







9-2

coll.

MUSEE

DES INSCRIPTIONS

ET DE L'ART

2018

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]



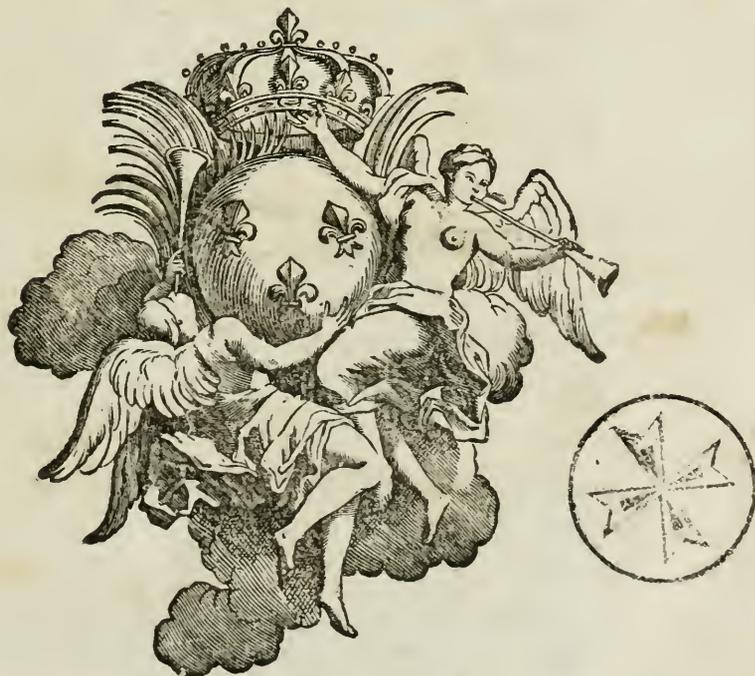
Digitized by the Internet Archive  
in 2010 with funding from  
University of Ottawa

HISTOIRE  
DE L'ACADEMIE ROYALE  
DES INSCRIPTIONS  
ET BELLES-LETTRES,

A V E C

*Les Mémoires de Littérature tirés des Registres de cette Académie,  
depuis l'année M. DCCXLIV, jusques & compris  
l'année M. DCCXLVI.*

TOME DIX-HUITIÈME.



A P A R I S,  
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

---

M. D C C L I I I.

AS

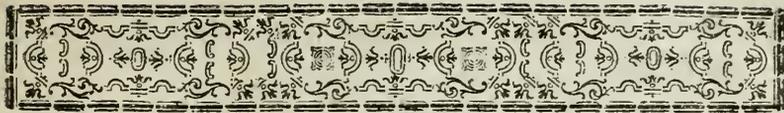
162

.P3A5

1753

Cell. Spec

1753



T A B L E  
P O U R  
L' H I S T O I R E .

---

H I S T O I R E

Del'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres,  
depuis l'année 1744, jusques & compris  
l'année 1746, Page 1

*C*hangemens arrivés dans la liste des Académiciens, depuis  
l'année 1744, jusques & compris 1746. Page 2

---

H I S T O I R E

Des Ouvrages de l'Académie, depuis l'année 1744,  
jusques & compris l'année 1746.

*Réflexions sur l'utilité que les Belles-Lettres peuvent tirer de  
l'Ecriture Sainte; & sur le premier âge du Monde.* 7.

*Recherches sur la fondation de la ville de Tyr.* 17

*Recherches sur les traditions Religieuses & Philosophiques des  
Indiens, pour servir de préliminaires à l'examen de leur  
Chronologie.* 34

*Vûes générales sur l'origine & le mélange des anciennes Nations,  
& sur la manière d'en étudier l'histoire.* 49.

## T A B L E.

<i>Recherches sur l'origine &amp; l'ancienne histoire des différens peuples de l'Italie.</i>	72
ARTICLE I. <i>Des colonies Illyriennes.</i>	74
ARTICLE II. <i>Des colonies Ibériennes ou Espagnoles.</i>	78
ARTICLE III. <i>Des colonies Celtiques.</i>	82
ARTICLE IV. <i>Des colonies Grecques ou Pélasgiques.</i>	85
ARTICLE V. <i>Des Etrusques, ou anciens habitans de la Toscane.</i>	93
<i>Suite des observations &amp; corrections sur le Texte &amp; la Version du premier livre d'Hérodote.</i>	115
<i>Sur la date de la bataille de Marathon.</i>	134
<i>Sur la date de la bataille de Platée.</i>	139
<i>Sur quelques points du Technique de la chronologie Grecque considérée en général.</i>	143
<i>Sur la forme de l'année employée par les Bithyniens sous la domination Romaine.</i>	147
<i>Traduction libre d'un morceau du dixième livre des loix de Platon.</i>	152
<i>Essai pour rétablir un passage du troisième livre de Cicéron sur la nature des Dieux.</i>	176
<i>Sur l'usage des sacrifices humains, établi chez différentes Nations &amp; particulièrement chez les Gaulois.</i>	178
<i>Sur la nature &amp; les dogmes les plus connus de la religion Gauloise.</i>	182
<i>Sur l'étymologie du nom des Druides.</i>	185
<i>Remarques sur la distance de l'île de Phare, au continent de l'Égypte, marquée dans un passage d'Homère.</i>	187
<i>Sur la situation du pays des Hyperboréens.</i>	192

## T A B L E.

<i>Sur le peu d'accord des observations faites jusqu'à présent pour déterminer la latitude d'Athènes.</i>	201
<i>Eclaircissement sur un passage du IV.<sup>e</sup> livre de la guerre des Gaules par César.</i>	212
<i>Sur une prétendue loi de Marc Aurèle, en faveur des Chrétiens.</i>	218
<i>Réflexions sur quelques Médailles antiques qui n'ont point encore été publiées.</i>	223
<i>Sur un Médaillon de l'empereur E'lagabale.</i>	231
<i>Sur l'inscription de Brunt, communiquée à l'Académie par M. Schæpflin.</i>	235
<i>Remarques sur quelques Inscriptions ou Épitaphes du temps des Romains, nouvellement découvertes à Lyon.</i>	242
<i>Supplément à la notice de la Table de Peutinger, imprimée dans le XIV.<sup>e</sup> volume de nos Mémoires.</i>	249
<i>Sur la jonction du Danube avec le Rhin, projetée par Charlemagne.</i>	256
<i>Sur le lieu de la mort de Sigismond, roi de Bourgogne.</i>	261
<i>Remarques sur quelques noms de lieux de la Notice des Gaules de M. de Valois.</i>	266
<i>Notice raisonnée d'un manuscrit des Annales de saint Bertin que Duchesne n'a pas connu.</i>	274
<i>Sur un Canton inconnu, dont les habitans sont nommés Cupe-denses dans les Annales de saint Bertin.</i>	282
<i>Remarques sur un lieu appelé Tricines, dont il est fait mention dans un ouvrage de Raoul de Presles.</i>	288
<i>Sur l'origine du nom de Vincennes.</i>	292
<i>Réponse au sentiment de D. Calmet sur les limites d'une partie du Royaume du côté de l'Empire, avant l'an 1301.</i>	295
<i>Sur l'époque de la bataille de Fontenai.</i>	303

## T A B L E.

<i>Vûes générales sur les Tournois &amp; la Table ronde.</i>	311
<i>Explication d'un Diptyque singulier.</i>	316
<i>Explication de quelques bas reliefs en ivoire.</i>	322
<i>Conjectures sur un Sceau du moyen âge.</i>	330
<i>Sur le temps où l'on a commencé dans l'Eglise à former un corps de Canons &amp; de loix civiles rangés par ordre de matières.</i>	346
<i>Notice d'un ancien manuscrit en vers François.</i>	357
<i>Sur une édition du livre intitulé l'Arbre des Batailles.</i>	368
<i>Sur deux Inscriptions latines concernant le Chancelier de l'Hospital.</i>	372
<i>Sur les préliminaires de l'exécution de Cabrières &amp; de Mé-rindol.</i>	375
<i>Devises &amp; Inscriptions faites par l'Académie.</i>	383

---

## E L O G E S

Des Académiciens morts depuis l'année M. DCCXLIV,  
jusques & compris M. DCCXLVI.

<i>Eloge de M. l'abbé de Rothelin.</i>	387
<i>Eloge de M. l'abbé Gédoyen.</i>	399
<i>Eloge de M. le marquis de Caumont, Correspondant-Honoraire de l'Académie.</i>	409
<i>Eloge de M. Fourmont l'aîné.</i>	413
<i>Eloge de M. l'abbé Fourmont.</i>	432
<i>Eloge de M. l'abbé Mongault.</i>	447
<i>Eloge de M. l'abbé Souchay.</i>	458





# T A B L E

P O U R

## L E S M É M O I R E S .

---

### T O M E D I X - H U I T I È M E .

- M*ÉMOIRES pour servir à l'histoire de la Religion de la Grèce. Par M. DE LA BARRE. Page 1
- ARTICLE III. Texte de la Théogonie d'Hésode. 2
- ARTICLE IV. Observations générales sur la Théogonie, où l'on en développe le plan. 11
- ARTICLE V. Du Tartare, de l'Amour, de l'Ether & du Jour. 28.
- ARTICLE VI. De la Nuit, & de sa famille. 39.
- Mémoire dans lequel on examine plusieurs questions générales concernant les Ministres des Dieux à Athènes.* Par M. DE BOUGAINVILLE. 60.
- Observations générales sur l'étude de la Philosophie ancienne.* Par M. FRÉRET. 97
- Observations historiques sur les Médailles & les Inscriptions de la ville de Sardes, ancienne capitale de Lydie.* Par M. l'Abbé BELLEY. 115.
- Mémoire sur les révolutions du commerce des îles Britanniques. Seconde Partie, Où l'on examine si les Grecs ont fait le commerce de ces îles avant l'expédition de Jules César.* Par M. MELOT. 159.

## T A B L E.

*Suite du traité touchant la certitude & l'antiquité de la Chronologie Chinoise ; servant d'éclaircissement au Mémoire lu sur la même matière au mois de Novembre 1733. Par M. FRÉRET.* 178

ARTICLE V. *Du Technique de la Chronologie Chinoise.* 178

ARTICLE VI. *Des fondemens de la Chronologie Chinoise avant la dynastie des Hane, tirés des livres canoniques, ou des King.* 205

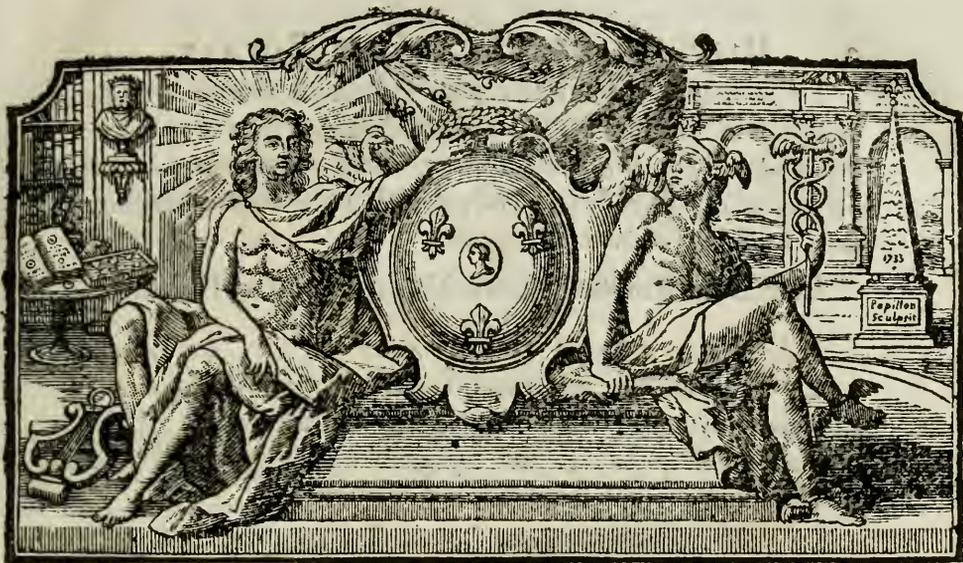
ARTICLE VII. *Des fondemens de la Chronologie Chinoise, tirés des livres anciens, quoique non canoniques.* 214

ARTICLE VIII. *Examen des caractères, soit cycliques, soit astronomiques, qui accompagnent les époques de la Chronologie Chinoise, soit dans le T fou-chou, soit dans les King, soit dans l'ancienne tradition.* 228

ARTICLE IX. *Examen de quelques passages où sont conservées les observations de divers apparences des étoiles fixes.* 267

ARTICLE X. *Examen de quelques dates dont la vérification n'étoit pas assez importante pour trouver place dans les deux Articles précédens.* 279





HISTOIRE  
DE  
L'ACADEMIE ROYALE  
DES INSCRIPTIONS  
ET  
BELLES-LETTRES.



L'HISTOIRE de l'Académie pendant les trois années 1744, 1745, & 1746, auxquelles répondent les trois volumes que nous présentons au Public, ne fournit aucun événement remarquable. La Compagnie a continué de vaquer à ses exercices avec son assiduité ordinaire, & s'est vû pendant cet intervalle enlever par la mort quelques-uns de ses Membres, que d'autres ont remplacés.

*Hist. Tome XVIII.*

A

Le sujet qu'elle a proposé pour le prix de l'année 1744, consistoit à examiner *quels étoient dans la Grèce les Sacerdotes attachés à certaines familles : ce qui comprenoit sur-tout l'origine de ces Sacerdotes ; l'ordre dans lequel ils étoient transmis ; leurs fonctions & leurs prérogatives.*

Le prix fut remporté par M. Martin, avocat au Parlement.

L'Académie proposa pour le sujet du prix de l'année 1745 la question suivante : *Quels étoient les droits des métropoles Grecques sur leurs colonies, les devoirs des colonies envers les métropoles, & les engagements réciproques des unes & des autres.*

Le prix fut remporté par M. de Bougainville.

Le sujet du prix pour l'année 1746 fut : *L'état des Sciences en France sous les régnes de Charles VI & de Charles VII.*

La pièce à laquelle le prix fut adjugé avoit pour auteur M. l'abbé de Guaico, Membre de l'Académie de Cortone, & de plusieurs autres sociétés littéraires.

*CHANGEMENS arrivés dans la liste des Académiciens, depuis l'année 1744, jusques & compris 1746.*

#### EN M. DCCXLIV.

La retraite de M. Mahudel fit vaquer une place d'Académicien-Associé, qui fut remplie par M. l'abbé Belley.

M. l'abbé de Rothelin Académicien-Honoraire mourut : M. le duc de Nivernois le remplaça.

La mort de M. l'abbé Gédoyen rendit vacante, presque dans le même temps, une place d'Académicien-Pensionnaire : M. Falconet lui succéda dans cette qualité.

M. l'abbé Fénel fut choisi pour remplir celle d'Académicien-Associé, qui vaquoit par la promotion de M. Falconet.

## E N M. DCCXLV.

L'Académie perdit M. le marquis de Caumont l'un de ses Correspondans-Honoraires. Elle répara cette perte par l'élection de M. le comte de Ciantar, sous le titre d'Honoraire-Etranger.

M. Fourmont, l'ainé Académicien-Pensionnaire mourut au mois de décembre de la même année.

## E N M. DCCXLVI.

M. de Foncemagne Académicien-Affocié fut choisi pour succéder à M. Fourmont l'ainé, dans la classe des Pensionnaires.

M. l'abbé Fourmont Académicien-Affocié mourut, n'ayant pas survécu deux mois à M. son frère.

Les deux places d'Académiciens-Affociés, vacantes par la promotion de M. de Foncemagne & la mort de M. l'abbé Fourmont, furent remplies à la fois; la première par M. Gibert, & la seconde par M. de Bougainville.

L'Académie perdit encore cette année en moins de trois semaines deux de ses Membres, M. l'abbé Mongault Affocié-Vétéran, & M. l'abbé Souchai Académicien-Affocié.



THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
DEPARTMENT OF CHEMISTRY  
CHICAGO, ILLINOIS

RECEIVED  
MAY 10 1950

FROM  
DR. J. H. GOLDSTEIN

TO  
DR. R. M. MAYER

RE  
RESEARCH REPORT

NO. 1

DATE

1950

1

HISTOIRE  
DES OUVRAGES  
DE  
L'ACADEMIE ROYALE  
DES INSCRIPTIONS  
ET  
BELLES-LETTRES.

HISTOIRE  
DES OUVRAGES  
DE  
L'ACADEMIE ROYALE  
DES INSCRIPTIONS  
ET BELLES-LETTRES



## R E F L E X I O N S

*Sur l'utilité que les Belles-Lettres peuvent tirer de  
l'Écriture Sainte; & sur le premier âge du  
Monde.*

L'ÉCRITURE Sainte considérée comme le dépôt de la Révélation, est le fondement & le principal objet de la théologie. Mais les théologiens, les plus jaloux de leurs droits, ne nous accuseront pas de sortir des bornes qui nous sont prescrites, si, regardant ce livre divin comme le monument le plus ancien & même, indépendamment de l'inspiration, le plus digne à tous égards de notre croyance, nous y cherchons des éclaircissémens sur toutes les parties de la Littérature qui sont de notre ressort.

La Genèse nous présente le tableau de la formation de l'Univers: nous y trouvons, avec la véritable cosmogonie, le récit des faits les plus intéressans de l'ancienne histoire; de ceux dont la connoissance doit être la base de toutes les recherches: récit abrégé, qui suffisant à notre instruction, ne suffit peut-être pas à notre curiosité; mais qui du moins est simple & dégagé des nuages, que l'imagination des poètes & celle des philosophes, aussi bizarre & plus dangereuse, ont répandus sur l'origine du monde & sur les premières vérités. En effet, quoique nous soyons bien éloignés d'adopter le système de ceux qui prétendent retrouver les héros de la fable dans les patriarches dont parle l'Écriture, nous ne pouvons méconnoître, entre quelques-unes des fictions de la mythologie & certains traits conservés dans la Genèse, un rapport qui nous démontre que ces fictions, quelque absurdes qu'elles soient, ont pour germe des idées communes à tous les peuples, dont l'altération n'a point entièrement déguisé la source, & qui prouvent que les hommes ont la

même origine. Le siècle d'or, les îles enchantées, toutes les allégories, en un mot, sous lesquelles on nous représente la félicité du premier âge & les charmes de la Nature dans son printemps; toutes celles où l'on prétendit expliquer l'introduction du mal moral & du mal physique sur la terre; ne sont peut-être que des copies défigurées du tableau que les premiers chapitres de la Genèse offrent à nos regrets.

Sans nous arrêter plus long-temps aux songes des mythologues, ne reconnoissons-nous pas dans les cosmogonies des anciens peuples & dans les hypothèses de la plupart des philosophes, l'empreinte des vérités précieuses, qui, déposées dans les livres de Moïse, forment les principaux dogmes de la Religion naturelle. Toutes les sectes du Paganisme ne sont, à le bien prendre, que des hérésies de cette Religion primitive; puisque, supposant toutes l'existence d'un ou de plusieurs Êtres supérieurs à l'homme, auteurs ou conservateurs de l'Univers; admettant toutes des peines & des récompenses après la mort, elles prouvent au moins que les hommes connoissoient les vérités dont elles sont des abus. En approfondissant les divers systèmes des Idolâtres, on les trouve fondés sur des idées assez métaphysiques, & l'on voit qu'ils partent tous de quelques notions sur l'essence de la Divinité, différemment altérées. L'existence de Dieu, sa justice, sa providence, l'immatérialité de l'ame & son immortalité sont les articles principaux de la révélation naturelle, gravée dans le cœur & l'esprit de tous les hommes. A mesure qu'on remonte à l'origine des anciennes Religions, & qu'on les dépouille de toutes les fictions étrangères & souvent contradictoires, dont elles se sont chargées d'âge en âge, on arrive par cette analyse à ces vérités fondamentales dont le fil conduit enfin à la source de toute vérité. La Religion naturelle étant du ressort de la raison, & l'étude s'en trouvant liée nécessairement avec celle de l'histoire, elle doit être, comme les autres sciences, l'objet de nos recherches & de nos méditations. Comme elles, elle a eu ses révolutions; avec cette différence néanmoins, que les autres sciences se perfectionnent en s'éloignant de

de leur origine; au lieu que celle de la Religion naturelle n'a fait que s'altérer par le temps. Les premiers hommes qui repeuplèrent le monde après le déluge universel, fort ignorans sur les principaux objets des connoissances profanes, n'ont fait d'abord que des pas d'enfans: ainsi les progrès dans ces Sciences vont en descendant. Mais ils étoient fort instruits dans la Religion naturelle, puisque leur postérité ne l'a pas entièrement oubliée: ainsi pour bien juger de l'état de cette science dans les différens âges, il faut l'étudier en remontant aux premiers hommes, c'est-à-dire, en raison inverse des autres sciences. Or c'est dans les livres de Moysé qu'il faut commencer cette étude; c'est là que nous trouvons le vrai système présenté sans mélange. On voit par-là combien l'étude de l'Écriture doit répandre de jour sur celle de la mythologie & de la philosophie ancienne.

M. l'abbé de Fontenu, auteur du Mémoire\* qui donne lieu à ces réflexions, & dont nous faisons le précis, ne borne point à ces deux objets l'avantage d'une étude si importante. Moysé n'est pas seulement le plus éclairé des philosophes; il est encore le premier des historiens & le plus sage des législateurs. Sans les secours que nous tirons des livres sacrés, il n'y auroit point de chronologie, suivant la remarque de M. l'abbé de Fontenu.

La terre est habitée par une seule famille. Les Nations qui la couvrent sont toutes des rejetons d'une même souche, & tiennent l'une à l'autre par une tige commune. Mais les liens qui unissent tant de branches entre elles, ceux qui les attachent à leurs racines sont cachés dans la nuit des temps. Chaque peuple a son histoire qui remonte plus ou moins haut dans l'antiquité: aucun, si l'on en excepte les Hébreux, ne nous est connu depuis son berceau. Les hommes, en s'éloignant de leur origine, la perdirent insensiblement de vûe: les foibles traces qu'ils en avoient conservées s'effacèrent bien tôt, parce qu'ils n'avoient pas l'usage de l'écriture. La véritable tradition fut étouffée par un amas d'erreurs bizarres, qui forment au dessus des temps historiques un chaos dans

lequel toutes nos connoissances se perdent, toutes nos idées se croisent & se confondent, & duquel on voit chaque Nation sortir successivement, comme un jour sans aurore. De là tant d'opinions différentes sur l'origine des peuples, tant de systèmes contradictoires; assemblages presque toujours monstrueux de fables absurdes & d'explications arbitraires. Toutefois dans cette nuit profonde sont dispersés des rayons qui pourroient, en se réunissant, y jeter quelque lumière. C'est principalement des livres sacrés que partent ces traits lumineux, qu'un esprit juste est seul capable de rassembler. Les écrits de Moïse ouvrent les sources de l'histoire: ils présentent le spectacle intéressant de la dispersion des hommes, de la naissance des sociétés, de l'établissement des loix, de l'invention & du progrès des arts: en éclaircissant l'origine de tous les peuples, ils détruisent les prétentions de ceux dont l'histoire va se perdre dans l'abîme des siècles. En vain l'incrédulité prétendrait faire revivre ces obscures chimères enfantées par l'orgueil & l'ignorance. Tous les fragmens des annales du monde, réunis avec soin & discutés de bonne foi, concourent à faire regarder la Genèse comme le plus authentique des anciens monumens. La chronologie des Chinois même, malgré son opposition apparente, s'accorde parfaitement avec celle de Moïse, comme M. Fréret l'a démontré dans un long Mémoire, dont les six derniers articles terminent ce volume. Il en résulte que tous les chronologistes doivent chercher, dans le récit de l'Écriture, le fondement de leurs hypothèses; & que par conséquent ils n'en peuvent faire une étude trop sérieuse.

D'autres réflexions, que tout lecteur est en état de faire par lui-même, sont tirées à M. l'abbé de Fontenu une pareille conséquence à l'égard de l'antiquaire, de l'étymologiste, du grammairien, du critique, du physicien & de l'amateur de l'histoire naturelle. L'Écriture Sainte est, pour ceux qui cultivent ces différens genres, une mine féconde, ou, pour mieux dire, inépuisable.

Que dirons-nous du poëte & de l'orateur? Ils y trouvent

des modèles parfaits, qui, malgré le froid des traductions littérales & rampantes, conservent encore un enthousiasme, une chaleur, un feu dont on ne trouve que des étincelles dans les meilleurs originaux d'Athènes & de Rome. Les deux cantiques de Moÿse, la plupart des psaumes, plusieurs morceaux des prophètes & le livre de Job annoncent des poètes supérieurs aux Homères & aux Virgiles.

Seroit-ce donc nous dépouiller du caractère de philologues & sortir de la sphère de notre Académie, que d'envisager l'Écriture Sainte sous tant de regards? Non sans doute; ne conspirons pas contre nous-mêmes avec ceux qui prétendent nous rabaisser, en bornant notre ressort à l'antiquité profane. Connoissons mieux tous nos droits: croyons qu'il nous est permis d'étudier l'historique & le grammatical des livres Saints; de développer les beautés inimitables de l'éloquence & de la poésie sacrée; de chercher suivant les règles de la critique le sens littéral, ou la véritable leçon d'un passage obscur; de recueillir les détails de l'histoire naturelle & de celle des arts que l'Écriture nous présente, & sur-tout d'y puiser, comme dans leurs sources, la morale & la religion naturelle, si défigurées dans les fragmens épars de l'ancienne philosophie.

Après avoir établi son droit dans la *première partie* du discours, qui donne lieu à cet article, M. l'abbé de Fontenu en fait usage dans la *seconde*. Il s'y propose d'expliquer & d'étendre, par des inductions raisonnables, tout ce que la Genèse nous apprend au sujet du premier âge du monde, & s'attache principalement à montrer que les arts & les sciences ont été connus & même cultivés avec succès avant le déluge.

Pour commencer par l'agriculture, on sait qu'elle fut le métier pénible d'Adam déchû de l'état d'innocence; elle auroit été l'un de ses plaisirs dans cet état heureux. Adam, sorti des mains du Créateur, avoit sans doute des connoissances & des idées supérieures aux nôtres. On ne peut douter au moins qu'il n'en eût de très-étendues sur un art auquel il

étoit destiné depuis sa naissance : ainsi tout donne lieu de croire qu'il fut extrêmement versé dans les différentes parties de l'agriculture. Combien cette science, déjà si grande dans son origine, dut-elle être augmentée par une expérience de 900 ans ; que de nouveaux moyens dut lui suggérer une si longue pratique, pour vaincre l'opiniâtreté de la terre !

Généralement parlant, l'agriculture suppose que l'on élève quelque bétail : mais d'ailleurs il est certain que dès le commencement du monde, une partie des hommes mena la vie pastorale. L'Écriture Sainte le dit en termes exprès d'Abel ; & si dans la suite elle donne au fils de Lamech le titre de père des Pasteurs, c'est qu'il laissa une postérité nombreuse entièrement occupée, comme lui, du soin des troupeaux. C'étoit un peuple de Scénites & de Nomades, qui promenoient leurs tentes, & ne s'arrêtoient que dans les meilleurs pâturages. Les habitans de l'ancien monde peuvent donc, comme ceux du nouveau, se diviser en peuples sédentaires & peuples errans : c'est en effet la division que prétend établir M. l'abbé de Fontenu dans ce Mémoire.

Les premiers habits furent sans doute des peaux ; mais il est difficile de croire que durant la longue suite des siècles qui précédèrent le déluge, on n'ait imaginé, même dans les pays les plus chauds, aucun tissu soit de poils, soit de laine, de coton, de soie, d'écorce d'arbres, ou de filamens de quelques plantes. Les Rabbins attribuent à Noëma, fille de Lamech, l'art de filer la laine & d'en faire des étoffes : art grossier sans doute dans son origine ; mais qui dût bien-tôt acquérir un certain degré de perfection, parce que l'usage continuel améliore & multiplie les pratiques nécessaires.

Cain bâtit une ville & son exemple eut des imitateurs. Elle ressembloit sans doute à celles que construisirent les premiers habitans de la Grèce, avant que les colonies d'Inachus & de Cécrops eussent porté dans ce pays l'architecture égyptienne. Les murailles de ces habitations pélasgiques étoient formées de rochers entassés les uns sur les autres, mais avec tant d'art & de solidité, qu'il en subsiste encore des restes.

que M. l'abbé Fourmont a vûs dans son voyage au Levant. Telles furent, selon toute apparence, les premières villes bâties dans le premier âge; mais quelque grossière qu'en fût la construction, elle exigeoit au moins une teinture de plusieurs arts. Quelle variété de connoissances mécaniques ne suppose pas dans Noé la structure d'un bâtiment tel que l'Arche? Dieu se contenta néanmoins de lui en donner le plan & les dimensions: ce Patriarche n'ignoroit donc rien de ce qui servit à l'exécuter.

Tubalcaïn, fils de Lamech, passé pour avoir inventé l'usage des métaux; mais peut-être cet usage étoit-il encore plus ancien que lui: du moins le texte hébreux porte seulement qu'il *éguisa tous les ouvrages d'airain & de fer*. Aussi paroît-il juste de ne laisser à ce petit-fils de Caïn que la gloire funeste d'avoir inventé ou perfectionné les instrumens meurtriers.

L'astronomie est aussi ancienne que le monde; les années de la vie des Patriarches sont marquées dans le texte sacré: on avoit donc, dans le premier âge du monde, la connoissance du cours du soleil & de la lune, dont une des destinations, dans les vûes du Créateur, étoit de servir aux hommes à distinguer les jours, les mois, les saisons & les années. L'éclat de ces astres; la régularité de leur retour diurne & périodique; les effets heureux de l'influence du premier, & la singularité des phases du second, durent frapper les hommes dès l'origine du monde, & fixer leurs regards. Les premiers habitans de la terre vivoient sous des climats favorables aux spéculations astronomiques; & la durée de leur vie leur donnoit le temps d'entreprendre les plus longues observations, & l'espérance d'en voir le résultat. C'est ici l'occasion de citer les deux colonnes élevées, au rapport de Josèphe, par les soins des enfans de Seth, & sur lesquelles ils avoient, dit-on, gravé les observations astronomiques faites dans le premier âge du monde. M. l'abbé de Fontenu ne prétend pas assurer la vérité de ce fait, sur lequel le savant Warburton a donné des conjectures plausibles, dans son ingénieux ouvrage sur les hiéroglyphes: mais, quoi qu'il en soit, ce que dit Josèphe prouve au moins

qu'il croyoit l'astronomie plus ancienne que ne l'ont prétendu les Chaldéens, qui se glorifioient d'en être les auteurs.

De ces foibles commencemens il y a loin aux grandes découvertes de l'astronomie. Toutefois M. l'abbé de Fontenu soutient que dans le cours du premier âge la connoissance du Ciel fut portée au plus haut degré de perfection. Il dit la même chose des mathématiques, de l'histoire naturelle, de la médecine & des autres branches de la physique, tant générale que particulière. Ces assertions, moins prouvées que probables, il les appuie sur des raisonnemens tirés, soit du nombre des siècles qu'a duré le premier âge, soit de la longueur de la vie des hommes, soit de la force de leur tempérament, soit enfin de l'état florissant où, peu d'années après le déluge, les sciences & les arts étoient chez les Chaldéens, les Babyloïniens, les Égyptiens & les Chinois. Ce qu'il dit sur ce dernier article peut se réduire au dilemme suivant, qui forme presque une démonstration. Ou les sciences avoient été transmises à ces peuples par les enfans de Noë; ou ces peuples en furent les inventeurs: dans le premier cas, elles existoient donc avant le déluge; dans le second, ce seroit une absurdité de croire que pendant l'espace de dix-sept siècles, ou même d'environ vingt-trois, selon le calcul des Septantes, les hommes de l'ancien monde n'eussent pas fait plus d'usage de leur esprit, que n'en firent en moins de deux siècles les hommes du monde nouveau. Quelques découvertes furent sans doute ensevelies dans les eaux du déluge; mais les Noachides en sauvèrent la plus grande partie. Sans cela comment expliquer le progrès des arts immédiatement après le déluge? progrès si rapide, qu'il paroît tenir beaucoup moins de l'invention que de la réminiscence.

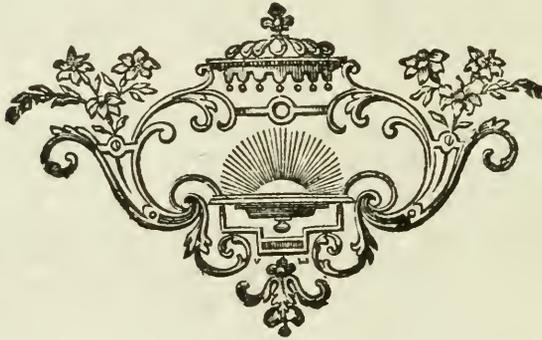
Jusqu'ici nous n'avons parlé que des arts utiles & nécessaires: M. l'abbé de Fontenu ne s'étend pas moins sur ceux qui ne sont que d'agrément. Jubal, frère de Tubalcaïn, inventa les instrumens de musique. La musique existoit donc alors. Ainsi les Apollons, les Orphées, les Amphions, les Linus, les Thamyris ne sont aux yeux de l'auteur, que des modernes

en comparaison de Jubal & de ses élèves, qui, peut-être même, pousèrent cet art merveilleux plus loin que leurs successeurs.

L'existence de la musique suppose comme nécessairement celle de la poésie, qui, chez tous les peuples, paroît avoir été d'abord employée à perpétuer la mémoire des grands hommes, & le souvenir des faits les plus intéressans. Les paroles que Lamech adresse à ses femmes, dans le quatrième chapitre de la Genèse, sont regardées par de savans interprètes, comme un fragment de poésie Antédiluviénne. M. l'abbé de Fontenu regrette tant de cantiques, admirables sans doute, où nous trouverions les idées de la plus sublime métaphysique, revêtues des couleurs de la plus brillante poésie. En effet si les Orphées & les Silènes, au rapport d'Homère & de Virgile, chantoient sur leurs lyres le débrouillement du chaos & l'origine des êtres, selon les idées bizarres des cosmogonies Payennes; que d'images plus nobles ne devoit pas offrir aux poètes de l'ancien monde le véritable système de la formation de l'Univers, dont la connoissance n'avoit pas eu le temps de s'altérer ou du moins de se perdre? La Nature alors dans sa beauté portoit visiblement l'empreinte de son auteur: les cieux annonçoient sa gloire, & l'homme sorti de ses mains pouvoit encore se souvenir de son origine. Une tradition suivie, peut-être même, comme l'observe M. l'abbé de Fontenu, l'usage d'une écriture ou littérale ou symbolique, conservoient parmi eux les premières notions que l'homme reçut en naissant, sur l'essence & les perfections de l'Être suprême, sur le monde des intelligences, sur l'immortalité de l'ame. Que de sujets pour la poésie!

Ces cantiques nous apprendroient encore l'histoire du premier âge, aussi féconde pour le moins que celle des âges qui l'ont suivi. M. l'abbé de Fontenu croit qu'alors le monde étoit extrêmement peuplé; il voit la terre alors partagée, comme depuis, en Royaumes, en Républiques, en Empires, & troublée par des guerres & des révolutions de toutes espèces. Son imagination, qui ne peut suppléer aux détails

16 HISTOIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE  
des évènements, s'en trace un tableau général. En effet la  
profonde corruption des derniers siècles du premier âge, des  
siècles qui précédèrent immédiatement le déluge, prouve que  
les mêmes passions qui ravagent encore le monde, se déchaî-  
noient alors avec une violence dont peut-être ne sont-elles  
plus capables aujourd'hui. Si, malgré l'abattement où doit  
nous jeter la brièveté de la vie, tout ce que la raison a de  
lumineux, & la révélation de terrible, n'empêche pas la  
cupidité de varier à l'infini la scène de l'Univers, quels  
durent être les excès d'un voluptueux, d'un ambitieux, d'un  
conquérant, qui avoient en perspective huit ou neuf siècles  
de vie & d'impunité?



*RECHERCHES*

## R E C H E R C H E S

S U R L A

## FONDATION DE LA VILLE DE TYR.

UN des objets du discours que nous venons d'extraire est de montrer l'avantage que l'histoire générale peut tirer de l'étude de l'Écriture Sainte. M. l'abbé de Fontenu, auteur de ce discours, applique dans celui-ci ses principes à l'histoire particulière de Tyr : dans l'examen qu'il fait de l'époque de la fondation de cette ville, la plupart des preuves dont il appuie le système qu'il soutient, sont empruntées des livres Sacrés.

9 Août  
1745.

Tyr étoit bâtie sur les côtes de la Phénicie, dans une île éloignée de quatre stades du bord de la mer. Il est peu de villes anciennes dont la célébrité soit comparable à celle dont elle jouissoit. Reine des mers, suivant l'expression des Écrivains sacrés, peuplée d'habitans dont l'opulence égaloit celle des Princes, elle sembloit embrasser l'Univers par l'étendue de son commerce: ses vaisseaux parcouroient toutes les côtes de l'Afrique & de l'Europe, celles de la mer rouge & du golfe Persique. Par terre, les négocians trafiquoient au delà de l'Euphrate même, qui fut long-temps le terme des connoissances géographiques des anciens. Le nombre de ses colonies l'a mise au rang des métropoles les plus illustres. Plusieurs, comme Utique & Carthage, ont joué de grands rôles; d'autres, comme Cadix, subsistent encore avec éclat. Tyr n'étoit pas moins guerrière que commerçante: cet immense négoce qui fit sa gloire, & dont l'ingénieur auteur de Télémaque nous offre un magnifique tableau, étoit soutenu par des troupes nombreuses de terre & de mer. Enfin de fréquentes révolutions firent succéder plus d'une fois à ses prospérités les plus affreux malheurs. Salmanasar l'humilia, Nabuchodonosor la détruisit presque. Rétablie sous Cyrus, & plus brillante que jamais sous les rois de Perse, elle paya chèrement

*Hist. Tome XVIII.*

C

l'honneur d'arrêter Alexandre dans sa course; un siège meurtrier en fit un monceau de ruines. De la domination des rois de Syrie, successeurs de ce Conquérant, elle passa sous celle des Romains. Leur empire, doux & tranquille, favorisoit le commerce: Tyr en profita pour se relever; on la vit reparoître avec honneur, & devenir la principale ville de Syrie. Dans les siècles suivans elle éprouva, sous les Sarrazins & les princes Chrétiens, la même alternative de revers & de succès. Enfin aujourd'hui elle a le sort de toutes les villes anciennes tombées au pouvoir des Turcs; ce n'est qu'un amas de ruines, & de cabanes occupées par quelques pêcheurs Arabes & Turcs: triste destinée, mais qui vérifie à la lettre la prédiction d'Ezéchiel. (a).

Par cette légère esquisse on peut juger combien Tyr seroit digne d'une histoire particulière, que sa liaison continuelle avec l'histoire générale, rendroit très-intéressante. Teucer de Cyzique l'avoit poussée jusqu'à son temps; & les siècles suivans auroient fourni une ample matière aux continuateurs de cet écrivain. Nous avons perdu son ouvrage: le dessein de M. l'abbé de Fontenu n'est pas d'y suppléer; il se borne à l'éclaircissement d'une question préliminaire, sur laquelle il reste encore aujourd'hui bien des nuages, quoique d'illustres Savans aient entrepris de les dissiper. L'objet de son Mémoire est de montrer que la ville de Tyr est plus ancienne qu'on ne le croit communément.

Les anciens en font remonter l'origine plus ou moins haut; mais tous la placent avant le siège de Troie. Parmi les modernes, M. Newton s'appuyant sur des raisons plus ingénieuses que solides, conjecture que la ville de Tyr a été bâtie sous le règne de David. Marsham, Périzonius & quelques autres, en retardent encore la fondation jusqu'au règne de Nabuchodonosor.

(a) *Dissipabunt muros Tyri & destruent turres ejus; & radam-puierem ejus de eâ, & dabo eam in lupidissimam petram. Siccatio sagnarum erit in medio maris, quia ego locutus sum, ait Dominus Deus, & erit in direptionem gentibus. Ezechiel. c. XXVI, v. 4 & 5.*

Ces différentes opinions viennent de ce qu'il y eut autrefois deux villes de Tyr. L'une, & c'est celle dont nous parlons, étoit construite, comme nous l'avons observé ci-dessus, dans une île: l'autre plus ancienne, & nommée Palétyr depuis la fondation de la seconde, avoit été bâtie en terre ferme à quelque distance de la mer. C'est à cette première ville que Marsham & les partisans de son système, rapportent tout ce qu'on allègue pour donner à Tyr une ancienneté plus grande que celle qu'ils lui attribuent. Ils prétendent que Nabuchodonosor ayant pris & détruit Palétyr, quelques habitans échappés du massacre, se réfugièrent dans l'île voisine, où ils jetèrent les fondemens de la nouvelle Tyr, que sa grandeur & sa célébrité firent dans la suite confondre avec l'ancienne. Quelque plausible que soit cette opinion, qui paroît même appuyée sur des passages de l'Écriture, elle est combattue par des preuves si convaincantes, que M. l'abbé de Fontenu se croit en droit de soutenir avec Réland, Grotius, Dom Calmet & d'autres modernes, que Tyr a été fondée plusieurs siècles avant Nabuchodonosor, & que c'est elle, & non Palétyr, dont Isaïe & Ezéchiel ont prédit la destruction.

Son Mémoire a deux parties: l'auteur montre dans la première que le système de Marsham contredit formellement les historiens, les traditions des Tyriens mêmes; enfin les témoignages précis des écrivains sacrés, qui attestent, par les expressions les moins équivoques, que la fameuse Tyr étoit placée au milieu & dans le sein de la mer.

Dans la seconde partie, M. l'abbé de Fontenu rapporte, examine & réfute les preuves alléguées en faveur de l'opinion qu'il combat, & qui sont par conséquent autant d'objections contre son hypothèse: l'analyse de ces deux parties formera les deux articles de cet extrait.

Tout concourt à prouver l'ancienneté de la ville de Tyr, contre le sentiment de Newton, & à plus forte raison contre celui de Marsham.

I. Ils ont contre eux les Mythologues, dont nous ne rapporterons ici néanmoins les témoignages que comme des preuves

ARTICLE I:  
Preuves de  
l'ancienneté de  
Tyr.

de la tradition des Tyriens, sur la haute antiquité de leur ville. En effet, quoique ces récits soient fabuleux, ils déposent de l'opinion commune; & l'on peut même s'en appuyer, précisément parce que ce sont des fables: car si l'origine de Tyr eût été aussi moderne qu'on le prétend, elle n'auroit pu se prêter à des fictions que l'histoire eût aisément démenties.

*Eusèb. præpar.  
Evang. l. I, c.  
20.*

Suivant Sanchoniaton, cité par Eusèbe, Hypsuranius & Ysois furent les premiers habitans de l'île de Tyr, dans laquelle le premier fonda la ville de ce nom, en construisant des cabanes de roseaux: ces deux frères étoient contemporains de Saturne. Eusèbe ajoûte que le second apprit aux hommes à se vêtir de peaux, & qu'il osa confier aux caprices de la mer un tronc d'arbre creusé en forme de bateau.

L. IV.

Le poète Nonnus, dans ses Dionysiaques, rapporte la fondation de Tyr à l'Hercule phénicien, que les Tyriens regardoient comme l'inventeur de la navigation, & de l'art de teindre en pourpre. Hercule, selon le récit de Nonnus, fit embarquer sur la mer de Phénicie quelques-uns de ses compagnons, & leur commanda de voguer jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé deux roches flottantes, que des sacrifices à Jupiter & à Neptune rendroient sur le champ immobiles, & sur lesquelles ils jetteroient les premiers fondemens de la ville de Tyr. Pollux ajoûte qu'il l'appela de ce nom, pour éterniser la mémoire de Tyro sa maîtresse.

On pourroit croire que Nonnus a composé la fable qu'il débite, dans la vûe d'embellir son poème, si nous n'avions la preuve que cette fable, toute absurde qu'elle est, passoit chez les Tyriens pour une ancienne tradition, dont le poète n'est par conséquent que l'historien. En effet, tous les détails de cette fiction, que nous avons supprimés à cause de leur puérilité, se retrouvent sur les médailles de Tyr. Les deux roches flottantes étoient marquées, suivant quelques auteurs, par les deux colonnes, l'une d'or & l'autre d'émeraude, qu'Hérodote avoit vûes dans le temple d'Hercule à Tyr, & par celles qui, selon Philostrate, étoient dans le temple du même Dieu à Cadix, colonie Tyrienne.

*Herod. l. II.*

II. Strabon nous assure que Tyr faisoit remonter son origine à des temps aussi reculés que celle de Sidon, ville plus ancienne que ne l'a cru Justin; puisqu'il en est fait mention dans la Genèse, & que dès le temps de Josué, elle étoit déjà très-considérable.

Nous avons un témoin plus ancien de la tradition Tyrienne. Hérodote étant passé d'Égypte à Tyr, y visita le temple d'Hercule, qu'il croyoit le même que l'Hercule Égyptien. Les prêtres du Dieu l'assurèrent que le temple étoit aussi ancien que la ville, & la ville, suivant leur calcul, avoit 2300 ans d'antiquité. Quoiqu'il faille en rabattre beaucoup, on doit convenir que ces Prêtres n'auroient pas poussé l'exagération si loin, s'ils n'eussent été persuadés que l'époque de la fondation de Tyr, remontoit plusieurs siècles au delà du règne de Nabuchodonosor.

On ne dira pas que la ville où se rendit Hérodote étoit Palétyr: il y avoit alors près d'un siècle que Palétyr avoit été presque entièrement ruinée par Nabuchodonosor, qui la réduisit dans un si triste état, qu'Alexandre se servit des débris de cette place, pour combler le bras de mer de quatre stades de large, qui séparoit du continent l'île de Tyr. On repliquera peut-être, que, malgré la destruction de Palétyr, le temple d'Hercule y subsistoit encore, & que c'est cet ancien édifice, conservé par respect pour le Dieu même, qu'Hérodote alla visiter. A cela M. l'abbé de Fontenu répond: 1.° que le temple de Palétyr étoit si peu considéré, en comparaison de celui de Tyr, qu'Alexandre regarda comme une injure le conseil que les Tyriens lui donnèrent, de porter à cet ancien temple les sacrifices & les offrandes qu'il destinoit à celui de leur ville même, où il leur avoit demandé la permission d'entrer pour cet acte religieux. 2.° Qu'Arrien, en parlant du siège de Tyr par ce conquérant, parle du temple d'Hercule comme d'un des plus anciens temples qui fût connu. Ce devoit être en effet celui qu'Hiram avoit fait bâtir en l'honneur d'Hercule, comme nous l'apprenons de

L. 1.

*Genèse, c. X,  
v. 19, & c.  
XLIX, v. 13.  
Josué, c. XIX,  
v. 28*

*Hérodote, l. II.*

*Quint. Curt.  
l. IV.*

*Joséph. contr.  
Apionem. Hérodote, l. II.*

Hérodote étoit celui de Tyr même, c'est que la colonne d'émeraude qu'il y avoit vûe, y subsistoit encore du temps de Théophraste, dont Pline a rapporté le témoignage.

*Plin. hist. Nat.  
l. VIII, c. V.*

L'antiquité de ce temple, ainsi prouvée, démontre, par une conséquence évidente, celle de la ville même, & fonde le titre de *très-ancienne* que lui donne Ulpien fameux jurisconsulte Tyrien de naissance, & celui de *mère des villes les plus anciennes*, dont Pline l'a décorée. Tous ces auteurs n'ont voulu parler que de la ville de Tyr, qui fleurissoit de leur temps, & nullement de Palétyr, qu'à peine connoissoient-ils.

Enfin, il suffit de lire avec attention l'histoire de Josèphe pour être convaincu, par tous les faits qu'il raconte, que cette ville étoit déjà très-florissante sous les règnes de David & de Salomon. Dès-lors elle étoit la capitale d'un grand État: Hiram, Prince puissant, allié des deux rois d'Israël, y tenoit sa cour. Nous l'apprenons de la lettre qu'il écrivit à Salomon au sujet du temple de Jérusalem: lettre conservée dans les archives de Tyr, où Josèphe la transcrivit sur l'original, comme il nous en assure.

*Antiq. Judaïc.  
l. VIII, c. 11.*

Le même historien rapporte qu'Hiram aggrandit la ville de Tyr du côté de l'orient, en y joignant, par de grandes jetées dans la mer, le temple de Jupiter Olympien, construit dans une île voisine. Ce qui certainement ne peut s'appliquer à Palétyr, ville située dans le continent, comme Scylax l'observe dans son Périple, & que Strabon place à trente stades de la mer. D'ailleurs sa partie orientale répondoit au Liban: ainsi quand elle auroit été sur le bord de la mer, l'augmentation dont parle Josèphe n'auroit pû se faire qu'à sa partie occidentale.

*Ibid. l. IX,  
cap. ult.*

L'historien Juif rapporte dans le livre suivant que Salmanasar, roi d'Assyrie, après avoir pris la ville de Samarie, vint attaquer celle de Tyr avec une flotte de soixante galères, dont chacune portoit huit cens rameurs; mais que les Tyriens le défirent, quoiqu'ils n'eussent que douze vaisseaux. Ce fait démontre que Tyr étoit très-puissante cent cinquante ans avant Nabuchodonosor: car il n'est pas possible de l'attribuer à

Palétyr; elle avoit, à l'exemple de Sidon & d'Acé, abandonné le parti de Tyr, pour embrasser celui de Salmanafar. Le texte de Josèphe est formel & ne laisse là dessus aucune ressource à l'équivoque. Au reste il est bon d'observer que ce passage est le seul endroit des écrits de Josèphe, où il soit fait mention de Palétyr. L'autorité de cet historien, d'ailleurs si recommandable, est décisive sur la question présente: personne n'étoit mieux instruit de ce qui concernoit la ville de Tyr; il en avoit puisé l'histoire dans les titres originaux, dont la garde étoit confiée, comme il l'atteste lui-même, à des Officiers publics, qui se firent un plaisir de les lui communiquer.

Voilà l'antiquité de Tyr solidement établie par les témoignages unanimes des mythologues & des historiens, contre les systèmes de Newton & de Marsham, qui la supposent postérieure, l'un à David, l'autre à Nabuchodonosor. Le texte des livres Sacrés n'est pas moins positif en faveur du sentiment adopté par M. l'abbé de Fontenu.

III. C'est de Tyr, & non de Palétyr, que les Prophètes ont annoncé la destruction par Nabuchodonosor. *Tyriens, dit Isaïe, demeurez dans le silence, vous qui habitez dans une isle... lorsque le bruit de la ruine de Tyr aura passé en Égypte, on y sera saisi de douleur: Tyriens, dira-t-on, traversez les mers, poussez des hurlemens, habitans de l'isle où Tyr est bâtie, fuyez comme un fleuve qui précipite son cours, FILLE DE LA MER.*

Isaïe représente ensuite le Seigneur étendant son bras sur la mer, pour punir les Tyriens de leurs crimes: toutes ses expressions annoncent des menaces qui ne peuvent tomber que sur une ville bâtie au milieu de la mer.

Ézéchiel l'atteste aussi clairement, lorsqu'il dit *que Tyr sera désormais une affreuse solitude, qui ne servira plus qu'à sécher des filets de pêcheurs, au milieu de la mer.* *Ezech. cap. XXVI, v. 5.*

On sent bien que ces paroles ne peuvent s'adresser à Palétyr, ville située dans le continent, à trente stades du rivage. *Ils renverseront tes murailles, ajoute le même Prophète en* *Idem, ib. v. 12.*

parlant à Tyr, *ils pilleront tes palais; ils jetteront au milieu des eaux les pierres, les bois, & jusqu'à la poussière de tes bâtimens.*

*Ezech. chap.  
XXVII, v. 4  
& 25.*

Dans le chapitre XXVII d'Ézéchiel, Tyr se vante de sa magnificence & de sa situation *au milieu de la mer*; ce que le Prophète confirme quelques lignes après, en le répétant. C'est à cause de cette situation, qu'il la compare à un vaisseau superbe, qui brisé contre un écueil, fait naufrage au milieu des ondes. Si la ville dont il annonce la destruction n'eût pas été située dans une île, son Roi se seroit-il vanté d'être *assis sur la chaire de Dieu, au cœur de la mer!* Tous ceux qui s'intéressoient aux malheurs de Tyr, ne se seroient pas écriés, *où trouvera-t-on une ville aussi florissante que Tyr, qui est devenue muette au milieu de la mer!*

*Ibid. c. XXVII,  
v. 26 & 34.*

*Ch. XXVIII,  
v. 2.*

*Ch. XXVII,  
v. 32.*

Tous ces passages, & plusieurs autres, où l'expression *in corde maris* se retrouve toujours, démontrent évidemment que la ville de Tyr, assiégée par Nabuchodonosor, étoit située dans une île; & que ce fut précisément la même qui s'étant relevée de ses ruines, fut depuis visitée par Hérodote, assiégée par Alexandre, & renommée dans l'empire Romain; qu'elle est celle, en un mot, dont tous les auteurs ont parlé. Il en résulte que le système de Marsham est insoutenable: ce qui achève de le prouver, c'est la promesse qu'Isaïe fait à la ville de Tyr, *qu'après une éclipse de 70 ans, elle reparoîtra dans le monde avec un nouvel éclat.* Cette prédiction convient dans tous les sens à la ville de Tyr, qui, remise en liberté sous Cyrus, se rétablit par le commerce dans son ancienne splendeur. Mais on ne peut l'appliquer à Palétyr, qui, de l'aveu de tous les interprètes de l'Écriture, ne s'est jamais relevée de sa ruine. Aussi a-t-elle été si peu connue dans la suite, qu'à peine en est-il fait mention chez les anciens auteurs. Si quelques-uns en parlent, ce n'est que par hasard, comme d'un lieu de peu d'importance, & qu'ils désignent toujours par le nom de Palétyr, jamais par celui de Tyr.

*Isaïe, XXI,  
v. 15 & 17.*

Tels sont en abrégé les raisonnemens & les preuves qu'on oppose, dans ce Mémoire, à l'opinion de Marsham: après  
des

des textes si nombreux & si formels, on ne peut douter que Tyr ne subsistât plusieurs siècles avant Nabuchodonosor. Mais quelle est l'époque précise de sa fondation? c'est ce que M. l'abbé de Fontenu n'entreprend pas de fixer. L'incertitude où nous sommes à cet égard est même une preuve de la haute antiquité de cette ville; puisque l'on connoît l'origine des établissemens postérieurs aux temps héroïques. Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, on ne peut donner que des conjectures plus ou moins probables. De toutes celles qui se présentent à l'auteur, une seule lui paroît concilier la tradition des Tyriens mêmes avec les sentimens des écrivains les plus graves. Cette opinion, qui est celle de Grotius; attribue la fondation de Tyr au célèbre Agénor, frère de Bélus, que quelques-uns ont pris pour l'Hercule phénicien. Les poètes donnoient, en effet, aux Tyriens le nom d'*Agénorides*. Virgile appelle Carthage *la ville d'Agénor*, parce qu'elle étoit une colonie Tyrienne. Les Sidoniens étoient tellement persuadés (b) que ce Prince, auquel leur ville devoit son agrandissement, étoit le fondateur de Tyr, qu'en conséquence ils donnèrent un asyle aux Tyriens contre la fureur d'Alexandre. Nonnus nous a conservé dans son poëme déjà cité, une fable Tyrienne qui confirme cette conjecture; en prouvant que les Tyriens avoient la même idée; c'est le voyage de Cérés à Tyr. Cette Déesse, suivant la tradition, alla visiter le palais d'Agénor, & l'appartement d'Europe. Il résulte de cette fiction: 1.° Que les Tyriens regardoient Agénor comme le fondateur de leur ville. 2.° Qu'ils en plaçoient l'origine dans les temps les plus reculés; dans ces siècles où les Dieux, conformément aux idées grossières du paganisme, conversoient avec les mortels.

(b) *Cognitionis cum Tyriis memores, quippe utranque urbem Agénorein condidisse credebant, multos Tyriorum, etiam protegentes ad sua perduxere navigia, quibus occultatis, Sidona devecti sunt.* Quint. Curt. l. IV, cap. 4.

Le texte de Quint-Curce attribue la fondation de Sidon à Agénor, que nous supposons l'avoir simplement agrandie. En effet, Sidon subsistoit avant ce Prince & dès le temps de Josué, selon le passage de la Genèse cité plus haut.

Eusèbe, dans sa chronique, fait régner Phénix à Tyr; après la mort de son père Agénor; & c'est de Tyr qu'il fait passer Cadmus en Béotie. Cadmus & Europe sont représentés sur les médailles de cette ville. Enfin, ce qui donne à cette opinion le plus grand degré de vrai-semblance; c'est que la tradition des habitans mêmes, & le sentiment des auteurs sur lesquels elle se fonde, quadrent parfaitement avec le calcul de Josèphe, dont l'autorité sur cette matière est très-grande, par les raisons alléguées ci-dessus. Cet historien place la fondation de Tyr 240 ans avant celle du temple de Jérusalem par Salomon, c'est-à-dire dans le XIII.<sup>e</sup> siècle avant l'Ère chrétienne, pendant que Gédéon gouvernoit les Israélites: c'est à peu près le temps où peut avoir vécu Agénor.

*Antiq. Judaïc.*  
l. VIII, c. 2.

Palétyr avoit bien une autre antiquité; c'étoit une place forte dès le temps de Josué, qui assigna le partage de la tribu d'Asér du côté de la mer, jusqu'aux confins de cette ancienne ville, que la vulgate appelle dès-lors *munitissimam Tyrum*. Il est à présumer que ceux qui l'habitoient contribuèrent beaucoup à peupler la nouvelle Tyr, lorsqu'elle eut été fondée par Agénor. L'avantage de sa situation, la commodité pour le commerce, la bonté de ses deux ports y attirèrent sans doute une partie des habitans de Palétyr, qui perdit sa force en se dépeuplant, & déchut à mesure que la nouvelle Tyr s'élevoit.

*Josué, c. XXX,*  
p. 29.

ART. II.

Réponse aux  
objections de  
Marsham.

On a vû les mythologues & les historiens concourir à l'établissement de l'opinion que soutient M. l'abbé de Fontenu; ils sont tous d'accord sur l'ancienneté de la ville de Tyr. Leurs témoignages sont si précis, qu'on ne peut voir sans étonnement Marsham & tous les Savans de son parti, alléguer en leur faveur les autorités mêmes qu'on leur oppose. Ils appliquent à Palétyr tout ce que les anciens écrivains nous apprennent de la nouvelle Tyr; & c'est en détournant ainsi les sens des textes les moins équivoques, qu'ils parviennent à former un système. Mais les passages sont trop clairs & l'abus qu'ils en font trop visible, pour qu'on s'arrête à les

réfuter. Ils l'ont été d'avance dans l'article précédent, où l'on rapporte les paroles mêmes des auteurs sur lesquels ils prétendent fonder leur opinion : ainsi ce seroit se répéter, que d'attaquer en détail ou séparément les inductions qu'ils tirent de Strabon, de Pline & des autres écrivains de l'antiquité. Celles que Marsham tire de Josèphe & des Prophètes sont plus spécieuses, & pourroient fonder un doute raisonnable : ce sont des objections qui méritent d'être combattues avec soin. Elles se réduisent à trois, auxquelles M. l'abbé de Fontenu répond séparément.

Josèphe nous apprend que Salmanasar voulant réduire la ville de Tyr, lui coupa toute communication avec une rivière voisine & différens canaux qui se rendoient à la mer : donc, il paroît, dit Marsham, que la ville étoit en terre ferme ; & conséquemment c'étoit Palétyr qu'assiégea le roi de Ninive. En effet, il n'y eut jamais de rivière dans la petite îlle où fut bâtie la nouvelle Tyr ; d'ailleurs les Tyriens avoient détruit la flotte de Salmanasar : comment auroit-il pû assiéger la ville, à moins qu'elle ne fût dans le continent ?

La conséquence que tire Marsham n'est pas juste. Salmanasar obligé de se retirer dans ses États, après la perte de son armée navale, voulut incommoder les Tyriens, soit par desir de vengeance, soit dans la vûe de se faciliter le siège de Tyr, quand l'occasion seroit plus favorable. Les Tyriens n'ayant point d'eau douce dans leur île, & ne pouvant en tirer toutes leurs denrées, alloient tout chercher en terre ferme, dont ils n'étoient éloignés que de quatre stades ; la côte voisine leur appartenoit & leur fournissoit leurs diverses provisions. La petite rivière dont l'embouchûre se trouvoit à peu de distance de leur île, leur donnoit de l'eau douce, ainsi que les canaux qui conduisoient à la mer l'eau des célèbres fontaines de *Roscaïm*, connues aujourd'hui des voyageurs sous le nom de puits de Salomon : ces sources, qui coulent avec impétuosité du mont Liban, portent l'abondance dans les plaines qu'elles arrosent. C'est d'elles qu'a parlé

Première  
objection.

*Antiq. Jud.*  
l. IX, c. 14.

Réponse.

Guillaume de Tyr, dans son histoire de la guerre en terre Sainte: elles étoient d'une grande ressource pour les Tyriens. Pour la leur ôter, Salmanasar laissa le long de la côte, vis-à-vis de l'île même, un corps de troupes, à qui Josèphe ne donne que le nom de gardes: ils empêchoient toute communication entre la terre ferme & les habitans de Tyr. Cette espèce de blocus les obligea de creuser dans leur île des puits & des citernes; mais il ne s'en suit point du tout que Tyr fût située sur le rivage.

Seconde  
objection.

Ezec. XXVI,  
F. 8, 10.

La seconde objection est plus forte; & c'est une de celles sur lesquelles Marsham & Périzonius insistent avec le plus de confiance. Le prophète Ezéchiel, disent-ils, faisant une description assez détaillée, quoique succincte, du siège & de la prise de Tyr par Nabuchodonosor, se sert de différens traits qui caractérisent tous l'attaque d'une ville placée dans le continent; « Nabuchodonosor, dit le Seigneur, viendra » assiéger la ville avec des chariots de combat, avec une nom- » breuse cavalerie & une armée formidable.... il dressera contre » les remparts ses machines de guerre; il détruira vos tours » par la force de ses armes; la multitude de ses chevaux vous » couvrira d'un nuage de poussière, & le bruit de sa cavalerie » & des roues de ses chariots fera trembler vos murailles; il » les environnera de terrasses & de lignes de circonvallations, » *Circumdabit te munitionibus, & comportabit aggerem in gyro,* suivant la traduction de la Vulgate: le prophète, ajoute-t-on, ne dit pas un mot, ni de flotte, ni de troupes pour une descente. Donc la ville qui subsistoit du temps de Nabuchodonosor & d'Ezéchiel ne pouvoit être que Palétyr.

Réponse.

A cela, M. l'abbé de Fontenu répond que si les termes, dont le prophète se sert en cet endroit, paroissent uniquement applicables au siège d'une ville construite en terre ferme, toutes les expressions qu'il emploie par-tout ailleurs, ainsi qu'Israïe, pour désigner la ruine de Tyr, annoncent nécessairement une ville bâtie dans une île, *in corde maris*. Tous ces passages, indiqués ou rapportés ci-dessus, ne souffrent aucune équivoque: il en résulteroit donc une

contradiction. Or l'auteur sacré n'a pû se contredire & ne se contredit pas en effet. Il faut donc chercher à concilier ces diversités apparentes : mais c'est en s'attachant toujours aux textes précis, auxquels doivent s'accommoder ceux qui, susceptibles d'un sens plus étendu, peuvent se prêter à quelque interprétation ; & tel est, en particulier, celui que Marsham nous oppose.

Dom Calmet, dans son commentaire sur Ezéchiel, prétend tout accorder, en disant que la ville de Tyr étoit composée de deux parties, l'une en terre ferme, l'autre dans l'île ; que le roi Hiram les avoit jointes par une longue jetée, & que la nouvelle Tyr étoit, à proprement parler, la citadelle de l'ancienne.

Mais cette explication n'est pas le véritable dénouement. Elle pose sur des fondemens ruineux ; & ce qui est rapporté dans le premier article ne nous permet pas de nous en contenter.

1.° Ezéchiel distingue expressément les deux villes l'une de l'autre, & c'est à la seconde, située dans le cœur de la mer, que ses menaces s'adressent toujours : c'est elle dont le roi de Babylone doit détruire *les superbes édifices, abattre les monumens & les tours* : c'est dans les murs qu'il doit entrer *avec tous ses chariots de guerre ; il en doit précipiter les habitans & jusqu'aux pierres mêmes dans la profondeur des eaux*. A l'égard de Palétyr, ce n'est qu'une place située dans le territoire de la ville de Tyr, & dont les habitans, selon le prophète, seront passés au fil de l'épée.

2.° La jetée d'Hiram, dont parle ici Dom Calmet, avoit été construite pour joindre l'île de Tyr, non pas au continent, mais à une autre île voisine où étoit le temple de Jupiter Olympien ; nous l'avons remarqué d'après Jôsèphe.

3.° Enfin Palétyr n'étoit point vis-à-vis de l'île, ainsi que le savant commentateur paroît le supposer ; mais plus bas vers le midi, à trente stades de la mer.

La solution de saint Jérôme est plus heureuse. « Nabu-  
chodonosor, dit ce saint Docteur, voyant qu'il ne pouvoit

*Comment.  
in Ezech. cap.  
XXIX.*

» assiéger la ville de Tyr dans les formes, à cause de sa situa-  
 » tion dans une île, ni en faire approcher ses machines de  
 » guerre pour en ruiner les fortifications, employa ses troupes  
 » nombreuses à combler le canal étroit qui separoit l'île de la  
 » terre ferme; il dressa sur cette jetée toutes ses batteries, ruina  
 » toutes les défenses de la ville, & l'emporta comme l'avoit  
 » prédit Ezéchiel. »

Cette explication est très-naturelle. S. Jérôme ne confond point Nabuchodonosor avec Alexandre, par une méprise que l'audacieux Marsham lui reproche avec un ton de familiarité, qu'on peut taxer d'indécence.

Nabuchodonosor a bien pû exécuter, avec une armée innombrable, ce que fit quelques siècles après Alexandre avec ses Macédoniens; & peut-être même, le jeune conquérant fut-il encouragé dans cette entreprise par l'exemple du roi de Babylone. Quoique saint Jérôme ne cite point ses autorités pour ce fait, il est à présumer qu'il l'avoit puisé dans quelque ancien auteur, dont les écrits subsistoient encore de son temps. Mais quand ce qu'il rapporte ne seroit qu'une conjecture, elle est si vrai-semblable, si plausible en soi, si nécessairement liée avec ce que dit l'écrivain sacré de la situation de Tyr, que le saint Docteur aura cru pouvoir l'annoncer du ton le plus affirmatif.

Ce qui confirme son récit, c'est ce qu'Ezéchiel nous apprend lui-même des fatigues excessives qu'essuyèrent à ce siège les troupes de Nabuchodonosor. D'ailleurs il ne faut pas traduire ces paroles de la Vulgate, *Circumdabit te munitionibus & comportabit aggerem in gyro*, comme a fait M. de Sacy par ces mots, *il vous environnera de forts & de terrasses*. Le mot *agger* peut signifier *digue* ou *chauffée*: l'Hébreu dit, *il élèvera contre vous un fort ou une tour de bois, & il étendra contre vous une jetée ou levée*; expressions qui marquent assez clairement la jetée dont parle saint Jérôme.

Il ne se contente pas d'assurer que Tyr tomba par ce moyen sous la puissance du roi de Babylone: il ajoute que les premiers de la ville, voyant leurs murs prêts d'être

renversés par les machines des assiégeans, embarquèrent leurs effets les plus précieux, & s'enfuirent en différentes îles; en sorte que le pillage de Tyr ne dédommagea point Nabuchodonosor des fatigues, des travaux & des dépenses du siège.

Ce trait vient à l'appui du récit précédent, & nous indique la source d'où saint Jérôme l'a tiré. En effet aucun des écrivains que nous avons ne le rapporte. On ne soupçonnera pas néanmoins le saint Docteur de l'avoir imaginé. Il n'est pas ici question d'une conjecture, mais d'un fait. Quelque auteur dont les ouvrages ne subsistent plus, le lui avoit fourni sans doute, ainsi que le premier.

Au reste, cette évafion des plus riches Tyriens, avec leurs meilleurs effets, éclaircit merveilleusement un autre passage d'Ezéchiel, où le Prophète déclare que Dieu a livré l'Égypte à Nabuchodonosor, pour le récompenser des peines, en quelque sorte infructueuses, que lui avoit coûté le siège de Tyr.

*Ezech. cap.  
XXIX, v. 18.  
19, 20.*

Mais de toutes les difficultés que forment les Critiques contre l'ancienneté de Tyr, la plus grande est celle que semblent fournir plusieurs expressions d'Ezéchiel, qui, suivant les versions ordinaires, annoncent à cette ville une destruction totale, dont elle ne doit pas se relever. Le Prophète lui déclare, au nom du Seigneur, qu'elle ne sera jamais rebâtie; qu'on la cherchera vainement; qu'elle sera reléguée dans les solitudes éternelles, précipitée dans l'abyme éternel avec les morts. Si toutes ces menaces, dit-on, regardent Palétyr, jamais prédiction n'eut un accomplissement plus littéral; mais le moyen de les appliquer à la nouvelle Tyr: on fait que du temps d'Alexandre elle étoit la ville de l'Asie la plus florissante, & le centre du commerce de l'Orient. Détruite par ce conquérant, elle sortit de ses ruines avec une nouvelle splendeur; & depuis elle a subsisté avec plus ou moins d'éclat, jusqu'à la fin du XIII.<sup>e</sup> siècle après J. C.

Troisième  
objection.

*Ezech. cap.  
XXVI, v. 14.  
21.*

Quelque pressante que soit cette difficulté, M. l'abbé de Fontenu y répond 1.<sup>o</sup> comme il a fait à la précédente, que si le prophète paroît menacer Tyr d'une ruine totale,

Réponse,

il n'en est pas moins vrai que la ville à laquelle il s'adresse étoit, selon lui-même, située dans une île, *in corde maris*; que les expressions vagues & métaphoriques qu'on allègue ici, ne peuvent détruire le sens formel & littéral des premiers passages, & que c'est par les textes les plus décisifs qu'il faut expliquer ceux qui le sont moins.

2.<sup>o</sup> Il répond avec saint Jérôme, que pour la parfaite intelligence des livres Sacrés, on ne doit pas toujours s'arrêter scrupuleusement au sens simple & littéral; mais recourir quelquefois à des sens figurés & métaphoriques. C'est une règle applicable, sur-tout au style des prophètes: ce seroit mal entendre leur langage que de l'entendre toujours à la lettre. Ils entre-mêlent souvent leurs prédictions de menaces, dans la vûe de faire sentir à ceux qu'elles regardent quels châtimens ils mériteroient, si Dieu ne modéroit à leur égard la rigueur de sa justice. Telles sont celles de Jonas contre Ninive, d'Ezéchiel contre l'Égypte, d'Isaïe contre Babylone. Quelquefois, & c'est encore ici une observation de saint Jérôme, les prophètes ne s'arrêtent pas au temps présent: outre le terme prochain, ils envisagent encore des temps éloignés, où leurs prédictions doivent recevoir leur entier & parfait accomplissement. C'est le cas de celle dont il s'agit ici, & ce n'est pas la seule qu'on puisse citer. Les siècles ne sont rien aux yeux de l'Éternel, pour qui mille ans sont comme un jour (c). La destruction totale dont Ezéchiel menace la ville de Tyr, signifie donc, selon le saint Docteur, qu'elle ne sera plus la reine des Nations, qu'elle ne sera plus souveraine, ni même indépendante; mais successivement assujétie au joug des Perses, des Macédoniens & des Romains. Ajoutons que depuis saint Jérôme jusqu'à sa ruine, elle a été sujette des Musulmans.

Cette explication est d'autant plus heureuse, que si le terme Hébreu dont se sert le prophète, signifie *bâtir*, dans le sens littéral, il se prend dans le figuré pour, *devenir puissant*,

(c) *Mille anni ante oculos tuos, sicut dies hesternæ quæ præterit, & custodia in nocte.* Psalm. LXXXIX, 4.

opulent, faire une fortune éclatante. On pourroit citer plus d'un exemple de cette acception métaphorique.

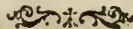
3.° Si l'on consulte le texte Hébreu & la version des Septante, on verra qu'il ne faut point prendre à la rigueur, ni dans toute l'étendue de leur signification, les termes dont se servent ici plusieurs traductions. En effet l'expression de l'Hébreu, que les Septante ont rendue par le mot *ajav*, ne signifie point en cette occasion, ainsi que l'observent saint Jérôme & Théodoret, une durée éternelle & sans borne; mais seulement un intervalle de temps limité, l'espace d'un siècle qui n'est que de 70 ans, selon le calcul ordinaire de la vie des hommes (*d*).

4.° Quand on n'admettroit ni le dénouement ni la décision de saint Jérôme, sur les passages qu'il s'agit d'expliquer, à qui doit-on mieux s'en rapporter sur leur vrai sens qu'à Isaïe, qui nous en donne lui-même l'interprétation? Ce prophète, après avoir prédit à la ville de Tyr tous les malheurs qui doivent l'accabler, lui annonce de la part de Dieu la fin de ses désastres. Il déclare qu'au bout de 70 ans elle reparoîtra dans le monde avec son ancien lustre, & que le renouvellement du commerce sera pour elle une source de richesses & d'abondance. Cette prédiction eut son effet, lorsque Cyrus, vainqueur de Babylone, déclara libres tous les peuples que les Chaldéens avoient menés en esclavage, & leur accorda la permission de rebâtir leurs villes, dont Jérusalem & Tyr étoient les plus considérables.

Isaïe, xxxiii.  
15, 17.

Concluons de tout ceci, que l'ancienneté de Tyr est un fait incontestable; que l'époque de sa fondation remonte plusieurs siècles avant le règne de Nabuchodonosor, & que c'est d'elle, non de Palétyr, que les prophètes & les écrivains prophanes ont parlé dans leurs ouvrages.

(*d*) Holam in Hebræo & *ajav* | *supputari, psalmistâ dicente, dies*  
in Græco, unum sæculum significat, | *annorum nostrorum in ipsis, septua-*  
id est humanæ tempus ætatis, quod | *ginta anni. Hieronym. Comm. in*  
aiunt annorum septuaginta numero | *Ezech. c. xxxvi.*



## R E C H E R C H E S

*Sur les traditions Religieuses & Philosophiques des Indiens, pour servir de préliminaires à l'examen de leur Chronologie.*

**D**E toutes les traditions des différens peuples, il n'en est aucune qui, discutée de bonne foi selon les règles de la critique, se trouve remonter jusqu'à l'an 3600 avant l'ère Chrétienne; c'est-à-dire, jusqu'au temps vers lequel la chronologie du manuscrit Samaritain & celle des Septante, placent le repeuplement de la terre par les enfans de Noé.

Il est vrai que quelques Nations s'attribuoient une antiquité, qui paroît d'abord contredire le témoignage de l'Écriture. Mais la plupart de ces chimères ne méritent pas même un examen sérieux. Les traditions de tous les peuples sont composées de deux parties, qu'on ne peut trop distinguer l'une de l'autre. En remontant dans l'histoire de chaque Nation, on rencontre toujours, plus ou moins haut, une époque, au dessus de laquelle les traditions cessent d'être historiques; c'est-à-dire, de présenter des faits du même genre que ceux qui se passent sous nos yeux. Les habitans de la terre ne sont plus alors des hommes: ce sont des Dieux, des Génies, des Monstres, des Géans, des Êtres d'une autre espèce que nous. La Nature suit alors d'autres loix; tous les évènements sont des prodiges. Dans l'histoire de certains peuples, en particulier dans celle des Grecs, ces fictions ne sont liées entre elles par aucune chronologie: elles ont, au contraire, cette espèce de liaison; chez les *Chaldéens*, les *Egyptiens*, les *Chinois*, les *peuples de l'Inde*; & de plus, elles forment une sorte de système. C'est l'exposition allégorique des idées de leurs philosophes sur la naissance de l'Univers, & sur les révolutions des mondes, qu'ils prétendoient avoir précédé celui-ci. L'énorme durée qu'ils donnoient à ces temps fabuleux, semble

presque toujours avoir été réglée sur quelque période astronomique, multipliée par elle-même. En descendant de l'époque dont nous venons de parler, les traditions deviennent historiques; & ce sont les seules qui méritent d'être étudiées par un chronologiste, & comparées au récit de l'écrivain sacré.

Tel est le point de vûe sous lequel M. Fréret envisageoit tout ce qu'on a débité sur le premier âge du monde. De savantes recherches & de profondes méditations le conduisirent à ce résultat; & c'est dans cet esprit qu'il a discuté les annales des peuples, dont l'origine semble, au premier coup d'œil, se perdre dans la nuit des temps. Les quatre premiers articles de son ouvrage sur la chronologie des Chinois ont paru dans le xv.<sup>e</sup> volume de notre recueil, & les six derniers terminent celui-ci. Ses idées sur l'ancienne histoire des Egyptiens se trouvent développées fort au long, dans son *Traité contre le système chronologique de Newton*: traité que nous comptons donner incessamment au public. Le précis de ce qu'il a pensé sur les antiquités des Chaldéens entrera dans quelques-uns des volumes suivans.

Ces trois peuples sont, avec les Indiens, ceux qui prétendent à l'ancienneté la plus reculée (a). Ainsi pour épuiser la

(a) En parcourant tous les peuples connus, on ne trouve en effet que ces quatre dont les traditions paroissent remonter au delà des temps marqués par l'Écriture, pour l'origine des différentes peuplades. La chronologie des Grecs ne commence guère qu'avec les temps historiques; leur histoire fabuleuse, ou celle du règne des Dieux, n'a point de suite; parce que leur religion ne formoit pas un système. Les fables répandues chez les peuples de l'Occident sont aussi sans liaison chronologique; parce que ces peuples n'avoient pas l'usage de l'écriture. A l'égard des habitans de l'Amérique, nous savons que les Mexicains, & les peuples qui par-

loient la même langue qu'eux, & qui formoient une même nation, avoient une année réglée & même des cycles assez bien imaginés: mais ce qui s'est conservé de leurs traditions, ne remonte pas bien haut avant l'ère Chrétienne. Celles des Péruviens n'avoient que quatre ou cinq siècles au temps de la découverte du nouveau monde. Ainsi, tout bien examiné, les *Chaldéens*, les *Egyptiens*, les *Chinois* & les *Indiens* sont les seuls dont on doive discuter la chronologie concurremment avec celle des Hébreux; parce que, sans avoir plus de droits que les autres peuples, ils ont plus de prétentions.

matière, il falloit encore examiner les traditions Indiennes. C'est ce que M. Fréret avoit entrepris dans un long Mémoire dont le plan, qu'il n'a pas eu le temps de remplir, embrassoit à la fois la religion, l'astronomie & la chronologie des peuples de l'Inde. Nous n'avons que le commencement de son ouvrage, dans lequel il expose les traditions religieuses des Indiens. Comme il nous avoit déjà communiqué cette première partie de ses recherches, nous croyons devoir en placer ici l'abrégé; d'autant plus que la connoissance du système religieux des Indiens influe beaucoup sur celle de leur chronologie & de leur histoire, comme on le verra bien-tôt.

7 Février  
1744.

La religion Indienne est extrêmement répandue dans l'Orient, & l'on peut la regarder comme partageant notre hémisphère avec le Christianisme & le Mahométisme. En effet, quoique le Mahométisme domine dans les pays enfermés entre l'Indus & le Gange, la religion des Brahmes est cependant celle de presque tous les anciens habitans. Elle règne seule & sans partage au nord & à l'orient du Gange, & s'étend depuis la mer de Bengale jusqu'aux montagnes du Thibet; les deux Thibets, le royaume de Boutan, & presque tous les peuples de l'une & de l'autre Tartarie la reconnoissent; la plupart des Chinois l'ont adoptée depuis l'an 64 de l'ère Chrétienne; elle est aussi la religion dominante au Japon, & les Mahométans la trouvèrent établie dans les îles où ils ont été prêcher le Musulmanisme: enfin cette religion est celle de la Cochinchine, du Tunquin, des royaumes de Laos, de Camboge & de Siam, des peuples de Pégou, d'Ava, & de tous les pays situés entre la Chine & le Gange. Les cultes répandus dans ces contrées, quelque variés qu'ils puissent paroître aux étrangers, sont en effet des branches de la même religion: on doit les regarder comme des sectes différentes, dont la plus considérable est celle que suivent les habitans de la presqu'île formée par l'Indus & le Gange. C'est principalement de ces Indiens qu'il est question dans le Mémoire de M. Fréret. Le système général de leur religion

paroît ignoré (*b*) des voyageurs, qui ne débitent presque tous à ce sujet que des fables, ou n'en rapportent, tout au plus, que des dogmes particuliers. M. Fréret a puisé dans leur source les traits sous lesquels il nous la représente; il les

(*b*) Il seroit difficile de se former une idée nette des traditions religieuses de l'Inde, d'après les relations des voyageurs François, Anglois, ou Portugais. Tout ce qu'ils nous en rapportent n'est qu'un tissu d'extravagances & de contradictions, qui ne se trouvent point réellement dans la religion Indienne, dont les principes, liés entre eux, forment un tout systématique. Si cette religion étoit aussi absurde qu'on la représente, comment auroit-elle pû, non seulement s'étendre dans la plus grande portion de l'Orient, mais s'y maintenir contre la puissance des Mahométans, & les efforts continuels des Philosophes & des Lettrés! Le peu d'accord qui règne dans tout ce qu'on nous en débite, est produit par plusieurs causes, dont les unes viennent des Indiens mêmes, & les autres des étrangers qui nous en parlent.

Du côté des Indiens, 1.° la plupart des dogmes de leur religion se sont altérés dans les différentes sectes que professent tant de peuples divers. 2.° La différence des dialectes & celle de la prononciation, qui change presque toujours le sens du même mot, sont encore une source de variétés sans nombre. Le même être, le même attribut, désigné dans différentes contrées par différens noms, s'est multiplié par là de tant de manières, qu'il en résulte d'étranges contrariétés. 3.° La superstition, l'ignorance & la poésie ont altéré, par un aillage de fictions bizarres, un culte simple d'abord, & très philosophique. Le peuple, nourri de ces fables, les croit essentielles à la religion qu'il professe. La plupart des allégories, employées

originairement pour exprimer les idées métaphysiques sur lesquelles se fonde le système Indien, ont été dans la suite entendues à la lettre. Par ce contre-sens, dont l'histoire fournit tant d'autres exemples, les statues, qui n'étoient destinées qu'à représenter, sous une image sensible, des êtres spirituels, sont devenues les objets immédiats d'un culte monstrueux: les symboles ont été transformés en Idoles, & les Idoles en Divinités.

Du côté des étrangers, qui prétendent nous instruire de la religion Indienne, les contradictions & les méprises ont quatre causes principales: 1.° La plupart des voyageurs, occupés de tous autres objets, & plus commerçans que philosophes, étoient peu propres à dégager le fond du culte, de cet amas de fables dont le mélange grossier l'offusque & l'obscurcit. 2.° Comme ils ne voyageoient ni dans les mêmes temps, ni dans les mêmes contrées, ils nous donnent les traditions particulières du peuple qu'ils ont connu, pour le système général de toute la nation. 3.° L'ignorance de la langue, les a mis souvent dans le cas de défigurer bien des noms, & d'en altérer l'orthographe & le sens. 4.° Au lieu de s'attacher à prendre une idée du tout, qui les eût obligés de faire de profondes recherches, ils se bornoient à recueillir des détails, souvent étrangers, & presque toujours contradictoires. Ils n'interrogeoient guère que des gens du peuple, ou tout au plus des prêtres ignorans, plus occupés du soin de parer les statues de leurs Dieux, que de l'étude de leurs livres dogmatiques.

emprunte d'une espèce de somme théologique (c), qui s'explique encore aujourd'hui dans les écoles du Malabar, & dont l'extrait se trouve dans la continuation des décades Portugaises de Barros.\*

\* Decada V,  
livre 6.<sup>o</sup>

Les Indiens reconnoissent un premier Être, principe de l'Univers, esprit pur, intelligence infinie, toute-puissante, nécessaire, immatérielle, parfaite par essence, & dont les êtres particuliers émanent, comme la lumière émane du soleil: cette cause suprême est nommée dans leur langue (d), *Scharoïes Zibari*, le Créateur de tout.

A ce premier Être ils subordonnent un grand nombre d'autres intelligences éternelles & spirituelles comme lui; mais soumises à son pouvoir, & tenant de lui leur existence, comme les effets nécessaires d'une cause éternelle, agissante de toute éternité: ces Génies se nomment *Moni-Schevaroun*.

La théologie Indienne les partage en deux classes. La première est composée d'esprits très-purs, inséparablement unis à leur Principe, & dont la perfection est telle, qu'ils sont incapables de vice & d'erreur. Occupés sans cesse à contempler le souverain Être, ils sont absorbés dans une méditation si forte, qu'il en résulte une espèce d'anéantissement qui suspend toutes leurs facultés, & les empêche de produire aucun acte particulier: c'est à peu près l'idée que les Quiétistes outrés se font de la souveraine béatitude. Cet état est ce que les Siamois nomment *Niveupan*, les Pégouans *Niban*, les Japonois *Safene*, les Chinois *Coung-hiou*.

(c) Ce livre, dont le continuateur de Barros nous a donné l'extrait, est appelé *Teroum mandramolé Etrivafchigan*. Les écoles du Malabar sont les seules écoles publiques qui subsistent aujourd'hui dans l'Inde: car les Patans, & ensuite les Mogols, ont détruit celles qui étoient établies sur les bords du Gange, & dans l'Inde septentrionale. Celles que les Brahmines tiennent à *Bénarés*, & dont parle Bernier, ne sont que des écoles

particulières, tolérées par les Mahométans.

(d) Il faut observer, au sujet des noms Indiens, 1.<sup>o</sup> qu'il y a dans l'Inde, non seulement plusieurs dialectes, mais encore plusieurs langues différentes les unes des autres. 2.<sup>o</sup> Que nos langues d'Europe ne peuvent exprimer toutes nos prononciations Indiennes. 3.<sup>o</sup> Que les mêmes sons, exprimés selon les diverses orthographes d'Europe, semblent former des mots différens.

La seconde classe comprend des esprits moins purs, libres par une suite de leur imperfection, & comme tels, capables de pécher. L'abus que plusieurs de ces intelligences ont fait de leur liberté, les a dégradées; elles ont été précipitées de sphère en sphère, à mesure que croissoit leur dépravation; jusqu'à ce que parvenue à son comble, elle ait eu besoin d'un remède violent. Alors elles ont été renfermées dans des corps & dans un monde matériel, créé pour elles comme un lieu d'exil, qu'elles habitent jusqu'à ce qu'elles aient recouvré leur pureté primitive.

Nos ames sont des esprits de cette espèce; qui, déchues de leur perfection, ont été forcées *d'informer* des corps, pour s'y purifier de leurs souillures, par les souffrances attachées à la condition humaine: souffrances qui sont moins le supplice que le remède de leurs fautes. Si ces ames n'emploient leur séjour dans les corps humains qu'à contracter de nouvelles souillures, alors elles passent dans des corps d'animaux, d'une espèce d'autant plus vile & plus misérable qu'elles ont été plus criminelles. Quelques sectes Indiennes pensent que les ames une fois déchues ne se relèvent jamais: la plupart des autres, moins rigoureuses, croient que la pratique des vertus & de grandes austérités peuvent rendre aux ames leur ancienne perfection, & qu'alors elles retournent dans le *Schorgam*, ou lieu de délices, qui est le séjour des esprits du second ordre: car ce second ordre n'est pas intimement uni au *Scharoïes Zibari*, ou Principe créateur.

Depuis la chute des intelligences de la seconde classe & la production du monde matériel, il a commencé d'exister des esprits d'une espèce toute contraire, impurs & mal-faisans par essence, ministres de la Divinité, instrumens dont sa justice se sert pour châtier les intelligences coupables: ces Génies, connus sous le nom de *Deoutas*, sont les causes de tous les maux qui affligent l'Univers. Les ames, ou intelligences du second ordre, qui se sont souillées de plus en plus pendant leurs diverses migrations dans des corps soit d'hommes, soit d'animaux, sont enfin livrées à ces Génies

40 HISTOIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE  
mal-faisans, & tourmentées dans le *Naranea*; lieu de ténèbres, que les Indiens placent dans la partie inférieure de l'Univers.

*Voy. Phil. Bal-  
daus, & Abra-  
ham Roger.*

L'Être souverain n'a pas créé par lui-même, & ne régit point immédiatement ce monde matériel que nous habitons; il a chargé quelques-uns des Génies du premier ordre du soin de le produire & de le gouverner. Ces Génies sont au nombre de cinq; & chacun d'eux est conduit par une Inspiration qui ne l'abandonne jamais. Les Indiens ont personnifié cette *Inspiration*, & de là est venu l'usage de donner une femme à chacun de ces Génies administrateurs de l'Univers: Nos modernes prenant au pied de la lettre la plupart des expressions figurées des Brahmines, débitent à ce sujet bien des absurdités qu'ils se seroient épargnées, s'ils eussent fait réflexion à ce que signifient les noms de ces prétendues Déeses.

Les cinq Génies, *régisseurs* du monde matériel, sont; 1.<sup>o</sup> *Schada-schivaoun*, & sa femme *Houmani*, qui gouvernent le Ciel & la région des astres. 2.<sup>o</sup> *Roudra*, & sa femme *Parvadi* ou *Paratchatti*, dont la région du feu est le département. 3.<sup>o</sup> *Ma-esoura*, & sa femme *Ma-enovadi*, administrateurs de la région de l'air. 4.<sup>o</sup> *Visnou* ou *Vischnou*, & sa femme *Lackimi*, qui président à l'élément de l'eau. 5.<sup>o</sup> Enfin *Brahma*, & sa femme *Escharasvadi*, à qui l'élément de la terre est confié (*e*). La physique des Indiens ajoûte, comme on voit, l'éther aux quatre élémens des philosophes Grecs.

De ces cinq Divinités, il n'y en a que trois qui aient

(*e*) Ces cinq femmes ne sont que des attributs personnifiés, comme on en peut juger aisément par les noms de deux d'entre elles: *Lackimi*, épouse de *Vischnou*, signifie *richesses*, *abondance*; *Paratchatti*, épouse de *Roudra*, est la *toute-puissance*. Ce sont les seules dont M. Fréret ait trouvé la signification; mais c'est assez pour en conclure que les trois autres sont du même genre. Ajoûtons

que les Génies dont il s'agit, ainsi que leurs femmes, & en général les divinités Indiennes, portent à la fois différens noms: ce qui ne doit pas nous surprendre, parce que ces noms n'étant que des épithètes, le même être en peut recevoir autant qu'il a d'attributs. Le livre intitulé *Tivaroum*, par exemple, n'est qu'une liste des noms différens du souverain Être.

eu part à la formation du monde sensible. *Brahma* est auteur de la matière qui le compose : *Vischnou* en a produit la forme ; & *Roudra* est la cause des changemens qu'il éprouve, par la destruction des êtres particuliers. Sans insister ici sur le rapport singulier de ces trois Principes avec les Divinités égyptiennes Isis, Osiris & Typhon, nous remarquerons seulement que quelques-unes des sectes Indiennes réunissent leurs trois Principes sous une seule figure, qui forme une Idole à trois têtes, dont chacune est ornée d'une couronne. Cependant *Brahma* n'a chez les Indiens ni statue, ni temple, ni culte particulier : *Vischnou* & *Roudra*, mais sur-tout le premier, sont les seuls des cinq Génies qui aient des autels & des Prêtres.

L'idée que ces peuples se forment de la disposition de l'Univers sensible est extrêmement bizarre. Ils se représentent la terre que nous habitons comme une surface plate, au milieu de laquelle s'élève une montagne : autour de cette montagne ils font tourner le soleil, la lune, les étoiles & les planètes ; car c'est dans cet ordre qu'ils les arrangent. Ces astres ne sont visibles pour nous, que lorsqu'ils sont entre nous & la montagne ; & c'est elle qui les éclipe à nos yeux. Au-dessus du ciel des planètes, les Indiens en imaginent six autres, éloignés entre eux de cent mille journées, c'est-à-dire de six cens mille lieues Indiennes. Chacun de ces cieux est destiné au séjour des intelligences du second ordre pures ou purifiées ; elles y jouissent d'un bonheur égal au degré de perfection qu'elles ont ou conservée, ou recouvrée.

*Relation du  
voyage de Siam ;  
par la Leubère.*

Au dessous de la terre il y a de même plusieurs *Naranea* ; ou lieux de ténèbres, dans lesquels sont tourmentées les ames criminelles, selon le degré de leur corruption. Ces différentes parties de l'Univers sont enveloppées d'une sphère immense, qu'ils nomment l'œuf de *Brahma*, & qu'ils font porter par une femme, appelée *Adarasati*, c'est-à-dire *la Vérité*.

On voit par ce qui précède, que les Indiens n'attribuent l'éternité qu'au monde des intelligences, & non pas au monde

matériel & sensible, comme le croient & le débitent la plupart des Missionnaires & des Voyageurs. Puisque ce monde sensible n'est destiné qu'au séjour des intelligences dégradées, & que ces âmes peuvent se relever de leur chute, on doit en conclure que dans le système Indien, il a dû commencer, & qu'il peut finir. Aussi en bornent-ils la durée aux cent années de la vie de Brahma : chacune de ces années est de 365 jours, & chaque jour dure quarante-trois millions deux cens mille siècles, ou quatre billions trois cens vingt millions d'années communes. Brahma a déjà vécu plus de cinquante de ces années : un Brahmine, consulté par un ministre Hollandois, marquoit le commencement de la cinquante-unième au 10 avril 1639 de notre Ère (f).

Les Indiens partagent cette suite presque infinie de siècles en diverses périodes, qu'ils nomment *iougam* ; sans être trop d'accord sur le nombre & la durée de chacune d'elles (g). Ils ne se réunissent que sur deux points : 1.° selon eux, chacune de ces périodes forme la durée particulière d'un des

(f) Le sens de cette allégorie n'est pas difficile à pénétrer. Ici Brahma n'est autre chose que le monde matériel ; & les cent années de sa vie marquent, en termes figurés, le temps de la durée de ce monde. Le ministre Hollandois qui consulta le Brahmine est Abraham Roger, qui a demeuré long-temps à Paliacate, sur la côte de Coromandel ; & ce Brahmine est le célèbre *Padmanaba*, qui dans la suite embrassa le Christianisme. Au reste, on n'est pas d'accord aux Indes sur la durée de cette vie de Brahma. Suivant quelques auteurs elle doit être de 108 ans, dont chacun est de 365 jours, mais chaque jour n'est que huit millions six cens soixante & dix mille siècles. Cette durée n'est que le cinquième de la précédente : malgré la réduction, la période est immense. L'absurdité de cet immense calcul saute aux yeux ; mais peut-être ne

seroit-il pas hors de propos de rassembler sous un même point de vue tout ce qui se trouve éparé sur cette matière, pour faire sentir à ceux qui citent ces sortes de calculs sans les avoir étudiés, quel est le caractère des traditions qu'ils opposent à la chronologie des livres Sacrés.

(g) Selon l'opinion commune il s'est écoulé 17 *iougam* depuis la naissance de Brahma, & nous sommes dans le 18.° Les lettres des Missionnaires Danois de Tranquebar, publiées par feu M. Bayer, nous apprennent qu'on donne à ces 18 périodes, prises ensemble, le nom de *sougam*. La durée des 14 premières, suivant une chronologie de Malabar, rapportée dans une de ces lettres, monte à 1050 millions d'années ; celle des quatre dernières est évaluée à 22 millions 46700 ans.

mondes, qui doivent être produits les uns après les autres, pour remplir les cent années de la vie de Brahma; c'est-à-dire tout le temps que doit exister l'Univers sensible, ce grand tout, dont ces mondes ne sont que des portions détachées & successives, ou plutôt une reproduction continuelle. Ainsi toutes ces périodes, séparées par les révolutions générales qui changent & renouvellent la face de la terre, n'ont entre elles aucune liaison; & par conséquent la seule dont il nous importe de savoir l'époque & la durée, est celle où commença le monde où nous vivons: les Indiens l'appellent *cal-iougam*. 2.° Les traditions Indiennes sont assez uniformes au sujet des trois dernières périodes, ou de celles qui ont immédiatement précédé la nôtre. Elles en parlent, comme la mythologie grecque parle des trois premiers âges du monde. La peinture qu'elles en font & les noms qu'elles leur donnent, rappellent le siècle d'or, le siècle d'argent & le siècle d'airain des poètes: nous vivons dans le quatrième; c'est le siècle de fer, où les maux prédominent sur les biens. La vertu qui régnoit parmi les hommes, dans le premier âge du monde, dégénéra peu à peu dans le cours des deux âges suivans: enfin la corruption vint à son comble; & ce fut alors que les *Deoutas*, employés à punir les crimes, signalèrent leur puissance par le trouble introduit dans l'Univers.

*Vischnou*, chargé du gouvernement de notre monde, voulant arrêter les progrès du désordre, vint plusieurs fois au secours des hommes, & se montra sous une forme sensible, soit pour les instruire, soit pour les corriger, soit pour les défendre contre la tyrannie des *Deoutas*. L'histoire de ces différentes manifestations de *Vischnou* & ses aventures particulières, sont le canevas de toutes les fables Indiennes. Comme ces peuples, sur-tout ceux de la partie méridionale, ont l'imagination vive, les ouvrages de leurs poètes ont défigurés leur mythologie par un merveilleux, poussé jusqu'à l'absurde. Une autre source de leurs fictions est l'opinion presque généralement répandue dans les Indes, que les austérités, la contemplation & la pratique des vertus peuvent,

non seulement rendre aux ames leur ancienne pureté, mais les égaler aux Génies, régisseurs du monde, & leur donner un empire absolu sur les *Deoutas*. Ce système adopté par les Brahmes, les Prêtres & les pénitens, & rejeté par les philosophes, est devenu la religion populaire.

*Vischnou* s'est déjà montré neuf fois; mais ses huit premières manifestations sont arrivées pendant les trois *iougam* ou périodes précédentes: la neuvième s'est faite dans le cours de notre *cal-iougam*, & les Indiens en attendent encore une dixième.

Nous omettrons ici tout ce qui concerne les huit premières apparitions de *Vischnou*, qui n'appartiennent pas à l'histoire de la période actuelle. Dans la neuvième qui en fait partie, il vint sur la terre sous une figure humaine. Aux Indes & dans l'île de Ceylan, on l'appelle *Boudhé* ou *Boudhan*; à Siam *Ponti-tchaou*, qui est le même que *Sommonacodon*, traduit dans la relation de la Loubère par le *Talapoin des bois*. On le nomme à la Chine *Po* ou *Fo*, *Foé*, selon l'orthographe Portugaise, & quelquefois *Chékia* ou *Chaka*. Les Japonois l'honorent sous le titre d'*Amida*; c'est toujours *Vischnou* désigné par différens noms.

La date précise de sa neuvième manifestation ne se trouve nulle part: mais l'opinion commune est qu'elle se fit au commencement du *cal-iougam*. Après s'être montré aux hommes pour les instruire, *Vischnou* s'est retiré dans une solitude, dont il sort quelquefois dans la même vûe (*h*).

(*h*) Les Indiens croient que dans cette solitude il ne cesse d'implorer la clémence du souverain Être, en faveur des hommes. C'est l'état de méditation, connue sous le nom de *Niveupan*, sur lequel Bayle a débité tant de conjectures dans son dictionnaire. *Vischnou* n'est encore sorti que deux fois de sa retraite, & chaque fois il n'a eu, disent les Indiens, d'autre objet que celui d'instruire ses hommes par ses discours, sans leur montrer sa puissance par aucun

prodige. Ces deux apparitions, arrivées pendant le cours de sa neuvième manifestation, n'en sont point distinguées: on ne les regarde même que comme les missions de deux Prophètes inspirés par *Vischnou*, & pleins de son esprit. La date de ces deux missions est marquée dans quelques livres Indiens. Au Thibet, où la doctrine Indienne subsiste dans toute sa pureté, on suppose que l'âme, ou l'esprit de ces deux Prophètes, passe successivement dans chacun de ceux qui

Sa dixième manifestation doit arriver la 26430.<sup>e</sup> année du *cal-iougam*, dont la durée totale fera de quatre cens trente-deux mille ans. Cette période, alors terminée, doit être suivie de plusieurs autres *iougam*, qui compléteront le siècle de la vie de *Brahma*, à la fin duquel toutes les intelligences purifiées retourneront dans leur état primitif. Alors le monde matériel, les *Schorgam* & les *Naranea*, seront anéantis ainsi que les *Deoutas*; & le monde intelligible subsistera seul comme dans les temps qui précédèrent les *iougam* (i).

Au reste, les différens peuples qui suivent le culte de *Vischnou*, ne sont pas plus d'accord sur le temps de sa neuvième manifestation, que sur les noms qu'ils lui donnent. Les Chinois, dont les traditions en font un philosophe qu'ils appellent *Chékia*, comme nous l'avons observé ci-dessus, marquent sa naissance à l'an 1026 avant J. C. L'*Amida* des Japonois est encore plus ancien: mais les peuples de Laos, suivant le P. Marini, ne comptent guère plus de deux mille ans depuis cet événement. C'est à peu près le calcul des habitans du Pégou, suivant le P. Mafféi, qui parle d'après les Mémoires du P. Bomfer, Missionnaire François, sorti du Pégou en 1557. L'Ere de Siam & de l'île de Ceylan, ne s'éloigne pas beaucoup de cette époque, qui donne environ

représentent *Vischnou*, sous le titre de *Dalai Lama*. C'est en ce sens qu'il faut entendre ce qu'on dit de son immortalité. Nos Voyageurs, faute d'avoir compris ce dogme, ont cru que les peuples du Thibet le regardoient comme immortel, dans le sens qu'on donne ordinairement à ce terme.

(i) Ce système est extrêmement ancien dans les Indes: on doit reconnoître dans l'exposé que nous en avons fait, les dogmes principaux de celui de Pythagore. C'est qu'il avoit passé des Indes en Égypte, où Pythagore l'apprit, comme Hérodote l'insinue; mais en se l'appropriant, il l'a beaucoup altéré. Sa Métempsychose,

du moins telle qu'il la proposoit au commun de ses disciples, est bien différente de celle des Indiens. Platon adopta une partie des idées Indiennes, & dans la suite Origène prétendit les ajuster au Christianisme, avec lequel elles ont, au premier coup d'œil, un rapport qui disparoit dès qu'on les examine; mais qui prouve du moins que la religion Indienne, comme toutes les autres, eut dans son origine pour base les premières vérités connues généralement de tous les hommes, & qui font le corps de la révélation naturelle, aussi ancienne que l'Univers.

l'an 550 avant J. C. Il n'est point étonnant que les traditions de ces trois derniers peuples ne remontent pas si haut que celles des Chinois & des Indiens: c'est en effet des Indes que la religion de *Sommonacodon* a passé à Siam & dans le Pégou. La langue sacrée de Siam, est la langue *Balie*, dialecte Indien: il est démontré que les règles de l'astronomie Siamoise sont dressées pour un méridien de la presqu'île de l'Inde, plus occidental que Siam de 18 degrés 15 minutes. Le royaume de Siam, celui de Pégou & l'île de Ceylan n'ont commencé à se peupler que fort tard.

Par ce précis des traditions Indiennes sur l'origine & l'histoire du monde, il est facile de se convaincre 1.° qu'à l'exception du *cal-iougam*, ou de la période courante, il n'y a rien dans leurs fables qu'on puisse donner comme ayant un fondement historique. 2.° Que c'est à fixer le commencement du *cal-iougam* que les chronologistes doivent s'attacher, & que cette époque une fois déterminée, sera celle où commencent les temps historiques chez les Indiens.

Pour arriver à cette détermination, nous ne consulterons ni le manuscrit Persan, traduit de l'Indien l'an 995 de l'Hégire, qui compte cette année pour la 28422.° du *cal-iougam*; ni l'*exposition de la religion Indienne*, imprimée à la suite des Mémoires de Dellon, où l'on suppose que le *cal-iougam* avoit déjà duré 48448 ans; ni enfin la lettre du P. la Lane, écrite des Indes en 1709, où l'on nous donne cette année pour la 427195 de la période courante. Ces trois dates, qui ne s'accordent point entre elles, diffèrent absolument de celles que nous avons, soit dans les ouvrages des Indiens mêmes, soit dans leurs calendriers, & de celles que rapportent des Voyageurs exacts, qui se sont attachés à débrouiller les antiquités Indiennes.

M. Fréret a discuté toutes ces dates avec soin; & l'examen critique qu'il a fait de la question, l'a convaincu de l'exactitude des calendriers Indiens à cet égard, fort supérieure à celle des relations Européennes. En effet, comme dans l'Inde on ne fait rien sans avoir consulté le calendrier, afin de

choisir des momens favorables, nous devons regarder ces sortes de tables astronomiques comme revêtues d'une autorité religieuse. Or, l'époque du *cal-iougam*, donnée par ces calendriers, s'accorde parfaitement avec la chronologie de l'Écriture. Selon Abraham Roger, dans sa *porte ouverte au paganisme Indien*, l'an 1639 de J. C, répondoit, sur la côte de Coromandel, à l'an 4740 du *cal-iougam*. Suivant Baldéus, notre année 1657 étoit la 4768.<sup>e</sup> à Surate : une lettre du P. Calmette, Jésuite, marque l'an 1730 de J. C, pour la 4730.<sup>e</sup> du *cal-iougam*, dans le pays de Carnate : enfin le *Panjangam*, ou almanach Indien de la côte de Coromandel, dressé pour l'année 1730, donne une date encore plus précise, & qui doit servir à réformer toutes les autres ; le 11 avril 1730 s'y trouve répondre au commencement de l'année 4831 du *cal-iougam* (k).

Comme les années Indiennes sont astrales, & mesurées par le retour du soleil à la même étoile fixe, elles sont un peu plus longues que nos années Juliennes. La somme de ces excédens, en 4830 ans Indiens, monte à 67 jours & quelques minutes ; ainsi le *cal-iougam* auroit commencé avec le 24. de janvier de l'année 3102 avant J. C.

Si l'on veut avoir une époque plus précise, & fondée sur des calculs astronomiques, faits en conséquence des règles Indiennes, le *cal-iougam* commença aux Indes à midi du 16 janvier de cette année 3102, une demi-heure avant le solstice d'hiver, dans le colure duquel se trouvoit alors la première étoile d'*Aries*. On sait que c'est l'étoile dont la position, dans un même cercle de longitude avec le soleil, donne le commencement de l'année astronomique. Outre l'année solaire astrale, on se sert aux Indes d'une année lunaire ; & la première lune est toujours celle dont la syzygie arrive après le commencement de l'année solaire.

Le *Panjangam* marque pour le premier du mois lunaire, en 1730, le 8 du premier mois solaire ; ce qui répond au :

(k) Cet Almanach est publié presque tout entier à la fin de l'ouvrage de Bayer, intitulé *Regnum Bactrianum*.

18 avril, & se trouve le jour d'une nouvelle lune. Le premier mois lunaire de l'année Indienne qui commença le *cal-iougam* 3102 avant J. C, se trouve encore moins éloigné du commencement de l'année solaire qu'en 1730. Un tel rapport est singulier; & comme cette détermination de l'époque des Indiens est ancienne parmi eux, M. Fréret en conclut qu'ils doivent avoir eu de bonne heure de meilleures règles d'astronomie que les Grecs n'en avoient au temps de Ptolémée: car les tables de cet astronome s'éloigneroient beaucoup plus des nôtres, si l'on s'en servoit à calculer une époque si reculée. L'astronomie du *Panjangam*, semblable à celle des Siamois, est fondée sur des opérations arithmétiques différentes de la méthode de nos tables: les chiffres y sont répétés, ainsi la moindre altération dans leur suite ne pourroit échapper, & il est impossible qu'on ne s'en aperçoive en opérant. L'époque de l'an 3102 avant J. C, est donc celle à laquelle on doit se fixer.

C'est la conséquence que tire M. Fréret de toutes ces discussions: nous en terminerons le précis en ajoutant avec lui que cette époque de l'an 3102, s'accorde avec la chronologie du manuscrit traduit par les Septante, qui met le déluge en 3501, & par conséquent le fait antérieur de 499 ans au *cal-iougam*.



## VUES GÉNÉRALES

*Sur l'origine & le mélange des anciennes Nations,  
& sur la manière d'en étudier l'histoire.*

LES écrivains de l'ancienne histoire, & de celle du moyen âge, sont remplis de difficultés, dont la plus grande est l'embaras où jette à tous momens cette multitude de peuples inconnus, qu'on voit tout d'un coup paroître sur la scène, se succéder, se détruire; dont on ignore l'origine, & sur lesquels les auteurs ne sont presque jamais d'accord. La mémoire a peine à se charger de leurs noms; l'esprit les confond; l'imagination se forme de faux systèmes, & l'on finit par se dégoûter d'une étude pénible & presque toujours infructueuse.

Mais le peu de fruit qu'on tire souvent des recherches de ce genre vient moins de la nature des objets, que de la manière dont on les examine. On procède sans méthode, ou l'on se sert de méthodes vicieuses: il est certain cependant que l'érudition ne suffit pas pour réussir dans une étude si difficile; & que si l'esprit philosophique ne la conduit dans sa marche, elle s'égaré & se perd. Toutes les sciences, tous les arts ont leurs principes: ceux qu'on peut appliquer aux discussions dont il s'agit ici, sont en petit nombre; mais simples, féconds, très-étendus & capables de jeter un grand jour sur des questions importantes.

M. Fréret, qui s'étoit attaché particulièrement aux recherches de ce genre, a semé dans quelques Mémoires sur l'origine de diverses Nations la plupart de ces principes, dont il s'étoit fait une loi de ne point s'écarter. Mais comme ils sont épars & presque égarés dans une foule de dissertations qui ne font point corps; dont quelques-unes ne sont même qu'ébauchées; où l'auteur les a souvent placés en forme de digressions, sans les appliquer à des exemples qui pussent en

rendre sur le champ la vérité sensible; nous avons cru devoir les détacher des morceaux dans lesquels ils font des espèces de hors d'œuvre, & les présenter tous à la fois au lecteur. C'étoit le moyen de faire mieux apercevoir la justesse & l'étendue de ces principes, qui se fortifient & s'éclairent par leur liaison & leur dépendance mutuelle. Les exemples dont nous avons cherché à les appuyer, sont encore tous tirés des divers écrits de M. Fréret: ainsi c'est à lui qu'appartiennent ces matériaux, que nous n'avons fait que mettre en œuvre. L'essai que nous offrons au public est un ouvrage de rapport, résultant de l'assemblage d'un grand nombre de parties auparavant séparées, mais qui sembloient tendre d'elles-mêmes à se réunir.

I.<sup>re</sup>  
Observation.

Premièrement, pour se faire une juste idée de l'origine de certaines Nations & de leurs mélanges; pour fixer le pays d'où elles sont sorties & le temps où elles ont d'abord été connues, développer les circonstances de leur établissement, déterminer l'étendue & la durée de leur puissance, il ne suffit pas de compiler tout ce qu'en ont écrit les anciens. Il faut savoir lier entre eux tous les passages épars, en former un corps dont toutes les parties s'accordent & se soutiennent, & les réunir sous un point de vûe qui présente naturellement à l'esprit, jusque-là sans préjugé, le véritable système qu'il doit embrasser.

II.<sup>e</sup>  
Observation.

Secondement, toutes les autorités ne sont pas à beaucoup près, d'un poids égal: si la Critique compte quelquefois les suffrages, elle les pèse toujours. On ne sauroit employer trop de discernement, lorsqu'il s'agit d'accorder aux différens auteurs le degré de confiance que chacun d'eux mérite, & de régler, pour ainsi dire, les rangs entre eux. Pour juger un écrivain, il faut avoir égard à son génie, à celui de sa profession, à celui de sa nation, à celui de son siècle, à mille autres considérations. En général M. Fréret pense, avec tous les Critiques, qu'on doit préférer les auteurs contemporains, ou voisins du temps dont on étudie l'histoire, & à leur défaut, ceux qui sont les plus anciens & les mieux instruits.

Les écrivains postérieurs n'ont fait, le plus souvent, qu'altérer les témoignages des anciens, dont ils n'étoient que des échos infidèles. Gardons-nous d'accumuler leurs passages, & plus encore d'alléguer les écrivains fabuleux de l'antiquité. Il ne faut pas s'y tromper; elle avoit ses *voyages de Sadeur*, & ses *histoires des Sevarambes*. Les anciens qui puisèrent dans de pareilles sources, comme dans le poëme sur les Arimaspes, dans les descriptions du pays des Atlantes & des Hyperboréens, méritent de notre part le même mépris, qu'avoient sans doute pour eux les plus sensés de leurs contemporains. Si l'ancienneté de ces romans devoit nous imposer; s'il ne nous étoit pas permis de juger les écrivains Grecs & Latins, par les mêmes règles que les écrivains modernes; les recherches de littérature & d'érudition, ne mériteroient pas d'occuper un homme raisonnable.

Troisièmement, il faut distinguer avec soin les Nations qui diffèrent essentiellement les unes des autres par le langage, par les mœurs, ou du moins par certains usages singuliers, qui ont dû les empêcher de s'unir & de se mêler entre elles. La contrariété des usages annonce toujours une différente origine: cette proposition peut passer pour une règle générale. Il n'en est pas de même de la proposition inverse, qui, vraie dans bien des cas particuliers, souffre plus d'une exception: expliquons-nous.

III.<sup>e</sup>  
Observation,

De ce que deux peuples ont des coutumes diamétralement opposées, assez anciennes chez l'un & l'autre pour que l'origine s'en confonde avec celle des peuples mêmes, on peut conclurre que leur tige est différente. Mais il ne s'en suit pas que celle de deux peuples soit commune, de ce que leurs usages, même les plus bizarres, ont entre eux des traits frappans de ressemblance. Un seul exemple, pris au hasard, justifiera cette remarque. L'usage de se *matacher*, c'est-à-dire de se peindre & de s'imprimer sur la peau diverses figures, a régné & règne encore parmi des Nations qui n'eurent jamais de relation entre elles. C'étoit la coutume des anciens Bretons; elle leur fit donner, par les

Gaulois, le nom de *Brithi*, & de *Brithon*. *Britannia* ou *Brithènes* signifie encore en Gallois *l'île des hommes peints*; & les Romains, par la même raison, appelèrent *Picti* les Calédoniens ou Bretons du Nord, qui conservèrent plus long-temps la mode nationale. A l'autre extrémité de notre hémisphère, les *Tongoufes* du Sénisca, hommes & femmes; se font taillader cruellement le visage. Dans toute l'Amérique méridionale, on se barbouille de diverses couleurs, & l'on s'imprime différentes figures, lorsque par des exploits militaires on a mérité le privilège de se donner cet étrange agrément: tant il est vrai que souvent les hommes sont originaux, lors même qu'on croiroit qu'ils ne font que copier les autres. Car nous ne pensons pas que la conformité de tant de peuples éloignés, sur un point si singulier, paroisse à qui que ce soit une preuve que leur origine est la même: il le faudroit cependant inférer, si l'on suivoit la méthode de certains auteurs, qui tirent de cette ressemblance un argument général. Il est certain que de pareils rapports peuvent concourir avec des preuves d'un autre genre, & leur donner même beaucoup de force; mais s'ils sont seuls, ils ne décident pas absolument.

IV.<sup>c</sup>  
Observation.

Quatrièmement, on doit rechercher, autant qu'il est possible; quelles causes ont porté certaines Nations à se diviser en divers corps politiques, dont le gouvernement & les intérêts fussent séparés; en Cités distinguées par des noms particuliers, & très-souvent ennemies les unes des autres. Tels étoient, par exemple, les Sarmates, desquels Méla dit, *Una gens, aliquot populi & aliquot nomina*; & les *Lygii*, qui occupoient les pays situés entre la Germanie & le Borysthène, ou ce que nous désignons aujourd'hui par le nom général de Pologne: *Lygiorum nomen in plures civitates diffusum*.

Quand il s'agit de l'histoire du moyen âge, nous employons, avec M. Fréret, le terme de *Nation*, pour désigner un certain nombre de *Cités* dont l'origine est la même; qui parlent une même langue, mais avec des dialectes différens; qui joignent, au nom commun à toutes, un nom particulier.

à chacune d'elles; où quelquefois, enfin, on remarque parmi les hommes une certaine configuration propre, qui les distingue de ceux d'une autre Nation: à peu près comme dans les plantes, ou dans les fleurs, toutes les espèces d'un même genre ont certains caractères communs. Nous employons le terme de *Cité*, pour désigner l'association politique de plusieurs peuples; & par le terme de *Peuple*, nous entendons un certain nombre d'hommes unis par des liens qui les rendent membres d'un même corps, les soumettent aux mêmes loix, les attachent aux mêmes intérêts.

Cinquièmement, il faut observer que les combinaisons qui, des diverses parties d'une même Nation, forment différens assemblages, peuvent varier & varient en effet à l'infini suivant les conjonctures. En conséquence de tel ou tel événement, il peut arriver que plusieurs petits peuples se réunissent en une seule Cité, & qu'au contraire une Cité se divise en plusieurs petits peuples.

Au premier cas, le nom d'un peuple peu considérable dans son origine, & qui n'occupoit qu'une très-petite étendue de pays, pourra devenir tout d'un coup celui d'une Cité puissante; parce que ce peuple aura donné son nom à tous les autres qui se seront unis à lui. C'est ainsi que le nom des Goths ou Gouthons, sortis d'un canton peu étendu de la Scandinavie, est devenu le nom général d'une Cité très-nombreuse. Par une raison semblable, le petit canton de *Schouitz*, a donné son nom à la ligue entière des Suisses, quelque peu considérable qu'il soit par son étendue.

Au second cas, c'est-à-dire lorsque la ligue qui avoit réuni divers peuples en une même Cité s'est détruite, il est arrivé que le nom d'un peuple qui avoit été long-temps célèbre, a disparu presque entièrement; parce qu'alors les différens peuples particuliers ont repris les noms qui servoient auparavant à les distinguer entre eux, mais qui n'étoient pas connus des étrangers.

Dans l'un & l'autre cas, il est très-possible qu'il ne soit arrivé aucun changement dans la Nation qui occupoit un

V.<sup>e</sup>  
Observation,

pays, que les anciens habitans n'aient été ni détruits; ni chassés, & qu'il n'en soit pas venu de nouveaux s'y établir.

Presque tous les écrivains, faute d'avoir fait cette réflexion, se sont trouvés dans des embarras dont ils n'ont pû sortir qu'en multipliant des suppositions toujours gratuites & souvent absurdes: cependant les exemples s'offrent en foule pour rendre ce principe important aussi sensible qu'il est vrai. Les Sicambres formoient au temps de Jules César une Cité puissante dans la Germanie inférieure: depuis la fin de l'empire d'Auguste, il n'est plus parlé d'eux dans l'histoire, mais de plusieurs peuples particuliers qui occupoient le même pays. Tacite s'exprime, à la vérité, comme si le corps entier des Sicambres eût été détruit & transporté dans la Gaule: *Sugambri excisi & in Gallias trajecti*. Mais cela ne se doit entendre que du petit peuple qui, dans l'origine, avoit donné son nom à toute la Cité. Les armes Romaines ayant forcé les différens peuples qui la composoient, de renoncer à la ligue qui les unissoit, chacun d'eux resta dans le pays qu'il avoit toujours habité; mais quitta le nom de Sicambres pour reprendre son nom particulier. Les choses restèrent sur le même pied jusque vers l'an 240 de J. C, que ces peuples, qui avoient autrefois composé la cité des Sicambres, s'unirent par une nouvelle association qui prit le nom de (a) Francs, & qui, par sa bravoure & par son attention à profiter des circonstances, se mit en état de former une monarchie puissante.

La même chose a dû fréquemment arriver, sur-tout chez les peuples qui n'avoient point de demeure fixe. Tels étoient les peuples de la nation Sarmatique; & tels sont encore aujourd'hui ceux de la nation Scythique, désignés en occident par le nom général de Tartares. Ce qui se passe de nos jours chez les Tartares doit être regardé comme une image fidèle de ce qui se passoit autrefois chez les Scythes & chez les Sarmates.

(a.) Ce nom étoit une épithète, & il n'appartenoit à aucune Nation en particulier.

Les Tartares font partagés en diverses tribus ou (b) *aimak*, qui se regardent toutes comme descendues d'un même homme, & comme n'ayant formé dans leur origine qu'une seule famille; les différentes tribus sont comme les branches de cette famille. Une tribu ne perd jamais son nom, à quelque petit nombre qu'elle se trouve réduite, & il n'y a point de Tartare, quelque grossier qu'il soit, qui ignore le nom de son *aimak*.

Chaque tribu a un chef pris dans la famille principale, suivant l'ordre successif. Lorsqu'une tribu est divisée en plusieurs branches, chacune de ces branches a son chef; on lui paie, en temps de paix, une certaine redevance annuelle, & à la guerre, il a une part plus forte dans le butin. Les tartares Mahométans donnent à ces chefs particuliers le titre de *Murfes* ou *Mirfah*; chez les autres, il a ceux de *Bey* & de *Taischy* ou *Taiky*.

Chaque tribu a un certain canton ou territoire circonscrit, où elle a seule le droit de pâture & de chasse. Il arrive souvent qu'il s'allume entre elles des guerres, soit à l'occasion de ces limites, soit par d'autres motifs; & comme ces tribus ne connoissent point de supérieur, le différent se décide toujours par les armes. Le vainqueur fait des prisonniers & les incorpore à sa tribu; car chez ces peuples on ne connoît guère l'usage des esclaves. Les tartares Mahométans n'en font que pour les vendre aux Persans & aux Turcs.

On n'estime la puissance d'une tribu, qu'à proportion du nombre d'hommes dont elle est composée: l'étendue du terrain qu'elle occupe ne se compte pour rien, si elle n'est en état de le remplir.

(b) *Aimak* est le nom qui signifie une Tribu en général. *Horde* désigne cette même Tribu assemblée & armée, soit pour une expédition militaire, soit pour une grande chasse. Il semble, par quelques anciennes relations publiées dans Ramusio, que les Tartares de Crim nomment *Kadi*, ce

que les autres Tartares appellent *Aimak*. Voyez *Aboulgascan, hist. des Tartares*, p. 83, & la note du Trad. Voy. aussi la *description de la Tartarie septentrion. par Strahlenberg*.

Peut-être ce mot *Kadi* ou *Kédi*, est-il le même que la terminaison *geth*, dans le nom de *Massagètes*.

La tribu vaincue peut se trouver réduite par sa défaite à un tel degré de foiblesse, qu'elle soit obligée de s'unir & de se soumettre à quelque autre tribu plus puissante; ou d'abandonner son domaine, pour aller au loin chercher une nouvelle demeure. Quelquefois y rencontrant d'autres tribus, ou plus foibles, ou moins aguerries, elle les soumet ou les engage à ne faire qu'un même corps avec elle; & par de semblables incorporations, elle peut parvenir à un si grand degré de force, qu'elle se trouve en état de rentrer dans son ancien territoire, & même de subjuguier la tribu qui l'en avoit jadis chassée. Alors on voit un peuple, dont le nom avoit disparu pendant plusieurs siècles, se remontrer avec éclat & jouer de nouveau un grand rôle.

Lorsqu'une tribu s'est rendue assez puissante pour en soumettre plusieurs autres, le chef de cette tribu prend le titre de *Khan* ou *Kahan*, qui se prononce quelquefois *Kakhan*. Alors le nom particulier de la tribu dominante devient celui de la Cité ou du nouvel État: du moins c'est sous ce nom qu'il est connu des Tartares.

C'est ainsi que dans le cinquième siècle de J. C, le nom de la tribu des *Turcs* ou *Tourk*, nommée *Toukué* par les Chinois, devint celui de tous les peuples de la nation Tartare. Les annales Chinoises nous apprennent que la domination de ces Toukué s'étendoit depuis le Volga & la mer Caspienne, jusqu'au nord de la Chine & du Japon, & comprenoit la Tartarie entière. Nous avons, dans la collection de l'histoire Byzantine, un fragment de l'histoire de Ménandre, qui contient le détail des différentes ambassades envoyées par l'empereur Justin au Khan de ces Turcs, qui résidoit à l'orient de la mer Caspienne. Nous y apprenons qu'ils avoient soumis, ou même détruit dans ce pays la puissance des Huns blancs, nommés *Euthalites* par les écrivains Grecs, & que les (c) *Avares*, qui s'étoient avancés vers l'occident, étoient regardés par ces Turcs comme des rebelles. Le chef de ces Avares

(c) Le nom d'*Awar*, qui signifie un fugitif, un vagabond, est resté un terme d'injure chez les Persans & chez les Turcs.

n'avoit alors que le titre de *Beyan* ou de *Bey*; mais dans la suite, & lorsque sa tribu fut devenue plus puissante, il prit celui de *Khan*.

Dans le dixième siècle les *Seljou-kides* (c'étoit une branche de ces *Toukué* qui avoit embrassé le Mahométisme) entrèrent dans la Perse l'an 997 de J. C, la soumirent toute entière, de même que les deux Irak & la plus grande partie de l'Anatolie. Ils formèrent alors trois dynasties différentes sous les noms de *Seljou-kides* de l'Iran, du Kerman & du pays de Roum. Le nom de Turcs étoit le nom national. Les Turcs *Osmanly*, ou ceux qui ont détruit l'empire Grec, viennent d'une autre tribu de ces mêmes Turcs, qui abandonna les bords du *Gihon* au temps des Mogols, & passa, sous le nom de *Turkomans*, dans l'Arménie, d'où s'étant répandue dans l'Asie mineure, elle y forma un nouvel État.

Au douzième siècle la tribu des *Mogols*, sortie des pays situés au nord de la Chine, établit dans la Tartarie, sous la conduite de Genghiz-khan, une nouvelle domination qui acheva d'anéantir dans la Tartarie la puissance, & même le nom des *Toukué*, déjà fort affoiblis par le grand nombre de ceux qui s'étoient avancés vers l'occident, & par les divisions de ceux qui étoient restés dans le pays. Les Mogols avoient la même origine que les *Toukué*, & parloient à peu près la même langue: il y a peu de différence entre celle des Tartares de Crim, descendus des Mogols, & celle des *Turkomans*, qui sont un reste des *Toukué*.

Les Mogols soumirent la Tartarie entière, conquièrent la Chine, la Perse, les deux Irak, la Russie, & pénétrèrent même jusque dans la Hongrie & la Pologne: ils éteignirent le Khalifat à Bagdad.

Ce fut alors que leur nom commença à être connu dans l'Orient; & c'est celui que se donnent dans leur langue presque tous les différens peuples de la Tartarie: ils y ajoutent seulement divers surnoms pour se distinguer entre eux.

Quelquefois le nom du Khan qui régnoit sur un État particulier, au temps où les étrangers ont commencé à le

*Siraklemberg.*

connoître, est devenu chez eux le nom de cet État : c'est pour cette raison que les Russes donnent aux Calmouks le nom de *Contaischini*, de celui de *Contaisch* que portoit un de leurs Khans ; & qu'ils désignent un peuple de la tribu de *Nogais*, voisin du Jaïk, sous le nom d'*Ayoukini*, à cause du khan *Ayouki*. On a même des exemples que des peuples ont pris dans leur propre langue le nom de leurs Rois.

*Aboulgasf. hist. des Tatars, l. V, c. 5, p. 457. Voyez la note, p. 458.*

Aboulgasfican nous apprend que les Mogols du *Dcschté-kipzak*, ou des plaines désertées à l'orient de la mer Caspienne, qui ont soumis dans la suite le pays de *Karisme* & la *Boukarie*, ont pris le nom d'*Usbeks*, de celui d'un de leurs Khans, mort l'an 1391 de notre Ère, sous lequel ils embrasèrent le Mahométisme. On a quelques exemples de cet usage : mais ils sont si rares, qu'on ne doit point y avoir recours, pour donner l'origine de certains noms de peuples dont la signification est inconnue. Les Grecs, & à leur exemple la plupart de nos Critiques, n'ont point connu d'autre méthode que celle-là ; dès qu'ils étoient embarrassés sur l'origine d'un nom, ils imaginoient un Prince qui l'avoit donné au peuple qu'il gouvernoit : là-dessus les faits ne leur coûtoient rien à supposer.

*VI.<sup>e</sup> Observation.*

Sixièmement, les anciens habitans d'une contrée ne la quittent jamais pour passer dans une autre, qu'ils n'y soient engagés par un motif très-puissant. Lorsqu'une Cité, soit parce qu'elle se trouve à l'étroit dans son propre pays, soit par les suites d'une guerre civile, soit par quelque autre raison, prend le parti d'envoyer une colonie au dehors, il n'y a point d'exemple qu'elle ait abandonné totalement sa première demeure : il y reste toujours une partie des anciens habitans. Lors même que l'invasion d'un peuple étranger est ce qui la force à chercher de nouveaux établissemens, jamais la migration n'est totale.

De ce principe, que nous croyons incontestable, naît une conséquence importante ; c'est qu'on ne doit pas regarder comme l'ancienne patrie d'un peuple, un pays où l'on ne peut démêler ni restes de la même nation, ni traces de

l'ancienne langue. A l'orient du Volga, par exemple, on ne trouve aucun peuple qui parle la langue Esclavonne: excepté quelques colonies envoyées par les Russiens, ceux qu'on y voit sont des *Permaques*, des *Ostiaks*, des *Vagoulitz* & des *Czérémisses*; peuples d'origine Fennique. Par conséquent les différens peuples compris sous les noms de *Slaves*, de *Russes*, de *Bulgares*, de *Polonois*, de *Bohémiens*, ne sont pas, comme plusieurs écrivains le prétendent, originaires des régions situées à l'orient du Volga; mais de celles qui sont à l'occident du Tanais. Leurs ancêtres ont de tout temps habité les pays connus aujourd'hui sous le nom de *Russie grande & petite, blanche, noire & rouge*; & c'est eux qu'Hérodote a nommés *Androphages*, mangeurs d'hommes, *Melauchlæni*, robes noires, & qu'on a depuis désignés sous les noms de Sarmates & d'Alains (*d*), & sous celui de *Rhoxalani*, &c.

Septièmement, dans les cas ordinaires la colonie n'est pas originairement fort nombreuse; mais pour peu que le pays où tendent ses pas soit éloigné, elle se grossit sur la route par un grand nombre de détachemens des peuples qu'elle traverse, & ces détachemens prennent le nom de la Cité qui a fourni le premier fonds de la colonie: souvent même après l'établissement, il vient encore de nouveaux détachemens se joindre à elle. C'est à quoi l'on ne fait pas toujours assez d'attention; & voilà pour quelle raison, en voyant une seule colonie peupler en peu de temps une vaste étendue de pays, on est forcé de recourir aux conjectures, pour expliquer comment le canton, quelquefois très-petit, d'où elle sort, & qui n'est pas resté désert, a pû fournir une multitude si prodigieuse.

Les Goths, dont nous avons déjà parlé, fournissent un exemple sensible de ce que nous disons. Le Gothland ou la Gothie, d'où sortoit cette colonie, est une province peu

(*d*) On a quelquefois, par abus, donné les noms d'*Alani* & de *Rhoxalani* à des peuples du Caucase, de la même nation que les Circasses, & que les *Allanes* voisins de la *Min-*

*grelié*; & même à des peuples d'origine Fennique, venus du nord. Cette confusion de noms est une des principales causes de l'obscurité qui règne dans l'histoire du moyen âge.

considérable qui ne demeura point déserte. Il n'est pas possible qu'elle ait jamais contenu un nombre d'habitans proportionné à celui des Goths voisins du Danube, divisés en trois peuples très-nombreux; qui occupoient une grande étendue de pays; auxquels les historiens contemporains donnent des armées formidables de deux & trois cens mille hommes; & qui malgré la destruction de plusieurs de ces armées, se sont trouvés encore en état de faire trembler l'empire Romain, & de conquérir l'Espagne & l'Italie.

Pour se former une idée juste de ce qui arriva lors du départ de la colonie des Goths, il faut se rappeler ce que nos ancêtres ont vu depuis au temps des Croisades. L'imagination s'effraie en rassemblant le nombre prodigieux d'hommes sortis alors de la France, de l'Italie, de l'Allemagne, de l'Angleterre, & qui monte à plusieurs millions: & comme on sait qu'ils périrent presque tous ou restèrent dans la Syrie, on seroit tenté de croire que les pays qu'ils abandonnoient durent être changés en déserts; sur-tout lorsqu'on fera réflexion que ces pays étoient alors beaucoup moins peuplés qu'ils ne le sont aujourd'hui; qu'il y avoit peu de villes considérables, & qu'une partie des terres, maintenant cultivées, étoient alors couvertes de bois.

Ces formidables armées portoient dans l'orient le nom de *Frans* ou de François; & ce nom est devenu, jusque dans l'Inde, celui par lequel tous les Chrétiens de l'occident sont encore désignés. Les Frans ou François étoient les premiers auteurs de l'entreprise; leurs troupes tenoient le premier rang dans l'armée conduite par Godefroi de Bouillon; les capitaines François furent ceux qui se distinguèrent le plus, & qui formèrent les premiers établissemens lors de la conquête: c'en fut assez pour faire donner par les Orientaux le nom de Frans à tous ceux qui vinrent dans la suite joindre la colonie, de quelque nation qu'ils fussent.

Une raison presque semblable a généralisé de même le nom de Tartares ou *Tatars*, (car c'est ainsi que le prononcent tous les Orientaux, & même les Russes & les

Polonois). Ce nom, qui désigne aujourd'hui toute la nation Scythique, étoit autrefois celui d'une de ses Tribus particulières. Mais comme cette Tribu formoit l'avant-garde, dans les expéditions des *Mogols* vers l'occident, les étrangers la conurent la première. Les Chrétiens occidentaux établis en Syrie, s'accoutumèrent à désigner de son nom toute la nation; & c'est d'eux que nous tenons cet usage, ou plutôt cet abus, dont, au reste, on trouveroit des exemples dans la plus haute antiquité. Les anciens Perses donnèrent le nom de Saques à tous les peuples de la même nation Scythique, & cela, comme Pline nous l'apprend, parce que la tribu des Saques, établie sur leurs frontières, leur étoit seule connue.

*Herod. l. VII,  
c. 67.*

*Plin. l. VI,  
cap. 17.*

Les diverses colonies des Cimmériens, des Goths, des Scythes, des Huns, des Avars & des Hongrois sont encore dans un cas à peu près pareil à celui de nos Croisés. Les établissemens des différentes Cités Sarmatiques ou Esclavonnes, telles que les Russes, les Polonois, les Moraves, les Bohémiens, les Bulgares, &c. sont d'un autre genre. Les Cités Esclavonnes se sont formées par de nouvelles ligues ou associations entre les anciens habitans, qui voyant à l'occident & au midi de leur pays, des cantons fertiles, mais déserts & conséquemment incultes, y sont passés de proche en proche, & s'y sont établis sans aucune difficulté.

Huitièmement, le nom qu'une Nation ou qu'une Cité se donne à elle-même, est assez ordinairement une épithète honorable prise de la langue qu'elle parle. Tels étoient les noms des Cimmériens ou des Cimbres & des Sicambres, des Celtes ou Galates, des Francs, des Goths, des *Slaves*, &c. qui tous désignent la bravoure, l'intrépidité, la célébrité, &c.

VIII.  
Observation.

Lorsque le nom d'une Cité lui étoit donné par d'autres de la même Nation, il avoit rapport à la situation du pays, à quelque coutume ou à quelque singularité, par laquelle ceux qui composoient cette cité, se distinguoient des cités voisines.

Quelquefois il arrivoit que ces noms étoient des espèces.

de sobriquets ou d'épithètes injurieuses, que les Cités voisines employoient en parlant du nouvel État, & que ceux à qui on le donnoit n'adoptoient jamais. Tel est, par exemple, celui d'*Alamanni*, donné dans le commencement du troisième siècle à cette portion des Suèves qui occupoit la Franconie, la Souabe, & la plus grande partie de la Bavière. Ce nom qui signifioit, selon Asinius Quadratus, cité par Agathias, un mélange d'hommes rassemblés de divers pays, n'a jamais été employé que par les étrangers, c'est-à-dire, par les écrivains Latins & par ceux de la Gaule & de l'Espagne, qui l'ont même étendu à tous les peuples de la Germanie. Valafrid Strabon, moine de saint Gal, qui écrivoit sous Louis le Débonnaire dans le neuvième siècle, observe, en parlant des habitans de la Suisse & de ceux des pays voisins, que les étrangers seuls les nomment *Alamanni*, mais qu'eux-mêmes se donnoient le nom de *Suevi*.

Les Hongrois ne connoissent point non plus le nom d'*Hungari*, que nous leur donnons dans l'occident, ni celui de *Tourkæ*, que leur donnoient les Grecs : ils se nomment dans leur langue *Magyarètes* ou *Magyares*. Il en est de même des Calmoucks & de plusieurs autres peuples qui regarderoient comme des injures dans leur langue les noms par lesquels les étrangers les désignent : Kalmouk signifie un homme qui n'a pas suivi les autres, un *traîneur*. Enfin on a vû quelquefois le nom honorable qu'un peuple s'étoit imposé, recevoir chez les étrangers une interprétation toute contraire. Les Antes & les Vénèdes se nommèrent *Slavi*, c'est-à-dire illustres, du mot *Slava*, gloire, honneur : les Grecs écrivirent ce nom Σκλαβοὶ & Σκλαβῆνοι ; de *Slavi* nous avons formé le nom d'esclaves ou serfs.

IX.<sup>e</sup>  
Observation.

Neuvièmement, il faut remarquer, & cette observation est très-importante, que le nom d'un pays ayant, dans l'origine, été formé sur celui de la Nation, de la Cité, du peuple qui l'habitoit d'abord, on continue souvent de lui donner ce nom, après l'expulsion ou même l'anéantissement de cette Nation, de cette Cité, de ce peuple qu'ont remplacé d'autres

habitans, qui, par une sorte d'héritage, prennent ou reçoivent le nom de leurs prédécesseurs; en sorte que l'on employe toujours le nom ancien, en parlant de cette nouvelle Nation. C'est ainsi que chez les Arabes, les Persans, les Mogols de l'Inde & ceux de la Tartarie, le nom de *Roumi* est devenu celui des Turcs, & que le titre de sultan de Roum sert à désigner le Souverain de cette Nation.

Cet abus des anciens noms n'est pas une chose nouvelle. Les Grecs ont long-temps donné aux Perses de l'Empire fondé par Cyrus, le nom de Mèdes, celui de Perses aux Parthes Arsacides, qui étoient une nation Scythique, & celui de Parthes aux Perses Sassanides de la dynastie détruite par les Arabes. Plusieurs écrivains de l'histoire Byzantine donnent aux Arabes, sujets des Califes, les noms d'Assyriens, de Babyloniens, & d'Achéménides. Chez ces mêmes écrivains Byzantins, les noms de Scythes ou de Gètes désignent des peuples appartenans à des Nations très-différentes, les Goths, les Vandales, les Gépides & les autres peuples Germains, les Huns & les Avars, les Slaves, les Russes & les Bulgares; en sorte qu'il faut une attention particulière pour distinguer quels sont ceux dont ils parlent sous ces noms.

Nos écrivains occidentaux, encore plus ignorans que les Grecs du bas Empire, sont tombés dans des fautes semblables. Ils donnent, par exemple, le nom de *Gètes* ou de *Huns* aux Hongrois, qui sont d'une Nation absolument différente. Quelques-uns même ayant corrompu le nom de Magyares, que les Hongrois se donnent dans leur langue, en ont fait celui d'*Agareni*, employé par quelques chroniques en parlant d'eux. Cette première erreur en ayant occasionné une seconde, quelques romanciers ont pris ces *Agareni* pour des Sarrasins, & ont imaginé des incursions, faites par ceux-ci, en Bourgogne & en Lorraine, dans le dixième & dans le onzième siècles. Les courses des Hongrois ou *Magyares* qui pénétrèrent alors dans la Suisse & dans l'Italie, sont le fondement historique de ces romans.

Cette confusion des noms anciens & des modernes a fait

*Hépidani*  
*Chronic.*

imaginer aux historiens un grand nombre de fables sur l'origine & sur l'ancienne histoire de la plupart des nations du nord de l'Europe. C'est sur ce fondement qu'on a fait entrer dans l'histoire des Suédois tout ce que les anciens nous apprennent des Scythes & des Gètes, & que l'histoire des Huns d'Attila a fait partie de celle des Hongrois. C'est de là que sont sortis tant de faux systèmes historiques, proposés & défendus avec la plus grande chaleur, par des écrivains qui ont cru qu'il y alloit de leur honneur de rapporter à la Nation dont ils étoient sortis, les actions de toutes celles qui ont occupé les mêmes pays, ou de celles dont les noms avoient quelque ressemblance avec celui de cette Nation. On rencontre, à chaque pas dans l'étude de l'histoire, des exemples de ces faux systèmes; & notre siècle n'est pas même encore bien guéri de cette maladie.

La différence ou la conformité du langage est, comme nous l'avons déjà dit en proposant la troisième observation, le caractère le plus propre à distinguer & à reconnoître les Nations qui ont une origine commune. Ceux qui n'ont qu'une connoissance superficielle des langues, se persuadent qu'il y en a un très-grand nombre d'essentiellement différentes, parce qu'ils prennent les variétés dialectiques pour des différences essentielles. Par exemple, on jugera au premier coup d'œil que le Latin, l'Italien, l'Espagnol, le Gascon & le François sont autant de langues; & la difficulté où celui qui ne connoît qu'un seul de ces langages se trouve d'entendre les autres, lui paroît une preuve démonstrative. Mais un examen attentif montrera que presque tous les mots de ces cinq langues sont les mêmes dans leur partie essentielle, & ont la même signification; qu'ils ne diffèrent que par quelques altérations, & par des variétés de prononciation. Celui qui entend un de ces langages, éprouve une très-grande facilité dans l'étude des autres, où il retrouve presque tous les termes radicaux pris au même sens, n'ayant que de légères différences, qu'il s'accoutume bien-tôt à connoître.

Nous remarquons encore, d'après M. Fréret, que dans  
le

le langage on doit considérer deux objets : 1.° Les mots que les hommes ont établis pour signes de leurs idées & de leurs sentimens. 2.° Les variétés ou changemens qui surviennent à ces mots, & qui servent à désigner les rapports que les idées ont entr'elles & les changemens qui arrivent dans ces rapports. Cette dernière partie constitue proprement ce qu'on appelle le grammatical d'une langue : nous ne nous arrêtons point à l'expliquer ; nous supposons qu'aucun de ceux qui entreprendront de lire ceci, n'aura besoin de cette explication. Cela posé, il faut observer qu'il y a deux genres différens de variétés dans les dialectes d'un même langage.

Dans le premier genre, les inflexions grammaticales diffèrent très-peu d'un dialecte à l'autre : tels étoient les dialectes Ionien, Éolien & Dorien chez les Grecs ; tels sont aujourd'hui ceux de la langue Esclavonne ; le Russe, le Polonois, le Bohémien, le Croatien, le Bulgare, &c. Tels sont enfin divers dialectes de la langue Germanique.

Les variétés du second genre ont été produites par le mélange de deux peuples qui parloient deux langues essentiellement différentes, que ce mélange a tellement unies & confondues, que chacune d'elles a perdu une partie des mots qui lui étoient propres, tandis qu'elle adoptoit plusieurs de ceux de la langue avec laquelle elle se méloit.

Lorsque cette union des deux langues s'est faite par l'établissement d'un peuple savant & policé, dans un pays dont il a contraint les habitans d'adopter ses loix, ses mœurs & ses usages, elle a détruit presque entièrement la langue du peuple conquis. Les vaincus cherchant à ressembler aux vainqueurs, devenus leurs maîtres, se sont appliqués à en parler la langue avec le plus de pureté qu'il leur a été possible ; & si cette domination étrangère a subsisté pendant un certain temps, l'usage de l'ancienne langue a été totalement aboli, même parmi ceux du peuple. Il est vrai qu'ils ne parloient pas correctement le nouveau langage, qu'ils en violent presque toutes les règles grammaticales, & qu'ils conservoient encore un certain nombre de leurs anciens mots, auxquels ils tâchoient

66 HISTOIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE  
de donner une forme approchante des mots de la langue dominante.

C'est là ce qui est arrivé dans la Gaule & dans l'Espagne, où l'ancien langage fut absolument détruit, & où l'on parloit la langue Romaine avec plus ou moins d'exactitude & de pureté. Cet ancien langage ne subsista plus que dans quelques cantons sauvages & de difficile accès, où les vainqueurs dédaignèrent de s'établir, & où il s'altéroit même tous les jours par le commerce des naturels avec les étrangers. C'est ainsi que les Cantabres, & les peuples de l'extrémité occidentale des Pyrénées, ont conservé l'ancienne langue Ibérienne, dont les Basques parlent encore aujourd'hui un dialecte.

Lorsque l'union des deux langues s'est faite par l'établissement d'un peuple barbare & grossier, qui a conquis un pays policé, dont les habitans parloient une langue savante, cultivée & riche, on a vû précisément arriver le contraire. Les vainqueurs, en assujettissant les vaincus à leur gouvernement, ont adopté en grande partie leurs mœurs & leurs coutumes; & comme leur ancienne langue étoit nécessairement moins riche, moins abondante & moins cultivée que celle des vaincus, ils en ont emprunté un assez grand nombre de mots, qu'ils ont ajustés aux règles de leur propre langue, dont ils conservoient en même temps les règles & la forme grammaticale. L'introduction des termes nouveaux s'est faite peu à peu, & presque sans qu'on l'aperçût; mais il n'en étoit pas de même d'un changement dans la grammaire: pour qu'un pareil changement eût pû se faire, il auroit fallu que toute la Nation eût pû oublier celle qu'elle avoit suivie jusqu'alors, & en apprendre une nouvelle.

C'est par cette raison que les dialectes du Latin formés dans l'Italie, dans la Gaule & dans l'Espagne, après la conquête que firent de ces pays les Francs, les Vandales & les Goths, sont presque tous composés de mots latins altérés, mais assujétis à la grammaire des langues Germaniques, où les noms ne se déclinent point, & où les verbes n'ayant que

trois temps, on supplée les autres par le secours des verbes auxiliaires.

Les vainqueurs avoient conservé d'abord, avec assez de soin, l'ancienne langue Germanique dans sa pureté. Une sorte de respect pour le nom des Romains, respect dans lequel on étoit confirmé par la Religion, maintenoit en même temps l'usage assez pur de la langue Latine dans la plûpart des actes civils & religieux: mais dans la suite elle s'y défigura insensiblement. On n'y observa plus aucune des anciennes règles de la grammaire, & ces actes furent énoncés dans un jargon barbare; tandis que d'un autre côté les langues Germaniques s'altéroient peu à peu par l'introduction des mots latins, qui prirent enfin le dessus. C'est par cet alliage de deux langues, qui conserve les mots de l'une assujétie à la grammaire de l'autre, que se sont formées les langues modernes de l'Italie, de la France & de l'Espagne.

Nous nous sommes un peu étendus sur cet article, parce qu'il nous a semblé que ceux qui ont traité de l'origine des langues, n'ont pas toujours assez réfléchi sur les deux différentes espèces d'altérations, qui ont formé les deux genres de dialectes dont nous venons de parler. On sait que l'Italien, l'Espagnol, le Gascon, le François, & toutes leurs subdivisions ne sont au fond que des altérations du latin, qui n'étoit lui-même qu'une corruption de l'ancien grec Pélasgique, mêlé avec les langues des Sicules ou Ibériens, des Liburnes ou Illyriens, & des anciens habitans de l'Ombrie, peuple Gaulois. Pour toutes les langues que l'on parle dans le nord de notre continent, elles peuvent se rapporter à quatre langues matrices, qui se subdivisent en un grand nombre de dialectes.

La première est la langue Germanique qui se parle dans l'Allemagne & dans les pays où les colonies Allemandes se sont établies.

La seconde est la langue Esclavonne, qui s'étend en général depuis la Vistule jusqu'au Volga vers l'orient, & depuis les pays voisins de la mer Baltique, jusqu'au midi du Danube & aux confins de la Grèce.

La troisième langue matrice est celle des Tartares, en donnant à ce nom l'acception la plus étendue. L'usage de cette langue s'étend depuis la petite Tartarie & depuis les bords du Pont-Euxin, jusqu'à l'Océan oriental, & jusqu'aux pays situés au nord de la Chine: elle a même été portée par les *Vakouti* sur les bords de la mer Glaciale, & à l'embouchure du fleuve *Léna*. Strahlemborg, savant Suédois, qui a long-temps habité la Sibérie, nous a donné des échantillons, si l'on peut employer ce terme, des différens dialectes de la langue des Tartares. Celle que parlent les Tartares *Mantchou*, ou les conquérans de la Chine, est la plus éloignée de la langue commune, quoiqu'elle ait bien des ressemblances avec elle. La langue des Mogols, celle des Calmouks ou des *Oïroths* (car le premier nom est, comme nous l'avons dit ci-dessus, un sobriquet qu'ils n'aiment pas qu'on leur donne) & celle des Tartares de Crim & du Budziak, sont la même, à quelques différences dialectiques près. Celle des Turcs d'Anatolie & d'Europe, mêlée d'Arabe, de Persan, de Grec, & même d'Esclavon, est un peu plus altérée: ce qui n'empêche pas que le plus grand nombre des mots radicaux de l'ancienne langue ne s'y retrouve encore.

Une quatrième langue matrice est celle des peuples de notre Europe, que Tacite désigne par le nom de *Fenni*, pour les distinguer, en général, des nations Germanique & Sarmatique: il comprenoit sous ce nom les peuples de *Finlande*, d'*Essthonie*, de *Livonie*, de *Lithuanie*, & de quelques autres cantons. Nous pouvons y en joindre plusieurs autres, tels que ceux de *Pemie*, les *Vagoulits*, les *Ostiaks*, les *Samoïèdes*, &c. en avançant vers l'orient du nord de l'Asie, & en descendant le long du Volga, les *Morduâtes* & les *Czérémisses*.

M. Fréret pense que les Hongrois ou *Magyares*, établis sur le Danube, sont une colonie de quelques-uns de ces peuples: leur langue, totalement différente des trois autres langues matrices, a un rapport absolument marqué avec celle des Finniens de Livonie & de Courlande, & avec celle des peuples voisins du Volga.

Nous ne parlerons pas ici de certaines langues peu étendues, reste visible d'un ancien langage qui ne subsiste plus, ou du moins de quelques anciens dialectes si fort altérés, qu'il est difficile d'en démêler l'origine. Telles sont, dans notre occident, les langues Basque, Galloise & Irlandoise; telle est, au voisinage de la Grèce, celle des Albanois ou montagnards de l'Épire. Nous avons un dictionnaire de cette dernière langue, & il semble qu'elle ne soit qu'un mélange de plusieurs langages différens.

Ordinairement les peuples qui parlent les dialectes d'une même langue, habitent les uns auprès des autres, & forment une espèce de chaîne: mais cela n'est pas toujours vrai, même pour les Nations qui ont des habitations fixes; en voici un exemple entre plusieurs. Les Transylvains, les Valaques & les Moldaves sont au-delà du Danube; des peuples Esclavons, Hongrois, Germaniques, les séparent absolument de l'Italie: cependant ils parlent un dialecte latin, moins corrompu peut-être que certains jargons d'Italie. C'est que les colonies & les garnisons Romaines, qui remplissoient l'Illyrie, la Pannonie, les deux Méries & la Dalmatie, avant la décadence de l'Empire, cherchèrent, contre la fureur des barbares, un asyle dans la Transylvanie & les pays voisins. Le langage de ces Romains s'y est conservé reconnoissable, quoique ces pays aient été souvent envahis par les Goths, les Huns, les Avars & les Bulgares.

La connoissance du langage que parloit une Nation nous conduit à celle de son origine, & du pays d'où elle a dû sortir d'abord. Par ce moyen nous pouvons juger du degré de croyance que méritent les traditions débitées par les étrangers sur son ancienneté, & même l'opinion qu'elle avoit adoptée en certain temps: car il y a souvent des traditions nationales, qui pour être reçues assez unanimement, n'en sont pas moins des erreurs grossières. Nous avons cru pendant long-temps que les premiers Francs étoient venus de la Pannonie, & encore aujourd'hui les Hongrois veulent descendre des anciens Huns d'Attila.

Un autre avantage, qui résultera de la connoissance de la langue que parloit un ancien peuple dont nous étudions l'histoire, sera de ne pas aller chercher, dans une langue étrangère à ce peuple, l'étymologie du nom de ses Rois, de ses chefs, des tribus dont il étoit composé, &c. Par-là nous ferons en état de distinguer les noms qu'il employoit, de ceux qui étoient seulement en usage chez les étrangers: en conséquence de cette observation, nous rejetterons toutes les étymologies grecques des noms adoptés par les Scythes, les Sarmates & les Germains. Nous aurons recours pour les premiers, aux racines turques & tartares; pour les seconds, à celles de la langue Esclavonne. Car quoique nous ignorions duquel des dialectes de la langue matrice un peuple se servoit dans son origine, nous pouvons user de la même licence que nos plus habiles critiques se sont donnée au sujet des langues orientales; supposer une langue commune, & choisir dans les différens dialectes les termes radicaux qui nous paroîtront les plus convenables. A l'égard des peuples qui firent partie de la nation Germanique, nous prendrons indifféremment les mots radicaux qui se trouvent dans l'ancienne version Gothique du nouveau Testament, dans les poësies des Scaldes, dans les inscriptions Runiques, dans les livres Anglo-Saxons, & dans quelques autres monumens de l'ancienne langue. Nous en userons de même pour les dialectes Sarmatiques ou Esclavons, & pour ceux de la langue Tartare ou Scythique.

Il n'arrive que trop souvent qu'un Critique, s'affectionnant pour une langue, ou parce qu'elle est celle des ancêtres de sa Nation, ou parce qu'il en a fait une certaine étude, veut tout rapporter à cette langue; quoique non seulement on ne la parlât point dans le pays dont il examine l'ancienne histoire, mais que le plus souvent elle n'y fût pas même connue.

Un Critique sensé saura résister à la tentation de chercher dans le Grec, ou même dans l'Hébreu, l'origine du nom des Rois, des peuples, des rivières, des villes, &c. qu'il

rencontrera dans l'histoire des Germains, des Scythes, des Sarmates, &c. mais en même temps il ne se défendra pas avec moins de soin contre cette autre méthode si commune, par laquelle on donne aux noms des Dieux & des anciens peuples de la Grèce, une origine Hébraïque, Scythique, ou Germanique, comme ont fait *Bochart, Otroczj, Rudbeks*, & un grand nombre de Critiques moins célèbres.

Telles sont en partie les vûes générales que M. Fréret avoit sur l'étude de l'origine des anciennes Nations; elles sont répandues dans les différens écrits qu'il a composés sur cette matière. En établissant de tels principes, il avoit moins pour objet de donner des règles aux autres, que de s'en prescrire à lui-même: il se mettoit par-là dans la nécessité de les suivre, & d'éviter les défauts qu'il reprochoit à des écrivains dont il reconnoissoit d'ailleurs avec plaisir l'esprit & l'érudition. La critique qui règne dans ses ouvrages, où la force & la solidité des raisonnemens nous paroît égaler la profondeur & l'étendue des recherches, montre assez qu'il savoit s'imposer des loix, & ne s'en point écarter. Nous avons cru les rendre plus utiles, en les rassemblant ici sous un même point de vûe.



R E C H E R C H E S  
S U R  
L'ORIGINE ET L'ANCIENNE HISTOIRE  
D E S  
D I F F E R E N S P E U P L E S D E L'ITALIE.

LORSQU'ON veut remonter à l'origine des premiers habitans de l'Italie, & substituer une opinion fixe aux idées vagues que nous en donnent des traditions fausses & contradictoires, on se trouve arrêté par la rareté des monumens & le silence des écrivains dignes de foi. L'Italie n'a été connue qu'assez tard des Grecs, qui du temps d'Homère n'en débitoient que des fictions. Les ouvrages des écrivains Siciliens, qui, sans doute, en avoient parlé dans l'histoire de leur île, ne subsistent plus; nous avons même perdu *les origines de Caton*, & ce n'est qu'en réunissant quelques passages de Strabon, de Denys d'Halicarnasse & de Pline l'ancien, qu'on peut établir quelque chose de positif sur ces premiers temps.

La difficulté n'a pas rebuté M. Fréret, dont les recherches avoient en partie pour but, d'éclaircir les antiquités des peuples, & de dégager par-tout l'histoire d'avec la fable. Il a recueilli les différens passages qui contiennent ou des assertions précises, ou des inductions raisonnables sur la manière dont s'est peuplée l'Italie; & combinant les conséquences qu'on en peut tirer avec celles qui résultent de la forme & de la situation du pays même, il en a conclu que l'Italie fut d'abord habitée par des Nations très-différentes, qui dans la suite se confondirent tellement, qu'à l'exception de quelques peuples peu nombreux, elles avoient perdu presque tous les traits qui caractérisoient leur origine, quoique la tradition en conservât toujours le souvenir.

L'Italie est une espèce de presqu'île, baignée de la mer presque par-tout, si ce n'est à l'endroit où la chaîne des Alpes la joint à l'Europe, en même temps qu'elle la sépare des  
contrées

contrées voisines. Cette chaîne de montagnes qui renferment l'Italie, forme une espèce de croissant, dont les deux extrémités vont aboutir à la mer. Elle n'est praticable qu'en quelques endroits; & ce ne peut être que par les passages les plus faciles, que ce pays a reçu les premiers habitans. Il faut remarquer en effet, 1.° que les premières peuplades ne se sont point faites par mer; c'est un principe certain, fondé sur l'ignorance où l'on étoit de la navigation dans les siècles reculés. 2.° Qu'elles se faisoient de proche en proche, & par des Sauvages destitués de tous les moyens que l'art & l'expérience ont opposés depuis aux obstacles mis par la Nature à la communication des différens pays.

Les deux passages les plus courts sont aux deux extrémités de la chaîne des Alpes: celui du nord, qui conduit de la Carniole dans le Frioul, est le plus aisé de tous; il traverse les Alpes Carniques ou Juliennes. Le passage méridional, placé vers l'endroit où la chaîne des Alpes aboutit à la Méditerranée, quoique moins facile que celui de la Carniole, est encore assez court, & praticable même pour des Sauvages. Après ces deux là, le plus commode est celui du Tirol & du Trentin.

Nous n'avons point d'époque fixe de l'entrée des premières peuplades en Italie; & ce n'est que par des conjectures qu'on peut déterminer à peu près l'ordre dans lequel se sont formés leurs divers établissemens. Tout ce qu'on est en droit de présumer, c'est 1.° que comme elles étoient composées de chasseurs, tels que sont aujourd'hui les peuples du nord de l'Amérique, une Nation peu nombreuse occupoit alors une grande étendue de pays. 2.° Qu'elle passoit d'un canton dans un autre, lorsqu'elle avoit épuisé le premier: 3.° Enfin qu'à l'arrivée de nouvelles colonies, les anciennes, au lieu de se défendre, leur abandonnoient leur terrain pour s'établir au delà. D'où il résulte que les anciens habitans de l'Italie, ayant d'abord pénétré par les Alpes, se reculèrent insensiblement vers le midi, & qu'ainsi ce sont les peuples de l'extrémité méridionale, ou même ceux des îles voisines, dont

les ancêtres ont mis les premiers le pied dans cette région.

C'est sur ce résultat que M. Fréret a fondé l'ordre dans lequel il fait entrer en Italie les premières Nations qui la peuplèrent; elles sont au nombre de cinq: les Illyriens, les Ibères ou Espagnols, les Celtes ou Gaulois, les Pélasges ou les Grecs, & les Toscans. Ces cinq grandes Nations forment, pour ainsi dire, autant de classes, dans lesquelles se distribuent tous les peuples particuliers de l'Italie: ce sont cinq colonies principales, à qui l'on doit rapporter toutes les autres branches, dont chacune a poussé des rameaux sans nombre, tous originairement distingués par leurs tiges, quoique la plupart entre-mêlés dans la suite les uns aux autres.

Dans la vûe d'être plus clairs, nous traiterons en autant d'articles séparés l'histoire de chacune de ces colonies: c'est le seul moyen de répandre quelque jour sur une matière si obscure, & de présenter le système de M. Fréret sous un point de vûe qui fasse apercevoir la liaison de toutes ses parties.

## A R T I C L E I.

### *Des colonies Illyriennes.*

Nous venons d'observer, avec M. Fréret, que de tous les passages des Alpes en Italie, le plus facile est celui du nord, qui conduit de la Carniole dans le Frioul: ce sont les gorges de la montagne, appelée par les anciens, *mons Albius*, & qui, comme nous l'avons dit, faisoit partie des Alpes Carniques ou Juliennes. Selon toute apparence, c'est par cette extrémité septentrionale de l'Italie qu'entrèrent les premiers habitans, au plus tard dans le cours du seizième siècle avant J. C; ils sortoient de l'Illyrie & des pays voisins. M. Fréret réduit les peuplades Illyriennes à trois Nations principales, dont il suit la marche & distingue les établissemens. Les premiers sont les *Liburni*, les seconds se nommoient *Siculi* ou *Siculiotæ*, les troisièmes *Heneti* ou *Veneti*. Chacune de ces peuplades commença par occuper les cantons de l'Italie les plus voisins du pays qu'elle quittoit: ensuite poussée par

la peuplade qui vint après, elle pénétra plus avant vers le midi; en sorte que la plus ancienne est certainement celle dont les descendans se retrouvent, dans la suite des temps, placés à l'extrémité méridionale de la presqu'île. Suivant cette progression, c'est au fond de la Pouille qu'il faut chercher les premiers habitans de l'Italie. Ainsi les Liburnes y entrèrent d'abord; car ce sont eux dont les colonies occupoient la Pouille, l'Abruzze, & généralement toute cette partie du royaume de Naples & de la Romagne, qui, bornée à l'occident par l'Apennin, à l'orient par le golfe de Venise, s'étend du nord au sud, depuis Ancone jusqu'au Cap le plus avancé de la terre d'Otrante.

I. Les Liburnes, sortis de la contrée qui portoit leur nom, & qui répond au pays des Croates, furent donc les premiers qui traversèrent les Alpes. Ils s'établirent d'abord entre ces montagnes & l'Athésis, aujourd'hui l'Adige; passèrent ensuite de l'autre côté du Pô, & s'éloignant des plaines marécageuses qui sont à l'embouchure de ce fleuve, ils s'étendirent le long de la mer, & furent enfin repoussés vers l'extrémité de l'Italie, où se firent leurs principaux établissemens. M. Fréret distingue trois branches (a) de ces Liburnes, fixées dans la portion de l'Italie, que les Romains nommoient *Apulia*, & les Grecs *Iapygia*. Ce sont les *Apuli*, proprement dits, les *Pædiculi* ou *Pædicli* (b) & les *Calabri* (c).

Ces trois peuples parloient la même langue: dans la suite ils adoptèrent la langue latine, mais sans renoncer à leur ancien jargon; & c'est à cause de cet alliage qu'Horace les nomme *Bilingues*. Pline assure des *Pædiculi* qu'ils étoient Illyriens; & les deux autres peuples, n'ayant pas un langage différent, devoient avoir une origine semblable. A l'égard

*Strab. VI,*  
*p. 282.*

*Horat. I,*  
*Satyr. X.*  
*Plin. III, 16.*

(a) Ces trois branches n'avoient pas été originairement les seules: les *Dardes* & les *Monades* étoient aussi des Liburnes; mais on n'en dit rien ici, parce qu'ils ne subsistèrent pas long-temps, ayant été détruits par les colonies Grecques, qui prirent le nom de *Daunii*, & qu'on supposoit fondées par Diomède.

(b) Les Grecs ont désigné les *Pædiculi* sous le nom de *Peucezii*, à cause des forêts de Pins dont est rempli le bras de l'Apennin, qui traverse le pays.

(c) Les *Messapii* & les *Salentini* des Grecs, sont un détachement des *Calabri*.

76 HISTOIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE  
des *Calabri* en particulier, Strabon place un peuple du même nom dans la Dardanie, voisine de la Macédoine.

Quoique les Liburnes eussent été dans la suite ainsi renfermés entre la chaîne du mont Gargan & la pointe de la Iapygie, quelques restes de cette colonie se maintinrent néanmoins en deçà de cette montagne, au nord & à l'occident. Tels étoient entre autres les *Prætutii du Picenum* & les *Peligni*, habitans du pays qu'on nomme aujourd'hui l'Abruzze. Ces peuples, & particulièrement les *Peligni*, dont la capitale étoit *Corfinium*, quoique mêlés avec les Samnites, conservèrent long-temps les traces de l'origine Illyrienne, comme Festus nous en assure.

Plin. III, 24.

II. Les Sicules, originaires des confins de la Dalmatie; vinrent, après les Liburnes, s'établir en Italie. Ces Sicules formoient une Nation nombreuse, qui s'empara d'une partie considérable du pays; ils peuplèrent l'Ombrie du milieu, la Sabine, le Latium & tous les cantons dont les peuples ont été connus depuis sous le nom d'*Opiques*. En comparant quelques passages d'Hérodote, de Thucydide, de Platon & d'Aristote, on voit clairement que les noms de *Sicules* & d'*Opiques* étoient deux noms généraux, qui comprenoient tout ce qui s'étend depuis le Tibre jusqu'à l'extrémité orientale de l'Italie, à l'exception de ce qu'en ont occupé les Liburnes. Ces deux noms généraux furent peu à peu abolis par les ligues particulières des *Sabins*, des *Latins*, des *Samnites*; des *Æntri* & des *Itali* qui se formèrent dans la suite. Les Sicules, qui passèrent en Sicile, sont les seuls qui aient conservé leur ancien nom, que cette île a reçu d'eux. Nous avons la date précise de ce passage des Sicules dans l'île: Hellanicus de Lesbos (*d*), historien plus ancien que Thucydide, & même qu'Hérodote, donnoit pour époque à cet événement la 26.<sup>e</sup> année du sacerdoce d'Alcyonée, prêtresse d'Argos; ce qui répond à l'an 80 environ, avant la prise de Troie, marqué par Philiste, auteur Sicilien; c'est-à-dire à l'an 1364

Denys d'Hal,  
I, p. 28.

(*d*) Il faut observer que les peuples nommés par cet auteur *Elymi*, & *Aufones*, ne sont pas différens des Sicules.

avant l'ère Chrétienne, selon la chronologie de Thucydide.

III. Au nord du Pô étoit le troisième peuple Illyrien dont nous avons parlé: ce sont les Hénètes ou Vénètes, qui se conservèrent long-temps, sans aucun mélange avec d'autres Nations, & que nous devons distinguer des Liburnes, quoique Virgile, qui s'exprimoit en poëte, les confonde avec eux. Hérodote nous atteste l'origine Illyrienne de ces Vénètes; voisins d'Adria, & dont *Patavium* ou Padoue étoit la capitale. Strabon dit que selon quelques auteurs, les Hénètes d'Italie étoient une colonie des Vénètes de la Gaule: mais cette opinion avoit été d'avance réfutée par Polybe, qui nous les donne pour une Nation beaucoup plus ancienne dans le pays que les Gaulois, & parlant une langue toute différente; quoiqu'ayant avec eux quelques traits de conformité, sur-tout par rapport à l'habillement. Tite-Live en parle sur le même ton. Ces Vénètes étoient toujours en guerre avec les Gaulois, & par cette raison ils firent de très-bonne heure alliance avec les Romains: ils contribuèrent même à sauver Rome, par une diversion qui força les Gaulois à lever le siège, pour aller défendre leur propre pays. Tite-Live, qui n'aimoit pas ces derniers, comme on peut le voir par le portrait qu'il en fait, suivoit probablement en ce point la prévention nationale de ceux de Padoue: cette injustice étoit une espèce de *Patavinité*, beaucoup plus répréhensible que celle dont quelques puristes l'ont accusé. Ce que Polybe nous dit de la différence du langage des Vénètes, & de celui des Gaulois, peut être confirmé par deux mots de la langue des premiers, conservés dans les anciens. Au rapport de Pline, ils donnoient le nom de *Cotonea* à la plante que les Gaulois appelloient *Halus*, & selon Hesychius, ils désignoient par celui de *Bebeecos* le Pô, ou l'Eridan, nommé, selon Polybe, *Bodinco*. (e) par les Gaulois & les Liguriens.

*Herodot. 1, 5.*

*Plin. XXVI, 7.*

(e) Pline assure que ce nom signifioit, dans le langage des Gaulois, un fleuve profond qui n'est pas guéable. *Boddi*, dans la langue Galloise, signifie encore *noyer*, & *se noyer*; en

ajoutant *ing* à la racine; on en a fait le nom verbal *Bodding*, & par altération *Bodinco*, le *noyeur*, celui qui noye.

Les Grecs ont fort connu les Vénètes; ils avoient quelques colonies sur leurs côtes, où ils portèrent, entre autre culte, ceux de la Diane de Calydon & de la Junon d'Argos.

La tradition de la colonie Troyenne d'Anténor étoit vrai-semblablement fondée sur la ressemblance du nom des Vénètes avec celui des Hénètes de l'Asie mineure, dont parle Homère; mais aucun monument n'a pû servir à l'appuyer. Le nom de *Patavium*, qu'on suppose bâtie par Anténor, tient beaucoup de celui de *Patavio*, ville de la Pannonie, sur le Drave. Cluvier, qui veut, à cause de la ressemblance du son, que le nom de *Patavium* soit le même que celui des Bataves, situés à l'embouchûre du Rhin, ne songe pas que suivant l'observation de Polybe, les Vénètes parloient un autre langage que les Celtes, & que *Patavium* subsistoit long-temps avant l'invasion des Gaulois.

Au reste, l'ancienne *Venetia* est aujourd'hui le Frioul, le Vicentin, & toute la partie maritime de l'Etat de Venise, qui borde le fond du golfe Adriatique.

## ARTICLE II.

### *Des colonies Ibériennes ou Espagnoles.*

TANDIS que des Nations Illyriennes s'établissoient dans une portion de l'Italie, elle vit accroître le nombre de ses habitans par l'arrivée de quelques peuplades Ibériennes ou Espagnoles. Les Ibériens n'étoient pas originairement renfermés dans les limites de l'Espagne: ils s'étendoient sur toute la côte de la mer méditerranée, depuis les Pyrénées jusqu'aux Alpes; & c'est par le passage méridional des Alpes qu'ils pénétrèrent en Italie près de 1500 ans avant l'ère Chrétienne. Ils s'établirent d'abord dans l'ancienne Ligurie, aujourd'hui l'Etat de Gènes; de là, suivant les côtes, ils peuplèrent la Toscane, le Latium & la Campanie: dans la suite, pressés par les Liguriens & par les différentes Nations qui vinrent aussi chercher des demeures en cette contrée, ils ne se trouvèrent

pas assez forts pour disputer le terrain à ces étrangers, dont nous parlerons dans les articles suivans. A l'exception d'un petit nombre qui s'y maintinrent, en se mêlant avec les nouveaux possesseurs, le reste prit le parti d'aller plus loin. Les uns (c'étoit ceux du Latium & de la Campanie) descendirent de plus en plus vers le midi jusqu'à la pointe de Rhège, d'où ils passèrent en Sicile en traversant le détroit sur des radeaux, à la faveur du vent & des courans. Les autres, établis en Toscane, ne pouvant rejoindre leurs compatriotes, dont ils se trouvoient trop séparés, passèrent d'îles en îles jusque dans la Corse, située vis-à-vis, à l'occident. Entrons dans le détail des preuves sur lesquelles M. Fréret a fondé ces différentes assertions.

On ne peut douter que les plus anciens habitans de la Sicile & de la Corse n'eussent une origine Espagnole; c'est un point constaté par des écrivains sérieux, très en état de s'en instruire, & dont le témoignage est formel. Si quelques modernes, & particulièrement Bochart, ont jugé le fait impossible, c'est qu'ils ont cru que les colonies Ibériennes n'avoient pû passer dans ces deux îles, qu'en s'y rendant d'Espagne par mer.

A l'égard de la Corse, M. Fréret a pour garant le témoignage de Sénèque. Ce philosophe, originaire d'Espagne, avoit été relégué dans cette île, & le séjour de quelques années qu'il y fit, lui donna le loisir d'en étudier les antiquités. Il assure que les Espagnols s'y étoient établis dans les premiers temps; que d'anciens usages, conservés dans l'île, en faisoient foi; & que la langue des Corfes, quoique changée presque totalement, par son mélange avec celle des Liguriens & des Grecs venus depuis, avoit retenu quelques mots de l'ancien langage des Cantabres (f). Les habitans des montagnes sont ceux qui conservèrent les traces les plus marquées de leur origine.

(f) *Transferunt & Hispani, quod ex similitudine ritus apparet; eadem enim tegumenta capitum, idemque genus calceamenti quod Cantabris est, & verba quædam: nam*

*totus sermo ex conversatione Græcorum Ligurumque a patrio descivit.*  
Senec. Consol. ad Helviam. p. 77.  
edit. Lips.

Quant à la Sicile, les *Sicani* en occupoient la partie occidentale. Ce peuple, suivant Thucydide, étoit originaire de l'Ibérie, & venu des bords du fleuve *Sicanus*, que les écrivains postérieurs ont appelé *Sicoris*, & que nous nommons *Ségro*. Thucydide ne donne pas ceci comme une simple tradition, mais comme un fait incontestable. Ephorus, au rapport de Strabon, & Philiste de Syracuse, cité par Diodore de Sicile, tenoient le même langage dans leurs écrits. Il est vrai que le même Diodore se déclare pour le sentiment de Timée, qui regardoit les *Sicani* comme *Autochthones*: mais ni l'un ni l'autre n'ont fait réflexion que ce mot d'*Autochthones* ne pouvoit se prendre au sens qu'ils lui donnent, que par ceux qui, selon le système des mythologues Grecs, croyoient les hommes sortis même du sein de la terre. Pour Strabon, il suppose, avec Ephorus, l'origine Ibérienne des *Sicani*.

Au temps de Thucydide & des autres écrivains allégués ci-dessus, il étoit facile de vérifier le fait. Les Carthaginois employoient des troupes Espagnoles dans leurs guerres contre les Grecs de Sicile: ces Espagnols pris dans les combats & vendus comme esclaves, se trouvoient mêlés avec les *Sicani*, & par ce mélange on connoissoit aisément s'ils parloient des dialectes d'une même langue. Dans la guerre que Denys le Tyran fit aux Carthaginois en 386, un grand nombre de *Sicani* se joignirent à ses troupes: peu après un corps d'Espagnols, mécontents des Carthaginois, quitta leur service, & renforça l'armée Syracusaine. Philiste, qui tenoit un rang considérable à la cour de Denys, avoit sans doute profité de l'occasion, pour constater l'origine Ibérienne des *Sicani*, en comparant leur langue & leurs coutumes avec celles des Espagnols, qui servoient dans la même armée.

Thucydide dit, que ces Ibériens, qu'il nomme *Sicani*, ne passèrent en Sicile que parce qu'ils avoient été chassés par les Liguriens de la contrée qu'ils habitoient auparavant. De ce passage, il faut conclurre avec M. Fréret, que les *Sicani* avoient autrefois possédé le pays où les Liguriens se trouvoient au temps de Thucydide, c'est-à-dire, vers l'an 430 avant l'ère Chrétienne.

Or,

*Thucyd. VI, 2.*

*Strab. VI, p.*

*270.*  
*Diodor. V,*

*201.*

*Diodor. XIV,*  
*Olymp. XCVI,*  
*p. 426, &c.*

Or les Liguriens occupoient alors toute la côte de la mer, depuis les Pyrénées jusqu'aux Alpes, & depuis les Alpes jusqu'à l'embouchure de l'Arne. Scylax, qui nous a donné une description des bords de la méditerranée vers l'an 350, & sous le règne de Philippe, père d'Alexandre, distingue trois espèces de Liguriens; les *Iberoligyes*, depuis les Pyrénées jusqu'au Rhône; les *Cetoligyes*, depuis le Rhône jusqu'aux Alpes, & les *Ligyes* ou *Liguriens* proprement dits, depuis les Alpes jusqu'à l'Arne. Les Liguriens étoient si anciennement établis entre le Rhône & les Alpes, que les Grecs crurent pouvoir faire mention d'eux dans les fables qu'ils débitoient sur le voyage d'Hercule.

Observons encore que, si le pays dont les Ibériens furent chassés eût été en deçà des Alpes, ces peuples, loin de pouvoir pénétrer en Italie, auroient été contraints de se retirer à l'occident du Rhône. Ils se trouvoient donc alors établis au delà des Alpes; & c'est de là que, s'avançant toujours de proche en proche jusqu'à l'extrémité de l'Italie, ils passèrent enfin en Sicile. Le temps du passage des *Sicani* n'est pas fixé par Thucydide, qui se contente de mettre cet événement avant la prise de Troie, c'est-à-dire, dans sa chronologie avant l'an 1284.

Mais dans l'article précédent nous avons donné pour date au passage des Sicules Illyriens, dans l'île, l'an 1364: or ces peuples, au rapport d'Hellanicus, dont nous suivons en ce point le calcul, conforme à celui de Philiste, trouvèrent les *Sicani* déjà possesseurs d'une partie de l'île; d'où il résulte que les *Sicani* avoient passé dans la Sicile avant l'année marquée ci-dessus, & qu'ils ont dû s'en emparer, au plus tard, vers l'an 1400. Il faut convenir que Thucydide ne suppose pas les Sicules aussi anciens dans l'île, que le prétendent Hellanicus & Philiste: il ne les y fait guère passer que 300 ans avant les colonies grecques; ce qui, par une espèce de contre-coup, pourroit diminuer l'ancienneté du passage des *Sicani*: mais il est facile de concilier ces variétés. Comme les *Siculi* sont venus dans l'île à différentes reprises, Hellanicus &

Philiste auront donné la date de leur première descente, & Thucydide celle de la dernière.

Voilà tout ce que M. Fréret a pû recueillir au sujet des nations Ibériennes, qui d'abord occupèrent la côte méridionale de l'Italie. A prendre à la lettre plusieurs expressions semées dans l'Eneïde, on concluroit que les *Sicani* avoient conservé des établissemens aux environs du Tibre; Virgile en parle souvent, & les nomme *veteres Sicani*. Mais peut-être, par une licence ordinaire aux poëtes, aura-t-il donné le nom de cet ancien peuple Espagnol aux Sicules, nation très-différente, puisqu'elle étoit Illyrienne; & dont il restoit en effet quelques peuplades dans le Latium.

### ARTICLE III.

#### *Des colonies Celtiques.*

LES Illyriens d'une part, & les Espagnols de l'autre, commençoient à se fortifier en différentes contrées de l'Italie, lorsqu'ils furent troublés dans leurs possessions par de nouveaux hôtes, qui vinrent en grand nombre s'en emparer les armes à la main. Ce sont les nations Celtiques qui pénétrèrent en Italie par les gorges du Tirol & du Trentin. Le nom d'*Ombri*, sous lequel Pline & d'autres écrivains les ont désignées, étoit dans leur langue une épithète honorable qui signifioit noble, vaillant, & dont le singulier *Ambra* est encore usité dans la langue Irlandoise: il est traduit dans le dictionnaire Anglois, publié par Edmond l'Huid, *bonus, magnus, nobilis* (g).

Plin. 111,  
14.  
Solin. c. 8.  
Servius ad  
Æneid. XII.

Archæolog.  
Britannica.

Pline donne une très-grande étendue au pays occupé par les *Ombri*. Selon cet auteur, ils avoient été les maîtres de l'Etrurie avant l'arrivée des Pélasges ou Grecs & des Toscans; ils occupoient pour lors tous les pays qui sont des deux côtés du Pô, au nord & au sud: Ariminum & Ravène sont deux de leurs colonies. L'Ombrie du milieu, située entre le Picénum

(g) Les critiques Latins rappor- | *Ombros a Græcis putant dictos,*  
toient une étymologie absurde de ce | *quod inundatione terrarum imbribus*  
nom, donné par les Grecs: *Quos* | *superfuisse.* Voyez Pline & Solin.

& l'Étrurie, portoit le nom des anciens Celtes, & les habitans de cette contrée les reconnoissoient pour leurs ancêtres (*h*). Pline ajoute qu'ils furent chassés par les Toscans, & que ceux-ci le furent à leur tour par les Gaulois, qui long-temps après envahirent l'Italie, vers l'an 600 avant l'ère Chrétienne. D'où il résulte 1.° que les *Ombri* avoient été maîtres de tout ce qui dans la suite appartient aux Gaulois. 2.° Que l'invasion de ces derniers étoit moins une usurpation, que la conquête d'un pays possédé dans l'origine par des peuples de leur nation, que les Toscans en avoient dépouillés. Si nous connoissons mieux l'histoire de ces temps reculés, nous trouverions, dit M. Frèret, que les entreprises de ces peuples, traités de barbares par les Grecs & les Romains, étoient presque toujours légitimes, ou du moins revêtues d'une apparence de justice.

La partie de ces *Ombri* qui s'étoit fixée au nord du Pô, s'y maintint & garda toujours son ancien nom. Les écrivains Romains les nomment *Insubres*: mais Polybe les appelle *Isombri*, & ce nom, purement Gaulois, signifie les *Ombri* inférieurs. Ces *Insubres* occupoient le Milanois & les contrées voisines: leur capitale étoit *Mediolanum*, nom commun à plusieurs villes de la Gaule & de l'île Britannique.

Celui d'*Ombri* ou d'*Ambri*, qui d'abord avoit été le nom général d'une nation très-étendue, comprenoit tous les peuples d'origine Celtique, qui étoient situés à l'orient & à l'occident des Alpes depuis le Rhin jusqu'à la mer. D'une part les Helvétiens ou peuples de la Suisse, de l'autre les habitans des côtes de la Méditerranée ou de la Ligurie, portoient également ce nom. Plutarque en rapporte une preuve singulière. Dans la guerre des Cimbres, les Romains avoient parmi leurs troupes un corps de Liguriens; d'un autre

*Pluh in Mario.*

(*h*) Solin qui nous l'atteste, en donne pour garant Bocchus, écrivain Romain, cité plusieurs fois par Pline, & qu'il ne faut pas confondre, comme a fait Ryckius, avec un Roi de Mauritanie qui s'appeloit de même.

Le prénom de Cornélius, porté par ce Bocchus, peut faire soupçonner qu'il étoit un de ces Affranchis Lettrés, que Sylla entretenoit en assez grand nombre.

côté trente mille Helvétiens servoient dans l'armée des Cimbres : ces Liguriens & ces Helvétiens, armés les uns contre les autres, se donnoient le même nom d'*Ombri* ou d'*Ambrons*, qu'ils répétoient avec de grands cris en allant au combat ; en sorte que le même cri de guerre retentissoit à la fois dans les deux armées.

Cette observation de Plutarque, en marquant les deux termes les plus reculés qui bornoient au nord & au sud la ligue des *Ombri*, nous montre quelle étoit son étendue. Dans la suite les peuples qui la composoient s'étant divisés en plusieurs Cités ou ligues particulières, se distinguèrent par différens noms, dont le plus connu est celui des *Liguriens*, *Lignes* ou *Ligures*. Les Romains ont donné ce nom de *Ligures*, à bien des peuples qui ne devoient pas le porter ; aux Allobroges, aux Vocontiens, & même à des nations voisines du Trentin & placées dans les Alpes. C'étoit une méprise uniquement fondée sur l'origine commune de ces différens peuples Celtiques ; mais qui donnoit une acception trop étendue à un mot dont la signification est restreinte par son étymologie même. En effet, ce nom de *Ligures*, *Lly-gour* en Celtique, signifie *homme de mer* (i) ; aussi ne l'avoit-on donné d'abord qu'aux *Ombri* méridionaux & voisins de la mer, comme une épithète relative à leur situation. Les peuples Celtiques répandus sur les côtes de la Méditerranée, depuis l'embouchûre du Rhône jusqu'à celle de l'Anio, étoient les seuls à qui cette dénomination convînt proprement.

Ces Liguriens s'étoient avancés en plusieurs endroits à l'orient du Tibre, & au midi de l'Anio : c'est par cette raison que plusieurs Critiques, au rapport de Denys d'Halicarnasse ; les confondoient avec les anciens habitans du pays des Sabins. Philiste de Syracuse, que nous avons déjà cité dans les

(i) Les Bretons du pays de Galles donnent encore aujourd'hui le nom de *Lhægyr* aux Anglois descendus des Saxons & des Normans, parce que les pirates Saxons & Normans avoient long-temps fait des courses

sur les côtes de cette île, avant que de s'y établir. L'Angleterre est nommée le royaume de *Logre* & *Lhægria*, dans les romans du S.<sup>r</sup> Graal & du Brut.

articles précédens, prétendoit même que la colonie qui passa dans la Sicile l'an 80 avant la prise de Troie, étoit composée de Liguriens; mais on ne trouve aucune trace de cette origine Celtique dans la Sicile, peuplée, comme nous l'avons dit, par des Sicules & par des *Sicani*, les uns Illyriens, les autres Espagnols. Ainsi tout ce que M. Fréret accorde à Philiste, c'est qu'il se trouvoit dans la colonie dont il parle, quelques Liguriens mêlés avec les Sicules.

Il est vrai que dans la suite des temps les Liguriens passèrent en grand nombre dans l'île de Corse: nous l'apprenons de Sénèque; & sans nous arrêter à l'étymologie que donnent au nom de la Corse, Isidore, Eustathe, Etienne de Byzance & d'autres écrivains, nous ne pouvons douter que ce nom ne fût tiré de la langue Celtique ou Ligurienne. *Cors* en Gallois signifie *arundo, juncus, palus*, un endroit rempli de roseaux: *Corfog* ou *Corfig*, se traduit *palustris, arundineus*. Les Liguriens débarqués d'abord dans un canton marécageux, lui donnèrent ce nom, qu'on étendit dans la suite à l'île entière, & qui prévalut sur celui qu'elle avoit reçu des Espagnols, ses premiers habitans.

*Isidor. origin.*  
XIV, 6  
*Eustath. ad*  
*Dionys. v. 458.*  
*Steph. Byzant.*  
*in voce Κορσάι.*

Le temps de l'entrée des nations Celtiques ou Ombriennes en Italie, doit être très-ancien; mais il est impossible de le déterminer avec précision. Tout ce qu'on peut assurer, c'est que d'une part ils y trouvèrent les colonies Illyriennes & Espagnoles, puisqu'au rapport de Pline, ils leur enlevèrent une partie de la contrée; & que de l'autre leurs établissemens étoient formés, lorsque les colonies des Pélasges ou des anciens Grecs pénétrèrent en Italie.

#### ARTICLE IV.

##### *Des colonies Grecques ou Pélasgiques.*

L'ÉTABLISSEMENT d'une colonie d'anciens Grecs en Italie est un fait certain, quoique la date précise & les circonstances véritables de leur passage soient ignorées.

Denys d'Halicarnasse, qui s'est attaché dans la première

partie de son ouvrage, à recueillir tout ce qui concernoit les antiquités Italiques, suppose deux peuplades Grecques différentes; celle des Aborigènes & celle des Pélasges. Les Aborigènes étoient, selon lui, venus d'Arcadie par mer, sous la conduite d'Ænotrus, dix-sept générations, ou plus de 530 ans avant la prise de Troie, & près de 200 ans avant l'arrivée de Cécrops, qui débarqua dans l'Attique vers l'an 1657 avant l'ère Chrétienne. Ils s'établirent sur les confins de la Sabine & de l'Ombrie, aux environs de Réaté; & ce sont eux que Denys d'Halicarnasse donne pour ancêtres aux peuples du Latium.

Plusieurs générations après ils furent joints par les Pélasges, Arcadiens comme eux d'origine; mais qui sortoient de Thessalie, d'où Deucalion venoit de les chasser. Le règne de ce Prince est antérieur à l'arrivée de Cadmus dans la Grèce, c'est-à-dire, à l'an 1594; ainsi c'est avant cette époque qu'il faut placer l'arrivée des Pélasges en Italie, suivant le système de Denys d'Halicarnasse.

Cette prétendue date d'un événement si reculé n'est pas la seule induction qu'on puisse tirer du récit de cet écrivain; il est entré dans un détail historique, aussi circonstancié que s'il racontoit, d'après des mémoires contemporains, un fait voisin de son siècle. Il assure que le plus grand nombre des Pélasges se retira dans l'Épire aux environs de Dodone; mais que s'y trouvant trop à l'étroit, & même à charge aux anciens habitans, ils résolurent de chercher une nouvelle demeure. L'oracle de Dodone, qu'ils consultèrent, leur indiqua l'Italie sous le nom de *terre de Saturne*. Ils se mirent aussi-tôt en état d'obéir à l'oracle, & construisirent une flotte nombreuse sur laquelle ils s'embarquèrent pour traverser le golfe Adriatique: mais un vent de midi les poussa vers le nord jusqu'au fond du golfe, & à l'embouchure du Pô: ils s'y arrêrèrent & bâtirent la ville de *Spina*, qui donna son nom à l'une des bouches du fleuve. Cette ville, s'étant emparée de tout le commerce du golfe, devint riche & puissante: elle envoyoit tous les ans à Delphes la dixme de ses profits; mais elle fut ruinée par les Gaulois.

Il ne resta, continue Denys d'Halicarnasse, qu'une partie des Pélasges à *Spina*: les autres, s'avancant dans le milieu des terres, traversèrent l'Ombrie, & furent se joindre aux Aborigènes. Ces deux peuples, unis ensemble, formèrent un État puissant, chassèrent ou soumièrent les Sicules, fondèrent plusieurs villes & conquièrent quelques provinces: mais leur négligence à s'acquitter d'un vœu, leur attira la colère des Dieux. Une maladie contagieuse en fit périr un grand nombre: le reste se dispersa de tous côtés, & quelques-uns même repassèrent dans la Grèce, où ils portèrent le nom de Tyrrhènes ou Tyrsènes. Cette dispersion des Pélasges est placée, par l'auteur Grec, au temps d'Hercule & des Argonautes.

Tel est, en abrégé, le récit de Denys d'Halicarnasse. Nous supprimons une partie des détails, qu'on peut trouver rassemblés dans la dissertation de Ryckius sur les anciens peuples d'Italie. Avant que de combattre les points particuliers de ce système, que Denys avoit formé de l'assemblage de plusieurs traditions vagues, nous remarquerons, avec M. Fréret, qu'il est surprenant que cet écrivain judicieux donne à l'exposé d'une simple hypothèse, le ton d'une narration véritable, & qu'il paroisse mieux instruit de l'histoire de Romulus, de celle d'Énée; de celle des colonies Pélasgiques, que de l'histoire de la prise de Rome par les Gaulois. Si l'on oloit se permettre de juger les anciens écrivains avec la même rigueur, & sur les mêmes loix que les modernes, on ne regarderoit, peut-être, la première partie des antiquités de Denys d'Halicarnasse, que comme un Roman historique. Les objections suivantes, que M. Fréret oppose à son système, pourront en donner cette idée.

I. Commençons par ce qui concerne les Aborigènes: Denys d'Halicarnasse les suppose Arcadiens, & les fait arriver par mer en Italie.

Mais 1.° les Arcadiens, renfermés au milieu des terres, n'avoient ni ports ni vaisseaux au temps d'Homère; c'est-à-dire, environ 1000 ans après le temps où Denys place

Ænotrus leur conducteur; ils n'en eurent même jamais dans les temps postérieurs.

2.° La navigation n'étoit point alors connue dans la Grèce.

3.° Toutes les traditions s'accordent à supposer que l'Italie s'est peuplée d'abord au voisinage du Pô, & que les anciens habitans ne quittèrent les environs du fleuve pour s'avancer dans la partie orientale, & de là passer en Sicile, que parce qu'ils y furent contraints par de nouvelles peuplades, venues par le nord. Si cette partie orientale avoit été celle où débarquèrent les Aborigènes, & que dès-lors elle eût été peuplée, ils en auroient poussé les habitans vers le haut, & non vers le bas de l'Italie.

4.° Si ces Grecs d'Ænotrus étoient venus par mer, ils auroient rencontré sur leur route la Sicile; & pourquoi ne s'y feroient-ils pas fixés? Elle étoit encore déserte alors, & toutes les côtes en sont remplies de ports & de rades, où il est facile d'aborder.

II. Une partie de ces objections peut se répéter contre les Pélasges. Denys leur fait construire une flotte nombreuse dans un temps où les Grecs ignoroient l'art de naviger: cet art, & généralement tous les autres, n'avoient point encore passé jusqu'en Épire. La colonie, conduite par Danaüs en Argolide, long-temps après ce prétendu embarquement des Pélasges, fut la première qui conserva les vaisseaux sur lesquels elle étoit venue; & ce sont ces vaisseaux qui servirent de modèles aux premiers navires construits par les Grecs. A ces objections communes, on en peut ajouter de particulières.

1.° Il ne s'agit pas ici d'une colonie peu nombreuse; mais de la migration d'un peuple entier, qui conduit ses femmes & ses enfans; d'un peuple qui remplit une partie considérable de l'Italie: combien de vaisseaux ne falloit-il pas pour le transport d'une telle multitude! Dans les temps postérieurs, c'est-à-dire, après le règne de Pyrrhus, on vit les habitans de la haute Épire s'appliquer à une espèce de navigation, & faire la course avec des bâtimens nommés *Liburnes*:

mais

mais on ne trouve rien de pareil dans l'ancienne histoire; & d'ailleurs ces *Liburnes* n'étoient que des tartanes propres à la course, & non des bâtimens de transport. Enfin c'est un principe qu'on ne doit jamais perdre de vûe, que toutes les migrations des premiers temps ont dû se faire par terre. Dans les siècles, où la navigation fut la plus parfaite, nous ne voyons pas que les colonies venues par mer aient été bien nombreuses: jugeons-en par celle des Phocéens de Marseille, qui n'ayant pas été recrutée, n'a jamais occupé qu'un terrain de peu d'étendue. Les colonies Helléniques de Sicile ne sont devenues puissantes, que par l'accroissement que leur donnoit sans cesse l'arrivée de nouveaux citoyens, qui venoient renforcer les premiers.

2.° Les Romains & les anciens peuples d'Italie n'ont jamais connu, ni le nom d'Hellènes, ni celui de Pélasges; ils se servoient de celui de *Graci*, pour désigner les habitans de la Grèce.

3.° Ce fut, selon Denys d'Halicarnasse, l'oracle de Dodone qui fit passer les Pélasges en Italie, qu'il leur désigna sous le nom de *terre de Saturne*. Denys rapporte les termes de l'oracle, sans doute d'après Varron: il étoit en vers, & dans un style qui n'est pas ancien. Le nom de *terre de Saturne*, donné à l'Italie, prouve que l'oracle a été supposé dans un temps postérieur à la conquête de la Grèce par les Romains; car on ne trouve dans aucun écrivain, ni même dans aucun lexique Grec, le nom de Σάτοργος. Le *Saturne* des Romains n'étoit pas dans l'origine le même que le *Cronos* des Grecs, père de Jupiter & de Neptune: il étoit le Dieu de l'agriculture; & sa femme *Ops* étoit la Déesse des moissons & de l'abondance. Les Romains n'ont connu les fictions aussi scandaleuses qu'absurdes, dont les poètes Grecs avoient chargé la légende de cette Divinité, que par leur commerce avec les colonies Helléniques, qui commença seulement sous les derniers rois de Rome. Ni leurs anciens livres sacrés, ni les vers des Saliens, ne contenoient rien de pareil; comme nous l'apprenons de Denys d'Halicarnasse lui-même.

4.° Il fait passer les Pélasges en Italie vers le temps de Deucalion, & par conséquent avant l'arrivée des Phéniciens conduits par Cadmus dans la Grèce. Or, leur passage doit être postérieur à cet événement, puisqu'ils portèrent en Italie le culte de Saturne, & l'usage barbare d'immoler des victimes humaines, introduit dans la Grèce par la colonie Phénicienne.

5.° Comment peut-on concevoir que l'Arcadie, qui n'étoit qu'un fort petit canton, ait pû fournir un nombre de colonies assez considérable, pour remplir à la fois le continent de la Grèce, les îles de l'Archipel, les côtes de l'Asie mineure, & presque toute l'Italie? Après leur départ l'Arcadie n'est point restée déserte, & fut toujours un pays très-peuplé, rempli de villages, de bourgs & de *villes*, à prendre ce mot dans le sens des anciens. Quels en furent les nouveaux habitans?

6.° Cette ville grecque de *Spina*, que Denys d'Halicarnasse fait construire aux Pélasges, n'étoit pas à beaucoup près aussi ancienne qu'il le prétend. Si elle avoit eu pour fondateurs les Pélasges de Dodone, elle auroit envoyé la dixme de ses profits à ce temple, & non pas à celui de Delphes: si les Gaulois l'avoient détruite vers l'an 600 ou environ avant l'ère Chrétienne, elle auroit dès-lors cessé d'envoyer des offrandes à Delphes. Or, c'est sur-tout depuis cette époque qu'elle en envoyoit. Elle avoit à Delphes un trésor & une sorte de chapelle dont parlent Strabon & Pline, & qui faisoit partie du temple subsistant au siècle de ces auteurs: or, ce temple n'avoit été bâti par les Amphictyons qu'après l'embrasement de l'ancien, arrivé l'an 549, c'est-à-dire, depuis la prétendue ruine de *Spina*; il ne fut même achevé que du temps de Crésus & des enfans de Pisistrate. Auroit-on bâti une chapelle pour une ville qui ne subsistoit plus? comment auroit-on remplacé les offrandes consumées dans l'incendie? *Spina* n'avoit donc pas été ruinée par les barbares. Elle existoit encore au temps de Scylax, sous le règne de Philippe, père d'Alexandre: cet écrivain & Strabon lui

*Strab. v. 214.*  
*ix. 421.*  
*Plin. III, 16.*

*Paus. x. p.*  
*811.*

*Herod. I, 50.*  
*II, 180.*

donnent le titre de ville Hellénique. Elle ne devoit donc pas son origine aux Pélasges, mais à quelque colonie Grecque, établie dans les temps postérieurs sur les côtes de l'Italie.

7.° Comment concilier la puissance que Denys d'Halicarnasse attribue à ces Pélasges, avec la suite de l'histoire, qui n'en fait aucune mention dans les temps mieux connus? Pour résoudre le problème, il a recours à une espèce de miracle; il les fait exterminer par les Dieux: on sent assez quelle est la valeur de cette solution; c'est couper le nœud & non pas le dénouer.

Les autres détails de son récit fourniroient de nouvelles objections: mais nous en avons dit assez pour mettre le lecteur en état d'en juger. On doit en conclure que les difficultés dont il est rempli, rendroient le passage des colonies Pélasgiques extrêmement douteux, si le fait n'étoit prouvé par lui-même, & par la langue des Latins & des Opiques, dont le fond est certainement grec; quoiqu'elle ait emprunté plusieurs mots barbares de la langue Celtique des *Ombri*, avec lesquels ces Pélasges s'étoient mêlés.

Les suppositions de Denys d'Halicarnasse, & tous les détails qu'il est contraint d'imaginer pour remplir tous les vuides historiques de son système, sont des conséquences de l'idée qu'il se faisoit des Pélasges: il les regardoit, ainsi que quelques anciens & tous les modernes, comme un peuple particulier, auquel il faisoit parcourir successivement la Grèce & l'Italie. Ce nom de Pélasges, au contraire, est le nom général sous lequel on désigna les premiers Grecs, avant la formation des Cités; nom que les habitans de chaque contrée quittèrent à mesure qu'elle se poliya, & qui disparut enfin, quand il n'y eut plus de Sauvages dans la Grèce.

C'est un point que M. Fréret a traité fort au long, dans son ouvrage *sur l'origine & l'ancienne histoire des premiers habitans de la Grèce*, que nous donnerons par supplément à nos Mémoires. Denys d'Halicarnasse se seroit donc épargné bien de l'embaras, si renonçant à ce système, il avoit supposé que les noms d'Aborigènes & de Pélasges, portés par les

anciens peuples d'origine Grecque qui se trouvoient en Italie; étoient deux noms généraux qui ne désignèrent aucun peuple particulier, & dont l'usage cessa lorsque ces Aborigènes s'étant mêlés avec les *Ombri* & les *Siculi*, les uns Celtes, les autres Illyriens d'origine, formèrent différens peuples ou Cités sous les noms particuliers d'Ombri, de Sabins, de Latins, de Samnites, de Tyrrhènes, d'Aufones, d'Osques, d'Ænotres, de Lucaniens & de Brutiens, &c. Ces Cités conservèrent plus ou moins de ressemblance avec les habitans de la Grèce, suivant que les Pélasges s'y étoient trouvés dans un nombre plus ou moins grand.

Les Romains & les autres habitans du Latium, descendus de ces Grecs, les regardoient comme le peuple le plus ancien de l'Italie. En conséquence de ce préjugé, qui leur étoit commun avec bien d'autres Nations, ils donnoient à leurs ancêtres la qualité d'*Aborigènes*, dont l'idée répond à celle du mot *Autochthones* des Grecs. D'un autre côté les écrivains Grecs avoient appliqué le nom de Pélasges à ces Aborigènes, à cause de la conformité de leurs mœurs & de leur origine avec les anciens habitans de la Grèce. Les Aborigènes & les Pélasges ne sont donc qu'une seule colonie; & dès-lors les deux peuplades distinguées par Denys d'Halicarnasse, & le reste de son roman devient inutile.

Après avoir ainsi prouvé, contre cet écrivain, que les anciennes colonies Pélasgiques ne vinrent point par mer en Italie, M. Fréret conjecture qu'elles y pénétrèrent par les passages septentrionaux des Alpes; comme avoient fait, plusieurs générations auparavant, les peuplades d'origine Illyrienne. Dans son ouvrage sur la Grèce, que nous venons de citer, il a prouvé que les Romains n'avoient point d'autre terme dans leur langue que celui de *Græci*, pour désigner les Grecs, & que ce nom avoit une acception très-étendue, qui renfermoit non seulement l'Hellas, mais encore l'Épire, la Macédoine, ainsi qu'une partie de la Thrace. Les peuples de ces contrées étoient donc Grecs; & c'est, selon toute apparence, de ce nord de la Grèce que sortirent les colonies Pélasgiques, qui passèrent

DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. 93  
en Italie dans le temps où la Grèce commençoit à se policer,  
par le mélange des étrangers avec ses anciens habitans.

A R T I C L E V.

*Des Etrusques, ou anciens habitans de la Toscane.*

L'ANCIENNE Etrurie avoit beaucoup plus d'étendue que le grand duché de Toscane qui lui répond aujourd'hui. L'Arno, qui la traverse d'orient en occident, la coupoit en deux parties à peu près égales, dont l'une alloit presque jusqu'aux portes de Rome; l'autre, frontière de Ligurie, renfermoit outre le Pisan, qui de nos jours appartient à la Toscane, une portion de l'Etat de Gènes, le val de Magra, le duché de Carréra & le territoire de la république de Lucques. Quelques villes, qui dépendent du duché de Spolète & de celui d'Urbin, comme Pérouse, Eugubio, appartenoient encore à l'Etrurie.

On a publié grand nombre d'ouvrages sur les premiers habitans de cette contrée, dont les monumens, curieux par leur obscurité, sont autant d'énigmes que les Œdipes modernes ont tâché d'expliquer à l'envi. La plupart de ces écrivains sont trop censés & trop instruits, pour ne pas rejeter les fictions absurdes d'Annius de Viterbe. Cependant presque tous leurs systêmes en ont retenu quelque teinture, plus ou moins forte: ils n'ont peut-être pas assez distingué les difficultés sur lesquelles on ne peut proposer que de pures divinations, d'avec celles qui peuvent être éclaircies par les témoignages précis des anciens, ou du moins par des conjectures probables. Sous le nom général de Toscans ou d'Etrusques, ils ont confondu des peuples très-différens les uns des autres; & l'on peut assurer que leurs ouvrages montrent plus d'érudition que de critique. Les recherches de l'Académie fondée depuis quelques années à Cortone, contribueront sans doute à jeter un grand jour sur les antiquités Etrusques, qui sont l'objet principal de ses travaux. Elle a déjà publié d'excellens

Mémoires sur la langue & les monumens de cette Nation fameuse, qui doit nous intéresser; parce qu'elle a de très-bonne heure cultivé les arts, ainsi que les Grecs, & que sa religion a beaucoup influé sur celle des Romains. Nous pourrions craindre qu'on ne nous accusât d'aller en quelque sorte sur les brisées de cette savante Compagnie, si la liaison des matières ne nous autorisoit à terminer le précis de ce que M. Fréret nous a donné sur les anciens habitans de l'Italie, par celui de ce qu'il pensoit sur les Etrusques. Ce seroit laisser son système incomplet, que d'en supprimer une partie essentielle, & qui par son accord avec les autres, concourt à former un tout.

I. Avant que d'exposer son opinion sur l'origine des premiers Toscans, M. Fréret combat l'hypothèse commune. Cette hypothèse, adoptée presque généralement par tous les écrivains, fait venir de Lydie la première colonie qui peupla la Toscane: c'est le sentiment unanime de tous les anciens; mais comme ils n'ont fait que copier Hérodote, toutes leurs autorités se réduisent à la sienne; & c'est son témoignage seul qu'il s'agit de discuter. Au reste cet historien n'affirme rien, & se contente de rapporter l'opinion des Lydiens mêmes, qui regardoient les Toscans de l'Ombrie comme un peuple originaire de leur pays. Les Lydiens prétendent, dit

*Herod. l. 1, 95.*

en substance Hérodote, que sous le règne d'Atys, fils de Manès, la Lydie fut affligée d'une grande famine; que pour ménager les vivres, on voulut d'abord engager le peuple à ne manger que de deux jours l'un, & que dans la vûe de l'occuper, on imagina des jeux qui pussent le distraire de la faim: ces jeux furent les dés, les osselets, & la longue paume. L'expédient réussit pendant dix-huit ans: mais enfin l'accroissement & l'opiniâtreté du mal rendit le remède inutile; il fallut songer à diminuer la consommation, en déchargeant le pays d'une partie de ses habitans. En conséquence on résolut que la moitié des Lydiens iroit chercher de nouvelles demeures. Ils tirèrent tous au sort, & ceux qu'il condamnoit

à l'exil s'embarquèrent à Smyrne sous la conduite de Tyrhénius fils du Roi. Leur flotte après avoir cotoyé plusieurs contrées s'arrêta dans les ports de l'Ombrie; ils y formèrent des établissemens, & ce sont eux, qui sous le nom de Tyrhéniens ont depuis habité la Toscane.

Cette narration d'Hérodote est si remplie d'absurdités, qu'il sembleroit inutile de s'attacher à la combattre; si presque tous les écrivains ne l'avoient adoptée, sans être frappés de tout ce qu'elle contient d'étrange. Le grand nombre de ses partisans lui donne une sorte de poids, que les réflexions suivantes diminueront.

1.° Que penser de l'expédient imaginé par les Lydiens pour remédier à la famine? On ne le proposeroit pas même aujourd'hui dans ces ouvrages, dont le merveilleux puéril ne peut amuser que les enfans.

2.° S'il est étonnant qu'on se soit avisé de l'employer, il l'est encore plus qu'il ait réussi pendant dix-huit ans, & qu'au bout de dix-huit ans on ait été dans la nécessité d'en chercher un autre.

3.° Quel prodigieux nombre de vaisseaux n'auroit-il pas fallu pour transporter la moitié d'une Nation?

4.° Conçoit-on que dans un temps de famine on ait pu ramasser assez de vivres pour un semblable embarquement?

5.° Il est certain que les Lydiens n'ont jamais eu ni port, ni vaisseaux, ni marine, non pas même dans le temps de leur plus grande puissance, sous Alyattès & sous Créfus.

6.° Au temps d'Atys, père de Lydus & de Tyrhénius, temps qui précède la guerre de Troie, la navigation étoit incon nue dans la Grèce. Minos passe pour être le premier qui ait eu une flotte; & cette flotte, composée de petits bâtimens, n'alloit guère au delà des îles de la mer Egée. Eusèbe, il est vrai, prétend, sur le témoignage de Castor, que les Lydiens ont eu l'Empire de la mer; mais seulement soixante-quinze ans après Minos: il place cet Empire vers l'an 1173 avant J. C, dix ou onze ans avant l'année où Troie fut prise, selon lui. Castor avoit donné une suite de ses Thalassocraties: mais sans nous

engager ici dans les embarras de cette liste, dont il est impossible de concilier les détails & la chronologie avec l'histoire générale, il nous suffit d'observer que cet empire des Lydiens, n'a commencé qu'après la prise de Troie, & que leur tradition ne peut s'ajuster avec les poèmes d'Homère, qui ne parlent jamais de Smyrne, & qui les représentent sous le nom de Méoniens, comme une Nation peu considérable.

7.° Dans le siècle d'Homère on n'avoit que des idées très-fausses de tous les pays qui sont au delà de la Sicile; on y mettoit des Cyclopes & des Lestrigons; on y plaçoit les portes du jour & de la nuit, le séjour des ames, &c. Si plusieurs siècles avant ce poète les Lydiens ou les Méoniens s'étoient embarqués à Smyrne pour aller habiter l'Italie, cette région lui auroit-elle été inconnue? n'auroit-il fait aucune mention de Smyrne? lui qui naquit dans cette ville, selon l'opinion la mieux établie.

8.° Cette flotte si nombreuse, qui n'avoit d'autre objet que de se faire un établissement, ne s'arrête dans aucune des îles voisines de la Lydie, quoique fertiles & presque désertes alors, comme Chio, Samos, &c. Elle passe à la vûe de la grande île de Crète & du Péloponnèse; elle ne s'arrête pas même en Sicile; elle ne prend terre dans aucun des golfes ni des ports du pays des Opiques qui sont sur sa route; elle remonte au delà du Tibre & va débarquer en Ombrie.

9.° Le temps dans lequel cette flotte auroit traversé la Grèce, est un temps dont les évènements étoient connus par la tradition. Il ne seroit pas possible qu'on ne rencontrât quelques vestiges de ce passage dans les écrivains Grecs. Les Eoliens & les Ioniens en abordant sur les côtes de l'Asie mineure, auroient trouvé les Lydiens avec des flottes, ou du moins établis dans le voisinage de la mer & des ports; mais la partie maritime de l'Asie n'étoit alors habitée que par des Sauvages.

10.° Si la Toscane avoit été peuplée par une colonie Lydienne, venue par mer, les villes principales des Toscans auroient été près de la mer, & voisines du petit nombre de

de ports qui sont sur cette côte. Le lieu du débarquement auroit conservé quelque prééminence, du moins pour le culte religieux : car les Lydiens avoient dans l'Asie mineure un temple commun, qui étoit le centre de leur Religion. Or de toutes les anciennes villes de l'Étrurie, *Populonium* étoit la seule bâtie près de la mer : loin d'être capitale, elle dépendoit de *Velutonium*, située à trois milles des côtes, dans un lieu où il n'y a pas même de mouillage.

1 1.° Xanthus de Lydie, écrivain très-instruit de l'ancienne histoire de son pays, & qui rapportoit beaucoup d'événemens moins considérables, n'a fait aucune mention de cette colonie sortie par mer de la Méonie, pour s'aller établir dans une région située au delà de la Grèce. Il ne donnoit le nom de Tyrrhénius à aucun prince Lydien.

1 2.° Denys d'Halicarnassé, de qui M. Fréret a tiré l'observation précédente, ajoute que les Tyrrhènes d'Italie, diffèrent absolument des Lydiens pour la langue, les loix, les mœurs & la religion. Cette remarque est confirmée, à l'égard du dernier article, par les monumens étrusques, publiés dans ces derniers temps, & sur lesquels on ne voit aucune Divinité particulière aux Lydiens. Quant au langage, il suffiroit, pour adopter l'observation de Denys d'Halicarnassé, de comparer les mots de la langue étrusque & ceux de la langue lydienne, rapportés dans Hétychius ; Bochart en a rassemblé un grand nombre. Nous en avons dit assez pour prouver qu'il faut faire venir d'ailleurs que de Lydie les anciens habitans de la Toscane : il s'agit à présent de déterminer d'où ils sortoient, & dans quel temps, à peu près, ils s'établirent en Italie. Voici quel est le résultat des recherches que M. Fréret a faites là-dessus.

II. Les Grecs donnoient aux Toscans le nom de Tyrrhènes ou Tyrsènes, & celui de Pélasges, quoiqu'ils fussent d'une nation très-différente. Ils les confondoient ensemble par une erreur, dont nous aurons dans la suite occasion de parler. Les Romains les appeloient *Tusci* ou *Etrusci*, & leur pays *Etruria* : mais les Toscans eux-mêmes ignoroient l'usage de

ces différens noms. Chaque canton de la Toscane étoit distingué par une dénomination particulière, & le nom général de la nation étoit celui de *Rasena*.

Ces *Rasena* étoient originairement le même peuple que les *Rheti*, anciens habitans du Trentin & de la partie du Tirol, qui comprend la portion des Alpes où coule l'Athésis. Tite-Live & Pline sont l'un & l'autre de cet avis: il est vrai qu'ils nous donnent ces *Rheti* pour des Toscans chassés des plaines par les Gaulois, lorsque ces derniers envahirent l'Italie vers l'an 600 avant l'ère Chrétienne; & c'est même à cette situation des *Rheti* dans les montagnes, que le premier attribue la barbarie de leurs mœurs, aussi grossières que celles des autres Toscans étoient douces & polies. Mais cette méprise est une conséquence naturelle de la fausse origine qu'ils donnoient aux Toscans: ils les regardoient comme une colonie venue par mer, & qui s'étoit d'abord établie dans la Toscane. Or il est bien plus probable que la *Rhétie*, loin d'être peuplée dans la suite par des Toscans, avoit elle-même fourni à la Toscane les premiers habitans. En effet les *Rasena* étoient venus par terre en Italie. Ils y pénétrèrent par le Trentin & par les gorges de l'Adige; & le pays qu'ils occupèrent d'abord avoit toute une autre étendue que l'Etrurie, proprement dite, comme Polybe l'assure en termes formels. Au temps de leur plus grande puissance, ils avoient été maîtres, non seulement de l'Etrurie, mais encore de presque toute l'Ombrie, & de tout ce qu'envahirent depuis les Gaulois *Cenomani*, *Boii* & *Lingones*; c'est-à-dire, de toute la contrée qui s'étend des deux côtés du Pô, depuis l'Adda jusqu'à la mer. Ainsi pour lors ils touchoient aux Alpes dont ils étoient originaires, & n'avoient fait, à proprement parler, que reculer les bornes de leur ancienne patrie, sans en sortir. Les pays qui séparent la Rhétie de la Toscane, ayant été dans la suite conquis sur eux par d'autres peuples, cette séparation fit perdre de vûe la trace de leur première origine.

Dès qu'ils eurent mis le pied dans l'Italie, ils s'arrêtèrent au nord du Pô, où il bâtirent deux villes Mantoue &

*Plin. 111, 24.*  
*Tit. Liv. V, 33.*

Adria. Mantoue resta toujours une ville Toscane : la force de sa situation la mettoit en état de résister aux Gaulois ; & comme elle communiquoit avec la Rhétie, les Toscans conservèrent le pays situé entre le Pô & l'Adige. Adria, construite à quelque distance de la mer, devint assez célèbre au temps des colonies Helléniques, pour donner son nom au golfe.

Bien-tôt les Toscans se répandirent au midi du Pô, & s'emparèrent de tous les cantons situés entre ce fleuve & l'Apennin. La principale de leur ville étoit celle de *Felsina*, nommée depuis *Bononia* par les Gaulois *Boii*, lorsqu'ils s'en furent rendus maîtres. Ce pays, lors de l'invasion des Toscans, étoit habité par les *Ombri*, nation puissante, qui occupoit la plus grande partie de l'Italie au midi du Pô, & l'Etrurie en particulier, comme nous l'avons dit dans l'article III : les Toscans les en chassèrent, & détruisirent trois cens de leurs villes. Ce fut sans doute cette invasion qui, forçant les *Ombri* de refluer vers le midi, repoussa de proche en proche les peuples méridionaux de l'Italie, & contraignit enfin le reste des Sicules à passer dans l'île, à laquelle ils donnèrent leur nom.

Le temps de cette conquête des Toscans n'est pas marqué dans l'histoire : cependant il ne doit pas être de la première antiquité, puisqu'ils trouvèrent les *Ombri* plus anciens qu'eux dans le pays ; & que ces derniers ne s'y étoient établis qu'en chassant les Sicules & les Liburnes. On ne voit dans les anciens nulle date précise de la fondation d'aucune des villes Etruriennes ; mais au défaut d'autorités formelles, nous pouvons nous aider d'un passage de Varron, cité par Censorin. Varron nous assure que les Toscans donnoient le nom de siècle ou de *saeculum* à des espaces de temps, dont la durée inégale, au lieu de se déterminer par elle-même, se mesuroit sur la vie de certains hommes. Le premier de ces siècles se comptoit du jour de la fondation des villes, ou de l'établissement des États : il duroit autant que la vie du citoyen qui vivoit le plus long-temps, entre tous ceux qui naissoient ce jour-là. A sa mort commençoit un nouveau siècle, dont la

durée se mesuroit aussi sur la plus longue vie de l'un des hommes nés ce jour même ; & ainsi de suite. Mais comme il étoit difficile de fixer ces intervalles avec précision, les Dieux avoient soin d'annoncer, par des prodiges, l'instant où commençoit un nouveau siècle. Les historiens Toscans, qui écrivoient dans le huitième siècle de leur nation, évaluoient, au rapport de Varron, cité par Velléius Paterculus, à 781 ans la durée des sept siècles précédemment écoulés : ils ajoûtoient que le huitième siècle seroit suivi d'un neuvième & d'un dixième, après lequel le nom Toscan seroit éteint.

Les anciens ne nous apprennent point à quel temps répondoit ce huitième siècle de l'ère Toscane : mais M. Fréret ne croit pas impossible de suppléer à leur silence. Il remarque que les devins Étrusques, consultés à l'occasion de plusieurs prodiges arrivés l'année du premier consulat de Sylla, répondirent que ces prodiges annonçoient la fin d'une révolution du monde, & le commencement d'un nouvel âge ; qu'il y avoit déjà eu huit âges, différens par les mœurs & par la durée de la vie des hommes ; que chacun de ces âges formoit une *grande année*, & que les Dieux donnoient le signal de la fin de chaque période, par quelque prodige dans le Ciel ou sur la terre. Suidas dit à peu près la même chose, en citant Tite-Live & Diodore ; il parle, ainsi que Plutarque, de huit âges écoulés, & donne à ces siècles le nom de périodes, ou de révolutions de la grande année. D'où M. Fréret conclut que le huitième siècle des Toscans de l'Étrurie finissoit l'année du premier consulat de Sylla, 88.<sup>e</sup> avant J. C ; qu'en supposant la durée de ce huitième âge égale à celle du plus long des âges précédens, elle aura été de 123 ans, & qu'ainsi leur huitième siècle aura commencé l'an 211 avant J. C : joignons-y les sept cens quatre-vingt-un ans des sept siècles précédens, nous aurons l'an 992 avant l'ère Chrétienne, pour l'époque de l'établissement des Toscans en Étrurie. Cette époque est postérieure de cent quarante-quatre ans à la fondation d'Améria par les *Ombri*, mais antérieure de deux cens quarante à celle de Rome.

Plutarq. in  
Sylla.

D'où il résulte que la conquête de l'Etrurie sur les *Ombri*, est au plus tôt de l'an 1000 avant l'ère Chrétienne: ce qui s'accorde parfaitement avec le temps où Thucydide fait passer en Sicile les Sicules, chassés de l'extrémité méridionale de l'Italie, par quelque révolution arrivée vers le nord; révolution qui ne peut être que l'invasion des *Rasena* ou Toscans, par qui les *Ombri* furent chassés de la Toscane.

Strabon, en adoptant la tradition des Lydiens sur l'origine des Toscans, fait de Lydus un descendant d'Hercule, & montre que le nom de Lydiens, inconnu à Homère, est plus moderne que la guerre de Troie. Velléius Paternulus, qui suppose, ainsi que Strabon, la colonie Lydienne, la place après la mort de Pyrrhus, fils d'Achille. En supposant que ces deux auteurs se sont déterminés par quelque système chronologique, leurs calculs, quoique partant d'une fausse hypothèse, se rapporteront avec l'évaluation donnée ci-dessus par M. Fréret.

Quoi qu'il en soit, la puissance des *Rasena* reçut une grande atteinte par l'irruption des Gaulois en-Italie. Ces peuples, qui formoient une ligue composée de plusieurs Cités différentes, furent probablement appelés par les Liguriens ou les *Isimbri*, Celtes comme eux d'origine: ils passèrent par le col de Suze, sous la conduite de Bellovèse. Les Toscans d'au delà du Pô vinrent à leur rencontre sur les bords du Tésin; mais ils furent défaits, & les Gaulois s'établirent dans le Milanois ou l'Insubrie. Bien-tôt après ils invitèrent d'autres Gaulois de la Celtique à venir les joindre: les *Cenomani*, les *Boii*, les *Lingones*, les *Senones* accoururent successivement; en sorte que les Toscans, dépouillés de tout ce qu'ils possédoient au nord du Pô, à la réserve de Mantoue, furent d'abord contraints de se retirer en Ombrie, & de là dans le Picénum, où plusieurs s'étant arrêtés, fondèrent les villes de *Cupra* & d'*Atria*.

Les autres traversèrent l'Apennin, & s'étant jetés dans la Campanie, l'enlevèrent aux Opiques: ils s'y établirent, & formèrent une Cité divisée en douze Cantons, dont *Vulturum*

étoit la capitale: c'est la ville nommée depuis Capoue, lorsqu'elle eut passé sous la domination des Sannites. Les Sannites s'en emparèrent par surprise l'an 420 avant J. C, 332 de la fondation de Rome. Tite-Live rapporte le stratagème dont ils se servirent; & c'est de cette façon que les Toscans perdirent la Campanie, qu'ils occupoient depuis près de quatre cens ans. Ils ne conservèrent plus alors, hors de la Toscane, que la ville de Mantoue, & celles de Cupra & d'Atria dans le Picénum.

Tit. Liv. IV,  
37.

Les douze cantons dans lesquels ils étoient divisés en Campanie, avoient sans doute été formés sur le modèle de ceux de la Toscane. En effet, la Toscane se partageoit anciennement en douze Cités, dont chacune gouvernée séparément avoit un chef électif, nommé *Roi* par les Romains, mais que presque tous les anciens supposent avoir eu le titre de *Lucumon*. Ces douze Cités formoient néanmoins un corps; & leurs députés s'assembloient pour tenir un conseil commun sur les intérêts généraux de la Nation. Quelquefois leurs troupes se réunissoient: plus souvent elles étoient désunies; & c'est cette mésintelligence qui livra la Toscane aux Romains. Les anciens ont parlé de ces douze cantons de l'Etrurie: mais aucun n'en a fait l'énumération; & les modernes qui l'ont entreprise ne sont pas d'accord entre eux.

On voit par là qu'il faut distinguer avec soin les Toscans de l'Etrurie d'avec ceux de la Campanie, & ceux qui habitoient au delà du Pô; c'étoient trois corps différens, & qui ne dépendoient point l'un de l'autre. Presque tous les Critiques les ont néanmoins confondus ensemble: ils font plus, ils confondent les Toscans de l'Etrurie avec les Pélasges; & cela, parce que plusieurs Cités Pélasgiques étoient enclavées dans l'Etrurie, où, malgré leur mélange avec les Toscans, elles avoient conservé, sans beaucoup d'altération, les mœurs & la religion des anciens habitans de la Grèce.

La ville de Falérie étoit une de ces Cités Pélasgiques: les Falisques ses habitans, formoient, au rapport de Strabon, un

Strab. V.

peuple séparé des Toscans; ils avoient une langue particulière, & Denys d'Halicarnassé assure qu'un de leurs temples étoit dédié à la Junon des Argiens; qu'on y voyoit, comme dans celui d'Argos, une Canéphore & des chœurs de Vierges. L'autorité de ces auteurs est fortifiée par celle de Pline, qui donne, d'après Caton, une origine Grecque à Falérie.

*Dyon. Halic. l. 1.*

*Plin. lll, 1.*

Difons la même chose des Véïens. On suppose toujours dans l'histoire Romaine que la langue des Toscans ne pouvoit être parlée, ni même entendue, que par ceux des Romains qui en avoient fait une étude particulière. Cependant nous lisons, en toute occasion, que les Romains & les Véïens conversoient facilement ensemble: donc les Véïens ne parloient pas la même langue que les Toscans; & par une seconde conséquence, ils étoient Pélasges d'origine, ainsi que les Latins.

Strabon met encore au nombre des villes Pélasgiques de l'Etrurie, Tarquinium, dont le nom véritable étoit *Trachinia*, corrompu d'une autre façon par les Sicules, qui en avoient fait celui de *Tarracina*. Il joint à la ville de Tarquinium celle de *Cosæ* ou *Cossa* près du Cap du même nom, qui forme le port d'Hercule, *Porto Hercole*. Mais la plus importante de ces Cités Pélasgiques étoit celle d'*Agylla*, dont les peuples, adonnés de bonne heure à la navigation, mettoient en mer des flottes considérables pour ces temps reculés. Cæré, leur ville capitale, étoit bâtie sur une petite rivière à quatre milles de la mer, & d'un port dont les vestiges subsistent aujourd'hui. La position en est exactement déterminée dans Strabon à deux cens dix stades d'Ostie, & à cinquante de Pyrgos. Les Agylliens étoient séparés du territoire de Rome par ceux de Véïes & de Falérie: mais lorsque les Romains eurent enlevé, sous Ancus Martius, aux Véïens tout ce qu'ils possédoient au couchant du Tibre entre la mer & la forêt *Mésia*, ils devinrent voisins d'Agylla, que les peuples des environs nommoient aussi Cæré, suivant le témoignage de Strabon, à cause de la formule grecque  $\chi\alpha\upsilon\pi\epsilon$ , avec laquelle les Agylliens saluoient ceux qu'ils rencontroient.

*Plin. lV,*

*Strab. V, p. 226.*

*Tit. Liv. I, 33.*

*Strab. V, p. 220.*

Le nom d'Agylla continua néanmoins d'être en usage:

parmi les Grecs. Ses habitans avoient un trésor à Delphes, où ils envoioient la dixme de leur profit maritime: leur commerce & leurs pirateries continuelles sur les côtes d'Italie & le long des îles de la mer Egée, avoient accru leur richesses & leur puissance, au point de les faire regarder par tous les peuples voisins comme des alliés importans ou des ennemis redoutables. Vers l'an 540 on les voit unis avec les Carthaginois contre les Phocéens établis en Sardaigne. Les deux flottes combinées montèrent à cent vingt bâtimens, & les Agylliens en avoient fourni soixante. Les Phocéens furent vainqueurs dans le combat naval; mais cette victoire leur couta leurs meilleurs vaisseaux & la plus grande partie de leurs soldats. Hérodote, qui nous a conservé ce fait, ajoûte que ceux d'Agylla, quoique vaincus, firent un grand nombre de prisonniers qu'ils égorgèrent. Une maladie contagieuse, qui peu de temps après affligea leurs troupeaux, fut regardée comme la punition de cette barbarie. L'oracle de Delphes, consulté sur les moyens d'appaîser la colère des Dieux, ordonna des sacrifices funèbres & des jeux annuels, qui devoient se célébrer au lieu même où le crime avoit été commis. Les Agylliens obéirent, & ces jeux subsistoient encore au siècle d'Hérodote; c'est-à-dire, vers l'an 430 avant l'ère Chrétienne: l'historien ajoûte que, malgré cet échec, la puissance maritime de ces habitans de la Toscane, étoit de son temps très-considérable.

*Hérod. I, 167.*

Ici M. Fréret fait trois observations importantes, & qui peuvent éclaircir les antiquités Etrusques.

I.<sup>o</sup> Les Agylliens sont souvent appelés Tyrrhènes par les écrivains Grecs. En effet, dans le récit que nous venons d'abrégé, Hérodote leur donne indifféremment ces deux noms. Pindare, en parlant des Pirates qui trouboient le commerce de l'Italie & de la Sicile, désigne aussi sous ce nom de Tyrrhènes, les Agylliens qu'il associe aux Carthaginois. L'auteur des hymnes attribués à Homère dit la même chose; & Thucydide parle du secours qu'ils envoyèrent aux Athéniens dans la guerre de Sicile, la dix-neuvième année de celle

*Pind. Pyth. 1,  
vers. 139.*

*Hym. in Dioryf.  
Thuc. V 11,  
53. &c.*

celle

celle du Péloponnèse, un peu avant la ruine de Véies par les Romains.

2.° Ce nom de Tyrrhènes ou de Tyrrhéniens paroît dans l'origine avoir été celui des habitans d'une partie de la Macédoine inférieure, qui s'étendoit jusqu'au Strymon, & qu'Hérodote appelle *Crestonie*, à cause de sa capitale *Crestona*. Insensiblement il reçut une acception plus générale, il devint synonyme du nom de Pélasge: Thucydide les confondoit ensemble, & quelques vers de Sophocle, cités par Denys d'Halicarnasse, nous donnent lieu de penser que cette confusion étoit ordinaire chez les Athéniens. Des Pélasges de la Grèce il passa bien-tôt à ceux de l'Italie, c'est-à-dire aux peuples d'origine Grecque, plus anciens que les colonies Helléniques: on les nommoit tantôt *Italiotes*, tantôt Tyrrhènes; & c'est ce qu'on peut remarquer dans Denys d'Halicarnasse, qui voulant prouver aux Grecs que les Romains n'étoient point Barbares, attribue, sans réserve, aux Pélasges d'Italie, tout ce que les anciens ont débité sur ceux de la Grèce. Par une suite de ce système, qui le jette quelquefois dans de fausses interprétations, il a changé le nom de *Crestona* en celui de *Cortona*, & confond les Tyrrhènes de la Crestonie avec ceux de la Toscane, malgré la précaution qu'Hérodote avoit eue de désigner ces derniers par leur voisinage avec l'Ombrie.

3.° Cette erreur de Denys d'Halicarnasse a fait illusion à tous les Critiques, & produit bien des faux systèmes sur l'origine des Toscans. Comme par une suite de la première méprise, on avoit donné le nom de Tyrrhéniens à tous les Pélasges répandus en Italie, & qu'il se trouvoit sur les côtes de Toscane plusieurs de ces Cités Pélasgiques, entre autres celle des Agylliens, très-connue des Grecs, les Grecs peu à peu s'accoutumèrent à désigner tous les Toscans sous le même nom. Ils les regardèrent comme des Tyrrhéniens, & par conséquent comme des Pélasges; parce que ne les connoissant pas par eux-mêmes, il étoit naturel qu'ils les confondissent avec des peuples enclavés dans leur territoire, & qui

*Herod. v, 32*  
*vii, 124.*

*Thucyd. iv;*  
*109.*

*Denys d'Halicarnasse*  
*1, p. 202*

*Herod. i, 94*  
*163.*

ne cessoient d'entretenir quelque relation avec la Grèce. Mais ni les Toscans, ni même les Romains n'ont jamais connu ces dénominations : si quelques poètes Latins s'en servent, ce n'est que pour imiter les Grecs, & par la même licence qui rend les termes d'Aufonie & d'Hespérie communs dans nos poètes François.

Nous avons observé, dès le commencement de cet article ; que les Romains donnoient aux Toscans le nom d'*Etrusci* ou de *Tusci*. Denys d'Halicarnassé & Pline ont dérivé celui de *Tuscus* de  $\Theta\upsilon\sigma\sigma\chi\omicron\omicron\varsigma$ , *Aruspex* : mais ni l'un ni l'autre n'ont fait réflexion que le mot  $\theta\upsilon\omega$ , *sacrifico*, n'étoit point en usage chez les Latins, & qu'ils n'employoient aucun terme qui en fût dérivé. Comment les Romains, qui se servoient seuls du nom de *Tuscus*, l'auroient-ils tiré d'un mot grec que leur langue ne connoissoit pas ? Il en faut dire autant du mot *Etruria*, que Scaliger croit formé de  $\text{O}\theta\rho\rho\upsilon\alpha$ , venant d' $\theta\rho\rho\upsilon\varsigma$ , *montagne*, dans le dialecte Crétois, suivant Héfy chius. Comme d'*Etruria* les Romains avoient fait le nom d'*Etruscus*, & que dans l'origine ils prononçoient par une *s* beaucoup de mots prononcés dans la suite par un *r*, tels qu'*Aufum* pour *Aurum*, *Eso* pour *ero*, ils auroient pû dire anciennement *Etrusia* ; mais pour *Othrus*, il ne signifia jamais une montagne en latin. Nous faisons grace au lecteur de l'étymologie d'*Etruria* par Servius ; elle est trop peu naturelle pour avoir besoin d'être réfutée.

Ces noms de *Tuscus* & d'*Etruria* n'étant pas latins, il est probable que c'étoient ceux de quelques cantons particuliers des Toscans ou *Rasena* : peut-être aussi sont-ce les noms que leur donnoient les *Ombri*, les *Sicani*, ou les *Liburni*. S'ils ont été pris de la langue même des Toscans, ils avoient dans cette langue une signification que nous ne connoissons plus.

Nous avons un grand nombre de monumens & d'Inscriptions en langue Etrusque, publiés par les savans d'Italie : de ces Inscriptions, les unes sont en caractères latins, les autres en caractères étrusques ; c'est-à-dire, en ces anciens caractères que les Phéniciens avoient portés dans la Grèce & dans l'Ibérie, & qui se trouvent sur les monnoies Espagnoles,

publiées par le comte Laffanosa. Ces lettres ont beaucoup de rapport avec les lettres Samaritaines; mais elles ressemblent peu à celles qu'on voit sur les médailles de Tyr, de Sidon, de Cadix & des autres villes maritimes.

Les Inscriptions Étrusques en caractères latins, ne sont pas plus intelligibles que les autres, quoiqu'on y rencontre des mots latins défigurés. Les interprétations que quelques Savans en ont prétendu donner, ne sont que des divinations absolument hasardées; des alliages de mots latins, grecs, hébreux, altérés & rendus méconnoissables. Avec de pareilles licences on rapportera ces Inscriptions à toutes les langues du monde, au bas-Breton, au Basque, au Méxicain. On peut même observer que les auteurs de ces interprétations ne font aucun usage des mots Étrusques, dont les anciens nous ont transmis le sens. Remarquons enfin, qu'il n'est rien moins que prouvé que ces monumens aient la grande antiquité qu'on leur attribue. Ceux qui sont en caractères latins, à n'en juger que par la forme de ces caractères, doivent être postérieurs à la conquête de l'Étrurie par les Romains, & remonter tout au plus au temps de la première guerre punique.

Varron & d'autres anciens parlent de plusieurs divinités Étrusques, dont quelques-unes paroissent les mêmes que celles des Grecs, quoiqu'elles portent des noms différens. Telle étoit en particulier Junon, nommée *Cupra* par les Toscans: ce nom, qui dans la langue des Sabins répondoit au mot *Bonus* des Latins, est analogue à celui d'*Hera*, donné par les Grecs à cette divinité: *Hera* vient de *H<sup>er</sup>es*, *Amabilis*, *Jucundus*. Ajoûtons à ce rapport que le nom Grec de Junon se trouve en caractères Étrusques sur des Patères, qui sans doute avoient été consacrées dans quelque temple des Pélasges établis en Toscane. Au reste, selon Varron, *Bonus* se prononçoit comme *Mamus* dans l'ancienne langue latine; & de là venoit le nom de *Manes*, originairement donné aux âmes des morts qui vouloient du bien aux vivans: on nommoit *Lemures* celles qui les tourmentoient.

Les noms des divinités Étrusques rapportés dans Varron,

sont presque tous tirés de racines latines; *Vertumnus*, *Volomnius*, *Voltumna*, &c. *Nurtia*, Déesse adorée à Vulcinium, paroît être la même que la divinité nommée Θύχη par les Grecs, & *Fors* & *Fortuna* par les Romains.

*Denys d'Hal.*  
I, 20.

En général, la religion des anciens peuples de l'Italie étoit pour le fond la même que celle des premiers Grecs, mais exempte de presque tous les détails poétiques dont les Grecs altérèrent dans la suite ce fond, simple dans l'origine. Denys d'Halicarnasse, qui avoit étudié l'une & l'autre, nous assure que ni les Romains, ni les Toscans, ne connoissoient aucune des fictions bizarres imaginées en quelque sorte pour dégrader les Dieux. Leurs malheurs, leurs périls, & moins encore leur haine, leur vengeance, leurs débauches, en un mot, toutes les fables qui composoient la légende des divinités Grecques, n'entroient point dans l'histoire de celles de l'Italie. On n'y voyoit point de ces fêtes instituées pour célébrer les crimes des Dieux, ni de ces mystères nocturnes, où le mélange des deux sexes donnoit lieu à tant de désordres. Rien n'étoit plus opposé à l'ancienne religion des Romains, à celle de Numa, contenue dans les vers des Saliens, & dans les livres des Pontifes.

Dans la suite le commerce des Romains avec les Hellènes, introduisit dans Rome presque toutes leurs divinités & leurs fables. Mais ce mélange ne nuisit pas à la religion de l'État: le collège des Pontifes la conserva toujours dans sa simplicité primitive. Les cultes étrangers étoient abandonnés à des prêtres étrangers; & lorsqu'il étoit à craindre qu'ils n'occasionnassent quelque désordre capable de blesser les loix ou les mœurs, le gouvernement savoit en réprimer les excès, & les proscrivoit même quelquefois: l'histoire est pleine de réglemens faits à ce sujet.

Ce qui caractérise particulièrement la religion des Romains & des anciens peuples d'Italie, c'étoit 1.° la pratique constante de consulter les Dieux dans toutes les entreprises, soit publiques, soit particulières. 2.° L'idée dans laquelle ils étoient que les prodiges de toute espèce sont des signes

de la volonté du Ciel. 3.<sup>o</sup> La persuasion qu'ils avoient qu'on pouvoit, par le moyen de certains sacrifices & de certaines cérémonies, détourner ou du moins suspendre l'exécution des décrets annoncés par les prodiges: ce dernier article semble particulier aux Romains & aux Toscans. Nous ne faisons qu'indiquer ici ces différentes questions, qui n'ont point encore été développées, comme elles auroient pû l'être: tous ceux qui jusqu'à présent ont écrit sur la religion Romaine, se sont bornés à des détails desquels on ne peut rien conclure pour l'essence & le fond du culte: on n'a jamais examiné quel étoit le principe d'un système religieux qui méritoit d'être approfondi.

III. Quel que long que soit déjà cet article, nous ne croyons pas néanmoins devoir le terminer, sans soumettre au jugement de nos lecteurs une vûe nouvelle de M. Fréret, sur les commencemens de la marine chez les Romains. Denys d'Halicarnasse, Polybe, Tite-Live & tous les historiens de Rome, supposent unanimement que la navigation n'étoit point connue des Romains, dans les premiers siècles de la République; & qu'ils ne commencèrent à construire des vaisseaux que dans le cours de la première guerre contre les Carthaginois, lorsque la prise d'Agrigente les eut fortifiés dans le dessein de conquérir la Sicile. Polybe nous donne même comme une preuve de la grandeur de leur génie, cette hardiesse qui leur fit concevoir le projet d'une marine, sans avoir eu jusqu'alors aucune idée de la mer, & le succès merveilleux avec lequel ils l'ont exécuté.

*Polyb. I, page  
28.*

Cependant cet écrivain lui-même nous fournit la preuve démonstrative du contraire, dans les anciens traités conclus entre Rome & Carthage, qu'il rapporte en entier d'après les originaux conservés de son temps au capitole. Par ces traités, dont le premier est de l'année même de l'expulsion des Rois, il est évident que dès-lors les Romains avoient des vaisseaux à eux, distingués de ceux de leurs alliés & de leurs sujets; & que ce n'étoit pas seulement des vaisseaux marchands, puisque les différentes espèces de bâtimens y sont

*Polyb. I, page  
88.*

spécifiées. Nous ne transcrivons point ici ces actes; on les trouve inférés tout au long dans l'histoire romaine de M. Rollin. On fait d'ailleurs, par Tite-Live, que l'an de Rome 416, qui précéda la première guerre punique de soixante-quatorze ans, les Romains s'étant emparés de la flotte des Antiates, firent remonter six de leurs galères jusqu'à Rome, & les mirent dans le lieu destiné à la garde & à la fabrique des vaisseaux. Ce fut, suivant le même auteur, l'insulte faite à la flotte Romaine par les Tarentins, qui causa la guerre contre Tarente: Valérius, commandant de cette flotte, exerçoit une des charges de Duumvir naval, créée près de cinquante ans avant l'époque assignée par Polybe à la marine Romaine.

Voilà donc les principaux historiens de Rome en contradiction, du moins apparente avec eux-mêmes, & cela sur un de ces articles importants qu'ils devoient avoir étudiés. Cette difficulté doit arrêter ceux qui lisent l'histoire Romaine avec attention: elle a même servi de prétexte à des Critiques modernes, pour attaquer la certitude de cette histoire; & nous sommes forcés de convenir que de pareils problèmes autoriseroient en bien des cas le pyrrhonisme, s'ils étoient insolubles. M. Huet & M. le chevalier Follard ont senti la nécessité de résoudre celui-ci. Persuadés, avec raison, que des écrivains aussi judicieux que Polybe & Tite-Live, ne pouvoient pas se démentir eux-mêmes d'une façon si étrange, & qu'il falloit concilier une contradiction, d'autant moins réelle qu'elle paroïssoit plus absurde, ils concluent des différens passages indiqués ci-dessus, que si les Romains eurent une marine sous les Rois, leurs guerres dans l'intérieur de l'Italie les contraignirent dans la suite à se relâcher sur ce point, jusqu'au temps de leurs démêlés avec Carthage; & qu'alors ils s'appliquèrent de nouveau à cet objet avec tant d'ardeur & de succès, que ce qu'ils avoient fait auparavant, pouvoit, en comparaison, se compter pour rien.

Cette solution ne paroît pas satisfaisante à M. Fréret. En effet quelque médiocre qu'on suppose qu'ait été la marine des Romains avant la première guerre punique, au prix de celle

qu'ils ont eue depuis, il suffit de se rappeler qu'ils avoient une flotte contre les Tarentins, & des officiers chargés expressément de la construction des vaisseaux, pour sentir que les termes de Polybe demandent une autre explication. Cet écrivain, en disant *que les Romains n'avoient aucune idée de la mer*, oppose tout à rien: à lire ses commentateurs, on croiroit qu'il se contente de comparer le moins au plus; ce qui est, sans contredit, très-différent.

M. Fréret, fondé sur ces motifs, propose une nouvelle solution, qui nous paroît lever toute difficulté: ce n'est qu'une conjecture, mais elle est si simple & si naturelle, qu'on ne pourroit s'y refuser sans en donner raison. Nous avons observé d'après lui, dans le cours de cet article, que les Agylliens, nommés par les Romains *Cærites*, étoient fort puissans sur mer dès les premiers siècles de Rome. Or il y avoit entre les Cærites & les Romains une ancienne association, qui faisoit jouir les premiers de tous les avantages des citoyens de Rome; sans leur en imposer les charges. Cette alliance se fit vraisemblablement sous le règne de Servius Tullius; c'est-à-dire, qu'elle peut être environ de l'an 568 avant l'ère Chrétienne, antérieure par conséquent de vingt-huit ans au moins à la défaite des Cærites par les Phocéens d'*Alalia*. Servius Tullius avoit alors poussé ses conquêtes jusqu'au territoire de *Cære*. Maître du pays situé à l'occident du Tibre, il voulut s'en assurer la jouissance, en s'alliant avec les Cærites. L'avantage étoit égal pour les deux peuples: d'une part les Cærites, occupés de la navigation, couvroient leurs frontières par cette alliance; de l'autre les Romains n'avoient plus d'inquiétude du côté de la mer, & le commerce maritime de leurs alliés, ou sujets du nom latin, ne couroit plus de risque. Les Cærites, avec le titre de Romains, reçurent donc alors toutes les prérogatives attachées à cette qualité: ainsi pour juger de leur état, il faut voir quel étoit celui des simples Plébéiens sous les Rois. Exclus alors de toutes les charges, & n'ayant aucune part au gouvernement, ils étoient, à l'égard des Patriciens, dans une

*Aul. Gel. XVI.*  
13.

entière dépendance. Ce ne fut que par la création des tribuns que l'équilibre commença long-temps après à s'établir entre les deux ordres. Mais cet accroissement des Plébéïens ne changea rien à la situation des Cærites, qui d'abord leurs égaux, devinrent par-là leurs inférieurs; parce que, bornés à leurs anciens privilèges, ils ne s'élevèrent pas en même temps qu'eux. Ils formoient donc dans la République un troisième ordre; & voilà pourquoi, lorsqu'un Plébéïen méritoit d'être dégradé, les censeurs l'effaçoient du rôle de sa centurie, pour l'inscrire sur celui des Cærites, sans néanmoins que son état valût alors la condition des Cærites véritables.

*Afconius Pædi.  
Schol. in Ver. de  
Divinat. I est. in  
voce Municip.*

Quelque peu avantageuse qu'elle paroisse, elle fut long-temps l'objet de l'ambition des alliés du nom latin, qui ne l'obtinrent pas sans peine. Dans la suite un Sénatus-consulte, fait après la retraite des Gaulois, déclara les Cærites hôtes de la République. En conséquence leurs envoyés étoient défrayés & logés aux dépens de l'État, & leurs affaires sollicitées par des commissaires nommés à cet effet: prérogatives importantes que le simple titre de citoyen ne donnoit pas, & dont ils furent gratifiés en conséquence de l'asyle que les Vestales & les Pontifes trouvèrent chez eux.

*Tit. Liv. VII,  
20.*

*Idem. IX, 36.*

Tite-Live remarque que les Cærites furent presque toujours unis aux Romains, & ne fait mention que d'une seule brouillerie qui ne dura pas long-temps: il ajoûte qu'on envoyoit chez eux les jeunes gens de distinction, qui vouloient s'instruire dans les sciences des Toscans. C'étoit à Cære que M. Fabius Cæso avoit appris la langue Toscane, ignorée des autres Romains. Les Cærites servoient d'interprètes entre les Romains & les Toscans; ils portoient les armes dans les troupes Romaines; en un mot ils étoient Romains.

*Idem. X, 4.*

Cette association des deux peuples paroît à M. Fréret le véritable dénouement de la difficulté que nous examinons. Il regarde la marine des Cærites comme celle des Romains mêmes: dès-lors tout s'éclaircit, & Polybe ne se contredit plus. Il a pû d'une part écrire que les Romains, proprement dits, n'avoient point de marine; puisque leurs vaisseaux n'appartenoient

n'appartenoient en effet qu'à des Romains adoptifs; & de l'autre copier les traités faits entre Rome & Carthage, où Rome paroît être une puissance maritime; puisque Rome & Cære ne faisoient alors qu'un même corps. Le premier de ces traités est de l'an 508; temps où la puissance des Cærites étoit encore, suivant Hérodote, très-considérable, malgré l'échec qu'ils avoient reçu de la part des Phocéens. Et ce qui montre que leur association avec les Romains n'étoit pas une simple alliance, mais une union plus intime, dont l'effet avoit été de les incorporer les uns aux autres; c'est qu'ils ne sont point nommés dans le traité fait avec les Carthaginois, où tous les alliés ou sujets de Rome sont spécifiés par leurs noms. On y stipule, ainsi que dans le traité suivant, pour les vaisseaux des Ardéates, de ceux d'Antium, de Laurentum, de Terracine, &c. & jamais pour ceux des Cærites: c'est au lecteur à tirer la conséquence.

Elle est si frappante & jette un si grand jour sur cette partie de l'ancienne histoire Romaine, qu'il est bien singulier que personne ne s'en soit aperçu jusqu'à présent. Les historiens nous décrivent la construction des premières flottes Romaines, comme si quelques mois d'exercices dans des bâtimens, encore sur les chantiers, avoient suffi pour former des matelots, des rameurs, des pilotes. Les Romains trouvèrent sans doute chez leurs alliés, & principalement chez les Cærites, des constructeurs & des marins instruits de tout le détail de la manœuvre. Il ne s'agissoit donc plus pour eux que de familiariser, avec le mouvement des vaisseaux, leurs soldats, qui n'étoient accoutumés à combattre que par terre: par-là le merveilleux disparoît, & la certitude augmente à proportion.

Dans la suite les Romains placèrent leur marine dans des ports plus commodes & plus spacieux que ne pouvoit être celui de Cære, situé sur une côte qui n'offre guère que des mouillages: ainsi cette ville ne faisant plus de commerce se dépeupla insensiblement, & ses habitans, qui étoient Romains,

114 HISTOIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE  
furent bien-tôt confondus avec les autres citoyens. Strabon  
ne parle de Cære que comme d'un hameau qui n'étoit  
plus connu que par ses bains. Il paroît néanmoins, par quel-  
ques inscriptions, que ceux de ce canton formoient encore  
sous le règne de Trajan une communauté, gouvernée par  
ses Magistrats ou Décurions, & qui prenoit le titre de  
Municipe.



## S U I T E D E S

## OBSERVATIONS ET CORRECTIONS

*Sur le Texte & la Version du premier livre d'Hérodote.*

EN inférant, dans la partie historique de notre xvii.<sup>e</sup> volume, douze des remarques de M. l'abbé Geinoz sur le texte & la version d'Hérodote, nous nous sommes engagés à donner la suite de ces remarques, à mesure que l'auteur les communiqueroit à l'Académie. Nous commençons à remplir dès aujourd'hui cet engagement. Les dix nouvelles observations du même Académicien, dont nous allons faire part au public, roulent encore sur divers passages du premier livre d'Hérodote, & seront suivies de quelques autres sur le même livre. Nous comptons l'épuiser en le parcourant avec M. l'abbé Geinoz, selon l'ordre des chapitres, & même en revenant, lorsqu'il faudra, sur nos pas, avant que de passer aux livres suivans, sur lesquels il a fait le même travail.

XIII.<sup>e</sup> REMARQUE, C. 91. Crésus vaincu par les Perses & leur prisonnier, envoie faire des reproches à l'oracle d'Apollon, sur la foi duquel il prétend avoir entrepris la guerre contre Cyrus. La Pythie répond que les Dieux mêmes ne peuvent rien contre la Destinée, & que de plus, Crésus expie par ses malheurs les crimes d'un de ses aïeux. Κεῖσος δὲ πέμπλου γυνέος ἀμάρταδα ἔξέπλησε, ὃς εἰὼν Ἡρακλειδέων δορυφόρος, δόλω γυναικίῳ ἑπιπώμενος, ἐφόνευσε τὸν δεσπότηα. Dans cette phrase, qui renferme le second moyen de l'apologie que fait de son Dieu la prêtresse de Delphes, il est à remarquer que le participe ἑπιπώμενος est écrit avec un ω; & suivant cette leçon il faudroit traduire *entraîné par la tromperie d'une femme*, parce que pour lors ἑπιπώμενος vient d'ἑπιπώω. Mais M. l'abbé Geinoz trouve dans trois manuscrits ce participe écrit par un ο, comme étant dérivé d'ἑπίπωμα, *sequor*, & alors il signifie *se prêtant aux instigations d'une femme*; ce qui forme un sens plus convenable.

Car la Pythie répondant aux reproches de Crésus, doit aggraver le crime de Gygés, pour justifier les ordres des Dieux, qui vouloient que la punition de l'attentat de ce premier roi de la race des Mermnades, tombât sur la cinquième génération. Or, loin qu'*ἑπιπώμενος* écrit par un *ω*, aggrave cet attentat, au contraire il l'excuse; mais *ἑπιπώμενος* par un *ο*, rend Gygés criminel autant qu'il peut l'être: ainsi il n'est pas douteux que cette leçon ne soit préférable. Le participe *ἑπιπώμενος* venant d'*ἑπίπωμα*, est fréquemment usité dans Hérodote; on le retrouve au 103.<sup>e</sup> chapitre du premier livre, & au 225.<sup>e</sup> du septième livre.

XIV.<sup>e</sup> REMARQUE, C. 120. La réponse des Mages; consultés en cet endroit par Astyage, au sujet de Cyrus, est favorable à ce jeune Prince. Comme cette raison même auroit pû la rendre suspecte, les Mages, pour éloigner jusqu'à l'ombre du soupçon, font observer au Roi qu'il est de leur intérêt que l'empire des Mèdes ne sorte pas de ses mains pour passer en celles de Cyrus, & ils ajoûtent pour raison: *Κείως μὲν γὰρ ἀλλοτείουται ἐς τὴν πύδα τοῦτον ἀειούσα ἔοντα πέρον.* Au lieu de *ἀειούσα*, M. l'abbé Geinoz a trouvé dans deux manuscrits *ἀειούσα*; il ne doute pas que cette leçon ne soit la vraie: le participe *ἀειών* signifie proprement *aller à l'entour, passer de l'un à l'autre*; au lieu que *ἀειών* signifie ce que l'on appelle en latin *sum superstes*, c'est-à-dire *être conservé, échapper d'un péril*.

La même faute est répétée dans le chapitre 157: voici le texte. *Πακτύνης δὲ πυθόμενος ἀγγχεῖν εἶναι στρατὸν ἐπ' ἐαυτὸν ἔοντα.* Les manuscrits de la bibliothèque du Roi ont tous *ἔοντα*; leçon qu'il faut nécessairement suivre, parce que *ἔων* exprime le mouvement d'une armée qui s'approche, au lieu que *ἔων* n'importe avec soi aucune idée de mouvement. Cette remarque de M. l'abbé Geinoz nous paroît d'autant plus importante pour la langue, que c'est sur ces mêmes passages & non sur d'autres, que les Lexiques se fondent pour donner au verbe *ἀείμι* la signification de *ἀειλαθεῖν*, *circumire*. Le verbe *ἀείμι* peut, absolument parlant, signifier quelquefois

la même chose que *circumeo*, mais c'est dans tout autre temps & tout autre mode que dans le présent de l'infinifit, & dans le participe présent. On ne trouvera pas *ᾤείνω* avec la signification de *circumire*, mais toujours *ᾤείνω*, qui est formé de *ᾤείνω* & non de *ᾤείμι*: il en est de même du participe. On rencontre bien dans Hérodote le participe *ᾤείων*; mais il est toujours employé dans la signification de *superstes*.

XV.<sup>e</sup> REMARQUE, C. 125. On lit un passage dont la ponctuation a donné lieu aux interprètes de prendre pour un nom de peuple, ce qui semble à M. l'abbé Geinoz ne devoir être qu'un verbe avec la terminaison Ionienne. A l'occasion des ordres que Cyrus feignoit d'avoir reçûs d'Astyage, pour commander les Perses, Hérodote fait le dénombrement des diverses tribus qui composent cette Nation, en commençant par celles que Cyrus engagea dans la révolte contre les Mèdes. Voici les termes d'Hérodote: Ἐπι δὲ Περσέων συχὰ γένηα, καὶ τὰ μὴ αὐτέων ὁ Κύρος συνάλισε καὶ ἀνέπεισε ἀπίσασθαι ἀπὸ Μήδων· ἐπι δὲ τὰδε, ἕξ ὧν ἄλλοι πάντες ἀρτιάται Πέρσαι, Πασαργάδαι, Μαράφιοι, Μάσπιοι, &c. On a imprimé jusqu'à présent le mot Ἀρτιάται avec une lettre majuscule, comme étant un nom propre; on l'a séparé par des virgules du mot πάντες qui le précède, & du mot Πέρσαι dont il est suivi; & on a pris ces deux mots ἀρτιάται & Πέρσαι pour des noms de tribus, qui font partie de la nation des Perses. Notre Académicien ne dissimule pas que la ponctuation des imprimés, est en cela conforme à la pluspart des manuscrits: bien plus, Etienne de Byzance, citant Hérodote à l'occasion du mot ἀρτιάται, dit que ce nom signifie une tribu particulière des Perses: Ἀρτιάται γένος περσιῶν· Ἡρόδοτος ᾤείτω. L'autorité de ce géographe est considérable, & l'usage établi depuis si long-temps de lire ainsi ce passage, pourroit être un préjugé contre une nouvelle interprétation: mais ni l'autorité, ni l'usage ne sont des loix pour la saine critique. Un examen attentif de ce passage a convaincu M. l'abbé Geinoz que l'on n'en a pas saisi le vrai sens, & que l'on a mal à

propos augmenté le nombre des tribus des Perses, en y ajoutant les Artéates & les Perses mêmes, qui ne furent jamais des tribus particulières de cette nation, quoiqu'en dise Etienne de Byzance. Cet auteur paroît s'être trompé en lisant cet endroit d'Hérodote, comme le prouve M. l'abbé Geinoz, après avoir établi la vraie manière de lire le passage.

Il propose, qu'au lieu de prendre ἀρτιάται & πέρσαι pour des noms propres de tribus, on fasse du premier de ces mots le verbe de la phrase, qui, sans cela, n'en auroit point; & que le mot πέρσαι soit regardé ici comme le nom générique de la Nation, & qu'il serve de nominatif masculin, auquel les adjectifs, ἄλλοι πάντες, puissent se rapporter. Ἀρτιάται fera la troisième personne du pluriel du prétérit parfait passif d'ἀρτιάομαι, qui, suivant la commune conjugaison, seroit ἤρτιωται, & selon le dialecte Ionien ἀρτιάται, en changeant ω en εα, & en omettant l'augment. Rien n'est plus ordinaire dans ce dialecte que l'omission de l'augment, que l'on appelle en latin *augmentum temporale*; on en rencontre plusieurs exemples dans le premier livre d'Hérodote, entre autres οἰκέαται pour ὠκηνται; ἀναρτημένον pour ἀνηρτημένον, leçon confirmée par trois manuscrits de la bibliothèque du Roi. On trouve I. III. c. 137, ἄρμωσαι pour ἤρμωσαι; I. VII, c. 8, ἀνάρτημαι σπατεύεσθαι.

Cela supposé, cette phrase ἐστὶ δὲ τὰδε, οἷς ὄν ἄλλοι πάντες ἀρτιάται Πέρσαι, doit se rendre par ces mots: *Les tribus que Cyrus engagea dans sa révolte, sont celles dont tous les autres Perses dépendent.* Quand M. l'abbé Geinoz traduit ἀρτιάται par *dépendre*, il ne prétend pas qu'il y eût, entre les peuples de la Perse, une subordination semblable à celle qui se trouve entre le Prince & les sujets; il veut seulement dire que les tribus qu'Hérodote nomme en premier lieu, & que Cyrus gagna d'abord, étoient les plus considérables & les plus accréditées, celles dont le suffrage entraînoit toute la Nation. Il prend ici ἀρτιάται dans le même sens que ἤρτητο est pris dans ce passage du troisième livre, c. 19, où il est dit, que toute l'armée navale de Cambyse dépendoit des Phéniciens.

καὶ πᾶς ἐκ Φοινίκων ἤρτητο ὁ ναυτικός στρατός, c'est-à-dire, que les Phéniciens étoient, non seulement la partie la plus forte & la plus considérable de l'armée navale de Cambyse, mais la plus habile dans la manœuvre & dans l'art de combattre; celle, en un mot, sans laquelle Cambyse ne pouvoit faire aucune entreprise par mer.

Mais pour bien démêler le vrai sens de cette phrase, & pour mieux sentir la justesse de l'interprétation proposée, il faut reprendre la phrase dès son commencement. Hérodote parle d'abord en général, & dit que les tribus qui composent la nation des Perses sont en grand nombre, ἔτι δὲ Περσῶν συχὰ γένηα; que Cyrus en rassembla une partie, & qu'il l'engagea à se révolter contre les Mèdes, καὶ τὰ μὲν αὐτῶν συνάλισε, καὶ ἀνέπεισε ἀπίστασθαι ὑπὸ Μήδων: il ajoute qu'il va rapporter en détail celles que Cyrus attira dans son parti, remarquant que c'étoient les plus distinguées de la Nation, & que tous les autres Perses dépendoient en quelque façon d'elles; savoir, les Pasargades, les Maraphiens & les Maspiens. Ἔτι δὲ τὰδε εἰς ὧν ἄλλοι πάντες ἀρτίασται Πέρσαι: Πασαργάδαι, Μαράφιοι, Μάσπιοι.

Quand un historien fait l'énumération des différens peuples qui composent une Nation, l'ordre naturel demande qu'il place à la tête des autres celui qui tient le rang le plus considérable. Suivant ce principe, Hérodote a dû commencer ce dénombrement par les Pasargades, puisqu'ils étoient les plus illustres, comme il a eu grand soin de le faire remarquer; car il ne les a pas plutôt nommés, conjointement avec les Maraphiens & les Maspiens, qu'il suspend l'énumération des autres tribus, pour dire que de toutes celles qu'il vient de nommer, les Pasargades étoient la tribu la plus distinguée, & que les Achéménides, d'où descendent les rois des Perses, en étoient une branche. Ce qui prouve qu'Hérodote n'a pas eu dessein d'employer ἀρτίασται non plus que πέρσαι comme des noms de tribus; car s'il avoit voulu s'en servir dans cette signification, il ne les auroit placés qu'après les Pasargades, qui de son aveu tenoient le premier rang dans la Nation,

& à qui les Perses mêmes (si ce nom a jamais été affecté à quelque tribu particulière) sont inférieurs en noblesse & en dignité.

Le témoignage d'Étienne de Byzance est ce que l'on peut alléguer de plus fort, pour prouver que par *Ἀρτιάται* on doit entendre une tribu des Perses: mais examinons l'article de son dictionnaire où il en est parlé; il nous fournira lui-même des raisons de croire qu'il s'est trompé. Il dit qu'Hellanicus fait mention, dans le premier livre de son histoire; d'une contrée de la Perse appelée *Ἀρτία*, où Persée, fils de Persée & d'Andromède, fonda des villes, & dont les habitans s'appeloient *Ἀρτιάοι*. Ensuite il ajoûte qu'Hérodote les nomme *Ἀρτιάται* par un *ε*, au lieu de la diphthongue *αι*: mais c'est ce changement même, joint à celui de la terminaison; qui porte à croire qu'Étienne de Byzance s'est trompé dans cette citation. Car si Hérodote avoit voulu parler des Artéens; pourquoi ne les auroit-il pas appelés de leur vrai nom *Ἀρτιάοι*? pourquoi auroit-il défiguré ce nom, qui de lui-même n'a rien que de très-analogique à la langue grecque, en substituant l'*ε* à la diphthongue *αι*, en changeant la terminaison, & en allongeant le mot d'une syllabe? Prendre *Ἀρτιάται* pour *Ἀρτιάοι* est tout ce que l'on pourroit faire, si la phrase ne pouvoit s'expliquer autrement que par un nom de tribu: mais comme elle est susceptible d'ailleurs d'un sens plus beau & plus conforme à la suite du récit, nulle raison n'autorise à supposer qu'Hérodote, si exact pour tout ce qui regarde la géographie; a défiguré ce nom. On est d'autant moins en droit de l'en soupçonner, que le mot *Ἀρτιάοι* ne lui étoit pas inconnu, il l'emploie lui-même au VII.<sup>e</sup> livre, chap. 61: mais il ne le restraint pas à signifier les habitans d'un canton de la Perse, comme a fait Hellanicus, cité par Étienne de Byzance; il lui donne une signification plus étendue, & il dit, que c'est le nom que tous les Perses en général avoient pris anciennement, & que les nations voisines les nommoient *Ἀρτιάοι*.

Peut-être objectera-t-on en cet endroit, que si *Ἀρτιάται* ne désigne pas les habitans de la contrée *Ἀρτία*, il s'ensuivroit qu'Hérodote

qu'Hérodote n'en auroit fait aucune mention; ce qui n'est pas vrai-semblable, vû la grande exactitude de cet historien dans les détails géographiques. A cela M. l'abbé Geinoz répond, 1.° qu'Hérodote ne nomme point les peuples de la Perse par le nom des contrées qu'ils habitent, mais par celui des principales tribus ou familles qui composent la nation: en effet il se sert du mot *γένεα* & non de *λαοί*, *δήμοι*, ou d'autres semblables. Les noms des tribus énoncées dans Hérodote, sont si différens de ceux des provinces & des villes, que Pasargades est le seul nom de tribu que l'on trouve dans le détail des villes, rapporté par Ptolémée. 2.° Il paroît, par ce que dit Etienne de Byzance lui-même, que le mot *Ἀρτᾶιοι*, qui peut-être avoit d'abord désigné les habitans d'une contrée particulière, avoit ensuite changé d'acception chez les Perses, & avoit été déterminé à signifier dans leur langue, ce que le mot *ἥρωες* signifie en grec; c'est-à-dire, les hommes illustres de l'antiquité: *Ἀρτᾶίους δὲ Πέρσαι ὡσπερ οἱ Ἕλληνας τοὺς παλαιούς ἀνθρώπους, ἡρώας καλοῦσι*. De là peut-être, poursuit cet auteur, est venu le prénom *ἄρτα*, si ordinaire dans les noms des Perses, comme *Ἀρτάβαζος*, *Ἀρταξέρξης*, &c. Et c'est sans doute pour la même raison que les Perses se nommoient anciennement *Ἀρτᾶιοι*, c'est-à-dire, les nobles.

Quant au mot *Πέρσαι*, on ne peut pas contester, que dans son acception ordinaire, il ne soit le nom générique de la nation: par-tout ailleurs, même dans Hérodote, il n'est jamais employé que dans cette signification; & il est facile de montrer, que dans le passage en question, Hérodote n'a pas prétendu le restreindre à une tribu particulière. C'est assez pour s'en convaincre de lire le texte, où ce mot est employé deux différentes fois, & toujours dans la même acception: car après avoir dit, *ἐξ ἂν ἄλλοι πάντες ἀρτιάται Πέρσαι Πασαργάδαι, Μαράφιοι, Μασπιοι*, Hérodote interrompt un moment sa narration; puis la reprenant il dit: *ἄλλοι δὲ Πέρσαι εἰσὶ οἵδε*. Qui ne voit que les mots *ἄλλοι Πέρσαι* ne sont qu'une répétition des mêmes termes dont l'historien s'est déjà servi, lorsqu'il a dit, *ἄλλοι ἀρτιάται Πέρσαι*; comme il est d'usage

de faire toutes les fois qu'on reprend un discours interrompu. Or il n'est pas douteux que, lorsqu'Hérodote dit pour la deuxième fois, ἄλλοι δὲ Πέρσαι εἰσὶ ὅδε, le mot Πέρσαι ne soit pris dans une signification générale pour signifier les différens peuples de la nation. D'où il suit qu'on doit l'entendre de la même manière dans la phrase précédente; puisque celle-ci n'est qu'une répétition de l'autre.

Les règles de la grammaire appuient encore la leçon proposée par M. l'abbé Geinoz: car s'il falloit lire, comme on a lû jusqu'à présent, il y auroit une double ellipse dans la construction; il faudroit, non seulement sous-entendre un verbe, mais encore suppléer un substantif masculin, auxquels les nominatifs ἄλλοι πάντες pussent se rapporter: ce qui n'est pas ordinaire dans Hérodote, qui a coutume d'affecter une clarté, même grammaticale, dans les dénombremens des peuples & dans les descriptions géographiques.

D'ailleurs si on finit la construction aux mots ἄλλοι πάντες, quel verbe faudra-t-il sous-entendre? sera-ce le verbe εἰσὶ ou γέγονασι *orti sunt*? Mais ce verbe sous-entendu formeroit un sens absolument contraire à la pensée d'Hérodote. Il a commencé par dire que les tribus des Perses sont très-nombreuses: sous-entendre γέγονασι, ce seroit lui faire réduire ce grand nombre de tribus aux trois premières; puisque, en ce cas là, toutes les autres qu'il nomme ensuite, tireroient leur origine des trois premières tribus qu'il a nommées d'abord; c'est-à-dire, que les Laboureurs & les Pastres, dont Hérodote parle en dernier lieu, seroient issus du sang des nobles, savoir, des Pasargades, des Maraphiens & des Maspiens; ce que l'on ne peut avancer sans la dernière absurdité. C'est cependant le verbe γέγονασι que les interprètes semblent avoir sous-entendu, lorsqu'ils ont traduit; *sunt autem hæc, ex quibus alii omnes*. Enfin de quelque manière qu'on essaie de retourner ce passage, on ne parviendra jamais à lui donner un sens raisonnable, & qui rende nettement la pensée d'Hérodote, si l'on ne fait un verbe du mot ἀρτέαται, & si l'on ne prend le mot Πέρσαι pour le nom générique de la nation. Au reste la

leçon de M. l'abbé Geinoz est fondée sur un manuscrit de la bibliothèque du Roi, dans lequel on ne trouve un point qu'après le mot Πέσαι, qui termine la phrase.

XVI.<sup>e</sup> REMARQUE, C. 133. Ce chapitre, l'un de ceux où l'historien décrit les mœurs des Perses, roule sur leur façon de se nourrir. Hérodote y dit entre autres, suivant la leçon reçue jusqu'à présent: χεώνται ὀπιφορήμασι πολλοῖσι, καὶ οὐ καλέσι. Ce que Laurent Valle traduit par ces mots; *Utuntur bellariis multis, neque iis admodum bonis*. M. l'abbé Geinoz, peu satisfait du sens que présente cette phrase, en croit le texte altéré: d'abord il avoit imaginé de lire οὐ καλέσι, en détachant le κ d'ἀλεσι pour le joindre à la particule négative οὐ. Suivant ce changement, ἀλεσι étoit susceptible de deux sens; on pouvoit le prendre comme un nom substantif venant d'ἀλες, qui signifie du sel, ou comme un nom adjectif dérivé d'ἀλῆς, qui signifie entassé, rassemblé, en latin *confertus*. Dans la première acception, le sens du passage auroit été que les Perses mangent beaucoup de dessert & point de sel; & dans la seconde, que les Perses mangent beaucoup de dessert, que l'on ne sert pas tout à la fois, mais plat à plat. Mais le premier sens est détruit par un passage de Strabon, qui nous dit, d'après Xénophon, que la nourriture ordinaire des Perses étoit du pain après leurs exercices, du gâteau, du creffon, quelques grains de sés, & des viandes rôties ou bouillies: Ἡ δὲ καθ' ἡμέραν διαίτη, ἄρτος μετὰ τὸ γυμνάσιον, καὶ μάζα, καὶ κάρδαμον καὶ ἀλῶν χύνθρος, καὶ κρεὰ ὀπία ἢ ἐφθα ἢ ὕδατος. Il est donc clair que οὐ καλέσι, pris substantivement, ne sauroit avoir lieu dans la correction de ce passage.

De son côté le sens que forme ἀλέσι, regardé comme un adjectif, est suspect: outre que cette expression a quelque chose d'étrange, on a raison de douter que ce fût un usage établi chez les Perses de servir les différens plats de desserts successivement l'un après l'autre. Une correction hasardée, & qui n'est appuyée d'aucun témoignage ancien, n'est pas suffisante pour introduire un semblable usage chez une Nation.

les Perses étoient naturellement portés à la magnificence; ils aimoient l'éclat & l'étalage des richesses; & cela seul doit nous persuader que leur usage étoit de servir le dessert tout à la fois, tant pour avoir le plaisir du coup d'œil, que parce que cette manière de servir étoit plus propre à satisfaire leur vanité.

Cette dernière interprétation est néanmoins l'unique qui puisse former un sens supportable sans changemens de lettres: mais un léger changement de lettres donneroit à la phrase un sens tout à fait convenable. M. l'abbé Geinoz propose cette correction; il en eut l'idée en lisant un chapitre de Strabon, où ce géographe, après avoir décrit les mœurs des Perses de son temps, rapporte celles des anciens Perses, d'après les historiens. Dans l'endroit où Strabon parle de la table des Perses, & de la magnificence de leurs repas, il semble copier Hérodote: il rapporte les mêmes circonstances que cet ancien auteur; souvent même il en emprunte les expressions. Il dit, entre autres choses, que les Perses fervent sur leur table des animaux tout entiers. En rapportant à la vérité cette circonstance, il exprime en un mot ce qu'Hérodote dit en plusieurs: car il dit seulement *δειπνοῦσι πολυτελῶς Πέρσαι πθέντες καὶ ὀλομελῆ*; au lieu qu'Hérodote dit en plus grand détail, *βοῦν καὶ ἵππον καὶ κάμηλον καὶ ὄνον ὡσπεδέαται ὄλους ὀπλοῦς ἐν χαμίνοισι*. Ensuite après avoir dit, *πθέντες καὶ ὀλομελῆ*, il ajoute, *καὶ πολλὰ καὶ ποικίλα*; expressions qu'il semble avoir copiées d'après Hérodote, & qui font conjecturer à M. l'abbé Geinoz que Strabon a lû, dans le manuscrit qu'il avoit sous les yeux, *ἑπιφορήμασι δὲ πολλοῖσι καὶ ποικίλοισι*, à la place de *ὄν χαλοῖσι*, leçon qui se trouve aujourd'hui dans la plupart des manuscrits. Pour former *ποικίλοισι* de *ὄν χαλοῖσι*, le changement de lettres n'est pas fort considérable; & il a pû aisément arriver qu'un copiste ait lû & copié l'un pour l'autre. Ce qui est certain, c'est que *ποικίλοισι* donne à ce passage le sens précisément qu'il doit avoir, & que demande la suite du discours: car alors Hérodote dira que les Perses mangent beaucoup de

fruit, & de toute espèce. Il n'est pas moins certain aussi que Strabon copie Hérodote, dans cette partie de la description des mœurs des anciens Perses; cela paroît encore plus clairement par toutes les circonstances rapportées après ce passage, où le géographe décrivant les mêmes choses, les dit aussi dans le même ordre qu'Hérodote.

XVII.<sup>e</sup> REMARQUE, C. 142. Οἱ δὲ Ἴωνες οὗτοι τοῦ μὲν οὐρανοῦ καὶ τῶν ὀρέων ἐν τῷ χαλλίτῳ ἐτύχων ἰδρυσάμενοι πόλεις. *Illi vero Iones habent urbes, tum Cæli bonitate, tum montium commoditate pulcherrime sitas.* M. l'abbé Geinoz soupçonne une faute dans le mot ὀρέων écrit par un ο, que les interprètes ont traduit par le terme *montium*. Henri Étienne & Laurent Valle ont lu οὐρέων, & ils ont traduit *montium* de même que Gronovius. Notre Académicien propose une correction qui n'est favorisée par aucun manuscrit; mais qu'il n'en croit pas moins nécessaire: car il ne peut se persuader que ὀρέων par un ο, signifiant *montagne*, convienne en cet endroit. Les villes d'Ionie étant, pour la plupart, des ports de mer, n'étoient pas situées sur des montagnes. Au lieu d'écrire ὀρέων par un ο, M. l'abbé Geinoz l'écrit par un ω, génitif pluriel de ὠρη, qui signifie *climat, saison, température de l'air*; & conséquemment il traduit ainsi: *Illi Iones habent urbes sub pulcherrimo & temperatissimo Cælo sitas.* Cette correction est confirmée par un passage du premier livre, ch. 149, où Hérodote dit, que les Éoliens habitoient un pays plus abondant, à la vérité, que celui des Ioniens; mais bien inférieur du côté de la température de l'air & de la douceur des saisons. Οὗτοι δὲ Αἰολεὺς χώρην μὲν ἐτύχον κτίσαντες ἀμείναι Ἰώνων, ὠρέων δὲ ἤκουσαν οὐκ ὁμοίως. La comparaison que l'historien fait de l'Éolie avec l'Ionie, & l'avantage qu'il donne à celle-ci, de jouir d'un ciel plus doux & plus tempéré, nous montrent que, lorsque louant d'abord le climat d'Ionie il s'est servi du terme ὠρέων, il a voulu parler des saisons & non des montagnes; & comme ὠρέων est écrit par un ω dans le second passage, il doit être écrit de même avec un ω dans le premier.

XVIII.<sup>e</sup> REMARQUE, C. 146. Ἐπεὶ ὡσγέ τι μᾶλλον ἔτσι: Ἰώνες εἰσι τῶν ἄλλων Ἰόνων, ἢ χέλλιόν τι γέγονασι, μωεὶν πολλὴ λέγειν. Laurent Valle & Henri Étienne ont traduit, *nam istos præcipue magisque aliis Iones esse, aut præstantius quidpiam gessisse, magna insania esset asseverare.* Gronovius a traduit: *nam illos esse aliquid amplius præ aliis Ionibus, aut præstantius quippiam evassisse, magna insania est asseverare.* La traduction de Laurent Valle est juste quant à la première partie du passage; mais il s'est trompé dans la seconde partie, en traduisant ἢ χέλλιόν τι γέγονασι *aut præstantius quidpiam gessisse.* Le prétérit moyen γέγονα n'a jamais eu la signification active, & ne peut pas régir un accusatif: γέγονα signifie proprement *je suis né* ou *je suis devenu*; mais il ne sauroit signifier la même chose que *gessi, j'ai fait.* Gronovius n'a pas bien pris le sens de la phrase, lorsqu'il a traduit *aut præstantius quippiam evassisse.* La folie des Ioniens d'Asie n'étoit pas de croire qu'ils étoient devenus plus illustres que les autres Ioniens; mais elle consistoit à s'imaginer être d'une naissance plus noble: la suite du discours le prouve bien clairement. Hérodote y réfute cette fausse opinion: mais en la réfutant, il ne recherche pas ce que les Ioniens sont devenus; il n'examine pas s'ils ont acquis plus ou moins d'honneur & de réputation que les autres Ioniens: il s'attache uniquement à montrer que leur Nation n'est qu'un mélange de toute sorte de nations Grecques; qu'ainsi c'est une folie à eux de se croire descendre d'ancêtres plus illustres que les autres. M. l'abbé Geinoz traduit donc: *Nam istos, præcipue magisque aliis, Iones esse aut præstantiori genere ortos, magna insania esset asseverare.*

XIX.<sup>e</sup> REMARQUE. Dans le même chapitre 146, on lit deux lignes plus bas, Μινύαι δὲ Ὀρχομενίοισι ἀναμεμίχεται. Hérodote continuant de combattre la trop haute opinion que les Ioniens d'Asie avoient d'eux-mêmes, les fait envisager ici comme un mélange de toutes sortes de peuples: *les Abantes de l'Eubée, dit-il, ne sont pas la moindre partie de ces colonies... les Minyens sont mêlés avec les Orchoméniens.* Là dessus Paumier

de Grentmesnil a observé qu'il n'étoit pas question du mélange des Minyens avec les Orchoméniens; mais uniquement du mélange de ces peuples avec les Ioniens: d'où il a conclu qu'on devoit lire Μινύαι Ορχομένιοι au lieu de Μινύαι Ορχομένιοισι, de manière qu'ἀναμειχῶται pût se rapporter aux Ioniens. La correction étoit très-judicieuse; mais il ne l'autorisoit, ni par les manuscrits, ni par aucun témoignage de l'antiquité. C'est pourquoi Gronovius a crû devoir la rejeter; il a même tâché de la détruire: mais les raisons qu'il apporte pour la combattre sont si peu solides, qu'elles ne méritent pas qu'on s'arrête à les réfuter. Frappé de la lumière que cette correction de Paumier répand dans ce passage, qui, sans cela, devenoit inintelligible, M. l'abbé Geinoz a cherché, dans les écrits des anciens, quelque témoignage qui pût la justifier. Pausanias en fournit plusieurs. Cet auteur rapporte fort au long dans ses Achaïques tout ce qui regarde l'établissement des colonies Ioniennes dans l'Asie mineure, & entre autres choses il dit, que les Minyens Orchoméniens fondèrent la ville de Téos sous la conduite d'Athamas. Τέων δὲ ἄρουν Ορχομένιοι Μινύαι σὺν Ἀθάμαντι ἐς αὐτὴν ἔλθοντες. D'où l'on doit inférer d'abord, que ces noms Ορχομένιοι & Μινύαι sont deux noms d'un même peuple. Un autre endroit de Pausanias nous apprend pourquoi les habitans d'Orchomène sont toujours nommés par ces deux noms, ainsi joints ensemble: voici le passage tiré des Béotiques. Μινύου δὲ Ἰῶ Ορχομένιος ἐπὶ τούτου βασιλεύοντος, ἢ τε πόλις Ορχομένιος καὶ οἱ ἄνδρες ἐκλήθησαν Ορχομένιοι· διέμεινε δὲ οὐδὲν ἥσσον καὶ Μινύας ἐπινομάζεισθαι σφᾶς ἐς διάκρισιν ἀπὸ Ορχομενίων τῶν ἐν Ἀρχαδία, c'est-à-dire, *Orchomène étoit fils de Minyas; sous son règne la ville prit le nom d'Orchomène, & les habitans furent appelés Orchoméniens; mais ils ne laissèrent pas pour cela de s'appeler toujours Minyens, pour se distinguer des Orchoméniens d'Arcadie.*

XX.<sup>e</sup> REMARQUE. En continuant la lecture du même chapitre 146, on trouve les Phocéens revêtus d'une épithète, dont l'interprétation a donné beaucoup d'embarras: voici

le texte. Καὶ Καδμῆοι καὶ Δρύοπες καὶ Φωκῆες ἀποδάσμοι ἀναμειχῆται. Laurent Valle & Henri Étienne n'ont pas exprimé ἀποδάσμοι dans leurs traductions; Henri Étienne l'a interprété dans son trésor par le mot latin *portionalis*; mais il n'a point cité cet endroit d'Hérodote. Æm. Portus a cru qu'ἀποδάσμος devoit signifier *celui qui paye un tribut*; ὁ τὸν δασμὸν τιμὴν ἀποφέρειν: ce mot peut venir aussi, ajoute-t-il, d'ἀποδεδασμένος, c'est-à-dire, ἀπὸ τινος κεχωρισμένος, *qui ab aliquo est separatus*, d'ἀποδαίω, *separo*, au prétérit passif ἀποδέδασμα, d'où se forme δασμός, *portio, tributum*, & δασμοφορέω, *tributum pendo*. Mais Portus déclare qu'en quelque sens que l'on prenne ἀποδάσμος, il ne voit pas l'application que l'on en peut faire aux Phocéens, & il abandonne la difficulté sans rien proposer qui puisse l'éclaircir. Thomas Gale traduit ἀποδάσμοι par *vecligales, tributaires*; mais il n'apporte d'autres raisons, pour justifier sa traduction, que celle qui est tirée de l'étymologie du mot, & il ne touche pas le point de la difficulté, qui est de montrer qui sont ces Phocéens tributaires, & sur quel fondement Hérodote les appelle ainsi. Gronovius se trouve avec raison dans un embarras extrême; il ne fait entre tant d'opinions laquelle il doit suivre: mais après avoir long-temps balancé, il prend le plus mauvais de tous les partis. Il traduit ἀποδάσμοι par *immunes*, c'est-à-dire les Phocéens *affranchis de tout tribut*. Il dit pour raison qu'une partie du territoire de la Phocide étoit extrêmement stérile; que les habitans n'y subsistant qu'avec beaucoup de peine, ils n'étoient pas en état de payer aucun tribut; & que par ce motif ils saisirent avec avidité l'occasion de ces colonies, dans l'espérance de jouir d'un pays plus fertile. Mais ἀποδάσμος signifia-t-il jamais *immunis*? il faudroit pour cela que la préposition ἀπὸ eût la force de l'a privatif. Or ἀπὸ n'a jamais été employé dans la langue comme une particule privative: il signifie bien la séparation, l'éloignement & la division d'une chose d'avec une autre; mais il n'a jamais signifié la privation. D'ailleurs Gronovius ne nous explique pas

pas quel étoit ce tribut que l'on exigeoit des Phocéens, & qu'ils n'étoient pas en état de payer.

M. l'abbé Geinoz est persuadé, avec Henri Étienne, qu'*ὑποδάσμιος* ne signifie autre chose que *portionalis*, & que par conséquent *φαιέες ὑποδάσμιοι* veut dire une partie des Phocéens, ou un détachement des habitans de la Phocide: il s'étonne qu'Henri Étienne ait hésité à rendre ce terme, conformément à la manière dont il l'a interprété dans son Trésor. Cette interprétation est fondée sur l'acception dans laquelle Thucydide emploie le substantif *ὑποδασιός*, d'où il n'est pas douteux qu'*ὑποδάσμιος* ne dérive. Thucydide dit dans son premier livre que 60 ans après la prise de Troie les Béotiens, chassés d'Arné par les Thessaliens, allèrent habiter le pays qu'on appelle à présent Béotie, & qui auparavant portoit le nom de Cadmée; après ces paroles il ajoûte cette parenthèse: ( ἦν δὲ αὐτῶν καὶ ὑποδασιός τις ἄρτιον ἐν τῇ γῆ ταύτῃ, ἀφ' ἧν καὶ εἰς Ἴλιον ἐσπράτευσαν ) c'est-à-dire, *avant le siège de Troie, une partie de ces Béotiens étoit déjà venue s'établir dans la Cadmée; & c'est de cette contrée-là que sont partis pour aller à Troie les Béotiens, dont Homère parle dans l'Iliade.* Il est clair, par ce passage, qu'*ὑποδασιός* signifie une partie & un détachement de peuple; & ce qui achève de confirmer l'interprétation de M. l'abbé Geinoz, c'est que ce terme est ici employé dans une occasion où il s'agit de colonie. Or, puisque Thucydide a dit *ὑποδασιός βιωτῶν*; si le tour de sa phrase avoit demandé qu'il se fût servi de l'adjectif au lieu du substantif, n'auroit-il pas pû dire également *βιωτοὶ ὑποδάσμιοι*, pour exprimer la même chose? Hétychius rapporte le terme *ὑποδάσμιος*: mais il y a une faute dans le synonyme dont il se sert pour l'expliquer; on lit *ὑποδάσμιος ὑποδασιμένοι*. Il n'est pas douteux qu'il ne faille adopter ici la correction de Paumier, qui lit *ὑποδασιμένοι*, c'est-à-dire, *divisi, distributi, portionales*. S'il étoit besoin de plusieurs témoignages pour fixer la signification d'*ὑποδασιός*, Suidas nous en fourniroit plus d'un; il explique *ὑποδασιός* par *μοῖρά τις*, *une partie*; & il rapporte deux passages d'un même

auteur, où ce mot est employé dans la même acception : les voici. Ο δὲ στρατηγὸς ὑποδασμόν τινα τῶ στρατοῦ ὑπολέξας ἐκέλευετο παραπορεύεσθαι; & l'autre passage dit, ἐν τῇ Σαρχικῶν ὑποδασμόν τινα εἰς τὴν περσίδα χηΐσας, μέρη τιὰ τῆς Βαβυλωνίας παρανομούσατο. Il semble que Pausanias a eu dessein d'expliquer le terme ὑποδάσμοι, lorsque parlant, dans ses *Achaïques*, des peuples de la Grèce qui se joignirent aux Ioniens, il dit: *excepté les Delphiens, tous les autres Phocéens furent de ces colonies*; Μετέχον δὲ τοῦ εἴλου καὶ Φωκεῖς οἱ ἄλλοι πλὴν Δελφῶν.

XXI.<sup>c</sup> REMARQUE, C. 171. Μετὰ δὲ τοὺς Κᾶρας, χερόνῳ ὕστερον πολλῶ Δωριεῖς τε καὶ Ἴωνες ἐξάνεστησαν ἐν τῶν νήσων, καὶ ἔπειτα εἰς τὴν ἠπειρον ἀπίκοντο. Gronovius traduit ainsi: *Post Caras autem longo tempore succedente Dorienses atque Iones ex insulis egressi sunt, et sic in continenti sedes posuerunt*. Laurent Valle a traduit, *Post Caras verò longo tempore succedente Dores atque Iones ex insulis egredientes in continenti sedes posuerunt*. Henri Etienne a suivi dans son édition la traduction de Laurent Valle, & n'y a fait aucun changement. Ces éditeurs, dit M. l'abbé Geinoz, pour n'avoir pas bien fait la construction, ont manqué absolument le sens de ce passage, & ils ont fait avancer à Hérodote un fait déplacé, qui est fort éloigné de son dessein. Ce n'est pas ici le lieu de dire que les Ioniens & les Doriens sont sortis des îles fort long-temps après les Cariens, pour aller s'établir dans le continent de l'Asie. Hérodote ne fait pas ici l'histoire des migrations des Doriens & des Ioniens: son unique objet est de parler des Cariens, dont il recherche les antiquités; comme il a coutume de faire toutes les fois qu'un peuple paroît nouvellement sur la scène. S'il fait mention des Doriens & des Ioniens, ce n'est que pour nous apprendre que leur invasion força les Cariens à passer des îles dans le continent. Reprenons la narration d'un peu plus haut, & nous verrons clairement quel est le véritable sens de ce passage. Hérodote dit qu'Harpagus menant avec lui les peuples qu'il venoit de soumettre, alloit attaquer les Cariens & les Cauniens: après

ces paroles il commence l'histoire des Cariens, & il dit qu'ils ont passé des îles dans le continent; qu'autrefois ils étoient soumis à Minos; qu'ils s'appeloient *Lélèges*; qu'à la vérité ils ne payoient point de tribut à Minos, mais qu'ils montoient ses vaisseaux toutes les fois que ce Roi le demandoit. Hérodote raconte ensuite les changemens que les Cariens imaginèrent dans la manière de s'armer; ce qui forme une seconde digression: puis reprenant sa narration il dit: Μετὰ δὲ, τοὺς Κάρως χρόνῳ ὑπερον πολλῶ Δωριέες τε καὶ Ἰῶνες ἐξανάγησαν ἐν τῇ νήσῳ, καὶ ἔγω ἐς τὴν ἠπειρον ἀπίκοντο. Voici donc comment on doit, selon M. l'abbé Geinoz, traduire ce passage: *Long-temps après les Doriens & les Ioniens chassèrent les Cariens des îles; & c'est ainsi que les Cariens passèrent dans le continent.*

Les interprètes ont cru 1.° que τοὺς Κάρως étoit le cas de la préposition μετὰ; c'est pourquoi ils ont traduit *post Caras autem*: mais ils se sont trompés; τοὺς Κάρως est l'accusatif du verbe actif ἐξανάγησαν, qui signifie *expulerunt, ejece- runt*, d'ἐξάνιγημι, aoriste premier, ἐξανάγησα. Que l'on ne soit point étonné de voir la préposition μετὰ sans accusatif; rien n'est plus ordinaire que de trouver dans Hérodote μετὰ δὲ au commencement de la construction, dans le même sens que μετὰ ταῦτα: en voici quelques exemples: *Liv. 1, c. 11. Μετὰ δὲ, ἰκέτευε μή μιν ἀναγκάη ἐνδεῖν διακρίῃαι τοιαύτην αἴρεσιν. Ibid. c. 19. Μετὰ δὲ, τῆς στρατῆος ἀπικο- μένης ἐς Σάρδεις ἐνόσησεν ὁ Ἀλυάτης. C. 22. Μετὰ δὲ, ἥτε διαλλαγῆσιν ἐγένετο.*

2.° Les interprètes ont cru apparemment qu'ἐξανάγησαν étoit la troisième personne du pluriel de l'aoriste second: c'est pourquoi ils ont traduit *egressi sunt*; parce que dans l'aoriste second ce verbe a la signification passive. Il est bon de se rappeler ici une règle particulière au verbe ἴγημι & à ses composés: c'est que ce verbe a toujours la signification active dans le présent, l'imparfait, l'aoriste premier & le premier futur; & toujours la signification passive dans le prétérit parfait, plus que parfait & dans le second aoriste. Mais en supposant

qu'Ἐξανέστησαν est ici dans le second aoriste, ce ne seroit plus l'histoire des Cariens qu'Hérodote raconteroit, mais celle des Doriens & des Ioniens; puisqu'alors on seroit dire à cet historien que les Ioniens & les Doriens quittèrent les îles & allèrent ainsi habiter le continent: ce qui est tout-à-fait hors de propos, & visiblement contraire au dessein d'Hérodote & au fil de la narration. Le but de l'historien, en faisant mention des Ioniens & des Doriens, n'est, comme on l'a dit ci-dessus, que de raconter de quelle manière & pour quelle raison les Cariens, d'insulaires qu'ils étoient, devinrent habitans du continent de l'Asie. La suite du discours montre encore bien clairement qu'Hérodote ne veut parler ici que du passage des Cariens dans le continent; car après ces paroles ἔγω ἐς τὴν ἠπειρὴν ἀπίκοντο, il ajoûte aussi-tôt: κατὰ μὲν δὲ τοὺς Κᾶρας ἔγω Κρήτες λέγουσι γενέσθαι. Voilà, dit-il, ce que les Crétois racontent des Cariens: mais les Cariens, poursuit-il, pensent différemment sur leur origine; ils se croient *Autochthones* d'Asie, c'est-à-dire, habitans du continent, de temps immémorial, & ils croient qu'ils n'ont jamais porté d'autre nom que celui qu'ils ont présentement.

M. l'abbé Geinoz traduit donc à la lettre *longo post tempore Iones & Dores ejecerunt Caras ex insulis, & ita in continentem (Cares) migrarunt*: sur quoi l'on pourroit objecter que, suivant cette interprétation, il y auroit une amphibologie dans la phrase grecque, en ce que *Δωριεὺς καὶ Ἴωνες* étant le nominatif d'Ἐξανέστησαν, il semble qu'ils seroient aussi le nominatif d'ἀπίκοντο; mais ce n'est là qu'une petite irrégularité, à laquelle il est aisé de suppléer. Le sens qui résulte de ce qui précède & de ce qui suit est si bien marqué, qu'il n'est pas possible de s'y méprendre. Pour éviter l'amphibologie dans la traduction latine, il vaut mieux rendre la phrase par le passif, & traduire ainsi: *longo post tempore Cares à Doriensibus & Ionibus ex insulis ejecti sunt, & ita in continentem venerunt*. Fortifions ceci par une dernière raison, qui détruit sans réplique la traduction de Laurent Valle & de Gronovius; c'est que leur interprétation établit un fait démenti

par l'histoire: car l'histoire ne nous apprend pas que les Doriens & les Ioniens eussent, au temps d'Hérodote, abandonné les îles depuis qu'ils s'en étoient emparés; le contraire même n'est pas douteux: ainsi le passage ne peut s'entendre que des Cariens.

XXII.<sup>c</sup> REMARQUE, C. 172. Μέχρι ὄψεων τῶν Καλυδικῶν ἔποντο. Les interprètes traduisent tous *usque ad montes Calyndicos persequebantur*. Ou il y a une faute dans le texte; ou il ne faut pas rendre ἔποντο par *montes*. Si c'étoit de montagnes qu'Hérodote eût voulu parler, il auroit écrit ὄρεων: ἔποντο, marqué d'un accent aigu sur la pénultième, ne signifie pas *des montagnes*, mais *des bornes* ou *des confins*: ainsi, en laissant le texte tel qu'il est, M. l'abbé Geinoz traduit *usque ad terminos Calyndicos*.



## S U R L A D A T E

D E L A

## B A T A I L L E D E M A R A T H O N .

ON fait que Plutarque a fait contre Hérodote un traité, dans lequel il s'attache à noircir la réputation de ce célèbre historien. En qualité de Béotien, il ne pouvoit lui pardonner d'avoir transmis à la postérité le détail des liaisons, que ceux de Thèbes prirent avec Xerxès & ses généraux contre les autres peuples de la Grèce, armés pour le maintien de la liberté commune. N'osant s'ériger en apologiste des Thébains, parce que le fait étoit trop connu, il s'est rejeté sur l'écrivain trop sincère, dont le récit imprimoit à la mémoire de ses compatriotes une tache ineffaçable. Hérodote méritoit de trouver des défenseurs: M. l'abbé Geinoz s'est chargé de sa justification; elle est l'objet de plusieurs Mémoires qu'il nous a communiqués, & dont on trouvera le premier dans le volume qui suit immédiatement celui-ci. Sans prétendre aller sur ses brisées, M. Fréret a relevé, dans quelques observations, des erreurs chronologiques, où l'envie de contredire Hérodote a fait tomber Plutarque.

*Mém. de l'Acad. t. XIX. p. 115.*

Avril 1746.

En général il faut convenir que cet auteur n'est pas grand chronologiste; les morceaux d'histoire que nous lui devons ne tirent point leur principal mérite de l'exactitude: philosophe moral, il a plutôt eu pour objet de peindre que de raconter. Ses vies des hommes illustres sont des tableaux de leur caractère, exécutés par un grand maître, qui joint la force des traits à la beauté du coloris; mais les faits n'y sont presque jamais rangés dans leur ordre naturel. Plutarque ne paroît pas avoir beaucoup prisé la science des temps; quoiqu'essentielle à l'histoire; quoique propre à l'éclairer; quoique fondée sur des principes généraux, dont la certitude, la justesse & l'étendue sont incontestables, malgré l'abus qu'on en fait souvent par de fausses applications. Loin de rendre justice

à cette étude importante, il épia l'occasion de la décrier, & déclame incessamment contre les chronologistes. Quelquefois néanmoins il veut s'en appuyer, dans la vûe d'établir ou de combattre certains faits: mais pour peu que des lecteurs, instruits des élémens de cette science, examinent avec attention ses calculs ou ses raisonnemens chronologiques, ils le trouveront presque toujours en faute. Entre plusieurs évènements, sur la date desquels on peut lui reprocher de s'être mépris, M. Fréret cite les célèbres batailles de Marathon & de Platée. Examinons dans cet article ce qui concerne la première.

Hérodote, en faisant le récit de ce combat, où les Athéniens & les Platéens seuls défirent l'armée de Darius, dit, que les Lacédémoniens ne purent joindre leurs troupes à celles d'Athènes, parce qu'un motif de religion ne leur avoit pas permis de partir avant la pleine lune; & qu'elles n'arrivèrent que quelques jours après la victoire. Plutarque prétend que le fait est absolument faux, parce que, selon lui, la bataille se donna le six du mois *Boëdromion*; jour qui, répondant au cinquième de la lune, précédoit la pleine lune de dix jours entiers. Il en donne pour preuve, que le sacrifice d'actions de grâces, offert depuis tous les ans au temple de Diane ou d'*Hécaté Agrotera*, se faisoit le six de *Boëdromion*. Cette preuve suppose que le premier de ces sacrifices anniversaires s'offrit le jour de la bataille de Marathon: mais on va voir, par les récits d'Hérodote & de Plutarque même, qu'il se passa plusieurs jours entre ces deux évènements; & que si le sacrifice s'est offert le six de *Boëdromion*, la bataille doit être de la lune précédente.

La flotte Persanne fit d'abord une descente dans l'île d'Eubée: Erétrie, capitale de cette île, avoit secouru les Ioniens, révoltés contre Darius; elle fut prise & rasée, ses habitans mis aux fers, & transportés ensuite dans la Susiane. Après cette expédition, la flotte fit voile sur la côte opposée: Datis, général des Perses, y débarqua sans obstacle, & vint se camper dans la plaine de Marathon. Les Athéniens à cette nouvelle prirent les armes, nommèrent dix Généraux

& prêts à se mettre en marche, ils dépêchèrent le courrier Phidippide à Sparte, pour instruire les Lacédémoniens du péril de la Grèce. Phidippide parti d'Athènes avant le départ des Généraux, arriva le neuvième de la lune à Sparte.

Le conseil des Ephores sentit la nécessité d'un prompt secours : mais une loi religieuse, & dont l'infraction eût attiré la colère des Dieux, défendoit de commencer une entreprise militaire avant la pleine lune, qui ne devoit arriver que dans six jours ; c'est-à-dire, le 15 du même mois. On se crut donc obligé d'attendre ce jour-là, pour faire partir les troupes. Nous avons peine à comprendre aujourd'hui que de pareils scrupules aient arrêté des hommes sensés dans une telle occasion : cependant l'histoire nous fournit de semblables traits dans tous les siècles & dans tous les pays.

Les Athéniens ne crurent pas devoir attendre la jonction des Spartiates ; ils jugèrent plus à propos de profiter de la situation des Perses, alors resserrés par la mer, par une montagne & par le marais de Marathon, qui ne leur permettoit, ni de s'étendre, ni de faire agir leur cavalerie. Ainsi dès qu'ils eurent reçu le renfort qui leur venoit de Platée, ils s'avancèrent par le flanc de la montagne, & prirent poste à la vue des Perses. Miltiade, qui craignoit les intrigues des Pisistratides & du vieil Hippias, proposa de brusquer l'attaque : plusieurs de ses collègues lui cédèrent leur jour de commandement ; il attendit néanmoins pour donner le combat, que le sien fût arrivé. La victoire fut complète ; & l'armée Persanne, contrainte de se rembarquer, abandonna ses équipages, en laissant huit mille trois cents hommes sur le champ de bataille ; sans parler d'un plus grand nombre de fuyards qui périrent dans le marais. Les Athéniens poursuivirent les vaincus jusqu'aux bords de la mer, leur prirent six vaisseaux, & en brûlèrent plusieurs.

Cependant la flotte Persanne ayant pris le large, fit voile vers le midi, comme pour doubler le cap *Sunium* : l'intention de Datis étoit de tomber sur Athènes, alors dépourvûe de garnison. Miltiade le devina ; & laissant Aristide avec quelques

quelques troupes à la garde du butin, il prit sur le champ la route d'Athènes, où il arriva le lendemain. La flotte ennemie parut le même jour à la hauteur de Phalère: heureusement pour la Grèce, une violente tempête en dispersa les bâtimens. Datis forcé de renoncer au projet d'une nouvelle descente, se hâta de regagner les côtes de l'Asie mineure. L'éloignement de la flotte dissipa l'alarme des Athéniens: mais il étoit à craindre que ce départ ne fût pas sans retour; parce que les Perses pouvoient avoir relâché derrière les îles voisines, pour y attendre une nouvelle occasion. Ce ne fut qu'au bout de quelques jours, que la sécurité se rétablit dans l'Attique.

Cependant les Spartiates se mirent en marche aussi-tôt après la pleine lune; & leur diligence fut si grande que le troisième jour de leur départ, & par conséquent le dix-huit de la lune, ils entrèrent dans le territoire d'Athènes. Quoique la défaite des Barbares eût rendu leur secours inutile, ils allèrent sur le champ de bataille pour y voir, du moins après leur mort, ces Perses si fameux par la conquête de l'Asie. Hérodote termine au retour des Lacédémoniens à Sparte le récit des suites de la bataille; il ne parle point du sacrifice offert par les Athéniens, & Plutarque lui reproche cette omission comme une négligence: voici ce que lui-même nous en apprend.

Les Athéniens avoient promis d'immoler à Diane autant de chèvres sauvages qu'ils auroient tué de Perses dans le combat. L'accomplissement littéral de ce vœu leur parut impossible après la victoire: le nombre des morts étoit trop considérable &, de plus, incertain. Après une mûre délibération, ils prirent le parti de regarder le vœu comme une dette dont il falloit payer l'intérêt; puisque le capital étoit trop fort pour être acquitté. L'intérêt ordinaire se trouvoit alors sur le pied de douze pour cent: ainsi c'étoit 996 victimes à rassembler, en ne comptant que les morts trouvés sur le champ de bataille. Cependant on se contenta de 500 victimes; ce n'étoit environ que six pour cent d'intérêt. Un decret solennel ordonna que tous les ans les députés

d'Athènes, joints à ceux de Platée, se rendroient en pompe au bourg d'Agra, le six du mois *Boëdromion*, pour y offrir le sacrifice d'actions de grâces en mémoire de la journée de Marathon. Plutarque assure que cet usage religieux s'observoit encore de son temps.

Le décret ne put se faire que dans la ville d'Athènes; lorsqu'on y fut pleinement assuré que les Perses ne tenteroient plus de nouvelles descentes: ensuite il fallut rassembler les 500 victimes; ce préliminaire & les autres préparatifs de la fête, demandoient encore quelques jours. Toutes ces circonstances montrent que le sacrifice fut postérieur à la bataille, & détruisent absolument la preuve alléguée par Plutarque, contre le témoignage d'Hérodote.

Le Critique ajoute que l'Historien s'est trompé, au sujet de la loi qui défendoit aux Spartiates d'entreprendre une expédition militaire avant la pleine lune; il prétend qu'on a des preuves que Lacédémone ne se croyoit pas astreinte à cette loi bizarre: mais il ne cite aucun exemple qui justifie son assertion: D'ailleurs ce que dit Hérodote ne tombe point en général sur toutes les lunes de l'année; on ne doit l'appliquer qu'aux six jours compris depuis le neuf de la lune dont il s'agit, jusqu'au quinze. Si le combat de Marathon s'est donné vers le temps de la pleine lune qui précéda le six du mois *Boëdromion*, comme il résulte du détail rapporté par Plutarque, il faut que l'arrivée du courrier Phidippide à Sparte, le neuf de la lune, soit du temps même de la célébration des

*Athènes, IV,*  
P. 141.

*Carnia*. Selon Démétrius de Scepsis, cité par Athénée, cette fête, qui duroit neuf jours, commençoit le sept de la lune. Or nous savons que c'est précisément dans le cours de cette solennité, que Lacédémone avoit la superstition de ne rien entreprendre. En 480, c'est-à-dire dix ans après le combat de Marathon, les Spartiates attendirent que le temps des *Carnia* fût écoulé, pour envoyer un renfort aux troupes qui défendoient le défilé des Thermopyles avec Léonidas: ce second fait explique & confirme le premier. Le mois *Carnius* de Sparte & des autres Doriens du Péloponnèse, répondoit

au mois Attique *Métagéitnion*. La pleine lune de ce mois, le second de l'année Athénienne, tomboit en 490 vers le 4 de septembre. Le jour du sacrifice d'actions de grâces étant le cinquième de la lune suivante, selon Plutarque, a dû répondre au 23 ou 24 de septembre.

On voit par là que la victoire de Marathon est du mois *Métagéitnion* : mais Plutarque vouloit que ce mois eût de tout temps été fatal aux Grecs ; & voilà sans doute quelle fut la raison pour n'y pas placer un avantage si glorieux : il aimeroit mieux le renvoyer au mois suivant, qu'il regardoit au contraire comme ayant toujours été favorable à la Nation : « Quoique cet écrivain affecte une certaine force d'esprit dans plusieurs endroits de ses ouvrages, quiconque les lira, « dit M. Fréret, dans la même disposition que ceux d'un « moderne, trouvera que la philosophie ne l'avoit pas guéri « de diverses opinions superstitieuses, sur lesquelles il fonde « quelquefois ses jugemens. »

## S U R   L A   D A T E

D E   L A

## B A T A I L L E   D E   P L A T É E.

**P**LUTARQUE n'est pas plus heureux sur la date de la bataille de Platée, que sur celle de la victoire remportée par les Grecs à Marathon. Dans la vie d'Aristide il fixe ce second exploit au quatre du mois *Boëdromion* ; il l'avance d'un jour dans la vie de Camille, & dans sa dissertation sur les sources de la gloire d'Athènes. C'est une différence qui mérite à peine d'être relevée ; peut-être même vient-elle de ce que l'action commencée dès le matin, continua dans la nuit, & ne cessa qu'après que les vainqueurs eurent forcé le camp des Perses. Les Grecs suivoient alors l'usage général des peuples qui emploient les mois lunaires ; ils comptoient à six heures du soir la première heure de la révolution diurne.

mais ce qui mérite une attention particulière, c'est ce qu'ajoute Plutarque, que ce jour du combat de Platée, le quatrième du mois Boëdromion à Athènes étoit le 27 du mois *Panemus*, suivant la manière de compter des Béotiens. La preuve qu'il en donne, c'est que de son temps les députés de la Grèce s'assembloient encore à Platée le 27 du mois *Panemus*, pour offrir, en mémoire de cette éclatante journée, un sacrifice solennel à *Jupiter libérateur*. « Qu'on ne s'étonne pas, ajoute-t-il, d'une telle irrégularité dans les calendriers de ce temps-là; » la science de l'astronomie est à présent mieux cultivée qu'elle » ne l'étoit alors. Nous voyons néanmoins que le commence- » ment des mois des différentes villes ne se rapporte en aucune » façon, & que ces mois enjambent les uns dans les autres. »

A cela M. Fréret répond par les deux observations suivantes.

1.° Selon lui, Plutarque n'auroit pû justifier son assertion par aucun exemple; à moins qu'il ne les eût pris dans quelques calendriers d'un temps postérieur à l'année Julienne. Les peuples de la Grèce & de l'Asie mineure, en adoptant la forme du calendrier Romain, avoient conservé les noms de leurs anciens mois, substitués à ceux des mois de l'année Julienne. Or ce changement ne se fit pas en même temps par-tout: & comme d'une année à l'autre, le rapport de ces mois lunaires employés par les Grecs, avec les mois Juliens, n'étoit plus le même; les premiers jours des mois de l'année Grecque, devenue Romaine, se trouvoient répondre à différens jours des mois Juliens. A cette première source de variétés, qui dépendoit, comme l'on voit, du temps où l'année Romaine fut reçue par chacune des villes Grecques, se joignoient encore plusieurs causes, dont la recherche nous mèneroit ici trop loin.

2.° M. Fréret détruit la raison sur laquelle Plutarque s'est fondé, pour avancer que le calendrier d'Athènes & celui de Thèbes différoient entre eux de vingt-trois jours; dans la manière de compter la nouvelle & la pleine lune. Sa méprise à cet égard a la même source que l'erreur dans laquelle il est tombé sur la bataille de Marathon; il a faussement supposé

que le sacrifice d'actions de grâces, offert à l'occasion de cette seconde victoire, étoit du même jour que le combat même. Or on peut démontrer, par le détail de ce qui se passa entre la bataille & le sacrifice, qu'un intervalle assez considérable les a séparés.

Mardonius, général des troupes de Xerxès, ayant été tué, les Perses se retirèrent en désordre dans leurs retranchemens sur les bords de l'Asopus: les Athéniens les y forcèrent, & de deux cens soixante mille hommes qui s'étoient réfugiés dans ce camp, à peine, dit Hérodote, trente mille échappèrent-ils à l'épée du vainqueur. Cependant Artabase, voyant la déroute générale, fit sa retraite à la tête d'un corps de quarante mille hommes, & gagna les montagnes de la Phocide, pour se conserver le passage des Thermopyles. Les Mantinéens, arrivés après le combat, s'offrirent à le poursuivre, afin de s'assurer que cette retraite n'étoit pas une feinte.

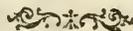
On s'occupa d'abord à rassembler les dépouilles des Perses. Le butin étoit immense; les Dieux en eurent la dixme, & le reste fut distribué sur le champ entre les confédérés. Chaque Nation éleva des tombeaux à ceux qu'elle avoit perdus dans la bataille: celles mêmes qui n'avoient point combattu (car toute l'armée ne donna pas) dressèrent des cénotaphes; se flattant de partager un jour, aux yeux de la postérité, l'honneur d'une si glorieuse défense. La cérémonie de l'inhumation fut suivie d'un Conseil général, dans lequel on résolut de punir la trahison des Thébains & des autres peuples de la Béotie, qui s'étoient ligués avec les Perses. *Le onzième jour après le combat* l'armée Grecque mit le siège devant Thèbes, & neuf jours après cette ville se rendit, en livrant les auteurs de la révolte. Si la bataille s'est donnée le trois du mois Boëdromion, ainsi que l'atteste Plutarque, Thèbes capitula le vingt-trois du même mois; & ce fut alors seulement que les Grecs, regardant la guerre comme finie, songèrent au sacrifice d'actions de grâces.

On ne savoit, ajoûte l'écrivain, auquel des Dieux on s'offriroit; l'oracle de Delphes fixa cette incertitude: il

indiqua *Jupiter le libérateur*, en prescrivant toutefois un préliminaire essentiel. C'étoit de purifier tout le pays dont les Perses avoient été maîtres; d'éteindre, dans cette vûe, tous les feux que leur culte avoit souillés, & de les rallumer avec un feu pur, pris sur l'autel commun de Delphes. Les Grecs obéirent à l'oracle; ils envoyèrent par-tout éteindre même les feux domestiques; Euchidas de Platée se chargea d'aller prendre le feu sacré sur l'autel d'Apollon. Il partit & revint le même jour, quoique la course fût de mille stades; & peu de momens après, il expira de fatigue & d'épuisement.

La prise de Thèbes dut précéder l'exécution des ordres de l'oracle. Cette ville, où les chefs de l'armée Persanne avoient passé l'hiver, n'étoit qu'à soixante-dix stades de Platée: comme la lustration du pays occupé par les Perses se fit nécessairement avant le sacrifice, on ne put en conséquence l'offrir qu'après le vingt-troisième jour du mois *Boëdromion*. Il est donc évident que Plutarque s'est trompé, lorsqu'il a fait répondre le vingt-sept du mois Béotien, au troisième ou quatrième du mois Athénien.

Cet auteur nous apprend que dans la première assemblée générale de la Grèce qui se tint après le sacrifice, Aristide fit ordonner que toutes les années, à pareil jour, on en offrirait un semblable, & que de quatre en quatre ans on célébreroit des jeux sous le nom d'*Eleutheria* ou de délivrance. Les Platéens ajoutèrent un sacrifice funèbre en l'honneur des Grecs tués dans le combat: Plutarque en décrit les cérémonies, & le détail qu'il en fait est très-important; parce qu'il nous montre en quoi les sacrifices héroïques différoient de ceux qui s'offroient aux Dieux. Les premiers se nommoient *Ἐναγισμός* ou *Ἐνάγισμα*, *vénération, respect*; quelquefois *Ἀιμαχονεία*, *saturatio sanguinis*: & les derniers *Θυσία* de la racine *θύω*, qui ne s'employoit, dans l'origine, que pour les sacrifices offerts aux Dieux supérieurs.



*SUR QUELQUES POINTS DU TECHNIQUE  
de la chronologie Grecque considérée en général.*

**L**ES observations précédentes sur deux des méprises de Plutarque en fait de chronologie, sont d'autant moins à négliger, que faute d'avoir remarqué ces erreurs, les plus célèbres de nos chronologistes se sont engagés dans des difficultés sans nombre. Peu de gens de Lettres ont le courage d'étudier cette partie de l'ancienne Littérature : l'opposition qu'ils trouvent entre ceux qui s'y sont appliqués avec le plus de succès, les plonge dans une incertitude capable de les rebuter dès le premier pas. Mais cette opposition n'a sa source que dans les hypothèses des Savans modernes : c'est à leurs systèmes, presque toujours arbitraires, que M. Fréret impute une partie des ténèbres répandues sur la chronologie Grecque. Cette assertion peut paroître hardie : entre plusieurs exemples qui pourroient la justifier, il cite les deux suivans.

Dodwell, dans un ouvrage sur les cycles anciens, rempli de recherches savantes & de longs calculs, suppose qu'au temps de Méton, c'est-à-dire en 432 avant l'ère Chrétienne, le calendrier des Athéniens étoit tombé dans un tel désordre, qu'ils comptoient pour le treizième jour d'une lune, le jour qui devoit être celui de la nouvelle lune. Le siècle de Méton est celui de Périclès; siècle où les arts, l'éloquence, la poésie fleurissoient dans Athènes; où la philosophie même s'y cultivoit avec succès. Si l'on admet la supposition de Dodwell, les Athéniens, alors policés, employoient une forme d'années, où la nouvelle & la pleine lune astronomiques auroient été, de douze à treize jours, éloignées des jours qui portoient leurs noms. C'est une erreur grossière, où ne tomboient pas les nations de l'Amérique, chez lesquelles nos Européens ont trouvé des calendriers établis. Dodwell s'étoit persuadé que les anciens ignorèrent long-temps les élémens de cette

1.<sup>er</sup> Exemple.

astronomie simple & populaire, qui ne demande que des yeux: Cependant la plus légère attention, sur ce que les écrivains de l'antiquité nous apprennent de Méton, auroit dû préserver le savant Anglois d'une idée aussi fausse que singulière.

1.° Nous savons, par le témoignage d'Aratus & de Théophraste, que Méton avoit publié un *parapegma*, ou calendrier astronomique, commençant au solstice d'été. Cet astronome y marquoit jour par jour, pour un cycle de dix-neuf ans, les levers & les couchers des principales étoiles, & tiroit de ces phénomènes de prétendus pronostics sur la température de l'air. 2.° Diodore de Sicile assure, en termes exprès, que dans le *parapegma* de Méton, le jour du solstice d'été étoit marqué au treizième du mois *Scirrophorion*, douzième de l'année des Athéniens. 3.° Enfin l'almageste de Ptolémée nous apprend que Méton avoit marqué le moment du solstice à cinq heures vingt-une minutes du matin, d'un jour qui répondoit au 27 juin 432 avant J. C.

Il s'offroit un moyen bien simple de constater l'exactitude de la détermination du solstice par Méton, & conséquemment l'état où se trouvoit alors le calendrier Athénien. C'étoit de comparer ses calculs à ceux de nos tables modernes, & d'examiner si le 27 de juin 432 avant J. C, s'est en même temps trouvé le jour du solstice, & le treizième d'une lunaison civile: c'est ce que Dodwell n'a pas fait. M. Fréret a cru devoir y suppléer; & le résultat de son examen est favorable à Méton. Par les tables de Flamsteed, jointes aux *praelectiones Astronomicæ* de Whiston, il a trouvé que le solstice d'été, de cette année 432, s'est fait le 27 juin à 8 heures 30 minutes du soir, sous la latitude d'Athènes; & qu'au moment du solstice l'âge de la lune moyenne étoit de 11 jours 22 heures 9 minut. D'où il suit, qu'au temps marqué par Ptolémée; c'est-à-dire, à 5 heures du matin, ou 8 heures 50 minutes plus tard, l'âge de la lune étoit de 12 jours 6 heures 39 minutes, & que, par conséquent, elle entroit dans son treizième. La syzygie moyenne s'étoit faite le 15 de juin à 10 heures du soir; mais le premier jour de la lune civile avoit, selon la méthode Athénienne,

Athénienne, dû commencer à 6 heures du soir du jour précédent; & dès-lors le treizième de la lunaison civile tomboit au 27 du même mois de juin vers les 6 heures du soir. Comme il ne s'agit ici que d'une lunaison civile, M. Fréret s'est contenté du moyen mouvement de la lune.

On voit par-là que Méton étoit un observateur exact: aussi fut-il aidé par deux autres astronomes habiles, Euctemon & Phaennus; de plus il avoit employé, pour déterminer le moment du solstice, un très-grand gnomon, construit par ses soins dans le *Pnyx* d'Athènes. On voit encore que le calendrier étoit assez bien réglé lorsqu'il fit son observation: nous ne devons pas en être surpris; les périodes de huit & de seize ans, employées dans l'usage civil, servoient à déterminer les jours de diverses fêtes attachées à certaines saisons. C'étoit autant de points fixes, & capables de rendre les Athéniens attentifs sur des dérangemens, tels qu'en suppose Dodwell: d'ailleurs ces périodes avoient été réformées par les observations de plusieurs astronomes antérieurs à Méton, entre autres par celles d'Harpalus & de Cléostrate. Passons au second exemple.

Dans l'année Olympique le mois *Elaphius* étoit celui où l'équinoxe du printemps devoit toujours se trouver; & ce jour concouroit avec celui de la fête de Saturne, dont le culte, banni du reste de la Grèce, s'étoit maintenu dans la seule ville d'Olympie. II.<sup>e</sup> Exemple.

La fête de Jupiter se célébroit vers la pleine lune, qui suivoit le solstice; & la distribution des prix dans les jeux quatriemaux étoit fixée constamment à cette pleine lune, ou au 15 d'un mois. Mais ce mois n'étoit pas toujours le même; parce que les Olympiades étant alternativement de quarante-neuf & de cinquante lunes, le solstice arrivoit quelquefois après la pleine lune du mois *Apollonius*; & pour lors on remettoit la fête de Jupiter au mois *Parthenius* suivant. Dans l'année Athénienne le premier mois commençoit toujours avec la nouvelle lune qui suit le solstice: ce mois étoit donc dans le même cas; il répond à différens mois de notre année Julienne.

Dans le calendrier d'Olympie le mois *Elaphius*, ou celui de l'équinoxe, devoit être le mois intercalaire; de même que dans le calendrier d'Athènes, l'intercalation devoit tomber sur le mois *Pofidéon*, auquel le solstice d'hiver étoit attaché. Rien n'est plus simple que cette règle; & c'est pour l'avoir surchargée de suppositions que Scaliger, le P. Pétau, Dodwell, se sont jetés dans un labyrinthe inextricable, au sujet de l'année & de la période Olympique. M. Fréret se contente d'indiquer ces faits, qu'il ne lui seroit pas difficile de prouver.

A l'égard de l'année Athénienne, l'embarras de Dodwell & du P. Pétau vient sur-tout de ce qu'ils partent de deux fausses suppositions, l'une sur le commencement de cette année, l'autre sur l'ordre de ses mois. Scaliger ne s'étoit pas trompé sur ces deux points; mais il avoit une opinion singulière sur l'année civile des anciens Grecs: cette année n'étoit à ses yeux ni solaire, ni lunaire; il la faisoit de 360 jours; & supposoit en même temps d'autres années, qu'il nommoit sacrées ou hiérophantiques. Ce système l'oblige à promener ses lecteurs de conjectures en conjectures, dans son grand ouvrage *de emendatione Temporum*.

Les vrais principes de la chronologie technique des anciens, débarrassés de toute supposition arbitraire, sont, dit M. Fréret, très-simples, très-intelligibles, & même en assez petit nombre. Cette étude n'offre de difficultés réelles, que sur quelques points de détail que les anciens n'ont pas pris la peine de fixer. En général on doit convenir que la précision chronologique de la plupart des écrivains de l'antiquité n'est pas grande.



## SUR LA FORME DE L'ANNE'E

*Employée par les Bithyniens sous la domination Romaine.*

LES calendriers des différens peuples, ont été l'un des objets principaux de l'étude de M. Fréret: il paroît par ce qui nous reste de lui, qu'il s'étoit proposé d'examiner, dans une suite de Mémoires, toutes les formes d'années employées autrefois par les anciens, & même aujourd'hui par les Nations éloignées. Plusieurs de ces Mémoires ont déjà vû le jour; le volume xvi de notre Recueil contient ceux qui regardent l'année Julienne, celle des Chaldéens & celle des Perses. Ses recherches sur le calendrier Chinois forment un des articles de son traité sur la chronologie de la Chine, imprimé dans ce volume. Ses dissertations sur l'année Cappadocienne & sur celle des Arméniens, font partie du volume xix; & nous réservons pour les tomes suivans, ce que nous avons encore à publier de ses écrits sur cette matière.

L'année Bithynienne avoit, comme les autres, attiré son attention: mais elle ne fournissoit pas assez pour remplir un Mémoire particulier; & tout ce que M. Fréret en a pû recueillir se réduit aux deux observations suivantes, qu'il nous a communiquées.

24 Janvier  
1744.

1.° On peut conjecturer avec fondement que sous les Perses & les successeurs d'Alexandre, les Cappadociens & les Bithyniens eurent une forme d'année semblable. La notice du 119.° manuscrit arménien de la bibliothèque du Roi, qui contient divers opuscules relatifs à la chronologie, nous apprend que ces deux peuples rapportoient l'origine de leurs calendriers à un astronome nommé *Angrem*.

2.° Les choses changèrent sous la domination Romaine. Par le testament du dernier Nicomède, la Bithynie devint une province de l'Empire, l'an 74 avant l'ère Chrétienne: on la joignit d'abord au gouvernement de l'Asie; mais

quelque temps après on en fit un département séparé. Sous les Rois elle avoit eu non seulement une forme d'année particulière, comme nous venons de le dire, mais encore une Ère dont les époques se lisent sur les médailles de plusieurs de ces Princes, & même sur celles des premiers magistrats Romains.

Il fallut enfin que la Bithynie abandonnât cette Ère & cette forme d'année qui lui étoit propre, pour s'affujétir au calendrier Romain, comme la plupart des autres provinces. On trouve dans l'hémérologe de Florence, légué à l'Académie par M. le baron de la Bastie, une comparaison suivie de l'année Bithynienne avec l'année Romaine, qui nous montre que sous les Empereurs elles étoient absolument semblables. En effet celle de Bithynie avoit, ainsi que l'année Julienne, un mois de vingt-huit jours, quatre de trente, & sept de trente-un. Une observation astronomique du 29 novembre 92 de J. C, que Ptolémée rapporte, & qu'il fait concourir avec le 7 du mois *Métroïus* des Bithyniens, prouve que l'année dont il parle étoit la même que celle de l'hémérologe, dans laquelle le 7 de *Métroïus* répond au 29 de novembre.

Le deuxième mois de l'année Bithynienne, nommé *Héraclius*, n'avoit que vingt-huit jours, comme celui de février; mais il commençoit le 24 janvier. Le mois Bithynien, *Dionysius* avoit, comme celui de janvier, trente-un jours; mais il commençoit au 24 décembre; c'est-à-dire, huit jours plus tôt que dans l'année Julienne. Quelle pouvoit être la cause de cette différence dans le commencement de deux mois qui avoient été réglés l'un sur l'autre? M. Fréret répond à cette question par une conjecture qui lui paroît assez probable, pour qu'on ne puisse être en droit de la rejeter, sans en rendre raison: la voici en peu de mots.

C. Vibius Pansa fut préteur de Bithynie, depuis le milieu de l'année Julienne anticipée 47 avant J. C, jusqu'au milieu de l'année suivante 46. C'est ce qu'il seroit aisé de vérifier par les lettres de Cicéron, & par la combinaison des faits les

mieux constatés de l'histoire de ce temps-là. Or on trouve sur une Médaille de Nicomédie le nom de ce préteur avec l'époque 235 : d'où il résulte que cette année 235 de l'Ère particulière (a) des Bithyniens a commencé dans le mois d'octobre de l'année Julienne anticipée 47 avant J. C. & qu'elle répond toute entière à la préture de Vibius Pansa. En effet d'une part il paroît constant que l'année des Bithyniens commençoit après l'équinoxe d'automne, suivant l'usage observé dans les provinces occidentales de l'Asie mineure; c'est le sentiment unanime des meilleurs chronologistes, qui s'accordent aussi à regarder toutes ces années comme des années lunaires: d'un autre côté, il est sûr que les gouvernemens de province n'étoient que d'une année; que cette année se comptoit du jour de l'arrivée du Gouverneur dans son département, & que la Bithynie ne fut confiée à Vibius Pansa, que vers la fin de l'année 47 avant J. C. Car ce fut au commencement de cette année 47 que César, maître de l'Égypte, marcha contre Pharnace, qui s'étoit emparé de la Bythinie aussi-bien que du Pont. Après la défaite de ce Prince, il fut quelque temps à régler l'état de l'Asie mineure; & ce n'est qu'après cet arrangement qu'il établit Pansa dans la Bithynie.

*Licet, VI, 21.*

*Hirtius, de bello  
Alexandrino, n.º  
63.*

Pansa se trouvant Gouverneur de Bithynie dans le même temps que César travailloit à régler l'année Romaine, se proposa, selon toute apparence, d'en faire autant dans sa province. En conservant les anciens noms des mois lunaires de Bithynie, il en fit des mois égaux à ceux de l'année Romaine, & fixa le commencement de chacun de ces mois, au même jour que celui du mois Julien correspondant. Il donna vingt-huit jours seulement au second mois dans les années communes, & vingt-neuf dans les années bissextiles.

La première intercalation ne devoit tomber que sur l'année

(a) Il faut observer que dans Morel, (p. 62.) & dans Haym, (Tef. Britann. vol. II, p. 47.) la médaille de Vibius Pansa porte

la date de l'année 232: mais cette différence de trois ans, qu'il ne s'agit pas ici de discuter, est indifférente pour l'objet en question.

41 avant J. C: mais César fut poignardé trois ans auparavant, c'est-à-dire, le 15 mars de l'an 44; & la Bithynie se déclara pour Brutus. Ainsi l'on n'avoit pas encore eu le temps d'ajouter un vingt-neuvième jour au second mois, suivant la loi de César, qui l'ordonnoit, & qui fut censée abolie, comme toutes les autres, dans les provinces occupées par les meurtriers: d'où il résulte que les années suivantes furent en Bithynie de trois cens soixante-cinq jours sans intercalation.

L'Asie mineure ne reconnut la domination d'Auguste que quatorze ans après la mort de Jules César; c'est l'année 30 avant l'ère Chrétienne. Deux ans après, dans le partage qu'Auguste fit des provinces, la Bithynie fut du nombre de celles dont l'administration échut au Sénat: huit ans après ce partage, c'est-à-dire, vingt-quatre ans après la mort de César, & vingt ans avant J. C, Auguste fit un voyage en Asie; & dans le cours de ce voyage il donna quelques réglemens aux Bithyniens.

*Dio. LIV,*  
*525.*  
*Plin. epist. X,*  
*83.*

Cependant il ne paroît pas qu'il ait songé pour lors à rétablir, dans l'année Bithynienne, l'usage de l'intercalation, négligée, comme on voit, depuis vingt-quatre ans. A Rome même, où l'année Julienne avoit été dérangée par l'ignorance des Pontifes, Auguste attendit, pour remédier au désordre du calendrier, qu'il fût revêtu de la dignité de souverain pontife: ce qui n'arriva que dans la treizième année avant J. C, & la trente-troisième depuis que Vibius Pansa eut introduit l'année Romaine chez les Bithyniens.

*Flin. histor.*  
*XVIII, 5.*  
*Suet. in Au-*  
*gusto, 31.*  
*Macrob. I, 16.*

De cette chaîne de faits il suit, que dans la nouvelle année Bithynienne on avoit négligé huit fois l'intercalation prescrite. En conséquence, le premier du mois Dionysius, qui d'abord répondit au premier de janvier, avoit dû remonter de huit jours dans l'année Julienne régulière, & répondre enfin au bout de trente-trois ans au vingt-quatre décembre; ainsi qu'il est marqué dans l'hémérologe de Florence.

Comme il suffisoit que les Bithyniens eussent une année fixe, & dont le rapport avec l'année Romaine fût constant, Auguste ne s'embarassa pas de ramener le commencement

du premier mois Bithynien au premier janvier, & se contenta de rétablir en Bithynie l'usage de l'intercalation.

Il paroît, au reste, que la même chose étoit arrivée dans différens pays. L'hémérologe de Florence nous apprend que dans l'île de Crète le mois *Argius*, qui n'avoit que vingt-huit jours, commençoit le 24 janvier, & que le précédent, nommé *Métarchius*, remontoit au 24 décembre. Dans l'île de Chypre le mois *Julius* commençoit aussi le 24 décembre, & le 24 janvier suivant étoit le premier jour du mois *Cæsarius*, qui n'en avoit que vingt-huit. Ce dérangement pareil à celui que nous avons observé chez les Bithyniens, venoit sans doute de la même cause : c'est que les habitans de ces deux îles, forcés d'adopter l'année Romaine en même temps que ceux de Bithynie, avoient aussi comme eux embrassé le parti des meurtriers de César, & comme eux négligé d'intercaler.

M. Fréret remarque au contraire que chez les peuples de l'Hellas asiatique, chez les Lyciens & les Sidoniens, le premier jour de chaque mois répondoit exactement au premier des mois Romains : d'où il conclut que ces pays n'avoient substitué l'année Romaine à leurs anciennes années lunaires, qu'après le rétablissement de la vraie forme Julienne par le règlement d'Auguste. D'exactes recherches sur le temps auquel l'usage d'une année solaire fixe, équivalente à l'année Julienne, a été reçu dans les différentes provinces de la Grèce & de l'Asie, ne seroient pas des recherches de pure curiosité : elles pourroient être utiles à la chronologie de l'histoire ecclésiastique & de l'histoire profane. Pour cela il faudroit rassembler & comparer les différens hémérolages manuscrits, épars dans les bibliothèques.



## T R A D U C T I O N L I B R E

*d'un morceau du dixième livre des loix de Platon.*

Nous avons déjà dans nos Mémoires plusieurs morceaux de Platon, traduits par M. l'abbé Sallier: celui qu'on va lire est tiré du dixième livre des loix; il occupe, dans l'édition de Henri Etienne, depuis la page 885 jusqu'à la page 907. La matière en est intéressante; on y verra, sans doute avec plaisir, que les objections proposées aujourd'hui contre la Religion en général & la Providence en particulier, avec tant d'acharnement, sont les mêmes, à peu de chose près, que celles qu'on formoit du temps de Platon; & que si ce philosophe, aidé des seules lumières de la raison, a pû en triompher; elles ne sont rien moins que redoutables, pour quiconque est éclairé du flambeau de la révélation.

Juillet 1745. Pour l'intelligence de ce morceau, dont M. l'abbé Sallier nous a communiqué la traduction, il suffit d'observer que c'est un dialogue où Socrate & Clinias sont interlocuteurs. C'est Socrate qui parle en cet endroit.

## S O C R A T E.

Il nous reste à parler ici de la punition de ces coupables; qui outragent la Divinité par des discours impies, ou par des actions sacrilèges.

Mais avant que de prescrire le genre du châtement, il faut observer que quiconque docile à la voix des loix, croira l'existence d'une Divinité, celui-là ne se laissera point volontairement aller à commettre d'impiétés, ni à tenir des propos audacieux.

Ceux qui se rendent ainsi coupables, ou ne croient pas qu'il y ait des Dieux; ou s'ils le croient, ils nient que les Dieux se mettent en peine des affaires de ce monde; ou enfin ils soutiennent que la colère des Dieux peut s'apaiser par les prières & par les sacrifices.

Avant

Avant que nous commençons à établir des vérités contraires, écoutons ce que j'imagine que ces esprits forts pourroient nous dire. Souvent ils joignent à la raillerie beaucoup de mépris pour ceux qui pensent différemment. Voici comme ils pourroient s'y prendre & nous plaisanter. « Socrate, Mégille & Clinias, vous avez raison; il est vrai que nous « nions, les uns l'existence, les autres la providence des Dieux, « ou nous pensons qu'ils ne sont pas inexorables, tels que vous « les représentez. Mais nous vous prions de faire ici en notre « faveur, ce que vous avez cru ne devoir pas négliger, toutes les « fois que vous avez voulu poser des loix. Essayez, avant que d'en « venir à la sévérité des menaces, de nous convaincre qu'il y a « des Dieux; donnez-nous des preuves suffisantes de cette pro- « position; montrez-nous ensuite que ces Dieux sont incapables « de se laisser fléchir par des présens, au préjudice de la justice. « Nous ne sommes point portés, pour la plupart, à faire « d'injustice aux autres; mais si cela nous arrive, nous avons tant « de fois ouï répéter ce que disent les plus fameux poètes, les « plus beaux parleurs, les Prêtres & les Devins, que nous avons « une pleine confiance de nous remettre en grace avec les « Dieux, au moyen de quelques cérémonies de Religion. «

Vous n'êtes pas de ces Législateurs qui se piquent de « dureté; vous voulez, au contraire, user de douceur dans « l'exercice de votre fonction: nous vous conjurons de faire « tous vos efforts pour nous convaincre de l'existence d'une « divinité; peut-être nous rendrons-nous à vos raisons.»

## C L I N I A S.

Cela n'est pas difficile; le spectacle de la Nature, la révolution des corps célestes, la régularité du retour des saisons & leur agréable variété, le consentement unanime des Grecs & des barbares, qui s'accordent à reconnoître que des Dieux existent, sont d'assez fortes preuves de cette vérité.

## S O C R A T E.

Je crains, mon cher Clinias, que ces faux philosophes  
*Hist. Tome XVIII.* V

ne cachent leur mépris pour nous sous le voile de ces discours: vous ignorez ce qui les fait penser si différemment de nous. Ne vous imaginez pas qu'ils se soient jetés dans l'athéisme seulement par l'emportement de leurs desirs, ou par un violent amour des plaisirs: vous ne pouvez, vivant hors de notre gouvernement, sentir ce qui les a égarés; le voici. C'est l'ignorance la plus fâcheuse, qui a l'air de la science la plus fastueuse: l'excellence de votre gouvernement vous a préservé d'une foule d'écrits dont nous sommes inondés.

De ces écrits, les uns sont en vers & les autres en prose. Les plus anciens parlant des Dieux, mettent avant toutes choses, & pour la première, la naissance d'Uranus & des autres; ensuite, sans aller plus loin dans ce récit, ils vous font une généalogie des Dieux, & vous parlent du commerce que les uns ont eu avec les autres.

Ces discours sont-ils convenables, ou ne le sont-ils pas? c'est ce que je n'entreprends pas de décider. Je respecte d'aussi anciennes traditions; mais je n'accorderois jamais qu'elles fussent utiles pour nous faire prendre les sentimens que nous devons à nos parens, & à cet égard je pense que l'on a grand tort de les répandre dans le public. Au reste, laissons-là ces traditions, & souhaitons qu'il soit parlé de tout cela comme il est le plus agréable aux Dieux.

Revenons à nos jeunes gens & à nos sages; montrons par où ils sont cause de tant de desordres: c'est à leurs discours qu'il faut s'en prendre.

Si vous & moi, pour prouver qu'il y a des Dieux, nous nous avisons de nommer comme tels, le Soleil, la Lune, les Astres, la Terre; si nous disons que ce sont-là des choses divines, nos jeunes gens, prévenus par leurs maîtres, nous diront: d'accord; mais avouez aussi que tout cela n'est que pierre & terre, hors d'état, diront-ils, de veiller sur les affaires humaines.

Ce que l'on débite là-dessus ne sont que des mots bien agencés, pour éblouir & pour faire recevoir cette doctrine.

Que répondre, Clinias? faut-il nous justifier? comme si dans une assemblée d'impies on nous faisoit un crime de vouloir nous ériger en Législateur, & que nous eussions à rendre compte de nos pensées, & à nous excuser de ce que, quand nous établissons des loix, nous donnons pour une vérité fondamentale l'existence des Dieux. Ou bien reprendrons-nous la suite de nos loix, sans nous mettre en peine de ce que l'on nous oppose à présent? Par-là nous éviterions de nous engager dans une discussion préliminaire qui deviendra longue: car comment traiter brièvement le sujet qui se présente? soit que nous entreprenions de prouver avec force ce que l'on nous demande, ou d'intimider ces jeunes gens; ou qu'après leur avoir rendu leurs propres sentimens odieux autant qu'il est à propos, nous dictions des loix; nous nous étendrons toujours beaucoup.

## C L I N I A S.

Rien ne nous presse, Socrate, quant à présent; je ne vois pas pourquoi nous chercherions plutôt à être courts, qu'à dire d'excellentes choses. Il n'est pas peu important de mettre dans le plus grand jour les preuves de ce sentiment: qu'il y a des Dieux, qu'ils sont bons, qu'ils honorent singulièrement la justice. Croyez-vous pouvoir mettre une plus belle & une meilleure préface à la tête de vos loix? Ainsi, Socrate, ne ménageons point nos forces, employons tout ce que nous en avons, pour obliger les hommes à admettre ces vérités.

## S O C R A T E.

Vous ne me paroissez pas, Clinias, éloigné d'employer les prières pour m'engager à ce que vous voulez; je ne diffère plus. Mais peut-on de sang froid entrer dans l'examen de cette question: savoir s'il y a des Dieux; dites-le? peut-on n'être pas saisi d'indignation contre ceux qui nous mettent dans la nécessité de parler sur ce sujet?

Ces jeunes gens suivoient autrefois l'opinion commune; dans leur enfance, ils s'en tenoient aux discours de leur

mère ou de leur nourrice. Avançant en âge, ils se sont confirmés dans ce sentiment par les chants sacrés qu'ils entendoient dans les sacrifices, dans les prières, dans les fêtes; par les spectacles que la religion leur offroit, & auxquels le plaisir les appeloit. Ils voyoient couler le sang des victimes que la piété des pères immoloit pour eux-mêmes & pour leurs enfans, à des Dieux dont ils attestoient par-là l'existence. Ils étoient témoins des vœux que l'on adressoit à la Divinité; des différentes sortes de culte que le lever du Soleil ou de la Lune avertissoit de leur rendre. Ils se souviennent encore d'avoir vû non seulement les Grecs, mais les barbares mêmes, recourir aux Dieux dans la bonne & dans la mauvaise fortune. On n'a jamais donné à ces jeunes gens la moindre raison de soupçonner que les peuples révoquassent en doute l'existence des Dieux. Cependant au mépris de ce consentement général, sans opposer un raisonnement tant soit peu plausible, comme des personnes sensées pourroient leur dire, ils nous forcent à entrer en preuve qu'il y a des Dieux. Qui pourroit se contenir, & ne pas s'élever avec violence contre une pareille témérité? tâchons néanmoins de leur parler sans aigreur, & que la colère n'ait point sur nous le pouvoir que l'amour déréglé du plaisir a sur eux.

Supposons que nous ayons affaire à quelqu'un de ces Athées dont l'esprit est gâté, voici comme je lui parlerois sans chaleur. O mon fils, vous êtes jeune, le temps à venir vous apprendra à abandonner plusieurs de ces opinions dont vous êtes entêté aujourd'hui; attendez à vous rendre alors juge dans ces matières, ce que vous regardez comme très-peu de chose est de la dernière importance. Il s'agit de penser juste sur l'existence des Dieux, & de régler en conséquence sa manière de vivre. Sachez que, ni vous, ni vos amis, n'êtes, ni les seuls, ni les premiers qui ayez embrassé l'opinion où vous êtes, cette maladie a toujours gagné, tantôt plus, tantôt moins: mais je pourrois vous dire ce que l'on a toujours remarqué, c'est que de ceux qui dans leur jeunesse ont fait profession d'athéisme, aucun n'y a persévéré jusqu'à la

vieillesse. Il n'en est pas de même des deux autres sentimens qui regardent les Dieux; quelques personnes, persuadées qu'ils existent, soutiennent constamment qu'ils ne se mêlent point des affaires d'ici bas, ou que s'ils y prennent part, ils ne sont point inexorables sur nos fautes, & qu'ils se laissent gagner par les prières & par les sacrifices. Si vous m'en croyez, vous attendrez qu'un plus grand examen vous ait découvert ce qu'il y a de certain dans ces opinions. Interrogez ceux que vous connoissez; interrogez un législateur: jusque-là soyez réservé, & ne vous rendez pas coupable d'impiétés; c'est à celui qui vous prescrit des loix à vous instruire de ce que vous devez penser à ce sujet.

Voilà, Clinias, ce que je dirois à nos philosophes, quoique par là je me mette dans la nécessité d'entrer dans des discussions infinies: car nous allons avoir à examiner un système qui, au gré de plusieurs, est ce qu'il y a de mieux fondé. Quelques philosophes pensent que tout ce qui a été, ce qui est & ce qui sera, a été produit par la Nature, par l'art ou par le hasard.

La Nature & le hasard, disent-ils, ont fait les plus grandes & les plus belles choses qui nous frappent; les plus petites sont un effet de l'art, qui tournant à son usage ce que la Nature a enfanté, donne aux choses une nouvelle forme, & fait éclore tous les ouvrages que nous appelons productions de l'art. Voici leur système plus développé.

La Nature & le hasard ont produit le feu, l'eau, l'air & la terre, l'art n'a aucune part dans cette production. De ces élémens tout-à-fait inanimés, se sont ensuite formés le globe de la terre, celui du soleil, de la lune & des astres, selon que chaque partie de ces élémens, portée par sa propre force, en a rencontré & étroitement enchaîné d'autres. A mesure que par le hasard les corps chauds se sont mêlés avec les corps froids, les secs avec les humides, les mols avec les durs, les contraires avec les contraires, ce mélange nécessaire & fortuit a tout d'un coup développé l'immense étendue du Ciel & tout ce qu'il renferme. De là sont venus tous les Êtres.

animés & toutes les plantes. A cette formation a succédé la variété des saisons. Cet arrangement se doit rapporter, disent-ils, non à une intelligence, non à quelque Divinité, non à l'art, mais à la Nature & au hasard. L'art n'a paru qu'après la Nature; périssable & invention des mortels, il ne peut produire que des jeux frivoles, qui ne participent guère à la réalité, & qui ne sont enfin que des images de même nature entre elles, tels que sont les effets de la peinture, de la musique, & des autres arts qui concourent avec elles: que s'il y en a dont les productions soient quelque chose de plus réel, c'est que ces arts unissent leur pouvoir avec celui de la Nature; comme la médecine, l'agriculture, la gymnastique. Ils ajoûtent que la science du gouvernement tient par fort peu de chose à la Nature & beaucoup plus à l'art; ainsi toute législation est dûe, non pas à la Nature, mais à l'art humain. De là vient que les réglemens des législateurs ont si peu de vérité.

D'abord, disent-ils, c'est l'art qui a enfanté les Dieux, ce n'est point la Nature qui leur a donné l'existence, ce sont les loix que les hommes se sont prescrites, & les uns se sont faits des Dieux d'une façon, les autres d'une autre, suivant les différens accords qu'ils ont établis entre eux.

Ce que l'on nomme les belles actions, sont telles ou telles par la Nature; par la loi elles sont autre chose. Quant aux actions de justice, pour parler le langage ordinaire, il n'y en a point de telles dans l'ordre de la Nature: nous voyons les hommes opposés les uns aux autres là-dessus & changer les mêmes choses. Lorsqu'une fois ces changemens sont arrêtés, ils ont autorité; mais il est clair que la Nature n'y a point de part, & que l'art seul en est auteur.

Toute cette doctrine, Clinias, se débite à de jeunes gens par des particuliers qui se décoient du nom de sages, ou de celui de poètes, & qui soutiennent que rien n'est juste que ce que l'intérêt du plus fort a exigé que l'on réglât. Telle est la source de la licence & de l'impiété de la jeunesse; ils ne reconnoissent pas les Dieux tels que la loi du pays les

DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. 159  
annonce. De là viennent ces dissensions qui règnent entre les hommes, parce que chacun s'efforce de parvenir à un état, qui seul leur paroît être conforme aux vûes de la Nature, & qui, selon eux, consiste réellement à commander aux autres, sans être assujéti à personne, comme la loi le veut.

C L I N I A S.

Ces principes, Socrate, sont bien funestes au repos, non seulement des États, mais encore des familles particulières.

S O C R A T E.

Eh bien, Clinias, quel parti prendre? les choses étant en cet état, nous contenterons-nous d'user de menaces, & de dire que quiconque ne parlera pas & ne pensera pas des Dieux, comme le veut la loi; quiconque ne prendra pas sur l'honnête, sur le juste, sur l'injuste, & sur tout ce qui a rapport à la vertu & au vice, les idées que nous voulons que l'on reçoive; que celui-là sera puni de mort, ou condamné à être battu de verges, ou envoyé en exil? ou bien n'essayerons-nous pas de ramener, par la douceur de la persuasion, des hommes que nous voulons soumettre à des loix?

C L I N I A S.

Il faut, Socrate, tâcher de les persuader, c'est le devoir du législateur. Une loi aussi ancienne que le monde, nous appelle à son secours. Il faut la soutenir, la confirmer; il faut mettre tout en œuvre, élever la voix, employer les plus forts raisonnemens pour établir l'existence des Dieux; & parcourant de nouveau ce que vous avez proposé, aller à l'appui de la loi même & de l'art, montrer que l'origine de l'un & de l'autre vient de la Nature, ou qu'ils n'ont pas moins de réalité que la Nature, puisqu'ils sont des productions de la pensée, suivant la doctrine que nous avons exposée. Vous me direz que ces discussions deviendront difficiles à suivre; qu'elles seront sans bornes. Mais quoi? sera-t-il dit aussi que nous nous sommes arrêtés à des détails

de réglemens particuliers, & que nous n'aurons touché qu'à la hâte & légèrement l'article de l'existence des Dieux. Le moyen le plus puissant pour affermir des loix qu'une saine philosophie a dictées, c'est la preuve de cette vérité. Alors les loix que nous aurons écrites, demeureront inébranlables, & répondront, pour ainsi dire, aux attaques qu'on voudroit leur porter. Ainsi, quelque difficile, quelque étendue que soit la matière, il n'est pas permis de l'abandonner. Une application suivie & opiniâtre en procurera l'intelligence. Il est utile, & la piété semble exiger que nous tentions la défense de ces principes autant que nos forces le comportent.

## S O C R A T E.

Je sens, Clinias, le poids de vos raisons, la perversité des méchans a renversé les loix les plus respectables; c'est au législateur à les faire revivre.

Celui qui assure que le feu, l'eau, la terre & l'air sont les premiers de tous les êtres; celui qui appelle Nature l'assemblage de ces corps, celui-là regarde l'existence de l'ame comme postérieure à celle des corps.

Je vous indique ici la source des folles opinions qu'ont embrassées ceux qui ont fait des recherches sur la Nature: prenez-y garde; il est important de faire observer le faux qui frappe dans les premiers raisonnemens de ces maîtres d'impiété.

Ce faux consiste à placer la cause après les effets, & les effets avant la cause. Est-il étonnant après cela qu'ils se soient tout-à-fait égarés sur la nature des Dieux? Ils ont ignoré ce que c'est que l'ame; ils n'en ont point connu la puissance; ils ne savent rien de ce qui lui est propre, ni de sa naissance; comment elle est du nombre des premiers êtres, née avant tous les corps, la cause du changement qui leur arrive, & de tout l'arrangement qui règne entre eux: vérité constante, & dont la conséquence nécessaire est que les propriétés qui appartiennent à l'ame, existent avant celles qui appartiennent aux corps. D'où il suit que l'opinion, la pensée,  
le

le soin, l'art & la loi, ont une existence antérieure à celle des corps durs, mols, pesants, légers. Les grands effets, les grandes opérations qui sont des opérations de l'art, sont les plus anciennes. Les choses naturelles, & ce que nos Philosophes appellent mal à propos la Nature, sont postérieures à l'art, à la pensée, & sont gouvernées par l'un & par l'autre.

Qu'ils cessent donc d'appeler Nature la production des premiers corps. Si l'ame est reconnue avoir eu la première l'existence, & non pas l'air ni le feu; si l'on avoue qu'elle doit être mise au nombre des premiers êtres, qu'elle est plus ancienne que les corps, on sera alors fondé à dire que les corps qui existent, existent par la puissance de la Nature; autrement on ne le peut pas. Tâchons donc de prouver la prééminence de l'ame. Tenons-nous en garde contre ces discours trompeurs, & qui parés des graces frivoles de la nouveauté, pourroient jeter dans l'erreur, & rendre ridicules des personnes de notre âge. Craignons qu'après nous être engagés à soutenir les plus grandes des vérités, nous ne nous égarions sur les plus petites.

Nous avons à franchir un torrent dont le cours rapide peut nous entraîner. Je suis le plus jeune des trois: c'est à moi le premier à courir le danger; & en vous laissant en sûreté sur la rive, je vais tenter à mes dépens le chemin qu'il faut suivre pour gagner l'autre côté. Si ce chemin est praticable, vous pourrez vous y engager; s'il ne l'est pas, je serai le seul à qui il en coutera quelque chose. Vous n'êtes point accoutumés aux demandes & aux réponses de l'art du dialogue. Cette méthode pourroit vous faire donner dans des pièges; je vais donc m'interroger moi-même, & me répondre, vous exposer tout ce qui se peut dire pour parvenir à prouver que l'ame existe avant le corps. Si jamais il a été à propos d'implorer l'aide des Dieux, c'est à cette heure qu'il s'agit d'établir leur existence; avec ce ferme appui, j'entre en matière.

Tout est-il en repos? rien n'est-il en mouvement? ou bien y a-t-il certaines choses en mouvement, & d'autres en

repos? Je réponds à cela qu'il y a des choses en repos & d'autres en mouvement; que c'est dans quelque lieu que les corps en repos sont en repos, & que les corps en mouvement sont en mouvement: ceux qui sont en mouvement, se meuvent quelquefois dans la même, & d'autrefois en différentes places. Les corps qui, posés au milieu des autres, ont l'apparence d'être en repos, ont leur mouvement dans la même place. Ainsi, les cercles que l'on dit être en repos, ont cependant leur révolution. Le mouvement qui, dans cette révolution emporte à la fois le plus grand & le plus petit de tous, se distribue avec proportion aux grands & aux petits cercles; & suivant une certaine raison, il est plus vîte & plus lent. Cette distribution de mouvement produit les merveilles que nous voyons, en portant dans les grands & dans les petits cercles des vitesses ou des lenteurs proportionnelles, chose que l'on pourroit croire impossible.

Les corps qui se meuvent en plusieurs lieux, sont ceux qui changent de place par le mouvement successif qui les transporte. Quelquefois ces corps n'ont qu'un seul & même centre de leur mouvement, quelquefois ils en ont plusieurs, parce que ce mouvement est circulaire.

Lorsqu'ils se rencontrent les uns les autres, les corps en mouvement se brisent contre les corps qui demeurent en repos, & comme quelques-uns sont poussés dans un sens contraire, il arrive que ceux qui se trouvent au milieu & dans l'entre-deux, venant à se ferrer & à s'accrocher les uns avec les autres, s'assemblent en un: les corps formés par cet assemblage sont susceptibles d'augmentation. La désunion de ces premiers corps, qui sont comme des parties, détruit l'assemblage, lorsque chacun vient à conserver son premier état; & si cet état ne subsiste point dans les uns & dans les autres, il arrive une destruction totale.

La production se fait lorsque l'impression de l'agent est reçue en quelque sujet. Quand le corps, après avoir reçu une augmentation, passe à un second état, & d'un second état à celui qui est le plus proche, jusqu'à ce qu'enfin ce

même corps ait acquis tout ce qu'il lui faut, alors il est du nombre des êtres capables de sensation; c'est ainsi que tout se produit par la diversité des changemens & des mouvemens. L'être est en effet existant lorsqu'il conserve son état; s'il passoit à un autre, il seroit détruit.

Venons à présent aux deux sortes de mouvemens, dont l'explication nous a fait entrer dans ce détail. C'est relativement à l'ame que nous avons à considérer: disons qu'il y a un principe capable d'imprimer le mouvement aux autres choses, & qui ne peut être à lui-même la cause de son mouvement. Il y en a un autre qui peut, & se donner le mouvement, & le produire dans les autres choses, soit par les combinaisons qu'il opère, soit par les dissolutions, soit par les accroissemens, soit par les décroissemens, soit par la génération, soit par la destruction. Ce principe, qui a part à toutes les productions actives ou passives, est véritablement & en effet la cause du changement & du mouvement de tous les êtres. Le mouvement de cette cause motrice, est le plus puissant & le plus efficace; comme il est le premier par la force, il est aussi le premier par la naissance; l'autre ne peut être compté que le second. Lorsqu'un corps en meut un autre, & que le premier lui-même est remué par un autre, peut-on reconnoître, parmi ces corps, la première cause de ces mouvemens? puisque, à toujours remonter, un corps est mis en mouvement par un autre, comment trouver le premier qui sera le principe des changemens? Cela est impossible. Mais au contraire, lorsque l'être, qui par lui-même est la source de son mouvement, cause le changement dans un autre, & ce second dans un troisième, & qu'ainsi mille & mille corps sont mis en mouvement, les uns par les autres, l'origine de tous ces mouvemens successifs est l'être qui a le pouvoir de se donner son mouvement à lui-même. Supposons que tout ce qui est dans l'Univers fût sans mouvement & dans un état de repos, comme plusieurs philosophes ne craignent pas de l'assurer, comment le mouvement seroit-il produit? où en trouveroit-on le premier

principe? L'ame est la seule qui ne puisse subir de changement par l'action d'une cause étrangère, parce qu'il n'y en a point entre tous ces corps; l'ame est donc la première cause du mouvement; c'est la plus ancienne; c'est la plus puissante; toute autre cause n'agit qu'en second. Si dans la matière terrestre, ou dans celle de l'eau, ou dans celle du feu, soit que le feu soit exempt ou non de mélange, nous apercevions cette puissance motrice, ne dirions-nous pas que ces élémens ont une vie? attribuons la même chose à l'ame.

Nous connoissons à présent le nom de l'ame, son existence & ce qui en constitue l'essence. C'est une puissance capable de se procurer le mouvement, & de le donner aux autres choses: tous les êtres passés, présens & à venir en dépendent comme de la première cause & de la cause universelle. L'ame est avant le corps, ainsi les mœurs, les volontés, les réflexions, les opinions vraies, la vigilance, le souvenir existent avant les trois dimensions du corps, la longueur, la largeur & la profondeur. Ajoutons à ce que nous venons de dire que l'ame étant la cause de tout, elle l'est par conséquent de ce qui est bien & de ce qui est mal; de ce qui est honnête ou honteux; de la justice & de l'injustice. L'ame gouvernant & remplissant toutes les choses susceptibles de mouvement, on ne peut s'empêcher de reconnoître qu'elle gouverne le Ciel. Y a-t-il plusieurs ames, n'y en a-t-il qu'une? je ne pense pas qu'on puisse en admettre moins de deux: l'une est celle qui se porte toujours à faire le bien, l'autre est celle qui fait tout le contraire.

C'est par les mouvemens qui sont propres à l'ame, qu'elle gouverne ce qui est dans le Ciel, sur la terre & dans la mer. Ces mouvemens sont, vouloir, examiner, veiller avec soin, délibérer, penser, se former des opinions vraies ou fausses; mettons encore au nombre de ces mouvemens la joie, le chagrin, la confiance, la crainte, la haine, l'amour, & tout ce qui est de ce genre: voilà les premières causes efficientes. Par l'usage que l'ame fait du mouvement des corps comme des causes secondes, elle produit l'augmentation.

où la destruction, l'union ou la désunion des parties, la chaleur, le froid, la pesanteur, la légèreté, la dureté, la mollesse, le blanc, le noir & les autres qualités. Lorsque l'ame, qui est la divinité, se servant de ces choses, n'agit que conjointement avec l'Intelligence qui ne cesse jamais d'être Dieu, elle conduit par une voie droite tous les êtres au bonheur : si l'esprit ne concourt point avec l'ame, il n'arrive que des malheurs. L'ame qui domine sur le Ciel, sur la Terre & sur toute la révolution, est une ame sage & remplie de toute vertu. Le mouvement du Ciel & de tout ce qu'il renferme est semblable au mouvement de l'Intelligence & de ses réflexions. Le Ciel ayant une marche si régulière, il est évident que c'est à l'ame la meilleure que le soin du Ciel & de l'Univers est confié ; s'il y avoit du dérèglement dans ce mouvement, ce seroit tout le contraire. Or, quelle est la nature du mouvement de l'esprit ? c'est ce qu'il faut rechercher. Il seroit à craindre que si nous portions les yeux directement sur cet objet, comme sur le soleil, nous ne nous trouvassions en plein midi au milieu des ténèbres. Ne pensons pas pouvoir apercevoir suffisamment & connoître l'esprit par des yeux corporels : il est plus sûr de considérer l'image de ce que nous cherchons ; nous la trouverons parmi ces différens mouvemens dont nous avons parlé : je vais vous en rappeler le souvenir. Dans l'Univers il y a des choses en repos & d'autres qui sont en mouvement : de celles qui sont en mouvement, les unes se remuent dans le même lieu, d'autres passent d'un lieu à un autre. C'est une nécessité que ces mouvemens qui se font dans un même lieu, soient des mouvemens circulaires autour d'un point milieu qui en est le centre ; & voilà, suivant ce que nous en pouvons juger, le mouvement le plus propre & le plus semblable à celui de l'esprit. Ainsi nous approcherons assez de la vérité dans notre comparaison, en assurant que le mouvement de l'esprit, comme le mouvement de la sphère, figure circulaire, se fait relativement aux mêmes choses, de la même manière, dans le même lieu, autour des mêmes points, suivant le même

rapport, par la même régularité. Le mouvement qui s'exécute dans un sens contraire, qui ne sera ni régulier, ni bien ordonné, ni suivant les mêmes loix, sera le mouvement d'une ame qui n'a aucun commerce avec l'Intelligence.

Convenons donc absolument que l'ame gouvernant toutes choses, & conduisant la révolution du Ciel, celle qui a ce soin, qui arrange tout, est pleine de bonté & d'excellence: la piété ne permettroit pas de la qualifier autrement. Mais si cela est, c'est à cette ame qu'il faut attribuer la régularité de la marche du soleil, & ce que j'en vais dire conviendra également aux autres corps célestes.

Nous voyons le corps du soleil, mais nous n'en voyons point l'ame; & il n'y a aucun corps ni mort, ni vivant dont l'ame puisse tomber sous les sens, quoiqu'elle soit répandue dans tous les sens, & qu'elle leur soit comme intimement unie.

Or pour assurer que l'ame gouverne tout, il faut concevoir l'une de ces trois choses: c'est que l'ame, placée dans l'intérieur d'un globe, le fait mouvoir, comme elle fait mouvoir notre corps; ou bien l'ame se formant extérieurement un corps de feu ou d'air, comme quelques-uns le disent, elle pousse avec force le corps du globe céleste, par celui qu'elle s'est formé elle-même; ou enfin si on la suppose destituée de tout vêtement corporel, il faut dire que l'ame, ayant différentes sortes de puissances, & des puissances qui surpassent notre admiration, elle fait marcher les globes. De quelque manière que cela se passe, soit que posée sur un char avec le soleil, l'ame nous amène & répande la lumière, soit qu'elle s'y prenne autrement, par où, & comme on voudra, le plus raisonnable est de croire cette ame un Dieu, & il y auroit de la folie à penser autrement. Disons du globe de la lune & des autres astres ce que nous avons dit du soleil; ces ames sont les causes de toutes les choses, elles sont remplies de vertu: qui peut après cela ne pas avouer que l'Univers est plein de Divinités?

Voilà les Athées réduits, ou à se rendre à notre sentiment, que l'ame est productrice de l'Univers, s'ils ne peuvent

rien dire de meilleur que ce que nous avons dit, ou à faire voir que nous avons raisonné contre eux sur de faux principes. Tenons-nous en là, & passons à la seconde proposition qui regarde la Providence.

Il faut à présent essayer de ramener par nos discours ceux qui, admettant l'existence des Dieux, ne veulent pas convenir qu'ils prennent part à l'administration des affaires humaines.

Vous croyez, leur dirons-nous, qu'il y a des Dieux, & la ressemblance que vous avez avec eux, vous porte à reconnoître & à honorer un Être auquel vous tenez de fort près: c'est le bonheur dont vous voyez que jouissent les hommes injustes & méchans, qui vous fait embrasser un sentiment que la piété condamne; mais détrompez-vous.

Ce bonheur n'est point un véritable bonheur, c'est une simple apparence que l'on prend mal-à-propos pour la chose même, & que les poètes & d'autres écrivains vantent sans raison dans leurs écrits.

La considération de la prospérité constante de ces hommes sans foi & sans droiture, vous trouble & vous égaré; vous les voyez arriver jusqu'à la vieillesse, remplissant les plus grandes places & les plus honorables, laissant une succession paisible aux enfans de leurs enfans. Vous avez entendu faire le récit, ou vous avez été témoin vous-même des crimes qui leur ont servi de degrés, pour s'élever d'une condition médiocre aux premiers honneurs, & quelquefois à l'autorité souveraine.

Il est aisé de voir que ce sont là les objets qui excitent vos plaintes contre les Dieux. Vous voudriez, à cause d'une sorte de conformité que vous avez avec eux, pouvoir les excuser, ne pouvant les décharger tout-à-fait de reproche; & n'osant les accuser ouvertement, vous vous laissez emporter à de faux raisonnemens, & vous allez jusqu'à nier que les Dieux qui existent, se mêlent du gouvernement des affaires du monde.

Empêchons que ce sentiment ne se fortifie davantage dans votre esprit, & qu'une si funeste disposition à l'impieété n'y

jettes de plus profondes racines. Conjurons la par nos discours, & essayons de vous en délivrer.

Il n'est pas difficile de vous montrer que les Dieux veillent, avec un soin égal, sur les petites comme sur les grandes choses : l'excellence de leur nature fait qu'ils ont en partage toute sorte de perfections, & une de leurs principales propriétés est d'étendre leur providence sur l'universalité des choses. Examinons donc en quoi consiste cet assemblage de perfections, dont les Dieux tirent leur excellence.

Penser juste, avoir de la sagesse, du courage & de la fermeté, sont des perfections; le contraire est défaut ou vice. L'homme est susceptible de toute sorte d'imperfections; mais les Dieux en sont absolument exempts. On ne peut prendre pour perfection une négligence habituelle, quelle qu'en puisse être la cause, ou la paresse, ou la langueur produite par une vie voluptueuse & enlêvelie dans les plaisirs; ce n'est qu'à l'homme qu'il peut convenir de tomber dans la négligence, par la crainte du travail, ou par l'amour du plaisir. Dieu qui ne voit qu'avec horreur cette disposition dans l'homme, ne peut point l'éprouver en lui-même, & on ne doit pas permettre un langage qui la lui attribuerait. Or si nous supposons un agent chargé de veiller, dont l'esprit ne s'occuperait que des grandes choses, & qui négligerait les petites, quelle idée pourrions-nous nous en former qui fût juste? N'aurions-nous pas raison de croire que, soit un Dieu, soit un homme, il n'auroit dans cette conduite que l'un de ces deux motifs, ou la persuasion que la négligence des petites choses n'importe en rien à la totalité de son objet, ou l'amour de l'inaction & du repos? Car si par un défaut de puissance on cessait de prendre soin des choses, & grandes & petites, on n'appellerait point alors du nom de négligence, ce qui seroit une véritable impossibilité de veiller sur les choses.

Que les accusateurs de la Providence nous répondent à présent: vous avouez, leur dirons-nous, qu'il y a des Dieux, qu'ils voient tout, qu'ils entendent tout, que rien ne leur est caché de tout ce qui peut tomber sous les sens, ou devenir

pour

pour nous un objet de connoissance; vous leur accordez aussi la même mesure de pouvoir qui se trouve dans les êtres mortels. Nous sommes convenus que les Dieux étoient d'une nature excellente & parfaite; que par cette raison l'on ne pouvoit rien attribuer de tout ce qu'ils faisoient, à la paresse, à la mollesse, à l'oïveté, ni à la crainte qui, dans les hommes, est la source de tous ces vices; par conséquent si les Dieux ne veillent point sur les petites choses qui sont dans l'Univers, il faut, ou que par un faux jugement ils croient ces petites choses indignes de leur attention, quoiqu'elles la méritent, ou que pensant le contraire, ils agissent comme les plus méprisables des hommes, qui connoissent ce qu'il y a de meilleur à faire, & qui néanmoins font ce qu'il y a de moins bon, séduits par la force du plaisir, ou arrêtés par la crainte de la douleur: rien de tout cela ne peut se soutenir.

De plus on remarque, dans les affaires de la vie humaine, une impression de mouvement qui ne peut venir que d'une Nature vivante & animée. De tous les êtres vivans, l'homme est celui que son penchant porte le plus à respecter les Dieux; il leur appartient, il en est la possession, comme les autres êtres & le Ciel même tout entier le sont. Que l'on dise tant qu'on voudra qu'il y a dans les choses grandeur ou petitesse, il ne paroîtra jamais convenable que la Nature divine, parfaite & très-capable de veiller au salut & à la conservation des êtres qui sont de son domaine, les abandonne, ou parce qu'elle ne les connoît pas, ou parce qu'elle ne s'en soucie pas.

A cela se joint cette considération: ce n'est pas sans peine que les sens nous font apercevoir & découvrir les petites choses; mais il est beaucoup plus aisé de conduire, de gouverner & de tenir dans l'ordre les petites que les grandes. Que seroit-ce si un Médecin chargé de traiter la maladie d'un corps, si pouvant & voulant le guérir, il ne portoit son attention & ses soins qu'aux plus considérables parties de ce corps, & négligeoit tout-à-fait celles qui ne paroissent pas essentielles? Que produiroit dans le tout un traitement si bizarre? Le Pilote, le Capitaine, l'Econome, le chef d'une

République ignorent-ils de quelle conséquence sont les petites choses pour nous faire atteindre aux plus grandes? le poseur même de pierres ne fait-il pas que les grandes ne peuvent être bien assises, si on n'observe un juste arrangement dans les petites? Ne croyons pas que Dieu soit un ouvrier moins habile que des ouvriers mortels: plus ceux-ci sont parfaits, plus, suivant les règles de l'art qu'ils exercent, ils travaillent leurs ouvrages grands ou petits; & Dieu, le plus puissant de tous les artisans, qui veut & qui peut régler tout à son gré, selon les loix de sa sagesse, imitera la paresse d'un homme découragé, qui dans la lassitude où l'auroit jeté le soin des choses difficiles, laisseroit là celles qui n'auroient ni grandeur, ni difficulté! Ce seroit une impiété que de se faire des Dieux une idée si injurieuse.

Mais ce n'est pas assez que d'avoir répondu aux raisons de ceux qui accusent les Dieux de négligence; tâchons par de nouvelles preuves, de forcer ces accusateurs à reconnoître l'étendue de la Providence divine. Il nous faut employer des raisons qui soient comme des conjurations contre le poison de ces opinions impies. Faisons comprendre à nos jeunes gens que celui qui est chargé de veiller sur le tout, dirige ses vûes à la conservation & au bonheur du tout: que chaque partie doit, autant qu'elle le peut, par ce qu'elle fait ou ce qu'elle souffre, contribuer au bien général: que ce dessein s'exécute sous la direction d'Intelligences préposées pour gouverner, dans un détail porté jusqu'à la dernière division, ce qui se passe dans l'Univers, soit activement, soit passivement.

Vous-même, dirons-nous à un de ces jeunes gens, n'êtes qu'une très-petite parcelle de cet Univers, & cette parcelle néanmoins obéit à sa destination, & tend continuellement au bien du tout. Vous ne savez point que la génération des choses se fait afin que la vie de l'Univers soit heureuse. Ce n'est point à cause de vous que l'Univers a été fait, mais vous avez été fait à cause de lui; car le Médecin & l'ouvrier habiles dans leur art, font ce qu'ils font en vûe du tout, & ils ne considèrent que le bien général: l'avantage de la partie

n'est pas préféré à celui du tout, mais l'avantage du tout passe avant celui de la partie. Vous ne vous abandonnez aux murmures contre la Providence, que faute de savoir que ce qui vous arrive n'est que pour le bien de l'Univers & pour le vôtre, conformément aux intentions de l'Auteur commun de la Nature. Comme l'ame assignée tantôt à un corps, & tantôt à un autre, est sujette à toutes sortes de changemens, ou par elle-même ou par l'impression d'une autre ame, il ne reste autre chose à faire à celui qui tient le dé, que de faire passer ce qui vaut le mieux à une meilleure place, & ce qui vaut le moins à une plus mauvaise, selon ce qui est dû à chacun, afin que tout se trouve dans l'ordre & dans la situation convenables. Au moyen de ce règlement, on comprend avec quelle facilité les Dieux pourvoient à tout: car si une cause qui porteroit ses regards sur toutes les choses, vouloit former chaque chose en particulier; si elle opéroit jusqu'à la transmutation des élémens, comme celle du feu en celle de l'eau animée; si quelque loi générale ne faisoit pas naître une chose de plusieurs, ou plusieurs d'une seule, il faudroit dire qu'il y a un nombre infini d'êtres qui ne paroïtroient qu'en conséquence d'une première ou d'une seconde ou d'une troisième génération, suivant la variété des décorations de l'Univers: au lieu que rien n'est plus facile que le gouvernement de l'Univers pour celui qui en est chargé; voici comment. Celui qui règne sur nous, voyant que toutes nos actions sont des productions de l'ame, tantôt bonnes, tantôt mauvaises; que l'ame & le corps ne peuvent périr, bien qu'ils ne soient pas immortels à la manière dont les Dieux le sont (car si l'un ou l'autre périssoit, la production des êtres animés cesseroit); considérant de plus que le bon, tel qu'est le bon de l'ame, ne produit que le bien, & que le mauvais ne produit que du mal; guidé par ces vûes, il a tellement arrangé les choses que dans quelqu'endroit que chaque partie fût placée, à prendre le total, la vertu l'emportât sur le vice de beaucoup, & facilement & pleinement.

Par rapport au général, le Roi de l'Univers a déterminé

quel rang & quels lieux les êtres particuliers occuperoient, suivant qu'ils seroient bons ou mauvais. Il a abandonné à notre volonté le pouvoir de choisir laquelle de ces deux qualifications nous mériterions: car pour l'ordinaire nous sommes tels que nous voulons être, & ce que nous voulons devenir. Tous les êtres animés ont en eux-mêmes la cause de leur changement, & changent en effet; après quoi ils sont portés, en conséquence de l'ordre & de la loi du destin, dans un lieu plus ou moins différent, selon que le changement arrivé en eux est plus ou moins grand. Ceux en qui il est médiocre, ne descendent point dans les lieux profonds, & ils demeurent comme sur la surface de ces régions, mais les êtres les plus coupables, & ceux, qui dans leur changement se sont le plus écartés des bonnes mœurs, sont précipités dans des lieux plus bas, & dans ces abîmes que nous nommons les enfers, nom qui fait trembler les vivans & les morts. Lorsque l'ame, qui a la liberté de s'embêlir par la vertu, ou de se défigurer par le vice, s'est, en usant bien de sa liberté, attachée fortement, & par une détermination invariable, unie à la vertu divine; lorsqu'elle s'est distinguée par cet amour, elle change de demeure, elle est transportée d'un lieu saint dans un autre meilleur. Si l'ame embrasse un parti contraire, elle éprouve un sort tout différent.

*Tel est l'ordre des Dieux de l'Olympe habitans.*

Oui, jeune homme, qui vous croyez négligé par la Providence, sachez que celui qui deviendra plus mauvais sera relégué avec des hommes plus mauvais, & celui qui deviendra meilleur, avec des ames meilleures, soit dans la vie, soit dans les différentes morts. Ils se traiteront les uns les autres réciproquement, suivant la différence de leurs mœurs, comme il convient que le semblable en use avec son semblable. Ni vous, ni un autre, à quelque degré de fortune que vous soyez élevés, ne pourrez jamais vous flatter d'échapper à cet arrêt irrévocable; les Dieux qui en sont auteurs, n'en permettent point l'inexécution: c'est à nous de prendre

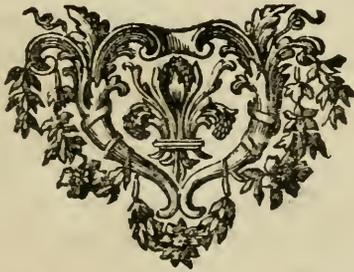
garde à ne point en attirer sur nous la rigueur. Les Dieux ne vous perdront point de vûe, fussiez-vous assez délié pour pénétrer au centre de la terre, ou assez léger pour vous élever jusque dans le Ciel, vous serez poursuivi par le châtement qui vous convient, soit que vous demeuriez ici, soit que vous descendiez dans les profondeurs de la terre, ou que vous foyez porté dans un lieu encore plus sauvage. Il faut dire la même chose à l'égard de ces hommes que vous avez vûs monter d'une condition médiocre à une plus grande, & à qui l'injustice & d'autres mauvaises actions ont servi de moyens pour s'élever: vous avez cru que dans leur prospérité ils étoient heureux, & ne considérant la providence des Dieux que dans la conduite de ces coupables, vous avez conclu que les Dieux n'avoient aucune part dans l'administration des affaires humaines, sans faire attention que cette suite d'évènemens n'est arrangée que pour concourir au bien de l'Univers.

Si vous n'admettez ces vérités, vous ne pourrez jamais vous tracer à vous-même un plan de vie, ni former aucun raisonnement sur ce qui en fait le bonheur ou le malheur. Que si, d'après ce que nous vous avons exposé jusqu'ici, vous avez embrassé des opinions saines sur les Dieux, rendez-leur en 'graces; vous avez dès-lors été assez favorisé de leur secours; mais si vous avez encore besoin de réflexions pour sortir d'erreur, écoutez ce que nous avons à opposer à celui qui croit que les Dieux ne sont pas inexorables, & qu'ils se laissent gagner par les prières.

Posons d'abord que les Dieux ayant à gouverner le ciel, sans se relâcher jamais de leur vigilance, ils ont l'autorité & le droit de commander; c'est la nature de ce commandement qu'il faut maintenant examiner: or s'il nous est permis de comparer le petit au grand, dans quel ordre chercherons-nous des hommes semblables à ces maîtres? Disons-nous que les Dieux exercent la fonction de conducteurs de chars dans une carrière de combattans? que ce sont des pilotes chargés de gouverner des vaisseaux? des capitaines à la tête d'une armée? des médecins qui doivent sauver le genre

humain de la guerre que nous font les maladies? ou des laboureurs qui s'occupent de la conservation de leurs plantes, & que les ravages amenés par les mauvaises saisons, tiennent dans un tremblement continuel? dirons-nous enfin que ce sont des pasteurs de troupeaux? car, puisque nous sommes convenus que le ciel est plein de biens & de maux, & que le nombre de ceux-ci l'emporte; il faut s'attendre à un combat éternel, & veiller sans interruption. Les Dieux & les Génies combattent avec nous : nous appartenons aux uns & aux autres. Notre perte n'est causée que par l'injustice, par le mépris des loix, & par l'aveuglement; notre salut dépend de la justice, de la modération & de la sagesse : ces vertus habitent pleinement dans les Dieux, & il ne s'en voit en nous que de très-petites étincelles. Quelques êtres animés, qui sont habitans de la terre, & dont l'opulence n'est qu'un brigandage, sont toujours prêts à user de la férocité des bêtes sauvages, à l'égard de ces ames qui veillent sur nous, & qui nous gardent comme des chiens attentifs gardent une bergerie. D'autres fois ces hommes injustes se jettant aux pieds des souverains maîtres, cherchent à les gagner par des discours flatteurs, & s'efforcent d'obtenir par des prières mêlées de chants ( car telle est l'espérance des méchans ) qu'il leur soit permis d'envahir le bien d'autrui, sans que rien de fâcheux leur en arrive. C'est cette insatiable avidité d'avoir, qui dans des corps de chair, fait la maladie des ames, & que dans les villes & le gouvernement des États, nous appelons injustice. Vouloir nous faire croire que les Dieux sont toujours disposés à pardonner à ceux qui commettent des injustices, si les coupables leur font part des profits qui en reviennent, ce seroit convenir que dans ce cas, les Dieux en useroient avec les hommes comme les chiens d'une bergerie qui transfigeroient avec les loups pour laisser à ceux-ci une partie du troupeau à manger & à déchirer. Les Dieux ne seroient plus qu'une espèce de pilotes qui, pour une modique libation, ou pour un léger sacrifice, trafiqueroient la perte d'un vaisseau, & de ceux qui s'y seroient embarqués; ce seroit se représenter

les Dieux comme des conducteurs d'attelages, qui dans un concours pour le prix, feroient tomber la victoire à celui qui leur auroit fait le plus beau présent. Une telle idée leur seroit injurieuse, & on les offenseroit également à les prendre pour des capitaines ou pour des médecins, à qui quelques offrandes feroient trahir les intérêts de ceux qu'on auroit confiés à leurs soins. Les Dieux sont des gardiens admirables, & ils ont à garder ce qu'il y a de plus précieux. Comment s'imaginer qu'avec l'excellence de leur Nature, & un si grand pouvoir de veiller sans peine à la conservation des plus belles & des meilleures choses, ils soient, à cet égard, inférieurs aux hommes les plus médiocres, incapables de rendre la justice? Non, ce sentiment n'est pas soutenable, & celui qui s'y attacheroit seroit, avec raison, regardé comme le plus dangereux & le plus criminel de tous les impies.



## E S S A I

*Pour rétablir un passage du troisième livre de Cicéron sur la nature des Dieux.*

**L**A prospérité des méchans a paru de tout temps, aux Incrédules de toutes les sectes, fournir contre la Providence une difficulté, dont la solution se trouve dans la doctrine de l'immortalité de l'ame.

Vers la fin du troisième livre *de la nature des Dieux*, Cotta, l'un des interlocuteurs proposant cette objection triviale, allègue, comme un exemple des plus scandaleux, le bonheur de Denys l'ancien, tyran de Syracuse. « Personne, dit-il » en substance, ne poussa plus loin le mépris de la Divinité. » Denys faisoit gloire de son irréligion : il ne se contentoit pas » de dépouiller les autels & les statues mêmes des Dieux ; de » sacrilèges railleries étoient l'affaïsonnement ordinaire de ses » profanations. Cependant, ajoûte Cotta, la vengeance divine » n'a point éclaté sur cet heureux criminel ; on ne l'a vû, ni » frappé d'un coup de foudre, ni conduit au tombeau par une » longue & cruelle maladie ; il expira doucement entre les » bras d'un fils, héritier de sa puissance, & ses funérailles furent célébrées avec une pompe extraordinaire. » *Hunc igitur nec olympius Jupiter fulmine percussit, nec Æsculapius misero diuturnoque morbo tabescentem interemit ; atque in suo lectulo mortuus in Tympanidis rogum illatus est, &c.*

*Cicero, de  
natura Deorum,  
III, 35.*

Le mot inintelligible de *Tympanidis*, sur lequel les Variantes des manuscrits ne donnent aucune lumière, exerce depuis long-temps la science conjecturale des Critiques. La multitude & la diversité des corrections, plus ou moins ingénieuses, qu'ils proposent, annoncent leur embarras : mais tous s'accordent à regarder le passage comme tellement altéré, que la restitution en paroît impossible.

Cet arrêt des Critiques n'a point empêché M. l'abbé Fénel de s'exercer sur cet endroit du texte de Cicéron. Voici à quoi

quoi se réduit ce qu'il nous a communiqué là-dessus.

1.° Il observe que Cicéron, conformément aux préjugés des anciens, qui prisoient les honneurs funèbres au-delà de leur juste valeur, veut exprimer ici quelque circonstance des obsèques de Denys, propre à caractériser le bonheur constant qui suivit ce tyran jusqu'après sa mort.

2.° Il réfute les conjectures hasardées jusqu'à présent sur ce texte, & qui sont en effet trop éloignées, les unes du texte même, les autres de l'intention de l'auteur.

3.° Il montre que le bucher de Denys étoit célèbre dans l'antiquité. Philiste, au rapport de Théon, l'avoit décrit dans son histoire. Athénée, parlant des ouvrages construits par de grands artistes pour de grands Rois, nous apprend que le bucher de Denys fit admirer la science de l'architecte, & que cet architecte se nommoit Timée, Τιμηος.

*Athen. l. v.*

4.° M. l'abbé Fénel prétend que le mot *Timpanidis* est une altération du nom de cet artiste: on trouve d'abord dans *Timpanidis* les trois premières lettres de *Timæus*. Timée peut fort bien avoir été nommé Timonidès par quelques auteurs; la variété dans la terminaison des noms propres étoit très-ordinaire chez les anciens: cela posé, on comprend sans peine que *Timonidis* s'est changé en *Timpanidis*.

5.° Si quelqu'un n'est pas entièrement satisfait d'une solution si naturelle, permis à lui de soupçonner que les trois dernières syllabes de *Timpanidis* recèlent le nom de la patrie, ou du père de Timée, ou même quelque épithète donnée par Cicéron, soit à l'artiste, soit à l'ouvrage. Par-là M. l'abbé Fénel ouvre un nouveau champ à la conjecture. Il finit en prouvant ce qu'on lui avoit contesté, qu'un bucher construit par Timée peut s'appeler *Timæi rogius*; cette façon de s'exprimer est commune à toutes les langues. On dit le temple de Salomon, La Minerve de Phidias, la Vénus de Praxitèle, l'Helépole de Dénétrius, la Conchoïde de Nicomède, la Lunule d'Hippocrate de Chio. Il seroit aisé, mais superflu, d'entasser un plus grand nombre d'exemples

## S U R L' U S A G E

*Des sacrifices humains, établi chez différentes Nations  
& particulièrement chez les Gaulois.*

TOUTES les vérités ne sont pas vrai-semblables. L'histoire nous offre une infinité de faits ou d'usages si contraires à la Nature, que pour l'honneur des hommes on seroit tenté de les nier, s'ils n'étoient prouvés par des autorités incontestables. La raison s'en étonne; l'humanité en frémit: mais comme après un mûr examen la critique n'oppose rien aux témoins qui les attestent, on est réduit à convenir en gémissant qu'il n'y a point d'action que l'homme ne puisse commettre, comme il n'y a point d'opinion qu'il ne soit capable d'embrasser.

La coutume d'immoler des victimes humaines est un de ces usages barbares & révoltans, dont la certitude est trop bien établie pour qu'on doive en douter; & ce qui paroît encore plus étrange, c'est qu'on trouve chez les nations les plus policées des exemples de ces cruels sacrifices.

Un Mémoire de M. Duclos sur les Druides, lû le 4 février 1746, fit naître de grandes discussions sur ce point\*, dans une des séances de l'Académie. Dans la chaleur qui accompagne ces sortes de disputes littéraires, on s'avança jusqu'à révoquer en doute l'usage des sacrifices humains chez les Gaulois; & l'on prétendit fonder le pyrrhonisme à cet égard sur des raisonnemens généraux, soutenus de quelques inductions particulières qu'on tiroit de l'essence de la religion Gauloise absolument éloignée, disoit-on, du polythéisme, ou du moins de l'idolatrie. Mais en matière de faits; les raisonnemens ne peuvent rien contre les autorités. Les différentes sciences ont chacune leur façon de procéder à la recherche des vérités qui sont de leur ressort, & l'histoire, comme les autres, a ses démonstrations. Les témoignages

\* Ce Mémoire est inséré en entier dans le volume XIX.

unanimes d'auteurs graves, contemporains, défintéressés, en un mot dont on ne peut contester ni les lumières, ni la bonne foi, constituent la certitude historique; & ce seroit une injustice d'exiger d'elle des preuves d'une espèce différente.

M. Fréret, après s'être étendu sur la vérité de ce principe; en fit aisément l'application à l'objet de la dispute. Sa mémoire lui fournit une longue suite de passages, dont les uns cités à l'instant même, & les autres simplement indiqués, concoururent à prouver que l'immolation des victimes humaines étoit un des rits les plus universellement répandus dans les différentes sectes du paganisme. Bien-tôt ces diverses autorités, réunies avec ordre, formèrent un Mémoire qu'il apporta quelques jours après, & dans lequel il fit voir que les autels furent autrefois souillés presque par-tout par le sang des hommes.

On pratiquoit à Rome ces affreux sacrifices dans des occasions extraordinaires. Entre plusieurs exemples que l'histoire Romaine en fournit, un des plus frappans arriva dans le cours de la seconde guerre punique. Rome consternée par la défaite de Cannes, regarda ce revers comme un signe manifeste de la colère des Dieux, & ne crut pouvoir les apaiser que par un sacrifice humain. Après avoir consulté, dit Tite-Live, les livres sacrés, on immola les victimes prescrites en pareil cas: un Gaulois & une Gauloise, un Grec & une Grecque furent enterrés vifs dans une des places publiques, destinée depuis long-temps à ce genre de sacrifices, si contraire à la religion de Numa. Ils furent défendus par un *Senatusconsulte* l'an 657 de Rome; mais malgré cette défense, la superstition les avoit tellement autorisés, & même rendus si communs, que les particuliers immoloient des victimes humaines à Bellone. Pour les abolir, il fallut que les loix s'armassent de toute leur autorité.

Chez les Grecs ils furent moins communs: cependant on en trouve l'usage établi dans quelques cantons; & sans alléguer ici le sacrifice d'Iphigénie, qui prouveroit du moins

*Plin. XXVIII,*  
2.

*Tit. Liv. lib.*  
*XXII, c. 57.*

*Plin. XXX. 1.*

qu'ils furent quelquefois pratiqués dans les temps héroïques, on peut assurer, sur la parole de Théophraste, que les Arcadiens immoloient de son temps des victimes humaines dans les fêtes nommées *Lycaea*. Les victimes étoient presque toujours des enfans. Parmi les Inscriptions rapportées de Grèce par M. l'abbé Fourmont, est le dessein d'un bas-relief trouvé en Arcadie, & qui a un rapport évident à ces sacrifices.

On ne peut douter que cette coutume sanguinaire ne fût établie chez les Phéniciens : c'est de la Phénicie qu'elle passa dans la Grèce, & de la Grèce les Pélasges la portèrent en Italie. Les Juifs l'avoient empruntée de leurs voisins : c'est un reproche que leur font les Prophètes; & les livres historiques de l'ancien Testament fournissent plus d'un fait de ce genre.

Carthage, colonie Phénicienne, avoit adopté le même usage, qu'elle conserva long-temps : Platon, Sophocle & Diodore de Sicile le disent en termes formels. Les Carthaginois présentoient leurs propres enfans à Saturne, & Plutarque assure que ceux qui n'en avoient point qu'ils pussent immoler, en achetoient; qu'alors les mères étoient obligées de les présenter elles-mêmes, & d'assister au sacrifice avec un visage serein : le moindre gémissément de leur part, sans sauver la victime, leur en auroit fait perdre le prix. Gélon de Syracuse, après la défaite des Carthaginois en Sicile, ne leur accorda la paix qu'à condition qu'ils renonceroient à ces sacrifices odieux. Mais cet article du traité ne pouvoit regarder que les Carthaginois établis dans l'île; & maîtres de la partie occidentale du pays; car les sacrifices humains subsistoient toujours à Carthage. Comme ils faisoient partie de la religion Phénicienne, les loix Romaines, qui les proscrivirent long-temps après, ne purent les abolir entièrement. En vain Tibère fit périr dans les supplices les ministres inhumains de ces barbares cérémonies : Saturne continua d'avoir des adorateurs en Afrique; & tant qu'il en eut, le sang des hommes coula secrètement sur ses autels.

*Porph. de Abf.*  
11.

*Platon in Mimoc.*  
*Sophocles apud*  
*Porphyr.*

*Diod. x X.*

*Plutarq. de*  
*Superstitione.*

*Jos. Antiquit.*  
*xviii, 4.*  
*Terul. Apo-*  
*log. 8.*

Enfin les témoignages positifs de César, de Pline, de Tacite & de plusieurs autres écrivains exacts, ne permettent pas de douter que les Germains & les Gaulois n'aient immolé des victimes humaines, non seulement dans des sacrifices publics, mais encore dans ceux qui s'offroient pour la guérison des particuliers. C'est inutilement que nous voudrions laver nos ancêtres d'un crime dont trop de monumens s'accordent à les charger. La nécessité de ces sacrifices étoit un des dogmes établis par les Druides, fondés sur ce principe, qu'on ne pouvoit satisfaire les Dieux que par un échange, & que la vie d'un homme étoit le seul prix capable de racheter celle d'un autre. Dans les sacrifices publics, au défaut de malfaiteurs, on immoloit des innocens; dans les sacrifices particuliers on égorgeoit souvent des hommes qui s'étoient dévoués volontairement à ce genre de mort.

Les dévouemens usités chez les Gaulois, & dont l'histoire des Romains & des autres Nations fournit aussi des exemples, suffiroient seuls pour nous autoriser à conclurre, par une induction raisonnable, que les sacrifices humains n'étoient point inconnus dans l'antiquité; quand le fait ne seroit pas démontré par des preuves formelles. Au reste cette coutume, quelque révoltante qu'elle soit, ne doit pas plus nous étonner de la part des anciens, que de la part des peuples du Mexique, où les Espagnols la trouvèrent établie depuis long-temps. L'Europe eut autrefois ses Lestrigons, comme l'Amérique a ses Anthropophages.



---

*SUR LA NATURE  
ET LES DOGMES LES PLUS CONNUS  
DE LA RELIGION GAULOISE.*

L'AUTEUR du Mémoire sur les Druides, dont nous avons parlé dans l'article précédent, y représente la religion des Gaulois comme extrêmement simple. De ce que ces peuples n'avoient point de temples, & qu'ils auroient crû faire injure à la Divinité de prétendre, en quelque sorte, la renfermer dans une enceinte, M. Duclos conclut qu'ils admettoient l'immenfité de Dieu : & comme cet attribut est exclusif de la pluralité des Dieux, par une seconde conséquence il en infère qu'ils n'étoient point Polythéistes, & moins encore Idolatres avant l'invasion des Romains :

M. Fréret convient avec M. Duclos, que la religion Gauloise ne paroît pas avoir été chargée de toutes les fables absurdes & indécentes qui souilloient la mythologie des Grecs : mais il n'en conclut pas que le culte & la pratique de cette Religion fussent aussi raisonnables dans les détails, que le système en étoit philosophique. Toutes les Religions, qui ont été l'ouvrage des hommes abandonnés à leurs lumières, n'ont guère plus servi à éclairer leur esprit, qu'à régler leur cœur. Il paroît que les premiers Gaulois n'avoient point d'idoles ou de représentations de la Divinité, non plus que les Germains : lors même qu'ils adoptèrent celles des Romains, ou qu'ils s'en firent à leur exemple, ce fut sans en avoir la même opinion, & sans les regarder cômme étant devenues depuis leur consécration le siège de la Divinité. On pourroit donc, à la rigueur, ne point taxer les anciens Gaulois d'Idolatrie ; mais s'ensuit-il qu'ils ne fussent pas Polythéistes, qu'ils ne partageassent point l'administration de l'Univers entre plusieurs divinités distinctes ? Quoique le raisonnement nous conduise par des preuves de la dernière évidence, au dogme

de l'unité absolue de Dieu, la Religion véritable est la seule où ce dogme soit universellement reçu (a). Par-tout ailleurs on suppose un Dieu suprême, & l'on en parle d'une manière plus ou moins développée; mais le culte religieux s'adresse à des divinités inférieures, & ce partage efface de l'esprit de presque tous les hommes l'idée du Dieu unique, supérieur à ces Êtres particuliers. Si les Gaulois n'avoient reconnu qu'un Dieu, les Romains, qui vivoient au milieu d'eux, l'auroient observé sans doute, & Cicéron, Pline, Sénèque, tous les écrivains en un mot qui ont traité philosophiquement de la Religion, nous auroient parlé de cette singularité si capable de frapper leurs regards. Les inscriptions trouvées dans les pays occupés par les Gaulois, nous montrent qu'ils avoient des divinités distinguées par des noms & par des attributs différens. Ces noms, comme *Hesus, Teutates, Belemus, Belisama, Taranis*, étoient Gaulois: ce qui prouve que la domination Romaine n'en avoit pas introduit le culte dans les Gaules.

Les dogmes particuliers de la religion Gauloise nous sont peu connus, parce que, suivant la remarque de M. Duclos, la tradition seule en étoit dépositaire, & que les Druides, chargés de l'enseigner aux peuples, se faisoient un devoir, ou plutôt une loi de politique, de n'en point divulguer le détail. L'immortalité de l'ame étoit le seul principe qu'ils enseignassent à découvert. Diodore de Sicile a confondu l'opinion que les Gaulois avoient d'une autre vie, avec la métempsychose Égyptienne & Pythagoricienne, c'est-à-dire, avec le passage successif de la même ame humaine en différens corps. Les termes de César peuvent être susceptibles d'une interprétation pareille: cependant le dogme des Gaulois étoit au fond très-différent de celui des Pythagoriciens. Ces peuples croyoient qu'après la mort les ames alloient dans un autre monde s'unir à d'autres corps. *Selon vous*, dit Lucain adressant la parole aux Druides, *les ames n'habitent point les sombres demeures de*

*Mela, 111, 2.  
César. Bel.  
Gal. V1.*

(a) Il est vrai que l'unité de Dieu est un des articles fondamentaux de la croyance des Mahométans; mais on doit considérer le Mahométisme comme une hérésie de la Religion Chrétienne.

*l'Érèbe; le ténébreux empire de Pluton n'est pas leur séjour après cette vie: elles passent dans un monde différent du nôtre, pour animer chacune un corps différent de celui qu'elle abandonne; la mort n'est pour elle qu'un point qui sépare en deux portions une longue durée. De là ce courage qui rend les Gaulois insensibles aux dangers; qui leur fait affronter le trépas avec indifférence. Ils regarderoient comme une lâcheté d'épargner une vie qui doit leur être rendue.*

Ces vers de Lucain, & la pratique de ceux qui se tuoient eux-mêmes pour accompagner dans une autre vie les personnes qui leur étoient chères, démontrent que les Gaulois ne regardoient la mort que comme un passage. L'observation des loix & la valeur dans les combats étoient à leurs yeux le plus sûr moyen d'obtenir un fort heureux dans cet autre monde. Ce dogme étoit celui de tous les peuples de la Germanie: nous en avons des preuves incontestables dans les anciennes poésies runiques des Scaldes du septentrion; & c'est encore aujourd'hui l'opinion de presque tous les Sauvages de l'Amérique. Ils admettent un *pays des ames*, que nous allons, disent-ils, habiter après la mort.

M. Duclos regarde dans son Mémoire la métempsychose des Pythagoriciens comme incompatible avec l'idée d'une vie éternelle après celle-ci; parce qu'on ne peut, selon lui, prendre pour une substance numériquement la même, une ame qui ne conserve pas dans les différens corps la mémoire d'un état antérieur, & le sentiment d'une existence continue. M. Fréret croit que ce principe peut souffrir quelques difficultés. Il remarque que nous n'éprouvons pas le sentiment de notre existence, à l'instant même où nous commençons d'exister; que nous n'avons aucun souvenir de nos premières années; qu'enfin, dans le sommeil & dans quelques autres occasions, ce sentiment reçoit des interruptions assez longues; d'où il conclut que cette *conscience* de la continuation de notre être n'en constitue pas nécessairement l'identité. Mais quand on admettroit les conséquences métaphysiques, que tire M. Duclos des dogmes de la métempsychose Égyptienne, il

ne

ne s'en suivroit pas qu'elle ne pût s'accorder avec la croyance & la pratique d'une Religion. L'exemple des peuples de l'Inde fournit, de cet accord, une preuve de fait à laquelle on ne peut rien opposer. Les Saducéens, qui nioient l'immortalité de l'ame, & la plupart des Stoïciens qui croyoient les ames particulières des portions de l'ame générale du monde, étoient de très-zélés observateurs du culte religieux. La Religion est si essentielle à l'homme, que malgré les efforts d'une philosophie contraire à la Nature, elle subjugué dans la plupart des esprits les opinions qui lui paroissent les plus opposées.

## S U R L' E T Y M O L O G I E D U N O M D E S D R U I D E S.

LES anciens ont dérivé le nom des Druides du Grec Δρῦς chêne, & c'est sans doute en conséquence de cette étymologie que Diodore leur donne le nom de *Saronides* du mot Σάρον, synonyme de Δρῦς. Dans les différens dialectes de la langue Celtique, les mots *Dar*, *Derou*, *Derouen*, *Dair*, *Darakh*, *Darogh*, &c. signifient un chêne, sans doute à cause de la dureté de son bois, du mot *Deour*, *Fortis*, *Robustus*. *Robur* étoit devenu, par une raison semblable, synonyme de *Quercus* en latin; ainsi c'est par hasard que le mot *Deour* des Celtes ressemble au Δρῦς des Grecs. Les Druides attribuoient de grandes vertus au gui de chêne; ils n'offroient que dans des bois de chênes leur sacrifice, dont on peut voir la description dans le Mémoire de M. Duclos. Il paroîtroit d'abord naturel d'en conclure que le nom de cet arbre est la racine de celui des Druides, c'est le sentiment de Pline & de plusieurs autres écrivains.

M. Fréret ne peut se résoudre à l'adopter, & donne à ce nom une origine toute différente: voici quelle est sa raison. C'est dans l'île Britannique que la religion des Druides résidoit comme dans son centre: César nous apprend que ceux qui vouloient en acquérir une connoissance plus profonde,

alloient l'étudier dans cette île. Il s'ensuit qu'on doit chercher, dans la langue Galloise & Irlandoise, la vraie manière d'écrire & de prononcer le nom des Druides. Les poésies Bretonnes du v.<sup>e</sup> & du vi.<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire, d'un temps où cette Religion n'étoit pas encore tout-à-fait abolie, parlent de ces Prêtres, dont le nom s'y trouve écrit *Derouydden* au pluriel, & *Derouydd* au singulier ; c'est sur cette façon de l'écrire que doit être fondée, selon M. Fréret, l'étymologie qui nous en apprendra la signification primitive. Il soupçonne que le mot *Derouydd* est composé des deux mots celtiques *Dé* ou *Di*, Dieu, & *Rhouydd* ou *Rhaidd*, participe du verbe Irlandois, *Rhaidhim* ou *Rhouidhim*, parler, dire, s'entretenir. Par cette étymologie, le nom de Druides aura la même signification que le mot Θεολόγος des Grecs.

M. Fréret, qui remarque que Diodore de Sicile donne en effet le nom de Théologiens aux Druides, ajoute que le mot *Dé* ou *Di* est ancien dans la langue Celtique. Comme la nation des Celtes étoit extrêmement religieuse, ainsi que l'observe César, elle avoit eu de bonne heure un nom dans sa langue pour exprimer le souverain être. *Dé* ou *Di* est un mot primitif, & le même que *Da*, qui signifie bonté, bien-faisance, bon, bien. *Da* a conservé cette acception dans *oui-dà*, pour lequel on trouve *oui-bien* dans quelques écrivains. Il n'est pas surprenant que l'idée de bienfaisance soit entrée dans la formation du nom de la Divinité. Dans la langue Germanique *God* Dieu, est aussi formé de la même racine que *Good* bon.

Les Druides étoient les seuls auxquels il appartint de parler des Dieux. Seuls ministres des sacrifices, seuls interprètes du ciel, ils passoit pour les seuls qui connussent la nature divine. Ces augustes prérogatives justifient l'origine que M. Fréret donne à leur nom.

Le christianisme a rendu ce nom de Druides aussi odieux qu'il avoit jusqu'alors été respectable : on ne le donne plus dans les langues Galloise & Irlandoise qu'aux forciers & aux devins. Dès le temps des Anglo-saxons il avoit déjà cette acception.

M. Fréret qui distingue, comme M. Duclos, les Druides en trois classes, ajoute une particularité sur la seconde de ces classes; c'est-à-dire, sur celle des Bardes ou poètes, qui composoient les hymnes & les cantiques en l'honneur des Dieux & des Héros. Il remarque que ce nom de *Bardes*, tiré de l'ancien Celtique, est encore en usage dans la langue du pays de Galles & de l'Irlande, ainsi que la fonction que ce titre exprimoit. On y donne le nom de Bardes à ceux que nos ancêtres appeloient *Trouvères* ou *Troubadours*; espèce de poètes musiciens qui vont par les châteaux chanter les éloges des grands hommes morts ou vivans, en accompagnant leurs chansons avec la harpe.

## R E M A R Q U E S

*Sur la distance de l'île du Phare, au continent de l'Égypte, marquée dans un passage d'Homère.*

LES anciens ont cru que la basse Égypte étoit originellement un golfe de la mer, qui s'est rempli dans la suite par le limon du Nil; & la plupart des Modernes ont suivi cette opinion, fortement combattue depuis peu par M. Fréret dans son *Mémoire sur l'accroissement ou l'élevation du sol de l'Égypte par le débordement du Nil*. Les défenseurs de ce sentiment le fondent en partie sur un passage d'Homère au sujet de l'île du Phare.

*Mémoires de  
l'Académie, vol.  
XVI, p. 333.*

Cette île est depuis plusieurs siècles jointe au continent de l'Égypte. Cependant Ménélas, au quatrième livre de l'Odyssée, racontant ses voyages, semble dire qu'elle étoit éloignée des côtes de ce pays, de tout l'espace qu'un vaisseau poussé d'un vent favorable peut parcourir dans un jour.

Νῆπος ἔπειτά τις ἕξι πολυκλύτω ἐνὶ πόντῳ,  
Αἰγίπιος παρπάροισι (Φάρον δὲ ἐκκλήσκουσι)

A a ij

Τόσον ἀνευθ', ὅσον τε πανημερίη γλαφυρὴ νῆυς  
 Ἡ' νυσει, ἢ λιγὺς οὔρεσ' ἔπιπνείησιν ὀπιθεν.

Odyss. l. 1 v, v. 355.

La journée d'un vaisseau, suivant l'estime ordinaire des anciens, peut s'évaluer à dix-huit ou vingt lieues communes de France. Il est vrai qu'elle ne devoit pas être si longue dans les temps héroïques; où l'on ne se servoit ni de forçats ni de rameurs à gages. Les héros ne dédaignoient pas alors de manier l'aviron; l'expédition des Argonautes en fournit un exemple; & Ménélas, dans le même livre, dont le passage en question est tiré, le dit en termes exprès de ses compagnons, auxquels il avoit néanmoins donné l'épithète de *semblables aux Dieux*.

On peut donc supposer qu'au temps d'Homère, ou plutôt de la guerre de Troie, la course d'un vaisseau étoit moins longue qu'elle ne le fut dans les siècles postérieurs. Mais qu'on l'abrège tant qu'on voudra, il sera toujours incroyable que l'île du Phare, qui maintenant tient à l'Égypte, en fût alors éloignée de la plus petite journée.

Ce changement de situation qui ne peut être expliqué; ne doit sembler possible qu'à ceux qui regardent le terrain de la basse Égypte comme un don du Nil.

La conséquence qu'ils peuvent tirer de cet endroit d'Homère a frappé M. l'abbé Belley. Il a cru que ce passage, qui paroît autoriser un système dont il n'est pas moins éloigné que M. Fréret, méritoit un examen particulier; & c'est ce qu'il a fait dans un Mémoire où il rassemble & discute tout ce que les commentateurs & les Critiques ont dit jusqu'à présent sur ces vers de l'Odyssée.

Ératosthène & d'autres écrivains accusent Homère d'ignorance à cet égard; ils prétendent que ce poète ne connoissoit pas les côtes d'Égypte. Strabon entreprend de le justifier d'un tel reproche, & fait son apologie en homme d'esprit.

» C'est, dit-il, Ménélas qui raconte ses voyages: il use du privilège des voyageurs, il exagère, il ment. D'ailleurs c'est

un poète qui le fait parler. Homère croyoit, avec tous les « anciens, que la basse Égypte étoit un don du Nil; qu'elle « s'est peu à peu formée du limon que le débordement de ce « fleuve amène chaque année, & qu'ainsi le continent empiète « toujours de plus en plus sur la mer. Il aura de là conclu « que l'île du Phare avoit été plus éloignée de l'Égypte au « temps de Ménélas qu'elle ne l'étoit au sien. Peut-être ne « croyoit-il pas cette distance aussi considérable qu'il la fait; « mais il veut intéresser son lecteur par le merveilleux de la « fiction. »

Ce raisonnement de Strabon en faveur d'Homère n'a pas empêché le Rhéteur Aristide, qui vivoit sous les Antonins, de reprocher au poète cette erreur géographique.

Eustathe, le plus savant des commentateurs d'Homère, propose une explication du passage. On prétend, dit-il, que dans les temps héroïques l'île du Phare étoit éloignée de Naucratis en Égypte d'une journée de navigation, & que dans la suite cet espace a été rempli par le limon du Nil. « Le commerce, ajoûte Eustathe, se faisoit alors dans cette ville de Naucratis, où l'on soupçonne qu'aborda Mé-<sup>esp.</sup> nélas après avoir quitté l'île du Phare. »

Cette explication s'accorderoit assez bien avec le texte; si dans les temps héroïques le continent de l'Égypte ne s'étoit étendu que jusqu'à Naucratis. En effet, de Naucratis à l'île du Phare on comptoit environ cinquante milles, qui font à peu près dix-huit de nos lieues. Mais il n'est pas aisé de se prêter à cette supposition: car 1.<sup>o</sup> au temps d'Hérodote le continent de l'Égypte étoit à peu près tel qu'il est aujourd'hui; comme M. Fréret l'a prouvé dans son Mémoire.

Hérodote écrivoit environ huit cens ans après le siège de Troie, quatre cens avant l'ère Chrétienne. Croira-t-on que le terrain de l'Égypte a pû se former depuis Naucratis dans l'espace de huit siècles, lorsqu'il est certain que pendant plus de deux mille ans il n'a reçu aucun changement sensible? 2.<sup>o</sup> Naucratis n'existoit point dans les temps héroïques; c'est une ville Grecque fondée par les Milésiens, vers l'an 450.

avant J. C. Enfin les traditions les mieux autorisées font aborder Ménélas à la bouche Canopique, qui est la plus ancienne embouchûre du Nil.

*Palmerii exer-*  
*citationes, pag.*  
*47<sup>o</sup>.*

Eustathe avoit apparemment senti le défaut de cette explication; du moins ne s'en contente-t-il pas. Il en propose une seconde, en donnant au texte d'Homère une interprétation que Paulmier de Grentemesnil a depuis adoptée. Selon eux *Αἰγύπτιος* dans cet endroit de l'Odyssée ne signifie point l'Égypte, mais le Nil qu'Homère a toujours désigné sous le nom d'*Αἰγύπιος*. Il faudra donc traduire *Αἰγύπιος πρὸς ἄκρην* vis-à-vis le fleuve *Égyptus*. De l'île du Phare à la bouche Canopique où Ménélas aborda, Strabon ne compte à la vérité que cent cinquante stades: mais nous avons observé que la journée d'un vaisseau n'étoit pas longue dans ces premiers temps.

Cette explication simple & naturelle paroît à M. l'abbé Belley lever toute difficulté. Il s'y fixe, & conclut que les partisans de l'opinion commune doivent renoncer à l'argument qu'ils tiroient de ce passage mal-entendu, en faveur d'un système uniquement fondé sur des traditions incertaines que combattent les faits les mieux constatés. En effet, si l'on remonte dans la plus haute antiquité, on trouve que la basse Égypte étoit peuplée plusieurs siècles avant la guerre de Troie. Tanis subsistoit, ainsi que plusieurs autres villes; & tout ce pays qu'on suppose formé depuis par des atterrissemens successifs, étoit dès-lors riche & florissant. Ajoutons à cette remarque deux observations de M. Fréret, qui confirment aussi le sens donné par Eustathe & Paulmier de Grentemesnil au passage d'Homère.

1.° Au cas que le continent de l'Égypte se fût avancé de quarante-six milles géométriques vers le nord, pour se joindre à l'île du Phare, cet accroissement n'auroit pû être le résultat des inondations du Nil; parce que l'île du Phare & le port d'Alexandrie sont éloignés de plus de trente lieues du bras Canopique; & qu'avant Alexandre il n'y avoit point de canal qui portât de ce côté-là les eaux du fleuve. 2.° Une

partie de la côte entre le Phare & le Nil est un cap élevé, rempli de rochers, qui ne pourroient avoir été formés par le dépôt du limon qu'on suppose rester tous les ans après le débordement.

C'est par une longue suite d'observations & de raisonnemens de ce genre, que M. Fréret attaqué l'opinion commune sur l'élévation du sol de l'Égypte. Ce sentiment, quoique général, n'est qu'un préjugé fondé sur le seul témoignage d'Hérodote, adopté sans examen par tous les anciens & presque tous les modernes. La question méritoit d'être examinée par un critique Physicien, à cause du parti que voudroient tirer de cet accroissement prétendu de l'Égypte par les inondations du Nil, ceux qui croient ou feignent de croire que la terre est l'ouvrage des eaux. Cet étrange système, anciennement soutenu par quelques sectes de Philosophes, trouve encore aujourd'hui des partisans, qui ne manquent pas d'alléguer, entre autres, l'accroissement de l'Égypte comme un fait incontestable. Il étoit à propos de leur enlever cette preuve chimérique, dont ils cherchent à s'étayer, & qui peut faire juger de la solidité des autres. C'est toujours autant de retranché du nombre des faits, pour le moins douteux, dont l'assemblage compose la légende des incrédules; car l'incrédulité a sa légende comme la superstition.



S U R L A S I T U A T I O N  
D U P A Y S D E S H Y P E R B O R E ' E N S .

A CONSIDÉRER le grand nombre de solutions de ce problème, proposées, comme à l'envi, par les anciens & les modernes, on seroit tenté de croire que l'érudition n'en offre point de plus difficile à résoudre. L'incertitude qui règne à cet égard dans les écrivains de l'antiquité; les fables qu'ils débitent sur les Hyperboréens; le peu d'accord des opinions répandues à leur sujet parmi les Grecs, pourroient faire soupçonner que cette Nation est un peuple imaginaire, si d'un autre côté l'on ne voyoit la tradition de leurs voyages dans la Grèce unanimement reçue; confirmée par des monumens authentiques, par des cérémonies religieuses établies en conséquence, par des hymnes; enfin par des tombeaux qui subsistoient au temps d'Hérodote & de Callimaque.

On ne peut raisonnablement douter 1.<sup>o</sup> qu'il n'y ait eu un peuple particulier, désigné par les Grecs sous le nom d'Hyperboréens. 2.<sup>o</sup> Que dans les siècles les plus reculés, & voisins des temps héroïques, ce peuple n'envoyât régulièrement des députés à Délos, & dans les autres lieux consacrés au culte d'Apollon, qui paroît avoir été leur divinité principale. C'est un fait établi par les hymnes d'Olen de Lycie & de Mélanopus, les deux plus anciens hymnographes de la Grèce. Ces députés étoient au nombre de sept, deux filles, à qui l'on donnoit le titre de *Théores*, & cinq hommes qui, sous celui de *Périphères* ou *Gardiens*, leur servoient d'escorte. Ils apportoient tous les ans les prémices de leurs moissons. On avoit conservé le nom des deux *Théores*, qui furent envoyées les dernières par les Hyperboréens, & qui moururent à Délos, ainsi que les cinq *Périphères* dont elles étoient accompagnées. Leurs tombeaux se montroient dans l'enceinte de l'*Artémisium*, & les jeunes Déliens alloient avant leur mariage consacrer leur chévelure sur ces tombeaux; les filles sur

ceux

*Pausanias x.*

*Callim. Hymn.  
in Delum.*

*Hérodote IV,  
§ 2, 33.*

ceux des *Théores*, & les hommes sur ceux des *Périphères*. Dans la même île on voyoit encore les tombeaux d'*Argis* & d'*Opis*, deux femmes Hyperboréennes, qui, disoit-on, étoient venues autrefois à Délos avec Apollon, Diane & Latone : ce qui signifie simplement qu'elles avoient apporté dans l'île le culte de ces divinités : ou du moins, accompagné ceux qui l'établirent. La mémoire de ces femmes étoit honorée par les Déliens, qui ramassoient la poussière de leurs tombeaux, pour la répandre sur les malades, & chantoient un ancien hymne composé pour elles par Olen de Lycie.

Les Hyperboréens ne voyant revenir ni *Laodicé*, ni sa compagne *Hypéroché*, c'est le nom des deux dernières *Théores*, ne voulurent plus en envoyer dans la Grèce. Ils prirent le parti de faire passer, pour ainsi dire de main en main, leurs offrandes jusqu'à Délos : ce qui ne dura même qu'un certain temps, après lequel cette sorte de communication entre eux & les Grecs fut absolument rompue. Hérodote, qui décrit la route que tenoient les offrandes Hyperboréennes, n'en parle que sur la foi des traditions conservées à Délos.

*Plin. IV, 12.*

Pindare, né vers l'an 520 avant l'ère Chrétienne, assure que de son temps on ignoroit la route du pays des Hyperboréens : de cette ignorance naquirent d'étranges fictions, qui s'accréditèrent aisément chez un peuple crédule & superstitieux. Ces étrangers ne venoient plus dans la Grèce ; on n'entendoit plus parler d'eux ; mais en s'éclipsant, pour ainsi dire, ils avoient laissé des traces de leurs anciennes apparitions : leur histoire se trouvoit liée avec la religion populaire ; on leur attribuoit l'origine de divers usages & de plusieurs cultes importans. Le nom même de leur pays, étant un de ces noms vagues qui n'annonce point une situation fixe & précise, laissoit un champ libre à l'imagination la moins réglée. C'étoit réunir tout ce qu'il falloit pour jouer un grand rôle dans les ouvrages des poètes. Tout personnage qui devient le héros d'une légende, tout événement qui en fait le sujet, doivent avoir été d'une part assez célèbres pour intéresser, & de l'autre être assez peu connus pour se prêter à des détails

*Pind. Pyth. 10.*

*Pausanias, X,  
cap. 5.*

fabuleux. Aussi d'un fond simple & purement historique vit-on bien-tôt sortir une multitude de Romains sur les Hyperboréens, dont le merveilleux, poussé jusqu'à l'absurde, fut dans la suite une source féconde d'erreurs & de contrariétés nouvelles.

*Où est cité par  
Pausanias, V.  
Pind Olymp.  
111.  
Plin. VI, 13.  
Marc. Cap-  
pella.*

Suivant l'interprétation que tous les écrivains Grecs & Latins, si l'on excepte Strabon (a), donnent au nom des Hyperboréens, ce terme signifie ceux qui habitent au-delà de *Borée* ou du vent de nord, & tellement au-delà, qu'il ne souffle jamais dans leur pays, où règne en conséquence un printemps éternel. On sent combien une interprétation si singulière pouvoit faire naître de conjectures bizarres & contradictoires. Entrons dans le détail abrégé de ces étranges hypothèses.

*Strabon, XIII,  
§ 89.  
Dion. Halic.  
de stylo Thucyd.*

1.° Les premières fictions, imaginées sur les Hyperboréens, & qui furent le germe de toutes les autres, ont pour auteur celui du poëme des Arimaspes, attribué faussement à un certain Aristée de Proconnèse, fameux dans l'antiquité par les fables qu'on débitoit sur son compte (b). Cet écrivain plaçoit les Hyperboréens à l'orient du mont Riphée, & assez avant dans le nord-est de la haute Asie, au-delà des Scythes, des Issédons voisins de la mer Caspienne, & des Arimaspes (c). Il prétendoit les avoir connus sur le rapport de ces Arimaspes leurs voisins. Mais ce qui suffiroit pour

(a) De tous les anciens écrivains, Strabon est le seul qui donne à ce nom d'Hyperboréens une interprétation différente. Elle est moins littérale, mais elle ne choque pas la raison. Il l'explique comme le mot *Βορραιοί*, par très-voisin de *Borée* ou du Nord. Strab. I, 62.

(b) Ce personnage joue un grand rôle dans les légendes du paganisme. On peut voir dans Hérodote le détail des prodiges qu'on lui attribuoit. Après avoir disparu subitement de Proconnèse sa patrie, il y reparut, disoit-on, sept ans après; assura ses concitoyens que pendant son absence

il avoit accompagné Apollon chez les Hyperboréens, & leur récita son poëme sur ces peuples; après quoi il disparut encore. Les habitans de Métaponte en Italie ajoûtoient que 370 ans après cette apparition dans la place de Proconnèse, Aristée se remontra dans leur ville, & leur ordonna d'élever un autel en l'honneur d'Apollon, parce qu'ils étoient les seuls Grecs d'Italie que ce Dieu eût daigné visiter, quoique sans se rendre visible. Hérodote, IV.

(c) Ces Arimaspes étoient eux-mêmes un peuple fabuleux, dont on débitoit d'étranges absurdités.

montrer qu'on ne devoit pas, sur sa parole, chercher les Hyperboréens dans cette région, c'est qu'ils étoient absolument inconnus aux Scythes, consultés à leur sujet par Hérodote. Le pays habité par la tribu des Scythes dont il s'agit, est à peu près celui qu'occupent aujourd'hui les Tartares Calmouks. Le mont Riphée du poëme des Arimaspes est cette haute chaîne de montagnes qui, s'étendant du nord au sud depuis la mer glaciale jusqu'aux sources du Jaïk, borne la Sibérie à l'occident: les Russes la nomment *Poïas Semnoï*, c'est-à-dire, ceinture du monde. Ainsi, selon la géographie d'Aristée, les Hyperboréens habitoient la Sibérie. Ce pays n'est, à parler proprement, qu'une large vallée ouverte au vent de nord qui la traverse sans obstacle depuis la nouvelle Zemble jusqu'au sommet du *Poïas Semnoï*; & cette exposition y rend le froid plus vif (*d*) que dans des pays plus septentrionaux, mais que des montagnes mettent à l'abri du nord. Par quelle étrange bévûe le poëte des Arimaspes avoit-il choisi l'une des plus froides contrées de l'Univers pour y placer ses Hyperboréens, dont le pays jouissoit, disoit-il, d'un printemps perpétuel?

2.° Hécatee d'Abdère, contemporain d'Alexandre, dans un ouvrage publié sur les Hyperboréens, fixoit leur séjour sur les bords du fleuve *Carambucis* & dans l'île *E'lixoia*, située vis-à-vis de l'embouchûre de ce fleuve. Le *Carambucis* des anciens est vrai-semblablement l'*Obi* qui, coulant du sud au nord, se jette dans la mer glaciale. Leur île *E'lixoia* seroit, en ce cas, la nouvelle Zemble, dont le terrain couvert de glaces, habité par des ours blancs & par des samoïedès aussi sauvages que ces ours, ne s'accorde pas mieux que la Sibérie

*Herod. IV, 76.*

*Sthralemberg;*  
*Description de la*  
*Tartar. p. 123.*  
*de la vers. Angl.*

*Jos. adversus*  
*Apionem.*  
*Stephan. in voce*  
*Καγαβύρα.*  
*Schol. Apollon.*  
*II, vers. 677.*  
*Ælian. de Ani-*  
*malibus, XI, 1.*  
*Sthralemberg,*  
*p. 432.*

(*d*) La Suède, quoique plus avancée vers le nord que la Sibérie, est moins froide, parce qu'une grande chaîne de montagnes la couvre au nord & à l'ouest. Les effets du vent de nord sont si terribles en Sibérie, qu'à Tobolski, lorsqu'il a soufflé trois jours de suite, on voit les oiseaux

tomber morts. Après trois jours le vent tourne ordinairement au sud; mais comme ce n'est qu'un reflux de l'air glacé de la nouvelle Zemble, que repoussé le sommet du *Poïas Semnoï*, il est aussi froid que le vent de nord. Voyez *Sthralemberg, description de la Tartarie.*

avec l'heureuse température, attribuée au pays des Hyperboréens.

3.<sup>o</sup> Un autre Hécatee, différent de celui d'Abdère & cité par Diodore, les plaçoit dans une île de l'océan, vis-à-vis des côtes de la Celtique; c'est-à-dire, au nord-ouest de la Grèce. Cet auteur rapportoit plusieurs fables au sujet de ces peuples & de leur fréquent commerce avec les Dieux.

*Diodor. 11.*  
F. 91.

4.<sup>o</sup> Parmi les hymnes attribués à Homère, il s'en trouve un où les Hyperboréens sont nommés; c'est l'hymne à Bacchus. Ce Dieu, sous la figure d'un simple mortel, y paroît enchaîné par des pirates Tyrrhéniens, qui le menacent de le conduire dans l'île de Chypre, en Égypte, ou dans le pays des *Hyperboréens*. Dans ce système, tout contraire à ceux du poète des Arimaspes & des deux Hécatees, les Hyperboréens habitoient un pays voisin de la méditerranée, où l'on pouvoit aborder par mer.

5.<sup>o</sup> Eschyle, dans son *Prométhée délivré*, pièce que nous n'avons plus, plaçoit les Hyperboréens près des sources du Danube, qu'il faisoit sortir du mont Riphée; c'est le scholiaste d'Apollonius qui nous l'apprend. On voit par-là qu'Eschyle étoit mauvais géographe: il mettoit aussi le Caucase en Europe au midi du Borysthène.

*Schol. Apollon.*  
IV, vers. 287.

*Pind. Olymp.*  
111, Pyth. 10.

6.<sup>o</sup> Suivant Pindare, ils habitoient aussi vers les sources du Danube dans la contrée des Istriens; & c'est de là qu'il fait rapporter par Hercule dans la Grèce le plan de l'*oléaster* ou de l'olivier sauvage, dont les branches servoient à couronner les vainqueurs d'Olympie (e). Cette opinion que le poète

(e) Les Scholiastes de Pindare ont confondu l'Oléaster avec l'Olivier, dont les fruits fournissent de l'huile, quoique ces deux arbres diffèrent essentiellement. L'Oléaster ne demande pas la même chaleur que l'Olivier, puisqu'on en élève en pleine terre sous le climat de Paris. Celui d'Olympie, apporté, disoit-on, par Hercule, étoit un oléaster singulier, à feuilles panachées ou de deux

couleurs, que l'on multiplioit de bouture pour le conserver. L'Olivier vint dans la Grèce des pays plus méridionaux: les colonies Phéniciennes l'y portèrent, selon toute apparence. Du moins est-il sûr que c'est de l'Attique qu'il s'est répandu dans le reste de la Grèce, & que de la Grèce il a passé dans l'Italie, & de là, long-temps après, dans l'Espagne & la Gaule.

Lyrique, avoit, selon toute apparence, empruntée d'Eschyle, trouva dans la fuite des approbateurs dans la Grèce. Possidonius croyoit ces peuples voisins des Alpes d'Italie, & Pro-tarchus, cité par Etienne de Byzance, assuroit 1.° que les Alpes s'étoient nommés anciennement *les monts Riphées*; 2.° que les peuples voisins de ces montagnes s'appelèrent d'abord *Hyperboréens*. Les anciens étendoient le nom des Alpes beaucoup plus que nous ne faisons. Ptolémée nous apprend qu'on le donnoit aux montagnes noires de la Suabe, où le Danube prend sa source; & Cluvier observe que le long de ce fleuve on trouve encore plusieurs lieux qui portent le nom d'*Alpé*.

7.° Pausanias parlant des offrandes envoyées par les Hyperboréens, & transmises de proche en proche jusqu'à Délos, les fait passer de ces peuples aux Arimaspes, des Arimaspes aux Issédons, des Issédons aux Scythes, des Scythes à Sinope ville maritime du Pont, & de Sinope dans un bourg de l'Attique, d'où on les portoit dans l'île d'Apollon. Mais indépendamment de tout ce qui démontre la fausseté de cette route, tracée par Pausanias sur la foi des habitans de l'Attique, il suffit d'observer que Sinope étoit une ville moderne, fondée par les Milésiens l'an 630 avant J. C, c'est-à-dire, dans un siècle où les Hyperboréens n'envoyoient plus d'offrandes au temple de Délos.

Nous ne prétendons pas accumuler ici tous les systèmes imaginés autrefois sur la situation du pays qu'ils habitoient: ceux dont nous avons donné le précis font assez voir que les anciens n'en avoient qu'une idée confuse. Ce point curieux, quoiqu'obscur, ne pouvoit manquer par cette raison même d'exercer le génie conjectural de nos modernes. Un grand nombre de Savans ont traité le sujet; mais il faut convenir que la plupart, plus attentifs à rassembler les passages des anciens qu'à les discuter, à recueillir les traditions qu'à les apprécier, ont montré plus d'érudition que de critique dans l'examen de cette matière. Hoffman, Cellarius, Baudran, Cluvier, Rudbeck & plusieurs autres écrivains ont

*Schol. Apollon.*  
11. ver. 677.

*Steph. voce*  
Υπερβόρειοι.

*Ptol. geograph.*  
11.

*German. des-*  
*crip. 111, 48.*

*Paus. 1. 3 1.*

*Strab. x115.*  
376.

*Exf. c. en.*

embrasé différentes hypothèses. Nous ne les rapporterons pas; on les trouve exposées & réfutées dans les Dissertations que M. l'abbé Gédoyne & M. l'abbé Banier ont composées sur les Hyperboréens: elles font partie du VII.<sup>e</sup> volume de nos Mémoires. Le lecteur que nous y renvoyons y verra, sur-tout dans celle de M. l'abbé Banier, toutes les fictions des anciens & des modernes sur les Hyperboréens présentées en détail.

*Mémoires de  
l'Acad. t. VII,  
p. 113 & suiv.*

Les deux Académiciens ne se contentent pas d'attaquer les opinions qu'ils examinent, chacun d'eux en présente une nouvelle. M. l'abbé Gédoyne place les Hyperboréens dans le pays situé entre la mer noire & la mer d'Asoph, aux environs de la Circassie: selon M. l'abbé Banier, ils habitoient la partie de la Colchide voisine du Phasé.

Les raisons sur lesquelles ils appuient leurs sentimens n'ont pas paru assez convaincantes à M. Fréret, pour qu'il adoptât l'une ou l'autre. Il a cru pouvoir examiner de nouveau la question, & dans un Mémoire lû en 1744, il essaie d'établir une troisième opinion, par l'exposé de laquelle nous finirons cet article, où se trouve d'avance une grande partie des preuves dont il s'est servi. Ces preuves sont en effet contenues dans tout ce que nous avons rapporté des Hyperboréens d'après son Mémoire.

15 Mai 1744.

M. Fréret, s'attachant au témoignage d'Hérodote & cherchant à le concilier avec les traditions rapportées par Eschyle & Pindare, est convaincu, comme le premier de ces écrivains, que l'histoire des Hyperboréens avoit un fondement réel, & que l'équivoque de leur nom donna naissance à la plupart des fables, qui dans la suite ont défiguré cette histoire. On les plaçoit, dit-il, sous un climat tempéré, quoiqu'extrêmement septentrional; parce que leur nom annonçoit qu'ils habitoient au-delà du nord & du séjour de Borée, sans trop s'embarasser de l'absurdité de cette position. Les poètes n'y regardent pas de si près: d'ailleurs, par la critique que fait Hérodote des écrivains de son siècle, nous voyons qu'alors on se formoit une étrange idée de la figure de notre continent, & de celle de l'Océan qui l'environne.

Suivant Hérodote, d'accord en ce point avec Callimaque, les Hyperboréens confioient leurs offrandes aux Scythes leurs voisins: transmises ensuite de peuples en peuples, elles étoient portées vers l'occident, jusque sur les bords de la mer Adriatique; de là elles descendoient vers le midi à travers l'Épire jusqu'à Dodône, où les Pélasges les recevoient pour les remettre à leurs voisins vers l'orient; ceux-ci les faisoient passer jusqu'au golfe Maliaque, d'où elles arrivoient dans l'Eubée, qu'elles traversoient suivant sa longueur jusqu'à Caryste: on les embarquoit dans ce port pour les conduire par l'île de Ténos à celle de Délos. Hérodote, comme nous l'avons observé, suivoit sur la route de ces offrandes la tradition des Déliens mêmes, plus croyable en ce point qui les concernoit que celle des habitans de l'Attique, consultés par Pausanias. De plus ce dernier, postérieur de plusieurs siècles à Hérodote, n'a pas à beaucoup près la même autorité sur un fait voisin des temps héroïques.

On voit assez combien cette route tracée par Hérodote est contraire à la position que donnent aux Hyperboréens l'auteur du poëme des Arimaspes & les deux Hécatéés. Mais elle pourroit à la rigueur s'ajuster aux opinions qui les placent vers les sources du Danube. Il est vrai qu'on ne trouve point de Scythes proprement dits dans le voisinage; mais les Grecs ont si souvent confondu ces peuples avec les Thraces, avec les Gètes ou Illyriens, & même avec les Germains, que le nom de Scythe ne doit pas s'interpréter rigoureusement (f).

C'est donc au nord, ou même au nord-ouest de la Grèce; qu'il faut chercher les Hyperboréens, suivant M. Fréret. Mais comme en ces siècles reculés les connoissances géographiques des Grecs ne pouvoient pas s'étendre fort loin, & que d'ailleurs les noms de *Pagazus*, *Agiens*, *Opis*, *Argis*, *Hécaergé*, *Laodicé*, *Hypéroché* donnés à des Hyperboréens, sont pris de la langue grecque, M. Fréret ne voit rien

(f) *Scytharum nomen usquequaque transit in Sarmatas atque Germanos, &c. Plin. Hist. Nat. 1V, 12.*

qui doit les faire regarder comme des Barbares. Il ne les cherche ni parmi les nations Celtiques, ni parmi les Illyriens, ni vers les sources du Danube; & croit que pour les découvrir on ne doit pas sortir de la Grèce.

Il est question de trouver à l'extrémité de la Grèce en tirant au nord-ouest un pays dont les peuples aient pu recevoir le nom d'Hyperboréens : voici la conjecture de M. Fréret. Tite-Live (g) décrivant les suites de la conquête de la Macédoine par Paul Émile, nous a conservé le précis du décret par lequel ce général fit un nouveau partage du pays. Paul Émile divisa ce royaume en quatre grands départemens, dont le troisième étoit borné au nord par le mont *Boras*; le quatrième, situé au-delà de ce mont *Boras*, confinoit avec l'Illyrie, & comprenoit entre autres les cantons des Eordéens, des Lyncestes & des Pélagons. Quoique les Grecs exprimassent plus communément le vent du nord par le nom de *Boreas*, on a des exemples qu'ils prononçoient quelquefois ce mot par *Borras* ou *Boras*, & c'est de cette dernière façon qu'on le trouve dans Aratus & dans Eustathe, qui l'un & l'autre écrivoient en Macédoine. Les peuples situés au-delà de ce mont *Boras* ont pu s'appeler Hyperboréens Ὑπερβόρειοι, & le nom de cette montagne, peu connue dans le reste de la Grèce, occasionna, selon toute apparence, l'équivoque qui fit naître toutes les fictions débitées sur un peuple dont la trace s'étoit perdue depuis long-temps.

C'est au lecteur à juger si cette explication simple est le véritable dénouement de la difficulté. Nous nous contenterons d'observer qu'elle dispense M. Fréret de suivre en détail les fables imaginées au sujet des Hyperboréens, & qui toutes, assez modernes & dénuées d'un fondement historique, devoient leur être à l'imagination, & leur crédit à l'ignorance. Le merveilleux n'est point essentiel à l'histoire des temps reculés, comme on pourroit soupçonner la plupart des écrivains

(g) *Ad septentrionem mons Bora obijcitur . . . . quarta regio trans Boram montem, unâ parte confinis Illyrico, alterâ Epiro.* Tit. Liv. XLV, 29, 30.

*Hesyc. voce*  
*Βορράς.*  
*Aratus, V,*  
*161.*  
*Eustat. Schol.*  
*in Dion. vers.*  
*311.*

modernes de le croire, si l'on en jugeoit par la façon dont ils traitent la mythologie. La Critique rend à ces événemens surchargés de fausses merveilles la simplicité qu'ils eurent d'abord; & dès qu'une fois elle est parvenue à dégager un fait, on voit avec plaisir les détails fabuleux qui l'offusquoient, s'en détacher comme d'eux-mêmes & tomber, pour ainsi dire, de toutes parts. C'est alors que n'ayant plus ni soutien, ni liaison les uns avec les autres, ils trahissent leur origine & laissent voir à découvert qu'ils sont l'ouvrage de l'équivoque, du mensonge ou de la superstition. C'est souvent la véritable façon d'expliquer les fables, que de les détruire ainsi; & toute opinion, qui a l'avantage de les expliquer de cette manière, doit naturellement prévenir en sa faveur. Un système singulier séduit, mais ne frappe pas; cette séduction est l'effet de l'art & quelquefois même de l'artifice. Une idée simple au contraire frappe & ne séduit pas; l'esprit peut suivre avec confiance l'impression qu'il en reçoit; c'est un des caractères de la vérité.

---

## SUR LE PEU D'ACCORD

*Des observations faites jusqu'à présent pour déterminer  
la latitude d'Athènes.*

**D**E tous les pays étrangers, la Grèce est sans contredit le plus célèbre. Le seul nom des peuples qui l'ont habitée nous inspire une sorte de respect, que mérite à bien des égards cette Nation libre, savante & guerrière. On nous familiarise avec elle dès nos premières années: son histoire, sa langue, sa religion, ses mœurs sont alors le principal objet de nos études; & souvent dans la suite elles occupent agréablement notre loisir. Le goût de la plupart des gens de Lettres les porte à cultiver des connoissances dont ils ont reçu dans leur jeunesse les premiers élémens. Aujourd'hui même encore ce pays est très-fréquenté: le commerce & la

*Hist. Tome XVIII. C c*

curiosité littéraire ne cessent d'attirer sur ses bords un grand nombre de voyageurs. Cependant cette Grèce, objet de tant d'études & de voyages, est une des contrées que les géographes connoissent le moins; & peut-être n'en est-il aucune dont nous ayons des cartes plus défectueuses. A peine les dernières conservent-elles un air général de ressemblance avec les anciennes. On ne peut voir sans surprise à quel point la figure & le gisement des côtes, le détail des caps, des anes, des golfes & des ports y sont altérés. Ce n'est pas que nous n'ayons en Italien & en Grec vulgaire des Portulans, dont plusieurs sont imprimés, & dont les autres encore manuscrits se conservent dans nos bibliothèques: mais il sembleroit que ces sources aient été totalement inconnues aux auteurs des cartes de la Grèce; du moins aucun d'eux ne paroît-il les avoir examinées avec soin. Il étoit plus court de copier des cartes toutes faites, en y semant de légers changemens d'après des Mémoires modernes, sans considérer si ces changemens hasardés par rapport à quelques points ne devoient pas influencer sur tous les autres. Qui ne fait toutefois que les différentes parties d'une carte bien faite sont nécessairement liées entre elles?

Mai 1744. M. Fréret s'étoit proposé de faire un examen critique des cartes de la Grèce. Nous allons donner, comme un essai de son travail, le résultat d'un Mémoire qu'il nous communiqua sur la latitude d'Athènes, qui souffre de grandes difficultés. Ce n'est qu'un point; mais ce point est de la dernière importance pour la géographie. La variété qui règne à son égard entre les déterminations données par les modernes & celles des anciens, produit une incertitude qui se répand par contagion sur un grand nombre d'autres points. M. Fréret rapporte ces différences en commençant par les cartes modernes. Nous suivrons dans ce précis l'ordre qu'il s'est proposé.

I. Comme la navigation de la Méditerranée & sur-tout celle de l'Archipel n'est qu'une espèce de *Cabotage*, où l'on ne perd presque jamais les terres de vûe, la connoissance

précise des latitudes n'est pas une chose essentielle. Aussi la plupart des anciennes cartes de cette mer manuscrites ou gravées n'ont-elles point de graduation marquée, du moins avec exactitude.

La plus ancienne carte particulière que nous ayons de la Grèce est celle de Sophian, imprimée dès l'an 1545. En 1552 elle reparut à Rome en quatre feuilles; & quinze ans après Salamanca la fit réimprimer à Venise avec des changemens. Ces différentes éditions s'accordent toutes à donner 37 degrés 10 à 12 minutes de latitude à la ville d'Athènes.

En 1561, Pyrrho Ligorio publia une nouvelle carte de la Grèce sur un plan différent, mais encore très-grossier; la latitude d'Athènes y est seulement de 37 degrés.

Celle de Jacques Gastaldo géographe habile parut à Venise en 1569. Le système en est meilleur que celui des précédentes: elle offre beaucoup plus de détails; & M. Fréret, qui l'a soigneusement examinée, la croit construite sur les Portulans. Cependant la graduation de cette carte est très-vicieuse: Ortelius en l'insérant dans son trésor de l'ancienne géographie n'en a pas corrigé les défauts; ils sont si considérables que peut-être doit-on plutôt les attribuer au graveur qu'au géographe. La latitude de Milo est, par exemple, trop septentrionale de 20 minutes; celle de Smyrne l'est de plus d'un degré, & celle de Rhodes de près de deux. C'est qu'alors on donnoit avec Ptolémée 43 degrés de latitude à Constantinople, qui n'est que sous le 41<sup>e</sup>. Pour gagner ces deux degrés de trop, on se trouvoit forcé d'étendre plus qu'ils ne le sont du nord au sud les pays compris entre l'île de Crète & Constantinople; & la répartition de cette étendue excédente se faisoit arbitrairement. D'ailleurs tous les géographes avant M. Delisle se sont trompés sur le nombre des milles marins, qu'ils comptoient pour la mesure d'un degré. Soixante quinze de nos milles de Provence sont à peu près cette mesure; mais il en falloit environ quatre-vingt-huit de ceux des anciens navigateurs Italiens. Dans quelles erreurs devoient par conséquent tomber les géographes qui ne donnoient au degré

que soixante de ces milles? Quelle que soit la main qui a gradué la carte de Jacques Gastaldo, elle donne 38 degrés 10 minutes environ à la latitude d'Athènes.

En 1596, Crescentio voyageur habile adopta cette détermination sur la carte marine de la Méditerranée: c'étoit la seconde qui parut de cette mer. Paolo Fourluni en avoit donné une dès l'an 1569, mais dont la graduation mise au hasard est absolument fautive.

Guillaume Bernard pilote Hollandois donne environ 38 degrés 30 minutes au port d'Athènes, dans la carte générale dont il accompagne la description de la Méditerranée qu'il publia en 1607: mais comme les Hollandois faisoient alors peu de commerce dans le Levant, Bernard n'est que le copiste des Vénitiens pour les pays situés à l'orient de la Sicile. Il se contente de traduire une espèce de Portulan, compilé de plusieurs autres, qui se trouve à la fin d'un livre imprimé à Venise sous le titre de *Consoluto del Mare*.

La description de la Méditerranée que Jacques Colom autre pilote Hollandois fit paroître en 1645 sous le nom de *colonne flamboyante*, est beaucoup plus ample que la précédente; elle est principalement dressée sur les Mémoires des navigateurs Hollandois, dont le commerce s'étoit fort accru dans le Levant. Cette description avoit été donnée par l'auteur en Hollandois & en François: un Italien la traduisit en 1664 avec de légers changemens: en 1677 on en fit une version Angloise; & Van-keulen l'a presque toute insérée dans sa compilation. Dans ce *flambeau* la graduation n'est marquée ni sur les cartes générales, ni sur la carte particulière de l'Archipel: mais comme la latitude de l'île de Cérigo (autrefois *Cythère*) se trouve dans la table jointe à ce livre, on peut déterminer par l'échelle de cette carte celle d'Athènes à 38 degrés 10 minutes. C'est à ce point qu'elle est aussi fixée dans la dernière carte de la Méditerranée que les sieurs Brémond & Michelot ont publiée à Marseille.

En 1647 Robert Dudley duc de Northumberland inséra une carte de la Méditerranée à très-grands points, dans le

v.<sup>e</sup> volume de son ouvrage sur la navigation intitulé *Arcano del Mare*. Cette carte augmente encore la latitude d'Athènes; elle la fait de 38 degrés 25 minutes.

Guillaume & Nicolas Samson ne lui donnent que 37 degrés 20 minutes; Vélius 37 degrés 39 minutes; Baudran 37 degrés 35 minutes; Philippe de Larue 37 degrés 32 minutes; la Guilletière 37 degrés 41 minutes (a).

Enfin Guillaume Delisle dans sa carte de la Grèce, la moins défectueuse que nous ayons jusqu'à présent de ce pays, place Athènes par la latitude de 38 degrés 5 minutes. C'est sur la foi d'une observation faite dans cette ville par M. Vernon voyageur Anglois, & publiée en 1676 dans les *Transac-tions philosophiques*. Mais nous n'avons aucun détail de cette observation; on ne fait même ni quel instrument employa l'observateur, ni de quelles tables du soleil il s'est servi, ni quelle hypothèse il suivoit sur la réfraction & la parallaxe. Comme M. Vernon observa d'autres latitudes dans les terres, il falloit que son instrument fût portatif; que ce fût un astrolabe ou un anneau astronomique d'un petit volume; & dès-lors, quelque habile qu'on le suppose, il ne pouvoit éviter des erreurs assez considérables.

*Transf. Philof.  
année 1676.*

Du détail que nous venons de faire il résulte, qu'avant M. Vernon, les modernes n'avoient rien de fixe au sujet de la latitude d'Athènes; & que si l'observation de ce voyageur n'est pas certaine, comme on paroît en droit de le présumer, cette latitude est encore à déterminer.

II. Consultons les anciens avec M. Fréret, & voyons ce que nous offrent à cet égard les ouvrages de leurs astronomes & de leurs géographes.

(a) C'est dans son livre intitulé *Description d'Athènes ancienne & moderne*, que la Guilletière conclut cette latitude d'Athènes, d'après une observation faite, dans ce lieu, du passage de la Claire de Libra au méridien. Mais cette observation,

quoique fort détaillée, doit passer pour suspecte. En calculant d'après le véritable lieu de l'étoile, on trouveroit une latitude de 36 degrés 5 minutes: c'est une différence de 50 minutes.

Quoiqu'ils ne se servissent pas d'instrumens comparables aux nôtres, ils étoient en état de faire avec assez de justesse certaines observations. Telle est en particulier celle de la hauteur méridienne du soleil, qu'ils déterminoient par le moyen de leurs gnomons, dont la hauteur rendoit très-sensible la différence des ombres aux différens jours de l'année.

Athènes est un des plus anciens observatoires de la Grèce. C'est dans cette ville que Méton observa le solstice l'an 432 avant J. C; & nos astronomes, en comparant cette observation à celles des modernes, s'en servent encore pour déterminer la vraie grandeur de l'année solaire. Par-là nous avons une forte présomption que la latitude d'Athènes donnée par les anciens devoit être assez juste. Ainsi, supposé qu'elle soit fautive, ce n'est pas une de ces erreurs qu'on est en droit de rejeter sans examen.

*Vitr. IX, 4  
et 8.*

Vitruve donnant dans son traité d'architecture quelques préceptes sur la manière de construire & de placer les cadrans solaires, veut sur-tout qu'on soit attentif à la latitude du pays pour lequel le cadran est destiné. Dans la vûe de faire sentir la nécessité de cette attention il propose les exemples de Rome, de Rhodes, d'Alexandrie & d'Athènes, en marquant les divers rapports qui se trouvent dans ces villes, entre la longueur du gnomon & celle de l'ombre équinoctiale projetée par ce gnomon. De la comparaison de l'une & de l'autre, on infère aisément la latitude précise de chacun de ces lieux; & comme celles de Rome, de Rhodes & d'Alexandrie nous sont connues par des observations modernes très-exactes, nous pouvons juger également de la latitude d'Athènes déterminée par la même méthode.

Le rapport marqué par Vitruve pour Rome est celui qui se trouve dans Plin, comme observé au champ de Mars avec l'obélisque Égyptien sommé d'un globe, qui formoit un excellent gnomon. Ce rapport donne par le calcul une latitude de 41 degrés 54 minutes: c'est précisément

celle qu'adopte M. Cassini dans ses nouveaux élémens d'astronomie (*b*).

Le rapport supposé à Rhodes par Vitruve donne seulement 35 degrés 48 minutes : mais on reconnoît sans peine que cette latitude est celle de la partie méridionale de l'île, & non de la ville même de Rhodes, située au nord ; la preuve en est simple. Ératosthène décrivant le parallèle qui passe par Myriandrus dans le golfe d'Issus près d'Alexandrette, par le nord de Rhodes, par le sud du Péloponnèse, par le midi de la Sicile, par le détroit & la ville de Gades, lui donne dans un endroit de Strabon, 36 degrés 22 minutes 34 secondes de latitude, & 36 degrés 29 minutes 59 secondes dans un autre : la latitude moyenne est de 36 degrés 26 minutes 27 secondes. Or, suivant les observations modernes la latitude d'Alexandrette est de 36 degrés 35 minutes ; celle de Rhodes, de 36 degrés 26 minutes ; celle de l'extrémité sud de Cérigo, de 36 degrés 10 minutes ; celle du milieu du canal entre Malte & la Sicile, de 36 degrés 10 minutes à peu près ; enfin celle de Cadiz, de 36 degrés 33 minutes. Le détroit est de quelques minutes plus méridional que Cadiz (*c*). On voit par-là combien les déterminations de cette ligne, menée d'un bout à l'autre de la méditerranée selon sa longueur, étoient exactes dans la géographie d'Ératosthène.

La latitude d'Alexandrie, calculée par nos tables modernes, d'après la longueur de l'ombre équinoctiale du gnomon que marque Vitruve (*d*), est de 31 degrés 11 minutes 59 secondes. M. de Chazelles ayant observé à la marine ou au port, la trouva seulement de 31 degrés 11 minutes 20

(*b*) Le motif qui détermina M. Cassini, c'est qu'elle tient le milieu entre un très-grand nombre d'observations modernes faites avec de bons instrumens, mais par diverses méthodes.

(*c*) L'observation de Cadiz est du P. Feuillée : nous devons toutes

les autres à M. de Chazelles.

(*d*) On voit encore aujourd'hui : près du port d'Alexandrie, parmi les ruines de cette capitale des Ptolémées, les restes de deux aiguilles ou obélisques, qui peut-être avoient servi de gnomons aux anciens observateurs.

208 HISTOIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE  
secondes; elle n'étoit que de 31 degrés 8 minutes 34 secondes suivant Eratosthène, qui avoit établi son observatoire près de la porte méridionale d'Alexandrie. C'est une différence de 3 minutes 56 secondes, qui ne surprendra pas les astronomes (e).

Reste à déterminer la latitude d'Athènes par le même rapport entre la longueur du gnomon & celle de l'ombre équinoctiale. Suivant cette méthode elle n'est que de 37 degrés 9 minutes, & moindre par conséquent de près d'un degré, que celle que M. Vernon avoit conclue de son observation.

Si Vitruve étoit le seul qui donnât le rapport observé à Athènes entre l'ombre équinoctiale & le gnomon, on seroit peut-être en droit d'en soupçonner l'exactitude. Mais son témoignage est confirmé par ceux d'Hipparque & d'Eratosthène.

Lib. I, c. 5,  
& ultim.

Hipparque dans son traité sur le poëme astronomique d'Aratus reproche, entre autres méprises, à cet astronome d'avoir donné pour le parallèle moyen de l'Hellade, ou de la Grèce proprement dite, celui du 41<sup>e</sup> degré de latitude; c'est-à-dire, le parallèle de la Macédoine où il vivoit à la cour d'Antigonus Gonatas. Hipparque prend pour parallèle moyen de la Grèce celui dans lequel la longueur de l'ombre équinoctiale est à celle du gnomon, comme 4 est à 3; c'est précisément le rapport marqué dans Vitruve pour Athènes. Quelques lignes plus bas Hipparque assure en termes formels que la latitude d'Athènes est de 37 degrés environ; le calcul donne 37 degrés 9 minutes. Le mot *environ* exprime dans Hipparque cette fraction de 9 minutes.

Strab. II, p.  
57 & 134.

Un passage d'Eratosthène, conservé par Strabon, nous apprend qu'il donnoit à peu près la même latitude à la ville d'Athènes. Cet ancien astronome assuroit que le parallèle

(e) Les exemples en sont fréquens dans l'histoire de l'astronomie moderne. Feu M. Cassini ayant en deux années différentes observé la latitude de Marseille, au même lieu, avec les mêmes instrumens & les mêmes précautions, trouva 2 minutes 53 secondes de différence.

de Rhodes passoit 400 stades au midi d'Athènes & de Syracuse (f). On fait qu'il comptoit 700 stades au degré: dans cette hypothèse, les 400 stades font 34 minutes 15 secondes environ. Joignons-les à la latitude de Rhodes nous aurons pour celle d'Athènes 37 degrés 4 minutes 15 secondes; ce n'est guère que 4 minutes de moins que dans celle qui résulte de la longueur de l'ombre.

Enfin, les tables de Ptolémée donnent 37 minutes 15 secondes; & celles du Persan Nassir Eddin, 37 minutes 20 secondes (g). M. Fréret rapporte uniquement ces deux derniers exemples, pour montrer qu'on s'est accordé presque

(f) Cette différence de 400 stades, entre le parallèle de Rhodes & d'Athènes, se trouve répétée par presque tous les astronomes anciens, comme un exemple très-connu de la diversité sensible que le changement d'horizon met dans les apparences célestes. On voyoit alors à Rhodes l'étoile *Canopus* raser distinctement l'horizon, & cette étoile ne s'apercevoit pas d'Athènes. Voyez *Gemin. c. 3. Procl. c. 12. Cleomed. l. 1.*

(g) M. Fréret ne fait pas un grand fond sur l'autorité de Ptolémée: 1.° parce qu'en général ce géographe est peu exact sur les latitudes des villes dont il parle, & même sur celle d'Alexandrie où il observoit. 2.° Parce que l'observation de laquelle il conclut la latitude d'Athènes, est celle de la durée du plus long jour dans cette ville. Il suppose ce plus long jour de 14 heures 36 minutes: or le calcul exact, fait d'après cette supposition, ne conduit pas au même résultat. En négligeant la réfraction horizontale, ce calcul donne 37 degrés 34 minutes 40 secondes. Si nous y avons égard, ce sera 36 degrés 38 minutes 20 secondes. L'une & l'autre de ces latitudes diffèrent, comme on voit, de celle de Ptolémée.

Ptolémée préféreroit cette méthode à celle des observations gnomoniques: cependant elle ne peut être bonne, que lorsqu'il s'agit d'établir des différences de latitude un peu considérables & de plusieurs degrés au moins. En effet, la confiance qu'elle mérite dépend de deux points qu'il est difficile d'éclaircir. 1.° Quelle étoit au temps de l'observation ancienne l'obliquité de l'écliptique! Selon que cette obliquité est plus ou moins grande, le soleil s'approche plus ou moins du zénith au temps du solstice, & l'arc diurne est en conséquence plus ou moins grand au solstice d'Été. 2.° Il faudroit savoir si les anciens, en déterminant la durée du jour par le moyen de leurs clepsydres, & par des observations répétées pendant plusieurs années, avoient égard à l'effet de la réfraction horizontale. On fait qu'elle prolonge la présence sensible du soleil sur l'horizon, de 4 minutes 15 secondes de temps moyen, au delà de sa durée réelle. Les anciens ont connu les réfractions: c'est par-là que Cléomède, adoptant l'hypothèse des astronomes antérieurs, explique les éclipses horizontales. Mais appliquoient-ils ce principe au calcul déduit de la durée des jours! c'est ce que nous ignorons.

toûjours à suivre la détermination donnée par Hipparque, ou du moins à s'en éloigner très-peu.

III. De cette comparaison, entre les calculs des anciens & ceux des modernes, M. Fréret conclut que la latitude d'Athènes de 38 degrés 5 minutes, déterminée par Vernon, est au moins fort douteuse. Suivant les astronomes & les géographes anciens, elle n'est que de 37 degrés 9 minutes, c'est-à-dire, moindre de 56 minutes.

Leur imputerons-nous gratuitement & sans preuve une erreur si grossière? Les observations gnomoniques sur lesquelles ils se fondoient leur ayant donné les latitudes des autres villes avec la plus grande précision, supposons-nous qu'ils se sont trompés sur la seule latitude d'Athènes; sur celle d'un lieu où toutes les sciences, & particulièrement celle des astres, ont été cultivées avec le plus de succès jusqu'à la fondation d'Alexandrie?

On a vû les anciennes cartes de la Grèce, dont nous avons parlé, suivre à très-peu près pour la plupart le sentiment des anciens sur la position d'Athènes. A l'égard de celles qui s'approchent de Vernon, cette conformité vient, comme nous l'avons remarqué, de la trop grande étendue que leurs auteurs donnoient du sud au nord à tout le pays compris entre Constantinople & l'île de Candie.

Cette incertitude d'un degré dans la latitude d'Athènes est d'une très-grande conséquence pour la construction des cartes de la Grèce. La connoissance précise que nous avons de la position de Theffalonique, de Milo, de la Canée & de Candie nous force d'affujétir une partie de la carte à ces quatre points; & comme nous avons aussi des latitudes à peu près sûres de quelques autres lieux, telles que celles du sud de Cérigo, du sud de l'île de Sapience & du port de Zante, observées par M. de Chazelles, le reste de la carte dépend de la latitude d'Athènes. Selon qu'elle se trouvera plus ou moins septentrionale d'un degré, il faudra changer absolument la figure du Péloponnèse & sa position en longitude, afin de faire quadrer avec ces différens

points les distances itinéraires, soit des anciens, soit des modernes.

Rien ne seroit plus aisé que de sortir de cette incertitude: « il suffiroit pour cela, dit M. Fréret, que les capitaines des « bâtimens, qui relâchent dans le port d'Athènes, fissent ob- « server à terre par leurs pilotes la hauteur du soleil; & qu'ils « envoyassent le détail de ces observations, en marquant si « l'instrument dont ils se sont servis est un anneau astron- « omique, une Arbalestrille, un quartier Anglois, &c. (h). On « ne leur demande point le calcul, parce qu'on est en état de « le faire ici avec des tables exactes. Plusieurs observations « différentes comparées avec soin donneroient une latitude « assez sûre, pour fixer enfin les géographes sur ce point im- « portant. »

(h) M. Askew Membre de la Société Royale de Londres, Associé depuis quelque temps à l'Académie, sous le titre d'*Académicien libre*, a, dans son voyage de Grèce, observé la latitude d'Athènes sur le lieu même. On nous assure qu'il la fait d'environ 38 degrés 15 minutes; mais nous ignorons le détail de cette observation, & nous exhortons ici M. Askew à se hâter de la rendre publique, avec tous les éclaircissemens qui pourront mettre les astronomes & les géographes en état d'en juger. Cet article, dans lequel nous avons

fait voir la diversité frappante qui se trouve entre la latitude marquée par les anciens, & celle qu'a donnée Vernon, doit engager le nouvel observateur à ne rien omettre de ce qu'il croira propre à montrer la justesse de sa détermination. Si les réflexions dont M. Fréret appuie le calcul des anciens, forment des objections valables contre Vernon, à plus forte raison détruiroient-elles le calcul de M. Askew, puisqu'il suppose Athènes plus septentrionale encore de 10 minutes. La différence est d'un degré 6 minutes entre Hipparque & lui.



## ECLAIRCISSEMENT

Sur un passage du IV.<sup>e</sup> livre de la guerre des Gaules par César.

CÉSAR s'étant fait nommer gouverneur des Gaules après son consulat, s'y rendit au commencement de l'an de Rome 694, 58 avant J. C. La victoire signala son entrée dans cette province, qui devoit être le théâtre de ses exploits. Les Helvétiens vaincus dans un grand combat & forcés à regagner leurs frontières; Arioviste & ses Germains chassés des Gaules, éprouvèrent dans sa première campagne ce que pouvoient des légions Romaines sous un chef aussi grand politique que guerrier. Sa seconde campagne fut marquée par la conquête de la Belgique; par la défaite des Nerviens (*a*), des Aduatiques (*b*) & de leurs alliés; par la soumission de toute la côte maritime des Celtes, depuis l'embouchure de la Seine jusqu'à celle de la Loire. César dans la troisième soumit par lui-même ou par ses lieutenans les Vénètes<sup>a</sup>, les Unelles<sup>b</sup>, les Eburovices<sup>c</sup>, les Lexoviens & les Aquitains; il força les Morins (*c*) & les Ménapiens (*d*) à se retirer dans leurs bois & leurs marais. Tout paroissoit tranquille dans les Gaules; & trois années de succès continuels avoient soumis aux Romains cette vaste région, lorsqu'en l'année 55 avant J. C, deux nations Germaniques, les *Tenchthères* & les *Uspètes* donnèrent à César l'occasion qu'il cherchoit de perpétuer la guerre. Lui-même nous apprend quel fut le motif de leur passage dans les Gaules. Ces deux

<sup>a</sup> Pays de  
Vanne.

<sup>b</sup> Peuples du  
Côentin.

<sup>c</sup> Evreux &  
Lisieux.

(*a*) Les Nerviens occupoient le pays entre l'Escaut & la Sambre; c'est la partie de la Flandre où sont Cambrai, Valenciennes & Tourmai, &c.

(*b*) Les Aduatiques habitoient le pays dont Namur est la capitale.

(*c*) Les Morins habitoient le long de la mer, entre la Somme & l'Escaut.

(*d*) Au temps de César les Ménapiens occupoient les deux bords du Rhin, au dessous de l'endroit où fut depuis bâti Cologne.

peuples voisins des Suèves n'ayant pû défendre contre eux leur pays, furent long-temps contraints d'errer dans l'intérieur de la Germanie; enfin ils arrivèrent au bord du Rhin qu'ils traversèrent assez près de son embouchûre, dans la contrée des Ménapiens, dont les hameaux s'étendoient alors des deux côtés du fleuve. Ils essayèrent peu de résistance de la part des habitans; & maîtres du pays ils y vécurent pendant l'hiver des provisions qu'ils y avoient trouvées. A cette nouvelle César rassembla les troupes; & se mettant en campagne plus tôt que de coutume, il marcha contre les Germains, pour s'opposer à leurs progrès.

Ces étrangers avoient déjà quitté les bords du Rhin, & s'étoient avancés sur les terres des Eburons<sup>a</sup> & des Condru-  
ses<sup>b</sup>, cliens de ceux de Trèves. César fut bien-tôt en présence. Après une négociation que rendirent inutile des hostilités, dont peut-être il étoit l'auteur secret, il attaqua cette multitude innombrable d'ennemis, les défit, en tua le plus grand nombre & força le reste à repasser le Rhin. Peu de temps après sa victoire il jeta lui-même un pont sur ce fleuve, & fut le premier des Romains qui pénétra dans la Germanie.

<sup>a</sup> Le pays de Liège.  
<sup>b</sup> Le Condros.

L'objet des recherches dont nous allons faire le précis dans cet article est de fixer, du moins à peu près, l'endroit où César tailla les Germains en pièces, & celui dans lequel il passa le Rhin. M. Levesque de la Ravalière a discuté ces deux points, & s'éloigne sur l'un & l'autre du sentiment de Cluvier, adopté par Samson & par Adrien de Valois.

20 Mai 1746.

I. Il suffit de lire avec attention l'endroit des commentaires où César décrit lui-même ce qui précéda sa victoire, & ce qui la suivit, pour être en état de fixer le lieu de la bataille. Selon lui, les Germains passent le fleuve assez près de l'endroit où il se jette dans l'Océan; ils envahissent les contrées voisines, s'y cantonnent pendant l'hiver, & ne se mettent en marche que dans les premiers jours du printemps pour s'avancer dans la Belgique. César ne leur donne pas le temps d'y faire des progrès; il les trouve & les arrête aux frontières des Eburons, c'est-à-dire, dans le pays de Liège. Les

Germain s'envoient des députés; il entame avec eux une négociation pendant laquelle il n'interrompt point sa marche; instruit que presque toute leur cavalerie étoit allé faire un grand fourrage au-delà de la Meuse, il se hâte de les joindre pour être à portée de les attaquer avant leur réunion. Une seconde conférence l'arrête à douze mille pas de leur camp; il s'en rapproche encore de quatre mille pas dans la vue d'être plus voisin de la rivière. Pendant l'entrevue du jour suivant le combat s'engage entre cinq mille cavaliers Romains & huit cens de ceux des ennemis; les Romains y font défaites. César résolu d'en tirer vengeance, arrête le lendemain les députés des Barbares, qui viennent en grand nombre pour conclure la paix, en se justifiant sur ce qui s'étoit passé la veille; & tandis que cette multitude nombreuse, se reposant sur la foi de la trêve, attendoit sans inquiétude & sans précaution le retour de ses négociateurs, César fond sur leur camp, y jette une alarme bien-tôt suivie d'une déroute générale; & ne leur laissant, ni le temps de prendre leurs armes, ni celui de se rallier, en fait un grand carnage, les chasse de leurs retranchemens & les poursuit jusqu'au confluent de la Meuse & du Rhin. C'est là que le peu de Germains échappés au fer du vainqueur se précipitent dans le fleuve, où la plupart périssent de frayeur & de lassitude. La cavalerie qui, quelques jours avant le combat, s'étoit répandue dans les terres au-delà de la Meuse, repassa le Rhin en diligence dans le pays des Sicambres, qui lui donnèrent un asyle.

On voit par-là que, suivant le texte de César même, cette bataille, qui termina la guerre, fut donnée dans un pays assez voisin du confluent de la Meuse & du Rhin, pour que les fuyards pussent repasser le fleuve aux environs de ce confluent. Cluvier néanmoins propose une correction dans le texte, & prétendant qu'il faut substituer la Moselle à la Meuse, il soutient que César a voulu parler du confluent de la Moselle & du Rhin; & que c'est dans le voisinage de ce confluent, c'est-à-dire, auprès de Coblents, qu'étoit placé le camp des Germains.

M. Levelque défend le texte de César contre cette prétendue correction, qui le rendroit inconséquent, quoique Samson & M. de Valois la trouvent fort heureuse. A l'autorité de ces géographes notre académicien oppose 1.<sup>o</sup> celle des manuscrits dont l'accord unanime réclame en faveur de la leçon commune (*e*); 2.<sup>o</sup> le détail même de l'historien, dont nous venons de faire l'abrégé. En effet il est clair par tout le récit de César que le pays de Liège & de Luxembourg fut le théâtre de ses seconds exploits contre les Germains. Il n'y nomme jamais la Moselle: il y parle toujours de la Meuse; & dans la vûe de présenter à son lecteur un tableau plus net de ce qui s'est passé sur les bords de cette rivière, il en décrit le cours avec soin & place cette description à la tête de son récit. « La Meuse, dit-il, prend sa source au mont de Vosge dans le territoire de Langres: elle reçoit dans son cours un bras du Rhin nommé le Wahal, forme avec lui l'île des Bataves, & se jette à quatre-vingt mille pas de là dans l'océan ». Or nous voyons que les Germains passèrent le Rhin assez près de son embouchûre; qu'ils s'en éloignèrent peu pendant l'hiver; & qu'arrêtés dans leur marche par la diligence de César, ils eurent à peine le temps de s'avancer dans le pays des Eburons. Ils ne devoient donc pas s'être écartés beaucoup du confluent de la Meuse & du Rhin; & c'est à peu près dans ces quartiers que se livra la bataille. Pour qu'ils eussent été battus près de l'embouchûre de la Moselle, il auroit fallu qu'ils eussent avancé de cent lieues dans la Belgique; ce qui est formellement contraire au texte de César, dont la marche rapide ne leur en laissa pas le temps. Suivant la leçon commune ils n'auront pénétré qu'à vingt-cinq ou trente lieues au-delà du territoire où ils avoient passé l'hiver: & c'est tout ce qu'avoit pû faire une armée, ou plutôt une nation si nombreuse, qui traînoit à sa suite ses femmes & ses enfans; qui traversoit des pays

*De Bel. Gall.*  
IV, 10.

(*e*) On lit en effet, dans tous les manuscrits: *Cum ad confluentem Mosæ & Rheni pervenissent, &c.* & ce n'est que par des conjectures que Cluvier appuie la violence qu'il fait au texte.

marécageux & peu frayés, dans une saison où les nuits sont encore longues & les chemins mauvais. De telles marches sont toujours lentes; & si César ne nous apprenoit qu'ils étoient arrivés dans le pays de Liège, nous aurions peine à le croire.

*Pontan. Dis-*  
*cept. 9.*

*Aimoin. Præ-*  
*fat. c. 4.*

*Recueil des*  
*hist. de Fran. 1,*  
*p. 255.*

*Hist. Rom.*  
*XII, l. 41.*

Aussi Pontanus s'est-il déclaré pour la leçon ordinaire contre la hardiesse de Cluvier, qu'il réfute dans une de ses dissertations. Aimoin de Fleuri l'un de nos historiens a conservé le même texte dans sa pureté, en insérant dans son ouvrage cet endroit de César. D. Bouquet, dans l'édition qu'il a donnée des commentaires sur la guerre des Gaules, a préféré l'ancienne leçon à celle que Cluvier vouloit introduire: M. Crevier s'y tient aussi dans sa continuation de l'histoire romaine. Cet exact & judicieux écrivain ne balance pas à placer la scène du combat sur les bords de la Meuse.

Suivant M. Levesque, les Germains devoient être campés dans l'angle de terre que forme la jonction des deux fleuves, plus près cependant du bord de la Meuse que de celui du Rhin. Deux raisons appuient cette conjecture. 1.° Leur cavalerie étoit allé fourrager au-delà de la Meuse chez les Ambivarites: elle avoit eu besoin de gués pour le passage; & la Meuse est plus guéable que le Rhin. 2.° César dit qu'ils gagnèrent en fuyant les bords du Rhin, où la plupart périrent de lassitude; ce qui suppose qu'ils avoient eu quelque chemin à faire pour y arriver.

Tout ce que nous venons de dire d'après M. Levesque, paroît décider la question, & maintenir la Meuse en possession de cet endroit du texte de César. Mais il y a plus; cette décision entraîne celle de la question suivante: elle nous indique à peu près l'endroit où César jetta son pont sur le Rhin.

II. Cluvier prétend qu'il le fit jetter près de la ville de Coblentz, au confluent du Rhin & de la Moselle. Il se fonde sur ce que ce pont ne devoit pas être éloigné du lieu où les Germains avoient leur camp, dans lequel César établit

ses

ses troupes après la victoire. Mais comme nous venons de faire voir, dans la section précédente, que les Germains étoient postés aux environs de l'endroit où la Meuse & le Rhin mêlent leurs eaux, il s'ensuit que le raisonnement de Cluvier prouve contre lui-même, & que c'est plus près du Wahal qu'il faut chercher le lieu du passage de César. En examinant les raisons qu'allègue ce géographe, on trouve qu'elles ont pour base des conjectures hasardées sur la position des peuples nommés dans le récit de l'historien, qu'il change à son gré, suivant les besoins de son système. Par exemple, aux *Ambivarites*, chez qui César fait fourrager les Germains, Cluvier substitue les Aduatiques; c'est-à-dire, des peuples du Hainault à ceux du Brabant.

Il est certain, par les paroles mêmes de César, que la cavalerie des Germains se retira dans le pays des Sicambres. Pour éviter la rencontre des troupes Romaines, elle dut repasser la Meuse à quelques lieues au dessus du champ de bataille; ce fut, selon M. Levesque, aux environs de Venlo. Les Sicambres, qui lui donnèrent une retraite, s'étendoient le long du Rhin, depuis la Lippe en remontant jusqu'au Mein. Ils occupoient en partie le duché de Clèves, le comté de la Marck, le duché de Berg, les électors de Cologne & de Mayence; c'est-à-dire, tout le pays qu'on nomme aujourd'hui la Westphalie, avec une portion de la Vétéravie. Le général Romain, sous prétexte de poursuivre les fuyards, fit quelque chemin pour entrer sur les terres des Sicambres; c'est une preuve qu'il passa le Rhin au dessus de l'endroit où commençoient leurs frontières. « Par conséquent, dit M. Levesque, César ne jeta son pont, ni près de Coblentz, « situé presque à l'extrémité du pays des Sicambres, ni même « auprès de Cologne, mais beaucoup plus près de l'embou- « chûre de ce fleuve, & vrai-semblablement dans le lieu où « l'on a bâti depuis la ville de Clèves. »

César parlant, au VI.<sup>e</sup> livre, d'un autre pont qu'il voulut dans la suite jeter sur le Rhin, dit expressément que ce pont devoit être un peu au dessus de l'endroit où son armée avoit

passé ce fleuve pour la première fois: *Paulum supra eum locum quo antea exercitum transfuduxerat, facere pontem instituit.* D'où il résulte que Clavier n'est pas mieux fondé, lorsqu'il assigne Coblentz pour le lieu de ce second passage, qui devoit encore se faire dans le duché de Clèves. Avoir fixé l'endroit où fut jeté le premier pont de César, c'est avoir indiqué, du moins à peu près, celui où il avoit dessein d'établir le second.

## SUR UNE PRETENDUE LOI

*De Marc Aurèle, en faveur des Chrétiens.*

MARC Aurèle fut un sage sur le trône. Digne héritier des vertus & de la puissance d'Antonin, il se regarda comme le ministre des loix & l'instrument dont la Providence se servoit pour le bonheur des hommes: son règne fut celui de la modération, de l'humanité, de la justice. Les Romains n'ont point eu de meilleur Prince, ni Zénon d'élève plus capable d'honorer le Portique. Cependant les Chrétiens ne furent pas mieux traités sous son Empire que sous celui de ses prédécesseurs; & s'il n'ordonna pas contre eux une persécution générale, il n'empêcha point toutes celles qui troublèrent de son temps le repos des Églises particulières. Les principes de la philosophie Stoïcienne, dont l'austérité n'avoit point altéré la douceur de son caractère, influèrent sans doute beaucoup dans sa conduite à l'égard des Chrétiens. La secte de Zénon, intolérante à la fois & superstitieuse, proscrivoit toute religion étrangère & nouvelle, en même temps qu'elle se prêtoit aux plus absurdes conséquences du Polythéisme. D'ailleurs Marc Aurèle, qui prétendoit descendre de Numa, se proposoit ce Prince pour modèle; & tous ses efforts ne tendoient qu'à rétablir l'ancienne religion des premiers Romains, dont Numa fut l'instituteur. Ainsi doublement ennemi des Chrétiens, comme philosophe & comme

souverain Pontife, il étoit bien éloigné de les soustraire à la rigueur des loix portées contre eux.

Toutefois la plupart des auteurs modernes, qui ont écrit sur l'histoire de l'Eglise, attribuent à Marc Aurèle une loi par laquelle, sans révoquer les précédentes qui condamnoient les Chrétiens à la mort, il ordonnoit que leurs dénonciateurs seroient aussi punis du dernier supplice. La bizarrerie de cette loi, trop inconséquente pour être l'ouvrage d'un Prince si sensé, a frappé M. de Mandajors Associé vétéran de l'Académie. Il examine les fondemens de cette opinion dans un Mémoire qu'il nous a fait communiquer, & dont nous allons donner le précis.

14 Janv. 1744;

On fait que pendant la guerre de Marc Aurèle contre les Quades & les Marcomans, l'armée Romaine se trouva malheureusement engagée dans un vallon étroit, environné de montagnes, où la famine & la soif furent sur le point de la faire périr. Une pluie abondante, mêlée d'éclairs & de tonnerre, sauva les légions; & l'Empereur dut la victoire à cet orage inespéré, que tous ses soldats regardèrent unanimement comme une faveur du Ciel. Les Chrétiens, qui se trouvoient en assez grand nombre dans cette armée, ne doutèrent pas que Dieu n'eût accordé ce miracle à leurs prières. Parmi les Payens, les uns l'attribuèrent à celles de l'Empereur même, si digne par ses vertus de la protection des Dieux; les autres aux enchantemens du magicien Arnuphis que Marc Aurèle avoit auprès de lui: à l'égard de ce Prince il parut en rapporter la gloire à Mercure, qu'il honoroit d'un culte particulier. Sur une de ses Médailles d'argent, conservée dans le cabinet du Roi, on voit un Mercure tenant de la main droite une Patère, & de la main gauche son Caducée: cette Médaille porte pour date l'année 28 de la puissance tribunitienne de Marc Aurèle, qui concourt avec la quatorzième année de son règne, dans laquelle il fit la guerre aux Marcomans<sup>a</sup>. Thémistius<sup>b</sup> rhéteur Payen, dans un discours prononcé devant l'empereur Théodose, assuroit avoir vû dans sa jeunesse un tableau où Marc Aurèle levoit les bras vers le Ciel au

<sup>a</sup> Pagi, ad annum 174.  
<sup>b</sup> Oratione XV, p. 191.

milieu de ses soldats, qui présentoient leurs casques pour recevoir la pluie.

La colonne Antonine qui subsiste aujourd'hui est encore un monument de ce prodige. Les Romains y sont représentés les armes à la main contre les Barbares renversés avec leurs chevaux, & que semble terrasser une pluie mêlée de foudre qui tombe sur eux en abondance. Au dessus du champ de bataille on voit un homme dans les airs, ayant les bras étendus, & dont la barbe paroît se résoudre en pluie; c'est aux yeux de presque tous les Savans le *Jupiter pluvius* des anciens.

Ce détail montre assez que Marc Aurèle ne croyoit pas devoir aux Chrétiens le salut de son armée: ce qui achève de le prouver, c'est la violente persécution qui, trois ans après cet événement, éclata contre les Eglises des Gaules, & dans laquelle saint Pothin évêque de Lyon recut la couronne du martyre.

Cependant peu d'années après la mort de ce Prince & sous ses premiers successeurs, les Chrétiens le regardoient moins comme un ennemi que comme un protecteur, qui s'étoit fait un devoir de les favoriser par reconnoissance.

Saint Apollinaire évêque d'Hiérapolis, cité par Eusèbe; affuroit que l'Empereur, après sa victoire, réunit tous ses soldats Chrétiens en une seule légion, qu'il décora du titre glorieux de *Fulminatrix*: d'autres ont prétendu qu'il écrivit au Sénat une lettre, dans laquelle il attribuoit au Dieu des Chrétiens le miracle qui conserva ses troupes. Les copies de cette lettre s'étoient sans doute répandues parmi eux, & Tertullien la cite dans son apologie: il ajoûte que si Marc Aurèle n'exempta pas formellement de la mort ceux qui professoient le Christianisme, il les en affranchit d'une manière indirecte, en y condamnant aussi leurs accusateurs.

Cette prétendue lettre de Marc Aurèle se trouve en Grec à la fin de l'apologie de S. Justin martyr; & c'est sur ce texte grec qu'on en a fait une traduction latine, imprimée dans Onuphre Panvini.

Mais le P. Pagi & M. de Tillemont, après un mûr

*S. Apoll. cité par Euf. Hist. Eccl. liv. IV, c. 22.*

*Tertul. Apolog. 4. 5.*

*Onuphr. in Fast. ad annum 234. Baronius. ad annum 276.*

examen, n'hésitent pas à prononcer que Marc Aurèle n'a rien fait de ce que lui prête une tradition, qui n'oppose que des bruits vagues à des monumens & à des faits certains. Ils ont prouvé que la légion *fulminante* portoit déjà ce nom sous l'empire de Trajan, & que la lettre attribuée à Marc Aurèle étoit l'ouvrage de quelque Grec ignorant du siècle de Justinien : Scaliger & M. de Valois sont du même avis. « Nous croyons volontiers, disent-ils en substance, avec S. Apollinaire, « Eusèbe & Tertullien, que l'armée Romaine dut sa conservation « aux prières des soldats Chrétiens; mais nous ne doutons pas « qu'on n'ait mêlé sur ce point bien des fables à la vérité. »

Quelle peut donc avoir été l'origine d'une opinion si généralement répandue du temps de Tertullien, qui n'a fait que l'accréditer, en l'adoptant avec plus de zèle que de critique? La conjecture de M. de Mandajors nous a paru fournir une réponse satisfaisante à cette question.

Eusèbe rapporte que sous l'empire de Commode, fils & successeur de Marc Aurèle, un Chrétien nommé Apollonius fut décapité à Rome, & que celui qui l'accusa fut puni du supplice des esclaves par sentence de Pérennis préfet du Prétoire. Ces deux jugemens s'exécutèrent en même temps; & c'est, selon toute apparence, le trait auquel Tertullien fait allusion dans son apologétique : car on ne connoit point d'autre exemple de cette double punition d'un Chrétien & de son dénonciateur, que le martyre d'Apollonius arrivé environ 20 ans avant que Tertullien présentât son apologie.

*Hist. Eccl.*  
l. V, c. 21.

M. de Mandajors soupçonne que cet écrivain & Eusèbe auront puisé dans la même source, c'est-à-dire, dans des actes composés par quelque Chrétien, qui, frappé du double spectacle du martyre d'Apollonius & du supplice de son accusateur, aura cru ce dernier puni précisément pour avoir dénoncé un Chrétien, quoiqu'il eût pû l'être pour un autre sujet.

Il le fut en effet par un motif bien différent. Ce dénonciateur étoit esclave d'Apollonius, comme nous l'apprenons de S. Jérôme. Or une ancienne loi renouvelée par Trajan

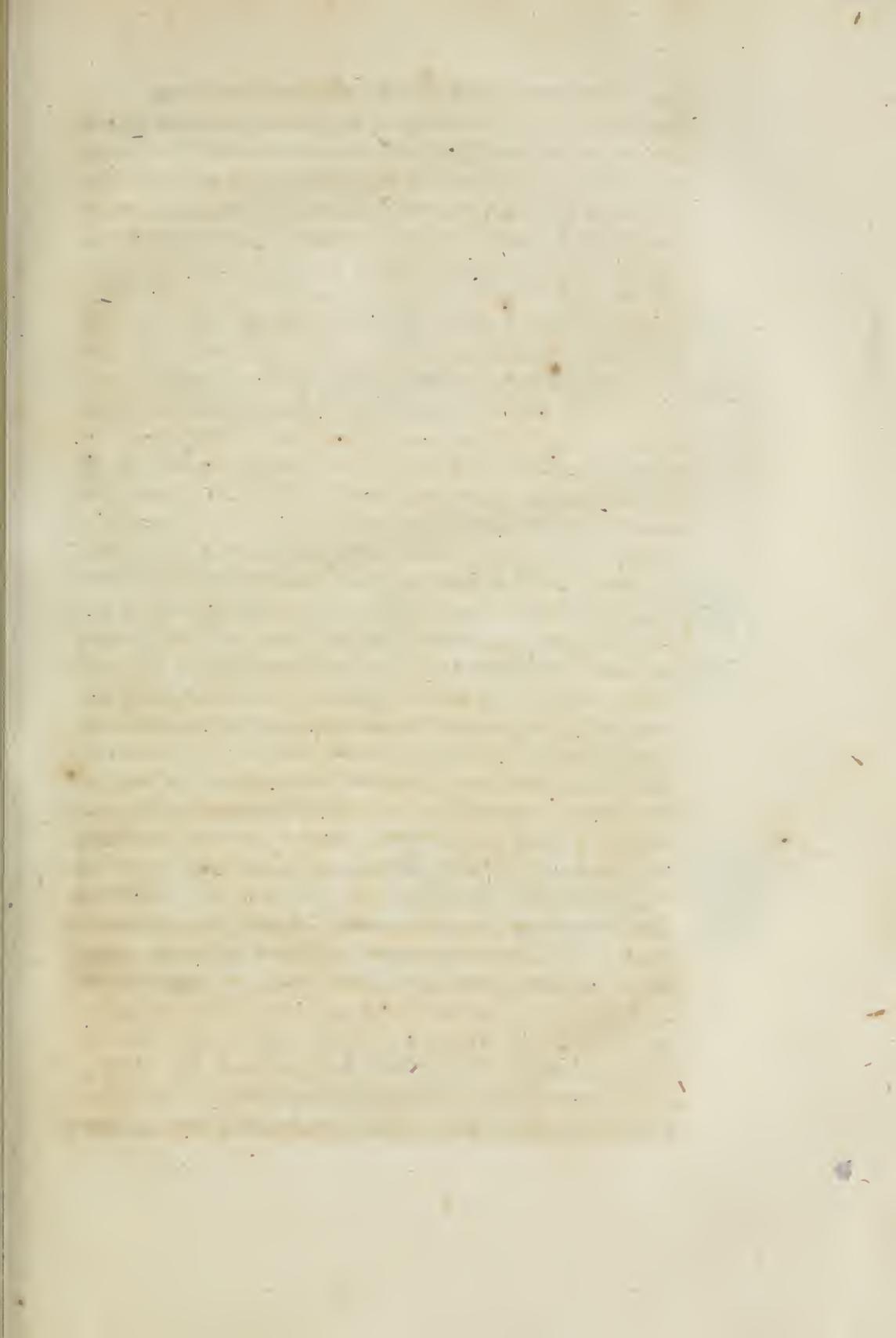
*Hier. de Viris*  
*illustrib. c. 42.*

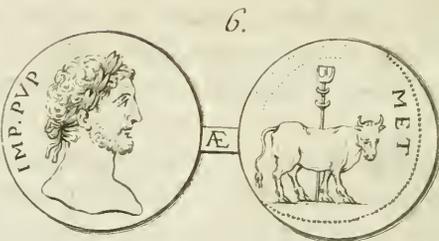
condamnoit au dernier supplice les esclaves qui dénonçoient leurs maîtres. Celui d'Apollonius ignoroit peut-être la loi de Trajan ; ou s'il la connoissoit, il pouvoit présumer de la haine que Rome portoit aux Chrétiens, qu'on lui sauroit gré de sa dénonciation, loin de l'en punir. Mais s'il y avoit eu une loi nouvelle, qui infligeât la peine de mort contre tout accusateur d'un Chrétien, quel fruit pouvoit-il attendre de sa démarche contre Apollonius, non seulement Chrétien, mais encore son maître ? Il ne le dénonça vrai-semblablement que par l'espoir de quelque récompense. Ce motif d'intérêt, peu surprenant de la part d'un esclave, démontre la fausseté de la prétendue loi favorable aux Chrétiens ; puisque, si elle eût été réelle, l'esclave dénonciateur encouroit doublement la peine de mort par une extravagance trop grande, pour qu'on doive la supposer sans preuve.

Eusèbe, en rapportant le martyre d'Apollonius, ne nous dit point qu'il fût sénateur, ni que celui qui l'accusoit fût son esclave ; & de son côté S. Jérôme, de qui nous tenons ces deux circonstances, ne parle point du supplice du dénonciateur. C'est qu'Eusèbe & S. Jérôme écrivoient d'après des relations différentes, dont les auteurs n'avoient rapporté du martyre d'Apollonius que les circonstances qui firent sur eux le plus d'impression.

Rien n'est plus simple, conclut M. de Mandajors, que de distinguer les deux qualités de l'esclave accusateur d'Apollonius. Comme délateur d'un Chrétien, il n'auroit pas été puni ; comme délateur de son maître, il méritoit la mort par la loi de Trajan.

Au reste Marc Aurèle pouvoit avoir tenu sévèrement la main à l'exécution d'une loi renouvelée par un des meilleurs Princes, qui jusqu'alors eût gouverné l'Empire ; & c'est ce qui, selon toute apparence, occasionna la méprise qui le fait auteur d'un édit favorable aux Chrétiens. En effet, une loi qui condamnoit à la mort tout esclave accusateur de son maître, diminueoit le danger pour les Chrétiens : elle les délivroit d'ennemis domestiques, toujours à portée d'épier





leurs pratiques, de démêler leurs sentimens, & la plupart capables d'abuser de ces découvertes. D'ailleurs cette loi n'a rien d'absurde, comme celle qu'on attribue à un Prince si connu par sa prudence, à qui, pour tout dire en un mot, il ne manqua que d'être éclairé par la véritable religion.

## R E F L E X I O N S

*Sur quelques Médailles antiques qui n'ont point encore été publiées.*

LA science des Médailles doit une grande partie de ses progrès à la facilité que les curieux ont aujourd'hui d'étudier les plus nombreuses suites, dans les catalogues exacts & détaillés. Ces ouvrages, en rendant publiques d'immenses collections, les multiplient en quelque sorte, les exposent à plus de regards, & mettent les Savans en état de comparer ensemble un plus grand nombre de ces monumens, de les éclaircir l'un par l'autre, & d'en faire plus souvent d'heureuses applications à l'histoire. Mais la lecture des catalogues n'est pas seulement utile par les objets qu'elle offre à la curiosité; elle a de plus l'avantage d'indiquer souvent ce qui manque aux plus riches cabinets. Par-là elle nous procure quelquefois la connoissance de Médailles rares, que leurs possesseurs se déterminent à publier, en voyant qu'elles ne sont pas connues; c'est ce que fit en 1746 feu M. de Valois. Entre les Médailles curieuses, qui faisoient partie de la suite qu'il avoit formée, il en choisit six, dont il nous donna la description accompagnée de remarques historiques. Ces Médailles, toutes impériales, ont été frappées dans des villes Grecques.

2 Septembre  
1746.

### I.

#### *Médaille d'Antinoüs.*

Elle est de petit bronze & parfaitement conservée. On voit d'un côté la tête d'Antinoüs découverte, placée de droit

224 HISTOIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE  
à gauche, & derrière elle un caducée, & pour légende  
autour: ΕΥΚΑΡΠΕΩΝ; le revers représente un croissant  
au dessus duquel est un astre, autour on lit ces mots: ΕΠΙ  
ΠΕΔΙΑC CEKONΔHC.

Le type de cette Médaille & l'élégance de sa fabrique  
annoncent le règne d'Adrien. Elle fut frappée dans la ville  
d'*Eucarpia*, que Pline l'ancien, Ptolémée, les notices de  
l'Empire & la table Théodosienne, placent dans la Phrygie,  
& dont M. Vaillant rapporte quelques autres Médailles,  
mais toutes moins anciennes que celle-ci.

Le nom de *Pedia secunda* est manifestement celui d'une  
femme. Auroit-elle été le premier magistrat de la ville  
d'*Eucarpia*? on ne peut le croire sérieusement: c'étoit,  
comme le prouve M. de Valois, la prêtresse du nouveau  
Mercure représenté sur la Médaille; c'est-à-dire, d'Antinoüs  
favori d'Adrien. Ce Prince, vivement touché de sa mort,  
lui fit ériger des statues & bâtir des temples; mais sa vanité  
eut, selon les apparences, autant de part à l'établissement de  
ce nouveau culte, que sa douleur.

Du moins c'est un soupçon autorisé par l'idée que l'his-  
toire nous donne de son caractère. Jaloux de toute espèce  
de réputation & rival de tout homme célèbre, il se flattoit  
peut-être d'atteindre à la gloire d'Alexandre, si Antinoüs  
avoit le sort d'Éphésion. Quoi qu'il en soit, Adrien étoit  
empereur, & connoissoit les Grecs: il savoit de quels excès  
étoit capable une nation avilie par l'habitude de flatter ses  
maîtres, & quelquefois même de les adorer de leur vivant.  
Le tombeau du favori, consacré par les larmes du Prince,  
devint pour les Grecs un autel. L'orient vit accroître le  
nombre de ses Dieux par l'apothéose d'Antinoüs. Alexandrie,  
Tarse, Hiéropolis, Sardes & plusieurs autres villes se dis-  
putèrent le honteux honneur d'adopter ce culte impie avec  
le plus d'éclat & de pompe. On poussa la flatterie jusqu'à  
découvrir dans le ciel un nouvel astre, symbole de la nou-  
velle divinité. Enfin, les villes lui donnèrent le nom des  
principaux objets de leur culte. Il étoit Apis en Égypte,  
Apollon

Apollon à Tarse, Mercure à Eucarpia : étrange abus qui devoit étonner la raison, si elle n'en trouvoit le principe dans la nature même du paganisme, & presque l'apologie dans l'histoire des Dieux. Les adorateurs de Dieux souillés de crimes pouvoient, sans crainte de les offenser, faire porter leurs noms au favori d'Adrien. Au reste, on ne trouve nul vestige de ce culte sur les Médailles latines; c'est une preuve qu'il ne s'étendit pas jusqu'à Rome, & qu'il ne fut point approuvé par un decret du Sénat.

M. de Valois, qui fait cette remarque, se sert aussi de la Médaille d'Eucarpia, pour montrer la fausseté d'une proposition générale, avancée par quelques Savans. Ces auteurs prétendent que les monnoies des villes grecques d'Asie n'étoient point marquées du nom des ministres de la Religion, à moins qu'ils ne fussent revêtus des premières dignités de la Magistrature. Le revers de la Médaille dont il s'agit porte pour légende le nom d'une Prêtresse; & par conséquent détruit cette règle. Tel est en tout genre le sort de la plupart des propositions exclusives: elles devoient être bien rares, puisqu'une seule exception suffit pour les réfuter.

## I I.

*Médaille de Faustine.*

Elle est de moyen bronze: d'une part elle représente la tête de l'Impératrice, tournée de droite à gauche, avec la légende *CEBACTH ΦΑΥCΤΕΙΝΗC*; de l'autre on voit une figure couchée, tenant de la main droite un roseau, de la main gauche une corne d'abondance, & s'appuyant sur une urne: la légende est *ΓΟΡΔΗΝΩΝ ΙΟΥΛΙΕΩΝ*. C'est le nom de la ville de Julia Gordos, où elle fut frappée sous le règne d'Antonin mari de la première Faustine.

Les Médailles de cette Princesse sont d'une très-grande rareté: M. Vaillant n'en a connu que onze, auxquelles il faut ajoûter celle-ci. Julia Gordos, où elle fut frappée, & dont nous avons quelques autres médailles, mais toutes

postérieures à celle de M. de Valois, étoit située en Mysie. Ce ne fut long-temps qu'un village; mais Cléon, fameux brigand, originaire de ce lieu, y établit le centre d'une petite souveraineté, qu'il se forma en subjuguant les environs, pendant les guerres qui suivirent la mort de Jules César. Par les augmentations qu'il fit, ce village devint une ville considérable qu'il appela Juliopolis, en l'honneur d'Auguste, dont il avoit embrassé le parti, en quittant celui d'Antoine. Les habitans, pour n'être pas confondus avec ceux d'une ville de ce nom située en Galatie, conservèrent leur ancien nom sur les monnoies qu'ils firent frapper. Julia Gordos devint par la suite ville épiscopale, & fut comprise dans le département de la Lydie. M. de Valois soupçonne que le fleuve représenté au revers de cette médaille est le *Caïque* ou le *Rhindacus*: la situation de la ville au pied du mont Olympe, rend cette conjecture très-plausible.

Strab. l. XII,  
p. 574.

### I I I.

#### *Médaille de Faustine la jeune.*

Elle est de moyen bronze: on y voit d'un côté la tête de la jeune Faustine, tournée de droite à gauche, avec la légende ΦΑΥΣΤΕΙΝΑ ΣΕΒΑΣΤΗ. Au revers est Minerve casquée, tournée aussi de droite à gauche: elle présente une patère à un serpent dont les replis entourent un arbre; à ses pieds est un bouclier. Pour légende on lit: ΠΛΟΤΕΙΝΟΠΟΛΙΤΩΝ.

Les Médailles de Plotinopolis sont rares: M. Vaillant n'en donne que trois, & n'a pas connu celle-ci de moyen bronze, singulière par le revers, qui représente Minerve avec les attributs de la Déesse *Salus*. En ce cas on peut dire *Minerva salutaris*, comme on lit sur les marbres *Isidis salutaris*, *Jovi salutaris*, &c. Cette ville honoroit le Dieu Esculape, qui est représenté avec le serpent entortillé autour d'un bâton, sur une de ses médailles, frappées sous Caracalle.

Plotinopolis étoit dans la Thrace, sur la route d'Adrianopolis

à Trajanopolis, presque à égale distance de ces deux villes, à 24 milles de la première & à 22 de la seconde. Elle fut ainsi nommée en l'honneur de Plotin<sup>e</sup> femme de Trajan. Les Notices & Constantin Porphyrogénète nous apprennent qu'elle a fait partie de la province ou préfecture nommée *Hæmimons*, dont Adrianopolis étoit la métropole; elle fut aussi le siège d'un Evêque. Les villes de Thrace ordinairement ne gravoient point sur leurs médailles les noms de leurs premiers Magistrats, mais celui du Gouverneur de la Province. On lit sur une médaille de Plotinopolis frappée sous Antonin Pie ΗΓΕΜΟΝΟC ΠΟΜΠΗΙΟΥ ΟΥΟΠΙCΚΟΥ: sous le gouvernement de Pompéius Vopiscus.

## I V.

*Médaille de Septime Sévère.*

Elle est de moyen bronze & porte d'un côté la tête de Septime Sévère, couronnée de lauriers, & tournée de droite à gauche avec la légende: ΑΥ. Κ. Λ. CΕΠ. CΕΟΥΗΡΟC; de l'autre on voit la figure de l'Empereur en toge, debout, la tête tournée de gauche à droite & portant un globe. La légende est: ΕΠΙ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ CΑΛΗΝΩΝ.

Cette Médaille bien conservée est au nombre des plus rares. Aucun antiquaire ne l'a publiée: on en voit une autre de la même ville au cabinet du Roi, de la même grandeur, frappée sous Caracalle; mais celle-ci est du règne de Septime Sévère. Il s'agit de savoir quelle est la ville qui la fit frapper en l'honneur de ce Prince, représenté le globe à la main, symbole ordinaire de la puissance impériale.

Étienne de Byzance ne parle d'aucune ville qui ait été nommée *Sala*. Ptolémée en nomme six, dont deux en Espagne, chez les peuples *Turduli* & *Turdetani*; une en Mauritanie, aujourd'hui *Salé*; une en Pannonie; une en Phrygie, & une autre en Arménie.

Hérodote, en décrivant le passage de Xerxès dans la *Herod. l. v*

Grèce, parle d'une autre ville de *Sala*, située près de l'Ebre, sur la côte de Doriscos.

Il est sensible que la Médaille grecque de Septime Sévère, dont M. de Valois fait ici mention, ne peut être attribuée aux villes d'Espagne, de Mauritanie & de Pannonie, dont la langue étoit latine. Il ne pense pas non plus qu'elle puisse convenir à *Sala*, située dans la partie septentrionale de l'Arménie, qui n'étoit pas une province Romaine.

Le nom du magistrat Municipal qu'on lit sur la Médaille, montre qu'elle n'a pas été frappée en Thrace. Les villes de cette province gravoient ordinairement sur leurs monnoies le nom du gouverneur ΗΓΕΜΟΝΟC.

De tout ce que nous venons de dire, il suit naturellement que la Médaille de Septime Sévère, que nous examinons ici, a été frappée par les habitans de *Sala*, ville de Phrygie; & suivant la graduation de Ptolémée, la position de cette ville devoit être aux environs de Laodicée, entre le Méandre & le fleuve Lycus. Ce qui confirme cette détermination, est que la ville de *Sala* étoit gouvernée par des Archontes, suivant une Médaille du cabinet du Roi, frappée en cette ville, sous le règne de Caracalle.

On fait assez que plusieurs villes de l'Asie proconsulaire étoient gouvernées par des Archontes; & cette circonstance est une raison qui nous détermine entièrement à adjuger la Médaille en question à la ville de *Sala* de Phrygie, qui faisoit partie de la proconsulaire.

M. Vaillant, décrivant une Médaille frappée sous Caracalle; a lu le nom du Magistrat ΜΟΛΟCΚΟΥ & celui de la ville ΚΑΛΙΤΩΝ qu'il place en Lydie. Si cette Médaille est celle qui a passé au cabinet du Roi, on y lit ΚΑΛΗΝΩΝ, comme sur celle de M. de Valois. Vaillant en donne deux autres de L. Hérennius, l'une qui a au revers ΚΑΛΕΙΤΩΝ avec le type de la fortune, & l'autre ΕΠΙ ΔΟΥΛΑΟΥ ΚΑΛΕΙΤΩΝ: ce Prince en habit de guerre offre un sacrifice.

Si M. Vaillant a bien lu, & que ces médailles se rapportent à *Sala* de Phrygie, le nom des habitans aura été ΣΑΛΗΝΟC.

DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. 229  
CAΛITHC & CAΛEITHC. C'est sans fondement que le  
P. Hardouin, qui ne connoissoit point la ville de *Sala*, veut  
qu'on lise EΛAITHC.

Après que l'Asie proconsulaire eut été divisée en plusieurs  
provinces, *Sala* fut comprise dans la Phrygie Pacatienne.

V.

*Médaille de Julia Domna.*

Elle est de petit bronze: la tête est celle de Julia Domna,  
voilée, tournée de droite à gauche, avec la légende IOΥΛΙΑ  
ΔΟ::::: le revers représente Mercure nud, debout, la tête  
tournée à droite, tenant d'une main une bourse, de l'autre  
un caducée; pour légende on lit ΑΦΡΟΔΕΙCΙΕΩΝ.

La ville d'Aphrodisias étoit située en Carie près du Méandre  
& des frontières de Lydie; elle fut métropole sous les Em-  
pereurs. Nous connoissons plusieurs Médailles de cette ville  
frappées sous Auguste, Adrien, Marc Aurèle, Commode,  
Septime Sévère, Gordien Pie, Dèce & Valérien; celle que  
M. de Valois décrit ici est du temps de Septime Sévère, & a  
été frappée en l'honneur de la Princesse son épouse. On n'en  
voit dans les recueils aucune de ce modèle qui ait été frappée à  
*Aphrodisias*; on en trouve deux de grand bronze dans le *Tesoro  
Britannico*. Le type de Mercure est ordinaire sur les Mé-  
dailles de cette ville, & ne demande aucune explication.

V I.

*Médaille de Pupien.*

Elle offre d'un côté la tête de Pupien couronnée de laurier,  
& tournée de droite à gauche: la légende est IMP. PUP:::::  
au revers un bouc tourné de droite à gauche, & derrière  
une enseigne militaire; pour légende ::::::: M E T.

Les Médailles de Pupien sont extrêmement rares, & jusqu'à  
présent on n'en connoît aucune qui ait été frappée dans les  
colonies; cependant, dit M. Vaillant, on peut espérer d'en

recouvrer quelqu'une dans la suite des temps; *recuperandorum in coloniis cusorum spes..... non abjicienda videtur.*

Celle de M. de Valois ne peut être attribuée à aucun autre qu'à Pupien; les lettres IMP. PVP. démontrent clairement qu'elle ne peut appartenir qu'à lui; n'y ayant, dans toute la suite des Empereurs, aucun Prince dont le nom commence par PVP. D'ailleurs on l'y reconnoît parfaitement aux traits de son visage & à sa barbe. A en juger par l'espace qui reste sur la médaille, il est fort probable que la légende entière en étoit conçue en ces termes: IMP. PVPIEN. MAX. AVG. Sur le revers, le bœuf & l'enseigne militaire désignent manifestement une colonie, & on y lit MET. c'est-à-dire *Metropolis*. Le reste ne se peut lire. A la seule inspection de la médaille, il saute aux yeux qu'elle ne peut avoir été frappée qu'en Syrie ou en Phénicie, & M. de Valois pencheroit fort volontiers à décider qu'elle l'a été à Tyr. Au moins on trouve sur les médailles de cette ville le même type, & un même arrangement de lettres que sur la médaille dont il s'agit ici. Les lettres MET. sont vis-à-vis de la tête du bœuf; & alors on peut suppléer de cette manière à ce qui manque: *COLONIA SEPTIMIA TYRO METROPOLI*. Nous avons cru devoir ne pas omettre la description de cette médaille, quoique la légende n'en soit pas aussi entière que M. de Valois le desireroit, puisque jusqu'à présent elle est unique, & que d'ailleurs on en trouve dans les recueils, qui sont encore moins bien conservées.

Nous finissons par avertir que les six médailles qui donnent lieu à cet article ont passé, depuis la mort de M. de Valois, dans le cabinet de M. Pélerin, qui s'est fait un plaisir de nous les communiquer.



SUR UN MÉDAILLON  
DE L'EMPEREUR ELAGABALE.

AU mois d'avril 1744 on découvrit à Rome un Médail-  
lon latin d'Elagabale; la tête a pour légende *Imp. Cæs.*  
*M. Aur. Antoninus pius Felix Aug.* sur le revers quatre chevaux  
attelés de front traînent une espèce de char à deux roues:  
sur ce char est une pierre de figure conique, & sur le devant  
de la pierre on voit un aigle à aîles déployées, qui semble  
tenir les guides; au dessus paroît une étoile. La légende de  
ce revers est *Conservator Augusti.*

Ce monument, gravé par les soins de M. le marquis Cap-  
poni Correspondant-Honoraire de l'Académie, est le sujet  
d'une dissertation latine qu'il a composée, & sur laquelle  
M. l'abbé Belley a fait les observations suivantes, dont nous  
allons rendre compte.

8 Mars 1746.

1.° Les légendes ne suffisent pas pour distinguer les Mé-  
dailles d'Elagabale de celles de Caracalle, parce que ces deux  
Princes y portent également le nom de Marcus Aurelius  
Antoninus. Ce n'est qu'en réunissant plusieurs titres, &  
sur-tout en faisant attention à l'air & aux traits du visage,  
qui sont fort différens, qu'on peut décider qu'une Médaille  
appartient à l'un ou à l'autre. Elagabale a de plus été reconnu  
sur ce Médaillon par les franges qui bordent sa cuirasse: il est  
le premier des Romains qui ait porté des habits de soie.

*Lampridius, in  
vita Elagabali.*

2.° Le soleil, sous le nom d'Elagabale, avoit un temple  
fameux dans la ville d'Emèse en Syrie; & son idole étoit  
une pierre de figure conique. Bassien, pontife de ce temple  
dès sa jeunesse, en conserva le Sacerdoce, lors même qu'il fut  
Empereur; & souvent il joint sur ses Médailles le titre de  
grand prêtre d'Elagabale à tous ceux qui désignent le pouvoir  
suprême. Il fit transporter à Rome cette idole d'Emèse, bâtit  
un temple en son honneur, & voulut la faire régner seule  
dans la capitale du monde, en abrogeant tout autre culte

*Herodion, v.*

religieux. La pierre représentée sur le Médaillon est cette idole du Dieu Elagabale; on ne peut en douter, sur-tout si l'on compare le revers de cette pièce avec plusieurs Médailles de cet Empereur, soit en or, soit en argent, où l'on trouve le même type avec les mêmes légendes. Le texte de Lampride explique parfaitement ce revers: cet historien nous apprend qu'Elagabale conduisoit, de la ville dans sa maison de plaisir, cette idole de sa divinité sur un char attelé de six chevaux de front, d'une taille & d'une beauté singulière. Personne ne conduisoit ce char, ajoute Hérodien: on marchoit autour, comme pour accompagner le Dieu, qui sembloit en être le conducteur.

3.° M. le marquis Capponi n'explique point l'étoile qui paroît au dessus du char: c'est aux yeux de M. l'abbé Belley le Phosphore, l'étoile du matin, Lucifer avant-coureur & symbole du soleil. On la voit sur un grand nombre de Médailles de ce Prince & des Princesses de sa famille, où souvent elle représente le Dieu même sans autre simulacre.

4.° Elagabale n'est pas le seul sur les Médailles de qui on voie des étoiles, comme l'avance M. Capponi; on en trouve sur celles d'Auguste, de Marc Aurèle, de Lucius Vèrus, de Commode & de Pertinax.

5.° M. l'abbé Belley s'éloigne encore du sentiment de M. Capponi sur l'aigle représenté au devant de la pierre, & que ce dernier croit être le symbole de l'empire Romain. Il le regarde comme étant plutôt celui de la ville d'Emèse, dont l'empereur Caracalle avoit fait une colonie Romaine pour honorer le lieu de la naissance de sa mère Julia Domna. Pour appuyer cette interprétation, il cite plusieurs Médailles d'Emèse où l'on voit l'aigle ainsi placé sur une pierre de figure conique; il remarque que la légende de quatre de ces Médailles est latine du côté de la tête, & grecque du côté du revers. On voit sur une de ces pièces un char à quatre chevaux, traînant un aigle seul, avec la légende *Conservator Aug.* Cet aigle représente le Dieu d'Elagabale, & non Jupiter dont cet Empereur auroit voulu détruire les autels, comme ceux de

de tous les autres Dieux. Quelque zélé qu'il fût pour établir le culte de sa divinité favorite, il ne réussit pas à l'étendre dans les provinces: Ephèse & Antioche sont les seules villes qui paroissent l'avoir adopté. Sur un Médaillon, attribué communément à la seconde, se trouve l'aigle & l'étoile, symbole du Dieu Elagabale; & c'est sans doute parce que le jeune Prince, qui en étoit le pontife, se fit saluer Empereur & Consul à Antioche après la défaite de Macrin. Au reste immédiatement après la mort d'Elagabale, le culte du Dieu dont il portoit le nom paroît s'être aboli, même à Emèse. Pouvoit-on anéantir trop tôt les vestiges d'un règne aussi détestable que le sien?

6.° Le nom véritable de cette divinité d'Emèse est *Elagabale*, quoique diverses inscriptions la nomment *Alagabale*, & plusieurs écrivains Héliogabale. Au rapport d'Hérodien les peuples de Phénicie adoroient le Soleil sous ce nom d'Elagabale, que M. le marquis Capponi traduit par ces mots *Deus montis*, le Dieu de la montagne, en le tirant de deux racines Phéniciennes *Mats-Gabale*. M. l'abbé Belley aime mieux faire venir ce nom de *El, Al, Allah*, qui en Hébreu, en Phénicien, en Arabe signifient *Dieu*, & de *Gabil*, Créateur, terme consacré chez les Arabes pour exprimer la toute-puissance de Dieu dans la formation des êtres. En effet, suivant Bochart, Elagabalé veut dire, dans la langue des Phéniciens, le Dieu créateur. Les philosophes de cette contrée attribuoient au Soleil la formation du monde sensible; & nous apprenons de Porphyre, que les Egyptiens donnoient à cet astre le titre pompeux d'architecte de l'Univers. Quoique les Phéniciens adorassent le Soleil comme un Dieu du premier ordre, on ne doit pas s'étonner qu'une pierre en ait été pour eux le symbole: c'étoit un usage assez général chez les Orientaux. Le *Jupiter Casius*, que Cicéron appelle *Jupiter lapis*, avoit pour simulacre une pierre ronde, coupée par la moitié, comme on le voit sur les Médailles de Séleucie de Syrie. Le type représentatif de la Vénus Paphienne étoit une pierre taillée en borne; les Médailles de

*Herod. v.*

*Bochart, II. 7.*

*Iamblique, lib. de Myst. c. 17.*

Sardes & de Paphos nous en offrent l'empreinte. La fameuse pierre noire, conservée dans le temple de la Mecque, est une ancienne idole des Arabes pour laquelle les Mahométans ont une singulière vénération, en mémoire d'Abraham & d'Ismael son fils. Nous lisons dans l'ouvrage attribué à Sanchoniathon, que les Phéniciens avoient des pierres sacrées qu'ils nommoient *Bétyles*; & suivant Damascius auteur Payen qui vivoit sous Justinien, ces Bétyles consacrées aux plus grandes divinités, à Saturne, à Jupiter, au Soleil, étoient rangées en grand nombre sur le mont Liban près de la ville d'Héliopolis. Il n'est donc pas surprenant qu'Emèse, voisine de l'anti-Liban, située sur l'Oronte, & comprise dans la deuxième Phénicie dont Damas étoit la métropole, ait, suivant l'ancien usage des Phéniciens, donné pour simulacre au Soleil une pierre ronde, une espèce de cone. Paphos, où l'on adoroit Vénus sous un type à peu près semblable, étoit une colonie des Phéniciens. On fait que les colonies conservoient avec soin les Dieux de leur métropole, & les symboles sacrés qui les représentoient.

M. l'abbé Belley finit en observant que nous avons un grand nombre de Médaillons grecs de l'empereur Elagabale: les Médaillons latins sont plus rares; M. le marquis Capponi n'en connoissoit que trois, un du cabinet Albani, & deux du cabinet de la reine de Suède; celui qu'il a publié est indépendamment de cette rareté, précieux par son revers & par sa belle conservation.



## SUR L'INSCRIPTION DE BRUMT,

Communiquée à l'Académie par M. Schœpflin.

M. SCHŒPFLIN découvrit il y a quelques années dans les ruines de l'ancien *Brocomagus*, aujourd'hui *Brumt*, situé à trois lieues de Strasbourg, un monument des Tribocs, nation Germanique établie en deçà du Rhin dans une partie de l'Alsace. C'est une colonne de pierre rouge, dont le diamètre est d'un pied, la hauteur de six, & sur laquelle on lit encore une inscription en l'honneur de l'empereur Valérien. Ce monument est le sujet d'un Mémoire que M. Schœpflin nous lut en 1738, & que l'Académie a fait imprimer en entier. L'auteur, après avoir essayé d'abord d'y fixer le temps où les Tribocs passèrent le Rhin, détermine la position & l'étendue du terrain qu'ils ont occupé entre les Séquanois au midi, les Némètes au nord, le Rhin à l'orient, & les Vôges à l'occident; il y fait l'énumération des villes & des bourgs considérables, situés dans leur territoire qui, dans l'espace de 26 lieues le long du Rhin, depuis Marckelsheim jusqu'à Guermersheim, comprenoit à peu près, selon lui, toute la basse Alsace. Schelestat <sup>a</sup>, El <sup>b</sup>, Strasbourg <sup>c</sup>, Drusenheim <sup>d</sup>, Seltz <sup>e</sup>, Rheinzabern <sup>f</sup>, Brumt <sup>g</sup>, Saverne <sup>h</sup>, Bergzabern <sup>i</sup>, faisoient partie de ces places enclavées dans le pays des Tribocs. Non qu'elles eussent été bâties par ce peuple Teutonique: les Germains ne construisoient ni villes ni forteresses; mais la plupart étoient l'ouvrage des Romains.

M. Schœpflin se propose ensuite d'établir que Strasbourg étoit le chef-lieu de la nation des Tribocs: il marque la position & donne les racines du *Brocomagus*, où l'on a découvert la colonne de Valérien; fixe l'âge de ce monument; rappelle l'occasion qui le fit élever, & termine son Mémoire par l'étymologie des noms de Tribocs & d'Alsace.

M. Fréret reconnoît que les recherches de M. Schœpflin peuvent répandre un grand jour sur les antiquités de ce pays:

G g ij

Mém. de l'Acad. v. XV, p. 456.

- <sup>a</sup> *Elcebus.*
- <sup>b</sup> *Helellus.*
- <sup>c</sup> *Argentoratun.*
- <sup>d</sup> *Concordia.*
- <sup>e</sup> *Saletio.*
- <sup>f</sup> *Taberna.*
- <sup>g</sup> *Brocomagus.*
- <sup>h</sup> *Tres-Taberna.*
- <sup>i</sup> *Taberna.*

il adopte son sentiment sur plusieurs des points traités dans le Mémoire; mais il a cru devoir s'en écarter à l'égard de quelques autres. Le temps où les Tribocs s'établirent en Alsace; l'identité prétendue par M. Schoepflin entre *Brunt* & le *Brocomagus* de l'itinéraire d'Antonin, le titre de capitale de cette nation Germanique qu'il donne à Straßbourg, sont les trois articles principaux à l'égard desquels M. Fréret embrasse une opinion différente. Nous allons rendre compte des observations dont il nous a fait part à ce sujet.

5 Fév. 1745.

I. Les Tribocs étoient un des sept peuples qui fournirent des troupes au célèbre Arioviste lorsqu'il entra dans les Gaules. Mais comme l'armée de ce chef des Germains fut détruite par Jules César sur la fin de l'an 58 avant l'ère Chrétienne, M. Schoepflin croit que le temps de l'établissement des Tribocs en Alsace, ne peut être celui de l'invasion des Gaules par Arioviste; invasion qui finit cette année 58, après avoir duré quatorze ans. Il le croit donc postérieur à cette époque, mais plus ancien que l'an 44 avant J. C, c'est-à-dire, que la mort de Jules César, qui, dans ses Mémoires de la guerre des Gaules, suppose cette nation Germanique établie dès-lors en deçà du Rhin.

M. Fréret tire du même raisonnement une induction toute contraire; il en conclut que l'établissement des Tribocs en Alsace étoit antérieur à l'invasion d'Arioviste, qui passa le Rhin au plus tard l'an 71 avant J. C, & par conséquent avant que les Romains fussent entrés dans la Celtique.

César ne dit pas que les sept Nations qui composoient l'armée de ce Prince eussent passé le fleuve avec lui: il le remarque seulement des *Harudes*; & l'on doit aussi le supposer des Marcomans, des Sédufiens & des Suèves, qu'on ne trouve qu'en Germanie. Mais à l'égard des Tribocs, des Vangions & des Némètes, qui, du vivant de César, ou du moins peu après sa mort, étoient fixés dans la Gaule, rien ne prouve qu'ils n'y fussent pas déjà dès le temps même d'Arioviste.

La politique des Romains nous oblige même à penser le

contraire : jamais ils n'eussent permis à ces Nations de franchir la barrière du Rhin. César traite de dangereux pour l'Empire ces sortes d'établissmens des colonies Germaniques dans la Gaule : *Germanos consuescere Rhenum transire, & in Galliam magnam eorum multitudinem venire, populo Romano periculosum.* (a). C'est par cette maxime qu'il justifie la guerre contre Arioviste, & celle qu'il fit ensuite aux Sicambres. L'histoire des Empereurs nous montre à quel point ils crurent ce principe important : de là leur attention à fortifier cette frontière de la Gaule contre les entreprises des peuples Germains. Les exemples d'une conduite opposée sont rares, & lorsqu'on en trouve quelques-uns, des circonstances particulières justifient ces exceptions.

César. de Belle  
Gal. l. 1, c. 33.

Ce n'étoit qu'à des peuples soumis & devenus en quelque sorte Romains, comme les *Ubi*, qu'on permettoit de posséder des terres en deçà du Rhin. Quelquefois aussi, pour éteindre jusqu'au nom d'une Nation vaincue & presque détruite, on en dispersoit les restes dans la Gaule; & c'est ainsi qu'on traita les Sicambres. De là M. Fréret infère, que dans le doute où l'on seroit du temps où les Tribocs ont passé le Rhin, il faudroit supposer le fait antérieur à l'expédition d'Arioviste, par la seule raison du silence des écrivains, qui ne font aucune mention de ce passage des Tribocs, & qui n'en parlent jamais que comme d'une nation Germanique, établie en deçà du Rhin par rapport à nous.

Tacit. Ann.  
XII, 39.

Mais il prétend qu'on n'est pas réduit à cette preuve négative. M. Schoepflin convient lui-même 1.° que les Tribocs n'ont pû s'établir dans la Gaule lors de l'expédition d'Arioviste; 2.° qu'ils y étoient fixés du vivant de César : donc il faut, selon M. Fréret, que cet établissement se soit fait avant l'expulsion d'Arioviste, ou pendant le temps écoulé entre cet évènement & la composition des Mémoires de Jules César. M. Schoepflin recule le dernier terme jusqu'à l'an 45 avant J. C; ainsi c'est dans l'une des treize années qui s'écoulèrent

(a) Nous suivons ici les divisions de l'ouvrage de César, tel qu'il est imprimé dans le premier volume du recueil des historiens de France.

238 HISTOIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE  
depuis l'an 58 jusqu'à l'an 45 qu'il place le passage des  
Tribocs dans la Gaule.

Il ne s'agit pas de fixer précisément ici le temps où César écrivit ses Mémoires. M. Fréret pense qu'il suffit de jeter les yeux sur le texte même des commentaires, pour se convaincre qu'on doit nécessairement rapporter, au temps dont l'auteur parle en cet endroit, ce qu'il y dit de l'établissement des Tribocs.

*De Bel. Gal.*  
*1<sup>v</sup>, 10.*

César, au commencement du quatrième livre, avant que de s'engager dans le récit de la guerre contre les *Tenchthères*, qui lui fournit un prétexte de passer le Rhin, décrit le cours de ce fleuve, & nomme les nations de la Gaule situées sur la rive occidentale: *Rhenus per fines Nantuatum, Helvetiorum, Sequanorum, Mediomatricorum, Tribocorum, Trevirorum citatus fertur*. On voit dans ce passage les Tribocs placés dans la Gaule entre les Médiomatrices & les Tréviriens: or, César y rapporte les faits arrivés à la fin de l'an 56, & au commencement de l'an 55 avant l'ère Chrétienne. Donc ce qu'il dit de l'habitation des Tribocs en deçà du Rhin, est relatif au même temps. Donc si l'établissement de ces peuples étoit postérieur à l'expédition d'Arioviste, il auroit dû se faire dans l'une des deux années 57 ou 56: mais un autre passage de César démontre que rien de semblable n'étoit arrivé. En l'an 54, lorsque les Tréviriens envoyèrent demander du secours aux Germains, ceux-ci déclarèrent qu'ils ne se hazarderoient plus à passer le fleuve; que c'étoit assez pour eux de l'avoir tenté deux fois à leurs dépens, l'une avec Arioviste, l'autre au temps de l'invasion des *Tenchthères*: *Se bis expertos Ariovisti bello & Tenchtherorum transitu; non esse fortunam amplius tentaturos*.

*Cies. V, 55.*

Les Tribocs habitoient la rive Celtique du Rhin au commencement de l'an 55: on ne comptoit en 54 que deux expéditions des Germains en deçà du fleuve; celle d'Arioviste, chassé en 58, & celle des *Tenchthères*, taillés en pièces en 55. Si les Tribocs avoient passé le Rhin depuis Arioviste, l'an 57 ou 56, on auroit en 54 compté

trois différentes expéditions. D'où l'on doit conclure, selon M. Fréret, que ce passage des Tribocs est antérieur à la défaite d'Arioviste, & d'un temps où les Romains prenoient peu de part aux révolutions de la Gaule Celtique. La question est instruite; c'est au lecteur à prononcer.

II. M. Fréret reconnoît que Brumt, où l'on a trouvé l'inscription, doit être le même que le *Brocomagus* de la table Théodosienne, à sept lieues Gauloises d'*Argentoratum*; ce qui s'accorde avec la distance de Brumt à Strasbourg. L'ancienne carte d'Alsace, levée par Speckel en 1576, met entre l'un & l'autre trois grands *myleu* &  $\frac{1}{3}$ ; ce sont 7782 toises, en déterminant l'échelle de la carte sur la distance de Saverne à Strasbourg, mesurée géométriquement par M. Cassini. Ce nombre de toises, répondant avec exactitude aux sept lieues des Gaulois, fait un peu plus de dix milles Romains.

Mais il ne paroît pas aussi certain que le *Brocomagus* de l'itinéraire d'Antonin, éloigné de 20 milles au nord d'*Argentoratum*, soit le même que celui de la table Théodosienne. Cet itinéraire compte d'*Argentoratum* à *Noviomagus* ou *Spire* 58 milles; savoir 20 milles à *Brocomagus*, 18 milles à *Concordia*, & 20 milles à *Noviomagus*. La distance directe de Strasbourg à Spire, suivant la carte de Sengre, habile Ingénieur, qui avoit long-temps servi dans cette contrée, d'abord sous M. de Turenne, ensuite sous M. le Prince, est de 43906 toises, ou de 57 milles Romains  $\frac{3}{4}$ . Donc, à un quart de mille près, la distance totale de Strasbourg à Spire dans l'itinéraire est juste. Si celle d'*Argentoratum* à *Brocomagus* est altérée par les copistes, il faut que la première erreur soit compensée dans la même route par une seconde d'un genre suffisant & d'une quantité proportionnée: supposition qu'on auroit peine à faire passer.

Il semble à M. Fréret plus naturel de conclure, que le *Brocomagus* de l'itinéraire est différent de celui de la table. Ce nom, selon lui, composé des mots *Brouik* & *Mag*, signifie

Edm. Vessel.  
p. 242.

seulement *habitation près d'un pont*; ainsi c'est une de ces dénominations communes que divers lieux ont pû porter à la fois.

III. Ptolémée regardoit *Brocomagus* comme le chef-lieu de la nation des Tribocs, & M. Fréret se déclare pour son avis: il se fonde sur ce qu'*Argentoratum*, à qui M. Schoepflin donne ce titre, étoit, selon toute apparence, une ancienne ville Gauloise des Médiomatiques; son nom est formé sur une racine Celtique, de même que ceux d'*Argentomagus*, d'*Argentomum*, d'*Argentogilum*, &c. lieux certainement habités par les Gaulois. Les Tribocs n'avoient eu garde de s'enfermer dans *Argentoratum*: long-temps après César les nations Germaniques regardoient les villes murées comme un séjour qu'elles ne pouvoient trop éviter: *Oppida ut circumdata retibus*

*Am. Marcel.*  
*L. XVI.*

*Dissert. de M.*  
*Schoepflin, Mém.*  
*de l'Acad. t. X.*  
*p. 457.*

*lustra declinant*, dit Ammien, en parlant de l'invasion de l'Alsace par les Allemands sous l'empire de Julien. La situation avantageuse d'*Argentoratum*, près du Rhin & sur le confluent de plusieurs rivières, détermina les Romains à placer dans cette ville la huitième légion auguste: Ptolémée nous l'apprend, & les inscriptions trouvées à Strasbourg confirment son témoignage.

*Nouvia Imper.*

*Argentoratum* devint dans la suite un des arsenaux de l'Empire, & la résidence d'un gouverneur de l'Alsace qui portoit le titre de *comes tractus Argentoratensis*. Si cette place avoit été la capitale des Tribocs, il y seroit resté quelques vestiges du nom de ce peuple; mais il n'en reste aucun. Et que pouvoit avoir avec eux de commun une ville originaiement Gauloise, & dans la suite devenue Romaine & le séjour d'une légion? En s'écartant sur ce point de l'opinion de M. Schoepflin, M. Fréret adopte le système que M. Lancelot a soutenu dans une de ses dissertations.

*Mém. de l'Acad.*  
*t. IX, p.*  
*129.*

*Grut. p. M X,*  
*n.º 12.*

Aux inscriptions des Tribocs, citées par M. Schoepflin, M. Fréret en ajoute une troisième, rapportée dans Gruter, & qui mérite à ses yeux une attention particulière. Ce n'est à la vérité qu'un fragment, mais nous y apprenons 1.º de quel endroit de la Germanie étoient sortis les Tribocs; 2.º qu'une

2.° qu'une partie de la Nation resta dans son ancienne demeure au delà du *Nekre* & vers *Murhart*, lieu situé sur le confluent du *Murh* & du *Nekre*.

Les Romains avoient pénétré dans ce pays, & le grand nombre de ruines & d'inscriptions Romaines qu'on y a découvertes, prouve qu'ils y formèrent des établissemens.

Une autre singularité de ce fragment ne paroît pas moins remarquable à *M. Fréret*: les *Boïens*, *Boii*, y sont unis avec les *Tribocs* pour la consécration d'un temple dédié à une divinité Romaine sur les bords du *Nekre*. On connoissoit les établissemens des *Boïens* dans la *Bohème*, dans la *Norique*, dans la *Vendelicie*, dans l'*Illyrie* & dans la *Pannonie*; sans parler de celui qu'ils avoient eu dans l'*Italie*, & de ceux qu'ils firent, d'un côté dans l'*Asie mineure*, & de l'autre dans le cœur de la *Gaule*: mais on ignoroit qu'ils en eussent un dans la *Germanie*; & l'inscription de *Gruter* nous l'apprend. Il falloit que l'ancienne peuplade qui sortit des *Gaules*, sous le nom de *Boïens*, fût extrêmement nombreuse, pour avoir pû fournir, sans s'épuiser, à tant de colonies.

*Grut. pages*  
*CXIV, CXV,*  
*MX, MXIII.*  
*Beat. Rhenan.*  
*German. l. 1, pp.*  
*5 & 113.*  
*Herold. de Ger-*  
*man. Antiq.*  
*Freherus, orig.*  
*Palat. p. 46.*



## R E M A R Q U E S

*Sur quelques Inscriptions ou Epitaphes du temps des Romains, nouvellement découvertes à Lyon.*

EN 1740, on découvrit à Lyon, sous les ruines de l'église de Saint Just, nommée autrefois l'église des Machabées, plusieurs tombeaux chargés d'épithaphes, qui toutes, à l'exception d'une seule, ont des marques certaines de christianisme. Adressées peu de temps après à M. l'abbé Lebeuf, elles furent le sujet d'un Mémoire qu'il nous communiqua dans le mois de mai de l'année suivante, & que nous n'avons pû faire connoître plus tôt. Les planches que nous joignons à l'explication de ces épithaphes, en sont des copies fidèles, qui présentent aux yeux la véritable disposition des lignes, l'arrangement des mots, la forme des caractères, ainsi que les figures qui les accompagnent. Mais ce parti que nous avons pris pour donner une juste idée des monumens mêmes, pourroit en même temps répandre de l'obscurité sur leurs explications, qui par-là s'en trouvent détachées. Pour y remédier, nous rapprocherons le texte & le commentaire, en mettant de plus chaque épithaphe en caractères italiques à la tête de chaque explication.

## P R E M I È R E I N S C R I P T I O N .

*Flavius Flori ex tribunis, qui vixit annos octoginta & septim, militavi anni triginta & novem; positus est ad Sanctos, & probatus annorum decim & octo. Hic commemorat..... sancta ecclesia Lucdunensi.*

Cette inscription est du commencement du v.<sup>e</sup> siècle: M. l'abbé Lebeuf en donne deux preuves. 1.<sup>o</sup> Le mot *Tribunis*, titre Romain, qui n'étoit pas connu des Bourguignons, à qui Lyon appartient depuis cette époque. 2.<sup>o</sup> La figure des deux premières lettres du premier mot; elle est

II.

IN HVC LOCUREC VIEVIT LEVCADIA

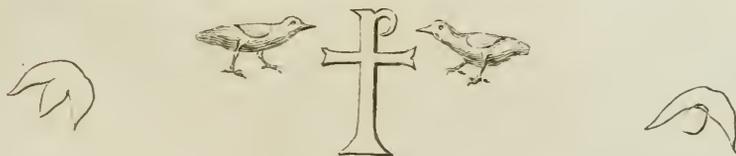
DEO SACRATA PVE<sup>UA</sup> QVIVITAM

SVAM PRO VT PROPO SVERAT

CESSIT CVIVIXIT ANNO S XVITANTVM

BEATIO RINDN̄O CONDEDIT MENTEM

PTS CONSVTHEVDO SIXIII



IV.

SECUNDINA

IM · BIMATV

CAMPRA NV

D S D

I.

FLAVVS FLORI  
EX TRIBVNIS. QVI VIXIT  
ANNOS OCTOGINTA ET  
SEPTIM. MILITAVI ANNI  
TRIGINTA ET NOVE POSITV  
EST AD SANCTOS ET PRO  
BATVS ANNORVM DECEM  
ET OCTO. HIC COMMEMO  
RA.. SANTA NECLESLA  
LUCDVNENSI

III.

HIC REQVIESCIT PASCASIA  
DVLCISSIMA INIANS  
QVAE VIXITANI DVOBVS  
MENSTRIBVSET  
DIE SX OBIT  
III KALAVC  
HONDRICX III ET  
THEDDI SIOX CONSS

II.



IN HVC LOCUREC VIEVIT LEVCADIA  
DEO SACRATA PVEMVA QVIVITAM  
SVAM PRO VT PROPO SVERAT  
CESSIT CVIVIT ANNOS XVITANTVM  
BEATIO RINDNO CONDEDIT MENTEM

PTS CONSVTHEVDOSIXIII



IV.

SECYNDINA  
IM· BIMATV  
CAMPRANV  
D S D

VI.



HIC IACET. AELIIVS

IIIIV SPAVLI

VIRI PRAESIDIALIS

QVI VIXIT ANN O

PLM XL · CIVES

O REMVS

VII.

ENĀ DVM VIXIT NOMINE BERTRAVS

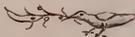
VO SACRO SERMONE BEAVIT

OS IN CVNCTIS IPSE MAGIS TROS

S PRIDIE LEVITA KALEN DAS

CONSCENDENS ATTIGIT ISDEM .

V.



HIC IACET AGRICOLA  
QUI FVITIN OBSERVA  
SIO NEANNISSEDECE

VI.



HIC IACET. AELLIVS  
IIIV SPAVLI  
VIRI PRAESIDIALIS  
QVI VIXIT ANN 6  
PLM XL · CIVES  
6 REMVS

VII.

R  
A T O  
D  
MVS

\* POSSIDET HAN C VRNĀ DVMVIXIT NOMINE BERTRAVS  
QVI LOCAMVL TA SVO SACRO SERMONE BEAVIT  
REDDIDIT ET CLAROS IN CVNCTIS IPSE MAGIS TROS  
FLORIGERAS SEDES PRIDIE LEVITA KALEN DAS  
IVSTE FEBRVARIAS CONSCENDENS ATTIGIT ISDEM .

conforme aux caractères usités alors dans les Gaules selon le père Mabillon.

Les premières lignes de l'inscription s'expliquent aisément. On conçoit qu'un homme qui a vécu quatre-vingt-sept ans, a pû servir pendant trente-neuf ans. La difficulté roule sur les mots qui suivent : *Positus est ad Sanctos, & probatus annorum decim & octo*. Selon le style de quelque légende, il paroîtroit d'abord que *positus est ad Sanctos* signifieroit que Flavius Tribun fut inhumé auprès des Martyrs; d'autant plus que l'église dont il s'agit, étoit celle des Machabées : mais cette interprétation est détruite par ce qui suit, puisque le même homme a vécu dix-huit ans après sa retraite. M. l'abbé Lebeuf en conclut qu'il faut chercher un autre sens à cette phrase : elle signifie, selon lui, que Flavius avoit, en quittant les troupes, embrassé le christianisme, & persévéré dans la foi malgré des épreuves qui durèrent dix-huit ans. Aussi l'église de Lyon faisoit-elle mémoire de lui : *Hic commemoratur sancta in ecclesia Lugdunensi*. Ces derniers mots servent encore à rappeler deux anciens usages de cette église ; 1.° celui de prendre le titre de Sainte qu'elle a conservé ; 2.° celui de marquer sur les épitaphes que tel ou tel étoit admis dans les diptyques de l'église principale, c'est-à-dire, recommandé à haute voix aux fidèles pendant la célébration des saints mystères. Cette pratique faisoit partie de l'ancien rit des Gaules, qui fut presque entièrement abandonné au IX.° siècle.

## II.° INSCRIPTION.

*In huc locu requievit Leucadia, Deo sacrata puella, qui vitam suam prout proposuerat gessit, qui vixit annos XVI tantum; beatior in Dño condidit mentem P T S, consu Theudosi XIII.*

Au dessous de la dernière ligne se voit une croix entre deux colombes, & deux figures d'Aissette ou d'Ascia.

Le sens de cette inscription n'est pas difficile; c'est l'expliquer que de la traduire. *Ici repose Leucadie, vierge consacrée à Dieu; elle a vécu conformément à ce qu'elle s'étoit proposée; mais elle n'a vécu que seize ans. Plus heureuse de quitter le*

244 HISTOIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE  
monde, elle mourut dans le Seigneur, sous le XIII.<sup>e</sup> consulat  
de Théodose.

C'est ainsi que M. Lebeuf explique en effet les deux dernières lignes : *Beatior in Domino condidit mentem P T S*, c'est-à-dire, *per transitum suum, consulatu Theodosii XIII*. On a d'autres exemples de cette acception donnée au mot *transitus*, employé ici pour désigner la mort, qui n'est qu'un passage pour des chrétiens.

Cette vierge, consacrée à Dieu dès son enfance, pouvoit être issue de Vettius Epagathus, l'un des premiers martyrs de Lyon. Grégoire de Tours nous apprend dans son histoire des Francs, que Leucadius sénateur illustre des Gaules descendoit de ce martyr; & le P. Labbe remarque qu'il étoit Lyonois de naissance.

Mais ce qui rend cette épitaphe plus digne d'attention, c'est la preuve qu'elle fournit que l'*Ascia* n'étoit pas particulière aux sépulcres des Payens. M. l'abbé Lebeuf en avoit déjà aperçu sur le tombeau de saint Andoche à Saulieu en Bourgogne; mais cet exemple seul n'étoit pas décisif, parce que ce tombeau, qui est de marbre blanc, pouvoit avoir été fait originairement pour un Payen. Ici l'*Ascia* redoublée accompagne la croix & les colombes, symboles du christianisme.

Leucadie mourut l'an 430 de J. C; c'est l'année qui répond au treizième consulat de Théodose, marqué sur son épitaphe.

### III.<sup>e</sup> INSCRIPTION.

*Hic requiescit Pascasta dulcissima infans, quæ vixit anni (annis) duobus, mens. tribus & dies x; obiit IIII kal. Aug. Honorio XIII & Theodosio X consulibus.*

On ne peut douter, après la date marquée dans cette épitaphe, qu'elle ne soit de l'an 422; c'est-à-dire de huit ans plus ancienne que la précédente. Il paroît jusqu'ici que l'on n'inhumoit dans le lieu dont il s'agit que des chrétiens d'une sainteté présumée, ou de l'innocence desquels on étoit certain.

Mais l'épitaphe suivante fera plus de difficulté.

IV.<sup>e</sup> INSCRIPTION.

*Secundina in bimatu Campranu D. S. D.*

Il n'y a ni croix ni colombes sur cette épitaphe. La formule de la fin qu'on explique ordinairement par ces mots *de suo dedit*, paroît avoir été plus commune dans le paganisme que parmi les chrétiens. M. l'abbé Lebeuf n'en a point trouvé d'exemple dans les immenses recueils d'inscriptions chrétiennes, publiés par Gruter, Reinésius & Fabretti. Quoique l'épitaphe porte le nom de Sécundine, morte à l'âge de deux ans, les ossemens trouvés dans cette tombe n'étoient pas ceux d'un enfant de cet âge. D'où l'on pourroit conclurre que la tombe renfermoit peut-être le corps d'un chrétien; mais que la pierre qui la couvroit avoit été détachée du tombeau de la fille de quelque payen de Lyon.

V.<sup>e</sup> INSCRIPTION.

*Hic jacet Agricia, qui fuit in observacione annis sedecede (sexdecim).*

Au dessus de cette inscription sont gravées sur la pierre deux colombes que l'on voit béqueter une branche d'arbre. Le mot d'*observatio*, pris anciennement dans le sens que nous donnons ordinairement à celui de clôture, annonce que cette *Agricia* avoit vécu recluse pendant seize ans. Les vierges consacrées à J. C. n'observoient pas autrefois la clôture avec la même exactitude que depuis le concile de Trente. *Agricia*, plus solitaire, aura vécu dans la même retraite que gardoient, il y a trois ou quatre siècles, les vierges qui se faisoient enfermer près d'une église, dans une cellule, d'où elles pouvoient entendre l'office, & dans laquelle on leur fournissoit de dehors ce qui étoit nécessaire à leur subsistance. L'épitaphe dont il s'agit est sans date; mais par la forme du caractère, elle paroît être du v.<sup>e</sup> siècle. La formule *hic jacet* étoit usitée dès l'an 452, comme on le voit dans le *Roma subterranea* de Rosius.

VI.<sup>e</sup> INSCRIPTION.

*Hic jacet Ælianus filius Pauli viri præsidialis, qui vixit anno PL. M. XL. civis Remus.*

*Ici repose Elien citoyen de Rheims, fils de Paul ancien Président de la province, lequel a vécu environ 40 ans.*

Cette épitaphe, au dessus de laquelle est le monogramme de *Christ*, manque de date comme les deux dernières; mais la forme du caractère, & sur-tout celle des lettres E & L, dénote le v.<sup>e</sup> siècle, ainsi que la formule *hic jacet*. Dans les siècles plus reculés on employoit d'autres expressions; & celle-là ne paroît alors que sur quelques épitaphes en vers, dont elle favorisoit la mesure. C'est de là vrai-semblablement qu'elle aura passé dans la prose.

Nous avons rendu par le terme d'ancien Président les mots *vir Præsidialis*, qui ne se trouvent ni dans Gruter, ni dans aucun autre recueil. Il est constant par les notices que plusieurs provinces des Gaules étoient gouvernées par des Magistrats nommés *Præsides*, comme d'autres l'étoient par des Propréteurs & des Proconsuls: ces provinces s'appeloient par cette raison *Præsidiales*, comme les autres *Consulares* & *Prætorianæ*. Un ancien *Præsès* se qualifioit aussi de *vir Præsidialis*, comme un ancien Consul, un ancien Préteur, un ancien Censeur étoit, *vir Consularis, vir Prætorius, vir Censorius*.

Elien étoit citoyen de Reims, *civis Remus*. Dans le bas Empire, comme dans les premiers temps, on employoit souvent la lettre E pour la lettre I; les lettres initiales PLM qui précèdent le nombre XL signifie *plus minus*, environ, qui se lit tout au long dans quelques inscriptions de Reinésius. Ce fut apparemment par considération pour la dignité du père, ancien gouverneur de la Lyonnoise, que le fils eut la sépulture dans un lieu aussi respectable que le sanctuaire de l'église des Machabées de Lyon.

Les deux figures qui se voient à côté de la quatrième ligne de cette épitaphe ne sont pas, comme l'ont cru quelques-uns, des restes informes de l'ancien  $\Theta$ , première lettre du mot

ΘANATOC des Grecs, empruntée d'eux par les Gaulois pour désigner la mort. L'examen attentif des recueils de Reinésius & de Fabretti a convaincu M. l'abbé Lebeuf que ces sortes de figures doivent être prises pour des ornemens employés par les graveurs; c'étoient les feuilles de quelque arbrisseau qui avoit rapport à la sépulture. Fabretti donne des copies de ces sortes d'inscriptions, où l'on voit clairement une branche de palmier ou d'olivier avec le fruit & les feuilles, symboles de l'immortalité que les Chrétiens attendent. Grégoire de Tours observe que quelquefois on couvroit de feuilles de lauriers le fond des cercueils: celles des autres arbrisseaux qui conservent aussi leur verdure, comme le palmier, l'olivier, le cyprès, le lière, ont pû servir au même usage, & dès-lors être représentées à l'extérieur du tombeau.

Au reste, comme le recueil de Gruter ne renferme aucune inscription du temps de Théodose, trouvée en deçà des Alpes, & que ceux de Reinésius & de Fabretti, qui peuvent avoir des inscriptions de ce temps-là, ne donnent point de copies figurées des caractères; les épitaphes de Lyon, que nous expliquons ici, méritent encore, par cette raison, l'attention de ceux qui s'appliquent à connoître la manière dont les lettres capitales se formoient dans les Gaules au v.<sup>e</sup> siècle. Ils y remarqueront que l'V s'employoit quelquefois pour l'O; que l'O se formoit comme un D renversé ou retourné; enfin que les lettres F & L étoient déjà fort éloignées du caractère Romain. L'épitaphe d'*Agricia* fournit une preuve manifeste que chez les anciens le son du T devant l'I ressembloit à celui de la lettre S.

#### VII.<sup>e</sup> INSCRIPTION.

*Possidet hanc urnam dum vixit nomine Bertraus  
 Qui loca multa suo sacro sermone beavit,  
 Reddidit & claros in cunctis ipse Magistros.  
 Florigeras sedes pridie levita kalendas  
 Juste februarias conscendens attigit isdem.*

Cette urne renferme les cendres du diacre *Bertraus*, qui enseigna la théologie en divers lieux, & qui, fameux lui-même, a formé d'illustres élèves. Il mourut le 31 janvier.

Cette dernière épitaphe est précédée d'un double monogramme avec l'alpha & l'oméga, qui liés par le sens au mot *domus* qu'on lit au dessous, font *alpha & omega Christus Dominus*.

M. l'abbé Lebeuf la croit postérieure de 3 ou 400 ans à celle de *Leucadia*, de *Pascasia*, d'*Agricia* & d'*Ælianus*, expliquées ci-dessus. En effet ces quatre noms sont Romains, au lieu que le nom *Bertraus* de celle-ci est Franc ou Teutonique. D'ailleurs cette épitaphe est rédigée en cinq vers hexamètres, dont les caractères conformes à ceux des beaux siècles de Rome, ne peuvent remonter au delà de Charlemagne, qui fit revivre en France l'ancienne manière d'écrire à la Romaine. On a des inscriptions du règne de Charles le Chauve, où le Romain capital est imité avec la même exactitude. L'usage du monogramme de *Christ*, employé dès les premiers temps du christianisme, se renouvela sous le règne de Charlemagne, avec le goût des études.

La singularité du nom de *Bertraus* avoit d'abord fait penser à M. l'abbé Lebeuf que le poète, auteur de l'épitaphe, avoit abusé de la liberté qu'on se donnoit alors de tronquer les noms propres, selon que l'exigeoit la mesure des vers. Il en concluoit que *Bertraus* pouvoit bien être l'abrégé de *Bertamus*; & par une seconde conjecture il présuinoit que *Bertamus* auroit été un savant du IX.<sup>e</sup> siècle, auquel on attribua dans ces derniers temps un ouvrage sur l'Eucharistie, que les meilleurs Critiques jugent maintenant être de *Batramne*, moine de Corbie. Mais ce qui l'a fait renoncer à cette idée, c'est que dans le même siècle on trouve, quoiqu'en petit nombre, d'autres noms Teutoniques également terminés en *aus*. L'archevêque Hincmar, dans un Mémoire dressé vers ce temps-là, sur une terre appelée pour lors *Ager Novilliacus*, fait mention de deux frères nommés *Rothaus* & *Bernaus*, qui l'avoient successivement possédée sous le règne de Charles le Chauve.

Le nom de *Bertraus* est celui d'un diacre de l'église de Lyon, qui avoit enseigné la théologie dans plusieurs écoles : il a été l'un des savans qui rendirent cette église florissante au IX.<sup>e</sup> siècle; & selon toute apparence il fut le maître ou le disciple du célèbre Florus, aussi diacre dans le même Clergé. M. l'abbé Lebeuf observe en finissant que l'époque de la mort de *Bertraus*, arrivée le 31 janvier, est mise en vers; ce qui marque les bas siècles & à peu près le temps assigné ci-dessus. Dans les épitaphes des Chrétiens composées en vers au V.<sup>e</sup> & VI.<sup>e</sup> siècle, l'époque de la mort se marquoit toujours en prose.

## S U P P L E M E N T

*A la notice de la Table de Peutinger, imprimée dans le XIV.<sup>e</sup> volume de nos Mémoires.*

EN 1738 M. Fréret crut devoir donner une notice de la carte itinéraire, si connue sous le nom de Table de Peutinger. Ses recherches sur ce monument de l'ancienne géographie forment un des articles historiques du XIV.<sup>e</sup> volume de nos Mémoires; on les y trouve imprimées pag. 174 & suivantes. C'est le précis d'une dissertation dans laquelle l'auteur, après quelques réflexions générales sur la forme & l'usage des cartes chez les anciens, & particulièrement sur celles dont les Romains se servoient pour régler la marche & la distribution des troupes dans les provinces de leur vaste Empire, prouve que la Table de Peutinger est une de ces cartes plutôt itinéraires que géographiques, & plus propres à tracer des routes, qu'à représenter la véritable disposition des pays que ces routes traversent. Ensuite il fait l'histoire de cette Table, copiée vrai-semblablement sur quelques *Prototypes* conservés dans les archives de l'Empire. Il parle des auteurs qui les premiers en ont fait mention, des noms sous lesquels ils la désignent, des éditions qui successivement l'ont fait

connoître, en tout ou en partie, de sa forme, de l'utilité qu'on en pourroit tirer; enfin des différentes mains par lesquelles elle a passé jusqu'à présent. Le résultat de ses observations se réduit aux assertions suivantes.

Les écrivains du moyen âge paroissent n'avoir point connu les cartes itinéraires des anciens. On attribue à Chunradus Celtès, qui vivoit sur la fin du xv.<sup>e</sup> siècle, la découverte d'un exemplaire de celle dont il s'agit ici. Irénicus son contemporain, & Béatus Rhénanus, mort en 1547; sont les premiers qu'on sache en avoir fait mention. L'un donne à cette table les noms de *Charta provincialis*, *Charta itineraria*, *Charta militaris*; l'autre l'appelle *itinerarium Augustanum*, parce que la copie qu'il en avoit vue étoit à Aufbourg dans le cabinet de Conrad Peutinger; & c'est du nom de ce premier possesseur connu, qu'elle a tiré celui sous lequel on la désigne communément.

Peutinger mourut en 1547: au lieu de son exemplaire qui ne se trouva plus chez lui, on découvrit seulement parmi ses papiers deux fragmens de deux anciennes copies de cette carte. Marc Velsér publia ces fragmens à Vénise en 1591. Environ quatre ans après l'exemplaire original parvint à sa connoissance; ce savant, riche & curieux, eut le temps de l'examiner, & s'en procura même une copie très-exacte qu'Ortelius se chargea de faire graver. La carte imprimée, mais réduite, parut à Anvers en 1598 par les soins de J. Moret, successeur de Plantin: en 1619 Bertius en inséra une copie à la fin de son Ptolémée. Jean Moller imprimeur d'Aufbourg en donna depuis une troisième édition, qui, quoique moins exacte que la première, est copiée dans l'Atlas publié par Janson en 1659; dans les œuvres in-folio de Velsér imprimées à Nuremberg en 1682, & dans la nouvelle édition de l'histoire des grands chemins par Bergier.

L'original, autrefois possédé par Conrad Peutinger, est en parchemin; on lui donne un pied de hauteur, mesure d'Aufbourg, sur plus de vingt-deux pieds de longueur. Le graveur a diminué ces mesures d'environ deux tiers; & l'espace de

la carte réduite n'est que de  $\frac{7}{21}$  de la carte originale: ce qui rend le rapport des chiffres aux routes plus difficile à distinguer sur cette copie.

Dans l'original ces chiffres & les noms de lieux sont en caractères romains; mais ces caractères ont la forme lombarde des manuscrits du moyen âge.

On a long-temps perdu de vûe les traces de ce monument, dont on n'avoit que des copies multipliées sur celle qu'on devoit aux soins de Velfer: mais en 1715 il se retrouva parmi les effets de Désidère Peutinger descendant de Conrad; & le Prince Eugène en fit l'acquisition. Après la mort de ce Prince, la carte est entrée dans la bibliothèque de l'Empereur qui la possède maintenant.

Tel est le précis du Mémoire de M. Fréret. M. l'abbé Lebeuf ayant eu depuis entre les mains une pièce assez curieuse sur la Table de Peutinger, y puisa de nouvelles connoissances, ou du moins de nouvelles vûes sur cette Table, qu'il nous a communiquées avec d'autres observations qui lui sont propres. Pour éviter les redites, nous nous contenterons d'extraire de son Mémoire ce qu'il a de particulier, en omettant tout ce qui lui est commun avec le précédent.

14 Fév. 1744.

La pièce dont M. l'abbé Lebeuf a tiré les particularités dont il nous a fait part, est une lettre latine, écrite de Padoue vers l'an 1600 par un savant Anglois, à Jean-Vincent Pinelli, déjà connu par ses liaisons avec Scaliger: cet Anglois se nommoit *Edmond Brutz*, natif de Gifvic. Après un assez long séjour en Italie il vint à Paris en 1605; il y vit des gens de lettres, & particulièrement M. Dupui qui fait l'éloge de sa sagacité & parle de ses ouvrages, entre autres d'un traité sur l'art militaire. Dans un des entretiens qu'eurent ensemble les deux Savans, le François obtint de l'échanger la communication de la lettre à Pinelli; & croyant la devoir conserver à cause des éclaircissens qu'elle donne sur la Table de Peutinger, il en inséra la copie dans un de ses recueils manuscrits, qui sont maintenant partie de la bibliothèque de M. Joli de Fleury ancien Procureur-Général, aussi digne de

conserver des manuscrits précieux, que capable d'en augmenter le nombre.

Les premières observations de M. l'abbé Lebeuf tombent sur les deux fragmens de la Table trouvée dans le cabinet de Conrad Peutinger, & publiée d'abord par Velfer; ces fragmens tous deux en papier représentent une partie des Gaules. Notre Académicien détermine l'âge de l'un & de l'autre; il fixe celui du premier au commencement du *xiv.<sup>e</sup>* siècle; les distances y sont marquées en chiffres arabes dont l'usage ne remonte pas plus haut. Ce premier indice est fortifié par un second; c'est la forme des châteaux, des tours, des pavillons, des créneaux dessinés sur cette feuille tels qu'on les construisoit alors, comme nous en pouvons juger par ceux des édifices de ce temps-là qui subsistent de nos jours. Le second fragment est un peu plus ancien; les chiffres romains & le goût plus grossier d'architecture qu'on y remarque, annoncent le commencement du *xiii.<sup>e</sup>* ou la fin du *xii.<sup>e</sup>* siècle.

A l'égard de la Table même de Peutinger, elle est d'une plus grande antiquité. Velfer la croit au plus tard rédigée sous l'empire de Théodose ou de ses enfans; peut-être même est-elle originairement beaucoup plus ancienne, malgré ses caractères Lombards. En effet on peut conjecturer que cette Table n'est pas un original, mais une copie faite dans la suite par un Lombard. En ce cas les caractères, de Romains qu'ils étoient, seront devenus Lombards sous la plume du copiste; comme dans l'édition de J. Moret, en 1598, on les a rendus Romains, en leur restituant leur ancienne forme.

C'est par cette observation assez plausible que débute la lettre d'Edmond Brutz. Il ajoute, d'après ce qu'on lui en avoit écrit, que la Table de Peutinger est un assemblage de diverses peaux collées avec grand soin les unes aux autres. Il prétend que le graveur en la diminuant l'a défigurée; & se plaint vivement du désordre qu'y répand cette réduction, faite selon lui, plutôt par avarice & par négligence, que dans la vûe de rendre la carte plus portative.

L'écrivain Anglois développe ensuite la mécanique de cette Table itinéraire, telle qu'il la conçoit. Tous ceux qui jusqu'à présent ont parlé de sa construction, la regardent comme l'ouvrage brute & grossier d'un homme peu versé dans la géographie, & plus ignorant encore en mathématiques. C'est le sentiment de Velfer, adopté par D. Bouquet, qui dans le premier volume de son recueil des historiens de France, a fait graver les deux segmens de cette Table, où les Gaules sont représentées. Edmond Brutz s'efforce de prouver le contraire; il fait non seulement l'apologie, mais l'éloge de l'ancien auteur. Si nous l'en croyons, il eut assez d'art pour concilier la forme qui pouvoit rendre sa carte d'un usage plus commode, avec les principes de la géographie & les loix des mathématiques: bien plus, c'est à l'entendre un chef-d'œuvre de perspective. De prime abord elle n'offre que des objets mal dessinés; mais si l'on considère en détail chaque portion de cette Table au travers d'un papier percé par une aiguille, en plaçant ce papier près de la surface & à l'un des bouts du morceau qu'on veut examiner, on sera surpris de voir toutes ces figures reprendre leur véritable forme, & composer un tout admirable par la proportion, l'ordre & la régularité de ses parties.

Si l'Anglois disoit vrai, on ne pourroit mieux comparer la Table de Peutinger qu'à ce tableau singulier peint à fresque dans une galerie du couvent des Minimes de la Place Royale, & dont l'ensemble observé par une ouverture faite à la porte, présente aux yeux une figure de S.<sup>te</sup> Magdeleine plus grande que nature; tandis que le détail offre un paysage extrêmement varié.

Mais nous en rapporterons-nous là-dessus au témoignage d'un homme qui n'avoit pas vû cette Table dont il parle? Edmond Brutz n'en connoissoit que des copies. L'épreuve sur laquelle il appuie sa prétention a été faite sans succès par M. l'abbé Lebeuf. L'obscurité qui règne dans la manière dont l'Anglois décrit la Table de Peutinger, montre assez qu'il n'en avoit qu'une idée confuse. Cependant quoique ses

remarques puissent être fausses, elles sont assez singulières pour mériter d'être connues. Nous aimons mieux le laisser parler lui-même, que d'altérer ses idées en les analysant; & nous prenons le parti de terminer cet article par sa lettre même, que M. le Procureur-Général nous a communiquée. Elle pourra du moins engager ceux qui sont à portée de voir la Table de Peutinger en original, à nous en donner des notions plus exactes; jusqu'à ce que les Savans attachés à la bibliothèque de l'Empereur mettent le public en état de profiter de ce monument par une copie fidèle, qui nous le rende précisément tel qu'il est pour la forme & l'étendue.

C'est un souhait déjà fait par bien des gens de Lettres: nous le renouvelons ici; & c'est principalement dans cette vûe que nous publions la lettre d'Edmond Brutz.

*Viri acutissimi Edmundi Bruti Angli de Tabulâ itinerariâ  
antiquâ Peutingerorum Augustanorum, ejusque  
structura & usu.*

**I**LLUSTRISSIME Pinelli, te adjuvante & procurante vidi & pervidi antiquam illam Tabulam itinerariam, quam etiam chartam provinciam & militarem B. Rhenanus appellat, & sub ultimis Imperatoribus depictam fuisse censet; non tamen Theodosio & filiis esse recentiorum ait Velferus. Sed nec hoc nec illud ab his probari potest, etsi litteræ in eo charactere Longobardico scriptæ erant: nam forsân Longobardus ex Romanis Longobardicas reddidit; quemadmodum nuper ex contrario fecit Jo. Moretus typographus Antuerpiæ kal. Decemb. 1598; etsi eam explicando Velferum imitari erat animus, cujus beneficio ex Peutingerorum bibliotheca quæ Augustæ Vindelicorum est, Tabula hæc in lucem edita sit. Cui multum gratiarum, sed parum sculptori debemus, qui non solum, vastum & longum negotium, ut ipse ait, sed etiam longi laboris vastæque papyri dispendium, sicut puto, fugiebat. Sic namque artifices in hoc nostro ævo in avaritiâ sibi potius quam arti consuli volunt, nescio quo sidere errante regenteque, ita ut nihil in arte mathematicâ existimetur rectum bonumque, quod non sit in minutis corpusculis exaratum, ubi vix sensibile minusque intelligibile sit.

Autographum, ut aiunt, membranaceum est pelliculis accurate

conglutinatis, latum pedem augustanum unum circiter, (Ego unum Romanum antiquum à primo auctore exactè constitutum credo; nam ea quantitate nulla commodior ad rotulæ convenientiam) cujus longitudo ultra 22 pedes extenditur; quam proportionem ad subduplam contraxit sculptor. Eam commodiorem credidit: ast ego, ipsius pace, contrarium credo, solo ipsius labore excepto, qui etiam non semper levioribus sculpturis levigatur, sed potius ineptè inutiliterque augetur, dum nimis arcte adstrictæque sculpendo non solum suos oculos, ut Porrus Patavinus cum sua epitomâ geographiæ Ptolemaicæ nuperrimè fecit, sed etiam omnium spectantium lumina vexare, disturbare, & quasi penitus extinguere gaudent, multa utilia & necessaria, cum à sensu tum ab intellectu, excludendo cum his suis minutiis & typographorum atomis. Quas nugas & ineptias omnes boni hydrographi & geographi effugiunt, & in plana superficie comoda & satis ampla eandem longitudinis & latitudinis quantitatem describunt: etsi alii globi formam imitantes lineam longitudinis abbreviant secundum linearum parallelarum distantiam; contra quam planisphærii geographicam superstitionem insurgere hinc nec animus nec locus. Interim auctor Tabulæ itinerariæ supradictæ longè consultius & aptius suam inclusam & terminatam inter duo Azimuth vel verticales lineas sexdecim, & centum triginta trium graduum cum Almucantaræ & parallelis sex scrupulorum ultra equinoctialem versus polum Antarcticum & quinquaginta sex partium versus polum Arcticum; naturâ ipsâ invitante, quæ longitudinis lineam latitudinis quadruplam fecerit. Et quia iter ab oriente in occidentem & è contraria, ante oculos omnium proponere voluit, ipsam extendit longitudinem, latitudinem stringendo & intendendo: non aliter quam si Jupiter diptheram illam Amalthææ capræ pellem duorum pedum latitudinis & longitudinis octo extenderet, quousque ejus latitudo ad unum & longitudo ad duos & viginti & ultra extenderetur, ut inde facilius & accommodius, cum loca, tum locorum & rerum nomina in rotulâ secum portabili ostenderet, & quasi idem nostris temporibus primores navigatores, ut ipsi vocant, è lineis curvis & angulatis eorum longum & vastum iter per mare delineant. Igitur etsi hæc Tabula itineraria primâ facie rem rudem & incomptam exprimere videtur, nihilominus si aliquis per parvum foramen propè superficiem chartæ prospiceret, subito sentiret figuram ipsam extensam ad suam formam & perfectionem se convertere, ut perspectivi docent; ita ut contractio unius & extensio alterius minimè intellectui intuentis noceat, sed potius multum.

juvet peregrinantem; maximè cui licitum erit ad libitum in talit scheda itinera sua delineare inter parallelas & verticales . . . . . & supra umbilicum circumvoluta secum asportare, & in ea res notatu dignas denotare, quemadmodum auctor hujus Tabulæ itinerariæ fecit, in qua etsi multa delineata sunt lineis rectis & flexis, cum parallelis tum diagonalibus, & numeris adjunctis, de quibus omnibus rationem reddere difficile est, cum omnia ita à priori forma hominum malitiâ & ignorantia transformata sint, ut vix in ea tanquam in vetulâ annosâ appareant veteris vestigia formæ. Igitur antequam autographum video, de illis nihil dicam, ne mea cum penna, sicut cæcus cum suo baculo, in itinere tentando aberrare videar. Vale, è meo musæo Patavii octavo idus Junias, tuus *Edmundus-Brutius*.

SUR LA JONCTION  
DU DANUBE AVEC LE RHIN,  
PROJETÉE PAR CHARLEMAGNE.

LES avantages sans nombre que procure la jonction des Rivières & des mers, ont engagé les plus grands Princes à signaler leur règne par des entreprises de cette nature. S'il est infiniment glorieux de les exécuter, c'est assez d'en concevoir le projet, d'en tenter l'exécution, pour avoir droit à la reconnoissance des hommes. La jonction de la mer Baltique & de la mer Caspienne, celle de l'Océan & de la Méditerranée ont immortalisé le Czar & Louis le Grand; celle de l'Océan avec la mer Noire résulteroit infailliblement de la communication que Charlemagne entreprit vers l'an 793 entre le Danube & le Rhin: & si cet ouvrage ne fut pas porté à sa perfection, de pareils desseins n'ont pas besoin du succès pour mériter des éloges à leurs auteurs.

C'est dans le cours de la seconde guerre contre les Huns, commencée en 790 & terminée huit ans après par un traité avantageux à l'Empire, que Charlemagne forma le plan de cette communication, sur laquelle M. Schœpflin Associé-Etranger de l'Académie a fait des recherches qu'il

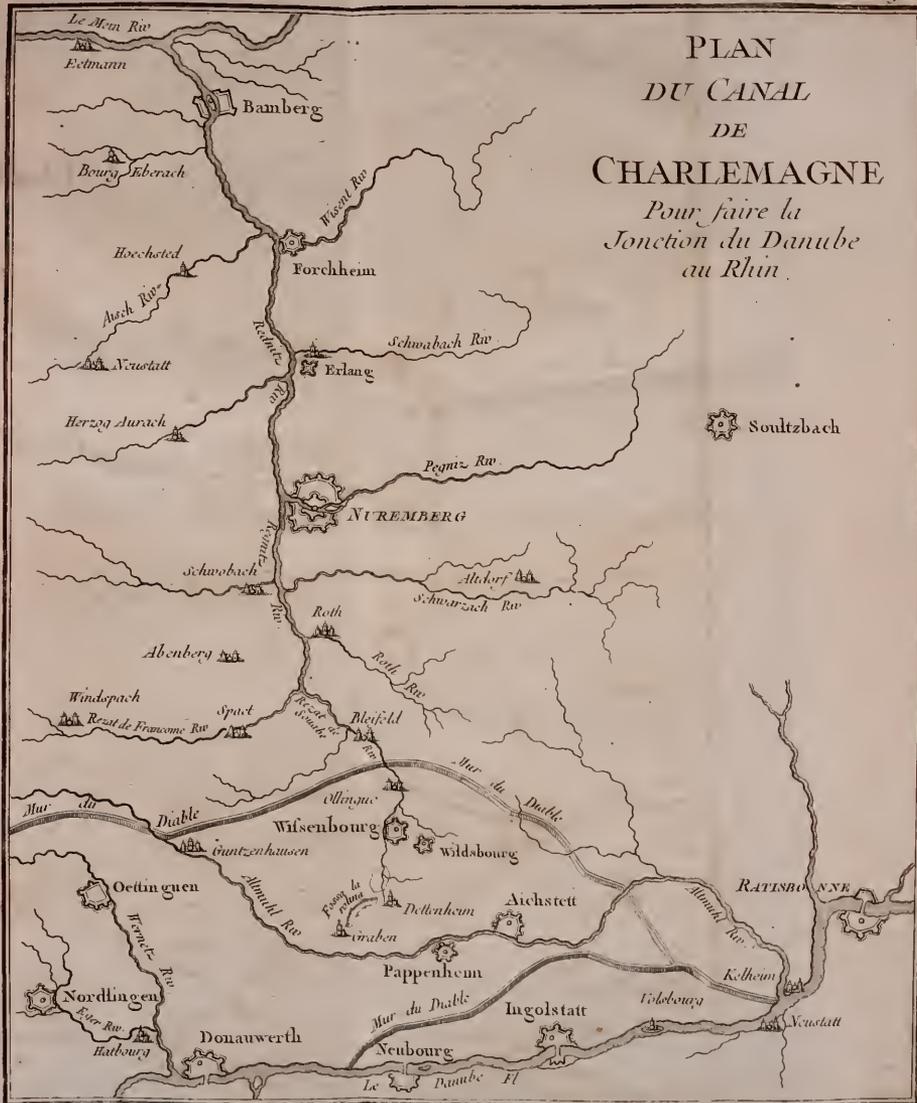
nous

NE

ie



PLAN  
DU CANAL  
DE  
CHARLEMAGNE  
Pour faire la  
Jonction du Danube  
au Rhin.



nous a communiquées, & dont nous donnerons ici le résultat.

Charlemagne dut peut-être l'idée de joindre ainsi le Rhin avec le Danube, aux fameux canaux de Drusus & de Corbulon, dont le premier joint le Rhin avec l'Issel, & le second fait communiquer le même fleuve avec la Meuse. Maître de la plus grande partie de l'Allemagne, il comprit que travailler à joindre ensemble les deux grands fleuves qui en arrosent les extrémités, c'étoit rendre accessible & pénétrable l'intérieur de ce vaste pays, & resserrer les liens de ses différentes provinces; que c'étoit, en cas de guerre avec les peuples voisins, diminuer la lenteur & la difficulté des transports de munitions, de vivres & de troupes, seul obstacle à la rapidité de ses conquêtes, & frayer en temps de paix de nouvelles routes au commerce déjà très-florissant par ses soins. L'entreprise paroissoit aussi facile qu'elle étoit avantageuse, & la Nature sembloit inviter l'Art à seconder une communication qu'elle-même avoit préparée, & dont elle avoit en quelque sorte fixé le lieu.

A trois lieues en deçà de Ratisbonne tombe dans le Danube une rivière nommée aujourd'hui l'*Altmuhl*, qui prend sa source aux environs de Rotemburg en Franconie, passe à Pappenheim, à Aichstat capitale de l'Évêché de ce nom, & se divise à son embouchure en deux petits bras, entre lesquels est située la ville de Kelheim. Or en remontant cette rivière l'espace de sept lieues, on se trouve à deux lieues de la source de la *Rézat supérieure* qui traverse la Franconie, prend après un cours de sept lieues le nom de *Regnitz*, & plus loin celui de *Rednitz*, passe à Nuremberg, à Forcheim, & se jette du côté de Bamberg dans le *Mein*, qui tombe lui-même dans le *Rhin* vis-à-vis de Mayence. Il ne s'agissoit donc que de creuser un canal d'environ deux lieues, pour ouvrir aux bateaux un chemin de l'*Altmuhl* à la *Rézat*. Charlemagne qui avoit vérifié cette situation des deux rivières, pendant un séjour assez considérable qu'il fit à Ratisbonne alors capitale de l'ancienne Bavière, fit commencer

Voyez la Carte.

ce canal au printemps de l'année 793. Plusieurs milliers d'ouvriers y furent employés sous les yeux du Prince, & poussèrent l'ouvrage avec tant de vivacité, qu'en peu de temps on put se flatter d'un prompt succès.

Les annales de Fulde font mention de ce canal : le poëte anonyme Saxon, contemporain de l'empereur Arnoul, donne la description du lieu où il fut creusé ; & suivant le moine d'Angoulême auteur de la vie de Charlemagne, & les chroniques de Lorsch, de Moissac & de Réginon qui le nomment *fossatum magnum* ou *maximum*, il avoit déjà deux mille pas de long sur une largeur de trois cens pieds, lorsque d'une part l'irruption des Sarrasins dans la Septimanie, & de l'autre la révolte des Saxons ligués avec les Normands ; obligèrent Charlemagne à perdre de vûe cet ouvrage, à la perfection duquel sa présence étoit de plus en plus nécessaire.

Il partit de Ratisbonne pour se rendre à Francfort ; & voulant, selon la remarque de M. Schœpflin, annoncer en quelque sorte qu'il n'abandonnoit pas un projet dont les circonstances différoient l'entière exécution, il fit le voyage sur les rivières mêmes qui devoient servir à la jonction. Du *Danube* sur lequel il s'étoit embarqué, il entra dans l'*Altmühl*, qu'il remonta jusqu'au canal : le canal n'étant point achevé, il gagna par terre la *Rézat*, s'y rembarqua, suivit le cours de cette rivière qui le conduisit dans le *Mein*, & après avoir séjourné quelque temps à Wurtzbourg, il arriva au commencement de l'année 794 à Francfort, où il tint un fameux concile.

Comme cette ville n'est qu'à six lieues de l'embouchûre du *Mein*, ce Prince fut en état de juger par lui-même de toute l'étendue, & par conséquent de toute l'utilité de son projet. On ne voit pas qu'il l'ait repris dans la suite : mais ce ne fut ni l'impossibilité de l'exécution, ni le défaut d'ouvriers habiles & capables de vaincre les difficultés, qui fit avorter l'entreprise. En vain objecteroit-on que le volume d'eau de la *Rézat* étant aujourd'hui assez modique, que cette rivière ne portant même bateau que depuis Forcheim à sept lieues

de son embouchûre, il est difficile de concevoir que Charlemagne ait pû s'embarquer près de sa source, & la faire servir à son projet. Le rapport unanime des gens du pays & l'examen d'une carte topographique ont mis M. Schoepflin en état de répondre, que le peu de hauteur de cette rivière provient uniquement du grand nombre de saignées qui ont depuis détourné ses eaux; & de plus on pouvoit par des écluses remédier à cet inconvénient. Charlemagne avoit des ouvriers habiles dans toutes ces parties; & si nous consultons le moine d'Angoulême, nous verrons que la manière dont on construisoit alors les ponts de bateaux étoit peu différente de la nôtre. Deux choses rendoient l'exécution du canal plus difficile. Premièrement l'abondance excessive des pluies qui furent si considérables sur la fin de cette année 793, qu'elles détruisoient pendant la nuit ce que l'ouvrier avoit à peine élevé pendant le jour: mais cet obstacle est de ceux dont la patience triomphe. Secondement le peu de consistance du terrain, sur-tout du côté de la gauche. Pour y remédier Charlemagne fit creuser d'abord en tirant vers la droite; & s'apercevant que le sol devenoit marécageux à mesure qu'on avançoit, il prit le parti de dessécher entièrement l'espace qui sépare la source de la *Rézat* du cours de l'*Altmuhl*. Il en feroit venu à bout, quoiqu'un auteur moderne assure que l'on ignoroit alors les moyens trouvés depuis, pour faire écouler les eaux & pour soutenir les terres. M. Schoepflin cite, comme une preuve incontestable de l'habileté de nos ancêtres en ce genre, le clocher de la cathédrale de Strasbourg construit au commencement du onzième siècle; édifice bâti de pierres de taille, haut de cinq cens pieds environ, qui ne repose que sur des pilotis, & qu'on est venu à bout d'établir sur un terrain mol, marécageux, voisin d'une rivière; sans que ni le cours de sept cens ans, ni de fréquens tremblemens de terre, ni les crues d'eaux en aient ébranlé la solidité.

Quelles sont donc les véritables causes qui ont empêché l'exécution d'un projet si utile? Il n'en faut point chercher d'autres, pendant la vie de Charlemagne, que les guerres qu'il

eut à soutenir sans relâche; & depuis sa mort, que la foiblesse de la plupart de ses successeurs, leurs divisions perpétuelles, l'irruption des Hongrois en Allemagne, les guerres civiles qui n'ont jamais cessé dans l'Empire, & la contrariété des intérêts de tant de Souverains qui partagent cette vaste contrée.

Les vestiges du canal subsistent encore près du village de *Graben* qui en a tiré son nom; le mot allemand de *Graben* signifiant un fossé. On y observe une petite levée dont M. Schoepflin a suivi une partie, & qui règne suivant le rapport des habitans jusqu'au village de *Dettenheim* en Souabe, où la *Rézat* prend sa source.

Ce Mémoire est terminé par des recherches sur un monument Romain, aux environs duquel on trouve encore aujourd'hui des tombeaux, des pierres antiques & grand nombre de Médailles. C'est un grand mur qui seroit autrefois de barrière à l'Empire contre les Germains; il traverse la *Rézat* & toute la partie des provinces de Souabe & de Franconie, qui s'étend depuis le Danube jusqu'au Neckre. Ce mur auquel l'ignorance & la superstitieuse admiration des habitans du pays ont donné le nom de *mur du Diable*, est selon toute apparence l'ouvrage de Probus, qui le construisit après la défaite des Germains, pour assurer les deux grandes frontières de l'Empire, le Rhin & le Danube.



*SUR LE LIEU DE LA MORT  
DE SIGISMOND, ROI DE BOURGOGNE.*

Nous lisons avec horreur dans nos annales la fin déplorable d'un Roi, enlevé du centre de ses états, jeté dans une affreuse prison, mis à mort avec sa femme & ses enfans; & nous ne pouvons dissimuler que ces barbaries furent exécutées par les ordres d'un prince François, qui ne respecta dans son prisonnier, ni le rang, ni le malheur, ni les liens de la parenté. Souvent des lieux peu considérables par eux-mêmes, deviennent célèbres par des évènements singuliers. Toutefois nos écrivains anciens & modernes ne s'accordent pas sur celui dans lequel se passa cette scène tragique. M. l'abbé Belley entreprend de le déterminer. Les éclaircissemens qu'il nous a donnés sur la position de ce lieu, 26 Fév. 1745. constateront la vérité de l'histoire même, & pourront servir à quiconque voudra former un corps de géographie du moyen âge.

Gondeuque roi des Bourguignons avoit laissé plusieurs enfans, entre autres Gondebaud & Chilpéric. Le premier voulant s'emparer des états de son frère, le fit périr avec sa femme & ses enfans: il épargna seulement les filles, que leur sexe mettoit à couvert du danger de leur naissance, en les excluant de la Couronne, suivant les loix de la Nation. Clotilde, l'une de ces Princesses, épousa Clovis roi des François. Elle conservoit un vif ressentiment des cruautés de son oncle: mais n'ayant pû venger ses frères sur Gondebaud lui-même, elle saisit une occasion favorable pour faire retomber sur le fils les iniquités du père.

Gondebaud mourut l'an 516; il eut pour successeur Sigismond son fils, qu'il avoit associé de son vivant à la Couronne. Ce Prince depuis quelques années professoit la religion Catholique, & même un an avant la mort de son père il avoit fait réparer le célèbre monastère d'Agaune ou

*Greg. Turon.  
hisl. l. II, c. 28.*

*Greg. Turon.  
hisl. l. III, 5.*

de Saint Maurice en Valais. M. l'abbé Belley rapporte encore quelques autres traits de la vie de Sigismond. Il nous suffit d'observer qu'il avoit épousé Ostrogothe fille de Théodoric, roi d'Italie, dont il eut un fils nommé Sigeric. Après la mort de cette Princesse il prit une seconde femme d'une naissance obscure, qui conçut bientôt pour Sigeric les sentimens ordinaires aux marâtres. Le jeune Prince les aigrissoit encore par sa hauteur; il lui témoigna tant de mépris, qu'enfin outrée de ses insultes, elle résolut de s'en venger, & ne réussit que trop, en persuadant à Sigismond que son fils, impatient de monter sur le trône, vouloit attenter à sa vie. Sigeric, ainsi calomnié par sa marâtre, fut la victime de la crédulité de son père qui le fit étrangler; c'étoit dans le courant de l'année 522. A peine avoit-il rendu les derniers soupirs, que le malheureux Sigismond reconnut son innocence. Accablé de douleur, il se jeta sur le corps de son fils, & l'embrassant avec tendresse, il l'arrosa long-temps de ses larmes. Ensuite il se retira dans le monastère de Saint Maurice, y fit une fondation, qu'il croyoit propre à rendre sa pénitence plus méritoire, suivant la dévotion de son siècle, & ne revint à Lyon qu'après avoir passé quelque temps dans cette retraite.

*Marii chron.  
ad ann. 522.*

Mais ni ses pleurs ni son repentir ne purent lui regagner le cœur de ses sujets. Théodoric aïeul du jeune Prince ne vit plus dans son gendre que le meurtrier de son petit-fils. Pour comble de malheurs, Sigismond perdit alors saint Avit évêque de Vienne, qui l'avoit instruit dans la religion Catholique, & qui pouvoit le servir utilement, soit par ses conseils, soit par le crédit que lui donnoit dans toutes les Cours de la Gaule, un mérite universellement respecté.

Clotilde alors veuve de Clovis apprit bien-tôt ce qui se passoit en Bourgogne. C'étoit une Princesse vertueuse; mais elle fut si vindicative, qu'elle doit sans doute à une sérieuse pénitence la place que nous lui donnons dans le Ciel. Voyant donc Sigismond devenu l'objet de la haine publique, elle assembla ses trois fils Clodomir, Childebert & Clotaire; &

les exhorta pathétiquement à punir dans la personne de Sigismond les forfaits du cruel Gondebaud.

Le desir de venger une mère, & plus encore celui d'accroître leurs partages des débris du royaume de Bourgogne, font prendre les armes aux trois princes François; ils entrent dans les états de Sigismond, qui risque une bataille & la perd. Après sa défaite il voulut se sauver en habit de moine à Saint Maurice, & se tint d'abord caché dans un lieu désert sur la route de cette abbaye. Mais ses propres sujets le trahirent: ils indiquèrent son asyle aux François. On l'y arrêta bien-tôt, & remis entre les mains de Clodomir, il fut envoyé dans l'Orléanois par ce Prince, qui l'y fit garder étroitement avec sa femme & ses enfans. Cette victoire soumit la Bourgogne aux fils de Clovis: mais l'année suivante [524] Gondemar frère de Sigismond, s'étant fait proclamer Roi, Clodomir se vit obligé de recommencer la guerre. Avant que de partir pour cette nouvelle expédition, il résolut de se défaire d'un prisonnier dont la vie ne pouvoit que l'inquiéter dans de pareilles circonstances. Saint Avit abbé de Mici, aujourd'hui Saint Mémin, fit d'inutiles efforts pour le détourner de cette action sanguinaire. En vain ce saint homme lui promit la victoire s'il épargnoit Sigismond, & lui annonça que s'il le faisoit mourir, lui-même & sa famille éprouveroient un sort pareil. Clodomir n'écouta que sa barbare politique: il fit tuer Sigismond avec sa femme & ses enfans, & jeter leurs corps dans un puits, *apud Columniam Aurelianensis urbis vicum*. Ce sont les termes de saint Grégoire de Tours.

*Greg. Turon.*  
111, 8.

La prédiction de saint Avit fut accomplie. Clodomir attaqua Gondemar à Vezeronce en Dauphiné: il eut l'avantage dans le combat; mais emporté par le feu de la victoire, il poursuivit indiscrètement les Bourguignons qui le prirent, & lui coupèrent la tête. Dans la suite ses enfans furent massacrés inhumainement par leurs oncles Clotaire & Childebert.

Il s'agit de déterminer ici quel est le lieu de la mort de Sigismond.

Nos écrivains modernes cherchent avec raison dans l'Orléanois cet endroit nommé par saint Grégoire de Tours, *Columna Aurelianensis urbis vicus*, & depuis *Columnia* par Aimoin; mais leurs sentimens sont très-partagés. Les PP. le Cointe & Daniel prétendent que *Columna* est *Coulmiers*. M. de Valois, dans sa Notice, veut que ce soit la paroisse de Saint *Sigismond* ou *Sismond*. Suivant M. l'abbé du Bos, c'est le village de *Coulmelle*. M. Baillet croit que c'est *S. Père-Avi-la-Colombe*. Tous ces endroits sont à quatre ou cinq lieues d'Orléans vers le nord-ouest.

Aimoin, l. II.  
Le Cointe,  
Annal. Eccles.  
Daniel, hist.  
de France, t. I,  
p. 67.  
Valois, Notice  
p. 151.  
Hist. Crit. de la  
Monar. h. Fran.  
t. III, p. 113.  
Bail. Topo-  
graph. des S.  
p. 140.

M. l'abbé Belley se déclare pour le sentiment de M. Baillet, & l'appuie sur les raisons suivantes. En consultant le local on trouve dans le bourg & la paroisse de saint Sigismond, la chapelle du *Champ-rosier*, regardée comme l'ancienne église du lieu. Cette chapelle, située à 480 toises de l'église paroissiale, est aujourd'hui en ruines; mais dans le chœur on voit encore le puits, ou suivant la tradition, furent jetés les corps de Sigismond, de sa femme & de ses deux fils Gisclade & Gondebaud. Ce Prince ayant été mis au nombre des saints Martyrs, le puits devint l'objet de la dévotion des peuples. L'eau qui s'en tire encore aujourd'hui ne sert qu'à l'eau benite: on la distribue aux malades de la fièvre, qui s'y rendent des lieux voisins. Au nord-est, & à 1240 toises de Saint Sigismond, est l'église de *Saint Père-Avi-la-Colombe*. Dans cette paroisse, à 800 toises de l'église, on trouve le lieu nommé *Coulmelle*. A deux lieues au dessus de Saint Sigismond est la paroisse de *Coulmiers*. D'où il résulte:

1.° Que *Columna vicus* n'est point *Coulmiers*, nommé dans les actes de *Columeriis*, & qui d'ailleurs est trop éloigné de Saint Sigismond.

2.° Que le *Columna* de saint Grégoire de Tours est *Saint Père-Avi-la-Colombe*, *Sanctus Petrus ad Vicum Columnae*. On fait que le mot de *Columna*, Colonne, altéré dans la bouche du peuple, a produit ceux de *Colombe* & de *Colombage*, termes de Charpenterie. *Colombe* est le chef-lieu,

&

& *Columna* ne peut être *Coulmelle*, qui n'est qu'un village & dont le nom latin auroit été *Columella*.

3.° Le puits où fut jeté le corps de saint Sigismond étoit situé dans le territoire de la Colombe; mais on bâtit dans la suite sur ce puits une chapelle nommée *Puteus sancti Sigismundi*, & devenue depuis église paroissiale sous le titre de saint Sigismond. Dans des temps postérieurs on a transféré l'église paroissiale plus au centre de la paroisse; mais l'ancienne subsiste toujours, & le peuple n'a pas cessé de la fréquenter.

4.° Comme la paroisse de saint Sigismond est dans le territoire de la Colombe, ayant été distraite de la paroisse de *S. Pere-Avi*, saint Grégoire de Tours s'est exprimé très-exactement lorsqu'il a dit que Sigismond ayant été tué avec sa femme & ses enfans, fut jeté dans un puits, *apud Columnam Aurelianensis urbis vicum*, & l'on doit ainsi traduire ses termes, à la Colombe, village de la cité ou diocèse d'Orléans. Le nom *urbs* est pris ici dans une acception singulière pour exprimer un territoire.

5.° La chapelle du *Champ-rosier* conserve encore le nom de *Campus Rosaceus*, que lui donne la Saussaie, & c'est précisément le lieu où Sigismond fut tué.

Son corps & ceux de sa femme & de ses enfans furent ensuite retirés du puits, & portés à Saint Maurice en Valais. Sigismond est honoré comme un Martyr : on peut consulter M. Baillet & les Bollandistes sur cette fête qui se célèbre le premier de mai.

*La Saussaie,*  
*Annales d'Or-*  
*léans, l. III.*

*Greg. Turon.*  
*de gloria Mar-*  
*tyr. l. 75.*



## R E M A R Q U E S

*Sur quelques noms de lieux de la Notice des Gaules  
de M. de Valois*

L'ESPÈCE d'imprécation que M. de Valois a prononcée contre quiconque retoucherait sa notice des Gaules, ne regarde que les écrivains qui seroient assez téméraires pour incorporer leurs recherches aux siennes. Il a senti lui-même combien on pouvoit ajouter à son travail, puisqu'il promettoit d'y faire un jour des additions; mais il ne vouloit pas qu'un autre en eût la gloire. Il a donc laissé seulement aux auteurs qui viendroient après lui la liberté de donner à part leurs réflexions; & c'est en effet ce qu'il est plus aisé d'exécuter, qu'il ne l'est de composer une nouvelle notice sur le plan proposé par M. Secousse.

En attendant que quelque auteur aussi habile & aussi laborieux que M. de Valois puisse remplir ce projet, on peut se permettre de relever ses fautes avec les égards que mérite un Savant, à qui notre histoire a tant d'obligations; & pourvû sur-tout qu'on évite de se trop livrer à des conjectures.

Peut-être au reste n'avoit-il pas tant de tort d'appréhender que des Critiques peu judicieux, en voulant corriger sa notice; n'y ajoutassent leurs propres erreurs, que la postérité auroit pû mettre sur son compte. C'est par ce motif qu'il a désiré qu'on laissât dans son ouvrage favori jusqu'aux fautes qui s'y trouveroient, afin qu'elles servissent à faire distinguer, comme il le dit lui-même, son travail de celui des autres.

Nous devons à M. de Valois la justice de croire qu'il eût adopté sans peine des corrections sages & faites à propos: mais son caractère si connu par tous ses ouvrages ne nous permet pas de douter de l'impatience, avec laquelle il auroit souffert de prétendues corrections, capables, si on les admettoit,

de porter le désordre dans la géographie de l'ancienne Gaule. Comment auroit-il reçu la carte mise à la tête du nouveau recueil des historiens de France, & dont M. Fréret a fait connoître toute la défautuosité dans *sa comparaison des mesures des itinéraires Romains avec celles que M.<sup>rs</sup> Cassini ont prises géométriquement dans une partie de la France!* Sans aucun égard pour les recherches de M. Lancelot, sur quelques villes de l'ancienne Gaule, on a placé dans cette carte *Genabum* à Gien; quoique le sentiment de M. de Valois qui le place à Orléans soit démontré vrai: les écrits de ces deux auteurs feront assez sentir combien une pareille position est propre à tout déranger, dans les distances assignées par les anciens itinéraires.

*Hist. de l'Acad. t. XVI, p. 160.*

*Mém. de l'Acad. t. VI, p. 635.*

M. Bonamy, dont nous n'avons fait jusqu'ici que présenter les réflexions, renvoie à leurs ouvrages ceux qui voudront approfondir ce point de géographie. Il laisse à M. l'abbé Belley le soin de relever dans ses Mémoires les autres erreurs du même genre, qui défigurent cette carte nouvelle; & s'attache uniquement à faire remarquer quelques-uns des articles dans lesquels il croit que M. de Valois s'est trompé. Nous allons rendre compte des notes historiques que ses observations ont produites, & dont il nous a fait part.

4 Septembre  
1744.

I. M. de Valois dans sa notice au mot *Astenidum* avance que ce nom est le même que *Satanacum*, Sténaï, ville située au-delà de la Meuse dans le diocèse de Trèves; & que le *Pagus Stadinsus*, dont il est parlé dans les capitulaires de Charles le Chauve, a pris de ce lieu sa dénomination. Ce même *Pagus*, comme il le remarque, est aussi appelé par Flodoard *Pagus Stodonensis*. M. Ducange dans son glossaire paroît être du sentiment de M. de Valois par rapport au mot *Astenidum* qu'il croit être aussi *Stenai*; toutefois dans ses notes sur l'histoire de Ville-hardouin, il place le *Pagus Stadinsus* en deçà de la Meuse, dans le diocèse de Châlons sur Marne, entre Vitry & S.<sup>te</sup> Menehould. On trouve en effet auprès de cette dernière ville un village qui s'appelle aujourd'hui *Dampierre le Château*, & qui est nommé dans les anciens

titres Dampierre en *Estenois* ou *Estaienois*. L'archidiacre de Châlons qui fait ses visites dans ces cantons-là se dit encore archidiacre d'*Astennai*, & anciennement d'*Astenois*; ce qui convient mieux aux mots *Astnidum*, *Stadinifus* & *Stadonenfis*, qu'au mot *Satanacum*.

Mais une réflexion sur les capitulaires de Charles le Chauve paroît à M. Bonamy décider la difficulté. Ces capitulaires qui sont de l'an 853 contiennent les noms des provinces de la domination de ce Roi, & ceux des *Missi Dominici* qui devoient s'y transporter pour faire exécuter les ordres du Prince. Hincmar archevêque de Reims est nommé pour aller avec deux Comtes, *in Remtiano, Vonziro, Stadinifus, Pertifus, Barrifus, Camizifus, Catalaunio, Virtudifus, Bagansonifus, Tardanifus*. On connoît la position de tous ces districts dépendans de la métropole de Reims, & situés en deçà de la Meuse. Le *Pagus Stadinifus* devoit y être aussi: car en 853 Charles le Chauve ne possédoit aucun pays au-delà de cette rivière, qui par le dernier traité fait entre les trois fils de Louis le Débonnaire, séparoit de ce côté-là les États de l'empereur Lothaire & de Charles le Chauve. Sténaï en particulier appartenoit à Lothaire: par conséquent le *Pagus Stadinifus* n'étoit pas au-delà de la Meuse dans le diocèse de Trèves. Il faut le chercher dans une province où Charles le Chauve fût en droit d'envoyer ses *Missi Dominici*; & M. Ducange l'a trouvé dans le diocèse de Châlons, où le nom moderne du canton appelé *Astennai* ou *Estenois*, répond parfaitement à l'ancien nom *Astnidum*, *Stadinifus*.

II. M. de Valois au mot *Aræ Caletorum* a confondu la ville d'Arques située près de Dieppe, avec le Pont-de-l'arche. Il dit que la ville d'Arques s'appeloit aussi *Hasdans*; & pour le prouver, il cite ces paroles de Guillaume de Jumièges: *statio navium apud Hasdans quæ Archas dicitur. Hasdans ergo*, ajoute M. de Valois, & *Archæ duo sunt ejusdem loci nomina*. Mais s'il avoit lû dans Guillaume de Jumièges l'endroit qu'il en cite, il auroit vû que cet écrivain parle d'une ville située sur la Seine, & non pas de la ville d'Arques qui en est à

douze lieues. Guillaume de Jumièges raconte que Rollon, depuis premier duc de Normandie, s'étant emparé de la ville de Rouen, songea aussi à venir attaquer Paris, & que pour cet effet s'étant embarqué sur la Seine, il vint à *Hafdans*. Rainaud qui commandoit les troupes Françoises s'avança de son côté pour s'opposer au passage de Rollon, & vint se poster sur la rivière d'Eure. *Rollo igitur Rothomo potitus, de Parisiacâ everfione corde versuto cum suis tractans, Christianorum sanguinem paganico instinctu, Lupino more, stiebat. Qui classem solventes Sequanæ fluvium sulcant, stationemque navium apud Hafdans quæ Archas dicitur, componunt: tunc Rainaldus totius Franciæ dux.... cum valida exercituum virtute super Authuræ fluvium eis obvius processit.* Ce passage entier prouve qu'il ne s'agit pas ici de la ville d'Arques, mais du Pont-de-l'arche. La ville de Rouen d'où part la flotte des Normands, & la position de l'armée Françoisë qui vient à leur rencontre, le prouvent également. Dudon qui a aussi parlé du projet de Rollon s'exprime de la même manière. *Rollo.... à Rotomo divulsis navibus subvehitur ad Archas usque, quæ Asdans dicitur..... Franci verò..... congregato immensæ multitudinis exercitu venerunt super Othuræ fluminis decursum.*

*Geneicenf. hist.*  
lib. 11, cap. 10.  
apud du Chesne,  
*hist. Norman.* p.  
228.

Aux portes du Pont-de-l'arche on trouve un village appelé *Lesdans* qui conserve la dénomination de l'*Hafdans* des auteurs que M. Bonamy vient de citer: il ne s'agit si l'on ne devroit pas l'écrire *Haie-dans*, *sepes*, *munimen Danorum*, & croit qu'on a pû lui donner ce nom, parce que les Normands venoient s'y camper lorsqu'ils entroient dans le Royaume par la Seine.

Le mot *Dans* se lit encore dans plusieurs noms de lieux situés en Normandie, & particulièrement aux environs du Pont-de-l'arche. *Maresdans*, par exemple, est l'ancien nom du lieu où l'on a bâti l'abbaye de Bonport, & *Becdans* est un village placé sur les bords de la Seine, presque vis-à-vis de l'île d'Oïffel: car il faut écrire *Becdans* & non, comme sur les cartes ordinaires, *Bedasne*; d'où M. de Valois a cru que l'île d'Oïffel avoit pris son nom d'île de *Bec d'asne*, *rostrum asini à similitudine dicitur*. Il paroît bien plus naturel

de dériver ce nom des deux mots *Bec* & *Dans*, qui entrent si souvent dans la composition des noms des lieux de Normandie, que d'en chercher l'origine dans un nom moderne visiblement corrompu.

III. On remarque souvent une telle analogie entre les noms anciens & les noms modernes, qu'il n'est pas difficile d'y reconnoître ce qui a pû donner à certains lieux les noms qu'ils portent aujourd'hui. Le phare de Boulogne s'appelle, par exemple, *la Tour d'ordre*; ce que M. de Valois rend par les mots de *Turris ordinis*: cependant ni le mot françois *ordre*, ni le latin *ordo*, ne paroissent être l'origine d'une pareille dénomination. Ce phare est très-ancien: construit pour diriger le cours des vaisseaux qui abordoient à Boulogne, ville autrefois célèbre par son grand commerce, il fut réparé par les soins de Charlemagne. Son ancien nom étoit *Odraus*; comme on l'apprend de l'auteur de la vie de S. Folcuin évêque de Terrouenne: *ex eâ parte*, dit-il, *quam Bononia urbs & Odraus occupat farus, facilis ad Britanniam est transitus*. C'est donc d'*Odraus* que vient le nom d'*Ordre* qu'on donne à cette tour: M. Bonamy convient au reste qu'il ignore ce que signifie le mot *Odraus*.

IV. Les mots anciens se conservent quelquefois dans le langage des gens de la campagne; & si l'on y étoit attentif, peut-être retrouveroit-on souvent la véritable raison du nom de certains lieux. Nous n'en rapporterons pour exemple que celui de la rivière de *Loin*, appelée en latin *Lupa*: d'autres rivières dans le Royaume portent aussi les noms latins *Lupa* & *Lupus*, rendus en françois par les mots *la Louve* & *le Loup*. On sent alors le rapport de l'un à l'autre; mais comment l'apercevoir dans le nom de la rivière de *Loin* que M. Bonamy a toujours trouvé écrit *Loen* dans des titres de la terre de S. Fargeau, du XII.<sup>e</sup> & du XIII.<sup>e</sup> siècle. L'analogie entre *Loen* & *Lupa* ne se fait sentir qu'à ceux qui savent, comme lui, que dans ces cantons les gens de la campagne nomment encore aujourd'hui un loup un *loe* ou *loen*: c'est visiblement de ce mot *loen* que vient le nom de la

rivière de Loin, de même que celui de l'abbaye de *Villeloin* en latin *Villalupæ*. Ce dernier mot, selon M. de Valois, est le nom d'une Dame de ce lieu; *Villalupæ alias villa Lupensis dicta à Lupâ loci Dominâ*: sur quoi il ne cite aucune autorité, & ne dit point en quel temps a vécu cette Dame. Ce qu'il y a de certain, c'est que sous le règne de Charles le Chauve *Villeloin* s'appeloit *Villalupæ*; comme on le voit par une chartre de ce Prince qui en fait mention: *In loco qui rustico vocabulo Villalupe vocatur*. Quoi qu'il en soit, l'interprétation du mot *loiu* par celui de *lupa*, suppose toujours qu'ils signifient l'un & l'autre la même chose.

La rivière de Loin prend sa source dans la paroisse de S.<sup>te</sup> Colombe, diocèse d'Auxerre, au milieu de la cour d'une métairie appelée aujourd'hui la Grange de Loin, & dans les anciens titres de S.<sup>t</sup> Fargeau *Grangia de Loen*. Elle se jette dans la Seine, non à l'abbaye de Barbeau, comme le dit M. de Valois, *apud sacrum portum Barbeau*, mais au village de S.<sup>t</sup> Mamert, situé à deux lieues au dessus de Barbeau.

V. M. de Valois au mot *Barrum* s'est encore trompé sur la signification du nom *Barbeau* ou *Barbeel*: il croit que le mot *Bar* signifie *port*, & celui de *Behel*, *sacré* ou *saint*; parce que ce lieu est appelé par nos anciens auteurs *sacer portus*. Mais s'il avoit sù la raison de cette dénomination latine, il n'auroit pas fait une pareille conjecture. Sur le bord de la Seine, entre Corbeil & Melun, on rencontre un village appelé *Sain-port*, ou plutôt *Seine-port*, *Sequanæ portus*. S'il se trouve désigné sur nos cartes par le nom de Saint-Port, & même quelquefois par celui de Saint-Paul, c'est une faute. Ce qui a donné lieu à ces différens noms françois est la prononciation du nom primitif *Seine-port*, qu'on a traduit tantôt par celui de *Sacer portus*, & tantôt par celui de *Sanus portus*. Les Religieux de l'abbaye de Barbeau s'étoient d'abord établis à Seine-port: mais Louis le Jeune leur ayant donné le lieu de Barbeel près de Samois, où il leur fit construire un monastère, ils y portèrent le nom

de leur ancienne habitation. C'est ce que l'on voit par des lettres de ce Prince, datées de Paris l'an 1156: *Pro majori commoditate fratres de Sequanæ portu transfulerunt abbatiam suam, consilio nostro & Religiosorum, & secus Samefum in loco qui Barbellus vocatur super Secanæ fluenta habitare venerunt.* Il est clair par là que le nom de *Barbeel*, dont nous ne savons pas la signification, n'a été rendu en latin par ceux de *Sacer portus* ou *Sanus portus*, qu'à cause que les Religieux de Barbeau ou Barbeel conservèrent toujours le nom de leur ancienne demeure & s'appelèrent à Barbeau *Fratres de Sequanæ portu*.

VI. M. Bonamy convient que l'étymologie du nom de la ville de Caën, *Cadomus*, que Guillaume le Breton dérive de *Caii domus* est ridicule; mais M. de Valois ne devoit pas faire dire à cet auteur que le *Caius* dont il parle étoit Jules César. *Britto & quidam alii ridiculè Cadomum quasi Caii domum à Caio Julio Cæsare dictam esse putant.* Ce que M. l'abbé de Longuerue répète dans sa description de la France. Ces deux savans n'avoient pas alors présent à l'esprit ce qu'ils avoient lû dans l'endroit où Guillaume le Breton parle de la ville de Caën: il lui donne pour fondateur, non Jules César, mais un certain Caius, Sénéchal ou grand maître de la maison du roi Artur. Si l'un n'est pas plus vrai que l'autre, au moins ne falloit-il pas faire dire à notre poète ce qu'il n'a pas dit: voici de quelle manière il s'exprime.

*Villa potens, opulenta, situ speciosa, decora,*  
 . . . . .  
*Seque tot ecclesiis, domibus & civibus ornans;*  
*Ut se Parisio vix annuat esse minorem:*  
*Quam Kaius lapifer Arturi condidit olim;*  
*Unde domus Kaii pulchrè appellatur ab illo.*

VII. La dernière méprise, remarquée dans le Mémoire de M. Bonamy, a pour sujet le village de Villiers-le-Bel, situé

situé près d'Écouen. M. de Valois pense que ce lieu doit à son agrément cette qualification de *le Bel: Villare bellum, id est, pulchra villula, ab amœnitate dicitur*. La véritable étymologie est bien différente: les Seigneurs de ce village portoient le surnom de *le Bel*. Nous trouvons dans la fin du XI.<sup>e</sup> siècle un Raoul le Bel, seigneur de ce Villiers & de Démont qui en est proche. De là tire son origine le nom de *Villiers-le-Bel*; comme celui de *Villiers-Adam*, que porte un autre lieu du même canton, est venu d'un Chevalier nommé *Adam* qui en étoit propriétaire.

Ce sont là des fautes bien légères: nous l'avouons & c'est avec plaisir; elles ne feront assurément rien perdre à M. de Valois de la réputation qu'il s'est acquise à si juste titre, par sa notice des Gaules. Mais plus on s'intéresse à la perfection d'un ouvrage qui prouve tant de connoissances & de sagacité dans son auteur, plus on doit être attentif à remarquer les moindres inexactitudes qui s'y rencontrent. Cette rigueur est même une sorte d'hommage que nous devons aux grands écrivains; puisque s'attacher à relever leurs méprises, c'est montrer qu'on craindroit que leur autorité ne les rendît contagieuses.



## NOTICE RAISONNÉE

*D'un manuscrit des Annales de Saint Bertin que Duchesne n'a pas connu.*

Nous n'avons point de meilleure source pour l'histoire de France du IX.<sup>e</sup> siècle, & sur-tout pour le règne de Charles le Chauve, que les annales de Saint Bertin. On les appelle ainsi, non qu'elles aient pour auteur un moine de cette abbaye, mais parce qu'elles ont été trouvées dans ce monastère. Un très-ancien manuscrit qu'on y conservoit de ces annales fut copié par les soins d'Héribert Rosweid de la compagnie de Jesus; & c'est sur cette copie, envoyée d'Anvers par Bollandus, que François Duchesne leur premier éditeur les a mises au jour dans le troisième tome du recueil des écrivains François, dont le public est redevable au célèbre André Duchesne son père. Ces annales, qui commencent en 741, & finissent en 882, contiennent la suite des faits arrivés dans l'espace de cent quarante-un ans; c'est-à-dire, depuis la mort de Charles Martel, jusqu'à celle de Louis III fils aîné de Louis le Bègue.

L'examen qu'en ont fait des Savans très-versés dans notre histoire leur a prouvé qu'elles appartenoient à différens écrivains: on en distingue cinq parties. La première, qui finit en 814, est à quelques variantes près transcrite mot à mot des annales de Loisel. Le texte de la seconde, qui va depuis 814 jusqu'à 830, est absolument conforme aux annales d'Eginhard: on en ignore les rédacteurs, aussi-bien que celui de la troisième, qui se termine à l'an 836. M. l'abbé Lebeuf, adoptant l'opinion du savant auteur de l'histoire Ecclésiastique, a prouvé dans une dissertation particulière que le reste étoit l'ouvrage de Prudence évêque de Troies, continué par Hincmar archevêque de Reims.

Une seule objection paroïssoit combattre les argumens

*Dissertations  
sur l'hist. de Fr.  
1739, tom. 1.  
Fleuri, hist.  
Eccl. L, 48.*

nombreux sur lesquels notre Académicien appuyoit son sentiment; c'est la manière dont les annales, sous l'année 849, s'expriment au sujet de Gothescalc. Les termes en sont si durs, si éloignés du caractère de Prudence; ils paroissent même si peu conformes au sentiment de ce saint Prélat sur les matières toujours controversées de la prédestination & de la grace, qu'on se croyoit suffisamment autorisé par cet endroit seul à leur chercher un auteur différent. Mais la réponse de M. l'abbé Lebeuf fait évanouir la difficulté. Il prétend qu'après la mort de Prudence le volume original fut remis entre les mains d'Hincmar, & qu'on est en droit de soupçonner ce dernier, dont l'animosité contre Gothescalc est connue, d'avoir altéré l'article qui concernoit les dogmes & la condamnation de ce Théologien. Tout ce qu'on fait d'Hincmar rendoit cette supposition très-plausible: une lacune qu'on trouve à cet endroit du texte contribuoit d'ailleurs à la fortifier; aussi M. l'abbé Lebeuf étoit-il intérieurement convaincu de la vérité de son opinion, quoiqu'il ne la donnât que pour une vûe probable. Mais les éclaircissemens qu'en 1745 il a reçus de l'abbaye de S. Bertin, l'ont mis en état d'établir comme un fait ce qu'il n'avoit d'abord proposé que comme une conjecture; & c'est ce qui résulte en partie d'un Mémoire qu'il a lû dans une de nos assemblées, & dont l'objet principal est de faire connoître le manuscrit des annales, aujourd'hui conservé dans l'abbaye de S. Bertin.

24 Décemb.  
1745.

Par l'examen attentif & détaillé qu'en a fait le bibliothécaire, il est prouvé que la copie de Rosweid, la seule que Duchesne ait connue, en diffère absolument. Les variétés qu'on y remarque, en les conférant, sont trop grandes & trop essentielles pour qu'on puisse les confondre. Essayons de donner une juste idée de ce second manuscrit, d'après la notice de M. l'abbé Lebeuf.

1.<sup>o</sup> Ce n'est point un original; c'est seulement une collection de divers cahiers écrits par différentes mains, tous postérieurs au temps où les annales furent composées. L'ouvrage, depuis le commencement jusqu'à l'an 816, paroît écrit

par une main du x.<sup>e</sup> siècle au plus tard. Depuis 816 jusqu'au 14.<sup>e</sup> des articles renfermés sous l'an 839, le caractère & l'orthographe annoncent un copiste du siècle suivant, dont l'intention a visiblement été de réparer le manuscrit endommagé dans cet endroit, soit par la vétusté, soit par quelque accident. Depuis l'an 839 jusqu'à la fin du 111.<sup>e</sup> des articles renfermés sous l'an 873, on retrouve la main qui transcrivit la première partie de l'ouvrage. Le reste jusqu'à la fin des annales est d'une main plus récente, qui paroît ne l'avoir écrit qu'après l'an 960; en voici la preuve. La retraite d'Hincmar à Epernai causée par les ravages des Normands, & quelques circonstances de leurs courses dans le voisinage de Reims, sont la matière du dernier article des annales. Or à la suite de ce récit, & sans autre distinction qu'un simple *à linea*, se trouve une sentence d'excommunication prononcée par Odelric archevêque de Reims & son clergé, contre des brigands qui avoient pillé la cathédrale. Odelric n'a certainement tenu le siège de Reims que depuis 961 jusqu'en 968; & comme d'une part un fait postérieur de quatre vingts ans à ceux après lesquels on le marque immédiatement, ne peut pas former avec eux une suite d'annales, & que de l'autre il seroit difficile de supposer dans le récit une lacune aussi grande, il est plus naturel d'en conclure que le copiste profitant d'un reste de page qui se trouvoit à la fin des annales, en aura rempli le vuide par l'insertion d'un fait intéressant pour lui: d'où il résulte que cette dernière portion du manuscrit n'a été copiée que depuis l'épiscopat d'Odelric.

Au 11.<sup>e</sup> siècle on employoit encore la diphthongue *æ* en séparant les deux caractères. Dans le manuscrit dont nous donnons la notice, cette diphthongue ne se trouve dans aucun des mots où elle devoit être selon les règles de la grammaire: par exemple, les mots *parochie*, *sueffonice*, *nostre*, *memorate*, *presidet*, *presentia*, sont toujours écrits par un *e* simple; nouvelle preuve que cette copie n'est pas du neuvième siècle, mais d'un temps postérieur.

Il est constant que les faits arrivés depuis 839, jusqu'en

873, sont de différens historiens, & qu'ils ne furent pas écrits dans les mêmes lieux. Or la portion du manuscrit qui renferme les évènements de ces trente-quatre années est d'une seule main; c'est encore une preuve qu'il n'est pas original.

2.° Ce manuscrit a été fait à Reims, ou du moins copié sur un autre appartenant à cette Eglise; l'addition ci-dessus indiquée suffiroit pour le prouver. En effet, suivant la remarque de M. l'abbé Lebeuf, ces faits locaux & particuliers, insérés à la fin d'une page pour en remplir le vuide, désignent indubitablement l'Eglise à laquelle un exemplaire a jadis appartenu, ou qui a prêté le sien pour être transcrit. Mais ce qui achève de le prouver, c'est une note qu'on y voit à côté de l'an 789; il y est parlé de la déposition de Tilpin archevêque de Reims en ces termes: *Hoc vero anno, ut computatum est, depositio fuit commi Tilpini Episcopi III.º nonas septembris.* De ce que le siège de l'Evêque n'est pas spécifié, on doit conclurre qu'il s'agit de l'Evêque du lieu où la remarque s'est faite. Comme donc Reims est la seule Eglise où nous trouvons un Prélat du nom de Tilpin, il s'en suit que c'est à Reims que la note fut écrite, & conséquemment que le manuscrit dont nous parlons vient de Reims, ou du moins a été copié sur celui de cette ville.

Quoi de plus capable de fortifier le sentiment de M. l'abbé Lebeuf au sujet de l'altération qu'il prétend faite par Hincmar au texte de Prudence? Il n'est pas étonnant qu'un tel exemplaire soit marqué au coin de ce fameux archevêque de Reims. Hincmar, à titre de continuateur s'appropriant l'ouvrage de Prudence, se sera cru sans doute en droit de retoucher les passages qu'il aura jugé défectueux, & de les réformer suivant les propres idées.

3.° L'édition de Duchesne en quelques endroits, peu importants à la vérité, est plus correcte que le manuscrit qui reste aujourd'hui dans la bibliothèque de S. Bertin. Dans quelques passages le copiste a par inadvertance omis des lignes entières, quand il trouvoit le même mot au commencement & à la fin; il a dans quelques autres omis certains faits,

M. l'abbé Lebeuf a remarqué cinq endroits où le texte de ce manuscrit est défectueux, depuis l'an 836 jusqu'à l'an 882.

Le premier est de l'an 836, à l'article où il s'agit de la restitution faite aux évêques & aux comtes d'Italie par l'ordonnance de l'assemblée de Worms (a).

Le deuxième est à l'an 842. Charles le Chauve, est-il dit dans ce passage, au sortir de Querzi où il épousa Ermen-drude, alla célébrer à S. Quentin plusieurs fêtes, dont la troisième que l'on ne chôme plus aujourd'hui dans l'Eglise, n'est pas mentionnée dans le manuscrit (b).

Sous l'an 844 l'édition de Duchesne porte que dans la guerre que Louis le Germanique fit aux *Sclaves*, il reçut plusieurs de ces peuples à composition, & qu'il extermina les autres; le second membre de cette phrase manque dans le manuscrit (c).

Sous l'an 875 les annales imprimées par Duchesne nous apprennent que Charles le Chauve ayant envoyé Rischilde sa femme par Reims au palais de Selve près Laon, & Louis son fils dans une portion du royaume de Lothaire, se mit en marche aux calendes de septembre pour aller en Italie. Le manuscrit de S. Bertin 1.° ne fait aucune mention de ce qui concerne la femme & le fils de Charles le Chauve, 2.° date son départ pour l'Italie du mois de février, non du mois de septembre (d).

(a) Nous prenons le parti de mettre en note tous ces passages, en observant de renfermer entre deux crochets les mots de l'édition de Duchesne oubliés dans le manuscrit: voici le premier.

*Verum & de Episcopis atque Comitibus, qui dudum cum Augusta fidei devotione de Italiâ venerant, ut eis & sedes propriæ [ & comitatus ac beneficia seu res propriæ ] redderentur.*

(b) *Carolus Carisiacum Palatium veniens Ermendrud neptem Adalardi comitis uxorem ducit, atque Augustam Viromandorum, ad*

*memoriam videlicet beati Quintini martyris, Navitatis Domini [ & apparitionis ] festum celebraturus proficiscitur.*

(c) *Hludowicus, rex Germanorum, populos Sclavorum & terras aggressus, quosdam in deditionem cepit, [ quosdam interfecit. ]*

(d) *Sic que [ Richildem uxorem suam per civitatem Rhemensem ad Silvacum remittens & filium suum Hludowicum in partem regni, quam post obitum Lotharii, nepotis sui, contra fratrem suum accepit, dirigens, ] kalendis septembribus iter suum incæpit, & per S.<sup>ti</sup> Mauricii*

Sous la même année 875 on lit dans l'édition de Duchesne que Louis le Germanique passa la fête de Pâques à Francfort; & que c'est dans cette ville que lui fut confirmée la nouvelle de la mort d'Emma sa femme, arrivée peu de temps après la fête de Noël précédente, au palais de Ratifbonne: ce dernier fait est oublié par le copiste du manuscrit; il ne parle que du séjour de Louis à Francfort (e).

4.° Quoique ces défauts paroissent rendre la copie dont nous parlons suspecte à certains égards, elle ne laisse pas d'être précieuse; 1.° parce que c'est la seule copie ancienne que nous connoissions; 2.° parce qu'elle rachette avantageusement ce qui lui manque, en suppléant une lacune considérable qui se trouvoit à la copie sur laquelle Duchesne a donné son édition. En effet à l'an 865 on y voit près de deux articles qu'on ne connoissoit pas; articles nécessaires pour l'intelligence des annales, & sans lesquels le raisonnement de l'annaliste en cet endroit est inconséquent, & la narration tronquée. Ce supplément communiqué à M. l'abbé Lebeuf par le bibliothécaire de S. Bertin, rend complète l'histoire du rétablissement de Rothade évêque de Soissons, & détaille parfaitement les démarches d'Arfénius légat du pape Nicolas I, auprès du roi Lothaire qu'il alla trouver au palais de *Gondreville*, pour l'engager à reprendre Thietberge qu'il avoit répudiée.

La déposition de Rothade & le divorce de Lothaire sont peut-être les deux affaires qui sous le règne de Charles le Chauve ont le plus occupé les Evêques. Les lettres du pape Nicolas I, les ouvrages d'Hincmar & les annales de Metz, nous donnent quelques lumières sur l'une & l'autre; mais ce n'est rien au prix de celles qu'on peut tirer de l'annaliste de S. Bertin. Il s'est tellement étendu sur ces deux points, que le P. Labbe a cru devoir en emprunter tout ce qu'il ne trouvoit pas dans les autres sources qu'il avoit consultées;

*E'dit. des Conc.*

*monasterium pergens montem Jovis transiit, & Italian ingressus fuit.*

(e) *Ibique dies quadragesimæ & Pascha Domini celebravit. [Ubi*

*& certo nuntio Emmam uxorem suam apud Reginisburg Palatium obiisse nuper post Nativitatem Domini comperit.]*

cependant il n'avoit entre les mains que l'édition de Duchesne, faite sur un exemplaire extrêmement fautif en cet endroit. Ce n'est qu'en le rajustant d'après le manuscrit de S. Bertin qu'on peut le réformer.

Nous apprenons par ce supplément que le légat Arsénus rétablit Rothade dans son siège, sans consulter les Evêques qui l'avoient déposé suivant les Canons, & malgré les représentations de ces Prélats dont les droits étoient ouvertement blessés par cette conduite du Légat.

A l'égard de Thietberge, nous savions en général que douze Seigneurs en présence d'une assemblée d'Evêques avoient promis avec serment de la part de Lothaire, qu'il regarderoit désormais cette Princesse comme son épouse, & qu'il la traiteroit en Reine; mais le supplément dont il s'agit nous apprend le lieu où fut prêté ce serment (c'est Vendeneffe dans le diocèse de Reims), les noms des six Comtes & des six Vassaux qui le prêtèrent, ceux des Prélats (*f*) qui le reçurent; enfin l'on y trouve la formule de ce serment dont nous ignorions la teneur. Ce sont autant de découvertes utiles pour l'histoire de ce siècle-là.

Pour mettre le lecteur en état de confronter sur cet endroit le manuscrit publié par Duchesne, & celui dont nous donnons la notice, il faudroit transcrire ici les deux textes; mais le savant auteur du nouveau recueil des historiens de France\* nous a dispensé d'offrir ici ces deux pièces de comparaison.

\* D. Marin  
Bouquet religieux  
Bénédictin de la  
Congrégation de  
S. Maur.

(*f*) Voici les noms de ces Prélats.  
*Harduicus archiepiscopus Besintionensis* [Besançon], *Remedius archiepiscopus Laudunensis* [Lyon], *Ado archiepiscopus Biennensis* [Vienne], *Rodlandus archiepiscopus Arelatensis* [Arles], *Adventius episcopus Mettensis* [Metz], *Atto episcopus Bardunensis* [Verdun], *Franco episcopus sancti Landberti* [Liège], *Rataldus episcopus Stratiburgensis* [Strasbourg], . . . *Isaac episcopus Linguinensis* [Langres], *Ekanraus episcopus Catalaunensis* [Châlons].

M. l'abbé Lebeuf en remarquant que la plupart des noms de diocèses sont ici défigurés, se sert de ce passage pour montrer combien le changement de l'V consonne en B est ancien dans les provinces méridionales. L'évêque de Liège portoit alors le nom d'évêque de S.<sup>t</sup> Lambert, parce que S.<sup>t</sup> Lambert évêque de Maëstricht ayant été assassiné à Liège vers l'an 708, S.<sup>t</sup> Hubert transféra le siège épiscopal dans cette dernière ville, où il fit bâtir une nouvelle cathédrale dédiée à son prédécesseur.

L'édition

L'édition qu'il donne des annales de Saint Bertin dans le v.<sup>e</sup> volume de son recueil & les suivans, étant faite sur les deux manuscrits, corrigé & supplée l'un par l'autre. Le grand article dont nous parlons s'y trouve inséré sous l'année 865; & pour avertir ses lecteurs que cet article est un supplément, D. Bouquet a eu soin de l'enfermer entre deux crochets, & de les y rendre attentifs par une note mise au bas de la page. Nous y renvoyons les nôtres en les exhortant à considérer d'un œil critique ce morceau des annales: ils seront étonnés de la différence des deux manuscrits, & du jour que répand l'addition fournie par le second.

Finissons en observant 1.<sup>o</sup> qu'il résulte de tout ce qui précède, que l'abbaye de S. Bertin possédoit autrefois deux exemplaires des annales qui portent son nom; celui qu'a copié Rosweid, & celui dont il s'agit ici. 2.<sup>o</sup> Que les manuscrits en devoient être encore plus nombreux dans l'Eglise de Reims, où elles furent continuées depuis l'an 860 jusqu'à la fin. 3.<sup>o</sup> Que le supplément que nous venons d'indiquer prouveroit seul qu'elles eurent pour continuateur Hincmar le plus profond canoniste de son siècle, & dont le style ainsi que les sentimens, s'y montrent à découvert.

Remarquons encore qu'en 1748 M. l'abbé Lebeuf ayant fait le voyage de S. Omer, en partie pour y voir les annales dont nous parlons, a vérifié par ses propres yeux tout ce que nous venons de dire d'après lui dans cette Notice. Persuadé, comme on l'a vû, que l'article de Gothescalc avoit été retouché par Hincmar, il a essayé de rétablir en cet endroit le texte de Prudence. Nous donnerions ici le passage tel qu'il l'a restitué, si D. Bouquet ne nous avoit prévenus en l'insérant dans une note sur l'année 849, pour mettre le lecteur à portée de faire la comparaison.



## SUR UN CANTON INCONNU,

*Dont les habitans sont nommés Cupedenses dans les Annales de S.<sup>t</sup> Bertin.*

DANS l'article précédent nous avons observé, d'après M. l'abbé Lebeuf, que les annales de Saint Bertin sont en partie l'ouvrage de Prudence évêque de Troies. Comme cet Académicien est plus au fait que personne de ce qui concerne ces annales, l'un des plus précieux monumens de notre histoire, D. Bouquet étant à la veille de les faire imprimer, le consulta sur le mot *Cupedenses* qui s'y trouve à l'an 858.

L'annaliste décrivant la route que prit Louis le Germanique, lorsqu'attiré par les sollicitations opiniâtres & pressantes de quelques Seigneurs vassaux de son frère Charles le Chauve, il pénétra cette année dans les États de ce Prince, s'exprime en ces termes (a): « Les Comtes, vassaux du roi Charles, introduisent [dans le royaume] Louis roi des Germains, que depuis cinq années ils invitoient à s'y rendre. Ce Prince arrivé vers les kalendes de septembre au palais de Pontéon, parvient jusqu'à Sens en traversant le territoire de Châlons & le canton de *Cupède*. Ensuite il entre dans l'Orléanois, où les secours qu'il attendoit d'Aquitaine, de Neustrie & de Bretagne, viennent le joindre. Après avoir reçu ces renforts, il revient par la même route dans le canton de *Cupède* ». L'auteur ajoûte que Charles le Chauve ayant appris cette incursion de Louis, se mit en devoir

*Recueil des  
hist. de Fran.  
t. VII, p. 74.*

(a) *Comites ex regno Karoli regis Hludowicum Germanorum regem quem per quinque annos invitaverant, adducunt. Qui kalendas septembris Ponteonem regiam villam adveniens, per Catalaunos & Cupedenses Agedincum Senonum perve-*

*nit. Inde Aurelianensem pagum adiens, receptis ab Aquitania, & Niuistria, atque Britonibus, qui ad eum se venturos sponponderant, eadem pene viâ usque ad Cupedenses remeat.*

d'arrêter ses progrès; & que traversant en diligence le territoire de Châlons il vint jusqu'à Brienne, où renforcé par la jonction des principaux seigneurs de Bourgogne, il voulut hasarder une bataille contre son frère. Mais chaque jour voyoit désertier quelques-uns de ses vassaux. Abandonné de la plupart il n'osa combattre, quoique les deux armées fussent prêtes à en venir aux mains, & prit sagement le parti de la retraite. Le 20 décembre suivant il étoit à Magni dans le Nivernois; tandis que son frère, dont l'armée grossissoit d'un moment à l'autre, distribuoit les comtés, les abbayes, les terres royales à ceux qui l'avoient introduit dans le royaume. Après quelque séjour à Troies, Louis vint au palais d'Attigni; & de là traversant le Rémois & le Laonois, il alla célébrer à S. Quentin la fête de Noël.

Le détail des marches de ces deux Princes est fidèlement rapporté par l'annaliste de S. Bertin. Nous ne devons pas en être surpris: Prudence connoissoit son diocèse, où se passèrent la plupart des faits dont il vient de parler; & son témoignage est plus croyable que celui de l'annaliste de Fulde, qui confondant les lieux & défigurant les noms, nous représente Charles le Chauve occupé pour lors à défendre les bords de la *Loire* contre les Normands.

Les écrivains modernes de l'histoire de France ne sont pas entrés dans un assez grand détail sur les guerres de Charles le Chauve & de Louis le Germanique, pour avoir été dans le cas de déterminer la position du canton de *Cupède*. M. l'abbé de Longuerue n'en dit pas un seul mot, & le savant Adrien de Valois n'en a point fait mention dans sa notice des Gaules. A l'égard du texte des annales que nous venons de citer, il est trop vague pour qu'on en puisse inférer rien de plus, qu'une position générale entre les villes de Sens & de Châlons.

L'embarras où se trouvoit D. Bouquet détermina M. l'abbé Lebeuf à faire des recherches sur ce point de géographie, qu'il alla même examiner sur les lieux en 1745. Cet examen produisit un Mémoire que l'auteur nous a communiqué peu de temps après son retour.

*Recueil des hist.  
de Fran. t. VIII.  
p. 167.*

20 Décemb.

1745.

Louis le Germanique allant du diocèse de Châlons à Sens, avoit dû traverser la Brie: d'où M. l'abbé Lebeuf conclut d'abord qu'il faut chercher en Brie le canton de *Cupède*. Mais en quel endroit de cette province doit-il être placé? C'est un problème qu'ont essayé de résoudre le P. Desguerrois (*b*) de l'Oratoire, historien de Troies, M.<sup>rs</sup> Pithou (*c*) & Camusat (*d*), aussi-bien que d'autres Savans de la même ville, curieux d'illustrer les antiquités de leur patrie. L'objet qu'ils se propoisoient en examinant cette question, n'étoit pas d'éclaircir l'histoire de Louis le Germanique, mais de déterminer le lieu où saint Urse évêque de Troies mourut vers l'an 426.

Un ancien martyrologe manuscrit de Provins, parlant de la mort & de la sépulture du saint Prélat, l'annonce en ces termes: *VIII. kal. Aug. in pago Meldensi, in centena Cupedensi, loco qui dicitur Cubtas, depositio beati Ursi Trecaffensis ecclesie episcopi & confessoris; corpus vero ejus condigne humatur in marmoreo sarcophago, miro opere sculpto*. Les écrivains que nous venons de citer, frappés des mots *in pago Meldensi*, regardoient comme incontestable que le canton de Cupède, *centena Cupedensis*, & le lieu nommé *Cubtas*, devoient être dans le diocèse de Meaux. Ce faux principe les conduisant à de fausses conséquences, ils ont proposé différentes conjectures que M. l'abbé Lebeuf combat & détruit séparément.

Les Commissaires chargés par le clergé de Paris de la confection d'un martyrologe, à l'usage de cette Église, ont aussi leur sentiment particulier. Dans cet ouvrage imprimé en 1727 ils prennent le lieu nommé *Cubtas*, dont ils altèrent l'orthographe, pour le village de *Coupevrai*, l'une des

(*b*) L'ouvrage du P. Desguerrois, cité par M. l'abbé Lebeuf, est une espèce d'Histoire Ecclésiastique de Troies, imprimée en 1637 sous le titre de *la sainteté Chrétienne*.

(*c*) P. Pithou publia en 1709 la coutume de Troies: on trouve à la fin de cet ouvrage un recueil des Evêques de cette ville, & dans ce

recueil un article de S. Urse, prédécesseur de S. Loup.

(*d*) L'ouvrage de Camusat intitulé *Promptuarium Trecaffense* parut en 1610: c'est à la page 153 qu'à l'occasion de S. Urse il parle du lieu dont on examine ici la position.

paroisses du diocèse de Meaux. Cette terre appartenante à M. le prince Constantin de Rohan est située à l'entrée de la presqu'île que forment la Marne & le Morin, à sept lieues de Paris, cinq quarts de lieue par-delà Lagni. M. l'abbé Lebeuf prouve aussi la fausseté de cette opinion. Outre qu'on ne trouve dans ce lieu aucun vestige du tombeau du saint évêque de Troies, le nom latin de *Coupevrai* étoit *Curtis Protasii*: c'est ainsi que l'appelle le *Polypticus* de S. Maur-les-fossés, donné par Baluze à la fin de ses capitulaires, sur un manuscrit de M. Colbert du IX.<sup>e</sup> ou X.<sup>e</sup> siècle. D'autres titres postérieurs de la même abbaye nomment *Coupevrai*, *Curia* ou *Curtis perversa*, nom latin fabriqué d'après le langage vulgaire de ces siècles d'ignorance. D'ailleurs doit-on chercher si près de Paris un canton qui se trouvoit sur la route de Louis le Germanique, lorsqu'au sortir du palais de Pontéon en Perthois ce Prince traversa le haut du diocèse de Châlons pour venir à Sens, & de Sens à Orléans?

Après avoir montré le peu de solidité des opinions embrassées jusqu'à présent sur ce point, M. l'abbé Lebeuf propose la sienne, qui peut passer en ce genre pour une découverte incontestable. La position qu'il donne au canton de *Cupède* est fondée sur un titre authentique de l'an 813, publié par le P. Mabillon. Ce titre est le testament d'un seigneur des plus considérables de la cour de Charlemagne; c'est Hélingaud comte de Brie, & peut-être même de Champagne, que l'Empereur envoya vers l'an 811 en ambassade dans la Grèce, avec Jessé évêque d'Amiens. Ce Seigneur aussi pieux que puissant, & dont le P. Mabillon rapporte aussi l'épithaphe composée par Théodulphe d'Orléans, fit à l'église de saint Martin de Tours, donation d'une partie de ses terres, entre autres du canton de *Cupède*. Voici dans quels termes est conçue cette donation. *Villas meas qui vocatur Alemannus* [ Alemans ], *qui est constructa in pago Meldico, in vicaria Copedinse & Brociacense* [ Broussy ]..... *et in ipso pago alia villa quæ vocatur Saldova* [ Saudoy ]..... *etiam & tertia villa in ipso pago Meldico, qui vocatur Adillo-Manso* [ le Meiz ],

*Annal. Bened.*  
t. III, p. 671.

*qui est constructus super fluvium Mogra [ le Morin ].... & in ipso pago Meldico alia Mansa quos atauximus ad complendum contra Brias [ Broies ] super Alemannis & Saldova, & ad illam Manso qui dicitur ad Ruborum [ Reuvres ].... villa que vocatur Brias, in pago Meldico, in vicaria Copedinse & Brociacense.*

La position des terres dont Hélingaud, suivant la dévotion du temps, enrichit l'église de S. Martin, est, comme on voit, tellement détaillée dans le passage que nous venons de transcrire, qu'il suffit de jeter les yeux sur une carte du diocèse de Troies, pour se convaincre qu'elles étoient toutes autour de Sézanne; & par conséquent que c'est dans ce canton qu'il faut chercher les *Cupedenses* des annales de S. Bertin, & la *centena Cupedensis* du martyrologe de Provins, nommée *Copedinsis* dans cette charte du comte Hélingaud.

M. de Valois a prouvé dans sa notice que nos provinces se sont anciennement divisées en *Pagi*, & les *Pagi* en *Centaines*. Par ce mot *Centaine*, *Centena*, on désignoit un certain district, une portion de Comté, une justice subalterne. Le glossaire de Ducange est rempli de passages où ce nom *Centena* se trouve. Il venoit, à ce que croit ce savant auteur, de ce que chaque district étoit originairement composé de cent familles; & selon lui, cette division étoit établie en France dès le règne de Clotaire I. M. l'abbé Lebeuf conclut de tout ceci que la *centena Cupedensis* faisoit partie du *pagus Meldicus*, & qu'elle avoit pour chef-lieu l'endroit nommé *Cubtas*. Ce *Cubtas* doit aussi se trouver aux environs de Sézanne. Notre Académicien l'y déterre en effet: c'est le village de *Queudes*; il n'est pas possible d'en douter, puisque dans des titres anciens de six cens ans & autres postérieurs, le village de *Queudes* est nommé *Cubiti Cubitæ*, & par altération *Coudes* & *Codes*. D'ailleurs quelques restes du tombeau du saint Evêque s'y sont conservés: dans un champ à vingt ou trente pas de l'Eglise paroissiale sont encore aujourd'hui les ruines d'une chapelle autrefois dédiée à S. Urse.

Il est vrai que le saint Prélat paroît entièrement oublié

dans ce lieu : mais M. l'abbé Lebeuf en rapporte une raison plausible ; c'est que depuis la réception du calendrier Romain, adopté par l'église de France au ix.<sup>e</sup> siècle, S. Urse décédé le 25 juillet se trouva concourir avec S. Jacques Apôtre. La fête locale fut, si nous osons nous servir de ce mot, contrainte de céder le pas à celle d'un Apôtre : on la remit d'abord, selon toute apparence, au premier jour d'août suivant ; mais de son côté ce jour se trouvoit appartenir à saint Pierre. Insensiblement les deux cultes auront été confondus ; & celui du prince des Apôtres aura prévalu dans le mélange. M. l'abbé Lebeuf assure qu'il pourroit citer un grand nombre d'exemples pareils.

Le village de *Queudes* & ses environs font à la vérité partie du diocèse de Troies, quoique ces mêmes lieux mentionnés dans la charte d'Hélingaud fussent situés dans le pays de Meaux, *in pago Meldico* : mais il faut observer que le *pagus Meldicus* s'étendoit dans le diocèse de Troies jusqu'à la rivière d'Aube. Le baillage de Meaux comprenoit tous ces cantons ; & quoiqu'ils en aient été démembrés depuis, ils suivent encore aujourd'hui la coutume de Meaux, suivant la remarque de Jean Champy l'un des commentateurs de cette coutume. C'est un exemple qu'on peut ajouter à bien d'autres, pour prouver que la division ecclésiastique n'est pas toujours conforme à la division civile.

Finissons par deux remarques de M. l'abbé Lebeuf. La première c'est que l'église de S. Martin de Tours jouit encore d'une grande partie de ces domaines voisins de Sézanne : ils dépendent de l'une des prévôtés de ce chapitre ; c'est celle de Chalaître qui tire son nom d'un lieu situé entre Provins & Nogent sur Seine. Ceux dont le chapitre n'est plus possesseur, comme *le Meiz* & *Saudoy*, conservent encore des restes de leur ancienne dépendance.

La deuxième observation, c'est que la terre de *Queudes*, appartenante aujourd'hui au chapitre royal de Vincennes, étoit à la maison d'Anglure vers le milieu du xiv.<sup>e</sup> siècle : elle passa dans la suite à Jean de Vandières, de qui les chanoines

288 HISTOIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE  
de Vincennes l'ont acquise par une transaction du premier  
mars 1403. Ils en obtinrent l'amortissement de Louis duc  
d'Orléans, frère de Charles VI, & qui se trouvoit seigneur  
Suzerein de Queudes, à cause de la terre de Sézanne.

Au reste D. Bouquet a jugé le sentiment de M. l'abbé  
Lebeuf si bien établi, qu'il n'a pas fait difficulté de l'em-  
brasser; il l'adopte dans la préface du volume VII de son  
recueil, & dans ses notes sur les annales de S. Bertin, en  
parlant de l'auteur avec les éloges que doivent à la sagacité  
de ses recherches tous les amateurs des antiquités Françaises.

---

## R E M A R Q U E S

*Sur un lieu appelé Tricines, dont il est fait mention  
dans un ouvrage de Raoul de Presles.*

**M.** Lancelot, dans un de ses Mémoires sur la vie & les  
écrits de Raoul de Presles, cite un passage du livre  
intitulé *Musa*, où cet auteur fait mention d'un lieu qu'il  
appelle *Tricina*.

*Mém. de l'A-  
cad. t. XIII,  
p. 618.*

Raoul de Presles s'introduit lui-même dans son ouvrage  
comme un voyageur qui, voulant connoître la source des  
maux qui désoloient la France, parcourt différentes contrées  
de la terre pour y consulter les Oracles. A Athènes un  
Vieillard lui apparoît, l'instruit & lui conseille de retourner  
à Paris, d'y visiter le mont des Martyrs & d'aller à Tricines:  
Raoul de Presles obéit. *Montem pertrauseo, dit cet auteur,  
descendo collem, Tricinas pergo, & Catullum subintrans vicum,  
vetustam concerno Basilicam.*

*Ibid. p. 622.*

M. Lancelot a conjecturé que par le mot *Tricinas*, Raoul  
de Presles vouloit désigner la ville de S.<sup>t</sup> Denys, autrefois  
appelée *Catoliacum, Catullæ vicus*; mais il avoue que l'origine  
du mot *Tricinas* lui est inconnue. « Pour *Tricinas*, dit-il,  
„ c'est un nom particulier à Raoul de Presles. Serait-ce un  
„ ancien nom qui se seroit perdu? en seroit-ce un que cet  
auteur

*Ibid. p. 623.*

auteur auroit imaginé? Accoutumé au nom de Vincennes.... « qui a été ainsi appelé *Vicenæ, quod Vicenis seu viginti stadiis* « *abessent ab urbe Lutetiâ*, auroit-il cru être en droit, dans « un ouvrage où il affecte une érudition très-étendue, & une « latinité très-recherchée, d'appeler S.<sup>t</sup> Denys *Tricinas*, comme « étant éloigné de Paris de trente stades? »

Si des lectures plus intéressantes pour M. Lancelot ne l'avoient pas distraité sur quelques-uns de nos anciens titres, trop communs pour avoir pû échapper à ses recherches, il auroit changé sa conjecture en assertion par rapport à la ville de S. Denys, & n'auroit pas attribué à l'érudition de Raoul de Presles l'invention du mot *Tricina*. Au reste cette petite discussion lui a paru si peu importante qu'il s'excuse d'avoir cité deux ou trois passages où Raoul de Presles parle de *Tricines*: *il les a*, dit-il, *uniquement rapportés parce qu'il ne croyoit pas que ce mot fût ailleurs*. M. Bonamy persuadé que tout ce qui a pour but d'éclaircir quelque point de notre histoire ne nous peut être indifférent, a cru devoir appuyer la conjecture de M. Lancelot, en citant les titres échappés à la mémoire de cet Académicien.

*Mém. de l'Acad. t. XIII, p. 623.*

Juin 1744.

Le premier est la chartre de S.<sup>t</sup> Landri, par laquelle il exempte l'abbaye de S.<sup>t</sup> Denys de la juridiction des évêques de Paris. M. Bonamy n'examine point ici ce qu'on en doit penser; il lui suffit que cette pièce qui, vraie ou fausse, est certainement plus ancienne que Raoul de Presles, fasse mention du lieu de *Tricines*.

Par cette chartre S.<sup>t</sup> Landri déclare libres tous les Prêtres & les Clercs qui demeurent dans l'Abbaye & dehors, depuis la fontaine de S.<sup>t</sup> Remi, & le long du chemin qui passe auprès de la prairie appelée *la belle prairie*, jusqu'à l'église de S.<sup>t</sup> Quentin martyr; & de là, en suivant le grand chemin, jusqu'à ce que l'on soit arrivé au Vivier qui est auprès du *Pont de Tricines*, par où l'on retourne à la fontaine de S. Remi; *Ex loco qui dicitur sous S.<sup>ti</sup> Remigii, sicut via distinguit, quæ præbet iter juxta pratium quod dicitur formosum, usque ad ecclesiam S.<sup>ti</sup> Quintini martyris, et illinc per regalem*

*Du Breuil, Antiq. de Paris, p. 1141.*

*stratam, donec veniatur ad Vivarium in capite Tricini pontis, . . . usque ad præfatum locum fontis S.<sup>t</sup>i Remigii.*

Le sujet ne paroît pas à M. Bonamy mériter qu'il s'étende sur la topographie de S.<sup>t</sup> Denys; il se borne donc à remarquer que tous les lieux nommés dans les lettres de S. Landri étoient autour des murs de l'Abbaye; que le pont de Tricines étoit construit sur un bras de la petite rivière de Crou qui passe à S.<sup>t</sup> Denys, & que la fontaine de S.<sup>t</sup> Remi subsiste encore aujourd'hui à deux cens pas des murs de l'Abbaye vers l'orient. C'est cette même fontaine qui s'appeloit Tricines, & qui plus renommée jadis qu'elle ne l'est aujourd'hui, avoit non seulement communiqué son nom au pont qui y conduisoit, mais encore à l'Abbaye qui en étoit proche.

*Doublet, hist. de  
S. Den. p. 444  
& 419.*

Un auteur contemporain de Charles le Chauve en parle à l'occasion d'un étrange accident arrivé, dit-il, à un seigneur François, dans cette belle prairie dont la chartre de S.<sup>t</sup> Landri fait mention. Voici le fait tel que M. Bonamy le rapporte d'après cet écrivain, sans le garantir.

Un comte nommé Bertrand voyageoit en été; le hasard voulut qu'il s'arrêtât dans la prairie contigue à la fontaine de Tricines, & qu'il y fit dresser ses tentes. Les gens & les chevaux de sa suite y commirent quelques dégâts: le Garde de la prairie se crut obligé d'en faire d'humbles représentations au comte Bertrand, qui le reçut fort mal. En vain il lui remontra que le pré appartenoit à S.<sup>t</sup> Denys, & que c'étoit mépriser le Saint, que de s'emparer ainsi de son bien sans la permission de ses Religieux. Bertrand répondit par une mauvaise plaisanterie: *Adlusit ad verbum Bertrandus, non egere eâ herbâ S. Dionysium, qui in cælo olim cum Domino regnaret.* Les Moines vinrent ensuite: mais ils ne furent pas mieux traités; & les menaces du Comte les épouvantèrent au point qu'ils prirent le parti de la retraite.

*Mabillon, Acta  
SS. Ord. S. Be-  
nedicti, t. 11, p.  
346, sec. 111.*

Le crime ne demeura pas long-temps impuni. Il étoit environ midi, & l'excès de la chaleur obligea le Comte à se coucher sur l'herbe. A peine étoit-il endormi qu'un Clerc

invisible le tira de son assoupissement par une décharge de coups de bâton, en lui demandant raison du peu de respect qu'il avoit eu pour ceux qui lui étoient consacrés. Le Comte appela ses gens; mais ils accoururent en vain: spectateurs inutiles de ses tourmens, ils le virent expirer au milieu des cris les plus affreux, sans apercevoir la main qui le frappoit. En mourant il leur ordonna de s'éloigner au plus tôt. M. Bonamy ne croit pas nécessaire d'avertir ici que l'auteur de cette histoire étoit Religieux de l'abbaye de S. Denys. Nous ne l'avons rapportée, que pour mettre nos lecteurs à portée de faire sur un pareil récit toutes les réflexions qu'il suggère.

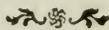
La fontaine de Tricines avoit, comme on l'a déjà vû, donné son nom à un pont voisin situé sur la petite rivière de Crou. Il en est parlé dans les lettres du roi Eudes de l'an 894, par lesquelles ce Prince accorde à l'abbaye de S.<sup>t</sup> Denys un moulin à eau qui en étoit proche: *Concedimus ei etiam aliud molendinum juxta monasterium, super fluvium Chrodoldi super pontem Tricinæ.*

*Felicien. hijt.  
de S.<sup>t</sup> Denys,  
preuves n.º 101.*

Si l'on pouvoit ajoûter foi aux lettres de Dagobert I, qui déterminent les limites de l'asyle de S.<sup>t</sup> Denys, on seroit remonter l'origine du nom de Tricines jusqu'au commencement du VII.<sup>e</sup> siècle; car le pont de Tricines y est encore marqué comme une borne au delà de laquelle un fugitif étoit en sûreté: *Quisquis fugitivorum pro quolibet scelere ad præfatam basilicam beatorum martyrum fugiens ad Tricenam pontem advenerit, &c.* Mais quoi qu'il en soit de l'authenticité de ce titre, M. Bonamy en indique trois autres plus certains; savoir un de Charles le Chauve, un du roi Robert, & le troisième du pape Adrien IV, où il est aussi fait mention de ce même pont de Tricines. Ce qu'il a rapporté suffira pour rendre raison du nom de Tricines, que Raoul de Presses donnoit à l'abbaye de S.<sup>t</sup> Denys, & pour convaincre que cet écrivain ne l'a pas inventé, puisqu'on le connoissoit long-temps avant lui.

*Du Breuil,  
Aniq. de Paris;  
p. 1135.*

*Doublet, ibid.  
p. 787, 822  
& 504.*



S U R L' O R I G I N E  
D U N O M D E V I N C E N N E S.

Notit. Gall.  
p. 434.

ON croit communément que Vincennes, en latin *Vicenæ*, a été ainsi appelé de ce qu'il est à vingt stades de Paris: *Vicenæ*, dit M. de Valois que M. Lancelot a suivi, *dictæ, quod Vicenis seu viginti stadiis abessent ab urbe Lutetiâ, hoc est passibus bis mille & quingentis.*

22 Mai 1744.

Gregor. Tur.  
l. VI, c. 46.

L'étymologie de M. de Valois fut attaquée dans une séance de l'Académie, sur ce fondement, qu'il est vrai-semblable que les Francs n'ont pas connu le stade comme une mesure itinéraire. La discussion qui suivit cette remarque ayant engagé M. de Foncemagne à faire quelques recherches sur ce point de critique, il crut trouver d'abord dans Grégoire de Tours une réponse satisfaisante à l'objection. *Chilpericus*, dit cet historien, *ad villam Calensem quæ distat ab urbe Parisiacâ quasi centum stadiis..... accedit.* De ce passage M. de Foncemagne conclut dans un petit Mémoire qu'il apporta quelques jours après, que si dès le temps de la première race de nos Rois les Francs ont employé le stade pour mesurer la distance d'un lieu à un autre, ils ont pû dans la suite tirer des distances mesurées par le stade, la dénomination de quelques lieux.

On replique pour confirmer l'objection que *Vincennes* est nommé *Vulcenæ* dans de très-anciens titres; mais comme d'autres titres aussi fort anciens le nomment *Vicenæ*, il reste à favoir lesquels de ces monumens ont le plus d'ancienneté: car on peut raisonnablement penser que le nom le plus nouveau est une altération de celui qui a été employé le premier. Or en attendant que l'on produise des autorités en faveur de *Vulcenæ*, M. de Foncemagne remarque que *Vicenæ* est le mot dont se sont servis Rigord & Guillaume le Breton, écrivains du XII.<sup>e</sup> siècle. On lit dans le premier sous l'année 1182, *eodem igitur tempore, Philippus Augustus..... nemus Vicenarum, quod toto tempore prædecessorum suorum fuerat disclusum.*

*muro optimo circum-cingi fecit; & dans le second, eodem anno circum-cinxit Philippus Magnanimus nemus Vicenarum muro fortissimo.*

M. de Valois observe que l'on trouve *Vicena* dans des lettres de 1173 & 1179, *Vicenæ* dans le cartulaire de l'église de Paris, & *Viciennes* dans celui de S. Maur-les-Fossés; ajoûtons que Vicennes se lit dans le Vergier d'honneur, composé en 1495.

Si quelqu'un prétendoit que *Vicennæ* ou *Vicenæ* ont pu se glisser dans les imprimés à la place de *Vulcenia*, par la méprise des copistes qui auront mal lû le texte original, on seroit en droit de lui répondre que l'erreur est du moins fort ancienne, & qu'on la trouve établie dès 1327; puisque dans un poëme composé apparemment cette même année sur la mort de Charles le Bel, on lit :

*Æde Vicenarum lethum gustavit amarum.*

Il n'est pas possible de rien imputer ici au copiste; la mesure du vers demande *Vicenarum*, & n'admettroit pas *Vulceniarum*.

Enfin ne peut-on pas dire que le nom françois *Vincennes* ou *Vicennes*, dont on a fait depuis *Vie saine*, sortent beaucoup plus naturellement de *Vicenæ* que de *Vulcenia*? En ces matières, au défaut de preuves décisives, l'analogie est d'un grand poids. Nous observerons en passant, après l'auteur de ce Mémoire, que le *Vie saine*, qu'on croit peut-être une froide allusion de quelque écrivain moderne, se trouve dans un ouvrage de la fin du xv.<sup>e</sup> siècle; c'est un abrégé manuscrit de l'histoire de France, composé en 1498. L'abrégiateur donne lui-même la date de son ouvrage au fol. 35; on y lit une fois *Vinciennes* (fol. 17.) & par-tout ailleurs, *Vie saine* (foll. 31. v. 37. v. & 47. v.)

Au reste les textes allégués pour établir la possession de *Vicenæ* ne remontent pas au-delà du règne de Philippe Auguste; & comme dès-lors, suivant l'expression de Rigord, la forêt de Vincennes étoit ancienne, *nemus Vicenarum quod*

*Manus. de la  
Biblot. du Roi,  
num. 2154 &  
10365, petit  
in-4.° sur vélin,*

*toto tempore prædecessorum suorum disclusum fuerat*, il peut en avoir été fait mention dans des titres antérieurs au règne de ce Prince; & c'est dans ces titres qu'il faut chercher le nom originaire du lieu dont il s'agit. S'il le trouve que c'est *Vicenæ*, on peut conjecturer, dit M. de Foncemagne, que le *bois de Vicennes*, *nemus Vicenarum*, fut ainsi appelé, non de sa distance de Paris, mais de son étendue: c'est-à-dire, de la quantité d'arpens dont il étoit composé, *a Vicenis jugeribus*.

A l'occasion de ce passage de Rigord, il a cru pouvoir joindre ici une observation qu'il n'auroit peut-être pas été dans le cas de placer ailleurs. On a dû remarquer que *Philippe* y est surnommé *Auguste*; *codem tempore Philippus Augustus*: Rigord ne nomme presque jamais ce Prince sans le titre d'*Auguste* qui est répété à chaque page; cependant quelques-uns de nos historiens modernes ont écrit que Paul Émile est le premier qui le lui ait donné. Mézerai dit, « il fut surnommé à sa naissance *Dieu-donné*, & depuis pour ses beaux faits le » *Conquérant*; ce que Paul Émile a traduit par le mot *Auguste*, » & a été suivi par tous les historiens modernes. M. de Bou- » lainvilliers dit encore plus affirmativement: Paul Émile est le premier qui lui a donné le nom d'*Auguste*. » Rigord l'appelle constamment *Augustus*, ce que Paul Émile a suivi; & Guillaume le Breton, assez ordinairement *Magnanimus*, que l'on a pû traduire par le *Conquérant*.

Mézer. abr.  
t. III, pag.  
578, édit. de  
Holl.

Abrégé de  
l'hist. de Fr.  
t. II, p. 95.



## R E P O N S E

*Au sentiment de D. Calmet sur les limites d'une partie du Royaume du côté de l'Empire, avant l'an 1301.*

QUELQUES auteurs Allemands & Lorrains ont soutenu que la partie du Barrois, qui est à l'occident de la Meuse, dépendoit autrefois de l'Empire; & par une suite de ce système, ils attribuent aux Empereurs l'érection du comté de Bar en Duché. C'est en particulier l'opinion du P. Calmet, qui, dans son histoire de Lorraine, prétend que Charles IV, pendant son séjour à Metz en 1354, conféra le titre de Duc au comte de Bar. Il est vrai que ce Prince, en qualité de seigneur Suzerain du comté de Pont-à-Mousson, c'est-à-dire, de la partie du Barrois située à l'orient de la Meuse, en fit un Marquisat en 1354. Mais le comté de Bar-le-Duc qui s'étend de l'autre côté de la rivière, relevoit alors de la France; & ce fut en effet le roi Jean qui lui donna le titre de Duché au commencement de l'année 1355. Ce sont deux points établis d'une manière incontestable par un Mémoire de M. Bonamy, inséré dans l'un des deux volumes que nous donnons en même temps que celui-ci. Ce Mémoire a été l'occasion d'un autre que M. Levesque de la Ravalière nous lut quelques jours après, & dont nous allons rendre compte en l'abrégéant.

L'auteur s'y propose d'examiner quelles étoient avant l'an 1301 les limites du Royaume du côté de l'Allemagne. Les écrivains Allemands semblent avoir porté les prétentions de l'Empire fort au-delà de ses droits. Plusieurs en reculent les bornes jusqu'en Champagne; & le P. Calmet avance en termes exprès, qu'avant & sous le règne de Philippe le Bel, les terres de France ne commençoient qu'au-delà du ruisseau de Biène près de S.<sup>te</sup> Menehould, & que l'Empire venoit jusqu'à l'abbaye de Beaulieu en Argonne.

*Mémoires de  
l'Acad. t. XX.*

13 Mai 1746;

*Hist. de Lor.  
édit. de 1728,  
t. 11, l. XXIV,  
p. 328.*

Après quelques réflexions préliminaires sur les avantages que peut procurer l'étude de notre histoire, étude capable de servir également au maintien des droits du Royaume, & à la conservation des biens des particuliers, M. Levesque entreprend de faire voir la fausseté des sentimens que nous venons de rapporter. Persuadé qu'on ne peut jeter trop de jour sur cette matière, & que pour en juger sagement on doit reprendre les choses de très-haut, il remonte jusqu'au temps antérieur à la conquête des Gaules par César: ce qui le met en état de prouver d'abord, par des témoignages pris successivement de siècle en siècle, que depuis cette ancienne époque jusqu'à la mort de Louis le Débonnaire, arrivée en 840, le Rhin a été la borne immuable de la Gaule & de la Germanie.

César. de Bel.  
Gal. I, IV.  
Tacit. de Mo-  
ribus Germano-  
rum.

César & Tacite nous apprennent que de leur temps ce fleuve séparoit les deux contrées, & servoit par conséquent de limite à l'Empire; limite qui fut la même, tant que l'Empire se soutint. Mais lorsqu'accablé de sa propre grandeur & déchiré par des divisions intestines, il devint la proie des nations féroces, & forma de ses débris plusieurs monarchies considérables, le Rhin, en cessant d'être le rempart de la puissance Romaine, ne cessa point de séparer la Germanie de la Gaule. Les établissemens que les Francs prirent, selon M. Levesque, vers le milieu du IV.<sup>e</sup> siècle en deçà de ce fleuve, n'empêchèrent pas qu'il ne fût regardé comme la barrière commune des deux régions. Entre plusieurs témoignages que cite notre Académicien, nous ne rapporterons que celui de Sidoine Apollinaire. Cet auteur écrivant au célèbre Arbogaste, qui commandoit pour les Romains sur la Moselle, désigne le même pays par le terme de terres Beligiques & de terres du Rhin: *Sermonis pompa Romani, Belgicis olim sive Rhenanis abolita terris, in te refedit.*

Sidon. Apol.  
IV. epist. 17.

Clovis en étendant ses conquêtes conserva les anciennes limites de la Gaule, & ne fit que s'accroître en avant. Les terres dont ce Royaume naissant fut composé forment en quelque sorte le premier domaine de la Couronne: domaine que

que quelques écrivains François, emportés trop loin par le zèle national, ont faussement regardé comme inaliénable (a); mais qui du moins ne fut point aliéné dans le fait, par le partage qu'en firent les enfans de Clovis. Si ces princes régnèrent tous à la fois après la mort de leur père, ce n'est pas son royaume, c'est sa souveraineté qu'ils partagèrent entre eux; & cette division distingua les parties du tout, sans le démembrer. M. Levesque donne l'histoire abrégée des différens partages faits sous la première race de nos Rois; il prouve par des autorités réunies de Frédégaire, des annalistes de Metz & de Saint Bertin, & par celles de plusieurs autres contemporains, que ceux de ces Princes à qui le royaume de Metz échut, furent maintenir la barrière du Rhin, contre les entreprises des Puissances voisines. Ensuite il passe au temps où les maîtres du Palais commencèrent à jeter les fondemens de cette autorité, qui les porta sur le trône. Ces temps le conduisent à l'époque la plus brillante de la monarchie Française; au règne de Charlemagne, dont les conquêtes en reculèrent les bornes jusqu'aux extrémités de la Germanie. Les enfans de Louis le Débonnaire son fils divisèrent entre eux l'Empire de leur père. Ce partage fut originairement de la même nature que celui des enfans de Clovis; mais il eut d'autres suites. Les principales portions de ce vaste corps avoient elles-mêmes trop d'étendue, pour ne pas se démembrer en se séparant. Chaque partie devint un tout: chacune d'elles acquit une existence indépendante; & la fermentation que produisit d'abord cette espèce de décomposition, ne fit qu'en rendre les effets plus durables. Divers traités auxquels donnèrent lieu les disputes des Princes cohéritiers & celles de leurs premiers

(a) Voyez Auberi dans son livre intitulé *les justes prétentions de la France sur l'Empire*. Cet écrivain fondé sur ce que le domaine de la Couronne ne peut se prescrire, mais prêtant à cette qualité d'imprescriptible un sens & une étendue qu'elle ne comporte pas, & qui donneroient

atteinte aux principes les plus certains du droit public, soutient dans son ouvrage que le Rhin est encore aujourd'hui la borne immuable de la France. Cette prétention excita les plaintes de l'Empereur, lorsque le livre parut.

successeurs, en constatant leurs droits réciproques, marquèrent les limites des différentes souverainetés; & ce n'est qu'à cette époque qu'il faut proprement s'attacher dans l'examen de la question présente.

Les révolutions arrivées sous les successeurs de Charles le Chauve, firent perdre à la France la portion du royaume de Lorraine, qu'il possédoit au-delà de l'Escaut & de la Meuse. Mais la Meuse est sans contredit une des rivières qui, lors de l'avènement de Hugues Capet à la couronne, séparoient des terres de l'Empire celles de la monarchie Française. C'est sur ses bords, comme frontières des deux États, que Glaber place, ainsi que l'a remarqué M. Bonamy dans le Mémoire que nous avons cité, l'entrevûe du roi Robert & de l'empereur Henri. Un passage d'un autre écrivain, traduit par M. Levesque, fournit la preuve du même fait pour un temps postérieur (b). « Albert roi des Romains & Philippe roi des François ayant eu en 1299, dit Guillaume de Nangis, une entrevûe à Vaucouleurs sur la Meuse, le roi des Romains, les barons & les évêques d'Allemagne convinrent, à ce qu'on prétend, que *le royaume de France, qui s'étendoit alors jusqu'à la Meuse*, avoit auparavant été jusqu'au Rhin, & ils consentirent que le Roi rétablît sa souveraineté jusqu'au bord de ce fleuve. »

Guillaume de Nangis ne parle ici que sur le rapport d'autrui; mais on doit remarquer que le *ouï dire* tombe sur l'espèce d'aveu fait par le roi Albert de la souveraineté des François jusqu'au Rhin, & nullement sur notre frontière du côté de la Meuse. C'est en son nom que l'historien assure qu'elle bornoit la France; & ce n'est qu'à cette partie du passage que nous nous arrêtons, sans vouloir tirer du reste

(b) *Albertus rex Romanorum & Philippus rex Franciæ circa adventum Domini, cum apud Vallemcoloris simul congregati; inolita & antiqua utriusque regni fœdera ibidem ad invicem confirmarunt, ubi annuentibus rege Alberto, Baronis & Præ-*

*latis regni Theutonici concessum fuisse dicitur, quod regnum Franciæ quod solum modo usque ad Mosam fluvium illis in partibus se extendit, de cætero usque ad Rhenum potestatis suæ terminos dilataret.*

Duchefne,  
t. IV, p. 26.

Guillaume de  
Nangis, ad an-  
num 1299. »

les inductions favorables qui sembleroient en résulter. Si nous ne devons pas nous en autoriser, pour donner à la monarchie une étendue qu'elle n'avoit plus au XIII.<sup>e</sup> siècle, du moins sommes-nous en droit d'en conclurre qu'avant l'an 1301 elle n'étoit bornée que par la Meuse. D. Calmet & les partisans de son système combattoient en vain cette conclusion de M. Levesque.

D. Calmet ne se contente pas, comme nous avons vû, d'adjuger les deux bords de la Meuse à l'Empire; il le fait empietter sur la Champagne, & lui marque pour limites l'abbaye de Beaulieu en Argonne, ainsi nommée à cause de l'agrément de sa situation. Il avance dans le même endroit que cette abbaye, située sur les confins du Barrois & de la Champagne à trois lieues de S.<sup>te</sup> Ménehould, dépendoit originairement des comtes de Bar, & non des rois de France.

*Hist. de Lorraine, l. XXIV, p. 328.*

Si nous l'en croyons, dès l'an 1175 elle s'étoit mise sous la garde d'Henri I comte de Bar; & depuis cette époque ces Seigneurs l'avoient affectionnée particulièrement, lorsqu'en 1286 une brouillerie survenue entre Thibaut II & l'abbé du monastère, fit recourir ce dernier à la protection de Philippe le Bel. En conséquence le Roi envoya des troupes sur les terres de l'abbaye, pour la soustraire aux effets de l'indignation du Comte. De l'avis du chapitre de Verdun, de qui cette abbaye dépend, le Comte s'en plaignit à l'Empereur; en même temps il tira des nobles de son pays une déclaration, portant que l'abbaye étoit terre de l'Empire. Sur les plaintes du comte de Bar, l'empereur Rodolphe nomma des Commissaires, dont les informations produisirent le même résultat, confirmé sur le champ par des lettres patentes de ce Prince. Philippe le Bel n'en traita pas le comte de Bar avec moins de rigueur; les voies de fait continuèrent de la part du Roi, jusqu'à la mort du Comte. Il eut pour successeur Henri III son fils aîné, qui dès l'an 1294 étoit gendre d'Edouard II roi d'Angleterre, & de plus avoit dans la même année reçu de l'Empereur le titre de Lieutenant-général de l'Empire, avec

la commission d'attaquer la France du côté de la Champagne. Cette guerre ne réussit pas au comte de Bar: il y fut vaincu & fait prisonnier; & ce n'est qu'en 1301 qu'il racheta sa liberté par l'hommage lige qu'il fit au Roi du comté de Bar & de la châteltenie de Ligni; en un mot de tout ce qu'il tenoit en franc-alleu à l'occident de la Meuse. De là vient que cette partie du Barrois est dans la mouvance de la Couronne.

Tel est en substance le récit de l'historien de Lorraine: S'il étoit exact, on voit assez quelles inductions en résulteroient par rapport aux limites de la France & à la garde de l'abbaye de Beaulieu.

Mais M. Levesque rétablit les faits altérés par cet auteur. Il observe que par une pétition de principe assez manifeste, D. Calmet fait d'une part relever de l'Empire l'abbaye de Beaulieu, parce qu'elle étoit, selon lui, sous la garde des comtes de Bar; & que de l'autre il conclut qu'elle avoit ses Seigneurs pour gardiens, parce qu'elle relevoit de l'Empire. Il examine les titres allégués par son adversaire, & prouve 1.<sup>o</sup> qu'il leur fait dire beaucoup plus qu'ils ne disent; 2.<sup>o</sup> que quand ils renfermeroient tout ce qu'il en a prétendu tirer, ils n'auroient aucune autorité. En effet quel usage peut-on faire en bonne critique de l'attestation des gentils-hommes du comté de Bar? Les témoins étoient tous sujets du Comte; ils dressèrent leur acte, sans qu'il y eût aucun Commissaire présent à l'enquête de la part du Roi; enfin ils ne parlent que sur des ouïs dire, d'après une tradition vague: trois raisons qui montrent la caducité de cet acte, & le peu d'atteinte qu'il donne aux droits du Royaume.

M. Levesque accorde à D. Calmet que l'abbaye de Beaulieu put en 1175 se mettre sous la garde du comte de Bar; parce qu'entre les Seigneurs, dont un monastère étoit voisin, il choisissoit pour Garde ou pour *avoué* celui qu'il jugeoit à propos. Mais les conséquences tirées de ce fait par l'auteur Lorrain n'en sont pas plus justes. 1.<sup>o</sup> Il ne s'ensuit nullement que cette abbaye étoit hors des limites du royaume.

On peut citer un grand nombre de faits pareils qui combattraient cette conclusion. Les abbayes de Luxeuil & de Molesme, situées en Bourgogne, s'étoient mises, par exemple, sous la garde du comte de Champagne, sans cesser pour cela de faire partie de la Bourgogne, & d'obéir au souverain de ce Duché. 2.<sup>o</sup> L'abbaye de Beaulieu ne resta point sous la garde des comtes de Bar jusqu'à l'an 1286, où D. Calmet place les engagements qu'elle prit avec Philippe le Bel. Le comte de Champagne ayant dès l'an 1200 réuni à son domaine la ville & le territoire de Sainte Menehould, possédés jusqu'alors par les comtes de Rhétel, se regarda dès ce moment comme protecteur de l'abbaye de Beaulieu, enclavée dans ce territoire. Le plus ancien titre qui soit dans les archives de cette abbaye, ne permet pas de douter que dès-lors elle ne se fût mise sous la sauve-garde du comte de Champagne. C'est un acte par lequel les religieux de Beaulieu & Gerber leur abbé demandoient en 1216 à Blanche comtesse de Champagne, & à Thibaut son fils, la ratification d'un traité qu'ils venoient de faire avec le seigneur d'un fief voisin, au sujet du village de Vouliers en Perthois. Si la validité des actes passés par cette abbaye dépendoit en 1216 de l'approbation du comte de Champagne, elle relevoit donc alors de ce Prince. La conséquence est naturelle; & M. Levelque ne manque pas de l'opposer au système de D. Calmet.

En 1284, Philippe le Bel épousa Jeanne de Navarre, héritière de ce royaume & du comté de Champagne. L'année suivante il monta sur le trône après la mort de son père Philippe le Hardi. Pour lors, en qualité de Comte & de Roi, il réunissoit dans sa personne les droits les plus incontestables sur la souveraineté de l'abbaye de Beaulieu. C'est donc avec raison qu'en 1286 ces moines eurent recours à ce Prince; & la protection qu'il voulut bien leur accorder, loin d'attenter aux droits du comte de Bar & de l'Empereur, n'avoit rien que de légitime. C'étoit même un devoir: un Seigneur est obligé de défendre ses vassaux; un Roi doit veiller à la sûreté de ses sujets.

L'abbaye de Beaulieu étoit, il est vrai, du diocèse de Verdun : mais l'argument que D. Calmet en tire est détruit par un principe universellement reçu. Qui ne fait que les divisions civiles n'ont jamais exactement répondu aux divisions ecclésiastiques ?

Enfin D. Calmet prétend qu'Henri III comte de Bar étoit prisonnier de Philippe le Bel, lorsqu'il lui rendit hommage lige ; & que c'est de cet acte involontaire que tire son origine la suzeraineté de la Couronne sur la portion du Barrois, située en deçà de la Meuse du côté de la France. M. Levesque combat cette assertion de l'historien de Lorraine, par le témoignage de Guillaume de Nangis. Suivant cet auteur, la guerre, loin d'être terminée par la défaite & la prise du comte de Bar, n'étoit pas alors commencée. Philippe le Bel en faisoit encore les préparatifs, lorsque son vassal prévint par sa soumission l'entrée des troupes Françaises sur ses terres. Il implora la clémence du Roi, qui voulut bien lui accorder la paix. C'est à Bruges qu'ils en signèrent le traité, dont l'acte authentique, conservé dans le trésor des chartes, est entièrement conforme à la narration de Guillaume de Nangis. Le comte de Bar y donne à Philippe le Bel le titre de *son très-chier Seigneur* ; c'est une preuve que le Barrois relevoit alors de la Couronne. M. Levesque, qui s'en sert contre D. Calmet, l'emploie en même temps à fortifier le sentiment de M. Bonamy sur l'auteur de l'érection du comté de Bar en duché.

Il finit son Mémoire en montrant la fausseté d'un fait rapporté par quelques historiens, sur la foi d'une tradition populaire. C'est au sujet des bornes de cuivre, posées, à ce qu'on dit, au milieu du lit de la Meuse, pour marquer les limites de la France de ce côté-là.

Registre 16,  
pièce 19.



S U R L' E P O Q U E  
D E L A B A T A I L L E D E F O N T E N A I .

L'HISTOIRE de France, comme celle de tous les pays, présente un grand nombre de faits assurés pour le fond, connus dans la plupart de leurs circonstances, & dont néanmoins il est difficile de fixer l'époque avec toute la précision que semble demander la certitude historique. C'est un aveu que fait M. l'abbé Lebeuf, sans appréhender qu'on en tire aucune conséquence, contre l'utilité d'une étude dont le mérite n'a pas besoin d'être prouvé. Mais il soutient en même temps que dans l'histoire des deux premières races de nos Rois, quelque obscure, quelque peu détaillée qu'on la suppose, on rencontre plusieurs époques incontestables, & sur lesquelles il ne doit rester aucun doute, moins encore aucune diversité de sentimens.

Telle est en particulier la date de la bataille de Fontenai, donnée entre les enfans de Louis le Débonnaire peu de temps après sa mort, que tous les historiens placent au 20 juin 840. On fait que dans le partage que ce Prince fit de ses états en 837, il assigna l'Italie à Lothaire, l'aîné des quatre, qu'il avoit fait reconnoître Empereur dès l'année 822; la Germanie & la Saxe à Louis; l'Aquitaine à Pépin; la France & la Bourgogne à Charles le Chauve, fils de l'Impératrice Judith sa seconde femme. Lothaire mécontent de ce partage, dont l'égalité le resserroit dans des bornes trop étroites, avoit essayé de le rompre dès le vivant de son père. Ses tentatives, ainsi que celles de Louis & de Pépin, ligués avec lui, n'avoient servi qu'à faire ajouter au lot de Charles l'Aquitaine, devenue vacante en 838 par la mort de Pépin. Dès que celle de Louis le Débonnaire eut laissé le champ libre à l'ambition de Lothaire, il reprit ses anciens projets, & ne prétendit à rien moins qu'à s'emparer de toute la monarchie Française. Comme cette entreprise menaçoit

également Louis le Germanique & Charles le Chauve, leurs intérêts communs les réunirent. On arma de part & d'autre: après quelques rencontres qui ne décidèrent rien, & des traités qui ne furent pas suivis, Lothaire secondé par le jeune Pépin son neveu qui vouloit regagner l'Aquitaine, se trouva vis-à-vis de ses frères à Fontenai près d'Auxerre. Les deux armées se battirent avec fureur, & des ruisseaux de sang françois coulèrent dans cette nouvelle Pharsale: cent mille hommes restèrent sur la place. Lothaire fut vaincu; mais Louis & Charles ne furent pas tirer avantage de leur victoire.

Cette mémorable bataille se donna le 25 juin 841, un an & cinq jours après la mort de Louis le Débonnaire. C'est un point établi déjà par M. l'abbé Lebeuf, dans une Dissertation qu'il a composée sur ce sujet d'après le témoignage des auteurs contemporains. Quelque positives que fussent leurs autorités, elles avoient eu besoin d'être recueillies & mises dans un nouveau jour, puisque Duchesne lui-même n'en avoit pas été frappé. Ce savant éditeur des historiens de France place la bataille de Fontenai à l'année 842. Le P. Daniel adoptant son opinion donne la même date à cet évènement; & comme la plupart de ceux qui en ont parlé depuis, ont cru que ces deux auteurs ne s'étoient déterminés qu'après un mûr examen de la question, il les ont copiés sans balancer. Mais M. l'abbé Lebeuf en jetant un œil attentif sur les divers monumens du IX.<sup>e</sup> siècle, a découvert la méprise & s'est hâté d'en avertir. Cet avis n'eut pas l'effet qu'il devoit produire: depuis l'impression de son Mémoire on a vû paroître un ouvrage chronologique très-estimé, où la bataille dont il s'agit se trouvoit encore à l'an 842.

La remarque qu'en fit M. l'abbé Lebeuf fut pour lui l'occasion de nous communiquer un nouveau Mémoire sur cette époque, dans lequel il nous exposa les raisons qui l'avoient déterminé à la fixer à l'an 841.

19 Mars 1745.

Trois contemporains ont été ses garans; l'auteur de la chronique de Fontenelle, l'annaliste de S. Bertin, & l'historien Nithard.

Le texte du premier est formel. *L'an de grace 841, dit-il, la veille des kalendes d'avril, la sixième férie, Charles le Chauve ayant passé la Seine vint aux environs de cette Abbaye. La veille des nones d'avril il eut une entrevûe avec ses frères. Dans cette même année, le sept des kalendes de juillet, se livra dans le territoire d'Auxerre une bataille sanglante. C'est aussi l'année où le 4 des kalendes de mars j'ai pris l'habit dans ce Monastère (a).*

*Nouveau Rec.  
des hist. de Fr.  
t. VII, p. 40.*

Ce témoignage est d'un grand poids. 1.° Ce seroit peu connoître les hommes, que de ne pas sentir combien cet écrivain devoit être sûr de la date précise d'un fait arrivé dans l'année même, où s'étoit passé l'action la plus intéressante pour lui; l'action qui décidoit de son sort pour le reste de ses jours. 2.° Il fixe la bataille de Fontenai au 25 de juin. Or en 842 le 25 de juin étoit un dimanche; & le respect que les princes Chrétiens portoient à ce saint jour, eût alors fait différer le combat. On ne trouveroit dans ce siècle aucun exemple de batailles données le dimanche.

L'annaliste de Saint Bertin ne s'exprime pas en termes moins précis. On fait que dans ces annales tous les faits arrivés dans une année, sont compris sous cette année, dont le chiffre est à la tête en forme de titre. Or c'est sous le titre de D. CCCXLI bien spécifié dans le manuscrit qu'est rapportée la bataille de Fontenai, avec les évènements qui la précédèrent, & ceux qui la suivirent. *Elle se livra, dit l'auteur, le VII des kalendes de juillet le samedi matin (b).* Le sept des kalendes de juillet répond au 25 de juin. Or des premières années du règne de Charles le Chauve, les seules où le 25

*Ibid. p. 59.*

(a) *Anno Dominicæ Incarnationis DCCCXLI pridie kal. aprilis, feriâ sextâ Carolus rex in Sequanam transiit, ad locum hunc accessit. Pridie nonas aprilis cum fratribus locutus est. Ipso anno VII kal. julli, bellum plusquam civile gestum fuit in territorio Antisiodorensi. Eodem anno . . . . IV.º kal. martii huc, domino miserante, accessi.*

*Hist. Tome XVIII.*

L'Abbaye dont parle ici cet auteur est celle de Fontenelle, autrement S. Vandrille, au diocèse de Rouen.

(b) *Cumque ad pacis fraternitatisque concordiam minime revocari posset, [Lotharius] obvius fratribus VII.º kalendas julii die sabbato manè interceptus, multis utrinque cadentibus, compluribus profligatis, turpiter victus aufugit.*

Qq

de juin tombe un samedi, font l'an 841 & l'an 847, comme le prouve la lettre dominicale B. Puisque de l'aveu de tout le monde la bataille ne s'est point donnée en 847; elle le fut donc en 841. Si cette preuve avoit besoin d'être confirmée, elle le seroit par l'autorité de l'écrivain. L'auteur de cette partie des annales est Prudence, chargé par le Roi même d'écrire les principaux évènements de son règne. Il venoit de recevoir Charles le Chauve à Troies, où ce Prince, deux mois avant la bataille, avoit passé les fêtes de Pâques. Peut-on se refuser au témoignage d'un historien contemporain, voisin du champ de bataille, & de plus annaliste titré du royaume?

Nithard, le troisième des garans de M. l'abbé Lebeuf, n'est ni moins clair sur cet article, ni moins croyable que les deux précédens. C'est un témoin oculaire du fait; il étoit, comme on fait, petit-fils de Charlemagne, & cousin de Charles le Chauve, à la suite duquel il fut toujours depuis la mort de Louis le Débonnaire. D'ailleurs Nithard écrit dans un si grand détail tout ce qui s'est passé en France depuis 840 jusqu'en 843, que cette partie de son ouvrage mériteroit presque le nom de Journal. Dans le récit qu'il fait des guerres & des voyages de la première année, il ne lui manque que d'avoir marqué les jours du départ & de l'arrivée des Princes: encore y supplée-t-il par la manière dont il fixe les époques du 11 de novembre & du 8 de mai suivant. Pour peu qu'on le lise avec attention, on voit clairement qu'il s'agit de l'an 840 dans la première de ces époques, & de l'an 841 dans la seconde. Le sommaire des faits qu'il rapporte suffira pour en convaincre.

*Nouveau Rec.  
des hist. de Fr.  
p. 17 & seq.*

« Après la mort de l'Empereur, dit Nithard en substance dans le deuxième livre de son histoire, Lothaire voulant affoiblir le parti de Louis le Germanique, envoie des Ambassadeurs à Charles le Chauve, & se rend à Worms. Il passe le Rhin, vient à Francfort, y voit Louis le Germanique, & convient avec lui d'une seconde entrevûe dans le même lieu, pour le 11 de novembre suivant. Pendant cette trêve, il fait marcher ses troupes contre Charles le Chauve.

*Cependant* Charles tient une diète à Bourges; il envoie « des députés à Lothaire pour traiter de la paix. Lothaire ré- « pond avec dissimulation. Charles vient d'Aquitaine au châ- « teau de Quirci sur l'Oise: il reçoit avec bonté tous ceux « qui se présentent à lui. Hérenfroi & quelques autres de ses « vassaux l'abandonnent. «

*Sur ces entrefaites*, on apprend d'Aquitaine que Pépin le « jeune veut insulter la mère de Charles. Celui-ci députe « encore à Lothaire, pour le prier de ne plus ravager le « royaume que leur père lui avoit donné de son consentement. « Il va en Aquitaine & défait Pépin. «

Toutefois Lothaire continuant sa marche passè la Meuse, « & s'avance jusqu'à la Seine. Hilduin abbé de S. Denys, « Gérard comte de Paris, & Pépin fils du roi des Lombards, « embrassent son parti. Fier de ce renfort il passè la Seine, « sollicite à la révolte les provinces situées entre ce fleuve & « la Loire, & se rend à Chartres. De là il s'avance jusqu'à « la Loire. Charles revient en diligence d'Aquitaine pour « s'opposer à ses progrès. Il consulte les seigneurs François, « qui, résolu de mourir plutôt que de l'abandonner, vont « au devant de Lothaire, & se rendent à Orléans. Ce Prince « fait avec les députés de Charles un traité simulé, dont un « des articles indique entre eux une entrevûe dans le château « d'Attigni le 8 de mai suivant. Les seigneurs du parti de Charles « y consentent. «

*Pendant que tout cela se passe*, Charles s'approche d'Orléans; « il y arrive enfin, y reçoit avec bonté deux seigneurs de « Bourgogne, & part de cette ville pour aller à Nevers au « devant de Bernard duc de Septimanie. Celui-ci tirant en « longueur promet de venir le trouver dans quinze jours & « de lui amener Pépin. En conséquence Charles prend la route « de Bourges: bien-tôt instruit de l'infidélité de Bernard, il « l'attaque, le bat, & le force enfin à recevoir ses loix. Ensuite « il vient au Mans, où les capitaines Lambert & Eric se « joignent à lui; il y reçoit aussi les soumissions de Noménoé « duc des Bretons. «

» On n'étoit pas loin alors du 8 de mai, marqué pour la  
 » conférence d'Attigni: dans la vûe d'être plus à portée de ce  
 » château, Charles se rapproche des bords de la Seine, accom-  
 » pagné des Aquitains, des Bourguignons, & des François de  
 » son parti. Arrivé près de cette rivière, il en trouve les eaux  
 » débordées, les bateaux brisés, les ponts rompus, & les bords  
 » défendus par un grand nombre des partisans de Lothaire.  
 » Dans l'embarras où se voit Charles, on lui rapporte qu'il  
 » y a des bateaux près de Rouen; il en remplit vingt-huit de  
 » soldats, se rend aux monastères de saint Germain & de saint  
 » Denys, & de là va droit à Sens; il en sort la nuit, traverse  
 » la forêt d'Otte, & se prépare à fondre sur les troupes de  
 » Lothaire que son approche met en fuite. Après un jour de  
 » repos il part pour Troies le Vendredi Saint: le lendemain il  
 » est joint dans sa marche par des députés d'Aquitaine, qui lui  
 » apportent la couronne, les ornemens royaux, des vases sacrés,  
 » & tout ce qui étoit nécessaire pour solenniser les fêtes de  
 » Pâques qu'il célèbre à Troies; tandis que Lothaire qui, *pen-*  
 » *dant cette marche de Charles*, avoit poursuivi Louis le Ger-  
 » manique au-delà du Rhin, passoit la même fête de Pâques à  
 » Aix-la-Chapelle.

» Après la fête Charles se rend à la diète indiquée; il n'y  
 » trouve point Lothaire, qui sous divers prétextes remet son  
 » arrivée. Après l'avoir attendu vainement, il se détermine, sur  
 » l'avis de son Conseil, à marcher au devant de lui, & prend  
 » le chemin de Châlons sur Marne.

» *Cependant* Louis passe le Rhin & marche au secours de  
 » Charles, qui bien-tôt est vis-à-vis de Lothaire, & négocie  
 » sans succès avec lui. Louis arrive, joint Charles, & les deux  
 » frères ont une entrevûe; ils y délibèrent sur les moyens de  
 » porter Lothaire à un accommodement, qui rende enfin la  
 » paix à l'Eglise & à la Monarchie. Lothaire inflexible rejette  
 » leurs propositions, & va au devant de Pépin qui lui amène  
 » un renfort d'Aquitaine: Louis & Charles de leur côté se  
 » mettent en marche pour s'opposer à ses progrès.

» Enfin les deux armées se trouvent ensemble aux environs

d'Auxerre, à trois lieues l'une de l'autre, les deux camps « ennemis étant séparés par un bois & par un marais. Le 21 « de juin & les deux jours suivans se passent en pourparlers « inutiles entre les Princes rivaux, quoique sincères de la part « de Charles & de Louis, qui voyant Lothaire décamper pour « aller se poster à Fontenai, pressent leur marche & campent à « Turi. Le 24 de juin Lothaire ayant été fortifié par la jonction « de Pépin son neveu, lève le masque; & d'un ton de « Monarque, fait déclarer à ses frères qu'en qualité d'Empereur « il prétend leur donner la loi. Louis & Charles ayant perdu « toute espérance de paix, lui répondent qu'ils viendront le « lendemain VII des kalendes de juillet, *éprouver le jugement « de Dieu*; c'est-à-dire, décider leur différend par une bataille. « En effet le lendemain à l'heure indiquée ils viennent présenter « le combat aux troupes de Lothaire, & remportent une vic- « toire complète. «

Le jour qui suivit cette grande action étoit un dimanche: « les deux Rois vainqueurs & maîtres du champ de bataille, « après avoir entendu la messe, font enterrer les morts & prennent « soin des blessés. »

Nithard continuant son récit rapporte toutes les suites de l'affaire; & ce n'est que trois grands articles après, qu'il commence à dater de l'an 842. Dans cet abrégé que nous venons de faire de cette partie de son histoire, on a dû remarquer 1.° qu'il ne fait mention que d'une seule fête de Pâques depuis la mort de Louis le Débonnaire jusqu'au jour du combat; 2.° qu'il le fixe au VII des kalendes de juillet & la veille d'un dimanche; ce qui, suivant le calcul que nous avons fait plus haut en rapportant le témoignage de Prudence, ne peut concourir qu'avec le samedi 25 juin 841; 3.° que Prudence & Nithard s'accordent ensemble, & que les faits rapportés par le second dans le plus grand détail, ne sont précisément que ceux dont le premier s'est contenté de rendre un compte abrégé.

C'est cette étendue du récit de Nithard & la multitude prodigieuse des faits qu'il contient, qui peuvent avoir trompé

Duchefne & ses partisans: ils auront cru qu'il n'étoit pas possible de renfermer dans le court espace d'une année cette foule d'évènemens. C'est qu'ils n'ont pas observé que la plupart de ces faits, au lieu de se suivre, arrivoient en même temps; que l'historien rapporte à la fois les actions de Lothaire, de Louis le Germanique & de Charles le Chauve; & qu'en décomposant son récit, on n'y verra rien qui n'ait pû se passer dans le cours d'un an. Nithard semble avoir voulu prémunir lui-même ses lecteurs contre la fausse conséquence qu'ils pourroient tirer de la longueur de sa narration. Il affecte de répéter souvent les termes de *pendant*, *sur ces entrefaites*, *en même temps*, &c. *interea*, *per idem tempus*, *eodem tempore*, &c. C'est un avertissement dont les écrivains, que réfute M. l'abbé Lebeuf, n'ont pas profité.

Leur méprise peut encore avoir une autre source: peut-être par une erreur qui leur seroit commune avec Albéric des Trois-fontaines, auront-ils cru que les années commençoient alors à Pâques; ce qui leur aura fait mettre le chiffre 842 à l'endroit où Nithard parle de la fête de Pâques, célébrée à Troies par Charles le Chauve. Mais il est certain par les annales de Prudence, d'Eginhard, d'Hincmar & de plusieurs autres contemporains, que l'année commençoit pour lors à la fête de Noël.

D'ailleurs l'autorité d'Albéric, qui vivoit près de 400 ans après la bataille de Fontenai, doit-elle balancer celle de deux écrivains, dont l'un avoit au temps de cette bataille le titre d'annaliste du Royaume, & l'autre, parent de Charles le Chauve, le suivit dans cette expédition? Pourroit-on même l'opposer au témoignage de l'annaliste de Fontenelle auteur contemporain?

A ces trois garans dont l'accord est si décisif, M. l'abbé Lebeuf auroit pû joindre l'annaliste de Fulde, l'auteur du recueil des miracles de sainte Rictrude abbesse de Marchienne, & plusieurs autres, qui tous donnent à la bataille de Fontenai la même époque du 25 juin 841.

Nous finirons cet article en avertissant que le chronologiste

DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. 311  
moderne, dont l'ouvrage avoit donné lieu à cette dissertation  
de M. l'abbé Lebeuf, en a profité dans sa dernière édition,  
postérieure de quatre ans à la lecture de ce Mémoire.

---

## VUES GÉNÉRALES

### *SUR LES TOURNOIS ET LA TABLE RONDE.*

**I**L arrive quelquefois dans nos assemblées que la lecture d'un Mémoire, dont la longueur n'égale pas celle de la séance, occasionne un entretien relatif à l'objet qu'on y traite, & qui remplit utilement ce qui reste de temps à s'écouler, jusqu'à ce que la Compagnie se sépare. Dans ces sortes d'entretiens on examine de vive voix des questions incidentes ou principales. Chacun fournit sa citation ou sa remarque: l'une conduit à l'autre; la conversation s'anime: mais comme elle a toute la liberté qui lui est propre, il y règne souvent ce désordre que n'ont pas des discussions faites par écrit, où tout s'enchaîne & se suit méthodiquement. Pour y remédier, quelqu'Académicien au fait de la matière, & plus souvent le Secrétaire se charge d'en rapporter le précis dans la séance suivante. Nous devons à cet usage, exactement pratiqué par M. de Boze, plusieurs articles intéressans recueillis par ses soins, & qu'il a de temps en temps insérés dans l'Histoire de l'Académie. C'est un exemple que nous nous proposons de suivre autant qu'il nous sera possible.

La séance du Mardi 16 mars 1745 fut dans le cas dont nous parlons. Une Dissertation sur quelque point de l'histoire de France, dans laquelle il s'agissoit incidemment de nos anciens usages militaires, fit naître un entretien sur les Tournois & la Chevalerie. M. de Foncemagne offrit de le résumer; il étoit naturel qu'il s'en chargeât, puisqu'il avoit eu la principale part à la conversation, qui se trouvoit rouler sur un des objets de ses études. Aussi dès le vendredi suivant en apporta-t-il le résultat, que nous allons donner tel qu'il l'a lu.

On peut, dit M. de Foncemagne, réduire à trois questions tout ce qui fut agité dans la dernière séance.

- 1.° Quelle est la date de l'institution des Tournois?
- 2.° En quel temps les monumens historiques commencent-ils à nommer les chevaliers de la *Table ronde*?
- 3.° Est-ce aux Tournois ou bien aux Croisades qu'il faut rapporter l'origine des armoiries?

Chacune de ces questions pourroit être le sujet d'une Dissertation particulière: nous avons déjà, M. de la Curne & moi, dans nos porte-feuilles un bonne partie des matériaux qui sont nécessaires pour y travailler; mais nous ne comptons en faire usage que lorsque nous croirons avoir ramassé tous ceux qui nous manquent. Cependant je vais tâcher de répondre sommairement à trois de ces questions; & je présume que si nous les traitons un jour avec l'étendue qu'elles méritent, ces réponses mêmes, quoique prématurées, se trouveront peut-être alors résulter précisément de nos discussions.

- 1.° De quel temps est l'institution des Tournois?

Il ne tiendrait qu'à nous de faire remonter l'origine des Tournois jusqu'au milieu du ix.<sup>e</sup> siècle, & d'en attribuer l'établissement au fils de Louis le Débonnaire. L'historien Nithard parle ainsi des combats ou des jeux, dont les deux frères Louis le Germanique & Charles le Chauve se donnèrent plusieurs fois le spectacle vers l'année 842; après avoir juré cette alliance qui est devenue si célèbre par la formule de leur serment. *Ludos etiam hoc ordine sæpe causâ exercitii frequentabant. . . . subsistente hinc inde omni multitudine, primum pari numero Saxonorum, Vasconorum, Austrasiorum, Britannorum, ex utraque parte veluti invicem adversari sibi vellent, alter in alterum veloci cursu ruebat. . . .* & plus bas, *eratque res digna. . . . spectaculo.*

Duchesne,  
t. II, p. 375.

Quoiqu'il paroisse assez clairement par la suite du texte de Nithard, que l'Allemagne fut le théâtre de ces jeux, les Allemands qui s'attribuent l'invention des Tournois, n'ont cependant osé appuyer leur prétention sur ce passage; peut-être

peut-être parce que les deux Princes étoient François. Ils disent donc que l'empereur Henri I surnommé l'Oiseleur qui mourut en 936, en fut l'auteur: quelques-uns, avec plus de fondement, en font honneur à un autre Henri, qui est postérieur d'un siècle au premier. En ce cas les Allemands auroient peu d'avantage sur les François, chez qui l'on voit les Tournois établis vers le milieu du XI.<sup>e</sup> siècle, par Geoffroi seigneur de Preuilli en Anjou. *Anno 1066*, dit la chronique de Tours, *Gaufridus de Pruliaco, qui Torneamenta invenit, apud Andegavum occiditur.*

*La Colombière,  
Théat. d'honn.  
t. 1, p. 31, &  
Favin, l. X.*

Nous gagnerions près d'un demi-siècle si nous voulions adopter ce qu'on lit dans la chronique de Lambert d'Ardes, citée par M. du Cange, que Raoul comte de Guines étant venu en France, *pour fréquenter les Tournois*, y reçut un coup mortel: car M. du Cange prouve que Raoul vivoit quarante ou cinquante ans avant le seigneur de Preuilli.

*Dissertat. sur  
Joinville.*

De ce petit nombre d'observations il s'ensuit deux choses; l'une qu'à prendre la date la moins ancienne, qui est celle de Geoffroi de Preuilli mort en 1066, les Tournois étoient connus en France vers le milieu du XI.<sup>e</sup> siècle; l'autre que les François pourroient être fondés à disputer aux Allemands l'honneur d'avoir institué les Tournois. Et par rapport à ce dernier point, j'ajouterais qu'un historien étranger parlant des Tournois, les appelle des *combats François, conflictus Gallici*; tant il étoit persuadé qu'ils étoient nés en France. *Henricus rex Anglorum junior*, dit Mathieu Paris sous l'an 1179, *mare transiens, in conflictibus Gallicis & profusioribus expensis triennium peregit, regiâque majestate prorsus depositâ, totus est de rege translatus in militem.*

2.<sup>e</sup> Question. En quel temps les monumens historiques commencent-ils à parler des chevaliers de la Table ronde; & quel est à peu près la date de l'institution de cette Chevalerie?

Il faut remarquer d'abord que le nom de Tournois, *Hastiludium*, étoit générique, qu'il renfermoit plusieurs espèces d'exercices ou jeux militaires; & que la Table ronde étoit

une de ces espèces. Un passage de Mathieu Paris fera la preuve de cette observation. *Milites...* dit cet écrivain sous l'an 1252, *constituerunt unanimiter, non ut in hastiludio illo quod communiter... Torneamentum dicitur, sed potius in illo ludo militari qui Mensa rotunda dicitur, vires suas attentarent*: où l'on voit *Mensa rotunda* & *Torneamentum* opposés l'un à l'autre comme deux espèces distinctes, & comprises sous le nom plus étendu d'*hastiludium*.

Cheval. anc.  
P. 230. Le P. Ménefrier a dû entendre ainsi ce passage, qu'il n'a cependant pas cité: *La Table ronde, dit-il, étoit une espèce de fête d'armes, comme les Joutes & les Tournois*. Sans doute on la nomma *Table ronde*, de ce que la fête commençoit par un festin où les Chevaliers étoient assis autour d'une table ronde, afin de prévenir toute dispute sur les rangs; ou bien de ce que les lices étoient en forme d'amphithéâtre.

P. 555. Cette observation supposée, je pense que l'espèce peut être de même date que le genre; c'est-à-dire que l'institution de la *Table ronde* peut être aussi ancienne que celle des Tournois. Albéric des Trois-Fontaines en parle sous l'année 1235, comme d'une chose qui n'étoit pas nouvelle alors, & c'étoit le temps où il vivoit: *Rex Navarrae rediens in Campaniam cruce signatur, & cum eo multi Barones; Flandriae Barones apud Hesdinum, ubi se exercebant ad Tabulam rotundam, cruce signantur*. Ce passage fortifie d'ailleurs la conséquence que j'ai tirée de celui de Mathieu Paris, & montre que la *Table ronde* étoit originairement, non pas un ordre de Chevalerie, mais une sorte de fête ou de jeu militaire. On put dans la suite donner aux Chevaliers qui y assistoient le nom de chevaliers de la *Table ronde*.

Mais ne pourroit-on pas aller plus loin, & dire par exemple que la *Table ronde* doit être aussi ancienne que le plus ancien ordre de Chevalerie? L'usage de manger autour d'une table de figure ronde put & dut, peut-être, s'introduire aussi-tôt que l'on vit s'établir les assemblées de Chevaliers. Or le plus ancien ordre connu est je pense celui du Bain: c'est du moins celui en faveur duquel j'ai

actuellement de plus anciens témoignages. Le Moine de Marmoutier, dans la vie de Geoffroi comte d'Anjou, qui épousa Mathilde fille de Henri I roi d'Angleterre, rapporte que Geoffroi alla trouver Henri à Rouen pour être fait chevalier du Bain. Ce fait doit être du commencement du XII.<sup>e</sup> siècle: Henri monta sur le trône en 1100. Au reste, l'ordre du Bain semble avoir pris naissance en Angleterre; & c'est aussi en Angleterre que les Romanciers ont prétendu qu'avoit été institué l'ordre de la Table ronde par le fabuleux Artur. Pourquoi ne diroit-on pas que ces deux Ordres n'en sont réellement qu'un seul dans l'origine, tantôt appelé *l'ordre du Bain*, parce que le bain étoit une des cérémonies prescrites à celui qui devoit être armé Chevalier; tantôt appelé l'ordre de *la Table ronde*, à cause de l'usage de manger autour d'une table de figure ronde? Pourquoi même ne penseroit-on pas que ni l'un ni l'autre ne sont dans l'origine de vrais Ordres; & qu'il a plû aux Romanciers d'ériger en ordre de Chevalerie, certains usages qui étoient propres aux Chevaliers? Le peu que je viens de dire suffira pour donner une idée de l'étendue de la matière.

*Ménéstrier,*  
*orig. des Arm.*  
*p. 61.*

Je passe à la 3.<sup>e</sup> question. Est-ce aux Tournois ou bien aux Croisades qu'il faut rapporter l'origine des Armoiries?

Je crois que l'on doit décider en faveur des Tournois. C'est aussi le sentiment du P. Ménéstrier, qui se fonde principalement sur le rapport que les armoiries ont eu dans leur origine avec les usages des Tournois. Je renvoie au chap. 4.<sup>e</sup> de son traité *sur l'origine des Armoiries*. Le nom même de *Blason*, dit-il, est emprunté des Tournois: car il tire, avec beaucoup de vrai-semblance, l'étymologie de ce mot de l'Allemand *Blazen*, sonner du Cor. Les Chevaliers qui arrivoient à un Tournoi sonnoient du Cor, pour avertir les Hérauts de venir reconnoître & décrire leurs armoiries; ce qu'on a depuis appelé *blasfomer*. Mais une autre raison, que le P. Ménéstrier a négligé de faire valoir, & qui me paroît décisive, c'est que l'on trouve l'usage des armoiries

316 HISTOIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE  
établi avant l'époque des Croisades. Le P. Mabillon cite;  
d'après Olivier de Wrée, un sceau de Robert I comte de  
Flandre, attaché à une chartre de l'an 1072, sur lequel  
Robert est représenté à cheval tenant l'épée d'une main &  
de l'autre un écu, sur lequel est un Lion: *Et hic primus est,*  
ajoute-t-il, *comitum Flandrensum, qui symbolum gentilitium*  
*præferat.* Or la première Croisade ne fut publiée qu'en  
1095.

*Diplom. pag.*  
246.

## E X P L I C A T I O N

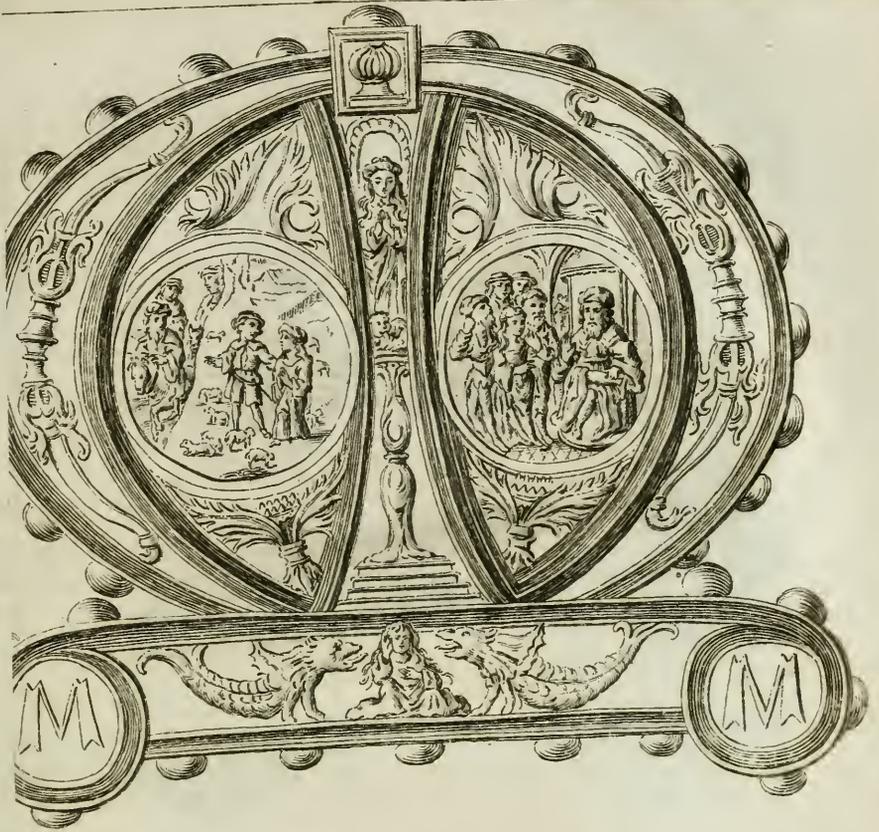
### D'UN DIPTYQUE SINGULIER.

UN de ces hasards heureux, qui ne se présentent ordinairement qu'à ceux qui sont à l'affut de pareilles découvertes & qui savent en tirer parti, fit tomber il y a quelques années entre les mains de M. Bon, ancien premier président de la Chambre des Comptes de Montpellier, & Correspondant-Honoraire de l'Académie, un bas relief travaillé des deux côtés sur un bois qui paroît être du cèdre. La délicatesse de la sculpture & la singularité des faits représentés sur les différentes Médailles qui partagent ce bas relief, fixèrent son attention. Il se hâta de l'acquérir & de le placer dans son cabinet, rempli de morceaux curieux, dont plusieurs expliqués par lui-même dans des Dissertations qu'il nous a communiquées, ont déjà fourni à notre histoire des articles intéressans, répandus dans nos différens volumes. Le morceau que nous annonçons ne lui parut ni moins digne, ni moins susceptible d'explication que les précédens : nous allons faire part au public de celle qu'il nous envoya peu de temps après qu'il en fut possesseur.

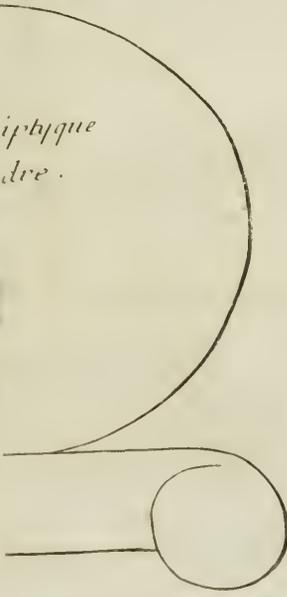
Mars 1745.

*Voyez la Plan-*  
*che.*

La figure de cette pièce est ovale : elle porte sur une base droite allongée, terminée par deux bouts ronds de même épaisseur. Son grand diamètre est de trois pouces & demi : la hauteur du petit & celle de la base n'ont ensemble que trois pouces ; l'épaisseur est de quatre lignes. L'ovale a dans

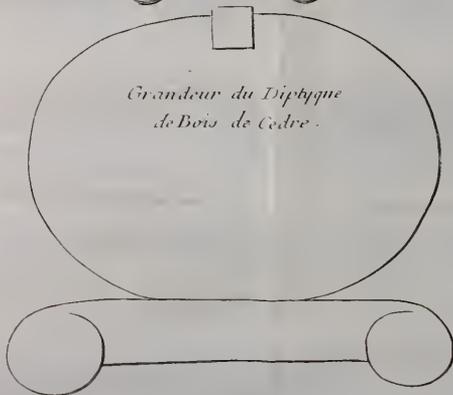


*Alphabétique  
de .*





Grandeur du Diptyque  
de Bois de Cedre.



chacun de ses côtés ou revers deux Médailles; & les deux bouts ronds de la base sont aussi chargés, chacun d'une petite Médaille sur un de leurs revers, & sur l'autre d'une grande M. La circonférence du tout est couronnée de trente grains ronds, séparés de dix en dix par les deux rouleaux de la base & par la sommité de la pièce. La représentation de ce morceau que nous joignons ici, gravée d'après le dessein envoyé par M. Bon, en fera prendre au lecteur une juste idée.

A l'inspection de la pièce M. Bon se rappelant tout ce que du Cange & d'autres écrivains ont dit sur la forme & l'usage des diptyques anciens, & ce qu'il avoit observé lui-même dans ceux qu'il a vûs, jugea bien-tôt qu'elle ressembloit trop à ces sortes de monumens, pour n'en pas mériter le nom. Cependant deux différences assez frappantes l'arrêtoient. Tous les diptyques connus jusqu'à présent sont des tablettes à deux feuilles, chargées d'inscriptions qui en donnent, ou du moins en facilitent l'intelligence; au lieu que la pièce dont il s'agit n'est qu'une tablette simple & sans inscription; à moins qu'on ne donne ce nom aux deux grandes MM que les deux rouleaux de la base portent sur un de leurs revers. Mais des rapports plus nombreux & plus importants que ces différences, déterminèrent M. Bon à persister dans son sentiment. Il savoit que les diptyques, le plus souvent travaillés en ivoire ou en bois, étoient une sorte de monumens portatifs, imaginés vers le temps du bas Empire, pour conserver la mémoire des faits qu'on jugeoit dignes de passer à la postérité. Chez les Payens on s'en servit d'abord pour y mettre les noms des Empereurs & des premiers Magistrats. Les Consuls désignés avoient plusieurs de ces diptyques qu'ils distribuèrent aux principaux Officiers; & sur lesquels on les représentoit en relief avec leurs noms & leurs qualités: ils y faisoient aussi sculpter les animaux, les gladiateurs & tout ce qui devoit entrer dans les jeux qu'ils donnoient au peuple, en prenant possession du Consulat. Bien-tôt après les Chrétiens adoptèrent l'usage des diptyques; mais ce fut pour les consacrer à la mémoire des souverains Pontifes, des

fondateurs d'églises ou de monastères, & sur-tout des martyrs. Or tel paroît avoir été l'objet de la pièce qu'examine M. Bon; & d'ailleurs la sculpture des deux côtés supplée de reste aux deux feuillettes des diptyques ordinaires, qui ne sont gravés que d'un seul côté. Ainsi rien ne nous empêche d'ajouter ce bas relief au petit nombre des diptyques connus jusqu'à présent; & nous continuerons de l'appeler ainsi dans la suite de cet article, où nous allons l'expliquer d'après M. Bon.

Les deux MM rapprochées des actions que représentent les Médailles du diptyque, annoncent au premier coup d'œil le martyre de quelque Sainte, à la mémoire de laquelle ce monument fut consacré, non dans le temps même de sa mort, car la sculpture ne peut s'en rapporter au siècle des persécutions; mais long-temps après, par la dévotion particulière de quelque fidèle.

Quelle est cette Sainte à qui l'on doit l'attribuer? La conformité qui se trouve entre les faits exprimés sur le diptyque & les principales circonstances du martyre de sainte Marguerite, ne permet pas de douter qu'il n'en soit le sujet, & que les deux MM ne soient les lettres initiales des mots *Margarita martyrium*. Il suffira pour s'en convaincre de comparer aux tableaux du diptyque les détails de cet évènement, tels qu'ils sont racontés dans les légendes. Nous ne croyons pas nécessaire d'avertir ici que nous sommes bien éloignés d'adopter ces prétendus actes de sainte Marguerite, reconnus pour faux par les meilleurs Critiques; & que nous ne les employons qu'autant qu'ils peuvent servir à l'explication d'un monument fait dans un siècle, où l'ignorance les regardoit comme incontestables.

Le martyrologe romain de Bède se borne à nous apprendre que sainte Marguerite étoit originaire d'Antioche, fille d'Ædésius grand prêtre des faux Dieux; & qu'elle souffrit le martyre sous Aurélien, par les ordres d'Olybrius, général des armées de cet Empereur, & chargé par lui de persécuter les églises de l'Asie mineure. Mais les Légendaires embélistent ce récit: ils rapportent que sainte Marguerite, chassée de la

maison de son père en haine du Christianisme, fut réduite à garder les troupeaux; qu'Olybrius l'ayant rencontrée dans les champs fut si frappé de l'éclat de ses charmes, qu'après avoir sù d'elle-même qui elle étoit, il lui proposa de l'épouser; mais que l'attachement à la foi Chrétienne lui fit rejeter des offres si séduisantes. C'est précisément le fait représenté dans la première des quatre grandes Médailles du diptyque: on y voit une bergère occupée de la garde de son troupeau; un guerrier à cheval, suivi de plusieurs autres, paroît s'entretenir avec elle.

Ce refus généreux, ajoûtent les Légendaires, ne fit que rendre plus vive la passion d'Olybrius: il cita la Sainte à son tribunal; lui renouvela ses offres, & bien-tôt passant des caresses aux menaces, il la fit conduire en prison. C'est le sujet de la deuxième Médaille: un juge assis sur son tribunal interroge la même bergère amenée devant lui par des Satellites.

Le trait représenté dans la troisième Médaille paroît appartenir plus singulièrement encore à sainte Marguerite. Le général Romain outré de sa constance inébranlable, la livra aux boureaux pour être fouettée cruellement; & moins maître que jamais de sa passion, il voulut être spectateur de ce supplice: mais il ne put en soutenir l'horreur, & se retira bientôt en se couvrant le visage. Le lecteur, en jetant les yeux sur la troisième Médaille, y reconnoitra facilement tous ces détails. Enfin Olybrius n'ayant plus d'espérance & n'écoutant que sa fureur, condamna Marguerite à perdre la tête. La quatrième Médaille représente cette exécution.

Les mêmes auteurs assurent que le Démon apparut plusieurs fois à sainte Marguerite dans son cachot, sous la forme tantôt d'un dragon, tantôt d'un homme; & que la Sainte en triompha chaque fois par le signe de la Croix. Cette double apparition est le sujet des deux petites Médailles dont les rouleaux de la base sont chargés.

Les autres ornemens du diptyque ajoûteroient encore, s'il étoit nécessaire, de nouvelles preuves à cette explication. Sur

l'un des revers de l'ovale on remarque une grande colonne qui en sépare les Médailles, & sur cette colonne la figure d'une Sainte debout, joignant les mains & foulant un dragon aux pieds. C'est l'emblème ordinaire & comme l'attribut qui caractérise sainte Marguerite dans ses tableaux. Une grande colonne sépare aussi les deux Médailles de l'autre revers; elle porte un guerrier debout, armé d'une lance & d'un bouclier. Peut-on y méconnoître Olybrius, & ne pas sentir l'intention qu'on a eue d'opposer la figure de la Sainte à celle de son tyran? Enfin les bas reliefs de la base représentent des deux côtés la Sainte à genoux, exposée à la fureur impuissante de deux dragons qui paroissent vouloir la dévorer.

L'objet du diptyque une fois déterminé, il falloit en fixer le temps; & c'est ce dont le caractère des ornemens pouvoit décider. M. Bon juge que le goût en est parfaitement semblable à celui des ornemens de la Sainte-Chapelle de Paris, qu'on fait être un chef-d'œuvre de sculpture & d'architecture gothique. S. Louis fit bâtir la Sainte-Chapelle en 1247 par Montereau, le plus habile architecte qui fut alors. M. Bon en conclut que le diptyque est du temps de ce saint Roi; & conjecturant de plus qu'il appartenoit à Marguerite de Provence femme de ce Prince, qui l'accompagna dans sa première croisade, il ne balance pas à le regarder comme le fruit de la dévotion de cette Reine pour sainte Marguerite sa patronne.

En effet il est certain que dans ce voyage elle fit quelque séjour à Antioche, lieu de la naissance & de la sépulture de sainte Marguerite. Le culte de cette Sainte y étoit célèbre au temps des premières croisades; & plusieurs Croisés en avoient apporté des reliques en Europe, principalement en France où l'on en montre encore dans plusieurs églises, comme à saint Germain-des-Prés, à Fromont en Beauvoisis, & dans la cathédrale de Troies. Marguerite de Provence ne manqua pas aussi d'en rapporter à son retour, & les plaça dans le monastère des religieuses de sainte Claire de Paris qu'elle avoit fondé, qui fut sa retraite pendant son veuvage, & dans lequel  
Blanche

Blanche sa troisième fille prit l'habit après la mort de Ferdinand son époux, fils d'Alphonse X roi de Castille. On peut présumer avec fondement que la piété de la Reine épouse de saint Louis, animée par les lieux mêmes où sainte Marguerite avoit signalé ses vertus, lui suggéra l'idée de faire graver les principales circonstances de son martyre dans un diptyque qui, selon l'usage de ce temps-là, pouvoit en tous lieux lui servir d'oratoire.

Les trente grains qui couronnent le diptyque ne sont point un ornement inutile ou arbitraire; ils ont une signification qui confirme la conjecture de M. Bon sur l'âge de ce monument. Le chapelet en l'honneur de la Vierge, institué près d'un siècle avant saint Louis par Pierre l'Hermitte dans la première Croisade, étoit dans sa plus grande ferveur sous le règne de ce Prince. On avoit alors imaginé quantité de façons pour en marquer les dixaines. Nous avons encore des bagues de ce temps-là, destinées à ce pieux usage: elles sont environnées d'une dizaine de grains ou d'écroues du même métal, que termine un bouton plus gros. Les trente grains ronds qui couronnent le diptyque de M. Bon annoncent visiblement une intention pareille; & c'est pour cet effet qu'ils paroissent divisés de dix en dix par les deux bouts de la base & par la sommité du diptyque.

Ce chapelet n'est à la vérité que de trois dixaines: mais outre qu'en le répétant il étoit aisé de les multiplier, comme faisoient sans doute ceux qui n'avoient qu'une dizaine à leurs bagues; il est d'ailleurs assez douteux que le chapelet dans son origine ait été composé de cinq dixaines. Il a pû d'abord se borner à trois, en l'honneur des trois principaux mystères de la Vierge; & ce fut dans la suite que S. Dominique & ses disciples en ont augmenté le nombre, en lui donnant un nouveau crédit par l'institution du Rosaire.



## E X P L I C A T I O N

## DE QUELQUES BAS RELIEFS EN IVOIRE.

**M** DE BOZE ayant fait l'acquisition de cinq bas reliefs en ivoire, dont l'assemblage formoit autrefois un petit coffre haut de cinq pouces sur onze de longueur, les apporta dans une des séances de l'Académie. La multitude des détails dont ils sont chargés, fixa long-temps les regards : on entrevit une sorte de liaison dans les objets qu'ils représentent ; & l'on convint en général que deux sujets principaux, relatifs l'un & l'autre à la chevalerie, s'y faisoient remarquer. Le premier est un combat ; & le second une chasse.

L'examen plus particulier que M. Levesque de la Ravalière fit à l'instant même de ces morceaux, lorsqu'ils passèrent sous ses yeux, lui fit apercevoir quelque chose de plus ; & quelque impénétrables que parussent d'abord ces sortes d'énigmes, encouragé par cette première ouverture, il se chargea de les étudier & d'en rendre compte à l'Académie. Ses offres acceptées unanimement produisirent l'explication suivante, à laquelle nous joignons la copie figurée des bas reliefs mêmes, pour faciliter l'intelligence du Mémoire dont nous allons donner le précis.

Janvier. 1745.

En comparant ces différentes pièces ensemble, M. Levesque comprit d'abord qu'elles se suivoient dans un certain ordre qu'il n'eut pas de peine à démêler. L'attention avec laquelle il les considéra le conduisit à penser que le tout ensemble formoit un roman de chevalerie, dans le goût de ceux qui furent autrefois de mode parmi nous, & que le sculpteur avoit copié vrai-semblablement d'après quelque romancier de son temps. Si ces ouvrages, que nous devons regarder comme les monumens des mœurs de nos ancêtres, étoient plus variés qu'ils ne sont ; si du moins les plus connus nous offroient des aventures particulières, dont l'enchaînement composât une





*Troisième Bas-relief*



Cinqu.



*Cinquième Bas-relief*



*Premier Bas relief*





*Quatrième Bas-relief*





*Second Bas-relief*

fabule propre à chacun d'eux, on pourroit avec quelque apparence de succès entreprendre de déterminer auquel de ces romans appartiennent les sujets de nos bas reliefs. Mais toutes les fictions de nos pères se ressemblent: ce sont des tissus de faits pareils, dont le merveilleux est pour ainsi dire homogène, & qui ne diffèrent entre eux que par leur arrangement, qui même est assez uniforme. L'imagination de ces auteurs, monotone & presque aussi bornée que leurs connoissances, ne sortoit point d'un champ assez étroit, où jamais elle ne rencontroit que les mêmes objets, sans avoir l'art d'en multiplier les combinaisons. Il est donc extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, d'adjuger à l'un de ces romans plutôt qu'à l'autre les aventures que le sculpteur a voulu représenter.

Quelques chapitres de Lancelot du Lac en offrent, il est vrai, d'à peu près semblables. Mais dans quel roman ne voit-on pas des Chevaliers, des Princesses & des Enchanteurs? Et comme ces écrits sont en grand nombre & d'une longueur fatigante, ce seroit s'imposer un travail encore plus ingrat qu'ennuyeux, que de les lire & de les confronter dans la vûe de découvrir la source où le sculpteur a puisé. Une pareille découverte exigeroit presque le courage d'un ancien Chevalier: mais elle est trop frivole pour le mériter; & nous ne devons jamais perdre de vûe dans nos recherches la sentence prononcée par la Raison contre les bagatelles difficiles: *Stultum est difficiles habere nugas*. D'ailleurs qui fait si le sculpteur n'a pas travaillé d'imagination? Pourquoi les artistes ne seroient-ils pas poètes comme les écrivains?

En conséquence de ces réflexions, M. Levesque, sans décider si les bas reliefs qu'il examine sont des originaux ou des copies, se borne à les considérer en Critique, qui cherche dans les détails qu'ils présentent, des éclaircissémens sur les usages & le génie du siècle auquel on doit les rapporter. Son Mémoire peut se diviser en deux parties: dans la première, il explique les sujets exprimés sur ces bas reliefs; il entreprend de fixer dans la seconde le temps où ils furent travaillés.

I. Remarquons d'abord avec lui que l'ouvrage est composé sur un plan méthodique, & que les faits le suivent & naissent les uns des autres. Les cinq pièces d'ivoire rapprochées sont, pour ainsi dire, un roman fait pour les yeux, dont chacune séparément est un acte. Entrons dans le détail.

1.<sup>er</sup> Bas relief.

Le premier bas relief est celui des deux petits morceaux d'ivoire, qui fermoit le côté gauche du coffre; c'est l'acte qui contient l'exposition de la pièce. On y voit un Chevalier à moitié désarmé; ayant en tête le casque dont la visière est levée; tenant son épée de la main droite, & de la gauche son écu, où le pied de quelqu'animal est représenté en relief. Ce Chevalier paroît couché sur une espèce de lit de repos à roulette, vis-à-vis de la porte d'un château, au haut duquel est une Reine avec plusieurs de ses femmes. Du sein d'un nuage sortent des épées & des lances, qui fondent sur lui pendant son sommeil. Le lit est à l'ombre d'un arbre dont les branches portent des oiseaux renversés: au pied du lit sont deux lions & un cheval. M. Levesque regarde ce tableau comme la représentation d'un songe du Chevalier. Ce héros de roman, aussi amoureux que brave, comme ils le sont tous, épris des charmes de la Princesse, fille de la Reine, à qui appartient le château, voit en rêve une partie des aventures qu'il doit *mettre à fin* pour elle. Les lions sont le symbole de sa valeur: le cheval est un présent que lui fait la Reine; & c'est le meilleur de ses *Palefrois*. Elle montre de la main le Chevalier aux deux femmes qui l'accompagnent: les trois autres qu'on aperçoit sur la tour opposée, ont la tête ceinte du bandeau des Princesses. L'orage qui fond sur le Chevalier endormi paroît leur causer de vives alarmes; elles s'intéressent à son sort, & font des vœux pour le succès de son entreprise, dont l'heureuse issue sera suivie d'une chasse au vol, représentée par les oiseaux étendus sur les branches d'arbres.

2.<sup>e</sup> Bas relief.

Un songe dans les romans annonce toujours quelque vérité. La seconde pièce, qui faisoit le dessus du coffre, représente un combat réel entre deux Chevaliers, en présence

d'un Roi qu'accompagnent les courtisans, entre autres le grand Veneur & le grand Fauconier. Les deux combattans, la lance en arrêt, poussent leurs chevaux l'un contre l'autre. Deux Nations différentes intéressées à l'évènement sortent en foule de leurs villes, dont les portes sont aux deux extrémités. Parmi ceux de la gauche on remarque des figures d'hommes hideux, qui ressemblent à des sauvages ou à des enchanteurs mal-faisans. On ne voit sur cette pièce que le commencement du combat; encore n'est-ce point le combat à outrance. Les Chevaliers ne s'attaquent qu'avec la lance courtoise; aussi différente de la lance offensive que le fleuret l'est de l'épée.

*Du Cange  
sur Joinville,  
Dijfert. 6.*

Mais la pièce suivante offre des combats réels. L'action qu'elle représente est double; ce sont deux scènes dont la première se passe le long des remparts d'une ville, & la seconde au bas des murailles.

3.<sup>e</sup> Bas relief.

A l'une des extrémités sur le haut d'une tour paroît une Princesse entre deux sauvages, couverts d'une peau d'ours; dont la chevelure est une espèce de crinière, & dont le visage effroyable porte l'empreinte de la noirceur & de la méchanceté. Dans le cartouche suivant, le Chevalier arrache la Princesse des mains de son ravisseur; on la voit plus loin s'entretenir avec quelques personnes sur ses malheurs & sa délivrance. Le rempart est terminé par une autre tour, sur le parapet de laquelle est une Reine avec un Fauconier.

Jetons maintenant les yeux sur ce qui se passe au bas des murailles. Nous y remarquerons d'abord un combat entre l'Enchanteur & le Chevalier, qui perce son rival d'un coup de lance. Vainqueur, il emmène la Princesse qu'il a fait monter à cheval auprès de lui; la défend contre les attentats de divers mal-faiteurs, & finit par les remettre chargés de chaînes entre les mains de sa Dame, qui les enferme dans une prison dont elle tient la clef.

Telle est la fin des aventures du preux & vaillant Chevalier. Permis aux lecteurs de supposer que son mariage avec la Princesse fut la récompense des périls qu'il avoit courus.

A ses travaux succédèrent les plaisirs & les fêtes, qui sont le sujet des deux derniers bas reliefs.

4.<sup>e</sup> & 5.<sup>e</sup> Bas reliefs.

Le quatrième représente une chasse au cerf, & les préparatifs d'une chasse au vol. Sur le cinquième on voit le Chevalier suivi de ses Fauconiers présenter la tête du cerf à la Princesse, qui la reçoit avec plaisir du haut d'une tour. Cette cinquième pièce fermoit le côté droit du coffre, dont le dessous est une tablette unie. L'intention du sculpteur a, comme on voit, été de composer une pièce suivie, & de la pousser jusqu'à son dénouement.

II. Passons à la seconde partie du Mémoire, où M. Levesque entreprend de déterminer à quel siècle appartient cette production de l'art. Pour y réussir, il parcourt exactement tous les détails exprimés sur ces bas reliefs. L'habillement des personnages, l'architecture des tours, la forme des parapets, rien en un mot n'échappe à ses regards; tout lui fournit des indications ou des preuves pour justifier son sentiment.

Tous les hommes représentés sur ces différentes pièces, tant cavaliers que fantassins, portent l'habit long; tel que l'ont porté les François jusqu'au milieu du 14.<sup>e</sup> siècle. Nulle différence entre leurs vêtemens & ceux des statues de Louis VI, de Louis VII, de Philippe Auguste, de Louis le Gros & de S. Louis, dont le P. de Montfaucon nous a donné des copies dans *ses mommens de la monarchie Françoise*. Philippe de Valois & les Pairs du royaume, qui tinrent en 1330 un lit de justice contre Robert d'Artois, sont habillés de même; & ce fut seulement quelques années après, que l'on commença, suivant un auteur contemporain, à raccourcir les habits. Ceux des Princes, qui mangeoient avec le Roi de Navarre, lorsqu'en 1356 il fut arrêté prisonnier par le Roi Jean, ne leur passent pas les genoux dans la représentation qui nous en reste. D'où l'on doit conclure, avec M. Levesque, que l'époque de nos bas reliefs est antérieure à celle du raccourcissement de l'habit François, & dès lors à l'an 1350.

Il tire la même conséquence de la forme des couronnes que le sculpteur a mises sur la tête des Rois, des Reines &

des Princesses. En les comparant avec celles dont le savant du Cange a donné les desseins à la suite de sa 24.<sup>e</sup> dissertation sur Joinville, on les trouvera parfaitement conformes aux couronnes portées par les Princes avant le milieu du XIV.<sup>e</sup> siècle. M. Levesque a remarqué sur la tête d'un prince de Navarre qui mourut en 1270, & dont la figure est couchée sur son tombeau dans l'église de Provins, une couronne toute semblable à celle que porte la jeune Princesse sur les tablettes d'ivoire.

Les trompettes & les cors de chasse ressemblent aussi, pour la forme, aux instrumens du même genre qu'on voit dessinés sur la vignette d'un manuscrit de l'an 1345 appartenant au Roi: nouvelle preuve de la justesse de l'époque assignée ci-dessus.

Deux de nos bas reliefs nous offrent une multitude de Sauvages couverts de peau d'ours. Cette espèce de mascarade étoit fort de mode dans le XIV.<sup>e</sup> siècle. Nous ne rappellerons pas à ce sujet la funeste aventure de Charles VI, à qui ce déguisement coûta presque la vie, comme à quatre des Seigneurs qui l'accompagnoient.

On reproche avec fondement aux anciens Romanciers d'avoir en quelque sorte profané la Religion, par le mélange continuel qu'ils font de ses pratiques avec leurs fictions les plus bizarres: Cet alliage superstitieux se retrouve ici. Non seulement la Princesse paroît implorer les mains jointes la compas-sion de ses ravisseurs; mais encore ces monstres, qui ressemblent plus à des démons qu'à des hommes, joignent les mains & les élèvent vers le Ciel, quand on les traîne en prison.

Vers la fin du XIII.<sup>e</sup> & le commencement du XIV.<sup>e</sup> siècle les Poètes & les Romanciers prodiguoient dans leurs ouvrages les songes, les visions, les emblèmes tirés des animaux & sur-tout du lion. Le roman de la Rose n'est que le récit d'un songe; & voilà pourquoi le célèbre Pasquier, si versé dans la connoissance de nos Romans, qu'il a lus comme Virgile lisoit Ennius, dit en substance qu'on ne peut trop louer la sagesse de nos aïeux, qui représentoient par des songes les effets de l'Amour. Un coup d'œil sur la première des pièces que nous examinons, suffira pour convaincre

*Froissart, t. IV,  
c. 52.  
Juvénal des  
Urins, hist. de  
Char VI, p. 93.  
édit. du Louvre.*

que l'imagination du sculpteur étoit montée sur le même ton que celle des poètes de ce temps-là; & c'est encore une raison de croire qu'il fut leur contemporain.

Enfin pour peu qu'on ait étudié les mœurs de nos ancêtres, on fait quel fut autrefois le goût de la noblesse Françoisë & des Rois mêmes pour la fauconnerie. Nous ne répéterons pas ici tout ce qui se trouve à ce sujet dans le Glossaire de du Cange au mot *Falco*; dans l'histoire généalogique des grands Officiers de la Couronne; enfin dans la Dissertation de M. Lancelot sur la tapisserie de l'église de Bayeux: il nous suffit de remarquer, avec M. Levesque, que cette ardeur ancienne pour la chasse au vol devint plus vive que jamais sous Philippe le Hardi. Avant lui les Princes faisoient souvent eux-mêmes les fonctions de grands-Fauconiers: comme tels ils portoient un oiseau sur le poing; & c'est ainsi que saint Louis, n'étant encore âgé que de 12 à 13 ans, nous est représenté sur un de ses monumens dessinés par les soins du P. de Montfaucon. Mais c'est Philippe le Hardi son successeur qui créa le premier un grand-Fauconier & des Fauconiers subalternes, auxquels il donna des appointemens. Il envoya même en Danemarck plusieurs de ses Officiers, pour se former dans l'art de nourrir & d'élever des oiseaux propres à la chasse; du moins nous pouvons le présumer sur la foi d'un écrivain qui, selon toute apparence, vivoit sous son règne. Cet auteur, au commencement de son ouvrage conservé manuscrit dans la bibliothèque du Roi, & qui porte pour titre *art de la Fauconnerie*, s'exprime en ces termes: « Li-rois Galiacinus veneist veoir le rois Danius, & li  
 » deist: je vig a toi veoir & oir se ce est voirs que j'ay oi dire,  
 » que tu i es le plus saige que je vis oncque, que tu sceis un art  
 » de quoi tu i es moult curieus: car tu fais panre un oïsel à  
 » autre; pour laquelle chose je veuil estre tes disciples. Danius  
 » lui deist: il me plect bien que tu sois mes disciples.»

Après ce préambule l'auteur entre en matière; & sous le nom du roi *Danius* il apprend au roi *Galiacinus* la façon de former à la chasse, des oiseaux de proie, dont les meilleurs pour

pour le vol viennent en effet de cette partie du nord. On reconnoît sans peine sous les deux noms latins défigurés, ceux des rois de France & de Danemarck; & ce n'est pas trop hafarder que de conjecturer qu'au temps où l'auteur écrivoit, le premier de ces Princes avoit envoyé chez le second, dans la vûe de perfectionner en France l'art de la Fauconnerie.

Philippe de Valois, qui régna depuis l'an 1328 jusqu'à l'an 1350, aimoit passionnément la chasse à l'Oiseau. Gace de la Vigne composa sous son règne un poëme intitulé le *Dict des quatre Oiseaux*, conservé manuscrit parmi ceux de la bibliothèque du Roi. M. l'abbé Massieu, dans son histoire de la poésie françoise, nous a donné cet ouvrage pour un traité de Fauconnerie, où l'auteur décrit la nature & la propriété des Oiseaux de chasse, & enseigne l'art de les dresser. Il se trompoit : M. Levesque a lû le poëme, & nous assure que c'est une allégorie sous laquelle l'auteur a peint l'état d'un Amant. Ses expressions, ses comparaisons, ses images sont toutes empruntées de la Fauconnerie. Les jeunes & jolis Oiseaux dont il parle sont les *Demoiselles*; il fait un parallèle des qualités d'un Amant avec celles d'un Epervier, & le poëme est terminé par une espèce de logogriphe qui renferme le nom de l'auteur.

*Mss. n. 07612.*

Ce n'est pas le seul monument de la passion qu'on avoit alors pour la Fauconnerie : qu'on jète les yeux sur les miniatures des manuscrits de ce siècle; qu'on en parcoure les Romans, on y verra toujours un ou plusieurs Fauconiers à la suite des Rois ou des Princes.

Quatre de nos bas reliefs en présentent quelques-uns. Nous en voyons un dans le second à côté du Roi, & dans les deux derniers le Chevalier en a plusieurs à sa suite.

De tant d'observations rapprochées, M. Levesque conclut que ces morceaux de sculpture sont un ouvrage du XIV.<sup>e</sup> siècle; qu'on ne peut les placer plus bas que l'an 1350, & que leur auteur vivoit au plus tard sous le règne de Philippe de Valois.



CONJECTURES  
SUR UN SCEAU DU MOYEN AGE.



Juillet 1744.

**M** DE BOZE ayant communiqué à l'Académie l'empreinte d'un Sceau que lui avoit adressée M. de Mazaugues, Président aux Enquêtes du Parlement d'Aix, M. Secouffe demanda qu'on la lui remît, & se chargea de travailler à l'explication du monument. Quelque temps après il apporta un Mémoire intitulé, *Conjectures sur un Sceau du moyen âge*, dans lequel, après avoir décrit exactement toutes les parties du Sceau, il recherche en quel temps & dans quelle circonstance on a pû l'employer.

*Voy. la Plaque.*

Le Sceau est rond; il a deux pouces dix lignes de diamètre: une figure d'un pouce de hauteur en occupe le milieu; elle représente un homme vêtu d'une robe longue, ayant

un manteau attaché sur la poitrine avec une agraffe; derrière sa tête on aperçoit les bords de cette espèce de nuage lumineux qu'on appelle *Nimbus*; il a les bras élevés, montre la paume de la main droite, & tient de la gauche un globe terrestre surmonté d'une croix: il est assis sur une chaise dont les bras sont terminés par deux têtes d'animaux acculés, & dont les montans sont formés par les pieds & le devant du corps des mêmes animaux. Ce ne peut être que la figure de Jésus-Christ: elle est placée dans une espèce d'hexagone que renferme un premier cercle, renfermé lui-même dans un second. Entre les deux cercles on lit les lettres & les mots suivans précédés d'une croix: S. MAGNUM COMUNE PARLTI GENERALIS CONSTIT. c'est-à-dire, *Sigillum magnum commune Parlamenti generalis constituti.*

Le second cercle est renfermé dans un troisième plus large; & dans lequel sont rangés dix écussons chargés d'armoiries. L'intervalle qui sépare les écussons est alternativement rempli par un lion & par un aigle: au dessus de chaque écusson est un nom; enfin tous ces noms sont renfermés dans un quatrième & dernier cercle qui règne le long des bords du Sceau.

M. Secouffe examine d'abord les écussons: il commence par ceux qui semblent avoir été placés par distinction au haut du Sceau, & comme aux deux côtés de la tête de la figure principale; il continue de gauche à droite.

I.<sup>er</sup> écusson. Deux clefs passées en sautoir, l'une d'or, l'autre d'argent: on lit au dessus PAPA.

II.<sup>e</sup> écusson. D'azur semé de fleurs de lys d'or & un lambel de quatre pendans de gueules posés en chef: ce sont les armes de la maison d'Anjou; au dessus REX.

III.<sup>e</sup> écusson. De gueules à la croix d'argent; au dessus SAB. (*Sabaudia*).

IV.<sup>e</sup> écusson. Une croix de S. Maurice, au pied fiché d'azur: au dessus LUGD. (*Lugdunum*).

V.<sup>e</sup> écusson. Une croix avec une bordure chargée de douze annelets: au dessus VAL. (*Valentia, Valence en Dauphiné*).

VI.<sup>e</sup> écusson. D'azur à six bézans d'argent, 3, 2, 1 au chef d'or; ce sont les armes de la maison de Poitiers: au dessus A. D. PIC. ce qui doit signifier *Aymardus de Piclavia*.

VII.<sup>e</sup> écusson. Un dextrochère habillé, naissant du flanc fenêtre de l'écu, tenant une croix patée & fichée: au dessus AREL. (*Arclatum*).

VIII.<sup>e</sup> écusson. D'or au cor-de-chasse d'azur, virolé d'argent, suspendu de gueules; ce sont les armes de la principauté d'Orange: au dessus AUR. (*Aurofio*, nom latin d'Orange).

IX.<sup>e</sup> écusson. D'or au dauphin vif d'azur: au dessus DALFIS. (*Delfinus*).

X.<sup>e</sup> écusson. Un buste de Saint, naissant de la pointe de l'écu diadémé: au dessus VIEN. (*Vienna*). Cette tête est sans doute celle de saint Maurice, qu'on voit représentée sur la monnoie que les archevêques de Vienne avoient anciennement droit de faire frapper.

Un XI.<sup>e</sup> écusson se voit au pied de la figure principale; où il coupe l'engrélure, le cercle qui l'entoure, & celui dans lequel est l'inscription; la pointe descend même un peu dans le cercle où sont les dix autres. Il est écartelé au 1 & 4 d'argent à un aigle éployé de sable, membré & becqué d'or; au 2 & 3 écartelé d'hermines & de gueules: ce sont les armes de la maison de Montfalcon, anciennement établie dans la Bresse. Cet écusson est surmonté d'une croix; il n'y a point de lettres au dessus; mais à l'un des côtés de la partie supérieure on lit LOS, & à l'autre côté ANA.

Il n'y a point de millésime qui marque le temps où ce Sceau a été gravé; mais le caractère des lettres qui s'y lisent est celui qu'on nomme *gothique majuscule* ou *capital*; & pour peu qu'on connoisse les monumens du moyen âge, on sait que l'usage de ce caractère a cessé vers la fin du XIV.<sup>e</sup> siècle. Voilà déjà, dit M. Secouffe, un commencement d'indication du temps auquel on peut rapporter le Sceau; mais indication vague & de laquelle on ne peut rien conclure.

Il y a ici deux objets de recherches. Quelle est l'affaire importante qui a donné lieu à la convocation de l'assemblée

*De Cange,*  
*Gloss. au mot*  
*Moneta, col.*  
*1007.*

*Guichenon, hist.*  
*de Bresse.*

*Parlamentum*, dont les délibérations devoient être scellées de ce sceau singulier? En quel temps l'assemblée s'est-elle tenue?

I. M. Secouffé commence par la seconde question; & pour se mettre en état d'y répondre, il tâche de découvrir 1.° qui sont ceux dont les armoiries sont gravées sur le Sceau; 2.° en quel temps ils ont vécu. Si l'on parvient, dit-il, à trouver le temps où toutes ces personnes ont pû se rencontrer ensemble, on fera bien près de trouver l'époque de l'assemblée; car il est très-vrai-semblable que tous ceux dont les écussons ont été mis sur le Sceau y ont assisté: cette réflexion peut être admise comme un principe. M. Secouffé en ajoute un second; c'est que la plupart de ceux qui se trouvèrent à l'assemblée ayant eu leur établissement en France, il est également vrai-semblable que l'assemblée s'est tenue en France ou dans quelque autre pays limitrophe. De ces deux principes il tire les conséquences suivantes.

1.° De ce que les armes du Dauphiné sont sur le Sceau, il s'ensuit que le Dauphin fut un des membres de cette assemblée. Mais le rang qu'occupe son écusson entre celui d'Orange & celui de l'archevêque de Vienne, prouve que ce Dauphin n'étoit point en même temps roi de France. S'il eût réuni ces deux titres, son écusson auroit eu la place d'honneur, du moins après celui du saint Siège; il auroit certainement précédé celui de la maison d'Anjou, cadette de la maison de France, & vassale de cette Couronne. Or si ce Dauphin étoit seulement souverain du Dauphiné, l'assemblée à laquelle il assista doit s'être tenue, si non avant le pénultième de mars 1349, jour auquel le dauphin Humbert II se dépouilla de sa Souveraineté, du moins avant le 22 de mai 1355, jour de la mort d'Humbert, qui s'étoit réservé par l'acte même de sa cession, le droit de porter le nom de Dauphin.

*Hist du Dauphiné, par Valbonays, t. 11, p. 594.*

*Ibid. t. 1, pp. 349, 352.*

2.° Si la place qu'occupe l'écusson du Dauphin prouve que l'assemblée ne sauroit être postérieure à l'an 1355, celui de la maison d'Anjou prouve qu'elle n'est point antérieure à l'an 1265. Le prince de la maison d'Anjou qui assista au

*Hist. de Napl.  
par d'Agly, t. I,  
p. 96.*

congrès étoit *Roi*; le mot *Rex* qu'on lit au dessus de l'écusson ne permet pas d'en douter. Les différentes branches de cette maison n'ont possédé que deux Royaumes; d'abord celui de Naples, & peu de temps après celui de Hongrie. Or la bulle par laquelle Clément IV donna le royaume de Naples à Charles d'Anjou, le premier de sa maison qui l'ait possédé, est du 4 février 1265.

De ces deux observations il résulte que c'est à une des quatre-vingt-dix années, qui se sont écoulées depuis 1265 jusqu'en 1355, qu'il faut fixer l'époque de l'assemblée dont il s'agit. Mais d'après le second principe, suivant lequel l'assemblée s'est tenue en France ou dans un pays limitrophe, nous devons nous restreindre à celles des quatre-vingt-dix années où il s'est trouvé en France un roi de Naples.

Dans cet intervalle M. Secouffe compte huit à neuf voyages des rois de Naples en France: mais, ajoûte-t-il, entre les années auxquelles répondent ces différens voyages, nous devons encore, relativement au premier principe, en chercher une qui s'accorde avec les autres écussons. Or celui qui est chargé d'une croix fichée & du mot LUG. (*Lugdunum*) au dessus, nous oblige de nous arrêter au voyage que la reine Jeanne, chassée de ses états d'Italie par Louis de Hongrie, fit en Provence dans le cours de 1348 avec Louis d'Anjou, prince de Tarente son mari, à qui elle avoit permis de prendre le titre de Roi. Voici sur quoi cette induction est fondée.

L'écusson à la croix fichée, portant le mot LUG. ne nous donne ni les armoiries de la ville de Lyon, qui sont de gueules au lion d'argent avec un chef d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or, ni celles de l'Archevêché qui sont de gueules au griffon d'or; ce doit être l'écusson particulier d'un archevêque de Lyon. Or Guichenon nous apprend que Henri de Thoire-Villars, archevêque de Lyon depuis 1342 jusque vers 1355, au lieu de porter les armes pleines de sa maison qui sont bandées d'or & de gueules de six pièces, avoit pris pour brisure une croix de saint Maurice au pied

*Guich. hist. de  
la Bresse, part.  
111. e p. 213.*

*Les Frères  
de S.<sup>te</sup> Marthe,  
Gal. Christ. t.  
1, pp. 325 &  
328.*

fichée d'azur sur le tout. Henri de Thoire-Villars, suivant le premier principe, a donc assisté à l'assemblée dont nous cherchons l'époque. Mais des douze ou treize années que Henri a siégé à Lyon, il n'y en a qu'une seule, l'année 1348, où l'on voit en France un roi de Naples : c'est donc à l'an 1348 que tombe nécessairement l'époque de l'assemblée. Ce synchronisme, si nous n'avons point affoibli le raisonnement de l'auteur en l'abrégéant, forme une démonstration historique à laquelle il n'est guère possible de se refuser. Les autres écussons ne contiennent rien ni qui l'appuie directement, ni qui l'infirme.

II. Ce que nous avons dit jusqu'ici est l'extrait sommaire de la première partie du Mémoire de M. Secousse. Il s'agit présentement de découvrir à quelle occasion l'assemblée s'est tenue, & quel en fut l'objet. Une assemblée composée d'un Roi, de deux Souverains, de trois Archevêques, d'un Evêque & de deux grands Seigneurs, doit certainement avoir été convoquée pour une affaire très-importante, à laquelle tous les assistans prenoient un intérêt, ou direct & personnel, ou indirect & général. Mais quelle peut être la grande affaire, qui au milieu du XIV.<sup>e</sup> siècle engagea des Souverains à sortir de leurs états, & des Prelats à s'éloigner de leurs sièges pour se réunir dans un même lieu ?

Lorsqu'on fait attention aux noms & aux titres des membres de l'assemblée, la première idée qui se présente, c'est que l'affaire qu'ils eurent à traiter regardoit ou la Provence ou le Dauphiné, qui n'étoient point alors sous la domination de la France. En effet nous voyons d'une part un roi de Naples, mari de Jeanne, aussi reine de Naples & comtesse de Provence; un Archevêque & un des principaux Seigneurs de cette province, l'archevêque d'Arles & le prince d'Orange: de l'autre nous voyons le Dauphin accompagné de deux Prelats dont les sièges sont dans le Dauphiné, l'archevêque de Vienne & l'évêque de Valence, & du comte de Valentinois, l'un des plus qualifiés de ses vassaux. Si le comte de Savoie s'y trouva, ce fut pour faire l'office d'un bon voisin: on fait

que ses États confinent également à la Provence & au Dauphiné. Le même motif put y amener l'archevêque de Lyon, dont le diocèse touche à l'une de ces deux provinces, & n'est pas fort éloigné de l'autre.

L'histoire de Provence, dit M. Secouffe, ne contient aucun fait qui puisse avoir rapport à ce que nous cherchons. Mais on trouve dans celle du Dauphiné que vers 1348 il se traita une affaire de la plus grande importance, qui avoit mis toute cette province en mouvement, & dans laquelle deux des membres de l'assemblée avoient le principal intérêt; & que deux autres membres s'en étoient mêlés. Il ajoute qu'on peut donner des raisons vrai-semblables de la part qu'y prirent les cinq autres; & c'est à cet événement qu'il s'est fixé.

Avant la réunion du Valentinois au domaine delphinal, la ville de Valence & son territoire ne formoient qu'un seul comté, possédé par l'évêque de Valence & le comte de Valentinois. La jouissance qu'ils avoient en commun des droits attachés au comté, fut presque toujours pour eux une source de contestations; & dans ces temps malheureux où les Seigneurs particuliers croyoient être en droit de se faire justice eux-mêmes, par des guerres qu'on nommoit privées, l'Evêque & le Comte soutinrent leurs prétentions par la voie des armes. Des traités de paix & de trêve suspendirent quelquefois leurs différends; quelquefois pour les terminer le Pape & le Dauphin interposèrent leur autorité. Mais les occasions de querelles renaissoient sans cesse; sur-tout aux différentes mutations, soit de Comtes, soit d'Evêques.

En 1342, Pierre de Chastelus, d'une famille noble du Diois, succéda dans l'évêché de Valence à Henri de Thoire-Villars, qui venoit d'être fait archevêque de Lyon. Il y eut entre l'Evêque & Aymard V, alors comte de Valentinois, une guerre très-animée, dans laquelle presque toute la province, & principalement la noblesse, prit part en se déclarant pour l'un ou pour l'autre. On trouve un grand détail sur cette guerre dans l'histoire du Dauphiné par Chorrier, & dans celle de M. le président de Valbonays.

L'Evêque

*Chorrier, hist.  
du Dauphiné,  
II, p. 261.*

*Gall. Christ.  
1<sup>re</sup> édit. t. III,  
p. 1117.*

L'Évêque, que Chorrier dépeint comme un homme opiniâtre & violent, commença les actes d'hostilité. Il investit, à la tête d'une armée, la ville & le château de Crest qu'il menaçoit d'un siège. Sur cette nouvelle le Comte se hâta de lever des troupes pour marcher au secours.

*Chorrier, II ;  
p. 320 & suiv.  
Valbonays, II,  
p. 558 & suiv.*

Clément VI informé de ces premiers mouvemens, voulut en prévenir les suites. Il envoya les évêques de Lisbonne & d'Uzès aux deux partis pour négocier un accommodement. Mais les Nonces du Pape ne pouvant dompter la fierté de l'Évêque, ils écrivirent le 17 de juillet 1347 à Henri de Thoire-Villars, archevêque de Lyon, pour le prier de venir se joindre à eux. Villars, favori & ministre d'Humbert II, étoit alors gouverneur du Dauphiné pendant l'absence de ce Prince, qui commandoit une armée de Croisés dans les mers du Levant. L'archevêque de Lyon se rendit à Valence.

Cependant l'armée de l'Évêque, qui étoit de cinq mille hommes de pied & de cent hommes d'armes, se retira en désordre de devant Crest. Le Comte, à la tête de trois cens hommes d'armes, mais sans infanterie, l'attaqua dans sa marche & la mit en déroute. L'Évêque perdit deux cens hommes dans cette affaire, outre un grand nombre de prisonniers. Mais cet échec, loin de l'abattre, augmenta son animosité : les trois Prélats se retirèrent après bien des démarches inutiles. Au bout de quelques jours un parti de l'armée du Comte pénétra presque jusqu'aux portes de Valence, en ravageant les environs. L'Évêque devenu furieux déclara qu'il n'écouteroit plus aucune proposition, jusqu'à ce qu'il eût forcé son ennemi à recevoir de lui la paix comme une grace.

L'archevêque de Lyon fit une nouvelle tentative, & lui envoya Jean de Revel avec une lettre de créance : mais Revel fut congédié sans réponse. Villars, sans se rebuter, députa le lendemain à l'Évêque trois autres personnes qui se joignirent, mais en vain, à l'abbé de Cluni, envoyé par le Pape.

Cependant les hostilités continuoient, & les deux armées pilloient les terres de part & d'autre. L'archevêque de Lyon

fit un second voyage à Valence avec aussi peu de succès que le premier. Toutes ses représentations furent inutiles, & le Prélat vindicatif refusa de le voir. Il fit même pendant la nuit mettre le feu au bourg de Barcelone où couchoit l'Archevêque, & porta l'audace jusqu'à vouloir attaquer les terres du Dauphin. On leva des troupes delphinales pour lui résister. Il sentit alors la témérité de sa démarche; & dans la crainte de s'attirer un nouvel ennemi plus puissant que l'ancien, il se hâta de conclure une trêve. La trêve fut mal observée; les hostilités continuèrent: enfin le Pape lassé de tant de violences, ordonna à l'archevêque de Lyon de procéder par la voie des censures ecclésiastiques contre l'Évêque & contre le Comte. Villars se rendit à Chabeuil, où, en qualité de commissaire Apostolique, il cita les deux parties. Cette procédure fit rentrer l'Évêque en lui-même: il reconnut qu'il s'étoit laissé emporter à des excès indignes de son caractère, & consentit à une trêve pour tout le mois d'avril.

Ceci se passoit en 1347, suivant une dépêche du 4 juin de cette année, par laquelle l'Archevêque rendoit compte au Dauphin, encore absent, des troubles du Dauphiné. C'est le dernier fait que l'on trouve dans l'histoire de M. de Valbonays sur cette affaire. Chorrier, après avoir dit que les trêves furent prolongées entre l'Évêque & le Comte, qui promirent de les observer religieusement, ajoute: *Les trêves sont le chemin par lequel on va à la paix; & en effet elle suivit celle-ci.*

*Chorrier, II,  
p. 322.*

Le silence de Chorrier sur le temps où cette paix fut faite, & sur les circonstances qui l'accompagnèrent, ouvre un champ libre aux conjectures. M. Secouffe suppose donc que l'assemblée qui a donné lieu au Sceau, fut convoquée pour y travailler. Les dates s'accordent parfaitement avec sa conjecture. Suivant la dépêche de l'archevêque de Lyon, la trêve dont il fut le médiateur, devoit durer pendant le mois d'avril 1347. Elle a pû se prolonger; & l'on est en droit de fixer l'époque de l'assemblée en 1348.

L'évêque de Valence & le comte de Valentinois y assistèrent. Quel autre motif que celui d'une réconciliation auroit pû être assez puissant pour obliger deux ennemis également animés l'un contre l'autre à se trouver ensemble?

L'écusson du S. Sièze est empreint sur le sceau. On a vû combien la guerre excitée entre l'Évêque & le Comte avoit alarmé Clément VI; il envoya deux fois des Nonces aux Parties pour les porter à un accommodement: enfin il arma l'archevêque de Lyon des foudres de l'Église contre les réfractaires. Ce fut donc, selon toute apparence, par ses ordres & sous ses auspices que les membres du Congrès se réunirent.

Le Dauphin, revenu pour lors du Levant, avoit un intérêt visible de s'y trouver. Il s'agissoit de pacifier des troubles qui mettoient en combustion la plus grande partie de ses États.

Il n'y avoit peut-être personne dont la présence y fût plus nécessaire que celle de l'archevêque de Lyon; parce que personne n'étoit plus au fait que lui des intérêts qui avoient presque toujours divisé les comtes de Valentinois & les évêques de Valence. Dans le temps que lui-même remplissoit ce siège, il avoit eu des différens avec le comte Aymard IV (a). D'ailleurs soit comme gouverneur du Dauphiné, soit en qualité de commissaire du Pape, il avoit souvent fait l'office de médiateur entre l'Évêque & le Comte.

Bertrand de la Chapelle archevêque de Vienne ne devoit pas être indifférent sur ce qui regardoit l'évêque de Valence, son suffragant; & les États d'Amédée VI comte de Savoie touchoient au Dauphiné, où il possédoit même des terres considérables.

A l'égard de Louis de Tarente, on peut supposer que Clément VI, pour rendre l'assemblée plus respectable & plus auguste, engagea ce Prince à s'y trouver. Louis de

(a) Voyez un petit ouvrage de Gui Allard, intitulé *les Présidens uniques & premiers Présidens du conseil Delphinal*, p. 9, Grenoble 1695.

Tarente par déference pour le Pape, dont il étoit venu implorer la protection contre le roi de Hongrie, se fera rendu au Congrès, accompagné de l'archevêque d'Arles (b) & de Raymond de Baux V.<sup>e</sup> du nom prince d'Orange, un des principaux seigneurs de la Provence.

Il nous reste un Montfalcon. Rappelons-nous que son écusson n'est pas sur le sceau dans le rang des dix autres, & qu'il y occupe une place particulière au dessous des pieds de la figure qui est au milieu. Rappelons-nous encore que vers le haut de l'écusson, à droite, il y a trois lettres, LOS, & à gauche trois autres lettres, ANA. Des différentes manières dont ces six lettres peuvent être expliquées, la plus naturelle est de n'en composer qu'un seul mot, & de lire LOSANA. Du mot *Lofana* & de la croix qui est au dessus de l'écusson de Montfalcon, M. Secousse tire deux conséquences : 1.<sup>o</sup> que l'assemblée s'est tenue à Lausanne ; 2.<sup>o</sup> qu'un Montfalcon en étoit Evêque. Il n'y a point de croix, dit-il, ni sur les écussons des archevêques de Vienne, d'Arles & de Lyon, ni sur celui de l'évêque de Valence. On ne peut donc en avoir mis une sur l'écusson de Montfalcon, qu'afin de marquer que l'assemblée se tenoit dans un lieu soumis à sa juridiction. Or si le mot *Lofana* écrit aux deux côtés de l'écusson de Montfalcon, non seulement désigne le lieu de l'assemblée, mais marque de plus que Montfalcon étoit Evêque de cette ville ; la croix ne prouve pas moins que l'assemblée à laquelle il assista tenoit ses séances dans la ville épiscopale.

Une légère difficulté arrête ici M. Secousse ; c'est qu'il n'a aucune preuve que l'évêque de Lausanne en 1348 & dans les années suivantes fût un Montfalcon. « Mais aussi, » ajoute-t-il, je n'en ai point non plus que celui qui occupoit

(b) Il n'est pas facile de démêler qui étoit alors archevêque d'Arles. Jean de Baux monta sur le siège d'Arles en 1341 : les uns rapportent sa mort à l'année 1347, & les autres au mois de novembre 1348. Son successeur, Etienne Aldibrand, fut

fait Archevêque en 1349, & transféré à Toulouse en 1350. Etienne de la Garde lui succéda cette même année, & ne mourut qu'en 1359. Voyez. Gall. Christ. 2.<sup>e</sup> édit. t. 1, col. 576, n.<sup>o</sup> 70, 71, 72.

alors ce siège portât un autre nom ; puisque les frères de « S.<sup>te</sup> Marthe nomment simplement *François* celui qui fut « évêque de Laufane depuis 1347 jusqu'en 1354 : rien ne « nous empêche de présumer qu'il s'appeloit François de Mont- « falcon. »

L'observation précédente sur la croffe, qui est placée au dessus de l'écusson de Montfalcon, fait naître une autre difficulté. M. Secouffe a posé pour principe dans la première partie de son Mémoire, que tous les personnages dont les écussons ont été gravés sur le Sceau, avoient assisté à l'assemblée : mais si le Pape y eût réellement assisté, comme l'écusson du saint Siège l'indique selon ce principe, il n'est pas vraisemblable que l'évêque de Laufane eût arboré la marque de sa juridiction spirituelle. Pour lever cette difficulté M. Secouffe propose d'admettre une exception à son principe en faveur du Pape, qui sans être présent à l'assemblée, en étoit l'ame, & qui peut-être y fut représenté par l'évêque de Laufane son commissaire à cet effet. Ce sera même par cette raison qu'au lieu de ranger l'écusson de Montfalcon entre les autres, on lui aura donné une place distinguée.

Si l'on demande pourquoi l'assemblée se tint hors du Dauphiné, il est aisé de répondre que la guerre excitée entre l'Évêque & le Comte n'étant suspendue que par des trêves, qui ne s'observoient pas fort religieusement, & pouvant se rallumer au moindre souffle, on aima mieux, pour assurer la tranquillité, choisir une ville neutre, mais peu éloignée du Dauphiné, & de laquelle même un des membres de l'assemblée, l'évêque de Laufane, étoit souverain.

La dernière singularité du Sceau qui reste à expliquer, consiste en ce qu'on y voit alternativement un lion & un aigle entre les écussons. On peut rendre raison de l'aigle ; c'est une des pièces des armes de Montfalcon, & vraisemblablement elle représente tout son écu. A l'égard du lion ; il seroit aussi naturel de penser qu'il représente les armes du Pape : mais Clément VI n'avoit point de lion dans les siennes. Il mourut au mois de décembre 1352. Peu de jours

après on élut Innocent VI. Or le lion est la pièce principale des armes de ce Pape. Supposons donc qu'Innocent VI soit entré par rapport aux affaires de Valence dans les vûes de son prédécesseur, & que ce fut sous son autorité que le congrès formé par Clément VI commença ou continua ses séances; ne pourroit-on pas dire que cette espèce de tissu, composé d'un lion & d'un aigle, qui tient les écuillons assujétis ensemble, est un emblème ingénieusement imaginé pour marquer qu'Innocent VI, par l'entremise de Montfalcon son commissaire, étoit le lien qui réunissoit tous les membres de l'assemblée, représentés par leurs écuillons?

Mais en admettant cette supposition, le congrès que M. Secousse croit avoir été assemblé dès 1348, pour le faire quadrer avec le voyage d'un roi de Naples en France, aura duré plusieurs années; & l'accord que l'on y conclut n'aura pû être scellé de notre Sceau, parce que quelques-uns des personnages dont il porte les écuillons, ou étoient morts durant cet intervalle, ou n'étoient plus en France. Le roi de Naples est dans le second cas: Pierre de Chastelus (c) évêque de Valence, est dans le premier. Les écrivains qui le font vivre le plus long temps, placent sa mort en 1350.

Pour sortir de ce nouvel embarras, il faut encore supposer que le Sceau fut gravé dès le commencement du congrès, sur les espérances que l'on conçut apparemment de voir bientôt la paix rétablie entre l'Évêque & le Comte; mais que des difficultés imprévues en ayant retardé la conclusion, le Sceau

(c) On trouve sur la mort de Pierre de Chastelus des dates différentes, non seulement dans les auteurs différents, mais encore dans les mêmes ouvrages.

Chastelus avoit été abbé de Cluni. Il est dit dans le IV.<sup>e</sup> tome de la première édition du *Gallia Christiana*, p. 281, n.<sup>o</sup> 31, à l'article des abbés de Cluni, qu'il mourut en 1344. Cependant dans le tome III, à l'article des évêques de Valence, p. 1117, n.<sup>o</sup> 52, les Frères de S.<sup>te</sup> Marthe

avoient dit qu'il y avoit preuve que Pierre de Chastelus étoit encore vivant en 1350. Chorrier, dans son Nobiliaire du Dauphiné suit la première de ces dates. Le P. Colombi, Jésuite, adopte la seconde dans le petit ouvrage qu'il a fait sur les évêques de Valence. La première date est fautive, comme le reconnoissent les P. P. Bénédictins, qui travaillent à la seconde édition du *Gallia Christiana*.

dont il n'étoit plus question de faire usage, aura été simplement conservé comme un monument de pure curiosité. Cette dernière réflexion rend presque inutile une partie du travail de M. Secouffe. Il le sentoit si bien, qu'il paroissoit souhaiter que l'Académie ne fit aucun usage de son Mémoire. Cependant nous avons cru devoir saisir cette occasion pour donner en même temps un modèle de procéder dans de semblables discussions, & un exemple de ce qu'éprouvent assez souvent ceux qui entreprennent d'éclaircir les points obscurs de la critique & de l'histoire. Ils n'atteignent pas toujours le but qu'ils s'étoient proposés; l'objet qu'ils cherchoient leur échappe: mais en le cherchant, ils ramassent des faits détournés & des circonstances singulières que sans cela peut-être on n'eût point vues. C'est le mérite de l'ouvrage dont nous venons de donner l'extrait.

Lorsque M. Secouffe nous le communiqua, il savoit que le P. Ménestrier avoit connu le Sceau en question *(d)*; mais il ignoroit qu'on eût tenté de l'expliquer. Quelques mois après il apporta lui-même à une de nos assemblées un volume des Mémoires de Trévoux, dans lequel se trouve l'explication que le même P. Ménestrier en a publiée dès 1703. Nous la lûmes. Le P. Ménestrier pense que le Sceau a été fait pour une assemblée de Prélats, qui devoit se tenir à Lyon: dans la vûe d'éteindre le schisme que causa dans l'église l'élection d'Amédée duc de Savoie, couronné Pape au concile de Basse, & opposé au Pape Eugène IX sous le nom de Félix V. Ceux des Académiciens à qui les conjectures de M. Secouffe étoient encore présentes, convinrent que l'opinion du P. Ménestrier paroissoit moins compliquée; mais ils crurent sentir en même temps qu'elle ne satisfaisoit pas si bien à toutes les difficultés. On les compara de vive voix, mais en se tenant à des observations générales qui ne furent pas même rédigées par écrit.

*Vol. du mois de  
décemb. 1703.*

*(d)* M. Secouffe dit dans son Mémoire, que le P. Ménestrier a parlé du Sceau, mais sans l'expliquer, à la p. 433 de son traité *sur l'origine & les ornemens des Armoiries*, & à la p. 268 du 2.<sup>d</sup> vol. des *Recherches du Blazon*.

Quelque hypothèse que l'on embrasse, on ne sauroit se dispenser de lire & d'entendre, comme M. Secouffe, les mots qui composent la légende du Sceau : *Sigillum magnum commune Parlamenti generalis constituti*. Il finit par de courtes remarques sur chacun de ces mots.

*Sigillum magnum*. Le grand Sceau est celui dont les Souverains & les Seigneurs se servoient dans les actes publics. On l'appeloit *Grand*, par opposition au petit sceau; espèce de cachet dont on se servoit pour les affaires particulières, pour des lettres, &c. Ce n'est pas que quelquefois on ne l'employât dans les actes publics, lorsqu'on n'avoit pas le grand sceau sous la main.

*Commune*. Anciennement on ne signoit pas les actes, de quelque nature qu'ils fussent. On y apposoit un sceau qui pendoit au dessous de l'acte, auquel il étoit attaché par un *las*, un cordon de soie. Ce Sceau étoit tellement nécessaire, que de l'instant où il auroit été, soit détaché, soit cassé, l'acte cessoit d'être authentique. Lorsque plusieurs personnes étoient Parties dans un acte, elles y apposoient toutes leurs Sceaux. On conserve au trésor des chartes un acte où il y en avoit près de vingt : il contenoit la délibération par laquelle la faculté de Théologie de Paris, adhéra à l'appel que Philippe le Bel interjeta des fameuses bulles de Boniface VIII. On conçoit aisément que des Sceaux ainsi multipliés au bas d'un acte, devoient être exposés à se briser en se froissant les uns contre les autres. Ce fut peut-être pour prévenir cet inconvénient que les membres du congrès firent graver un *Sceau commun (e)*, qui réunissant tous leurs Sceaux particuliers, devoit en tenir lieu.

*Parlamenti generalis*. *Parlamentum* signifie ordinairement une conversation, un entretien : mais pris dans un sens plus étroit, il désigne une assemblée dont les conférences ont pour objet des affaires importantes. Ce Parlement a pû être

(e) Ce *Sceau commun* pourroit bien être une pièce unique : du moins le P. Mabillon, qui dans le deuxième livre de la Diplomatique s'est fort étendu sur les Sceaux, n'en a point connu de cette espèce.

qualifié *général*, parce qu'il étoit composé de membres tirés de différentes souverainetés; de la France, du Dauphiné, de la Provence & de la Savoie.

*Gloss. de du Cange, au mot Parliamentum.*

*Constituti.* M. Secouffe croit trouver dans nos anciennes ordonnances un mot françois qui répond au latin *Constitutum*. Il est fait mention, dit-il, dans quelques ordonnances de Charles VI d'un *Conseil ordonné*. L'article VI de celle du mois de février 1388 porte, qu'à l'exception des Conseillers ordinaires du Parlement, nul ne pourra y avoir séance aux hauts sièges, *se ne sont ceulx de nostre Grant Conseil ordonné, ou noz autres Conseillers à gages ordinaires*. Il suit de cet article qu'il y avoit alors deux Conseils du Roi, composés, l'un de Conseillers ordinaires, l'autre de Conseillers extraordinaires; & que ce *Conseil ordonné* étoit apparemment pour des affaires particulières. On peut donc en inférer que par les mots *Parlamentum constitutum*, il faut entendre une assemblée qui ne subsiste point ordinairement, & qui n'est convoquée que pour une affaire particulière, après la conclusion de laquelle tous les membres se séparent pour ne plus se rassembler.

*Rec. des Ordonnances, t. VII, p. 225.*

Ces dernières remarques sont une nouvelle preuve de ce que nous avons dit plus haut, que les recherches de la critique les moins heureuses quelquefois, & même les plus frivoles en apparence, donnent souvent lieu à des discussions utiles ou curieuses.



## S U R L E T E M P S

*Où l'on a commencé dans l'Eglise à former un corps de Canons & de loix civiles rangés par ordre de matières.*

Nous commençons par recueillir des connoissances avant que de les arranger: telle est la marche de l'esprit humain. Pour être capable de méthode, pour assujétir ses études & ses idées à quelque plan, même imparfait, il faut une sorte de critique qui suppose des réflexions & du jugement. Dans les siècles où la barbarie régna parmi nous, la confusion fut une suite de l'ignorance & servit à l'entretenir. A mesure que le jour s'accrut le cahos se débrouilla; on connut les avantages de l'ordre; on essaya d'en mettre dans les différens recueils dont la compilation occupoit alors le loisir de ce qu'on appelloit les gens lettrés; & ces essais sont le premier pas que les Sciences aient fait vers la perfection. Comme elles n'étoient point toutes également cultivées, elles ne firent point toutes à la fois ce premier pas. Il est important pour l'histoire de la Littérature de fixer l'époque où chacune d'elles commença pour ainsi dire à suivre une marche plus régulière.

Dans les siècles qui précédèrent le renouvellement des bonnes études, la jurisprudence ecclésiastique fut une des sciences les plus florissantes, parce que les clercs & les moines étoient les seuls qui fussent alors étudier; aussi ce genre est-il un de ceux où la méthode s'introduisit d'abord. Le célèbre Reginon abbé de Prom, mort en 915, passe pour être le premier qui ait rédigé par ordre de matières un recueil de loix, tant ecclésiastiques que civiles; les rédacteurs qui l'avoient précédé s'étoient, disoit-on, bornés à suivre l'ordre chronologique: c'est l'opinion commune de ceux qui s'appliquent à des recherches sur nos antiquités. Elle est soutenue par le savant M. d'Héricourt\*, si profond dans le droit canonique,

\* *Dissert. sur l'orig. & le progrès du droit Ecclésiast. p. 6.*

par M. Salmon<sup>a</sup> bibliothécaire de Sorbonne, par D. Rivet  
 auteur de l'histoire littéraire de France<sup>b</sup>.

<sup>a</sup> *Traité de  
 l'étude des Con-  
 ciles, p. 174.*  
<sup>b</sup> *T. VI, p.  
 152.*

L'universalité d'un sentiment est en sa faveur un grand préjugé. M. l'abbé Lebeuf avoit autrefois adopté celui-ci comme incontestable; & c'est un principe dont il a supposé la certitude dans sa dissertation de 1737 *sur l'état des sciences en France depuis la mort de Charlemagne jusqu'à celle du roi Robert*. Mais la découverte qu'il a faite depuis d'un ouvrage manuscrit, plus ancien que ceux de Reginon, l'a détaché du sentiment ordinaire: sa nouvelle opinion & les motifs sur lesquels il la fonde sont la matière d'un Mémoire qu'il nous a communiqué.

6 Avril 1745;

Le précis que nous en allons donner commencera par la notice de l'ouvrage qui a fait changer de sentiment à M. l'abbé Lebeuf. Ce manuscrit, l'un de ceux que possède la bibliothèque de Sorbonne, est un volume in-folio bien conservé, renfermant un recueil de loix civiles & de canons, rédigé sur un plan très-méthodique. L'ouvrage n'a point de titre: il débute par une dédicace qu'un auteur anonyme adresse à un archevêque du nom d'Anselme, dont le siège n'est pas désigné; l'épître dédicatoire offre une analyse exacte du traité. Le rédacteur après avoir joint aux éloges les plus pompeux du Prélat l'aveu modeste de sa propre incapacité, déclare qu'il n'entreprend l'ouvrage que pour obéir à cet Archevêque, dont il paroît dépendre comme un diocésain de son Pasteur, & même comme un moine de son Abbé. Jamais sans de pareils ordres il n'auroit eu la hardiesse de s'en charger, convaincu qu'il est de son peu de talens & de la difficulté de l'entreprise, sachant d'ailleurs que des écrivains très-habiles, comme Ferrand diacre de Carthage chez les Latins, & Crefconius parmi les Grecs, ont déjà composé de pareils recueils; mais l'Archevêque lui a nommé ce travail, & c'est par soumission qu'il prend la plume. Cette espèce de protestation est suivie du plan de l'ouvrage que l'auteur divise en douze parties.

La 1.<sup>re</sup> roule sur la primatie & la dignité de l'église

348 HISTOIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE  
Romaine, & des autres Primats, Patriarches, Archevêques  
& Métropolitains.

La II.<sup>e</sup> a pour objet les prérogatives & les fonctions des  
Evêques & Cor-Evêques.

La tenue des Synodes, les dénonciations, les témoins, les  
réstitutions dûes à ceux qu'on a dépouillés injustement, les  
juges & jugemens, soit ecclésiastiques, soit séculiers, sont les  
principaux articles renfermés dans la III.<sup>e</sup> partie.

La IV.<sup>e</sup> traite des fonctions & de la dignité des Prêtres,  
Diacres & Ministres inférieurs, suivant l'ordre de la Hié-  
rarchie.

Il s'agit dans la V.<sup>e</sup> de l'institution des clercs, de leur  
nourriture & de leur règle de conduite.

Ce qui concerne les réguliers de l'un & l'autre sexe & les  
veuves, est le sujet de la VI.<sup>e</sup> partie.

Les séculiers, comme les Empereurs, les Princes, en un  
mot les divers ordres de laïcs sont la matière de la VII.<sup>e</sup>

On trouve dans la VIII.<sup>e</sup> les règles de la foi Chrétienne,  
& les loix de la discipline ecclésiastique, établies pour l'exé-  
cution des commandemens de Dieu.

Il est question dans la IX.<sup>e</sup> partie du sacrement de Bap-  
tême, des Baptisés & des Catéchumènes.

La X.<sup>e</sup> est un recueil de réglemens sur les édifices con-  
sacrés au culte divin, sur leur décoration, sur les revenus qui  
leur sont affectés, sur les offrandes & les décimes.

La XI.<sup>e</sup> contient ceux qui ont été faits sur la solennité  
Pascale, les autres fêtes & les fêtes.

Enfin tout ce qui regarde les Hérétiques, les Schismati-  
ques, les Juifs & les Payens est rassemblé dans la XII.<sup>e</sup> &  
dernière partie.

L'auteur sur chacun de ces sujets réunit tout ce qu'il a  
trouvé dans les anciens conciles & dans les décrétales vraies  
ou fausses. A la plupart de celles qu'un imposteur a fabri-  
quées sous le nom des Papes qui précédèrent Sirice, il en  
joint quelques autres attribuées à ses successeurs; mais le sou-  
verain Pontife qui lui fournit le plus, est saint Grégoire le

Grand. Dans chaque partie l'auteur fait un recueil séparé de tous les réglemens qu'il a tirés des lettres de ce Pape. On voit aussi les loix romaines figurer avec les loix ecclésiastiques; le rédacteur a sur-tout abondamment puisé dans les Nouvelles. Dans la VII.<sup>e</sup> partie qui traite des laïcs, plusieurs loix sont tirées des Instituts & du Code; & l'on y remarque de plus deux articles de capitulaires cités sous le nom d'un *Lothaire Empereur*. Valentinien, Théodose, Arcadius ont fait sur les fêtes & les fêtes plusieurs réglemens qui se trouvent ramassés à la fin de la XI.<sup>e</sup> partie.

Ce manuscrit de Sorbonne n'est point original: c'est une copie faite en 1009 par un moine nommé Rodulfe, en conséquence des ordres d'Heimon évêque de Verdun. Nous apprenons ce détail d'un avis au lecteur que le copiste a mis à la suite de la dernière partie du traité: il y ajoute qu'il a fini de transcrire ce volume *l'an 1009, indiction VII, le x des kalendes d'avril, Henry étant alors roi de Lorraine*. Il finit par conjurer ses lecteurs de se souvenir de lui dans leurs prières, dont il assure avoir grand besoin.

Après cette notice générale du manuscrit, M. l'abbé Lebeuf traite plusieurs questions relatives à l'ouvrage même, & dont il a cru l'éclaircissement utile pour l'histoire du Droit.

I. Il examine quel est l'auteur de cet ouvrage & dans quel temps il fut composé. La copie qu'on en a faite vers l'an 1006 & qui nous l'a conservé, prouve d'abord que ce ne peut être ni le recueil d'Yves de Chartres composé vers l'an 1064, ni ceux d'Anselme, de Luc & de Gratien, ni le *Polycarpus* du cardinal Grégoire de saint Chrysogone, si célébré dans les journaux de Florence de l'année 1744.

A la vûe de cette copie faite par ordre d'un évêque de Verdun, M. l'abbé Lebeuf prit, au premier coup d'œil, l'original pour la compilation de décrets que Rutger archevêque de Trèves adressa vers l'an 905 à Dadon évêque de Verdun son suffragant. Albéric des Trois-Fontaines parle dans sa chronique de ce livre qui ne se retrouve plus: supposer qu'il est le même que le manuscrit de Sorbonne, c'étoit rendre une

raison toute simple de l'intérêt qu'Heimon prit à cet ouvrage. Il étoit naturel que cet Evêque voulût multiplier par des copies un recueil adressé à l'un de ses prédécesseurs. Mais on ne voit dans le manuscrit de Sorbonne aucun article tiré des capitulaires de Charlemagne, de Louis le Débonnaire & de Charles le Chauve, publiés long-temps avant Rutger, que ce Prélat devoit connoître, & qu'il avoit sans doute employés comme a fait Régimon dont il étoit contemporain. D'ailleurs l'ouvrage d'un archevêque de Trèves seroit-il dédié à un autre Archevêque dont l'auteur se dit être diocésain? Ces deux réflexions qui démontrent que Rutger n'a point fait le recueil dont nous parlons, eurent bien-tôt détrompé M. l'abbé Lebeuf.

*Alberic. in  
chron. edit. de  
Leibnitz, ad an.  
1008.*

L'attribuerons-nous à Bauldri évêque de Liège, que le même Albéric compte aussi parmi les compilateurs de Canons, & qu'il fait vivre dans le même temps que l'évêque de Verdun? Notre Académicien l'avoit cru d'abord; mais depuis qu'il s'est familiarisé par une lecture assidue avec la méthode d'Albéric, il a reconnu que ce chroniqueur copioit quelquefois Sigebert sans en avertir. Or en ouvrant la chronique de Sigebert à l'an 1008, on y voit Burchard évêque de Wormes nommé pour rédacteur du corps de Canons, qu'Albéric attribue à Bauldri par l'omission d'une ligne du texte de Sigebert; & comme le recueil de Burchard n'a point de ressemblance avec la collection de Sorbonne, il s'ensuit qu'on doit lui donner un auteur différent. Cet auteur demeurera toujours anonyme, du moins jusqu'à ce qu'une nouvelle découverte nous apprenne son nom: mais on peut déterminer quel fut son état & son pays par quelques-uns des raisonnemens qui vont fixer l'époque de son ouvrage.

1.<sup>o</sup> Le dernier des Papes dont il soit fait mention dans ce recueil est Grégoire II, qui tint le saint siège depuis le 19 de mai 715, jusqu'au 10 de février 731. C'est une remarque déjà faite par M. Salmon.

2.<sup>o</sup> Nous avons observé ci-dessus d'après M. l'abbé Lebeuf que le compilateur n'a connu de recueils antérieurs au sien, que ceux de Ferrand & de Cresconius.

3.° Il ne fait usage ni des capitulaires de Charlemagne, ni de ceux de Louis le Débonnaire, dont Anféglise abbé de saint Vandrille a fait sur la fin du dernier de ces Empereurs une collection, depuis continuée par Benoît diacre de Mayence. Ces trois premières remarques suffisent déjà pour montrer que le recueil dont il s'agit, fut composé avant les dernières années de Louis le Débonnaire. L'observation suivante donne une époque encore plus précise.

4.° On trouve, comme nous l'avons observé d'avance, vers la fin de la septième partie, deux loix d'un Lothaire Empereur, qui ne peut être que le fils aîné de Louis le Débonnaire. L'une a pour titre *des Usures*, l'autre *du mépris de l'excommunication prononcée par les Evêques*: toutes deux sont datées de la première année du règne de cet Empereur; ce qui répond à l'an de J. C, 824. Elles sont du nombre des réglemens donnés par Lothaire à Olonne en Lombardie, lorsqu'il alla prendre possession de ses Etats.

*Capitul. de  
Baluze, t. 11, p.  
318.*

De l'usage que notre compilateur fait de ces deux Loix, joint au silence qu'il garde sur celles de Charlemagne, de Louis le Débonnaire & de Charles le Chauve, M. l'abbé Lebeuf conclut, 1.° que ce recueil qu'il examine est plus ancien que celui des capitulaires de Charlemagne & de ses successeurs; 2.° qu'il fut rédigé en Lombardie, où l'on devoit connoître les ordonnances rendues par Lothaire aux environs de Verceil.

Le nom du Prélat qui fit recueillir ce corps de canons & de loix vient à l'appui de cette conclusion. L'archevêque de Milan étoit le métropolitain de la Lombardie; & c'est justement un Anselme qui tenoit ce siège en l'an 824. On peut donc assurer que ce fut Anselme I du nom, archevêque de Milan, qui vers l'an 827 chargea quelque moine de son diocèse de faire le recueil dont il s'agit: recueil d'autant plus digne de l'attention des canonistes, qu'il précède au moins de quatre-vingts ans celui de Régino; & que c'est le premier où les canons & les loix civiles soient disposés par ordre de matière.

II. Après avoir ainsi fixé l'âge de la compilation, l'état du compilateur & le pays qu'il habitoit, M. l'abbé Lebeuf passé à ce qui concerne le copiste qui nous a conservé l'original en le transcrivant. Ce copiste se donne le nom de Rodulfe dans l'avertissement qui termine le manuscrit. Pour peu qu'on soit versé dans la lecture des auteurs originaux de notre histoire, on connoît Rodulfe surnommé Glaber, sur lequel M. de la Curne a donné dans nos Mémoires une dissertation qualifiée de savante par M. l'abbé Lebeuf, bon juge en cette matière. Ce Rodulfe Glaber ne seroit-il pas le même que le Rodulfe à qui nous devons la copie de Sorbonne? Le rapport évident qui se trouve entre les particularités de la vie de Glaber, & les aveux contenus dans la prière que notre copiste adressé à ses lecteurs, paroît établir cette identité. On sait que Glaber eut de grandes liaisons avec saint Odilon abbé de Cluni, ainsi qu'avec le célèbre Guillaume abbé de saint Bénigne de Dijon: on sait de plus que c'est de saint Bénigne de Dijon que sortit en 1003 la colonie qui peupla l'abbaye de Fructuare en Lombardie. Ce monastère situé dans le diocèse d'Ivrée est voisin de Verceil; & c'est par-là vrai-semblablement qu'on connut en Bourgogne le manuscrit rédigé cent quatre-vingts ans auparavant sous les auspices d'Anselme archevêque de Milan. Ce manuscrit aura passé dans l'abbaye de saint Bénigne où demeuroit Glaber alors à peine âgé de vingt-cinq ans; on l'aura chargé de le transcrire pour Heimon évêque de Verdun, que le rétablissement du monastère de saint Vannes avoit lié sans doute avec l'abbé de saint Bénigne, à cause de la part que ce dernier y avoit eue.

Glaber parle quelquefois dans son histoire du dérèglement de sa jeunesse; il avoue que ses désordres l'avoient fait chasser du prieuré de Champeaux: cette espèce de confession publique s'accorde avec la formule employée par le Rodulfe de l'exemplaire en question. Ajoûtons enfin que Glaber en plusieurs endroits de ses ouvrages se montre assez bon canoniste; ce qui devoit être, si Glaber est le même que Rodulfe; puisqu'en

puisqu'en ce cas il avoit eu sous les yeux pendant deux ou trois ans le recueil du Droit Canon, qu'il acheva de transcrire en 1009. Nous connoissons déjà Glaber comme poëte, comme historien, comme philosophe, du moins autant qu'on pouvoit l'être au siècle dans lequel il vivoit. Ceci nous apprend dans quelle source il avoit puisé la science du Droit Canon. C'est un trait de plus pour son histoire; & l'on ne peut trop en recueillir sur celle des écrivains célèbres.

III. M. l'abbé Lebeuf termine son Mémoire par différentes remarques dont quelques endroits du manuscrit lui fournissent l'occasion.

1.° Burchard a composé son décret environ vers le temps où le volume, copié par Rodulfe, fut porté à Verdun. Mais il y a si peu de rapport entre les deux collections, soit pour le nombre, soit pour l'arrangement des Canons & des Capitulaires, qu'on ne peut soupçonner Burchard d'être l'abréviateur de l'anonyme de Lombardie. Néanmoins comme malgré la différence de leurs plans & celle des matériaux qu'ils ont employés l'un & l'autre, ils ne laissent pas de se rencontrer de temps en temps, on a droit d'en conclure qu'ils ont quelquefois puisé dans les mêmes sources.

2.° Une de ces sources communes aux deux compilateurs, est le recueil des Canons du concile tenu à Riez en 439, & désigné par les PP. Labbe & Sirmond sous le nom de *Concilium Regiense*. L'évêque de Worms & l'anonyme Lombard citent plusieurs fois ce Concile.

3.° Ils font encore usage d'un autre concile plus ancien : c'est celui qui se tint à Valence dans les Gaules l'an 374. Burchard en cite cinq ou six Canons, & l'anonyme cinquante-sept. Cette remarque est importante : elle peut nous aider à déterminer le temps & le pays où furent dressés les premiers réglemens généraux que les différentes Eglises ont depuis adoptés. L'opinion commune les croit du concile tenu à Carthage en 398. C'est de cette assemblée, à laquelle assista S. Augustin, qu'émanèrent, dit-on, pour la première fois cent deux Canons, destinés à régler ce qui concerne les Evêques,

les Prêtres & les autres Ministres ecclésiastiques, les Veuves, les Vierges, les Pénitens, les Séculiers, les Hérétiques, la fête de Pâques, le Baptême, les donations faites aux Eglises, & d'autres articles importans. Comme ces réglemens conservoient en partie l'ancienne discipline, on les désigna dans quelques lieux par le titre vague & général de *Statuts de l'Eglise primitive*. L'anonyme Lombard en citant un grand nombre de Canons semblables, entre autres les 101 & 102, sous le nom du concile de Valence, nous autorise à penser que ces réglemens précieux sont dûs aux Pères de ce concile, & que les Evêques qui s'assemblèrent à Carthage en 398 ne firent que les adopter. Il étoit naturel que cette assemblée, postérieure à celle de Valence & beaucoup moins nombreuse, se contentât de fortifier par une adoption solennelle des statuts si sages, dressés 24 ans auparavant par un concile des Gaules.

Les défenseurs du sentiment ordinaire objecteront sans doute qu'en 529 on tint à Valence un second concile, dont il ne nous reste point de canons; que cette assemblée de 529 est celle que citent Burchard & l'anonyme de Lombardie, & par conséquent que les Canons qui lui sont attribués par l'un & l'autre, n'étoient qu'une répétition de ceux de Carthage.

A cela M. l'abbé Lebeuf répond, 1.<sup>o</sup> qu'il n'est pas vraisemblable que les évêques de France aient tardé si longtemps à recevoir des Canons qui régloient la forme des ordinations, ainsi qu'une infinité d'autres usages ecclésiastiques trop importans pour n'avoir pas été en vigueur dès le iv.<sup>e</sup> siècle; 2.<sup>o</sup> que le manuscrit Lombard, cite parmi les canons de Valence, celui qui regarde la pénitence des Vierges, qui se sont mariées malgré leurs vœux. Ce Canon, qui ne se trouve dans aucun exemplaire du iv.<sup>e</sup> concile de Carthage, est certainement un de ceux que personne ne dispute au premier concile de Valence tenu en 374.

Le P. Labbe a remarqué que l'arrangement des Canons de cette assemblée n'est pas uniforme dans les divers manuscrits. L'exemplaire de la bibliothèque Barberine diffère

beaucoup des autres à cet égard : l'ordre qu'il observe est semblable à celui que supposent les citations de Burchard & de l'anonyme de Lombardie. Or de ces deux dispositions, l'une plus méthodique que l'autre, paroît faite en conséquence d'un système. M. l'abbé Lebeuf en conclut que de ces deux ordres, le plus défectueux est le plus ancien, c'est-à-dire, celui que donna le concile de Valence à ces réglemens, & que le meilleur, un peu plus récent, vient du concile de Carthage, qui distribua les Canons par matières en les adoptant presque tous.

Au reste Yves de Chartres, au second livre de son décret, cite aussi sous le nom du concile de Valence un des Canons attribués à celui de Carthage. C'est le Canon qui commence par ces mots : *Irrita erit Episcoporum donatio, &c.*

4.<sup>o</sup> Burchard & l'anonyme de Lombardie ont eu sous les yeux deux exemplaires différens du concile tenu à Rome l'an 494 sous le pontificat de Gélase. Nous avons de ce concile un décret touchant la distinction des livres authentiques & apocryphes. Le catalogue des écritures saintes s'y trouve conforme à celui que reçoit aujourd'hui l'église Catholique; mais les copies de ce décret ont quelques variantes. Celle dont notre anonyme a donné l'extrait, n'attribue à l'apôtre S. Jean que la première des épîtres qui portent son nom. Les deux suivantes sont citées sous celui d'un autre Jean, qui n'a que la qualité de Prêtre; cette distinction ne se trouve pas dans la copie qu'a consultée Burchard.

On voit par ce petit nombre de remarques que nous choisissons entre plusieurs autres, quel usage on peut tirer du manuscrit de Sorbonne, dont nous devons la notice à M. l'abbé Lebeuf. Il est également propre à répandre un nouveau jour sur l'histoire des Conciles, sur celle du droit Canonique, sur le texte des lettres de S. Grégoire, dont plusieurs y sont insérées en entier; enfin sur celui de diverses loix établies, soit par Justinien, soit par des Empereurs précédens.

C'est à Florence qu'on imprima pour la première fois

356 HISTOIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE  
en 1675 les capitulaires dressés par Lothaire à Olonne en  
Lombardie; mais l'édition en est très-fautive. Celle des  
loix Lombardes données par Lindenbrogius en 1613, n'em-  
ploie qu'une partie de ces réglemens. Entre autres articles  
omis, sont les deux que notre anonyme a copiés dans sa  
collection, & qui roulent, comme nous l'avons dit, sur  
les usures & sur les excommunications des Evêques. Comme  
le manuscrit de la bibliothèque du Roi que le savant éditeur  
des Capitulaires, M. Baluze, avoit examiné, n'a pû lui  
fournir un texte bien correct sur ces deux articles, M. l'abbé  
Lebeuf a soin de les transcrire à la fin de son Mémoire.  
Nous nous contenterons d'indiquer ici la place qu'ils occu-  
pent dans le manuscrit de Sorbonne; ils s'y trouvent l'un  
& l'autre à la fin de la septième partie, N.º 126 sous le  
titre de *Usuris*.



## N O T I C E

D'UN ANCIEN MANUSCRIT  
EN VERS FRANÇOIS.

ON conserve dans l'ancien & célèbre monastère de Notre-Dame de Soissons un manuscrit en vers françois, dont parle l'histoire de cette abbaye, que Michel Germain bénédictin de la congrégation de S.<sup>t</sup> Maur fit imprimer en 1675. M. Racine ayant eu occasion de l'examiner, a cru devoir en rendre compte à l'Académie par un Mémoire qui contient la notice de ce poëme. Il s'est proposé d'y faire connoître, 1.<sup>o</sup> la forme & l'antiquité du manuscrit, l'état & le nom de l'auteur; 2.<sup>o</sup> le sujet de l'ouvrage; 3.<sup>o</sup> le style de l'écrivain. Nous allons le suivre, en l'abrégeant, sur chacun de ces articles.

28 Janvier  
1744.

I. Le style du poëme & le caractère de l'écriture font d'abord juger à M. Racine que le manuscrit n'est pas d'une antiquité reculée; l'historien de l'abbaye de Soissons le croit de cinq cens ans. Cet auteur, quoique religieux de l'ordre de S. Benoît, ne paroît pas avoir été fort versé dans la lecture des manuscrits, puisqu'il ne dit rien autre chose de celui-ci, *sinon qu'on a bien de la peine à l'entendre, à cause des changemens arrivés depuis dans notre langue.* Sans doute il n'avoit pas pris le temps de l'étudier. Le déchiffrement de l'écriture & l'intelligence de l'ouvrage n'exigent qu'une légère application, même de la part de lecteurs qui ne seroient nullement familiers avec les vers composés dans notre langue ancienne. Le poëme est très-long; il forme un gros in-folio, orné de filets d'or à chaque page. Il contient le récit de soixante-quinze faits singuliers. Chacun de ces faits est représenté en taille-douce; & dans ces vignettes tous les religieux & toutes les religieuses sont des bénédictins & des bénédictines, dont les habits ressemblent à ceux d'aujourd'hui pour la forme.

358 HISTOIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE  
& la couleur. A la marge on trouve divers passages latins de  
l'Ecriture sainte, des Pères de l'église, & d'auteurs inconnus  
maintenant.

Ce poëme est une traduction faite par un moine de  
l'abbaye de S. Médard près de Soissons, auquel Michel  
Germain donne le nom de *Coincy*, & qui s'appelle lui-même  
*Gautier de Comfi* dans l'invocation suivante, adressée à la  
sainte Vierge au commencement de son ouvrage :

*La mère Dieu qui est la lume  
Qui tot éclaire & tot élume,  
E'lumer doit & élimer,  
Pour ses miracles biau rimer,  
La langue Gautier de Comfi  
Qui pour l'amour comence emfi.*

L'original étoit en prose latine; & selon toute apparence  
il fut composé par un moine de l'abbaye de S. Jean des  
Vignes de Soissons, que le traducteur nomme *Mestre Hue  
Li Farsis*, & qui doit être *Hugues Farsitus*, contemporain  
de S. Bernard, lequel a fait en l'honneur de la Vierge un  
ouvrage latin, dont une partie se conserve encore dans la  
bibliothèque de Corbie. Le traducteur ne l'a mis en vers  
françois que par des vûes de dévotion, & pour édifier ceux  
qui n'entendent pas la langue latine; c'est ce qu'il annonce  
dès les premiers vers :

*A la loenge & à la gloire,  
En ramembrance & en mémoire  
De la Royne & de la Dame  
Cui je commant mon cors & n'ame,  
A jointes mains soir & matin;  
Miracles que truis en latin  
Translater veuil en rime & metre;*

*Que cil & celles qui la lettre  
N'entendent pas, puissent entendre.*

On verra par ce que nous allons rapporter de cet ouvrage, qu'il falloit avoir d'étranges idées, si l'on y trouvoit de quoi s'édifier. L'étonnante simplicité qui règne dans le ton du récit prouveroit seule, dit M. Racine, que cet ouvrage est une production d'un siècle d'ignorance, & qu'il eut pour auteur & pour traducteur deux des plus ignorans écrivains qui fussent dans ce siècle.

II. On a vû que le poëme a la Mère de Dieu pour héroïne; il contient le détail de soixante-quinze miracles tous absurdes, que la superstition imagina seule, & que seule elle peut avoir accredités dans un siècle où l'on se faisoit de la plus sainte des Religions une idée aussi contraire à sa pureté qu'à sa grandeur. L'écrivain trompeur de bonne foi, ce qui se rencontre assez souvent dans les mensonges de cette espèce, se donne pour témoin oculaire de presque tous ces miracles, & place dans le Soissonnois la scène de la plupart.

Il fait une mention fréquente d'une prétendue relique, autrefois très-respectée du peuple, aujourd'hui moins en vogue, parce que le peuple est moins ignorant, qui toutefois se conserve encore dans l'abbaye de Soissons, où l'on prétend l'avoir reçûe de Charlemagne. Si nous en croyons notre poëte, la *belle Mahaut* abbesse de ce Monastère tira des offrandes que lui produisoit cette relique dans un temps de contagion, de quoi faire rebâtir l'Eglise. Cette *Mahaut* est la princesse Matilde, fille de Raimond V comte de Toulouse, & petite fille de Louis le Gros par Constance sa mère: c'est en effet par elle que la nouvelle église de Notre-Dame de Soissons fut construite dans le XII.<sup>e</sup> siècle; & c'est dans ce même siècle que la maladie des *feux ardents* désoloit la France & sur-tout le Soissonnois.

Pour faire juger de la nature de ces étranges miracles, nous allons en choisir quelques-uns parmi ceux que M. Racine a rapportés dans la même intention.

La vie déréglée d'un chanoine de Chartres étoit un scandale public : mais dans quelque partie de plaisir qu'il dût aller, il ne sortoit jamais sans avoir prié la S.<sup>te</sup> Vierge à genoux & les larmes aux yeux. Il fut tué par sa faute; & le clergé de Chartres décida qu'un pécheur si connu, mort sans confession, ne méritoit pas la sépulture chrétienne. On le mit en conséquence hors de la ville dans un fossé. Un mois après la S.<sup>te</sup> Vierge apparut à l'un des Prêtres, lui reprocha le traitement indigne fait à son chevalier, & menaça le chapitre de son courroux, s'il ne se hâtoit de rendre les derniers honneurs au Chanoine. Le clergé alla processionnellement rechercher le corps; on lui trouva des fleurs toutes fraîches dans la bouche, & le visage aussi vermeil que les premières roses du mois de mai.

Une Dame Romaine fort charitable, & dont la vie avoit été jusqu'alors très-exemplaire, eut une foiblesse criminelle, devint enceinte & détruisit son fruit en demandant pardon à la S.<sup>te</sup> Vierge. Ce crime, dit le poëte, ne fut sù que de Dieu & du Diable. Le Diable qui vouloit perdre cette Dame alla sous la forme humaine trouver l'Empereur, & se fit passer auprès de lui pour un devin qui savoit découvrir les forfaits les plus cachés. Il en découvrit en effet plusieurs; & quand il eut fait pendre & brûler bien du monde, il accusa la Dame fameuse par sa piété. L'Empereur n'en voulut rien croire: mais le Diable protesta qu'elle étoit une hypocrite, & consentit d'être pendu lui-même s'il ne prouvoit le crime. La Dame est mandée devant le Prince; elle comparoit avec une autre Dame. A la vûe de cette compagne l'accusateur tremble, frissonne & s'enfuit en criant: *c'est la Vierge, je ne puis rester ici*; l'Empereur fit de grands signes de croix, embrassa l'accusée, & toutes les cloches de Rome sonnèrent.

Un bénédictin de saint Pierre de Cologne menoit une vie très-licentieuse.

*Ses habits iert moult réguliers;  
Mes ses cuers iert moult séculiers.*

Il mourut sans confession; cependant S. Pierre, en faveur d'un moine de son abbaye, implora la miséricorde de Dieu.

*Comment, Pierre, fait notre Sire,  
Veux-tu donc me faire desdire ?*

. . . . .  
*Quand vit S. Pierre que Dieux fere  
Rien ne vouloit de cette affaire,*

Il lui en fit parler par les Anges, les Apôtres, les Martyrs, tous les Saints & toutes les Saintes; mais leurs sollicitations furent inutiles. Alors S. Pierre va trouver la Vierge & recommande le moine à sa protection; la Vierge part & va trouver son fils.

*Quant sa Mère vit le doux Sire  
Qui de son doit daigna écrire,  
Qu'en honorant & père & mère,  
En-contre lui a chiere clere;  
Se leva moult festivement,  
Et si li dit moult doucement,  
Bien veignez vous, ma douce Mère.*

*Si-tôt que celui qui a écrit de son doigt qu'il faut honorer père & mère, voit la sienne arriver, il va au devant d'elle. Il ordonna que l'ame du moine seroit remise dans son corps, pour mener à l'avenir une vie plus chrétienne.*

Un autre Bénédictin reçut la même grace. En revenant d'une maison dans laquelle il s'introduisoit toutes les nuits, il avoit une rivière à traverser. Satan renversa son bateau; & le moine fut noyé comme il commençoit l'invitatoire des matines de la Vierge. Aussi-tôt deux Diables se saisissent de son ame; mais ils sont arrêtés par deux Anges qui la réclament en qualité de Chrétienne. « Seigneurs Anges, disent les Diables, il est vrai que Dieu est mort pour ses amis; ce

» n'est pas une fable: mais celui-ci étoit du nombre des ennemis  
 » de Dieu; & puisque nous l'avons trouvé dans l'ordure du  
 » peché, nous allons le jeter dans le borbier de l'enfer. Nous  
 » en ferons bien mieux récompensés de nos prévôts, que si  
 » nous leur amenions quelque autre: notre gloire n'est jamais  
 » si grande que quand nous pouvons surprendre ces Moines,  
 » Chanoines & Prêtres, toûjours occupés à chanter les louanges  
 » de Dieu; nous employons pour les avoir une passion qui  
 nous sert bien, &c. »

Les Anges proposent de porter le différend au tribunal de la Vierge; les Diables répondent qu'ils prendroient volontiers Dieu pour juge, parce qu'il jugeroit selon les loix. « Mais  
 » pour la Vierge, disent-ils, nous n'avons point de justice à en  
 » attendre: elle briseroit toutes les portes de l'enfer, plutôt que  
 » d'y laisser un seul jour celui qui de son vivant a fait quelques  
 » révérences à son image. Dieu ne la contredit en rien; elle  
 » peut dire que la pie est noire & que l'eau trouble est claire;  
 » son Fils est complaisant, il lui accorde tout. Nous ne savons  
 » plus où nous en sommes: d'un ambefas elle fait un terne,  
 » d'un double deux un quine, elle a les dez & la chanche;  
 le jour que Dieu en fit la Mère fut bien fatal pour nous. »

Les Diables eurent beau récuser la Vierge; elle jugea le procès, & décida que l'ame du moine rentreroit dans son corps. Il avoit été retiré de la rivière & rapporté au couvent, où l'on se dispoit à l'enterrer: on fut bien surpris de le voir se relever; les moines s'enfuirent d'abord; mais quand ils furent instruits du miracle ils chantèrent le *Te Deum*. Le poète finit néanmoins le récit de cette histoire, en exhortant à fuir un peché si honteux, qui précipite dans le borbier de l'enfer.

Ces quatre prétendus miracles doivent faire juger des autres. Nous sommes las de répéter ces pieuses extravagances qu'on pourroit à la rigueur traiter de blasphèmes, si l'on ne faisoit grace à l'intention du poète & à l'ignorance de son siècle. M. l'abbé Fleuri disoit que *l'ignorance n'est bonne à rien*; de pareils traits ne justifient que trop cette maxime

d'un écrivain si judicieux. Quelle atteinte ne devoient pas donner aux mœurs ces absurdes opinions, qui substituant des pratiques faciles & superstitieuses aux loix gênantes de la morale, entretenoient dans des cœurs corrompus une dangereuse sécurité? Aussi ces siècles qu'on représente quelquefois comme l'âge d'or de la Nation, furent-ils le règne du désordre & de la violence. N'en regrettons pas la vicieuse simplicité. Comme les mœurs influent beaucoup sur l'imagination, chaque siècle est poète à sa manière, & les poésies de ce temps-là se ressentent presque toutes de la grossièreté qui dominoit alors. Cependant au travers d'une infinité de traits ridicules & bizarres, de récits bas & puérils, de peintures où l'indécence est prise pour la naïveté, nous rencontrons quelquefois des morceaux écrits avec élégance, peints avec grace, & qu'on pourroit citer comme des exemples du style simple & naturel.

III. Le peu de vers que nous avons transcrits du poëme dont il s'agit, peuvent donner une idée de son style. M. Racine le trouve médiocre en général; toutefois ses yeux, accoutumés à juger du mérite de la versification françoise, se sont arrêtés de temps en temps avec plaisir sur quelques descriptions agréables dont cet ouvrage est semé. Il cite en particulier celle que le poëte fait de la pauvreté d'une vieille femme qui consacroit son nécessaire au culte de la Vierge. Il ne trouve pas moins de charmes dans le tableau naïf d'une religieuse *plus belle encore de cœur que de visage*; & dans la manière dont l'auteur raconte l'aventure de cette jeune beauté, qui succomba dans la fleur de son âge à la séduction.

*Pucelle estoit de haut lignage ,  
De grant sens & de grant beauté ;  
Ne cuit qu'en une roiauté  
Eut plus belle demoiselle.  
S'elle iert de cors & de vis belle,  
Encore iert plus belle de cuer.*

*Le siecle avoit tout geté fuer,  
Por amer Dieu plus nettement, &c.*

Mais elle eut devant les yeux un exemple qui lui devint fatal. L'Abbesse du couvent recevoit grande compagnie. Un Chevalier qui lui rendoit de fréquentes visites s'éprit des charmes de la jeune Religieuse, qu'il pressa si vivement, dit notre poëte, que *l'acier devint étain, & que la goutte creusa la pierre*: mais par S. Pierre, ajoûte-t-il, l'Abbesse avoit tort.

*Jour & nuit tant la taria,  
Tant la blandi, tant la pria,  
Tant y ala & tant y vint,  
Que l'aciers estaim devint  
Et la gouta cava la pierre.  
Mes il me semble, par S. Pierre,  
Que s'Abeesse iout grant coupes.  
Car qui le feu met ès estoupes,  
N'est pas merveilles se s'esprement.  
Moult sont de Dames qui m'esprement,  
Qui molt le font contre leur cuer, &c.*

La Religieuse consentit à s'enfuir avec le jeune homme: elle lui donna rendez-vous au milieu de la nuit; mais elle avoit à traverser une chapelle où étoit l'image de Notre-Dame. En passant elle salua cette image, qui étendit les bras pour retenir la porte. Cet obstacle miraculeux fit remonter la Religieuse dans sa cellule. Son Amant, qui l'attendoit en vain, se retira réfléchissant sur le caractère volage & capricieux des femmes.

*Ce qu'elle ottroie contredit,  
Veut & desyeut, dit & desdit;*

. . . . .

. . . . .  
*Tous tems ses cuers sautele & vole,  
 Legiers & plus que polevole,  
 Et plus tornans que ne soit pie, &c.*

La Religieuse, toujours déterminée à fuir du couvent, retourna plus d'une fois par le même chemin; & comme elle saluoit toujours l'Image, toujours aussi l'Image étendoit ses bras pour l'empêcher de sortir. Enfin cette Amante obstinée prit le parti de ne plus faire de révérence; & l'Image l'ayant laissé passer, elle s'échappa.

M. Racine ajoûte qu'il auroit pû citer encore d'autres morceaux auxquels le style donne quelque prix; mais malgré les rencontres agréables qu'il a faites quelquefois dans le manuscrit, le fond lui en a paru si absurde qu'il n'a pas eu la patience d'achever une lecture si fatigante. C'est sans doute par cette raison, ajoûte-t-il, qu'un ouvrage conservé depuis si long-temps, est si peu connu. Il ne croit pas qu'aucun Savant en ait encore fait l'examen, & finit en assurant que ce que contient cette légende, est inconnu aux Dames qui la possèdent. Elles ne l'ont conservée que comme on garde un livre dont l'antiquité, les ornemens & les vignettes font tout le mérite.

Ajoûtons que la religion populaire du siècle où fut composé cet ouvrage, se repaissoit de ces contes indécens, produits & multipliés par la fausse idée qu'on se faisoit alors du pouvoir de la Vierge. Malgré les principes purs de la morale chrétienne, l'intérêt & l'ignorance avoient accredité parmi le peuple une sorte de système, aussi contraire au bon sens qu'à la religion, sur la part que prenoient au sort des hommes les habitans du Ciel & de l'Enfer. On leur donnoit des corps, des armes, des figures grotesques, imaginées comme des emblèmes de leurs qualités & de leurs dispositions à l'égard de l'homme. Les théâtres offroient sans cesse aux yeux ces bizarres représentations. Les sens se familiarisoient

avec elles; & par une contagion naturelle, ce mélange d'images grossières altéroit les idées, réalisoit des fantômes, & ramenoit en quelque sorte le paganisme. C'étoit une source inépuisable de fictions & d'allégories pour les Poètes & les Romanciers. Que de pareilles chimères se trouvent dans des écrits frivoles, nous ne devons pas en être étonnés; mais quel droit avoient-elles sur des ouvrages sérieux? & pouvons-nous, sans surprise, les voir adoptées par des écrivains raisonnables d'ailleurs, savans pour leur siècle; par des jurisconsultes, formés à l'école des Romains? Qui est-ce qui n'est pas choqué de trouver dans Bartole des extravagances qui ne seroient pas déplacées dans le poëme dont nous venons de rendre compte?

Ce grave écrivain, l'un de ceux qui contribuèrent le plus à faire revivre la jurisprudence, voulant donner l'idée d'une affaire instruite dans toutes les formes de la procédure ancienne, imagine un procès entre la S.<sup>te</sup> Vierge & le Diable. Il introduit sur la scène cet imposteur, qui prétendant remettre les hommes sous le joug où le crime d'Adam les a fait tomber, assigne le genre humain devant le tribunal de J. C. L'assignation donnée aux termes du droit, est à trois jours: elle se trouve échoir un vendredi Saint. Le Diable cite à J. C. les loix qui ne permettent pas d'assigner à un jour de fête. J. C. dispense de cette formalité en vertu d'autres loix qui donnent ce droit aux Juges en certains cas. Alors le Diable comparoît plein de rage, & demande si quelqu'un ose parler pour le genre humain. La Vierge se présente; mais le Diable la récusé pour deux raisons. La première, c'est qu'étant mère du Juge, elle pourroit trop aisément le faire prononcer en faveur de sa partie. La seconde, c'est que les femmes sont exclues de la fonction d'Avocat. Il appuie ces deux motifs sur des paragraphes tirés du Digeste & du Code. De son côté la Vierge allègue les loix & les paragraphes qui autorisent les femmes à *sister* en jugement pour les veuves, les pupiles & les misérables. Elle gagne ce point, & J. C. lui permet de plaider pour les

hommes. Le Diable demande la provision, comme ayant été possesseur du genre humain depuis la chute d'Adam, selon la maxime de droit : *Spoliatus antea restituendus*, & fait valoir pour lui la prescription. La Vierge lui oppose le titre du droit *quod vi aut clam*; lui soutient qu'un possesseur de mauvaise foi ne peut acquérir par la voie de prescription, & le prouve *lege 3.<sup>a</sup> paragrapho ultimo Digestis, de acquirenda possessione*. J. C. ayant débouté le Diable de la provision, le fond du procès se discute & se décide de même par loix & par paragraphes.

Ces monstrueuses absurdités humilient la raison : elles affligent ceux qui prennent à la Religion l'intérêt qu'ils lui doivent; & peuvent, tout au plus, amuser ces esprits prétendus forts, qui croyant la détruire en l'insultant, feignent de la confondre avec la superstition. Ignorent-ils que le christianisme, simple & grand comme son auteur, est indépendant de toutes ces chimères qui le défigurent, & que délavouent ses principes? Plantes étrangères & parasites, elles s'attachent à l'écorce de l'arbre; elles en dérobent la sève; mais elles ne font point partie de sa substance. On peut les en arracher, on le doit même; & c'est un des plus nobles usages que la Raison puisse faire des armes, dont elle n'abuse que trop aujourd'hui. En vain cet esprit philosophique dont notre siècle fait vanité, prétend-il soulever l'une contre l'autre. Leurs intérêts sont les mêmes; & suivant la judicieuse remarque d'un de nos plus grands Magistrats, *la raison n'est que la religion naturelle, & la religion n'est qu'une raison surnaturelle* (a). Nous sommes plus éclairés que nos pères; le jour qui nous luit a dissipé ces fantômes ténébreux, nés dans le sein de l'ignorance : mais en proscrivant les erreurs, souvenons-nous qu'il est en tout genre un juste milieu qu'habitent la vérité, la sagesse & la vertu. Rien n'est plus utile en soi que la philosophie, mais l'abus en est dangereux. « On

(a) Nous tirons cette pensée d'une lettre que M. le chancelier Daguesseau écrivoit de Fresne, en 1718, à M. le cardinal de Polignac, en lui communiquant quelques remarques sur les deux premiers livres de l'Anti-Lucrèce.

*Diction. hist.* »  
 t. 1, p. 69,  
*art. Acoffa.* »

» peut la comparer, dit le philosophe Bayle, à des poudres si  
 » corrosives, qu'après avoir consumé les chairs baveuses d'une  
 » plaie, elles rongeroient la chair vive, carieroit les os, &  
 » perceroient jusqu'aux moëles. La philosophie réfute d'abord  
 » les erreurs; mais si on ne l'arrête point là, elle attaque les  
 » vérités: & quand on la laisse faire à sa fantaisie, elle va si  
 » loin, qu'elle ne fait plus où elle en est, & ne trouve plus  
 » où s'asseoir. Il faut imputer cela à la foiblesse de l'esprit de  
 » l'homme, ou au mauvais usage qu'il fait de ses prétendues  
 » forces. »

## S U R U N E E' D I T I O N

*Du livre intitulé l'Arbre des Batailles.*

**L**A plus légère attention suffit quelquefois pour demêler entre certains faits isolés un rapport qui peut guider l'esprit dans le discernement du vrai d'avec le faux. Cette règle de Critique, appliquée par M. l'abbé Sallier à l'examen d'un manuscrit de la bibliothèque du Roi, l'a conduit à faire une découverte que lui-même traiteroit de frivole, si elle ne seroit à dévoiler une supercherie; & c'est dans la vûe de précautionner contre cette fausseté ceux qui voudroient travailler sur l'histoire de Charles VIII, qu'il a cru devoir nous communiquer son observation. Nous la placerons ici par le même motif.

14 Juillet  
 1744.

Les recherches que M. l'abbé Sallier a commencées & qu'il continue sur l'histoire de quelques-uns des princes d'Orléans issus de Charles V, l'ont mis dans le cas d'examiner avec soin les écrits de divers auteurs François qui vivoient sous Charles VI: du nombre de ces auteurs est Honoré Bonnet prieur de Salon-de-Crau, né en Provence. Le livre intitulé *l'Arbre des Batailles* est son ouvrage.

Voici comment il est annoncé dans un manuscrit qui de la bibliothèque d'Anet a passé dans celle du Roi: *In nomine Domini,*

*Domini, amen. S'ensuivent les Rebriches des chapitres contenus es quatre parties du livre appelé l'Arbre des Batailles, fait & compilé par maistre Honoré Bonnet docteur en decret & prieur de Sallon, & présenté par lui au très-Chrestien roi de France Charles VI. Ce manuscrit écrit en 1460, finitus & transcriptus Parisus 1460, avoit appartenu à Tanegui du Chastel grand maître d'oussel de Breteygne, & on voit encore sa signature.*

M. l'abbé Sallier n'entrera point ici dans le détail que demanderoit la notice étendue de cet ouvrage: il la réserve pour une autre occasion, & ne prétend aujourd'hui que montrer combien nous devons être circonspects à recevoir ce que les éditeurs nous mettent sous les yeux, avec l'apparence même de la bonne foi.

Le livre d'Honoré Bonnet, *l'Arbre des Batailles*, a été imprimé pour la première fois à Lyon en 1481, & pour la seconde fois à Paris en 1493, sans parler de deux éditions postérieures faites à Paris. M. l'abbé Sallier déclare qu'il ne connoît les deux premières que par les exemplaires qui s'en trouvent à la bibliothèque du Roi.

Honoré Bonnet parlant au Roi, à qui l'ouvrage est adressé, supplie son très-haut & redouté Seigneur, de ne point dédaigner ce qu'il écrit: car, dit-il, *ce que j'ai mis en mon livre prend son fondement sur les loix, sur les decrets & sur naturelle philosophie, qui n'est autre chose que raison de nature, & aura nom cestuy livre l'Arbre des Batailles.* Pour justifier ce titre singulier il développe en ces termes l'idée qu'il y attache: « Si m'est venue une telle imagination que je vois un arbre de deuil au commencement de mon livre ouquel à son « dessus, vous povés veoir les règnes de S.<sup>te</sup> Eglise en très- « fiere tribulation, tant que oncques telle ne fut: après povés « veoir la grande discension qui est aujourd'hui es Roys & aux « Princes des Chrestiens: après povés veoir la grande discen- « sion qui est entre les nobles & les Communes, & sur cet « arbre ferai les quatre parties de mon livre. »

L'arbre tel que le présente ici l'auteur est peint dans la première des éditions de Paris, publiée en 1493; il ne se trouve

dans aucune des trois autres. La préface porte que Charles VI très-bien aimé régnoit en France lorsque l'ouvrage fut composé; mais cette date n'est marquée que dans l'édition de 1481 faite à Lyon, & dans les deux dernières éditions de Paris. Les manuscrits de l'ouvrage d'Honoré Bonnet qui sont dans la bibliothèque du Roi, au nombre de vingt & plus, nous apprennent tous & le nom de l'auteur, & le temps où il fit paroître son livre. Les manuscrits ne varient point sur la date; & c'est toujours à Charles VI que l'époque en est fixée constamment.

L'autorité des manuscrits n'est pas le seul moyen que nous ayons pour connoître l'âge d'Honoré Bonnet; on pourroit le déterminer aussi positivement par plusieurs faits & par l'histoire de sa vie. Notre Académicien se promet de la suivre bien-tôt dans un Mémoire qui roulera sur les ouvrages de cet écrivain, célèbre dans son temps, & digne d'être connu dans celui-ci: mais il assure d'avance que sa mort précéda le règne de Louis XI.

N'est-il pas étonnant, après des faits si avérés, de trouver à la tête de l'édition de 1493, publiée par Antoine Vérard Imprimeur la préface du livre d'Honoré Bonnet adressée, non à Charles VI, mais à Charles VIII. Si l'éditeur, quel qu'il soit, avoit eu soin de prévenir que son dessein étoit de faire à Charles VIII honneur de ce qui avoit été publié à la gloire de Charles VI; s'il avoit averti qu'il empruntoit d'un autre écrivain les éloges qu'il vouloit donner à Charles VIII, il auroit évité le reproche que nous pouvons lui faire avec justice de s'être joué de notre crédulité, au mépris de la foi des manuscrits & du témoignage de la première édition de l'ouvrage d'Honoré Bonnet. Mais loin de songer à nous prémunir contre l'erreur, il semble avoir eu une volonté déterminée de nous y faire tomber; car on ne peut attribuer qu'à cette cause l'affectation de cet éditeur à supprimer dans la préface le nom de l'auteur, qui se lit, défectueusement à la vérité dans l'édition de 1481, mais très-correctement dans les manuscrits. Il n'est pas difficile au reste de pénétrer les

motifs secrets qui l'ont pû déterminer à mettre le nom de Charles VIII à la tête d'un livre présenté pour le moins cinquante ans auparavant à Charles VI.

C'étoit une opinion reçue par la plupart des écrivains François, & même adoptée de plusieurs étrangers, qu'un prince de la maison de France devoit avoir l'honneur de réparer les maux de l'Europe par le rétablissement de la paix universelle, & qu'une révolution si désirable suivroit de près l'accomplissement des hautes destinées de cette auguste maison.

*Plusieurs choses de grans clercs nouveaux qui bien pensoient entendre les prophécies anciennes, dit Honoré Bonnet, devisèrent jadis les maux présents, & s'y en dirent un de la très-haute lignée de France; c'est assavoir que d'icelle doit saillir un, par lequel les remèdes seront donnés au siècle travaillié & mys en grande pestilence: il faut, continue-t-il, que fassiés par telle manière, que les prophécies qui se treuvent écrites de votre digne personne, soient vérifiées par vos bonnes œuvres.*

Ce qu'un particulier avoit dit à Charles VI, la voix publique le faisoit entendre ouvertement de Charles VIII; & les prédications qui lui promettoient le comble de la gloire & de la puissance, n'étoient ignorées de personne, en deçà comme au delà des monts. L'application à Charles VIII de la préface qu'Honoré Bonnet avoit adressée à Charles VI, dut par conséquent paroître à l'éditeur de *l'Arbre des Batailles*, une de ces idées heureuses que ne manque jamais de saisir la flatterie, également attentive dans tous les siècles à profiter de ce qui peut la conduire à son but, souvent pour le malheur des Princes, & presque toujours aux dépens de la vérité.



## SUR DEUX INSCRIPTIONS LATINES

Concernant le chancelier de l'Hospital.

AU mois de décembre 1744, M. de Foncemagne fit part à l'Académie de deux Inscriptions latines, concernant le chancelier de l'Hospital. Elles nous ont paru mériter d'autant mieux une place dans nos Mémoires, qu'aucun des écrivains qui parlent de ce grand homme ne les a connues, selon toute apparence, & que tout ce qui l'intéresse doit être également précieux aux bons citoyens & aux gens de lettres.

Michel de l'Hospital chancelier de France mourut le 13. de mars de l'année 1573 dans son château de Vignai en Beauce, où il s'étoit retiré *près de cinq ans* auparavant, comme le porte son testament, écrit dix jours avant sa mort; & fut enterré dans l'église de Champmotteux sa paroisse. Les deux Inscriptions se trouvent, l'une au château de Vignai; l'autre dans la chapelle seigneuriale de l'église de Champmotteux. M. de Foncemagne doit la première au Curé du lieu: il a copié lui-même la seconde.

Voici ce qu'on lit au dessus de la porte d'une salle haute du château, sans ponctuation, & avec les mêmes abréviations que le copiste a conservées.

- <sup>a</sup> Michaelis.
- <sup>b</sup> Mariae.
- <sup>c</sup> Morinae.
- <sup>d</sup> Uxoris.
- <sup>e</sup> Charolo.

*Summi ac clariss viri. M<sup>a</sup> Hospitalii Gall cancell & M<sup>b</sup> Mor<sup>c</sup> ux<sup>d</sup>or<sup>d</sup> pi<sup>ss</sup> jussu hæc domus constructa est ann MDLXII. quo tempore Charo<sup>e</sup> IX optimæ spei Rege adhuc impubere graviss seditioibus belloq civili perniciosiss propter Religionis dissensionem & paucorum Principum ambitionem tota prorsus Gallia sed potissimum hæc regio utriusque factionis concursibus exposita miserè prostrata lugebat.*

Suivant la date qu'on vient d'entendre, (1562) il n'y avoit que deux ans que Michel de l'Hospital étoit Chancelier; lorsque prévoyant l'orage dont la France, & sur-tout

*Il fut nommé en 1560.*

la capitale, étoient menacées, il crut devoir se préparer un asyle, où il pût un jour pleurer en liberté les malheurs de sa patrie. En effet il se retira dès 1568 dans la maison qu'il avoit bâtie six ans auparavant. S'il fut lui-même l'auteur de l'Inscription, on jugera par les termes dans lesquels elle est conçue, entre autres par ceux-ci, *propter paucorum Principum ambitionem*, de l'opinion qu'il avoit des motifs secrets de ceux qui s'annonçoient alors pour les vengeurs de la Religion. Mais nous ne devons pas prévenir l'usage que M. Secouffe pourra faire de ce monument, lorsqu'il voudra bien mettre en œuvre les matériaux qu'il a ramassés, pour composer une vie de cet illustre Chancelier. Bien-tôt nous ne regretterons plus celle que la Croix du Maine avoit promise, & qu'il n'a point donnée.

Le second monument est l'épitaque du Chancelier, gravée sur une pierre qui est au dessus de son mausolée, dans la chapelle seigneuriale de l'église de Champmotteux. On y lit :

*Michaeli Hospitalio, Francorum cancellario, Maria Morina, conjugii conjunx, Magdalena patri filia unica, Robertus Huraults Bellebatus socero gener, Carolus, Michael, Robertus, Franciscus, Paulus, Joannes, Philemon, Margareta, Maria, avo nepotis neptisque mæstissimi posuere.*

Et sur une des faces du mausolée : *Il mourut le 13 mars 1573.*

On fait que le chancelier de l'Hospital n'eut de son mariage avec *Marie Morin* qu'une fille nommée *Magdelaine*, qui épousa *Robert Hurault* seigneur de *Bélesbat*: *Magdalena patri filia unica, Robertus Huraults Bellebatus socero gener.* Quant aux enfans qui naquirent de *Magdelaine* & de *Robert*, l'épitaque en compte neuf; & par-là elle doit servir à rectifier la généalogie de la maison des *Huraults*, imprimée à la fin des Mémoires de *Chiverni*, & adoptée par les auteurs de *l'histoire généalogique des grands Officiers*, où il ne s'en trouve que huit. *Philémon*, qui est le septième dans l'épitaque, n'est pas nommé dans la généalogie. François du Chesne, à la fin de l'article du chancelier de l'Hospital, ne

*Hist. des Chancel. p. 629.*

donne à sa fille *Magdelaine* que deux fils *Charles & Michel*. On doit observer de plus que la généalogie imprimée ne range pas les autres enfans mâles dans le même ordre que l'épithaphe, où il paroît néanmoins vrai-semblable que celui de la naissance aura été observé\*.

\* Charles, Michel, Robert, Paul, Jean, François.

Nous avertirons ici de quelques méprises où sont tombés des écrivains célèbres, dans les Mémoires historiques qu'ils nous ont donnés touchant Michel de l'Hospital.

1.° Le Laboureur, dans ses *Additions aux Mémoires de Castelnau*<sup>a</sup>, & Miraulmont dans son *Recueil des Chanceliers*<sup>b</sup>, appellent la maison où il se retira *Vigni*, & François du Chefne<sup>c</sup> *Vignyau*, trompé apparemment par Scévole de S.<sup>te</sup> Marthe, qui la nomme en latin *Vimianum, in Viniano suo*.<sup>d</sup> Ce n'est ni *Vignyau*, ni *Vigni*, mais *Vignai*.

<sup>a</sup> T. 1. p. 495. édit. nouv.

<sup>b</sup> P. 167.

<sup>c</sup> Hist. des Chanc. p. 639.

<sup>d</sup> Elog. Vir. Illustr. p. 106.

2.° Le même du Chefne dit que le Chancelier fut enterré à sa terre de *Chamoteux près de Fontainebleau*. C'est induire en erreur que d'indiquer la position du village de Champmotteux par celle de Fontainebleau, d'où il est éloigné de sept à huit lieues: Champmotteux est à trois lieues d'Estampes, & environ à quatre de la Ferté-Alais.

3.° On lit dans Miraulmont, à l'endroit cité par M. de Foncemagne: *Le chancelier de l'Hospital.... étant tombé malade à Bélesbat maison sienne, il y seroit décédé.... & enterré à Vigni, autre maison à lui appartenante. Bélesbat n'appartenoit point au Chancelier, mais à Robert Hurault son gendre, qui se qualifioit seigneur de Bélesbat. Ce n'est point à Bélesbat qu'il mourut, mais à Vignai: enfin ce n'est point à Vignai, que nous avons dit être un Château, qu'il fut enterré, mais à Champmotteux, qui en est la paroisse.*

Il ne faudroit rien de plus que ce passage pris à la lettre, pour confirmer les soupçons qu'un article du testament du Chancelier a fait naître autrefois, sur sa manière de penser par rapport à la sépulture. *Quant à mes funérailles & sépulture, dit-il, que les Chrétiens n'ont pas à grande estime, je laisse à ma femme & domestiques d'en faire ce qu'ils voudront.* On peut voir dans l'histoire du Calvinisme comment Maimbourg

relève cette expression, qu'il traite de peu chrétienne; & dans la critique de la même histoire, comment Bayle la justifie.

T. 1, p. 276.

Au sujet de ce testament du chancelier de l'Hospital, M. de Foncennagne ajoûte qu'il s'y est glissé une faute de chiffre dans la date, à la page 493 du premier volume des Mémoires de Castelnau, où il est daté du 13 mars, au lieu du 3 que porte le texte de Brantôme, cité par le Laboureur. Le testament est du 3, & la mort du 13.

Ces observations ne seront pas inutiles pour ceux qui prendront la peine de les rapporter, en forme d'*errata*, à la tête ou à la marge des livres dont elles corrigent les fautes.

## SUR LES PRELIMINAIRES

### *De l'exécution de Cabrières & de Mérindol.*

L'EXÉCUTION qui se fit en 1545 par arrêt du parlement de Provence contre les Vaudois de Cabrières, de Mérindol & de quelques autres lieux voisins, est un des traits les plus intéressans de notre histoire moderne. D'un côté l'on y voit plus de vingt villages consumés par les flammes, leurs habitans passés au fil de l'épée ou réduits à chercher dans les bois & les rochers un asyle contre le fer & le feu, les femmes & les vieillards massacrés, les enfans égorgés aux yeux de leurs mères ou détruits dans leur sein avant que de naître, en un mot toutes les horreurs dont est capable une soldatesque effrénée qu'anime un faux zèle de religion. On y voit d'un autre côté les chefs d'une Cour souveraine à la veille de porter leur tête sur l'échaffaud, pour avoir, à ce qu'ils prétendent, seulement exécuté les ordres du Prince. Un seul éprouve la rigueur des loix, tandis qu'on épargne les autres par ménagement pour ceux qui craignoient que les sectaires ne pussent se flatter d'obtenir justice, lors même qu'on violoit à leur égard les droits de l'humanité.

Tous les auteurs contemporains ont rapporté cet évènement;

ils ont décrit fort au long les préliminaires de cette sanglante exécution, les circonstances & ses principales suites: mais presque tous en parlent avec peu d'exacritude; & M. de Thou lui-même, qui traite cette affaire avec assez de détail dans le vi.<sup>e</sup> livre de son histoire, est tombé dans plusieurs méprises. La plupart de ces auteurs ont été séduits par un zèle mal entendu. Les autres trompés par des bruits populaires ou par des Mémoires infidèles n'ont pû se former, ni par conséquent nous donner une véritable idée de cette tragédie. Pour la décrire avec cette sage impartialité qui fait l'historien, il faut, non seulement être capable de s'élever au dessus de l'aveugle prévention qui croit tout ce qu'on impute aux Hérétiques, mais encore savoir se défendre de cette compassion naturelle, qui fait quelquefois pencher injustement la balance en faveur des opprimés. Cette dernière disposition ayant son principe dans la vertu même, est une tentation délicate qui séduit imperceptiblement les âmes les plus vertueuses: elles ont besoin, pour n'y pas succomber, d'une grande supériorité de raison.

M. de Nicolay s'est attaché soigneusement à recueillir les pièces originales qui concernent l'affaire de Mérindol: il en a discuté les différens récits; & par ces recherches jointes à cet examen, il s'est mis en état de rétablir la plupart des faits altérés, & de traiter de nouveau le sujet avec toute l'exacritude & l'étendue dont il est susceptible. La bibliothèque du Roi possède un manuscrit qui contient presque tout le plaidoyer fait en 1551 en faveur de M. Maynier, baron d'Oppede, premier président du parlement de Provence, & le principal auteur de cette exécution. La comparaison de ce plaidoyer avec celui de M. Auberi, qui plaidoit contre ce Magistrat en qualité d'Avocat-Général, suffiroit presque pour instruire à fond de tout ce qui s'est passé dans cette affaire. Elle est devenue entre les mains de M. de Nicolay le sujet de deux grands Mémoires, dont il nous a déjà communiqué le premier, qui se divise en deux parties. La première contient un abrégé de l'histoire des Vaudois, depuis leur établissement

établissement en Provence, jusqu'au jour où le parlement d'Aix rendit en 1540 l'arrêt connu sous le nom d'arrêt de Mérindol : dans la seconde, l'auteur décrit les suites de cet arrêt jusqu'au mois de décembre 1543. Les évènements arrivés depuis cette époque, jusqu'à l'entière exécution de l'arrêt en 1545 & ceux qui la suivirent, seront la matière du second Mémoire dont M. de Nicolay, distrait depuis par d'autres recherches, ne nous a pas encore fait part. En attendant qu'il achève de remplir ses engagements sur ce point, nous allons rendre un compte abrégé du premier Mémoire, qu'on ne doit regarder que comme une introduction au suivant.

Lûc le 29  
Février 1745.

I. M. de Nicolay fait d'abord connoître en peu de mots l'origine & les erreurs des Vaudois. Cette secte eut pour auteur Pierre Valdo riche bourgeois de Lyon, qui vivoit vers le milieu du XII.<sup>e</sup> siècle. Ce fanatique abusant de quelques passages de l'ancien & du nouveau Testament, dont il avoit fait traduire les livres en langue vulgaire, se mit d'abord à prêcher l'Évangile dans les places publiques; & bien-tôt il eut un assez grand nombre de partisans, séduits par l'attrait de la nouveauté. Il enseignoit que l'église Romaine étoit la prostituée de Babylone; qu'on ne devoit obéir ni au Pape, ni aux Evêques; que les ordres sacrés, le purgatoire, la messe, le culte des Saints, la consécration des temples & l'établissement des monastères étoient autant d'institutions contraires à l'esprit du christianisme. A ces articles principaux de sa doctrine, ses disciples ajoutèrent depuis de nouvelles erreurs sur l'abstinence, le mariage, la résurrection des corps & l'état de l'ame après la mort.

Cette hérésie n'est pas différente de celle des Albigeois; dont la secte si puissante autrefois dans le territoire de Toulouse, dans le Rouergue, l'Agénois & le Querci, eut pour auteur un compagnon de Valdo. Nous renvoyons pour le détail de ces faits à M. de Thou, qui suit les progrès que firent ces nouvelles opinions dans les différentes contrées de l'Europe: il rapporte aussi tous les noms sous lesquels on désigna ces sectaires, & donne même l'étymologie de la

*Hist. de Thou,  
L. VI, p. 410  
& suiv.*

plupart, comme de ceux d'Arnoldistes, d'Espéronistes, de Joséphistes, de Gazares & de Léonins.

Leurs dogmes ne furent pas plutôt répandus qu'Alexandre III les condamna juridiquement: ce Pape ordonna même à l'archevêque de Lyon de livrer au bras séculier Valdo & tous ses disciples. Des ordres si rigoureux les obligèrent dès l'an 1165, c'est-à-dire, cinq ans environ après la naissance de leur secte, à se retirer dans les montagnes du Dauphiné & du Piémont. Mais comme ils ne s'y retirèrent qu'à différentes reprises, les auteurs sont extrêmement partagés sur le temps où les premières familles Vaudoises sont passées en Provence. M. de Nicolay a fait de grandes recherches pour déterminer l'époque de ce passage: il en résulte que les Vaudois réfugiés en Piémont ont envoyé de très-bonne heure en Provence une de leurs colonies. La principale preuve qu'en apporte notre Académicien; c'est que la langue dont ils se servoient dans leurs prières est moitié Piémontoise & moitié Provençale, de façon néanmoins que la dernière domine dans ce mélange, & fait comme le fond du langage.

Ce qui peut du moins passer pour incontestable, c'est que les Vaudois étoient déjà très-nombreux dans cette province dès l'an 1228. On voit par les lettres que les archevêques d'Aix, d'Arles & de Narbonne écrivirent aux Inquisiteurs nouvellement établis en Provence, que ces Hérétiques, malgré les arrêts de mort exécutés contre plusieurs d'entre eux, se multiplioient tellement dans ces divers diocèses, qu'il étoit impossible de trouver des prisons assez vastes pour les renfermer.

Une partie des Vaudois craignant de tomber entre les mains des Inquisiteurs, avoit cherché vers l'an 1460 un asyle dans les vallées du Piémont, & même jusqu'à Naples. Mais en 1495 il en revint en Provence une nouvelle peuplade. Le sieur de Censal leur donna des terres à cultiver dans le territoire de Cabrières, & de quelques autres villages dont il étoit Seigneur.

Ils s'y tinrent assez tranquilles jusque vers l'an 1530. Enhardis pour lors par la protection des Luthériens, ils déguisèrent moins leurs sentimens : ils allèrent même jusqu'à prendre les armes contre les Evêques & le parlement d'Aix, qui voulurent faire arrêter les plus obstinés d'entre eux. Le Parlement condamna plusieurs de ces hérétiques à la mort ; mais la sévérité dont on usoit à leur égard ne faisant qu'aigrir le mal, François I.<sup>er</sup> rendit en 1535 une ordonnance, par laquelle il accordoit aux Vaudois une amnistie générale, pourvû que dans six mois de la date de l'arrêt, ils abjurassent leurs erreurs. Le terme fut prolongé plusieurs fois, & toujours inutilement. Au lieu de profiter de la grace que le Roi leur offroit, ils persistèrent dans leurs sentimens avec une opiniâtreté que ce Prince crut enfin devoir punir. Il donna sur la fin de mai 1540 des lettres patentes adressées, les unes au parlement d'Aix, pour lui commander d'agir à la rigueur contre les Vaudois ; & les autres au comte de Tendes, gouverneur de Provence, pour lui permettre de seconder les poursuites du Parlement. Ce Seigneur eut ordre de lever les troupes nécessaires pour la démolition des forteresses & des autres lieux qui servoient de retraites aux Vaudois, ainsi que de prêter main-forte aux Commissaires chargés de faire le procès à ces hérétiques.

En conséquence des lettres de François I.<sup>er</sup>, le Parlement d'Aix se mit en devoir d'agir contre eux. Barthélemi Chafeneuz, Magistrat de grande réputation, venoit d'être tiré par le Roi du Parlement de Paris, pour être mis à la tête de celui de Provence. Sa compagnie le chargea d'aller, avec cinq Conseillers, faire sur les lieux le procès aux habitans de Mérindol & des autres villages occupés par les Vaudois. Sur leurs informations, le 18 novembre 1540, fut rendu le fameux arrêt de Mérindol. Cet arrêt condamnoit par contumace dix-neuf personnes à être brûlées vives, comme criminelles de lèze-Majesté divine & humaine, *défit* & abandonnoit à tous pour les prendre & représenter à justice, leurs femmes, enfans, serviteurs ou famille ; enfin ordonnoit que

le village de Mérindol seroit rasé & détruit à perpétuité.

En exposant ces divers préliminaires, M. de Nicolay a soin de remarquer les différences qui se trouvent dans la manière dont ils sont racontés par les auteurs contemporains, & sur-tout par ceux des deux plaidoyers contradictoires, indiqués ci-dessus. Mais on sent que de pareilles discussions ne sont guère susceptibles d'extrait; & que pour juger de la solidité des raisons alléguées de part & d'autre, il faut voir les informations & toutes les pièces du procès dans leur entier. Passons à la seconde partie du Mémoire.

II. Le village de Mérindol étant situé dans les montagnes, & passant pour le réceptacle des Vaudois, qui, disoit-on, s'y attroupoient & s'y fortifioient de jour en jour, le Parlement demanda main-forte au comte de Tendes. Cependant plusieurs personnes désapprouvoient hautement l'arrêt. Les archevêques d'Arles & d'Aix se rendirent à Avignon pour y conférer avec divers Evêques, tant de Provence que du Comtat, & même de Languedoc. Les conférences de ces Ministres de paix auroient dû sans doute avoir pour objet de prendre des mesures capables d'obtenir l'inexécution, ou du moins la mitigation d'un decret sanguinaire: mais l'assemblée d'Avignon le canonisa. Il y fut décidé que les Prelats fourniroient aux frais de cette espèce de Croisade. L'archevêque d'Aix & le Prevôt de sa cathédrale furent chargés de lever les scrupules, & d'assurer le Parlement que si l'affaire ne plaisoit pas au Roi, on se faisoit fort du crédit du cardinal de Tournon.

Déjà la petite armée du Parlement, composée de quatre à cinq cens hommes au moins, s'étoit mise en marche, lorsqu'un gentilhomme d'Arles, nommé Renaud d'Alène, ami de Chafféneuz, vint trouver ce Magistrat, & lui fit des représentations pleines de religion & d'humanité, sur un arrêt notoirement inique, soit dans la forme, soit dans le fond.

« Qu'il me soit permis, lui dit-il en substance à la fin de son discours, de vous rappeler un fait auquel vous avez eu part, & que vous-même rapportez dans votre livre intitulé

*Catalogus Gloriae Mundi.* Pendant que vous étiez avocat du Roi à Autun, une multitude de rats désola le bailliage de l'Auxois : on se pourvut par-devant l'Official du diocèse pour les faire excommunier. L'Official, ouï la plainte du Procureur fiscal, ordonna que les rats seroient cités à son de trompe dans les carrefours d'Autun. Les trois jours expirés le Procureur fiscal prit défaut, & demanda que l'on fît droit sur l'excommunication. Il fut délibéré qu'auxdits rats absens, seroit pourvû d'un Avocat, attendu qu'il s'agissoit de leur ruine totale. Vous vous chargeâtes de leur cause, & fîtes voir que la citation étoit nulle. Les rats furent donc cités aux prônes des paroisses où ils faisoient le dommage. Après les citations le Procureur fiscal ne manqua pas de se montrer; mais vous représentâtes que les chats étant en embuscade sur les chemins, les défaillans avoient une juste raison d'absence. Ce plaidoyer, dans une matière burlesque, vous fit beaucoup d'honneur, parce que vous y montrâtes adroitement avec quelle retenue l'on doit agir dans les procédures criminelles. Vous donc qui avez enseigné les autres, ne voulez-vous pas prendre conseil de vous-même & de votre livre ? Ah, Monsieur, il ne s'agit point ici de rats, mais d'hommes & de chrétiens. » Ce discours frappa le premier Président au point de lui faire rappeler les troupes qui étoient près de Mérimdol.

Cependant François I.<sup>er</sup> s'étant fait informer de toute l'affaire, accorda des lettres de grace aux Vaudois, à condition que dans trois mois ils abjureroient leurs erreurs. Les lettres furent adressées au Parlement d'Aix, auquel les habitans de Mérimdol présentèrent requête pour en obtenir l'effet. Cette requête, ainsi que les lettres de grace & d'autres actes également curieux, est conservée dans la bibliothèque du Roi. M. de Nicolay nous en a fait la lecture : elle tire les larmes des yeux ; mais on y voit au commencement une confession de foi purement calvinienne, soit que les Vaudois eussent reçu de Valdo leur auteur les dogmes que Calvin enseigna

depuis, soit plutôt que les ministres de Suisse eussent infecté de leurs erreurs ces esprits avides de nouvelles opinions. Sur cette requête le Parlement ordonna que ceux qui voudroient faire abjuration eussent à se présenter. En conséquence, nouvelle requête de la part des Vaudois, dans laquelle ils supposoient que l'intention du Roi étoit qu'on leur fit voir qu'ils se trompoient, offrant au reste de renoncer aux erreurs dont on pourroit les convaincre par la parole de Dieu. Le Parlement répondit qu'étant hérétiques notoires, ils n'avoient d'autre parti à prendre que celui d'abjurer. Cependant on leur permit de donner une exposition de leur croyance; ils en présentèrent une fort détaillée, mais nullement orthodoxe, qu'ils envoyèrent même au Roi. Pendant quelque temps le Parlement de Provence fit encore de nouvelles démarches pour engager les habitans de Mérindol à remplir la condition des lettres de grace; mais ces infortunés vouloient en obtenir l'effet, sans le mériter par un changement que le préjugé leur faisoit regarder comme illégitime. Enfin cette obstination, moins odieuse que déplorable, leur coûta cher.

Parmi eux se trouvoient quelques catholiques qu'on s'obstina toujours à regarder comme Vaudois. Dieu auroit épargné une ville criminelle s'il y eût trouvé dix justes: mais plus de dix orthodoxes ne purent garantir Mérindol, & furent même enveloppés dans la ruine commune. Malheureusement on venoit de perdre le premier Président Chasseneuz; ce Magistrat équitable & modéré, capable d'écouter des conseils, & d'inspirer à sa compagnie des sentimens d'humanité. Sa mort ne parut pas naturelle: on crut qu'elle étoit l'ouvrage de ceux qui méditoient l'exécution sanglante, dont le baron d'Oppede, successeur de Chasseneuz, fut le principal instrument.

Pendant que les Vaudois de Mérindol donnoient de vaines espérances d'abjuration, ceux de Cabrières sujets du Pape prirent les armes, & levèrent l'étendard de la révolte. Le Vice-légat pour les réduire assembla des troupes: mais les

Vaudois de Provence volèrent au secours de leurs frères ; & cette jonction les fortifia tellement qu'ils repoussèrent deux fois les troupes du Pape jusqu'aux portes d'Avignon & de Cavaillon. Enflés de ce succès ils prêchèrent publiquement, renversèrent les autels, pillèrent les Églises. Le Pape informé de ces désordres, qu'il ne pouvoit arrêter par ses propres forces, implora l'assistance du Roi, qui par des lettres datées du 11 décembre 1543, enjoignit au comte de Grignan de prêter main-forte au Vice-Légat pour exterminer les Rebelles.

Tels sont en abrégé les faits qui précédèrent & produisirent l'exécution de Cabrières & de Mérindol, faite en 1545. M. de Nicolay s'arrête en cet endroit. Le détail & les suites de cet évènement tragique seront, comme nous l'avons annoncé, l'objet du second Mémoire qu'il nous a promis.

## DEVICES ET INSCRIPTIONS

FAITES PAR L'ACADEMIE.

PENDANT les trois années 1744, 1745 & 1746 l'Académie a fourni, suivant l'usage, les devises qu'on lui demande tous les ans pour les jettons des départemens Royaux.

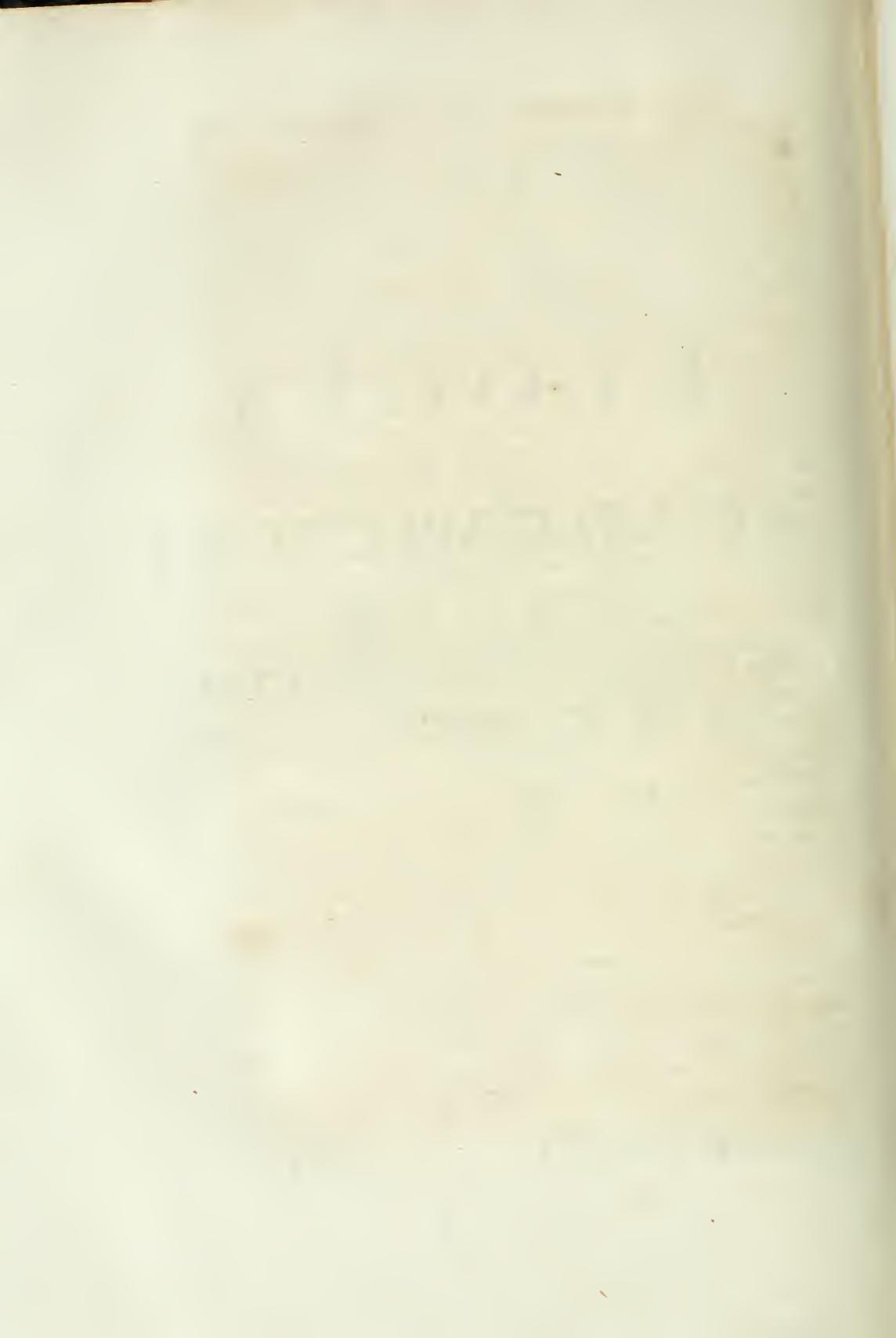
En MDCCXLIV la prise de Menin, d'Ypres & de Furnes, l'heureux rétablissement de la santé du Roi, & la reddition de Fribourg ont été les sujets d'autant de Médailles faites par l'Académie.

En MDCCXLV elle en a fait d'autres sur la victoire remportée par le Roi dans les champs de Fontenoi, sur la prise des ville & citadelle de Tournai, sur le mariage de monseigneur le Dauphin & de Marie-Thérèse infante d'Espagne, & sur la conquête d'une partie de la Flandre.

En MDCCXLVI la prise de Bruxelles au milieu de l'hiver fut le sujet d'une Médaille particulière. La conquête de cette ville fut suivie par celles de Charleroi, de Namur, de Mons, de S. Guilain & d'Anvers : cet enchaînement de prospérités donna lieu à une seconde Médaille. L'Académie en fournit une troisième sur la bataille de Raucoux, qui termina glorieusement en Flandre la campagne de 1746.



ELOGES  
DES  
ACADEMICIENS  
MORTS  
DEPUIS L'ANNEE M. DCCXLIV,  
JUSQUES ET COMPRIS M. DCCXLVI.





## E' L O G E \*

## DE M. L'ABBE DE ROTHELIN.

CHARLES d'Orléans de Rothelin naquit à Paris le 5 août 1744. 1744. Assemblée publique d'après la Saint Martin.  
 1691, de Henri d'Orléans marquis de Rothelin, issu du fameux comte de Dunois, de celui qui arracha la France des mains des Anglois pour la rendre à Charles VII, & de Gabrielle-Eléonore de Montault de Navailles, seconde fille du maréchal duc de Navailles: l'aînée avoit été mariée au duc d'Elbeuf, de qui elle eut madame la duchesse de Mantoue; & la troisième épousa le marquis de Pompadour.

Charles de Rothelin étoit le sixième des enfans du marquis de Rothelin, & il avoit à peine deux mois lorsque son père fut tué au combat de Leuze le 18 septembre 1691, à la tête des Gendarmes, ayant reçu dans ce combat trente-deux blessures, dont quatre étoient mortelles. La marquise de Rothelin sa mère mourut en 1698, & la maréchale de Navailles son aïeule en 1700; le maréchal de Navailles étoit mort en 1684.

Charles de Rothelin se trouva ainsi dans une espèce d'indépendance à l'âge de neuf ans. Heureusement pour lui madame la comtesse de Clère sa sœur, plus âgée que lui de quatorze ans, se chargea d'une espèce d'inspection sur son éducation. Le jeune abbé de Rothelin (car il avoit été tonsuré d'assez bonne heure) né avec les plus heureuses dispositions pour le cœur comme pour l'esprit, se soumit avec joie à l'autorité d'une sœur, que son mérite & sa vertu rendoient dès-lors respectable. Il n'a jamais oublié qu'elle lui avoit tenu

\* Cet Eloge & les suivans, sont tous de M. Fréret, Secrétaire perpétuel de l'Académie, pendant les trois années auxquelles répond la partie historique de ce volume. Nous donnerons dans le volume XXI le reste des Eloges qu'il a composés.

lieu de mère, & il a toujours eu pour elle toute la tendresse d'un fils.

Il fut mis en pension très-jeune au collège d'Harcourt; le goût qu'il a conservé toute sa vie pour les Lettres, & sa facilité à écrire, comme à parler la langue latine nous dispensent d'entrer dans le détail de ses premières études: mais on ne doit pas omettre un fait qui annonça dès-lors la noblesse & la bonté de son cœur. On lui avoit donné un précepteur qui se trouva au bout de quelques années attaqué d'une de ces maladies effrayantes, qui bannissent de la société ceux qui en sont affligés. Les accès en devinrent si marqués, que l'abbé de Rothelin, âgé seulement de treize à quatorze ans, ne put empêcher que sa famille n'en fût instruite. Il prévint la triste situation dans laquelle s'alloit trouver un homme de mérite, à qui il ne restoit aucune ressource; & se crut dans l'obligation de lui assurer une retraite & une subsistance: il fit louer & meubler pour lui une chambre auprès du collège d'Harcourt, & prit avec le Principal de ce collège les mesures nécessaires pour sa nourriture. Ce précepteur véquit quelques années, & à sa mort l'abbé de Rothelin se chargea encore du soin & des frais de la sépulture. On tient ce détail de la personne même dont il avoit été obligé de se servir, pour l'achat des meubles & le louage de la chambre; car il en fit une espèce de mystère. On juge aisément que les finances & le crédit d'un écolier de treize à quatorze ans, cadet de sa famille, ne devoient pas être alors bien considérables; cependant tout fut acquitté & en assez peu de temps.

La suite de sa vie fourniroit un grand nombre de semblables traits de générosité; mais ses amis ne croient pas qu'il puisse leur être permis de révéler des secrets, qu'il a toujours cachés avec le plus grand soin.

Lorsqu'il eut achevé ses humanités & sa philosophie avec le succès le plus brillant, il entra en théologie & s'y distingua encore davantage; il en regardoit l'étude comme un devoir indispensable de son état. Quelque jeune qu'il ait été, tout ce qui se présenteoit comme devoir devenoit sacré pour lui.

il étudioit régulièrement douze à treize heures par jour; & joignant un travail assidu à une mémoire heureuse, à une conception nette & facile, & à une grande justesse de raisonnement, il composa pour sa propre instruction une suite de traités complets sur toutes les parties de la théologie. Ces traités subsistent, & dans sa dernière maladie il les a remis entre les mains d'un ami: ceux qui sont en état de juger de ces matières en parlent comme d'un ouvrage excellent. Il entra en licence en 1714, & après avoir obtenu le premier rang à la distribution des places, il prit le degré de docteur le 7 avril 1716, n'ayant pas encore vingt-cinq ans accomplis.

En 1717 madame la duchesse d'Elbeuf sa tante mourut sans enfans, & laissa une succession considérable, mais embarrassée, à partager entre plusieurs héritiers. La famille qui prévoyoit les suites inévitables de ces sortes de discussions quand on prend la voie ordinaire, chargea du partage M. l'abbé de Rothelin qui étoit alors à peine majeur: il se livra tout entier à un travail absolument nouveau & pénible pour ceux mêmes qui y sont le plus accoutumés. Ce travail l'occupa plusieurs années; enfin il vint à bout, non seulement de régler les droits des différens héritiers, mais encore de concilier leurs convenances & même leurs prétentions. Tout le monde fut content; & depuis ce temps-là jusqu'à sa mort, il a été le conseil & l'arbitre de sa famille: il faut tout dire, il avoit eu soin de composer son lot des effets dont personne ne vouloit.

Il avoit commencé à connoître M. le cardinal de Polignac en 1716. L'amitié la plus intime les unit bien-tôt, malgré la différence de l'âge: amitié dont rien n'altéra la vivacité, & à laquelle l'abbé de Rothelin fut fidèle jusqu'au dernier moment, même après la mort du cardinal de Polignac. Il l'accompagna dans son voyage de Rome en 1723., & il le suivit dans le Conclave tenu pour l'élection du pape Benoît XIII.

Après cette élection il passa encore une année en Italie, occupé à converser avec les gens de Lettres, à visiter les

bibliothèques, à examiner les monumens antiques, & à étudier les cabinets des Médailles.

Ce fut pendant son séjour à Rome qu'il commença à connoître & à aimer les Médailles. Il en rapporta plusieurs avec lui à son retour en France; & ce goût s'étant fortifié à mesure que ses connoissances augmentoient, il forma en assez peu de temps un cabinet qui, de l'aveu des plus grands connoisseurs, est un des plus beaux de l'Europe.

Dans la collection des médailles d'argent, qui sont au nombre de près de 8000, on voit une suite de médailles Impériales depuis Pompée jusqu'aux derniers empereurs de Constantinople; plus de 300 médaillons Impériaux, 400 médaillons de Rois & de villes grecques, & environ 900 quinaires, parmi lesquels il s'en trouve plusieurs d'or. Cette dernière suite est unique; elle avoit été commencée par M. le duc du Maine: mais M. l'abbé de Rothelin l'a presque triplée.

Il avoit aussi formé une suite de Médailles impériales de petit bronze qui monte à près de neuf mille, & qu'il donna quelques mois avant sa mort. Ces deux suites sont les plus nombreuses & les plus complètes qu'on connoisse dans aucun cabinet particulier. On y trouve réunies bien des Médailles rares qui sont éparées dans les autres cabinets. On y en voit plusieurs très-singulières, soit par les revers, soit par les légendes, & quelques-unes qui jusqu'à présent sont absolument uniques.

M. l'abbé de Rothelin qui avoit aimé les livres dès son enfance, & qui, étant encore écolier, y employoit tout l'argent dont il pouvoit disposer, a conservé ce même goût pendant toute sa vie. Dès qu'il fut en état de le satisfaire avec plus de facilité, il commença par ceux qui avoient rapport à son état, & à l'objet principal de ses études, c'est-à-dire par les livres de théologie. Il rassembla avec soin les bibles & les liturgies en toutes sortes de langues, les ouvrages des Pères grecs & latins; ceux des Scholastiques & des Canonistes, ceux des Théologiens controversistes, &

ceux de tous les Hétérodoxes; & il en forma le corps de théologie le plus complet qui soit dans aucune bibliothèque particulière. L'on y trouve ce qu'il y a de plus rare; l'édition originale de la *Missa Latina* de Flaccus Illyricus, la liturgie Suédoise, l'ancien missel Anglican, le Mombritius de 1480, l'ouvrage de Servet *de Trinitate*, tous les livres de Bernardin Ochino, la suite complète des écrits de Guillaume Postel, celle des ouvrages de Giordano Bruno; en un mot, tout ce qu'il y a de plus singulier dans ce genre. La connoissance de ces ouvrages entre nécessairement dans l'étude de la théologie, pour ceux qui embrassent cette étude en grand.

Les autres parties de sa bibliothèque, quoique moins nombreuses que la théologie, comprennent cependant tout ce qu'il y a d'essentiel & de curieux en chaque genre. On juge aisément que la littérature latine, & ce qui a rapport, soit à l'étude de l'antiquité, soit à la connoissance des Médailles, s'y trouve rassemblé avec le plus grand soin.

Quoique M. l'abbé de Rothelin ne fût pas indifférent au choix des éditions, & à la condition des exemplaires, son amour pour les livres n'étoit cependant pas un amour jaloux. Il les prêtoit volontiers à ceux qui en faisoient usage. C'étoit même dans cette vûe qu'il avoit acquis certains ouvrages rares & singuliers, qu'il est quelquefois nécessaire de consulter, ne fût-ce que pour s'assurer par soi-même que malgré leur célébrité, ils n'ont rien d'utile ni de curieux. Les gens de Lettres sont heureux lorsque ceux qui sont à portée d'acquérir ces sortes de livres, se chargent du soin de les rassembler pour les leur communiquer.

Une édition singulière du concile de Florence, dans laquelle il est qualifié de VIII.<sup>e</sup> concile général, engagea M. l'abbé de Rothelin à des recherches approfondies sur les différends entre l'église latine & l'église grecque. Ces recherches ont produit une suite de Dissertations qui forment un ouvrage assez étendu; il doit être dans son cabinet.

A la connoissance des choses que contiennent les livres, M. l'abbé de Rothelin joignoit celle des livres considérés en

eux-mêmes; connoissance qui fait une science à part, nécessaire à quiconque veut former une bibliothèque, & qui lorsqu'elle est traitée d'une certaine façon, est une partie de la Littérature.

Il fut choisi en 1728 pour remplir une place à l'Académie françoise. En 1732 il entra en qualité d'Honoraire dans notre Académie, où il étoit désiré depuis long-temps; il regarda son entrée dans ces deux compagnies comme un engagement auquel il fut toujours extrêmement fidèle.

Affidu aux assemblées, attentif à tout ce qui s'y disoit, & plus en état que personne de juger de toutes les matières qui s'y traitoient, il ne prenoit cependant guère la parole que pour ramener au vrai point de la question, lorsque dans quelque discussion il sembloit qu'on l'eût perdu de vûe; inconvenient presque inévitable dans une assemblée nombreuse.

La mort de M. le cardinal de Polignac arriva sur la fin de l'année 1741; il remit en mourant son poëme latin, *l'Anti-Lucrèce*, à M. l'abbé de Rothelin, le chargeant de l'examiner, & même de le supprimer, s'il jugeoit qu'il ne méritât point d'être publié. M. l'abbé de Rothelin ne négligea rien pour répondre à la confiance d'un ami mourant, qui le rendoit maître de tout ce qu'il avoit de plus cher.

Il commença par retirer tout ce qu'il put découvrir de copies de ce poëme. Le cardinal de Polignac qui y travailloit depuis long-temps, en avoit confié le manuscrit à plusieurs personnes, afin d'avoir leur avis; il avoit même permis à quelques-uns d'en garder des copies, pour qu'ils pussent en juger plus sûrement. Elles s'étoient multipliées par une sorte d'infidélité, dont peu de personnes se font un scrupule: mais la plupart étoient altérées, & toutes étoient défectueuses, parce que l'auteur avoit fait depuis des changemens & des additions considérables. La célébrité du poëme devoit faire craindre qu'on ne se presât de le publier sur quelqu'une de ces copies défigurées. M. l'abbé de Rothelin compara tous ces manuscrits différens avec ceux qui lui avoient été remis; il en réunit toutes les variantes sur un même exemplaire, & il y ajoûta les corrections & les additions trouvées dans les  
papiers

papiers du cardinal de Polignac, au moins celles dont les indications étoient marquées : car plusieurs ne l'étoient pas, quoique quelques-unes formassent des morceaux très-étendus. Telle étoit, par exemple, l'addition dans laquelle il exposoit la fameuse règle de Képler, sur le rapport entre les distances des planètes & les durées de leurs révolutions.

Un auteur qui écrit en prose compose son ouvrage à peu près dans le même ordre, dans lequel il compte qu'il fera lû : mais le poëte & même le versificateur ignorent cette façon méthodique de travailler. Entraînés par la fougue d'une imagination dont ils doivent suivre les caprices, la partie qui terminera leur ouvrage est quelquefois celle qui a été achevée la première.

M. l'abbé de Rothelin se trouva par cette raison dans la nécessité d'étudier l'ordre & la liaison des différentes parties du poëme. Des lectures répétées & réfléchies le mirent en état de se former du plan & de l'économie de l'ouvrage, une idée peut-être plus nette que celle qu'en avoit eue l'auteur lui-même ; & par-là, de pouvoir déterminer sûrement la place de toutes les additions.

Tout ce travail, quelque étendu & quelque pénible qu'il fût, n'étoit cependant encore qu'un préliminaire pour en commencer un nouveau.

Le cardinal de Polignac l'avoit chargé en mourant de décider du sort de son poëme ; mais son amitié pour l'auteur, & peut-être aussi le travail qu'il avoit fait pour mettre l'ouvrage en ordre, lui rendoient son propre jugement suspect : il crut devoir consulter des juges qui fussent absolument indifférens. Dans cette vûe, il fit un grand nombre de lectures de l'ouvrage entier, avec tous ceux qu'il crut capables de juger, soit des raisonnemens philosophiques, soit du mérite de la versification ; les vers font une partie essentielle dans un poëme, & une partie dans laquelle la distance du médiocre au mauvais n'est jamais bien grande. Il crut encore se devoir assurer de l'impression que feroit l'ouvrage sur ceux qui, sans vouloir s'engager dans un examen détaillé, se contentent de porter

un jugement du total. Ce qu'on nomme le public n'a guère d'autre façon de juger; lors même qu'il veut bien ne se pas contenter de répéter les jugemens de quelques particuliers.

Tous les suffrages se réunirent, & les approbations étoient d'autant moins suspectes, qu'elles étoient presque toujours accompagnées de ces légères critiques, qui ne supposent pas tant des défauts que de moindres beautés. M. l'abbé de Rothelin écoutoit & recevoit tous les avis; mais il les examinoit en particulier avec un petit nombre de personnes choisies & très-capables d'en décider.

Il lut le premier livre de ce poëme dans nos assemblées particulières; le fond de ce livre est tout de raisonnement & même de raisonnement métaphysique. M. le cardinal de Polignac y examine les principes de la morale d'Épicure; si l'on peut donner le nom de morale à un système qui rend la vertu absolument chimérique, en lui ôtant tout motif religieux. Il montre que dans ce système les hommes, totalement abandonnés à l'empire des passions, ne peuvent connoître d'autres règles de leurs actions, que celles de leurs propres desirs. Nous fûmes surpris de voir avec quelle habileté l'auteur du poëme avoit sù allier le raisonnement le plus exact & le mieux suivi, avec les ornemens d'une poésie extrêmement brillante.

Quelqu'un ayant dit à cette occasion que ce livre seroit encore un excellent traité de morale, même après avoir été dépouillé des agrémens de la versification; M. l'abbé de Rothelin desira vivement que le poëme fut traduit. Il auroit même voulu s'engager à cette traduction, mais sa santé commençoit à s'altérer; & il ne vouloit pas se distraire du travail qu'il croyoit encore nécessaire, pour s'assurer pleinement que l'ouvrage méritoit d'être donné au public. Il accepta donc l'offre de s'en charger que lui fit un jeune homme, qui par ses talens & son caractère étoit digne de cette marque de sa confiance & de son amitié. La traduction sera en état de paroître avec le poëme latin.\*

\* L'un & l'autre ont en effet paru depuis, le poëme en 1747 & la traduction en 1749.

Au commencement de cette année 1744, M. l'abbé de Rothelin, prévoyant les suites de la maladie dont il étoit attaqué, se hâta de mettre la dernière main à la révision du poëme; & lorsqu'il crut n'y pouvoir rien ajouter, il le remit à M. le Beau, par un acte authentique qui le chargeoit du soin de l'édition, & qui constatoit l'état du manuscrit. M. le Beau, qui joint à un talent singulier pour la poésie latine beaucoup d'érudition & de justesse d'esprit, étoit celui de qui il avoit tiré le plus de secours. M. l'abbé de Rothelin voulant lui donner une marque de sa reconnoissance, lui envoya quelque temps avant sa mort la suite des médailles impériales de petit bronze dont j'ai déjà parlé, & qui monte à près de 9000.

On doit souhaiter, pour l'intérêt de la Littérature, que ce présent engage M. le Beau à continuer de s'appliquer à l'étude des médailles; étude très-négligée aujourd'hui, sans doute par le peu d'occasions qu'ont les gens de Lettres de manier & d'examiner des médailles.

Quelque vif que soit l'amour des auteurs pour leurs productions, il en est peu que cet amour eût pû soutenir dans un travail aussi long & aussi désagréable, que celui où M. l'abbé de Rothelin s'étoit engagé pour l'ouvrage d'un ami mort: aussi avoit-il été animé par un motif plus noble & plus puissant.

« Les premiers momens de la perte d'un ami, disoit-il un jour, ne sont pas ceux où cette perte est plus douloureuse. « On s'empresse alors de la partager avec nous; on mêle ses « regrets avec les nôtres; notre ami vit encore dans le souvenir « de ceux qui nous en parlent: mais quand le temps a effacé « son nom de la mémoire des autres hommes, quand on ne « nous en parle plus, quand il ne vit plus que dans notre cœur, « c'est alors que nous ressentons toute l'étendue de notre perte. « Le seul moyen d'en adoucir l'amertume, ajoûtoit-il, c'est de « faire revivre notre ami dans la mémoire des hommes; c'est « de les forcer en quelque sorte de s'en occuper. » La seule espérance de rendre ce service au cardinal de Polignac avoit soutenu M. l'abbé de Rothelin.

Il étoit né infiniment sensible aux douceurs de l'amitié, & il en remplissoit avec joie jusqu'aux moindres devoirs. Cependant il n'exigeoit rien de ses amis, & il recevoit les marques de leur amitié comme un présent & non comme le paiement d'une dette. *Je n'ai jamais pû obliger que trois hommes en ma vie*, disoit-il un jour; *& ils m'en témoignent tant de reconnoissance que je suis maintenant leur redevable.*

Il avoit dans toute sa personne un air de dignité qui annonçoit ce qu'il étoit & ceux avec qui il avoit vécu; mais sa douceur & je ne sai quelle noble simplicité répandue sur toutes ses actions, rendoient cette dignité même infiniment aimable. Au reste cette douceur ne partoît point d'un principe de foiblesse; il étoit toujours vrai, & même très-ferme, lorsque la raison, la vertu, ou la fidélité à ses amis demandoient qu'il le fût. Il en a donné des preuves dans quelques-unes de ces occasions délicates, où les prétextes spécieux ne manquent point à ceux qui veulent faillir. Il parloit avec facilité & avec grace, mais sans aucun empressement; & quoiqu'il eût l'esprit naturellement solide, il portoit dans le commerce ordinaire une gaieté douce, qui se faisoit sentir dans les conversations les plus sérieuses.

Sa santé, qui avoit toujours été très-délicate, commença à se déranger sensiblement il y a dix ou douze ans; un crachement de sang considérable annonça dès-lors le genre de maladie dont il est mort: mais les incommodités qu'il ressentit dans la suite paroissant avoir une autre cause, les Médecins y furent trompés comme lui. Une extinction de voix qui devint enfin continue & presque totale fut long-temps regardée comme l'effet d'une simple altération de la glotte. Lorsqu'on s'aperçut qu'elle avoit un principe plus dangereux, & que la poitrine étoit attaquée, il n'étoit plus temps d'y remédier. M. l'abbé de Rothelin fut des premiers à reconnoître que son mal étoit de ceux, dont les remèdes peuvent tout au plus prolonger la durée; mais dans le temps même qu'il étoit le plus occupé des soins & des pensées que doit inspirer la vûe d'une mort inévitable & peu éloignée, il cherchoit à épargner cette

idée à ses amis, & à une famille à qui il étoit infiniment cher. Il les entretenoit de projets capables de leur persuader qu'il étoit dans la plus parfaite sécurité sur son état. On le voyoit même encore dans les derniers temps de sa maladie, au sortir des accès de douleurs & de défaillance où il tomboit quelquefois, s'étudier à remettre sur son visage une sérénité qui effaçoit jusqu'aux moindres vestiges de ce qu'il venoit de souffrir.

Un jour qu'il crut apercevoir dans les yeux d'un ami que cet effort ne lui en imposoit point, il le fit approcher (car alors sa voix étoit presque entièrement éteinte) & lui dit; *je mets sur mon visage de la tranquillité & de la joie, ne pouvant faire plus pour mes amis.*

Dans les maladies de poitrine l'ame conserve jusqu'au dernier moment toute son activité; & quand on ne se fait point illusion sur son état, rien ne distrait du spectacle d'une mort qui s'approche à chaque instant, & qui s'empare de nous en détail. C'est alors que la patience devient d'un usage bien difficile; j'entends cette patience tranquille, sans appareil, & même sans effort, telle qu'a été celle de M. l'abbé de Rothelin. Ceux qui le voyoient de plus près, & dans ces momens où l'on se montre toujours tel qu'on est, n'ont pû apercevoir en lui le plus léger mouvement d'humeur, ou même d'inquiétude. Il sembloit que l'expression de posséder son ame en paix eût été faite pour lui.

Plusieurs mois avant sa mort sa foiblesse ne lui permettant plus de soutenir une compagnie nombreuse, il se réduisit à sa famille & à un petit nombre d'amis. Il étoit avec eux comme dans la plus parfaite santé, attentif à leurs conversations, s'y mêlant même avec sa douceur & sa gaieté ordinaire, quand ses forces le lui permettoient. On le voyoit s'éteindre peu à peu: cependant aucun de ceux à qui il l'avoit permis, ne manqua un seul jour pendant plus de quatre mois de se rendre auprès de lui. L'inquiétude de ce qui pouvoit lui arriver d'un moment à l'autre leur étoit encore plus insupportable que ce spectacle, tout affligeant qu'il étoit.

Une ame comme celle de M. l'abbé de Rothelin, dont

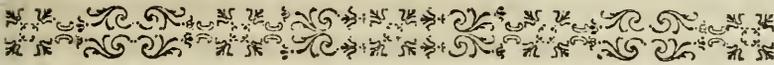
la vertu & la raison avoient toujours réglé tous les mouvemens, étoit faite pour être une ame religieuse. Personne n'ignore quels ont été dans tous les temps de sa vie son respect & son attachement pour les vérités de la Religion : car il a toujours été éloigné de la foiblesse de cacher les sentimens, & de l'affectation d'en faire parade. Lorsque l'occasion de défendre ces vérités se présentoit (& dans le siècle où nous vivons les occasions ne sont pas rares) il le faisoit toujours avec force, mais sans que la vérité de sa persuasion altérât la douceur de son caractère. Il croyoit que c'eût été rendre un mauvais service à la vérité, que d'employer pour la défendre le langage de la passion. Dans la pratique, une piété raisonnable & éclairée lui faisoit regarder les devoirs communs auxquels il fut toujours très-fidèle, comme les premiers & les plus importants de tous les devoirs. Il pensoit que les singularités ne sont jamais que l'ouvrage du caprice, ou même de la vanité.

Il n'a possédé qu'un seul bénéfice, l'abbaye de Corneilles près de Lisieux, à laquelle il fut nommé en 1726. Le mauvais état où il la trouva l'engagea à une dépense très-considérable, dont il n'étoit pas tenu. La Communauté étoit réduite à deux Religieux lorsqu'il en prit possession ; on y en comptoit onze quand il est mort.

En 1737 il fut choisi, sans le savoir, pour remplir la première dignité d'un des plus riches chapitres de Paris ; mais il la refusa, par le seul motif que le mauvais état de sa santé ne lui permettroit pas d'en remplir les devoirs.

Il mourut n'ayant pas encore 53 ans accomplis, le 17 juillet 1744, dans les sentimens de religion dont il avoit toujours été rempli. Il conserva jusqu'au dernier instant tout l'usage de sa raison, & il dit le dernier adieu à chacun de ses amis avec la même fermeté que s'il s'en fût séparé pour un voyage.





## E L O G E

DE M. L' A B B E G E D O Y N.

NICOLAS Gédoy n aq u it à Orléans le 17 juin 1667 de Philippe Gédoy n, maréchal des camps & armées du Roi, gouverneur de Beaugenci, & de Marie de Mareau dame de Pulli, descendue d'un Gui de Mareau seigneur de Pulli, qui se distingua en 1430 au siège d'Orléans contre les Anglois. Le mérite personnel de Philippe Gédoy n l'avoit fait choisir par le roi Louis XIV pour gouverneur du jeune comte de Vermandois.

1744.  
Assemblée  
publique d'a-  
près la Saint  
Martin.

Les éloges de M. l'abbé Gédoy n, insérés dans le mercure de France & à la tête du recueil de ses œuvres posthumes qui vient d'être publié, me dispensent de parler de sa famille qui étoit ancienne & distinguée dans l'Orléanois.

Nicolas Gédoy n le troisième des cinq enfans de Philippe Gédoy n, fut envoyé de bonne heure à Paris, & mis en pension au collège des Jésuites où ses deux frères aînés étoient déjà. Né avec d'heureuses dispositions & avec ces graces naturelles qui ajoutent un nouveau mérite aux talens, il s'y distingua bien-tôt; & par sa douceur il se fit également aimer de ses maîtres & de ses compagnons d'étude. Ses premières années n'eurent rien de singulier; elles se passèrent comme celles de tous les jeunes gens qui donnent de bonne heure des marques de ce qu'ils doivent être un jour.

J'observerai seulement que dans son enfance, après une maladie longue & qui avoit dégénéré en phtisie, on l'avoit cru mort, & comme tel on l'avoit déjà enseveli. Heureusement la célèbre madame Cornuel amie & voisine de son père vint dans le lieu où il étoit & voulut le voir; elle le fit désensevelir, & ayant reconnu qu'il n'étoit pas mort, elle le rappela à la vie par ses soins & par le secours qu'elle lui fit donner.

La manière dont le jeune Gédoyn réussissoit dans ses études, jointe à ses mœurs & à son caractère, lui attira la bienveillance de ses maîtres; cette bienveillance lui inspira pour eux un attachement qui se changea peu à peu en un projet de ne s'en jamais séparer. Ils se rendirent à ses empressements; & malgré la résistance de sa famille, il entra au noviciat des Jésuites au sortir de ses classes: il avoit alors perdu son père & sa mère. Après l'avoir fait passer par les différens exercices qui préparent à des emplois plus importants, on le destina à professer les humanités, & on l'envoya à Blois où il resta plusieurs années. Un Mémoire fourni par un de ses parens, qui a vécu avec lui depuis son enfance dans une liaison intime & habituelle, m'apprend que lorsqu'il professoit la rhétorique à Blois, une maladie de poitrine accompagnée d'un violent crachement de sang, l'arrêta dans cette pénible carrière; il fut mis au lait pour toute nourriture. Ce régime & l'état de sa santé ne s'accommodant pas avec la vie du collège, ses parens & ses amis l'engagèrent à quitter les Jésuites où il avoit passé près de dix ans, quoiqu'il n'eût pas encore vingt-cinq ans accomplis.

Il se retira d'abord à la campagne dans le sein de sa famille, où le repos, le lait & l'usage de quelques remèdes simples lui rendirent une santé qui s'est soutenue depuis pendant le cours d'une vie assez longue. Il revint ensuite à Paris où sa situation ne se trouva pas heureuse; un patrimoine modique partagé entre ses quatre frères & sœurs ne lui fournissoit qu'une pension de quatre cens livres, qui n'étoit pas même trop exactement payée. Il alla d'abord loger avec un de ses frères plus âgé que lui de dix ans, & fort répandu dans le monde; de là il passa chez une parente de son nom, mariée à un homme riche, où il trouva plus de tranquillité & de loisir pour cultiver les Lettres, dont le commerce du monde ne lui a jamais fait perdre ni le goût, ni l'habitude. Il ne quitta cette maison qu'en 1701, lorsque le Roi l'eut nommé à un canonicat de la Sainte-Chapelle.

Plus libre & plus maître de son temps dans cette nouvelle situation,

situation, il entreprit & mit la dernière main à la traduction de l'ouvrage de Quintilien, traduction commencée en 1708 & publiée en 1718. Il avoit été nommé en 1717 à une place d'Associé dans cette Académie. En 1719 sa traduction de Quintilien lui valut l'entrée à l'Académie Françoise, & l'abbaye de saint Sauve de Montreuil, qu'il remit dans la suite pour celle de Notre-Dame de Beaugenci, qui le rapprochoit du lieu de sa naissance & de sa famille.

Le succès qu'avoit eu la traduction de l'Institution de l'orateur, malgré la difficulté de la matière remplie de détails & de discussions grammaticales, pour lesquels notre langue n'a presque point de termes, détermina M. l'abbé Gédoyin à traduire l'ouvrage de Pausanias, dont il jugeoit la description de la Grèce propre à nous faire connoître ce pays. Dès le temps de l'établissement de l'Académie, la traduction françoise de Pausanias avoit été regardée comme un ouvrage nécessaire à la Littérature. En 1702 M. l'abbé de Caumartin depuis évêque de Blois, & dès-lors Académicien-Honoraire, s'étoit chargé de cette traduction, qui devoit être accompagnée de notes longues & approfondies. Très-capable d'exécuter seul cette entreprise, il s'étoit encore associé M. Pouchard aussi de l'Académie. Il en avoit même lû divers essais dans nos assemblées; mais la mort de M. Pouchard arrivée en 1706, & les distractions inévitables dans certaines positions, firent abandonner à M. l'abbé de Caumartin un projet auquel il avoit peut-être donné une étendue trop vaste, pour qu'un seul homme pût espérer de l'exécuter comme il l'avoit conçu.

L'ouvrage de Pausanias est certainement très-utile pour connoître l'état de l'ancienne Grèce, & l'histoire des opinions religieuses reçues chez les Grecs. L'espèce d'éducation que nous recevons rend en quelque façon ces connoissances nécessaires, même à ceux qui se contentent d'une certaine fleur de Littérature, indispensable dans le commerce des honnêtes gens. C'est sous cet aspect qu'il faut envisager la

traduction de Pausanias, écrivain dont le plus grand mérite est de peindre d'une manière nette, & même assez vive, les lieux & les monumens qu'il décrit. Son style est semblable dans l'original à celui de tous les autres sophistes de son temps, pour qui la langue dans laquelle ils écrivoient étoit une langue morte, & qu'on ne parloit nulle part.

Pausanias étoit au fond un homme de peu d'esprit, & qui avoit su allier la crédulité superstitieuse avec l'irrégion. Il parle de l'immortalité de l'ame comme d'une opinion douteuse & problématique, dans le même ouvrage où il nous assure qu'un avertissement reçu en songe ne lui permet pas de décrire certaines choses, qui avoient un rapport éloigné avec les mystères de Cérés.

Une traduction françoise de Quintilien n'avoit pas été jugée dans l'Académie un ouvrage moins important que celle de Pausanias; elle avoit même été commencée, & on en avoit lu plusieurs essais dans les assemblées particulières. Mais l'auteur qui avoit peut-être plus de zèle que de talent pour écrire en françois, ayant quitté l'Académie & s'étant allé établir en province, l'ouvrage avoit été abandonné.

L'utilité de l'Institution de l'orateur de Quintilien ne se borne pas à nous mettre en état de juger de l'éloquence grecque & latine, & d'en mieux sentir les beautés; les réflexions & les principes dont cet ouvrage est rempli, peuvent s'appliquer à toutes les langues & à tous les siècles. Quintilien, homme d'un esprit juste & éclairé, ne regardoit l'art de la rhétorique que comme un moyen propre à perfectionner le génie naturel, & à faire connoître les écueils dont il doit se garder.

C'est le génie qui produit les vraies beautés; les règles & les préceptes nous apprennent seulement à éviter les fautes. Les plus importantes de ces fautes, qui consistent à s'écarter du vrai & de la nature, sont à peu près les mêmes dans tous les temps: mais elles étoient extrêmement communes au siècle de Quintilien. On ne connoissoit presque plus cette ancienne éloquence mâle & vigoureuse, mais simple, qui

avoit régné au temps de la République, lorsque les orateurs, animés par la grandeur & par l'importance des sujets qu'ils traitoient, étoient encore soutenus par le desir d'acquérir dans l'esprit de leurs auditeurs une considération, qui les pouvoit conduire aux premières places de l'État. Il n'étoit plus question sous un gouvernement monarchique d'inspirer au peuple ou au Sénat assemblés les résolutions qu'il devoit prendre; les tribunaux étoient les seuls endroits où les orateurs pussent faire un usage sérieux de leur éloquence. Mais ces tribunaux n'étoient plus remplis comme autrefois de juges pris au hasard; les juges étoient des jurisconsultes instruits dans les loix, & accoutumés à la discussion des procès: il ne s'agissoit plus de les émouvoir par des tours recherchés, mais de les convaincre par des raisons solides & claires.

Cependant comme un reste d'habitude avoit conservé une grande considération au titre d'homme éloquent, les jeunes gens qui vouloient acquérir ce titre se tournèrent du côté de la déclamation; leurs discours rouloient sur des sujets imaginés à plaisir, souvent absurdes, & toujours singuliers & bizarres. Dans ces discours, où il ne s'agissoit point de persuader des auditeurs que la curiosité ou même la politesse avoient assemblés, & où ils ne pouvoient prendre aucun intérêt aux sujets sur lesquels on les haranguoit, les jeunes orateurs n'étoient animés que de l'envie de briller; ils ne songeoient qu'à étonner ces auditeurs par des tours hardis & inattendus, & par des pensées souvent fausses, & toujours plus ingénieuses que solides. Les déclamations qui nous restent des anciens, & le jugement que porte des orateurs de son temps l'auteur du dialogue attribué à Tacite, nous montrent quelle étoit alors l'éloquence.

Comme Quintilien ne perd jamais de vûe dans ses préceptes l'objet de guérir ou de préserver les jeunes orateurs de cet amour des faux brillans & de la fausse éloquence, M. l'abbé Gédoyne avoit lieu de penser que les mêmes préceptes pouvoient être de quelque usage dans un siècle

où il faut convenir que les exemples de ceux qui abusent de l'esprit, commencent à devenir un peu trop communs.

M. l'abbé Gédoyne, persuadé de l'utilité des traductions; & qui ne pouvoit demeurer oisif, avoit formé le projet de donner en françois la géographie de Strabon; mais le mauvais état où est le texte grec de cet auteur important l'en détourna. Il entreprit de traduire la bibliothèque de Photius; il commença par les principaux morceaux historiques, & ils sont imprimés dans ses œuvres posthumes. Il s'occupoit encore à revoir & à retoucher sa traduction de Quintilien, ouvrage auquel il avoit mis dix années entières, & qu'il croyoit malgré son succès s'être encore trop hâté de publier. Il y avoit en lui une sorte de générosité à se charger de la fatigue d'un travail tel que celui de traduire; travail utile à la vérité, mais dont le mérite n'est jamais apprécié à sa juste valeur. Plusieurs ne sentent pas quelle en est toute la difficulté; d'autres affectent de mépriser les traductions en général, peut-être parce qu'ils croient prouver par-là qu'elles leur sont inutiles; d'autres enfin ne les lisent que pour y découvrir des fautes qu'ils ont grand soin de relever: ressources ordinaires de ceux qui ne produisant rien d'eux-mêmes, cherchent dans ces critiques, presque toujours injustes, une espèce de dédommagement à leur amour propre. Une traduction parfaite, s'il étoit possible d'en trouver une, ne seroit pas encore à l'abri de la critique, même de cette critique dont la malignité ou la jalousie ne sont pas le principe. Il ne suffiroit pas que le traducteur possédât également la langue de son original & celle dans laquelle il écrit; il ne suffiroit pas qu'il eût encore le même tour d'imagination que son auteur, & qu'il pût se revêtir, pour ainsi dire, de son caractère, & se rendre son style propre. Les langues ont des espèces de beautés différentes qui leur sont particulières, & qui consistent dans un certain rapport & dans une certaine liaison entre l'idée principale que les mots expriment, & un grand nombre d'idées accessoires prises, soit de l'étymologie de ces mots,

soit de l'usage métaphorique qu'on en fait en d'autres occasions. Du mélange de ces différentes idées, il résulte je ne fai quel sentiment confus, qui forme une espèce de beauté qu'il n'est jamais possible de faire passer d'une langue dans une autre.

Assez souvent le traducteur rencontre des expressions figurées que l'usage avoit rendu nobles ou gracieuses, & qu'il ne peut rendre que par des équivalens auxquels il est forcé d'avoir recours, pour ne pas devenir inintelligible ou barbare à ceux pour qui il écrit. Ces équivalens passeront toujours pour des infidélités, aux yeux de ceux qui entendent ou qui croient entendre parfaitement la langue de l'original. Cet inconvénient a sur-tout lieu dans les ouvrages de pur agrément, dont le mérite est attaché presque tout entier au tour de la langue, ou à des choses qui dépendent des coutumes & des opinions d'une Nation, souvent des modes d'un siècle. La prévention avec laquelle nous lisons les anciens ouvrages de ce genre, peut quelquefois nous y faire chercher & imaginer des beautés qui n'y étoient pas; mais elle ne peut nous empêcher d'en perdre un grand nombre de réelles, que nous ne sommes plus à portée de sentir.

La difficulté est moins grande dans les ouvrages historiques & dogmatiques. Si le traducteur fait bien les deux langues; s'il entend les matières qui y sont traitées; s'il est en état d'écrire avec autant de pureté & d'élégance dans sa propre langue que l'auteur original l'aura fait dans la sienne, alors il pourra transporter dans sa traduction toutes les beautés réelles de son texte. Il aura plus rarement besoin de recourir aux équivalens; & pourvû qu'il se fasse entendre, on lui saura gré d'avoir conservé en quelques endroits de sa traduction un je ne sai quel air étranger qui caractérisera le siècle & la nation de son auteur: on lui demandera seulement que cet air étranger consiste moins dans l'expression, que dans une certaine façon de présenter & d'arranger les idées, mais qui leur conserve cependant toute la clarté nécessaire.

Telles sont en général les traductions de Quintilien, de Pausanias & de Photius que nous a laissées M. l'abbé Gédoyne. Son attention à représenter fidèlement ses originaux, ne l'a point empêché de conserver cette aisance & cette naïveté du style françois qui caractérisent tout ce qu'il a écrit.

On a publié dans ses œuvres posthumes un discours qu'il avoit composé pour la défense des traducteurs; & la manière dont il en parle montre que son intérêt particulier n'entroit pour rien dans le zèle dont il étoit animé. Ceux qui blâmoient les traductions vouloient intéresser dans leur cause les zélateurs de l'antiquité, & prétendoient que les traductions ayant dispensé de lire les originaux, elles étoient la cause de cette espèce de décri dans lequel l'étude des langues savantes semble être tombé aujourd'hui. M. l'abbé Gédoyne fait voir que ce décri a des causes bien différentes, & que cet amour ardent pour l'antiquité, dont ces Critiques font gloire, est précisément ce qui devoit les rendre favorables aux traducteurs. En effet, ceux qui sont en état de consulter les sources feront toujours le très-petit nombre, même chez les nations studieuses. La plus grande partie de ces savans passent leur vie à étudier sans rien écrire; & parmi ceux qui écrivent, il y en a peu qui aient le talent de se faire lire. Ainsi l'avantage qu'ils ont pû retirer de leur commerce avec les anciens, se trouve perdu pour le public, avec qui ils ne le partagent point. Si la connoissance des anciens est nécessaire, comme ils le pensent, pour nous former l'esprit & le goût, tout ce qui nous importe, c'est de savoir ce que les anciens ont dit & ont pensé, au hasard de n'avoir qu'une idée imparfaite de l'élégance avec laquelle ils se sont exprimés.

Quelque pénétré d'estime pour les anciens que fût M. l'abbé Gédoyne, ce sentiment ne l'avoit pas empêché de reconnoître les inconvéniens de l'éducation purement latine & grecque qu'on donne parmi nous aux enfans. Il s'est expliqué là-dessus dans le dernier Mémoire qu'il nous a lû, & qui a été imprimé

dans ses œuvres posthumes. Le seul préjugé de l'habitude peut empêcher que nous ne soyons blessés de voir élever de jeunes François, destinés à passer leur vie en France, précisément de la même manière dont on devoit élever de jeunes Gaulois, dans le dessein de les envoyer à Rome à la cour des Empereurs.

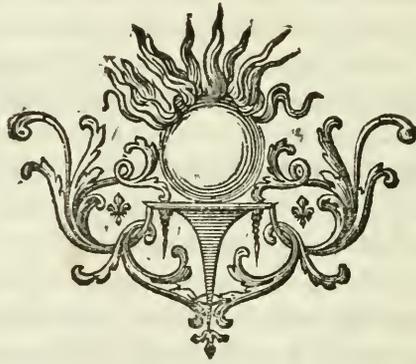
Nos premières années, ce temps précieux de notre vie, dans lequel seul nous pouvons recevoir des instructions suivies, s'emploient à nous apprendre une langue que nous ne parlerons jamais. Nous savons l'histoire, les loix, les mœurs, les coutumes des Grecs & des Romains; on nous fait étudier leur religion, & même jusqu'à leurs fables les plus absurdes: à la fin de cette éducation nous nous trouvons remplis de connoissances inutiles, & vuides de toutes celles qui nous seront absolument nécessaires pendant le reste de notre vie. Nous sommes dans la nécessité de recommencer un nouveau cours d'études, dans l'âge où les soins d'un établissement & le feu des passions nous en ôtent le loisir & presque toujours la volonté.

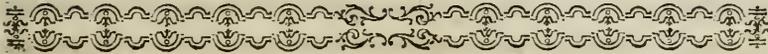
Les Dissertations de M. l'abbé Gédoyne sur le goût, sur l'urbanité, sur les plaisirs de la table chez les anciens, & sur plusieurs autres sujets, montrent qu'il ne mettoit très-certainement pas des bornes trop étroites à son estime pour les anciens; & c'est précisément ce qui donne beaucoup de force à tout ce qu'il a dit sur les défauts de l'éducation ordinaire.

M. l'abbé Gédoyne a toujours été très-affidu à nos Assemblées, de même qu'à celles de l'Académie Française, & très-exact à en remplir tous les devoirs académiques. Indépendamment des lectures qu'il nous faisoit de plusieurs endroits de sa traduction de Pausanias & de celle de Photius, presque toujours accompagnées de remarques, il nous a lû un assez grand nombre de Dissertations qui sont imprimées dans nos Mémoires ou dans ses œuvres posthumes.

Il jouissoit d'une santé ferme & vigoureuse dans un âge

avancé : il n'avoit aucune des infirmités de la vieillesse, & pouvoit encore se promettre une vie assez longue, lorsqu'une espèce de pleurésie, maladie qui marquoit la force de son tempérament, l'emporta en trois jours. Dès le second jour de sa maladie il en prévint les suites; & comme il les envisagea avec toute la fermeté & toute la tranquillité d'un chrétien philosophe, il se hâta de remplir tous les devoirs que prescrit la religion. Il mourut le 10 août 1744, dans sa 78.<sup>e</sup> année, au château de Fontpertuis, à une lieue de son abbaye de Beaugenci.





## E' L O G E

DE M. LE MARQUIS DE CAUMONT,

*Correspondant-Honoraire de l'Académie.*

JOSEPH DE SEYTRES naquit à Avignon le 29 juin 1688, de Louis de Seytres, marquis de Caumont & de Catherine de *Fortia-Mont-Real*. Sa famille est originaire de la ville de Crest-Arnaud en Dauphiné, où il est prouvé qu'elle possédoit des biens considérables vers l'an 1200.

1745.  
Assemblée  
publique d'a-  
près Pâques.

En 1441 Jean de Seytres vint s'établir à Avignon, où il épousa Delphine *Spifame*, dame de Caumont; & depuis ce temps cette branche est toujours restée dans le comtat.

Joseph de Seytres perdit son père à l'âge de trois mois, & demeura sous la tutelle d'un de ses oncles. Dès qu'il eut fini ses études à Avignon, on l'envoya à Paris pour y faire ses exercices; mais au bout de dix-huit mois, la mort de cet oncle, qui l'institua son héritier, le rappela chez lui. Ses parens, qui le regardoient comme la seule espérance de sa famille, l'empêchèrent de suivre le parti des armes; il n'auroit pû le prendre qu'en s'engageant dans un service étranger.

Le goût naturel du jeune marquis de Caumont pour les Lettres, fortifié par la bonne éducation qu'il avoit reçûe, le déterminâ à chercher dans leur commerce, de quoi remplir les vuides de la vie désoccupée d'un gentilhomme qui n'a aucun emploi. Comme il n'avoit d'autre motif dans ses études que celui de se faire une occupation agréable, & de satisfaire ce goût naturel, il préféra l'étendue & la variété des connoissances à une profondeur, dont il auroit eu peu d'occasions de faire usage dans une province, où il y a sans doute beaucoup d'esprit naturel & de gentillesse, mais où rien

n'excite une émulation, seule capable de nous soutenir dans le travail nécessaire pour acquérir cette profondeur. Il joignit l'étude de l'Italien & de l'Espagnol à celle du Latin, & il se mit en état d'écrire dans ces trois langues avec autant de facilité & de pureté que dans celle qui lui étoit naturelle; il faisoit même quelquefois des vers dans toutes ces langues, & par ceux qui lui échappoient de loin à loin, il fit voir que pour être poète, il ne lui manquoit que l'envie de l'être. Ce goût pour tout ce qui fait la fleur de la Littérature le porta bien-tôt à s'appliquer à la recherche de tout ce qui nous reste de monumens de l'antiquité, inscriptions, médailles, pierres gravées, manuscrits anciens & singuliers, livres rares, &c. & il en forma un cabinet, qui même dans une capitale eût attiré l'attention des gens de Lettres.

Son amour pour toutes ces choses ne venoit pas d'une curiosité stérile: il connoissoit l'usage de toutes les raretés qu'il rassembloit; il se faisoit un plaisir de les communiquer aux gens de Lettres, & même d'en enrichir les collections de ses amis; le R. P. de Montfaucon de cette Académie a souvent eu occasion de le citer dans les vastes recueils d'antiquités qu'il a publiés.

Le goût de M. le marquis de Caumont s'étendant à tous les genres de recherches qui pouvoient lui procurer des connoissances amusantes, il s'attacha aussi à cette partie de l'histoire naturelle que M. de Reaumur de l'Académie des Sciences a rendu également agréable & instructive, par l'excellent ouvrage sur l'histoire des Insectes, dont il a déjà publié plusieurs volumes. M. le marquis de Caumont lui avoit fourni un grand nombre d'observations: son caractère communicatif & l'agrément de son esprit l'avoient mis en commerce avec tous les savans de l'Europe; & pour faire un dénombrement de ses correspondances littéraires, il faudroit faire ici l'énumération de tout ce qu'il y a d'hommes de Lettres célèbres en France & dans les pays étrangers. Il étoit devenu le centre d'un commerce littéraire entre les savans de la France, de l'Italie, de l'Espagne & de l'Angleterre; il avoit même des

relations avec ceux de l'Orient par le moyen du prince Ragotsky, qui lui avoit envoyé ses Mémoires manuscrits. Il a conservé soigneusement toutes les lettres des Savans avec qui il étoit en relation; elles formeroient un vaste recueil: il seroit seulement à souhaiter qu'il eût gardé de même des copies de celles qu'il leur écrivoit, & qui étoient de véritables dissertations.

Comme il aimoit les Lettres & les Sciences pour elles-mêmes, il devenoit l'ami de tous ceux qui les cultivoient ou qui les aimoient: il faisoit en sorte d'inspirer à tous ceux en qui il découvroit des talens, le goût dont il étoit rempli; il les animoit par ses exhortations; il les aidoit de ses conseils, & leur procuroit tous les secours qui dépendoient de lui. Il ne manqua jamais aux occasions de faire du bien aux Lettres; mais les occasions lui manquèrent souvent, & dans un lieu où le goût eût été soutenu par les circonstances qui excitent les talens, il auroit sans doute rendu de grands services à la Littérature.

Ses liaisons & son commerce littéraire firent connoître & estimer son mérite dans les pays étrangers, où plusieurs Académies voulurent se l'associer. Il fut agrégé en 1740 à la Société royale de Londres; & en 1743 le mérite de ses poésies italiennes le fit recevoir dans l'Académie des Arcades de Rome sous le nom de *Rodanio*. On sait que dans la plupart des Académies poétiques qui remplissent l'Italie, ceux qui y sont admis prennent un nom académique; celui de Rodanio faisoit allusion au séjour de M. le marquis de Caumont sur les bords du Rhône.

Dès l'année 1736 il avoit été reçu dans notre Académie sous le titre de Correspondant-Honoraire étranger, & il a toujours cultivé avec soin cette Correspondance. Il envoyoit à l'Académie ce qu'il découvroit de monumens rares & singuliers, & il les accompagnoit de ses conjectures; mais quelque heureuses qu'elles fussent, il les proposoit toujours avec cette modestie qui lui étoit naturelle, & qui rendoit son mérite encore plus aimable.

Il ne se maria qu'à l'âge de trente-quatre ans; son amour pour les Lettres & le plaisir qu'il trouvoit à les cultiver lui faisoient craindre un engagement qui trouble nécessairement ce commerce. Il épousa en 1722 Marie-Elisabeth fille de Louis de *Doni*, marquis de *Beauxchamps*: il trouva en elle une compagne également aimable par les graces du corps, par les agrémens de l'esprit & par les charmes de l'humeur, qui s'associant à tous ses goûts, le fit jouir d'un bonheur qu'il n'avoit point encore éprouvé; il en a eu neuf enfans, dont six vivent encore. En 1742 il eut la douleur de perdre dans la campagne de Bohème son fils aîné, qui dans un âge très-tendre donnoit déjà les plus grandes espérances: M. le marquis de *Caumont* fut infiniment sensible à cette perte; & quoique les heureuses dispositions des autres fils qui lui restoient dus sent lui fournir des motifs de consolation, rien ne put effacer l'impression du coup qu'il avoit reçu. Quelques accidens qu'il auroit supportés patiemment dans une autre situation, achevèrent de l'abatre: il s'abandonna à toute sa douleur, & ne cherchant point à s'en distraire, sa santé en fut dérangée. La vie retirée & sédentaire à laquelle il se livra aigrissant son mal, développa les principes d'une hydropisie qui se déclara à la fin, & dont il mourut après quatre mois de maladie en 1745, âgé de cinquante-sept ans, & regretté universellement de tous ceux qui l'avoient connu. Bon ami, époux tendre, & véritablement père, il n'étoit pas moins aimable par les qualités du cœur & par la douceur de son caractère, qu'il étoit estimable par ses vertus & par son esprit. On a lieu d'espérer que l'aîné de ses fils que nous avons vû à Paris, & qui semble avoir succédé à tous ses goûts, à tous ses talens, & aux qualités qui en rehaussent le prix, succédera aussi à son amour pour les Lettres.





## E L O G E

## DE M. FOURMONT L' AISNE.

**E**STIENNE FOURMONT naquit à Herbelai, village peu éloigné de Paris, le 23 juin 1683, d'Étienne Fourmont Prevôt de ce lieu & de Catherine Jomard. Un esprit naturel & une envie d'apprendre qui se déclara de bonne heure, portèrent le Curé du lieu à se charger de sa première éducation. Il perdit son père à l'âge de huit ans : les grandes espérances qu'il donnoit alors, engagèrent son oncle maternel chanoine de S. Merri, à le faire venir à Paris. Il entra en cinquième au collège Mazarin ; mais avant la fin de l'année on le fit passer en quatrième. Ses progrès étoient si rapides, que ses Professeurs abrégèrent pour lui le temps ordinaire des classes ; & il en fit deux dans le cours de chaque année.

Il s'appliqua au grec plus qu'on ne fait d'ordinaire. Son oncle qui étoit homme de Lettres lui donnoit des leçons particulières de cette langue : ainsi il étoit le plus fort écolier qu'on eût vû depuis long-temps, & il remportoit toujours tous les prix. L'utilité qu'il avoit trouvée dans l'étude du livre des racines grecques mises en vers françois, lui fit concevoir le projet de composer un pareil ouvrage pour la langue latine ; il l'exécuta étant encore écolier. Ce livre eut d'abord un grand succès : on s'en servit dans plusieurs collèges, & sur-tout dans celui des Quatre-Nations. Mais la première édition étant épuisée, un Professeur voulut se rendre maître de la seconde, & partager du moins le profit. M. Fourmont refusa de se prêter à une société si défavantageuse. L'ouvrage ne fut pas réimprimé ; & on cessa de s'en servir, parce qu'on n'en trouvoit plus d'exemplaires.

1746.  
Assemblée  
publique d'a-  
près Pâques.

En 1700 M. Fourmont quitta la maison de son oncle, & entra dans la communauté des Trente-trois pour y faire sa philosophie: comme il se destinoit à l'état ecclésiastique, il prit la tonsure; & après avoir achevé sa philosophie, il commença sa théologie dans la même communauté. Le hasard le mit auprès de la chambre qu'occupoit M. l'abbé Sevin, depuis de cette Académie; & ils se lièrent bien-tôt d'une amitié qui a toujours continué. L'abbé Sevin avoit fait ses études dans la Province. L'exemple & le commerce de son nouveau camarade lui firent sentir tout ce qui lui manquoit; & il eut le courage d'entreprendre, pour ainsi dire, un nouveau cours d'étude. M. Fourmont lui proposa de relire ensemble tous les auteurs classiques, & même plusieurs de ceux qu'on n'explique pas dans les classes. Les livres ne leur manquoient pas: M. Fourmont avoit ceux de son oncle; & ses anciens Régens du collège Mazarin lui en prêtoient. D'ailleurs, M. Boileau le docteur, ami du père de M. l'abbé Sevin, & à qui on avoit confié ce projet, avoit offert sa bibliothèque. On en faisoit un secret dans la communauté, où toutes les heures étoient remplies par les exercices communs. Il fallut prendre du temps sur la nuit pour ce travail extraordinaire; ce qui étoit regardé comme un grand crime. On s'en aperçut, malgré leurs précautions: le Supérieur les surprit & les menaça de les chasser; cependant il se contenta de les séparer, & de les placer dans des corridors différens. Cette défense & la difficulté de se réunir, ne servirent qu'à redoubler leur ardeur.

L'abbé Sevin avoit négligé le grec dans ses premières études, & il ne pouvoit se résoudre à se remettre aux éléments. M. Fourmont qui jugeoit de quoi il étoit capable, avoit soin de lui faire lire des ouvrages de critique remplis de passages grecs, qui n'étoient point traduits. Cette ruse lui réussit: le dépit qu'avoit l'abbé Sevin de se trouver arrêté à chaque pas dans ses lectures, lui fit vaincre sa répugnance. Il fallut pour cela recommencer les conférences nocturnes; mais la chose demandoit bien des précautions. L'abbé Sevin

se trouva plus de facilité qu'il n'avoit cru, & il eut le temps de lire, avec M. Fourmont, Anacréon, Homère, Démofthène, les Tragiques & les principaux historiens Grecs. L'application qu'ils donnoient à leurs leçons de philosophie, & ensuite de théologie, ne laissoit pas soupçonner qu'ils fissent d'autres études particulières; mais ayant été découverts une seconde fois, on obligea M. l'abbé Sevin de sortir. M. Fourmont passa encore une année dans cette communauté; mais comme il s'étoit appliqué à la langue hébraïque dès le temps qu'il étoit au collège Mazarin, & qu'il tâchoit d'en inspirer le goût à ses compagnons, le Supérieur l'obligea de sortir, lui déclarant qu'il le regardoit comme un homme capable de mettre le désordre dans sa maison. Il lui reprochoit entre autres choses qu'on ne voyoit dans sa chambre que des livres dans lesquels personne ne pouvoit lire: c'est que la petite bibliothèque de M. Fourmont étoit composée de textes grecs sans version, & de livres hébreux ou syriaques. Le même Supérieur, qui d'ailleurs avoit beaucoup de talent pour établir & pour maintenir l'ordre, avoit chassé de même un homme qui s'est depuis rendu très-célèbre, parce qu'il le trouva lisant un livre de géométrie. Il avoit connu autrefois, disoit-il, un Géomètre qui avoit peu de religion; & de-là il concluoit que la géométrie étoit une science propre à gâter les esprits.

M. Fourmont regarda comme un grand bonheur d'être obligé de sortir d'une maison, où les exercices communs emportoient presque tout son temps. Il alla au collège de Montaigu où il occupa d'abord une chambre, qu'on croit par tradition avoir été celle d'Érasme; mais comme ce mérite n'en compensoit pas les incommodités, ceux qui s'intéressoient à sa santé l'obligèrent d'en sortir, pour en prendre une plus saine au collège de Navarre. Là il partageoit son temps entre ses études particulières & les leçons d'Hébreu, de Grec & de Syriaque qu'il faisoit à des personnes d'un âge mur, & dont plusieurs étoient déjà décorées d'un titre qui semble ne permettre plus d'avoir de maître. M. Salmon étoit un de

ceux-là; M. Fourmont lia avec lui une amitié particulière; à laquelle il associa l'abbé Sevin, qui eut la permission de se trouver aux assemblées que tenoient chez M. Salmon trois autres Docteurs, pour lire ensemble les P. Grecs sous la direction de leur jeune maître.

En 1706 M. Fourmont fut chargé d'un nouveau travail. M. l'abbé Bignon, dont le nom se trouvera souvent répété dans l'histoire des gens de Lettres de notre siècle, avoit formé le projet d'une espèce de bibliothèque universelle, plus étendue & plus exacte que celle de Photius: il associa M. Fourmont à ceux qu'il avoit chargés de lui fournir des extraits des anciens écrivains. Un semblable projet bien exécuté deviendrait extrêmement utile, sur-tout à ceux qui se destinent aux Lettres. Des analyses & des notices de ce grand nombre d'ouvrages de toute espèce, dont nous sommes comme accablés, mettroient les commençans en état de distinguer ceux qui doivent être étudiés de ceux qui doivent seulement être consultés, & de ceux qui méritent à peine d'être parcourus.

Ce nouveau travail ne permettoit plus à M. Fourmont d'aller chercher ses amis; il les engagea à se rassembler chez lui deux fois la semaine. Le temps qu'il passoit avec eux ne pouvoit être regardé comme un délassément, que parce qu'il étoit un changement de travail. M. Baudelot qui étoit dès-lors de notre Académie, se trouvoit régulièrement à ces conférences, ainsi que M. l'abbé Sevin.

Il sortit dans la suite quelques ouvrages de cette petite Académie. M. l'abbé Sevin publia en 1709 sa dissertation sur Ménès, & en 1710 la réponse à une critique qui en avoit été faite. M. Fourmont fit imprimer dans les mêmes années 1709 & 1710 deux lettres, où il examinoit quelques endroits du commentaire de D. Calmet sur la Genèse. Il y plaidoit la cause des interprètes Juifs, & montrait qu'on n'étoit pas en droit de mépriser les Rabbins en général, à cause des réveries débitées par quelques-uns d'entre eux. Cette injustice seroit aussi grande que celle des Critiques, qui  
jugeroient

jugeroient de tous les écrivains ecclésiastiques par quelques légendaires très-méprisables, qui se rencontrent parmi eux. D. Calmet répondit par quatre lettres; mais comme la dispute s'échauffoit & pouvoit donner lieu à des discussions, sur des points qu'il est toujours dangereux de traiter d'une façon polémique, les amis de M. Fourmont l'obligèrent d'en rester là.

Dès l'année 1705 M. Baudelot avoit pensé à faire entrer M. Fourmont dans notre Académie: mais soit qu'il craignît cet engagement; soit qu'il eût quelque répugnance pour le titre d'Élève par lequel il falloit commencer alors, il avoit toujours refusé de se prêter à ses vûes. En 1713 le même M. Baudelot se trouvant en droit de nommer un Élève, le proposa à l'Académie sans lui en avoir parlé. Comme son mérite littéraire étoit assez connu, il fut agréé tout d'une voix: on le dispensa du cérémonial; & il n'eut de visites à faire que pour remercier ses nouveaux confrères. Depuis ce temps il a toujours été très-assidu à nos assemblées. En 1715 M. Galland, Associé de l'Académie & professeur en langue Arabe au collège Royal étant mort, M. Fourmont fut choisi par le Roi pour remplir ces deux places: on juge qu'avec la facilité qu'il avoit pour les langues en général, il n'avoit pas négligé l'étude d'une langue aussi étendue que l'Arabe, dans laquelle nous avons un grand nombre d'ouvrages importans, & qui peut même être regardée comme une espèce de dialecte de l'Hébreu.

Il avoit été prendre les leçons de M. de la Croix & de M. Galland; & par le travail particulier qu'il avoit fait, il avoit rempli sa mémoire qui étoit prodigieuse de toutes les racines arabes. En moins d'un mois il s'étoit trouvé en état d'expliquer avec une facilité qui les surprit, l'histoire de *Timour* par *Arabschah*. On sait que ce livre est écrit dans le style le plus élégant, le plus figuré, & par conséquent le plus difficile.

Comme M. Fourmont avoit commencé de très-bonne heure à enseigner les langues savantes, & que la plupart de

les écoliers étoient des personnes d'un esprit déjà formé & cultivé par des études d'un autre genre, il n'étoit pas possible de les conduire par cette routine aveugle dans laquelle on fait marcher des enfans. Ce n'étoit pas assez de leur apprendre les règles & les principes de la langue qu'ils étudioient; il falloit leur montrer la raison de ces règles, & leur en faire voir la liaison avec les principes. De semblables écoliers veulent connoître le chemin par lequel on les mène, & ils n'y marchent avec confiance qu'après avoir été convaincus qu'il est le meilleur.

M. Fourmont s'étoit trouvé par-là dans le cas de se rendre compte à lui-même de ses propres principes, & de développer des idées qui seroient peut-être demeurées confuses dans son esprit, sans la nécessité où il se voyoit de les rendre sensibles & comme palpables. Les efforts qu'il fut obligé de faire l'engagèrent à remonter jusqu'à la métaphysique des langues; métaphysique très-peu connue, sur laquelle toute la grammaire est fondée, & dont cependant la plupart des grammairiens ne soupçonnent pas même l'existence. Les grammairiens ne sont ordinairement qu'un amas de règles détachées, souvent très-mal arrangées, où, bien loin de remonter jusqu'aux principes qui les renferment, on ne fait pas même apercevoir la liaison & l'analogie qui est entre elles.

Les différentes langues n'ont qu'un seul & même objet, celui de communiquer aux autres hommes nos idées, nos affections & nos jugemens, par le moyen des sons de la parole. Si on en excepte certains cris de douleur & de joie, qu'on peut regarder comme des espèces de signes naturels, nos paroles sont toutes des signes purement arbitraires & d'institution.

Ce choix arbitraire des sons établis pour être les signes des idées & des notions isolées les unes des autres, a mis une grande variété dans les langues, parce que tous les hommes ne sont pas convenus des mêmes signes. Mais il y a encore une autre espèce de variété plus abondante; c'est celle qui règne dans le choix des moyens employés

pour exprimer la liaison & les rapports, que nous apercevons entre les idées, l'action & la réaction des objets les uns sur les autres, & l'impression qu'ils font sur nous. C'est-là ce qui constitue proprement la grammaire, ce qu'il y a de plus bizarre & de plus difficile à démêler dans les langues. Quelques-unes expriment toutes les choses par le seul arrangement des mots. Le plus grand nombre emploie des signes particuliers pour désigner les différens rapports: mais entre celles-là, il s'en trouve qui joignent & qui attachent ces signes, à ceux qui étoient déjà établis pour exprimer les idées mêmes; en sorte que les deux signes réunis ne forment plus qu'un seul & même mot. Dans ces langues, le changement de rapports entre les idées se marque par un changement & par une altération faite dans le mot. Ceux qui se sont accordés dans le choix des mêmes sons, pour être les signes des idées particulières, & dans celui des mêmes moyens, pour exprimer les rapports & les changemens de rapport de ces idées, ceux qui conviennent dans la manière d'employer & de combiner les mêmes signes, parlent le même langage, & peuvent converser entre eux. De légères nuances de variétés produisent différens dialectes; mais ces variétés ne suffisent pas pour constituer une nouvelle langue.

On voit par là que chaque langue suit une espèce de système, dans lequel toutes les règles particulières doivent être une suite & une conséquence d'un principe général, qui, bien compris, fournira la raison des exceptions, du moins dans les langues pures & primordiales; car peut-être cela n'est-il pas possible dans celles qui n'étant qu'un mélange de plusieurs autres, sont moins des langues que des jargons.

Ce système, propre à chaque langue, fut ce que M. Fourmont s'attacha principalement à démêler & à déterminer dans les différentes grammaires qu'il composa. Dès 1707 sa grammaire Hébraïque, dont tous ceux qui l'ont vûe parlent avec de grands éloges, avoit été approuvée pour l'impression par M. Pinssonat, professeur d'Hébreu au collège Royal. On ne fait ce qui l'empêcha de la publier.

On a trouvé encore dans ses papiers une grammaire Grecque sur un plan nouveau, une autre pour la langue Syriaque, une pour la langue Arabe, & une pour le Persan. Plusieurs de ses écoliers conservent des copies de ces dernières, ou du moins des abrégés qu'il en avoit faits pour eux.

Ce fut dans la même vûe qu'il composa de petits dictionnaires qui contenoient toutes les racines de ces langues enchâssées dans des espèces de vers françois, qui en donnoient la signification, & qui par leur harmonie étoient plus faciles à retenir que de simples listes, qui ne laissent que des traces légères dans la mémoire. On a vû qu'étant encore écolier il avoit publié des racines latines en vers françois; on en a trouvé de semblables dans ses papiers pour les langues Hébraïque, Syriaque, Arabe & Allemande. A l'égard du Grec, il crut que les racines de Port-Royal, qui lui avoient été d'un si grand secours dans ses premières études, le devoient dispenser d'entreprendre un semblable travail. Mais il joignit à sa grammaire un dictionnaire étymologique, dans lequel il remontoit jusqu'à la première origine des racines, qu'il réduisoit à un petit nombre de monosyllabes. Quelques échantillons qu'il en avoit montrés autrefois à l'Académie, nous en ont laissé une idée très-avantageuse. Il avoit exécuté un semblable ouvrage sur la langue latine, en faveur d'un étranger de distinction, qui avoit voulu prendre ses leçons. On l'a trouvé dans ses papiers, avec des essais sur les langues de plusieurs peuples, sur le Turc, le Cophthe, l'Arménien; mais ces essais ne sont qu'ébauchés.

La grande connoissance que M. Fourmont avoit de l'Hébreu n'avoit pû s'acquérir, que par une lecture assidue du texte de la Bible & de tous les commentateurs Juifs. Les remarques & les découvertes qu'il faisoit à chaque pas lui firent concevoir le projet d'un ouvrage étendu, qu'il n'a cependant jamais exécuté. On a trouvé dans ses papiers une partie des Prolegomènes, & un très-grand nombre d'observations détachées sur tous les endroits difficiles de la Bible.

La seule partie qu'il ait achevée est son commentaire sur

les Pseaumes & sur les différens Cantiques qui se trouvent dans l'Ecriture. Il avoit adopté l'opinion assez commune aujourd'hui parmi les Critiques de toute l'Europe, dans laquelle on suppose que la poésie des Hébreux étoit composée de vers rimés & mesurés par le seul nombre des syllabes, sans aucun égard à la quantité, à peu près comme notre poésie & comme celle des Arabes, & il lut en 1714 une Dissertation à l'Académie sur ce sujet. Dans son ouvrage, au texte des Pseaumes, distingué par vers, par strophes & par refrains, il ajoûte une traduction, un argument & des notes historiques & critiques.

Il a aussi laissé un ouvrage sur l'Apocalypse; livre qui a tant exercé de Critiques, & sur lequel il n'y a pas jusqu'au célèbre Newton qui n'ait composé un commentaire prophétique, rempli de tout ce que l'esprit de parti a inspiré aux Protestans les plus échauffés contre l'église Romaine.

M. Fourmont croyoit que tous les interprètes qui ont regardé l'Apocalypse comme un livre entièrement prophétique, n'en avoient pas une idée juste. Ce livre n'est autre chose, selon lui, qu'une exposition de toute l'histoire de la Religion & de la nation Judaïque, depuis la promulgation de la loi sur le mont Sinaï, jusqu'à la destruction de Jérusalem & du Temple par les Romains; mais une exposition mise en action, animée & représentée par des images empruntées du style & des écrits des anciens Prophètes. A cette histoire des Juifs succède, selon lui, celle de l'établissement du Christianisme: alors l'ancienne alliance contractée avec la seule nation Juifve avoit pris fin, & Dieu en avoit contracté une nouvelle avec tous les hommes en général, sans aucune distinction de peuple ou de nation.

Lorsque M. Fourmont vouloit exposer son système à ses amis, on étoit étonné de tous les rapports & de toutes les convenances de détail, qu'il montrait entre les images de l'Apocalypse & l'histoire Juifve; on étoit extrêmement porté à croire ce système véritable: mais on en jugera plus sûrement si jamais il paroît.

Quoique M. Fourmont rapportât toutes ses études à différens plans d'ouvrages qu'il avoit formés, il en a cependant fini très-peu, & il n'en a donné que cinq au public, en comptant les deux sur le Chinois.

En 1715 il crut devoir entrer dans la querelle excitée entre M. de la Mothe, M. l'abbé Terrasson, & les admirateurs d'Homère. Il publia, dans le temps que le feu de la dispute étoit le plus ardent, un *Examen pacifique* qui éprouva le sort ordinaire aux conciliateurs ; il déplut aux deux partis, & quoiqu'il les attaquât l'un & l'autre, ils s'accordèrent tous deux à ne faire aucune mention de lui. Le public, uniquement occupé du spectacle des combattans, ne pensa guère au pacificateur.

Il donna quelques années après une critique du livre de la religion Chrétienne *prouvée par les faits*. Il s'étoit déguilé sous le nom d'un Rabbín Ismaël, Juif converti au Christianisme, & prétendoit que l'abbé d'Houteville avoit ignoré quelles sont les difficultés que proposent les Juifs contre le Christianisme, & quelles sont les réponses propres à résoudre ces difficultés.

En 1723 il publia, sous le même nom, un livre intitulé *Mouacah*, dans lequel il attaquoit l'ouvrage d'un homme célèbre, qui a entrepris de donner des règles pour l'interprétation figurée & allégorique de l'Écriture. M. Fourmont réfutoit sa méthode avec force & même avec vivacité, & montrait qu'en la suivant, il n'y a rien qu'on ne puisse trouver dans l'Écriture.

Le dernier ouvrage de Littérature qu'ait donné M. Fourmont, parut en 1735, sous le titre de *Réflexions critiques sur l'histoire des anciens peuples*. Il parcourt dans ce livre toute l'ancienne histoire, & il y répand à pleines mains cette érudition orientale, & ces conjectures étymologiques qui faisoient tant d'honneur aux savans vers le milieu du dernier siècle. Il rapporte aussi les sentimens de tous ceux qui ont écrit sur ces matières, & il remplit parfaitement à leur égard le titre de réflexions critiques qu'il donne à son livre ; car il

n'y a aucune de leurs opinions qu'il ne rejette pour y substituer les siennes. Il emploie par-tout, en parlant d'eux, ces formules si familières aux savans du siècle passé, quoiqu'elles soient heureusement bannies aujourd'hui, du moins des ouvrages françois: son commerce continuel avec les écrits de ces savans lui en avoit fait contracter l'habitude. Il en ignoroit la valeur, & nous avons été plus d'une fois témoins de son étonnement, lorsque ceux sur qui tomboient ces formules en étoient blessés.

Les travaux de M. Fourmont sur la bible furent interrompus en 1715 par un nouveau genre d'étude auquel M. l'abbé Bignon l'engagea. M. de Lionne évêque de Rosalie avoit amené avec lui en France un jeune Chinois assez instruit dans les lettres de son pays. Après la mort de M. de Rosalie, M. l'abbé Bignon voulut profiter de cette occasion, pour procurer à l'Europe quelque connoissance d'une langue dont on avoit à peine des notions confuses: il obtint de Louis XIV une pension pour le jeune *Arcadio Hoang*; c'étoit le nom de ce Chinois: il chargea M. Fourmont en 1715 de diriger ses études; & après la mort de Hoang, arrivée en 1716, il fit continuer sa pension à M. Fourmont, avec ordre de s'attacher à l'étude du Chinois, & de suivre le travail qu'il avoit commencé avec lui.

De toutes les langues de l'Univers, il n'y en a point qui ait moins de rapport avec les nôtres que celle des Chinois. Composée de monosyllabes absolument indéclinables & sans aucune inflexion, leur seul arrangement montre s'il les faut prendre pour des noms ou pour des verbes, s'ils régissent la phrase, ou s'ils sont eux-mêmes régis. Ces monosyllabes sont d'ailleurs en très-petit nombre; & quoiqu'ils soient multipliés par la différence des tons ou accens, on en trouve cependant beaucoup qui ont avec le même ton des significations absolument différentes. La matière dont on parle, les mots auxquels on les joint, l'occasion dans laquelle on les emploie, en déterminent le sens. Il n'y a point de langue qui soit absolument exempte de ce défaut: mais il est presque

universel dans le Chinois, où il y a peu de termes qu'on pût traduire sûrement dans une autre langue, si on les entendoit prononcer seuls & isolés.

On sent quelle doit être la difficulté de la langue parlée des Chinois; mais cette difficulté n'est rien en comparaison de la langue écrite ou de l'écriture. Les caractères de cette écriture forment une langue indépendante de la parole.

On donne en Europe à ces caractères chinois le nom de Hiéroglyphes, qu'on emprunte de celui des caractères égyptiens, mais très-improprement. Ces deux espèces d'écriture ne se ressemblent qu'en ce que ni l'une ni l'autre ne sont relatives à la parole, & en ce qu'elles n'en expriment pas les sons, comme l'écriture alphabétique où les mots sont l'assemblage de plusieurs lettres, dont chacune est le signe d'une modification simple de la voix, & dont l'union exprime les mots composés de plusieurs sons simples réunis.

Dans l'écriture chinoise, de même que dans l'écriture égyptienne, les caractères sont les signes immédiats des idées, des signes indépendans de la parole. Mais il y a cette différence, que l'écriture égyptienne semblable à celle des Mexiquains, employoit les représentations des choses mêmes, lorsque les choses étoient corporelles, & des images allégoriques ou symboliques, lorsque ces choses ne tombent pas sous le sens de la vûe, par exemple, pour les affections de l'ame. Les caractères chinois, au contraire, n'ont qu'un rapport d'institution avec les choses qu'ils expriment : ce sont des signes absolument arbitraires, & de la nature de nos chiffres numériques, ou de nos caractères astronomiques & algébriques; ils parlent à l'esprit par le seul organe de la vûe, sans aucun rapport à celui de l'ouïe.

A juger de la langue écrite des Chinois par leur langue parlée, on ne la croiroit pas composée d'un grand nombre de caractères, & on penseroit que ces caractères seroient tous différens ou indépendans les uns des autres; mais cette idée ne seroit nullement exacte.

On compte jusqu'à quatre-vingt mille caractères chinois dans

dans le dictionnaire le plus étendu. Il est vrai que de ce nombre immense il y en a plus de la moitié qui sont des caractères synonymes, rares ou inusités, & que des trente mille restans, près des deux tiers semblables aux termes d'arts & de sciences, ne sont employés qu'en traitant certaines matières. A la Chine, les plus habiles lettrés se contentent de connoître dix à onze mille caractères; c'est à ce nombre que se bornent les dictionnaires d'usage.

Ces dix à onze mille caractères chinois ne sont pas tous absolument indépendans les uns des autres. Pour s'en former une idée juste, il faut les comparer avec nos langues, où le nombre immense des termes qui les composent, se réduit à un nombre borné de termes primitifs, dont tous les autres sont composés ou dérivés. Ce n'est pas que ces caractères chinois reçoivent aucune altération semblable à ce qui arrive aux racines de nos langues par les inflexions grammaticales; un caractère reste toujours le même, quelque place qu'il occupe dans la suite des idées: mais ces caractères se combinent entre eux, en sorte que plusieurs caractères simples forment par leur union un caractère composé, qui peut lui-même se combiner à son tour avec d'autres, ou simples ou déjà composés. C'est par-là que leur nombre s'est si prodigieusement multiplié.

Ces caractères composés sont donc un assemblage de plusieurs autres caractères simples, qui désignent chacun en particulier une idée différente, & ils répondent à des idées complexes. Dans une langue, comme celle des Chinois, où il n'y a point de termes composés, il faut quelquefois une assez longue phrase pour exprimer, en parlant, toute la signification d'un de ces caractères, parce qu'il faut le décomposer & l'analyser. On voit par-là que cette langue écrite est susceptible des plus grandes beautés, & qu'il n'y a point d'excès dans les éloges que lui donnent ceux de nos Missionnaires qui la possèdent.

Les traits qui composent les caractères chinois sont au nombre de cinq; & chacun de ces traits est lui-même un

caractère, quand il est employé seul. Les critiques Chinois prétendent que ces cinq traits & leurs combinaisons forment deux cens quatorze caractères primordiaux, qui doivent être regardés comme les élémens de l'écriture, & ceux auxquels il faut rapporter les quatre-vingt mille caractères. Dans les dictionnaires ils sont en effet rangés tous sous deux cens quatorze classes, relativement à ces deux cens quatorze élémens ou clefs; c'est le nom qu'on leur donne. On suppose que la clef ou le caractère simple qui détermine la classe sous laquelle on le range, exprime l'idée principale ou dominante dans la signification du terme composé, & que la décomposition du caractère donne la définition ou description de la chose signifiée: mais il s'en faut beaucoup que le détail ne réponde à cette idée systématique. La décomposition d'un caractère donne rarement l'analyse de l'idée complexe dont il est le signe. C'est cependant sur cette fausse supposition qu'ont été fondées toutes les allégories de quelques Missionnaires figuristes, qui ont cru trouver dans les anciens caractères tous les dogmes de notre Religion, & même les événemens de l'histoire des Hébreux.

Arcadio Hoang avoit déjà travaillé sous la direction d'un autre homme de Lettres, avant que d'être mis sous celle de M. Fourmont, & il avoit même assez avancé son travail. M. Fourmont trouva qu'après avoir d'abord traduit une partie du dictionnaire usuel dont les dix mille caractères, rangés selon l'ordre des sons de la langue parlée, ne peuvent se chercher que par ceux qui savent déjà le chinois, il avoit abandonné ce travail pour entreprendre la traduction d'un autre dictionnaire, où ces mêmes caractères sont rangés par l'ordre des clefs, & qui sert aux Chinois mêmes pour chercher l'explication des caractères difficiles qu'ils rencontrent dans les livres: il y avoit déjà cinq mille deux cens caractères de traduits, c'est-à-dire, près de la moitié de ceux qui sont d'usage. M. Fourmont trouva encore dans les papiers d'Arcadio Hoang plusieurs essais de grammaire, des observations sur les principes de la langue écrite, & un

vocabulaire de plus de deux mille mots ou phrases de la langue parlée.

Il joignit à ces Mémoires tout ce qu'il put ramasser dans les différens écrivains Européens, à qui la Chine a été connue. Les voyageurs lui fournirent un certain nombre de mots. La traduction du monument de Siganfou, publiée par le P. Kircher, quelques ouvrages de Muller, & un catalogue des empereurs Chinois, donné par un savant d'Allemagne, lui donnèrent une certaine quantité de caractères. Il en trouva un plus grand nombre dans le manuscrit original du livre publié sous le titre de *Scientia Sinica* par le P. Couplet; manuscrit que M. de Boze avoit recouvré en Hollande, & dont il a fait présent à la bibliothèque du Roi. Outre le texte de deux ouvrages de Confucius en caractères chinois avec une version interlinéaire, il y a dans ce manuscrit de longues Dissertations du P. Intorcetta, dans lesquelles il analyse un certain nombre de caractères.

M. Fourmont, à force de manier & de remanier ces caractères dont il s'étoit rendu l'intelligence familière, se mit en état de pouvoir chercher dans les dictionnaires ceux qu'il ne connoissoit pas encore, & de comprendre l'explication qu'ils en donnoient par leurs résolutions en d'autres caractères plus simples; à peu près comme un étranger qui commençant à entendre le françois, chercheroit dans le dictionnaire de l'Académie les mots dont il ignoreroit la signification. Il est étonnant que M. Fourmont n'ait point rendu compte de tous ces secours, dans les préfaces des deux livres qu'il a publiés sous le titre de *Clavis Sinica* & de *Grammatica Sinica*. C'est en cachant au public les véritables moyens qui l'avoient conduit à la connoissance de cette langue, qu'il avoit inspiré cette méfiance dont il s'est toujours plaint, & qui étoit au fond assez raisonnable, parce que les langues ne se devinent point. Quelque considérables qu'eussent été les secours que M. Fourmont avoit tirés des papiers d'Arcadio Hoang, il étoit toujours certain qu'un travail semblable au sien demandoit une habileté, un courage & une persévérance dont très-peu

de gens sont capables. Il ne devoit point craindre que le public s'avant ne lui rendît pas la justice qu'il méritoit.

Il ne m'appartient pas de juger des progrès qu'il avoit faits, & de l'utilité dont ses ouvrages pourront être un jour pour arriver à l'intelligence de la langue chinoise. Je crois cependant pouvoir dire qu'aucun de ceux qui n'ont point conversé avec les Chinois, n'a été aussi loin que M. Fourmont. Les traductions que les deux élèves qu'il a formés comptent publier, feront la preuve de l'habileté du maître sous qui ils ont travaillé.

M. Fourmont a laissé plusieurs dictionnaires chinois, ou plutôt le même dictionnaire disposé suivant les diverses méthodes suivies à la Chine, & qui ont chacune leur avantage particulier. 1.° Un dictionnaire distribué par l'ordre des clefs, ou caractères radicaux; 2.° un dictionnaire par tons; 3.° un dictionnaire latin chinois; 4.° un autre françois chinois. Il comptoit en joindre un cinquième historique & géographique, où il auroit fait pour la Chine ce que M. d'Herbelot a fait dans sa Bibliothèque orientale pour les pays de la domination Mahométane. Quoiqu'il eût déjà rassemblé beaucoup d'extraits des écrivains Chinois, il reste encore bien des choses à ajoûter.

Les différens écoliers qu'avoit formés M. Fourmont portèrent sa réputation dans les pays étrangers, où diverses Sociétés littéraires voulurent voir son nom dans leurs listes. En 1738 il fut agrégé à la Société royale de Londres, & en 1742 à l'Académie de Berlin.

Dans l'éloge d'un autre homme de Lettres on rapporteroit bien des choses que l'abondance de la matière oblige d'omettre dans celui de M. Fourmont. C'est par cette raison que je me contenterai d'indiquer ici seulement quelques-unes des dissertations qu'il nous a lûes sur divers points de Littérature grecque & orientale, & qui avoient toujours quelque chose de neuf & de singulier; celle, par exemple, où il vouloit prouver que l'usage des points voyelles de l'écriture hébraïque étoit plus ancien que la version des Septante.

Dans une autre il proposoit une vûe nouvelle & du moins très-ingénieuse sur ces pierres gravées qui sont connues sous le nom d'*Abraxas*, parce qu'on y rencontre fréquemment ce mot. Il croyoit que le plus grand nombre de ces pierres étoient Chrétiennes ou Juifves, & qu'elles servoient à ceux de l'une & l'autre de ces Religions pour se faire connoître à leurs frères, lorsqu'ils alloient en voyage, à peu près comme les *Tesseræ hospitalitatis* des Grecs & des Romains. Il monroit que la plupart des légendes gravées sur ces pierres en caractères grecs, mais dans un langage inconnu, étoient hébraïques, & contenoient des formules chrétiennes; à cette occasion il expliquoit plusieurs endroits de S. Epiphane, & prétendoit montrer que la seule ignorance de la langue hébraïque avoit fait prendre pour des termes magiques des formules chrétiennes & souvent très-orthodoxes.

Je ne parle point ici d'un catalogue de ses ouvrages qu'il publia en 1731 : je ne pourrois entrer là dessus dans aucun détail, sans rappeler des circonstances que les intéressés ont oubliées, & qui ne doivent pas trouver place dans un éloge. D'ailleurs les ouvrages qu'il annonce dans ce catalogue ne se sont point trouvés tous dans ses papiers; quelques-uns étoient seulement commencés, les autres simplement projetés. Comme il travailloit avec une extrême facilité, il regardoit un ouvrage comme fait dès qu'il en avoit formé le plan, & comptoit pour rien l'exécution qui ne lui devoit coûter que la peine d'écrire.

Sa prodigieuse application à l'étude & la lecture assidue des livres écrits dans toutes sortes de caractères, lui affoiblirent de bonne heure la vûe qu'il avoit assez délicate, & lui causèrent différentes fluxions, dans l'une desquelles il fut tout à fait aveugle pendant huit jours. Cette fluxion avoit été occasionnée par la lecture du Thalmud. La douleur qu'il ressentit de son état le pénétra à tel point, qu'il en versa pendant tout ce temps-là des torrens de larmes; & ce fut peut-être ce qui hâta sa guérison.

Il étoit d'un caractère doux dans le commerce, & avoit

même assez de gaieté dans l'esprit: sa facilité étoit prodigieuse pour les langues; ce qui suppose une excellente mémoire. Il avoit lû, non seulement tous les anciens écrivains en tout genre, & tous les livres de littérature orientale, grecque & latine, mais encore presque tous les poètes modernes des différentes Nations, & même plusieurs de nos vieux poètes françois manuscrits. L'étendue & la variété de son érudition ne pouvoit se comparer qu'à celles de Scaliger & de Saumaïse. Peut-être lui manquoit-il un certain commerce avec les hommes, ou du moins ce commerce qui nous apprend qu'ils sont nos juges, & des juges qui veulent être ménagés. Accoutumé presque dès son enfance à se voir le docteur & le maître de gens beaucoup plus âgés que lui, & dont l'esprit étoit déjà formé, il avoit contracté l'habitude d'un ton qui pouvoit faire penser qu'il regardoit tous les autres hommes, comme devant toujours être ses disciples.

Il avoit d'abord embrassé l'état ecclésiastique; mais quoique cet état semblât très-conforme au genre de ses études, il le quitta de bonne heure, & après avoir achevé sa théologie il étudia en Droit où il prit des degrés. Il étudia aussi en médecine: mais il ne suivit aucune de ces deux professions dont la pratique ne peut devenir utile qu'en s'y livrant tout entier, & où les distractions que donne l'amour des Lettres, même de celles qui sembleroient y avoir le plus de rapport, sont peut-être encore plus nuisibles, que la dissipation produite par l'amour du plaisir.

Il a été marié deux fois; la première en 1711 avec Françoïse Bourlet de Douzy qui étoit de ses parentes; la seconde en 1737 avec Anne-Marguerite Mallet: il n'a point eu d'enfans de ses deux mariages.

Quoique d'un tempérament délicat, il avoit joui d'une assez bonne santé jusqu'en 1734, qu'il eut une première attaque d'apoplexie ou de paralysie, ainsi qu'il la qualifioit; il fut pendant quelques heures sans pouvoir articuler: les remèdes dissipèrent cette attaque,

En 1741 il en eut une seconde beaucoup plus considérable : il fut tout-à-fait muet pendant plus de quinze jours. Sa guérison ne fut jamais parfaite, & il lui resta une difficulté d'articuler qui diminuoit en certain temps, mais qui ne se dissipa jamais entièrement.

En 1745, au commencement du mois de novembre, il eut une troisième attaque beaucoup plus violente, & dans laquelle la paralysie affecta les muscles qui servent à la respiration. On jugea dès le commencement que sa maladie étoit mortelle, & il mourut en effet le 19 décembre, dans la 63.<sup>e</sup> année de son âge.

Il s'étoit réservé, en épousant sa seconde femme, le droit de pouvoir disposer de ses livres & de ses écrits; ce qu'il a fait en faveur de deux élèves qu'il s'étoit attachés, auxquels il a laissé ses papiers & ses livres. L'un d'eux est son neveu, fils d'une de ses sœurs : l'autre est le fils d'un de ses anciens amis. Ces deux élèves ont été attachés à la bibliothèque Royale, avec le titre d'interprètes de la langue chinoise, & il y a lieu d'espérer qu'ils justifieront par leurs ouvrages le choix qu'a fait M. Fourmont.





## E' L O G E

## DE M. L'ABBE FOURMONT.

1746.  
Assemblée  
publique d'a-  
près Pâques.

**M**ICHEL FOURMONT naquit à Herbelai le 28 septembre 1690 : il étoit le quatrième & le dernier des enfans d'Étienne Fourmont & de Catherine Jomard, & plus jeune de sept ans que celui duquel on vient d'entendre l'éloge. A peine avoit-il trois mois quand son père mourut. Il perdit sa mère à l'âge de cinq ans, & se trouva, ainsi que deux sœurs qui étoient encore très-jeunes, avec un bien médiocre & mal administré par des tuteurs peu attentifs. Un parent qui étoit procureur à Pontoise, lui remarquant de la vivacité & de l'esprit, s'en chargea dans l'idée de le former à sa profession. Il passa plusieurs années auprès de lui, & alla ensuite chez un frère d'un premier lit beaucoup plus âgé que lui, procureur fiscal de Corneilles en Paris. Le jeune Fourmont ne se sentoit aucun goût pour un semblable état. Un mouvement intérieur le pouffoit du côté des Lettres ; mais il n'en avoit pas même les premiers élémens, & manquoit absolument de secours.

Il s'adressa à son frère qui s'étoit acquis une grande réputation par les leçons de grec, d'hébreu & de syriaque qu'il faisoit alors à Paris ; mais ce frère qui ne subsistoit guère que par ces mêmes leçons, ne crut pas devoir se charger de son éducation & de son entretien. Le jeune praticien se vit contraint de retourner à Corneilles, & de reprendre son premier métier.

M. le Bret, frère du magistrat de ce nom que nous avons vû premier Président & Intendant de Provence, habitoit alors dans le voisinage de Corneilles. C'étoit un homme d'une très-grande piété, & qui vivoit dans la retraite. Le hasard ne procura la connoissance au jeune Fourmont, qui n'ayant pas encore

encore feize ans, reçut facilement les impressions de dévotion que M. le Bret lui inspiroit. Il abandonna le pays par son conseil; & sans le dire à ses parens, il alla se retirer en Anjou avec de pieux solitaires, qu'une tradition populaire prétend avoir été institués par le comte de Moret, fils naturel de Henri IV. Il y passa huit ans, & y seroit peut-être resté toute sa vie, si ces solitaires lui eussent permis de prendre les Ordres.

Ce refus, joint à l'ennui d'une vie où l'on donnoit beaucoup aux pratiques extérieures, mais rien du tout à l'esprit, le dégoûta de cet état. Il prit le parti d'écrire à son frère, pour lui réitérer la demande qu'il avoit déjà faite: il n'obtint rien; mais cette lettre apprit ce qu'il étoit devenu à sa famille qui le croyoit mort.

Quelque temps après, la communauté ayant une grace à demander au seigneur d'une terre voisine, le chargea de faire le voyage de Paris pour la solliciter; il accepta volontiers la commission, dans l'idée de faire une nouvelle tentative auprès de son frère. Les deux négociations furent infructueuses: cependant il ne se rebuta pas; & malgré une maladie de plusieurs mois, il persista dans le dessein de quitter son premier état, & de se donner tout entier aux Lettres, quoiqu'il fût presque sans secours, & qu'à l'âge de vingt-cinq ans il n'eût pas encore les premiers élémens de la langue latine.

Pendant son absence, son frère & ses sœurs avoient fait le partage du bien médiocre que leur avoient remis les tuteurs; & comme on le croyoit mort, on n'avoit pas eu grand égard à ses droits. Il traita avec eux comme ils le voulurent: ses sœurs le payèrent en argent; & M. Fourmont son frère s'engagea à lui donner des leçons; espèce de payement que le nouvel écolier regarda comme un marché très-avantageux. La somme qu'il avoit touchée étoit médiocre, & ne pouvoit naturellement le mener loin: mais renchérissant encore sur la frugalité de la vie austère à laquelle il étoit accoutumé, il trouva le secret de faire durer cette somme par son économie. Il ne sortoit d'un logement qu'il avoit pris à l'extrémité de Paris, que pour aller recevoir des

leçons chez son frère. Il ne connoissoit plus la différence des jours & des nuits, & ne dormoit que quand l'épuisement le forçoit de donner quelque chose au corps: c'étoit même de façon que le sommeil ne pouvoit être long.

Par son application continue ses progrès furent tels qu'en moins de trois ans il se mit en état, non seulement d'entendre parfaitement, mais encore de pouvoir enseigner à d'autres le latin, le grec, l'hébreu & le syriaque. C'étoit même furtivement & sans le secours de son frère qu'il avoit étudié ces deux dernières langues. Son frère croyant que l'étude du grec & du latin étoit plus que suffisante pour l'occuper tout entier, avoit refusé de lui donner des principes des langues orientales. Ce refus n'avoit servi qu'à irriter sa curiosité. Des grammaires qu'il avoit prises dans le cabinet de son frère & copiées de sa main, lui donnèrent une teinture des premiers élémens, & le mirent en état de recueillir ce qu'il pouvoit attraper par hasard dans les leçons hébraïques, auxquelles il assistoit quelquefois en attendant l'heure de son instruction. Il trouva aussi le secret de se procurer une Bible hébraïque qu'il apprit par cœur, & sur laquelle il se forma un dictionnaire. Enfin par un travail, qui ne faisoit cependant aucune diversion sensible à celui dont il rendoit compte tous les jours à son frère, il se mit en état d'entendre le texte des livres de la Bible les plus difficiles.

Il cachoit avec soin ces connoissances; mais son secret lui échappa. Assistant un jour à une leçon dans laquelle un homme de mérite, qui étudioit l'hébreu depuis deux à trois ans, avoit peine à concevoir l'explication d'un passage, en effet très-obscur, il ne put s'empêcher de dire qu'il n'y voyoit aucune difficulté. M. Fourmont l'aîné surpris de ce discours lui imposa silence assez durement. Comme il insistoit, il voulut lui mettre le livre entre les mains pour le forcer de convenir de son ignorance: alors le nouvel hébraïsant se mit à réciter par cœur & à expliquer non seulement le passage, mais encore ce qui le précédoit & ce qui le suivait. Dans le premier mouvement, M. Fourmont ne put résister

à la joie qu'il eut de voir de tels progrès dans son frère : il lui promit de travailler avec lui ; mais soit pour punir sa désobéissance, soit pour lui donner le temps de rétablir une santé qu'il jugea devoir être altérée par cette intempérance d'étude, il l'obligea de suspendre pendant quelque temps ses veilles, & même toute application.

Enfin M. l'abbé Fourmont, car il avoit d'abord pris l'habit ecclésiastique & ensuite la tonsure, se trouva bien-tôt en état d'avoir à son tour des écoliers, & il vint se loger au collège d'Harcourt pour se mettre à leur portée. Il en eut d'abord un grand nombre, parce que M. Fourmont l'aîné, obligé de se livrer au chinois dont le travail le demandoit tout entier, lui remit ceux qu'il renvoyoit. Comme ils trouvèrent les mêmes principes & la même méthode, ils ne crurent presque pas avoir changé de maître.

Sur la réputation qu'il s'étoit acquise, le roi de Sardaigne lui fit proposer une place de Professeur en langue hébraïque au collège de Turin, avec des appointemens assez forts. Mais quoique l'abbé Fourmont n'eût que le produit de ses répétitions, & tout au plus des espérances extrêmement éloignées & fort incertaines, il ne put se résoudre à quitter son pays. Son défintéressement fut récompensé : la place de Professeur en langue syriaque au collège Royal se trouvant vaquer en 1720, M. l'abbé Bignon l'obtint pour lui.

L'abbé Fourmont fit tous ses efforts pour répondre à l'honneur de ce choix. Aux leçons ordinaires de syriaque, il joignoit une comparaison des paraphrases chaldaïques de la Bible, avec le texte Samaritain & la version des Septante. Non content de ce travail, il donnoit chaque semaine une leçon extraordinaire de la langue Éthiopienne. J'avois oublié de dire que pendant le cours de ses répétitions il s'étoit appliqué à l'arabe ; c'est ce qui l'avoit mis en état d'entendre l'éthiopien littéral. On sait que cette langue est en quelque façon un dialecte mêlé de l'ancien chaldéen & de l'ancien arabe, dans lequel plusieurs Critiques se croient en droit de chercher la signification de bien des termes hébraïques.

Comme les livres éthiopiens sont très-rares, il composoit des espèces de dictionnaires de l'auteur qu'il expliquoit, & il les prêtoit à ses écoliers; car la nouveauté des leçons lui en avoit procuré quelques-uns.

Le travail de M. Fourmont l'aîné sur le chinois étoit alors dans sa plus grande force. Le Roi avoit ordonné de faire graver tous les caractères en bois & à la manière chinoise, afin de pouvoir un jour imprimer le dictionnaire. Les opérations se multipliant, M. Fourmont avoit besoin d'être aidé. D'ailleurs sa vûe naturellement délicate ne pouvoit résister long-temps à l'application continue, que demandoit l'examen & l'analyse des caractères; & il étoit important qu'il formât quelqu'un qui pût le soulager, & peut-être le remplacer.

M. l'abbé Bignon obtint que l'abbé Fourmont seroit adjoint à son frère, & attaché comme lui à la bibliothèque du Roi, sous le titre d'interprète des langues chinoise & indienne.

En 1723, le Czar Pierre le Grand envoya en France un fragment d'un livre Tartare écrit en caractères inconnus, mais avec beaucoup de netteté. Il avoit été trouvé en Sibérie, dans une espèce de bibliothèque souterraine, cachée sous les ruines d'un temple des Tartares Mogols. Lorsqu'il fut présenté à l'Académie, quelqu'un reconnut sur le champ que l'écriture étoit celle du Thibet. Un Missionnaire qui retournoit en ce pays lui avoit laissé un dictionnaire assez complet de cette langue: il offrit de le communiquer à M. Fourmont, pour essayer si avec ce secours il pourroit déchiffrer le monument; & celui-ci s'engagea d'y travailler conjointement avec son frère. Ils en déterminèrent d'abord la lecture, & en donnèrent ensuite une traduction, qui présentoit du moins un sens assez beau & très-convenable. Les deux frères crurent que c'étoit une portion du sermon d'un *Lama* Tartare qui parloit de l'immortalité de l'ame, & qui attaquoit le dogme de la métempsychose. On voit dans la description de la Sibérie, publiée depuis quelques années en Allemand par Strahlemborg, qu'on avoit trouvé plusieurs semblables feuilles qui étoient, selon les apparences, autant de feuillets d'un même

livre. On apprend de plus qu'elles étoient imprimées avec des planches ou formes de bois gravées à la chinoise, & qu'on avoit aussi trouvé quelques-unes de ces planches.

En 1724, M. l'abbé Fourmont fut nommé à une place d'Associé dans l'Académie, & depuis il a toujours été de la plus grande assiduité à nos Assemblées. Son travail pour le chinois emportant presque tout son temps, & ne lui en laissant plus pour ses répétitions, il se crut en droit de demander les appointemens attachés au titre dont il avoit été revêtu. Sa demande fut mal reçue: son frère aima mieux se passer de son secours, que d'avoir une espèce d'associé qui ne dépendît pas entièrement de lui, & qui pût partager un jour la gloire de son travail. Ainsi l'abbé Fourmont fut forcé d'abandonner l'étude du chinois; sans cependant perdre de vûe les notions qu'il avoit prises de cette langue, & sans cesser de s'intéresser au succès d'un travail, auquel il avoit eu part pendant plusieurs années.

En 1728, le Roi ayant résolu d'augmenter sa bibliothèque des manuscrits qu'on pourroit recouvrer dans le Levant, nomma M. l'abbé Sevin & M. l'abbé Fourmont pour aller d'abord à Constantinople, & pour parcourir ensuite les bibliothèques des monastères, dans les différentes provinces de l'empire Turc. Le Roi joignit à l'abbé Fourmont un neveu de son nom encore très-jeune, mais de l'éducation duquel il s'étoit chargé depuis quelques années; & qui, par la connoissance qu'il avoit déjà, non seulement du grec, mais encore de plusieurs langues orientales, lui pouvoit être très-utile.

La santé de l'abbé Sevin, dérangée par la fatigue de la traversée, ne lui permit pas de quitter Constantinople. L'abbé Fourmont & son neveu furent chargés de visiter les bibliothèques des îles de l'Archipel & du continent de la Grèce. Ils trouvèrent dans les îles des bibliothèques, mais peu de manuscrits anciens, presque tous d'écrivains ecclésiastiques, & aucun dont les Caloyers voulussent se défaire. L'abbé Fourmont en envoya cependant à Constantinople des notices aussi exactes que le temps lui permettoit d'en prendre. Quoique

les îles soient très-fréquentées par les Francs, il ne laissa pas d'y découvrir quelques inscriptions nouvelles qu'il annonçoit comme l'objet de ses recherches, pour ne pas alarmer les moines Grecs; une, entre autres, à Paros qui contient un traité d'alliance entre différens peuples, & dont les caractères sont assez anciens. Pendant qu'il travailloit aux notices, son neveu copioit les inscriptions, dessinoit des vûes, & levoit même des plans, autant que cela étoit possible à quelqu'un qui manquoit d'instrumens.

Après avoir visité les principales îles, l'abbé Fourmont vint aborder à Athènes: on peut juger de ce que sentit à l'approche de cette ville célèbre un homme pénétré de l'amour de l'antiquité grecque; mais sa joie fut bien modérée à la vûe de l'état actuel de cette ville, qui ne conserve plus rien de sa grandeur passée, & qui n'est tout au plus que le squelette de l'ancienne Athènes.

Il trouva peu de manuscrits dans l'Attique; mais en récompense il y découvrit un grand nombre d'inscriptions qui avoient échappé à Spon & à Wheler, ou qui avoient été déterrées depuis eux. Il falloit une attention continuelle à respecter les coutumes & les préjugés des Turcs, & même des Grecs, aussi soupçonneux au moins que les Turcs, & qui de plus sont dans une méfiance continuelle des ecclésiastiques Latins. L'abbé Fourmont vint à bout de tous les obstacles, & trouva le secret de pénétrer jusque dans les Mosquées pour y copier des inscriptions.

Il en ramassa plus de cinq cens dans la seule ville d'Athènes, & dans son territoire, entre lesquelles il s'en trouve plusieurs qui sont importantes pour la connoissance de l'antiquité; des listes où sont nommées toutes les tribus d'Athènes, suivant leur ordre de séance; d'autres où sont marqués les Prytanes, les Archontes, les bourgades de l'Attique. &c. Il y en a deux qui méritent d'être indiquées plus particulièrement. La première est une ordonnance des Archontes, qui contient plusieurs réglemens de police sur le prix des denrées, sur la qualité des étoffes, sur le rapport

des différentes mesures. Les noms des Archontes qui étoient à la fin de l'inscription sont absolument frustes; ce qui empêche d'en fixer la date: les caractères sont du bon temps.

La seconde est un décret des Amphictyons, daté de l'archontat d'Hippodamas; ce qui détermine l'année 375 avant J. C. Dans cette année les diverses cités de la Grèce conclurent un traité de paix général, par lequel les villes qui en avoient d'autres sous leur protection, consentirent à retirer les garnisons qu'elles y tenoient. Ce que Diodore nous dit de ce traité de paix sert à faire connoître l'objet du décret; mais l'inscription nous apprendra tout le détail du traité: Diodore parle seulement d'une assemblée ou diète commune des Grecs: l'inscription montre que les Amphictyons présidoient à la diète. C'est-là le premier & peut-être le seul exemple prouvé d'un décret général des Amphictyons, qui ne concerne pas une affaire de religion: c'est ce qui rend ce morceau extrêmement important.

M. Fourmont ramassa cent cinquante inscriptions dans les autres villes de l'Attique, plusieurs en caractères anciens, & une en *boustrophédon*; on donne ce nom aux inscriptions dont l'écriture est disposée alternativement de la droite à la gauche comme celle des Orientaux, & de la gauche à la droite comme la nôtre. Dans les plus anciennes la première ligne est disposée à l'orientale; dans celles qui le sont moins, cette première ligne suit l'ordre de notre écriture. L'inscription désignée est de la dernière espèce: aussi est-elle seulement du temps de Pisistrate.

Il périt tous les jours un très-grand nombre d'inscriptions dans la Grèce; parce que les Turcs & les Grecs brisent beaucoup de marbres, pour en faire de la chaux quand ils bâtissent. Lorsque M. Fourmont arriva à Eleusis, il apprit avec douleur qu'on avoit détruit ainsi un grand nombre de marbres inscrits, il n'y avoit que quelques jours; & il en vit d'autres qui alloient avoir le même sort. L'Aga Turc qui faisoit bâtir, voulut bien suspendre le travail de ses ouvriers pendant un jour, pour lui donner le temps de copier une vingtaine

440 HISTOIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE  
d'inscriptions, entre lesquelles il y en avoit une en boustro-  
phédon.

S'il est vrai, comme on le dit, que la fameuse inscription de Lyon, sur laquelle étoit un itinéraire des grandes routes de la Gaule, ait eu un sort pareil, il ne nous appartient pas de nous plaindre de la barbarie des Turcs de nos jours. Même sans le zèle de feu M. Baudelot notre confrère pour l'antiquité, les autels déterrés à Notre-Dame, & conservés dans le cabinet de l'Académie, auroient été brisés pour en faire des moëllons.

M. l'abbé Fourmont copia seize inscriptions dans l'île de Salamine, & trente dans les ruines de Mégare. Cette récolte de près de sept cens inscriptions lui fit espérer d'en découvrir un grand nombre dans le Péloponnèse, où Spon & Wheler n'avoient point pénétré. Il n'y avoit guère d'apparence d'y trouver des manuscrits, les Vénitiens qui ont été les maîtres de ce pays deux différentes fois les ayant tous enlevés; il y avoit même lieu de craindre qu'un voyage de curiosité, entrepris par un Franc, ne causât de l'inquiétude aux Turcs. D'un autre côté les Grecs, pour avoir éprouvé deux fois la domination des Latins, ne leur en étoient pas plus affectionnés. L'espérance de trouver des inscriptions nouvelles l'emporta sur toute autre considération. Il traversa l'Isthme, & se rendit à Napolé de Romanie (c'est l'ancienne *Nauplia*) par Corinthe & par la plaine d'*Argos*. Il ne trouva que quarante-sept inscriptions à *Argos* & à *Mycènes*, parce que les Vénitiens avoient enlevé presque tous les marbres qui étoient dans les ruines de ces deux villes, pour en bâtir le château de la Palamide. De Napolé il alla à *Hermioné*, en parcourant la presqu'île de l'Argolide, & visitant les ruines d'*Épidaure* & de *Trézène*. Il trouva encore quarante-sept inscriptions à *Hermioné*.

Dans tous ces voyages, & dans ceux qu'il fit depuis; M. Fourmont examinoit la direction des routes, marquoit exactement les heures de marche, & observoit la nature & la situation du pays qu'il traversoit; il avoit soin d'en tenir un journal, & dressoit avec son neveu des cartes itinéraires.

Celui-ci

Celui-ci copioit les bas reliefs & les monumens, & levoit des plans à vûe; il avoit acquis en opérant une sorte de pratique qui lui rendoit le travail plus facile.

Ces différentes cartes réunies, réglées par les distances itinéraires, mesurées en stades ou en milles que nous donnent les anciens, & assujéties au détail circonstancié des côtes, qui se trouve dans deux très-anciens Portulans, pourront former une carte de la Grèce, sinon parfaite, du moins meilleure que toutes celles que nous avons, & assez bonne pour nous faciliter l'intelligence des anciens historiens.

M. Fourmont de retour à Napoli se disposa à visiter le reste du Péloponnèse; il fit d'abord le voyage de Patras en traversant la plaine de *Cléone*, le pays de *Némée*, celui de *Sicyone* & l'Achaïe. Patras lui fournit quatre-vingt-dix-huit inscriptions, la plupart hébraïques, mais dont quelques-unes sont assez anciennes, & peut-être même du temps de l'Empire. A *Cléone* & à *Némée* il ne trouva aucune inscription, presque tous les marbres ayant été enlevés pour servir aux différentes reconstructions de Corinthe.

De Patras l'abbé Fourmont revint à Napoli, mais en prenant par le sommet du mont *Cyllénius*, & visitant *Tritéa*, *Nonacris* & *Phlius*. De là en traversant le mont *Parthénos*, la plaine de *Tégée* & les ruines de *Mantinée*, il descendit dans la Laconie en suivant la vallée de l'*Eurotas*. Quoique les Lacédémoniens ne prodiguassent point les inscriptions, comme faisoient les Athéniens, il en trouva cependant un assez grand nombre à Sparte & à *Amycles*, dont quelques-unes sont très-anciennes; entre autres un très-long fragment d'un nécrologe des Prêtresses d'*Amycles*, où la durée de chaque Sacerdoce est marquée. Cette inscription est en caractères anciens, & dont la forme change même en divers endroits; ce qui montre qu'elle n'a pas été gravée dans un seul temps: les autres sont des listes de magistrats de Sparte; des bas reliefs représentant des boucliers sur lesquels sont écrits les noms de différens rois de Sparte, avec celui de leurs ancêtres.

Sur l'un de ces boucliers on voit les noms des sept premiers

Rois de la branche des Agides, depuis *Agis* jusqu'à *Téléclus*. Cette inscription est du temps même de *Téléclus*, qui mourut 775 ans avant J. C, au temps de la première Olympiade. On peut voir dans le quinzième volume de nos Mémoires trois autres inscriptions qui sont du commencement de la première guerre de Messène, ou de l'an 738 avant l'ère Chrétienne. Quoique le caractère de ces inscriptions soit très-ancien, elles ne sont point en boustrophédon. Cette manière d'écrire de la droite à la gauche a subsisté plus longtemps en certains pays; & elle n'est pas toujours la preuve d'une très-grande antiquité. Il avoit trouvé dans l'Arcadie un bas relief qui avoit rapport aux sacrifices humains des *Lycaïa*. En Laconie il en trouva un autre qui représentoit la cérémonie de la flagellation des jeunes Spartiates devant l'autel de Diane, & en présence des Prêtresses.

M. Fourmont découvrit aussi les inscriptions sépulchrales d'Agésilas & de Lyfander, & une table des loix du roi Agis, qui fit des changemens à celles de Lycurgue. Entre un grand nombre de cippes contenant des dédicaces aux Dieux, il en trouva un sur lequel on lit le nom de la ville de *Jérusalem*, & qui est sans doute un monument de cette alliance des Juifs avec les Spartiates, rapportée dans le livre des Machabées. Il ramassa plus de trois cens cinquante inscriptions dans la Laconie & dans la Messénie; plusieurs sont de la première antiquité. Telle est en particulier celle de *Calames*, gravée profondément dans le roc en lettres d'un demi-pied de hauteur, au dessus de plusieurs grottes taillées dans le même rocher; les caractères sont les plus anciens qu'il ait vûs.

Les Magnotes, qui rendent une partie de la Messénie inaccessible, même aux Grecs de la plaine de Sparte, invitèrent M. Fourmont à venir examiner les antiquités de leur pays. Il avoit sù gagner leur amitié. La férocité de ces peuples ne les empêchoit pas d'imaginer une sorte de gloire à faire connoître en France les monumens de la grandeur de leurs ancêtres: car ils se regardent comme les successeurs

des Spartiates ; & il faut avouer qu'ils en ont du moins la fierté & la bravoure.

C'est par là que l'abbé Fourmont tâchoit de flatter les Grecs, & de les rendre favorables à ses recherches. Étant lui-même pénétré de la plus grande vénération pour l'ancienne Grèce, son imagination s'enflammoit encore depuis son retour toutes les fois qu'il en parloit. Que ne devoit-elle pas lui inspirer, lorsqu'il avoit les restes de Sparte & d'Athènes devant les yeux ?

Il se préparoit à parcourir de même la côte occidentale du Péloponnèse, & il étoit sur la frontière de l'Arcadie & de l'Elide, occupé à chercher les moyens d'engager ceux qui l'accompagnoient à descendre dans la plaine d'Olympie, malgré la contagion qui ravageoit ce canton, lorsqu'il fut rappelé en 1732 par des ordres supérieurs.

De retour en France, il songea à prendre des mesures pour donner au public le recueil des Inscriptions qu'il avoit ramassées. Il falloit commencer par en faire des copies figurées, travail pénible & désagréable, dans lequel il étoit à la vérité aidé par son neveu ; mais l'ouvrage ne pouvoit aller vite, parce que ce neveu étoit lui-même obligé de faire des répétitions de grec, d'hébreu & de syriaque.

De plus, M. l'abbé Fourmont avoit formé un plan sur la manière dont les Inscriptions devoient être publiées, qui ne pouvoit s'exécuter sans une très-grande dépense : il vouloit encore y joindre un commentaire fort étendu qui auroit formé plusieurs volumes ; & ceux en qui il devoit avoir plus de confiance, ne purent jamais parvenir à lui faire comprendre qu'il mettoit lui-même obstacle à la publication de son ouvrage.

A une certaine fermeté de caractère, qui le rendoit incapable de céder, & à laquelle on pourroit peut-être donner un autre nom, il joignoit une ignorance complète de la manière dont il faut se conduire avec les hommes en général, & sur-tout avec ceux de qui on dépend. Le temps qu'il avoit passé dans une solitude, & dont il n'étoit sorti que pour avoir des disciples, son voyage même & la réussite des mesures qu'il

avoit prises pour en surmonter les obstacles, tout avoit servi à augmenter sa fermeté naturelle.

Nos Eloges, qui doivent servir à faire connoître ceux à qui nous rendons ce dernier devoir, doivent être aussi fondés sur la vérité; & il y a quelquefois des traits que nous ne pouvons omettre dans leur portrait, sans défigurer leur histoire.

M. l'abbé Fourmont, piqué de voir qu'on ne vouloit pas exécuter son plan tel qu'il l'avoit conçu, se dépit. Il en abandonna l'exécution, & elle demeura suspendue pendant quelques années.

Ce fut alors qu'il entreprit la traduction d'un manuscrit Sabéen de la bibliothèque du Roi, qui portoit dans les anciens catalogues le titre singulier de *livre d'Adam*. Ce manuscrit est écrit dans un caractère particulier. L'abbé Fourmont soupçonna que c'étoit une ancienne écriture Chaldéenne ou Assyrienne. Une partie des pages étoit cottée à la manière Orientale, par des lettres semblables à celles du manuscrit. Il se servit de leur ordre pour en déterminer la valeur. Cette première opération l'ayant mis en état de lire la plupart des mots, il reconnut que plusieurs étoient de l'ancien Chaldéen, ou que du moins il étoit possible de les y ramener: mais il y en avoit d'autres dont il n'étoit pas facile de trouver le rapport; il y avoit même des lettres qu'on ne pouvoit deviner que lorsqu'elles se trouvoient dans des mots tirés manifestement du Chaldéen. Ce n'étoit qu'en comparant les mêmes lettres dans des mots différens, & les mêmes mots dans des phrases différentes, qu'il se pouvoit assurer que sa devination avoit été heureuse.

Un semblable déchifrement demandoit beaucoup d'habileté & beaucoup de patience: il ne pouvoit même être fait de suite; il y avoit des endroits qu'il falloit abandonner pour en chercher d'autres plus faciles, dans l'espérance qu'ils fourniroient des lumières pour deviner ceux qu'il n'avoit pû entendre; & souvent après avoir examiné ces derniers plusieurs fois, il falloit encore les abandonner.

L'abbé Fourmont crut voir dans ce manuscrit plusieurs

choses relatives à la doctrine de ces premiers Chrétiens, qui n'avoient reçû que le Baptême de saint Jean; il se persuada même qu'il y avoit quelques chapitres qui contenoient les discours du précurseur de J. C.

La difficulté qu'il trouvoit à faire goûter son opinion sur ce dernier article ne l'en dissuada pas: elle le rendit seulement un peu plus réservé à la proposer; mais on voyoit qu'il y tenoit toujours.

Il lisoit quelquefois des morceaux de sa traduction à l'Académie, ainsi que de la relation qu'il avoit compté joindre au recueil des Inscriptions; il nous lut aussi différentes dissertations, dont plusieurs ont été imprimées dans nos Mémoires: mais il y en a d'autres qui sont demeurées dans ses papiers. Telles sont celles où il essayoit d'expliquer, par le secours de l'hébreu, les médailles Espagnoles du comte de Lastanosa, & une inscription Etrusque. Dans plusieurs autres il entreprenoit de montrer que la plupart des anciens mots de la langue grecque étoient formés sur l'hébreu, & venoient du commerce des sauvages de la Grèce avec les colonies orientales.

Enfin en 1742 les ordres de M. le comte de Maurepas & les mesures efficaces qu'il prit pour en faciliter l'exécution, déterminèrent l'abbé Fourmont à se remettre au travail des Inscriptions; son neveu en fit des copies au net sous ses yeux & sous sa direction. Il y en a déjà neuf cens quarante-cinq qui ont été remises à la Cour: il en reste encore cent cinquante qui sont assez étendues, & plus d'une centaine de fragmens. Tous ceux qui ont parcouru les différens recueils d'Inscriptions savent que ces fragmens ont quelquefois leur usage, & qu'il ne les faut pas rejeter.

Il avoit toujours joui d'une très-forte santé, qui n'avoit été altérée que par quelques attaques de gravelle. Depuis la mort de son frère arrivée dans le milieu du mois de décembre dernier, il éprouvoit une pesanteur & des assoupissemens dont il auroit pû prévenir les suites, en prenant quelques précautions; mais accoutumé à mener la vie la plus dure, & n'ayant d'ailleurs aucune confiance aux remèdes, quoiqu'il

donnât toujours de très-grands éloges à la médecine, il résista à toutes les instances de son neveu.

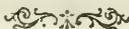
Le vendredi 4 de février il vint à l'Académie & paroissoit dans sa situation ordinaire; la veille il m'apporta la copie d'une ancienne dissertation qu'il n'avoit pas livrée au registre, & me communiqua le plan d'une préface historique qu'il comptoit mettre à la tête du recueil des Inscriptions. Il reçut chez lui la visite de M. Otter, nommé par le Roi pour remplir la chaire d'Arabe, vacante par la mort de M. Fourmont l'aîné. Il passa tout le reste de la soirée avec son neveu, sans témoigner sentir aucune incommodité; & le lendemain matin on le trouva mort dans son lit d'une attaque d'apoplexie, n'étant âgé que de 55 ans & quatre mois.

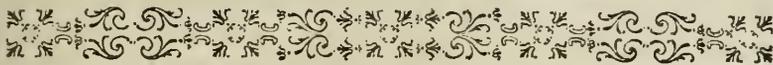
Il avoit obtenu en 1728, sur la nomination d'un de ses amis, le prieuré de Notre-Dame d'Ocas, situé sur le sommet des Pyrénées, & qui fait la séparation de l'Espagne & de la France. Ce bénéfice, qui auroit pû lui procurer une sorte d'aifance, se trouva bien-tôt tellement diminué qu'à peine les charges acquittées, qui étoient assez fortes, lui rapportoit-il 200 livres.

En 1740 il avoit été associé à l'Académie étrusque de Cortone, dont l'unique objet est l'examen de l'antiquité, & dont les Mémoires forment déjà plusieurs volumes.

Il laisse un neveu que le Roi, à la recommandation de M. le comte de Maurepas, a attaché à sa bibliothèque, avec le titre d'interprète des langues Indiennes. C'est à lui que ses papiers ont été remis; & c'est lui qui est chargé d'achever & de mettre au net le recueil des Inscriptions dont il avoit copié une partie sur les pierres mêmes.

Ce recueil contiendra près de douze cens Inscriptions, sans compter des desseins d'un grand nombre de bas reliefs & de momumens, plusieurs vûes des lieux qui ont quelque célébrité, & plus de quarante cartes topographiques des pays qu'il a visités avec son oncle. La plus grande partie de tous ces desseins est achevée.





## E L O G E

## DE M. L'ABBE MONGAULT.

NICOLAS-HUBERT MONGAULT naquit à Paris le 6 octobre 1674. Après une éducation particulière chez un maître alors très-célèbre, on le mit au collège du Plessis; il s'y distingua par son esprit & par son application, ayant toujours obtenu les premières places & remporté plusieurs prix. Le célèbre M. Rollin, dont l'Académie se fera toujours honneur de rappeler la mémoire, professoit la rhétorique dans ce collège. Étonné de l'élégance & de la fidélité des versions du jeune Mongault, il eut d'abord quelque peine à se persuader qu'elles fussent l'ouvrage d'un écolier, & il crut devoir prendre des mesures pour s'en assurer. Les suites ont répondu à l'idée qu'il se forma dès-lors du mérite de son jeune élève; & les traductions que M. l'abbé Mongault publia depuis, fournirent à M. Rollin la plus grande partie des exemples qu'il propose comme des modèles dans son excellent traité des études.

M. l'abbé Mongault passa au collège d'Harcourt pour y étudier la philosophie: mais la méthode qu'on suivoit alors, & la dissipation presque inévitable des leçons publiques ne pouvant s'ajuster avec son goût pour l'étude, & avec le plan de vie retirée qu'il s'étoit formé, quoiqu'il n'eût encore que seize ans, il se détermina à entrer dans l'Oratoire au commencement de l'année 1691.

Après les épreuves ordinaires dans la maison de l'institution de Paris, on l'envoya étudier la philosophie au Mans, où ses talens & son application lui méritèrent bien-tôt l'attention de son professeur.

Quoique la philosophie de Descartes eût déjà une très-

1746.

Assemblée  
publique d'a-  
près la Saint  
Martin.

grande célébrité, celle de l'Ecole étoit encore la seule qu'il fût permis d'enseigner.

Une philophie qui met presque toujours des noms & des mots à la place des choses, ne pouvoit satisfaire un esprit aussi juste que le sien. Il étudia en particulier celle de Descartes; & il y fit de tels progrès, que sans avoir eu de maître, & sans que cette diversion l'eût empêché de remplir d'une manière distinguée les devoirs communs, il se trouva en état de soutenir à la fin de son cours, sur la nouvelle philosophie, une thèse publique qui lui attira de grands applaudissemens.

Il suivit à peu près la même méthode pour la théologie. Aux leçons qu'il recevoit de ses maîtres, il joignoit une étude particulière & suivie de l'Écriture, à laquelle il rapportoit les différentes questions théologiques, qu'il examinoit en remontant jusqu'aux premières sources. Il avoit toujours cultivé l'étude de la langue grecque: mais pour s'assurer du véritable sens des textes de l'Écriture, & les comparer avec les versions authentiques, il crut devoir prendre une teinture de la langue hébraïque. Tout ce qui avoit un certain mérite d'agrément ou de solidité se gravoit dans sa mémoire, pour ne s'en effacer jamais; & les diverses connoissances qu'il acquéroit alloient s'y placer, pour ainsi dire, d'elles-mêmes, non seulement sans confusion, mais encore dans l'ordre le plus convenable pour se prêter un secours mutuel.

Après qu'il eut fini son cours d'études particulières, on l'envoya professer à Vendôme, ayant alors environ vingt-deux ans. La foiblesse de sa poitrine ne lui permit pas de supporter la fatigue d'un emploi, qui l'obligeoit de parler long-temps & avec effort; & le P. de Latour, général de la Congrégation, qui avoit concû pour lui une estime & une amitié qui se sont toujours soutenues, le fit venir à Paris dans la maison de saint Honoré. Il y passa quelques années; mais son peu de santé ne lui permettant pas de s'affujétir aux devoirs communs, il jugea lui-même que les ménagemens, dont il avoit absolument besoin, & qui pouvoient être d'un  
exemple

exemple dangereux pour la discipline d'une communauté, lui imposeroient la nécessité d'en sortir : ce qu'il fit en 1699 pour se retirer au collège de Bourgogne. Il y acheva la traduction de l'histoire d'Hérodien qu'il publia en 1700 ; & l'année suivante 1701 il fit imprimer un volume de la traduction des lettres de Cicéron à Atticus ; il crachoit souvent du sang pendant le cours de ce travail, & on crut que sa poitrine étoit attaquée : cependant elle se rétablit dans la suite, & il ne lui resta qu'un enrouement qui rendoit la voix un peu sourde.

Il entra cette même année au Séminaire ; mais il n'y resta que quelques mois. M. Colbert archevêque de Toulouse qui s'étoit toujours intéressé à lui, & qui lui avoit procuré en 1698 le prieuré des Ulmes-saint-Florent, l'appela auprès de lui, le logea dans son palais, & lui donna des témoignages solides de son estime & de son affection.

L'abbé Mongault se fit bien-tôt des amis illustres à Toulouse : son esprit le faisoit rechercher, & un certain nombre de gens de mérite se rassembloient chez lui à des jours marqués, pour y former une espèce d'Académie ( car c'est le nom qu'on donnoit aux conférences de cette petite société ). Les liaisons qu'il fit alors ont toujours subsisté depuis. Quelques-uns de ses anciens amis sont encore vivans ; & les fils de ceux qui sont morts ont cultivé des liaisons qu'ils regardoient comme une portion précieuse de leur héritage.

Toulouse est une ville où il y a sans doute beaucoup d'esprit, & où le savoir est même en honneur. Cependant M. l'abbé Mongault ne pouvoit oublier, qu'un homme de Lettres est presque toujours déplacé hors de la capitale. Il sentoit que le commerce avec les gens habiles dans tous les genres, qui s'y rassemblent de toutes parts, est absolument nécessaire pour étendre & pour perfectionner les connoissances qu'on peut acquérir par une étude particulière ; & que pour ces études mêmes la capitale fournit des secours qu'on cherche inutilement ailleurs.

Ces réflexions le déterminèrent à écouter les propositions que lui fit un ami de la part de M. Foucault, qui souhaitoit d'avoir

auprès de lui un homme qui joignît l'esprit avec le savoir, & dont le commerce particulier lui fournit un délassément conforme à son goût. M. Foucault qui avoit lui-même beaucoup d'esprit & de Littérature, & qui, au milieu des emplois les plus épineux, avoit toujours sù trouver le temps de cultiver les Lettres, sentit bien-tôt tout le mérite du présent qu'on lui avoit fait, & il se hâta de le partager avec l'Académie dont il étoit Honoraire. M. l'abbé Mongault y entra en 1708: cette année même il se préparoit à faire imprimer un nouveau volume de la traduction des lettres de Cicéron à Atticus; mais il suivit le conseil qu'on lui donna, de ne point séparer les seize livres de ces lettres. Il se rendit très-affidu à nos assemblées, & fut très-exact à remplir les devoirs Académiques: mais en 1710 il fut enlevé à la Compagnie par M. le duc d'Orléans, qui sur le témoignage de M. Foucault, lui confia l'éducation de M. le duc de Chartres, aujourd'hui duc d'Orléans.

Le respect que nous devons à la modestie du Prince vivant m'impose silence sur cette partie de l'éloge de M. l'abbé Mongault; je me contenterai d'observer qu'il fut se concilier, avec l'amitié de son auguste Elève, la confiance des personnes à qui il étoit comptable de cet important emploi, & l'estime de ceux qui composoient leur Cour. Madame, M. le duc d'Orléans, & son Altesse Royale M.<sup>e</sup> la duchesse d'Orléans daignoient l'admettre à leurs conversations particulières; & les bontés dont ils l'honoroient n'ont jamais souffert d'altération. M. le duc d'Orléans qui l'avoit fait nommer en 1714 à l'abbaye de Chartreuse, lui procura encore en 1719 celle de Villeneuve; & lorsque M. le duc de Chartres obtint la charge de Colonel-général de l'infanterie, il le choisit pour remplir la place de Secrétaire-général: il lui confia aussi celle de secrétaire de la province de Dauphiné, & après la mort de M. le duc d'Orléans son père, il lui donna une des deux charges de Secrétaire des commandemens & du cabinet.

En 1710 lorsque M. l'abbé Mongault fut chargé de l'éducation de M. le duc de Chartres, la traduction des lettres

de Cicéron étoit très-avancée: il ne s'agissoit presque plus que de la revoir pour y mettre la dernière main; ainsi malgré le peu de loisir que lui laissoit cette éducation, l'ouvrage fut en état de paroître en six volumes en 1714.

Quoique l'histoire d'Hérodien soit écrite avec élégance & avec méthode, & quoiqu'elle renferme un assez grand nombre d'évènemens importans, M. l'abbé Mongault n'en avoit entrepris la traduction que dans la vûe d'essayer ses forces, & de sonder le goût du public pour une entreprise plus considérable. En 1690 M. l'abbé de Saint-Réal avoit publié une traduction du premier & du second livre des lettres de Cicéron à Atticus, accompagnées d'une espèce de commentaire politique; mais la mort l'ayant arrêté au commencement de sa carrière, il restoit encore quatorze livres des lettres à traduire. Le style de la traduction de M. l'abbé de Saint-Réal, très-inférieur à celui de ses autres ouvrages, n'avoit pas satisfait le public; cependant M. l'abbé Mongault qui vouloit éviter tout ce qui auroit pû avoir l'air de concurrence, crut devoir commencer par le troisième & le quatrième livre de ces lettres; la traduction qu'il avoit faite du premier & du second livre, ne parut qu'en 1714, lorsqu'il donna les seize livres.

Dans la préface qui accompagnoit l'histoire françoise d'Hérodien, M. l'abbé Mongault, après avoir porté un jugement très-impartial de son auteur, exposoit les règles qu'il s'étoit prescrites en le traduisant; & ces règles sont celles que doit suivre tout traducteur qui voudra joindre l'élégance avec la fidélité. Dans les deux avertissemens qui accompagnent les lettres de Cicéron, il se trouva dans la nécessité de parler de l'abbé de Saint-Réal: mais on sent, par le soin qu'il prend de l'excuser lorsqu'il est obligé de parler des défauts de son ouvrage, combien il étoit éloigné de ces sentimens, dont les écrivains les plus modestes ont souvent peine à se garantir.

Nous avons des traductions excellentes de plusieurs ouvrages philosophiques de Cicéron; mais on peut assurer, sans rien diminuer du mérite de leurs auteurs, qu'ils n'ont pas rencontré les mêmes difficultés que M. l'abbé Mongault.

Cicéron a dans ces ouvrages toute la clarté dont les matières qu'il traite sont susceptibles; & lors même qu'elles sont les plus abstraites & les plus sèches, il fait y répandre du jour & leur prêter des graces. Ce n'est plus la même chose dans la plus grande partie de ses lettres, & sur-tout dans celles qu'il écrit à Atticus: sûr d'être entendu à demi-mot par un ami qui avoit toute sa confiance, il se contente le plus souvent d'indiquer les choses dont il parle; il faut alors deviner ce qu'il a voulu dire; & pour le faire avec succès, le traducteur a dû se mettre dans la situation de celui pour qui ces lettres étoient écrites. Il faut qu'il ait tous les détails connus de l'histoire de ce temps-là présens à l'esprit, & que par une lecture attentive de tous les ouvrages de Cicéron, rapprochés & comparés entre eux, il s'en soit tellement rempli, que toutes les affaires qui ont quelque rapport ensemble, & qui se trouvent éparées en différens endroits, se présentent en même temps à son esprit, & se donnent du jour l'une à l'autre. Ce n'est que par un semblable travail que bien des endroits qui étoient de véritables énigmes, peuvent devenir intelligibles dans la traduction.

Quoiqu'il arrive à Cicéron de s'élever dans quelques-unes de ses lettres jusqu'à la majesté du style oratoire, il nous avertit cependant lui-même qu'il les écrivoit le plus souvent dans un style familier & populaire: *plebeio sermone, quotidianis verbis*. M. l'abbé Mongault a su conserver dans la traduction le caractère de son original: on y sent toujours que ce sont des lettres qu'on lit, mais les lettres d'un homme qui, lors même qu'il paroît se négliger, ne peut cesser de parler sa langue avec la plus grande pureté & la plus grande élégance.

Le choix que l'Académie françoise fit de lui en 1718 confirma le jugement que le public avoit porté de son style; mais cette partie de son éloge appartient à celui de nos confrères qui remplit aujourd'hui sa place. C'est principalement du côté de la Littérature que nous devons considérer M. l'abbé Mongault.

Dans les notes qui accompagnoient sa traduction, il ne

s'étoit permis celles qui sont de pure critique, que quand il croyoit devoir rendre raison de la manière dont il traduisoit. Il s'étend davantage lorsqu'il a fallu expliquer ce que la traduction seule n'auroit pû éclaircir; & le mérite de ces dernières notes a été reconnu même par les étrangers, par M. Middleton auteur d'une histoire de Cicéron, également estimée en Angleterre & en France. Ce témoignage est d'autant plus fort que l'écrivain Anglois, passionné pour la gloire de son Héros, devoit avoir été blessé de la liberté, avec laquelle le traducteur françois fait sentir en plusieurs endroits l'indécision & la foiblesse du caractère de Cicéron.

Nous avons dans le premier volume de nos Mémoires deux dissertations de M. l'abbé Mongault : comme il étoit alors occupé à sa traduction, elles ont rapport l'une & l'autre aux lettres qu'il traduisoit; mais elles montrent combien il lui auroit été facile de changer plusieurs de ses notes en des dissertations très-curieuses, s'il n'avoit pas eu le courage de s'interdire tout ce qui n'étoit pas absolument nécessaire pour l'intelligence de son auteur.

Il traite dans la première dissertation des honneurs divins rendus aux gouverneurs des provinces Romaines, pendant la durée de la république; & fait voir que ces honneurs avoient, pour ainsi dire préparé les voies à l'apothéose des Empereurs, qui réunissant sur leur tête les différentes magistratures, exerçoient dans toute l'étendue de l'empire & dans Rome même une autorité semblable à celle dont avoient joui les anciens gouverneurs des provinces. Dans le second Mémoire il s'agit du temple ou monument héroïque que Cicéron avoit eu dessein de consacrer, sous le titre de *Fanum*, à la mémoire de sa fille Tullia.

Le culte par lequel on associoit quelques hommes, aux honneurs rendus aux Dieux immortels, ne faisoit point partie de l'ancienne religion des Grecs. Il s'étoit passé plusieurs siècles avant que la reconnoissance ou la flatterie eussent fait imaginer, que les ames de quelques personnages recommandables par leurs grandes actions avoient été transportées dans le Ciel.

après leur mort, & que là elles étoient associées à la félicité dont jouissoient les Dieux supérieurs, sans partager cependant avec eux le gouvernement de l'Univers. Comme on ne leur supposoit aucun pouvoir, on ne leur adressoit point de vœux, & leur culte se bornoit dans ces commencemens à une espèce de commémoration honorable. Dans la suite quelques-uns de ces héros (c'est le titre qu'on leur donnoit) portant des noms semblables à ceux de quelques anciennes divinités, on les confondit peu à peu avec elles. Hercule fils d'Alcmène devint le même que l'Hercule Phénicien adoré à Thafos. Les fils de Léda ne furent plus distingués des Dioscures ou Cabires de Samothrace, & on commença à leur offrir de véritables sacrifices. Le nombre de ces héros s'accrut bien-tôt à l'infini : chaque ville & même chaque bourgade voulut avoir le sien ; insensiblement l'ancienne distinction entre les Dieux & les héros fut abolie par la dévotion populaire. Cependant les honneurs attachés à ces titres ne s'accordèrent que fort tard à des hommes vivans. Alexandre n'en a jamais joui, quoiqu'il prétendît être fils de Jupiter, & quoique les peuples le crussent semblable aux anciens héros qu'ils adoroient.

Ce fut seulement sous ses successeurs qu'on vit les Grecs, autrefois si jaloux de leur indépendance, s'avilir eux-mêmes au point de donner le titre de Dieux à leurs nouveaux Maîtres, leur élever des autels, leur consacrer des temples, & célébrer des fêtes religieuses en leur honneur. Lorsque les Romains soumirent la Grèce, cette pratique également extravagante & impie étoit passée en coutume ordinaire ; & les Grecs crurent ne pouvoir refuser les mêmes honneurs à ceux que la République envoyoit pour les gouverner. Ceux de ces gouverneurs Romains qui s'étoient rendus les plus odieux, en jouissoient comme d'un apanage de leur dignité. Verrès même eut ses temples & ses fêtes annuelles.

Jules César étant devenu maître de la République, les Romains imitèrent pour lui la basse flatterie des Grecs ; on plaça ses statues dans plusieurs temples, & on l'associa à Quirinus, ancienne divinité des Sabins, qui avoit déjà été

confondue avec Romulus. Cependant ce ne fut qu'après sa mort, & sous le règne d'Auguste, qu'il eut un temple particulier, & qu'on lui décerna les honneurs divins avec le titre de *Divus*. Cet exemple servit de règle dans la suite pour tous les autres Empereurs, mais à Rome seulement; car dans les provinces il étoit permis de leur consacrer des temples pendant leur vie. Les Romains qui ne pouvoient condamner un usage dont ils avoient adopté une partie, souffroient sans peine que les sujets de l'Empire fissent dans les provinces, pour les Empereurs, ce qu'ils avoient fait pour de simples Gouverneurs, pendant la durée de la République.

L'association de quelques ames vertueuses avec les Dieux supérieurs, ayant été admise dans le système commun, la tendresse de Cicéron pour sa fille Tullia, & la haute opinion qu'il avoit de sa vertu, lui firent penser qu'elle n'étoit pas moins digne de ces honneurs héroïques, que le fils d'Alcmène & que ceux de Tyndare. C'est lui-même qui nous l'apprend dans un ouvrage composé pendant les premiers accès de sa douleur, & dont il nous reste encore quelques fragmens.

Cicéron, qui dans ses écrits philosophiques, & même dans quelques endroits de ses harangues, parle de l'existence des ames séparées des corps, comme d'un problème qu'on ne peut résoudre; n'a plus le moindre doute sur cet article quand il est question de sa fille Tullia. La douleur réveillant alors en lui le sentiment de notre immortalité, gravé par la Nature dans le cœur de tous les hommes, dissipoit les nuages que l'abus du raisonnement philosophique avoit élevés dans son esprit; & l'anéantissement total de ce qui avoit fait dans cette fille chérie le plus tendre objet de son affection, étoit une chose dont il ne pouvoit supporter l'idée.

L'esprit philosophique qui se fait sentir dans les deux dissertations de M. l'abbé Mongault, & dans plusieurs de ses notes, esprit qui s'applique à tout, & sans lequel l'érudition la plus recherchée n'est guère qu'une simple affaire de mémoire, montre ce que les Lettres pouvoient attendre de lui, s'il ne leur avoit pas été enlevé par l'important emploi qui

lui fut confié en 1710. Lorsqu'il eut été rendu à lui-même en 1718, devenu incapable, par le dérangement de sa santé, d'une application continue aux mêmes objets, il ne chercha plus dans l'étude qu'un amusement conforme à son goût; & il ne lui fut plus possible de s'engager à de nouveaux ouvrages.

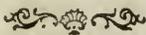
Il étoit né avec un esprit très-étendu & un sens droit, qui lui faisoient saisir rapidement le vrai, & que l'étude avoit encore perfectionnés. Incapable de la moindre dissimulation, il ne pouvoit ni penser d'après les autres, ni s'empêcher de dire ce qu'il pensoit : mais il avoit trouvé l'art de se faire pardonner cette sincérité; & cela même par les personnes du rang le plus élevé. Par une suite de ce même caractère, il soutenoit ses sentimens dans la conversation avec une clarté, que ceux mêmes qui en étoient l'objet lui passaient aisément, parce qu'il étoit le premier à la reconnoître, & qu'elle étoit accompagnée de ces ménagemens dont on prend l'habitude dans le commerce du monde choisi, avec lequel il avoit toujours vécu. Il étoit naturellement sérieux, mais sans être triste. La justesse de son esprit, & la variété de ses connoissances, soutenues de la facilité, de la noblesse & de la grace avec laquelle il s'exprimoit, rendoient extrêmement agréable une conversation qu'il savoit proportionner à ceux avec qui il se trouvoit. Il ignoroit dans le commerce ordinaire toutes ces démonstrations extérieures, & tous ces propos affectueux, qui le plus souvent ne sont que de simples formules. C'étoit encore là une suite de la sincérité qui faisoit son caractère. Mais il étoit extrêmement attentif à remplir tous les devoirs réels de l'amitié; & ce qui en est une preuve, c'est qu'il a conservé les amis de sa jeunesse jusque dans les derniers temps de sa vie.

Au mal de poitrine dont il avoit été menacé d'abord, avoit succédé une gravelle dont les attaques étoient assez vives, & lui laissoient une douleur sourde & habituelle, qui lui faisoit craindre sans cesse le retour des accès. Quand cette douleur habituelle le quittoit, il tomboit dans un état de vapeurs, qui, pour n'affecter que les organes du sentiment

intérieur,

intérieur, & pour ne point attaquer les principes de la vie, n'en étoit pas moins une maladie très-réelle. Il en eut cinq attaques considérables qui commencèrent en 1716. Les quatre premières durèrent environ dix mois chacune. Il épuisa tous les remèdes que prescrivit la médecine : les eaux minérales eurent toujours l'honneur de sa guérison ; peut-être parce qu'elles furent le dernier remède qu'il essaya : car toutes les quatre fois cette guérison fut accompagnée du retour des douleurs de gravelle, qui avoient disparu pendant les attaques. La cinquième fut beaucoup plus longue ; elle commença en 1736. Il employa tous les remèdes qu'il avoit essayés autrefois, le régime, la dissipation, l'air de la campagne, l'exercice du cheval, les eaux minérales ; mais rien ne réussit. Enfin, après avoir combattu cinq ans entiers, il eut en 1743 une petite maladie qui lui fournit un prétexte qu'il cherchoit, peut-être sans s'en apercevoir, pour se renfermer dans sa chambre. Il n'en sortit plus jusqu'à sa mort ; & son appartement ayant une vûe sur une chapelle voisine, c'étoit de-là qu'il entendoit la messe.

Un certain nombre d'amis choisis se rassembloient tous les jours chez lui. La lecture remplissoit le reste de son temps ; mais comme il ne pouvoit lire lui-même plus d'un quart d'heure de suite, & seulement dans le haut du jour, il avoit quatre lecteurs différens qui se relayoient le jour & la nuit, parce que son mal étoit accompagné d'une insomnie continuelle. Le 25 juillet 1746 il lui prit une fièvre violente avec des douleurs qui devinrent bien-tôt extrêmement vives, & qui annoncèrent un abcès dans la vessie. Les remèdes furent inutiles, & il mourut le 15 août suivant, dans sa soixante & douzième année, ayant conservé au milieu des plus grandes douleurs toute la fermeté & toute la résignation que devoit inspirer la philosophie chrétienne à un homme naturellement vertueux, toujours très-attaché à ses devoirs, & plein d'un très-grand respect pour la religion.





## E L O G E

DE M. L'ABBE' SOUCHAY.

1746.  
Assemblée  
publique d'a-  
près la Saint  
Martin.

**J**EAN-BAPTISTE SOUCHAY naquit au bourg de Saint-Amand près de Vendôme, de Jean Souchay & de Marguerite Marchan: son père qui avoit un bien honnête aux environs de ce bourg y alla demeurer après avoir quitté le commerce. Le Curé du lieu oncle de sa mère, qui étoit un homme de mérite, conduisit ses premières études, & le mit en état d'aller au collège de l'Oratoire à Vendôme. Le jeune Souchay s'y distingua extrêmement: son application jointe à une grande facilité fit abrégér pour lui le temps ordinaire; on lui permit de faire la troisième & la seconde dans la même année.

Toutes ses études étant achevées, il vint à Paris âgé de seize à dix-sept ans; & tout jeune qu'il étoit, on lui confia la conduite d'une éducation domestique. Après y avoir passé quelques années il la quitta pour entrer chez M. le comte de la Vauguion-Carenci, qui se retirant dans ses terres avec sa famille, vouloit mettre ses deux fils sous la conduite d'un homme capable de cultiver leur esprit & de former leur caractère. M. l'abbé Souchay, après avoir achevé cette éducation, fut encore obligé de s'engager pour une troisième fois dans cette pénible carrière; mais avec cette différence que ses jeunes élèves étant pensionnaires au collège des Jésuites à Paris, il avoit & plus de loisir, & plus de secours pour ses études particulières, qu'il n'en avoit pû trouver dans la province. Cette dernière éducation lui procura dans la suite un établissement qui le mit en état de cultiver les Lettres avec plus de tranquillité. M. le président de Noinville oncle de ses élèves, & aujourd'hui de cette Académie où il a fondé le prix de Littérature que nous distribuons tous les ans, lui ceda son droit d'indult; & ce droit lui fit obtenir en 1734 un canonicat de la cathédrale de Rhodès.

Comme M. l'abbé Souchay avoit été choisi en 1732 pour remplir une des deux chaires d'éloquence du collège Royal, le chapitre de Rhodès reconnut, par une délibération capitulaire du 28 décembre 1736, qu'en cette qualité de professeur Royal, il devoit être censé présent & dispensé de la résidence.

Il étoit entré à l'Académie dès l'année 1726, & il avoit regardé l'engagement qu'il prenoit par cette association comme le premier de ses devoirs. Il fut toujours de la plus grande assiduité à nos assemblées, & il y a lû un assez grand nombre de Dissertations travaillées avec autant de soin pour le style que pour le fond même des choses. Comme le tour naturel de son esprit lui inspiroit plus de goût pour cette partie de la Littérature qui en est pour ainsi dire la fleur, & qu'on entend sous le nom de Belles-Lettres, il préféroit les sujets qui y avoient quelque rapport à ceux qui par eux-mêmes sont dénués d'un certain agrément, & à des recherches dont le mérite ne peut être senti, sans une application fatigante pour ceux à qui les objets de ces recherches sont moins familiers. Ce n'est pas qu'il n'eût été très-capable de les traiter : une Dissertation sur l'épithalame, trois Mémoires sur l'élogie & sur les poètes élégiaques, & deux autres sur les hymnes des anciens qu'il a lûs dans l'Académie, montrent combien il étoit fait pour ces discussions fines & délicates, qui demandent d'autant plus de sagacité & d'attention, qu'il s'agit de saisir des objets qui ont peu de corps, de comparer de légères différences, & de démêler des rapports déliés qui se déroberent à une vûe ordinaire. Nous avons encore de lui plusieurs autres morceaux ; un Mémoire sur les Pnylles, un discours sur la vie & sur le caractère de Mécénas ; un autre sur Asinius Pollio, & différentes Dissertations sur les anciens systèmes de morale & de métaphysique.

Lorsqu'il eut été nommé à une chaire d'éloquence au collège Royal, comme les leçons qu'on y donne sont destinées à des auditeurs déjà formés & instruits des préceptes généraux de cet art, il se proposa de leur faire sentir, dans la lecture des grands modèles de l'antiquité, l'application & l'usage de ces

460 HISTOIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE  
préceptes qui leur étoient connus. Il choisit pour remplir cette  
vûe les ouvrages de Cicéron; & lorsqu'il est mort il avoit  
déjà lû & expliqué dans ses leçons toutes les harangues de  
ce célèbre orateur.

En 1730 il donna au public le commentaire de Julien  
Fleuri sur Aufone, dans la forme de ceux qui ont été  
composés pour l'usage de M.<sup>gr</sup> le Dauphin, aïeul du Roi,  
& fils de Louis XIV. On a de ce même M. Fleuri un  
commentaire sur Apulée.

On avoit depuis long-temps commencé l'impression du com-  
mentaire sur Aufone: mais l'exécution de ce grand projet ayant  
été abandonnée, on étoit resté à la quatrième feuille; le manus-  
crit avoit été négligé, & il s'en étoit perdu une partie.

On fait que dans ces commentaires les poètes sont accom-  
pagnés d'une espèce de glose ou de traduction en prose  
latine, commode pour ceux qui sont moins familiarisés avec  
les hardiesses & l'obscurité du style poétique. L'étendue des  
index ou tables qui accompagnent tous ces commentaires,  
les rend d'une grande utilité pour les gens de Lettres. Le  
manuscrit d'Aufone, qui avoit passé par diverses mains, étant  
tombé dans celles d'un Libraire qui forma le dessein de  
l'imprimer, M. l'abbé Souchay se chargea non seulement  
de restituer ce qui avoit été perdu, mais encore de revoir la  
glose, qui avoit grand besoin d'être retouchée pour le style, de  
faire aux notes tous les changemens nécessaires, & d'ajouter  
un index qui manquoit absolument. Une simple table des  
matières, bien faite, est un travail très-fatigant pour un esprit  
accoutumé à penser; mais il est difficile d'imaginer ce que doit  
lui coûter un index qui comprend tous les mots d'un ouvrage  
sans aucune exception, & où il faut marquer actuellement tous  
les différens endroits où ces mots se trouvent répétés.

Le succès du travail de M. l'abbé Souchay sur Aufone  
porta plusieurs Libraires, & même plusieurs Auteurs, à lui  
proposer de revoir & de retoucher des ouvrages manuscrits,  
& quelquefois des ouvrages déjà imprimés, soit pour en  
corriger le style, soit pour en changer la disposition. Il se

chargea volontiers de ces révisions, qu'il ne regardoit que comme un simple amusement, qui le détourneroit peu de ses études particulières. Mais les premières facilités qu'il avoit eues le mirent dans une espèce d'impossibilité de refuser de nouveaux engagements; & les distractions qu'ils lui causoient devinrent plus considérables qu'il n'avoit pensé. Il y eut même plusieurs de ces révisions qu'il entreprit par les ordres des Magistrats supérieurs chargés de l'inspection de la Librairie, qui l'avoient successivement honoré de leur confiance. Il ne seroit pas facile de faire ici le dénombrement des différens ouvrages que le public doit à ses soins: la plus grande partie de ces ouvrages sont anonymes; & les autres conservent le nom de leurs premiers auteurs.

Ces révisions lui enlevoient une partie du temps nécessaire pour mettre la dernière main à ses propres ouvrages. Il en avoit commencé plusieurs qui doivent se trouver dans son cabinet; mais on ignore en quel état ils sont. Comme il a légué tous ses écrits de Littérature à M. le comte de Maillebois, ses héritiers ont regardé ses manuscrits comme un dépôt dont ils devoient réserver la première vûe au légataire.

On fait seulement qu'outre plusieurs Sermons prêchés avec succès dans sa jeunesse, & des Dissertations sur différens sujets de Littérature ecclésiastique, composées dans le même temps, on y trouvera un traité de rhétorique, dont les différentes leçons qu'il avoit données pendant quatorze ans au collège Royal avoient été les matériaux, & qu'on croit être entièrement achevé. Un semblable ouvrage manque à la Littérature françoise; tous ceux que nous avons en latin sont destitués de cette méthode & de cette précision qui n'ont guère été connues que depuis un siècle: ils sont d'ailleurs remplis & comme surchargés de détails, de préceptes & de définitions peut-être nécessaires pour lire les anciens avec fruit; mais absolument étrangers au genre d'éloquence que nous connoissons aujourd'hui. Dans cet art comme dans tous les autres, il faut distinguer les beautés réelles de celles qui étant arbitraires dépendent des mœurs, des coutumes & du

462 HISTOIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE, &c.  
gouvernement d'une nation, quelquefois même du caprice de la mode, dont l'empire s'étend à tout, & a toujours été respecté jusqu'à un certain point.

M. l'abbé Souchay étoit très-propre à distinguer ces différentes beautés. Quelque touché qu'il fût du mérite des anciens, dont tous les écrits lui étoient extrêmement familiers, il n'en avoit pas moins étudié les bons ouvrages modernes: il les avoit toujours comparés avec les anciens; & la justesse de son goût l'empêchoit de confondre ces beautés, qui sont les mêmes dans tous les siècles & chez toutes les nations, avec celles qui dépendent des circonstances, des temps & des lieux.

On doit encore trouver dans ses papiers des Mémoires qui lui avoient été remis pour écrire la vie du maréchal de Catinat; mais on ignore encore, par la raison déjà rapportée, s'il avoit commencé cet ouvrage & jusqu'où il l'avoit poussé. Il faut en dire autant d'une traduction de Tibulle & de Propertius, dont il avoit montré quelques morceaux.

M. l'abbé Souchay étoit d'une constitution très-délicate, & que différentes maladies avoient encore affoiblie. A la fin de l'Été dernier il fut attaqué d'une fièvre violente, dont les accès semblèrent se calmer parce que ses forces diminuoient de jour en jour, & qui l'emporta par une espèce de défaillance de la nature dans sa 59.<sup>e</sup> année, le 25 août 1746. Il avoit rempli dès les premiers jours les devoirs que prescrit la religion, & il conserva toute sa raison jusqu'à la fin.

Son esprit, sa douceur & sa politesse naturelle, que le commerce du monde & une grande envie de plaire avoient encore augmentés, le rendoient d'un commerce agréable dans la société, & lui avoient fait un grand nombre d'amis de tous les rangs qu'il cultivoit avec soin, & qui ont témoigné jusqu'au dernier moment combien il leur étoit cher.



MEMOIRES  
DE LITTERATURE,  
*TIRES DES REGISTRES*  
*DE L'ACADEMIE ROYALE*  
*DES INSCRIPTIONS*  
*ET BELLES-LETTRES,*  
DEPUIS L'ANNEE M. DCCXLIV,  
JUSQUES ET COMPRIS M. DCCXLVI.

MEMOIRE  
DE  
M. DE LAUNAY  
SUR  
LES  
MANNES  
DE  
LA  
PROVINCE  
DE  
BRETAGNE  
PAR  
M. DE LAUNAY  
SECRÉTAIRE  
GÉNÉRAL  
DE  
L'ACADÉMIE  
DES  
SCIENCES  
ET  
DES  
ARTS  
DE  
PARIS  
MDCCLXXV



de différentes familles, que le poëte a distinguées parfaitement, mais sans trop s'embarasser de parler séparément de ce qui appartenoit à chacune; ce qui lui a peut-être épargné beaucoup de peine, & peut aussi en faire beaucoup à quelques lecteurs. Il est vrai, d'ailleurs, que les longues descriptions où il s'engage de temps en temps, quoiqu'essentielles à la fin qu'il s'étoit proposée, sont capables d'affoiblir l'attention dont on a besoin, quand on veut prendre une connoissance générale d'une Religion qui nous est aussi étrangère que celle-là.

Ces considérations m'ayant fait comprendre que je ne devois pas donner une traduction du Poëme entier, j'en ai fait comme un abrégé, où les différens objets du culte sont rangés dans l'ordre des Généalogies, qui est celui auquel je m'attacherai dans le Commentaire. Mes descriptions, quoique bien moins étendues que celles d'Hésiode, sont pourtant les mêmes au fond; j'y ai conservé jusqu'à ses expressions: mais de plusieurs manières dont il aime à dire la même chose, je n'en ai employé qu'une seule. Dans les endroits où il m'a paru assez précis, je n'ai fait que le traduire, & j'ai retenu dans cette traduction des épithètes & quelques descriptions, dont on ne sentira peut-être pas d'abord toute la force; mais j'espère qu'on en reconnoîtra l'usage dans la suite. Quoi qu'il en soit, voici le texte sur lequel j'ai dessein d'exposer mon sentiment.

*Texte de la Théogonie d'Hésiode.*

Premiers  
Eitres.

Theog. v.  
116.

I. Le Chaos fut avant toutes choses; ensuite la Terre, solide marchepied des Immortels qui habitent les cimes de l'Olympe; avec elle le ténébreux Tartare; & l'Amour, ce Dieu charmant, qui s'insinuant dans les cœurs & dans les esprits des Dieux & des hommes, s'en rend le maître & y exerce un empire absolu. Du Chaos vinrent l'Érèbe & la Nuit; de ceux-ci l'Ether & le Jour.

Famille de la  
Nuit.

II. La Nuit enfanta d'elle-même l'odieux Destin, la Parque noire, la Mort, le Sommeil, la troupe des Songes, Momus, la Misère & les Hespérides; gardiennes des pommes.

d'or & des arbres qui portent ces beaux fruits au-delà de l'Océan. Elle devint mère des impitoyables Parques, qui, à la naissance des hommes, leur distribuent les biens & les maux, & qui poursuivant les délits des Dieux & des hommes, ne s'appaisent jamais qu'après en avoir tiré vengeance. Elle donna la naissance à Némésis, Déesse terrible aux mortels. Enfin elle enfanta la Fraude, la *Concupiscence* (a), la triste Vieillesse & la Discorde opiniâtre, de laquelle vinrent le douloureux & inutile Travail, Léthé ou l'Oubli, la Peste, les Chagrins, les Combats, les Meurtres, les Équivoques, le Mépris des loix & le Serment, qui est si funeste aux mortels quand ils se parjurent volontairement.

III. La Terre seule enfanta le Ciel égal à elle-même, pour la couvrir de toutes parts & devenir le séjour des Dieux, les Montagnes, agréable demeure des Nymphes, & le Pont (c'est ce que nous appelons la Mer, qui est Dieu dans la langue Grecque, & qui seroit Déesse dans la nôtre).

Famille de  
la Terre & du  
Ciel.

V. 126.

La Terre s'allia ensuite avec le Ciel & avec le Pont: elle eut du Ciel un grand nombre d'enfans.

1. L'Océan & Téthys, de qui naquirent Dioné, Métis, plusieurs autres filles, dont Styx fut la plus illustre, les Rivières & les Fontaines.

V. 337.

2. Cœus & Phœbé, de qui vinrent Latone & Astérie.

V. 404.

3. Hypérion & Théia, dont l'alliance produisit le Soleil, la Lune & l'Aurore.

V. 371.

4. Japet, qui de Clymène, l'une des filles de l'Océan, eut Atlas, Ménœtius, Prométhée & Épiméthée.

V. 507.

5. Creios qui épousa Eurybie fille de la Terre & du Pont, & en eut trois fils; savoir, Astræus mari de l'Aurore & père des Vents bienfaisans, de l'Étoile du matin & des Astres dont le Ciel est couronné, c'est-à-dire, des Signes du Zodiaque; Pallas qui s'allia avec Styx, de qui naquirent

V. 375.

V. 409.

(a) Je n'ai point trouvé d'autre expression dans notre langue, pour rendre le mot Φιλότης, par lequel le poëte a voulu marquer l'abus du

penchant que les deux sexes ont l'un pour l'autre. Hygin a rendu ce mot en latin par celui d'*incontinentia*.

l'Honneur, la Victoire, la Force & la Violence, qui sont toujours en la compagnie de Jupiter; & Persès, qu'Astérie rendit père d'Hécate.

V. 135.

De l'alliance du Ciel & de la Terre naquirent aussi Rhéa, Thémis & Mnémofyne. Saturne vint après tous ceux que j'ai nommés; & la Terre eut encore après lui les Cyclopes & les Hécatonchires.

V. 148 &  
618.

Les Cyclopes furent appelés Brontes, Stéropes & Argès: ils n'avoient qu'un œil au milieu du front; du reste ils étoient semblables aux autres immortels. Pour les Hécatonchires, Cottus, Briarée & Gygès, ils avoient chacun cinquante têtes & cent bras: le Ciel n'en put supporter la vûe; & à mesure qu'ils naquirent, il les cacha dans les sombres demeures de la terre, & les chargea de chaînes.

Autres enfans  
du Ciel & de la  
Terre.

V. 160.

IV. La Terre indignée de les voir traiter ainsi, forgea une faux d'acier, & proposa à ses autres enfans de la venger; mais Saturne fut le seul qui osa l'entreprendre: aussi avoit-il toujours haï son père. Il le surprit pendant la nuit, & le mutila. La Terre reçut dans son sein une partie du sang qui coula de la plaie; & de-là naquirent les Géants, les Furies & les Nymphes Méliés: le reste fut jeté avec la faux dans la mer voisine de l'Épire; & dans l'écume qui s'y éleva se forma Vénus, cette immortelle beauté, que les flots conduisirent vers l'île de Cythère, puis en Chypre où elle descendit. Les fleurs y naquirent sous ses pieds légers: elle alla prendre séance dans l'assemblée des Dieux, ayant l'Amour & le beau Desir à sa suite; & dès l'instant de sa naissance elle eut en partage, les ris, les jeux, les tendres conversations, les fraudes galantes, les caresses & les plaisirs.

V. 178.

V. 191.

Famille de  
Saturne.

V. 207.

V. Le Ciel ainsi privé de la souveraineté, fit des reproches à tous ses enfans: il les appela Titans, à cause qu'ils avoient approuvé inconsidérément la vengeance que la Terre avoit exercée sur lui, & leur prédit qu'ils s'en repentiroient un jour. Saturne lui succéda: il épousa Rhéa sa sœur, & en eut Vesta, Cérès, Junon, l'implacable Pluton, dont le sombre empire est sous la terre, le bruyant Neptune & le sage

V. 453.

Jupiter, le père des Dieux & des hommes, qui de son tonnerre ébranle la terre quand il lui plaît. Il les dévorait tous au moment de leur naissance; parce que le Ciel & la Terre lui avoient prédit qu'il seroit détrôné par un de ses enfans. Mais Rhéa étant grosse de Jupiter, consulta ses parens sur la destinée de cet enfant, & par leur conseil alla accoucher de nuit à Lyctus dans l'île de Crète: elle y cacha Jupiter dans un antre du mont Argéen, & présenta ensuite une pierre emmaillottée à Saturne, qui la dévora sans regarder ce que c'étoit. Un an après, s'étant laissé surprendre par la Terre, Saturne rendit tous ses enfans, en commençant par la pierre qu'il avoit dévorée la dernière, & que Jupiter fixa à Pytho, sous les cimes du mont Parnasse, monument à jamais remarquable, & que les mortels ne voient qu'avec admiration.

VI. Jupiter ayant vaincu Saturne, entra en possession de la souveraineté du Ciel: mais de tous ses oncles paternels, il n'y eut d'abord que les Cyclopes qui se soumirent à lui: ceux-ci lui firent présent du tonnerre & de la foudre. Les autres lui ayant déclaré la guerre, il publia une amnistie en faveur de ceux d'entre eux ou de leurs enfans qui le reconnoïtroient: il promit de leur confirmer les honneurs & les prérogatives dont ils avoient joui auparavant, & s'engagea même à en accorder de nouveaux, autant qu'il le pourroit avec justice, à ceux qui n'en avoient point encore. Styx vint le joindre la première, & lui amena ses enfans, dont il se fit toujours accompagner dans la suite: d'autres suivirent son exemple; mais cette désertion n'empêcha pas les Titans de lui résister pendant dix années entières. Enfin les Hécatonchires, que Jupiter, par le conseil de la Terre, avoit remis en liberté, combattirent avec une vivacité que les Titans ne pûrent soutenir; & les couvrant à chaque instant de trois cens pierres qui partoient à la fois de leurs mains, ils les poussèrent de proche en proche jusqu'au fond du Tartare, & les y enfermèrent dans un cachot d'airain: la nuit se répandit trois fois à l'entour; & Jupiter en confia la garde aux Hécatonchires.

Guerre des  
Titans.

V. 141.

V. 390.

V. 617.

V. 736. « Les racines de la terre & de la mer ont cru autour de  
 » cette affreuse demeure. Près de là est le palais de la Nuit,  
 » devant lequel Atlas fils de Japet, soutient le Ciel avec sa tête  
 » & ses mains. Là se rencontre le Jour (b) & la Nuit : la  
 » première entre quand la seconde sort ; elles parcourent la  
 » terre tour à tour, l'une pour y apporter la lumière, & l'autre  
 » ayant dans ses mains le Sommeil, qui fait près d'elle son  
 » séjour avec la Mort sa sœur. Près de là encore est le palais  
 de Pluton, &c. »

Famille de  
 la Terre & du  
 Pont.

V. 233.

VII. Outre l'alliance du Ciel, la Terre en prit une autre avec le Pont, dont elle eut plusieurs enfans. Nérée est le premier de tous, vieillard vénérable & ennemi du mensonge, qu'on appelle *Vieux* à cause de sa douceur, & parce qu'il aime la justice. Il épousa Doris fille de l'Océan, qui le rendit père de la belle Hippothoé, d'Hipponoé aux bras de rose, de Cymodoché, qui avec Cymatolèghé & Amphitrite ses sœurs, apaise aisément les flots irrités, & (pour abréger) de cinquante filles, dont les noms, pour la plupart, marquent les affections ou la disposition de la mer, souvent agitée, quelquefois tranquille, éloignée des côtes, les environnant, renfermée dans des golfes, se brisant contre des promontoires, formant des ports ou des rades, &c.

V. 265.

Le second fils de la Terre & du Pont fut Thaumas, qui épousa aussi une fille de l'Océan nommée Electre, dont il eut Iris & les Harpies, Aëlle & Ocypète, qui occupent l'air, & dont la vitesse égale celle des oiseaux & des vents.

V. 270.

Eurybie fut le troisième fruit de cette alliance, d'où vinrent aussi Phorcys & Ceto, qui se marièrent ensemble, & qui donnèrent la naissance aux Graies ou Vieilles, & aux Gorgones. Les Graies s'appelèrent Péphrédo & Enyo, & on les surnomma *Vieilles*, parce qu'elles vinrent au monde avec des cheveux blancs. Il y eut trois Gorgones, Sthéno, Euryalé & Méduse. Les deux premières ne sont sujettes ni à la vieillesse, ni à la mort ; mais la dernière étoit mortelle :

(b) J'ai été obligé de supposer que le *Jour* étoit féminin dans notre langue, comme dans celle du poëte.

elle demouroit avec ses sœurs au delà de l'Océan, près des Hespérides; Neptune obtint ses faveurs dans une riante prairie. Lorsque Persée lui coupa la tête, il en sortit le grand Chrysaor & le cheval Pégase. Celui-ci, qu'on nomma *Pégase* parce qu'il étoit né proche des sources de l'Océan, s'envola aussi-tôt, & quittant la terre il monta aux Cieux, où il porte le tonnerre & les foudres de Jupiter. Chrysaor, qui prit son nom de l'épée d'or qu'il tenoit au moment de sa naissance, s'allia avec Callirhoé fille de l'Océan, de qui il eut Géryon, qu'Hercule tua dans l'île d'Erythie.

Céto enfanta un autre monstre qui ne ressembloit ni aux hommes, ni aux Dieux, la divine Échidna, belle Nymphe de la moitié du corps, & de l'autre moitié horrible serpent: elle reçut la naissance dans une profonde caverne; & les Dieux lui assignèrent une demeure souterraine dans le pays des Arimes, où elle jouit de l'immortalité. Là elle s'allia avec Typhon, vent terrible & furieux, & devint mère 1.° d'Orthos, le chien de Géryon qu'Hercule tua; 2.° du cruel chien de Pluton, Cerbère aux cinquante têtes; 3.° de l'Hydre de Lerne, que Junon nourrit pour l'opposer à Hercule, qui étant accompagné d'Iolaüs & aidé des conseils de Minerve, la tua avec le fer; 4.° de la Chimère, que Bellérophon vainquit avec Pégase, monstre remarquable par sa grandeur, sa vitesse, & ses trois têtes de chèvre, de lion, & de serpent, d'où sortoit un feu ardent. Échidna s'étant alliée aussi avec Orthos, le premier de ses enfans, en eut la funeste Sphinx, & le Lion de Némée, qu'Hercule vainquit.

V. 295.

Enfin Céto eut encore de Phorcys un redoutable serpent, qui garde les pommes d'or aux sombres extrémités de la terre.

V. 333.

VIII. La Terre rechercha aussi l'alliance du Tartare, & de là vint Typhœe, monstre à cent têtes de serpent. Ses langues étoient noires: un feu ardent partoît de tous ses yeux; & de toutes ses bouches sortoient des sons ineffables, tantôt intelligibles pour les Dieux, & tantôt semblables aux mugissemens des taureaux ou aux rugissemens des lions, qu'une autre fois on auroit pris pour le bruit d'une troupe de

Naissance  
& défaite de  
Typhœe.

V. 820.

chiens irrités qui aboient, & qui faisoient souvent retentir les montagnes de sifflemens effrayans. Il seroit devenu le souverain des Dieux & des hommes, si Jupiter ne l'eût prévenu. Armé de son tonnerre, ce Dieu fait retentir la terre & les cieus : la mer s'agite ; & ses flots se poussant impétueusement les uns les autres, viennent se briser contre les côtes : la terre gémit : le ciel s'enflamme : Pluton est effrayé dans les enfers ; & le bruit des carreaux de Jupiter va porter la terreur jusque sous le Tartare, dans la ténébreuse demeure des Titans. Il s'élançe de l'Olympe, & brûle toutes les têtes du monstre qui tombe sous ses coups redoublés : le feu dont elles sont embrasées se communique à la terre, qui fond comme l'étain dans les fourneaux ; il le précipite enfin dans le Tartare. De Typhœe sont venus les Vents nuisibles aux mortels, & différens de Notus, de Borée & de Zéphyr. L'origine de ceux-ci est divine ; & leur utilité répond à l'excellence de cette origine : mais les autres soufflant sur la face de la mer, y font périr navires & nautonniers ; rien ne peut garantir de leur rage ceux qui ont le malheur d'en être surpris. Ils se répandent avec une égale fureur sur la terre, où ils corrompent les ouvrages des hommes ; & leurs tourbillons impétueux gâtent, renversent & détruisent tout.

Famille de  
Jupiter.

V. 820 &  
881.

V. 886.

IX. Typhœe ne naquit qu'après la défaite des Titans : tous les Dieux avoient déjà déferé la souveraineté à Jupiter, par le conseil de la Terre ; & Jupiter leur avoit aussi distribué à tous, les honneurs dont ils ont joui depuis.

Jupiter prit diverses alliances, & premièrement avec Métis, la plus savante des Dieux & des hommes : mais le Ciel & la Terre l'ayant averti que d'elle naîtroient deux enfans, dont l'un deviendroit un jour le roi des Dieux & des hommes, il la séduisit par des discours flatteurs, & la renferma en lui-même lorsqu'elle étoit déjà grosse de Minerve ; afin qu'étant pleinement en son pouvoir, elle lui déclarât le bien & le mal.

V. 901.

Il épousa ensuite la brillante Thémis, qui enfanta les Heures, Eunomie, Diké & la florissante Eiréné, qui conduisent à maturité les ouvrages des hommes ; & les Parques, auxquelles

DE LITTÉRATURE.

9

auxquelles Jupiter accorda de grandes prérogatives, Clotho, Lachésis & Atropos, qui à la naissance des mortels leur distribuent les biens & les maux.

Eurynomé fille de l'Océan, le rendit père des trois Graces, Aglaïe, Euphrosyne & Thalie, des yeux desquelles l'amour coule & se répand sur tout ce qu'elles regardent.

V. 907.

Il eut encore de Cérés, dont il rechercha les faveurs, la blonde Proserpine, que Pluton enleva à sa mère, & obtint ensuite de Jupiter.

V. 912.

Ayant aimé depuis Mnémofyne, par elle il devint père des neuf Muses.

V. 915.

Latone lui donna les deux plus aimables habitans des Cieux, Apollon & Diane.

V. 918.

Enfin il épousa Junon, & d'elle naquirent Hébé, Mars & Ilithye.

V. 921.

Alors il fit sortir de sa tête la Déesse aux yeux pers, la redoutable & guerrière Minerve : & en même temps il devint père de Vulcain; mais Junon en accouchant de lui fut agitée de colère contre son mari, avec qui elle se brouilla.

V. 924.

V. 927.

Outre ces femmes légitimes, Jupiter eut trois maîtresses, de qui naquirent deux Dieux & un demi-Dieu : Maïa l'Atlantide, qui fut mère de Mercure, le héraut des Dieux : Sémélé, fille de Cadmus, mais élevée au rang des Dieux avec Bacchus son fils, qui naquit immortel; & Alcmène, qui enfanta Hercule.

V. 938, 940.

V. 943.

X. Les autres Dieux prirent aussi des alliances: Pluton épousa Proserpine, comme on a vû; & Neptune épousa Amphitrite, de qui naquit le grand Triton, qui habite un palais d'or au fond de la mer, proche de ses parens.

Alliances des autres Dieux.

V. 930.

Du mariage de Mars & de Vénus, naquirent la Crainte & la Frayeur, qui dans la guerre troublent & mettent en déroute les phalanges, avec Harmonie que le fier Cadmus épousa.

V. 933.

Vulcain s'allia avec Aglaïe, la plus jeune des Graces.

V. 945.

Le blond Bacchus épousa Ariadne fille de Minos, à laquelle Jupiter accorda l'immortalité.

V. 947.

*V. 950.* Enfin Hercule ayant consommé ses travaux, s'allia dans l'Olympe avec Hébé: heureux d'avoir achevé un grand ouvrage entre les Immortels, avec lesquels il vit exempt de tous maux & de la vieillesse.

Alliances des  
Déeses.

*V. 956.*

XI. Outre ces généalogies de Dieux & de Déeses, qui sont les principales, il y en a à leur suite quelques autres, que je crois devoir rapporter aussi. Le poëte nous y apprend que le Soleil eut de Perséis, une des filles de l'Océan, *Ætès*. *Circé*, dit-il ensuite, ayant accordé ses faveurs à *Ulysse*, devint mère d'*Agrius* & de *Latinus*, qui régnèrent en des pays éloignés sur tous les *Tyrrhéniens*: pour *Ætès*, il s'allia avec *Idie*, autre fille de l'Océan, & de ce mariage naquit *Médée*, que par la volonté des Dieux *Jafon* enleva, après avoir consommé les travaux que l'injuste *Pélias* lui avoit imposés. Ce héros étant de retour à *Iolcos*, épousa la Princesse qu'il avoit enlevée, & en eut *Médus*, que *Chiron* fils de *Phyllira* éleva dans les montagnes.

*V. 979.*

Deux autres filles de l'Océan ne dédaignèrent pas la compagnie des mortels: de *Callirhoé* mariée au fier *Chrysaor*, naquit *Geryon* qu'Hercule tua dans l'île d'*Erythie*, pour un troupeau de bêtes à corne: & de la divine *Calypso*, *Ulysse* eut *Nausithoïs* & *Nausinoïs*.

*V. 1016.*

*V. 1004.*

*Phocus* fut le fruit des amours de *Psamathé*, l'une des *Néréides*, & d'*Eaque*; & *Thétis*, autre *Néréide*, ayant été mariée à *Pélée*, enfanta le courageux & redoutable *Achille*.

*V. 1006.*

*V. 969.*

*Cérès* accorda ses faveurs à *Iafus* dans l'île fertile de *Crète*, & dans un champ labouré trois fois: & de là naquit le bon *Plutus*, qui se promène sur la terre & sur les vastes plaines de la mer, & qui donne le bonheur avec les richesses à quiconque se rencontre sous sa main.

*V. 975.*

*Harmonie* fille de *Vénus*, fut mariée à *Cadmus*, qu'elle rendit père d'*Ino*, de *Sémelé*, d'*Agavé*, d'*Autonoé* qui épousa *Aristée* le chevelu, & de *Polydore* dans la belle ville de *Thèbes*.

*V. 984.*

L'*Aurore* s'étant livrée à *Tithon*, devint mère de *Mernon* roi des *Ethiopiens*, & du prince *Emathion*: elle en

usa de même avec Céphale, à qui elle donna un fils illustre, Phaëthon semblable aux Dieux, que Vénus enleva encore jeune, & dont elle fit un Démon, à qui elle confia la garde de ses temples pendant la nuit.

Vénus elle-même ayant prodigué ses faveurs au héros Anchise dans les agréables bosquets du mont Ida, donna la naissance à Enée.

V. 1008.

Voilà ce qu'il y a d'important dans la Théogonie d'Hésiode, à l'exception du détail de ce qui concerne Prométhée, Styx & les Muses, que j'ai crû devoir réserver pour les articles où j'ai dessein d'en parler avec quelque étendue. Dans celui-ci il suffisoit de rapporter les généalogies: peut-être jugera-t-on que j'aurois pû en omettre quelques-unes; mais il m'a semblé qu'il n'y en avoit point qui ne pût contribuer à faire mieux connoître les vûes du poëte. Il est déjà prouvé par Hérodote, qu'on doit y trouver l'histoire de la Religion Grecque; & je crois qu'il n'y a maintenant personne qui ne sente qu'on peut y découvrir aussi quelques autres points de l'histoire de la nation. Mais dans le nombre de ces points d'histoire, ceux qu'on doit regarder comme absolument profanes, sont mêlés avec les autres; ainsi je ne pouvois guère me dispenser d'en rappeler le souvenir. Ce sera ensuite à moi d'écarter tout ce qui est étranger au sujet que j'ai entrepris de traiter, & je le ferai avec tout le soin dont je suis capable. Que s'il m'arrive quelquefois de m'arrêter à certaines fables héroïques, c'est parce que le sens n'en ayant point encore été bien développé, on pourroit croire qu'elles ont plus de rapport à la Religion qu'elles n'en ont en effet.

ARTICLE I V.

*Observations générales sur la Théogonie, où l'on en développe le plan.*

I. SI j'ai prouvé que les êtres naturels furent les objets du culte dans la Grèce (c), on ne doit plus s'étonner qu'Hésiode

(c) Voyez l'article II de cet ouvrage. *Mem. t. XVI. p. 46 & suiv.*

B ij

Ce que l'on doit penser de la manière dont Hésiode décrit l'origine des choses.

ait commencé l'histoire de la Religion Grecque, par la description de la manière dont se forma l'Univers; & je n'ai pas besoin de le justifier sur ce point: cette description entroit naturellement dans son plan. Mais je ne fais si les réflexions que je dois faire sur ce commencement de la Théogonie, n'ont pas besoin elles-mêmes d'être justifiées d'avance. On a vû plus d'un Auteur s'attacher à découvrir des traits de ressemblance entre le commencement de la Genèse, & des Cosmogonies, non seulement profanes, mais extravagantes: ils ont mis ces traits sous nos yeux, & le Public en a porté le jugement qu'ils en auroient porté eux-mêmes, s'ils avoient été moins prévenus. Leurs mauvais succès peuvent avoir indisposé contre des parallèles de ce genre: cependant, comme il est vrai qu'une Cosmogonie composée avant la naissance des systèmes philosophiques, doit être moins opposée qu'une autre à l'ancienne tradition sur la création du monde, je crois qu'on ne me blâmera pas d'observer qu'à la Religion près; & c'est beaucoup, Hésiode a parlé de l'origine des choses comme Moïse. L'Écrivain sacré rend par-tout à Dieu l'hommage qui lui est dû: le poète au contraire le méconnoît, & au lieu de sa parole toute-puissante, ne voit nulle part que des flux, s'il est permis de parler ainsi, & des générations successives, à peu près comme si la matière se fût mûe d'elle-même, & qu'elle se fût donné elle-même la forme qu'elle a conservée depuis. Il ne pouvoit différer de Moïse dans un point de plus grande importance; & si on prouvoit ensuite qu'il lui est d'ailleurs assez conforme, ce ne seroit pas pour lui qu'on le prouveroit, mais parce qu'il seroit singulier de retrouver des vestiges de l'ancienne tradition jusque dans la Grèce, & dans un temps si éloigné de celui où la nation Juive fut séparée des autres nations. Voici donc ce qu'on y peut observer de conformité.

*Gen. c. 1.*  
*n. 1.* Au commencement, dit Moïse, Dieu créa le Ciel & la Terre: c'est-à-dire, & la suite le fait voir, que Dieu créa toute la matière dont le Ciel & la Terre furent formés peu de temps après par son ordre: cette matière est une partie de ce

que le poëte appelle le Chaos, & personne n'en doute.

L'Ecrivain sacré ajoûte que la terre étoit couverte d'eaux, & que les ténèbres étoient répandues sur l'abyme. Je reconnois dans ces paroles la Terre & le Tartare d'Hésiode; parce qu'il est certain qu'il regardoit le Tartare comme un lieu ténébreux, autour duquel les racines de la terre & de la mer avoient cru, & qui par conséquent dut subsister dès qu'il y eut une terre & des eaux environnées de ténèbres.

Je reconnois aussi l'Amour qui donne la fécondité à toutes choses, & qui les unit entre elles, dans ce qu'on lit ensuite, que *l'esprit de Dieu étoit porté sur les eaux*, ou qu'il étoit étendu dessus, à peu près comme un oiseau qui couve ses œufs. On est partagé sur le sens de ces paroles; & l'abus que les Grecs en firent, peut du moins servir à montrer comment les entendoient ceux de qui ils tenoient cette tradition.

Moyse continue par ces paroles célèbres, dont un auteur Payen admiroit justement la sublime simplicité; *Dieu dit que la lumière se fasse, & la lumière se fit. Il sépara la lumière des ténèbres, & donna à la lumière le nom de Jour, & aux ténèbres le nom de Nuit.* Je crois qu'il n'y a personne qui ne voie ici l'Erèbe & la Nuit du poëte, qui naissent du Chaos, & du sein desquels sortent la Lumière & le Jour.

Le second jour Dieu fit le firmament, auquel il donna le nom de *Ciel*; il le fit en détachant de la masse générale une partie de la terre & des eaux, qui ne faisoient encore ensemble que comme une même chose: & c'est ainsi que la Terre d'Hésiode enfanta le Ciel, en fournissant une partie de sa substance pour le former. Elle enfanta aussi la mer; parce que le troisième jour Dieu rassembla les eaux qui couvroient la Terre, & donna à cet amas d'eaux le nom de *Mer*. Le poëte gâte tout, comme on voit: le mot d'*abyme*, qui semble marquer la vaste étendue qu'occupoit la matière informe, lui fait imaginer un Être séparé qu'il nomme *Tartare*; il personifie les ténèbres, il en fait même deux êtres de sexe différent\*; & cela pour faire venir de leur alliance encore

Ce qui regardé de Chaos sera expliqué, *Art. 6. n. 1.*

V. 2.

*Theog. v. 727.*

*Gen. c. 12. v. 2.*

V. 3.

V. 6.

V. 9.

\* *l'Erèbe & la Nuit.*

\* *L'Ether & l'Hémère.*

deux êtres distingués par le sexe\*. Le reste est de la même grossièreté: mais il n'en est pas moins vrai que dans l'histoire des trois premiers jours du monde, il ne fait que rendre conformément aux folles idées que la Religion lui avoit rendu trop familières, ce que Moÿse avoit décrit avec plus de simplicité & de vérité.

Imagination d'Hésiode sur l'étendue du monde.

*γαίης ὑψίστηρος.*

II. J'avoue qu'outre les fautes où la tradition mal prise a engagé le poète, il en a fait une autre qui n'a peut-être point de fondement dans cette tradition, lorsqu'il a dit que la Terre enfanta le Ciel égal à elle-même, pour la couvrir. La Terre dont il veut parler, est tout ce que Dieu créa d'abord, après qu'il y eut répandu la lumière: elle comprenoit toute la Nature; & suivant l'expression d'Hésiode, elle comprenoit dans son vaste sein tous les Immortels. Or cette Terre n'enfanta le Ciel, qu'en fournissant une partie d'elle-même pour le former: ainsi l'on voit qu'il n'a voulu dire autre chose, sinon qu'après que le Ciel eut été détaché de la Terre, ils se trouvèrent égaux l'un à l'autre: supposition absurde, mais liée avec plusieurs autres également insoutenables; car il avoit, & le commun des Grecs eut encore long-temps après, les idées les plus fausses de la disposition générale du monde & de l'étendue de ses parties. Comme il ne croyoit point qu'il y eût d'autre terre que ce qu'on nomme communément l'ancien monde, il s'imaginait que le ciel ne couvroit que cela; & sous cette terre, à laquelle il attribuoit une profondeur égale à celle du ciel, il ne reconnoissoit que le Tartare, qu'il regardoit comme un lieu de ténèbres & d'horreur. Notre poète s'explique là-dessus de la manière la plus précise; il dit que les Titans furent renfermés dans un endroit aussi éloigné de la terre, que la terre l'est du ciel: « Car, » ajoute-t-il, si on jetoit du haut des cieus une masse d'airain, » elle parcourroit leurs espaces immenses en neuf jours & en » autant de nuits, & ne tomberoit sur la terre que le dixième » jour; & tout de même, si de dessus la terre on la jetoit dans le » Tartare, elle n'y arriveroit qu'au bout de dix jours. » Voilà ce qu'on pensoit dans ces siècles d'ignorance; & le P. Calmet

*Theog. v. 720.*

impute quelque chose de semblable aux Écrivains sacrés : car il prétend que , suivant le système des Hébreux auquel ces écrivains se sont prêtés , la terre étoit de figure plate , & fondée sur les eaux ; que les eaux étoient contenues par un grand cercle qui les environnoit ; & que le ciel s'appuyant sur les extrémités de la terre , servoit comme de tente pour la couvrir. Mais il me semble qu'il auroit été plus judicieux de ne point chercher de système dans des passages détachés , qui n'ont communément aucune liaison entre eux , & de la plupart desquels on peut également abuser pour appuyer les systèmes les plus opposés. Il n'y a rien dans l'histoire de la création du monde , telle que Moïse nous l'a transmise , qui favorise les imaginations des Grecs : voilà de quoi nous sommes assurés ; nous n'avons que faire après cela de leur chercher un fondement dans la tradition des Hébreux , qui sera toujours extrêmement équivoque.

III. Quoi qu'il en soit , Hésiode abandonne aussi-tôt après , la tradition , pour n'y plus revenir ; le plan de son ouvrage ne lui permettoit pas de la suivre. S'il n'avoit voulu donner que l'histoire de la Nature , il ne falloit pas qu'il alliât le Ciel & la Terre pour la production des êtres : encore moins falloit-il qu'il les en fit sortir par le moyen de je ne sais quels êtres métaphysiques , tels qu'Océan & Téthys , Cœos & Phœbé , Hypérion & Theia , Creios & Eurybie , ou les enfans de ces derniers. Quelles furent donc ses vûes , & que se proposoit-il par ces fictions ? Il voulut décrire allégoriquement les deux premières Religions de la Grèce , celles qui y subsistoient avant que les Grecs eussent admis Jupiter , & avec lui un grand nombre de Divinités étrangères. C'est pour cela qu'il représente le Ciel & la Terre comme les deux premiers souverains du monde , & qu'il leur donne un grand nombre d'enfans , qui n'ont tous que des noms d'honneur , à l'exception du dernier qui doit régner après ses parens. Ces enfans du Ciel & de la Terre , qu'on ne sauroit prendre pour des êtres naturels , sont les Dieux sans nom , dont Hérodote a parlé , que les Pélasges honoroient tous ensemble , & qui

Le Poète décrit les deux premières Religions de la Grèce.

*Schol. in l. IV,  
Argon. Apol.*

n'étoient ni le Soleil, ni la Lune, ni les Planètes, ni les Astres; ni aucune chose qui pût tomber sous les sens, mais qui passoient pour gouverner tout cela. A quoi se rapporte ce que tant d'Auteurs, au nombre desquels on met Aristote & Mnaféas, ont avancé, que les Arcadiens étoient plus anciens que la Lune, car cela ne peut, ce semble, signifier autre chose, sinon que ce peuple subsistoit déjà, lorsque la Grèce commença à faire de la Lune un des objets de son culte.

Le poëte indique immédiatement après, la seconde Religion, en représentant Saturne comme le souverain de l'Univers après le Ciel. Ce Dieu, qui n'est autre que la planète de ce nom, tenoit autrefois le premier rang entre les Dieux de la Phénicie & de la Syrie; & l'on a lieu de s'étonner que quelques modernes aient voulu en douter. C'est l'idée qu'en donne, comme je l'ai fait voir dans le second article, Sanchoniathon, qui connoissoit assurément la religion de Phénicie, & qui y a ajusté ses fictions. D'ailleurs, si les victimes humaines furent toujours regardées comme les plus excellentes (& l'on ne pût en juger autrement), sans doute qu'on prétendit les offrir au premier des Dieux: or il est certain que les Carthaginois offroient de ces sortes de victimes à Saturne; & Quinte-Curce nous apprend que la ville de Tyr, dont Carthage étoit une colonie, honoroit la même Divinité par ces sacrifices inhumains. Il en fut de même anciennement dans tous les lieux où l'on admit son culte: ainsi il y a beaucoup d'apparence que les Grecs connurent cette Divinité par les Phéniciens, que le commerce avoit attirés dans leur port. Car nous savons, non que les Phéniciens s'établirent par-tout dès les premiers temps, mais qu'il y eut des marchands de cette nation qui portèrent au loin des marchandises, & qu'il en vint quelques-uns jusqu'à Argos où ils séjournèrent, comme ailleurs, autant de temps qu'il fallut pour vendre la charge de leur navire: & l'on conçoit que ces marchands, étonnés de voir que les habitans d'Argos n'eussent ni temples, ni statues, qu'ils n'eussent pas même de noms de Dieux, purent leur parler des Dieux de Tyr,

& les

*Plato in Mēnoe.  
Diod. Sic. lib.  
x x, Tertull.  
adv. Gnosl. c 7.*

*Quint. Curt.  
l. IV.*

*Herod. l. I,  
6. 1.*

& les inviter à honorer comme eux les Planètes, dont Saturne étoit la principale, & les Astres.

Il me semble qu'Hésiode ne pouvoit guère mieux décrire ce nouveau culte qu'il l'a fait. Comme le premier fut aboli dans les villes qui admirent le second, on pût dire avec beaucoup de justesse que le Ciel y perdit la souveraineté du Monde, dans laquelle Saturne lui succéda. Mais pour détrôner le Ciel, & ne lui point laisser d'espérance de se rétablir, ne fallut-il pas lui ôter sa force? Le poëte la lui ôte cette force, en le privant de la faculté de produire, & c'est le ministère de Saturne qu'il emploie, parce que c'est Saturne qui en retire l'avantage. Que si on fait attention aux qualités de cette planète & au genre de sacrifices dont on l'honoroit, on trouvera l'allégorie encore mieux imaginée; car tout le monde sait que la planète de Saturne est en même temps la plus élevée par rapport à la terre, & la plus sombre de toutes. D'ailleurs; un Dieu qui engageoit ceux qui l'honoroient à égorger d'autres hommes, qui exigeoit même dans les grandes calamités, qu'on arrachât les fils uniques d'entre les bras de leurs parens pour l'appaiser par l'effusion de leur sang; on pouvoit bien supposer qu'un pareil Dieu n'avoit pas respecté les loix de la Nature, & les avoit sacrifiées à son ambition.

Le culte des astres, & d'une partie au moins des planètes, comme le Soleil, la Lune & l'Étoile du matin, admis avec celui de Saturne, n'est pas moins bien marqué par le poëte; quoiqu'il le soit d'une manière plus subtile. J'ai déjà observé que si Hésiode n'avoit regardé que la Nature, il ne se seroit pas avisé de donner des parens allégoriques au Soleil, à la Lune, à l'Étoile du matin, aux Astres, il les auroit fait naître du Ciel, ou les uns des autres, en ayant égard à leur situation; mais la Grèce étoit dans l'usage de regarder l'établissement du culte de chaque divinité comme le moment de sa naissance, ainsi en usa-t-elle à l'égard de Bacchus & de Pan, comme Hérodote l'a observé, & nous venons d'en voir un autre exemple dans ce qu'on disoit de la Lune & des Arcadiens. Selon cet usage, il ne falloit pas que le Soleil, la

*L. II, c. 546.*

Lune, &c. naquissent avant le règne de Saturne, puisque la Grèce n'honorait, avant ce règne, que des Dieux sans nom. Ainsi le poëte donna à Saturne des frères aînés, dont les noms, à proprement parler, ne signifient rien, & de ces Dieux sans nom, il fit sortir les êtres qui devinrent, avec Saturne, les objets du culte. Ceci ne paroîtra point trop subtil, si on fait attention à ce qu'on a vû de l'amnistie proposée aux Titans par Jupiter, & de la promesse que ce Dieu fit de maintenir ceux qui viendroient se joindre à lui, dans les honneurs dont ils étoient en possession. Cette fiction ne peut signifier autre chose, sinon qu'il y eut des Dieux de la religion de Saturne, s'il est permis de parler ainsi, dont le culte ne fut point aboli par la religion de Jupiter; or ces Dieux sont ceux-là mêmes qui sont nommés dans la généalogie comme petits-fils du Ciel; Styx & Hécate sont de ce nombre: & si quelqu'un doutoit qu'il en fût de même du Soleil & de la Lune, on le prieroit de remarquer que la nouvelle Religion, je veux dire celle dont Jupiter étoit le chef, les honorant sous les noms d'Apollon & de Diane, elle ne les auroit pas honorés encore, comme elle fit, sous leurs propres noms, si elle n'y avoit trouvé les peuples accoutumés. Que s'ils appartiennent à la seconde Religion, comme il est clair, on doit croire que ceux qu'on leur a donnés pour parens appartiennent à la première.

Traces de ces  
deux Religions  
dans les anciens  
Auteurs.

IV. Appuyons de quelques réflexions l'usage que nous croyons devoir faire de cette allégorie. Il y a une autorité purement historique pour la première Religion & pour la troisième, c'est celle d'Hérodote, & je l'ai déjà assez employée pour craindre de fatiguer en la répétant: à l'égard de la seconde, une pareille autorité me manque; mais à son défaut, je découvre dans les fables une tradition qui a la même force: tradition marquée de la manière la plus expresse dans le Prométhée d'Eschyle, où ce poëte ne cesse de parler des anciens Dieux, & de ceux qu'il appelle nouveaux, parce qu'on les reçut en même temps que Jupiter, qu'il qualifie de nouveau roi des Dieux. « Lorsque la discorde se fut mise

entre les Dieux, dit Prométhée (d), les uns voulant détrôner «  
 Saturne, & les autres ne voulant pas non plus que Jupiter «  
 régnât sur eux, je m'empressai de donner de bons avis aux «  
 Titans, enfans du Ciel & de la Terre; mais je ne pûs les «  
 leur faire agréer, & la haute opinion qu'ils avoient de leur «  
 puissance, leur fit mépriser les artifices que je voulois qu'ils «  
 employassent. Je prévis ce qui alloit arriver, & je me soumis «  
 volontairement à Jupiter : en suivant mes conseils, il vint à «  
 bout de renfermer dans le Tartare le vieux Saturne & ses «  
 alliés, & si-tôt qu'il fut monté sur le trône paternel, il «  
 distribua les honneurs & les prérogatives aux Dieux qui «  
 étoient entrés dans son parti. » Quand on pèse bien ces  
 paroles, on est obligé de reconnoître qu'au sentiment d'Es-  
 chyle, non seulement il y eut deux Religions dans la Grèce  
 avant celle de Jupiter, mais qu'elles y subsistèrent quelque  
 temps ensemble, & que ce fut le culte de Jupiter & des  
 Dieux reçûs avec lui, qui abolit l'une & l'autre; car les  
 Dieux qui veulent détrôner Saturne pour faire régner  
 Jupiter à sa place, sont sans contredit les nouveaux Dieux,  
 & ceux qui sont également opposés à Saturne & à Jupiter,  
 ne sauroient être que les Dieux de la première Religion,  
 les Titans ou les Dieux sans noms. Et il est bien remar-  
 quable qu'en rapportant les mêmes évènements qu'Hésiode,  
 le poète tragique montre pourtant qu'il ne l'a pas copié,  
 puisqu'il assure que Prométhée étoit fils de Thémis, au lieu  
 qu'Hésiode l'avoit mis au nombre des enfans du Ciel & de  
 la Terre.

V. 18, & 19  
199.

Les trois règnes, ou les trois Religions sont marquées en  
 termes encore plus précis dans la même Tragédie, lorsque  
 le poète ayant représenté Mercure donnant des ordres avec  
 beaucoup de hauteur, il met ces paroles à la bouche de  
 Prométhée, dont les malheurs n'ont pû affoiblir le courage:

(d) Οἱ μὲν θέλοντες ἐκβαλεῖν ἔδρας Κρόνον

Ὡς Ζεὺς ἀνάσσει δῆθεν, οἱ δὲ τέμπαλι

Σπύδοντες ὡς Ζεὺς μήποτ' ἀρξείην θεῶν, &c.

Æsch. Prom. v. 201 & seq.

C ij

V. 930. « Vous croyez, vous autres nouveaux Dieux, dit-il, que le  
 » Palais où vous faites maintenant votre séjour est exempt de  
 » chagrins, tandis que j'en ai déjà vû chasser deux Souverains,  
 » & que je fai que dans peu de temps le troisieme qui y  
 » règne aujourd'hui, en sera honteusement chassé à son tour. »

Maintenant je ne crois pas qu'il soit nécessaire de copier les autres endroits, soit de la même Tragédie ou de celle des Euménides, où le poëte parle de Dieux anciens & de Dieux nouveaux; mais il n'est pas inutile d'observer qu'il met au nombre des anciennes Divinités l'Océan & ses filles, avec les Euménides & les Parques: cela sert à prouver ce que j'ai avancé dans le troisieme article\*, qu'un grand nombre de Divinités allégoriques étoient de l'invention des Grecs.

Il semble au reste que la tradition dont il s'agit, se soit conservée long-temps encore après Eschyle, & qu'on la retrouve dans les ouvrages d'Apollonius de Rhodes & de Lycophron. Ces deux poëtes nomment Ophion & Eury-nomé les deux premiers souverains de l'Olympe; ils disent que Saturne & Rhéa leur succedèrent, & qu'ils furent détronés à leur tour par Jupiter, que Lycophron représente comme étant assis sur le trône d'Ophion. J'avoue qu'en lisant ces passages détachés, on pourroit croire qu'il n'y est question que de l'origine des choses, dont les deux poëtes auroient parlé conformément à certaines idées de *fluxions* qu'Héraclite avoit imaginées, & que Platon avoit mises à la mode: mais pour montrer que ce seroit se méprendre, il suffira d'observer qu'Apollonius avoit décrit cette origine immédiatement auparavant, en disant que le ciel, la terre & la mer ne composèrent d'abord tous ensemble qu'une seule masse, que la discorde les sépara, & que les astres, le soleil & la lune occupèrent en ce moment dans l'éther la place qu'ils y occuperont toujours. C'est après avoir prêté ces idées à Orphée, qu'Apollonius le fait parler d'Ophion & d'Eurynomé comme de ceux qui régnèrent les premiers sur l'Olympe. Il paroît donc évident qu'il ne veut

From. v. 295,  
387.

Eumen. v.  
163, 727,  
729, 779.

\* N. II.

Apoll. l. I, Ar-  
gon. v. 503.

Cassand. v.  
2192.

Plato in Cratyle.

dire autre chose, sinon qu'Ophion & Eurynomé furent les premières divinités de la Grèce : & l'on n'aura pas de peine à m'accorder qu'il étoit indifférent, en parlant de la plus ancienne Religion de ce pays-là, de déférer la souveraineté au Ciel & à la Terre, ou à quelques êtres métaphysiques. Mais si la souveraineté d'Ophion nous indique une première Religion dans la Grèce, & si nous ne pouvons nous dispenser d'en reconnoître une plus nouvelle, quand on nous parle de la royauté de Jupiter, il est de doute que celle de Saturne rappelle aussi le souvenir d'une Religion différente des deux autres, & qui a subsisté entre elles. Je reprends la suite de la Théogonie.

V. Après avoir fait connoître les deux premières Religions, le poëte décrit l'établissement de celle qu'on leur préféra; & je découvre dans cette fiction, comme dans les précédentes, un art qui mérite d'être observé : il consiste en ce qu'avant que de parler de l'une ou l'autre révolution, Hésiode y prépare par le récit de quelques événemens qui ont pû les produire. Le Ciel est détrôné, pourquoi? Parce que la Terre est irritée du traitement barbare qu'il a fait à plusieurs de ses enfans. Le ressentiment de la Déesse est juste, toutefois Saturne ne devoit pas servir sa vengeance: aussi ne l'auroit-il pas fait, s'il n'avoit *toujours haï son père*. On a feint qu'il le haït toujours, parce qu'au moment de sa naissance dans la Grèce, c'est-à-dire, au moment où quelque ville de la Grèce admit son culte, il y porta atteinte à celui des Dieux sans nom, qui ne pouvoit subsister avec le sien. Il ne convenoit point ensuite de donner la même idée de l'avènement de Jupiter au trône; comme il ne devoit y avoir rien que de juste dans la conduite d'un Dieu qui a la sagesse en partage, & que la justice accompagne toujours, le poëte y a égard dans la manière de préparer la nouvelle révolution. Il représente Saturne dévorant ses enfans au moment de leur naissance, Rhéa grosse de Jupiter obligée à s'aller cacher dans l'île de Crète, y faisant ses couches de nuit, & réduite, pour sauver l'enfant qui vient de naître, à présenter une pierre emmaillottée à son mari, qui la

Le Poëte décrit ensuite l'établissement de la troisième Religion.

*Theog. v. 138.*

dévore. La Terre irritée de tout ce qu'elle voit, ne peut souffrir que Saturne règne plus long-temps, elle le surprend, & le livre à Jupiter, qui en l'obligeant à rendre les enfans qu'il avoit engloutis, leur donne comme une seconde naissance, & devient ainsi leur aîné. Ce n'est pas lui qui détrône Saturne, c'est la Terre, & lorsque Saturne est détrôné, la royauté appartient de droit à Jupiter.

Si on fait réflexion maintenant à ce que j'ai déjà observé, que les plus anciens Grecs regardoient singulièrement Saturne comme le Dieu qui présidoit à la succession des temps, & que ce fut l'idée qu'ils en donnèrent aux peuples d'Italie, on ne fera pas étonné de ce qu'ils lui donnèrent un caractère si vorace. D'ailleurs, après l'avoir représenté comme un fils dénaturé, on ne dut pas se faire une affaire de le représenter aussi, quand on en eût besoin, comme un mauvais père. Que si on demande quelle nécessité il y eut d'avoir recours à cette fiction, c'est, autant que j'en puis juger, qu'il falloit que Neptune & Pluton fussent frères de Jupiter, puisqu'ils partagèrent l'empire du monde avec lui. Or, Jupiter devint le souverain des Dieux si tôt qu'il fut connu, ce fut sous cette idée qu'on le présenta aux Grecs, ainsi on dut le faire régner presque à l'instant de sa naissance. Mais il ne convenoit pas après cela que Saturne eût des enfans, & le plan de l'allégorie demandoit qu'à l'exemple de son père, en cessant de régner, il cessât aussi de produire. Par conséquent il fallut que Pluton & Neptune fussent les aînés de Jupiter, & afin que son avènement au trône ne laissât pas d'être juste, on fut obligé d'imaginer que, bien qu'il ne fût né qu'après eux, cependant il avoit le premier de tous joui de la vie, & même que c'étoit lui qui les en avoit fait jouir. Voilà pourquoi l'on supposa que Saturne dévorait ses enfans. A l'égard de la pierre que ce Dieu avoit pareillement dévorée, & que Jupiter fixa à Pytho, on découvre aisément ce que c'étoit, quand on sait que Pytho étoit proprement la partie de la ville de Delphes où se rendoient les oracles, située au milieu de la montagne, & au dessous d'affreuses roches qui la

couvraient. C'est de l'établissement de l'oracle de Delphes qu'Hésiode a voulu parler, & son dessein a été de dire d'une manière figurée, qu'on institua ce nouvel Oracle, ou dans le temps même que le culte de Saturne paroissant, comme il étoit en effet, trop contraire aux loix de la Nature, on lui préféra celui de Jupiter, ou très-peu de temps après, & qu'on le consacra à la Terre: en quoi il est d'accord avec Eschyle, qui dit que la Terre fut la première divinité qui prophétisa dans ce lieu.

*Esch. Eumens,  
v. 1.*

Mais ce n'étoit pas assez d'avoir détrôné Saturne, car il n'avoit pas régné sur toute la Grèce, il y en avoit toujours une partie considérable sous la domination des Dieux sans nom; & comme la religion de Jupiter détruisit entièrement cette première religion des Grecs, aussi-bien que la seconde, il fallut que l'imagination qui avoit produit les Titans, les fit rentrer dans le néant d'où elle les avoit tirés. C'est aussi ce que nous voyons qu'Hésiode a fait, mais en ménageant toujours l'honneur de Jupiter; car si ce Dieu traite les Titans avec rigueur, ce n'est que parce qu'ils lui ont déclaré la guerre, & qu'ils ont rejeté les offres qu'il leur a faites. Au reste, il y a dans cette fable deux circonstances qui méritent quelque attention. La première est que la guerre des Titans contre Jupiter dura neuf ans entiers, & qu'elle ne fut terminée qu'en la dixième année: ce qui signifie que la première Religion se maintint encore long-temps en divers cantons de la Grèce, où l'on n'introduisit la nouvelle qu'avec beaucoup de peine; car telle est la force du nombre 9 dans Hésiode, qu'il lui sert à exprimer ce qui lui paroît extrêmement grand; on vient de le voir dans ce qu'il a dit de la hauteur du Ciel & de la profondeur de la Terre; & l'usage qu'il fait de ce nombre, de même qu'Homère (e),

(e) Je ne rapporterai point tout ce qu'on trouve de ce genre dans Homère, quelques exemples suffiront. En parlant de la mortalité dans l'armée des Grecs, (*Il. 1, 53.*) il dit qu'Apollon ne cessa de tirer sur

eux pendant neuf jours. Phénix retenu pendant quelque temps par ses amis dans la maison de son père, dit qu'il y fut retenu pendant neuf nuits, & qu'il ne put s'échapper que le dixième jour. (*Il. 13, 466.*) Le Poète feint

est fondé sur la nature, parce qu'à lui se terminent les unités. La seconde circonstance est la manière singulière dont Jupiter se défit des Titans, sur quoi voici ce qu'il me semble qu'on peut dire de plus probable. Quelque idée que les Anciens eussent de la nature de l'ame, il est certain que ceux d'entre eux qui y firent quelque réflexion la crurent immortelle, & qu'on ne s'avisâ de révoquer son immortalité en doute, qu'après une longue suite de siècles, lorsque la philosophie eut accoutumé à disputer de tout. Hésiode le montre bien clairement dans son Poëme des Œuvres, lorsqu'en parlant des premiers habitans de la Grèce, de ceux de l'Age d'or, il assure qu'ils étoient toûjours sur la terre, quoiqu'enveloppés de nuages qui les cachoit aux yeux des hommes, dont ils observoient les bonnes & les mauvaises actions; & lorsqu'il ajoûte au sujet des Héros tués devant les villes de Thèbes & de Troie, qu'ils habitoient les îles fortunées où ils jouissoient d'un parfait repos, & que la terre produisoit trois fois l'an des fruits délicieux en leur faveur. Indépendamment de ces autorités, ce qu'on pensoit communément des Héros & des différens traitemens de ceux que la mort avoit assujétis à l'empire de Pluton, suppose du moins dans ceux qui établirent ces dogmes, une conviction intime de l'immortalité de l'ame. Les Stoïciens la soutinrent; mais la

*L. I, v. 122.*

*Id. v. 166.*

qu'après la mort d'Hector, les Dieux furent en dispute pendant neuf jours, quelques-uns d'eux ne voulant pas que son corps demeurât au pouvoir d'Achille. (*Il. XXIV, 106.*) Et plus bas (*v. 610.*) il fait dire à Achille que les enfans de Niobé ne furent inhumés que dix jours après qu'Apollon & Diane les eurent fait mourir. Cet usage du nombre 9, n'est après tout plus remarquable en aucun endroit que dans le récit des navigations d'Ulysse: il essuie une tempête qui dure neuf jours, & il met pied à terre le dixième jour dans l'île de Calypso. (*Odyss. VII, 253.*) Il essuie une autre tempête de même durée, &

arrive le dixième jour dans le pays des Lotophages. (*L. IX, v. 82.*) Il est neuf jours en mer, & le dixième jour il découvre de loin sa patrie. (*L. X, v. 28.*) Le même se faisant passer pour un Crétois qui avoit eu quelque commandement au siège de Troie, dit qu'il avoit déjà commandé neuf fois (*L. XVI, v. 230.*) à quoi il ajoûte qu'après neuf jours de navigation, il arriva le dixième jour dans le pays des Thesprotes (*V. 314.*) Si quelqu'un prétendoit qu'il en est des neuf années du siège de Troie comme de tous ces neuf jours-là, je m'imagine que son opinion devoit paroître bien vrai-semblable.

pluspart

plupart de ceux qui faisoient profession de cette secte, crurent que tout immortelle qu'étoit l'ame de sa nature, elle pouvoit en quelque sorte périr de deux manières, savoir, si elle étoit submergée dans les eaux, ou accablée d'un poids énorme. Or cette opinion n'étoit, autant qu'on en peut juger, qu'une vieille erreur, une tradition dans laquelle ces philosophes avoient été élevés; & ce fut conformément à cette tradition qu'Hésiode fit concourir à la perte des Titans le poids de la mer où ils furent submergés, & tout ensemble celui de la terre qui les accabla. Ils ne cessèrent pas de vivre; mais tels que des ames sur lesquelles s'étoient affaissées des montagnes, ou que les eaux avoient englouties, ils n'eurent plus de force ni de mouvement (f).

*Serv. in l. I;  
Æncid.  
Senec. Epist.  
57.*

VI. C'est donc ainsi que le poëte décrit l'établissement de la troisième Religion; les Titans n'y paroissent plus, ils sont renfermés dans le Tartare, parce qu'il ne resta plus de Dieux sans nom; mais on conserva un très-grand nombre de Divinités de la seconde Religion, & voilà pourquoi dans la famille des Titans, c'est-à-dire, dans le nombre de leurs enfans, il y en eut plusieurs qui les abandonnèrent pour s'attacher au parti de Jupiter, après qu'il eût promis de les maintenir dans la jouissance de leurs anciennes prérogatives. En écrivant pour des Grecs, il n'étoit pas nécessaire de marquer mieux que n'a fait Hésiode, qui étoient les Dieux de la seconde Religion qui furent conservés dans la troisième; on voyoit assez qu'il mettoit dans cette classe tous ceux qui ne descendoient pas de Jupiter, & qui n'étoient pas du nombre de ses frères & sœurs. Les autres Divinités de la même classe sont distribuées dans la famille de la Nuit & dans celle du Pont, eu égard à leur nature, ou pour mieux dire, eu égard aux fonctions que l'imagination leur avoit attribuées. À l'égard des nouvelles Divinités, la manière dont le poëte les a rangées me paroît bien remarquable, & elle me donne lieu de faire deux observations, par lesquelles

*Comment  
Hésiode fait  
connoître les  
Dieux de cette  
Religion.*

(f) Homère, *Il. l. 8, v. 480.* les prive de toute lumière & de toute respiration.

on découvrira toute l'utilité de son travail; car ce n'est point au hazard & sans choix, qu'il a nommé ces Divinités les unes à la suite des autres. Premièrement, il y en a de deux fortes dans la famille de Jupiter; les unes sont allégoriques, ce sont des facultés, des intelligences; les autres sont des Êtres subsistans; & comme l'esprit est plus noble que le corps, il étoit naturel de donner l'avantage de l'aïnesse à celles qui ont plus de rapport à l'esprit: aussi la généalogie nous présente t-elle d'abord une suite de Divinités purement allégoriques. Les Heures, qui sont les premières de toutes, sont aussi les plus nobles, puisqu'elles président à la justice. Les Graces, qui viennent après elles, embellissent tout, & donnent à l'esprit les qualités qui le font aimer. Après les Graces naît Proserpine, qui avec Cérés sa mère a beaucoup de rapport à la justice, tant pour ce qui concerne la culture des terres, comme on en peut juger par les Thesmophories, qu'eu égard à son autorité dans les enfers; & après Proserpine, la fable fait naître les Muses, qui ne peuvent plaire qu'à la suite de leurs aînées: voilà les Divinités que le poëte fait paroître avant le Soleil & la Lune, qu'il nomme Apollon & Diane, & qui sont, dit-il, les plus aimables habitans des Cieux; ensuite Mars voit le jour avec Hébé & Ilithye, toutes deux allégoriques, mais sans rapport à l'esprit.

Il est vrai que Minerve auroit dû naître avant tout cela; puisqu'il n'y a ni paix ni justice où la sagesse ne se trouve point, & qu'elle seule donne le mérite aux agrémens & aux plaisirs, qui sont toujours dangereux en son absence. Mais quoiqu'on l'eût connue en même temps que Jupiter, l'époque de l'établissement de son culte, tel qu'il subsista pendant une longue suite de siècles étoit trop célèbre pour ne la pas regarder comme l'époque de sa naissance. Ce culte qui en fit une Déesse guerrière, fut établi sous le règne d'Erichthonius ou Errechthée I, je le prouverai ailleurs; ainsi on ne la fit naître qu'assez tard; & néanmoins pour ne point altérer l'ordre des temps ou des choses, on voulut qu'elle fût la fille aînée de Jupiter, à compter du moment de sa conception; car c'est ainsi qu'Hésiode en a parlé.

Ceci me conduit naturellement à la seconde observation, qui est la plus importante; car voici l'ordre que le poëte a mis dans ce qui suit: Vulcain naît après Minerve, & après l'un & l'autre, Triton fils de Neptune & d'Amphitrite. Alors Mars épouse Vénus, & de cette alliance naissent la Crainte & la Frayeur avec Harmonie, qui est mariée à Cadmus. Mercure, Bacchus, Hercule, paroissent successivement: pendant la vie du dernier, Vulcain épouse Aglaïe, & Bacchus s'allie avec Ariadne; enfin Hercule meurt comblé de gloire. Or il étoit bien raisonnable de ne point séparer Vulcain de Minerve, puisque ces deux Divinités étoient mariées ensemble en Égypte, d'où on les avoit reçues, & que dans la Grèce même où Minerve devint Vierge, on voulut qu'elle conservât toujours de très-grandes liaisons avec le mari dont on la privoit, jusqu'à avoir des autels communs & des fêtes communes avec lui: d'où vient que Platon suppose qu'ils habitoient le même Palais, dans lequel ils s'exerçoient comme à l'envi à perfectionner les arts. D'ailleurs, il paroît que le culte de Vulcain ne fut bien établi dans la Grèce que quelque temps après qu'on l'eût admis; car Homère suppose qu'il ne prit séance dans l'assemblée des Dieux que dix ans après sa naissance, & que jusque-là, il fut caché par Thétis & Eurynomé. L'ordre des temps est gardé avec la même exactitude dans ce qui suit. Triton paroît immédiatement après Minerve & Vulcain, parce que le nouveau culte de Minerve fut une suite de la connoissance qu'on acquit de la manière dont on l'honoroit dans la Libye, aux environs du lac Triton, & qu'on vint en même temps à connoître Neptune, dont on n'avoit pas ouï parler auparavant. Hérodote le dit assez nettement. La colonie Phénicienne qui remplit de troubles une partie considérable de la Grèce, où elle apporta les instrumens de musique, donne lieu ensuite à la fiction du mariage de Vénus avec Mars, & de la naissance d'une aimable fille, & de deux autres enfans dignes de leur père. On est informé alors du culte de Mercure chez les Atlantes, on adopte ce culte, & celui de Bacchus est établi peu de temps après par

*Cic. l. III, de Nat. Deor., c. 55.*

*Iliad. l. XVIII, v. 400.*

*Lib. II, c. 50. L. IV, c. 188.*

les soins de Méléampus. Hercule naît après un assez long intervalle; lorsqu'il s'est déjà rendu illustre, la descente de Jason dans l'île de Lemnos fait connoître aux Grecs l'art de travailler le fer, jusque-là réservé aux Barbares, & voilà le mariage de Vulcain avec Aglaïe. Au bout de quelques années Thésée enlève Ariadne, & Hercule ayant consommé ses travaux, obtient les honneurs héroïques après sa mort. Je ne fais qu'indiquer ici beaucoup de choses, dont je dois parler plus au long dans les articles suivans; mais celles qu'on connoît déjà peuvent servir à juger des autres, & le dessein d'Hésiode en cet endroit, n'est pas moins reconnoissable que dans le reste (g).

## A R T I C L E V.

### *Du Tartare, de l'Amour, de l'Ether & du Jour.*

**A**PRÈS avoir développé le dessein général de la Théogonie d'Hésiode, il faut entrer dans le détail, & je vais le faire, en commençant par quelques-uns des premiers Êtres.

Le Chaos, dit le poëte, fut avant toutes choses: ensuite la Terre, le Tartare & l'Amour. Du Chaos vinrent l'Èrèbe & la Nuit, & de ceux-ci l'Ether & l'Hémère, c'est-à-dire, le Jour, qui est du genre féminin dans la langue grecque. Voilà ce qui se présente d'abord à expliquer; mais je ne

(g) L'ordre des temps n'est pas moins bien observé dans l'énumération des enfans des Déeses, car en voici la suite comme le poëte l'a donnée (v. 969 & seqq.) Cérés donne la naissance à Plutus dans l'île de Crète; & Harmonie mariée à Cadmus, devient mère d'Ino, de Sémélé, d'Agavé, d'Autonoé qui s'allia avec Aristée le Chevelu, & de Polydore. De Callirhoé & de Chrysaor naît Géryon, qui fut tué par Hercule; l'Aurore a de Tithon Memnon & Émathion, & s'étant

livrée ensuite à Céphale, elle met au monde Phaëthon. Jason épouse Médée, & en a Médus. Psamathe alliée à Éaque devient mère de Phocus; & de Thétis, autre Néréide mariée avec Pélée, naît Achille. Anchise & Vénus donnent la naissance à Énée. Circé ayant accordé ses faveurs à Ulysse, Agrius & Latinus sont les fruits de leur amour. Enfin le même Ulysse plaît à Calypso, & de-là naissent Naufithois & Naufinoïs.

m'arrêterai ici qu'à ce qui concerne le Tartare, l'Amour, l'Ether & le Jour: je réserve à parler de la Nuit & de la Terre en traitant de leurs familles.

I. Rien n'est plus étonnant que la manière dont Hésiode a parlé du Tartare; c'est un abyme, un gouffre, un souterrain prodigieusement vaste, aussi éloigné de la Terre que la Terre l'est du Ciel, dans lequel sont comme engloutis plusieurs Dieux qui régnoient autrefois dans le monde, mais que de nouveaux Dieux en ont chassés. Fictions étranges, mais connues d'Homère, qui les a adoptées, & par conséquent plus anciennes que les deux poètes. Fictions d'ailleurs nées dans la Grèce, qui n'a pû les emprunter des Orientaux, dans la Religion desquels il n'y a rien à quoi on les puisse rapporter. Car il est vrai qu'il y avoit en Égypte comme en Grèce, des Dieux plus anciens, & d'autres plus nouveaux; & je ne ferai pas difficulté de croire qu'il en fut de même dans la Syrie: mais en quelque temps que fussent nés ces Dieux, ils régnoient tous ensemble, & la division ne s'étoit jamais mise parmi eux, ou du moins il n'y avoit eu des différens qu'entre les plus jeunes & les derniers de tous.\*

Du Tartare.

\* *Osiris, Orus  
& Typhon.*

C'est en parlant de la victoire que Jupiter & les autres nouveaux Dieux remportèrent sur les Titans, qu'Hésiode s'attache à décrire le Tartare, où ceux-ci furent enfermés: après avoir dit que ce lieu est aussi éloigné de la Terre que la Terre l'est du Ciel; il ajoûte qu'il est environné d'un mur d'airain, auquel Neptune a mis des portes d'airain, que la Nuit est répandue trois fois à l'entour, & que les racines de la Terre & de la Mer ont crû par-dessus. « Près de ce mur, dit-il ensuite, sont postés Gygès, Cottus & Briarée, que Jupiter a commis à la garde des Titans: les sources & les extrémités de la Terre, du Tartare, de la Mer & du Ciel, se réunissent en cet endroit; sources & extrémités effrayantes pour les Dieux mêmes: quiconque auroit passé les portes de ce gouffre immense, roulé çà & là par les vents, à peine en atteindroit-il le seuil au bout d'une année entière. Proche de ces sources-là même, est le palais de la Nuit, toujours «

*Theog. v. 720.*

„ environné de nuages; le fils de Japet est debout vis-à-vis,  
 „ soutenant le Ciel avec sa tête & ses mains; dans l'endroit  
 „ où le jour & la nuit se rencontrent, l'une entre dans le Palais  
 quand l'autre en sort, la même demeure ne les réunit jamais. „  
 Les palais de la Mort & du Sommeil, enfans de la Nuit,  
 sont aussi proche des mêmes sources, ainsi que le palais de  
 Pluton & de Proserpine, & celui de Styx qui habite, sépa-  
 rément des Dieux, un lieu couvert de rochers, & soutenu  
 de colonnes d'argent.

Toutes ces fictions servent à l'intelligence les unes des autres; & si le poëte y fait voir beaucoup d'ignorance, c'est moins sa faute que celle de son siècle. Les Grecs ne connoissant rien alors au-delà du mont Atlas & de l'Espagne, cette extrémité du monde connu, passa chez eux pour être une extrémité réelle du Ciel & de la Terre. A l'égard de l'Océan, comme ceux qui s'y étoient engagés autrefois, ou qui y avoient été portés par les vents, en avoient inspiré de la frayeur aux autres; on crut que le nom d'Océan ne convenoit qu'à la mer voisine des terres; un peu plus loin, on regarda la même mer comme un gouffre immense; & une idée confuse qu'en traversant ce prétendu gouffre, on aborderoit à d'autres terres, donna occasion de dire qu'on en atteindroit peut-être le seuil, après une dangereuse navigation d'une année entière.

Je dis qu'Hésiode fait entendre dans ce qu'on vient de voir, que le mont Atlas & l'Espagne sont réellement aux extrémités du Ciel & de la Terre. Ce n'est pas le seul endroit où il ait donné cette idée de leur situation; il avoit déjà assuré qu'Atlas placé aux confins de la Terre, portoit le Ciel vis-à-vis les Hespérides; il avoit écrit aussi que les Gorgones demeuroient avec les Hespérides sur les frontières de la Nuit: après tout, sa pensée n'est développée nulle part aussi-bien que dans le long passage que j'ai traduit en partie, puisqu'il y représente Atlas debout, & soutenant le Ciel, proche du lieu où les extrémités du Ciel & de la Terre se réunissent. Or il ajoûte que la Mer & le Tartare aboutissent

V. 517.

V. 274.

au même endroit; d'où il suit que le gouffre où tout cela vient se terminer selon lui, ne sauroit être que l'Océan Atlantique dans ce qui en étoit inconnu, & où l'on n'osoit s'engager. Aussi l'idée qu'il en donne convient-elle parfaitement à un amas d'eaux, & je ne crois pas qu'elle puisse convenir à autre chose.

Ce n'est pas sans raison ensuite que je rapporte à une connoissance confuse d'autres terres, ce qu'il dit encore, qu'on trouveroit le seuil, c'est-à-dire, une extrémité solide de ce gouffre, après une année de navigation très-périlleuse; ses expressions mêmes nous conduisent là. J'avoue pourtant qu'on n'en trouve pas un mot dans les écrits des anciens qui sont venus jusqu'à nous; car la fable de l'île Atlantique n'y ressemble nullement. Platon qui a décrit fort au long cette île prétendue, assure en deux endroits que les tremblemens de terre la firent disparaître, qu'elle fut entièrement submergée, & que de-là venoit qu'en avançant un peu dans l'Océan, au lieu de la mer on trouvoit un limon qui embarrassoit la navigation, & ne permettoit pas d'aller plus loin. Ce philosophe vouloit apparemment parler des herbes qu'on voit continuellement flotter dans la mer verte sous le Tropique, & c'est où on les trouvoit qu'il plaçoit une extrémité de son île: non qu'il crût que la mer y couvroit des terres habitées autrefois; mais parce qu'il ne connoissoit point d'endroit plus commode, où son imagination pût faire naître un heureux pays, & le détruire ensuite d'une manière un peu vrai-semblable. Je consentirai donc, si l'on veut, qu'on regarde cette partie de la narration d'Hésiode, comme une chose qui lui est entièrement propre; mais je crois qu'on doit convenir en même temps, qu'il avoit sur tout le reste, les mêmes idées qu'Homère; & par une conséquence nécessaire, qu'il en a parlé comme en parloient de son temps les personnes qui passaient pour savoir quelque chose de plus que le commun des hommes.

Qu'est-ce en effet que ces colonnes dont parle Homère, qu'Atlas avoit en son pouvoir, & qui soutenoient tout à la

*In Tim. &  
Cris.*

*Odys. l. 7.  
v. 53.*

fois le Ciel & la Terre? Il falloit bien qu'elles fussent situées à l'endroit où les extrémités de l'une & de l'autre se réunissoient, pour pouvoir être employées à ce double usage. D'ailleurs, il n'est pas mal-aisé de découvrir en quel endroit le même poëte plaçoit les avenues de l'enfer; je ferai voir en parlant de Styx, que c'est en Espagne sur la côte de l'Océan, que s'attroupèrent les morts évoqués par Ulysse. Pour ce qui regarde le Tartare, il n'y a personne qui ne puisse se souvenir de la menace que Jupiter fait aux Dieux d'y précipiter ceux d'entre eux qui s'opposeroient à ses volontés, & de la description qu'il fait de cette affreuse prison, laquelle est, dit-il, au dessous de la Terre, autant que la Terre elle-même est au dessous du Ciel. On peut se rappeler encore ce qu'Homère a dit, que c'est là que Japet & Saturne sont renfermés; qu'il s'y trouve d'autres Dieux captifs avec Saturne; que ces Dieux sont les Titans; & de toutes ces observations réunies, on fera, je crois, obligé de conclure, non seulement qu'Hésiode n'a point inventé ce qu'il a écrit de la disposition générale du monde; mais encore, que si tout ce que j'en ai rapporté n'est pas de l'invention des Grecs, du moins faut-il leur attribuer la fiction du Tartare, puisqu'ils furent les seuls qui en eurent besoin pour y confiner les Dieux qu'ils avoient bannis de la Grèce.

Je ne m'étonne pas au reste qu'on n'y ait point fait d'attention jusqu'à cette heure, il falloit connoître la signification propre de ces trois termes, *E'rèbe*, *Enfer* & *Tartare*, employés par nos deux poëtes, & l'on en étoit détourné par l'abus que les écrivains postérieurs avoient fait de ces mêmes termes, en les employant souvent l'un pour l'autre. Homère & Hésiode avoient prétendu désigner par là trois endroits différens: l'E'rèbe étoit le premier ou le plus proche de la Terre éclairée par le Soleil. Ce n'étoit point un lieu de supplices, quoique les ténèbres le rendissent fort désagréable pour les hommes qui étoient obligés d'y descendre: là étoit le palais de la Nuit, d'où vient qu'Hésiode l'allie avec l'E'rèbe, & qu'Homère l'appelle si souvent *ἑπέεον*. Le Sommeil

& la

*Iliad. l. VIII,*  
*v. 13.*

*Iliad. l. VIII,*  
*v. 479, l. XIV,*  
*v. 274, & l.*  
*XV, v. 225.*

& la Mort faisoient leur séjour au même endroit; plus loin, le chien de Pluton gardoit en dehors la porte de l'Enfer<sup>a</sup>, & les Furies y faisoient aussi leur demeure<sup>b</sup>; enfin on passoit par l'Erèbe pour aller dans les Enfers<sup>c</sup>, & ce fut immédiatement de l'Erèbe que vinrent les morts qu'Ulysse évoqua<sup>d</sup>. Après l'Erèbe on trouvoit l'Enfer, lieu destiné pour les hommes morts, comme le dit Æschyle<sup>e</sup> d'accord avec nos deux poètes; & sous l'Enfer étoit le Tartare, où il n'y avoit que des Dieux condamnés à une prison perpétuelle. Tout cela peut maintenant paroître assez clair; mais comment y songer, quand on lisoit entre autres dans Platon, qu'il y avoit une loi établie dès le règne de Saturne, & qui subsistoit encore, laquelle ordonnoit que les gens de bien iroient après leur mort dans les îles fortunées, & que les méchants seroient enfermés dans le Tartare. Il y a cent autres exemples d'une pareille confusion dans les anciens, & j'avoue, qu'à considérer la chose en elle-même, ce n'est pas un grand mal; toutefois les suites en ont été fâcheuses pour les gens de lettres qui n'y ont pas pris garde, & qui avoient entrepris d'expliquer les fables.

<sup>a</sup> *Iliad. l. v. 118.*  
<sup>b</sup> *v. 368.*  
<sup>c</sup> *Odysf. l. 11.*  
<sup>d</sup> *v. 567.*  
<sup>e</sup> *Iliad. l. XVI.*  
*v. 327.*  
<sup>d</sup> *Odysf. l. 11.*  
*v. 36.*  
<sup>e</sup> *In Prometh.*

*In Gorgia.*

II. Quittons ces horribles demeures, & venons au plus aimable des Dieux. Homère n'a point parlé de l'Amour, il n'en étoit pas question dans ses Poèmes; mais combien d'autres anciens en ont parlé, si nous en croyons Pausanias & les Scholiastes! La plupart, dit Pausanias, regardent l'Amour comme un très-nouveau Dieu, & lui donnent Vénus pour mère; mais Olen de Lycie, qui a composé pour les Grecs les plus anciens hymnes que nous connoissons; cet Olen assure dans l'hymne d'Ilithye, que c'est elle qui a donné la naissance à l'Amour: quant à Sappho, qui l'a souvent célébré dans ses vers, elle n'est pas d'accord avec elle-même. Le Scholiaste d'Apollonius nous en apprend bien davantage: si Apollonius donne à l'Amour Vénus pour mère, d'un autre côté, dit-il, Sappho prétend qu'il est le fils du Ciel & de la Terre; Simonide veut qu'il soit venu de l'alliance de Vénus avec Mars; Ibycus & Hésiode le font naître de

*De l'Amour.*

*Lib. IX, c. 27.*

*In l. III, Argon.*

Chaos, & l'auteur de certains vers attribués à Orphée le croit fils de Saturne. Voilà déjà bien des généalogies différentes, & ce n'est pas encore tout, car on trouve dans un moderne qui a compilé dans un très-grand nombre de livres tout ce qui a rapport à la Mythologie, qu'Acufilaüs affuroit que l'Amour étoit fils de l'Éther & de la Nuit, & qu'Alcée disoit que le Zéphyr & la Contention étoient son père & sa mère.

*Natal. Com.  
Mythol. l. 1V,  
s. 14.*

Quand on voit tout cela, & qu'on y fait réflexion, ne doit-on pas être tenté de croire que l'Amour dont parle Hésiode, ce Dieu qui au commencement du monde anima toute la Nature, & qui ne cesse d'y entretenir la vie en s'insinuant par-tout, est un Dieu de la façon de notre poëte, qui ne fit pas fortune dans la Grèce? les auteurs que je viens de nommer, & qui en ont parlé si diversément, à ce qu'on assure, font d'une grande ancienneté. Gardons-nous pourtant d'en juger ainsi; les ouvrages d'où l'on a tiré tout cela, & qui portoient les noms d'Alcée, d'Olen, de Simonide, d'Acufilaüs, &c. étoient tous ouvrages supposés. C'est une remarque importante à faire, non seulement pour ce point en particulier, mais plus encore pour n'être pas continuellement embarrassé dans la suite de ces Mémoires par des généalogies publiées sous le nom d'auteurs fort anciens, qui n'y avoient pas songé. Car il y en a plusieurs, qu'on essayeroit en vain de concilier avec celles d'Homère & d'Hésiode: mais on peut les négliger impunément, quand on sait qu'il y eut un temps où l'on répandit dans le public un très-grand nombre d'ouvrages parés des noms des écrivains de l'antiquité les plus estimés. Or, indépendamment des autres preuves que nous avons de pareilles suppositions, il s'en présente ici une, à laquelle je ne crois pas qu'on puisse se refuser.

C'est Platon qui nous la fournit dans son Banquet: l'Amour est un des plus anciens Dieux, dit-il, & la preuve en est qu'il n'a point de parens, & qu'aucun poëte, ni aucun autre homme ne s'est avisé de lui en donner. Il seroit bien étonnant

que les généalogies que j'ai rapportées eussent échappé toutes à un homme qui possédoit si bien les poètes & les philosophes; or, il falloit qu'il n'en eût pas la moindre connoissance, pour parler comme il a fait; & que doit-on penser, quand il ajoûte qu'il ne peut voir sans quelque sorte d'indignation, que les poètes ayant composé des hymnes & des péans en l'honneur de tant de divinités, il ne s'en soit trouvé aucun parmi eux qui ait payé le même tribut de louanges à un aussi grand Dieu que l'Amour? Il n'ignoroit pas qu'il y avoit des ouvrages en prose & en vers, où le nom de l'Amour se trouvoit, puisqu'il fait mention de deux poèmes faussement attribués à Homère, dans lesquels on en disoit quelque chose. Mais l'auteur de ces poèmes, & les autres n'en avoient parlé qu'en passant, & sans lui donner de parens. Ainsi toutes ces généalogies que nous connoissons aujourd'hui, & qu'il seroit très-aisé d'expliquer, si c'étoit la peine de le faire, n'avoient pas encore été imaginées au temps de Socrate, & l'on s'en tenoit à ce qu'avoit dit Hésiode, que l'Amour avoit paru le premier dans le monde, sans que rien lui eût donné l'être, & qu'il étoit toujours en la compagnie de Vénus.

*In Phædra.*

Je dis qu'on s'en tenoit-là: car il est vrai que nous ne connoissons aujourd'hui avec certitude que bien peu d'auteurs plus anciens que Socrate, qui aient parlé de l'Amour; mais nous savons que Parménide, qui est l'un de ces auteurs, avoit écrit que l'Amour étoit le premier des Dieux que l'Auteur de la Nature eût produit; ce qui revient au sentiment d'Hésiode, comme Aristote l'a reconnu, quoiqu'avec quelques différences, dont je pourrai parler dans l'article suivant. Nous savons aussi qu'Aristophane en a parlé à peu près de même. Au commencement, dit ce poète, il n'y avoit que le Chaos, l'Erèbe & le Tartare; la Terre n'existoit point encore, non plus que l'Air ni le Ciel: puis il ajoûte, que dans le sein immense de l'Erèbe, la Nuit produisit un œuf qu'elle avoit conçu d'elle-même, & que de cet œuf est éclos l'Amour, sur les épaules duquel on voit briller

*Metaphys. 2.  
l. c. 4.*

*In Avide.*

des ailes d'or. C'est dans la comédie des Oiseaux qu'Aristophane parloit ainsi, & l'on conçoit d'abord que c'est comme s'il avoit dit que l'Amour naquit avant que le monde fût éclairé, & que ses parties fussent séparées les unes des autres. Le Chaos, l'Erèbe, le Tartare, ces trois noms désignent ici la matière informe; elle n'a point de mouvement, mais l'Amour lui en ayant communiqué en naissant, le Ciel se sépare de la Terre, l'air se répand par-tout, & tous les êtres prennent dans l'Univers la place qui leur convient. Voilà ce que pensoit le poète comique, & c'est cela même qu'Hésiode avoit dit avant lui. Enfin il est vrai qu'Acusilaüs auroit pensé bien différemment, s'il avoit dit, comme on l'a assuré, que l'Amour étoit né de l'Ether & de la Nuit: ç'auroit été donner à l'Amour des parens, ç'auroit été même lui donner un père qu'Hésiode ne fait naître qu'après lui. Mais nous savons qu'il faut absolument rejeter ce qu'on a publié sous le nom d'Acusilaüs, parce que Platon nous apprend que cet auteur étoit parfaitement d'accord avec Hésiode en ce qui concernoit l'Amour:

*La Sympos.*

Il faut pourtant remarquer que, lorsque Platon assuroit qu'aucun poète, ni aucun autre homme n'avoit dit que l'Amour eût des parens, il n'entendoit parler que des ouvrages sérieux, sans égard à ce qu'on avoit pû dire dans des chansons inspirées par la passion, ou par l'amour du plaisir: l'Amour dégradé dans ces petits poèmes, n'y paroissoit que comme un enfant, qui se plaisoit à faire des malices, & avec lequel il étoit dangereux de badiner. Vénus étoit sa mère, & elle l'étoit de plusieurs Amours, quand il prenoit fantaisie à un poète d'en créer plusieurs. Mais la fortune de ceux-ci étoit réglée sur celle des chansons dans lesquelles on parloit d'eux, au lieu qu'il y en avoit toujours un généralement reconnu; & j'avoue qu'à force de chanter à table, ou auprès des belles, qu'il étoit fils de Vénus, on s'accoutuma à le dire encore ailleurs; c'étoit dès le temps de Platon l'opinion la plus commune du peuple, qui du reste ne songeoit ni à lui donner un père, ni peut-être même à s'informer si quelqu'un lui en donnoit.

*Plato in Phaedro.*

Ce philosophe s'avisa ensuite de faire entendre qu'il n'y avoit pas pour un Amour. S'il y a deux Vénus, fit-il dire par l'un des interlocuteurs de son Banquet, il y a donc aussi deux Amours; car l'Amour & Vénus ne sont jamais l'un sans l'autre. Le chaste Amour est en la compagnie de la Vénus céleste, & la Vénus vulgaire a toujours à sa suite un Amour de même sorte qu'elle.

Il est vrai que Platon ne desiroit pas qu'on s'arrêtât à ce raisonnement; car on fait que dans ses dialogues, la vérité doit toujours être du côté de Socrate: or il fait débiter gravement à ce sage, une allégorie sur l'origine de l'Amour, qui suppose qu'il n'en reconnoissoit qu'un seul, & dont je ne crois point devoir charger ces Mémoires. Mais les choses tournèrent autrement que Platon n'avoit prévu; on laissa pour ce qu'elle étoit l'allégorie qui lui avoit paru si belle, & l'on adopta le raisonnement qu'il n'avoit rapporté que pour ne rien omettre de ce qu'on pouvoit hasarder au sujet de l'Amour: je veux dire, qu'on reconnut dans la suite qu'il y avoit deux Amours; bien-tôt même on voulut qu'il y en eût trois, & voici leur origine, telle que Cicéron nous l'a transmise. Le premier, dit-il, est né de Mercure & de la première Diane; Mercure est aussi le père du second, mais il a pour mère la seconde Vénus; enfin le troisième, qu'on nomme *Antéros*, est le fruit de l'alliance de la troisième Vénus avec Mars. Ce qui sera suffisamment éclairci dans ce que je vais dire de l'Ether.

*Lib. III, de  
Nat. Deor. c.  
60.*

III. L'Ether n'est proprement qu'un lieu dans Homère, c'est la partie de notre atmosphère où les nues se rassemblent, & le poëte le place entre la Terre & le Ciel, où se forme le tonnerre. Dans Hésiode, l'Ether n'est autre chose que la lumière que Dieu sépara des ténèbres dès qu'il eut créé toute la matière. Cette séparation devant se faire dans la Théogonie par voie de génération, Hésiode profita de la commodité que sa langue lui donnoit pour exprimer les ténèbres par deux mots de différent genre; il en fit, comme je l'ai déjà observé, deux êtres de sexe différent, l'Erèbe &

De l'Ether &  
du Jour.

*Iliad. l. II, v.  
412, l. XIV,  
v. 288.*

*L. XV, v. 20,  
v. 187, &c.*

la Nuit, pour produire l'Éther, après quoi il allia l'Éther avec le Jour (Ἡμέρα, fem.) parce que la Nuit est toujours avec les Ténèbres, & que le Jour est inséparable de la Lumière.

*Lib. III, de  
Nat. Deor. cc.  
44, 53, 56,  
58.*

Il ne donna point d'enfans à l'Éther & à l'Hémère; mais par de nouvelles fictions, on trouva moyen de ne les pas laisser inutiles à la production des Dieux. Cicéron dit après quelques généalogistes de l'Olympe, que l'Éther & le Jour étoient le père & la mère du Ciel; il fait mention d'un Jupiter fils de l'Éther, & d'un autre Jupiter fils du Ciel, tous deux nés en Arcadie; il parle aussi d'un premier Mercure, qui avoit pour parens le Ciel & le Jour, & qui de son alliance avec la première Diane, eut le premier Amour; enfin il nomme une première Vénus, qui tenoit la naissance du Ciel & du Jour.

Je dis que ce sont là de nouvelles fictions, & je ne crois pas qu'on en puisse disconvenir. Car pour parler d'abord des deux anciens Jupiters nés en Arcadie, n'est-il pas évident qu'ils ne sont l'un & l'autre que le Dieu suprême qu'on supposoit que les Arcadiens avoient honoré dans les premiers temps, avant que de connoître le Jupiter fils de Saturne, que Cicéron nomme après eux? Ce Dieu n'avoit, ni le nom de Jupiter, ni aucun autre nom; mais afin que les Grecs pussent découvrir dès-lors un Jupiter chez les Arcadiens, il suffisoit que ces peuples eussent la première Religion que j'ai décrite; car telle étoit la prévention de la Grèce pour son Jupiter, qu'elle le voyoit presque par-tout où elle trouvoit plusieurs Dieux. Or ceux qui le faisoient naître de l'Éther, ne pensoient pas autrement que ceux qui disoient que le Ciel l'avoit produit; les uns & les autres vouloient marquer son ancienneté, & lui donner la plus auguste origine, à quoi Cicéron ne prit pas garde, quoique ce que je viens de rapporter après lui de l'alliance du Ciel & du Jour, ne permît pas de s'y tromper.

Il n'est pas plus mal-aisé de découvrir ce qu'on a entendu par Mercure né du Ciel & du Jour, qui s'allie avec la

première Diane, & qui a de cette alliance l'Amour céleste. En supposant que ce qui se passe dans toute la Nature, ressemble à ce qui se passe parmi nous; on voulut qu'il y eût un Amour pour la production des corps célestes, & que cet Amour dût la naissance aux Graces insinuanes de l'éloquence. Mercure qui préside à la persuasion, est devenu ainsi le père des deux Amours, du céleste & du vulgaire; le premier naît de la première Diane, & le second de la seconde Vénus. Il en reste un troisième, produit par la troisième Vénus & Mars, deux Divinités de caractères opposés; c'est le Contre-Amour. Ces fictions ne sont peut-être pas plus méprisables en elles-mêmes que les anciennes; toutefois nous ne devons nous y arrêter, que pour en faire observer la nouveauté; parce que bien loin de nous aider à connoître la religion Grecque, elles ne font qu'en embarrasser l'histoire. Ce sont des rêveries de métaphysiciens oisifs, qui purent bien faire méconnoître à plusieurs les objets du culte, mais qui du reste ne furent pas capables de produire une révolution dans la Religion.

## ARTICLE V I.

*De la Nuit, & de sa famille.*

• LA Nuit enfanta d'elle-même l'odieux Destin, la Parque noire, la Mort, le Sommeil, la troupe des Songes, Momus, la Misère & les Hespérides gardiennes des pommes d'or & des arbres qui portent ces beaux fruits au delà de l'Océan. Elle devint mère des Parques sévères..... elle donna la naissance à Némésis, Déesse terrible aux mortels; enfin elle enfanta la Fraude, la Concupiscence, la triste vieillesse & la Discorde opiniâtre, de laquelle vinrent le douloureux & inutile Travail, Léthé ou l'Oubli, la Peste, les Chagrins, les Combats, les Meurtres, les Équivoques, le Mépris des Loix & le Serment, qui est si funeste aux mortels quand ils se parjurent volontairement.»

Voilà le texte que je me propose d'expliquer dans cet

article; mais afin de ne rien laisser à desirer là-dessus, je crois devoir y rejoindre ce qui a précédé, pour observer ce qui a pû engager Hésiode à parler de la Terre & de l'Amour avant la Nuit, qu'il suppose née du Chaos avec l'Erèbe, & dont il fait sortir la Lumière & le Jour.

De l'ordre dans lequel le Poète parle de la Terre, de l'Amour, & de la Nuit.

I. Lorsque j'ai dit en parlant du Chaos, que la matière informe & dépourvûe de mouvement en faisoit partie, j'ai voulu faire entendre que pour en avoir une idée exacte, il est nécessaire d'y reconnoître quelque chose de plus que la matière; & peut-être qu'afin de bien rendre dans notre langue la pensée du poète, il seroit nécessaire d'avoir recours à une nouvelle expression, telle que seroit celle de *toute-substance*. Nous ne reconnoissons aujourd'hui que deux substances, & je crois qu'il n'y en a pas davantage: mais en quelque nombre qu'on en pût admettre, le Chaos les renfermoit toutes; ce n'étoit, à le considérer dans sa totalité, ni esprit, ni matière, ni forme substantielle; mais c'étoit tout ce qui a existé depuis le commencement du monde, & qui existera à jamais; ou si l'on veut, c'étoit tous les êtres, qui ayant existé d'abord ensemble & confondus, se sont successivement développés & séparés les uns des autres, pour former l'arrangement de l'Univers dans l'ordre physique ou des corps, & dans l'ordre spirituel.

Comment le Chaos cesse-t-il dans Hésiode? C'est l'existence séparée & individuelle de la Terre & de l'Amour qui le fait cesser; car je compte ici pour rien le Tartare que le poète fait exister avec eux; on a pû reconnoître, par ce que j'en ai dit, que ce n'est pas une substance différente de la Terre. Aussi voyons-nous qu'Aristote, citant Hésiode dans un endroit où il vouloit exposer les différentes opinions des anciens sur les principes des choses, supprime les deux vers où il est parlé du Tartare. Ce que Platon avoit fait avant lui dans son Banquet, & sans doute par la même raison, c'est-à-dire, parce que le Tartare n'étant pas un être distinct, il ne s'en étoit trouvé que deux, selon notre poète, après le Chaos: *φησὶ μὲν τὸ χάος δύο τέτω γενέσθαι, Γῆν τε καὶ Ἐρῶτα.*

Car

Car c'est abuser manifestement de la critique, & en violer une règle essentielle, que de dire, comme a fait un moderne dont j'ai oublié le nom, que puisque ces deux vers ne se lisent ni dans Platon ni dans Aristote, c'est une preuve qu'ils ont été ajoutés après coup, & ne sont pas d'Hésiode. Avant que d'oser retrancher d'un ouvrage, il faut en avoir étudié le plan, pour voir si ce qui paroît suspect n'y est pas nécessaire, & voilà justement ce que n'a pas fait le moderne dont je parle; s'il avoit bien examiné la Théogonie, il auroit vû qu'Hésiode ne manquant jamais de marquer l'origine de ce qu'il donne, pour un être de quelque nature que ce soit, il falloit qu'il eût marqué en cet endroit celle du Tartare, puisqu'on ne la trouve point ailleurs, & qu'on ne pouvoit lui donner une place plus convenable.

Voilà donc les deux principes de toutes choses, la Terre & l'Amour: la Terre, c'est-à-dire toute la matière; car, ni le Ciel, ni la Mer & les Montagnes ne sont point encore, c'est elle-même qui va les produire dans un moment, ce qui signifie que la matière venant à se séparer, au lieu d'un seul être matériel, il y en aura plusieurs; & c'est en ce sens, je veux dire, en considérant toute la matière, qu'Hésiode dit qu'elle est la demeure des Immortels, parce que ces différentes parties seront les domiciles d'autant de Dieux. Mais incapable de tout par elle-même, afin que la séparation se fasse, il faut qu'elle soit mûe par un autre principe; & ce principe distingué d'elle est l'Amour qui s'insinue par-tout, & par-tout exerce un pouvoir auquel rien ne peut résister. Ce qui montre que l'Amour n'est autre que l'esprit, mais conçu très-grossièrement; car au lieu que la saine philosophie nous apprend que la pensée en fait l'essence, selon Hésiode il est d'abord dans le Chaos comme dans un état de néant, & quand il en sort, ce n'est que pour être encore quelque temps dans les ténèbres, dont il ne se dégage que successivement, & à proportion du développement qu'il opère dans les parties de la matière.

Me permettra-t-on de hasarder, que c'est peut-être par

rappoit à ce premier état de l'Amour, qu'on le représentoit enfant, & les yeux couverts d'un bandeau? Je puis dire au moins que ce portrait y convenoit assez bien; car il est certain que dans notre poëte, les progrès, ou pour mieux dire, les développemens de l'esprit ne sont pas moins successifs que ceux de la matière. On vient de voir qu'ils ne produisent d'abord que des Intelligences sombres, l'odieux Destin, Momus, les Parques, Némésis, & le reste qui compose la famille de la Nuit; au lieu qu'après que la lumière a commencé à éclairer le monde, l'Amour d'Océan & de Téthys fait éclore d'autres Intelligences qui, selon l'expression d'Hésiode, contribuent à élever les hommes, & que les amours de Jupiter achèvent de conduire l'esprit à sa perfection, en produisant les Heures, les Graces, Minerve, &c.

L'on justifie  
les anciens du  
reproche d'A-  
théisme.

II. Il se présente ici une question, qu'il semble qu'on ne puisse se dispenser de discuter avant que de passer outre. Ces deux principes des choses, la matière qui est mûe, & l'esprit qui en est le moteur & qui a produit tant de Dieux qui ont eu tous un commencement, ces deux principes, dis-je, n'excluent-ils pas absolument le vrai Dieu, & ne doit-on pas convenir qu'Hésiode, & par conséquent les Grecs, dont il n'a fait que décrire la Religion, furent, à proprement parler, des Athées? Cette question est d'autant plus importante, qu'elle regarde aussi la plupart des anciens philosophes de la Grèce: Thalès qui soutenoit que l'eau étoit le principe de tout; Anaximène & Diogène qui aimoient mieux que ce fût l'air; Hippase de Métaponte & Héraclite d'Ephèse, qui attribuoient au feu la même qualité de principe unique; Empedocle qui vouloit qu'avec les trois que j'ai nommés, le feu, l'air & l'eau, on joignît la terre, & une foule d'autres qui s'exprimoient différemment, mais qui n'ont pas plus parlé que les premiers d'un être intelligent qui présidât à la construction de l'Univers. On sait que plusieurs Savans n'ont pas fait difficulté de les mettre au nombre des Athées; & j'avoue d'abord que dans ce qu'ils en ont dit, il y a des considérations capables de faire impression, tant

*Aristot. 1,  
Metaph. 3.*

qu'elles ne sont point approfondies; mais après tout, il me semble qu'il n'est pas aussi mal-aisé qu'on l'a cru, de justifier ces anciens du reproche d'athéisme, & de faire voir qu'ils étoient bien éloignés de penser comme Spinoza, auquel on les a comparés.

Quelque considération que puissent mériter Strabon, Plutarque, & les autres écrivains de leur temps, on doit convenir qu'ils ne sont point du nombre de ceux qu'on peut alléguer avec une pleine assurance, quand il est question de philosophes de cette ancienneté. Lorsque la philosophie eût accoutumé à disputer de tout, il s'éleva dans tous les pays peuplés par les Grecs une foule d'artisans de systèmes philosophiques, tous plus bizarres les uns que les autres; ce qui a fait dire à Cicéron, qu'il n'y avoit point d'extravagance que quelque philosophe n'eût débitée gravement. L'expédient auquel on avoit communément recours, pour faire passer un nouveau système, étoit d'en rapporter la première idée à quelque ancien, dont la réputation fût bien établie. Ainsi voyons-nous que Zénon essaya de faire reconnoître le sien dans le commencement de la Théogonie d'Hésiode, qui n'est pourtant guère Stoïcienne: & nous trouvons des vers du même poëme cités dans Platon pour établir des principes, auxquels il ne paroît pas qu'Hésiode ait jamais pensé. Mais c'étoit sur-tout à citer des anciens qui n'avoient point écrit, ou dont les ouvrages étoient extrêmement rares, qu'on avoit beau jeu, & tels étoient les ouvrages des philosophes de la secte Ionienne: ce qui est cause qu'en en parlant, Cicéron n'est pas toujours d'accord avec lui-même, & que suivant le rapport de l'auteur qu'il avoit sous les yeux, ils sont Athées ou ne le sont pas. Strabon, Plutarque, & les autres, ne sont pas plus sûrs à cet égard que Cicéron; & si l'on peut encore aujourd'hui s'instruire des opinions de ces anciens sages, ce n'est que dans un écrivain plus proche de leur temps. L'autorité d'Aristote, qui est celui que je veux citer, est d'autant plus considérable, qu'il avoit fait une étude plus particulière, & de la philosophie, & de son histoire: avant que d'établir

*In Cratylâ.*

1. *Metaphys.* 3.

son sentiment sur les matières que d'autres ont traitées avant lui, son premier soin est d'exposer en peu de mots ce qu'ils ont dit, & c'est ainsi qu'il en use en traitant des principes des choses : il le fait en deux endroits, premièrement dans la physique, avec une brièveté peut-être excessive, & puis dans la métaphysique, où l'on peut encore trouver de l'obscurité; mais heureusement il n'y en a point dans ce qui a rapport au sujet présent. Il y observe d'abord que la plupart des anciens philosophes n'avoient pas porté leurs vûes au delà de la matière, & que c'étoit uniquement dans la matière qu'ils avoient cherché les principes des choses. Rien selon eux, à proprement parler, ne naissoit ni ne périssoit, parce qu'ils admettoient une ou plusieurs natures toujours subsistantes, dont tout étoit composé, & dans lesquelles tout retournoit en se corrompant : & cette nature, ou si quelqu'un d'eux en admettoit plusieurs, ces natures ou substances étoient ce qu'ils appeloient élément, cause, ou principe de tout. Il expose ensuite l'opinion de Thalès, qui est connue de tout le monde, & dont il ne parle qu'avec doute : *Θαλῆς μὲντοι λέγεται*, &c. à cause, comme je crois, qu'il ne la connoissoit que par la tradition. Il expose aussi les opinions des autres philosophes que j'ai nommés ci-dessus, avec celle d'Anaxagore, qui soutenoit que les principes étoient infinis, puis il continue : « Or, à s'en  
 » tenir à cela, on ne connoîtroit qu'une seule cause, qui seroit  
 » dans le genre de la matière; mais la chose même les con-  
 » duisoit à en chercher une autre, car de quoi que se fassent  
 » la génération & la corruption, c'est-à-dire, soit qu'elles se  
 » fassent d'une ou de plusieurs choses, pourquoi se font-elles,  
 » & quelle en est la cause? Comme ce n'est assurément pas  
 » la matière qui se change elle-même, il faut qu'il y ait quelque  
 » autre chose qui opère son changement; & la chercher, c'est  
 » ce que nous appelons chercher la cause du mouvement. »  
 Mais les premiers, ajoute-t-il, qui ont cru que tout n'est qu'un, ne se sont point engagés dans cette recherche, & Parménide a même imaginé un expédient pour s'en dispenser, en disant que tout étoit immobile, & toujours un, non

seulement quant à la génération & la corruption, mais encore quant au changement, ce qui ne l'a pourtant pas empêché d'admettre deux espèces de causes (savoir le chaud & le froid \*). A l'égard de ceux qui admettoient plusieurs élémens, ils trouvèrent de la facilité à dire que le feu étoit le principe du mouvement, mais la vérité elle-même obligea ensuite les philosophes à chercher encore une autre cause. « Car de ce que telles & telles choses sont bien, ce sont les propres paroles d'Aristote, & en général de ce qu'elles sont, la raison, ce semble, ne permet de croire, ni que la terre ou quelque autre chose de ce genre en soit la cause, ni que les philosophes dont je viens de parler l'aient jamais pensé. Et comme il seroit aussi déraisonnable de rapporter tout cela au hasard, lorsqu'il parut un homme qui avança qu'il y avoit dans toute la Nature, comme dans les animaux, une Intelligence cause & principe du monde & de l'ordre qui y règne, on le regarda comme le seul qui parlât en homme sensé, & tous les autres comme des diseurs de rien. Or, tout le monde fait qu'Anaxagore a tenu ce discours, mais quelques-uns prétendent qu'Hermodime de Clazomène avoit dit la même chose avant lui.»

\* *V. l. I, c. 6.*

Aristote, comme on voit par ce long passage, ne croyoit pas que l'on pût raisonnablement imputer à ces anciens philosophes l'erreur dont on les a chargés depuis. La raison en est aisée à découvrir; c'est qu'afin qu'ils fussent tombés dans cette erreur, il faudroit qu'ils eussent dit que l'eau, ou l'air, ou le feu, étoit la cause efficiente de tout, & que c'est cela même qu'Aristote savoit qu'ils n'avoient pas dit. Qu'est-ce que l'eau, selon Thalès? C'est la cause de tout, il est vrai, mais ce n'en est que la cause matérielle; c'est la nature dont tout se fait, & en quoi tout se résout, lorsqu'il se corrompt: nature toujours subsistante, tandis que les différens êtres qui en sont formés, ne durent chacun en particulier qu'un certain espace de temps. Et quand on parle de tout, on entend tout ce qui est corps; Thalès s'imaginant que les différences qu'on remarque dans les êtres sensibles, ne venoient que

des différens arrangemens de la Nature, à laquelle il avoit donné le nom d'*Eau*, parce qu'elle étoit comme dans un état de flux & de reflux continuel. Voilà ce qu'Aristote avoit trouvé, non pas à la vérité dans les écrits de Thalès, qui n'en avoit peut-être laissé aucun, mais dans ceux des autres philosophes de la secte Ionienne, qui suivoient tous les mêmes principes, & ne différoient que par rapport au nom de l'élément, qui étoit l'air selon quelques-uns, & selon d'autres le feu. Mais y a-t-il en cela quelque chose qui puisse les faire taxer d'athéisme? Pour moi je n'y vois rien; à moins qu'on ne sise que leur élément étoit Dieu pour eux, puisqu'ils le croyoient éternel & infini: ce qui seroit assurément peu raisonnable, vû qu'Anaxagore, qu'on ne mettra jamais au nombre des athées, attribuoit de même l'éternité & l'infinité à ses élémens ou principes matériels.

Si on veut rendre justice aux anciens, il ne faut pas toujours leur imputer les conséquences qui paroissent naître de quelques-unes de leurs opinions. de combien de choses ont-ils parlé, dont ils n'avoient pas des idées aussi nettes qu'on les a eues depuis! En suivant les lumières d'une raison peu exacte, ils jugèrent, comme Aristote l'a observé, que rien ne se pouvoit faire de rien; & voilà ce qui leur fit croire que la matière étoit éternelle. Mais ils virent en même temps qu'elle ne pouvoit se mouvoir d'elle-même, que c'étoit un être passif; le nom même qu'on lui donnoit parmi les philosophes, τὸ ἄκίνητον, est une preuve qu'ils pensoient comme nous à cet égard. Elle n'étoit donc pas pour eux le Dieu suprême, & par une conséquence nécessaire, ils étoient donc bien éloignés de croire que l'éternité & l'infinité fussent des attributs propres de la Divinité.

Parménide est peut-être celui de tous les anciens que j'ai nommés, dont les raisonnemens sembleroient autoriser davantage à le traiter d'athée: qui ne le croiroit pas tel, s'il ne le connoissoit que par le dialogue de Platon qui porte son nom, & dans lequel on découvre un système qui ne paroît presque pas différer de celui de Spinoza? Parménide pourtant ne

mérite point du tout cette qualification odieuse; ce fut un très-mauvais physicien, mais plus habile dans la religion que dans la physique, il reconnoissoit un Dieu qui avoit formé le monde, *διμυσεργός*, & sans doute un Dieu intelligent, quoiqu'il ne lui donnât pas le nom de *θεός*, puisqu'il assure qu'avant toutes choses, ce Dieu par sa sagesse produisit l'Amour: *πρώτιστον μὲν ἔπειτα θεῶν μάλιστα πάντων*. Aristote a cité ce vers dans sa Métaphysique, aussi-bien que Platon dans son Banquet, & l'on voit par là qu'on ne devoit pas s'arrêter autant qu'on a fait, à la ressemblance de quelques expressions des anciens avec celles de Spinoza. J'avoue qu'il a parlé comme eux, lorsqu'il a dit que tout n'étoit qu'une seule substance; mais il l'a dit dans un autre sens qu'eux, & ce qu'il vouloit qu'on crût de toute la Nature, ils ne l'entendoient que de la matière.

L. 1, c. 4.

Maintenant si on demande quelle différence il pouvoit y avoir entre la doctrine de ces philosophes & celle d'Anaxagore, qui étoit, comme Aristote l'avoue, plus sensée & plus raisonnable, il est aisé de répondre, que sans les taxer d'athéisme, on ne laisse pas d'y remarquer deux fort grandes différences. Thalès & les autres ne s'étoient occupés que du soin de deviner par les accidens communs à tous les êtres matériels, la nature de la première matière, c'est-à-dire, de celle dont ils étoient tous composés, & dans laquelle ils retournoient tous: voilà précisément quel avoit été l'objet de leurs recherches, une cause matérielle, un élément général; la Physique naissante disputa sur le nom de cet élément, & ne disputa que là-dessus. Anaxagore porta ses vûes plus loin: ayant agité d'abord la même question qu'eux, ou pour m'exprimer avec plus de justesse, ayant d'abord cherché comme eux les principes matériels, il jugea qu'ils se méprennoient en n'en supposant qu'un; il prétendit qu'il y en avoit plusieurs, & sans les nommer ni en déterminer le nombre, il se contenta d'assurer qu'ils étoient infinis; ce qu'il entendoit de l'infinité en durée, comme Aristote le dit nettement, & par conséquent la propriété qu'il leur attribuoit, étoit la

même que Thalès accordoit à l'Eau, Anaximène à l'Air; Héraclite au Feu, & quelques autres philosophes aux quatre Elémens. Mais la connoissance des principes de ce genre lui paroissant ensuite, comme elle est en effet, peu importante en elle-même, ou du moins trop bornée, il ajoûta que de quelque nature & en quelque nombre qu'ils fussent, il y avoit un Agent intelligent qui les ayant séparés les uns des autres, & puis mêlés ensemble de mille manières différentes, avoit formé le monde, qui ne se maintenoit que par de nouvelles séparations & de nouveaux mélanges des mêmes principes, successivement opérés par le même Agent.

En deux mots, Anaxagore, joignit à la considération des élémens, à quoi Thalès & les autres s'étoient bornés, celle de l'Agent qui s'en est servi pour former le monde, & qui s'en sert pour l'entretenir, c'est la première différence : & la seconde consiste en ce qu'il définit cet Agent, & marqua exactement quelle étoit sa nature. Car il assura que c'est un Être simple & pur, un Être souverain, qui connoît tout; qui meut tout & qui est par-tout, sans se mêler avec aucune chose: ce qu'on n'avoit point encore enseigné publiquement dans la Grèce, ou du moins Hermotime de Clazomène étoit le seul qui l'eût enseigné avant lui. Non que les autres philosophes de la Secte Ionienne tinssent à cet égard une doctrine opposée à la leur; mais il arriva alors ce qu'on a vû arriver plusieurs fois depuis; qu'une nouvelle erreur qui commençoit à se répandre, fit faire plus d'attention à la vérité contraire, & fournit une occasion de la mettre dans tout son jour: je veux dire, qu'Hermitime & Anaxagore crurent devoir opposer une notion exacte de l'auteur de la Nature, aux fausses idées qu'on en pouvoit prendre dans les écrits des Pythagoriciens.

A suivre les règles d'une critique sévère, on doit convenir qu'on ne fait pas trop quels furent les sentimens de Pythagore sur le sujet que je traite, non plus que sur beaucoup d'autres. Quelques écrivains ont fait grand bruit de la monade; mais ce mot seul ne détermine rien: étoit-ce à Dieu,

*Plato in Cratyl.*

*Aristot. 1,  
Metaph. 7.*

Dieu, étoit-ce au monde, ou bien n'étoit-ce qu'à la matière qu'il l'appliquoit? Voilà ce qu'on ne peut, ce semble, décider aujourd'hui. On fait pourtant quelles furent les suites de sa doctrine bien ou mal prise. Elle forma une secte de superstitieux & de charlatans, qui se donnèrent pour disciples d'Orphée, & prirent le nom d'*Orphiques*, ainsi que je l'ai montré dans le premier article de ces Mémoires. Elle en forma un autre de philosophes, qui s'appelèrent *Pythagoriciens*, comme s'ils n'eussent fait que suivre & que développer la doctrine de Pythagore: & je trouve qu'on doit imputer à ces deux sectes la naissance d'une sorte de Panthéisme dans la Grèce.

Comme tout ceci fait partie de l'histoire de la religion Grecque, je ne m'imagine pas qu'on le puisse croire étranger à ces Mémoires. Les Orphiques tâchèrent à réunir tous les Dieux, en confondant leurs fonctions, leurs attributs & jusqu'à leurs noms; & les Pythagoriciens concoururent au même dessein, par des observations alambiquées sur les nombres d'où ils tiroient, on ne fait comment, une conclusion toute semblable, quant aux termes, à l'impiété que Spinoza a soutenue dans le dernier siècle. C'est d'Aristote que l'on apprend qu'ils enseignoient que tous les Êtres étoient des nombres, dont l'unité étoit le principe. L'unité, disoient-ils, est tout à la fois pair & impair; & d'elle vient le nombre, qui est l'un ou l'autre. Ils ajoûtoient qu'il y avoit un nombre qui étoit la justice, un autre qui étoit l'ame & l'intelligence, *ψυχή & νῦς*, &c. Ainsi corps & esprits, tout selon eux, venoit de l'unité, tout en étoit composé; ce qui montre que leur unité bien entendue n'étoit que la Nature considérée dans sa totalité, ou, ce qui est la même chose, que c'étoit le monde: & de fait, quand il leur plaisoit de s'humaniser & de se mettre à la portée de l'esprit des autres hommes, ils disoient que le monde étoit un Être animé & intelligent, qu'il étoit Dieu, & que les Dieux qu'on honoroit dans la Grèce en étoient des portions. Car c'est ainsi qu'en parle Timée dans le dialogue de Platon qui porte son nom.

1. *Metaph. 52*

Voilà donc le Panthéisme enseigné par les Pythagoriciens, & cela dans les mêmes termes que Spinoza a employés depuis : toutefois il y eut une différence infinie entre leur doctrine & la sienne, puisque, outre ce Dieu sensible, ils en reconnoissoient un autre qui l'avoit formé. Le monde, selon eux, étoit éternel, & il n'étoit qu'un, bien que composé d'un corps & d'une ame. Ce qu'ils disoient de ces deux parties, que l'une & l'autre étoit éternelle, & que l'ame étoit pourtant plus ancienne que le corps, montre qu'ils n'avoient pas la même idée de l'éternité que nous ; l'idée qu'ils en avoient, étoit apparemment celle de tous les autres philosophes. Quoi qu'il en soit, ils reconnoissent que ces deux parties, le corps du monde & l'ame du monde, n'avoient pas toujours été ensemble, & qu'elles n'y étoient que depuis que l'Auteur de la Nature, *Δημιουργός*, les avoit unies. Ce parfait artisan, disoient-ils, fit un ouvrage parfait à sa ressemblance ; en donnant au monde différentes parties comme autant de membres, il répandit l'ame dans chacune ; les corps célestes, qui ne sont sujets, non plus que le monde, ni à la mort, ni aux maladies, ni à la vieillesse, sont l'ouvrage de ses mains. Ils concluoient de là que le monde étoit le fils unique de Dieu ; à quoi ils ajoûtoient qu'il étoit Dieu lui-même, parce qu'après avoir formé les corps célestes, le *Δημιουργός* avoit abandonné aux Intelligences qu'il y avoit mises, le soin de former & de gouverner le reste, qui est sujet au dépérissement & à la mort. Tout cela se trouve mot pour mot dans le Timée de Platon. Or ce fut contre cette dernière partie de leur doctrine, qu'on lisoit dans leurs traités de physique, qu'Hermodime & Anaxagore crurent devoir s'élever dans leurs ouvrages de même genre, parce qu'elle déroboit à l'Intelligence suprême une partie de sa gloire, en ne lui laissant rien à faire dans le monde, dans lequel on supposoit même qu'il y avoit des parties qu'elle n'avoit pas formées. Ces deux philosophes observèrent que la même Intelligence qui avoit formé le monde en séparant les élémens & en les mêlant, continuoit de le maintenir

par de nouvelles sécrétions & de nouveaux mélanges ; on sentit la vérité de cette doctrine, & l'on regarda ceux qui l'enseignoient comme les seuls qui fissent usage de leur raison.

Ce que je veux conclure de-là, c'est que les anciens antérieurs à Zénon le chef du Portique, car ce sont les seuls dont il s'agit ici, furent infiniment éloignés du Panthéisme de Spinoza, ou que du moins rien n'autorise à le leur imputer, & qu'il a fallu s'écarter des règles de la saine critique, pour pouvoir grossir de leurs noms la liste des Athées. Les premiers philosophes, en traitant de la physique, ne s'occupèrent que du soin de découvrir les élémens, comme la seule chose sur quoi il pût y avoir de la difficulté. Il en vint d'autres après eux, qui ajoûtèrent à cette recherche celle de la manière dont Dieu avoit formé le monde ; & ceux-ci ayant débité à ce sujet une doctrine erronée, Hermotime & Anaxagore, disciples des premiers, élevés dans leurs principes, rétablirent la Providence dans ses droits : on doit présumer que les premiers en auroient usé de même, si la même erreur avoit commencé à se répandre de leur temps dans l'Ionie. Il est vrai, au reste, que si l'on rapproche la doctrine des Pythagoriciens & celle d'Anaxagore de la Religion commune de la Grèce, telle qu'elle est exposée dans la Théogonie d'Hésiode, la première s'y accommodera bien mieux que l'autre : & même il faut avouer que, si la Théogonie étoit aujourd'hui le seul monument de la Religion grecque, on paroîtroit bien fondé à croire, que cette Religion ne fut proprement que l'impiété dont je prétends disculper les anciens Grecs ; car dans notre manière de raisonner, il semble qu'on ne puisse accorder la connoissance de Dieu, même la plus confuse, à des gens qui traitoient de Dieux, qui n'honoroient que les différentes parties du monde, & des Intelligences qui y présidoient, en même temps qu'ils supposoient, & ces parties ; & ces Intelligences, nées successivement les unes des autres. Mais il se présente ici deux considérations prises dans l'histoire, qui nous obligent à porter un autre jugement de la

Théogonie, & de la Religion qu'on y a décrite. La première est, que cette Religion ne fut pas un ouvrage de la réflexion. Les Grecs admirent des Dieux étrangers, sans trop savoir ce qu'ils faisoient, & seulement parce que l'oracle de Dodone commanda de les admettre. Lorsqu'ils en eurent reçu plusieurs, on leur en proposa encore d'autres qui furent agréés, d'abord dans un canton, puis dans un autre, & enfin par-tout. Ce fut ainsi que les différentes parties du monde devinrent des objets de culte pour les Grecs; mais nous ne pouvons leur en imputer les conséquences, qu'ils ne prévirent pas; & leur historien n'est blâmable à cet égard que comme ils le sont eux-mêmes. Nous voyons d'ailleurs, & c'est la seconde considération, que les Grecs peu accoutumés à comparer les idées, ne se faisoient pas une affaire d'allier les plus opposées les unes aux autres. La doctrine d'Anaxagore étoit la ruine du paganisme, en fut-elle moins goûtée? Elle parut être ce qu'elle étoit en effet, pleine de raison; & s'il est vrai qu'il fût inquiété par les Athéniens, ce ne fut que pour avoir tiré la conséquence, qu'il semble qu'ils auroient dû tirer eux-mêmes. On dit qu'il fit observer que les corps célestes n'étoient pas des Dieux; qu'au lieu de gouverner le monde, ils étoient eux-mêmes gouvernés par l'Intelligence qui les avoit formés, & que le Soleil en particulier n'étoit qu'un globe de feu; que ce mot pensa le perdre, & qu'il eut besoin, pour éviter le dernier supplice, de tout le crédit de Périclès, qui ne pût même empêcher qu'on ne le condamnât à une grosse amende. On ne connoît point d'auteur contemporain qui ait rapporté ce fait, & ce qui le rend un peu suspect, à mon avis, c'est qu'Euripide, disciple d'Anaxagore, parla comme lui du Soleil dans sa tragédie de Phaëthon, sans que personne lui en fit un crime. Quoi qu'il en soit, on continua d'estimer Anaxagore, & de louer sa doctrine, sans en être moins attaché à la Religion qu'elle sapoit par les fondemens. C'est que l'idée d'un Dieu suprême, auteur du monde, & différent des Dieux qu'on honoroit, se maintenoit toujours dans les esprits. Elle s'y étoit maintenue

de même, quoique moins développée, avant le siècle d'Anaxagore ; & ce qui me paroît le prouver sans réplique, c'est que Dieu eut du moins la principale part à la formation du monde dans la doctrine des Pythagoriciens, à laquelle il est visible que les opinions communes des Grecs servirent de fond.

III. Je viens maintenant à l'examen de la famille de la Nuit. Elle n'est pas belle, mais heureusement nous ne serons pas obligés de nous y arrêter beaucoup. On a dit tout ce qu'on avoit à dire de la plupart de ses enfans, quand on les a nommés ; à l'égard de quelques autres, comme le Sommeil & la Mort, il suffit pour ces Mémoires, d'observer qu'Homère a supposé comme Hésiode, qu'ils étoient jumeaux. On trouve compilé en cent endroits ce que les anciens ont débité au sujet des songes ; & ce qui concerne les Parques sera mieux placé à la suite de l'article de Jupiter. Il ne me reste donc à traiter que des Hespérides & de Némésis, & cela même ne m'occupera que fort peu de temps : mais il est bon de faire auparavant une légère observation sur trois nouveaux enfans que Cicéron & Hygin semblent donner à la Nuit ; car il est singulier de voir l'Amitié dans sa famille ; or Hygin l'y met, & ce qui est encore plus admirable, Cicéron y met aussi l'Amour & la Grace. Ce n'est après tout qu'une méprise de leur part ; l'Amitié d'Hygin, l'Amour & la Grace de Cicéron, ne sont que la *φιλότης* de notre poète : ce mot n'étoit pas moins difficile à rendre en latin qu'en françois ; d'ailleurs avec le temps il étoit devenu équivoque dans la Grèce, & il paroît qu'on lui avoit substitué dans quelque généalogie celui de *χαῖρις*, qui avoit paru plus propre, & dont la signification est assez connue.

IV. Si on veut savoir tout ce que les anciens & les modernes ont écrit au sujet des Hespérides, M. l'abbé Massieu l'a rassemblé dans une Dissertation qui fait un des ornemens de nos Mémoires, & qui ne laisseroit presque rien à désirer, s'il eût voulu exposer un peu mieux qu'il n'a fait, ce qu'Hésiode en a dit en divers endroits de son poème.

De la famille  
de la Nuit en  
général.

II. XIV. &  
XVI.

la Prose  
& De Nat.  
Deur. 44.

Des Hespé-  
rides.

Mém. de Litt.  
t. III, p. 28.

Ce qu'on y lit d'Hésiode se réduit à ceci, qu'il veut que les Hespérides soient nées de la Nuit, sans qu'on puisse bien deviner pourquoi il donne une mère si laide à des filles si belles, & que d'ailleurs il les place au delà de l'Océan. Hésiode a dit en effet ce qu'on lui fait dire; mais il a dit aussi, & au même endroit, qu'elles cultivent les pommes d'or, & les arbres qui portent ces fruits: *αἷς μήλα πέριγ' Ὠκεανοῖο χρύσα καλὰ μέλ' αἰσι, φέροντά τε δένδρεα καρπῶν.* Ce qui méritoit d'autant mieux d'être observé, qu'en s'exprimant ainsi, le poëte fait voir qu'il regarde les Hespérides comme des Immortelles.

*Theog. v. 275.*

Elles devoient l'être en effet, puisqu'elles étoient filles de la Nuit: aussi Hésiode n'en parle-t-il jamais sur un autre ton: les Gorgones, dit-il ailleurs, demeurent au delà de l'Océan sur les frontières de la Nuit, où les Hespérides font aussi leur séjour. Ailleurs encore, il assure qu'Atlas soutient le Ciel aux extrémités de la terre, vis-à-vis les Hespérides. Et, ce qu'il falloit encore moins oublier, ce dragon ou serpent, gardien des pommes d'or, dont les Mythologues anciens & modernes ont fait un Jardinier, un Berger, quelques-uns même un chien à l'attache; ce serpent, est aussi dans Hésiode au nombre des Immortels; car en faisant l'énumération des enfans de Phorcys & de Ceto, il y met un serpent terrible, qui occupant, dit-il, de grandes frontières aux sombres extrémités de la terre, garde les pommes d'or: *δεινὸν ὄφιν, ὃς ἐρεμνῆς κεύθεσι γαίης, πείρασιν ἐν μεγάλοις παρ' ἁλῦσιν χρύσα μήλα φυλάσσει.*

*V. 274.*

*V. 517.*

*V. 334.*

N. I.

Combien l'on se seroit épargné de peine, si on avoit pris celle de se mettre sous les yeux le petit nombre de passages que je viens de rapporter! On a vû dans l'article précédent, qu'Hésiode, en parlant de l'Océan, n'entendoit pas cette vaste étendue de mers qui environnent le continent, mais seulement la mer qui avoisine les terres, & qu'il supposoit qu'un peu plus loin ce n'étoit plus qu'un gouffre immense. Cela montre qu'en plaçant les Hespérides au delà de l'Océan, il n'a voulu dire autre chose, sinon que l'Océan les séparoit

du continent; & comme il nous les donne pour des Immortelles, on voit d'abord que ce ne sauroit être que des îles. Leur situation vis-à-vis le mont Atlas, nous détermine ensuite à croire que ce sont les Canaries; & l'on conçoit aisément qu'elles ne sont filles de la Nuit, qu'à cause qu'elles sont situées dans cette partie du monde où la Nuit, selon Hésiode, a son palais & fait sa demeure. Enfin il n'y a point la moindre difficulté dans ce qui concerne le serpent, gardien des pommes d'or; son origine, la place qu'il occupe, la situation des îles dont il défend l'approche, tout concourt à le faire connoître; c'est le détroit de Gibraltar, & ce ne peut être aucune autre chose.

Maintenant il est assez inutile de chercher ce que c'étoit que les fruits cultivés par les Hespérides; que ce fût des citrons, des oranges ou des coings, le nom de pommes d'or leur convenoit également; mais on fait que les premiers coignassiers qu'on éleva dans la Grèce, venoient de l'île de Crète, & du territoire de Cydon. A l'égard des autres, je veux dire, des citronniers & des orangers, il faudroit savoir auparavant s'il est vrai qu'Hercule en ait apporté des plants dans la Grèce; car nous ne sommes plus au temps où l'on auroit paru trop difficile, en révoquant en doute un pareil fait. Les Mythologues modernes ont dit cent fois, en parlant d'Hercule, qu'on a mis sur son compte les actions de plusieurs autres hommes, qui n'ont vécu, ni dans le même siècle, ni dans le même pays. En supposant qu'ils ne se sont pas mépris en ce point, on doit, ce semble, examiner si l'expédition dans le pays des Hespérides, n'est pas une de celles qu'on a prêtées au héros Grec; & j'avoue qu'il m'a paru qu'il y avoit des raisons de le soupçonner, & de croire que la fable n'en a été inventée que depuis Hésiode. En effet, une des circonstances de cette fable, qui paroît aussi ancienne que la fable même, est qu'Hercule tua, ou du moins enleva le Dragon qui gardoit le jardin des Hespérides. Paléphate<sup>a</sup>, Agréas<sup>b</sup>, Apollodore<sup>c</sup> en font mention; on connoît l'ouvrage du premier, il est entre nos mains, &

<sup>a</sup> Paléphat. de  
Incred. 19.

<sup>b</sup> Agréas,  
apud Schol.

Apoll. Arg. 4.  
<sup>c</sup> Apollod. Bi-

bioth. 2, 5,  
11.

l'on fait qu'il n'avoit eu dessein d'y expliquer, c'est-à-dire, d'y ramener au vrai-semblable, que ce qu'il y avoit d'essentiel dans les fables, sans égard aux différentes manières dont quelques auteurs particuliers les racontotent. Or je demande, maintenant qu'on fait ce que c'étoit que ce dragon, si quelque homme qui le savoit comme nous, a pû dire qu'Hercule l'avoit tué ou enlevé. Il me semble qu'il y auroit eu trop d'extravagance dans une pareille fiction; & j'aime mieux croire qu'on ne connoissoit pas ce dragon prétendu, quand on le mit au nombre des monstres dont le Héros avoit délivré la terre. Il semble d'ailleurs que l'auteur de cette fable a bien voulu convenir, qu'au fond la Grèce n'étoit redevable à Hercule d'aucuns plants d'arbres qui vinssent du pays des Hespérides. Eurysthée, dit Apollodore, ayant reçu les pommes d'or des mains d'Hercule, les lui rendit, & le Héros en ayant fait présent à Minerve, cette Déesse les reporta dans le pays où il les avoit prises, parce qu'il n'étoit pas permis de les garder ailleurs. On entend ce que cela veut dire, & l'on pourroit seulement douter s'il n'a pas été ajouté après coup, mais je ne vois rien qui favorise ce doute. Je croirois donc volontiers qu'Hercule n'alla jamais aux îles Canaries, & que la Grèce ne les connoissoit encore au temps d'Hésiode, que par une ancienne tradition qu'elle tenoit des Phéniciens, aussi grands navigateurs dans les premiers temps, que les Grecs l'étoient peu. Il paroît au reste, qu'elle les connoissoit assez bien; car l'épithète *λιγύφωνοι* qu'Hésiode donne par deux fois aux Hespérides, n'est pas à mon avis plus inutile que beaucoup d'autres qu'on trouve dans la Théogonie, & qui méritent qu'on s'y arrête plus qu'on n'a fait. Cette épithète avoit été remarquée par les anciens, & Apollonius de Rhodes fut en faire usage; mais elle ne convenoit pas aux Hespérides, dans le pays où il les avoit transportées, au lieu qu'elle convient parfaitement aux habitans des Canaries, je veux dire, à ces oiseaux aujourd'hui si communs en France qui viennent de là, & dont le chant nous amuse si agréablement.

Némésis

*Apollod. Biblioth. 2, 5, 12.*

*Theog. v. 275 & v. 528.*

*4. Argon. 6399.*

V. Némésis étoit, selon les anciens, une Déesse redoutable, qui se plaisoit, comme l'a dit un poëte cité par Suidas, à faire baïsser les têtes orgueilleuses, qu'on trouvoit sur les pas quand on s'y attendoit le moins, & qui se vengeoit alors très-sévèrement de ceux qui l'avoient irritée. Elle étoit chargée d'observer ceux qui manquoient de modération dans la prospérité, ceux que la beauté, la force de corps ou les talens rendoient trop fiers, & ceux qui manquoient de soumission pour les personnes qui avoient droit d'en exiger d'eux, afin de proportionner le châtiment aux fautes. C'est ainsi que selon Platon, qui la qualifie de ministre ou d'envoyée de la Justice, elle a une inspection spéciale sur les offenses faites aux pères par leurs enfans. « Elle ne pardonne rien à ceux-ci, dit-il, pas même ces paroles légères que la vivacité & l'imprudence de l'âge laissent quelquefois échapper, lorsqu'ils se croient repris injustement; parce qu'un père est toujours en droit de se montrer offensé, lorsqu'il lui semble que ses enfans ont manqué à quelqu'un de leurs devoirs à son égard. » La conduite des Athéniens montre aussi qu'ils regardoient Némésis comme une Divinité, dont une des principales fonctions étoit de punir les orgueilleux; car les Perses qui entrèrent dans l'Attique sous le commandement de Datis, ayant fait voiturer dans le champ de Marathon un bloc de marbre de Paros, pour y ériger un monument de la défaite des Athéniens, qu'ils regardoient comme assurée, ceux-ci changèrent dans la suite la destination de ce marbre, & en firent faire par Phidias une statue de Némésis, comme pour reconnoître qu'ils étoient redevables à cette Déesse de la défaite d'un ennemi insolent, qui avoit osé les mépriser avant que de les connoître.

L. IV, de  
Legib.

Pausan. l. I;  
c. 33.

Pausanias décrivant cette statue, observe qu'on y voyoit des Ethiopiens représentés sur un vase que la Déesse tenoit en sa main; il avoue qu'il ne sait ce que c'est, & témoigne que du reste il ne goûte pas ce qu'on lui avoit dit à Athènes, que Phidias avoit eu égard à l'origine de Némésis, dont l'Océan étoit le père. Ces gens-là ne savoient en effet

ce qu'ils disoient, & Phidias, en représentant des Indiens sur ce vase, avoit eu une idée bien plus noble que celle qu'ils lui prêtoient: comme les Indiens passoient de son temps pour être les derniers peuples de l'Asie, il avoit voulu faire entendre qu'Athènes seule, avec le secours de la Déesse, avoit remporté la victoire sur les forces conjurées de toute cette partie du monde.

*Theog. v. 223.*

On voit par là que ce n'est pas sans raison qu'Hésiode regardoit Némésis comme une Divinité très-dangereuse aux hommes, naturellement vains, & rarement en garde contre les surprises de l'orgueil. Personne n'ignore qu'on l'appeloit aussi Adraffie; mais on ne fait pas communément qu'elle étoit originaire d'Égypte, & même il semble qu'on pourroit se défendre de le croire, Achilles-Tatius, de qui l'on tient cette particularité, n'étant pas du nombre de ceux qui peuvent s'attirer le plus de croyance. Je ne vois pourtant pas ce qui l'auroit pû induire à écrire, comme il a fait, que

*In Isagoge.*

les Egyptiens avoient donné le nom d'*Astre* ou *étoile de Némésis* à la planète de Saturne, s'il ne l'avoit pas lû dans un auteur plus ancien. Son témoignage d'ailleurs s'accorde avec celui d'Ammien-Marcellin, qui bien que moderne mérite quelque considération en ces matières, parce qu'il étoit Payen, & qui assure, que selon les anciens Théologiens, Némésis étoit une Divinité élevée dans les Cieux, qui regardoit du haut d'une éternité cachée tout ce qui se passoit sur la terre (*f*). Enfin, ce qui montre qu' Achilles-Tatius ne s'est pas trompé, c'est que chez les Romains, qui avoient reçu des Grecs la plupart de leurs Divinités, comme ceux-ci les avoient reçues

*Noël. Attic.  
13, 21.*

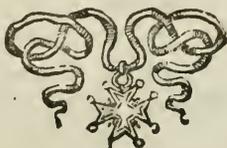
des Egyptiens, il y avoit, au rapport d'Aulu-Gelle, une Déesse associée à Saturne, qu'à son nom seul on reconnoit pour être la même que Némésis: on la nommoit *Lua*, c'est-à-dire, celle qui fait expier les fautes.

(*f*) Amm. Marc. l. XIV, c. 111.  
*Jus quoddam sublime numinis effi-*  
*cacis . . . veteres Theologi . . . ex*  
*abditâ quadam æternitate tradunt*  
*omnia despectare terrena. Il dit en-*

core qu'elle est au dessus du globe de la Lune, pour marquer, non la place qu'elle occupe dans les Cieux, mais seulement son élévation.

Voilà tout ce que j'avois à dire de Némésis, car je ne crois pas devoir m'arrêter à la fable qui l'a rendu mère d'Hélène; cette fable n'est, ni bien ancienne, ni difficile à entendre: la beauté extraordinaire d'Hélène fut pour elle une occasion de chagrins continuels, & la cause d'une infinité de maux pour deux grands peuples; voilà pourquoi l'on dit qu'elle avoit reçu la naissance de Némésis: on n'eut aussi égard qu'à la beauté du cygne, dans le choix du père qu'on donna à cette Princeſſe.

*Ces six articles, dont les deux premiers ont paru dans le tome XVI de nos Mémoires, sont les seuls auxquels M. de la Barre ait eu le temps de mettre la dernière main. Le plan de son ouvrage embrassoit toute l'histoire des Dieux de la Grèce, conformément à la théogonie d'Hésiode. Nous avons retrouvé parmi les papiers de M. de la Barre, les minutes de quelques autres articles; mais comme l'ordre que s'est proposé l'auteur, ne les amenoit pas immédiatement après les six premiers, & que d'ailleurs ils semblent composés sur un autre plan, quoique dans les mêmes principes, nous avons cru devoir les réserver pour la partie historique de quelqu'un de nos volumes suivans, où nous en donnerons l'extrait.*



## M E M O I R E

*Dans lequel on examine plusieurs questions générales  
concernant les Ministres des Dieux à Athènes.*

Par M. DE BOUGAINVILLE.

Lû le 28  
Juin 1746.

**L**ES Ecrivains de l'antiquité, les Médailles, les Inscriptions offrent un si grand nombre de détails sur les différens objets du culte des nations les plus célèbres; & ces détails ont été recueillis par tant d'auteurs modernes, qu'au premier coup d'œil la matière paroît absolument épuisée. Cependant combien reste-t-il encore de points essentiels à examiner, de problèmes à résoudre! Quelle étoit l'origine de ce culte bizarre qui anéantissoit la Divinité en multipliant les Dieux? Cette Religion avoit-elle pris naissance dans une contrée particulière, & de cette contrée, qui auroit en quelque sorte été son berceau, un progrès rapide l'avoit-il portée dans les pays voisins, & de là dans toutes les parties de l'Europe & de l'Asie? Avoit-elle au contraire autant de patries que de régions différentes, & s'étoit-elle à la fois établie chez tous les peuples, sans aucune communication de l'un à l'autre? ou plutôt ne faut-il pas, en prenant le milieu entre ces deux sentimens opposés, croire qu'elle est également ancienne chez plusieurs nations, mais que quelques-autres l'ont reçûe de mains étrangères, & qu'alors elle étoit souvent un mélange de dogmes, de traditions & de cultes originaires de lieux différens? Faut-il juger de la nature & de l'essence du Polythéisme par ses seuls dehors? ou cet extérieur qui ne présente aux yeux qu'un tissu de crimes & d'absurdités, étoit-il l'écorce d'un culte, je ne dis pas plus digne de la Divinité, mais moins contraire à la raison? Ce culte étoit-il originairement celui d'une multitude d'Êtres distincts, ou d'un Être unique honoré sous différens rapports?

Enfin, que doit-on penser en particulier de la religion Grecque, la plus célèbre & la plus étendue de toutes les sectes du Paganisme? Ce sont autant de questions sur lesquelles (a) on desire encore des éclaircissémens.

Il me semble qu'un des moyens les plus aisés d'y parvenir, sans traiter directement ces questions importantes, dont la discussion demande une science profonde & des vûes supérieures, est de fixer avec précision quelle étoit chez les anciens la nature du Sacerdoce, quel rang le Ministère sacré tenoit dans l'Etat; d'examiner si les Prêtres formoient un corps distingué du reste des citoyens, & dont les membres fussent unis entre eux, s'ils avoient une juridiction, s'ils étoient chargés de l'observation de loix religieuses. Le rapport nécessaire qui se trouve entre les objets du culte & les Ministres, doit faire appercevoir la liaison réelle, quoiqu'indirecte, de cette question avec les précédentes.

Elle est pleinement décidée par rapport aux ministres sacrés des Egyptiens, des Perses, des Romains & des Gaulois. On sait quelle étoit l'autorité du Sacerdoce chez toutes ces nations: on voit clairement que chez elles le culte Religieux intimement lié au système politique, y entroit comme partie principale; & c'est une connoissance préliminaire qui peut contribuer à donner une idée de la nature même de leur Religion. Mais ce point suffisamment éclairci à l'égard de tous ces peuples, n'a pas encore été traité par rapport aux sacerdoces Grecs.

(a) Lorsque je composai ce Mémoire; je ne connoissois pas l'ouvrage que feu M. de la Barre avoit entrepris, sous le titre de *Mémoire pour servir à l'histoire de la Religion de la Grèce*; & dont les six premiers articles, les seuls que nous ayons pû recouvrer, sont imprimés dans le tome XVI de nos Mémoires, & dans celui-ci. Je crois qu'on trouvera dans cet ouvrage des réponses satisfaisantes à la plupart des questions que j'indique à la tête de ma Dissertation. Ce qui

concerne en particulier la Religion grecque, me paroît traité avec beaucoup d'érudition & de méthode. Les principes de M. de la Barre sont, autant que j'en puis juger aujourd'hui, simples, seconds, lumineux. Il est triste que ce savant Académicien n'ait pas eu le temps d'achever un ouvrage si capable de répandre du jour sur une matière de cette importance; mais ce qu'il en a fait, suffit au moins pour nous donner une idée de son plan & de son système.

Il est, je l'avoue, difficile, pour ne pas dire impossible, d'établir là-dessus rien de général, à prendre ce mot dans toute son étendue; parce que la Grèce doit être moins considérée comme un pays habité par une même nation, que comme un assemblage de Républiques indépendantes, unies par les liens d'une Religion commune pour le fond, mais qui dans les détails varioit à l'infini: variété qui influoit nécessairement sur l'état des Ministres sacrés. La manière de les élire, leurs fonctions, leurs prérogatives, leur rang, leurs devoirs, tout étoit différent selon les lieux. Le sort décidoit du choix des uns, celui des autres étoit remis à la nomination des Magistrats ou au suffrage du peuple; quelques Sacerdotes étoient attachés à certaines familles, la plupart pouvoient être remplis indifféremment par tous les citoyens; quelques-uns étoient perpétuels, plusieurs ne se conféroient que pour un temps. Ici les hommes seuls pouvoient posséder ces dignités; là ils en étoient exclus; ailleurs on admettoit les deux sèxes à la fois: quelques Divinités rejetoient l'un & l'autre, & faisoient acheter par un cruel sacrifice le droit de leur offrir des victimes. Le célibat étoit ordonné aux uns, & le mariage permis à d'autres; mais ils ne pouvoient passer à de secondes nôces. Dans une ville d'Achaïe, le sacerdote de Jupiter étoit le prix de la beauté; dans plusieurs temples on l'accordoit à la naissance: à Thèbes le prêtre d'Apollon Isménien devoit joindre ce double avantage avec la force. La chastété souvent indispensable, étoit quelquefois un obstacle. Chez les Messéniens, un Prêtre qui avoit perdu son fils devenoit incapable d'exercer ses fonctions; à Élatée, un jeune enfant présidoit au culte de Minerve; à Égis, la Terre avoit un temple dont la Prêtresse devoit être veuve, & renoncer pour le reste de ses jours au mariage. Celle de Junon tenoit le premier rang dans Argos, & marquoit les années par son nom: mais les ministres de Cybèle & de Bellone n'étoient guère honorés que par une populace superstitieuse. Pendant que les autres prêtres attachés constamment au même temple avoient une demeure fixe, ceux-ci

*Pausan. l. VII,  
c. 24, 27.*

*L. IX, c. 10.*

*Minut. Felix.*

*Pausan. l. IV,  
s. 12.*

*L. X, c. 34.*

*L. VII, c. 25.*

*Thucyd. l. II.*

vagabonds comme leurs Déesſes, parcouroient ſucceſſivement toutes les contrées, traînant à leur ſuite les objets mépriſables d'un fanatiſme odieux; en un mot, on ne peut faire un pas dans la Grèce, ſans rencontrer des différences nombreuses ſur l'article de la Religion & de ſes Miniſtres.

C'eſt ſans doute cette multitude de contrariétés dans le culte des villes Grecques qui, jointe au peu de connoiſſance de leurs loix, a juſqu'à préſent empêché d'établir rien de général ſur la nature des ſacerdoce Grecs, & ſur l'état de ceux qui en étoient revêtus. Je crois cependant qu'on peut y réuſſir, non pas, il eſt vrai, en eſſayant de réunir ſous un même point de vûe tant de Républiques différentes, mais en ſe bornant à la ſeule ville d'Athènes, qui doit ſur cet article avoir été, preſque ſans exception, le modèle de toutes les autres. Ce ſeroit, je l'avoue, ſe tromper que de prétendre juger du gouvernement civil de tous les états de la Grèce par celui d'Athènes; mais je me crois en droit de préſumer que tout ce que l'on ſait du gouvernement religieux de cette République, doit s'étendre à celui de la pluſ-part des villes Grecques. Athènes étoit le centre de la religion Grecque, & en quelque ſorte le temple de la Grèce. Jamais peuple ne fut plus occupé du culte des Dieux que ſes citoyens: l'encens fumoit ſans ceſſe ſur leurs autels, & dans leur année il n'y avoit peut-être pas un ſeul jour qui ne fût marqué par quelque fête. Le culte de leurs principales Divinités s'étoit répandu dans toutes les parties de la Grèce, & ſouvent même au delà de ſes limites; Athènes enfin, dans l'étendue de ſon territoire, renfermoit le ſanctuaire du Paganisme, le célèbre temple d'Eleuſis.

Ainſi, pour connoiître ce qui concerne les miniſtres de la religion Grecque, comme on connoiît ce qui a rapport à ceux des nations que j'ai nommées ci-deſſus, il ne s'agit que de déterminer avec précision, quelle étoit la nature du ſacerdoce chez les Athéniens, quelle idée ils s'en formoient, quel rang tenoient parmi eux les hommes chargés du culte des Dieux; c'eſt à quoi je vais m'attacher dans ce Mémoire.

Il ne faut pas s'attendre à y trouver la description de toutes les fonctions attachées à leurs dignités; des cérémonies qui accompagnoient les sacrifices, des ornemens que les Prêtres avoient droit de porter dans l'exercice de leur ministère, en un mot, l'énumération de tout ce qui se passoit dans l'intérieur des temples, de tous les usages établis dans la célébration des fêtes; ces détails étrangers à mon sujet, ont été recueillis par des savans modernes. On les trouve fort au long dans l'archæologie Grecque de Potter, dans les antiquités homériques de Feith, dans les traités de Meursius & de Chatelain sur les fêtes Grecques.

Division de  
ce Mémoire.

Je me borne à l'examen des questions principales que je réduis à trois, dont la dernière sur-tout est d'une grande importance dans cette matière, & fera naître de nouvelles questions.

Premièrement, la dignité sacerdotale étoit-elle à Athènes incompatible avec des fonctions d'un autre genre?

Secondement, les Prêtres avoient-ils des revenus attachés à leurs places? l'administration de ceux des Temples leur étoit-elle confiée?

Troisièmement enfin, formoient-ils dans l'Etat un corps particulier distingué des autres corps, ayant un tribunal & une juridiction sur les choses qui intéressoient le culte des Dieux? La discussion de ces trois points remplira la première partie de ce Mémoire.

Et comme je soutiendrai la négative sur le troisième; dans une seconde partie, j'examinerai quel étoit à Athènes le tribunal auquel ressortissoient les affaires relatives à la Religion, & sur quelles loix étoient fondées les décisions des Juges.

## P R E M I È R E P A R T I E ,

*Dans laquelle on examine les trois questions exposées  
ci-dessus.*

Première  
Question.

C E seroit se former une fausse idée de la nature du ministère sacré chez les Athéniens, que de le regarder comme  
un

un état qui excluait généralement tous les autres ; les Prêtres ne s'occupoient pas uniquement du soin des autels, & la dignité sacerdotale, seulement incompatible avec les professions utiles & lucratives, n'empêchoit pas ceux qui en étoient revêtus de pouvoir aspirer aux premières charges, exercer les emplois les plus importans de la République. Je pourrois le justifier par un grand nombre d'exemples, & particulièrement par celui de Xénophon, historien, philosophe, capitaine illustre, & qui joignoit le Sacerdoce à ses autres qualités. Il en remplissoit les fonctions, lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort de son fils, tué à la bataille de Mantinée. Archias l'un des plus célèbres Hiérophantes d'Eleusis, avoit rendu de très-grands services à l'État, dans les places d'un autre genre qui lui furent confiées. Une Inscription gravée sur une colonne de marbre à Athènes, fait mention d'un homme, qui étoit en même temps chef des Lampadophores de Cérès Eleusine, & Archonte ; ce qui prouve, non seulement que ce ministère, quoique subalterne, étoit fort honorable, puisqu'il pouvoit s'allier avec la première dignité de la République ; mais encore que le Sacerdoce en général n'excluait pas les emplois civils : en un mot, il suffit d'ouvrir les recueils de Gruter & de Muratori, pour se convaincre par une foule d'exemples, que rien n'étoit plus fréquent que l'union de la Magistrature & du Sacerdoce.

Mais non seulement le ministère sacré s'accordoit parfaitement avec les emplois civils, il n'empêchoit pas même de porter les armes ; le prêtre & le guerrier se trouvoient souvent confondus ; la même main avoit le droit de verser le sang des victimes, & celui des ennemis de l'État. On vit combattre à Platée Callias ministre de Cérès, & cet usage n'étoit pas particulier à Athènes : les Lacédémoniens, après la bataille dont je viens de parler, firent faire trois tombeaux séparés pour ceux qu'ils avoient perdus. Le premier fut destiné pour les Prêtres, le second pour le reste des Spartiates, & le troisième pour les Hilotes.

La dignité sacerdotale étoit-elle à Athènes incompatible avec des fonctions d'un autre genre ?

*Diog. Laert. in Xenoph.*

*Demosth. in Næaram.*

*Muratori, t. II, p. 560, n. 1.*

*Herod. l. IX, c. 24.*

*Seconde  
Question.*

Les Prêtres avoient-ils des revenus attachés à leurs places ! l'administration de ceux des Temples leur étoit-elle confiée !

*Schol. Aristoph. Vesp.*

Comme toute profession utile étoit incompatible avec la dignité sacerdotale, les Prêtres avoient un revenu fixe attaché à leur place. On fait qu'une partie des victimes leur appartenoit, que la plupart avoient leur demeure dans les bâtimens qui dépendoient des temples : mais outre cela il est certain qu'ils recevoient un honoraire proportionné, sans doute, à l'importance de leurs fonctions, & au rang que tenoit dans la ville la divinité dont ils étoient les Ministres. On en trouve la preuve dans un passage d'Eschine que je vais traduire ici presque en entier, parce que j'en dois faire usage plus d'une fois dans la suite de ce Mémoire. « A Athènes (b), » dit cet Orateur dans son discours contre Ctésiphon, quiconque exerce une fonction publique, quelque petite qu'elle soit, doit un compte de son exercice. Je vous le montrerai d'abord dans des cas presque incroyables. *La loi ordonne que tous les Prêtres & Prêtresses, en un mot, tous ceux qui ne reçoivent qu'un simple honoraire, & qui pour toute fonction adressent des vœux au Ciel en votre faveur, seront comptables.* » Il est à présumer que cet honoraire se prélevoit sur les revenus des Temples.

Ces revenus appartenans aux temples & destinés à l'entretien des édifices sacrés & à la dépense ordinaire des sacrifices, étoient souvent fort considérables ; on peut en distinguer plusieurs espèces.

L'une des principales étoit le produit des amendes auxquelles on condamnoit les particuliers, amendes dont la dixième partie appartenoit à Minerve Poliade, & la cinquième aux autres Dieux & aux Héros dont les Tribus portoient le nom. De plus, lorsque les *Prytanes* ne tenoient pas les assemblées conformément aux loix, chacun d'eux étoit

*Demost. in Timoc. Xenoph. l. 1, Ellen.*

(b) Ἐν τῷ παύτῃ τῇ πόλει ὅπως ἀρχαία ἔσσι, καὶ πηλικαῦτη τὸ μέγιστος, ἔδειξ' ὅτιν αὐτοῦδυνες, τῶν καὶ ὀπισσοῦν πρὸς τὰ κινὰ προσελλυτόπων. Διδάξω δὲ ὑμᾶς πρῶτον ὅτι τῶν παρεδοξῶν ἴσιν τὸς ἱερεῖς καὶ τὰς ἱερείας ἰσοεδυγας εἶναι κτελεῖ ὁ νόμος, καὶ συλλήθεθιν

ἀπαντας, καὶ χωρὶς ἐπάσης κατὰ σῶμα τὸς τὰ χεῖρα μόνον λαμβανοντας, καὶ τὰς ευχὰς ἰπὲρ ὑμῶν πρὸς τὸς θεὸς ευχόμενης· καὶ ἔ μόνον ἴδια, ἀλλὰ καὶ κοινῇ τῇ γῆν, εὐμορπιδας, καὶ κήρυκας, καὶ τὸς ἄλλυς ἀπαντας. Eschin. in Ctésiphon.

puni par une amende de mille dragmes, qu'il falloit payer à la Déesse : si les *Proedres*, c'est-à-dire, les Sénateurs chargés de faire à ces assemblées le rapport des matières sur lesquelles on devoit délibérer, ne le faisoient pas suivant les règles & dans l'ordre prescrit, ils étoient aussi condamnés à une amende de quarante dragmes, appliquée, comme l'autre, au profit de Minerve; ce qui devoit l'enrichir.

Outre cette espèce de revenu appartenant en commun aux Dieux, & qui varioit suivant le nombre & la grandeur des fautes, les Temples en avoient de particuliers; c'est le produit des terres consacrées aux Divinités: rien n'étoit plus commun dans la Grèce que ces fondations. Je ne parle pas ici des terres que l'on consacroit aux Dieux, & qui étoient condamnées à rester éternellement incultes, comme le territoire de Cirrha proscriit par le decret solennel des Amphictions, la campagne située entre Mégare & l'Attique consacrée aux Déeses d'Eleusis, & plusieurs autres: il ne s'agit que de celles que l'on cultivoit & dont les fruits faisoient la richesse des Temples.

Tel fut le champ que Xénophon consacra à Diane d'Ephèse en exécution d'un vœu qu'il lui avoit fait pour son heureux retour, dans la retraite des dix mille. Il l'acheta d'une partie de l'argent qui provenoit des dépouilles des Perses, & de la rançon de leurs prisonniers; ce champ étoit situé auprès de Scilunte, petit bourg fondé par les Lacédémoniens sur la route de Sparte à Olympie; il employa ce qu'il eut de reste après cet achat, à faire bâtir un temple sur le modèle de celui d'Ephèse: un trait de ressemblance assez singulier entre ces deux édifices, c'est leur situation. Le fleuve qui couloit auprès du temple d'Ephèse se nommoit *Sellène*, & nourrissoit beaucoup de poissons. Un ruisseau du même nom & qui avoit le même avantage, arrosoit la campagne où Xénophon fit élever le sien. Ses environs, aussi variés que fertiles, offroient des terres labourables, des pâturages excellens, où les animaux destinés à servir de victimes trouvoient une nourriture abondante, des forêts

*Æschin. in  
Ctesiph.*

*Thucyd. l. 1;*

*Xenoph. de  
Cyr. min. exped.  
l. V.*

remplies de gibier de toute espèce, & qui servoient de retraite à une grande multitude de bêtes fauves: le temple étoit environné d'un bois sacré & de jardins plantés d'arbres fruitiers de toute saison. Devant la porte de cet édifice, on voyoit une colonne que Xénophon fit élever comme le monument de la fondation, & sur laquelle on lisoit ces mots: *ΙΕΡΟΣ Ο ΧΩΡΟΣ ΤΗΣ ΑΡΤΕΜΙΔΟΣ: TERRE CONSACRÉE A DIANE.* Elle étoit affermée; celui qui percevoit les fruits devoit en payer la dixme à la Déesse, & déposer le reste pour être employé aux réparations & aux dépenses ordinaires.

Cette dixme servoit aux sacrifices offerts dans la fête solennelle que Xénophon institua en l'honneur de Diane. Elle se célébroit tous les ans, & duroit plusieurs jours; tous les habitans du bourg & des environs s'y trouvoient, & la Divinité nourrissoit pendant tout le temps ses adorateurs, en leur fournissant du bled, du vin & toutes les choses nécessaires à la vie. Xénophon même, afin de procurer l'abondance, indiquoit auparavant une chasse générale, à laquelle il présidoit avec ses enfans. J'ai rapporté tous ces détails, parce que c'est peut-être la seule fondation dont les particularités nous aient été conservées, & qu'elle peut donner une idée de toutes les autres.

*Plutarch. in  
Nicias.*

On doit aussi compter parmi ces établissemens, celui de Nicias en faveur du temple d'Apollon à Délos. Ce Général, après avoir fait éclater la grandeur d'Athènes par des jeux solennels qu'il donna dans cette île, poussa la magnificence jusqu'à consacrer à la Divinité qu'on y adoroit, une ferme considérable: il ordonna que les revenus en seroient employés à donner tous les ans un repas public aux Déliens, afin de mériter la reconnoissance éternelle de ce peuple, par une libéralité toujours renaissante, & d'assurer à sa patrie la protection constante du Dieu dont il rendoit la fête plus solennelle; on grava cette fondation sur une pyramide, pour la rendre publique & irrévocable.

*Pausan. l. IX,  
c. 8.*

Je ne balancerois pas non plus à mettre au nombre de

ces donations, celle que Sylla fit aux Dieux, Jupiter, Apollon & Esculape, de la moitié du territoire de Thèbes, si elle n'eût pas été plutôt une espèce de satisfaction de sa part, qu'un fruit de sa libéralité. Les Thébains s'étoient déclarés pour Mithridate; mais l'entrée du général Romain en Béotie, leur inspira une frayeur qui fut bien-tôt suivie du repentir; leur soumission fut inutile, Sylla ne les traita pas avec moins de rigueur, & entre autres mauvais traitemens, il leur ôta la moitié de leurs terres. Le prétexte dont il se servit, fut d'appaîser la colère des Dieux irrités, sans doute, du sacrilège qu'il avoit été obligé de commettre, en s'emparant des trésors d'Olympie, de Delphes & d'Épidaure, dont il s'étoit servi pour payer ses troupes. Au reste, cette fondation dura peu; les Romains rendirent dans la suite à la ville de Thèbes tout ce qu'elle avoit perdu.

Nous ne pouvons douter que les divinités d'Athènes n'eussent reçu quelquefois de pareils présens, & qu'elles ne possédassent plusieurs terres dans les campagnes de l'Attique. Les revenus, soit en nature, soit en argent, se recueilloient avec soin, & se conservoient pour les usages sacrés.

*Plat. de leg.  
l. VI.*

Je ne parle pas ici des terres appartenantes à l'État, & dont les bleds étoient destinés pour les sacrifices qui se faisoient au nom & aux dépens de la République; non plus que des prémices que les officiers publics, connus sous le nom de *Parasites*, avoient droit de lever pour les Dieux sur toutes les terres. Toutes ces redevances faisoient partie du revenu des temples.

*Pollux. l. VI,  
c. 7. Hesych.*

*Aristoph. Sch.  
in avib.*

*Athen. l. VI,  
c. 6.*

Les Dieux, outre le produit des biens appartenans à leurs temples, avoient souvent des droits qui leur étoient accordés par des conventions particulières: les Lépréates étoient, par exemple, obligés de payer tous les ans un talent à Jupiter Olympien, en conséquence d'un traité d'alliance fait avec les Eléens dans une de leurs guerres. Ceux d'Épidaure, pour obtenir des Athéniens la permission de couper des oliviers, dont le bois devoit être employé à faire des statues ordonnées par la Pythie, s'étoient engagés à envoyer tous

*Thucyd. l. V,*

*Herod. l. V,  
c. 82.*

les ans à Athènes des députés chargés d'offrir en leur nom des sacrifices à Minerve & à Neptune; mais il faut mettre cette dernière prérogative au rang des redevances, plutôt honorables qu'utiles.

*Harpocrat.*

La dixième partie des dépouilles enlevées aux ennemis, appartenoit aussi à Minerve; les biens des trente Tyrans furent employés à faire des vases sacrés; enfin tout tournoit au profit des temples: les Dieux avoient une infinité de moyens de s'enrichir; mais ce qui contribuoit le plus à l'opulence des temples, dont la réputation étoit établie dans la Grèce, c'est l'argent que les particuliers y portoient tous les jours pour acquitter quelques vœux, ou pour faire offrir en leur nom des sacrifices aux Divinités. La crédulité des peuples étoit un fonds inépuisable, c'est elle qui avoit enrichi les temples de Délos & d'Eleusis, qui entretenoit la magnificence de Delphes; & ces trésors immenses qui furent souvent la proie de l'avarice, étoient le fruit de la superstition.

Les Prêtres n'étoient, ni les dépositaires, ni les administrateurs de ces revenus. Bornés à un simple honoraire, ils n'avoient d'autres fonctions que d'offrir des prières & des victimes aux Divinités dont ils étoient les ministres. Eschine le dit en propres termes dans le passage déjà cité.

Il y a grande apparence que les sommes provenantes du revenu des terres & des autres biens particuliers, étoient reçues par des personnes préposées à cet effet, & comptables de leur administration: nous ne pouvons pas même en douter, après ce que nous lisons dans Aristote, qui parlant des officiers attachés aux temples, fait une mention expresse des gardiens de l'argent appartenant aux Dieux. On choisissoit sans doute des citoyens d'une intégrité reconnue, & ils étoient chargés du détail de l'entretien du temple, & des dépenses ordinaires des sacrifices.

*Arist. Politic.*  
l. VI, c. 8.

Je dis des dépenses ordinaires; car pour celles qu'exigeoient les fêtes solennelles qui se célébroient à Athènes avec une magnificence incroyable, comme les Bacchanales & les Panathénées, elles étoient à la charge du chorège,

*Demosth. pro*  
*Coron.*

c'est-à-dire, du chef des chœurs de chaque tribu; chacune en effet avoit son poëte & ses musiciens qui chantoient à l'envi des hymnes en l'honneur de la Divinité. On donnoit pour chefs à ces différens chœurs les plus riches citoyens; & comme l'exercice de cette charge leur coûtoit beaucoup, pour les dédommager en quelque sorte, on avoit accordé au chorège de la tribu victorieuse, le droit de faire graver son nom sur le trépied que cette tribu suspendoit aux voûtes du temple. Cette fonction, quoique ruineuse, étoit fort recherchée, & devoit l'être dans un état Républicain: outre qu'elle conduisoit aux honneurs comme la dignité d'Édile curule à Rome, elle donnoit beaucoup de crédit dans l'esprit d'un peuple, plus sensible au plaisir qu'on lui procuroit, qu'à la grandeur des services, & qui estimoit autant un chorège prodigue qu'un général victorieux.

*In Mid.**Plut. in Arist.*

A l'égard des amendes appartenantes en tout ou en partie à la déesse Minerve & aux autres Dieux, il y avoit à Athènes des trésoriers publics destinés à les recevoir. Ils étoient au nombre de dix, & le sort présidoit à leur choix. On les appeloit trésoriers de la Déesse, ou receveurs des deniers sacrés: ils touchoient cet argent en présence du sénat, & avoient le droit de modérer l'amende, ou même d'en décharger, en cas qu'ils la trouvassent injuste. La statue de Minerve, celle des victoires, & les autres gages précieux de la durée de l'État, étoient confiés à leur fidélité.

*Pollux.**Lyfias pro  
Milite.**Harpocr.*

Le trésor dans lequel on conservoit l'argent consacré aux Dieux, étoit dans la citadelle, derrière le temple de Minerve Poliade; situation qui lui fit donner le nom d'*Opisthodomé*. Un double mur lui servoit d'enceinte; il n'avoit qu'une seule porte, dont la clef étoit entre les mains de l'*Épistate* ou chef des *Prytanes*; dignité fort considérable, mais qui ne duroit qu'un jour. On gardoit dans ce trésor un registre sur lequel étoient inscrits les noms de tous les débiteurs de l'État, jusqu'au paiement entier de l'amende. S'ils étoient insolubles, on agissoit contre eux avec une sévérité excessive, & quelquefois même avec une cruauté que la Religion

*Aristoph. Schol,  
Pluro.**Schol Demost,  
in Anarot.**Pollux. l. VIII,  
chap. 9. sect. 3.**Demost. in  
Macart.**In Timocrat.*

*Corn. Nep. in  
Milt.*

*In Cimon.*

n'excusoit pas, quoique l'intérêt des Dieux en fût le motif, ou plustôt le prétexte. Miltiade, le libérateur d'Athènes, périt dans les fers, pour n'avoir pû payer l'amende de cinquante talens, à laquelle le mauvais succès de son expédition contre Paros, l'avoit fait condamner par des citoyens qui ne savoient pas distinguer le malheur du crime. Cimon son fils fut obligé, pour racheter son corps, de payer la somme entière.

Ces Trésoriers sacrés tenoient un rang considérable dans l'ordre des Magistrats destinés à recevoir les deniers publics. Il y en avoit plusieurs espèces, comme plusieurs sortes de revenus. Sigonius qui a parfaitement traité cette matière dans son savant ouvrage sur la république d'Athènes, distingue ces revenus en quatre classes.

1.° Les impôts ou les revenus qui se tiroient des biens appartenans à l'État, comme les mines, les bois, les terres, les droits pour l'entrée ou la sortie des marchandises, & la capitation des étrangers.

2.° Les contributions que les villes alliées s'étoient engagées de fournir contre les Barbares après l'expulsion de Xerxès. Aristide en avoit été nommé directeur; elles formoient d'abord une somme assez modique, mais on les fit monter dans la suite à mille talens attiques.

3.° Les levées extraordinaires faites sur les étrangers habitans d'Athènes, & sur les citoyens, dans les besoins pressans, par ordre du sénat, & par l'autorité du peuple.

4.° Enfin les amendes prononcées en jugement, dont une partie appartenoit aux Dieux, comme nous l'avons dit. Chaque espèce de revenus avoit des receveurs particuliers, dont chacun portoit un nom différent.

Je passe à l'examen de la dernière question, la plus difficile de toutes celles qui intéressent la religion du peuple Athénien.

*Troisième  
Question.*

Les Prêtres  
formoient - ils  
dans l'Etat un

Quoique les Romains aient, suivant l'opinion commune, emprunté d'Athènes un grand nombre d'usages, & que les loix de Solon passent pour avoir servi de modèle à celles des douze Tables, cependant rien n'est plus différent, ni même

même plus opposé, que le gouvernement de ces deux Républiques sur l'article dont il s'agit. A Rome, les Prêtres formoient un corps distingué qui avoit à sa tête un souverain Pontife\*, dont l'autorité embrassoit toute la Religion: cette dignité, l'une des plus considérables de l'État, donnoit à celui qui la possédoit, un pouvoir presque sans bornes. Il étoit le chef de tous les collèges Sacerdotaux, & en particulier de celui des Pontifes. Ces Collèges jugeoient en dernier ressort toutes les contestations relatives au culte des Dieux; le droit d'établir de nouvelles loix leur appartenoit; ils avoient l'inspection sur tous les Prêtres aussi-bien que sur les Magistrats chargés du soin des sacrifices & des cérémonies religieuses. Arbitres souverains de tout ce qui intéressoit la Divinité, ils en étoient en même temps & les ministres & les vengeurs: c'est à leur Tribunal que l'on déferoit les crimes contre la Religion. Ce qu'ils ordonnoient passoit pour inviolable, & ils n'étoient obligés de rendre compte, ni au peuple, ni au sénat. Le souverain Pontife avoit même le droit de s'opposer aux decrets du sénat, dans les occasions où il croyoit son ministère intéressé.

Il s'en faut bien que les ministres des Dieux eussent à Athènes, ainsi que dans le reste de la Grèce, la même puissance: ils ne composoient point un ordre distinct & séparé des autres ordres de l'État, un corps qui, réuni sous les mêmes loix, eût un chef dont l'autorité s'étendit généralement sur tous les membres. La dignité de souverain Pontife étoit inconnue à Athènes, & tous les Prêtres étoient chacun séparément attachés aux différens temples, sans que rien les unît entre eux. Seulement les temples des Divinités plus considérables, comme ceux de Minerve & de Neptune, de Cérès & de Proserpine, renfermoient plusieurs Ministres, qui avoient un chef particulier auquel on donnoit le nom de *Grand-Prêtre*. Le nombre des sacrificateurs & des ministres subalternes étoit proportionné à la grandeur de la Divinité & à l'importance du culte: ainsi à Athènes il y avoit plusieurs Grands-Prêtres particuliers, parce qu'on y adoroit

corps particulier distingué des autres corps, ayant un tribunal & une juridiction sur les choses qui intéressoient le culte des Dieux!

\* *Dionys. Halic. Ant. Rom. l. II.*

*Tit. Liv. l. XXXI.*

*Aristot. Polit. l. VI, c. 8.*

plusieurs Divinités dont le culte demandoit un grand nombre de Ministres; mais tous étoient indépendans les uns des autres, & aucun d'eux n'avoit d'autorité sur les prêtres consacrés à un autre culte. Le pouvoir de chacun se bornoit à l'intérieur de son temple, & il n'y avoit pas de Pontife souverain qui, sans être attaché à aucun Dieu en particulier, fût le chef de la Religion, & eût le droit de présider indifféremment à toutes les fêtes.

Il suit de là par une conséquence naturelle, que les ministres des Dieux n'étoient point à Athènes juges en matière de Religion; ils n'avoient, ni le droit de connoître des actions commises contre la Divinité, ni celui de les punir. Leurs fonctions se bornoient au soin d'offrir des sacrifices, & de présenter aux Dieux les hommages du peuple; mais on ne confioit pas à leur zèle celui de tirer vengeance des sacrilèges, de l'impiété, de la profanation des mystères, du blasphème, & des autres crimes qui intéressoient les objets de leur culte. En effet, comment auroient-ils pû être les juges de ces sortes de procès? ne formant point de corps visible, ils ne pouvoient former de Tribunal: chacun d'eux, instruit des usages du temple auquel il étoit attaché, ignoroit tout le reste. C'est ce qui fait dire à Sigonius, que le propre du Sacerdoce étoit de n'avoir, ni juridiction, ni pouvoir: principe véritable, s'il ne l'avoit pas établi comme général, & qu'il n'en eût point fait l'application aux Romains, dont les loix étoient fort différentes sur ce point. Trompé sans doute par les coutumes des Grecs dont il étoit fort instruit, il a confondu les deux gouvernemens ensemble. Peut-être ferois-je en droit de profiter de cette erreur de Sigonius, & de la faire valoir en faveur du sentiment que je soutiens. La méprise des véritables Savans, est presque toujours le fruit d'une vérité connue, & du grand nombre de connoissances étrangères aux sujets qu'ils traitent; mais je me crois assez bien fondé pour négliger une ressource.

Il ne pouvoit y avoir dans le genre dont nous parlons; que deux sortes de coupables, les philosophes & les libertins.

*Sigon. de ant.  
Jure Civ. Rom.  
l. 1, c. 19.*

Les premiers avoient une idée trop juste des objets du culte vulgaire, pour leur prostituer des hommages que la raison défavoit; les seconds, emportés par le feu de la jeunesse & l'amour du plaisir, négligeoient souvent toutes les bienfécances, & se faisoient honneur de commettre des excès contraires à l'ordre public. Socrate d'une part, & de l'autre Alcibiade, Andocycle, Phryné, nous fournissent des exemples connus de ces deux espèces. Or il suffit de jeter les yeux sur ce que les anciens nous ont conservé de leur procès, pour être convaincu que les Prêtres n'en ont point été les juges, & que ces fameuses causes furent portées devant des juridictions dans lesquelles ils n'étoient pas même admis.

En étudiant à fond l'esprit du gouvernement d'Athènes; on découvre sans peine la véritable raison de cet usage. Les crimes contre la Religion n'étoient punis, qu'autant qu'ils intéressoient l'État, & par une conséquence naturelle, leur jugement appartenoit au ministère public. De simples railleries qui ne bleffoient précisément que les Dieux, offensoient peut-être leurs Ministres; mais elles étoient sans conséquence. Les Athéniens ne connoissoient d'autre Religion que le culte public, héréditaire, général; d'autres Dieux que ceux qu'ils avoient reçûs de leurs ancêtres; d'autres cérémonies que celles qui étoient établies par les loix de l'État, pratiquées par la patrie de tous les temps, fixées par un usage immémorial. Ils n'étoient occupés que de la conservation de ce culte, qui étoit lié avec le gouvernement, & en faisoit une partie essentielle: la pompe extérieure des cérémonies attiroit aussi leur attention, parce que le maintien des dehors est inséparable de l'ordre & de la police. Mais pour cet assemblage monstrueux de fables, d'opinions étrangères, de traditions populaires, de fictions poétiques, qui formoit une autre Religion différente de celle de l'État, ils s'y intéressoient peu, & la liberté étoit extrême sur cet article. Cette explication peut seule concilier la contrariété apparente que forment dans la conduite de ce peuple, la licence

excessive accordée aux poètes, & la rigueur avec laquelle on punissoit les citoyens accusés d'impiété. Aristophane, qui n'épargnoit pas plus les Dieux que les Grands, étoit applaudi par les Athéniens; ils condamnèrent à mort Socrate, qui plein de respect pour la Divinité, ne désaprouvoit que l'espèce de culte qu'on lui rendoit; d'où peut venir cette différence? C'est que les railleries du poète n'attaquoient pas la forme du gouvernement, la Religion politique. Prudent dans ses excès, content de se jouer avec les détails, il ne sortoit point du champ qui lui étoit abandonné. Le philosophe au contraire étoit accusé de ne pas reconnoître les Dieux adorés par l'État, de vouloir en introduire d'autres, de mépriser les loix & l'ordre établi, de se donner enfin pour le réformateur général des abus qui s'étoient glissés dans la République. Quels furent les crimes d'Alcibiade & d'Andocyste? c'est d'avoir profané des mystères aussi anciens que la ville même, & dont la célébration faisoit partie des fêtes solennelles du culte public: mystères liés au gouvernement d'une manière si intime, que l'on regardoit l'entreprise des accusés, comme le signal d'un complot secret, comme la marque certaine d'une révolution méditée. S'ils n'avoient fait que railler sur quelque usage populaire ou étranger, personne n'en eût été choqué. Eschyle courut risque de périr, parce qu'on le soupçonnoit d'avoir révélé quelques secrets d'Éleusis dans une de ses pièces; les plaisanteries d'Aristophane sur le même théâtre étoient impunies.

Il est donc certain par ces exemples, que les accusations d'impiété n'avoient lieu, que lorsqu'elle se rapportoit à quelque chose de public; auquel cas le sacrilège étoit une espèce de crime mixte, qui rentroit dans l'ordre civil, & dont l'examen appartenoit dès-lors à la justice ordinaire. Ces deux objets n'étoient point séparés dans les accusations de cette espèce. Les ennemis d'Alcibiade faisoient valoir ce double motif pour empêcher son retour. Si d'un côté les Eumolpides & les Ceryces, déclarés publiquement contre lui, conjuroient le peuple de ne point le rappeler; d'un autre côté les

*Diog. Laert.  
in vitâ Socratis.*

*Plutarch. in  
Alcibiad.*

*Thucyd. lib.  
III, c. 53.*

partisans de la puissance populaire publioient, qu'un homme qui avoit violé ouvertement les loix de la patrie, ne méritoit pas de rentrer dans son sein.

Il n'est donc pas étonnant que les prêtres n'eussent aucune juridiction sur les choses relatives à la Religion: s'ils avoient formé un corps parmi les juges dans les causes de cette nature, il en resteroit quelque trace, & l'apologie de Socrate par Xénophon, en fourniroit des preuves indirectes. Lorsque ce philosophe atteste qu'on l'a toujours vû remplir exactement les devoirs de la Religion commune, il ne dit rien qui puisse faire même soupçonner qu'il y avoit des Prêtres au nombre de ses juges; il est cependant certain que dans ce cas, il n'auroit pas manqué d'en appeler à leur témoignage, & de les interpeller nommément.

Quelquefois les ministres des Dieux paroissoient dans ces occasions; mais c'étoit en qualité d'accusateurs. Dans l'affaire d'Andocyde, Callias ministre de Cérès, revêtu de ses habits Sacerdotaux, entre dans le sénat, & porte ses plaintes contre cet orateur. Les Eumolpides jouent le même rôle dans celle d'Alcibiade. On en voit encore un exemple frappant dans le *Lexiphanes* de Lucien; Mégalonyme l'un des convives du repas, dont un des interlocuteurs de ce dialogue fait le recit, allègue pour excuse de s'être fait attendre, qu'il avoit rencontré sur sa route l'Hiérophante & les autres ministres de Cérès Eleusine, traînant un citoyen au tribunal du Préteur.

Mais non seulement les Prêtres n'étoient pas chargés de la vengeance des crimes contre la Religion, ils ne pouvoient pas même, sans un ordre exprès, soit du peuple, soit du sénat, user du droit qu'ils avoient de dévouer les coupables aux Dieux infernaux. C'est en exécution du decret rendu contre Alcibiade, que les Eumolpides lancèrent l'anathème contre lui; c'est en vertu d'un autre decret qu'ils révoquèrent leurs imprécations, lorsque devenu nécessaire à ses compatriotes, il cessa de leur paroître coupable. L'arrêt qui ordonna d'abatre les statues de Philippe père de Persée, & toutes celles de ses ancêtres, de supprimer toutes les fêtes

*Xenoph. Apol.  
Socrat. p. 70 12*

*Andocyd. de  
Mysl.*

*Lucian. Lexi-  
phan. t. II, p.  
317.*

*Plutarch. in  
Alcib.*

*Tit. Liv. l.  
XXXI, c. 44.*

établies en leur honneur; qui déclara impurs & profanes tous les lieux où l'on avoit mis quelques monumens, ou quelque inscription à la gloire de ce Prince; enfin qui renouvela contre lui tout ce qui avoit été autrefois décerné contre le fils de Pisistrate; cet arrêt enjoignit en même temps à tous les Prêtres publics d'Athènes de le maudire, lui, ses enfans, ses troupes & ses États, toutes les fois qu'ils feroient des vœux pour le salut d'Athènes; ressource impuissante contre les armes victorieuses de Philippe, vengeance inutile, mais toujourns agréable à un peuple, auquel il ne restoit plus de son ancienne grandeur, qu'une orgueilleuse foiblesse qui dédaignoit un joug qu'elle ne pouvoit rompre.

Mais si les Prêtres n'avoient point l'administration des revenus des Temples, s'ils n'étoient pas juges en matière de religion, si, bornés à un simple honoraire, ils se contentoient d'offrir des vœux & des sacrifices, de quoi donc pouvoient-ils être responsables? sur quoi pouvoit tomber ce compte qu'ils étoient obligés de rendre suivant Eschine? C'étoit précisément sur ces sacrifices qu'ils avoient offerts, sur la manière dont ils s'étoient acquittés de leurs fonctions, sur l'exactitude scrupuleuse avec laquelle ils avoient observé toutes les cérémonies: car l'omission d'une seule étoit regardée comme très-criminelle. Si l'on pense que les anciens faisoient souvent dépendre d'un sacrifice offert dans les règles, le gain d'une bataille, ou le succès d'une entreprise, on sera moins surpris de leur rigueur. Tout est crime aux yeux de la superstition, pour qui tout est essentiel.

D'ailleurs, quoique j'aie fait voir que l'administration des revenus sacrés n'étoit pas confiée aux Prêtres, rien n'empêche cependant de croire qu'ils fussent dépositaires des offrandes que les particuliers faisoient aux Dieux, soit pour l'ornement des Temples, soit pour des sacrifices offerts en leur nom. Cette espèce de casuel ne peut pas être mis au nombre des biens appartenans aux Divinités; c'étoit un mobilier, dont leurs Ministres étoient, selon toute apparence, chargés, & duquel ils devoient par conséquent rendre compte.

## S E C O N D E P A R T I E ,

*Dans laquelle on examine quel étoit à Athènes le Tribunal auquel ressortissoient les affaires relatives au culte des Dieux, & sur quelles loix étoient fondées ses décisions.*

J'AI prouvé que les Prêtres n'avoient aucune juridiction sur les objets relatifs au culte des Dieux, il faut à présent déterminer devant quel Tribunal les causes de cette nature étoient portées. Toutes les apparences se réunissent d'abord en faveur de l'Aréopage: l'idée que l'on se forme de la grandeur de son pouvoir, est presque sans borne. Ce Tribunal, dont l'origine est fort ancienne, ne jugeoit d'abord que des meurtres. Dans les temps postérieurs on lui attribua la connoissance de presque toutes les causes criminelles, comme des homicides volontaires, des incendies, des empoisonnemens, des vols & de la retraite dans les pays étrangers. Dans la suite Solon donna plus d'étendue à la puissance de l'Aréopage: les augmentations qu'il y fit, l'ont même fait regarder, quoique sans fondement, par quelques écrivains, comme son fondateur. Ce sage législateur, qui sentoit les inconvéniens qu'entraîne le partage de l'autorité, la réunit presque toute entière entre les mains des Aréopagites. Il leur confia l'inspection générale des loix, les chargea particulièrement du soin des mœurs, de celui de maintenir le bon ordre, de corriger les abus, de s'opposer à l'introduction des usages étrangers, de veiller à l'éducation de la jeunesse, de donner des freins à l'avarice, au libertinage, & sur-tout de proscrire l'oïveté, qu'il regardoit avec raison comme la source de tous les vices. En conséquence de ce pouvoir, ils avoient le droit de s'informer de la conduite de chaque particulier, de ses facultés, des moyens qu'il employoit pour sa subsistance. Personne n'eût osé se soustraire à ces recherches, & les citoyens inutiles étoient exposés à la

*Première  
Question.*

Quel étoit à Athènes le Tribunal auquel ressortissoient les affaires relatives au culte des Dieux?

*Etim. auct.  
Lysias de cæd.  
Eratost.*

*Demost. in  
Aristog.*

*Poll. l. VIII,  
c. 10.*

*Lucian. in  
Anacharsi.*

*Licurg. in  
Leocrat.*

*Plut. in Solon.*

*Isocrat. in  
Aréopag. Pollux.*

*Val. Max.  
l. III, c. 11.*

*Heracides de  
R. P.*

*Plutarch. in  
Themist.*

rigueur des loix. Les édifices publics, la paie des soldats, le maniement des deniers de l'État, en un mot, tout ce qui intéresse le bien général, étoit soumis à ce Tribunal. Comment la Religion, l'une des principales parties du gouvernement, n'auroit-elle pas été de son ressort? La conséquence paroît naturelle. Aussi voyons-nous que la plupart des modernes ont attribué le jugement des crimes de cette nature à ce sénat respectable; cependant leur opinion n'est peut-être pas aussi-bien fondée qu'elle le paroît.

En effet, aucun auteur ancien ne le dit expressément: on ne le trouve, ni dans la vie de Solon par Plutarque, ni dans le discours d'Isocrate sur l'Aréopage. Si ce droit qu'on lui donne communément étoit réel, il devoit assurément sa naissance au législateur d'Athènes, puisqu'avant lui, cette juridiction se bornoit aux crimes contre la société. L'historien de Solon eût-il oublié cette circonstance essentielle? J'ajouterai de plus, comme une remarque décisive, que d'une part aucun des jugemens de l'Aréopage qui ont passé jusqu'à nous, n'a trait à la Religion, & que de l'autre, il est facile de prouver que de tous les procès d'impiété qui nous sont connus, aucun n'a été porté devant ce Tribunal. Quand on examine les choses de près, on voit clairement que la juridiction particulière des Aréopagites ne s'étendit jamais au-delà de ses anciennes bornes; que le pouvoir dont Solon les revêtit n'étoit que général, & que s'il embrassoit la République entière, c'étoit plutôt une espèce de surintendance universelle, qu'un examen qui descendît dans tous les détails. Dépositaires des loix, ils avoient soin qu'il ne se glissât rien de contraire aux anciens usages, soit dans le gouvernement civil, soit dans le système religieux. Censeurs de la conduite particulière de chaque citoyen, ils devoient tenir leurs yeux sans cesse ouverts sur tout ce qui se passoit. Supérieurs en quelque sorte à tous les Tribunaux, ils pouvoient à la vérité casser une sentence injuste, diminuer la rigueur des peines, sauver un innocent prêt à succomber, faire subir au coupable la peine de son crime; mais ils n'empêchoient

*Plutarch. in  
Solone.*

*Demost. de  
Coronâ.*

*Philost. Soph.  
lib. I.*

n'empêchoient pas l'exercice légitime des juridictions ordinaires. En effet, si l'Aréopage eût été juge immédiat de toutes les causes dont on lui attribue la connoissance, les autres Tribunaux auroient été inutiles; ainsi l'idée la plus juste que l'on puisse s'en former, c'est de le regarder comme une juridiction à laquelle le jugement des meurtres & de plusieurs autres crimes capitaux étoit réservé, & qui, à ce département particulier, joignoit une inspection générale sur toutes les parties du gouvernement.

*Suidas.*

C'étoit donc en cette qualité de réformateurs de tous les abus, qu'ils s'occupent à maintenir la Religion dans l'état où ils l'avoient reçue de leurs pères, à en exclure toute nouveauté dangereuse; mais il n'en faut pas conclure que les accusations particulières d'impiété fussent portées devant eux. Ainsi, quand on lit dans Isocrate, que tant que l'Aréopage conserva toute sa puissance, les fêtes se célébroient avec une majestueuse uniformité, qu'on ne voyoit point les solennités étrangères introduites à la place de celles de la patrie; en un mot, que l'affoiblissement de ce Tribunal étoit un des principes de la confusion qui régnoit dans le culte des Dieux, exposé de son temps à cette légèreté capricieuse qui fit toujours le caractère du peuple Athénien; il résulte seulement du texte de cet orateur, que l'intérêt manifeste que l'Aréopage prenoit à la Religion, faisoit partie des soins généraux qu'il donnoit au gouvernement & à l'administration des affaires publiques. Quand Plutarque & saint Justin nous apprennent, le premier qu'Euripide n'osa, par la crainte de l'Aréopage, se déclarer pour le sentiment de quelques philologes qui nioient l'existence des Dieux; le second, que Platon ayant appris en Égypte une nouvelle doctrine sur la Divinité, l'adopta, mais que la crainte de ce même Tribunal l'obligea de cacher une opinion si contraire à la tradition commune; cela signifie uniquement, que l'Aréopage attaché constamment au système ancien dont il étoit le défenseur, se seroit déclaré l'ennemi des opinions étrangères, & les auroit prosrites avec leur auteur: mais il n'est

*Suidas in  
Επιτετῶς.*

*Harpocrat.*

*Isocrat. in  
Areop.*

*Plutarch. de  
Placitis Philos.*

*Sanctus Justin.  
in Exhort. ad  
Gentil.*

*Actuum. Apost.*  
c. 17.

pas question de procédures juridiques. Lorsque saint Paul fut conduit dans l'Aréopage pour y rendre compte de la doctrine qu'il enseignoit, ce fut comme novateur, comme annonçant un Dieu inconnu à Athènes, comme introducteur d'un culte étranger: dans le cas dont il s'agit, l'Aréopage avoit le droit de faire des informations publiques. Telles furent celles qu'il fit contre l'Archonte Théagène, dont la femme, quoiqu'étrangère, avoit osé présider aux mystères de Bacchus, auxquels les seules Athéniennes étoient admises; crime capital à Athènes, & qui violoit directement les loix les plus respectées: aussi ce Tribunal, conservateur des usages anciens, prit-il connoissance de cette affaire, & condamna-t-il l'Archonte, mais ce fut de lui-même, en son propre nom, sans qu'il paroisse que la cause ait été portée devant lui; il s'en chargea comme partie publique, & s'il le punit, ce fut avec modération, parce qu'il ne lui étoit pas permis alors de pousser les choses à la rigueur.

*Demost. in*  
*Neerani.*

*Plutarch. in*  
*Pericle.*

Mais quand il seroit vrai que l'inspection générale, dont Solon chargea l'Aréopage, lui donna une juridiction réelle sur tous les objets sur lesquels sa vûe avoit droit de s'étendre, il est certain que cette autorité ne dura pas long-temps. Périclès, environ cent ans après Solon, employa tout ce que son mérite & sa réputation lui donnoient de crédit, à détruire la puissance de ce sénat respectable qui déplaisoit à la multitude. Il se servit utilement pour son projet, de l'éloquence d'Éphialtes, homme redoutable par ses talens, parce que l'amour du bien public ne les animoit pas. Telle fut l'époque de la décadence de cet établissement, trop sage pour être durable. Ces deux citoyens ôtèrent à l'Aréopage la connoissance de la plupart des affaires, le firent rentrer dans ses anciennes bornes, & par là ouvrirent un vaste champ à la corruption, qui ne craignit plus la censure impuissante d'une compagnie plus respectée qu'obéie; le nom d'Aréopagite devint presque un titre vain, ce qui n'empêchoit pas qu'il ne fût toujours recherché, parce qu'il étoit glorieux de porter un nom, qui du temps d'Aristide,

avoit été la récompense de la vertu. Ceux qui composoient ce Tribunal, n'étoient presque plus que des spectateurs oisifs de ce qui se passoit dans la République, à moins qu'un decret du sénat ou du peuple ne les tirât de leur inaction, en les chargeant d'instruire quelque affaire particulière qui devoit être jugée sur leur rapport : ce qui n'est pas sans exemple. Au reste, leur autorité varioit suivant les conjonctures ; ainsi dans les dangers pressans, on avoit quelquefois recours à la prudence de l'Aréopage, on le chargeoit de veiller au salut de l'Etat. Un trait rapporté par Plutarque dans la vie de Phocion, nous en fournit la preuve.

Pour achever de démontrer que l'Aréopage n'étoit point juge en matière de Religion, il suffit de jeter les yeux sur ce qui nous reste des procès de cette nature, & en particulier sur celui de Socrate.

Je ne parle point ici des préliminaires terribles dont les jugemens de ce Tribunal étoient précédés, du serment redoutable que l'on exigeoit de l'accusateur & de l'accusé sur les restes sanglans des victimes offertes aux Euménides ; circonstances remarquables, dont il n'est pas fait mention dans le procès de ce grand homme, & que Platon n'auroit pas oubliées. On fait de plus qu'il étoit défendu de prononcer devant ces juges sévères aucun discours étudié ; que l'exorde, les peroraisons, le choix des expressions, le ton même trop passionné, en un mot, tous les ornemens étrangers dont l'éloquence se pare souvent pour éblouir, étoient pros crits par une loi expresse ; que cependant Lysias qui n'ignoroit pas cet usage, composa pour Socrate un discours plein d'art & de sentiment. L'auroit-il fait, si Socrate avoit dû comparoître devant l'Aréopage, devant un Tribunal, d'où ces sortes de plaidoyers étoient bannis, où la vérité seule avoit droit de se faire entendre ? Socrate refusa d'en faire usage ; mais pourquoi ? ce n'étoit pas qu'il ne fût convenable devant les juges auxquels il s'adressoit ; c'est parce qu'il ne le crut pas digne d'un philosophe, dont l'innocence ferme & courageuse dédaigne un autre langage que celui de la vérité.

*Poll. l. VIII,  
c. 10.*

*Dinarch. in  
Demosth. in  
Aristocrat.*

*Lucian. in  
Anacharf.*

*Plutarch. in  
Lysia.*

*Diog. Laert  
in Socrat.*

Je pourrois m'en tenir à ces deux circonstances, & surtout à la dernière, qui me paroît suffisante; mais examinons le détail de sa condamnation. Platon son disciple monte dans la tribune aux harangues, prend la parole, mais sur le champ est interrompu par les juges, dont les cris tumultueux l'obligent de descendre; on recueille les voix, les suffrages se partagent inégalement, & le nombre de ceux qui condamnent Socrate surpasse de deux cens quatre-vingt-une voix celui des juges qui le renvoient absous. Cette première sentence déclare simplement Socrate coupable, sans déterminer la peine qu'il doit souffrir: car à Athènes, lorsqu'elle n'étoit pas fixée par les loix, on laissoit à l'accusé la liberté de choisir; & sur sa réponse, on rendoit un second arrêt définitif. Socrate averti que le choix dépend de lui, répond qu'il se condamne à être nourri le reste de ses jours dans le Prytanée. Cette réponse aigrit si fort les juges contre lui, que quatre-vingts de ceux qui s'étoient déclarés en sa faveur changent d'avis & le condamnent à la mort. Tout ce détail fournit la preuve complète que cette cause ne fut point plaidée devant l'Aréopage.

*Diog. Laert.  
in Socrat.*

*Plato in apol.  
Socrat.*

*Diog. Laert.  
Wid.*

*Lucian. in  
Anasthars.*

Premièrement, dans cette juridiction, les deux parties, ou leurs avocats, avoient seuls la liberté de parler: de quel droit Platon auroit-il pris la défense de Socrate? la manière dont il est interrompu ne s'accorde guère avec la gravité si célèbre de ces juges: elle suppose une de ces assemblées populaires, où toutes les passions ont droit de se faire entendre, & dans lesquelles les cris tumultueux sont les interprètes ordinaires du mécontentement.

Secondement, il paroît que le nombre des juges fut très-considérable: en ne supposant la classe de ceux qui déclarèrent Socrate innocent, que de cent personnes, l'autre devoit être composée de trois cens quatre-vingt-un: or il y a grande apparence que la première renfermoit au moins ce nombre, puisqu'il s'en détache tout d'un coup quatre-vingts pour passer dans le parti contraire. Est-il vrai-semblable que le tribunal de l'Aréopage fût si nombreux? Pour y être admis, suivant le règlement de Solon, il falloit avoir été Archonte; & les

*Plutarch. in  
Solon.*

Archontes n'y entroient même qu'après avoir subi le plus rigoureux examen, sur leur conduite particulière & sur leur administration. Plutarque nous apprend que Périclès fit ses efforts pour diminuer la puissance de ce tribunal, parce que n'ayant pas été revêtu de la première dignité de l'État, il ne pouvoit y être admis. Il résulte de ce récit, que les Archontes seuls avoient encore, du temps de Périclès, le privilège de devenir Aréopagites. Le nombre des Aréopagites n'étoit donc pas fixé, puisqu'il pouvoit augmenter tous les ans de neuf personnes; mais pouvoit-il jamais composer une compagnie de cinq cens juges? Quand la mort auroit épargné pendant cinquante ans tous ceux qui composoient l'Aréopage, ils n'auroient pas encore pû former le tribunal nombreux qui jugea Socrate.

*In Pericle.*

Mais je suppose que le règlement de Solon ne s'est pas toujours observé, & que ce Sénat respectable, dans lequel on n'admettoit autrefois que les neuf premiers Magistrats, ait été ouvert dans la suite à un plus grand nombre de citoyens, comme il paroît par quelques passages; comment concilier la haute sagesse de ce tribunal, avec le changement imprévû de quatre-vingts juges, auxquels une seule réponse fait trouver Socrate coupable? Une raison si foible pouvoit-elle leur faire adopter tout d'un coup un sentiment si contraire? & Socrate étoit-il devenu criminel, pour n'avoir pas voulu convenir qu'il le fût? Cette révolution fut l'effet de la colère: un caprice si marqué caractérise la multitude, & ne convient qu'à un tribunal formé par le peuple.

*Isocrat. in  
Aréopag. Aris-  
tophan. Schol.  
Pluto.*

N'imputons donc point à l'Aréopage un jugement capable seul de ternir tout son éclat, & de le rendre indigne des éloges que lui prodigue l'antiquité. Mais si Socrate ne fut point jugé par l'Aréopage, quoiqu'accusé de vouloir substituer un nouveau culte à celui de la Patrie; à plus forte raison les affaires particulières sur la Religion n'étoient-elles pas portées devant ce tribunal: aussi suffit-il, pour s'en convaincre, de lire le discours de Lysias contre Andocyste: ce dernier accusé d'avoir abattu en une nuit les statues de Mercure

*Plut. in Andocystâ.*

placées à l'entrée des Temples, trouva le moyen d'échapper à la rigueur des peines, en nommant ses complices. Rentré quelques années après dans la ville, il voulut prendre part au gouvernement; ce qui engagea Lyfias à renouveler contre lui l'accusation de sacrilège. Cet Orateur faisant réflexion sur la manière infâme dont Andocyde s'étoit sauvé du supplice, compare la conduite des juges qui l'ont absous, avec celle de l'Aréopage. Une loi expresse religieusement observée dans ce tribunal, portoit que quiconque avoueroit son crime seroit puni de mort: si l'acculé persistoit à le nier, sans pouvoir être convaincu, il étoit déclaré innocent. Il est clair par cette comparaison, que l'Aréopage n'avoit pas été juge d'Andocyde, puisque s'il l'avoit jugé, l'aveu qui fut la ressource du criminel l'auroit infailliblement conduit à sa perte; & de plus Lyfias n'auroit pas opposé ce Tribunal à lui-même.

*Lyfias adv.  
Andocyd.*

Quelques lignes après il veut engager les juges à punir sévèrement Andocyde, en opposant l'indulgence avec laquelle ils l'ont traité, à la rigueur dont ils ont usé contre Diagoras le Mélien, accusé d'enseigner publiquement l'Athéisme. « Vous-même, leur dit-il, avez condamné cet étranger à la mort, quoique son crime n'approchât pas de celui d'Andocyde; vous l'avez poursuivi dans sa retraite, en mettant sa tête à prix: cependant il n'avoit outragé les Dieux que par des paroles; celui-ci par un sacrilège affreux a profané les mystères les plus augustes. » J'ai fait voir ci-dessus, que les juges devant lesquels il prononça ce discours, n'étoient pas ceux de l'Aréopage; ces juges sont ceux mêmes qui ont condamné Diagoras: par conséquent, cet impie n'avoit point été cité devant l'Aréopage; ce Tribunal n'étoit donc point juge en matière de Religion.

*Diod Sic. l.  
xiii, p. 137.*

*Joseph. cont. „  
Apion. l. 11, „  
c. 8.*

„ vous l'avez poursuivi dans sa retraite, en mettant sa tête à  
 „ prix: cependant il n'avoit outragé les Dieux que par des  
 „ paroles; celui-ci par un sacrilège affreux a profané les mystères les plus augustes. » J'ai fait voir ci-dessus, que les juges devant lesquels il prononça ce discours, n'étoient pas ceux de l'Aréopage; ces juges sont ceux mêmes qui ont condamné Diagoras: par conséquent, cet impie n'avoit point été cité devant l'Aréopage; ce Tribunal n'étoit donc point juge en matière de Religion.

*Lucian. in  
Hermot.*

*Poll. l. viii,  
c. 10.*

*Antiq. hon. de  
cad. Herod.*

Enfin ce qui achève de le prouver d'une manière incontestable, c'est que les sénateurs de l'Aréopage ne s'assembloient que la nuit, pour ne point se laisser attendrir par la vue des coupables; peut être aussi, comme ils jugeoient dans un lieu découvert, prenoient-ils ce temps pour se préserver de la chaleur excessive qui règne dans ce climat:

ce qui a fait dire à Athénée, qu'on ne connoissoit ni le nombre ni le visage des Aréopagites. Or il est certain que le Tribunal devant lequel se portoient les crimes contre la Religion, tenoit ses séances de jour. Sans cela, comment Phryné auroit-elle pû éviter la condamnation qu'elle méritoit? Cette fameuse courtisane étoit accusée d'avoir profané les mystères d'Eleusis. Hypéride son amant & son défenseur, voyant qu'elle étoit prête de succomber, la tira du péril par le même artifice que le célèbre orateur Antoine employa depuis avec un succès égal pour arracher Manius (c) Aquilius à la rigueur des loix; ce fait me paroît décisif. Hypéride auroit-il dû le gain de sa cause aux yeux de ses juges, si la coupable beauté qu'il défendoit, eût comparu dans l'assemblée nocturne de l'Aréopage?

Quelle est donc la juridiction à laquelle le jugement des procès de cette nature appartenoit? De toutes celles d'Athènes, je ne vois que les Hélistes qui puissent y prétendre. En effet ce n'est aucun des Tribunaux chargés du jugement des meurtres, soit prémédités, soit involontaires, soit causés par accident, leur autorité se bornoit à l'espèce de crime pour laquelle ils avoient été établis. On ne peut pas non plus en attribuer raisonnablement la connoissance aux juridictions inférieures chargées de l'examen des causes civiles de peu d'importance, telles que les deux Parabystes, le Trigone, &c. Il n'y a donc que le tribunal des Hélistes, le plus nombreux & le plus considérable de la République, auquel cela puisse convenir. Tout ce que l'on fait de cette

*Ath. l. VI.*

*Plut. in Hypérid.*

*Athen. l. XIII, c. 6.*

*Cicero. Ver. v, c. 1.*

*Pausan. l. I, c. 28.*

(c) C'est dans l'exorde d'un de ses discours contre Verrès, que Cicéron rapporte ce trait de l'orateur Antoine, absolument semblable à celui d'Hypéride, qu'Athénée nous a conservé dans son livre XIII, chap. 6. Il est à présumer que de ces deux faits si ressemblans, l'un a été la copie de l'autre. Voici les paroles de Cicéron, qui peignent l'action d'Antoine. *Venit mihi in mentem, in*

*ritatis, quantum momenti oratio M. Antonii existimata sit: qui, ut erat in dicendo non solum sapiens, sed etiam fortis, causâ prope peroratâ, ipse arripuit M. Aquilium, constituit que in conspectu omnium, tumicamque ejus à pectore absceidit, ut cicatrices populus Romanus, judicesque aspicerent adverso corpore exceptas. Cicero. in Verrem. de Suppl. c. 1.*

jurisdiction, s'accorde parfaitement avec les principales circonstances du procès de Socrate ; le nombre des juges, le serment qu'ils prêtoient avant que d'entendre la cause, la procédure dont on se servoit, la manière de donner les suffrages. Les discours étudiés n'en étoient pas proscrits : ce qui laissoit un champ libre à l'éloquence du défenseur de Socrate, & mettoit Criton ami de ce philosophe en droit de l'exhorter à composer un discours pour sa justification, & à faire servir au triomphe de la vérité, un moyen dont on abusoit si souvent avec succès en faveur du crime & de l'injustice. Les juges, dont le nombre étoit fort grand, se tiroient indifféremment par la voie du sort, entre tous les citoyens qui avoient l'âge & les conditions requises. Ainsi les cris tumultueux qui obligèrent Platon d'interrompre son discours, l'inconstance des quatre-vingts juges, auxquels une seule réponse de l'accusé fit changer de parti, n'ont plus rien qui doive surprendre. De telles vicissitudes sont naturelles dans une compagnie nombreuse, & composée de toutes sortes de personnes ; c'étoit une espèce d'assemblée du peuple ; aussi Lysias qui parloit devant eux contre Andocyste, leur donne-t-il, tantôt le nom de juges, tantôt le nom général d'Athéniens.

En rapprochant quelques passages des différens auteurs, il n'est pas difficile de s'instruire de la forme que l'on donnoit à ces sortes de procès. L'accusateur citoit d'abord sa partie par le ministère d'un officier public, devant l'Archonte Roi, chargé de l'instruction, & qui tenoit ses séances au portique royal. Ensuite il composoit une requête contenant les chefs d'accusation, qu'il alloit porter à ce Magistrat. C'est à son Tribunal que Socrate fut cité par Mélitus. L'Archonte Roi n'étoit point juge de ces procès en dernier ressort, comme les autres Archontes ne l'étoient pas dans les affaires de leur département : seulement il avoit le droit de faire toutes les informations préliminaires, après lesquelles il introduisoit la cause devant le Tribunal compétant, & la livroit aux juges qui devoient en décider. Ces informations

consistoient

*Pellux.*

*Demost. in  
Androt.*

*Plato in Euti-  
phron.*

*Harpocrat.*

consistoit à interroger l'accusateur sur ses moyens, à lui demander s'il avoit des témoins prêts à déposer en sa faveur, si la présence de quelqu'un lui étoit nécessaire, afin que tout étant prêt & dans les formes, les juges n'eussent plus qu'à prononcer sur les discours des parties. Ils se servoient pour donner leurs suffrages, de fèves noires & blanches; les noires qui marquoient la condamnation étoient percées, les autres entières: deux urnes étoient destinées à les recevoir. L'Archonte qui présidoit à l'assemblée, comptoit ensuite ce qu'il y avoit dans chacune, & selon le nombre plus ou moins grand des noires, l'accusé étoit condamné ou absous. Dans l'égalité de suffrages, on décidoit en sa faveur. Si la sentence ordonnoit la mort, il étoit remis entre les mains des onze pour être conduit au supplice; tous ces détails se retrouvent dans l'histoire de Socrate.

*Ulpian. in Mediana.*

*Ulpian. in Timocratea.*

*Harpocrat.*

*Isæus. de heræd. Dicæogen.*

*Æschin. in Ctesiph.*

Il est certain que c'est devant le tribunal des Héliastes, que Phryné fut traduite. Athenée nous a conservé un fragment du comique Posidippe (d), où il est dit positivement que cette fameuse courtisane fut accusée devant les Héliastes, & que les larmes qu'elle répandit, & ses appas, la déroberent avec peine au châtement qu'elle méritoit.

*Athen. l. XIII, c. 6.*

A cette manière de procéder, il en faut ajoûter une seconde fort en usage à Athènes: c'étoit une dénonciation publique faite directement au sénat ou au peuple assemblé, par quelque citoyen que ce fût, sans l'entremise d'aucun Magistrat particulier. On avoit recours à ce moyen dans tous les cas extraordinaires, pour lesquels il n'y avoit point de peines déterminées par les loix, & dans les affaires d'éclat qui intéressoient la religion ou le gouvernement: nous en

*Harpocr.*

*Demosth. in Everg.*

(d) Φρύνη περὶ ἡμῶν γέρονεσσι ὁπρᾶνεσάτη  
 Πολύ τῶν ἑταυρῶν (καὶ γὰρ εἰ νεωτέρα  
 τῶν τότε γέροντων εἶναι, πῶν γε ἀγῶν, ἀκίκοσας)  
 Βλάπτειν δοκῶσα τῆς βίους μείζους βλάβας  
 τὴν Ἡλιάαν εἶλε περὶ τῶ σῆματος,  
 Καὶ τῶν δικαστῶν καθ' ἓνα δεξιζομένη  
 Μετὰ δακρυῶν διέστωσε τὴν λυγρὴν μέλις.

*Posidippi fragment. in Athen.*

*Plutarch. in  
Alcibiad.*

voyons un exemple dans celle d'Alcibiade. Ce Général n'eut d'autre juge que le peuple assemblé : c'est le peuple qui le condamna par contumace, qui confisqua ses biens, & qui donna ordre aux prêtres de faire contre lui toutes sortes d'imprécations : c'est par le peuple qu'il fut rappelé ; enfin c'est devant lui qu'il se justifia de tous les crimes dont on l'accusoit.

*Andocid. de  
Myst.*

Le sénat prenoit aussi, dans un cas particulier, connoissance des procès de cette nature : l'examen de tout ce qui se commettoit contre l'usage & les loix dans la célébration des mystères d'Eleusis, appartenoit à cette compagnie. Elle s'assembloit à Eleusis le lendemain de cette fête, se faisoit rendre un compte exact de tout ce qui s'étoit passé, écou-  
toit les plaintes, soit des prêtres, soit des particuliers, & prononçoit en dernier ressort. Ainsi une femme qui se seroit fait mener dans un char à cette cérémonie, contre l'ordonnance expresse de l'orateur Lycurgue ; un accusé qui auroit présenté sa requête dans un des neuf jours qu'elle deroit ; un profane qui auroit été assez hardi pour entrer dans le temple ; un initié qui auroit manqué de respect aux ministres de la Déesse, ou excité du trouble dans la célébration des mystères ; en un mot, tous ceux qui s'étoient rendus coupables de quelque manière que ce fût envers les Divinités d'Eleusis, étoient cités devant ce Tribunal, qui les punissoit avec rigueur.

*Demosth. in  
Androt.*

Enfin les Eumolpides, par une distinction particulière, attachée plutôt à leur famille qu'à la dignité Sacerdotale, avoient une espèce de juridiction sur ce qui se rapportoit au culte des Dieux. Démosthène le dit expressément dans le discours contre Androtion (e) ; quoiqu'il se serve du terme

(e) Démosthène remarque en cet endroit de son discours, que le Législateur d'Athènes ouvre aux citoyens plusieurs voies pour se faire rendre justice. Il commence par les crimes qui intéressent la société, & fait l'énumération des différens tribu-

nauz chargés de les punir, & des différentes espèces de procédures autorisées par la loi : il passe ensuite à la Religion, & voici ses termes. Τῆς ἀσεβείας κατὰ παντὶ ἕσθιν, ἀπάγειν, χρεῖσται, διαζέσται ὡς Εὐμολπίδας, φερέειν ὡς τὸν βασιλεία. Il en est de

général d'impiété, cependant il n'y a pas d'apparence que cette famille eût droit de juger indifféremment tous les crimes commis contre la Religion. Cette idée seroit contraire aux notions les plus assurées; il est plus naturel de penser que ces juges particuliers ne connoissoient uniquement que des crimes qui bleffoient le culte dont ils étoient les ministres, & que leur juridiction se bornoit même aux moins considérables, à ceux qui ne méritoient pas une accusation dans les formes devant les Héliastes ou le peuple assemblé. Comme ils étoient les dépositaires, & même, selon Lyfias, les interprètes des réglemens anciens qui fixoient les cérémonies de la fête de Cérés, & des traditions sur lesquelles ce culte mystérieux étoit fondé, toutes les infractions légères contre les points les moins essentiels, étoient soumises à leur examen; ils fixoient la grandeur de la faute & de la peine qu'elle méritoit. Car il ne faut pas croire que les causes d'éclat, où il s'agissoit de l'exil ou de la mort d'un citoyen, fussent de leur ressort; l'affaire d'Alcibiade, celle d'Andocyde, dans lesquelles ils ne parurent que comme

*même des crimes contre la Religion : on peut traîner le coupable en prison, l'accuser publiquement, plaider devant les Eumolpides, s'adresser à l'Archonte Roi.*

Ce passage, où Démosthène se sert du mot général d'impiété, paroît fournir une objection contre le sentiment que j'ai cru devoir embrasser. On a saisi cette objection, & en donnant au texte de l'Orateur grec une étendue qu'il ne comporte pas, on a soutenu qu'il renversoit mon système; que généralement toutes les affaires où le culte des Dieux étoit intéressé, se portoit devant les Eumolpides; que ces Ministres de Cérés formoient un tribunal toujours subsistant, dont l'autorité s'étendoit sur toute la Religion, & conséquemment que les prêtres étoient juges des procès de cette nature.

Voilà l'objection dans toute sa

force: avant que d'y répondre directement, je crois devoir exposer ici l'idée que je me suis formée de la vraie critique, & des principes sur lesquels sont appuyées ses décisions dans les matières de son ressort. C'est un compte qu'il me convient de rendre par plus d'une raison.

L'histoire des faits & des usages anciens fournit peu de questions, sur lesquelles tous les écrivains soient unanimement d'accord. Si un seul passage avoit le droit de contre-balancer, de détruire même l'autorité de plusieurs autres plus clairs & plus formels, il n'y auroit rien d'assuré; tout seroit problème, & problème insoluble: au lieu de prétexte, le pyrrhonisme historique auroit un fondement réel, & l'ignorance un motif raisonnable. En effet, quel cas un homme sensé devoit-il faire de recherches, qui ne le conduiroient qu'au

parties, & où ils ne firent qu'exécuter les decrets d'un Tribunal supérieur, le prouvent assez.

Il faut donc distinguer à Athènes plusieurs Tribunaux; devant lesquels se portoit les affaires contre la Religion; les Héliastes & le Peuple dont la juridiction souveraine s'étendoit généralement sur tous les objets de cette nature; le Sénat qui se bornoit à un cas particulier, & le corps des Eumolpides, dont l'autorité n'embrassoit que les sujets de moindre conséquence. Le sage législateur d'Athènes, considérant, selon la remarque de Démosthène, que tous les citoyens n'auroient pas la même facilité pour se faire rendre justice, en avoit prudemment multiplié les moyens.

*Seconde  
Question.*

Sur quelles  
Loix étoient  
fondées les  
décisions des  
Juges ?

Mais sur quel règlement étoient fondés les arrêts de ces différentes espèces de juges? y avoit-il un corps de loix religieuses distingué de celui des loix civiles, qui pût servir de base à leur décision? Je crois pouvoir assurer qu'il n'y en avoit point. Il ne faut, pour s'en convaincre, que réfléchir sur la nécessité où se trouvèrent les juges de Socrate, de statuer sur le genre de peine que méritoit son crime. S'il

doute & à l'incertitude! Heureusement la saine critique rejette un tel paradoxe: sa marche est toute différente, & si le procédé qu'elle suit n'est pas infallible, du moins est-il presque toujours sûr. Sans préjugés, & dès-lors sans intérêts, elle rassemble avec soin tout ce qui concerne la question qu'elle examine, exemples, textes formels, passages indirects: mais tous n'ont pas à ses yeux une égale autorité. Elle réunit ceux qui se prêtent un jour mutuel, leur oppose ceux qui paroissent contraires, compare ensuite les uns aux autres, assigne à chaque passage le degré de force qu'il peut avoir, selon l'écrivain dont il est tiré, la place où il se trouve, l'étendue qu'il comporte. Elle se déclare pour le sentiment que fondent des passages plus nombreux, plus précis, plus formels, & tente une explication qui concilie les autres

avec eux. Les premiers lui servent de preuves; elle regarde les seconds comme des difficultés: mais elle sait que c'est la force des preuves & non celle des difficultés, qui décide d'un sentiment. En général, dans toutes les questions, soit d'histoire, soit de métaphysique, soit de morale, le grand art est de savoir distinguer ce qui est preuve de ce qui n'est qu'objection.

Appliquons ces principes à la question présente. Les prêtres d'Athènes étoient-ils juges en matière de Religion? la négative est fondée sur des passages formels d'Eschine, de Lyllias, de Lucien & d'Athénée, sur les inductions que présentent plusieurs autres tirés de Platon & de Xénon; sur les conséquences qui résultent nécessairement de la nature de la Religion & de celle du sacerdoce chez les Grecs; enfin sur ce que nous

y avoit eu des loix générales portées contre l'impiété, qui déterminassent l'espèce & la grandeur du supplice, ils n'auroient pas été dans ce cas; & la même sentence qui le déclara coupable, auroit prononcé sa condamnation.

Il est vrai que chaque temple avoit ses usages, que tout étoit réglé dans les fêtes solennelles, la pompe, la cérémonie, l'ordre, la durée; que le culte rendu à chaque Divinité, soit publique, soit particulière, étoit fondé sur des traditions ou des loix constamment suivies. Ainsi tout ce qui se passoit dans les Bacchanales, dans les Panathénées, dans la célébration des mystères d'Eleusis, avoit ses règles, la plupart aussi anciennes que leur établissement: ces usages se conservoient dans les temples, & les ministres des Dieux en étoient les dépositaires. Ainsi il est vrai-semblable, que dans les affaires où le culte d'une Divinité particulière étoit intéressé, l'on consultoit ses prêtres, & que leur réponse pouvoit décider quelquefois de la nature de l'action. Cela n'est point douteux par rapport aux Eumolpides; ils avoient le droit d'interpréter les loix anciennes, qui servoient de fondement

savons des jugemens de Socrate & d'Alcibiade, & de tous les procès de cette espèce, dont la connoissance a passé jusqu'à nous. A cette foule d'autorités réunies, qu'oppose le sentiment contraire! Un seul passage dont l'opposition est moins réelle qu'apparente; qu'une explication fort simple concilie avec les autres; qu'on ne peut prendre à la lettre, sans lui donner, d'une part, des bornes qui restreignent l'usage qu'on en veut faire, & de l'autre, une étendue dont il n'est pas raisonnablement susceptible. Je m'explique: si on le prend à la lettre, comme il n'est parlé que des Eumolpides, il s'en suit, 1.<sup>o</sup> que de tous les ministres de la Religion, ceux-là seuls étoient juges des affaires relatives au culte des Dieux, dès-lors que les autres prêtres n'avoient aucune juridiction, & qu'il s'agit moins ici d'une fonction attachée au sacerdoce,

que d'une prérogative appartenante aux descendans d'Eumolpe. Il en résulte secondement que les Eumolpides, ministres d'un culte particulier, étoient arbitres de tout ce qui intéressoit la Religion en général, & conséquemment que leur autorité s'étendoit sur les autres cultes d'Athènes: idée que détruit le peu de liaison de ces cultes entre eux, & l'indépendance réciproque des ministres sacrés chez les Athéniens.

Si cette première réflexion ne paroît pas convaincante aux partisans de la juridiction sacerdotale, que répondront-ils à toutes les autorités qui fondent mon sentiment, & qui deviennent des objections sans réplique contre leur système! Sans leur rappeler ici le discours de Lysias contre Andocyde, & le procès de Socrate, je leur demanderai quelle explication ils donnent au fragment de Posidippe,

*Lys. in A-  
docyd.*

aux hommages rendus à Cérés, & qui en régloient la forme & la grandeur: loix qui n'étoient point écrites, selon Lysias, mais qu'une observation constante avoit perpétuées. Les abus qui se glissoient de temps en temps dans la célébration de ces fêtes, avoient donné naissance à divers réglemens nouveaux, comme à celui de Lycurgue l'orateur dont j'ai fait mention, à la loi de Solon, qui ordonnoit au Sénat de se transporter à Eleufis le lendemain de la fête; mais, ni ces ordonnances particulières, ni les autres que Samuel Petit nous a conservées dans son recueil des loix attiques, ne peuvent former un corps de loix religieuses. Il n'y avoit point de réglement général qui embrassât toute la Religion, & qui parcourant ses différentes branches, réunît tous les détails en un seul corps, & formât, pour ainsi dire, un code religieux capable de servir de base à la croyance des hommes, de règle à leur conduite, & de fondement aux décisions des juges.

Conclusion.

Quoique les ministres des Dieux n'eussent aucune juridiction à Athènes, ils ne laissoient pas d'avoir beaucoup de crédit, & de tenir un rang considérable. Il est certain qu'ils

où il est dit en termes formels, que Phryné fut jugée par les Héliastes; comment ils entendent le passage d'Eschine, qui parlant aux Athéniens assemblés, avance sans crainte d'être contredit par Démosthène, que les ministres des Dieux sont, pour toute fonction, chargés d'offrir des sacrifices, & cite l'obligation que la loi leur impose de rendre un compte, comme un exemple surprenant de la rigueur de cette loi. Si les prêtres jugeoient leurs citoyens, étoit-il étonnant qu'ils eussent un compte à rendre? Tous les Magistrats, tous les Juges particuliers, les Archontes eux-mêmes, étoient comptables. L'administration de la justice étoit une fonction trop importante dans une République: elle donnoit à ceux qui en étoient chargés, une autorité trop grande sur des citoyens libres, & par conséquent leurs égaux, pour n'être pas l'objet

d'un rigoureux examen. Eschine s'étonne que les prêtres d'Athènes soient comptables: quand il ne m'apprendroit pas en termes aussi clairs qu'il le fait, que leur ministère se bornoit aux fonctions purement religieuses, je le conclurois de sa surprise.

Je pourrois ajoûter de nouveaux raisonnemens, mais ce seroit tomber dans des redites, & cette note n'est déjà que trop longue. Il est assez prouvé que le passage de Démosthène ne doit pas être pris à la lettre, & qu'il faut chercher une explication qui le concilie avec les autres: cette explication est nécessaire, & de plus fort simple. Le passage dont il s'agit, renferme une énumération, & dès lors sous-entend quelque chose. L'Orateur accumule & présente sous un même point de vue tous les moyens fournis par la loi pour tirer vengeance des crimes d'impiété: mais loin de

avoient des privilèges & des prérogatives qui les distinguoient du reste des citoyens ; que leur ministère étoit sacré, leurs personnes inviolables ; que l'on avoit pour eux un respect proportionné à l'importance de leurs fonctions, & au rang de la Divinité à laquelle ils étoient attachés. Le prêtre de Bacchus avoit la première place dans les spectacles ; la séance des prêtresses de Minerve y étoit aussi fort distinguée ; la place la plus honorable dans les repas leur appartenoit de droit, comme il paroît par l'exemple de ce philosophe Epicurien, qui se trouvant par hasard revêtu d'un Sacerdoce, fut mis dans un festin au dessus d'un Stoïcien respectable par son âge & sa réputation. Placés entre les Dieux & les hommes, ils recevoient une partie des hommages qu'ils étoient chargés d'adresser aux objets de leur culte ; c'étoit un crime de les maltraiter, d'user contre eux de la moindre violence ; & le meurtrier d'un prêtre étoit regardé comme un sacrilège : des preuves terribles

*Schol. Aristoph. Ranis.*

*Athenæus.*

*Paul. l. IX ; c. 8.*

dire que ces moyens fussent les mêmes pour tous les cas ; que chacun d'eux embrassât généralement tous les crimes de cette nature, il fait présumer le contraire. L'auteur de cette jurisprudence n'avoit sans doute eu d'autre but, en multipliant ainsi les tribunaux & les procédures, que d'en proportionner le nombre & la forme à l'espèce des actions irrégulières. Je traduirois donc d'une façon moins littérale peut-être, mais assurément plus exacte : *La loi offre plusieurs moyens de punir les crimes contre la Religion. En certain cas, on peut traîner en prison le coupable, sans aucune formalité préliminaire : en d'autres, on peut plaider devant les Eumolpides, quelquefois s'adresser à l'Archonte Roi. Sans cela, n'est-il pas clair que cette loi, en multipliant les juridictions, en eût empêché l'exercice ? si les mêmes affaires étoient du ressort de différens tribunaux, ils se nuiroient réciproquement*

par une concurrence perpétuelle.

Les Eumolpides ne jugeoient donc que certains crimes : mais quels étoient ces crimes ! je réponds à cette demande dans le corps du Mémoire : on y verra que je soumetts à leur juridiction les moins considérables de ceux qui pouvoient intéresser les objets de leur culte : leur pouvoir renfermé dans l'enceinte du temple d'Eleusis, se bornoit aux causes sommaires, aux infractions de peu de conséquence ; & peut-être faut-il attribuer le même droit aux ministres des autres Divinités principales d'Athènes ; mais l'exemple des procès d'Andocyste & d'Alcibiade, où ils ne paroissent que comme accusateurs, prouve assez que les affaires importantes se plaidoient devant d'autres tribunaux. Ces exemples décident la question ; il ne faut pas oublier qu'il s'agit ici d'un usage, & que les usages n'ont point de meilleures preuves que les faits.

de la colère des Dieux, qui quelquefois avoient vengé d'une manière éclatante la mort de leurs Ministres, assuroient au Sacerdoce le respect & la vénération du peuple.

*Démofst. Exord.  
L. XIV.*

A l'égard des immunités dont ils jouissoient, quoiqu'il n'y ait pas d'apparence qu'elles s'étendissent aux charges publiques, nous ne pouvons douter qu'elles ne fussent très-considérables. L'honneur attaché aux dignités sacerdotales les faisoit extrêmement briguer : Démosthène l'indique dans un de ces commencemens de harangues qui sont parvenus jusqu'à nous, & qu'il composoit vrai-semblablement sans autre dessein que d'avoir des exordes tout prêts pour les discours qu'il auroit à prononcer dans la suite. Il n'est pas étonnant que les Sacerdotes fussent l'objet de l'ambition, comme les places qui donnoient le plus d'autorité : impuissans par eux-mêmes, ils cessoient de l'être entre les mains d'un homme habile.

Reprenons en peu de mots tout ce que nous avons dit ci-dessus. Les prêtres d'Athènes, & l'on peut dire la même chose en général de presque toutes les villes Grecques, ne formoient point un corps particulier dans l'Etat : attachés séparément à leurs temples, ils n'étoient pas tous soumis au même chef : bornés au soin d'offrir des sacrifices, uniquement occupés des fonctions de leur ministère, qui n'étoit point incompatible avec d'autres, ils n'avoient, ni maniement, ni juridiction ; en sorte que la plus juste idée qu'on puisse se former du sacerdoce Grec, c'est de le regarder comme un titre honorable, mais sans pouvoir, comme une dignité qui n'avoit aucune autorité réelle par elle-même. C'est l'idée que nous en donne Isocrate dans son second discours à Nicoclès, lorsqu'il dit que la plupart des hommes regardent la Royauté comme le Sacerdoce, c'est-à-dire, qu'ils n'enviagent que les richesses & les honneurs qui l'accompagnent, sans faire réflexion aux peines & aux devoirs qu'elle impose. D'où il résulte que le Sacerdoce étoit une place oisive & sans fonction civile.



## OBSERVATIONS GENERALES

S U R

L'ETUDE DE LA PHILOSOPHIE ANCIENNE.

Par M. FRÉRET.

DANS les disputes qui s'élevèrent à la fin du siècle dernier sur la préférence entre les anciens & les modernes, l'admiration dont les défenseurs de l'antiquité étoient pénétrés, n'avoit pour objet distinct, que le mérite des anciens en poésie & en éloquence. Ce genre de mérite étoit le seul qu'ils fussent en état de bien sentir. Dans le cours de la dispute, les anciens ne furent considérés que comme poètes ou comme orateurs.

Assemblée  
publique du 13  
Novem. 1744.

Il est arrivé de là que le public indifférent, c'est-à-dire, la génération qui est entrée depuis dans le monde, sans avoir pris d'avance aucun parti, a regardé la supériorité absolue des modernes sur les anciens dans les matières philosophiques, comme une chose reconnue par les partisans de ces derniers. Le juste milieu est un état violent pour l'esprit humain; ainsi d'une estime sans borne pour l'antiquité, on a passé à un mépris injuste, & on s'est persuadé que la recherche de ce que les anciens ont pensé sur la philosophie, ne méritoit pas d'occuper des gens sensés.

Je me propose d'examiner ici quel peut être le fondement de ce mépris qu'affectent pour les anciens, considérés comme philosophes, la plupart de ceux qui s'appliquent à ce qu'on nomme aujourd'hui *Sciences exactes*. Peuvent-ils ignorer que c'est aux anciens qu'ils doivent les élémens méthodiques de ces sciences, & qu'encore aujourd'hui ils ne peuvent se passer de ces mêmes élémens? Dans la dialectique, dans la géométrie, dans l'astronomie, en un mot, dans toutes les parties de la Philosophie, où l'on procède avec une méthode certaine, connoissons-nous

d'autres routes que celles qui ont été ouvertes & applanies par les anciens?

Ces élémens méthodiques qu'ils nous ont laissés, sont le résultat d'une longue suite d'observations exactes, & de découvertes certaines. Par la combinaison qu'en avoient faite des hommes d'un esprit supérieur, ils ont démêlé entre un grand nombre de vérités particulières, celles de qui toutes les autres dérivent, les vérités primitives, les principes fondamentaux des Sciences. Si nous tirons aujourd'hui de ces principes quelques conséquences que les anciens n'aient pas aperçues, si l'assemblage & la réunion des connoissances de ceux qui nous ont précédés, nous mettent à portée de voir plus loin qu'eux, est-ce une raison de les mépriser, & de ne daigner pas même nous instruire du chemin qui les avoit conduits à ces premières vérités?

Cette recherche nous apprendroit du moins l'histoire de l'esprit humain, histoire la plus instructive, & en même temps la plus agréable de toutes pour des philosophes. Peut-être même l'utilité de ces recherches s'étendroit-elle plus loin; peut-être nous conduiroient-elles quelquefois à des découvertes importantes. On en jugera par l'exemple suivant.

Le travail de feu M. Halley sur les mouvemens de la lune, est aujourd'hui connu, non seulement des astronomes, mais encore de tous ceux qui ont quelque curiosité pour l'historique de l'astronomie. On est convaincu que les tables qu'il a dressées sur des observations continuées pendant plus de quarante ans, fourniront un moyen de déterminer en mer la longitude par des opérations presque aussi certaines, & qui ne demanderont guère plus d'appareil que celles qui donnent la latitude.

Cette importante vûe qu'a eu le premier M. Halley, il la devoit uniquement à l'étude de l'Antiquité. Il nous apprend lui-même par un Mémoire inséré en 1691 dans les transactions philosophiques, & il l'a répété dans plusieurs de ses autres ouvrages, que ce qu'il avoit lû dans *Géminus*, dans *Pline*, dans *Ptolémée*, & même dans *Suidas*, des propriétés

attribuées par les Chaldéens à leurs *Sares* astronomiques, l'avoit engagé à ce travail.

Les astronomes Babylo niens affuroient que le *Sare* ou la Période de 223 lunaisons donnoit le retour des éclipses semblables au même lieu du Ciel : ce qui supposoit que la lune se retrouvoit exactement au même point de son éclipse, & dans la même situation avec l'écliptique du soleil. M. Halley ne dédaigna pas d'examiner si la période du *Sare* avoit en effet cette propriété ; il trouva que dans le cours des 223 lunaisons, la lune épuisoit toutes les variétés & toutes les inégalités que les astronomes supposent dans son mouvement.

De là il conclut que cette période donneroit aussi le retour des conjonctions & des approximations de la lune aux mêmes étoiles fixes, sans autre différence que celle qui naîtroit du mouvement propre des étoiles, mouvement connu, & qui n'est que d'un degré dans le cours de quatre *Sares*. Ces approximations observées en mer ( ce qui est très-possible ) donneront par la différence de l'heure marquée dans les tables, & de celle du lieu de l'observation, la différence entre le Méridien où se trouvera l'observateur, & celui pour lequel les tables auront été dressées.

L'histoire des anciennes opinions philosophiques, étudiée par des hommes aussi habiles que M. Halley, donneroit sans doute lieu à d'autres découvertes ; car il en reste beaucoup à faire.

A mesure que l'histoire naturelle s'est perfectionnée, on s'est convaincu de la vérité de plusieurs faits, regardés longtemps comme des fables par nos physiciens. Le hasard seul a presque toujours occasionné ces découvertes ; croit-on qu'un examen attentif, & dirigé par le dessein de vérifier ces mêmes faits, n'auroit pas rendu ces hasards plus fréquens ? Par là les erreurs mêmes des anciens nous seroient devenues utiles : c'est aux Alchimistes que sont dues presque toutes les grandes découvertes de la Chymie.

Le hasard heureux qui nous a donné les Téléscopes,

perfectionné par le célèbre Galilée, a fait découvrir de nouveaux Astres, les Satellites des Planètes. Il a fait voir que la voie lactée n'est autre chose qu'un amas de petites étoiles, que la vûe simple ne pouvoit distinguer. Le raisonnement seul ne pouvoit conduire les anciens à supposer l'existence des Satellites, ou Planètes secondaires. Ils avoient seulement soupçonné, qu'outre les Planètes connues, il y en avoit d'autres qui n'étoient visibles que dans la partie inférieure de leur orbite, dans celle qui étoit plus voisine de la terre. Elles étoient, selon eux, les astres que nous nommons *Comètes*, à cause de l'apparence lumineuse qui les accompagne. Cette apparence étoit formée, disoient les Pythagoriciens, par la réfraction de la lumière dans la colonne de vapeurs que l'action du soleil attire, lorsqu'elles s'approchent de lui. Cette idée étoit suivie par Hippocrate de Chio, dont le nom est encore célèbre parmi nos géomètres, par sa quadrature d'une portion circulaire du cercle.

Quant à la voie lactée & aux taches de lumière blancheâtre que l'on découvre dans le Ciel, la différence avec laquelle une vûe forte & une vûe foible voient les mêmes étoiles, avoit fait imaginer aux anciens la vraie cause de cette apparence. Nous devons aux Téléscopes d'avoir vû ce que les anciens avoient conclu par voie de raisonnement.

On ne peut douter que Galilée ne soit le premier qui ait remarqué parmi les modernes l'isochronisme des vibrations du pendule, & que le P. Riccioli ne soit un des premiers qui en ait fait usage pour les observations astronomiques. Mais si on n'avoit pas trouvé le moyen de faire entrer cette propriété du pendule dans la construction des horloges à roue, il y a bien de l'apparence que les embarras & la difficulté de l'appareil nécessaire, pour faire usage de cet isochronisme dans les observations astronomiques, auroit laissé retomber cette découverte dans l'oubli. Galilée & Riccioli n'étoient pas les premiers qui eussent connu ce moyen d'avoir une mesure exacte du temps. Un Mémoire

d'Edouard-Bernard, inséré dans les transactions philosophiques, nous apprend que les astronomes Arabes avoient fait usage de l'isochronisme des vibrations du pendule, pour mesurer la durée du temps : faute d'un certain concours de circonstances qui pouvoient faire servir cette découverte à l'usage ordinaire de la vie, elle a été bien-tôt abandonnée, & même totalement oubliée.

Un peu plus de familiarité avec les anciens, apprendroit à ceux qui les méprisent, que plusieurs des systèmes & des découvertes modernes, ne sont au fond que des opinions anciennes, qui après avoir été adoptées & abandonnées, peut-être plusieurs fois, sont venues de nouveau se présenter à des hommes, qui croyant en être les premiers inventeurs, ont employé, pour les mettre en crédit, tous les avantages que leur donnoient les circonstances où ils se trouvoient.

Près de cinq cens ans avant Jesus-Christ, Empédocle disoit que l'Univers connu, le *Cosmos*, avoit été mis dans l'état d'arrangement où nous le voyons, par l'action opposée de deux forces en équilibre; par celle de l'*Amour* & par celle de la *Discorde* : termes poétiques, sous lesquels, par une bizarrerie alors de mode, il enveloppoit son système plutôt qu'il ne l'exposoit. Sous le nom d'*Amour*, Empédocle désignoit, comme il l'explique lui-même, une loi, une force, qui portoit les parties de la matière à s'unir les unes aux autres, la force d'attraction.

Par le nom de *Discorde*, il entendoit une autre force qui éloignoit ces mêmes parties les unes des autres, c'est-à-dire, le mouvement local, le mouvement de translation, ou peut-être même une loi qui contraignoit les parties à s'éloigner, à peu près comme M. Newton l'a supposé, en expliquant les propriétés de l'*E'ther*, & la transmission de la lumière (a). Sous l'empire absolu de l'*Amour*, disoit Empédocle, l'Univers n'auroit formé qu'une masse sphérique, immobile, sans

(a) *Opt. lib. 111, quæst. 21, 22, &c.* Il admet dans les particules de l'*E'ther*, même dans celles qui se trouvent dans les mixtes, une propriété, ou force d'écartement, (pour employer son expression.)

variété, sans arrangement & sans propriétés ; au contraire, si la Discorde eût régné seule, s'il n'y avoit eu dans l'Univers que la seule loi du mouvement de translation, les parties de la matière emportées loin l'une de l'autre, & changeant sans cesse de lieu & de rapport, se seroient dispersées dans l'espace immense qui les contient : elles n'auroient formé qu'un cahos fluide, & dans un désordre continuel.

Il n'est pas besoin d'un long discours, pour montrer que le fond du système Newtonien, dépouillé de l'appareil & du détail de ses calculs, se réduit à celui d'Empédocle. La suite des temps & des hasards, mis à profit par des hommes attentifs, a sans doute étendu nos connoissances particulières ; mais il n'est pas trop sûr qu'elle nous ait donné de nouvelles vûes générales ; elle n'a servi le plus souvent qu'à nous faire renouveler de vieilles opinions décriées depuis long temps, par exemple, celle des amours & de la différence du sexe des plantes, & celle de l'électricité universelle de tous les corps. Les forces de l'esprit humain sont si bornées, & les objets de nos connoissances si peu variés, que le nombre des combinaisons possibles de nos idées, doit s'être épuisé d'assez bonne heure ; peut-être depuis long temps ne faisons-nous que les répéter.

Je ne dis rien ici des différens systèmes métaphysiques des anciens, sur l'être & sur ses propriétés générales ; je ne parlerai point non plus de leurs opinions sur la physique particulière : la comparaison de leurs sentimens sur tous ces points, avec les hypothèses nouvelles, rempliroit plusieurs volumes. Je me bornerai à donner une idée très-générale des trois systèmes astronomiques qu'ils avoient imaginés.

Dans le premier de ces systèmes, aujourd'hui très-peu connu des historiens de l'Astronomie, quoique suivi de la pluspart des anciens qui pensoient librement, la terre est placée au centre de notre monde, mais elle y est mobile autour de son axe, & elle fait en vingt-quatre heures une révolution complète d'occident en orient ; révolution que nos yeux attribuent à tous les corps célestes, qui nous

paroissent être emportés d'orient en occident par un mouvement général.

A diverses distances de la terre sont les Planètes, qui font, comme elle, leur révolution propre d'occident en orient, mais dans des temps inégaux, & d'autant plus longs, qu'elles sont plus éloignées de la terre, leur centre commun. A la fin de chaque révolution diurne, les Planètes qui n'ont fait qu'une partie de leur révolution propre, se trouvent à une certaine distance vers l'orient du lieu où nous les avons vûes d'abord, & nous jugeons qu'elles ont reculé d'une certaine quantité vers l'orient, dans un sens contraire au mouvement général apparent. Quand la somme de ces différences accumulées, après un certain nombre de révolutions diurnes, a reporté les Planètes au même point où nous avons commencé à les observer, nous jugeons qu'elles ont achevé leur révolution particulière.

Lorsque l'astronomie se fut perfectionnée, ce système simple ne se trouva plus suffisant pour rendre raison de toutes les apparences ; on y fit quelques additions : on sépara du plan de la révolution diurne, les plans des orbites particulières des Planètes, & l'on en supposa les axes différemment inclinés au plan de notre révolution.

Il n'est pas aisé de comprendre ce que rapportent les compilateurs de l'histoire philosophique, au sujet du moyen imaginé par les anciens, pour donner la cause physique de cette séparation des plans des Planètes.

Nos modernes, de même que les anciens, croient les axes des Planètes & ceux des Satellites inclinés diversément au plan de l'équateur du Soleil, & à celui des Planètes principales : mais je ne fais si ce qu'ils disent sur la cause physique de ces différentes inclinaisons est plus clair & plus solide, que ce qui avoit été pensé par les disciples de Thalès.

Ce système, pour l'observer en passant, étoit celui de presque toutes les branches de la secte Ionique, fondée par ce philosophe, & l'on ne peut douter qu'il ne l'eût reçu des astronomes Egyptiens, sous qui il avoit été s'instruire.

Il faut encore remarquer que l'obliquité de l'écliptique, qui nous semble aujourd'hui une chose extrêmement facile à imaginer, a dû être, & a été en effet, le fruit d'une assez longue suite d'observations.

Cette découverte ne s'est même faite que peu à peu, & c'est sans doute par cette raison que l'on en faisoit honneur à différens astronomes.

Les observations, devenues encore plus exactes, montrèrent que Vénus & Mercure se trouvoient, tantôt au dessus, tantôt au dessous du Soleil. Quelquefois Vénus étoit plus éloignée de nous que Mercure, d'autre fois elle étoit entre cette planète & nous; on prétendoit même l'avoir vû éclipsér Mercure; observation qui, pour être faite à la vûe simple, demandoit des yeux, & bien exercés, & bien clairvoyans.

Pour rendre raison de ces apparences, on proposa diverses hypothèses sur la situation des trois planètes: de là vient la contrariété qui se trouve dans les différentes expositions du système des anciens astronomes sur cet article. Enfin on se réunit en faveur de l'hypothèse, que des observations suivies avoient fait imaginer aux Égyptiens. Dans cette hypothèse, Mercure & Vénus faisoient leur révolution propre autour du soleil, tandis qu'emportés par cet astre, ils faisoient encore

*Plato, Epinomis.*

*Idem, in Timæo.*

*Cic. Somm. Scip.*

*Vitruv. l. IX 4.*

*Mart. Capella, l. VIII.*

*Macrob. l. 1, 19.*

*De Calo.*

avec lui une autre révolution autour du centre commun. Platon semble avoir adopté cette hypothèse dans son Timée, & Cicéron, qui n'a fait que le copier, nomme Mercure & Vénus les satellites du soleil, *hunc ut comites sequuntur.* Vitruve, Martianus Capella & Macrobe ont donné une exposition complète de cette partie du système Ionique.

Plusieurs des Pythagoriciens avoient embrassé cette opinion du mouvement de la terre sur son axe, & de celui des autres Planètes autour de la terre; mais on ne doit pas l'attribuer à tous les disciples de Pythagore: car après la dispersion de son école, ils s'étoient partagés en plusieurs sectes. Aristote assure que Platon avoit suivi ce système dans son Timée: cependant, comme le remarque Cicéron, il n'y est pas trop clairement exposé; mais Aristote, disciple de Platon, connoissoit

connoissoit mieux que nous, quelles avoient été les opinions de son maître, & quel sens il falloit donner à des expressions sous l'obscurité desquelles il avoit cru devoir se cacher.

Théophraste cité par Plutarque, nous apprend que Platon eût été encore plus loin s'il l'avoit osé, & qu'il auroit adopté le sentiment de cette autre partie des Pythagoriciens, qui faisoit tourner la Terre autour du Soleil. Platon disoit dans sa vieillesse, au rapport de Théophraste, qu'il se repentoit d'*avoir donné à la Terre une place qui ne lui convenoit pas, de l'avoir mise au centre de l'Univers, & d'en avoir fait le principe & la mesure des mouvemens célestes.*

L'exemple d'Anaxagore & celui de Socrate avoient retenu Platon: ce n'étoit même qu'en tremblant qu'il avoit insinué le mouvement de la Terre sur elle-même. Les Athéniens avoient fait un dogme religieux de son immobilité au centre du monde.

Il étoit difficile d'ajuster les observations avec l'immobilité de la Terre; mais il n'auroit pas été sûr de l'attaquer clairement dans Athènes. Cette ville étoit alors la seule de la Grèce où l'astronomie fût cultivée avec un certain éclat. Il fallut donc chercher un moyen de concilier les apparences célestes avec le système populaire des Athéniens.

Eudémus, contemporain d'Aristote, rapportoit dans son histoire de l'astronomie, que la découverte de ce moyen étoit due à Platon: c'est lui, disoit Eudémus, qui avoit proposé aux géomètres le problème suivant.

*Eudemus, l. 11;  
hist. Astron. apud  
Simplicium, in  
Arist. de Cælo.*

*Expliquer les divers mouvemens des Planètes par des mouvemens circulaires, réguliers & concentriques à la Terre.*

Il n'étoit pas question dans ce problème de trouver une hypothèse physique qui donnât la cause de ces mouvemens: on demandoit seulement une hypothèse astronomique, qui pût assujétir les apparences au calcul. C'est une remarque qu'a faite Ptolémée, & sur laquelle il appuie beaucoup.

Les astronomes grecs sentoient, comme nous, les absurdités physiques de leur hypothèse, mais ils étoient dans la nécessité de l'employer; & il seroit injuste de les leur reprocher.

Eudoxe de Cnide, qui avoit passé quelques années dans l'école de Platon, examina le problème, & crut en avoir trouvé la solution, dans les hypothèses suivantes, qui forment le second des trois systèmes anciens.

Il supposa 1.<sup>o</sup> que la Terre étant immobile au centre du monde, les planètes & les étoiles étoient emportées autour d'elle d'orient en occident par un mouvement général, dont la révolution s'achevoit en vingt-quatre heures.

2.<sup>o</sup> Que chaque planète étoit attachée à un cercle particulier, qui l'emportoit en même temps dans un sens contraire, c'est-à-dire, d'occident en orient, & la faisoit reculer d'une certaine quantité, pendant chaque révolution diurne, mais dans un autre plan que celui de l'équateur.

3.<sup>o</sup> Que ce second cercle étoit emporté lui-même par un troisième, qui éloignoit d'abord les deux premiers du plan de l'écliptique du soleil, pour les en rapprocher ensuite, ce qui causoit l'apparence du mouvement des planètes en latitude.

4.<sup>o</sup> Enfin, Vénus, Mercure, Mars, Jupiter & Saturne avoient un quatrième mouvement, qui les portoit suivant leur écliptique, mais dans un sens contraire à celui de leur mouvement propre, & qui causoit les apparences de station, de rétrogradation & d'accélération.

Ces cercles ou sphères étoient au nombre de vingt-six; Calippus, contemporain d'Aristote, y en ajoûta sept autres, pour rendre raison de l'inégalité des mouvemens des planètes dans les différens points de leur écliptique. Eudoxe n'avoit pensé qu'au mouvement moyen, Calippus avoit cherché à calculer le mouvement vrai ou apparent.

Aristote ajoûta encore vingt-deux autres sphères aux trente-trois de Calippus, mais uniquement pour empêcher que les frottemens de ces trente-trois sphères n'altérassent la régularité des mouvemens célestes. L'imagination est justement effrayée de la longueur & des embarras du calcul de tant de sphères: cependant il ne pouvoit encore donner la différente distance des mêmes planètes à la terre, différence que la

grandeur apparente de leur diamètre rendoit sensible. Aristote reconnoît cette imperfection de l'hypothèse commune, & nous savons que plusieurs astronomes anciens tentèrent sans succès d'y remédier.

On prit enfin le parti d'ajouter des épicycles aux sphères d'Eudoxe, c'est-à-dire, d'autres cercles moins grands, dont le centre seroit attaché à la sphère même. Les planètes tournoient autour de ces centres, tandis qu'elles étoient emportées avec l'épicycle par leur sphère propre, & qu'elles tournoient avec elle autour du centre de la terre. Nicomaque & Jamblique après lui, disoient que ces épicycles avoient été imaginés sur le modèle du cercle, dans lequel Vénus & Mercure tournoient autour du soleil, suivant l'hypothèse Pythagoricienne.

Au moyen de ces épicycles, ce n'étoient plus des cercles concentriques à la terre que décrivoient les planètes, mais des espèces de spirales ou de courbes très-bizarres. Aussi les astronomes qui se faisoient une religion de conserver les homocentriques, rejetèrent-ils les épicycles : quelques-uns même, dans les derniers siècles, aimèrent mieux multiplier encore les sphères. Fracastor en imagina jusqu'à soixante-dix-neuf différentes.

Après la conquête de l'Asie par Alexandre, l'astronomie grecque fut portée hors d'Athènes, & les astronomes devinrent un peu plus hardis. Ils osèrent faire tourner les épicycles dans des cercles excentriques à la Terre, qui cessa d'être le centre exact des mouvemens célestes. Par cette hypothèse, dont nous ne connoissons au juste, ni l'époque, ni les auteurs, mais qui étoit reçue au temps d'Hipparque, l'astronomie se trouva délivrée d'une partie de ses embarras; mais il lui en resta encore plusieurs. Cependant l'habitude fit conserver l'hypothèse d'Eudoxe, & la fit même préférer au système de Thalès, beaucoup moins embarrassé que celui d'Eudoxe. Les tables astronomiques d'Hipparque, construites sur ces idées, ont servi de modèle à toutes celles que l'on a données depuis. Les observations modernes nous ont mis en état de

rendre ces tables plus exactes ; mais la manière de les employer, & les méthodes de calcul sont encore à peu près les mêmes. Bouillaud, astronome françois, essaya de dresser des tables sur l'hypothèse du mouvement elliptique des planètes autour du soleil : mais cette tentative, non plus que celle de quelques autres astronomes qui ont suivi son exemple, n'a eu aucun succès ; on est revenu à la méthode Ptolémaïque. Un très-célèbre astronome, M. Halley, a dit quelque part, que la méthode des épicycles seroit peut-être le moyen le plus simple, pour assujétir au calcul certaines irrégularités de la Lune. Les anciens éclairés n'ont jamais regardé les épicycles, que comme une hypothèse de calcul : Ptolémée y est formel ; je me crois obligé de le répéter, parce qu'on n'y fait pas assez d'attention.

Outre ces deux systèmes, c'est-à-dire, celui des Égyptiens, adopté par Thalès, & celui des astronomes athéniens, qui n'étoit, comme on l'a vû, qu'une hypothèse de calcul, les anciens en connoissoient un troisième, qui mettoit le Soleil au centre des mouvemens célestes. Il étoit le même dans tous ses points que celui de Copernic, par conséquent il seroit inutile de le détailler.

Je soupçonne les astronomes grecs de l'avoir emprunté des Chaldéens : on a cru en apercevoir des traces dans les anciens livres des Indiens & dans ceux des Chinois. Le fait est possible ; mais il auroit peut-être besoin d'être mieux prouvé : du moins ne peut-on douter que ce système ne fût celui de la plus grande partie des Pythagoriciens : Aristote l'assure en termes précis.

Dans ce troisième système, le Soleil placé au centre de tous les mouvemens célestes, en étoit la cause & le principe. La Terre, emportée autour de lui dans le plan de l'écliptique, tournoit en même temps sur elle-même, dans un plan incliné au premier. Il est sûr, par un passage précis de Plutarque, qu'Aristarque qui suivoit ce système, donnoit ces deux différens mouvemens à la Terre, & ce passage explique ceux qui pourroient avoir quelque obscurité.

Quoique ce système demeurât comme renfermé dans les écoles des Pythagoriciens d'Italie, il s'est trouvé dans tous les temps des hommes célèbres qui l'ont adopté, sans être Pythagoriciens: mais il étoit dangereux de s'en expliquer ouvertement. Aristarque, dont je viens de parler, fut accusé juridiquement d'impiété par Cléanthe, disciple & successeur de Zénon, pour avoir violé le respect dû à Vesta, & pour avoir troublé son repos; c'est-à-dire, comme l'explique Plutarque lui-même, pour avoir ôté la Terre du centre de l'Univers, & pour l'avoir fait tourner autour du Soleil.

Le zèle de Cléanthe auroit dû être suspect à ceux qui connoissoient le fond du système Stoïcien: car ce système ramenoit tout à une fatalité & à une espèce d'hylozoïsme ou de matérialisme, peu différent du dogme de Spinoza.

Au reste, l'accusation d'Aristarque doit moins nous étonner, que le traitement fait presque de notre temps au célèbre Galilée: cet homme respectable, auquel l'astronomie, la physique & la géométrie ont tant d'obligations, se vit contraint d'abjurer publiquement, comme une hérésie, l'opinion du mouvement de la Terre: on le condamna même à la prison pour un temps illimité; & ce fait est un de ceux qui nous montrent qu'en vieillissant, le monde ne devient pas plus sage.

L'attachement des Athéniens au dogme de l'immobilité de la Terre, étoit une suite de l'idée qu'ils s'étoient formée de l'Univers, dans le temps qu'ils étoient encore à demi barbares: incapables de concevoir que la Terre pût se soutenir à la même place sans un point d'appui, ils se l'étoient représentée comme une montagne, dont le pied ou les racines s'étendent à l'infini dans l'immensité de l'espace. Le sommet de cette montagne, arrondi en forme de borne, étoit le lieu de la demeure des hommes: les astres faisoient leur révolution au dessus & autour de ce sommet: il étoit nuit, lorsque la partie la plus élevée nous cachoit le Soleil. Xéno- phane, Anaximène & quelques autres philosophes, qui feignoient d'être scrupuleusement attachés à l'opinion populaire,

*Relat. de Siam,  
par la Loubère.*

avoient grand soin de faire observer que dans leur système les astres tournoient autour, mais non au dessous de la Terre. Il est assez singulier que nos voyageurs aient trouvé parmi les Talapoins de Siam, un système astronomique absolument semblable à celui des Athéniens.

*Aristote.*

Empédocle, qui écrivoit hors d'Athènes, osa se moquer dans ses ouvrages d'une montagne terminée au sommet & infinie à sa base : mais dans la Grèce, les philosophes étoient forcés de respecter cette erreur populaire, & de ne la combattre qu'avec de très-grands ménagemens. Ils donnèrent plusieurs figures différentes à la Terre, mais elles convenoient toutes en quelque chose avec l'ancienne opinion. L'on en vint enfin à représenter la Terre comme un sphéroïde alongé par les poles : car pendant long-temps on n'osa lui donner une figure parfaitement sphérique.

Comme il s'agissoit principalement de rassurer le peuple sur la crainte que la Terre ne tombât, il falloit trouver une raison sensible, qui lui fit comprendre que la Terre pouvoit rester attachée au centre de l'Univers, quoiqu'elle ne portât sur rien que sur elle-même.

Suivant les principes de la cosmogonie égyptienne, sur la formation de la Terre, principes adoptés par la secte Ionique, la même cause qui avoit précipité au centre du tourbillon fluide la matière de la Terre, comme moins propre au mouvement, la retenoit dans ce centre, & ne lui permettoit pas de s'en écarter.

Pour rendre cette explication plus sensible, les disciples de Thalès employoient l'exemple de ce qui arrive dans un fluide mêlé circulairement autour du centre d'un vase qui le contient : expérience célèbre parmi les modernes, mais dont Aristote nous apprend que l'on a fait usage en physique il y a très-long-temps, pour expliquer comment certains corps sont précipités vers le centre, tandis que les autres s'en éloignent.

Dans le système égyptien, le mouvement du fluide ambiant, s'étoit communiqué à la Terre; il la faisoit tourner

sur elle-même, mais avec une moindre vitesse. C'étoit par cette différence de vitesse que plusieurs physiciens, comme Séleucus de Babylonie, expliquoient la cause des vents réglés de l'océan, & qu'ils tâchoient de rendre raison du flux & du reflux.

Cette cause de la permanence de la Terre au centre du tourbillon, supposoit son mouvement sur elle-même, & il eût été dangereux d'en faire mention, en parlant aux Athéniens : aussi Platon n'osa-t-il s'expliquer clairement à ce sujet, il aima mieux alléguer une raison purement métaphysique. *La terre restoit, disoit-il, au centre, parce qu'il n'y avoit aucune raison pour qu'elle s'en écartât* : raisonnement de la même espèce que le principe fondamental du Leibnitianisme, ou que celui de la raison suffisante, auquel les disciples de Leibnitz veulent tout rapporter. Ils ont fait de ce principe une des bases de leur système ; au lieu que Platon ne l'employoit que pour déguiser le sien aux yeux d'une populace redoutable, dont il craignoit avec raison les emportemens.

Dans l'opinion commune de la Terre alongée, les pays voisins des poles, se trouvoient plus élevés ou plus éloignés du centre, que ceux qui sont près de l'équateur.

On croyoit encore au temps d'Aristote, que cette figure de la Terre servoit à rendre raison des pluies & des neiges des régions septentrionales. Après les conquêtes d'Alexandre, l'établissement des Grecs en Égypte, leurs voyages dans l'Afrique & leurs navigations dans la mer des Indes, apprirent que pendant une partie de l'année, il tomboit des pluies continuelles & très-considérables au voisinage de l'équateur. Là dessus on imagina que ces pluies devoient être causées par l'amas des nuages, qui étant poussés des poles vers l'équateur, y étoient arrêtés par des montagnes, s'y condensoient & s'y résolvoient en pluie, ainsi qu'il arrive dans nos climats. Mais comme la plus grande partie de ces régions étoit un pays de plaines, & que le reste étoit couvert par l'océan ; au défaut des montagnes, on imagina que c'étoit le globe de la Terre lui-même, qui sous l'équateur étoit plus éloigné

du centre que sous les poles; & quelques physiciens don-  
nèrent à ce globe la figure d'un sphéroïde d'une autre espèce,  
celle d'un sphéroïde renflé sous l'équateur & aplati vers les  
poles.

Les anciens étoient, comme l'on voit, partagés sur la  
figure de la Terre, aussi-bien que les modernes; les astro-  
nomes lui donnoient celle d'une sphère parfaite & régulière;  
car ils observoient que la hauteur des montagnes ne devoit  
être d'aucune considération. Les plus élevées de celles qu'ils  
avoient mesurées géométriquement, n'avoient qu'une 8400.<sup>e</sup>  
partie du diamètre qu'ils donnoient à la Terre. Ératosthène,  
qui faisoit ce diamètre de 84000 stades, avoit trouvé la  
hauteur des montagnes mesurées, de dix stades seulement.  
Parmi les physiciens, les uns donnoient à la Terre la figure  
d'un sphéroïde alongé, les autres celle d'un sphéroïde aplati;  
les raisons sur lesquelles ils se déterminoient, ne sont pas  
trop concluantes. Peut-être celles qu'emploient nos modernes;  
lorsqu'ils veulent déterminer à *priori* la figure de la Terre,  
sont-elles seulement plus recherchées & plus savantes. Les  
partisans des deux opinions trouvent le secret de tirer des  
mêmes prémisses, des conséquences opposées. Les uns &  
les autres employant dans leurs calculs des élémens qui,  
par eux-mêmes, sont absolument indéterminés, ils leur don-  
nent des valeurs arbitraires, & précisément telles qu'elles le  
doivent être, pour qu'ils en puissent déduire les consé-  
quences qu'ils ont résolu d'avance d'établir.

D'ailleurs il ne suffit pas que la Terre, qu'ils supposent  
avoir été dans son origine un corps mou & composé de  
parties homogènes, ait acquis lors de sa formation, la figure  
d'un sphéroïde aplati ou alongé vers les poles: il faut encore  
supposer qu'elle conserve sa figure primordiale, & qu'elle n'a  
point essuyé de révolution capable de la lui faire perdre;  
suppositions que l'histoire naturelle rend du moins très-  
douteuses. La Terre paroissant l'assemblage d'un grand nombre  
de corps, de nature & de pesanteur différentes, entassés les  
uns sur les autres; plusieurs physiciens conjecturent qu'elle  
est,

est, pour ainsi dire, composée des décombres d'une ou de plusieurs autres planètes.

Les observations faites au Sud, comparées avec celles qui ont été faites en France & dans le Nord, décideront sans doute la question, & détermineront la figure de la Terre, sans que les raisonnemens, sur lesquels on appuyoit la supposition qui l'emportera sur l'autre, en deviennent plus assurés: car la vérité d'une conclusion ne suppose pas toujours celle des prémisses.

J'avoue que pour se former une idée des opinions philosophiques des anciens, il faut le plus souvent rassembler des lambeaux épars dans des écrivains très-peu instruits de ces matières, dans l'ouvrage de Diogène Laerce, dans celui de Stobée, & dans quelques autres. Platon & Aristote nous ont conservé plusieurs des sentimens de ceux qui les avoient précédés: mais ils ne font presque que les indiquer; & il est visible qu'en certaines occasions, ils les ont défigurés, pour les combattre avec plus d'avantage.

N'ayant plus aujourd'hui les ouvrages de ces anciens philosophes, nous ignorons quelle méthode ils avoient suivie dans l'arrangement & dans la liaison de leurs idées. Leurs systèmes sont pour nous comme ces statues antiques, dont il ne reste que des fragmens, & dont nous ne pouvons former un tout, sans restituer les parties qui nous manquent. Nous devons, je crois, la même justice aux anciens philosophes, qu'aux anciens sculpteurs: il faut juger des parties que nous avons perdues, par celles que nous voyons encore, penser qu'elles répondoient les unes aux autres, & que leur assemblage formoit un tout qui n'étoit pas monstrueux. Voilà tout ce que je demande; car il ne s'agit point ici de donner aux anciens une préférence absolue sur les modernes; encore moins de suivre une prévention déterminée à tout défendre, & même à tout admirer. Cette disposition d'esprit, qui, dans les disputes passées, semble avoir été celle des partisans de l'antiquité, a peut-être encore plus contribué à décrier leur cause, que ne l'ont pû faire les raisons de leurs

adverfaires. Ces derniers croyoient alors beaucoup gagner, s'ils pouvoient amener les admirateurs de l'antiquité à reconnoître que la différence des fiècles ne mettoit en général aucune différence réelle entre les hommes. Aujourd'hui les chofes ont bien changé : ceux qui fans fe livrer aux fentimens d'une admiration aveugle, croient qu'on peut encore conferver quelque eftime pour les anciens, fe trouvent à leur tour dans la néceffité de prouver que les hommes de tous les fiècles font à peu près égaux ; que ceux qui fe font diftingués par leur mérite, ceux dont le nom a paffé avec élogé à la poftérité, placés dans les mêmes circonftances, auroient, dans quelque temps qu'ils euflent vécu, fait à peu près les mêmes chofes ; qu'il faut mefurer leurs progrès beaucoup moins par le terme auquel ils font arrivés, que par le point d'où ils étoient partis, & par les obftacles qu'ils ont eu à furmonter.

Si les modernes ont quelque avantage réel fur les anciens, c'eft d'être venus après eux, & de marcher dans des routes déjà frayées ; c'eft de pouvoir s'inftuire, non feulement par leurs découvertes, mais encore par leurs méprifes. Ceux des modernes qui dédaignent fi fort la connoiffance de l'antiquité, fe privent eux-mêmes de cet avantage ; leurs vûes bornées ne s'étendent point au delà de la génération préfente ; tout eft nouveau pour eux, & ce qu'ils voient pour la première fois, ils croient être les premiers qui l'aient découvert.

« Athéniens, difoit un prêtre d'Egypte à Solon, vous êtes  
 » femblables à des enfans ; vous ne connoiffez rien de ce qui  
 » eft plus ancien que vous : remplis de votre propre excellence  
 » & de celle de votre nation, vous ignorez tout ce qui vous  
 » a précédés : vous croyez que ce n'eft qu'avec vous & qu'avec  
 » votre ville que le monde a commencé d'exifter. »



## OBSERVATIONS HISTORIQUES

Sur les Médailles & les Inscriptions de la ville de Sardes, ancienne capitale de Lydie.

Par M. l'Abbé BELLEY.

PLUSIEURS Savans ont déjà prouvé les grands avantages que l'Histoire & la Géographie peuvent tirer des Médailles & des Inscriptions : ces monumens précieux suffisoient même quelquefois, indépendamment des écrivains, pour former une histoire suivie d'anciens peuples, de Princes & de grandes villes ; & leur autorité est d'autant plus respectable, qu'ils n'ont pû être corrompus, ni altérés : ce sont presque toujours des témoins contemporains des faits qu'ils attestent, revêtus de l'autorité publique, qui semblent n'avoir survécu à une longue suite de siècles, aux diverses révolutions des États, que pour transmettre à la postérité des faits importants, dont elle ne pourroit d'ailleurs avoir aucune connoissance.

M. Spanheim, dans son grand ouvrage de *Usu & Præstantiâ Numismatum*, a réduit à des points généraux les Médailles, pour en faire connoître l'utilité : M. Vaillant a donné les Médailles des villes Grecques sous l'empire Romain, mais distribuées par règnes. Nonnius dans son savant commentaire sur Goltzius, & le P. Hardouin dans l'ouvrage qui a pour titre *Nummi antiqui populorum & urbium*, ont expliqué dans un ordre suivi les Médailles des peuples & des villes ; mais le premier n'a travaillé que d'après les Médailles qui ont été données par Goltzius, & il y a des provinces entières dont il ne parle point ; le second ne donne que des explications très-abrégées, & souvent arbitraires. Depuis qu'ils ont composé leurs ouvrages, on a découvert un grand nombre de Médailles, & on a publié des catalogues exacts de cabinets

qu'ils n'ont pas connus; on peut donc après eux tenter une explication suivie des Médailles des peuples & des villes, & la rendre plus détaillée, plus complète & plus intéressante.

J'ose présenter un essai dans ce genre de littérature: si on se juge de quelque utilité, je continuerai mon travail sur une matière riche & abondante, qui pourra fournir à un grand nombre de Mémoires.

Entre plusieurs villes de l'empire Romain, dont il nous reste beaucoup de Médailles & d'Inscriptions, une des plus célèbres est la ville de Sardes, par son antiquité, sa dignité & ses richesses: capitale du royaume de Lydie & le siège de ses Rois, dont la puissance s'étendoit sur une grande partie de l'Asie mineure, elle tomba au pouvoir de Cyrus roi de Perse, après la défaite de Crésus. Sous la domination Persanne, elle conserva un rang distingué. On fait qu'elle fut le séjour de Cyrus le jeune; le Satrape ou gouverneur de la *Préfecture Maritime*, y faisoit sa résidence. Elle avoit beaucoup souffert par la révolte des Ioniens contre Darius fils d'Hystaspes; les confédérés conduits par Aristagoras, prirent la ville, la brûlèrent; le temple même de Cybèle, Déesse du pays, ne fut pas épargné. Cet incendie, auquel les Athéniens avoient eu part, fut un des motifs qui déterminèrent Darius à déclarer la guerre aux Grecs, & servit de prétexte aux Perses, pour brûler les temples de la Grèce. Mais la ville de Sardes recouvra bien-tôt son premier éclat: lorsqu'Agésilas, sous Artaxerxès Mnémon, passa en Asie pour combattre Tissapherne, son opulence surpassoit celle des autres villes de l'Asie. Alexandre le Grand ayant défait sur les bords du Granique les généraux de Darius, dernier roi de Perse, fit la conquête d'une grande partie de l'Asie mineure; la ville de Sardes, qui étoit l'ornement & le boulevard, *τοῦχυμα*, de l'empire des Barbares du côté de la mer, se soumit à ce Prince qui lui rendit la liberté & l'usage de ses loix; dans la suite elle tomba en la puissance des rois de Syrie. Le rebelle Achæus, qui avoit pris le diadème, se réfugia dans cette ville, où il fut pris & mis à mort.

*Xenoph. Cyrop.  
l. VII.*

*Herodot. l. V,  
c. 99 & seq.*

*Plutarch. in  
Alex. p. 673,  
edit. Paris, ann.  
1624.*

Antiochus le Grand ayant été vaincu par les Romains à la bataille de Magnésie, fut dépouillé des États qu'il possédoit en deçà du mont Taurus: les Romains cédèrent à Eumène roi de Pergame leur allié, la Lydie & plusieurs autres pays. Attale Philométor, l'un de ses successeurs, laissa par testament au peuple Romain ses États, qui trois ans après sa mort furent réduits en province. Cette province est connue dans l'Histoire sous le nom d'Asie Proconsulaire; elle étoit gouvernée par un Proconsul aux temps de la République, & même depuis, Auguste l'ayant cédée au sénat dans le partage qu'il fit des provinces. L'Asie Proconsulaire étoit d'une grande étendue, elle comprenoit la Lydie, la grande Phrygie, la Mysie, l'Eolie, l'Ionie, les Isles adjacentes & la Carie; ainsi la ville de Sardes passa en la puissance des Romains.

Elle fit fabriquer des monnoies plusieurs siècles avant l'empire Romain. Hérodote assure que les Lydiens furent les premiers qui firent frapper des monnoies d'or & d'argent, *Νόμισμα χρυσῶν ἢ ἀργυρῶν κοιλόμενοι*; je n'examine point si l'invention de l'art de battre monnoie leur est due; il est certain que cet art est très-ancien en Lydie, & par conséquent à Sardes qui en étoit la capitale. On voit encore dans les cabinets des anciennes monnoies d'un travail grossier, qu'on croit avoir été frappées sous les *Atyades*, anciens rois de Lydie. Quoi qu'il en soit, le cabinet du Roi & celui de M. Pellerin conservent plusieurs Médailles d'argent & de bronze de la ville de Sardes, où l'on ne voit point la tête des Empereurs. Mais cette ville fit frapper un grand nombre de Médailles avec la tête de ces Princes. Nous en connoissons plus de cent vingt toutes différentes, depuis Auguste jusqu'à Valérien le jeune; il nous reste aussi plusieurs de ses Inscriptions. C'est de ces monumens que j'ai dessein de donner une explication suivie; & pour l'exécuter avec ordre, j'examinerai dans des articles séparés, la position de la ville & la fertilité de son territoire, sa dignité, son gouvernement particulier, ses divers traités avec les autres villes.

*Polyb. Excerpt.  
Legat.*

*Tit. Liv. lib.  
XXXV11, n.  
56, et lib.  
XXXVIII, n.  
38 et 39.*

*Strab. l. XIII.*

*L. I, c. 94.*

*Spanh. de praef.  
et usu Numism.  
l. I, p. 18.*

de l'Asie, son culte religieux, ses temples, ses fêtes & les jeux qu'elle a célébrés en l'honneur des Dieux ou des Empereurs; enfin on verra quels étoient les ministres de la Religion: les monumens antiques nous instruiront sur tous ces objets. Il est intéressant de connoître quel a été dans la suite des siècles le sort d'une ville si célèbre; je rapporterai sommairement ses diverses révolutions depuis le haut Empire jusqu'à présent.

I. La ville de Sardes étoit éloignée d'Ephèse de 540  
*Tab. Peutinger.* stades, & suivant les Itinéraires, de 63 milles, qui font environ 21 lieues communes de France: si nous ne savions pas d'ailleurs qu'elle étoit de l'Asie Proconsulaire & en Lydie, les monumens nous l'apprendroient, puisqu'on lit sur ses Médailles: ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ ΚΟΙΝΟΥ ΑΣΙΑΣ, & même le nom du Proconsul, Gouverneur de la province; ΓΑΙΩ ΑΣΙΝΙΩ ΠΟΛΛΙΩΝΙ ΑΝΟΥΠΑΤΩ: & dans une Inscription, ΤΗΣ ΑΣΙΑΣ ΝΑΩΝ ΤΩΝ ΕΝ ΛΥΔΙΑ ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ. On sait aussi qu'elle étoit située sur le penchant du mont Tmole vers le Septentrion, *Sardibus in latere Tmoli montis*; qu'elle étoit arrosée par le Pactole, cette rivière si vantée dans l'antiquité pour les sables d'or qu'elle rouloit dans ses eaux, & qu'on n'y trouvoit plus au temps de Strabon. Ces circonstances locales sont encore marquées sur les Médailles. On voit sur une Médaille du cabinet du Roi, la tête d'un vieillard couronnée de pampres, avec le nom ΤΜΩΛΟC, & au revers une figure assise qui tient un *Canthare*, avec le nom de ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ. Le même Dieu, le Tmole, sous la figure d'un vieillard, est représenté sur une des Médailles de Sardes, frappée sous Domitien; & une autre de Septime Sévère, suivant le P. Froelich, a sur le revers le Pactole avec ses attributs & la légende ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ.

L'opulence des rois de Lydie a été célébrée dans la plus haute antiquité: on croit qu'ils puisoient leurs trésors dans les mines d'or du Tmole, où sont les sources du Pactole; mais ce qui contribua le plus dans tous les temps à la richesse de Sardes, ce fut la fertilité de son territoire. Les côteaux

*Méd. de Drusus César & de Germanicus.*

*Spon. Misc. p. 356.*

*Plin. l. V, c. 29.*

*Æ. 3.*

*P. 246.*

du Tmole étoient plantés de vignobles, dont le vin étoit fort estimé; aussi a-t-on imaginé que Bacchus avoit été nourri à Sardes, & que cette ville a inventé l'art de faire le vin: ce Dieu est représenté avec ses attributs, le Canthare, le Thyrsé & la Panthère, sur plusieurs de ses Médailles. Une plaine spacieuse s'étend du pied de la montagne jusqu'au delà du fleuve Hermus, nommée par excellence la plaine de Sardes, *Σαρδιακὸν πεδῖον*. Elle est arrosée par un grand nombre de ruisseaux, & par le Hermus qui fertilise ses terres. On voit le fleuve représenté sur une médaille de Sabine, *ΚΑΡΔΙΑΝΩΝ ΕΡΜΟC*. La plaine, outre les pâturages, produisoit en abondance des bleds & des grains de toute espèce; Cérès & Triptolème, qui présidoient à l'agriculture, sont représentés sur plusieurs de ses Médailles: Sardes, dit Strabon, a été prise par les Cimmériens, par les Trères & les Lyciens, & ensuite par les Perses; elle s'est toujours relevée de ses malheurs à cause de la bonté de ses terres, *ὅτι τὴν ἀρετὴν τῆς γῆρας*, qui contribua sans doute à son rétablissement, après cet horrible tremblement de terre, qui renversa en une nuit douze villes d'Asie; Sardes fut la plus maltraitée: *asperrima in Sardonos lues*, dit Tacite; aussi eut elle le plus de part aux libéralités de Tibère qui fit rétablir ces villes. Le Sénat & le peuple Romain, pour consacrer la mémoire des largesses de ce Prince envers les villes d'Asie, firent élever dans le *Forum Romanum* une statue colossale en l'honneur de Tibère, environnée des statues des villes qu'il avoit rétablies. Cette statue fut gravée sur les monnoies avec l'inscription, *CIVITATIBUS ASIAE RESTITUTIS*. La ville de Pouzzole, à l'exemple de Rome, fit ériger un semblable monument, dont le piédestal fut découvert à la fin du siècle dernier. La statue de Sardes y paroît entre les statues des autres villes; mais la ville de Sardes en particulier, décerna les honneurs divins à Tibère, comme nous le verrons dans la suite.

II. Si la ville de Sardes fut puissante par ses richesses, elle fut illustre par d'autres titres aussi honorables: je ne parle

*Plin. l. v,  
c. 29.*

*Anthol. IV,  
c. 29.*

*L. XIII, 7.  
627.*

*Annal. II, 47.*

*Voy. la Dissert:  
de Bullifon, imprim.  
à Naples, en  
1694.*

point ici de son antiquité; sa fondation, quoiquè postérieure à la guerre de Troie, étoit ancienne: *Νεώτερον μὲν ἢ τρωϊκῶν*, dit Strabon, *ἀρχαία δὲ ὅμως*. Dans la contestation qui s'éleva entre onze villes de l'Asie, qui toutes ambitionnoient l'honneur de bâtir un Temple à Tibère, à Livie & au Sénat, les villes de Smyrne & de Sardes, à l'exclusion des autres, restèrent en concurrence; leurs députés parlèrent devant le Sénat. Les Sardiens alléguoient en leur faveur les colonies que la Lydie avoit envoyées en Etrurie, sous Tyrhénus, & dans la Grèce dès le temps de Pélops: ils représentoient aussi plusieurs lettres des généraux Romains adressées à leur ville, & les traités qu'elle avoit conclus avec eux pendant la guerre de Macédoine; & comme la province devoit s'assembler tous les ans à ce nouveau Temple, pour y célébrer des fêtes & des jeux, ils tiroient avantage de l'heureuse température de leur pays & de la fécondité de leurs terres; *temperiem cæli ac dites circum terras memorabant*. Les Smyrnéens répondirent avec chaleur, & firent valoir leur antiquité & les services importans qu'ils avoient rendus aux Romains dans les temps les plus difficiles; ce fut le moyen décisif, le Sénat prononça en leur faveur: le Temple qu'ils bâtirent en l'honneur de Tibère & du Sénat, est représenté sur les médailles de cette ville.

Les grandes villes de l'Asie cherchoient à relever leur dignité & affectoient la primauté les unes sur les autres. La ville de Smyrne crut que la grandeur de son enceinte & la magnificence de ses bâtimens devoient lui donner la prééminence; ses prétentions furent gravées sur les marbres & sur ses monnoies: ΠΡΩΤΗ ΤΗΣ ΑΣΙΑΣ ΚΑΛΛΕΙ ΚΑΙ ΜΕΓΕΘΕΙ. Sardes auroit pû prendre les mêmes titres d'honneur; quoiqu'on ne les trouve point sur ses monumens; c'étoit une grande ville: *αἱ Σάρδεϊς πάλιν ἑστὶ μέγιστη*, dit Strabon; la plus grande de l'Asie, suivant Sénèque, & l'une des plus magnifiques. On voyoit près de la ville les tombeaux des anciens rois de Lydie, *Μνήματα ἢ Βασιλέων*, & en particulier

L. XIII.

Tacit. annal.  
IV, 15.

Tacit. annal.  
IV, c. 55.

Marmor. Oxon.  
p. 277.

Numism. Cavald.

L. XIII, p.  
625.

Dz. Benefic.  
I. VI, c. 31.

Strab. l. XIII.

particulier celui d'Alyatte père de Crésus, qui étoit d'une grande élévation.

Le favant Ufférius pense que les sept villes de l'Asie, Ephèse, Smyrne, Pergame, Thyatires, Sardes, Philadelphie & Laodicée, dont il est parlé dans l'Apocalypse, étoient toutes métropoles; & qu'en considération de cette dignité, l'apôtre saint Jean écrivit des Lettres aux Evêques de ces villes: mais nous ne voyons pas que Thyatires & Philadelphie jouissent alors (sous l'empire de Domitien) de cette prééminence. Cyzique, & en particulier Milet, la mère de plus de quatre-vingts colonies, auroient pû s'arroger cette dignité à plus juste titre. Il semble que saint Jean écrivit aux sept villes, sans avoir égard à leur rang, mais parce qu'elles avoient alors une église établie, & gouvernée par un Evêque; *πέμψον τῶς Ἐκκλησίας τῶς ἐν Ἀσίᾳ εἰς Ἐφεσον, καὶ εἰς Σμύρναν, &c.*

*De episc. & Metropol. orig. p. 20, & de Asi. Lyd. p. 40. C. 1, v. 2.*

*Apoc. c. 1, v. 2.*

Cependant la ville de Sardes étoit une de ces villes du premier ordre qu'Antonin Pie, dans un rescrit, qualifie de métropoles de peuples, *Μητροπόλεις τῶν Ἐθνῶν*. Caracalle, dans un autre rescrit adressé à la communauté de la province d'Asie, *ad commune Asiae*, parle aussi de ces métropoles. Nous avons vû que l'Asie proconsulaire étoit composée de plusieurs pays ou nations. Sardes étoit métropole de la Lydie, *Λύδων ἡ Μητροπόλις Σάρδεϊς*, dit Plutarque (a): Sardes étoit la ville la plus célèbre du pays, suivant Pline; *Lydia celebratur maximè Sardibus*; & dans la division que les Romains firent de la province d'Asie en plusieurs préfectures ou juridictions qu'ils nommoient *conventus, iuridici conventus*, celle de Sardes, *Sardiana iurisdictione*, à laquelle ressortissoient plusieurs grandes villes, étoit une des plus étendues.

*Dig. l. v1, p. 2, de Excusat.*

*Dig. leg. IV, parag. 5, de Offic. Procons.*

*Quæst. Rom. p. 277.*

*Plin. l. vi, c. 29.*

(a) Aussi prenoit-elle le titre de Métropole, *ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ*, comme on le voit dans une Inscription que M. Askew, favant Anglois, a copiée sur les lieux, & qu'il a eu le bonté de me communiquer depuis

que ce Mémoire a été composé. On lit sur un médaillon de Septime-Sévère, *ΚΑΡΔΙΑΝΩΝ ΔΙΚΝΕΩΚΟΡΩΝ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ ΑΣΙΑΣ*. *Ex Mus. Alban. t. 1, p. 98.*

Ces observations sont nécessaires pour l'explication de deux médaillons que la ville de Sardes fit frapper sous le règne de Gordien Pie; l'un représente du côté de la tête, Tranquilline femme de Gordien, sous la figure & avec les attributs de Cérés; on voit sur l'autre une femme couronnée de Tours: ils ont tous deux cette Inscription, CAPΔIC ACIAC ΛΥΔΙΑC ΕΛΛΑΔΟC Α ΜΗΤΡΟΠΟΛΙC; les revers sont différens: sur l'un est représenté l'enlèvement de Proserpine, & sur l'autre Jupiter paroît assis au milieu du Zodiaque. Nous avons déjà remarqué que les villes de l'Asie jalouses, se disputoient entre elles la primauté. La contestation fut très-vive sous les deux premiers Antonins, entre les villes d'Ephèse, de Smyrne & de Pergame: elles prenoient dans les actes publics & sur les monumens le titre de ΠΡΩΤΩΝ ΑCΙΑC. Je ne rapporterai point ici la suite de leur différend. Les Ephésiens, sous le règne de Macrin, prétendirent à la primatie à l'exclusion des autres villes, ΕΦΕCΙΩΝ ΜΟΝΩΝ ΠΡΩΤΩΝ ΑCΙΑC. La ville de Sardes, également attentive à conserver son rang & sa dignité, montre autant d'ambition, quoique d'une manière moins directe, elle se qualifie sur les deux médaillons, *Première Métropole de l'Asie, de la Lydie & de l'Hellas.*

*De Præf. &  
Ufu Numism. t.  
1, p. 618.*

Le baron de Spanheim observe qu'aucun des Savans qui ont publié ces Médaillons, n'a entrepris d'expliquer cette Inscription singulière, *de memorabili autem illâ hujus urbis Sardinum Inscriptione, & cui simile haud occurrit alibi in antiquâ veterum nummorum penu exemplum, silent viri præclari*: il en donne une longue explication. Il n'y a aucune difficulté pour la Lydie; mais comment la ville de Sardes étoit-elle métropole de l'Asie, ACIAC? Doit-on entendre toute la proconsulaire, ou l'Asie proprement dite, qui comprenoit l'Ionie & l'Eolie? l'*Hellas* de l'Inscription exprime-t-elle toute la Grèce en général, ou la Grèce d'Europe à laquelle ce nom étoit approprié, ou quelqu'autre partie? Le savant Antiquaire pense que le mot d'ACIAC peut s'entendre de l'Asie proprement dite, de la côte voisine d'Ephèse & de

Smyrne; mais il préfère une autre acception qui lui paroît plus convenable. L'Asie, dont Sardes se dit métropole, est un canton de Lydie aux environs du Tmole, qui se nommoit anciennement *ASIA*. Il cite des passages d'Homère, d'Euripide, de Virgile, & du Scholiaste d'Apollonius, par lesquels il est constant qu'une portion de la Lydie a porté le nom d'Asie dans les premiers temps. M. Spanheim fixe aussi en Lydie le pays qui, sur les deux médaillons, porte le nom d'*Hellas*: les Macédoniens, dit-il, étoient *Hellènes*: ils ont eu des établissemens en Lydie. Thyatires étoit colonie Macédonienne. Les *Hyrçani*, les habitans de la ville de *Blaundos*, sont nommés sur les médailles *Macedones*. Une portion de la Lydie étoit habitée par ces Grecs, on l'a pû nommer *Hellas*; & alors les deux médaillons s'expliquent facilement: Sardes étoit métropole de la Lydie, de l'Asie voisine du Tmole, & des Grecs établis en Lydie.

Telle est l'explication que donne ce Savant, qui a si bien mérité des Lettres; mais quelque respectables que soient son érudition & sa critique, qu'il me soit permis de m'écarter ici de son opinion. Il observe lui-même que les grandes villes de l'Asie proconsulaire, extrêmement jalouses de la prééminence, ont affecté les titres fastueux de *premières de l'Asie*, ΠΡΩΤΩΝ ΑCΙΑC, ΚΟΙΝΑ ΠΡΩΤΑ ΑCΙΑC, qu'on lit encore sur leurs médailles; & dans le siècle même auquel les deux médaillons dont il s'agit ont été frappés, les Ephésiens se prétendoient *seuls premiers de l'Asie*, ΕΦΕCΙΩΝ ΜΟΝΩΝ ΠΡΩΤΩΝ ΑCΙΑC. La ville de Sardes non moins ambitieuse, & aussi illustre, autrefois la capitale du royaume de Lydie, le séjour des Princes & des Satrapes Persans, sous les Romains la ville principale d'une grande juridiction, & dans laquelle toute l'Asie tenoit souvent ses assemblées; Sardes a dû, à l'exemple des autres villes, affecter les titres d'honneur les plus éminens.

Si l'Inscription des deux médaillons doit être restreinte à la Lydie, M. Spanheim ne peut plus la regarder comme ambitieuse, *ambitiosam urbis Sardium epigraphen*, ni comme

P. 621.

un titre d'honneur extraordinaire, *insolitis honorum titulis*. Il reconnoît lui-même que Sardes étoit métropole de la Lydie; mais ce qui mérite attention, Sardes est qualifiée non seulement métropole, mais première métropole Α. ΜΗΤΡΟΠΟΛΙC de l'Asie, de Lydie & de l'*Hellas*; expression qui suppose nécessairement plusieurs métropoles. On ne connoît en Lydie aucune autre métropole que Sardes; si Thyatires a cette qualification dans Ptolémée, Spanheim pense que c'est ou une fausse leçon du texte, ou une méprise du géographe. On ne peut donc restreindre à la Lydie l'Inscription que nous examinons; en ce cas les noms ΑCΙΑC & ΕΛΛΑΔΟC n'ajouteroient rien à celui de ΑΥΔΙΑC, ils seroient superflus dans l'inscription.

Il faut nécessairement donner un sens plus étendu à l'inscription. Les rois de Lydie avoient porté les limites de leur domination jusqu'au fleuve Halys. La préfecture de Sardes sous les Perses comprenoit une grande partie de l'Asie mineure; les villes, dans leurs différends sur la prééminence, remontoient jusqu'à la plus haute antiquité pour appuyer leurs prétentions; nous en avons vû un exemple dans la contestation des onze villes qui briguoient l'honneur d'élever un Temple à Tibère. La ville de Sardes pouvoit, en considération de son ancienne dignité, se qualifier première métropole de la province d'Asie, de toute la proconsulaire, ΑCΙΑC; puisqu'effectivement sous ses Rois elle avoit été la capitale de tous ces pays; elle devoit même prendre ce titre d'honneur pour diminuer les prétentions d'Éphèse, qui, quelques années auparavant se disoit *la seule première de l'Asie*. L'Inscription suit un ordre naturel; après la qualification la plus éminente, *Sardes, première métropole de l'Asie*, suit le titre de métropole de Lydie, ΑΥΔΙΑC; ce droit étoit incontestable: & enfin pour abaisser l'ambition des villes d'Éphèse & de Smyrne, Sardes se dit métropole des villes Ioniennes de l'Asie, ΕΛΛΑΔΟC. Sa prétention étoit fondée, puisque l'Ionie, suivant le témoignage d'Hérodote<sup>a</sup> & de Xénophon<sup>b</sup>, faisoit anciennement partie de la Lydie. Les Ioniens d'Asie étoient véritables

<sup>a</sup> L. 1, c. 7.

<sup>b</sup> *Expéd. Cyr.*  
l. VIII, 9.

Hellènes : ces colonies sorties principalement d'Athènes, firent toujours partie du corps Hellénique ; aussi les Ioniens étoient-ils admis aux assemblées des jeux Olympiques, & les auteurs les nomment les Hellènes de l'Asie ; τὸς χτ' τὴν Ἀσίαν Ἑλληνας. De même l'Ionie a été nommée *Hellas*, dans le siècle même où furent frappées les deux médailles dont il s'agit. Aristide, cet orateur qui a parlé avec tant de force pour concilier les différends des villes de l'Asie sur la primauté, dit que Smyrne étoit une ville de l'*Hellas* : Μέγιστα δὴ τῆς νῦν Ἑλλάδος εὐτυχισάσα ; & ailleurs, en déplorant la ruine de cette grande ville, qui fut renversée par un tremblement de terre (l'an de J. C. 179), il désigne encore l'Ionie par le nom d'*Hellas*, & s'écrie, ᾧ κοῖνη τοῖς Ἑλλήσιν Ἐσποραὶ, οἶα κεφαλὴν τοῦ γένους ἀπήνεργας ! ᾧ δεῦτερον τῆς Ἑλλάδος !

*Symb. l. XIII,*  
p. 735.

*Orat. de Smyrna ad Imperatōres*  
édit. Oxon. t. 1,  
p. 512.

*Monod. in Smyrna. ibid. p.*  
462.

M. Spanheim répond que l'Ionie n'est pas ordinairement nommée *Ἑλλάς* sur les monumens, & qu'on doit plutôt entendre sous ce nom les colonies Macédoniennes qui étoient établies en Lydie. Mais ce savant homme n'ignoroit pas que les Ioniens d'Asie étoient vrais *Hellènes*, & que les auteurs ont toujours distingué entre les Hellènes & les Macédoniens, & les ont considérés comme deux corps différens. D'ailleurs, nous avons vu qu'on ne peut restreindre à la Lydie, les pays mentionnés dans l'Inscription. Les Macédoniens qui étoient établis en Lydie, ne peuvent donc être compris sous le nom d'*Hellas*.

*Arrian. l. II,*  
*expedit. Alex.*  
*Plutarch. in Demetr.*  
*Dio Cass. l. LIII.*

Ainsi, en considérant l'ancienne prééminence de Sardes, & les prétentions des autres villes, dans le temps où ces médailles ont été frappées, le sens naturel de l'Inscription paroît être celui que j'ai développé : *Sardes, première métropole de la province d'Asie, de Lydie, & même de l'Ionie.* Nous allons voir quel étoit le gouvernement politique de cette grande ville. Au défaut des historiens, les monumens antiques nous donneront un détail intéressant.

III. Dans les premiers temps, les villes de l'Asie étoient gouvernées suivant leurs loix, & par leurs propres Magistrats ;

elles jouissoient alors d'une véritable *Autonomie*. Sous la domination Persanne, elles perdirent cette précieuse liberté. Alexandre le Grand les rétablit dans leur ancien état; nous savons que Sardes & la Lydie eurent part à ce bienfait: si les Séleucides ses successeurs attentèrent à la liberté de quelques villes, ce fut un des prétextes que les Romains firent avidement pour leur déclarer la guerre. L'*Autonomie* fut confirmée ou rendue aux villes, par le traité qui dépouilla Antiochus des pays situés en deçà du mont Taurus. Quelques-unes d'entre elles qui se prêtèrent à l'ambition & aux cruautés de Mithridate, furent sévèrement punies; & il paroît que Sardes prit part à ces attentats; mais Sylla & Lucullus rendirent à plusieurs de ces villes leur ancienne forme de gouvernement. Enfin Pompée, après avoir heureusement terminé la guerre contre Mithridate, rendit aux villes de l'Asie leurs loix & leurs Magistrats. Dion Cassius nous apprend que de son temps (au commencement du troisième siècle) ce règlement étoit encore observé; ὡςτε καὶ δεῦρο αὐτοὺς τοῖς ἀπ' ἐκείνης (Πομπηίου) νομιθεῖσι χρεῖσθαι. Aussi plusieurs villes d'Asie prennent-elles sur les médailles & sur les marbres le titre d'*Autonomes*, sous la domination Romaine: Sardes & la plupart des autres villes de la proconsulaire, ont négligé de prendre ce titre d'honneur.

Le gouvernement de la ville de Sardes étoit démocratique; l'autorité publique s'exerçoit au nom du peuple par un conseil public, comme on le voit sur un monument érigé en l'honneur d'Antonin Pie, Η ΒΟΥΛΗ ΚΑΙ Ο ΔΗΜΟC ΤΩΝ ΚΑΡΔΙΑΝΩΝ. Outre le conseil commun de la ville, appelé ΒΟΥΛΗ, composé des Archontes & d'autres Conseillers, la ville de Sardes avoit un Sénat ou Conseil *des Anciens* ΓΕΡΟΥΣΙΑ, dont il est fait mention dans une belle Inscription de cette ville, rapportée par Spon, (*Misc. p. 317.*) Η ΒΟΥΛΗ ΚΑΙ Ο ΔΗΜΟC ΚΑΙ Η ΓΕΡΟΥCΙΑ ΕΤΙΜΗCΑΝ, &c. Ce Conseil s'assembloit dans le Palais de Crésus, que les Sardiens avoient destiné pour le logement & la retraite des citoyens pendant leur vieillesse.

*Strab. lib.*  
*xlii, p. 628.*

*L. xxxvii,*  
*p. 38.*

*Wheler. t. II,*  
*p. 301.*

Vitruve (*l. IV. c. 8.*) parle de ce Palais qu'il appelle *Gerusia*. *Cræsi domum quam Sardiani civibus ad requiescendum atatis otio, seniorum Collegio Gerusiam dedicarunt.* Ce Conseil, ΓΕΡΟΥΣΙΑ, étoit établi dans plusieurs autres villes de l'Asie, suivant les Inscriptions & les Médailles. Le premier Magistrat de Sardes étoit nommé Archonte, & quelquefois Στρατηγός, Préteur; on fait que le nom d'Archonte a pris naissance à Athènes, les colonies Grecques le portèrent en Asie, d'où il s'est étendu à plusieurs villes de ce continent. L'Archontat étoit une Magistrature annuelle; mais l'Archonte étoit quelquefois continué ou choisi, deux, trois ou quatre fois, comme il est constant par les Médailles, Α'ρχων τό Β. τό Γ. τό Δ. Il y avoit plusieurs Archontes dans une ville; le premier d'entre eux, souvent nommé sur les Médailles ΑΡΧ. Α ou ΑΡΧ. Περωτος, étoit éponyme. Son nom inscrit sur les actes publics, marquoit la date des années; car plusieurs villes comptoient les années par la suite des Archontes. Dans le grand nombre des Médailles de Sardes, il n'y en a que deux, frappées sous Tibère, qui portent le nom du Proconsul ΕΠΙ. ΓΑΙΟΥ. ΠΟΛΛΙΩΝΟΣ. ΑΝΘΥΠΑΤΟΥ. & ΓΑΙΩ ΑΣΙΝΙΩ ΠΟΛΛΙΩΝΙ. ΑΝΘΥΠΑΤΩ. & une sous Trajan, ΕΠΙ... ΒΑΙ. ΤΟΥΛΛΟΥ. ΑΝΘΥΠΑΤΟΥ. Nous trouvons sur les Médailles de Sardes, les Archontes sous presque tous les règnes depuis Auguste jusqu'à Valérien le jeune. Ils sont désignés ordinairement par les lettres ΑΡ. ou ΑΡΧ. C'est sans fondement que le P. Hardouin au lieu d'Αρχων, veut lire sur ces Médailles ΑΡχηρεus, Pontife ou grand Prêtre; une Médaille de Sardes, frappée sous Caracalle, lève toute difficulté, puisqu'on y lit, ΕΠΙ Γαίω ΓΑΛΛΟΥ ΚΛΑΥΔΙΑΝΟΥ ΑΡΧΟΝΤΟΣ ΤΟ Β. ΚΑΡΔΙΑΝΩΝ.

*Æ. 2. Pell.*

*Æ. 1. à Cim.  
Reg.*

Le premier magistrat de Sardes est quelquefois nommé ΣΤΡΑΤΗΓΟΣ sur quelques-unes de ces Médailles. On fait que le nom de στρατός employé pour exprimer une armée, une troupe militaire, a signifié primitivement un peuple, une assemblée, un corps de citoyens. De là viennent les deux significations du mot στρατηγός pour le civil & pour le militaire; & c'est dans le premier sens qu'il est employé

sur les Médailles des villes Grecques. Le nom de cette Magistrature, comme celui d'Archonte, passa de la Grèce en Ionie, d'où il s'est communiqué à plusieurs villes de l'Asie.

*Numism. Grac.*  
*T. 3 19.*

Les unes, dit Vaillant, ont eu des Archontes pour Magistrats, les autres des Préteurs ou *Στρατηγὸι*. L'expression de ce savant antiquaire ne paroît pas exacte dans sa généralité; quelques villes ont eu l'une & l'autre Magistrature, l'Archontat & la Préture. M. Spanheim cite pour exemples, les villes d'*Apollonis* en Lydie, & de *Milet*; mais il prétend d'après Vaillant, qu'on ne voit que les Archontes sur les Médailles de Sardes; cependant on lit sur un Médaillon

*T. 1, p. 698.*

de Marc Aurèle, ΕΠΙ. ΣΤΡ. ΑΡΙΣΤΟΦΑΝΟΥΣ ΚΑΡΔΙΑΝΩΝ. On trouve les deux Magistratures d'Archonte & de Préteur réunies en la même personne sur un Médaillon de

*E Cim. Reg.*

Caracalle, ΕΠΙ. ΣΤΡΑ. ΚΟΡ. ΟΥΕΤΤΗΝΙΑΝΟΥ ΑΣΙ. ΑΡΧ. Α. ΚΑΡΔΙΑΝΩΝ. & sur une Médaille d'Otacilia, ΕΠΙ. ΣΤΡ. ΗΡΑΚΛΕΙΔΟΥ ΑΡΧ. Α. ΚΑΡΔΙΑΝΩΝ.

*E Cim. Tiepol.*

ΑΡΧ. Α. ΚΑΡΔΙΑΝΩΝ. & sur une Médaille d'Otacilia,

*E Cim. Reg.*  
*Æ. 1.*

ΕΠΙ. ΣΤΡ. ΗΡΑΚΛΕΙΔΟΥ ΑΡΧ. Α. ΚΑΡΔΙΑΝΩΝ.

*Digest. Tit. 1.*  
*de Excus.*

Suivant le droit Romain, l'Archonte de la ville étoit le même que le Préteur, *ὁ τῆς πόλεως Ἀρχὼν τουτέστιν Στρατηγός*. La Préture, comme l'Archontat, étoit annuelle. Nous voyons

*Spon. Miscell.*  
*p. 357.*

dans une Inscription de Sardes, qu'un Tibérius Claudius avoit été Préteur de la ville pour la seconde fois. ΣΤΡΑΤΗΓΟΣ.

ΔΙΣ. Enfin, comme il y avoit dans une même ville plusieurs Archontes, de même elle avoit plusieurs Préteurs; comme on le remarque encore dans une autre Inscription de Sardes. Lucius Julius Bonatus y est qualifié ΣΤΡΑΤΗΓΟΣ ΠΡΩ-

*Idem, p. 356.*

ΤΟΣ ΔΙΣ. *Premier Préteur pour la seconde fois*. Au reste le premier Archonte & le premier Préteur de la ville, étoient-ils précisément le même Magistrat? C'est ce que je ne puis examiner ici; je passe à une autre Magistrature de la ville de Sardes.

Chaque ville avoit un dépôt où étoient conservés les loix, les archives, les traités solennels, les decrets du sénat & du peuple, & tous les autres actes publics; un Magistrat étoit chargé de la garde de ce dépôt, & il rédigeoit aussi par écrit les actes publics; on le nommoit dans les villes

Grecques,

Grecques, ΓΡΑΜΜΑΤΕΥΣ. Il étoit, pour ainsi dire, le Greffier en chef de la ville; c'étoit une place de confiance qui demandoit une exacte probité dans celui qui la remplissoit. Elle étoit même la première Magistrature en plusieurs villes, du moins elles marquoient sur leurs monnoies le nom de ΓΡΑΜΜΑΤΕΥΣ, comme du Magistrat principal. A Sardes, c'étoit une charge du second ordre; une Inscription fait l'éloge de quelques personnes qui l'avoient remplie avec honneur: ΓΡΑΜΜΑΤΕΥΣΑΝΤΑΣ ΦΙΛΟΤΙΜΩΣ.

*Spon, Misc.  
P. 357.*

IV. Les monumens nous instruisent, non seulement du gouvernement de la ville de Sardes, ils nous ont transmis les différens traités d'union & d'association qu'elle conclut avec les autres villes. Dans le temps de leur pleine liberté, les villes de l'Asie faisoient entre elles des traités de confédération & d'union, pour leur sûreté & leur défense commune; elles s'engageoient de fournir un certain nombre de soldats ou une somme d'argent, & d'avoir les mêmes amis & ennemis. On pourroit rapporter plusieurs exemples de ces anciens traités. Les Smyrnéens & les Magnésiens en conclurent un pareil vers l'an 244 avant l'Ère Chrétienne, pour la défense de Séleucus Callinicus roi de Syrie; il a été conservé sur les marbres d'Oxford. Par ces traités, les villes terminoient entre elles leurs différends. Les villes Ioniennes avoient un usage particulier; s'il s'agissoit d'entreprendre la guerre contre les Barbares, ou d'écouter les plaintes d'une ville, le corps Ionique qui s'assembloit tous les ans au temple de Diane à Ephèse, nommoit des commissaires pour connoître de ces matières, & principalement pour affermir la concorde des villes: *περὶ τῆς πρὸς ἀλλήλους ὁμοφροσύνης κοινὰς ἐποιδῶντο βουλὰς.*

*Marm. Oxon.  
P. 1.*

*Dionys. Halic.  
car. l. IV.*

Quoique les villes Grecques eussent presque toutes conservé l'autonomie sous la domination Romaine, elles perdirent le droit de faire la paix ou la guerre, soit entre elles, soit à l'égard des étrangers. Le magistrat Romain qui gouvernoit la Province au nom de l'Empereur ou du Sénat, exerçoit seul ces actes de souveraineté. Cependant ces villes

concluoient entre elles différens traités, tantôt pour renouveler l'union réciproque des Métropoles & des Colonies, ou pour se communiquer le droit de bourgeoisie, tantôt pour terminer leurs différends sur la primauté, sur la préséance dans les assemblées politiques ou religieuses, ou sur d'autres objets particuliers. C'étoit quelquefois un traité d'association à un même culte, pour avoir en commun des temples, & y célébrer des fêtes & des jeux; les villes maritimes faisoient aussi des traités de commerce: les villes qui étoient liées par quelques traités se regardoient comme sœurs, ἀδελφὰς ἀλλήλων, ἀλλήλων ἀδελφὰς ἕξ τὴν ὁμόνοιαν. Ces actes se passaient, non seulement entre des villes voisines, mais souvent entre des villes de différentes provinces; entre Ephèse & Athènes, entre Ephèse & Alexandrie, entre Selgé ville de Pisidie, & Lacédémone, & plusieurs autres. Quelquefois les deux corps d'une même ville, le sénat & le peuple, terminoient leurs différends, ou confirmoient leur union par des actes pareils.

*Aristid. Panegyric. Cyclic.*  
*Strab. l. XVI,*  
*p. 749.*

Tous ces traités étoient solennels; souvent même ils étoient confirmés par serment dans les assemblées générales que les Grecs nommoient KOINA; pour les rendre plus célèbres, & pour en perpétuer la mémoire, on les gravoit sur des colonnes de marbre ou sur des tables de bronze, qui étoient déposées dans les temples. Ces traités sont désignés sur les Médailles par le nom d'OMONOIA, que les Latins ont rendu par celui de CONCORDIA; nous n'avons point dans la langue Françoisé de terme pour exprimer toutes les idées qui étoient attachées au nom Grec, suivant les différens objets des traités. J'ai cru devoir, pour l'intelligence des Médailles de Sardes, présenter ces notions générales sur la concorde ou l'ὁμόνοια des villes.

*Chishull Anti-quit. Asiat. p.*  
*133, 136.*

Nous voyons par les Médailles, que Sardes a fait des traités de concorde ou d'union avec les villes de Pergame, d'Ephèse, de Laodicée & de Hiéropolis de Phrygie. Je ne fais aucun usage de deux Médailles de l'empereur Claude, sur l'une on lit, ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ ΑΜΑΣΙΑΣ; & sur l'autre,

ΑΠΑΜΕΑΣ ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ; elles ont été données par Patin & par Morel. Il faudroit s'assurer de la légende; je soupçonne que ce sont des noms de Magistrats. On doit peut-être lire sur la première ΜΝΑΣΕΑΣ qui avoit été archonte de Sardes sous l'empire de Tibère. ΑΠΑΜΕΑΣ de la seconde, ne peut guère s'entendre d'une ville d'Apamée qui devoit s'écrire ΑΠΑΜΕΙΑΣ; d'ailleurs on auroit dit, ΑΠΑΜΕΩΝ ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ.

La ville de Sardes fit un traité avec Pergame sous le règne d'Auguste; sur deux Médailles frappées à Pergame, paroissent deux figures debout, dont l'une couronne l'autre. Légende: ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ ΚΑΙ ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ, on sous-entend ΟΜΟΝΟΙΑ. Au revers de la première, Auguste est représenté en habit de guerre, dans un temple à quatre colonnes, & à deux colonnes au revers de la seconde. On fait que la ville de Pergame éleva un temple en l'honneur d'Auguste, du vivant de ce Prince, *Pergamēnos*, dit Tacite, *æde Augusti ibi sitâ satis adeptos creditum*. Par ce traité, Pergame communiqua à la ville de Sardes l'usage de ce temple, & l'associa au culte qu'elle rendoit à l'Empereur. Il paroît que ce Prince permit aussi aux Sardiens de lui bâtir un temple; sur une Médaille de Sardes, frappée sous son règne, Auguste paroît en habit de guerre, & donne la main à une femme, qui est le symbole de la ville, avec la légende ΜΟΥΣΑΙΟΣ ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ. Ces deux villes conclurent encore un traité sous le règne de Domitien. Elles sont représentées sous la figure de deux vieillards, qui sont les symboles des deux peuples. On lit autour ΔΗΜΟΣ ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ. ΔΗΜΟΣ ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ. Le revers de cette Médaille ne marque point quel fut l'objet du traité.

*Annal. IV 2*  
c. 55.

*E Cim. Di*  
*Foucault.*

*Ibid.*

Sous le règne du même Prince, il se fit un accord entre les villes de Laodicée de Phrygie & de Sardes. L'Empereur paroît en habit de guerre, la main droite étendue, la gauche appuyée sur une haste, avec la légende ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ. J'ignore quelle en fut l'occasion.

*Ibid.*

Les villes d'Ephèse & de Sardes firent aussi entre elles des traités sous les Antonins, ou pour terminer leurs différends sur la primatie, ou plutôt pour s'associer réciproquement au culte de leurs Divinités. Sur des médailles d'Ephèse frappées sous Marc Aurèle, Lucius Vêrus & sous Caracalle, sont représentées Diane d'Ephèse & une autre Déesse, la Divinité tutélaire de Sardes, avec cette légende, ΕΦΕΣΙΩΝ ΚΑΙ ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ. Ces deux Divinités paroissent aussi sur une Médaille de Sardes frappée sous Commode, avec la légende: ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ ΕΦΕΣΙΩΝ Β. ΝΕΩ ΟΜΟΝ. Le type de toutes ces Médailles est le même, avec cette différence que sur les Médailles d'Ephèse, Diane Ephésienne tient la droite, & Proserpine, la Déesse de Sardes, la gauche; & sur celles de Sardes, Proserpine paroît à la droite, & Diane Ephésienne à la gauche. Ces deux villes jalouses de la prééance, étoient attentives à conserver leurs droits, ou du moins leurs prétentions. En conséquence de cette association, le culte de Diane Ephésienne fut établi à Sardes: la Déesse paroît sur une de ses Médailles frappée sous le règne de Caracalle.

*E Gaz. Médic.*

*E Cim. Duc.  
Cenoman.*

Enfin par une Médaille de Hiéropolis de Phrygie, qui a d'un côté la tête de Philippe le jeune, on voit que cette ville associa Sardes à la célébration des jeux sacrés; au revers sont représentées deux urnes avec des branches de palmier, on lit autour: ΙΕΡΟΠΟΛΕΙΤΩΝ ΚΑΙ ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ. Souvent les villes s'unissoient pour célébrer à frais communs des jeux solennels en l'honneur des Dieux ou des Empereurs, comme nous allons le voir dans les articles suivans, qui développent toutes les parties du culte religieux des Sardiens.

V. Quoique les Grecs & les autres peuples du paganisme reconnoissent la pluralité des Dieux, cependant chaque pays & même les villes adoroient des divinités particulières. Tels étoient l'Apollon de Milet, l'Esculape d'Epidaure, la Minerve d'Athènes, la Diane d'Ephèse, la Vénus de Paphos, & une infinité d'autres divinités: la ville de Sardes honoroit aussi des divinités tutélaires auxquelles elle rendoit un culte particulier. Dans les premiers temps elle honoroit Cybèle, dont

le temple fut brûlé par les Ioniens sous la conduite d'Arillagoras : soit que son culte eût été aboli ou négligé, les monumens de Sardes ne la représentent plus que sur une médaille de Salonine femme de Gallien. Les habitans de la ville rendirent un culte particulier à Diane : elle avoit un temple célèbre sur les bords du lac de Gygès ou de Coloé, à quarante stades de la ville, d'où elle étoit nommée *Κολοήνη Αρτεμις*; ce lieu sacré étoit infiniment respecté, il avoit même un droit d'azyle que les Sardiens prétendoient avoir obtenu d'Alexandre le Grand : comme ces privilèges étoient l'occasion de plusieurs abus dans les villes de l'Asie, le Sénat les refraignit sous l'empire de Tibère; *facta Senatus consulta*, dit Tacite, *quīs multo cum honore, modus tamen præscribebatur*: ainsi le culte de la Déesse ne fut plus aussi célèbre.

*Herodot. l. v.*

*Strab. lib. XIII, p. 626.*

*Tacit. annal. III, c. 63.*

*Annal. III, ibid.*

On voit la tête de Diane sur une Médaille de bronze du cabinet de M. Pellerin; au revers Pallas debout soutient une Victoire, la main gauche appuyée sur son bouclier, avec la légende *ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ. ΑΛΚΑΙΟΣ. ΑΛΚΑΙΟΥ*, qui donne le nom de la ville & du Magistrat (b).

Proserpine tint le premier rang entre les divinités de Sardes, elle est représentée sur les Médailles de Trajan, de Marc Aurèle, de Lucius Vèrus, de Commode, de Septime Sévère, de Julia Donna, de Caracalle, de Tranquilline, de Gallien & de Salonine; & quelquefois avec son temple. On a découvert à Rome un monument érigé en l'honneur de cette Déesse, avec l'Inscription que je crois devoir rapporter ici.

*Numism. Saloninæ.*

*Gruter, pag. 87, 3.*

ΘεΑΝ. ΚΟΡΗΝ.

ΣΑΡΔΙΑΝΟΙΣ

Λ. ΑΥΡ. ΣΑΤΥΡΟΣ.

ΑΠεΛ. — ΣεΒΑΚΤε

ΑΝεΘΗΚεΝ.

(b) Une Inscription de la ville de Sardes, qui m'a été communiquée par M. Askew, fait mention d'une Prêtresse de Diane de Sardes; *THE ΣΑΡΔΙΑΝΗΣ ΑΡΤΕΜΙΔΟΣ*.

Il avoit été érigé par un Lucius Aurelius Satyrus affranchi de l'Empereur.

*Hard. Numm.  
Ill. p. 44 r.*

On voit par les Médailles, que Proserpine étoit la divinité tutélaire de Sardes. Une Médaille qui paroît avoir été frappée sous le règne de Gordien Pie, représente du côté de la tête une femme couronnée de tours avec la légende  $\text{CAP}\Delta\text{IC}$ , & au revers la figure de Proserpine; on voit la même Déesse représentée sur une Médaille du cabinet de M. Pellerin avec la légende  $\text{CAP}\Delta\text{IAN}\Omega\text{N B. NE}\Omega\text{KOP}\Omega\text{N}$ , de l'autre côté une tête de femme couronnée de tours & voilée, avec le nom  $\text{CAP}\Delta\text{IC}$ . La tête de Proserpine sans légende, paroît sur deux Médailles du cabinet du Roi, & au revers une massue dans une couronne de feuilles de chêne, avec le nom  $\text{CAP}\Delta\text{IAN}\Omega\text{N}$ ; l'enlèvement de cette Déesse par Pluton est représenté sur plusieurs autres Médailles, & en particulier, sur un des deux célèbres Médaillons, dont j'ai donné l'explication. Enfin les Médailles frappées sous les Antonins, pour constater l'OMONOIA de cette ville avec Ephèse, représentent Proserpine d'un côté, & Diane Ephésienne de l'autre. La ville célébroit des jeux en l'honneur de Proserpine, comme nous le verrons dans la suite.

*L. 11, Hist.  
c. 3.*

La Vénus de Paphos étoit aussi adorée à Sardes. Elle y avoit un temple qui est représenté sur les Médailles d'Hadrien, de Sévère Alexandre, de Maximin & de Gordien Pie, avec l'inscription  $\text{ΠΑΦΙΗ CAP}\Delta\text{IAN}\Omega\text{N}$ . Ce culte devoit être ancien à Sardes. Hérodote nous apprend à quel point les mœurs de cette ville opulente étoient dissolues dès les premiers temps. On fait que Vénus avoit un ancien temple à Paphos dans l'île de Chypre; Tacite décrit la situation du temple, & la statue singulière de la Déesse. Il n'est pas étonnant que les Sardiens aient adopté une Divinité de l'île de Chypre; nous avons vû que des pays encore plus éloignés l'un de l'autre, se communiquoient réciproquement leur culte, leurs cérémonies religieuses. On voit la tête de Vénus sans légende sur une Médaille du cabinet de M. Pellerin, & au revers, une massue dans

une couronne de laurier avec le nom ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ & un monogramme.

Le dieu Lunus, appelé Μην par les Grecs, paroît sur plusieurs Médailles de Sardes, il est représenté avec un bonnet Phrygien sur la tête & une pomme de Pin à la main, il porte quelquefois un croissant sur les épaules; comme sur deux Médailles décrites par Haym: on voit d'un côté la tête du dieu *Lunus*, avec le bonnet Phrygien & le croissant; on lit autour ΜΗΝ ΑΚΚΗΝΟC: de l'autre côté, un fleuve couché & appuyé sur son urne, tient de la droite un roseau, & de la gauche une corne d'abondance, avec la légende ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ Β. ΝΕΩΚΟΡΩΝ, & à l'exergue ΕΡΜΟC. L'autre Médaille a la même tête avec la même légende, & au revers un gouvernail & une corne d'abondance posés l'un sur l'autre *en sautoir*, avec la légende ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ Β. ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Nous verrons plus bas que ces deux Médailles ont été frappées sous le règne de Septime Sévère, à cause du titre de *Néocores pour la seconde fois*, que prennent les habitans de Sardes sur ces monnoies. Le nom d'ΑΚΚΗΝΟC est une épithète du dieu Lunus, à qui les peuples de l'Asie donnoient différens surnoms, comme de ΦΑΡΝΑΚΟC<sup>a</sup> dans le Pont, de ΚΑΡΟΣ<sup>b</sup> ou ΚΑΡΗΣ en Carie, de ΚΑΜΑΡΕΙΤΗΣ<sup>c</sup> à Nysa en Carie, d'ΑΡΚΑΙΟΣ<sup>d</sup> en Pisidie, & suivant ces Médailles, d'ΑΣΚΗΝΟΣ en Lydie. Haym pense que ce nom est composé d'un Α privatif & de ΣΚΗΝΗ *Tentorium*, & qu'il signifie *mensis sive Lunus, sine Tentorio*, parce que la Lune ne s'arrête jamais, & est toujours en mouvement. Tous ces noms paroissent être des mots barbares, dont il est inutile de rechercher l'étymologie dans la langue Grecque. Quoi qu'il en soit, le culte du dieu Lunus étoit établi en Syrie, en Mésopotamie, dans le Pont, & en plusieurs autres provinces de l'Orient.

Nous avons déjà observé que le territoire de Sardes étoit très-fertile en bleds, & qu'il produisoit des vins excellens; les Sardiens honoroient spécialement Cérès & Bacchus, & les ont souvent représentés sur leurs monumens. Le cabinet de

*Nunism. Jul. Dom. Sev. Alexz. & Mam.*

*Tesor. Britann. t. II, p. 145.*

<sup>a</sup> *Strab. l. XII, p. 557.*  
<sup>b</sup> *Strab. ibid. p. 580.*  
<sup>c</sup> *Vaillant, Numism. Græc. p. 296.*  
<sup>d</sup> *Strab. l. XII, p. 577.*

Voyez la Dis-  
sert. du P. Panel,  
de Cistophoris.

M. Pellerin conserve un beau Médaillon d'argent qui a été frappé à Sardes. C'est une de ces anciennes monnoies qu'on appelloit *Cistophores*, parce qu'elles portoient d'un côté la ciste sacrée ou la corbeille qui renfermoit les mystères de Bacchus.

Jupiter est souvent représenté sur les Médailles de Sardes; je n'en citerai que deux du cabinet de M. Pellerin. L'une représente d'un côté la tête de la ville, voilée & couronnée de tours sans légende; au revers Jupiter debout, tient de la main droite un aigle, avec le nom ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ, & un monogramme: l'autre Médaille est singulière, d'un côté on voit la tête de Jupiter avec la légende CEYC. ΑΥΔΙΟC; au revers, Hercule nud, debout, appuyé de la main droite sur la massue, porte de la main gauche une peau de lion, avec le nom CΑΡΔΙΑΝΩΝ. Cette Médaille a été frappée du temps de Septime Sévère. La légende CEYC ΑΥΔΙΟC est remarquable. Les sages du paganisme reconnoissoient un seul Dieu suprême, qu'ils appelloient ZEYΣ, Jupiter; cependant ils lui donnoient différens surnoms, ils sembloient même multiplier ce Dieu, en lui donnant le nom des pays & des villes où il étoit honoré d'un culte particulier. Je pourrois en rapporter un grand nombre d'exemples d'après les Auteurs, les Inscriptions & les Médailles. Je ne rappellerai ici que quelques Médailles: ZEYC EYPOMEYC EYPOMEΩN, sur une Médaille d'Euromus ville de Carie; ZEYC EΦECIOC, sur une Médaille d'Ephèse; ZEYC KACIOC, sur une Médaille de Séleucie de Syrie située près du mont *Casius*. De même sur cette Médaille de Sardes on a gravé la tête & le nom de Jupiter, qui étoit spécialement adoré en Lydie. C'étoit apparemment le grand dieu Jupiter qui avoit un temple & des Prêtres à Sardes, suivant l'Inscription que Spon rapporte, ΙΕΡΕΑ ΜΕΓΙΣΤΟΥ ΠΟΛΙΕΟΣ ΔΙΟΣ, & en l'honneur duquel on célébroit des jeux publics, comme nous le verrons dans la suite.

Miscell. pag.  
356.

Le culte d'Hercule étoit aussi établi à Sardes. Les anciennes traditions du pays avoient conservé la mémoire des  
amours

amours de ce Héros & d'Omphale reine de Lydie. Les Lydiens se glorifioient d'avoir été gouvernés par Hercule & par ses descendans. Ils le consacrerent au nombre de leurs principales divinités; la ville de Sardes l'a représenté sur plusieurs de ses Médailles. On voit sur une Médaille du cabinet du Roi, d'un côté la tête d'Hercule sans légende; de l'autre Omphale debout, porte sur l'épaule droite la massue, sur le bras gauche une peau de lion, avec le nom ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ: sur une autre Médaille du même cabinet, Omphale est représentée ayant la tête couverte d'une peau de lion. Sur deux Médailles de ce cabinet, on voit d'un côté la tête de Proserpine, & de l'autre une massue renfermée dans une couronne de feuilles de chêne. Le cabinet de M. Pellerin conserve aussi plusieurs Médailles de Sardes, sur lesquelles Hercule est représenté avec ses attributs.

Æ. 3.

Æ. 3.

Æ. 3.

On voit sur les Médailles de Sardes le type de quelques autres divinités, de Junon, de Mars, de Pallas & d'Apollon. Aucun monument ne nous apprend que ces divinités aient eu des temples dans la ville, & qu'elles y aient été honorées d'un culte particulier. Souvent les villes ont représenté sur leurs Médailles les Héros qu'elles regardoient comme leurs fondateurs. On voit sur celles de Pergame & de Tomes en Scythie ΠΕΡΓΑΜΟC ΚΤΙCΤΗC, TOMOC ΚΤΙCΤΗC; ou sans le nom de ΚΤΙCΤΗC, fondateur, ΚΥΖΙΚΟC, ΘΗΜΝΟC, ΔΟΚΙΜΟC, sur les Médailles de Cyzique, de Temnos & de Docimeum en Phrygie. Quelques antiquaires pensent que les deux vieillards qui paroissent sur une Médaille de Sardes, où est marquée la *Concorde* de cette ville avec Pergame, doivent être les Héros fondateurs des deux villes ΠΕΡΓΑΜΟC & ΤΜΩΛΟC. Du moins il est certain que le Dieu ΤΜΩΛΟC étoit honoré à Sardes, & que sa tête est gravée sur une Médaille que j'ai décrite plus haut. Ce Dieu est aussi représenté sur une Médaille de la ville de Tmolos qui étoit située sur le mont Tmole, & voisine de Sardes; on fait d'ailleurs que les villes rendoient à leurs fondateurs des

honneurs divins, & qu'elles leur élevoient ordinairement des temples & des autels.

VI. Les peuples & les villes de l'empire Romain, élevoient des temples, offroient des sacrifices, & dérobaient tous les honneurs de la Divinité aux Empereurs, aux Princesses, femmes, mères, filles ou parentes des Empereurs. Ils ne rougissoient point d'accorder le nom vénérable de ΘΕΟΣ, DEUS, à des hommes qui déshonoroient souvent l'humanité. La ville de Sardes célébra sur ses monumens, les vertus, les victoires, les trophées des Princes; elle fit plus, elle les adopta au nombre de ses Dieux. Auguste paroît sur une de ses Médailles avec cette inscription : ΘΕΟΣ CEBACTOC. Elle consacra des Ministres en l'honneur de Tibère. Une Inscription fait mention d'un de ses Prêtres, ΙΕΡΕΑ ΤΙΒΕΡΙΟΥ ΚΑΙΣΑΡΟΣ : nous avons vû que ce Prince l'avoit comblée de bienfaits; la reconnoissance de la ville s'étendit même au jeune Drusus fils de Tibère, & à Germanicus qu'il avoit adopté: sur deux de ses Médailles elle proclame nouveaux Dieux les deux Césars, ΔΡΟΥΣΟΣ. ΓΕΡΜΑΝΙΚΟΣ. ΚΑΙΣΑΡΕΣ. ΝΕΟΙ. ΘΕΟΙ. ΦΙΛΑΔΕΛΦΟΙ. ΑΔΕΛΦΟΙ. Cette Inscription singulière annonce d'une manière indirecte la Divinité de leur père. Les Sardiens célébrent en même temps l'heureuse concorde des deux Princes ΦΙΛΑΔΕΛΦΟΙ. ΑΔΕΛΦΟΙ. La couronne de chêne avec ces mots, ΚΟΙΝΟΥ ΑΣΙΑΣ, est le symbole des jeux que la province de l'Asie fit célébrer à Sardes en leur honneur.

La flatterie des Sardiens à l'égard d'Hadrien, fut portée à l'excès. A l'exemple de plusieurs autres peuples, ils eurent la foiblesse de consacrer au nombre des Héros, l'infame Antinoüs, comme on le voit sur deux de leurs Médailles avec cette légende, ΑΝΤΙΝΟΟΣ. ΗΡΩΣ. Ils ne donnèrent pas d'autre titre d'honneur à Antonin Pie, un des plus excellens Princes, & dont ils avoient reçu des bienfaits signalés suivant cette belle Inscription, qui mérite d'être rapportée ici :

*Spon, misc.*  
356.

*Spon, Voyag.*  
3. III, p. 146.

ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΑ. ΚΑΙΣΑΡΑ. ΘΕΟΥ ΑΔΡΙΑΝΟΥ. ΥΙΟΝ  
 ΘΕΟΥ ΤΡΑΙΑΝΟΥ ΥΙΩΝΟΝ  
 Τ. ΑΙΛΙΟΝ. ΑΔΡΙΑΝΟΝ. ΑΝΤΟΝΙΝΟΝ  
 ΕΥΣΕΒΗ. ΣΕΒΑΚΤΟΝ  
 ΔΗΜΑΡΧΙΚΗΣ. ΕΞΟΥΣΙΑΣ. Β. ΥΠΑΤΟΝ ΤΡΙΤΟΝ  
 ΠΑΤΕΡΑ ΠΑΤΡΙΔΟΣ  
 Η. ΒΟΥΛΗ. ΚΑΙ. Ο. ΔΗΜΟΣ. ΤΩΝ ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ  
 ΕΤΙΜΗΣΕΝ ΗΡΩΑ.  
 ΕΥΝΟΙΑΣ. ΑΥΤΟΥ. ΧΑΡΙΝ.

C'est-à-dire: *Le Sénat & le peuple de Sardes ont honoré comme un Héros & comme leur bienfaiteur, l'empereur César, Titus Ælius Antonin Pie, Auguste, fils du divin Hadrien, petit-fils du divin Trajan, jouissant de la puissance Tribunitienne pour la seconde fois, Consul pour la troisième, Père de la Patrie.*

L'Histoire ne nous apprend point quelles graces ou quels bienfaits la ville de Sardes avoit reçûs de Septime Sévère. Ce Prince après avoir ruiné Byzance qui lui avoit résisté trop long-temps, combla de biens la ville de Périnthe. Les Sardiens à l'exemple des Périnthiens, rendirent de grands honneurs à Septime, & aux Princes ses enfans; ils leur élevèrent un temple magnifique, & célébrèrent les jeux ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΙΑ, dont nous parlerons dans la suite: ils honorèrent aussi l'empereur Gordien Pie, en représentant *Numism Tranquill.* Tranquilline sa femme sous la figure & avec les attributs de Cérès & de Proserpine leurs principales Divinités; il paroît qu'ils accordèrent les mêmes honneurs à Salonine femme *Numism Sa. lonin.* de Gallien.

VII. Les monumens nous instruisent du culte que les habitans de Sardes rendirent aux Dieux & aux Empereurs, & des temples qu'ils leur consacèrent. Ceux de Vénus Paphienne & de Proserpine sont représentés sur plusieurs Médailles; mais les temples des Empereurs demandent une

*L. II, p. 458.*

discussion particulière. Nous avons déjà observé que la ville de Pergame avoit bâti un temple en l'honneur d'Auguste, & ce Prince, suivant Dion Cassius, lui en avoit accordé la permission; elle associa, comme nous l'avons vû d'après les Médailles, la ville de Sardes à l'usage de ce temple & aux sacrifices qui s'y offroient. Mais il paroît que les Sardiens obtinrent aussi la permission de bâtir un temple à Auguste, & qu'ils l'ont marquée sur une de leurs Médailles, au revers de laquelle le Prince donne la main à une femme qui a la tête couronnée de tours, & qui est sans doute le symbole de leur ville; d'ailleurs sur les Médailles qui marquent l'association de Pergame & de Sardes, on voit deux temples, l'un à quatre & l'autre à deux colonnes. Ce dernier pourroit bien être celui de Sardes; du moins il est certain que sous le règne de Tibère il y avoit à Sardes un temple auquel toute la province s'assembloit pour célébrer des jeux: les Médailles de Drusus César & de Germanicus que j'ai déjà citées, en donnent une preuve sensible, & ce temple d'Auguste pourroit bien être représenté sur un Médaillon frappé à Sardes sous Septime Sévère; il est placé à côté du temple que les Sardiens élevèrent en l'honneur de Septime & de ses deux enfans; ils sont tous deux à six colonnes, le premier porte à son sommet une couronne de chêne, & le second une couronne de laurier: ces circonstances confirment mon opinion, que j'établirai encore dans l'article suivant, en expliquant les diverses espèces de jeux qui furent célébrés à Sardes.

La garde des temples & des meubles précieux qu'ils renfermoient, étoit confiée à des hommes d'une probité reconnue, que les Grecs nommoient ΝΕΩΚΟΡΟΙ. Cet office étoit honorable, des particuliers prennent sur les marbres & sur les Médailles ce titre de distinction; souvent même les provinces & les villes se qualifioient Néocores des temples célèbres, soit des Dieux, soit des Empereurs, on en voit plusieurs exemples sur les monumens. De là ces fréquentes dénominations de ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΑΡΤΕΜΙΔΟΣ, de

ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΤΩΝ ΣΕΒΑΚΤΩΝ. Le Néocorat des Empe-  
reurs étoit accordé aux villes par un décret du Sénat. On  
lit sur les marbres d'Oxford que la ville de Smyrne avoit  
été trois fois Néocore des Empereurs, par les décrets du  
sacré Sénat: ΤΡΙΣ. ΝΕΩΚΟΡΟΥ. ΤΩΝ ΣΕΒΑΚΤΩΝ. ΚΑΤΑ.  
ΤΑ. ΔΟΓΜΑΤΑ. ΤΗΣ. ΙΕΡΟΤΑΤΗΣ. ΣΥΝΚΛΗΤΟΥ.  
& sur un Médaillon, les Laodicéens de Phrygie se disent  
Néocores de Commode & de Caracalle par décret du Sénat;  
ΔΟΓΜΑΤΙ ΣΥΝΚΛΗΤΟΥ. Le Néocorat étoit donc une  
grace & un titre honorifique. Les Smyrnéens rappellent sur un  
monument le bienfait de l'empereur Hadrien, qui leur avoit  
accordé par un Senatus-consulte le second Néocorat, ΔΕΥΤΕ-  
ΡΟΝ ΔΟΓΜΑ ΣΥΝΚΛΗΤΟΥ ΚΑΘ' Ο ΔΙΣ ΝΕΩΚΟΡΟΙ  
ΓΕΓΟΝΑΜΕΝ. Les villes marquoient avec soin le nombre  
de Néocorats qu'elles avoient obtenus: ΔΙΣ. ΤΡΙΣ. ΤΕΤΡΑ-  
ΚΙΣ. ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Elles se glorifioient même d'en avoir  
obtenu le plus grand nombre: ΕΦΕΚΙΩΝ. ΜΟΝΩΝ. ΑΠΑ-  
ΣΩΝ. ΤΕΤΡΑΚΙΣ. ΝΕΩΚΟΡΩΝ.

*Part. 1, p. 47.*

*E Cim. Reg.*

*Marm. Oxon.  
P. 93.*

*Numm. Carac-  
call. e Cim. Reg.*

*Vaillant, Num.  
Gr. p. 220.*

Les Sardiens ont été trois fois Néocores; Vaillant assure  
qu'ils obtinrent le premier Néocorat sous Hadrien, le second  
sous Caracalle, & le troisième sous Valérien, comme nous  
l'apprennent, dit-il, leurs Médailles, *ut eorum nummi nos  
edocent*. J'aurois mieux dire que le Néocorat de Sardes  
ne paroît pour la première fois que sous Hadrien (sur les  
Médailles d'Antinoüs). Car il est bien probable, même  
suivant les principes de ce savant antiquaire, que les Sardiens  
reçurent ce titre d'honneur, lorsqu'ils bâtirent en l'honneur  
d'Auguste un temple commun à toute l'Asie, auquel sous le  
règne de Tibère se célébroient des fêtes & des jeux publics.  
Le second Néocorat n'est point du temps de Caracalle, il  
se trouve sur deux Médaillons de Septime Sévère, & fut  
accordé à l'occasion du temple, dont j'ai parlé, qui fut  
élevé sous ce Prince. Le troisième Néocorat ne peut être  
retardé jusqu'au règne de Valérien; on le remarque sur quatre  
Médailles de Caracalle: probablement il fut accordé, lorsque  
cette ville offrit des sacrifices solennels, & célébra des jeux

pour la conservation de ce Prince, qui partoit pour quelque expédition en Orient. Caracalle paroît sur une de ces Médailles en habit de guerre, offrant un sacrifice à la Déesse tutélaire de la ville.

VIII. Les jeux & les spectacles chez les Grecs faisoient partie du culte religieux. La ville de Sardes célébroit des jeux en l'honneur des Dieux, & en l'honneur des Empereurs; les premiers jeux étoient les plus anciens. Nous n'en connoissons par les monumens que de deux espèces: les jeux ΚΟΡΑΙΑ célébrés en l'honneur de Proserpine Déesse tutélaire de la ville, sont marqués sur deux Médailles très-rares du cabinet de M. Pellerin, frappées sous Caracalle. Elles représentent d'un côté la tête de l'Empereur couronnée de laurier, avec la légende ΑΥΤ. Κ. Μ. ΑΥΡ. CE.... ANTO-NEINOC; au revers, Proserpine assise ayant à droite un pavot & à gauche un épi, légende ΕΠΙ ΑΝ. ΡΟΥΦΟΥ ΑΡΧ. Α. ΤΟ. Γ. dans le champ. ΚΟΡΑΙΑ ΑΚΤΙΑ sur une base, & au dessous ΚΑΡΔΙΑΝΩΝ ΔΙΟΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Les fêtes de Proserpine sont appelées ΚΟΡΕΙΑ par le Scholiaste de Pindare, par Plutarque & par Hétychius dont Meursius cite les témoignages. Les Sardiens, suivant la Médaille, célébroient les jeux Actiaques, ΚΟΡΑΙΑ ΑΚΤΙΑ, en l'honneur de Proserpine. La ville de Sardes célébroit aussi des jeux en l'honneur de Jupiter, apparemment de Jupiter Lydien, ΖΕΥΣ ΑΥΔΙΟC, dont j'ai parlé plus haut. Ces jeux ne sont connus que par l'Inscription dressée en l'honneur de Lucius Julius Bonatus, qui avoit rempli plusieurs charges & dignités à Sardes, & avoit été prêtre de Jupiter, ΙΕΡΕΑ ΜΕΓΙΣΤΟΥ ΠΟΛΙΕΟΣ ΔΙΟΣ, & Président des jeux consacrés à ce Dieu, ΚΑΙ ΑΓΩΝΟΘΕΤΗΝ ΔΙΑΣΙΩΝ (suivant la correction faite à l'Inscription par les Savans). Les fêtes de Jupiter sont appelées ΔΙΑΣΙΑ dans Aristophane, dans Lucien & dans Théodoret cités par Meursius.

Les jeux que la ville de Sardes célébra en l'honneur des Empereurs, sont connus par un grand nombre de monumens. Sous le règne de Tibère, la province d'Asie donna

*Græc. Fer.*  
*l. IV.*

*Spon, Misc.*  
*p. 356.*

*Van Dale, Diff.*  
*III, p. 249.*

*Græc. Fer. l. II.*

un spectacle de jeux dans la ville de Sardes, qui est représenté au revers de deux Médailles de Drusus César & de Germanicus, par une couronne de feuilles de chêne avec l'inscription: KOINOY ΑΣΙΑΣ; l'on doit présumer que ces jeux étoient célébrés en l'honneur d'Auguste, & les mêmes que ceux de Pergame, qui avoit associé la ville de Sardes à son culte & à ses cérémonies; car au rapport de Dion, Auguste permit à la province d'Asie, non seulement de lui élever un temple à Pergame, mais encore d'y célébrer des jeux sacrés en l'honneur du temple, ΤΟΝ ΑΓΩΝΑ ΤΟΝ ΙΕΡΟΝ ὀνομασμένον ὄντι τοῦ Ναοῦ αὐτῶν Τιμῆι ποιῆν. Ces jeux de Pergame étoient nommés Augustaux, ΑΥΓΟΥΣΤΕΙΑ suivant les Inscriptions rapportées par Gruter<sup>a</sup>, sur les marbres d'Oxford<sup>b</sup>, & par Spon<sup>c</sup>. Les jeux augustaux, ΣΕΒΑΣΜΙΑ, ont aussi la couronne de chêne sur les Médailles; la couronne qu'on donnoit aux vainqueurs étoit de chêne, en mémoire de celle qu'Auguste avoit reçûe du Sénat, & qui est représentée sur les Médailles avec cette honorable inscription: OB CIVIS SERVATOS. Ces jeux, suivant Suétone,

Lib. LI, p.  
458.

<sup>a</sup> P. 314, 1.

<sup>b</sup> Oxon. p. 70.

<sup>c</sup> Spon, Misc.  
367.

In August.

Il semble que le baron de Spanheim regarde ces jeux augustaux de Pergame, comme faisant une cinquième espèce, différente des quatre anciens jeux que les Grecs nommoient sacrés: *Adeo ut*, dit-il en parlant des jeux augustaux, *solemnes illi quatuor Græcorum agones, non soli amplius eo nomine censeantur*. Mais il est certain par le passage de Dion, que les jeux qu'Auguste permit de célébrer à Pergame, n'étoient point d'une espèce nouvelle; mais que c'étoit un des quatre anciens qui étoit nommé sacré par excellence, Τὸν ἀγῶνα ΤΟΝ ΙΕΡΟΝ. ὀνομασμένον, & ce jeu sacré étoit le Pythique, qui est nommé simplement ΙΕΡΟC sur une Médaille de Pergé de Pamphylie, ΙΕΡΟC ΠΥΘΙΟC sur une autre de Sidé, & ΙΕΡΟC ΑΓΩΝ sur plusieurs Médailles de Nicée. Et ce qui est décisif, on voit sur un Médaillon de Thyatires, frappé sous Caracalle, que les jeux célébrés en l'honneur d'Auguste, étoient Pythiques, & représentés par

Epist. V, p.  
284.

*Froelich. p.*  
449.

une seule couronne de laurier, ΑΥΓΟΥΣΤΕΙΑ ΠΥΘΙΑ ΘΥΑ-  
ΤΕΙΡΗΝΩΝ. Les jeux augustaux de Pergame, n'étoient  
donc point une cinquième espèce différente des quatre  
anciens jeux de la Grèce, puisqu'ils étoient l'un de ces jeux;  
la différence étoit que les vainqueurs aux jeux Pythiques,  
étoient couronnés de laurier, & la couronne des jeux augus-  
taux étoit ordinairement de chêne. Pendant la célébration  
de ces jeux, on donnoit les spectacles du théâtre & de  
l'amphithéâtre. Ces observations nous font connoître que les  
jeux qui furent célébrés à Sardes sous l'empire de Tibère,  
& qui sont représentés sur les Médailles par une couronne  
de chêne, étoient les jeux augustaux, ΑΥΓΟΥΣΤΕΙΑ.

Ils y furent apparemment continués sous les règnes sui-  
vans; du moins on les retrouve encore sur quelques Médailles  
de Septime-Sévère. J'ai déjà observé qu'elles représentent  
deux temples; sur l'un paroît une couronne de chêne, &  
sur l'autre une couronne de laurier. Les Sardiens avoient  
élevé ce second temple en l'honneur de Septime & des  
Princes ses enfans. Ils y offrirent des sacrifices & célébrè-  
rent des jeux solennels pour exciter les deux frères à la  
concorde, ou pour demander aux Dieux cette union tant  
desirée; on fait que c'étoit l'objet principal des vœux de  
l'Empereur leur père. Sur un Médaillon frappé à Sardes sous  
Septime, la Concorde paroît debout entre Caracalle & Géta,  
avec cette légende: ΕΠΙ ΕΠΙΓΕΝΟΥΣ. ΚΑΡΔΙΑΝΩΝ. ΔΙΟ.  
ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΙΑ. C'est ainsi qu'on nommoit  
ces jeux, institués pour célébrer l'union des deux frères,  
Φιλadelphίων: ils n'étoient point différens des anciens jeux  
consacrés aux Dieux; il paroît même qu'ils étoient Pythiques,  
c'est-à-dire qu'on célébroit les jeux Pythiques pour la con-  
corde de Caracalle & de Géta; la couronne de laurier en est  
une preuve visible: & même ces jeux sont expressément  
nommés Pythiens sur une Médaille de Perinthe, ΦΙΛΑΔΕΛ-  
ΦΕΙΑ. ΠΥΘΙΑ ΠΕΡΙΝΘΙΩΝ. avec une urne qui indique  
que ces deux noms expriment la même espèce de jeux. S'ils  
avoient été différens, ils auroient été désignés par deux  
urnes

*Nomism. Sept.*  
*Sever.*

urnes, suivant un usage reconnu par les plus savans antiquaires. Au reste, les deux temples couronnés font connoître qu'on célébra à Sardes les jeux ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΙΑ, en même temps que les Auguflaux, comme ils le furent sous le même règne à Nicée. On lit sur une médaille de cette ville, ΑΥΓΟΥΣΤΙΑ ΚΑΙ ΦΙΛΑΔΕΛΦΙΑ ΝΙΚΑΙΕΩΝ. Les deux temples couronnés paroissent sur une autre médaille de Sardes, avec la tête de Julia Domna mère des deux Princes. Au reste, ces vœux furent bien inutiles, Caracalle peu après la mort de Septime eut l'inhumanité de poignarder Géta entre les bras de l'Impératrice leur mère; & si les deux temples font encore représentés avec leurs couronnes, sur une médaille de Caracalle, on n'y lit plus le titre de ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΙΑ que ce prince avoit en horreur.

Les Sardiens célébroient dans le même siècle une autre espèce de jeux qui sont nommés *Chrysanthina*: il en est fait mention dans les anciennes Inscriptions, ΧΡΥΚΑΝΘΙΝΑ. ΕΝ ΚΑΡΔΕΚΙΝ. Ils sont marqués sur les médailles de Sardes, de Julia Domna, de Caracalle, de Sévère Alexandre, de Tranquilline & d'Otacilia. Vaillant pense qu'ils étoient ainsi nommés d'une couronne de fleurs d'or (c), qui étoit le prix des vainqueurs: en effet, cette couronne est représentée sur quelques médailles. L'urne de ces jeux porte une & quelquefois deux branches de palmier; d'où l'on peut inférer que le spectacle étoit composé d'une ou de deux sortes de combats. Au reste, nous voyons dans le droit Romain que ces jeux, comme les Olympiques, se célébroient tous les cinq ans, c'est-à-dire après la quatrième année révolue. Les monumens ne nous apprennent point si ces jeux étoient célébrés en l'honneur des Dieux ou des Empereurs, ou si c'étoient des jeux qui fussent particuliers à cette ville.

Les villes d'Asie, à l'imitation de la ville d'Athènes, faisoient élever avec soin la jeunesse; on l'instruisoit dans les sciences, & on la formoit à tous les exercices du Gymnase,

(c) M. Vénuti (*Mus. Alban. t. I, p. 93*) croit que c'étoient des fleurs naturelles: à *Chrysantho flore*,

*Smarhein, Vaillant, &c.*

*Vaillant, Numism. Græc. p. 93.*

*Gruter, CCCXIV, r. Mar. Oxon. p. 70.*

*Numism. Græc. p. 341.*

*Numm. Sev. Alex. Numm. Otacil.*

*L. XXIV, D. de annis legatis.*

qui étoit l'école des Athlètes destinés à combattre dans les jeux publics. La ville de Sardes avoit son Gymnase, & nous voyons par l'Inscription que j'ai déjà citée, qu'un Tibère Claude avoit rempli l'office de Gymnasiarque: ΚΑΙ ΓΥΜΝΑCΙΑΡΧΟΥ. Cette ville faisoit célébrer des jeux *Isélastiques*, ainsi appelés, parce qu'ils donnoient aux Athlètes vainqueurs droit d'entrer en triomphe dans la ville de leur naissance:

*Spon, Misc.*  
p. 357.

*Plin. l. X, epist.*  
20.

*Voy. Mém. de  
l'Acad. t. 4, p.*  
274, 280.

*Spon, Misc.*  
p. 357.

*Plutarch.*  
*Symp. v.*  
*Numism. Græc.*  
p. 316.

*Voy. Van Dale,*  
*Dissert. VII.*

*Quum quis in civitatem suam ipse εισέλασεν.* Cet usage qui avoit commencé aux jeux sacrés de la Grèce, passa dans les villes de l'Asie. Les Athlètes *Isélastiques* jouissoient de plusieurs privilèges & immunités que je ne puis détailler ici. Nous voyons par l'Inscription que je viens de citer, que les fils de Tibère Claude Sardien avoient présidé aux jeux *Isélastiques*, ΠΑΝΗΓΥΡ. ΕΙCΕΛΑCΤΙΚΩΝ. c'est-à-dire, ΠΑΝΗΓΥΡΙΑρχούσαντας ΕΙCΕΛΑCΤΙΚΩΝ. Le Président des assemblées pour les jeux étoit appelé Πανηγυειάρχης; M. Vaillant rend par le nom Πανηγυειστής, le mot abrégé ΠΑΝΗ: ou ΠΑΝΗΓΥΡ. qui se lit sur quelques médailles; il faut lire ΠΑΝΗΓΥΡΙΑρχής; Πανηγυειστής signifie le spectateur, & non le Président des jeux. Nous allons voir quels Ministres présidoient, soit aux temples, soit aux jeux sacrés dans la ville de Sardes.

IX. Une grande ville doit renfermer plusieurs Temples & un nombre proportionné de Ministres destinés à leur service; nous avons vû sur les médailles de Sardes deux sortes de Temples, ceux des Dieux & ceux des Empereurs; nous en connoîtrions tout le détail, si les historiens ne l'avoient pas négligé, & si tous les monumens avoient passé jusqu'à nous. Les Ministres du second ordre, qui étoient appelés par les Grecs ΙΕΡΕΙΣ paroissent sur quelques Inscriptions de cette ville; on y voit un prêtre de Jupiter, un prêtre de Tibère, ΙΕΡΕΑ ΤΙΒΕΡΙΟΥ. Tous ces Ministres étoient subordonnés à un Pontife ou grand Prêtre, qui avoit la sur-intendance dans l'étendue de la ville & de son territoire, & ce Pontife étoit nommé ΑΡΧΙΕΡΕΥC; c'étoit le Pontife du pays, comme on le voit sur une Inscription de

*Spon, Misc.*  
p. 356.

*Wheler, Voyag.*  
t. II, p. 240.  
édit. Franc.

Thyatires, qui nomme un Marcus Aurélius Diadochus ΑΡΧΙΕΡΕΑ ΤΗΣ ΠΑΤΡΙΔΟΣ. Et comme Sardes étoit la capitale de Lydie, ce Pontife prenoit quelquefois la qualité de grand Pontife: on lit sur une Médaille d'Élagabale ΕΠΙ. ΓΑΛ. ΚΛΑΥΔΙΑΝΟΥ ΑΡΧΙΕ. ΜΕΓ. ΚΑΡΔΙΑΝΩΝ, parce qu'apparemment il avoit inspection sur les Pontifes des autres villes de Lydie; mais dans les grandes villes qui avoient des temples communs à toute la province, un autre Pontife différent du premier, présidoit à ces temples: cette distinction est bien marquée dans l'Inscription de Thyatires, dont je viens de parler, elle qualifie Diadochus, *Pontife des temples de l'Asie qui sont à Pergame, & dans le même temps pontife de Thyatires sa patrie.* ΑΡΧΙΕΡΕΑ. ΤΗΣ. ΑΣΙΑΣ. ΝΑΩΝ ΤΩΝ ΕΝ ΠΕΡΓΑΜΩΙ. ΚΑΙ ΑΡΧΙΕΡΕΑ ΚΑΤΑ ΤΟΝ ΑΥΤΟΝ ΚΑΙΡΟΝ ΤΗΣ ΠΑΤΡΙΔΟΣ.

*Spanh. de usu  
& prest. num.  
t. II, p. 718.*

*Miscell. p.  
356.*

La ville de Sardes qui renfermoit dans son enceinte des temples communs à toute l'Asie, avoit un Pontife de ces temples, suivant l'Inscription rapportée par Spon, dressée en l'honneur de Lucius Junius Bonnatus, Pontife des temples de l'Asie dans la ville de Sardes en Lydie, ΑΡΧΙΕΡΕΑ ΤΗΣ ΑΣΙΑΣ ΝΑΩΝ ΤΩΝ ΕΝ ΛΥΔΙΑ ΚΑΡΔΙΑΝΩΝ. Il avoit été deux fois Pontife des autres temples de la ville, ΔΙΣ ΑΡΧΙΕΡΕΑ; ce qui prouve que ce Pontificat n'étoit point à vie, ΔΙΑ ΒΙΟΥ, mais que cette dignité étoit apparemment annuelle.

*Miscell. page  
356.*

Les jeux sacrés qui se célébroient aux temples communs à la province d'Asie, en l'honneur des Dieux ou des Empereurs; étoient ordonnés par l'*Asiarque*, qui étoit encore différent de ces Pontifes. A ne consulter que l'étymologie du nom, on croiroit que l'*Asiarque* étoit le chef ou le commandant de la province d'Asie: c'étoit un Officier public, revêtu d'une espèce de Magistrature & d'un Sacerdoce singulier, qui lui donnoient droit de présider aux jeux.

L'*Asiarchat* étoit un titre honorable, & en même temps très-onéreux. La province contribuoit en quelque sorte aux frais des jeux qu'elle célébroit en commun: mais l'*Asiarque*

faisoit nécessairement beaucoup de dépense pour rendre la solennité plus brillante, & pour se distinguer dans une charge qui étoit passagère. Aussi choissoit-on pour la remplir les personnes les plus opulentes. Strabon observe que de son temps on éliroit ordinairement les Asiarques entre les citoyens de la ville de Tralles, qui étoient alors les plus riches de l'Asie; les loix Romaines dispensent de cette charge un père de famille qui avoit cinq enfans vivans.

L'Asiarchat étoit une dignité annuelle, à laquelle une même personne pouvoit être élue plusieurs fois, si elle le demandoit; mais les exemples en sont fort rares, à cause des dépenses excessives auxquelles l'Asiarque étoit obligé. Nous voyons sur une Médaille de la ville d'Hypépa en Lydie, que *Ælius Apion* Préteur de cette ville, fut deux fois Asiarque; & par une Inscription de la ville de Smyrne, que *Marcus Aurélius* fils de Charidème, avoit été pareillement deux fois Asiarque ΔΙΣ ΑΣΙΑΡΧΗΝ. Mais dans une grande ville, il se trouvoit plusieurs anciens Asiarques, & comme les Grecs n'avoient point d'autre nom pour désigner ceux qui avoient passé par cette charge, ils les nommoient Asiarques. On lit dans les actes des Apôtres, qu'une sédition s'étant élevée à Ephèse contre les Chrétiens, saint Paul vouloit se présenter au théâtre où le peuple étoit assemblé; mais que les Disciples & quelques-uns des Asiarques, πρὸς τῶν Ἀσιαρχῶν qui étoient de ses amis, l'en détournèrent: on conçoit aisément que dans une ville aussi peuplée & aussi opulente que l'étoit alors Ephèse, plusieurs de ses citoyens avoient passé par la charge d'Asiarque. La signification du nom d'Asiarques Ἀσιαρχῶν au pluriel, n'étoit pas equivoque; on savoit assez qu'il n'y avoit qu'un seul *Asiarque* en exercice dans le cours d'une année, & on ne voit sur aucun monument qu'on ait dit premier Asiarque ΑΣΙΑΡΧΗΣ ΠΡΩΤΟΣ, comme on le disoit des Archontes; des Préteurs & de quelques autres Magistrats: M. de Boze (d) prouve évidemment

(d) Réflexions sur une médaille antique, frappée par les habitans de la ville & du territoire de Smyrne. *Voy. Mém. de l'Acad. t. XVII, p. 11.*

L. XIV, p.  
649.

Dig. l. VIII,  
de Vec. l. 5 de  
Excusat.

Nimis. Spt.  
Sever.

Caper. in Flarp.

AA. XI X,  
p. 30.

Ibid. v. 31.

par la relation du martyre de saint Polycarpe, conservée par Eusèbe, que l'Asiarchat étoit une Magistrature unique.

L. IV. Hist. Eccl.

L'Asiarque étoit choisi par toutes les villes qui avoient droit de suffrage dans les assemblées de la province d'Asie: nous ignorons de quelle manière se faisoit cette élection. Le rhéteur Aristide rapporte comment l'*Irenarque* étoit élu. On envoyoit, dit-il, tous les ans de la part de chaque ville les noms de dix principaux citoyens au Gouverneur de la province; de tous les sujets présentés, il en choisissoit un pour être Irenarque, *φύλακα τῆς εἰρήνης*. L'Irenarque dont la Magistrature est marquée sur les monumens, étoit un officier différent de l'Asiarque. Il est probable cependant que l'élection de l'*Asiarque* dans la province d'Asie, se faisoit de la même manière que celle du *Lyciarque* par la province de Lycie. « Vingt-trois villes, dit Strabon, ont droit de suffrage dans l'assemblée de la province de Lycie, qui se tient dans la ville la plus commode. Les grandes villes ont trois voix, celles du second ordre deux, & les autres une. Ces villes contribuent dans la même proportion aux tributs & aux charges publiques. Dans cette assemblée on choisit d'abord le Lyciarque, *Πρωτον μὲν Λυκιάρχης αἰρεῖται*, & ensuite les autres Magistrats, &c. »

Orat. Sacr. IV.

L. XIV, 2.  
« 665,

«  
«  
«  
«  
«  
«

Aristide semble désigner l'Asiarchat par ce passage de son IV.<sup>e</sup> discours: *Τὴν ἰεροσύνην τὴν κοινὴν τῆς Ἀσίας*, le *sacerdoce commun de l'Asie*. Si le Rhéteur parle ici de l'Asiarchat, il paroît qu'on nommoit à cette charge plusieurs sujets, puisque Aristide lui-même avoit été nommé le troisième ou le quatrième: *καὶ γίνονται τρίτος ἢ τέταρτος τῇ χειροτονίᾳ*. Le premier étoit proprement l'Asiarque & le seul en titre; les autres étoient rangés dans un ordre tel que si l'Asiarque venoit à mourir dans son année d'exercice, le suivant devoit le remplacer, afin que les jeux & les spectacles ne fussent jamais interrompus. Au reste l'Asiarque étoit choisi indifféremment de toutes les villes de la province, lorsqu'il s'y trouvoit des citoyens assez riches pour soutenir avec honneur les charges de la dignité; on voit sur les monumens des

Orat. Sacr. IV, circa finem

Afiarques de Smyrne, de Pergame, de Cyzique, d'Hypépa, & en particulier de la ville de Sardes. On lit sur un Médailon de Caracallé: ΕΠΙ. ΣΤΡΑ. ΚΟΡ. ΟΥΕΤΤΗΝΙΑΝΟΥ. ΑCΙ. ΑΡΧ. Α. ΚΟΙΝΟΝ. ΑCΙΑC. CΑΡΔΙΑΝΩΝ. Sur trois Médailles de Salonine & sur deux de Valérien le jeune, Domitius Rufus, qui étoit auffi magiftrat de Sardes, eft nommé Afiarque: ΕΠΙ ΔΟΜ. ΡΟΥΦΟΥ. ΑCΙΑΡ. CΑΡΔΙΑΝΩΝ.

On prenoit les Afiarques dans tous les ordres, dont la province étoit compofée, entre les ministres de la Religion, & dans les membres du gouvernement civil. Une Médaille frappée à Pergame fous l'empire d'Augufte, nous apprend qu'un Marcus Furius, Prêtre de la ville, fut élu Afiarque: Μ. ΦΟΥΡΙΟΣ. ΙΕΡΕΥC. ΚΑΙ. ΑCΙΑΡΧΗC. ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ. Deux Médailleurs de Marc Aurèle, qualifient Afiarque Claudius Fronton, qui étoit Pontife du corps Ionique: ΕΠΙ. ΚΑ. ΦΡΟΝΤΩΝΟC. ΑCΙΑΡΧΟΥ. ΚΑΙ. ΑΡΧΙΕΡΕΩC. ΙΓ. ΠΟΛΕΩΝ. L'Afiarchat & le Pontificat étoient deux dignités que M. Spanheim ne paroît pas avoir affez diftinguées, en difant que les Afiarques étoient auffi Pontifes, *Ἀσισάρχαι ἰδὲμ- que simul Ἀρχιερεῖς*. L'Afiarchat étoit une efpèce de facerdoce qui s'exerçoit dans l'étendue de la province, *Ἐθνὸς ἱεροσύνη, οἷον Ἀσισάρχεια*, fuyant l'expreflion du droit. On offroit des facrifices avant la célébration des jeux qui faisoient partie du culte: l'Afiarque qui en étoit le fouverain modérateur, étoit cenfé faire des fonctions facerdotales; mais à proprement parler, il n'étoit ni Prêtre, ni Pontife des Temples. Un Prêtre, un Pontife pouvoit être élu Afiarque, comme nous venons de le voir fur les médailles, ΙΕΡΕΥC. ΚΑΙ. ΑCΙΑΡΧΗC. ΑCΙΑΡΧΗC. ΚΑΙ. ΑΡΧΙΕΡΕΥC. La conjonction *Καὶ* marque clairement fur ces médailles une diftinction entre les deux dignités qui fe trouvoient réunies en la même perfonne.

Souvent les Magiftrats civils étoient choifis pour être Afiarques. On les voyoit auffi élevés au facerdoce; un Charidème Préteur eft qualifié fur les marbres du titre de

*E Cim. Tropol.*

*E Cim. Reg.*

*De usu & praest. Numism. t. II, p. 417.*

*Digest. de Excusat.*

*Marm. Oxon. part. II, pag. 294.*

Pontife; ΧΑΡΙΔΗΜΟΥ. ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ. ΣΤΡΑΤΗΓΟΥΝ-  
 ΤΟΣ. Nous avons vû sur une médaille de Sardes, que Gallus  
 Claudianus, premier Archonte de la ville étoit grand Pontife:  
 ΕΠΙ. ΓΑΛ. ΚΛΑΥΔΙΑΝΟΥ. ΑΡΧΙΕ. ΜΕΓ. ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ.  
 En occident le Magistrat étoit aussi quelquefois revêtu du  
 sacerdoce; de là ces expressions si ordinaires sur les monu-  
 mens, DVVMVIRALIS SACERDOS. FLAMEN.  
 PERPETVVS. DVVMVIRALI. POTESTATE; & de  
 même dans la province d'Asie, le premier Magistrat étoit  
 élevé à la dignité d'Asiarque. Une ancienne Inscription fait  
 mention d'un Antonius Hyacinthus de Laodicée Préteur &  
 Asiarque, ΣΤΡΑΤΗΓΟΣ. ΑΣΙΑΡΧΗΣ. Sur une médaille  
 de Pergame, Ælius Pollion Préteur, est qualifié Asiarque:  
 ΕΠΙ. ΣΤΡ. ΑΙ. ΠΟΛΛΙ. ΑΙΙ. ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ; Ælius  
 Apion Préteur d'Hypépa fut Asiarque pour la seconde fois:  
 ΕΠΙ. ΣΤΡ. ΑΙ. ΑΠΙΩΝΟΣ. ΑΣΙΑ. ΤΟ. Β. ΥΠΑΙΠΗΝΩΝ.  
 A Smyrne, le Préteur Marcus Aurélius Tertius fut aussi  
 Asiarque, comme on le voit par la médaille de cette ville  
 que M. de Boze a expliquée dans le Mémoire dont je viens  
 de parler. ΕΠΙ. C. Μ. ΑΥΡ. ΤΕΡΤΙΟΥ ΑΣΙΑΡΧΟΥ. Enfin  
 six médailles de Sardes, dont j'ai rapporté l'inscription,  
 donnent la qualité d'Asiarque au Préteur Cornélius Vetté-  
 nianus, & à Domitius Rufus, qui étoit premier Magistrat  
 de la ville. Je crois devoir y joindre une médaille singulière  
 du cabinet de M. Pellerin; c'est un médaillon de bronze  
 frappé à Sardes en l'honneur de Valérien le jeune. On voit  
 d'un côté la tête du Prince couronnée de rayons avec la  
 légende ΑΥΤ. Κ. Π. Α. ΟΥΑΛΕΡΙΑΝΟΣ. C. au revers dans  
 le champ, une couronne; autour, l'inscription ΕΠΙ. ΔΟΜ-  
 ΡΟΥΦΟΥ ΑΣΙΑΡΧ. Κ. sic ΥΙΟΥ. Τ. ΑΙΙ. ΑΡΧ. Α: c'est-  
 à-dire, *Sub Domitio Rufo Asiarchâ & Asiarchæ filio, Archonte*  
*Primo*; & dans la couronne, ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ Γ. ΝΕΩΚΟ-  
 ΡΩΝ. On voit par cette inscription que Domitius Rufus;  
 premier Magistrat de la ville, étoit élevé à la dignité d'Asiar-  
 que, & que ce titre étoit honorable, puisque ce Domitius  
 Rufus prend la qualité de *fils d'Asiarque*. On trouve des

*Numm. Elag.  
 Spanh. loc. cit.*

*Marm. Fels.  
 p. 56.  
 Gruter.  
 CCCCXXXIX.*

*Grut. DXXII,  
 1.*

*Numm. Faust.  
 Juv.*

*Numm. Sept.  
 Sev.*

Magistrats de la famille des *Rufus* sous les règnes de Septime Sévère & de Caracalle. Cette médaille du cabinet de M. Pellerin n'avoit point encore été publiée (e).

Le Baron de Spanheim pense que la suite des années étoit marquée dans les fastes des villes de l'Asie, par les noms des Asiarques & des Pontifes: *Asiarcharum ac Pontificum seu Sacerdotum nominibus, ut supremis quibusdam loci praesidibus signatam rei gestae memoriam.* Qu'il me soit permis de m'éloigner encore de l'opinion du savant Antiquaire.

Les villes de la province d'Asie, dès la plus haute antiquité, marquoient la suite des années par les noms des *Eponymes*, qu'elles inscrivoient dans leurs fastes, sur les monumens, & dans les actes publics. Ces *Eponymes*, qui donnoient le nom à l'année, étoient différens en différentes villes: dans les unes, c'étoient les ministres de la Religion, Prêtres, Pontifes, & quelquefois les Prêtresses; dans les autres, c'étoient les Magistrats civils, les *Stratèges*, les Archontes, &c. qui donnoient le nom à l'année. Toutes ces dignités ou magistratures *Eponymes* étoient annuelles; & pour éviter la confusion dans l'ordre des années, on avoit soin de marquer dans les fastes, que tel occupoit la dignité ou la magistrature, pour la seconde, pour la troisième fois, &c. TO B. TO Γ. Les *Eponymes* de la ville de Sardes n'ont pas toujours été les mêmes Officiers; il paroît qu' sous les règnes de Tibère & de Trajan, le proconsul gouverneur de la Province étoit *Eponyme*: sous presque tous les règnes suivans jusqu'à Gallien, les années étoient marquées par la suite des

(e) Elle peut servir à restituer la légende d'un médaillon du cabinet d'Albani, dont plusieurs lettres sont frustes. Il représente d'un côté la tête de Gallien, avec une couronne de rayons, & la légende ΑΥΤ. Κ. Π. ΔΙΚ ΓΑΛΛΙΗΝΟC. & au revers, une table chargée de trois urnes des jeux: on lit autour, l'inscription ΕΠΙ. ΔΟΜ. ΡΟΥΦΟΥ. ΑCΙΑΡΧ. Κ. Β. ΑCΙΑΡΧ. Κ. ΚΕΑΤΙΚΑΥ.

& dans le champ, ΚΑΡΔΙΑΝΩΝ. Γ. ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Ce médaillon & celui du cabinet de M. Pellerin ont été frappés la même année sous le même Magistrat, & pour la solennité des mêmes jeux. On peut donc restituer l'Inscription du médaillon d'Albani (t. II, pl. 84, n.º 3.) & lire ΕΠΙ. ΔΟΜ. ΡΟΥΦΟΥ. ΑCΙΑΡΧ. Κ. ΥΙΟΥ. ΑCΙΑΡΧ. Κ. ΑΡΧΟΝΤΟC.

Archontes

Archontès ou des Stratèges. On trouve sur les Médailles de cette ville les titres de Pontife ou d'Asiarque, lorsque le magistrat Éponyme étoit élevé à la dignité de Pontife ou d'Asiarque: ΕΠΙ. ΓΑΛ. ΚΛΑΥΔΙΑΝΟΥ. ΑΡΧΙΕ. ΜΕΓ — ΕΠΙ. ΣΤΡΑ. ΚΟΡ. ΟΥΕΤΤΗΝΙΑΝΟΥ. ΑΣΙ. ΑΡΧ. Α — ΕΠΙ. ΔΟΜ. ΡΟΥΦΟΥ. ΑΣΙΑΡΧ. Κ. ΥΙΟΥ. Τ. ΑΣΙ. ΑΡΧ. Α. Mais ces dignités n'étoient point éponymes à Sardes, on les marquoit sur les monumens pour honorer le Magistrat qui en étoit décoré (f).

Enfin la ville de Sardes avoit des Prêtres ou des Pontifes d'un ordre distingué, qu'on appelloit *Stéphanéphores*, parce qu'ils portoient une couronne de laurier, & quelquefois une couronne d'or dans les cérémonies publiques. Ce Sacerdoce étoit établi dans plusieurs villes de l'Asie, à Smyrne, à Magnésie du Méandre, à Tarse, &c. On voit par les monumens que cette dignité étoit annuelle & éponyme dans quel-

*Vox Dale, Dissert. V.*

ques villes. Les *Stéphanéphores*, anciennement consacrés au ministère des Dieux, furent aussi attachés au culte des Empereurs. Nous lisons dans l'Inscription que j'ai souvent citée, que Tibère Claude de Sardes avoit été *Stéphanéphore*, ΣΤΡΑΤΗΓΟΥ. ΔΙΕ. ΚΑΙ. ΣΤΕΦΑΝΗΦΟΡΟΥ; mais j'ignore s'il étoit pontife des Dieux ou des Empereurs.

Ce précis historique, rédigé d'après les Inscriptions & les Médailles de la ville de Sardes, fait assez connoître quel secours l'histoire peut tirer d'une étude approfondie des monumens antiques. On pourroit exécuter le même travail sur les monumens des villes de la Grèce & de l'Asie; cet ouvrage répandroit un grand jour sur la religion, les mœurs, & sur le gouvernement des anciens peuples.

(f) Nous ignorons quelle étoit anciennement la forme des années Lydiennes: la ville de Sardes, depuis qu'elle eut été soumise à la domination d'Alexandre le Grand, adopta l'année Macédonienne, comme il est prouvé par la date d'une Inscription que M. Askew a découverte à Sardes, & qui fait mention du mois

*Defius*, ΜΗΝΟΣ ΔΕΚΙΟΥ. Ce mois, le huitième de l'année Macédonienne, étoit de 30 jours, & commençoit le 24 du mois d'avril Julien. Les peuples de la province d'Asie, en gardant l'ordre & la suite des mois Macédoniens, admirent, sous le haut empire Romain, la forme de l'année Julienne.

X. Il nous reste à décrire l'histoire abrégée des révolutions de la ville de Sardes, depuis la fin du troisième siècle jusqu'à présent. Sous le haut Empire, la Lydie fit toujours partie de l'Asie Proconsulaire; mais dans la suite cette province fut démembrée: les pays dont elle étoit composée, formèrent autant de provinces particulières; ce changement arriva sous Dioclétien & Maximien Hercule, auxquels les historiens ont reproché d'avoir affoibli l'Empire, en divisant ses grandes provinces. Ainsi la Lydie devint alors province, & nous voyons dans la notice de l'Empire, qu'elle fut gouvernée par un Consulaire: Sardes étoit sa ville Métropole.

*Laçant. de  
not. Persec.*

*Notitia digni-  
tu in partibus  
Orient.*

Constantin fit encore d'autres changemens; ce Prince desirant affoiblir l'autorité des préfets du Prétoire, leur ôta le commandement des troupes, & ne leur laissa que l'inspection supérieure de la justice & de la police. Il divisa l'Empire en grands départemens, qu'on nommoit en Orient *Diocèses*: le département d'Asie, *diocesis Asiana*, comprenoit sous Constantin dix Provinces; l'Asie proprement dite, la Lydie, la Carie, l'Hellepont, la Phrygie Pacatienne, la Phrygie Salulaire, la Lycaonie, la Pisidie, la Lycie & les Isles. Ce département étoit plus étendu que l'Asie Proconsulaire, qui ne renfermoit point la Lycie ni la Pisidie. Le diocèse d'Asie étoit composé d'onze Provinces sous Théodose le Grand, & de douze sous le règne de Théodose le Jeune.

*S. Hilar. L.  
de Synod. n. 63.*

*Strabon. lib.  
xiii, p. 627.*

*Photius, p.  
269.*

La ville de Sardes, métropole de sa Province, qui dans les premiers temps avoit donné la naissance aux deux Diodores, Orateurs célèbres, dont parle Strabon, cultivoit encore les lettres au cinquième siècle de l'Ère Chrétienne: elle donna naissance au rhéteur Eunape, auteur d'une histoire des Sophistes que nous avons encore, & d'une histoire des Empereurs, depuis Claude le Gothique, jusqu'à la mort d'Eudoxie femme d'Arcade, dont il ne reste que des fragmens: Photius parle avantageusement de son style. Comme la qualité des eaux rendoit la situation de Sardes propre aux manufactures, nous voyons qu'anciennement les belles teintures de pourpre & d'écarlate, faisoient partie de son

commerce & de les richesses. Βάμια Σαρδανιῶν, dit Hélychius, τὸ φωνηθῆν. ἑξέροσα γὰρ ἦν τὰ ἐν Σάρδεσι Βάμιατα. Dans les derniers siècles de l'empire Romain, on y établit une fabrique d'armes: *fabrica scutaria & armorum Sardis*.

Noit. Imp.

Mais ce qui rendit la ville de Sardes illustre sous les Princes Chrétiens, ce fut la dignité de son Eglise. Elle étoit une des sept premières Eglises d'Asie, fondées par l'Apôtre saint Jean. Méliton un de ses Evêques, écrivit en faveur des Chrétiens, & adressa une apologie à l'empereur Marc Aurèle: ses Evêques eurent le rang de Métropolitain, Méonius assista en cette qualité au Concile général assemblé à Ephèse l'an 431, pour condamner les erreurs de Nestorius. Leur juridiction étoit fort étendue, & leur suite est assez connue jusqu'à la ruine de la ville.

Oriens Christ.  
t. 1, p. 260 &  
seq.

Depuis le règne d'Héraclius, l'empire d'Orient fut divisé pour l'ordre civil, en pays ou districts, ΘΕΜΑΤΑ, ainsi nommés de la position, ἀπὸ τῆς θέσεως, ou cantonnement de corps militaires commandés par un Stratège ou Officier général, pour veiller à la sûreté & à la défense des provinces. La Lydie faisoit partie du *Thème* ou district des *Thracésiens*, τὸ τῶν Θερακισίων, qui comprenoit aussi une partie de la Carie & de la Phrygie: Sardes fut toujours la capitale de ce département. Cette nouvelle division a subsisté jusqu'à la grande invasion des Turcs, au commencement du quatorzième siècle.

Constant. For.  
phyrog. de The-  
mat. l. 1, The-  
mat. 1.

Ibid. Themas,  
111.

Lorsque Michel Paléologue recouvra sur les Latins l'empire de Constantinople (l'an 1261); la Paphlagonie, la Bithynie, la grande Phrygie, la Phrygie Pacatienne, l'Asie proprement dite & la Carie, étoient encore en la puissance des Princes chrétiens. Les Turcs Selgioukides, dont la domination s'étoit étendue depuis la Perse en Syrie, en Arménie & dans une partie de l'Asie mineure, possédoient la Lycaonie, la Cappadoce, la Lycie, la Pisidie, la Galatie, l'Hélenopont, & la Pamphylie. L'empereur Michel mourut en 1283. Andronie son fils, surnommé le Vieux, lui succéda. Ce fut en la trentième année de son règne (l'an 1313) qu'arriva l'invasion

Ducas, hist.  
c. 2.

des Turcs en la partie occidentale de l'Asie mineure. Plusieurs chefs de Tribus s'étoient rendus indépendans des Sultans de Cogni, & s'étant fortifiés, ils se répandirent vers l'Occident. *Mentecha* s'empara d'Ephèse & de la Carie; *Aïdin* de la Lydie jusqu'à Smyrne; *Sarkan* ou *Saroukan* de Magnésie du Sipyle & des pays voisins jusqu'à Pergame; *Carnion* ou *Ghermian* de la Phrygie Pacatienne; *Carase* de la Phrygie ou Troade depuis Assô jusqu'à Cyzique; & *Osman* de la Paphlagonie & d'une partie de la Bithynie. C'est l'époque de plusieurs Toparchies Turques ou principautés particulières, dont les noms subsistent encore dans la division que font les Turcs de l'Anatolie, ou *Anadoli*: c'est ainsi qu'ils nomment l'Asie mineure.

Osman, duquel descendent les Princes Ottomans, fonda un empire qui s'étendit en peu de temps dans trois parties du monde. Bajazeth, son quatrième successeur, auroit détruit l'empire des Grecs s'il n'avoit été arrêté dans ses vastes projets par Timur-Beck ou Tamerlan, qui le fit prisonnier à la bataille d'Ancora (Ancyre en Galatie) en 1402 (g). Timur ravagea toute l'Anatolie, & envoya ses Généraux faire des courses en différens cantons. L'un d'entre eux s'arrêta à Magnesia (Magnésie du Sipyle) d'où il dévasta la Lydie & la ville de Sardes, enleva l'or, l'argent & tout ce qui s'y trouva de précieux; c'est l'époque fatale de la ruine de cette grande ville. Timur marcha en personne contre Smyrne, qui fit quelque résistance, il la prit & la détruisit entièrement. Ce Conquérant remit en possession de la Lydie les fils d'Aïdin, qui en avoient été depouillés par Bajazeth; Amurat détruisit leur famille & leur principauté: Sardes ne put se relever de ses ruines; elle n'eut plus d'Evêque depuis l'an 1450: ses droits métropolitains passèrent à l'église de Philadelphie, qui en est éloignée de vingt-sept milles ou de neuf lieues de France. La Lydie, que les Turcs nomment

*Hist. de Timur-  
beck, par Ché-  
refeddin, l. V,  
c. 49, t. IV, p.  
16.  
Ducas, cap.  
27.*

(g) Le traducteur du Chérefeddin met l'année 1412; mais ce doit être une faute, par la réduction des années de l'hégire à celles de l'ère chrétienne.

*Aidin-Eili*, le pays d'Aïdin, resta soumise à l'empire Ottoman.

Smith, dans son voyage aux sept Eglises d'Asie, décrit le triste état auquel la ville de Sardes étoit réduite l'an 1671. Ce n'est plus, dit-il, qu'un misérable village composé de quelques chaumières où loge un petit nombre de Turcs, presque tous Pâtres, dont le bien consiste principalement dans les troupeaux qui paissent dans la plaine voisine. Ils ont une Mosquée assez belle, qui étoit autrefois une Eglise chrétienne. Il y reste très-peu de Chrétiens, sans Eglise & sans Pasteur, & qui sont réduits pour vivre à cultiver des Jardins (*h*).

Tel est l'état déplorable de l'ancienne capitale de Crésus, d'une ville qui par ses richesses, sa dignité & sa magnificence, étoit une des plus illustres de l'Asie. Je supprime toutes les réflexions qu'un objet aussi touchant présente à l'esprit. Sardes au milieu de sa désolation, montre encore des vestiges de son ancienne splendeur: on trouve au midi de la ville de grandes colonnes entières & sur pied, d'autres renversées & brisées; le quartier le plus considérable étoit à l'orient, où l'on voit les ruines de l'Eglise Métropolitaine, d'un magnifique Palais, & d'autres superbes édifices, répandues dans une grande étendue de terrain: on trouve dans le même quartier, l'ancien château, *Ακρόπολις*, qui a été décrit par Hérodote, situé sur une montagne fort haute & inaccessible de plusieurs côtés. Smith à l'inspection des lieux, a observé *Smith, p. 1052* que le château étoit autrefois très-fort, il a encore une enceinte de murs.

De tous les anciens titres, Sardes n'a conservé que son nom; les Turcs la nomment encore *Sart*. Suivant la Géographie écrite en langue Turque, qui a été imprimée à Constantinople depuis quelques années, Sardes & son territoire sont compris dans le district ou *liva* de Tiré, qui fait

<p>(<i>h</i>) J'ai appris de M. Askew, qui a voyagé dans l'Asie mineure depuis l'année 1744, que Sardes est totalement déserte, &amp; qu'il n'y reste plus aucun habitant, ni Chrétien,</p>	<p>ni Turc; que les édifices y tombent en ruine, que l'on n'y trouve plus que quelques Inscriptions assez mal conservées.</p>
---	---

partie d'*Aidin-Eili*. Le Tmole y est nommé *Boz-dag*, c'est-à-dire, montagne de glace. Les princes Turcs qui résidoient à Magnésia, alloient ordinairement passer l'été sur cette montagne, pour éviter les chaleurs de la plaine, & prendre le divertissement de la chasse. Le géographe Turc observe qu'au nord de la montagne, on voit un lac fort poissonneux, & dont les eaux sont très-belles; il peut avoir de circuit dix milles, qui font environ trois lieues de France: ce doit être le lac de *Cygès*, dont Homère a parlé, & qui a été célèbre dans toute l'antiquité. La plaine de Sardes qui est une des plus spacieuses & des plus fertiles de l'Asie, est présentement inculte, on l'appelle la plaine de *Nymphé*.

*Iliad. l. 11,  
v. 865.*



M E M O I R E  
 SUR LES REVOLUTIONS  
 D U  
 COMMERCE DES ISLES BRITANNIQUES.  
 S E C O N D E P A R T I E,  
 Où l'on examine si les Grecs ont fait le commerce  
 de ces Isles avant l'expédition de Jules César.

Par M. MELOT.

SI l'on ne pouvoit établir un fait de l'ancienne histoire, que sur les monumens, ou sur le témoignage précis des écrivains contemporains ou voisins des temps, la question seroit décidée, puisqu'on ne trouve aucune preuve de cette espèce, en faveur du commerce des Grecs aux îles Britanniques, avant l'expédition de Jules César.

4 Septembre  
1744.

Mais parce qu'il arrive souvent qu'au défaut des monumens & du témoignage précis des auteurs, un esprit curieux & diligent retrouve encore aujourd'hui d'anciennes traces que le temps n'a pû effacer, & qui conduisent assez sûrement à la connoissance de l'antiquité; les historiographes Anglois se sont imaginés qu'en rassemblant quelques traits épars ça & là dans nos livres, & qu'en recherchant avec soin les usages & tout ce qui nous reste de la langue des anciens Bretons, ils avoient enfin trouvé une preuve suffisante du commerce dont il s'agit. La discussion de cette espèce de preuve, est ici mon unique objet.

Je m'engage dans un détail épineux, & qui n'offre à l'esprit qu'un long tissu d'objections & de réponses; mais pour épargner aux autres l'ennui d'un examen sec & purement scholastique, j'exposerai d'abord, & dans l'ordre le plus capable de les faire valoir, tous les moyens employés par ces

favans écrivains; j'y ajouterai même ceux qui leur ont échappé; on ne me soupçonnera pas de vouloir affoiblir leurs preuves; je les réduirai à trois ou quatre principales, & ferai voir le peu de solidité de chacune en particulier. Voilà en deux mots, le sujet & le plan de cette seconde partie.

On doit convenir d'abord, disent les historiographes Anglois, que les îles Britanniques ont été connues des Grecs plusieurs siècles avant l'expédition de Jules César. Le doute d'Hérodote sur l'existence des îles Cassitérides, prouve du moins que les Grecs avoient dès-lors entendu parler des îles Britanniques: environ un siècle après Hérodote, la relation de Pythéas publia dans la Grèce tout le secret de leur commerce. Polybe après avoir long-temps combattu cette relation, donna lui-même dans la suite une description détaillée de ces mêmes îles. Enfin Pline n'a pas craint d'avancer que les îles Britanniques étoient célèbres dans les écrits des Grecs, long-temps avant qu'elles fussent connues des Romains. De là, il est naturel de présumer que la nation Grecque, qui entendoit si bien alors les véritables intérêts, qui tenoit depuis si long-temps l'empire de la mer, suivant l'expression de l'histoire ancienne, n'a pas négligé le commerce des îles Britanniques. Mais pour s'en convaincre, il ne faut que suivre un moment les traces que les colonies Grecques y ont laissées, & qui font remonter assez haut leur premier établissement.

En effet les caractères & la langue Grecque étoient en usage aux îles Britanniques, long-temps avant l'expédition de Jules César, qui a remarqué que les Druides employoient un Grec pur & sans mélange, dans la tradition orale de leur doctrine, & dans la célébration de leurs mystères: aujourd'hui même encore, malgré la corruption qui se glisse bien-tôt dans le langage du peuple, nous retrouvons dans l'ancien breton, un grand nombre de termes grecs; & ce ne sont pas seulement les termes des arts & des sciences, preuve équivoque dans le cas dont il s'agit; ce sont les termes mêmes de l'usage ordinaire, les expressions des nombres, les dénominations

dénominations des choses naturelles, & de celles qui sont les plus nécessaires à la vie, comme l'eau, le sel; & une infinité d'autres termes qu'on peut voir dans les amples & savans recueils que Jean <sup>a</sup> Price & <sup>b</sup> Aylett Sammes en ont publiés.

<sup>a</sup> John Price, *defence of the British history.*

<sup>b</sup> Aylett Sammes, *the antiquities of ancient Britain.*

Si de la langue on passe aux usages, ils semblent tous empruntés des Grecs. Car sans parler des habillemens (*a*), des monnoies (*b*) & d'autres usages semblables, dont le détail paroîtroit long & peut-être frivole, nous avons eu dès les premiers temps nos bardes, poètes & musiciens, qui célébroient dans leurs vers les merveilles de la Nature, la puissance des Dieux, & les actions des grands hommes; usage visiblement apporté de la Grèce, où les Muses ayant fixé leur séjour, inspiroient de plus près ces hommes excellens, dont les écrits mieux conservés, comme ils le méritoient bien aussi, nous offrent par-tout de semblables objets, & d'agréables leçons de toutes les vertus.

Dans la Grèce anciennement, autant de villes, autant de petits Etats, autant de petits princes que la jalousie ou l'ambition armoient sans cesse l'un contre l'autre, quand ils n'avoient rien à craindre des barbares, ou qu'ils ne vouloient rien entreprendre au dehors. Mais s'il faut venger l'injure que Paris a faite à la nation, ou la défendre du joug que l'Asie veut lui imposer, les querelles particulières cessent; tous ces petits chefs s'accordent à se donner un maître, & marchent sous ses ordres où l'intérêt commun les appelle.

(*a*) Conrad Cætes a cru que les statues de pierre, hautes de sept pieds, qu'on découvrit en sa présence dans la haute Saxe, au pied de la montagne de Wichtelberg, sur les confins du Voigtland, & qui avoient la tête couverte, le manteau grec sur les épaules, & tenoient un livre d'une main & de l'autre un bâton, étoient des figures de Druides. Aylett Sammes va plus loin, & prétend que ces statues représentoient les Druides de la grande Bretagne, & que l'habil-

ment de ces figures est celui des anciens Bretons.

(*b*) Les monnoies des anciens Bretons, selon Aylett Sammes, ressembloient à des boucliers ronds. Sur la surface convexe de la pièce de monnoie étoit le type, & sur la surface concave étoit la légende. D'autres ajoûtent que dans toute l'antiquité, on ne trouve l'usage de cette espèce de monnoie qu'aux îles Britanniques & dans quelques villes de la Grèce.

Ainsi, lorsque César aborda aux îles Britanniques, tous les petits princes qui partageoient entre eux la grande Bretagne, occupés jusque-là à se faire une cruelle guerre, se réunirent sous un même chef, pour repousser l'ennemi commun. Leur façon de combattre mérite sur-tout d'être remarquée. Les chariots commençoient la charge, & courant çà & là faisoient pleuvoir une grêle de traits, pour rompre les rangs de l'ennemi qui faisoit ferme: les rangs une fois troublés, les soldats montés sur les chariots mettoient pied à terre, & combattoient l'épée à la main. C'est ainsi que Nestor rangeant les Grecs en bataille, place au premier rang les chars & toute la cavalerie pour commencer le combat; au second il range son infanterie pour les soutenir: au fort de la mêlée les héros d'Homère tantôt sur leurs chars poursuivent les fuyards dans la plaine; tantôt à pied, l'épée à la main, ou la lance en arrêt ils soutiennent l'effort de la multitude qui les environne, l'écartent & la mettent en fuite.

Mais c'est dans la Religion principalement que nous trouvons ce parfait rapport entre les usages des deux nations: car en rassemblant les débris du système religieux des Bretons, on diroit que les Dieux de la Grèce, sa religion & ses prêtres ont passé aux îles Britanniques. Taramis chez les Bretons, comme Jupiter chez les Grecs, étoit le père des Dieux, le maître du Tonnerre; il régloit les saisons, & la terre à son gré étoit stérile ou féconde. Teutates, comme Mercure, étoit le Dieu de l'éloquence, l'inventeur des Lettres, le patron des Voyageurs & des Marchands. Hésus étoit Mars & le Dieu de la guerre. Héus, comme Bacchus, avoit ses orgies; Bélinus, aussi-bien qu'Apollon, étoit tantôt le Soleil; tantôt le Dieu de la médecine. Diane étoit adorée sous le nom d'Ardéna, comme la Déesse des forêts, & sous le nom de Bélifama, comme la Lune & la reine du Ciel. Dion nous parle d'une Déesse Andrafte, ou Andrate; Boadicia reine des Bretons, lui adresse son action de grâces, après les avantages qu'elle a remportés sur les Romains; ne reconnoît-on pas ici la Déesse de la victoire, la Vénus armée de Cythère

& de Lacédémone? & ce ne sont pas ici des rapports imaginaires; car outre qu'ils ont tous été remarqués par les anciens écrivains Bretons, César nous dit en termes exprès, que Jupiter, Mars, Apollon, Minerve & Mercure étoient adorés dans la grande Bretagne, que les Druides & les Prêtres Grecs donnoient à chacun de ces Dieux les mêmes attributs; & qu'aux îles Britanniques, comme dans la Grèce, le peuple en avoit le même sentiment. Strabon ajoûte que le culte de Cérès & de Proserpine étoit établi dans une île voisine de la grande Bretagne, & qu'on y observoit les mêmes cérémonies que dans l'île de Samothrace. Il suit de là que les Ministres avoient suivi les Dieux; & que les Druides, seuls prêtres des Bretons, étoient sortis de la Grèce, comme leur nom le fait assez voir.

*Voy. Aylett  
Sammes, page  
137.*

D'ailleurs les Druides se servoient des caractères & de la langue Grecque; ils initioient aux mystères comme les Eumolpides; comme les Ardalides ils étoient musiciens; ils prédisoient l'avenir comme les Yamides, les Métampodides, les prêtresses de Delphes & de Dodone, les Branchides à Milet & les Cynirades à Paphos. Ne voit-on pas aussi que tout cet appareil de cérémonies avec lesquelles les Druides recueilloient le guy de chêne, n'est qu'une imitation des pratiques mystérieuses que les devins de l'Argolide observoient en cueillant l'hellébore, dont Mélampus se servit, dit-on, pour guérir la folie des filles de Proetus? Ajoûtons à cela, qu'en recherchant avec soin ce qui nous reste des usages & de la doctrine des Druides, prêtres & philosophes en même temps, on voit clairement qu'ils étoient sortis de l'école de Pythagore. Ce philosophe, qui le premier dans la Grèce enseigna publiquement la métempsychose & l'immortalité de l'ame, retenoit plusieurs années ses disciples sous une sévère discipline, leur défendoit l'usage des viandes & celui de l'écriture, & n'a lui-même publié de son vivant aucun ouvrage, ni rien laissé par écrit après sa mort. Mais si vous en croyez César, les points principaux de la doctrine des Druides étoient l'immortalité de l'ame & la métempsychose. Leurs

disciples retenus quelquefois sous la discipline pendant vingt ans, s'abstenoient de certaines viandes, apprenoient par cœur un grand nombre de vers qu'il leur étoit défendu d'écrire. César ajoûte que les Druides avoient aussi la direction de toutes les affaires, tant publiques que particulières, & en cela on peut les comparer à Zaleucus & à Charondas, qu'Aristote appelle les plus sages législateurs de leur temps, & qui, selon la pensée de Sénèque, ne s'étoient point formés dans les disputes du barreau, ni dans l'école des jurisconsultes; mais dans le paisible sanctuaire de Pythagore.

A la vûe de tant de preuves, continuent les écrivains Anglois, peut-on douter que l'établissement des colonies & du commerce des Grecs aux îles Britanniques, ne soit antérieur de plusieurs siècles à l'expédition de Jules César? Mais il est à propos de remarquer que ces auteurs ne s'accordent point entre eux sur l'époque de ce premier établissement: les uns s'appuyant de l'autorité de saint Jérôme & des anciens que ce père a cités, prétendent que les îles Britanniques ont été peuplées par les Grecs, ce qui feroit remonter les commencemens de ce commerce jusque dans l'antiquité la plus reculée. Cambden au contraire rapproche cette époque des temps où vivoit Philéas, ce navigateur Sicilien dont parle Athénée, & qui fit le voyage des îles Britanniques, environ 160 ans avant l'expédition de Jules César. Enfin Aylett Sammes prenant un milieu, & prévenu d'ailleurs par le rapport qu'il trouve entre les Pythagoriciens & les Druides, prétend que cette époque n'est pas éloignée du siècle où Pythagore a vécu. Il va plus loin, il nous marque le lieu où les premières colonies Grecques ont débarqué, & il n'a pas craint de le fixer aux îles de Man & d'Anglesey. Si vous lui demandez les raisons d'une conjecture si hardie, il répond que ces deux îles étoient autrefois la demeure ordinaire des Druides, qu'à l'approche des Romains, ils s'y retirèrent comme sur les terres de leur patrimoine, qu'ils tenoient là leurs assemblées, qu'ils y décidoient les affaires importantes de la Religion & de l'État, que ces îles étoient

se rendez-vous des amateurs de la sagesse; que de là, comme du centre de la lumière, partoient les rayons qui ont éclairé si long-temps les îles Britanniques, les Gaules, & une grande partie de l'Europe.

C'est dans les îles de Man & d'Anglesey, ajoûte le même auteur, que les plus anciens poètes ont placé l'Elysée & les îles fortunées. Celles-ci au nombre de deux, étoient situées dans la mer atlantique, à dix mille stades de la côte d'Afrique (c). Tel est aussi le nombre, & telle est la position des îles dont il s'agit. Un rigoureux examen ouvroit l'entrée dans l'Elysée; là sous un ciel pur & des ombrages toujours verts, les âmes vertueuses goûtoient dans le repos, les plaisirs d'une vie douce & innocente. Dans les îles de Man & d'Anglesey, plantées l'une & l'autre de bois sacrés, & placées dans un climat tempéré, les Druides exempts des charges publiques & éloignés du bruit, discouraient de la divinité, de la vertu, de l'immortalité de l'âme, & enseignoient à des disciples long-temps éprouvés, les secrets des sciences, & les mystères de la Religion: agréable loisir, plaisirs innocens & seuls capables de rendre l'homme heureux. Aussi les Scholiastes Grecs n'ont-ils pas craint de dire qu'il falloit chercher l'Elysée d'Homère & les îles fortunées sur la côte de la grande Bretagne: c'étoit même l'opinion commune de la nation Angloise dans le xiv.<sup>e</sup> siècle. Clément VI ayant donné à Louis d'Espagne les îles fortunées comme un fief de l'Eglise, ce Prince leva aussi-tôt des troupes, pour se mettre en possession de son nouveau Royaume; l'ambassadeur d'Angleterre à la cour de Rome, en prit l'alarme, partit brusquement d'Avignon, où les Papes résidoient alors, & courut à Londres porter la nouvelle de cet armement: toute l'Angleterre se crut menacée, & se prépara à une vigoureuse résistance.

(c) Aylett Sammes a tiré ceci de Plutarque, dans la vie de Sertorius; mais l'application qu'il en fait n'est pas heureuse. On sait que les îles

de Man & d'Anglesey sont à plus de 10000 stades de la côte d'Afrique, la plus voisine de ces îles.

Tels font en peu de mots les moyens qu'on a employés, & qu'on peut employer, soit pour prouver que les Grecs ont fait le commerce des îles Britanniques avant l'expédition de Jules César, soit pour fixer le temps où ce prétendu commerce a commencé, soit enfin pour déterminer le lieu où les premières colonies Grecques ont débarqué; le premier point, à vrai dire, est ici le seul important, comme il est aussi le seul qui paroisse appuyé & qui puisse en imposer: mais de tous les moyens dont on peut se servir pour établir ce premier point, je n'en vois que trois qui méritent notre attention; la langue, la discipline militaire, & la religion des anciens Bretons; c'est aussi à ces trois chefs que je me borne en cette discussion qui sera courte, afin qu'elle ait du moins le mérite de la brièveté.

Je conviens d'abord avec les écrivains Anglois, que les Grecs ont connu les îles Britanniques long-temps avant l'expédition de Jules César: il est vrai que la grande Bretagne ne se trouve point comprise dans le dénombrement des plus grandes îles qui fussent anciennement connues des Grecs, & dont un poëte avoit fait le dénombrement, qu'Eustathe nous a conservé (*d*); mais outre qu'il est visible que cet ancien poëte n'a eu en vûe que les îles de la mer méditerranée, nous ignorons le temps où ce poëte a vécu, & dès-lors on ne peut plus nous opposer cette autorité: car si le poëte a écrit dans les temps antérieurs à Pythéas, comme on a sujet de le penser (*e*), il n'a pû mettre la grande Bretagne au

(*d*) Τῶν ἐπὶ τὰ νήσων, ἃς ἔδειξεν ἡ Φύσις  
 Οἰητοῖς μερίσας, Σικελία μὲν, ὡς λόγος,  
 πρώτη, μερίσῃ· δευτέρα Σαρδά· πέμπη  
 Κύρνος· πέμπτῃ δὲ ἡ Διὸς Κρήτη τετάρτος·  
 Ἐύβοια πέμπτη, σενονυῆς· ἕκτη Κύπρος·  
 Δίεβος δὲ τάξιν ἐνάτην λαχοῦσ' ἔχει.

Eustath. in Dionysium Alex.

(*e*) Strabon, *p.* 967, en parlant des îles Baléares, que quelques-uns mettoient au nombre des colonies Rhodiennes, dit que Timée, celui-là même que l'histoire appelle E'pitimée, ou E'pitimides, à cause de son penchant à la satire, & qui étoit contemporain de Pythéas, prétendoit que

nombre des plus grandes îles connues, puisqu'on ignoroit alors dans la Grèce que la grande Bretagne fût une île, & quelle étoit son étendue; quelques auteurs ajoutent qu'on ne trouve pas même le nom de *Britannia* dans ce qui nous reste d'anciens monumens; mais c'est ici, à mon sens, une méprise si grossière, qu'elle ne mérite pas d'être relevée.

Il est donc certain que les Grecs ont connu les îles Britanniques avant l'expédition de Jules César; qu'ils aient dû cette connoissance à Pythéas, ou qu'ils l'aient reçue long-temps auparavant des Phéniciens, l'époque est indifférente, & l'on n'en peut rien conclurre en faveur du commerce des Grecs aux îles Britanniques. L'antiquité de la découverte ne décide rien en faveur du commerce; & quoi qu'on dise, la connoissance géographique des îles Britanniques pourroit être fort ancienne dans la Grèce, & remonter jusques aux temps héroïques, comme quelques-uns l'ont prétendu, qu'il seroit encore vrai de dire que le commerce des Grecs dans ces îles, n'est qu'une fiction. Ainsi sans perdre le temps à discuter une époque inutile, & les conséquences qu'on en a déduites, je passe à l'examen des autres preuves, & je commence par celles qu'on a tirées du langage.

Quelques critiques ont avancé que l'ancien Breton s'étoit formé de la langue Grecque, que celle-ci a été en usage dans la grande Bretagne dès les premiers temps; que s'étant corrompue dans la bouche du peuple, elle a néanmoins conservé toute sa pureté parmi les Druides. Mais outre que cette opinion n'est appuyée que sur un mot des commentaires de César (*f*), mot que la force du sens paroît rejeter, que les plus habiles critiques ont soupçonné, & sur

*Herman &  
Joseph Scaliger.*

l'île de Majorque étoit la plus grande des îles, après les sept dont un ancien poëte avoit donné le dénombrement & les rapports. De là, ce me semble, on peut conclurre que cet ancien poëte, vrai-semblablement le même que celui dont les vers sont cités par Eustathe, étoit antérieur à Pythéas.

(*f*) *Neque fas esse existimant (Druidæ) ea litteris mandare, quum in cæteris ferè rebus, publicis privatisque rationibus, Græcis litteris utantur.* Cæsar, de bello Gall. lib. VI, cap. 14.

lequel les manuscrits ont varié; le même César insinue dans un autre endroit, que la langue des Bretons étoit la même que celle des Celtes; Strabon assure que la langue Celtique & la langue Bretonne ne différoient que par le dialecte; Tacite se contente de dire qu'elles étoient peu différentes: ne voyons-nous pas même aujourd'hui que le petit nombre de terminés qui nous restent de la langue des Celtes, se retrouvent encore pour la pluspart dans celle qu'on attribue aux anciens Bretons. Or les Celtes ne connoissoient, ni les caractères, ni la langue Grecque. Lorsque César voulut exhorter le fils de Cicéron à tenir ferme dans le camp où il étoit assiégé par les Gaulois, il lui écrivit en Grec, dans la crainte, ajoute-t-il, que sa lettre ne fût entendue des Barbares, si elle étoit interceptée. Nous avons encore cette lettre que Polyen nous a conservée.

*Stratag. lib.  
viii.*

Mais les historiographes Anglois qui prétendent prouver le commerce des Grecs aux îles Britanniques avant l'expédition de Jules César, par le rapport des deux langues, de la Grecque & de la Bretonne, se sont contentés de recueillir de l'une & de l'autre, un petit nombre de termes, qui tous, à leur avis, laissent encore voir assez nettement les traits d'une même origine, à travers leurs différentes inflexions.

Quoiqu'on pût contester ce prétendu rapport en plusieurs de ces termes, cependant pour ne point m'engager ici dans tout ce détail de mots & d'étymologies, je ne disputerai, ni sur le nombre de ces termes, ni sur le plus ou le moins de ressemblance qu'ils peuvent avoir; je permettrai même à ces écrivains d'ajouter, que quelques-uns de ces mots sont de l'usage ordinaire & journalier; & avec tout cela, je ne vois pas encore la conséquence qu'on en peut tirer en faveur du commerce des Grecs aux îles Britanniques. Il n'est point aujourd'hui de nation dans l'Europe, qui n'ait emprunté, ou qui ne s'imagine avoir emprunté quelques termes de la langue Grecque. Boxhornius trouve dans l'ancienne langue Teuton-  
nique, & même dans son usage le plus ordinaire, un grand nombre de termes dont l'étymologie lui paroît Grecque; cependant

*De Græcorum  
& Germanorum  
linguis, earumque  
symphonia.*

cependant ni Boxhornius, ni aucun autre, que je sache, ne se sont avisés jusqu'ici d'en conclure, que les Grecs avoient porté leur commerce chez tous les peuples de l'Europe, & jusque sur les côtes de la mer Baltique; car quoiqu'ils aient fait anciennement le commerce de l'ambre jaune, on verra dans un autre Mémoire, & les fictions des poètes sur l'origine de ce précieux bitume prouvent assez, que les Grecs n'alloient point chercher l'ambre sur les côtes de la Prusse.

Mais supposons pour un moment que ce prétendu mélange du Grec & du Breton soit une preuve suffisante du commerce des Grecs aux îles Britanniques; il me semble néanmoins qu'on n'en peut rien conclure pour le cas dont il s'agit, parce qu'il reste encore à prouver que ce mélange a commencé avant l'expédition de Jules César: proposition qu'un écrivain judicieux n'osera jamais avancer. En effet ce seroit prétendre contre la vrai-semblance, que Pythéas de Marseille, ou Philéas de Taormine, les seuls Grecs dont le voyage aux îles Britanniques nous soit connu, & dont le premier ne fit que tourner les côtes de la grande Bretagne en Géographe, & le second, suivant Athénée, ne fit qu'aller aux îles Britanniques & revenir, ont néanmoins eu le dessein de porter & le temps de répandre la langue Grecque en ces îles; & que César si savant en cette même langue, si versé dans toute cette étude des mots & du langage, a pourtant été moins capable de son temps, que nous ne le sommes aujourd'hui, d'apercevoir quelques mots Grecs qui se seroient déjà glissés dans le langage ordinaire & journalier des Bretons. Il seroit, ce me semble, plus raisonnable de penser; que le petit nombre de termes Grecs que l'on croit reconnoître dans la langue des Bretons, s'y est introduit depuis l'expédition de Jules César, avec les colonies Romaines & la langue latine, puisque la plupart de ces termes se retrouvent encore dans celle-ci. Ne pourroit-on pas encore supposer, que les Empereurs ayant transféré leur siège à Constantinople, dans la suite des temps leurs officiers civils ou militaires, dont plusieurs étoient Grecs vrai-semblablement, laissèrent

dans le langage des Bretons, comme les officiers Macédo- niens dans celui des peuples de l'Asie, les officiers Romains dans celui de la plupart des nations de l'Europe, quelques traces de la puissance qu'ils avoient exercée? Peut-être même enfin, comme l'a cru Thomas Smith, ce prétendu mélange n'aura-t-il commencé que sur la fin du *iv.<sup>e</sup>* siècle de l'Eglise, & plus de 400 ans après l'expédition de Jules César, lorsque la plupart des Grecs qui demeurèrent attachés à la foi de Nicée, fuyant la persécution des Gots & des autres Barbares, Payens ou Ariens qui inondoient la Grèce & l'Empire, se retirèrent en foule dans la grande Bretagne, comme dans un asyle, & y portèrent la langue & la politesse de la Grèce. Je passe à la discipline militaire.

Dans le parallèle de la discipline militaire des Bretons au temps de César, avec celle des Grecs au siège de Troie, les écrivains Anglois se bornent à cette façon de combattre sur des chars, de laquelle j'ai déjà parlé; ils prétendent qu'elle fut la même chez les Bretons & chez les Grecs, & que ceux-ci l'ont introduite aux îles Britanniques par leur commerce & leurs colonies.

Mais outre que l'usage des chars à la guerre, ne fut jamais particulier à la Grèce, puisqu'on le trouve aussi parmi les Troyens, dans tout l'Orient, & même chez les Gaulois; il me semble que la forme de ces chars & la manière de s'en servir, étoient fort différentes chez les Bretons au temps de César, & parmi les Grecs au siège de Troie.

Les Bretons se servoient à la guerre de deux sortes de chars; les uns armés de faux & de harpons ne portoient qu'un seul homme, qui ayant sous la main quatre petits chevaux très-vites, commençoit le combat, & courant deçà, delà, cherchoit à rompre les rangs des bataillons ennemis. Une autre espèce de chars suivoit; ceux-ci n'avoient ni faux ni harpons, mais ils étoient montés par une troupe de combattans, qui pénétrant dans les rangs éclaircis, faisoient pleuvoir à droite & à gauche une grêle de traits sur l'ennemi qui faisoit encore ferme: s'ils avoient à faire à de

*Thom. Smith,  
de reſta & emen-  
data linguæ lati-  
næ ſcriptio.*

*Aſylet Sammes.  
Cæſar, de bello  
Gall. lib. IV.*

la cavalerie, toute la troupe mettoit pied à terre & combattoit l'épée à la main. Cependant les cochers, hommes choisis, selon Tacite, entre tous les combattans, se retiroient insensiblement de la mêlée, pour se placer en lieu, où leurs maîtres les pussent rejoindre, s'ils avoient du pire. Ainsi ces barbares, continue César, imitent la vitesse de la cavalerie, & la fermeté des gens de pied. Ils sont devenus si adroits par un exercice continuel, qu'ils arrêtent leurs chevaux sur un penchant, même au milieu de la course, tournent tout court en un instant, courent sur le timon, se tiennent debout sur le joug des chevaux, & en un clin d'œil rentrent dans leurs chars.

Il faut être, ce me semble, un peu étranger dans la lecture d'Homère, pour trouver dans ces chars & dans leur manœuvre, les chars & la manière des héros de l'Iliade. On ne voit dans les plaines de Troie qu'une seule espèce de chars; deux chevaux attelés de front & conduits par un écuyer, portent en un instant le capitaine Grec ou Troyen par-tout où sa présence est nécessaire: ces faux, ces harpons & tout ce vain appareil de chariots armés, n'étoient point encore imaginés, ou plutôt le poète croyant cette machine mal assortie au courage & à l'expérience qu'il donne à ses héros, l'a jugée indigne de paroître en son poème. Aussi les Grecs ne firent-ils jamais usage de ces chariots, pas même dans le temps où les peuples de l'Asie y mettoient toute leur confiance, & sembloient en attendre la victoire. Les Romains mêmes en quelques rencontres ont marqué par leurs plaisanteries & par des huées, le mépris qu'ils faisoient de cette invention asiatique. Mais suivons un moment les héros d'Homère dans le combat. J'aperçois d'abord Diomède & Sthénélus montés sur un char; celui-ci tient les reines & conduit les chevaux; Diomède, le casque en tête & couvert de son bouclier, prend la lance & combat. De quelque côté que je regarde, c'est par-tout le même ordre; & je ne vois sur un même char que deux hommes, le capitaine & son écuyer: celui-ci quoique brave, & quelquefois fils de

Prince, n'est pourtant que le second par la valeur & la naissance, comme par le rang; celui qui tient la lance est le maître & commande. S'il descend quelquefois pour combattre, le char & l'écuyer le suivent, & jamais ne l'abandonnent; s'il remonte, on ne le voit ni voltiger sur ses chevaux, ni courir sur le timon; mais ferme & debout dans son char, il ramasse ses forces, déploie son bras, & de la lance ou du javelot, il frappe, perce, renverse l'ennemi qui fuit, ou qui s'oppose à son passage.

Je ne prétends pas que les Grecs, au temps d'Homère; négligeassent les exercices qui donnent au corps l'adresse & la légèreté, ou qu'ils ne connussent point encore l'art de voltiger sur un cheval. Nous voyons dans ce poète un écuyer menant de front quatre chevaux de main, qu'il pousse à toute bride; & tout en galopant il saute sans cesse de l'un sur l'autre, sans perdre le fond de la selle jusqu'à la fin de la carrière. Mais le poète insinue adroitement quatre mots dans son récit, pour nous faire entendre que ce voltigement, comme une vaine parade, qui n'a rien d'utile à la guerre, étoit réservé pour le plaisir des yeux, dans les fêtes que l'on donnoit aux peuples de la Grèce en temps de paix.

Je pourrois étendre ce parallèle à plusieurs autres différences; mais j'en ai dit assez pour conclure que la discipline militaire des Bretons, au temps de César, & celle des Grecs, au temps d'Homère, étoient très-différentes, même dans la partie qu'on a choisie pour les comparer. Je dis la même chose de la religion de ces deux peuples.

Pour prouver, du moins avec quelque vrai-semblance, que les Grecs ont porté leur religion dans la grande Bretagne, il ne suffit pas d'avancer que Jupiter, Mars, Bacchus & quelques autres divinités ont été adorées de l'une & de l'autre de ces deux nations: personne n'ignore que ces Dieux éclos du cerveau des Égyptiens, passèrent bien-tôt de l'Égypte dans la Phénicie, dans la Grèce, & dans le reste de l'Europe. Ainsi dans la question de savoir en quel temps, par qui, & comment le culte de ces divinités s'est

introduit aux îles Britanniques, je ne vois pas que la raison tirée de ce culte en général suffise seule pour décider, quand même on seroit assuré que les Grecs ont fait le commerce de ces îles & même d'aussi bonne heure que les Phéniciens, ou les autres peuples dont j'ai parlé dans la première partie: mais il faudroit, ou établir l'identité d'un système religieux particulier aux Grecs & aux Bretons, ou du moins nous découvrir quelques dogmes, quelques pratiques particulières à ces deux peuples, outre le système commun du polythéisme, que l'un & l'autre avoient adopté. Un homme éclairé ne tentera jamais le premier de ces deux moyens; je me suis servi du second dans l'examen du sentiment des écrivains Anglois; mais à la réserve de cette légère conformité du polythéisme commun à ces deux peuples, comme à plusieurs autres, & qui ne décide rien, je ne trouve dans tout le reste de leurs religions que des différences essentielles, soit dans la créance, soit dans le culte, soit dans les ministres & le sacerdoce. J'examinerai d'abord la créance de ces deux peuples.

Dans la Grèce le peuple étendit sa liberté jusque sur les dogmes de la Religion; car bien qu'attaché aux Dieux qu'il avoit une fois reconnus, il en adoptoit tous les jours d'étrangers, ou s'en faisoit de nouveaux à sa fantaisie. L'Être unique & suprême étoit seul inconnu, & n'eut dans la Grèce libre & indépendante, ni temples, ni autels, ni adorateurs. Je sai ce qu'on peut opposer ici en faveur des philosophes; mais quelque sentiment qu'ils aient eu de la Divinité, que leurs idées à cet égard aient été vraies ou fausses, nettes ou confuses, il n'est ici question, ni des philosophes, ni de leur opinion; je parle en ce lieu de la créance populaire & de la profession publique; & il est certain que le peuple crut & professa dans la Grèce le polythéisme le plus grossier, & qu'il ne s'éleva jamais jusqu'à l'idée spirituelle d'un seul Être suprême. Les autels d'Athènes & d'Olympie, consacrés aux Dieux inconnus, quoi qu'en dise Heller, ne sont que l'effet & la preuve d'une

superstition outrée, qui croyant l'Univers rempli de Dieux jaloux, craignit d'irriter par un oubli total, ceux-là mêmes qu'elle ne pouvoit ni connoître, ni adorer sous leurs véritables noms.

Mais aux îles Britanniques, le peuple aveuglément soumis aux décisions de ses Prêtres, ne se donna jamais la licence de connoître des choses de la Religion; les Druides enseignèrent toujours l'unité d'un Être suprême, & les Bretons en firent le fondement de leur créance. C'est ce que nous apprend Origène dans son commentaire sur Ézéchiel, lorsque recherchant la cause des progrès rapides du Christianisme dans la grande Bretagne, il dit nettement que cette île se trouvoit disposée de loin, & préparée à l'Évangile par la doctrine des Druides, qui avoient toujours enseigné l'unité d'un Dieu créateur. Qu'Origène ait bien ou mal rencontré dans sa conjecture, qu'il semble difficile ou même impossible d'accorder l'unité de Dieu avec le Polythéisme dont parle César, c'est ce que je ne dois point examiner ici; il me suffit qu'Origène nous donne le principe sur lequel il s'appuie, comme un fait certain, & que les écrivains Anglois en aient eux-mêmes reconnu la certitude: comparons maintenant le culte religieux & public des deux nations.

Dans la Grèce on n'offrit aux Dieux dès les premiers temps, que des fruits, des gâteaux; le lait, le miel & le vin seulement couloient sur les autels. Le hasard fit répandre le sang, & introduisit la coutume d'immoler les animaux; mais les victimes humaines furent toujours bannies du culte des Dieux dans toute la Grèce. Lycaon pour avoir sacrifié un enfant sur l'autel de Jupiter, fut en horreur aux Grecs, qui ne firent pas difficulté de croire, qu'en punition de cette impiété, Lycaon avoit été changé en loup. Ainsi lorsque les poètes & les anciennes traditions de la Grèce nous parlent du sacrifice d'Iphigénie, de celui de Ménalippe, de Cimétho & de quelques autres en très-petit nombre, nous devons regarder ces sacrifices comme des fictions, ou du moins comme des pratiques rares, exorbitantes du culte

ordinaire, & comme l'effet passager d'un ordre particulier qu'on s'imaginoit avoir reçu des Cieux. Abraham alloit immoler son fils, Jephté immola sa fille; toutefois on ne s'est pas encore avisé d'en conclurre, que le sacrifice des victimes humaines ait jamais fait partie du culte religieux des Patriarches, ou de la nation Juive.

Mais dans la grande Bretagne, la Religion altérée de sang, ne se contentoit pas de celui des animaux; du moins dans les occasions importantes, on ne devoit rien attendre des Dieux, on ne pouvoit les apaiser que par l'effusion du sang humain. Un homme dans le danger d'une maladie, ou dans les périls de la guerre, immoloit ou faisoit vœu d'immoler un autre homme. Les victimes humaines, comme les plus agréables aux Dieux, étoient aussi les plus solennelles, & réservées pour les sacrifices publics dans les jours de fêtes. On peut se rappeler ce que j'ai dit ailleurs de l'idole d'osier, ce colosse effroyable où l'on enfermoit des hommes vivans, pour être dévorés par les flammes: ces victimes étoient prises entre les criminels; mais quelquefois aussi, faute de criminels, on brûloit des innocens. Un malheureux pressé par la misère & attiré par une somme d'argent, venoit s'offrir pour le sacrifice. On le nourrissoit pendant une année des viandes les plus pures aux dépens du public, & le jour de la fête étant arrivé, on le conduisoit en pompe par toute la ville, & de là hors des portes au lieu du sacrifice. Mais il y a apparence qu'au défaut de ces victimes volontaires, le choix des innocens qu'on devoit immoler, dépendoit uniquement de la volonté des Druides: c'est du moins une conjecture que je propose, pour expliquer comment ils ont pu conserver si long-temps sans trouble, sans opposition, dans leur propre pays, l'empire absolu que leur mérite & la crédulité leur avoient acquis: je dis dans leur propre pays, car il faut bien se garder de croire avec les écrivains Anglois, & sur le fondement frivole d'une étymologie très-incertaine, que les Druides fussent Grecs d'origine, ou qu'ils eussent rien de commun avec les Prêtres de la Grèce.

*Cæsar, de bello Gall. lib. v I, cap. 16.*

Dans la première partie de ce discours.

*Servius in Virgiliti Æneidæ, lib. III.*

Dans la grande Bretagne le sacerdoce étoit uniforme, perpétuel, & faisoit un ordre séparé, & le premier de l'Etat. Les Prêtres réunis sous un même chef, ne formoient tous qu'un seul collège, dont les femmes étoient exclues. Une épreuve de vingt ans passés sous la discipline des Druides, ouvroit l'entrée dans ce collège aux seuls adeptes dans un âge mur: police excellente, qui donnoit aux disciples une capacité fort étendue, & qui fit enfin déférer aux Druides la connoissance de toutes les affaires, tant publiques que particulières. Dans celles-ci ils jugeoient sans appel, eux seuls ordonnoient les peines; pour le civil, l'interdiction des mystères; pour le criminel, la mort par le fer ou par le feu. Dans les affaires publiques, tout se traitoit dans les assemblées; mais dans ces assemblées, on ne pouvoit, ni exécuter, ni délibérer, ni même proposer sans les Druides; en un mot ils régnoient, & suivant la remarque de Dion Chrysostome, les Rois assis sur le trône & dans tout l'éclat de la pourpre, n'étoient que les appariteurs des Prêtres, & les ministres de leurs volontés.

Discours 49.

Dans la Grèce au contraire, les Prêtres confondus pour l'ordinaire avec le reste des citoyens, ne formoient dans l'Etat, ni le premier ordre (*g*), ni un seul corps réuni sous un même chef. On voyoit dans une petite ville autant de Sacerdotes différens que de Divinités, autant de petits collèges indépendans que de temp'les: hommes & femmes étoient admis au ministère sacré, tantôt pour un temps, tantôt pour la vie. La naissance ou le sort, le choix des Magistrats ou celui du peuple faisoit les Prêtres. Un jeune enfant dans Elatee étoit Grand-Prêtre de Minerve, rang suprême que la puberté lui faisoit perdre; d'où l'on doit conclurre que les qualités du corps ou de l'esprit, n'étoient quelquefois d'aucune considération dans le choix

(*g*) Strabon, liv. VIII, page 383. Ο δὲ (Ἴων) ἀρετῶν μὲν εἰς πᾶσιν ἑστέρας θυλάς διείλετο τὸ πλῆθος, εἴπα εἰς πᾶσιν ἑστέρας εἰς μὲν γὰρ κωρυθαίους

ἀπίδειξι, πύς δὲ δημιουργούς, πύς δὲ ἱερωταίους, &c. Joignez-y la remarque de Casaubon, sur ce passage de Strabon.

des Ministres. Aussi les Prêtres n'avoient-ils dans la Grèce; ni juridiction ni tribunal, pas même pour les affaires de la Religion, si ce n'est peut-être dans le cas des plus légères contraventions.

Mais c'est trop appuyer sur des différences assez sensibles; d'ailleurs toute cette discussion n'aboutira jamais qu'à une preuve négative & à cette conclusion: *Donc on ne trouve dans l'antiquité, ni témoignages précis, ni même aucunes traces du commerce des Grecs aux îles Britanniques avant l'expédition de Jules César.* Ce n'est pas assez; je me propose d'établir par des preuves très-positives, que les Grecs n'ont jamais fait ce commerce. C'est le sujet d'un second Mémoire, où j'explique assez au long toutes les raisons qui m'ont empêché de placer les Grecs dans la première partie de ce discours; au rang des peuples qui ont fait le commerce des îles Bri- tanniques avant l'expédition de Jules César.



*SUITE DU TRAITE' (a)*

*TOUCHANT LA CERTITUDE ET L'ANTIQUITE'  
DE LA*

*CHRONOLOGIE CHINOISE;*

*Servant d'éclaircissement au Mémoire lû sur la  
même matière au mois de Novembre 1733.*

Par M. FRÉRET.

A R T I C L E V.

*Du Technique de la Chronologie Chinoise.*

**J'**ENTENDS par ce terme familier à ceux qui ont écrit sur la Chronologie tout ce qui regarde la forme des années Chinoises, les principes de calcul astronomique, qui servent à régler le calendrier, & à placer les intercalations; enfin les cycles, par lesquels on compte les années, les mois & les jours.

La tradition ancienne & constante des Chinois, tradition fondée sur des monumens de la plus grande antiquité, nous apprend que dès le temps d'*Yao*, c'est-à-dire, plus de 2000 ans avant Jesus-Christ, il y a eu à la Chine deux années différentes; une année civile qui étoit lunaire, & une année astronomique qui étoit solaire, & qui servoit à régler l'année civile. Cette année civile composée de douze lunes, étant plus courte que l'année solaire, les lunes marquées pour la célébration de certaines fêtes, auroient bien-tôt cessé de répon-

(a) Les quatre premiers articles de ce Traité, sont imprimés dans le xv.<sup>e</sup> volume de nos Mémoires, p. 495. Cet ouvrage avoit été lû en entier dans la séance du 20 février 1739, & dans les suivantes; son étendue a obligé de le partager en différens volumes. Ces trois articles-ci auroient dû paroître dans un des deux derniers volumes qui ont été donnés au public, le grand nombre d'autres Mémoires du même auteur ne l'a pas permis.

dre aux saisons dans lesquelles ces fêtes devoient se trouver, si on n'y avoit remédié, en ajoutant de temps en temps un mois intercalaire ou un treizième mois à l'année civile. Dès le temps d'*Yao*, l'année solaire étoit supposée de 365 jours 6 heures, égale à notre année julienne, & chaque quatrième année étoit de 366 jours comme l'année bissextile; c'est un fait prouvé par le *Chou-king*, l'intercalation d'une treizième lune dans l'usage civil, est encore un fait prouvé par le même livre.

La règle suivie pour l'intercalation, ne nous est pas connue par des monumens aussi anciens. Voici celle que l'on suivoit au temps des *Hane*, 200 ans avant J. C, & que l'on regardoit alors comme établie de temps immémorial; on l'emploie encore aujourd'hui pour le calendrier; car pour les calculs des éclipses & du temps vrai des syzygies & des quadratures, on suit d'autres hypothèses.

L'année solaire astronomique commence toujours au moment du solstice d'hiver, & on suppose que son usage a été établi dans une année, où ce moment se trouva concourir avec celui de minuit & avec celui de la syzygie, sous le méridien du lieu qu'habitoit *Hoang-ti*. Dès le temps de *Meng-tzé* disciple de Confucius, c'étoit là une opinion commune.

On partage la durée d'une révolution solaire depuis un solstice jusqu'à l'autre, en douze portions égales, chacune de 30 jours 10<sup>h</sup> 30'; on donne à chacune de ces portions le nom de *Tzé*; & on la subdivise en deux parties distinguées par les noms de *Tchong-ki* & de *Tsié-ki*: le *Tchong-ki*, (*b*) ou le *Ki*, placé au milieu des deux *Tsié* qu'il sépare, répond dans notre méthode astronomique, au premier degré de chaque signe. C'est ce *Tchong-ki* qui détermine le nom de la lune dans laquelle il se trouve; ainsi la lune du solstice est celle pendant le cours de laquelle le soleil se trouve au *Tchong-ki*, ou

(*b*) Il ya eu dans la suite quelques changemens dans l'usage de ces noms de *Tchong-ki* & de *Tsié-ki*, ce dernier ayant été employé pour marquer la première partie du *Tzé*; mais cela est

indifférent, je suis l'usage employé dans les lettres du P. Gaubil pour les temps anciens: car dans son astronomie imprimée, il suit l'usage nouveau.

au premier degré de *Caper*. Les douze lunes de l'année civile sont distinguées entre elles par douze noms ou caractères qui désignent, non seulement les douze *Tzé* ou parties du zodiaque solaire, mais encore les douze parties du jour naturel; car les Chinois divisent sa durée en douze portions, dont chacune est égale à deux de nos heures.

La première année civile ayant commencé au temps d'*Hoang-ti* avec une lune, dont la syzygie étoit arrivée à l'heure de minuit, & au moment même du solstice d'hiver, & cette première année ayant été composée de douze mois ou lunes, alternativement de 29 & de 30 jours, il dut arriver que la syzygie de la première lune de l'année suivante précédât le moment du solstice de 11 jours & un quart; celle de la troisième année, de 22 jours & demi; & celle de la quatrième année, de 33 jours 18 heures. On comprit par là que la troisième année devoit avoir une lune de plus que les deux autres; & comme malgré l'addition de cette treizième lune, il s'en falloit encore 3 jours 18 heures, que les 37 lunes des trois ans lunaires intercalés, n'égalassent les trois années ou révolutions solaires; la comparaison des nouvelles lunes avec la durée des révolutions solaires, apprit bien-tôt que de toutes les périodes qui pouvoient égaler, sans erreur sensible, les années composées de lunes, avec les années solaires, la plus courte étoit celle de 235 lunaisons civiles, ou de 6939 jours, laquelle égale à peu près 19 révolutions solaires (c).

De ces dix-neuf années il y en avoit douze simples qui étoient de douze lunes, & sept intercalaires qui en avoient treize. Dans les années qui avoient plus de douze lunes, on comptoit deux fois une même lune, & jusqu'à l'an 200 avant J. C. cette lune étoit toujours la neuvième de l'année civile. Depuis l'an 200 avant J. C. on varia dans la période de

(c) Les 19 révolutions sol. font 14<sup>h</sup> 32' au delà du nombre des jours; les 235 lunaisons, 16<sup>h</sup> 32'; c'est une erreur de 2<sup>h</sup> ou 2<sup>h</sup> 1', dont les 235 lunaisons surpassent les 19 révolutions: différence qui n'alloit qu'à un jour en 228 ans, dans le lieu de la vraie syzygie.

dix-neuf ans le lieu de la lune intercalaire, ainsi qu'on le voit dans l'ouvrage du P. Gaubil. Voici le fondement de la règle que l'on suivit avant les *Hane*. Le nom du *Tchong-ki* auquel le soleil arrive, ou dans lequel il entre dans le cours d'une lunaïson, donnant le nom à cette même lune, & chaque *Tchong ki* étant éloigné de celui qui le suit de 30 jours, 10<sup>h</sup> 30', il peut arriver qu'une lune civile qui n'a jamais que 29 ou 30 jours, se trouve tellement placée entre deux *Tchong-ki*, qu'elle n'en renferme aucun: par exemple, si une syzygie tombe au premier jour du *Tchong-ki* astronomique déjà commencé, & que la syzygie de la lune suivante tombe au dernier jour courant de ce même *Tchong-ki* astronomique, alors cette lune pendant laquelle le soleil occupe toujours le même signe, est déclarée intercalaire; elle ne porte le nom d'aucun *Tchong-ki*, mais celui de *June* exprimé par un caractère relatif à l'ancienne pratique religieuse de la Chine que voici: le premier jour de chaque lune, l'Empereur ou celui qui le représente étoit obligé d'offrir un sacrifice dans le *Miao* ou temple des ancêtres (*d*); il y a dans ce temple douze autels, un pour chaque lune ordinaire de l'année civile. Le premier de la lune intercalaire, ce sacrifice ne s'offre sur aucun de ces douze autels, mais sur un autre que l'on place à la porte du temple; & c'est pour cette raison que le caractère *June* est composé de ceux de *Mouène* Porte, & de *Vang* Empereur. Ce mot & ce caractère se trouvent dans le *Chou-king* (*e*), dans le fragment de l'ordonnance d'*Yao*. Dans l'exemple ci-dessus, deux révolutions solaires & huit *Tchong-ki* ou signes, font 974 jours, mais deux années civiles; & huit lunes font seulement 944 jours, la différence est de 30 jours; & la neuvième lune de la troisième année qui n'est que de 29 jours, commence & finit dans le cours du huitième *Tchong-ki*, par la règle précédente

(*d*) Confucius parle de cet ancien usage dans le *Lune-yu*, comme d'une chose pratiquée de son temps même dans les royaumes tributaires. *Couplet*, *Lune-yu*, p. 9. Noël, p. 96.

(*e*) *Chap. Yaotienne*, *Gaub.* *astron. Chin.* p. 34 & 35. Il cite aussi le *Tcheouli*, pour le détail de ces douze autels.

elle dut être intercalaire; la lune suivante, quoique la dixième en nombre, fut nommée la neuvième, parce qu'elle fut celle du neuvième *Tchong-ki*, & cette troisième année compta deux neuvièmes lunes, dont une étoit régulière, & l'autre étoit intercalaire.

Les astronomes des *Hane*, supposent que l'intercalation étoit toujours placée anciennement à la neuvième lune, ce qui n'étoit cependant pas conforme à la règle fondamentale, & ce qui n'a plus été observé depuis eux; mais peut-être que cet usage s'étoit introduit dans les temps où l'astronomie ayant été négligée, on ne demandoit pas une si grande précision: au reste c'est là un point dont la discussion n'est pas d'une bien grande importance pour l'examen de l'ancienne chronologie; on jugera par les exemples que je rapporterai dans la suite de ce Mémoire, s'il est nécessaire de s'y engager. Ici je dois éviter d'entrer dans des détails qui feroient perdre de vûe l'objet général: il me suffira d'avertir que l'on a les preuves, soit du dérangement arrivé plus d'une fois au calendrier dans les anciens temps, soit des observations exactes du moment du solstice faites pour rétablir le calendrier; on a conservé le détail d'une de ces observations, faite 1100 ans avant l'Ère Chrétienne.

Outre les observations du solstice par la longueur des ombres méridiennes, on employoit celles de la durée différente des jours, & celles du passage de certaines étoiles au méridien; ces deux dernières espèces d'observations sont prescrites par l'empereur *Yao* dans une ordonnance conservée par Confucius, & rapportée dans le *Chou-king*: ce sont des choses que j'examinerai dans la suite.

Les douze lunes de l'année civile étoient distribuées en quatre classes, qui portoient le nom des quatre saisons. La première lune avoit le nom de *Tching* (*f*) exprimé par un

(*f*) La première lune de chaque saison, on offroit aux ancêtres & aux esprits domestiques un sacrifice nommé *Tsi*, offrande; on nommoit *Ti* ou *Ti-tchang* celui de la première lune,

qui étoit le plus solennel: les *Regulos* ou Rois tributaires étoient tenus d'y assister en personne tous les six ans, ou de cinq en cinq ans: toutes les troisièmes années ils devoient

caractère qui signifie ce qui est juste, ce qui est conforme à la règle établie; & on ajoute ordinairement à ce caractère, celui de printemps: *Au printemps lune Tching*, & au printemps seconde ou troisième lune. Pour les trois autres portions, au nom de la saison on ajoute quelquefois, du moins dans les anciens livres, le lieu de cette lune dans la saison première, seconde ou dernière de l'été; par exemple, quelquefois on désigne cette lune par le lieu qu'elle occupe dans l'année civile, en été quatrième lune, en automne septième lune, neuvième lune en hiver, dixième lune, &c.

Mais il faut observer à ce sujet, que le commencement de l'année civile, ayant plusieurs fois changé de lieu par rapport à l'année astronomique, on avoit cependant conservé l'ancienne dénomination des lunes, ce qui forme quelquefois une désignation très-peu exacte; par exemple, sous les *Tchéou* qui commençoient l'année civile au solstice d'hiver, on disoit que ce solstice arrivoit à la première lune du printemps; sous les *Tsine*, il se trouvoit à la seconde lune de cette saison.

On peut conjecturer avec beaucoup de probabilité, que depuis *Hoang-ti* jusqu'à *Yao*, la première lune de l'année civile fut aussi la première de l'année astronomique, c'est-à-dire, la lune *Tzé* ou celle du solstice; on verra dans l'examen du *Tsou-chou* le fondement de cette conjecture, dans le changement que fit *Yao* au calendrier: la première lune civile, la lune *Tching*, ou la première du printemps, fut celle du troisième *Tchong-ki*, ou du signe des Poissons; dans cette forme d'année, l'équinoxe du printemps tomboit à la seconde lune de l'année civile; le solstice d'été à la cinquième, l'équinoxe d'automne à la huitième, & le solstice d'hiver à la onzième. Cette forme de calendrier subsista sous la première dynastie, c'est-à-dire sous celle de *Hia*; mais sous

y envoyer un magistrat supérieur, *Ta-fou*, & tous les ans un officier ordinaire. *Confuc. Tchong-yong. p. 57, vers. P. Couplet, p. 54 & 55,*

*vers. P. Noël, Lune-yu, P. Couplet, p. 5 & 6. Noël, p. 94. Meng-tzé 11, cap. 6, n.º 23, p. 426, &c.*

Tjo Tchouene  
de Tjo-chi.

la suivanté ou sous celle de *Chang*, la première lune ou la lune *Tching* recula dans l'année solaire; elle fut placée dans le *Tchong-ki* d'*Aquarius*, & par-là l'équinoxe du printemps se trouva à la troisième lune: l'ancien calendrier d'*Yao* subsista cependant dans quelques Royaumes tributaires, dans ceux de *Tsine* & de *Tching*, du *Chané-tong*, & dans celui de *Ki (g)*; on le suivoit encore en 655 avant l'Ère Chrétienne dans celui de *Tsine*.

Sous les *Tchéou*, il y eut un nouveau changement dans le calendrier; la lune *Tching*, première de l'année civile, recula encore d'un *Tchong-ki*, & se trouva la même que la lune solsticiale: dans ce calendrier, l'équinoxe du printemps tomboit à la quatrième lune, ou à la première de l'été; le solstice à la première lune d'automne, & l'équinoxe de *Libra* à la première lune d'hiver. Le royaume tributaire de *Song* dans le *Ho-nane*, conserva toujours le calendrier de la dynastie *Chang*.

Lorsque les *Tsine* parvinrent à l'Empire, ils firent un troisième changement au calendrier; ils placèrent la lune *Tching* au *Tchong-ki* du Sagittaire; dans cette forme de calendrier, on mettoit le solstice d'hiver à la seconde lune du printemps: cette forme de calendrier subsista encore pendant un siècle après la destruction de la dynastie des *Tsine*, & jusqu'à l'année 104 avant J. C.

Le détail des anciens calendriers nous est très-peu connu; nous ignorons, 1.° quel étoit l'ordre des intercalations par rapport aux années; 2.° comment on distribuoit les mois de 30 & de 29 jours, ou les lunes *grandes* & *petites*, comme les nomment les Chinois. Sous les *Hane* on se servoit d'un Cycle de 19 ans, dans lequel on intercaloit la troisième, la fixième, la neuvième, la onzième, la quatorzième, la dix-septième & la dix-neuvième années; mais on n'a point de preuve que cet usage eût été suivi dans les

(g) Il y a trois royaumes de *Ki* | il s'agit. *Adde Confucius*, *Tchong-*  
dans le *Pé-tché-li*, dans le *Ho-nane*, | yong, n.° 127, p. 68. *P. Noël*,  
& dans le *Chene-si*; je ne fais duquel | *Couplet*, p. 84.

anciens temps, on n'en a pas non plus du contraire. Les astronomes du temps des *Hane* disent que la lune intercalaire étoit toujours la neuvième de l'année civile: ils ajoutent que les lunes étoient alternativement grandes & petites, de 30 & de 29 jours; mais sur ce pied-là, le cycle de 19 ans auroit été plus court de 7 jours 18 heures que les 235 lunaisons dont il est composé; le jour de la nouvelle lune civile du premier mois de la 20<sup>e</sup> année, auroit précédé de 7 jours 18 heures la nouvelle lune astronomique; & à la fin du second cycle, la différence auroit été de 15 jours, en sorte que le premier jour de la lune civile seroit tombé au jour d'une pleine lune, erreur qui n'a pû subsister dans un pays, où dès les premiers temps il y avoit des astronomes en titre, chargés non seulement d'observer, mais encore de calculer les éclipses, & de dresser un calendrier pour chaque année; on n'a point d'exemple de semblables erreurs chez les nations les plus grossières. Ainsi il n'y a point d'apparence que cet ordre des lunes, alternativement de 29 & de 30 jours, n'ait point reçu d'exceptions; on peut supposer que les sept lunes intercalaires étoient toujours de 30 jours, & que par ce moyen, l'année où elles se rencontroient étoit, non de 384 jours, mais de 385: quant à l'ordre des années dans lesquelles on intercaloit, on peut supposer qu'il étoit en général le même que celui que l'on suivoit au commencement des *Hane*; peut-être aussi n'y avoit-il point de règle fixe, & la chose dépendoit-elle des astronomes: les exemples que l'on a des intercalations vicieuses, rendent cette dernière conjecture assez probable; une traduction exacte du *Chou-king* & des anciens livres chinois, nous mettroit peut-être en état de décider la question. Les Chinois ont eu de très-bonne heure, outre la distinction des *Tchong-ki*, ou signes dans l'année astronomique & des lunes dans l'année civile, une méthode singulière pour déterminer les jours, & pour en marquer le quantième. Cette méthode est particulière à la Chine & aux pays qui ont adopté ses usages, comme le *Japon*, le *Touquin*, la *Cochinchine*, &c. Dans leur calendrier, les jours

sont distribués par soixantaines, par cycles de soixante, de même que les nôtres le sont par semaines, ou par petits cycles de sept jours, & que ceux de l'ancien calendrier Romain l'étoient par cycles de huit jours: quelques changemens & quelques réformations qui se soient faites à ce calendrier, soit pour les intercalations, soit pour la quantité des lunes, soit pour le lieu de la lune *Tching* dans l'année astronomique, on n'a jamais touché à l'ordre des jours. Ces jours ont eu dans le cycle de 60, l'ordre qu'ils auroient eu s'il n'y avoit point eu de changement, à peu près comme il est arrivé dans notre calendrier, où lors de la réformation Grégorienne, le quantième du jour dans le mois fut changé sans que l'on touchât à son quantième dans le cycle hebdomadaire. Le jour, qui sans la réformation eût été le 5 octobre 1582, fut compté pour le 15 de ce même mois; mais ce jour demeura le 6 du cycle, ou le vendredi, comme il l'auroit été sans la réformation. Nos chronologistes ont éprouvé en bien des occasions, de quel secours étoit pour eux dans la vérification des dates le quantième du mois joint au quantième du cycle hebdomadaire; par là ils ont démontré qu'un évènement marqué, par exemple, à un lundi 6 janvier, ne pouvoit être arrivé dans telle année, & qu'il falloit le rapporter à une autre année.

La méthode chinoise a le même usage dans la chronologie; on désigne la date d'un évènement, en joignant au quantième du cycle le nom de la lune dans laquelle s'est trouvé ce jour, & quelquefois même le quantième de la lune: on y joint le nom du Prince qui régnoit alors, & ordinairement on marque l'année de son règne; en voici un exemple pris du *Chi-king*, ou du livre des cantiques. Sous le règne de *Yéou-vang*, empereur de *Tchéou*, le premier de la dixième lune, au jour *Sine-mao* vingt-huitième du cycle, il y eut une éclipse de Soleil; la chronique du *Tsou-chou* marque la sixième année de *Yéou-vang*, laquelle est par son calcul, de même que par celui de *Ssé-ma-tsiene*, l'an 776 avant J. C. Il faut examiner si par le calcul le premier jour de cette dixième

Voy. *hist. de l'astronom. du P. Gaubil*, p. 151, une dissertation sur cette éclipse.

lune, ou de celle du signe de *Libra* du *Tchong-ki* de l'équinoxe d'automne fut 1.° le vingt-huitième d'un cycle, 2.° le jour d'une syzygie écliptique. On trouve par le calcul, 1.° que le 6 septembre de cette année fut le vingt-huitième d'un cycle: 2.° que le Soleil étant au cinquième degré de *Virgo* ou du neuvième *Tchong-ki*, il y eut ce même jour une syzygie écliptique; cette dixième lune dure 30 jours: ainsi ayant commencé au cinquième degré de *Virgo*, elle finit au cinquième degré de *Libra*, & elle contient l'entrée du Soleil dans le dixième *Tchong-ki*, ou dans celui de l'équinoxe d'automne. Comme je ferai un grand usage de ce cycle de 60 jours pour vérifier les époques de la chronologie chinoise, je ne rapporterai pas ici d'autres exemples.

Je me contente d'observer que dans chaque année solaire y ayant seulement cinq des soixante notes du cycle de jours qui reviennent sept fois, & les cinquante-cinq autres ne revenant que six fois, cette méthode a un grand avantage sur la nôtre, dans laquelle le même jour de la semaine revient jusqu'à 52 ou même 53 fois dans une seule année; ainsi le même jour de l'année julienne revient en général au même jour de notre semaine toutes les septièmes années, au lieu que ce n'est qu'à la quatre-vingt-unième année que ce jour revient au même quantième du cycle chinois de soixante, parce que le plus petit des nombres divisibles par soixante que peuvent donner ces années, est celui de 29220 jours, ou de 80 ans juliens. C'est déjà beaucoup comme l'on voit, car le temps de l'évènement dont on examine la date, étant rarement sujet à une incertitude de 80 ans, on fait certainement à laquelle de ces 80 années on doit le rapporter.

Mais il y a plus, les années civiles employées dans l'histoire pour la chronologie, sont des années lunaires réduc-

*Voy. l'hist. de  
l'astronom. du P.  
Gaubil, p. 22.  
On nomme cette  
période Pou.*

tibles à des périodes de 27759 jours ou de 76 ans supposés ramener les syzygies au même jour de l'année solaire. Cette période contient 39 jours au delà des cycles, & il faut 20 de ces périodes ou 1520 ans, pour ramener les mêmes jours des lunaisons au même jour du cycle & de l'année.

astronomique; je parle ici en conséquence des fausses hypothèses des astronomes Chinois, car ces 1520 ans contiennent 11 jours 18 heures au delà des révolutions solaires vraies, & 4<sup>j</sup> 21<sup>h</sup> au delà des mois synodiques vrais: & pour trouver une période astronomique qui donnât le retour de tous ces mêmes caractères chronologiques, il faudroit lui donner une quantité de plusieurs milliers d'années.

Il est vrai que dans les dates où le quantième de la lune n'est pas déterminé, il peut y avoir une incertitude de quelques années; supposons, par exemple, que l'on marque un événement dans la première lune au premier jour du cycle sous le règne d'un Empereur, mais sans spécifier ni le quantième de son règne, ni celui de la lune; supposons encore que le calcul nous donne pour une des années de ce règne le quantième marqué du cycle au vingt-neuvième de la lune; alors il arrivera que pendant quelques-unes des années suivantes, le même jour du cycle pourra se trouver encore dans la même lune. Mais 1.° cela n'ira qu'à quelques années; 2.° il n'y a guères d'époques dans lesquelles l'année du règne ne soit pas marquée. 3.° La durée du total des règnes étant connue, il arrive rarement que toutes les années auxquelles le calcul peut convenir, se trouvent renfermées dans le même règne. 4.° Enfin si on n'avoit qu'une seule de ces dates, on pourroit peut-être attribuer au hasard le rapport donné par le calcul; mais comme on en a plusieurs, & qu'il s'en trouve parmi elles qui sont peu éloignées les unes des autres, si on aperçoit dans toutes le même rapport, alors il n'est plus possible de l'attribuer au hasard.

Le cycle de 60 a encore deux usages dans le calendrier chinois, le premier est de dater les années, par exemple, l'année présente 1738 est la 55.<sup>e</sup> d'un cycle, l'année 1739 fera la 56.<sup>e</sup>, & l'an 1744 la première du cycle suivant; on marque à la tête du calendrier de chaque année son quantième dans le cycle, & cet ordre n'est jamais ni interrompu ni dérangé. Dans la chronologie historique on attribue à chaque règne toutes les années qui ont commencé pendant ce

règne ; ainsi l'année dans laquelle *Kang-hi* est mort, est comptée toute entière dans son règne, & celui de son successeur n'a commencé de se compter que du premier jour de l'année suivante : si ce successeur étoit mort avant la fin de l'année qui avoit commencé sous *Kang-hi*, il ne se trouveroit point marqué dans les listes chronologiques, ou du moins, il le seroit sans que l'on assignât aucune durée à son règne. Il y a une exception à cet usage en faveur des fondateurs d'une dynastie ; on leur attribue l'année entière dans laquelle ils ont commencé, & on l'ôte à celui qu'ils ont détrôné : c'est par cette raison que les chronologistes qui ont appliqué cette règle à l'histoire des premiers temps, ont donné sept années de règne à *Vou-vang*, quoique l'ancienne chronique de *Tsou-chou* ne lui en donne que six ; c'est qu'ils lui ont attribué la dernière année de *Chéou* ou *Ti-sine* son prédécesseur.

L'usage de ce cycle pour dater les années, est constamment suivi à la Chine depuis le commencement des *Hane*, ou depuis l'an 206 avant J. C ; mais on ne peut douter qu'il ne fût beaucoup plus ancien, l'historien *Ssé-ma-tfene* le fait remonter jusqu'à l'an 841 ; mais des écrivains plus anciens que lui, tels que *Lu-pou-ouey*\* qui écrivoit sur la fin des *Tcheou* & l'auteur du *Chi-pène*, cité par *Ssé-ma-tfene*, le font remonter jusqu'à *Hoang-ti*. Le *Tsou-chou* ne commence à l'employer que sous *Yao* ; mais comme il marque la première année de ce Prince à la treizième année d'un cycle, on ne peut douter qu'il n'ait placé l'établissement du cycle dans un temps antérieur. Le P. de Mailla, dans la préface qui est à la tête de son histoire manuscrite, dit que Confucius parle quelque part de cet usage du cycle pour les années : mais comme il n'indique aucun ouvrage de Confucius, & qu'ayant été consulté sur ce point à ma prière par le P. Gaubil, il n'a pû se rappeler en quel endroit Confucius avoit parlé ainsi ; il faut attendre que l'on puisse vérifier cette allégation, pour en tirer quelque conséquence.

L'antiquité de l'usage du cycle pour les jours, est beaucoup mieux prouvée, on en trouve un exemple dans le *Chou-king*.

\* Auteur du  
Tcheouli & du  
Yveling, deux  
parties du *Liki*.

sous le règne de *Tai-kia*, petit-fils du fondateur de la seconde dynastie, & *Meng-tzé* qui vivoit sur la fin des *Tchéou*, suppose que cet usage avoit subsisté dès les premiers temps, & que le premier cycle avoit commencé un jour du solstice d'hiver, dans lequel le moment de ce solstice & celui de la syzygie se rencontrèrent avec l'heure de minuit au premier moment d'un *kia-tzé*, sous le méridien du lieu où régnoit *Hoang-ti*. Ce concours est trop singulier pour ne pas mériter un examen particulier, & on juge aisément que je ne le négligerai pas lorsqu'il sera question de vérifier les époques chronologiques, données par les anciens Chinois. Le second usage du cycle de 60 dont il me reste à parler, est celui que l'on en fait pour désigner les lunes de l'année civile; j'avois cru autrefois que si l'on avoit d'anciens exemples de cet usage, ils pourroient servir à déterminer combien il se trouvoit de lunes entre deux époques déterminées ainsi; parce que je pensois que les lunes intercalaires se trouveroient comptées dans ce cycle avec les lunes ordinaires; mais j'ai appris 1.° que cet usage étoit nouveau, c'est-à-dire, du temps des *Hane*, au plus tôt; 2.° que les lunes intercalaires n'étoient jamais comptées, mais seulement les lunes ordinaires, le cycle se renouvelloit au bout de cinq années, qui contiennent cinq fois douze ou soixante lunes régulières. Ainsi la première lune de cette année 1738, ayant été la cinquante-unième d'un cycle, les premières lunes de toutes les sixièmes années, soit en remontant comme 1733, 1728, &c. soit en descendant comme 1743, 1748, &c. seront aussi les cinquante-unièmes d'un cycle.

Ce cycle de 60 n'est pas composé des caractères employés pour exprimer les nombres depuis un jusqu'à 60, il est formé par la combinaison des douze caractères destinés à désigner les douze heures chinoises du jour, & les douze *Tchong-ki* ou parties du Zodiaque, avec dix autres caractères; mais de manière que la combinaison de ces deux sortes de caractères, accouplés deux à deux, épuise tous les nombres depuis un jusqu'à 60.

Les douze caractères des heures & des *Tchong-ki* ou signes chinois, sont nommés *Tchi*, les branches, les dix autres ont le nom de *Cane* ou de *Tronc*; les uns & les autres sont des caractères qui ont souvent une signification indépendante de l'usage du cycle, & qui n'y a même aucun rapport, en sorte qu'ils semblent avoir été pris arbitrairement & sans aucune raison, & que tout autre caractère eût été également propre à cet usage. Peut-être avoient-ils originairement une autre signification, mais je ne vois pas que l'on en soit instruit aujourd'hui. Quelques Missionnaires figuristes prétendent qu'il y a de grands mystères cachés sous le sens apparent de ces caractères *divins*, qu'ils appellent *litteræ divinitus datæ primo homini.... ad omnia tempora, & imprimis Messia futuri designanda*. Ces Missionnaires m'ont seulement laissé entrevoir leur système, & je n'ai pas cru que pour obtenir une confiance plus entière, il me pût être permis de les tromper par l'apparence d'une fausse approbation de ce système.

Cette exposition très-abrégée du Technique du calendrier chinois, seroit imparfaite si je n'y joignois pas une idée générale de l'astronomie qui seroit à le régler; on a vû par ce qui a été dit plus haut, 1.° que l'année civile, quoique composée de lunaisons, avoit un commencement, qui par le moyen d'une intercalation, étoit ramené au même point de l'année solaire; 2.° que cette année solaire avoit son commencement fixé au jour du solstice d'hiver. La détermination de ce solstice étoit donc le fondement du calendrier.

L'ordonnance d'*Yao* conservée dans le *Chou-king*, en prescrivant l'observation du solstice, indiquoit trois moyens d'en déterminer le jour. Ces moyens étoient 1.° le passage de certaines étoiles au méridien à des heures déterminées, 2.° la longueur de l'ombre méridienne d'un Gnomon; 3.° la durée du jour, mesurée par le moyen des Clepsydras. Le second de ces trois moyens est le seul dont on trouve des exemples dans ce qui reste des anciens livres: mais comme la plus grande

partie de ces livres a péri dans la persécution de *Chi-hoang-ti*, on peut supposer qu'on les employoit tous les trois.

La plus ancienne observation des solstices, connue avec certitude, est celle du Prince *Tchéou-cong* frère de *Vou-vang* fondateur de la dynastie *Tchéou*. *Tchéou-cong* fut régent de l'Empire, depuis l'an 1104 jusqu'à l'an 1098: l'observation est de l'une de ces six années. La date précise de l'observation pour le quantième du cycle & de la lunaïson, n'est pas marquée; mais on connoît le lieu de l'observation & la longueur des ombres. Ce détail est rapporté dans le *Tchéou-li*, qui fait partie du *Li-ki* ou du livre des Rites.

On employa un gnomon de 8 pieds chinois au solstice d'été, l'ombre étoit de 1 pied  $\frac{8}{10}$ , & au solstice d'hiver elle fut de 13 pieds; ce qui donne pour l'obliquité de l'écliptique  $23^{\text{d}} 54' 14''$ , la même quantité à peu près que celle qui est supposée par les anciens astronomes grecs, Pythéas, Ératosthène, Hipparque & Ptolémée.

La hauteur du pôle de *Lo-yang*, lieu de l'observation déterminée par la hauteur du Soleil sur l'horizon & par l'obliquité résultante de l'écliptique, se trouvera de  $34^{\text{d}} 47' 33''$ . Les PP. Regis & de Mailla l'ont trouvée, par une observation faite avec des instrumens exacts, de  $34^{\text{d}} 46' 15''$  par l'obliquité de  $23^{\text{d}} 29'$ . Telle que la supposent nos astronomes modernes, *Lo-yang* seroit par  $34^{\text{d}} 32'$  seulement, différente de  $15' 33''$ , ce qui donne lieu de présumer que l'obliquité de l'écliptique doit avoir changé.

L'observation de *Tchéou-cong* est d'un temps antérieur au règne de Salomon, & voisin du temps de la guerre de Troie; son exactitude montre qu'il devoit y avoir plusieurs siècles qu'on observoit à la Chine. Le plus ancien solstice duquel on trouve l'année & le jour cyclique déterminés, est celui du 25 décembre 656 avant l'ère chrétienne, que l'auteur du *Tso-tchouene*, contemporain de Confucius, met à la cinquième année de *Hi-cong* prince de *Lou*, au jour *Sine-hay*, quarante-huitième d'un cycle, au jour d'une syzygie, ce qui répond au 25 décembre 656. La date est  
juste

juste pour la syzygie, mais elle ne l'est pas pour le solstice, qui arriva le 28 & non le 25 décembre; mais comme cette lune renfermoit le *Tchong-ki* solstitial, elle étoit celle du solstice, & l'erreur n'étoit d'aucune importance pour l'usage civil.

Il est parlé dans le même *Tso-tchouene* d'un autre solstice observé au jour *Ki tchéou* vingt-sixième d'un cycle, à la seconde lune de la vingtième année de *Tchao-cong*, aussi prince de *Lou*, & le jour même de la syzygie de cette lune. Cette détermination étoit encore peu exacte, car ce jour est le 25 décembre 523, le solstice fut le 27 & la syzygie le 26. Cependant cette observation servit à réformer le calendrier, & à montrer que dans celui de *Tchéou*, suivi par les princes de *Lou*, cette lune devoit être la première, & non la seconde. Les dates des éclipses du *Tchune-tsiéou* de Confucius dans les années 527 & 525, prouvent ce dérangement du calendrier; & celle de l'éclipse de l'an 521 montre qu'on y avoit remédié. Depuis le solstice du 25 décembre 523, on ne trouve plus d'observations de ce genre jusqu'au rétablissement des lettres & de l'astronomie sous les *Hane*. Les guerres civiles qui désolèrent la Chine sur la fin des *Tcheou*, & la persécution excitée par *Tsine-chi hoang* contre les Lettres, avoient plongé ce pays dans une espèce de barbarie; la destruction de la plus grande partie des livres anciens fit oublier les Sciences dont ils contenoient les principes.

Les premiers efforts qu'on fit pour rétablir les règles du calendrier & les préceptes de l'astronomie, furent peu heureux; les Chinois avouent qu'on ne put retrouver d'abord la méthode & les règles du calcul astronomique des anciens; & il est facile de le voir, en examinant les déterminations qu'on faisoit alors des solstices, des syzygies, & des éclipses de Soleil: on reconnoît qu'on n'avoit aucuns principes assurés. Je ne dois parler ici que des calendriers chinois, qui sont, à proprement parler, des tables & des hypothèses sur la quantité des mouvemens célestes, & des méthodes pour calculer les révolutions des luminaires.

Le plus ancien de ces calendriers porte le titre de *Tai-tsou*, pris du titre que l'empereur *Vou-ti* donna aux années d'une partie de son règne (*h*).

Le calendrier *Tai-tsou* fut dressé par *Sfé-ma-tsiene*, dont j'ai si souvent parlé dans les articles précédens : c'est celui qui rassembla les fragmens des anciens livres historiques échappés à la persécution, qui publia une histoire générale de la Chine, depuis l'an 841 avant J. C. & qui ébaucha, pour ainsi dire, l'ancienne chronologie. Son ouvrage intitulé *Sfé-ki* contient presque tout ce qui s'est conservé de traditions authentiques; celles dont il n'a point fait mention sont du moins extrêmement suspectes, & on les doit regarder comme des fables des *Tao-ffé* ou sectateurs de *Lao-kiune*. *Sfé-ma-tsiene* prit pour époque radicale de son calendrier ou de ses tables un solstice d'hiver, qu'il supposa joint avec une syzygie, & avoir précédé de 6 heures le moment de minuit d'un jour *Kia-tzé* ou premier d'un cycle, & qui répond au 25 décembre de l'an 105 avant J. C. Il le supposoit postérieur d'un cycle de 19 ans à un autre solstice qu'il croyoit être arrivé au moment de minuit d'un jour *Kia-chine*, ou vingt-unième d'un cycle, le 24 décembre 124. On est instruit de ce détail par *Liéou-hine*, qui cite un écrit de *Lo-hia-hong*, qui avoit aidé *Sfé-ma-tsiene* dans son travail.

Les Chinois regardent la réunion du solstice & de la syzygie au moment de minuit d'un jour *Kia-tze* comme d'un très-bon augure, & cette opinion, qui est ancienne à la Chine, déterminâ *Sfé-ma-tsiene* à choisir l'époque du solstice de l'an 105 : ses suppositions n'étoient pas tout-à-fait exactes. Le solstice s'étant fait non le 24 décembre de l'année 105, 6 heures avant le moment de minuit du jour *Kia-tzé* commençant, mais à 11 heures 34 minutes du soir du jour

(*h*) Les *Hane* établirent l'usage de désigner les années de chaque règne par un nom ou épithète particulière; cet usage a continué sous les familles suivantes, & subsiste encore aujourd'hui. Il est arrivé qu'on

a pris ce titre pour le nom de l'Empereur. *Cang-hi*, par exemple, n'est pas le vrai nom de l'Empereur que nous appelons ainsi; mais le titre des années de son règne.

*Gine-so*, ou cinquante-neuvième du cycle, l'erreur étoit de 18 heures 26 minutes dans le moment du solstice. Elle étoit un peu moindre dans le temps de la syzygie, qui se fit à 6 heures 51 minutes du matin du jour *Coucy-hai* ou soixantième, & 7 heures 17 minutes après le solstice, 11 heures 9 minutes avant le moment supposé. L'époque radicale du calendrier *Tai-tsou* étant la base de la chronologie & des hypothèses astronomiques de *Ssé-ma-tsiene*, j'ai cru devoir examiner scrupuleusement les points sur lesquels elle étoit fondée.

Le calendrier *Tai-tsou* supposoit l'année solaire de 365 jours 6 heures, opinion établie dès le temps d'*Yao*, & qui a subsisté pendant plus de 2300 ans, jusqu'à l'année 206 de J. C. dans laquelle on commença à soupçonner qu'il falloit diminuer cette durée de quelques minutes. On varia beaucoup sur la quantité de ce retranchement, & on fut même long-temps, avant que d'avouer la fausseté de l'ancienne hypothèse; on aimoit mieux admettre une accélération dans le mouvement du Soleil.

Quant à la durée du mois lunaire on la supposa telle que 19 ans solaires, c'est-à-dire, 6939 jours 18 heures, contenoient exactement 235 lunaisons ou réunions de la lune avec le soleil, & 254 mois périodiques ou révolutions de la lune dans son orbite: cette période portoit le nom de *Tchang*, & elle étoit connue depuis long-temps à la Chine. Elle est clairement marquée dans *les documens d'Astronomie* du prince *Hoï-nane-tze* de la famille impériale des *Hane*, & contemporain de *Ssé-ma-tsiene*. Il parle aussi de la période de 76 ans solaires, dont on ne se servit cependant que plus de 180 ans après lui; la comparaison des éclipses avoit conduit les Chinois à la connoissance du *Tchang*, dont l'usage subsiste encore, & dont on a seulement diminué la durée. Un peu avant l'ère chrétienne on fit quelques changemens à l'astronomie *Tai-tsou*, ou du moins on imagina un nouvel usage du *Tchang* de 19 ans; on en composa des périodes plus

étendues, qu'on faisoit remonter très-haut dans l'antiquité, & auxquelles on attribuoit certains avantages chronologiques, mais c'étoit là ce qu'on y cherchoit le moins; on s'étoit déterminé par les propriétés imaginaires de certains nombres auxquels on prétendoit que Confucius avoit attribué de grandes vertus. Les *Tao-ssé*, secte ancienne & qui commençoit alors à s'accréditer, avoient rempli l'esprit des Savans de beaucoup d'idées cabalistiques sur les nombres, assez semblables à celles des Pythagoriciens & des nouveaux Platoniciens; idées qui subsistent encore à la Chine, malgré tous les efforts des sectateurs de la pure doctrine de Confucius, & dont quelques Missionnaires figuristes ont cru pouvoir se servir, pour établir le Christianisme dans ce pays.

*Observations  
astron. de P.  
Gaubil, t. II,  
P. 13.  
\* Principe.*

Confucius ayant parlé quelque part du nombre 81 qui est le quarré de 9, on se fonda là-dessus pour multiplier le *Tchang* par ce nombre, & on en forma le *Tong*\* ou période de 1539 ans; on joignit ensemble trois *Tong* ou périodes de 1539 ans, ce qui donna une autre période de 4617 ans, qu'on nomma *Yuene*, origine, commencement, & le nouveau calendrier reçut le titre de *Sane-tong*; il étoit construit sur les mêmes hypothèses astronomiques que le *Tai-tsou*.

On ne s'en tint pas à la période de 4617 ans, on la multiplia par le nombre de 31, dont il étoit aussi parlé dans Confucius, & on en forma le *Chang Yuene*, *alta, suprema origo*; cette période étoit de 143, 127 ans, & donnoit dans l'idée des astronomes cabalistes, la réunion des syzygies & la conjonction de toutes les sept planètes, au moment du solstice d'hiver.

Le *Chang Yuene* devint la chimère de ces astronomes, & quoiqu'il ne fût qu'une période imaginaire, c'est lui qui a donné naissance à ces énormes durées que les écrivains, amoureux du merveilleux le plus absurde, ont données pour des durées historiques & réelles. La même chose a eu lieu parmi les Indiens; & chez eux comme à la Chine, on a rempli ces énormes durées d'une histoire fabuleuse, dont

tous les événemens portent le caractère de l'imagination qui les a créés. Il en étoit probablement arrivé autant en Égypte & en Chaldée; les longues durées qui précèdent dans leurs histoires les temps historiques, n'étoient que des périodes astronomiques ou cabalistiques, formées par l'addition ou par la multiplication de certains nombres auxquels on attribuoit certaines propriétés. Il semble que dans tous les pays & dans tous les siècles, les esprits soient sujets comme les corps, aux mêmes maladies.

Dans l'année 84 de J. C. on abandonna les périodes imaginaires *Tong* & *Yuene*, pour leur en substituer qui avoient des commodités & des avantages réels: ces périodes furent celles du *Tchang*, du *Pou* & du *Ki*. Le *Tchang* étoit la période de 19 ans expliquée ci-dessus; le *Pou* étoit celle de 76 ans, composée de quatre *Tchang* (c'est la même que celle de Calippus chez les Grecs), on supposoit qu'elle donnoit exactement le retour des syzygies & des solstices à la même heure; l'auteur du nouveau calendrier appelé *Li-fang*, ayant reconnu que 80 ans solaires contenoient 29220 jours ou 487 cycles de 60 jours, multiplia 19 par 80, pour en former le *Ki*, période de 1520 ans qu'il supposa ramener les syzygies & les solstices à la même heure & au même jour du cycle de 60.

*Pane-cou* & *Lieou-hine* se servirent quelque temps de ces périodes, pour calculer en remontant depuis les dernières observations des solstices & des syzygies, jusqu'aux premiers temps historiques, & déterminer ainsi les anciens solstices & les anciennes syzygies; mais il y avoit dans tous leurs calculs & dans l'application qu'ils en faisoient à la chronologie, deux défauts essentiels.

Le premier, que n'ayant point égard à la différence du mouvement selon l'équateur & selon l'écliptique, & ne connoissant point encore le changement de l'apogée, ils pouvoient avoir tout au plus le lieu moyen qui diffère quelquefois de plusieurs jours du lieu vrai.

Le second défaut de leurs calculs, & qui étoit beaucoup

plus considérable, c'est qu'ils n'avoient que des idées fausses de la quantité des mouvemens moyens. Le *Tchang* ou cycle de 19 ans contenoit 1 heure 27 minutes 47 secondes au-delà des syzygies moyennes; la période de 76 ans, 5 heures 15 minutes environ; & celle de 120 ans, 4 jours 21 heures: cette dernière période surpasse les 1520 révolutions solaires de 11 jours 15 heures 41 minutes.

Ces deux erreurs combinées en devoient produire une très-considérable dans les jours des syzygies & des solstices calculés en remontant depuis les époques des calendriers jusqu'aux temps un peu anciens. Les calculs de *Pane-cou* & de *Licou-hine*, rapportés dans l'histoire de l'astronomie Chinoise du P. Gaubil, fournissent des exemples sensibles de ces erreurs.

On voit par là que ceux qui soupçonneroient les écrivains postérieurs d'avoir déterminé par un calcul rétrograde, soit les dates des éclipses, soit les autres dates accompagnées de caractères astronomiques, qui se trouvent dans les anciens écrivains Chinois, & qui sont confirmées par le calcul moderne, que ceux-là, dis-je, n'auroient pas des idées bien justes de l'habileté des astronomes Chinois; le bonze *Y-hang* qui florissoit vers l'an 730 de J. C, est le premier dont les calculs astronomiques aient quelque justesse, & le premier qui ait été en état de déterminer le jour des éclipses. Mais alors il y avoit près de 900 ans que les fragmens de l'ancienne histoire avoient été recueillis & réunis en un même corps, & il y avoit plusieurs siècles que ces recueils, multipliés par l'impression, étoient répandus par toute la Chine.

Il est vrai que dans le siècle qui suivit celui de *Pane-cou*, on supposa six calendriers, qu'on attribua aux premiers Empereurs des anciennes dynasties; mais les auteurs de cette supposition étoient si mal habiles, qu'ils ne sûrent pas même ajuster les caractères astronomiques qu'ils ajoutèrent à ces calendriers, avec les hypothèses de calcul astronomique & chronologique, reçues de leur temps. C'est dans celui de ces calendriers qui porte le nom de *Tchuene-hio* qu'est

marquée la conjonction des sept planètes dans la constellation *Ché*, conjonction dont le calcul a exercé sans succès nos plus habiles astronomes, parce qu'étant une chose absolument imaginaire, le calcul n'en peut déterminer une qui soit accompagnée des caractères chronologiques & astronomiques, qu'on suppose s'y être rencontrés. L'examen de cette conjonction de *Tchuene-hio* remplira dans la suite de ce Mémoire un article séparé.

Avant que d'en venir aux passages des anciens livres qu'on peut regarder comme les fondemens de la chronologie, & dont l'examen détaillé doit remplir le reste de ce Mémoire, je crois devoir éclaircir & fortifier la preuve de l'ancienneté du calendrier chinois, & conséquemment de la chronologie de la Chine, que j'avois proposée dans le Mémoire lû en 1733, mais qui n'étoit peut-être ni assez développée, ni suffisamment appuyée.

Cette preuve étoit tirée du changement de lieu du *Sine-niene*, c'est-à-dire, du commencement de l'année civile, qui avoit remonté dans l'année solaire contre l'ordre des signes, & transporté le titre de *Tchang* de la lune *Yue*, ou de celle de *Pisces*, d'abord à la lune *Tchéou* ou d'*Aquarius*, puis à la lune *Tsé* ou de *Caper*, & enfin à celle de *Hai* ou du Sagittaire où elle étoit au commencement des *Hane*; en sorte que l'équinoxe d'*Aries*, qui sous *Yao* tomboit dans la seconde lune de l'année civile, se trouvoit à la cinquième lune sous les *Tsine*, & au commencement des *Hane*: on doit se souvenir de ce qui a été dit plus haut, que les dénominations des lunes prises des douze caractères du cycle horaire n'avoient point changé, mais seulement leur ordre dans l'année civile; à peu près comme dans l'année Romaine, où le mois de *décembre* conserva son nom de *dixième*, quoiqu'il fût réellement le douzième de l'année civile, depuis que le commencement de cette année avoit remonté du mois de mars à celui de janvier.

Lorsque les *Hane* songèrent à régler l'astronomie, ils crurent devoir commencer par réformer le calendrier, &

rétablir l'usage de celui de la dynastie *Hia*, auquel Confucius avoit donné de grands éloges (i), & qui semble établir la forme d'année la plus convenable pour l'agriculture, puisque le *Sine-niene* est placé au temps où la terre se prépare à changer de face, & à se revêtir d'une nouvelle verdure.

Si la grandeur de l'année civile se trouve moindre que celle de l'année solaire au bout d'un certain nombre d'années, le *Sine-niene* ou commencement de cette année civile, remontera nécessairement dans l'année solaire vraie, contre l'ordre des signes : la quantité du reculement étant connue ainsi que celle dont l'année solaire surpasse l'année civile; il sera facile de déterminer en combien d'années se fera fait le reculement, & pour ramener le *Sine-niene* à sa première place, il faudra ajoûter un certain nombre de lunes.

Le contraire arriveroit si l'année civile étoit plus longue que l'année solaire; il faudroit faire un retranchement ou supprimer un certain nombre de lunes, pour remettre le commencement de cette année dans le lieu qu'il avoit occupé d'abord: c'est-là ce qui est arrivé à l'année julienne; comme elle est plus longue de quelques minutes que l'année solaire, cet excès s'étant accumulé pendant un certain nombre de siècles, l'équinoxe du printemps, fixé par le concile de Nicée au 20 ou au 21 mars, arrivoit le dixième ou le onzième de ce mois en 1582; & pour le ramener au jour où les calendriers continuoient de le marquer, il fallut retrancher dix jours de l'an 1582, qui fut de 355 jours, & non de 365; divisant par la quantité dont l'année julienne surpasse l'année solaire, la différence dans le moment de l'équinoxe, on aura le nombre d'années qui a produit cette différence.

La preuve que j'avois proposée dépend de l'application de ce même principe à l'année Chinoise. Les années civiles étoient distribuées au temps des *Hane* par cycles de 60, & cet usage étoit assez ancien. Les 60 ans du cycle contenoient 742 lunes, auxquelles on donnoit 21911 jours; ce

(i) Confuc. *Lune-yu*, art. 15.º, n.º 12.º. *Annus inchoetur a lunâ Y.N.E, volvaturque juxta morcm Imperii HIA.*

qui ne diffère de la vraie durée des lunaïsons, que de 16 heures 40 minutes environ; mais la supposition que ces 21911 jours égaloient soixante révolutions solaires n'étoit pas exacte, il s'en falloit 2 jours 20 heures 10 minutes, & il manquoit 2<sup>d</sup> 48' 8" 38''' à la soixantième révolution: telle étoit la quantité du précès dans chaque cycle. Au temps des *Hane* le précès étoit de trois signes ou de 30 degrés; ces 30 degrés divisés par 2<sup>d</sup> 48' 8" 38''' précès d'un cycle, donnèrent trente-deux cycles ou 1920 ans, lesquels étant ajoutés à l'an 104 avant J. C. date du calendrier *Tai-tsou*, on aura l'an 2024 pour le temps des *Hia*. Comme les *Hane* avoient fait remonter la réforme du calendrier jusqu'à l'an 206, en partant de cette année-là, on tomberoit à l'année 2126, ou à la 80.<sup>e</sup> d'*Yao*, selon la chronologie du *Tsou-chou*. Quoique cette preuve ne donne pas la détermination d'une année précise avec une entière certitude, comme j'en avertissois en la proposant, il me semble qu'elle doit être regardée comme une démonstration chronologique très-forte de l'ancienneté de la nation chinoise, & de l'usage d'une année civile exactement réglée.

La force de cette preuve dépend de la vérité de deux points de fait: il faut 1.<sup>o</sup> que la réformation du calendrier, sous les *Hane*, se soit faite en ajoutant trois lunes ou 90 jours aux lunaïsons ordinaires du cycle.

Il faut 2.<sup>o</sup> que sous les premières dynasties on ait employé des cycles de soixante années civiles qui contiussent 742 lunaïsons & 21911 jours.

La vérité du premier fait est démontrée par l'intervalle de deux éclipses de Soleil, dont l'une a précédé, & dont l'autre a suivi la réformation du calendrier. Ces éclipses sont celle de l'an 481, & celle de l'an 198 avant J. C.

En remontant de l'éclipse du 7 août 198 dernier jour de la sixième lune civile, & trente-deuxième d'un cycle, à celle du 19 avril 481, premier d'une cinquième lune de l'année civile de *Tchéou*, & cinquante-septième d'un cycle de jours, on trouve 103476 jours, nombre prouvé par la

distance des deux éclipses, & vérifié par les notes cycliques des deux jours; ces 103476 jours donnent 3504 lunaisons civiles. Mais en comptant par les lunes des cycles de l'année civile, il ne doit y avoir que 3501 lunaisons régulières, il s'en trouve 3504, donc il y en a eu trois d'ajoutées extraordinairement.

Lorsque j'ai fait cet examen je n'avois pas la date précise de l'éclipse du 13 janvier 203, quarantième d'un cycle de jours, & dernier de la onzième lune civile, le soleil étant dans la constellation *Hiou* (*k*). La comparaison de cette éclipse avec celle de l'an 481, donne aussi la preuve de cette même addition de trois lunes extraordinaires.

J'épargne, autant qu'il m'est possible, l'ennui des calculs au lecteur; mais je ne puis me dispenser de lui rendre compte de la méthode par laquelle je me suis assuré du nombre des lunes régulières de cet intervalle de 283 ans chinois, écoulés depuis 481 jusqu'à l'an 198. L'éclipse de 481 est marquée au premier de la cinquième lune d'une année 57.<sup>e</sup> d'un cycle: l'éclipse de 198 tombe au dernier de la sixième lune d'une quarantième année du cycle courant: l'intervalle de ces deux dates donne quatre cycles entiers d'années, ou 2968 lunaisons, plus deux portions de cycles, savoir, 45 lunes du cycle finissant en 481, & 39 ans 6 lunes, ou 488 lunaisons du cycle courant l'an 198.

Le total de ces trois durées, est de 3501 lunaisons, qui donnent 90 jours, ou trois lunes de moins que les 3504 lunaisons qui résultent de l'intervalle réel des deux éclipses (*l*).

La preuve du second fait, c'est-à-dire de l'usage d'une année civile semblable à celle des *Hane* sous les dynasties précédentes, résultera, de même que celle du premier fait, de la comparaison des dates de l'éclipse de l'an 481, avec celles de toutes les éclipses antérieures: du 19 avril 481, premier de la

(*k*) Terminée par les étoiles  $\beta$  du Sagittaire, &  $\alpha$  du Petit-cheval.

(*l*) La comparaison de la date de l'éclipse de l'an 198 avec celles de

plus de 30 éclipses antérieures à celle de l'an 481, a donné le même résultat. J'écarte ce détail, qui ne serviroit qu'à fatiguer le lecteur.

cinquième lune d'une cinquante-septième année du cycle, jusqu'à celle du 6 septembre 776, premier de la dixième lune de la seconde année d'un cycle, l'intervalle est de 107610 jours & de 3644 lunaisons, conformément à la règle des *Hane*, qui étoit par conséquent celle des *Tchéou*. Le *Tchune-tséou* de Confucius, & le commentaire de *Tso-kiéou-ming*, montrent que lorsqu'on s'étoit écarté de cette règle par quelque intercalation vicieuse, on se hâtoit d'y remédier, & de corriger l'erreur où l'on étoit tombé.

L'éclipse observée sous *Tchong-cang*, troisième successeur de *Yu*, fondateur de la dynastie, n'est désignée ni par la date du jour, ni par celle de l'année; mais il est dit que c'étoit la dernière de l'automne, qui est la dixième de l'année civile, & qu'elle se fit dans la constellation *Tang* ou dans la tête du Scorpion. Quelle que soit la date de cette éclipse que la chronologie ordinaire place au 12 octobre 2155; & que je mettrois 150 ans plus tard, au 23 septembre 2007 avant J. C. le soleil étant au 15<sup>d</sup> de *Libra*; on trouvera toujours que la huitième lune a compris le *Tchong-ki* de *Libra*, & conséquemment que la lune *Tchang*, ou celle du *Sine-niene* avoit aussi contenu le *Tchong-ki* de *Pisces*, c'est-à-dire, qu'elle étoit la lune *Ine*, comme sous les *Hane*.

Quoique la date du jour & de l'année de cette éclipse de *Tchong-cang* soit controversée, on la pourroit employer au même usage que celles de l'an 776 & de l'an 481; car soit qu'on adopte la date du 12 octobre 2155, ou celle du 23 septembre 2007 avant J. C. si on compare le nombre réel des lunes & des jours contenus dans l'intervalle écoulé depuis l'une ou l'autre de ces dates jusqu'à celle du 3 janvier 203, ou jusqu'à celle du 7 août 198, avec le nombre de lunes & de jours que doivent donner les années des cycles, on trouvera la même différence de trois lunes ou de 90 jours. Cependant je n'ai pas voulu me servir de l'éclipse de *Tchong-cang* pour autre chose que pour montrer que sous cet Empereur la lune *Ine*, ou celle de *Pisces* étoit la première de l'année civile.

Le même scrupule m'a empêché d'employer en preuve de la grandeur du cycle d'années sous les *Tcheou*, un fait rapporté par *Tso-kiéou-ming*, & qui mérite cependant d'être connu: le voici. « Dans la trentième année de *Siang-cong* prince de *Lou* au jour *Kouéi-ouéi* vingtième du cycle dans » la troisième lune des *Tchéou* (c'étoit la lune *Ine* ou celle de » *R. P. Gaubil*, *Pisces*) un vieillard du pays de *Tfine* étant interrogé sur son » *Mém. mss.* » âge, répondit: je ne fais point compter par années, je fais » seulement que je suis né un jour *Kia-tzé* premier d'un » cycle, & premier d'une première lune d'une année civile, & » que depuis ce jour il s'est écoulé 444 cycles de jours, plus la » troisième partie d'un cycle de jour; on conclut de là, dit » *Tso-kiéou-ming*, que ce vieillard avoit 73 ans, & qu'il étoit » né dans la onzième année de *Vene-cong* (c'étoit l'an 616 » avant J. C.): le pays de *Tfine* ayant conservé l'usage du » calendrier de *Hia*, suivant la remarque de *Tso-kiéou-ming*, » la première lune de ce pays répondoit à la troisième des » *Tchéou*, dont les princes de *Lou* suivoient le calendrier. » Dans l'un & dans l'autre elle portoit le nom de *Ine*, & » comprenoit le *Tchong-ki* de *Pisces*, mais elle ne tenoit pas » le même rang dans l'année civile: les 444 cycles de jours » plus un tiers de cycle font 26660 jours, ou 902 lunes » chinoises & 25 jours; les 902 lunes chinoises font 73 » ans du cycle civil. Le vieillard étant né le premier de la » la lune *Ine* première de l'année, & le jour de l'interrogation » tombant aussi dans une lune *Ine*, il avoit 73 ans complets, » il commençoit sa 74.<sup>e</sup> année, & il étoit dans la première » lune. Si *Tso-kiéou-ming* avoit marqué le quantième du jour » *Kouey-ouey* dans la lunaison, & qu'il se trouvât le vingt-cin- » quième, on pourroit appliquer ce fait à la question présente; » il prouve cependant tel qu'il est rapporté, que la même » lune, qui, dans le pays de *Tfine*, & selon le calendrier des » *Hia*, étoit la première de l'année civile, se comptoit pour » la troisième dans le calendrier des *Tchéou*, & que le précès » du *Sine-niene* étoit alors de deux lunaisons.

La trentième année de *Siang-cong* répond à l'an 542 avant

J. C. Le premier janvier de l'année julienne anticipée, fut un jour *Sine-haï* quarante-huitième du cycle, & le jour *Kouey-hay* du cycle suivant, répondit au 2.<sup>e</sup> de février qui fut en effet le vingt-cinquième d'une lune.

La différence qui se trouvoit entre le calendrier de *Tsine* & celui de *Tchéou*, prouve que le précès du *Sine-niene* ne venoit pas de ce qu'on ignoroit la vraie quantité de l'année solaire; car puisque dans le pays de *Tsine* on avoit sù fixer le *Sine-niene* à la lune *Ine*, par le moyen d'une intercalation extraordinaire, il y a beaucoup d'apparence qu'on en eût fait autant dans le pays de *Lou* & sous les *Tcheou*, si on l'avoit voulu: il falloit que quelque raison particulière en eût empêché, peut-être les fondateurs des nouvelles dynasties avoient-ils voulu avoir un calendrier qui leur fût propre, & qui différât de celui de la dynastie précédente, tandis que les principautés particulières qui avoient été fondées par ces dynasties antérieures, affectoient d'en conserver le calendrier & les usages, comme une preuve subsistante de leur origine & de leur antiquité. Les princes de *Tsine* descendoient des Empereurs de la dynastie *Hia*. Depuis les *Hane* les fondateurs de quelques dynasties voulurent en effet changer le lieu du *Sine-niene*, mais leurs tentatives n'eurent pas de succès; on en revint toujours à l'usage des *Hane*. Ces changemens sont marqués dans les annales; & l'abrégé latin du P. Couplet en fait mention.

## ARTICLE VI.

*Des fondemens de la Chronologie Chinoise avant la dynastie des Hane, tirés des livres canoniques, ou des King.*

J'ENTENDS sous ce nom de *fondement* les passages des anciens livres canoniques que l'on peut employer pour établir la chronologie chinoise; je nomme ces livres *canoniques*, parce qu'ils sont reçus comme tels à la Chine, & que leur seule autorité décide toutes les questions de critique & de morale,

& qu'elle est la règle de la doctrine dans tout l'Empire: Ces livres sont ceux qui ont le titre de *King*; je vais rapporter ce que j'ai trouvé dans ces livres, ou ce qui m'a été communiqué, je suivrai l'ordre inversé des temps, en commençant par les moins anciens, afin de passer des temps mieux connus à ceux qui le sont moins.

Je commence par *Meng-tzé*, le dernier de tous les auteurs canoniques, & duquel nous avons une traduction latine faite par le P. Noël de la Compagnie de Jesus, Missionnaire, & l'un des astronomes qui furent envoyés à la Chine en 1682.

*Meng-tzé*, nommé aussi *Meng-co*, d'une famille considérable, alliée à celle des rois de *Lou*, & établie dans le pays de *Tséou*, du *Chané-tong*, nous apprend lui-même qu'il étoit contemporain de la quatrième génération depuis Confucius, & qu'il avoit été formé dans l'école de *Tsu-su*, disciple de *Tsong-song*, petit-fils & successeur de Confucius. *Ssé-ma-tsiene* cité par *Tchu-hi* dans sa préface sur le livre de *Meng-tzé*, parloit de ce philosophe, & c'est sans doute d'après cet historien que les deux abrégés latins des annales Chinoises (celui du P. Couplet, & celui qu'a publié M. *Thévenot* au iv.<sup>e</sup> tome de sa collection de voyages) nous donnent les dates précises de la naissance, de la mort, & de quelques-unes des principales actions de *Meng-tzé*. Il naquit la quatrième année de *Li-vang* l'an 372 avant J. C, la 109.<sup>e</sup> année depuis la mort de Confucius arrivée l'an 480. *Meng-tzé* âgé de 37 ans fut appelé à la cour de *Hoeï-vang* prince de *Ouey*, pour y remplir des emplois considérables l'an 336 avant J. C. 33.<sup>e</sup> de *Vene-vang*; il la quitta au bout de 16 ans, & passa en 320 environ auprès de *Siue-ne-vang* roi de *Tsi*, où il resta pendant six ans; s'en étant retiré vers l'an 314, il mourut en 289 âgé de 89 ans; c'étoit la 26.<sup>e</sup> année de *Nane-vang*, & 40 ans avant la destruction des *Tchéou* par les *Tsine*; ce détail est nécessaire pour la suite.

L'ouvrage de *Meng-tzé* est un recueil des discours qu'il tint en différens temps & en différens lieux, dans un entretien avec son disciple *Cong-sune-tchéou*, avant qu'il fût entré au

Imprimé à Pra-  
gue, 4.<sup>o</sup> 1711.

Annal. P. Cou-  
plet, p. 15, 16.  
Annal. Théve-  
not, p. 13.  
Martini, p.  
477.

Lib. I, cap.  
3, n.<sup>o</sup> 7, pag.  
257. Adde,  
n.<sup>o</sup> 16.

service du roi de *Tsi*; mais après la 40.<sup>e</sup> année de son âge, & par conséquent après qu'il eût abandonné la cour du roi de *Ouey*, c'est-à-dire, vers l'an 320 ou 321: *Meng-tzé* dit que de son temps à celui dans lequel ont fleuri *Vene-vang* & *Vou-vang* fondateurs de la dynastie, il y a plus de 700 ans: si l'on compte du temps où se tint ce discours, ou de l'an 320, la fin du règne de *Vou-vang* sera un peu au dessus de l'an 1020; si l'on compte de la naissance de *Meng-tzé* en 372, ce sera un peu au dessus de l'an 1072 qu'il faudra placer *Vou-vang*: mais outre que l'expression *plus de 700 ans* suppose une fraction qu'il a négligé d'exprimer, de semblables énonciations ne se doivent pas prendre à la rigueur.

Dans le chapitre iv.<sup>e</sup> *Meng-tzé* ayant quitté la cour de *Tsi*, & par conséquent étant âgé au moins de 60 ans, marqua encore la même distance de plus de 700 ans de son temps à celui de *Vene-vang* & de *Vou-vang*; ce discours étant au plus tôt de l'an 314, la fin de *Vene-vang* se trouveroit seulement avant l'an 1014, si l'on comptoit du temps de ce discours. Il ajoute au même endroit, que de *Vou-vang*, fondateur des *Tchéou*, à *Tching-tang*, fondateur des *Chang*, il n'y a guère qu'environ 500 ans, & que de ce même *Tching-tang* aux règnes d'*Yao* & de *Chune*, il y a le même espace d'environ 500 ans.

*Meng-tzé* répète la même chose en finissant son ouvrage, & il détaille l'intervalle de *Vene-vang* à Confucius, & de Confucius à lui *Meng-tzé*; le premier est, dit-il, d'environ 500 ans, & le second d'un peu plus de 100 ans.

La naissance de *Meng-tzé* étant de l'an 372, & la mort de Confucius de l'an 480, l'intervalle est de 109 ans. La naissance de Confucius est de l'an 551; en ajoutant 500 ans, on aura l'an 1051, & la fin de *Vou-vang* sera d'un temps antérieur; on a vû qu'elle doit encore remonter plus haut, & précéder l'an 1072: ajoutant mille ans pour les deux intervalles de *Vou-vang* à *Tching-tang*, & de *Tching-tang* à *Chune*, on aura pour le temps de ce dernier, l'an

2072 environ, ou même un temps un peu plus ancien.

*Lib. II, cap.  
2, n.º 2, cap.  
8, n.º 27.*

La preuve que les fractions négligées par *Meng-tzé* dans les deux intervalles, ne montoient pas à un siècle, c'est qu'en deux autres endroits différens, il ne compte que 1000 ans environ de *Chune* à *Vene-vang*, & de *Yu*, fondateur des *Hia*, à *Vou-vang*, fondateur des *Tchéou*: il faut même observer que s'agissant dans le second passage de comparer l'ancienneté de la musique de *Yu* avec celle de *Vene-vang*, & cette dernière n'ayant commencé d'être en usage, ainsi que l'assure formellement *Meng-tzé*, que sous la régence de *Tchéou-cong*, & pendant la minorité de son neveu *Tching-vang*, c'est de cette régence qu'il faut compter les 1000 ans environ d'intervalle, en remontant jusqu'au règne de *Chune*, ou du moins de *Yu* son successeur.

*Lib. I, cap.  
2, n.º 4.*

Tout cela revient à peu près au même, & ne nous donne pas une chronologie fort différente de celle de *Ssé-ma-tsiene*: celui-ci ne faisoit remonter le règne de *Chune* que jusqu'à l'an 2110 environ. *Meng-tzé* le suppose un peu antérieur à l'an 2072: la différence n'est que d'environ 40 ans, & elle pourroit même être beaucoup moindre; mais comme ces deux calculs, ou laissent des vuides entre les intervalles déterminés, ou ne déterminent ces intervalles que par des à-peu-près, on ne peut pas encore établir là-dessus des dates précises.

*Meng-tzé, lib.  
II, cap. 4, n.º  
47.*

On a vû dans le premier article de ce Mémoire, que *Meng-tzé* recommandoit fort l'étude de l'histoire particulière des Hommes célèbres, & celle de leur chronologie: Il paroît encore que l'on cultivoit aussi un peu la partie de l'astronomie relative à la chronologie, & même que l'on s'y croyoit fort habile; car voici ce que nous lisons dans un endroit où *Meng-tzé* veut prouver qu'avec de l'application l'esprit humain peut venir à bout des choses les plus difficiles.

« La distance qui nous sépare des astres, est presque infinie;  
» l'étendue du Ciel dans lequel ils font leur cours est immense:  
» cependant si nous examinons attentivement les mouvemens  
» célestes, & que nous recherchions avec soin les différens  
lieux

lieux où se sont trouvés les astres, alors, quoiqu'il se soit écoulé plusieurs milliers d'années depuis le solstice d'hiver dans lequel on établit le calendrier, & qui se trouva joint avec la syzygie de la lune à minuit d'un jour *Kia-tze*, il sera facile de déterminer quand cela est arrivé ».

*Cæli altitudo est sublimissima, & syderum distantia est vastissima; si tamen cæli motum & syderum loca accuratè investigaveris, quamvis multa annorum millia effluerint ab illo hybernæ solstitio in quo antiquitus calendarium institutum est, ad mediam vocem kia-tze ineunte in ipsâ solis & lunæ conjunctione, sedens tamen & sine negotio poteris illud remotissimum initium assequi.*

*Meng-tzé* ne nomme point l'auteur de cette fixation du plus ancien calendrier; mais la tradition chinoise n'en a jamais connu d'autre que l'empereur *Hoang-ti*, & elle donne les mêmes caractères à son *Kia-li* ou *Tiao-li* (ce sont les noms d'un calendrier qui lui est attribué). Je doute fort que malgré l'air d'assurance avec lequel parle *Meng-tzé*, les astronomes de son temps fussent en état de sortir à leur honneur d'un semblable calcul; car on a vû quelles étoient les hypothèses astronomiques employées dans les calculs environ un siècle après lui: je veux seulement conclurre de là, qu'au temps de *Meng-tzé* on étoit persuadé que l'usage du cycle de 60 pour les jours, avoit commencé à minuit d'un jour *Kia-tzé*, premier du cycle, & dans lequel le solstice & la syzygie s'étoient rencontrés au moment de minuit de ce même jour.

Si la chronologie suivie alors, nous donne quelques-unes des années d'*Hoang-ti* dans lesquelles ce concours ait eu lieu, comme cela ne s'étoit pû trouver par le calcul usité alors, il faudra reconnoître pour une chose au moins très-probable, que cette tradition étoit conforme à la vérité.

Le *Tso-tchouene*, ou commentaire du *Tchune-tsiéou*, n'est point traduit: je fais en général qu'il contient plusieurs choses sur l'ancienne histoire, & que dans un endroit de cet ouvrage, *Tso-chi* donne 600 ans de durée à la seconde dynastie, ou à celle de *Chang*. Le R. P. Gaubil convient

Gaubil. notæ.  
chronolog. ms.

Lettre du 29.  
Octobre 1736.

que ce nombre fixe de 600 ans peut avoir été mis par *Tso-chi* pour un nombre moindre, en négligeant la fraction; mais il croit que ce nombre doit être plus près de 600 ans que de 500. *Meng-tzé*, comme nous avons vû, ne compte que 500 ans environ d'intervalle entre *Tching-tang*, fondateur des *Chang*, & *Vou-vang*, fondateur des *Tchéou*. Le *Tsou-chou* détermine la durée précise à 508 ans; ainsi l'autorité de *Tso-chi* ne peut pas être décisive.

Si l'on s'en rapportoit à la traduction latine que le Père Couplet nous a donnée des ouvrages moraux de Confucius, & même à celle du P. Noël, on y trouveroit des preuves formelles de la vérité de la chronologie actuelle des annales; mais il ne faut pas confondre avec le texte les gloses ajoutées par les interprètes chinois: gloses dans lesquelles on a déterminé, d'après la chronologie moderne, certains intervalles indiqués d'une manière vague dans ce texte. Ces deux traducteurs n'ont pas toujours remarqué que c'étoit-là des additions; mais comme dans une des deux versions on trouve rarement les additions qui sont dans l'autre, il est facile de reconnoître que les unes & les autres sont une glose des interprètes: d'ailleurs, le silence que garde sur ces passages le P. Gaubil, lorsqu'il rassemble dans sa notice les preuves de l'ancienne chronologie tirée des *King*, ne m'a laissé aucun lieu de douter que mes soupçons ne fussent pas bien fondés.

*Gaubil, notir.*  
*chronol. msf.*

*Chi-king, part.*  
*II, ou Kiao-ya,*  
*ode Che-yve,*  
*Chi-kiao.*

On trouve dans le *Chi-king* quelques dates, mais elles ne peuvent servir que pour le détail d'une chronologie déjà établie: il y a cependant dans ce livre un cantique qui contient la date d'une éclipse de soleil arrivée sous *Yéou-vang*, & qui marque non seulement quel étoit le lieu de cette lune dans l'année civile, mais encore le jour du cycle dans lequel arriva l'éclipse. Le calcul astronomique, d'accord avec la chronologie chinoise, montre que c'étoit le 6 septembre de l'année 776 avant J. C. sixième de *Yéou-vang*: ce jour a tous les caractères marqués par le cantique.

Les dates du *Chou-king* ou livre historique, sont de même nature que celles du *Chi-king*, c'est-à-dire insuffisantes comme

elles pour déterminer la durée totale de la monarchie chinoise, ou même celle des dynasties; mais parmi ces dates, il s'en trouve quatre qui sont accompagnées de circonstances, au moyen desquelles on peut ou déterminer, ou du moins vérifier la chronologie des temps dont il s'agit en cet endroit du *Chou-king*.

Dans la quatrième partie de ce livre, nommée *Tchéou-ehou*, au chapitre *Pi-ming*, on lit que la douzième année du règne de *Cang-vang* (c'est le troisième empereur des *Tchéou*), le troisième jour de la sixième lune fut *Keng-ou*, c'est-à-dire le septième du cycle. On lit encore au chapitre *Tchao-mo* de la même partie, que la septième année de la régence de *Tchéou-cong*, frère de *Vou-vang*, fondateur de la dynastie, le sixième jour après la pleine lune du second mois fut *Y-ouey*, trente-deuxième d'un cycle. L'année civile de *Tchéou* commençoit avec la lune pendant laquelle arrive le solstice. On fait en gros par *Meng-tzé* & par *Ssé-ma-tsiene*, dans quel temps a commencé cette dynastie; & avec un peu de travail, on peut trouver par le calcul astronomique quelles sont les années dans lesquelles le jour *Y-ouey* s'est trouvé le sixième après la pleine lune du second mois, & le jour *Keng-ou* le troisième de la sixième lune: voici ce que donne ce calcul. Je commence par l'an 1098 avant J. C. époque de *Tchéou-cong*, le premier janvier se trouva le huitième d'un cycle; le solstice vrai se fit à la Chine le jour précédent 31 décembre 1099, 16 heures 55 minutes après minuit du jour chinois, septième du cycle. L'âge moyen de la lune étoit 26 jours 14 heures 41 minutes. Cette lune fut donc la lune solsticielle, ou la première du calendrier de *Tchéou*: elle finit le 2 janvier 1098; & la lune suivante, qui fut la seconde de ce même calendrier, commença le 3 janvier, onzième d'un cycle: le vingt-quatrième de ce mois fut *Y-ouey*, trente-deuxième d'un cycle.

La pleine lune de ce second mois arriva le 18 janvier 1098, au jour *Ki-tchéou* vingt-sixième d'un cycle; donc le sixième jour après fut le trente-deuxième ou *Y-ouey*; donc

cette année 1098 avant J. C. fut la septième de la régence de *Tchéou-cong*.

Le règne de *Tching-vang* fut de 30 ans, depuis sa majorité, qui commença l'année d'après la septième de la régence de *Tchéou-cong*: joignant ces 30 ans aux 12 de *Cang-vang*, fils & successeur de *Tching-vang*, on aura l'an 1056 pour la douzième année de *Cang-vang*.

La sixième lune de cette année ou celle du sixième *Tchông-ki*, c'est-à-dire du signe de *Gemini*, commença le seizième de mai qui fut *Vou-chine*, ou le cinquième d'un cycle; donc le troisième de la lune fut *Keng-ou* ou septième du cycle. On calculeroit plusieurs siècles, ou même peut-être plusieurs milliers d'années avant & après ces deux dates, sans trouver ce même rapport; ainsi on ne peut douter que la fixation que le calcul nous en donne, ne soit d'une certitude complète.

La septième année de la régence de *Tchéou-cong* tombant à l'an 1098, la première année répondra à l'an 1104, la mort de *Vou-vang* sera de l'année 1105, & le commencement de son règne sera de l'an 1110 ou 1111, selon la durée qu'on lui donnera de 6 ou de 7 ans.

Les calculs de *Meng-tzé* & ceux de *Sfé-ma-tsiene*, qui nous donnoient environ l'an 1050 pour la date de *Vou-vang*, sont donc trop courts de 60 ans; & d'un autre côté celui de *Pane-cou* & des annales d'à présent, supposant la mort de *Vou-vang*, de l'année 1116, & la septième année de la régence de *Tchéou-cong*, de l'an 1110, est un peu trop long; car en 1110, le sixième jour après la pleine lune du second mois, fut, non le trente-deuxième *Y-oucy*, mais *Coucy-mao*, quarantième d'un cycle; puisque la lune solsticiale avoit commencé le trente-unième. C'est là une erreur de 12 ans, qui peut être de conséquence dans une histoire détaillée, & une erreur qui est d'autant moins pardonnable à *Tchao-yong*, auteur de la chronologie des annales, que le calcul astronomique de ces deux époques, ainsi que de plusieurs autres, avoit été fait par le bonze *Y-hang*, dès le commencement du huitième siècle après l'ère chrétienne, & 200 ans avant

*Tchao-yong*. La justesse de la plus grande partie des calculs de cet astronome méritoit que l'on eût d'autant plus d'égard à la correction qu'il avoit faite à l'époque de *Tchéou-cong*, que l'on prétendoit faire usage des observations de l'un & l'autre solstice faites sous son règne.

Cet exemple nous montre le peu d'attention, & même le peu d'exactitude du Tribunal, & il est, ce me semble, une preuve que sur la chronologie il a moins pensé à établir un calcul exact, qu'à suivre celui qui étoit le plus communément employé, d'où l'on doit conclure que son approbation ne donne qu'une très-médiocre autorité à la chronologie qu'il a adoptée.

Dans la troisième partie du *Chou-king* ou dans le *Chang-chou*, au chapitre *Y-hiune*, on rapporte un évènement de la première année de *Tai-kia* arrivé dans la douzième lune d'alors, qui étoit celle du solstice d'hiver, & cet évènement est daté du jour *Y-tchéou* deuxième du cycle: le quantième de la lunaison n'étant pas marqué, cette époque ne peut servir que de vérification; il y a même une considération à faire, c'est que la première année de *Tai-kia* pouvant être sujette à quelque incertitude, à cause qu'il y eut deux différens commencemens de son règne, dans quelque système que ce soit, on peut placer ce commencement trois ans plutôt, ou trois ans plus tard; mais il sera du moins certain que tout système chronologique dans lequel la lune solsticiale de l'une de ces deux années ne contiendra pas un jour *Y-tchéou*, devra être rejeté comme opposé au *Chou-king*; ce chapitre *Y-hiune* est regardé comme ayant été écrit du temps même de *Tai-kia*.

Dans le second livre du *Chou-king*, ou dans le *Hia-chou* au chapitre *Yue-tching*, on rapporte une éclipse du soleil le premier jour de la dernière lune d'automne, au commencement du règne de *Tchong-cang*, le soleil étant dans la constellation *Fang*, c'est-à-dire, près des étoiles de la tête du *Scorpion*: si le *Chou-king* avoit marqué le jour du cycle auquel cette éclipse arriva, on auroit une démonstration parfaite de

l'époque de *Tchong-cang*, & par conséquent du commencement de la première dynastie fondée par *Yu* ayeul de *Tchong-cang*; mais comme le calcul astronomique donne deux éclipses de soleil dans cette même constellation *Fang* à 150 ans de distance l'une de l'autre, l'époque du règne de *Tchong-cang* ne se trouve pas établie par là avec une entière certitude: cependant il faudra toujours reconnoître que l'accord du calcul astronomique avec le système chronologique, où l'on trouvera vers le commencement du règne de *Tchong-cang*, une éclipse de soleil avec les mêmes caractères que celle du *Chou-king*, formera un préjugé bien fort en faveur de ce système.

On trouve enfin dans le chapitre *Yao-tiene*, du *Yu-chou* ou du premier livre du *Chou-king*, une ordonnance d'*Yao* au sujet du calendrier qui marque les constellations, dont le passage au Méridien peut faire reconnoître les jours des équinoxes & des solstices. J'ai déjà parlé de cette ordonnance dans ma première dissertation, & j'ai montré qu'elle peut déterminer à un siècle ou deux près, le temps d'*Yao*; j'en parlerai encore dans la suite, ainsi que de quelques autres observations du lever & du coucher des étoiles, tirées d'un ancien catalogue des étoiles fixes, antérieur à la destruction des livres: mais je réunirai ces discussions dans un même article.

## A R T I C L E V I I.

*Des fondemens de la Chronologie Chinoise, tirés des livres anciens, quoique non canoniques.*

ON doit mettre en ce rang plusieurs choses qui se trouvent dans la première partie du *Tong-kien-cang-mou*, ou de l'abrégé authentique des annales; par exemple, la fameuse conjonction des planètes dans la constellation *Ché*, que l'on prétend être arrivée sous le règne de *Tchuene-hio*, & quelques autres détails astronomiques marqués d'après le *Ouai-ki*, au règne de *Hoang-ti*.

Mais je renvoie la conjonction des planètes à l'article où

je traiterai des étoiles, & les détails du *Ouai-ki* demandant d'être discutés avec une certaine étendue, il est plus à propos de remettre à en parler dans l'article où je ferai la vérification du système chronologique que je proposerai comme étant le plus probable. Je me bornerai ici à la chronique du *Tsou-chou*, de laquelle j'ai promis de donner non seulement l'histoire critique, mais encore une notice la plus détaillée qu'il me sera possible, parce que c'est un morceau assez peu connu même à la Chine, & qu'il y a lieu de croire que ceux des Missionnaires qui se déchaînent le plus contre lui, ne le connoissent que par des extraits peu exacts.

On donne le nom de *Tsou-chu-ki-niene* ou de *Tsou-chou*, selon la prononciation de *Pé-king*, à une partie d'un ouvrage qui fut trouvé par hasard en démolissant un tombeau l'an 264 de J. C. Ce tombeau étoit celui de *Siang-ouang*, Prince du petit royaume de *Ouey* ou *Gouei* dans le *Ho-nane*, & dont la capitale se nomme à présent *Cai-fong-fou*; son ancien nom est *Ta-leang*: ce tombeau fut ruiné dans les guerres civiles qui s'élevèrent sur la fin des derniers *Hane*.

*Tsou Bambou*  
Chou, livre Ki-  
niene, hist. dis-  
trib. par années.

*Gaub. hist. de*  
*l'Astron. part.*  
11, p. 18.

*Lettres du R.*  
*P. de Mailla.*

Ceux qui achevèrent la démolition de ce tombeau, ayant trouvé un gros livre écrit en caractères anciens ou *Co-téou*, sur des tablettes de Bambou, allèrent l'offrir à l'empereur *Chi-tsou-youti*, fondateur de la dynastie des *Tsine*, qui venoit de monter sur le trône. Ce Prince le fit remettre au Tribunal d'histoire, avec ordre de le faire traduire & de l'examiner: on trouva que ce manuscrit contenoit quinze livres divisés en 87 articles, dont un seul regardoit la chronologie, c'est lui qu'on nomme *Tsou-chou ki-niene*; mais on jugea que ce livre étant rempli en général de traditions populaires, & souvent faussés ou contraires à ce qui étoit rapporté dans le *Chou-king*, & contenant d'ailleurs des maximes opposées à la doctrine des *King*, il ne méritoit aucune attention; d'où on conclut qu'on ne devoit pas abandonner la chronologie reçue, pour suivre celle qui étoit établie dans un des 87 chapitres de ce livre. Vers l'an 502 *Chine-yo*, président du Tribunal d'histoire sous *Cao-tsou-youti* de la

dynastie *Leang*, & chargé d'écrire l'histoire des *Tsine*, ayant occasion de parler de la découverte de ce livre, & de quelques autres semblables trouvés vers le même temps, crut que le jugement porté contre eux par le Tribunal étoit trop rigoureux, il en demanda la révision, & proposa d'en adopter la chronologie; mais ce nouvel examen ne fut pas plus favorable au *Tsou-chou*, à la vérité on ne le jugea pas un ouvrage supposé, mais il parut contenir une mauvaise doctrine: & comme l'interprétation de ces vieux caractères, hors de l'usage commun depuis plusieurs siècles, dépendoit de l'intelligence qu'en avoient eue les premiers traducteurs, & qu'à la rigueur on pouvoit révoquer en doute leur habileté; le Tribunal aima mieux courir le risque de rejeter une chronologie vraie, mais de laquelle on s'étoit passé jusques alors, que de s'exposer au péril de donner du crédit à un ouvrage contraire à la doctrine des livres canoniques. On peut se souvenir des difficultés que les descendans de Confucius essuyèrent, lorsqu'ils voulurent faire adopter par ce même Tribunal l'édition authentique des ouvrages de ce philosophe, faite sur un manuscrit trouvé en démolissant sa maison.

*Gaubil, notit.  
msi. Lettres &  
Mem. partical.*

Aussi ne voit-on pas que ces deux différens jugemens aient empêché, en aucun temps, d'habiles critiques de citer, & même de suivre l'autorité du *Tsou-chou*, sur plusieurs faits, & même sur quelques points particuliers de chronologie, dans lesquels il est contraire à *Panc-cou*. On a vû dans l'article de la variation des chronologistes chinois, que l'auteur de *Tiene-yuene-li-li*, publié en 1662, a entrepris de réhabiliter cette chronologie. Il y a même une observation importante à faire sur la décision du Tribunal, c'est qu'en même temps qu'il rejetoit la chronologie du *Tsou-chou*, il permettoit de se servir de ce livre pour remplir l'histoire des premiers temps, publiée avec son approbation, de prodiges, de merveilles, & de tous ces faits absurdes que l'on rencontre dans l'ancienne histoire Chinoise; car c'est du *Tsou-chou* que la plupart sont tirés.

Nous devons, je crois, tenir une conduite différente à l'égard

l'égard de ce livre, & le traiter comme nous faisons ces chroniques monastiques, qui sont presque les seuls monumens qui nous restent, pour connoître l'histoire des siècles obscurs. Nous rejetons sans examen, les merveilles, les prodiges & les faits absurdes, dont quelques-unes de ces chroniques sont si souvent remplies; mais pour les dates & pour la chronologie qu'elles nous fournissent, nous les examinons en elles-mêmes, nous les comparons avec ce qui nous est connu d'ailleurs, & nous ne rejetons leur témoignage dans ces matières, qu'après nous être convaincus de son opposition à des points, dont la certitude nous est démontrée par d'autres voies.

Ce parti est celui que j'ai crû devoir prendre par rapport au *Tsou-chou*; j'ai regardé ce livre caché dans un tombeau au temps de la persécution, comme un ouvrage écrit vers la fin des *Tchéou*, par un auteur, qui est du moins pour nous, un témoin de l'opinion qu'on avoit de son temps sur l'ancienne chronologie: témoin auquel nous ferions peut-être très-peu d'attention, si nous avions les ouvrages qui ont été détruits au temps de la persécution, mais qui est devenu considérable par les pertes que nous avons faites alors; il est aujourd'hui un témoin unique de l'ancienne chronologie Chinoise.

Ainsi sans le rejeter ni sans l'admettre absolument, j'ai crû devoir examiner trois choses: 1.° si cet écrivain nous avoit donné un système chronologique, dont les parties liées les unes aux autres, ne laissassent aucun vuide entre elles, & formassent une chronologie suivie: 2.° si cette chronologie s'accordoit avec les monumens authentiques sur les points dont ils fixent la date avec quelque certitude: 3.° enfin si les caractères, soit chronologiques, soit même astronomiques, qui se trouvent dans le *Tsou-chou*, comme les notes cycliques des jours d'une telle lune, d'une telle année, &c. sont conformes aux calculs exacts de nos tables modernes; ces trois points sont ceux sur lesquels a roulé l'examen que j'ai fait de cette chronologie, & après que j'en aurai rendu

compte, on décidera si elle méritoit le jugement qu'en a porté le Tribunal.

Le P. Gaubil  
ne m'en a point  
mandé le titre.

Ce livre, comme je l'ai déjà dit, est rare, même à la Chine, on ne le trouve que dans une compilation de près de 300 volumes, & le R. P. Gaubil a bien voulu en faire faire une copie qu'il m'a envoyée; il est vrai que cette copie n'est accompagnée d'aucune traduction: mais guidé par les notions générales qu'il m'a données, & avec le secours du petit nombre des caractères Chinois qui me sont connus (*m*), je me suis trouvé en état de déchiffrer les dates accompagnées de circonstances astronomiques; en sorte qu'au moyen de la disposition méthodique de cet ouvrage, je puis m'assurer de connoître très-exactement & très-sûrement la chronologie qui y est établie.

Avant que d'entrer dans le détail de cette vérification, je vais donner la notice de cet ouvrage, peu connu aux Européens.

Le *Tsou-chou* est composé de deux parties, précédées chacune de leur préface; la première commence au règne d'*Hoang-ti*, au-delà duquel cette chronique ne remonte pas: la seconde commence au règne de *Vou-vang* fondateur de la dynastie *Tchéou*, & finit avec la 16.<sup>e</sup> année du 34.<sup>e</sup> Empereur de cette même dynastie; il est nommé dans cette chronique *Yue-vang*, & *Nane-vang* dans l'histoire de *Ssé-matfiene*: cette 16.<sup>e</sup> année de son règne, est la 299.<sup>e</sup> avant J. C, & elle précède de 9 ou 10 ans celle de la mort de *Meng-tzé*, duquel on peut, & l'on doit même supposer que l'auteur de cette chronique étoit contemporain.

La première année du règne de chaque Prince est distinguée par le caractère *Yuene*, commencement, & depuis le règne d'*Yao*, on y joint la note cyclique de l'année, c'est-à-dire, celle qui désigne sa place dans le cycle de 60; on ajoute la date de son couronnement, avec la marque de la

(*m*) Ceux des notes cycliques, | quelques autres qui se trouvoient  
ceux des lunaïsons, ceux des éclipses, | dans les Mémoires qui m'ont été  
ceux du nom des Empereurs, & | envoyés depuis 9 à 10 ans.

première lune civile de l'année; on rapporte ensuite les évènements du règne, en désignant la date de l'année par les noms de deuxième, troisième, &c. le plus souvent on ajoute la date de la lunaison, & quelquefois, quoique rarement, on marque le jour de l'évènement par les caractères qui désignent sa place dans le cycle de 60 jours.

La dernière année du règne marque ordinairement la mort de l'Empereur, souvent le mois est désigné, & quelquefois même le quantième du jour dans le cycle. Mais sur cet article il y a une observation à faire, c'est que sur les quatre-vingt-sept règnes successifs marqués dans cette chronique, il y en a quinze dans lesquels la note cyclique de l'année du commencement d'un Empereur, ne suit pas immédiatement celle de la dernière année de son prédécesseur. De ces quinze dates, il y en a trois qui ne font aucun embarras, parce que l'intervalle n'est que de trois ans pour chacun, & que la chronique marque formellement que le successeur, avant que de se faire couronner, porta pendant trois ans le deuil de son prédécesseur. Or il est constant, par le témoignage formel de *Confucius* & de *Meng-tzé*, que pendant la durée de ce deuil, l'Empire étoit administré par un premier Ministre ou Régent, & que le nouvel Empereur ne prenoit, ni le titre, ni les ornemens de la dignité Impériale, & n'en faisoit même les fonctions qu'au bout des trois années de deuil.

Des douze autres règnes, il y en a quelques-uns où il est clair, par le texte même de la chronique, qu'il y a eu un interrègne entre les deux Empereurs; tel est, par exemple, celui de l'empereur *Siang* de la dynastie *Hia*, & de *Chao-cang* son successeur. La dernière année de *Siang* fut la seconde d'un cycle, la première de *Chao-cang* fut la 43<sup>e</sup>, ce qui suppose un intervalle de 40 ans entre les deux règnes. Le *Tsou-chou* parle de l'usurpation de *Tcho*, qui s'empara de l'Empire après la mort de *Siang*; il ne détermine point la durée de cette usurpation; mais nous savons, par le témoignage de *Tso-kiéou-ning* ou *Tso-chi* contemporain de *Confucius*, qu'elle fut de 40 ans, comme le supposent les

*Confucius*;  
Lune-yu, art.  
XIV, n.º 50.  
P. Noël, vers.  
p. 168.  
*Mengtzé*, lib.  
I, cap. 5, n.º  
4, 5, 6, 7.

Dans le *Tso*,  
tchouene;

notes cycliques du *Tsou-chou*. J'ai crû qu'il m'étoit permis d'employer la même supposition pour les quatorze autres exemples. J'ai réglé la chronologie sur les notes cycliques, & j'ai regardé cet intervalle qui se trouve entre la note de la dernière année d'un règne, & celle de la première année du suivant, comme une espèce d'interrègne qui avoit retardé le couronnement de l'Empereur d'une, deux, trois ou quatre années; car la durée de cet intervalle n'est jamais plus grande, si l'on en excepte celui de l'usurpation de *Tcho*, dont la quantité étant prouvée d'ailleurs, ne peut faire aucune difficulté.

Toute autre supposition obligeant de remplir arbitrairement la durée des intervalles, ou, ce qui auroit été encore pis, de changer les notes cycliques des années, quoique la certitude de la plus grande partie de ces notes soit constante, j'ai crû que je m'en devois tenir à celle-là, jusqu'à ce que la vérification des dates particulières accompagnées de caractères, soit chronologiques, soit astronomiques, m'eût mis en état de juger de la vérité ou de la fausseté.

Quelques critiques Chinois regardent ces notes cycliques des années, comme une addition de *Chine-yo*, lorsqu'il présenta de nouveau le manuscrit du *Tsou-chou* à l'examen du Tribunal, ou du moins comme l'ouvrage de ceux qui déchiffrèrent l'ancien manuscrit écrit en caractère *Co-téou*; mais cette opinion, qui est rejetée par d'autres critiques aussi habiles & en plus grand nombre, est contredite par la seule inspection de la chronologie du *Tsou-chou*. Si ces notes cycliques avoient été ajoutées après coup, elles l'auroient été en conséquence des durées exprimées dans la chronique par des écrivains qui auroient calculé, en remontant de quelques années dont la date cyclique auroit déjà été fixée, soit par la chronique même, soit par quelque autre monument; en ce cas ils se seroient réglés par la durée des règnes exprimés dans la chronique. S'ils s'en étoient écartés, ç'auroit été pour suivre la chronologie reçue de leur temps, c'est-à-dire celle de *Pane-cou*; car on n'a aucune raison de supposer qu'ils en eussent voulu imaginer une nouvelle, qui n'auroit servi qu'à

diminuer le crédit de cette chronique, qu'ils auroient gratuitement mise en contradiction avec elle-même. Or il est sûr que la suite des dates cycliques n'est fondée ni sur la durée des règnes, exprimée dans la chronique, ni sur le système chronologique suivi au temps de la découverte du manuscrit; donc on n'a aucune raison de regarder ces dates comme une addition faite par les éditeurs de ce manuscrit.

On a vû plus haut que l'usage d'employer les notes du cycle de soixante pour distinguer les années, étoit antérieur aux *Hane*, & regardé de leur temps comme étant aussi ancien que l'empereur *Hoang-ti*; ainsi il n'y a nul inconvénient de penser que ces notes cycliques sont du temps même de l'auteur de la chronique qui précède de 50 ou de 60 ans le commencement de la dynastie des *Hane*.

Le *Tsou-chou* est composé de trois parties, 1.° d'un texte duquel les lignes commencent dès le haut des colonnes, 2.° d'une glose qui contient ordinairement ou une explication, ou un supplément au texte, & dont les lignes commencent à quelque distance du haut de la page; on fait que les caractères chinois sont disposés par colonnes & de haut en bas, & que les colonnes vont de la droite à la gauche. 3.° De notes en caractères la moitié plus petits que les autres; en sorte que les colonnes qui contiennent seulement un caractère du texte & de la glose, contiennent deux caractères de ceux qui forment les notes.

Ces notes, qui contiennent quelques additions, ou quelques explications tirées quelquefois, du *Ssé-ki* de *Ssé-ma-tfene*, sont visiblement une addition ou de *Chine-yo*, ou même d'un éditeur qui fit imprimer cette chronique sous les *Ming* (*n*): à l'égard de la glose, le Père Gaubil n'apprend que quoiqu'il y ait des critiques Chinois qui la croient l'ouvrage de *Chine-yo*, il y en a néanmoins beaucoup

(*n*) Ces notes sont presque toujours accompagnées de caractères chronologiques & cycliques; mais comme il y a beaucoup d'apparence que ce ne sont que des calculs ajoûtés après coup, je n'en ai fait aucun usage pour vérifier la chronologie du *Tsou-chou*.

d'autres qui ( comme je l'ai déjà dit ), la croient tirée de l'ancien manuscrit du *Tsou-chou*; & cette opinion me paroît la plus sûre, parce que cette glose contient beaucoup de détails & de circonstances ordinairement historiques, que *Chine-yo* n'auroit pû tirer que des livres connus de son temps; ce qui auroit démontré l'interpolation: il y a même quelquefois des détails astronomiques qui sont confirmés par nos tables modernes, & que les tables des astronomes chinois du temps de *Chine-yo* ne pouvoient le mettre en état de trouver par un calcul fait en remontant. C'est par cette raison que je n'ai point fait difficulté de me servir des caractères rapportés dans cette glose, pour vérifier la chronologie du *Tjou-chou*. En trois endroits de cette chronique, la glose contient une espèce de récapitulation ou de total de la durée des règnes antérieurs; mais cette récapitulation ne paroît pas toujours fort exacte, ou du moins elle a besoin d'être expliquée: par exemple, à la fin de la première dynastie, ou de celle de *Hia*, sur la trente-unième & dernière année de *Couey*, nommé autrement *Kie*, on lit que les dix-sept règnes de cette dynastie ont duré 472 ans. Cependant la durée de ces règnes, vérifiée & suppléée même par les notes cycliques, n'est que de 431 ans, dont la première est marquée *Gine-tsé*, quarante-neuvième d'un cycle, & la dernière, *Gine-tsu*, ou 59. En voici la preuve; à 431, ajoutés 48, total 479; retranchés tous les cycles de 60 complets, restera 59 ou *Gine-tsé*, qui est en effet la note de la dernière année de *Couey*. Si la dynastie avoit duré 472 ans, ces années comptées en remontant de la cinquante-neuvième d'un cycle, auroient commencé à la huitième année d'un autre cycle, & 40 ans avant la première année de *Yu*. Mais tout cet embarras cessera si l'on fait attention, 1.° que cette durée de 472 ans est prise en remontant non de la trente-unième année de *Couey*; mais de la trente-deuxième, dans laquelle il fut détrôné par *Tching-tang*, & qui, selon la méthode chinoise marquée dans l'un des articles précédens, est attribuée toute entière à *Tching-tang*: 2.° que de cette trente-deuxième année on a

remonté non seulement jusqu'au commencement du règne de *Yu* sur tout l'empire; mais encore jusqu'à son élévation à la dignité de Roi tributaire d'une province par l'empereur *Chune*, qui l'associa dans la suite à l'empire. Or sur la treizième année de *Chune*, qui étoit la huitième d'un cycle, & qui précède la fin de *Couey* de 472 ans, le *Tsou-chou* marque & dans le texte & dans la glose l'élévation de *Yu* à la dignité de Roi tributaire.

Sur la 52.<sup>e</sup> année de *Ti-sine* autrement *Tcheou*, qui dans le texte a la note cyclique *Keng-ine*, 27, on trouve une glose où il est marqué que la durée des 29 règnes de la dynastie a été de 496 ans. Dans une note de l'éditeur on fait commencer ces 496 ans par une année *Couey-hai* 60.<sup>e</sup> d'un cycle, & finir par une année *Vou-ine* ou 15.<sup>e</sup>; la durée des 29 règnes dans le *Tsou-chou* est de 508 ans seulement, soit par les durées particulières, soit par les notes cycliques: la première de ces 508 années étant *Couey-hai* 60.<sup>e</sup> d'un cycle, la dernière doit être *Keng-ine*, 27.<sup>e</sup>, ce qui est le caractère ajouté par le *Chou-king* à la 52.<sup>e</sup> année de *Ti-sine*; si la durée n'a été que de 496 ans, la dernière année sera *Vou-ine* 15.<sup>e</sup> du cycle, ce qui est la note cyclique de la 40.<sup>e</sup> année de *Ti-sine*.

*Sé-ma-tsiene*  
lui donne ces  
deux noms.  
*Gambil, rois. ms.*

Un peu d'attention sur l'histoire de ce temps-là nous fera connoître en quel sens l'auteur de la note n'a donné que 496 ans de durée à la dynastie *Chang*, & l'a fait finir à la 40.<sup>e</sup> année de *Couey*. Ce Prince ayant par sa débauche & par la tyrannie aliéné tous les esprits, fit périr dans les supplices les plus barbares ceux qui osèrent lui faire des remontrances sur sa conduite, & après plusieurs tentatives réitérées, qui ne purent lui faire ouvrir les yeux sur le danger auquel il s'exposoit volontairement, les *Regulos*\* des deux tiers de l'Empire s'assemblèrent, déclarèrent que l'Empereur s'étoit dégradé lui-même, par l'abus qu'il faisoit du pouvoir souverain, & choisirent pour gouverner l'Empire, *Vene-cong* prince de *Tchéou*, qui prit le titre de *Vang* ou d'Empereur; il étoit alors très-âgé, & il mourut peu après, laissant le titre de *Vang* à son

\* Leur titre  
étoit *Cong*.

P. Gaubil,  
notit. msf.

filz *Vou-vang*, lequel vint enfin à bout de détrôner *Ti-sine* après onze ans de guerre selon *Ssé-ma-tsiene*.

Les Chinois prétendent qu'un Roi, sourd à toutes les remontrances, se dégrade lui-même, & met son peuple en droit d'en choisir un autre: *Meng-tzé* y est formel dans un discours qu'il tient à ce sujet à *Siuene-vang* roi de *Tsi*. Par cette raison *Vene-vang* est toujours joint à *Vou-vang* dans Confucius & dans *Meng-tzé*, lorsqu'ils parlent des fondateurs de la dynastie; ce dernier rapporte même une ode du *Chi-king*, laquelle existe encore, & qui se chantoit aux sacrifices funèbres établis par *Tchéou-cong* filz de *Vene-vang*, en l'honneur de ses ancêtres: dans cette ode, on dit que *l'Empire a reçu une nouvelle forme depuis que Vene-vang en a pris les rênes*; il ne porta ce titre de *Vang* ou d'Empereur qu'après son élection, avant cela il prenoit celui de *Vene-cong*, & le *Tchong-yong* de Confucius suppose que ce Prince a réellement porté le titre de *Vang* ou d'Empereur. Le détail de l'histoire nous montre que cela a dû arriver 12 ans entiers (o) avant le commencement de *Vou-vang*, & par conséquent la 40.<sup>e</sup> ou la 41.<sup>e</sup> année de *Ti-sine*. Or dans le *Tsou-chou* on voit sur la 41.<sup>e</sup> année de ce *Ti-sine* une note de l'éditeur, où la mort de *Vene-vang* est marquée; & sur l'année suivante 42.<sup>e</sup>, on en trouve une autre qui fait mention du commencement de *Vou-vang*. On voit par là que l'auteur de cet article de la glose, quel qu'il soit, ayant fait cesser la dynastie des *Tchang* à l'élection de *Vene-vang*, n'a donné que 496 de durée réelle à cette dynastie, quoiqu'elle n'ait été tout à fait détruite que 12 ans après, & lors de la mort de *Ti-sine*. Par le même principe, il avoit donné 472 ans de durée à la dynastie *Hia*, parce qu'il avoit fait commencer de même cette dynastie avec la royauté de *Yu*.

Ces observations étoient nécessaires pour répondre à ce que disent quelques Missionnaires, qui n'ayant vû le *Tsou-chou*

Le R. P. de  
Mailla, Jés.  
Lettre du

(o) Onze ans selon ceux qui donnent sept ans de règne à *Vou-vang*, le *Tsou-chou* ne lui en donne que six.

que

que dans des extraits, ont prétendu que la chronologie en étoit remplie de contradictions.

On trouve enfin la troisième récapitulation dans une glose qui se lit après la onzième & dernière année de l'empire de *Yéou-vang*, laquelle est nommée *Keng-ou* la septième du cycle. L'éclipse de soleil, marquée par le *Tsou-chou* à la sixième année de *Yéou-vang*, & vérifiée par le calcul astronomique, démontre que la 11.<sup>e</sup> année de son règne est la 771.<sup>e</sup> avant J. C; cette glose compte d'abord 24 ans depuis l'an *Keng-ine* ou 27.<sup>e</sup> du cycle, première de *Vou-vang*, jusqu'à une année *Kia-ine* 51.<sup>e</sup> du cycle, ce qui est exact & nous montre que l'année *Keng-ine*, marquée dans le *Tsou-chou*, comme la dernière de *Ti-sine*, est en même temps celle dans laquelle *Vou-vang* acheva la défaite du parti qui tenoit encore pour l'Empereur: on ajoute ensuite une durée de 257 ans, ce qui remonte de l'an 771 à l'an 1027, lequel fut en effet *Kia-ine* ou cinquante-septième d'un cycle, & par la chronologie du *Tsou-chou* la 18.<sup>e</sup> année du règne de *Tching-vang*, c'est-à-dire, la 11.<sup>e</sup> après la fin de la régence de *Tchéou-cong*. Dans le *Tsou-chou* on trouve une longue glose sur cette année, dans laquelle je vois qu'il est parlé souvent de *Tchéou-cong*, ce qui me fait soupçonner qu'il s'agit-là ou de sa mort, ou du moins de son installation au royaume de *Lou*: les annales marquent la mort de *Tchéou-cong* à la onzième année de l'empire de *Tching-vang*, à compter de sa majorité.

*Martin. hij.*  
*suiv. p. 107.*  
*Annal. Couplet.*  
*Annal. Thévenot.*

A cette durée de 257 ans on en ajoute une seconde de 281, lesquels remontent 24 ans avant l'an 1027, & donnent l'an 1051 ou *Keng-ine*, vingt-septième d'un cycle, celui même dans lequel *Vou-vang* acheva de dissiper le parti de *Ti-sine*, & dans lequel la dynastie des *Chang* fut absolument détruite.

Enfin la glose finit par marquer une durée de 292 ans, en remontant de l'an *Keng-ou*, septième de *Yéou-vang*, à l'an *Ki-mao*, seizième d'un cycle, & premier du règne de *Vou-vang*; l'an *Keng-ou* de *Yéou-vang* étant le 771.<sup>e</sup> avant J. C. l'an *Ki-mao* de *Vou-vang* sera l'an 1062, & répondra

à la quarante-unième année du règne de *Ti-sine*, sur laquelle une note du *Tsou-chou* marque en effet la mort de *Vene-vang*, père de *Vou-vang*.

Les différentes sommes marquées dans la glose, s'accordent donc entre elles, & avec la chronologie qui résulte, soit des notes cycliques du *Tsou-chou*, soit des durées particulières des règnes : que cette glose soit de l'ancien texte du *Tsou-chou*, ou qu'elle ait été ajoutée par *Chine-yo*, il en faut également conclure que telle étoit la chronologie du manuscrit trouvé dans le tombeau du prince de *Ouey* en 264 de J. C. parce que *Chine-yo* historien impérial, & président du Tribunal, avoit eu communication du manuscrit même présenté à ce Tribunal, & conservé dans ses archives, & que tous ceux qui ont fait quelque mention détaillée de la chronologie du *Tsou-chou*, n'en ont pas connu d'autre que celle-ci.

En se rappelant ce que l'on a vû plus haut de la chronologie que suivoit *Meng-tzé*, & de celle que proposoit *Sfé-ma-tsiene*, pour l'époque de *Vou-vang*, on s'aperçoit que mettant le règne de cet Empereur, 500 ans seulement avant la naissance de Confucius, né l'an 550 avant J. C. le règne de *Vou-vang* ne remontoit qu'à l'an 1050, comme dans la chronologie du *Tsou-chou*, & par conséquent il est probable que c'étoit-là l'opinion suivie au temps de l'auteur de ce livre, contemporain de *Meng-tzé*; mais cette opinion étoit-elle véritable? étoit-ce celle des Mémoires sur lesquels cet auteur avoit travaillé? Pour résoudre ces difficultés, il faut encore être instruit de ce que l'on trouve dans cette chronique; entre un grand nombre d'événemens datés du quantième de la lune civile, il y en a seize différens, qui sont déterminés par la note cyclique de l'année, par le nom de la lune civile, & par la note du cycle de 60, rapportée au jour de cette lune, dans lequel arriva l'événement marqué dans la chronique : voici quelles sont ces dates.

- 1.° *Hoang-ti*. . . . . 50.° année, VII.° lune, jour *Keng-chine*. 57.°
- 2.° *Yao*. . . . . 70.° année, 1.° lune, jour *Sine-tchéou*. 38.°
- 3.° *Tchong-cang*. . . . . 5.° année, IX.° lune, jour *Keng-fu*. 47.° éc. de S.

4.°	<i>Ti-fine</i> der. des <i>Chang.</i>	5 1.° année,	1.° lune, jour <i>Vou-tzé.</i>	25.°
5.°	<i>Tching-vang.</i>	. . . . . 1.° année,	1.° lune, jour <i>Keng-cu.</i>	7.°
6.°	Le même	. . . . . 7.° année,	III.° lune, jour <i>Kia-tzé.</i>	1.°
7.°	Le même	. . . . . 37.° année,	IV.° lune, jour <i>Y-tchéou.</i>	2.°
8.°	<i>Cang-vang.</i>	. . . . . 12.° année,	VI.° lune, jour <i>Gine-tchine.</i>	9.°
9.°	Le même	. . . . . 26.° année,	IX.° lune, jour <i>Ki-ouey.</i>	56.°
10.°	<i>Mo-vang.</i>	. . . . . 13.° année,	VII.° lune, jour <i>Ping-su.</i>	23.°
11.°	<i>Cong-vang.</i>	. . . . . 9.° année,	1.° lune, jour <i>Ting-haï.</i>	24.°
12.°	<i>Yéou-vang.</i>	. . . . . 6.° année,	X.° lune, jour <i>Sine-mao.</i>	28.°
13.°	<i>Ping-vang.</i>	. . . . . 5 1.° année,	II.° I du P jour <i>Y-fé.</i>	42.°
14.°	Le même	. . . . . même ann.	III.° lune, jour <i>Keng-su.</i>	47.°
15.°	<i>Houane-vang.</i>	. . . . . 23.° année,	III.° lune, jour <i>Y-ouey.</i>	32.°
16.°	<i>Hiene-vang.</i>	. . . . . 4.° année,	IV.° lune, jour <i>Kia-yne</i>	5 1.°

La chronologie du *Tsou-chou* est la même en remontant jusqu'à la première année de *Suene-vang* que celle de *Sfé-matsiène*, & les cinq dernières dates quadrent avec le calcul astronomique, comme on le verra dans l'examen; cette année est la 827.° avant l'Ère Chrétienne.

Mais au dessus de cette cinquième date, c'est-à-dire, au dessus de l'éclipse observée sous *Yéou-vang*, ce n'est plus la même chose, & les onze premières époques, placées aux années qui résultent de la chronologie littérale du *Tsou-chou*, ne quadrent plus avec le calcul: il faut faire remonter chacune de ces époques de 60 ans ou d'un cycle entier d'années; alors elles se trouveront toutes conformes au calcul, à l'exception d'une seule qui m'est très-suspecte, par les raisons que j'en rapporterai. Avec cette addition d'un cycle entier, les dates de *Cang-vang* & de *Tching-vang* se trouveront précisément les mêmes que celles qui sont fixées démonstrativement par le *Chou-king*, & il n'y aura aucun dérangement dans les notes cycliques des années du règne de chaque Empereur, parce que, soit que l'on ôte ou que l'on ajoute 60 d'un nombre quelconque qui doit être divisé par 60, il restera toujours la même fraction. Ce n'est pas ici une addition faite arbitrairement à la chronologie du *Tsou-chou*, le calcul

astronomique montre, & la nécessité d'en faire une, & la quantité dont elle doit être: il me suffit qu'on la regarde, quant à présent, comme une supposition; après l'examen détaillé qu'on verra dans la suite de ce Mémoire, j'espère qu'on la jugera une supposition absolument nécessaire. Au reste cette addition de 60 ans doit tomber sur quelqu'un des quatre règnes, entre *Cong-vang* & *Suene-vang*; de ces quatre règnes, il y en a deux, dont l'un a duré huit ans, & l'autre neuf selon le *Tsou-chou*.

### A R T I C L E V I I I. (p)

*Examen des caractères, soit cycliques, soit astronomiques qui accompagnent les époques de la Chronologie Chinoise, soit dans le Tsou-chou, soit dans les King, soit dans l'ancienne tradition.*

**J**E suivrai encore dans cet examen l'ordre inverse des temps, c'est-à-dire, que je commencerai par ceux qui sont les plus voisins de la dynastie des *Hane*, afin de passer des plus connus aux moins connus.

J'ai déjà observé que la chronique du *Tsou-chou* finit à la seizième année de l'empereur *Yne-vang*, le même qui est nommé *Nane-vang* par *Ssé-ma-tsiene*; cette année est la cinquante-neuvième d'un cycle, & la deux cens quatre-vingt-dix-neuvième avant l'Ère Chrétienne, & l'empereur *Yne-vang* est le trente-quatrième de la dynastie.

Quatrième année de *Hiene-vang*, trente-deuxième Empereur, la chronique marque le cinquante-unième jour d'un

2.<sup>me</sup> Epoque.  
Tsou-chou,  
part. 2. fol. 29.

(p) Malgré la longueur des articles V, VI & VII qu'on vient de lire, nous n'avons pas cru devoir remettre à un autre volume l'édition des trois suivans qui terminent cet ouvrage. L'importance du résultat de ce Traité nous a fait croire que le lecteur en verroit avec plaisir la conclusion; &

nous avons pris le parti de le donner enfin ici tout entier, en différant l'impression de quelques autres morceaux de M. Fréret sur la Chronologie, qui devoient trouver place dans ce volume. C'est un échange que nous avons jugé nécessaire.

cycle, pour un de ceux de la quatrième lune dans l'été (q); cette année qui répond à la trois cens soixante-cinquième avant J. C, le premier janvier julien, fut *Keng-chine* dix-septième d'un cycle, le solstice étoit arrivé à la Chine le 25 décembre de l'année précédente complet 11 heures 24 minutes après minuit du jour civil, onzième d'un cycle: le jour civil chinois a toujours commencé à minuit. Age de la lune au temps du solstice 15 jours 14 heures 11 minutes; la syzygie moyenne de cette lune solstiale étoit donc arrivée 21 heures 12 minutes après minuit du cinquante-cinquième courant d'un cycle. Trois lunaisons civiles font 88 jours, ainsi la quatrième lune commença le vingt-quatrième d'un cycle; elle fut de 30 jours, & finit le cinquante-quatrième du même cycle. Le cinquante-unième marqué dans la chronique, précéda de trois jours entiers la fin de cette lune; ainsi cette première époque se trouve juste à la vingt-troisième année de *Houane-vang* quatorzième empereur de *Tchéou*.

La chronique marque la mort de ce Prince à la troisième lune, au jour *Y-ouei* trente-deuxième du cycle: cette année répond à l'an 697 avant J. C, qui commença le quatorzième jour d'un cycle. Le solstice le vingt-huitième décembre précédent 8 jours complets, 22 heures 58 minutes du cycle; âge de la lune 17 jours 3 heures 11 minutes, dont la syzygie de la lune solstiale en première 51 jours complets, 19 heures 57 minutes du cycle précédent; deux lunes font 59 jours: ajoutés à 51, reste 50 jours au-delà des cycles: la troisième lune commença donc le cinquante-unième d'un cycle, & finit le dix-neuvième du cycle suivant. Ce fut dans la quatrième lune où dans la suivante que se trouva le jour *Y-ouei*, & pour avoir mal placé l'intercalation, on se trompa dans l'ordre des lunes, & on donna le nom de troisième à celle qui devoit

2.<sup>e</sup> Époque.  
Tsou-chou,  
part. 2. fol. 202

(q) J'ai calculé pour le méridien de *Pé-king* 19<sup>h</sup> 46' 6" orient de Paris. La recherche du méridien particulier du lieu de la résidence de l'Empereur, est inutile ici. Le solstice est calculé par les tables pour le temps

vrai. Les lunaisons sont par le mouvement moyen, à moins que je n'en avertisse: une plus grande précision, ne seroit d'aucune utilité. Je me suis servi des tables de M. de la Hire.

être comptée pour la quatrième: dans le cinquième article, en exposant les principes de la chronologie chinoise, j'ai donné la règle sur laquelle on doit déterminer la dénomination des lunes civiles.

*Catalogue des éclipses du R. P. Gaubil, astron. chinoise, p. 239, &c. Differt. sur la 1.<sup>re</sup> éclip. du Tchune-tséou, hist. de l'astron. pag. 156 & 161.*

Les dates de plusieurs éclipses rapportées dans le *Tchune-tséou*, nous montrent que ce dérangement avoit lieu alors dans le calendrier. La première éclipse de ce livre est de l'an 720, & est marquée au jour *Ki-se* sixième du cycle, seconde lune au printemps, & le calcul démontre que le jour de l'éclipse fut le 22 février qui étoit le sixième d'un cycle, mais le premier de la troisième lune civile, & non de la seconde; l'an 709, l'éclipse de soleil totale de jour *Gine-chine* vingt-neuvième d'un cycle, arriva le 17 juillet, qui étoit en effet le vingt-neuvième du cycle; mais ce jour étoit le premier de la huitième lune, & non de la septième que nomme le *Tchune-tséou*. Enfin l'éclipse de l'an 695 est encore mal marquée au premier de la dixième, puisque le 10 octobre auquel elle arriva, fut le premier de la onzième lune: la même erreur devoit subsister encore dans le calendrier en 697 & deux ans après.

Les éclipses suivantes nous montrent que malgré les efforts que l'on a faits pour corriger ce dérangement dans l'ordre des lunes, comme on manquoit de principes sûrs, & de connoissances astronomiques exactes, on se jetoit dans un inconvénient lorsqu'on vouloit en éviter un autre. L'auteur du *Tso-tchouene* ou de l'ancien commentaire du *Tchune-tséou*, nous apprend plusieurs détails à ce sujet, que l'on verra peut-être un jour dans la suite des Mémoires du P. Gaubil; il me suffit d'avoir montré ici que le *Tsou-chou*, en donnant une fausse dénomination à la lune civile dans laquelle mourut l'empereur *Houane-vang*, s'est exactement conformé au calendrier fautif que l'on suivoit au temps dont il parle.

*Gaubil, hist. inf. des solstices obs. à la Chine, p. 9. Astron. Imp. part. 2, p. 25, &c.*

Époque 3.<sup>e</sup>  
& 4.<sup>e</sup>  
Tsou-chou,  
part. 2, fol. 19.

Sur la cinquante-unième & dernière année de *Ping-vang*, prédécesseur de *Houane-vang*, laquelle répond à l'an 920 avant J. C, le *Tsou-chou* donne les caractères de deux époques dans deux lunes différentes d'une même année; la première

date est celle d'une éclipse de soleil à la seconde lune au jour *Y-sé* quarante-deuxième du cycle à la deuxième lune. Cette éclipse est la même que la première du *Tchune-tsiéou* ; mais dans la copie du *Tsou-chou* qui m'a été envoyée, ces caractères *Y-sé* sont sans doute une faute de copiste pour *Ki-sé*, il a été facile d'oublier un trait qui distingue le caractère cyclique *Y* du caractère *Ki* : on lit *Ki-sé* sixième dans le *Tchune-tsiéou*, & ce caractère est en effet celui du 22 février, jour de l'éclipse du soleil, au lieu que dans cette année il n'y a aucune lune qui ait commencé au jour *Y-sé* quarante-deuxième : la nécessité de cette correction est confirmée par la date suivante, qui marque le jour *Keng-su* ou quarante-septième, pour un des jours de la troisième lune ; si la deuxième lune qui étoit de 30 jours avoit commencé un jour quarante-deuxième, la troisième lune auroit commencé le douzième du cycle suivant, & comme elle avoit 29 jours, elle auroit fini le quarante-unième : ainsi aucun des jours de cette lune n'auroit été le quarante-septième d'un cycle.

Voyez sur cette éclipse du jour *Ki-sé*, le *Catal.* du P. *Gaubil.*

Il faut observer au sujet de ces deux époques, que ce qui est nommé la deuxième & la troisième lune, auroit dû être appelé la troisième & la quatrième ; c'est la même erreur dans le calendrier que celle de l'époque précédente. Mais on a déjà vû que le *Tchune-tsiéou* fait la même faute, ce qui ne nous permet pas de douter que le *Tsou-chou* n'ait suivi en cette occasion la manière de compter les lunes, employée alors dans le calendrier civil, en conséquence du dérangement arrivé par une intercalation vicieuse. On doit, ce me semble, conclure de ces dénominations fautive & contraires à la règle astronomique, mais conformes à l'usage civil, abusivement suivi alors dans le calendrier, que les dates du *Tsou-chou* sont prises des anciens Mémoires consultés par l'auteur de la chronique, & qu'elles ne sont pas l'effet d'un calcul postérieur, soit de *Chine-yo*, soit des astronomes du temps de la découverte du manuscrit ; car sans examiner quelle étoit la capacité de ces astronomes, il faudroit les supposer, & bien instruits, & bien attentifs, pour se persuader qu'ils eussent

pensé à se conformer à la circonstance d'un dérangement accidentel, qui avoit eu lieu dans l'usage du calendrier au temps dont ils parloient, plus de 900 ans après: avec de pareilles suppositions, il sera facile de détruire tout ce que l'on pourroit rapporter de plus fort, pour établir la chronologie de toutes les histoires du monde.

Epoque 5.<sup>e</sup> Le *Tsou-chou* marque sur la sixième année de *Yéou-vang* sept cens soixante-seizième avant J. C. à la dixième lune, au jour *Sine-mao* vingt-huitième du cycle, une éclipse de soleil; ces caractères sont à l'année près du règne de *Yéou-vang*, les mêmes que ceux de l'ode *Che-yué-kiao* du *Chi king*; car dans cette ode, le nom de l'Empereur ne se trouve que dans l'argument, & on ne marque point l'année.

Cette année dans la chronologie du *Tsou-chou* est la sept cens soixante-seizième avant J. C., & cette même année il y eut une éclipse de soleil visible à la Chine le 6 septembre, qui fut un jour *Sine-mao* vingt-huitième d'un cycle, & le premier de la dixième lune, selon les règles du calendrier des *Tchéou*, la syzygie écliptique étant postérieure de 266 jours, ou de neuf lunaisons à la syzygie de la lune solstiale qui étoit la première dans ce calendrier.

La durée du règne de *Suene-vang*, prédécesseur de *Yéou-vang*, est la même dans le *Tsou-chou* que dans *Ssé-ma-tsiene*. Dans la chronologie de ces deux écrivains, la première année de *Suene-vang* répond à l'an 827 avant J. C., & jusque-là il n'y a ni doute ni embarras dans la chronologie du *Tsou-chou*; mais ce n'est plus la même chose pour les quatre règnes antérieurs, & ce sont ceux sur lesquels je soupçonne que doit tomber l'omission de 60 ans, qu'il faut ajouter à la durée de ces quatre règnes, non seulement pour faire quadrer la chronologie du *Tsou-chou* avec celle du *Chou-king*, mais encore pour que les notes cycliques des jours rapportés aux lunaisons, puissent convenir avec le calcul.

Epoque 6.<sup>e</sup> Le *Tsou-chou* marque sous la neuvième année du règne de *Cong-vang*, que l'un des jours de la lune *Tching* première du printemps, fut le vingt-quatrième d'un cycle *Ting-hai*,

en

en suivant les durées des règnes exprimées dans le *Tsou-chou*, cette année répondra à l'an 899 avant J. C. La première lune des *Tchéou* est, comme on l'a déjà observé plus d'une fois, celle qui comprend le solstice d'hiver; le solstice vrai se fit à la Chine à 11 heures du soir du 29 décembre de l'an 900, & le trente-unième jour d'un cycle; la syzygie moyenne étoit arrivée à 10 heures après minuit du vingt-quatrième décembre précédent, qui étoit le seizième d'un cycle, ainsi il n'y eut point de jour *Ting-hai*, ou vingt-quatrième d'un cycle dans cette lune solstiale qui commença le vingt-sixième, & finit le cinquante-quatrième d'un cycle.

Si l'on ajoûte 60 ans à la durée des règnes, la neuvième année de *Cong-vang* se trouvera l'an 959 avant J. C; le premier janvier de cette année fut *Gine-ou* le dix-neuvième d'un cycle. Le solstice vrai arriva à la Chine le 29 décembre précédent complet, 9 heures 35 minutes après minuit du 30, & du cycle 9 heures 35 minutes après minuit du jour *King-chine* dix-septième; la syzygie moyenne de cette lune solstiale s'étoit faite le 27 décembre précédent, après 13 jours complets du cycle, & à 26 heures 59 minutes après minuit du 14, cette lune eut 29 jours, & elle finit le quarante-troisième du cycle; ainsi elle contient un jour *Ting-hai* vingt-quatrième d'un cycle.

On a sous le règne de *Cang-vang* trois différentes dates, marquées par les caractères cycliques; savoir, deux dans le *Tsou-chou*, & une dans le *Chou-king*.

A la neuvième lune de la vingt-sixième année de *Chang-vang*, au jour *Ki-ouei*, cinquante-sixième du cycle, le *Tsou-chou* marque la mort de ce Prince: cette année, dans la chronologie du manuscrit, répond à l'an 982 avant J. C. & à l'an 1042, si l'on ajoûte les 60 années que j'ai supposées omises. Cette époque ne peut servir à décider laquelle des deux chronologies étoit celle de la chronique; parce que dans l'une & dans l'autre hypothèse, le jour *Ki-ouei*, cinquante-sixième du cycle, se rencontre dans la neuvième lune.

7.<sup>e</sup> Époque.  
Tsou-chou,  
part. II, fol. 7.

Si la vingt-sixième année de *Cang-vang* répond à l'an 982, ce jour sera le troisième de la neuvième lune; si c'est à l'an 1042, ce même jour sera le dix-neuvième de la neuvième lune.

8.<sup>e</sup> Époque.

*Tsou-chou*,  
part. 11, fol. 7.

La douzième année du même *Cang-vang*, le *Tsou-chou* marque à la sixième lune le jour *Gine-chine*, neuvième du cycle.

9.<sup>e</sup> Époque.

*Chou-king*,  
au chapitre *Pi-ming*.

A la même lune de cette même année de *Cang-vang*, le *Chou-king* donne la note *Keng-ou*, septième du cycle, ou troisième jour de la lune: ces deux désignations cycliques se rapportent exactement; car si le troisième de la lune a été le septième d'un cycle, le neuvième de ce même cycle aura répondu au cinquième de la lune. Ces deux caractères cycliques conviennent à l'an 1056, dans lequel le troisième jour de la sixième lune des *Tchéou* répond au 18 mai, qui étoit *Keng-ou*, c'est-à-dire, septième d'un cycle, & le 20 mai le neuvième d'un cycle.

Sans l'addition d'un cycle, ou de 60 ans, cette douzième année de *Cang-vang* sera l'an 996 avant J. C. dans laquelle la sixième lune commença le dix-septième d'un cycle, & ne contient ni septième, ni neuvième du cycle, & dans laquelle le troisième jour d'aucune lune ne répondit au septième du cycle.

10.<sup>e</sup> Époque.

*Tsou-chou*,  
*Ibid.* fol. 7.

On a encore trois dates accompagnées de notes cycliques dans le règne de *Tching-vang*, deux dans le *Tsou-chou*, & une dans le *Chou-king*.

A la trente-septième année de *Tching-vang*, en été, quatrième lune, jour *Y-tchéou*, deuxième du cycle, le *Tsou-chou* marque la mort de ce Prince; sans l'addition d'un cycle, cette année répondra à l'an 1008, dans lequel la quatrième lune de *Tchéou* commença le vingt-septième jour d'un cycle, & finit le cinquante-septième; en sorte qu'elle ne contient aucun jour *Y-tchéou*, ou second du cycle. Avec l'addition d'un cycle, cette même année trente-septième de *Tching-vang* répond à l'année 1068: or cette année, la quatrième lune commença le quarante-sixième d'un cycle, & finit le seizième du cycle suivant; ainsi le dix-septième de cette lune fut *Y-tchéou*, deuxième du cycle.

A la septième année de *Tching-vang*, qui fut la septième & dernière de sa minorité, & celle où finit la régence de son oncle *Tchéou-cong*, sur la seconde lune de cette année, le *Chou-king* rapporte un événement au jour *Y-ouei*, trente-deuxième du cycle, lequel étoit aussi le sixième après la pleine lune : ce caractère ne convient qu'à la deuxième lune de l'année 1098. Le solstice arriva cette année-là le 31 décembre, en sorte que la deuxième lune commença à la Chine le 3 janvier *Kia-su*, ou onzième du cycle ; la pleine lune répondit au dix-huitième du même mois, qui étoit *Ki-tchéou*, vingt-sixième du cycle, & le sixième jour suivant fut le trente-deuxième d'un cycle *Y-ouei*.

A la troisième lune de cette même année, le *Tsou-chou* rapporte une action de *Tchéou-cong*, & il la date du jour *kia-tze*, premier du cycle qui se trouve en effet dans cette troisième lune, laquelle commença le quarante-unième d'un cycle, & finit le neuvième du cycle suivant ; mais en supposant de même cette année la 1098.<sup>e</sup> & non la 1038.<sup>e</sup> avant J. C.

Sur la première année du *Tching-vang*, qui suivit immédiatement celle de la mort de *Vou-vang*, arrivée selon le *Tsou-chou* la douzième lune de l'année précédente, on voit le jour *Keng-ou*, septième du cycle, marqué pour un de ceux qui se trouvèrent dans la première lune. Cette année répond à l'an 1104 avant J. C. & si l'on supposoit que le calendrier de *Tchéou* étoit dès-lors établi, cette date ne pourroit convenir à l'an 1104, car la lune solstitiale de cette année commença le quinzième jour d'un cycle, & finit le cinquante-quatrième, ainsi elle ne contient aucun jour *Keng-ou* septième ; mais cette supposition ne seroit pas fondée, le règne de *Vou-vang* fut trop agité pour qu'il ait pû avoir le temps de penser au calendrier, ce fut l'ouvrage de son frère *Tchéou-cong*, de même que la réforme de l'État & que l'établissement des loix de la dynastie *Tchéou*, qu'on lui attribue formellement dans les ouvrages de *Confucius* & dans ceux de *Meng-tzé* : d'ailleurs cette réforme du calendrier

11.<sup>e</sup> Époque.

Chou-king ;  
c. Tchao-mo,

12.<sup>e</sup> Époque.

Part. II, fol. 4.

13.<sup>e</sup> Époque.

Tsou-chou,  
part. II, fol. 4.

fut précédée des observations des deux solstices, observations dont nous avons encore le détail, & qui méritent une attention singulière, parce qu'elles nous fournissent une preuve démonstrative du changement d'obliquité de l'écliptique.

On doit donc supposer que la réformation du calendrier par *Tchéou-cong* ne s'étant faite qu'après les autres changemens plus importans, on suivoit encore celui de la dynastie *Chang*, lorsque *Tching-vang* monta sur le trône. Son père *Vou-vang* mourut, comme le marque le *Tsou-chou*, la douzième & dernière lune de l'année 1105, qui étoit la trente-troisième d'un cycle, & dès la première lune de l'année suivante, trente-quatrième d'un cycle, *Tching-vang* remplit les fonctions impériales au sacrifice de la lune *Tching*.

Sous les *Chang* la lune solstitiale étoit la douzième de l'année civile, ce fut celle dans laquelle mourut *Vou-vang*; elle avoit commencé le 15.<sup>e</sup> d'un cycle: la lune suivante, qui étoit la première des *Chang*, & qui devint dans la suite la deuxième des *Tchéou*, commença le quarante-quatrième du cycle, & finit le douzième du cycle suivant; ainsi elle contient un jour *Keng-ou*, septième du cycle.

La cinquante-unième année de *Ti-sine*, nommé aussi *Tchéou*, dernier empereur des *Chang*, fut la vingt-sixième d'un cycle d'années selon le *Tsou-chou*, & elle doit répondre à l'an 1112 avant J. C. en conséquence de la détermination des années précédentes. Sur la onzième lune de cette année, le *Tsou-chou* date un évènement du jour *You-tze* vingt-cinquième d'un cycle. La onzième lune du calendrier des *Chang* commença cette année 1112, le cinquante-huitième jour d'un cycle, elle dura 29 jours, & finit par conséquent le vingt-sixième jour du cycle suivant; le jour *You-tze* fut donc le dernier de cette lune. Cette époque est encore une de celles qui ne peuvent servir à décider s'il faut suivre la chronologie littérale du *Tsou-chou*, ou s'il faut y ajouter 60 ans, parce que si l'on n'ajoute pas ces 60 ans à la durée des règnes, cette cinquante-unième année de *Ti-sine* répondra à l'an 1052, dans lequel cette lune ayant commencé le neuvième d'un

14.<sup>e</sup> Époque.

*Tsou-chou*,  
part. 1, fol. 33.

La 52.<sup>e</sup> fut  
*Keng-yne*, 27.<sup>e</sup>  
selon le *Tsou-*  
*chou*.

cycle finit le trente-huitième, & comprit par conséquent un jour *You-tze*, c'est-à-dire vingt-cinquième.

Le *Tsou-chou* ne marque aucune date par les notes cycliques sous les règnes des Empereurs de la dynastie *Chang*, mais on en trouve une dans le *Chou-king* qui nous apprend que le couronnement de *Tai-kia* se fit un jour *Y-tchéou*, deuxième d'un cycle, dans la douzième lune de la première année de son règne.

15.<sup>e</sup> Époque.  
Chou-king,  
cap. Y-hiunc.

Cette époque est sujète à d'assez grands embarras, par la difficulté de déterminer cette première année & ce couronnement de *Tai-kia*. 1.<sup>o</sup> Il y a parmi les critiques Chinois plusieurs opinions au sujet du commencement du règne de *Tai-kia*; *Licou-hine*, *Panc-cou* & les auteurs des annales se fondant sur la préface mise au devant du *Chou-king*, font succéder immédiatement *Tai-kia* à son ayeul *Tching-tang*, sans faire aucune mention des règnes de ses deux oncles *Ouay-ping* & *Tchong-gine*; d'un autre côté *Meng-tzé*, l'auteur du *Tsou-chou*, & celui du *Chi-pène* suivi par *Sfé-ma-tsiene* placent ces deux règnes entre *Tching-tang* & *Tai-kia*, & leur donnent 6 ans de durée.

Meng-tzé, lib.  
11, cap. 3. n.<sup>o</sup>  
32. p. 375.

2.<sup>o</sup> Il y a eu deux différens couronnemens de *Tai-kia*, le premier lorsqu'il fut mis sur le trône par *Y-yue* premier ministre de son ayeul *Tching-tang*, le deuxième postérieur au moins de trois ans à ce premier: *Tai-kia*, en montant sur le trône avoit cru pouvoir se dispenser de l'observation des loix établies par son ayeul, & changer la forme du gouvernement; il étoit encore très-jeune, & toute l'autorité étoit entre les mains d'un Ministre habile, auquel étoit dû le succès de la révolution qui avoit mis sur le trône *Tching-tang* fondateur de la dynastie régnante: ce Ministre, persuadé que les fautes du jeune Empereur avoient moins leur principe dans le fond de son caractère que dans les impressions étrangères qu'il recevoit de ses favoris, crut devoir le mettre dans la nécessité de réfléchir sans distraction sur sa conduite, & sur l'étendue des devoirs d'un Souverain, & de s'instruire par l'exemple de ses prédécesseurs, que les peuples n'ont jamais

consenti à remettre l'autorité souveraine entre les mains d'un seul homme, que sous la condition qu'il l'emploieroit à les rendre heureux. *Y-yne* (c'est le nom de ce Ministre) enferma l'Empereur dans l'appartement du Palais où étoient placés les tombeaux de ses ancêtres, l'y retint pendant trois ans entiers livré à ses propres réflexions, & ne l'en tira que lorsqu'il fut persuadé qu'elles l'avoient rendu capable de connoître & d'aimer ses devoirs. L'histoire qui rapporte ce fait d'après le *Chou-king* de *Confucius*, donne de grands éloges à la conduite que tint *Y-yne* dans cette occasion, & assure que *Tai-kia* fut dans la suite un des meilleurs Empereurs de la Chine. Le rétablissement de *Tai-kia* se fit avec la cérémonie d'un nouveau couronnement, & il semble par une longue note ou glose historique que le P. Couplet a insérée dans sa traduction du *Lune-yu*, que c'est à cette deuxième installation qu'il faut rapporter la date du jour *Y-tchéou* de la douzième lune; ainsi cette date seroit celle de la troisième année de *Tai-kia*, & non celle de la première.

On lit aussi la même chose dans Meng-tzé.

Scia Sinica, t. III, p. 87.

Le *Tsou-chou* marque la mort de *Tching-tang* à la onzième année d'un cycle, qui répond à l'an 1607, celle de *Ouay-ping* son fils à l'an 1605, & celle de *Tchong-gine* à l'an 1601; car la mort de ces deux Empereurs se lit clairement dans le texte de la chronique, & *Meng-tzé*, conforme à cette chronique, assure qu'ils régnèrent, le premier deux ans, & le second quatre, & que la captivité de *Tai-kia* dans le palais des tombeaux (*Toung*) fut postérieure aux six années du règne de ses oncles.

Lib. II, cap. 3.  
n° 32, p. 375,  
vers. P. Noël.

*Lieou-hine*, *Pane-cou*, & d'autres astronomes Chinois, s'étant persuadés que ce jour *Y-tchéou* du couronnement de *Tai-kia* devoit être antérieur de 1520 ans au 25 décembre 219 avant J. C, jour qui fut le deuxième d'un cycle, c'est-à-dire, *Y-tcheou*, & en même temps celui du solstice d'hiver, & de la pleine lune; cette observation de l'an 219 étoit assez juste, le solstice étant arrivé à la Chine le 25 décembre deuxième d'un cycle ou *Y-tchéou*, 2 heures 52 minutes après

minuit, & la syzygie s'étant faite environ 6 heures après le solstice, & sur les 9 heures du matin à la Chine: mais l'usage qu'en faisoient ces astronomes, montre leur ignorance en Astronomie, parce qu'une période de 1520 ans juliens, tels que ceux qu'ils emploient, & de 555 180 jours, nombre qui se divise exactement par 60, contient 11 jours 14 heures 40 minutes au delà des révolutions solaires, & 4 jours 21 heures 2 minutes 1 seconde au delà des syzygies moyennes; ainsi le 25 décembre de l'an 1739 avant J. C, antérieur de 1520 ans à l'an 219, fut bien *Y-tchéou*; mais il ne fut, ni le jour du solstice, lequel arriva le 5 janvier 1738 suivant, ni le jour d'une syzygie: il étoit le 25 de la lune, & le solstice arriva le septième de la lune suivante. Donc si le jour *Y-tchéou* du couronnement de *Tai-kia* avoit été celui du solstice & de la syzygie, ce qui est avancé par ces astronomes sans aucun fondement (car le *Chou-king* ne le dit en aucune façon), il en faudroit conclure que ce jour n'est pas le 25 décembre de l'année 1739 comme ils l'ont prétendu.

Le bonze *Y-hang*, habile astronome Chinois, qui vivoit l'an 724 de J. C, mettoit le couronnement de *Tai-kia* au jour *Y-tchéou* de la lune solstitiale de l'an 1719 avant J. C; ce jour *Y-tchéou* répond au treizième janvier de cette année, & fut, non celui de la syzygie, mais celui de la pleine lune: mais comme ce n'est pas là une circonstance marquée dans le *Chou-king*, elle ne prouve point qu'il faille, par cette seule convenance, préférer cette année 1719 à toute autre, dans laquelle un des jours de la lune solstitiale aura eu le caractère cyclique *Y-tchéou*. Il arrive très-souvent aux astronomes & aux critiques Chinois de donner leurs suppositions & les résultats de leurs faux calculs, pour des observations anciennes; ainsi à moins que ces observations & ces caractères chronologiques ou astronomiques ne se trouvent clairement marqués dans les textes des anciens livres, on ne doit point s'arrêter à ce qu'ils avancent. Le *Tsou-chou* ne fait aucune mention, ni de la douzième lune de *Tai-kia*, ni du jour *Y-tchéou*, & vû

*Gaub. hist. de  
l'astros. p. 82.*

la difficulté de s'assurer de l'année à laquelle il faut rapporter cette époque qui, selon les différens calculs des chronologistes, peut répondre à la première, à la troisième, à la septième & à la neuvième année après la mort de *Tching-tang*, il suffit, pour qu'elle ne détruise point la chronologie du *Tsoun-chou*, qu'on puisse la concilier avec elle par quelque hypothèse probable.

La première année de *Tai-kia* dans le *Tsoun-chou* est l'an 1600, dont la douzième lune comprend le solstice de 1599; la troisième année est l'an 1598, dont la douzième lune comprend le solstice de l'an 1597: la première de ces deux lunes solsticiales commença le dixième d'un cycle, & finit le trente-neuvième; la seconde commença le dix-huitième, & finit le quarante-huitième: quoique le P. Couplet, dans la note historique dont j'ai déjà parlé, rapporte la date du jour *Y-tchéou* à la douzième lune de la troisième année de *Tai-kia*, & à son rétablissement sur le trône; je ne vois rien, ni dans les lettres, ni dans les Mémoires manuscrits du P. Gaubil, qui me porte à croire qu'il s'agisse là du second couronnement de *Tai-kia*: ce Missionnaire marque seulement, que dans le *Chou-king*, chapitre *Y-hiune*, on lit qu'au jour *Y-tchéou* de la douzième lune, *Tai-kia* petit-fils de l'empereur *Tching-tang*, prit possession de l'Empire. Comme dans nos lettres il a été beaucoup question de cette époque de *Tai-kia*, je ne puis supposer que le P. Gaubil, exact jusqu'au scrupule dans ses citations, eût négligé de marquer qu'elle devoit se rapporter à la troisième année de ce Prince, si cette circonstance eût été une suite du récit qui est dans le *Chou-king*; ainsi il me semble assez probable, que cette douzième lune, dans laquelle *Tai-kia* prit possession de l'Empire, est celle de la quatrième & dernière année de son prédécesseur, mort quelque temps avant cette dernière lune.

Le solstice vrai de cette année 1600 arriva à la Chine le second jour complet, 23 heures 5 minutes après minuit du troisième, & 25 heures 5 minutes après minuit du seizième  
d'un

Couplet, philos.  
Sini. lib. 111,  
p. 37.

Hist. inf. des  
solstices observés  
à la Chine.

d'un cycle. La syzygie vraie arriva ce même jour, mais 22 heures 23 minutes avant le solstice, 43 minutes après minuit du seizième commençant: le solstice de cette année ne fut pas déterminé par observation, mais d'après un calcul des astronomes chargés du calendrier; & quand même il l'auroit été par observation, ç'eût été par celle de la longueur de l'ombre du *Gnomon*: or on fait combien cette méthode est fautive; si l'on emploie une seule observation de la longueur de l'ombre, une erreur de 16 secondes, soit dans la hauteur du soleil déduite de l'observation, soit dans la parallaxe du soleil, qui est un des élémens de ce calcul, produira une erreur d'un jour entier: rien n'est plus difficile que de s'assurer de la longueur exacte d'une ombre toujours mal terminée & confondue avec la pénombre. La parallaxe du soleil étoit sans doute peu connue des Chinois au temps de *Tai-kia*, puisque encore aujourd'hui, malgré la délicatesse de nos instrumens, & la précision avec laquelle on observe, nos tables astronomiques diffèrent entre elles de 2 minutes 45 secondes dans la quantité de cette parallaxe; incertitude dont l'effet est considérable, puisqu'elle peut causer une différence de plus de quatre jours dans le temps d'un solstice qui seroit déterminé par une seule observation. L'erreur sera moins considérable, si l'on emploie trois observations; mais elle peut l'être encore assez, lorsque l'on n'emploie, comme les Chinois, que les *Gnomons* simples, pour causer une incertitude de plus d'un jour dans le temps du solstice; par exemple, si le *Gnomon* n'est pas exactement perpendiculaire; si le plan n'est pas parfaitement de niveau; si le rapport des trois longueurs d'ombre n'est pas suffisamment déterminé, &c. Ainsi on peut supposer que le solstice d'hiver de cette année fut placé au quinzième jour du cycle, & au dernier d'une lune; & alors la lune solsticiale ayant fini le quinzième d'un cycle, le deuxième jour de ce cycle aura répondu au seizième de cette même lune, & il aura été celui du couronnement de *Tai-kia*. Il faut se souvenir que cette date n'étant pas marquée dans la chronique *Tsou-chou*, & n'étant pas par elle-même

*Ricciol. almag.*

trop exactement déterminée, on est d'autant moins en droit d'exiger que la chronologie de ce livre y soit conforme, que cette date n'est pas déterminée avec une entière certitude.

16.<sup>e</sup> Epo-  
que.

Cette époque est extrêmement importante, & mériteroit de remplir elle seule un article particulier, puisque c'est celle de la fameuse éclipse de soleil observée sous le règne de *Tchong-cang*, 2000 ans au moins avant l'ère chrétienne. Le Père Gaubil a publié à la suite de son histoire de l'Astronomie chinoise, une Dissertation, dans laquelle il rend compte du calcul par lequel lui & les autres Missionnaires ont trouvé à l'an 2155 avant J. C. une éclipse qu'ils ont cru avoir les caractères astronomiques de celle de *Tchong-cang*; mais cette éclipse horizontale, & presque imperceptible, puisqu'elle ne fut que de 50 minutes, ou que d'un vingt-septième environ du disque du soleil, ne convient point avec celle que le *Chou-king* dit être arrivée sous le règne de *Tchong-cang*, puisque celle-ci, qui n'avoit point été prédite, par la négligence des astronomes, surprit par son apparition les Mandarins du tribunal d'astronomie, & causa une grande frayeur au peuple; cette surprise & cette frayeur, que je trouve marquées dans tous les extraits du *Chou-king*, faits par différens Missionnaires (*r*), est un point qui ne peut convenir avec une éclipse aussi peu considérable que celle de l'an 2155, comme je l'avois observé dans ma Dissertation lûe en 1733, & comme je le trouve remarqué aussi par M. *Whiston* dans un recueil de dissertations imprimé en 1734: il ne peut se persuader que cette éclipse, dont la durée a été si courte, & la quantité si peu considérable, puisse être celle des annales chinoises.

Page 198.  
*Whiston, six dis-*  
*sertations, Lond.*  
1734. 8.<sup>o</sup>

Dans ma Dissertation, j'avois paru douter de la réalité de cette éclipse de *Tchong-cang*; & pour exciter le zèle des Missionnaires, j'avois appuyé sur les raisons de la révoquer en doute, que me fournissoit la dissertation manuscrite d'un Missionnaire, duquel je n'adoptois cependant pas les principes: mais quand bien même mes scrupules auroient été

(*r*) Elle l'est même dans ceux qui prétendent que l'éclipse de *Tchong-cang* est celle de l'an 2155.

aussi forts qu'ils pouvoient le paroître dans ma Dissertation, je dois reconnoître qu'ils ont été dissipés par les éclaircissements que j'ai reçûs à ce sujet.

Le chapitre du *Chou-king*, dans lequel il en est parlé, est de ceux que *Fou-seng* rétablit de mémoire, & qui se trouvèrent depuis dans le manuscrit authentique de la maison de Confucius. *Ssé-ma-tsiene* parle de ce chapitre dans ses *Ssé-ki*: le commentaire de *Cong-ngane-coué* sur le *Chou-king*, dit formellement que cette éclipse arriva le premier de la neuvième lune d'une des années de *Tchong-cang*; ce commentaire est du temps même de *Ssé-ma-tsiene*. L'auteur du *Tsou-chou* marque l'année & le jour de cette éclipse, & on la trouve dans le *Tso-tchouene* de *Tso-chi*, contemporain de Confucius.

Chap. In-tching.

Note sur le chap. dans le Ché-fane-king.

Tso-tchouene, année 17.<sup>e</sup> de Tchao-coung prince de Lou.

Quant aux difficultés que j'avois sur les circonstances du récit de cette guerre, entreprise pour châtier deux astronomes de leur négligence dans les fonctions de leur emploi, négligence qui les avoit empêchés de calculer l'éclipse qui causa, par son apparition, une frayeur d'autant plus grande au peuple, qu'elle n'avoit point été prédite; voici ce que l'on m'a appris, & ce qui est rapporté d'après *Ssé-ma-tsiene* & d'après *Tso-chi*, dans les annales anciennes, composées sous les seconds *Hane*. Après la mort de *Ki*, fils de *Yu*, fondateur de la dynastie *Hia*, son fils *Tai-cang* monta sur le trône; mais ayant bien-tôt abandonné totalement le soin de l'empire, *Yé*, l'un des anciens Ministres de son ayeul *Yu*, crut devoir prévenir les suites de l'indisposition qu'il remarquoit dans les peuples; il déposa *Tai-cang*, le relégua au nord du *Hoang-ho.*, dans un lieu qui porte encore aujourd'hui son nom, & mit sur le trône son frère *Tchong-cang*: mais celui-ci refusa le titre & les honneurs d'Empereur jusqu'à la mort de *Tai-cang*. Cette conduite de *Yé* est conforme aux principes de la secte de Confucius, & *Meng-tzé*, dans un discours qu'il tient à un Roi tributaire, donne formellement le droit d'en agir ainsi au Ministre qui n'a pû se faire écouter de son maître. On a dans le chapitre du *Chou-king*, qui porte le titre de *Ou-tsé-tchi-co*, les

Meng-tzé 11, cap. 4, n.º 48, p. 397.

remembrances que firent à cet Empereur déposé ses cinq frères, qui l'allèrent trouver dans le lieu de sa retraite, pour lui reprocher le péril auquel il avoit exposé leur maison par sa conduite. Cependant *Tchong-cang* n'étoit pas sans inquiétude, il voyoit les peuples aliénés, & prêts à se donner de nouveaux maîtres; en effet, la révolte éclata après la mort de *Siang* son fils, & la dignité impériale fut usurpée par *Hane-tcho*, qui la conserva pendant 40 ans.

L'autorité étoit toute entière entre les mains de *Yé*; & malgré les éloges que *Meng-tzé* donne à ce Ministre, dont il vante l'intégrité & la sagesse, il paroît que *Tchong-cang* n'étoit pas sans inquiétude sur son compte; il commença par l'engager à remettre au prince *Ine-cong* la charge de Général, & quelque temps après il profita de l'éclipse non prédite par le *Hi* & le *Ho*, pour rétablir son autorité par un coup d'éclat: ces noms désignent la charge des Mandarins qui présidoient alors non seulement à l'astronomie & au calendrier, mais encore aux rites & à la religion; il en est parlé dans le *Chou-king* sous le règne d'*Yao*, qui les avoit établis. Ces deux Mandarins, qui avoient chacun un gouvernement de province, avoient abandonné la Cour & le soin de leur emploi; *Tchong-cang*, qui soupçonnoit leur fidélité, se servit du prétexte de punir leur négligence, pour donner un exemple qui fit respecter l'autorité impériale. Nous avons vû presque de nos jours le fameux *Cang-hi* tenir une conduite à peu près semblable, & employer le prétexte d'un dérangement dans le calendrier, arrivé pour avoir abandonné les règles de l'astronomie européenne, lorsqu'il voulut décrier l'administration des quatre régens établis par son père.

Ce détail de l'histoire de *Tchong-cang* (*f*) est constant parmi les Chinois, & il rend plus probable la conduite que lui attribue le *Chou-king*, au sujet des astronomes: le *Tsou-chou* fait mention de la punition du *Hi* & du *Ho* par le prince *Ine*; il en est aussi parlé dans le *Tso-tchouene*, ou commentaire

(*f*) Je traitois ce chapitre de pièce remplie d'absurdités, on a été blessé de l'expression, & j'avoue que l'on a eu raison.

*Meng-tzé* 11,  
cap. 3, n.° 27,  
33, p. 372.

En 1668 &  
69, voy. l'hist.  
de la Chine du  
P. Grignon.

Astron. Euro-  
péenne, p. Ver-  
lief. &c.

Pag. 395.

historique du *Tchune-tsiéou* de Confucius; ainsi le soupçon que j'avois eu, après un Missionnaire, que le chapitre du *Chou-king* pourroit bien avoir été ajoûté après coup, doit être absolument rejeté. Tout ce que je disois au même endroit sur la foi de ce Missionnaire touchant le règne de *Tchong-cang*, est encore très-peu exact; car il ne faut pas confondre, comme je l'avois fait sur la même autorité, avec la déposition de *Tai-cang* par *Yé* ministre de *Yu*, & qui étoit alors, par conséquent, dans un âge fort avancé, la révolte & l'usurpation d'un autre *Yé* qui fit périr l'empereur *Siang*, fils de *Tchong-cang*, 74 ans après le commencement de *Yu*, & qui porta pendant quelque temps le titre d'Empereur, ayant pris, selon le *Tso-tchouene*, le titre de *Tching-ti-yé*: il eut pour successeur *Hane-tcho*, & leur usurpation dura 40 ans, comme on le dit dans le *Tso-tchouene*, *Chao-cang*, fils de l'empereur *Siang*, né l'année même du meurtre de son père, n'étant monté sur le trône qu'après que *Hane-tcho* eut été tué par un des serviteurs de la famille impériale, que le *Tso-tchouene* appelle *Mi*. Cette même chronologie, & les principales circonstances de cette histoire, se trouvent dans le texte du *Tsou-chou*, sous les règnes de *Tchong-cang*, de *Siang* & de *Chao-cang*. Ainsi on ne peut se dispenser de reconnoître que l'éclipse de soleil, marquée sous le règne de *Tchong-cang*, doit être regardée comme une tradition historique, ancienne, & fondée sur le témoignage des annales authentiques, consultées par Confucius; mais c'est encore n'avoir rien fait pour la chronologie chinoise, que d'avoir établi la réalité de cette éclipse, il faut chercher à en déterminer le temps.

Le *Chou-king* marque qu'elle arriva dans la constellation *Fang*, tous les critiques & tous les astronomes chinois s'accordent à reconnoître que cette constellation est la même que celle qui porte aujourd'hui ce nom: elle est composée des étoiles de la tête du Scorpion, marquées  $\beta$ .  $d$ .  $\pi$ .  $e$ . dans Bayer: elle n'a que 4 degrés 51 minutes d'étendue en longitude, & commençoit en 1700 de J. C. au 28.<sup>e</sup> degré 45 minutes du Scorpion, à 58 degrés 45 minutes de l'équinoxe d'automne, ou du 0 de

*libra*. Au temps d'*Yao*, on lui donnoit le nom de *Ho*, ou de feu, & on donne encore le nom de *Ta-ho*, grand feu, à tout cet assemblage d'étoiles qui forment notre constellation du Scorpion. Le *Chou-king* marque encore que cette éclipse arriva le premier jour de la huitième lune; la huitième lune de *Hia* comprenoit nécessairement l'équinoxe d'automne: ainsi en réunissant ces caractères astronomiques, il faut que l'éclipse de *Tchong-cang* soit arrivée, 1.° lorsque le soleil étoit voisin des étoiles de la tête du Scorpion; 2.° lorsque ces étoiles étoient proches du colure équinoctial. Le *Chou-king* ne marque ni l'année du règne de *Tchong-cang*, ni le jour du cycle de cette éclipse; & les astronomes chinois qui ont voulu les déterminer par le calcul, ne sont pas d'accord entre eux là-dessus: il semble, par la manière dont s'exprime le *Chou-king*, qu'elle arriva au commencement du règne de *Tchong-cang*, & les auteurs des annales la mettent à la première année de ce Prince, de même que l'astronome *Yu-co*, qui la calcula vers l'an 340 de J. C. Dans la chronologie des annales, cette année est la 2159.<sup>e</sup> avant J. C. dans laquelle il est sûr, & cela de l'aveu même des astronomes chinois, qu'il n'y eut point d'éclipse de soleil semblable à celle du *Chou-king*.

Gaub. hist.  
astron. p. 55.

Le plus grand nombre des critiques Chinois s'accorde à placer l'éclipse à la cinquième année de *Tchong-cang*, avec l'ancienne chronique *Tsou-chou*; (t) mais ils ne sont pas d'accord entre eux sur la date de cette année: l'auteur du *Tiène-yuene-hili*, suivant la chronologie littérale du *Tsou-chou*, la fait répondre à l'an 1948 avant J. C. Le bonze *Y-hang*, astronome habile, qui florissoit vers l'an 724 de J. C. fait répondre cette cinquième année à l'an 2128 avant l'ère chrétienne; les astronomes antérieurs avoient beaucoup parlé de cette éclipse, mais on ne peut s'assurer à quelle année précise ils

(t) Le P. Gaubil, page 69 de son histoire de l'Astronomie Chinoise, dit que *Liéou-hiue* a placé l'éclipse à la première année de *Tchong-cang*; mais *Lo-pi*, cité par le P. Gollet, assuroit, t. VI, cap. 14, fol. 79 de

ses annales, qu'il étoit le premier qui l'eut mise à la cinquième année de *Tchong-cang*. Gollet, Dissert. ms. sur l'éclipse de *Tchong-cang*, page 4.

la faisoient répondre; & vû l'imperfection de leurs tables astronomiques, ils n'étoient pas même en état de calculer une syzygie ordinaire un peu éloignée de leur temps. Le bonze *Y-hang* est le premier qui ait pû entreprendre avec succès un calcul d'éclipse: celle qu'il trouve à l'an 1128 *Couey-se*, ou trentième d'un cycle, & au jour *Keng-su*, quarante-septième d'un cycle de jours, & premier de la neuvième lune, ce qui répond au treizième octobre de l'année julienne, arriva en effet avec les circonstances marquées dans le *Chou-king*; mais elle ne put être visible à la Chine, la syzygie s'étant faite à 3 heures du matin sous le méridien de *Pé-king*, & par conséquent long-temps avant le lever du soleil. L'erreur imperceptible des hypothèses du Bonze dans la durée des mois & des années, devenoit assez considérable au bout d'un grand nombre de mois, pour causer une différence de plusieurs heures; le sentiment de *Y-hang* fut adopté par les astronomes suivans; mais vers le douzième siècle, *Nane-hiene* autrement *Tchang-hé* calcula pour l'année 2155 l'éclipse de *Tchong-cang*, & la supposa à la cinquième année du règne de ce Prince.

J'ai déjà observé que cette éclipse de l'an 2155 ne ressemble guère à celle du *Chou-king*, qui dut être assez considérable, soit par sa grandeur, soit par sa durée, pour causer de la frayeur au peuple à qui elle n'avoit point été annoncée dans le calendrier, & malgré tout ce qu'ont répondu à cette difficulté les défenseurs de la chronologie reçûe actuellement par le Tribunal, elle continue à me paroître toujours également forte. Si l'époque de *Tchong-cang* étoit déterminée avec quelque certitude, ou que du moins il y eût de l'uniformité entre les chronologistes Chinois au sujet de cette époque; on pourroit supposer le lieu dans lequel l'éclipse fut observée plus oriental, ce qui n'ira cependant qu'à une différence de 12 ou 13 minutes au plus dans le temps; on pourroit s'en prendre à l'imperfection de nos tables, & alléguer les méprises dans lesquelles les meilleures font quelquefois tomber nos astronomes, pour des éclipses beaucoup moins reculées;

mais ces réponses dont il seroit permis de se contenter dans le cas d'une éclipse, dont la date seroit déterminée avec certitude, ne peuvent être reçues lorsque la date de l'éclipse est incertaine, & ne peut être établie que par le rapport du calcul astronomique avec l'observation.

\* P. 146 de  
Hist. de l'astron.  
chin. Dissert. sur  
l'éclipse de  
Tchong-cang.

Ptolem. abrag.  
l. IV, Nebonass,  
366. T. 101 26.  
Babyl. 7<sup>h</sup> 20',  
Alexan. 6<sup>h</sup> 30',  
post. med. noct.  
die 22.<sup>a</sup> decemb.  
383 ante Christ.

Petau, de doct.  
tempor. l. VIII,  
p. 496.

L'exemple de l'éclipse de lune observée à Babylone l'an 383 avant J. C, que l'on allègue \* pour exemple de l'incertitude des tables, n'a nulle application ici; 1.<sup>o</sup> parce qu'il s'agit d'une éclipse observée, dont l'année, le jour & l'heure sont déterminés avec la plus grande certitude chronologique, au lieu que la date de l'éclipse de *Tchong-cang*, est précisément l'objet du problème.

2.<sup>o</sup> Parce que dans les calculs faits par le P. *Petau*, suivant les différentes tables, il suppose la différence astronomique entre Paris & Alexandrie d'Égypte, de 2 heures 25 minutes 48 secondes, quoiqu'elle ne soit que de 1 heure 51 minutes 46 secondes; ainsi il fait Alexandrie trop orientale de 34 minutes 2 secondes, ou de plus d'une demi-heure: si la vraie longitude d'Alexandrie eût été connue au temps du P. *Petau*, il n'auroit pas trouvé que ses tables différoient de l'observation de Ptolémée de 33 minutes, dont il croit qu'elles retardent sur le temps de l'observation; le temps de la pleine lune est marqué par Ptolémée à 6 heures 30 minutes pour Alexandrie, le P. *Petau* le trouve par ses tables à 7 heures 3 minutes pour le même lieu; ôtez 34 minutes 2 secondes dont il fait Alexandrie trop orientale, par rapport au méridien de ses tables, restera 6 heures 28 minutes 58 secondes, la différence ne sera plus que de 1 minute 2 secondes entre l'observation & son calcul.

L'exemple de cette éclipse n'a donc aucune application à celle de *Tchong-cang*, & comme le temps de celle-ci n'est pas déterminé, elle ne peut être regardée comme l'époque fondamentale de la chronologie Chinoise, mais seulement comme un moyen de vérifier les différens systèmes de cette chronologie: tout système dans lequel on trouvera sous le règne de *Tchong-cang* une éclipse de soleil dans la constellation

*Fang*,

*Fang*, & à quelques degrés au delà de l'équinoxe d'automne, pourra être reçu, si d'ailleurs il paroît établi sur des fondemens suffisans, & s'il remplit toutes les conditions nécessaires, c'est-à-dire, si toutes les dates particulières, accompagnées de caractères cycliques ou astronomiques, se trouvent par le calcul, avoir en effet ces mêmes caractères.

On a vû que jusqu'à présent la chronologie du *Tsou-chou* a ces deux avantages, il s'agit de l'examiner par rapport à l'éclipse de *Tchong-cang*. Le *Tsou-chou* marque à la cinquième année de *Tchong-cang* en automne à la neuvième lune, & au jour *Keng-su* quarante-septième du cycle, une éclipse de soleil; il est sûr que c'est la même que celle du *Chou-king*, car il est parlé aussi-tôt après de la punition des astronomes *Hi* & *Ho* par le prince *Iue*: il est encore visible que cela est de l'ancien texte du *Tsou-chou*, & non pas une glose de *Chine-yo* ou des éditeurs. Cette cinquième année de *Tchong-cang* est la trentième d'un cycle, & répond dans la chronologie du manuscrit à l'an 1948, mais avec l'addition d'un cycle, addition dont j'ai montré la nécessité; ce sera l'an 2008 avant J. C: cependant il n'y eut dans aucune de ces deux années une éclipse au jour *Keng-su* quarante-septième du cycle, il n'y eut pas même de syzygie à un pareil jour; aussi avons-nous vû que le bonze *Y-hang* & les astronomes suivans jusqu'au temps des *Yuene*, remontèrent jusqu'à l'an 2128, dans lequel il y eut en effet une éclipse de soleil au jour *Keng-su* premier de la neuvième lune des *Hia*, mais qui ne put être visible à la Chine, parce que la syzygie se fit à 3 heures après minuit du 13 octobre quarante-septième d'un cycle.

La date de l'éclipse de *Tchong-cang* n'a pû être fixée au jour *Keng-su* dans le *Tsou-chou*, qu'en conséquence de quelque calcul astronomique; car ce jour n'est marqué, ni dans le *Chou-king*, ni dans le *Tso-chouene*, & l'auteur de ce dernier ouvrage, très-attentif à rapporter ces sortes de détails, en eût fait mention, si cela eût été dans quelques anciens monumens de son temps.

Le *Tchune-tsiéou* de Confucius marque une éclipse de soleil au jour *Keng-su* premier de la neuvième lune d'automne de l'an 21 du règne de *Siang-cong* prince de *Lou*. C'est le 20 août de l'an 552, auquel jour il y eut en effet une éclipse de soleil visible à la Chine, & cette neuvième lune des *Tchéou* étoit la septième du calendrier de *Hia* & de *Hane*.

On peut soupçonner qu'au temps de la fin des *Tchéou* quelque astronome avoit voulu calculer cette éclipse du *Chou-king*, en remontant de celle du *Tchune-tsiéou*, à peu près comme ont fait les astronomes des siècles postérieurs, & qu'il trouva par un faux calcul que la syzygie de la neuvième lune du calendrier des *Hia* qui étoit la onzième de celui des *Tchéou*, étoit arrivée le quarante-septième d'un cycle: remontant du jour *Keng-su* vingtième août de l'an 552 au même jour *Keng-su* treizième novembre de l'an 2008, on trouve 8862 cycles de jours complets, & par nos tables modernes, 18006 lunaisons moyennes moins 7 jours 19 heures 58 minutes; les lunes civiles étoient de 29 jours 12 heures, & la quantité précise de la fraction au delà des 12 heures a été de tout temps le sujet des recherches astronomiques; on la fait tantôt plus longue, tantôt plus courte: supposant que l'on donnât au temps de ce faux calcul la durée précise de 531720 jours à 18006 lunaisons, on ne se feroit trompé que de 18" 30''' de temps au plus sur la durée de chaque lunaison moyenne. Ces 18006 lunaisons, calculées en remontant de la neuvième de l'an 552, ou de l'éclipse du *Tchune-tsiéou*, donneront 76 cycles de 19 ans, plus 12 ans chinois & dix lunes; savoir, les huit premières de l'an 552, & les deux dernières de l'an 2008: la dernière de ces 18006 lunaisons étoit donc la onzième de l'année dans le calendrier des *Tchéou*; c'est-à-dire, la neuvième dans celui des *Hia*. L'éclipse de *Tchong-cang* arriva, selon le *Chou-king*, à la neuvième lune; & sur un pareil calcul, on a pû supposer que le jour de cette syzygie fut *Keng-su*, ou quarante-septième d'un cycle, & que cette syzygie fut écliptique. Je ne

prétends, au reste, donner ceci que comme un exemple du faux calcul par lequel les astronomes des *Tchéou*, copiés par l'auteur du *Tsou-chou*, ont pû être conduits à mettre au jour *Keng-su* une éclipse, ou du moins la syzygie de la neuvième lune de l'an 2008, lequel avoit répondu à la cinquième année de *Tchong-cang*. La route qui conduit au vrai est une, mais les routes qui nous égarent sont en grand nombre, & il est presque impossible de démêler celle par laquelle ont marché ceux qui se sont égarés en les suivant; ainsi je n'ai d'autre objet, en proposant cette conjecture, que de montrer que ma supposition n'est pas déstituée de probabilité. Mais ce seroit n'avoir rien fait pour la chronologie du *Tsou-chou*, si je m'en tenois là, & si je ne montrais pas une éclipse de soleil arrivée sous le règne de *Tchong-cang* à la neuvième lune des *Hia*, & dans la constellation *Fang*, & qui étant un peu considérable par sa grandeur & par sa durée, soit de plus arrivée à une heure du jour à laquelle les hommes sont en état de s'apercevoir de ce qui se passe dans le ciel.

Les astronomes Chinois ne s'étant crus astreints à aucune des années du règne de *Tchong-cang* en particulier, pour y chercher l'éclipse du *Chou-king*, je suis en droit de jouir du même privilège. *Hing-hiune-lou*, astronome célèbre, auteur d'un examen des anciennes éclipses, cité souvent & avec éloges par le P. Gaubil, a cru que cette éclipse devoit être arrivée la sixième année de *Tchong-cang*, qu'il fait répondre à l'an 2154 avant J. C. Il se trompe au sujet de l'éclipse, mais je puis prendre, à son exemple, la sixième année du règne de *Tchong-cang* pour celle de l'éclipse.

*Gaubil, Dis-  
sert. sur l'écl. du  
Chou-king, p.  
143, hist. d  
l'astron. chin.*

Dans la chronologie du *Tsou-chou*, cette sixième année répond à l'an 2007 avant J. C. : or cette année-là il y eut le 23 septembre, à 13 heures 11 minutes au méridien de Paris; c'est-à-dire, à une heure 11 minutes après minuit du 24, une éclipse de soleil de près de 9 doigts; c'est-à-dire, des deux tiers du disque du soleil: M. *Cassini* a bien voulu calculer cette éclipse, à ma prière, en 1735; ainsi le calcul dont je vais rendre compte, mérite la plus grande confiance.

Il étoit alors sous le méridien de *Cai-fong-fou* (u), capitale du *Ho-nan*, au sud du *Hoang-ho*, & lieu du séjour de *Tchong-cang*, 8 heures 37 minutes 28 secondes; le soleil étoit au 14.<sup>e</sup> degré 54 minutes de *Libra*, & il se levait sous ce parallèle à 6 heures 45 minutes 44 secondes: ainsi il y avoit déjà près de deux heures de jour lorsque le milieu de l'éclipse arriva. La huitième lune du calendrier de *Hia* étoit celle qui comprenoit l'équinoxe de *Libra*: la syzygie écliptique étant arrivée au seizième jour après cette équinoxe, il est visible qu'elle fut celle de la neuvième lune de ce calendrier.

La constellation *Fang* commence à l'étoile  $\pi$  de la tête du Scorpion, & finit à l'étoile  $\delta$  du cœur de cette constellation, au moins selon la division actuelle, laquelle est assez ancienne dans les livres chinois d'astronomie, selon le catalogue de *Flamsteed*; la dernière, c'est-à-dire  $\delta$ , ou la fin de la constellation *Fang*, étoit en 1689 à 63 degrés 29 minutes 24 secondes de l'équinoxe. Cette année est postérieure de 3696 ans à celle de l'éclipse: la quantité du mouvement des fixes pendant ce nombre d'années, est différente, suivant les diverses tables; celles de *M.* de la *Hire* donnent 52 degrés 20 minutes 32 secondes; celles de *Whiston* donnent 51 degrés 20 minutes 40 secondes: ainsi au temps de l'éclipse, la fin de la constellation étoit, selon les premières tables, au 11.<sup>e</sup> degré 8 minutes 52 secondes de  $\alpha$ , & 3 degrés 46 minutes 8 secondes en-deça du soleil (x); selon les secondes tables, ce n'auroit été que 2 degrés 45 minutes 16 secondes, quand même on supposeroit que *Fang* avoit dans ces premiers temps précisément la même étendue qu'on lui a donnée depuis. On ne peut opposer une différence si légère dans le lieu du

(u) *Cai-fong-fou*, lat. 34<sup>d</sup> 52<sup>t</sup> 26<sup>v</sup> orient de Paris, 111<sup>d</sup> 35' 30<sup>v</sup> ou occident de *Pé-king*, 1<sup>d</sup> 56<sup>v</sup>. L'ancienne résidence des *Hia* étoit à *Gane-y-hiene*, 5<sup>d</sup> occident de *Pé-king*, & 35<sup>d</sup> 7<sup>t</sup> latit. mais l'usurpation de *Yé* en avoit chassé *Tchong-cang*. *Lett. du P. Gaubil*.

(x) Le *P.* de *Mailla* a traduit hors de la constellation *Fang*, mais le texte porte dans le *Fang-yu Fang*; il en est convenu avec moi dans une de ses lettres.

soleil, & qui est presque imperceptible dans un cas où il s'agit d'observations simples & grossières, déduites des levers & des couchers des étoiles fixes: d'ailleurs, cette objection militeroit également contre l'éclipse de l'an 2155; car au temps de cette éclipse, le soleil n'étoit pas encore dans la constellation *Fang*, il étoit au moins à 3 degrés 20 minutes de l'étoile  $\pi$  du Scorpion.

Voilà donc à la sixième année de *Tchong-cang* une éclipse dont la quantité fut de près de neuf doigts, & dont le milieu répond à 8 heures & demie du matin; ce qui la rendit facile à observer. Cette éclipse arriva le premier de la neuvième lune du calendrier des *Hia*, & le soleil étant encore sensiblement dans la constellation *Fang*: cette éclipse a tous les caractères de celle du *Chou-king*; & si elle ne forme pas une preuve de la vérité de la chronologie du *Tsou-chou*, du moins elle peut être regardée comme une présomption bien forte en sa faveur.

Sur la soixante-dixième année du règne d'*Yao*, le *Chou-king* marque la première lune du printemps du caractère *Tching*, qui désigne la première lune de l'année civile; avant cette année 70, on ne voit ce caractère marqué ni sur les années de ce règne, ni sur celles des règnes précédens.

Ensuite de ce texte, on trouve une longue *glose* qui est du nombre de celles que les critiques Chinois regardent comme de l'auteur même de la chronique: dans cette *glose*, dont il seroit sans doute important d'avoir une traduction littérale, on voit plusieurs caractères qui ne permettent pas de douter qu'il ne s'y agisse de l'établissement de l'astronomie, & de la règle du calendrier par *Yao*, des lunes grandes & petites, des constellations célestes, &c; en sorte que l'on peut, avec beaucoup de probabilité, rapporter à la soixante-dixième année de cet Empereur, l'ordonnance dont on lit un abrégé dans le *Chou-king*, au chapitre *Yao-tienc*. Je ne parlerai que d'un seul article, qu'il m'a été plus facile de comprendre que le reste; c'est de la note cyclique *Sine-tchéou* trente-huitième, jointe à la seconde lune, avant laquelle il est parlé de la

17.<sup>e</sup> Epo-  
que.

constellation *Mao*, ou des Pléiades, sans cependant que j'aie pû m'assurer si c'étoit du passage de cette constellation au méridien à une certaine heure de ce jour *Sine-tchéou*, ou de son coucher héliaque, c'est-à-dire, de son entrée dans les rayons du soleil : il y a encore une autre incertitude au sujet de cette époque; si le calendrier qui porte le nom de la dynastie *Hia*, & duquel on attribue cependant l'établissement à différens Empereurs qui ont régné avant cette dynastie, si, dis-je, ce calendrier étoit en usage au temps d'*Yao*, cette seconde lune seroit celle qui comprend l'équinoxe du printemps; si ce calendrier étoit postérieur à *Yao*, la seconde lune marquée dans le *Tsou-chou* seroit celle qui suit la lune solstiale, c'est-à-dire, la lune dans le cours de laquelle le soleil entre au premier degré d'*Aquarius*; dans le doute, j'ai examiné l'un & l'autre de ces deux cas.

Si l'on n'ajoute pas les 60 ans à la durée des règnes des *Tchéou*, addition de laquelle j'ai si souvent parlé, la soixante-dixième année d'*Yao* sera la 2076.<sup>e</sup> avant J. C : or cette année, il ne se trouva de jour *Sine-tchéou* trente-huitième d'un cycle, ni dans la lune d'*Aquarius*, ni dans celle d'*Aries*. La première de ces deux lunes commença le quarante-quatrième d'un cycle, & finit le quatorzième du cycle suivant. La seconde, ou celle d'*Aries*, commença le quarante-troisième, & finit le treizième : ainsi cette dix-septième époque confirme la nécessité de l'addition de 60 ans, établie ci-dessus.

Avec cette addition, la soixante-dixième année d'*Yao* répond à l'an 2136 avant J. C : cette année, le jour *Sine-tchéou*, trente-huitième du cycle, se rencontra dans toutes les deux lunes; la lune d'*Aquarius* commença le 18 janvier, 7 heures 36 minutes après midi à Paris : c'étoit à la Chine le trente-huitième d'un cycle, ou *Sine-tchéou*, & 3 heures 22 minutes 28 secondes après minuit, moment de la syzygie vraie : le soleil étoit alors au 11.<sup>e</sup> degré 16 minutes 22 secondes de ♋; & la luisante des Pléiades étant, par le mouvement propre des étoiles fixes, au 2.<sup>e</sup> degré 31 minutes

58 secondes de  $\gamma$ , elle étoit éloignée du soleil de 2 signes 21 degrés 15 minutes 36 secondes. L'empereur *Yao* tenoit la cour à *Tai-Yuene*, par la latitude de 40 degrés 15 minutes; ainsi le soleil se coucha ce jour-là, pour ce parallèle, à 4 heures 39 minutes. Les Pléiades se couchèrent à 11 heures 15 minutes; ainsi au coucher du soleil, elles s'étoient trouvées vers le méridien.

La lune d'*Aries* ou de l'équinoxe du printemps, seconde des *Hia*, commença le 18 mars 17 heures 48 minutes à la Chine, & du cycle le trente-sixième, elle commença aussi à Paris 17 heures 47 minutes après minuit. A 5 heures 47 minutes du soir le jour *Sine-tchéou* trente-huitième du cycle commença 1 jour 6 heures 13 minutes après le moment de la syzygie vraie. Le soleil se coucha à 5 heures 38 minutes, & les Pléiades à 7 heures 3 minutes du soir; mais comme elles n'étoient qu'à 21 degrés 19 minutes 45 secondes du soleil, & qu'elles ne sont guère visibles qu'après la fin du crépuscule, lorsque le soleil est 18 degrés environ au dessous de l'horizon, elles ne commencèrent à se montrer qu'à la hauteur de 3 degrés 19 minutes, & ne furent guère visibles que pendant environ 14 minutes, c'est-à-dire, pendant un quart d'heure. Les étoiles de la constellation des Pléiades étant peu lumineuses, elles doivent s'apercevoir difficilement à l'horizon, & il étoit naturel que l'on prît ce jour *Sine-tchéou* trente-huitième du cycle, pour celui de leur coucher héliaque, c'est-à-dire, pour celui auquel entrant dans les rayons du soleil, elles cessent de se montrer pendant près de 50 jours.

Les caractères du jour *Y-tchéou* marqués dans le *Tsou-chou* à la soixante-dixième année d'*Yao*, conviennent, comme l'on voit, à la seconde lune chinoise de l'an 2136; une traduction littérale de ce passage mettroit peut-être en état de décider si cette seconde lune est celle d'*Aquarius* ou celle d'*Aries*; d'un côté le caractère *Gè intrare*  $\lambda$  qui précède celui de la constellation *Mao* (les Pléiades) & qui signifie *entrer*, me feroit soupçonner qu'il s'agit là de l'occultation des Pléiades, ou de leur entrée dans les rayons du soleil; d'un autre

côté le caractère *Chang altus alte*, joint à celui de *Gè*, peut signifier que la constellation des Pléiades se levoit au haut du Ciel & près du méridien, ainsi on ne peut rien décider: j'inclinerois cependant à croire que la seconde lune du calendrier d'*Yao* étoit celle d'*Aquarius*, & que le calendrier de la dynastie *Hia*, n'a été établi que sous le règne de *Yu* fondateur de la dynastie: en effet, lorsque Confucius dans le *Lune-yu*, parle de ce qu'il y avoit de bon dans les usages des trois familles Impériales que l'on avoit vû régner jusqu'à son temps, il attribue aux Empereurs de la dynastie *Hia*, & non pas à *Yao*, ce calendrier qui commençoit à la lune *Yue* & au *Tchong-ki* de *Pisces*.

Couplet, *Scia Sinica*, lib. III, p. 113. Noël, p. 171.

Je ne parle pas ici de l'ordonnance d'*Yao* touchant la détermination des solstices & des équinoxes par l'observation des étoiles fixes, parce que j'en traiterai dans un article séparé, où je rassemblerai tout ce que j'ai appris sur cette partie de l'astronomie chinoise, qui peut être relatif à la Chronologie.

18.<sup>e</sup> Epo-  
que.

Le texte du *Tsou-chou* marque sur la cinquantième année du règne d'*Hoang-ti* le jour *Keng-chine* cinquante-septième du cycle, comme s'étant trouvé dans l'automne à la septième lune; le texte parle de l'apparition du *Phénix* chinois du *Fong-hoang*. Les abrégés latins des annales chinoises par le P. Couplet & par un anonyme, en font mention, & nous voyons par le *Lune-yu* de Confucius, que de son temps la tradition qui regardoit cette apparition comme un présage heureux; étoit déjà établie, la glose ajoute d'autres prodiges, comme une lumière qui éclaira le Ciel pendant trois nuits, & qui (supposé que ce ne soit pas là une fable) pourroit être prise pour une comète ou pour une aurore boréale; mais ce ne sont pas là des choses dont on puisse faire usage, pour vérifier un système de chronologie.

Couplet, lib. III, page 55. Noël, p. 131.

Le *Tsou-chou* qui marque la première année d'*Yao* de la note cyclique *Ping-tzé* XIII, ne joint ces notes à aucune des années des règnes précédens; ainsi on n'a aucun moyen de vérifier s'il n'y a point d'omission dans les durées de ces règnes.

règnes. Le *Tsou-chou* nomme cinq Empereurs avant *Yao*, savoir *Tchi*, *Ti-co*, *Tchuene-hio*, *Chao-hao*, & *Hoang-ti*: mais il n'assigne aucune durée au règne de *Chao-hao*, & l'ancienne glose marque même qu'il étoit fort douteux que ce règne ne fût pas compris dans celui d'*Hoang-ti*; *Chao-hao* n'ayant pas porté le titre d'Empereur, & ayant régné sous son père *Hoang-ti*, sur la partie occidentale de l'Empire.

La durée de ces quatre règnes est de 250 ans, lesquels ajoutés à l'an 2205 avant J. C. où commence le règne d'*Yao*, donnent l'an 2455 pour le premier d'*Hoang-ti*, & l'an 2406 pour le cinquantième de son règne: il s'agit de voir si la note cyclique *Keng-chine* ou cinquante-septième, ajoutée à l'un des jours de cette septième lune, convient à cette année 2406, je suppose que le calendrier suivi alors étoit le calendrier astronomique ou ancien, dans lequel la lune du solstice d'hiver est la première de l'année civile. L'an julien 2406 commença le quarante-deuxième jour d'un cycle *Y-sé*. Le solstice de *Caper* arriva le 10 janvier 51 jours du cycle complets, & 16 heures 51 minutes 6 secondes écoulées du cinquante-deuxième à la Chine: l'âge moyen de la lune étoit 7 jours 0 heures 22 minutes 42 secondes; donc cette lune étoit la première de l'année civile; la septième lune dans ce calendrier devoit être celle du solstice d'été ou de *Cancer*. Ce solstice arriva à la Chine par le mouvement vrai, le 14 juillet à 10 heures 15 minutes 10 secondes après minuit du trente-sixième d'un cycle; la pleine lune arriva le lendemain cinquante-septième ou *Keng-chine*, à 4 heures 17 minutes 29 secondes du matin, environ 18 heures après le solstice, & quelques minutes avant le lever du soleil sous ce parallèle: cette date du *Tsou-chou* s'accorde donc avec la chronologie suivie par son auteur; le jour *Keng-chine* se trouva la cinquantième année d'*Hoang-ti*, non seulement dans le cours de la septième lune, mais encore au temps de la pleine lune & du solstice d'été, concours de caractères astronomiques que la tradition pouvoit avoir

conservé jusqu'au temps des premiers historiens Chinois contemporains de *Yao* & de *Chune*.

19.<sup>e</sup> Époque.

On a vû dans les articles précédens, que l'opinion commune & ancienne des Chinois, suivie du temps même de Confucius, ou du moins avant la destruction des anciens livres étoit, 1.<sup>o</sup> que l'empereur *Hoang-ti* avoit le premier réglé la forme de l'année; 2.<sup>o</sup> qu'il avoit établi l'usage du *Kia-tzé* ou cycle de 60 jours, qui servoit dans l'usage civil & populaire, à distinguer les jours de la même manière que les semaines ou cycles de 7 jours y servent parmi nous; 3.<sup>o</sup> que le jour duquel on avoit commencé à compter le premier des cycles, avoit été celui d'un solstice d'hiver; 4.<sup>o</sup> qu'au commencement de ce premier jour des cycles, c'est-à-dire, à l'heure de minuit, le soleil & la lune avoient été réunis au 0 de *Caper* au point du solstice, & que ce moment avoit été celui d'une syzygie; 5.<sup>o</sup> enfin que vers l'an 400 avant J. C. on comptoit plusieurs mille ans depuis ce solstice, c'est-à-dire, qu'il y avoit au moins 2000 ans. Ces trois derniers points sont rapportés dans l'ouvrage de *Meng-tzé*, qui vivoit plus de 300 ans avant J. C.

L'ordre des cycles de 60 jours n'ayant jamais été interrompu ni dérangé à la Chine, ce qui est encore une conformité qu'a ce cycle avec nos semaines, on peut s'assurer par le calcul s'il y a eu un jour *Kia-tzé* qui ait réuni ces trois derniers caractères, & si ce jour tombe dans un temps auquel il est probable que l'empereur *Hoang-ti* ait régné sur la Chine.

Si ce temps est celui-là même dans lequel une chronologie anciennement reçue dans ce pays place le règne d'*Hoang-ti*, il en faudra conclurre que cette chronologie est non seulement préférable à toutes les autres, mais encore que la date qu'elle donnera pour le règne de ce Prince, est de la plus grande certitude chronologique. Le concours de la syzygie & du solstice à l'heure de minuit d'un jour *Kia-tzé* premier d'un cycle de 60, est une de ces choses qui ne reviennent qu'au bout d'une longue suite de siècles: en supposant même

les mouvemens du soleil & de la lune commensurables, le retour de la syzygie au moment du solstice & à l'heure de minuit, n'arriveroit qu'après plusieurs milliers d'années; & si cette période ne contenoit pas un nombre complet de cycles de 60 jours, il faudroit encore multiplier cette période, afin d'avoir cette réunion des deux luminaires, non seulement au même point du zodiaque & à la même heure du jour, mais encore au même jour du cycle.

Comme il ne s'agit pas ici de l'observation d'un phénomène sensible tel que celui d'une éclipse, mais d'une hypothèse astronomique & de l'époque d'un calendrier, fondées sur des observations populaires faites grossièrement; on ne doit pas demander la même précision, que s'il s'agissoit d'un solstice déterminé par des observations semblables à celles de nos astronomes, ou d'une éclipse observée selon nos méthodes modernes: si cette précision se rencontroit ici, ce seroit au seul hasard que je l'attribuerois, car je ne m'aveugle pas sur le mérite des anciens astronomes Chinois.

Ayant calculé pour toutes les années voisines du temps auquel a pû régner *Hoang-ti*, afin de découvrir si dans quelque une de ces années le solstice & la syzygie ont pû se trouver réunis vers l'heure de minuit d'un jour *Kia-tzé* commençant, je n'ai trouvé que la seule année 2450 avant J. C. qui donnât cette réunion; suivant la chronologie du *Tsou-chou*, elle étoit la sixième du règne d'*Hoang-ti*. Cette année julienne 2450 commença un jour *Kia-ine* cinquante-unième du cycle, le 10 janvier fut le soixantième, & le onzième se trouva le *Kia-tzé* ou le premier du cycle. Le jour *Kia-tzé* commença à 11 heures du soir du dixième à *Pé-king*, avec la première heure du jour chinois, laquelle finit à 1 heure après minuit, du 11 sous le méridien de *Pé-king*, où les plus anciens monumens de la tradition mettent le séjour des premiers Empereurs.

Le méridien de *Pé-king* est plus oriental que celui de Paris, de 7 heures 46 minutes 6 secondes; ainsi lorsqu'il étoit 11 heures du soir à *Pé-king*, il n'étoit encore que

3 heures 14 minutes après midi à Paris. Suivant les tables de M. de la Hire, le solstice vrai se fit, lorsqu'il étoit 4 heures du matin du 10 janvier à Paris; mais à la Chine il étoit 11 heures 56 minutes du matin ou près de midi à *Pé-king*. Par celles de M. Cassini, il étoit 7 heures & quelques minutes du matin à Paris, & 2 heures 48 minutes après midi à la Chine.

Par les tables de Whiston, dans ses prélections astronomiques, le solstice vrai se fit lorsqu'il étoit à Londres 3 heures 40 minutes 17 secondes, & à *Pé-king* 11 heures 40 minutes 39 secondes du soir, c'est-à-dire vers le milieu de la première heure du *Kia-tzé* chinois. Les tables de Whiston, qui sont celles de Flamstéed, appliquées à la théorie de M. Newton, font arriver le solstice 21 heures 46 minutes 39 secondes plus tard que celles de M. de la Hire.

A l'égard de la syzygie ou conjonction vraie des deux luminaires, elle arriva, selon les tables de M. Cassini, à 3 heures 21 minutes après midi du dix à Paris, lorsqu'il étoit 10 heures 48 minutes du soir à *Pé-king*, c'est-à-dire 12 minutes seulement avant le commencement du *Kia-tzé*. Par les tables de M. de la Hire cette même syzygie ne précéda le commencement du *Kia-tzé* que de 6 minutes seulement sous le méridien de *Pé-king*.

Par les tables angloises de Whiston, la syzygie retarde de même que le solstice, elle se fit à Londres à 4 heures 46 minutes 26 secondes après minuit. Il étoit alors à *Pé-king* midi 46 minutes 58 secondes. La différence entre les tables de M. Cassini & celles de Whiston pour le moment de la syzygie, est de 14 heures environ; prenant le milieu entre les deux calculs, le moment de la syzygie tombera vers les 6 heures du matin du *Kia-tzé* à la Chine.

Le rapport de ces différens calculs avec la tradition rapportée par *Meng-tzé*, & avec la chronologie du *Tsou-chou* est étonnant; j'en ai été surpris moi-même, & je ne m'en suis pas rapporté à mes premiers calculs, dans la crainte de m'être fait quelque illusion, je les ai vérifiés à plusieurs fois & par

des méthodes différentes. L'astronomie Chinoise étoit trop imparfaite au temps de *Meng-tzé* & de l'auteur du *Tsou-chou*, pour que cette tradition des caractères astronomiques de l'époque du calendrier de *Hoang-ti*, ait pû être établie en conséquence d'un calcul fait en remontant. Il faut de nécessité qu'elle soit fondée sur un fait dont le souvenir s'étoit conservé; savoir, que le calendrier de *Hoang-ti* avoit commencé le jour d'un solstice, & celui d'une syzygie qui n'avoit précédé que de quelques minutes la première heure d'un jour chinois, qu'on avoit compté pour le premier d'un cycle de jours, & duquel on avoit continué de compter les cycles de jours & les lunaïsons. Le solstice étoit arrivé plusieurs heures avant le commencement du *Kia-tzé*, suivant le calcul de nos tables les plus exactes; mais cette légère différence ne surprendra pas ceux qui savent combien il est facile de se tromper dans la détermination du moment d'un solstice & sur-tout d'un solstice d'hiver, lorsqu'on se sert de la longueur des ombres méridiennes, comme faisoient les Chinois. Cette détermination est encore aujourd'hui très-délicate, quoique nous ayons multiplié & perfectionné les instrumens & les méthodes.

Il faudra, sans doute, conclurre de là que l'astronomie avoit déjà acquis une sorte de perfection au temps de *Hoang-ti*. & qu'on avoit un certain nombre d'observations. Le règne de ce Prince a dû commencer, suivant la chronologie du *Tsou-chou*, l'an 2455 avant J. C. & on peut remarquer que dans cette année-là le solstice d'été se rencontra avec une syzygie dans un même jour, qui étoit le 15.<sup>e</sup> de juillet (*y*): le solstice se fit, suivant les tables de M. de la Hire, 1 heure 56 minutes après midi à la Chine, & la syzygie à 3 heures 26 minutes 43 secondes; la distance n'est que de 1 heure 31 minutes: peut-être cette circonstance servit-elle à déterminer l'observation de l'an 2450. On a vû dans l'examen de la 18.<sup>e</sup> époque, que par la chronologie du *Tsou-chou*, l'an 2406.

(*y*) Si les cycles de jours avoient été déjà établis, le 15 juillet auroit été *Couey-mao*, ou 40.<sup>e</sup> d'un cycle.

fut la 50.<sup>e</sup> année du règne de *Hoang-ti*, & que le jour *Keng-chine* ou le cinquante-septième du cycle se trouva dans la septième lune de cette année, dont le *Sine-niene* ou la lune *Tching* comprenoit le solstice d'hiver; ce jour *Keng-chine* fut celui de la pleine lune, & le lendemain du solstice d'été. Tous ces différens rapports, qui ne peuvent être l'effet ni du hasard, ni d'un calcul fait après coup, servent à confirmer la chronologie du *Tsou-chou*, & à en établir la certitude.

Nous voyons par l'ordonnance de *Yao*, dont une partie se trouve inférée dans le *Chou-king*, que 250 ans après *Hoang-ti*, on connoissoit assez exactement la grandeur de l'année solaire, & l'usage des intercalations, pour ramener les lunes de l'année civile au même point de l'année solaire; que l'on avoit des méthodes pour mesurer la durée des jours & des nuits, & pour s'assurer par-là du temps des équinoxes & des solstices; enfin que les étoiles étoient divisées en constellations, & que par le passage de ces étoiles au méridien à certaines heures, on déterminoit les jours des équinoxes & des solstices. L'ordonnance de *Yao* suppose tout cela connu & familier; or pour en venir là, il avoit fallu une suite d'observations un peu longue: ainsi supposant la certitude historique de ces faits, on n'aura aucune difficulté de concevoir que 250 ans avant *Yao*, l'empereur *Hoang-ti* ait pû déterminer le concours de la syzygie avec le solstice d'hiver, à la première heure d'un jour chinois.

Si l'on ne veut pas que ce rapport entre la tradition suivie au temps de *Meng-tzé* & la chronologie du *Tsou-chou*, soit fondée sur le souvenir d'une ancienne observation rapportée dans les histoires qui subsistoient alors, & qui ont péri sous les *Tsine*, il faudra du moins le regarder comme l'effet d'un calcul, sur lequel on auroit arrangé la chronologie du *Tsou-chou*, & alors on sera obligé de supposer les Chinois du temps de *Meng-tzé* & de Confucius, aussi habiles astronomes que nous le sommes maintenant: il faudra leur supposer des méthodes presque aussi sûres que celles de nos meilleures tables.

Mais dans ce cas, il faudra aussi expliquer comment il a pû se faire que la connoissance de ces méthodes se fera totalement perdue en moins d'un siècle. D'ailleurs, au temps de Confucius & de *Tso-chi*, un siècle ou deux avant l'auteur du *Tsou-chou*, on n'avoit pas même de règle sûre pour l'intercalation de la treizième lune dans l'année civile. Les dates des éclipses du *Tchune-tsiéou*, nous fournissent plusieurs exemples de ces intercalations vicieuses, & *Tso-chi* a eu soin de les faire observer dans son *Tso-tchouene*, en disant: dans telle & telle année on avoit mal intercalé.

Au temps des *Hanc*, deux siècles au plus après le *Tsou-chou*, & lorsque l'on travailla à réformer l'astronomie, on étoit hors d'état de calculer juste des solstices, & même des syzygies éloignées de quelques siècles; ce ne fut qu'après avoir imaginé bien de fausses hypothèses, que l'on parvint enfin à établir des règles de calcul moins fautives. Attribuera-t-on ce rapport du calcul de nos tables avec la tradition supposée par *Meng-tzé* au pur hasard? Mais comment ce hasard se fera-t-il répété dans les 18 époques précédentes? les hasards ne se répètent pas si souvent.

Il est, ce me semble, plus simple, comme je l'ai déjà observé, de regarder le passage de *Meng-tzé* comme une ancienne tradition qui avoit conservé le souvenir d'un fait très-simple, sçavoir, que l'usage du cycle de 60 jours avoit commencé à un jour auquel le solstice s'étoit rencontré avec une syzygie. Ce concours est en effet arrivé vers la première heure d'un jour *Kia-tzé* premier du cycle de 60; mais une fois seulement depuis plusieurs milliers d'années, & ce jour est le premier d'une des années de *Hoang-ti*, selon l'ancienne chronologie Chinoise. Cela seul seroit peut-être suffisant pour établir la certitude de cette chronologie; que sera-ce, lorsque l'on y joindra toutes les autres époques vérifiées par le calcul dont j'ai rendu compte? cette certitude ne sera-t-elle pas portée à un degré d'évidence qui approchera de la démonstration chronologique? car chaque science a ses démonstrations.

La chronologie du *Tong-kiene-cang-mou* ou de l'abrégé authentique des annales, dressée au temps des *Yuene*, ou Mogols de Genghizcan dans le treizième siècle, place le commencement du règne de l'empereur *Hoang-ti* 2698 ans avant l'Ere Chrétienne; elle compte en remontant jusqu'à *Fo-hi* huit règnes pendant 634 ans, & fixe ainsi le commencement de la nation Chinoise à l'an 3332 avant J. C, ce qui ne peut s'accorder avec la chronologie de l'écriture dans aucun système. La chronologie que j'établis dans ces observations, sur les monumens assurés que l'histoire Chinoise nous fournit, n'est pas sujette à cet inconvénient; j'ai fait voir que l'époque du commencement de *Yao* ne doit pas être placée à l'an 2357, comme le fait le *Tong-kiene*; mais à l'an 2205 avec le *Tsou-chou*, chronique écrite au temps où les livres historiques détruits dans la persécution des *Tsine* subsistoient encore; j'ai montré aussi sur les époques 18 & 19, que le commencement de *Hoang-ti* doit être placé à l'an 2455 avec le *Tsou-chou*, & non à l'an 2698 avec le *Tong-kiene*.

A l'égard des huit règnes marqués dans le *Tong-kiene* avant *Hoang-ti*, il est sûr que le nombre de ces règnes & leur durée de 634 ans, est une chose imaginée par les critiques postérieurs. Ce nombre de huit règnes est contraire au témoignage formel de Confucius, qui dans le *Hi-sé* ou dans le commentaire sur le *Y-king*, assure articles 3 & 5, que *Chin-noung* succéda immédiatement à *Fo-hi*, & que *Hoang-ti* succéda à *Chin-noung*, ce qui réduit à deux les huit règnes du *Tong-kiene*.

La durée de ces deux règnes est inconnue, du moins n'est-elle marquée dans aucun des anciens monumens. Le *Tsou-chou* commence à *Hoang-ti*, & ne nomme ni *Chin-noung* ni *Fo-hi*: quand même on donneroit 120 ans de durée à ces deux règnes, c'est-à-dire, 60 ans à chacun, le commencement de *Fo-hi* ne monteroit qu'à l'an 2575 avant l'Ere Chrétienne, & ne précéderoit que de 435 ans la vocation d'Abraham, ou le commencement de l'histoire de la nation Hébraïque.

Cette

Cette vocation est au plus tard de l'an 2140, & suivant les textes formels (2) de l'Écriture, elle précède de 1125 ans la dédicace du temple de Salomon, qui est de l'an 1015 par le calcul de ceux qui lui donnent le moins d'ancienneté; car on la pourroit placer plus haut de 15 ou 20 ans.

Il est vrai que l'intervalle du déluge à la vocation d'Abraham n'étant que de 425 ans dans la chronologie des Massorèthes & de la Vulgate, pour la suivre, il faudra rejeter toutes les traditions historiques des Indiens, des Égyptiens, des Chinois, &c. & supposer que toutes ces Nations ont ignoré leur propre histoire, & se sont grossièrement trompées sur l'époque de leur commencement. Les théologiens que le respect pour la Vulgate & pour le manuscrit des Massorèthes engage à raisonner ainsi, ne songent pas qu'ils ne peuvent démontrer la certitude des traditions Hébraïques, qu'en posant pour principe, qu'il faut en croire une nation sur sa propre Histoire, lorsque cette Histoire est suivie & liée dans ses différentes parties, qu'elle ne contient que des faits reconnus pour vrais par toute la nation, & qu'elle est fondée sur des monumens d'une certaine antiquité. En rejetant des Histoires qui ont de semblables caractères, quel moyen restera-t-il pour détruire les objections de ceux qui ne regardent pas la Bible comme un livre revêtu d'une autorité divine, & écrit par des hommes inspirés. Presque tous ceux qui écrivent sur ces matières, agissent comme si ceux dont ils veulent réfuter les objections, avoient les mêmes idées qu'eux, & ils oublient que les principes dont ils partent, ne sont pas reçus par ceux contre qui ils écrivent; ils semblent ignorer, que dans toute dispute il faut partir de principes qui soient communs aux deux partis, ou que du moins il ne faut pas supposer des principes qu'on peut employer contre nous. C'est par cette raison, jointe à plusieurs autres, que la chronologie de l'ancien manuscrit traduit par les

(2) Ces textes donnent 215 ans jusqu'à l'entrée en Égypte, 430 de séjour jusqu'à l'exode, 480 jusqu'à la dédicace. Total 1125.

Septantes, m'a toujours paru préférable à celle de la Vulgate & du manuscrit des Massorèthes. Dans cette chronologie des Septantes, le commencement historique des plus anciennes Nations ne peut former aucune difficulté, je dis le *commencement historique*, c'est-à-dire, l'époque à laquelle les traditions commençant d'être suivies & liées les unes aux autres, ont un caractère historique, & sont établies sur des monumens d'une certaine autorité.

Dans la chronologie du manuscrit des Septantes, le déluge antérieur de 1245 ans, ou même de 1361 ans à la vocation d'Abraham, tombera à l'an 3501 avant l'Ère Chrétienne; la naissance de Phaleg ou l'époque de la division de la terre & de la formation des premiers corps politiques, postérieure de 495 ans au déluge, répondra à l'an 3080 avant J. C., & précédera le commencement des plus anciennes Nations.

Le commencement du règne de *Fo-hi*, & l'époque de l'union des habitans de la Chine en un corps de Nation en 2575, sera postérieur de 505 ans à la naissance de Phaleg. L'histoire de la Chine, pays extrêmement éloigné de la Chaldée & des plaines de Sennaar, & dans lequel les premiers hommes n'ont pû se rendre qu'au bout de plusieurs siècles, commencera plus tard que celle de l'Égypte, pays où Cham l'un des fils de Noé alla s'établir, & lui donna son nom. Les prophètes le nomment terre de *Cham*, & nous voyons qu'il a été connu par les Grecs sous le nom de *Khemia*; l'époque de l'établissement du cycle caniculaire en Égypte, est indubitablement de l'an 2782 avant J. C.; le commencement du règne de Ménès & de l'histoire égyptienne, remonte vers l'an 2900, mais il est postérieur de près de deux siècles à la naissance de Phaleg, & de plus de 400 ans à la dispersion des peuples, occasionnée par la division des langues, qui interrompit la construction de la tour de Babel.

## ARTICLE IX.

*Examen de quelques passages où sont conservées les observations de diverses apparences des étoiles fixes.*

LA vérification de ces dix-neuf époques chronologiques tirées, soit des *King*, soit de *Meng-tzé* & du *Tsou-chou*, qui ont vécu avant les *Hane* & les *Tsine*, je vais joindre l'examen de divers autres passages tirés des mêmes sources, & de quelques fragmens des anciens livres échappés à la persécution de *Tsine-chi-hoang*. Quoique les conséquences qu'on peut en tirer n'établissent pas des dates précises comme celles des dix-neuf époques, elles serviront cependant à confirmer ce qui a déjà été prouvé. Ces passages que je me propose d'examiner, nous ont conservé les observations de diverses apparences des étoiles fixes.

On fait que le mouvement propre de ces étoiles, qui se fait dans des cercles parallèles à l'écliptique, les approche ou les éloigne de l'équateur & des colures, selon le degré de leur longitude dans l'écliptique. Il arrive de là deux choses: 1.° que des étoiles qui sont maintenant visibles sur notre horizon, ne le seront plus au bout d'un certain temps, & que d'autres qui ne sont pas visibles le deviendront un jour, selon que leur déclinaison augmentera ou diminuera. 2.° Que des étoiles qui se joignent maintenant au Soleil, & qui entrant ou sortant des rayons de cet astre, se cachent ou se remontent dans certaines saisons, ce qu'on nomme leur coucher & leur lever héliaque, le feront dans d'autres saisons au bout d'un certain nombre de siècles; en sorte que la même étoile qui marquoit par son lever héliaque le jour du solstice, marquera alors celui de l'équinoxe.

On peut déterminer par le calcul astronomique non seulement le lieu des étoiles, ou leur longitude dans l'écliptique & le changement qui arrive à leur déclinaison, ou à leur distance de l'équateur; mais encore les apparences de leur occultation, c'est-à-dire de leur entrée ou de leur sortie des

rayons du Soleil, pour les différens parallèles: mais ce calcul suppose deux choses connues, la quantité exacte du mouvement des étoiles fixes & le calcul des triangles sphériques, formés par les cercles de longitude & d'ascension. Il est sûr que les Chinois n'ont connu ces deux choses que plusieurs siècles après la publication des fragmens qui contiennent le détail de ces apparences; d'où il suit que ces fragmens ne peuvent être le résultat d'aucun calcul postérieur, & qu'ils sont uniquement fondés sur les apparences ou phénomènes observés. On peut & on doit donc regarder ces fragmens comme des restes d'anciens calendriers, qui marquoient d'une manière sensible & populaire, soit le temps des équinoxes & des solstices, soit même celui des saisons & des fêtes qui devoient s'y célébrer, & qui avoient rapport aux différens travaux de l'agriculture. De là il suit encore qu'il ne faut pas chercher dans ces apparences une certaine précision astronomique, inutile pour de semblables vûes & toujours négligée dans ces sortes de calendriers. Les Grecs & les Latins en avoient de cette espèce qui subsistent encore, soit entiers comme ceux de *Geminus* & de *Ptolémée*, soit par lambeaux dans Columelle, dans Pline, & dans les écrivains des géopéniques. Le temps pour lequel ont été construits ces calendriers, & celui auquel ces apparences avoient lieu, ne peuvent être déterminés qu'à un siècle ou deux près. C'est par cette raison que je ne regarde cette espèce de preuve chronologique que comme une preuve subsidiaire, & propre seulement à confirmer ce qui a été établi par d'autres voies, mais qui a cependant beaucoup de force, si elle est employée avec une certaine précaution. Après ce préambule, inutile sans doute pour des astronomes, mais que j'ai cru nécessaire pour ceux à qui ces notions sont moins familières; je viens à l'examen de ce que nous trouvons dans les anciens livres chinois, & dans les anciens fragmens sur les apparences des étoiles fixes.

Le chapitre *Yao-tiene* du *Chou-king* de Confucius contient une partie d'une ordonnance de *Yao* touchant la forme de l'année civile. Cette ordonnance est antérieure de plus de

2000 ans à l'Ère Chrétienne. Elle nous apprend, 1.° que les étoiles formoient dès-lors des constellations, & que leurs divers assemblages, avoient des noms différens dont plusieurs subsistent encore aujourd'hui, & dont les autres sont connus avec certitude. 2.° Qu'on observoit le passage de ces étoiles au méridien, ainsi que leur lever & leur coucher dans l'horizon à certaines heures, ce qui seroit à déterminer les solstices & les équinoxes. Cette même ordonnance parlant de la plus grande & de la plus courte durée des jours & des nuits, suppose qu'on avoit imaginé des moyens de mesurer cette durée.

*Yao* dit, 1.° que le plus court jour de l'année & la constellation *Mao*, ce sont les Pléiades, servent à reconnoître le solstice d'hiver; 2.° que la constellation *Ho* le feu, on la nomme aujourd'hui *Fang*, ce sont les étoiles ρ. π. δ. β. du Scorpion, désigne avec le plus long jour de l'année le solstice d'été; 3.° que l'égalité des jours & des nuits avec la constellation *Niao* l'oiseau, c'est aujourd'hui *Sing* le cœur de l'Hydre, montre l'équinoxe du printemps; enfin que l'étoile *Hiu*, c'est l'épaule β d'*Aquarius*, fait connoître l'équinoxe d'automne: l'ordonnance de *Yao* n'explique point le lieu du Ciel que l'étoile devoit occuper; mais la tradition & la pratique constante des astronomes Chinois nous apprennent qu'on se régloit par leur passage au méridien à six heures du soir, & par leur coucher à minuit.

La différence entre la chronologie du *Tsou-chou* & celle des Annales n'allant qu'à 150 ans pour l'époque de *Yao*, dans l'un & dans l'autre calcul les apparences seront à peu près les mêmes.

Le *Tsou-chou* parle sur la soixante-dixième année de *Yao*, des réglemens astronomiques de ce Prince; c'est l'an 2136: mais j'ai calculé pour l'an 2200, pour éviter des fractions & une précision affectée très-inutile en cette occasion: voici ce que j'ai trouvé pour cette année & pour le parallèle de *Tai-yuene*, aujourd'hui *Tai-yuene-fou* résidence de *Yao*; par la latitude de 40 ans 5 jours, le jour du solstice d'hiver *Mao*,

ou les Pléiades, passôient au méridien à six heures du soir, & se couchoient à minuit; au jour du solstice d'été, *Fang* se couchoit aussi à minuit, ce qui faisoit voir qu'elle avoit passé au méridien à six heures du soir. Le jour de l'équinoxe du printemps, *Niao* ou *Sing* le cœur de l'hydre, passa au méridien à six heures, & se coucha à minuit; enfin à l'équinoxe d'automne, la constellation *Hiu* formée des deux étoiles  $\beta$  d'*Aquarius* &  $\alpha$  du Petit-cheval, passa de même au méridien à six heures du soir. Cette constellation étoit en 2200, coupée en deux à peu près également par le colure des solstices, & le soleil en étoit éloigné d'environ 90 degrés au temps des équinoxes à l'année 70 de *Yao* au jour *Sine-tchéou* qui étoit le 18 janvier 2136 avant J. C., & la syzygie étoit celle de la seconde lune, qui se fit au douzième de *Caper*, & qui renferma le premier degré de *Pisces*. Le *Tsou-chou* marque qu'à ce jour les *Pléiades* se montrèrent le soir au haut du Ciel: la luisante des Pléiades étoit alors à 59 minutes 17 secondes d'*Aries*, avec 4 degrés & demi de latitude, & fort près du colure des équinoxes. Sous le parallèle de *Tai-yuene* elle dut passer au méridien à 5 heures & demie du soir, une demi-heure après le coucher du soleil. Quoique j'aie déjà parlé de cette observation, j'ai cru nécessaire de la répéter, pour montrer combien la chronologie du *Tsou-chou* s'accorde avec les apparences marquées dans le *Chou-king*.

Le *Chi-king* ou livre des cantiques, compilé aussi par Confucius, parle de plusieurs constellations, & leur donne les noms qui sont encore en usage. Il nomme *Sine* le cœur du Scorpion, *Ché* le palais, c'est une partie d'Andromède & du Poisson boréal; *Ki* ou *Ticne-ki* la poule du Ciel, dans la péliisse du Sagittaire; *Tchi-nou* la Brodeuse, c'est la Lyre. Mais ces dénominations ne sont accompagnées d'aucune apparence assez détaillée pour en pouvoir rien conclurre; ainsi je passe aux fragmens des anciens catalogues d'étoiles, & des anciens calendriers rustiques. Je tire tout ce que j'en dis ici d'un écrit du P. Gaubil, sur les étoiles & sur les constellations chinoises, qui m'a été communiqué par son ordre.

*Ssé-ma-tsiene* qui vivoit au commencement des *Hane* & dans le second siècle avant J. C. vers l'an 140, parle au chapitre *Tiene-couane* ou du Mandarinat du Ciel, de son *sse-ki*, de plusieurs anciens catalogues d'étoiles, & il en rapporte différentes citations. Il fait mention d'un calendrier du temps de *Hia* ou de la première dynastie; il le nomme *Hia-siaotching*, & en transcrit divers endroits que j'examinerai dans la suite: on a aussi un autre calendrier ou catalogue d'étoiles qu'on attribue à *Vou-hiene*, dont il est parlé dans le *Chou-king* au chapitre *Kune-chi*, & qui a vécu sous l'empereur *Tai-vou* neuvième de *Chang* vers l'an 1530 avant J. C.

Les astronomes Chinois parlent encore d'une carte du Ciel ou Planisphère dressée par ce *Vou-hiene*; ils ajoutent que sur la fin des *Tchéou* pendant les guerres civiles deux astronomes nommés *Kane* & *Ché* firent aussi des cartes du Ciel, mais les unes & les autres ne subsistent plus, & les plus anciennes cartes célestes que l'on ait à la Chine, sont celles de *Tane-yuene* qui vivoit à la fin du sixième siècle de J. C; elles sont accompagnées d'un poëme en vers techniques de sept syllabes, intitulé *Pou-ticne-co*. J'ai une copie figurée de ces cartes dans lesquelles, quoique grossières, la situation des étoiles est en général assez facile à reconnoître, elles en contiennent plus de 1460.

Les Chinois ne donnent point aux constellations la figure des choses dont ils leur ont imposé les noms, ils se contentent de joindre ensemble par des lignes droites les étoiles qui les composent; pratique beaucoup plus commode pour les reconnoître dans le Ciel, que n'est celle que nous avons prise des Grecs.

Les noms des constellations chinoises sont en général relatifs aux dignités, aux emplois & aux magistratures de l'Empire, quelques-unes portent le nom des provinces, des montagnes, des rivières & des villes de la Chine; d'autres, mais en petit nombre, portent celui de divers meubles ou instrumens des arts: il y en a fort peu qui aient rapport aux fables des *Tao-ssé* & des Mythologues, parce

que la secte dominante a toujours regardé avec mépris ces sortes de fables, & qu'elle auroit cru profaner les sciences, si elle les avoit mêlées avec les connoissances sérieuses & solides.

Le plus ancien catalogue chinois où la position des étoiles fixes soit déterminée astronomiquement, est celui qui fut fait en 1050 de J. C. par les ordres de l'empereur *Gintsong*: la distance des étoiles au Pole boréal y est marquée assez exactement; mais avec cela ce catalogue n'approche pas encore de celui de Ptolémée ou de ceux des Arabes.

Les Chinois ont connu à la vérité de très-bonne heure les premiers élémens de la plus grande partie des sciences spéculatives, mais ils n'ont jamais porté ces sciences à un certain degré de perfection, il a fallu que de temps en temps des étrangers soient venus les instruire des conséquences qu'on devoit tirer de ces premiers principes. Les Chinois, uniquement occupés à se procurer les commodités & les agrémens réels de la vie, ne portoient guère leurs vûes au delà des sciences pratiques & des arts d'usage, qui ont atteint de très-bonne heure chez eux le terme de leur perfection, & qui étoient sous leurs premiers Empereurs à peu près au même point où ils sont aujourd'hui.

Le respect infini dans lequel les Chinois sont élevés pour l'antiquité, & une certaine tranquillité d'ame qui va souvent jusqu'à l'indolence, les ont empêchés dans tous les temps de perfectionner les sciences spéculatives; la nécessité de pourvoir aux différens besoins, du nombre desquels la morale chinoise n'exclut pas le plaisir, a pû seulé les tirer de leur indolence.

C'est peut-être à l'inquiétude, naturelle aux peuples de l'occident, & à cette espèce de libertinage d'esprit qui les rend avides de toutes les nouveautés, que nous devons la perfection à laquelle les sciences ont été portées chez nous. Les Grecs à qui on ne peut refuser d'avoir possédé au plus haut degré ces deux qualités de l'esprit, se vantoient d'avoir perfectionné toutes les connoissances dont les Barbares, c'est-à-dire, les Égyptiens & les Chaldéens leur avoient enseigné les

les principes. Nous n'avons plus les ouvrages de ces deux Nations, & nous ne sommes plus en état d'examiner si la prétention des Grecs étoit bien fondée; mais s'il est permis de deviner, j'assurerois qu'ils ne disoient rien que de vrai, par rapport aux Egyptiens avec qui ils avoient eu plus de commerce: tout ce qu'on fait des Egyptiens, fait penser qu'ils ressembloient fort aux Chinois, & que la difficulté d'entendre leurs caractères énigmatiques, faisoit le plus grand mérite des connoissances où on parvenoit par ce travail. Je reviens aux calendriers ou catalogues Chinois des étoiles fixes.

Dans celui qui porte le titre de *Hia-fiao-tching*, & qu'on prétend être du temps même de *Yu*, c'est-à-dire, de l'an 2049 avant J. C. on marque le passage de certaines constellations par le méridien au crépuscule du soir du premier jour des lunes; la règle du calendrier de *Yu* est connue, on sait quel *Tse-ki* chaque lune devoit contenir tout entier, ainsi on peut déterminer le lieu du soleil au premier de chaque lune d'une année, dont la date est donnée. J'ai calculé pour l'an 2049, mais comme ces apparences ne sont pas susceptibles d'une précision astronomique, qu'une différence de dix ou douze degrés dans le lieu du soleil qui peut se trouver d'une année à l'autre, ne peut produire d'effet considérable dans les apparences des étoiles; le calendrier continua d'être en usage, lors même que les apparences avoient changé, comme cela étoit arrivé dans la Grèce & dans l'Italie pour les calendriers rustiques.

Ayant calculé pour le parallèle de *Gane-y-hienc*, résidence de la cour Impériale sous les *Hia*, j'ai trouvé que cette ville à 35 degrés 7 minutes de latitude, & qu'elle est plus occidentale que *Pé-king* de 5 degrés; j'ai trouvé que toutes les apparences à l'exception, d'une seule, ne convenoient qu'au temps dans lequel le *Tsou chou* place le règne de *Yu* fondateur de la dynastie *Hia*, c'est-à-dire qu'elles supposent des observations faites vers l'an 1800 ou 2000 avant J. C, & certainement antérieures à l'an 1600 ou au commencement de la dynastie *Chang*; je

rapporтерai toutes celles que *Sfé-ma-tsiene* a conservées, afin qu'on puisse s'en former une idée : mais je ne m'arrêterai que sur une seule qui forme une preuve plus précise que les autres de l'ancienneté de ce catalogue, parce qu'il s'agit d'une étoile qui n'a plus été visible sous le parallèle de *Ganey-hiene* dans les siècles suivans.

La première lune arriva le 19 février de l'année 2049, sur les 9 heures du matin, le soleil étant au treizième degré d'*Aquarius* : le calendrier marque au premier jour de cette lune que *Tsane*, c'est l'étoile  $\delta$  du baudrier d'Orion, passe par le méridien au crépuscule du soir ; il ajoute que le *Ping* de *Teou* est au bas du Ciel, c'est-à-dire près de l'horizon. Les Chinois ont deux constellations du nom de *Teou*, qui signifie une espèce de vase à puiser de l'eau, qui est attaché à un long manche qu'on nomme *Ping*. La première de ces deux constellations distinguée par le nom de septentrionale *Pé-téou*, est formée par les sept étoiles brillantes de la grande Ourse, ou par le chariot : la seconde ou le *Teou* méridional *Nane-téou*, contient six étoiles du Sçittaire. Le *Pé-téou*, ou le chariot étoit alors au bas du Ciel, ou près de l'horizon vers l'orient.

Le fragment ne parle pas de la seconde lune : à la troisième se *Tsane* ou Orion est caché dans les rayons du soleil ; cette lune commença au premier degré d'*Aries* : *Tsane* étoit, par son ascension droite, au 30.<sup>e</sup> degré de ce Signe, & il commençoit à se plonger dans les rayons du soleil, ou à se coucher héliquement.

A la quatrième lune on voit *Mao* ou les Pléiades, c'est-à-dire qu'elles se lèvent héliquement, ou qu'elles se montrent le matin avant le lever du soleil : cette lune commence au premier degré de *Taurus*, l'ascension droite de *Mao* étoit au premier d'*Aries* ; le fragment ajoute que *Nane-mene*, ou la porte du midi passe au méridien, au crépuscule du soir. J'examinerai en particulier ce qui regarde cette constellation.

A la cinquième lune on voit *Tsane* ou Orion qui se montre le matin avant le lever du soleil : cette lune commença au 9.<sup>e</sup> degré des Gémeaux, & elle a contenu le solstice d'été.

A la sixième lune le *Ping* de *Teou* est au méridien au dessus, c'est-à-dire du côté du midi entre le zénith & le pole. Le timon du Chariot ou la queue de l'Ourse passoit au méridien vers les sept heures du soir.

A la septième lune, *Tchi-nou* ou la Brodeuse, c'est la luisante de la Lyre, passé au méridien lors du crépuscule du soir; & le *Ping* de *Teou* paroît le matin proche de l'horizon vers le nord.

A la huitième lune, *Tchine* le feu ou la lumière, est dans les rayons du soleil. *Tchine* désigne les trois constellations chinoises de la tête, du cœur & de la queue du Scorpion.

A la dixième lune, *Nane-mene* se montre le matin avant le lever du soleil, & *Tchi-nou* ou la Brodeuse passe au méridien.

Il manque quatre lunes au fragment du calendrier de *Yu*, la seconde, la neuvième, la onzième & la douzième.

La constellation *Nane-mene* ou *Nane-mouene*, la porte du midi, dont j'ai promis de parler séparément, est composée de deux étoiles brillantes; *Ssé-ma-tsiene* dit que ce sont deux grandes étoiles situées au midi de la constellation *Cang*, formée par les étoiles des deux pieds de la Vierge, & des franges de sa robe. Dans les catalogues Chinois ces deux grandes étoiles sont la luisante du ventre du Centaure & celle du pied.

Chap. Tiene-  
couane du Ssé-  
ki.

Voyez les obser-  
vations mathém.  
du P. Noël, p.  
101.

Dans le catalogue dressé l'an 1050 de J. C. par l'ordre de l'empereur *Gine-tsong*, pour le parallèle de *Cai-fong-fou*, latitude 34 degrés 52 minutes 26 secondes, on nomme ces deux étoiles, mais on donne seulement la position de la première: celle du pied n'étoit pas alors visible, & elle n'étoit connue que par de plus anciens catalogues faits dans un temps où la déclinaison étant moindre, elle se monroit sur cet horizon. En 1050, le pied du Centaure restoit 4 degrés 7 minutes au dessous de l'horizon. Depuis l'an 150 de l'Ère chrétienne cette étoile avoit cessé d'être visible à *Cai-fong-fou*, & même elle l'étoit difficilement alors parce qu'elle étoit toujours dans les vapeurs qui occupent l'horizon.

Le calendrier *Hia-siao-tching* dressé pour *Gane-y-hiene*: latitude 35 degrés 7 minutes, marquoit les apparences des

deux *Nane-mene*, leur passage au méridien & leur lever héliaque; il en faut conclurre que ce calendrier est d'un temps où ces deux étoiles s'élevoient assez sur l'horizon pour être aperçûes distinctement, & pour avoir des apparences sensibles au peuple, pour qui ces sortes de calendriers étoient faits. Il falloit donc que le pied du Centaure s'élevât de plusieurs degrés, afin qu'on pût distinguer son lever, son coucher & son passage par le méridien; de même que son lever héliaque, lorsqu'elle se monroit le matin avant le soleil. Le calendrier marque ce lever à la dixième lune, qui se fit en 2043, au 4<sup>e</sup> degré 1 minute 50 secondes du Sagittaire. Le pied du Centaure étoit alors au 2.<sup>e</sup> degré 11 minutes de *Libra* & à 32 degrés du soleil vers l'orient; comme il a une très-grande déclinaison australe, il étoit alors entièrement dégagé des rayons du soleil, & devoit se montrer le matin.

Ces apparences ont dû continuer d'être sensibles jusqu'à l'an 12 ou 1300 avant J. C; mais depuis ce temps-là il n'a plus été possible de distinguer nettement sous ce parallèle cette étoile qui étoit alors noyée dans les vapeurs de l'horizon.

Le nom de *Nane-mene* ou de porte du midi, donné à cette constellation, désignoit le passage du colure des équinoxes entre ces deux étoiles, & marquoit la descente du soleil des signes septentrionaux dans les méridionaux, c'est-à-dire, le temps où il se levoit & se couchoit dans la partie méridionale de l'horizon. La constellation *Nane-mene* placée à peu de distance au dessus de ce point de l'horizon, avoit reçu par cette raison le nom de porte ou de passage méridional.

Les noms donnés à certaines étoiles dans les anciens catalogues cités par *Ssé-ma-tsiene*, peuvent encore nous conduire à conjecturer le temps dans lequel ces noms ont été imposés, lorsqu'ils ont une signification relative à la situation de ces étoiles dans le Ciel.

Au temps de Confucius on supposoit qu'il y avoit au pôle boréal une étoile immobile, autour de laquelle toutes les autres faisoient leur révolution. Il nomme cette étoile imaginaire, *Pé-chine*, l'étoile du Nord; & lui compare un Prince

habile & vertueux, dont le seul exemple inspire l'amour de la vertu à tous ceux qu'il gouverne.

Confucius ne parloit pas en astronome, il profitoit d'une idée populaire pour établir une maxime de la morale chinoise; mais cette idée avoit sans doute un fondement dans quelque ancienne observation, les noms des étoiles ayant été imposés avant le temps auquel il vivoit. La dernière de la queue de la petite Ourse, la *Cynosure* des Grecs, notre étoile polaire, porte le nom de *Kéou-chine* le hameçon, à cause de sa figure; mais la luisante de l'épaule marquée  $\beta$  dans Bayer, est nommée *Ti-vang*, le souverain Empereur. Dans le *Poutienne-co* ou planisphère de *Tane-yuene-tzé*, on donne le nom de *Ta-ti*, ou de grand Roi à l'étoile A de cette constellation, & on dit que c'est le siège du *Tiene*  $\gamma$ , ou de l'unité du Ciel, c'est-à-dire le centre des révolutions célestes. Les étoiles voisines portent les noms de *Tai-tsou*, Prince héritier, de *Chou-tsou*, second Prince, de *Héou-cong*, palais des Reines, de *Sou-sou*, les quatre premiers Ministres. Ces dénominations désignent les personnes les plus proches de la personne de l'Empereur. Ce qui montre que la claire de l'épaule A, a reçu ce nom dans un temps où étant beaucoup plus voisine du pôle qu'elle ne l'est aujourd'hui, on a pû la prendre pour le pôle même, ou pour le centre des révolutions.

En 967 avant J. C. l'épaule de l'Ourse étoit dans le colure des solstices, & n'étoit qu'à 6 degrés 28 minutes 10 secondes du pôle boréal; & alors la dernière de la queue ou notre polaire, en étoit à plus de 30 degrés de distance. On peut conjecturer sur ce fondement que ce fut à peu près alors, c'est-à-dire au commencement de la dynastie *Tchéou*, que les astronomes donnèrent à ces étoiles les noms qu'elles portent encore aujourd'hui.

Mais il y a une autre étoile qui a une semblable dénomination, & qui doit l'avoir reçue dans un temps beaucoup plus ancien, temps auquel elle le méritoit encore mieux que l'épaule de l'Ourse. Cette étoile est l'antépénultième de la queue du Dragon, qui est nommée *Tay-y* la grande unité,

le vrai centre de tous les mouvemens célestes ; cette étoile est maintenant éloignée de  $4^d 14'$  du pôle : lorsqu'elle étoit dans le colure des tropiques, elle n'en étoit qu'à  $3' 17''$ , ou même à une moindre distance, si l'obliquité de l'écliptique étoit de plus de  $23^d 29'$ .

L'étoile  $\alpha$  du Dragon se trouva dans le colure des solstices l'an 2700 avant J. C : la suite de la chronologie dans laquelle il faut placer avant *Hoang-ti* les règnes de *Fo-hi* & de *Chinnoung*, que Confucius suppose antérieurs à *Hoang-ti*, ajoûtés à l'an 2455 première de *Hoang-ti* dans le *Tsou-chou*, remonte à un temps peu éloigné de l'an 2700, la chronologie des Annales porte le règne de *Fo-hi* encore plus haut ; la Chine étoit donc déjà peuplée en 2700, & on pouvoit avoir remarqué qu'il y avoit dans le Ciel une étoile sensiblement immobile, & autour de laquelle toutes les autres faisoient leur révolution.

Mais y avoit-il alors des observateurs ou des gens qui s'occupassent du mouvement des astres ? Je ne prétends rien affirmer là-dessus, je dirai seulement que des hommes occupés à garder leurs troupeaux ou à poursuivre les bêtes sauvages, qui menaient une vie très-simple, & qui passaient presque tout leur temps dans les campagnes, pouvoient être touchés d'une espèce de curiosité, & faire des observations auxquelles un autre genre de vie ne nous permet pas de penser ; d'ailleurs lorsque nous entendons parler de l'astronomie des premiers hommes, nous ne pouvons nous empêcher de songer à celle d'aujourd'hui, qui est devenue une science très-compliquée & très-épineuse. Mais cette ancienne astronomie n'étoit pas d'une autre espèce que celle de nos laboureurs & de nos bergers, elle consistoit à remarquer quelles étoiles se montraient & se cachaient dans certaines saisons, quand elles se levoient & se couchoient, & à quelle heure elles se trouvoient au haut du Ciel. Ces observations réunies & comparées avec celles des points de l'horizon où le soleil se lève & se couche, & avec le retour des pleines lunes, ayant été continuées pendant quelques siècles & combinées entre elles, mirent les hommes en état d'établir des règles grossières,

*Comment. sur  
le Y-king, part.  
Hi-tié.*

d'après lesquelles des spéculatifs imaginèrent des hypothèses que la suite des observations postérieures perfectionna.

Le P. Martini, dans son histoire de la Chine, parle d'une observation du solstice faite au temps de *Yao*, & le mettoit au premier degré de la constellation *Hiu*, qui commence à l'épaule d'*Aquarius*. Cette étoile se trouva au colure du solstice vers l'an 1750 avant J. C, ce qui seroit descendre bien bas l'époque de *Yao*, mais le P. Martini avoue que ce n'est là qu'une simple tradition; il auroit dû ajoûter une opinion particulière de quelques astronomes du temps des *Song*, au dixième siècle de J. C, qui n'ayant que de fausses idées du mouvement propre des étoiles, & prenant pour époque des observations peu exactes, en avoient conclu

- 1.<sup>o</sup> que le mouvement des étoiles étoit d'un degré en 78 ans,
- 2.<sup>o</sup> que depuis *Yao* jusqu'à l'an 1005 de J. C, les étoiles avoient avancé de 42 degrés, ce qui supposoit un intervalle de 3276 ans, & mettoit le solstice de *Yao* à l'an 2271 avant J. C: d'autres astronomes propoisoient d'autres hypothèses, mais elles étoient toutes absolument conjecturales, & elles ne peuvent servir à fixer une époque chronologique.

*Grab. hist.  
astron. p. 148.*

Dans le *Chou-king*, l'ordonnance de *Yao* dit, que cette constellation *Hiu* & l'égalité des jours & des nuits, marquent l'équinoxe d'automne; les interprètes l'expliquent du passage de *Hiu*, au méridien, après le crépuscule & à la septième heure chinoise de 5 à 7 heures du soir, ce qui laisse une incertitude de plusieurs degrés dans le lieu de la constellation, & ne permet pas d'en pouvoir conclurre une année précise à quelques siècles près.

## ARTICLE X.

*Examen de quelques dates dont la vérification n'étoit pas assez importante pour trouver place dans les deux Articles précédens.*

DANS les articles précédens j'ai examiné, 1.<sup>o</sup> les dates chronologiques accompagnées dans les anciens monumens, de caractères qui nous mettent en état de les vérifier par le

calcul de nos tables modernes, & que les tables chinoises ne pouvoient donner au temps de la publication de ces monumens; 2.<sup>o</sup> les dates, qui sans être accompagnées de caractères astronomiques d'une égale précision, sont cependant appuyées par des circonstances qui nous mettent en état de les vérifier à un siècle ou deux près; telles sont celles des levers & des couchers d'étoiles à certaines saisons. Les Chinois ayant ignoré long-temps le mouvement propre des étoiles dans l'écliptique, ils ne pouvoient pas même soupçonner que dans les temps éloignés de celui où ils vivoient, les apparences de ces étoiles fussent différentes de celles dont ils étoient témoins.

Mais il y a une autre espèce de faits qui peuvent avoir été imaginés par les astronomes postérieurs, & qui n'étant fondés que sur des traditions inconnues aux anciens écrivains, pourroient avoir été ajustés avec la chronologie reçue au temps où elles ont été publiées: telles sont, par exemple, les circonstances ajoutées à la date du couronnement de *Tai-kia*; le *Chou-king* ne l'a désignée que par la date du jour & par l'ordre de la lunaison. Les astronomes postérieurs ajoutèrent le caractère d'une syzygie & celui du jour d'un solstice; mais comme ils ignoroient alors la véritable durée des mouvemens célestes, leurs déterminations du solstice & de la syzygie étoient également fausses.

Les dates qui ne se trouvent que dans des écrivains postérieurs à l'an 1100 de J. C, pourroient même être conformes au calcul astronomique, sans devenir par là plus certaines, à cause que l'astronomie étoit alors assez perfectionnée. Je n'ai examiné aucune de ces sortes de dates dans les articles précédens, je les ai réservées pour celui-ci, où je me propose de parler de celles de ces dates qui ont quelque chose de singulier; je le fais moins par l'utilité dont elles pourroient être pour fixer la chronologie chinoise si elles étoient vraies, que pour ne rien omettre de ce qui appartient à la matière que je traite, & que pour empêcher de s'arrêter à les examiner, ceux qui croiroient, comme j'avois  
fait

fait avant que d'être assez instruit, qu'elles peuvent être de quelque usage: on verra que ces traditions ne peuvent s'ajuster avec les tables des astronomes habiles, & que si elles sont fondées sur des calculs, c'est sur des calculs faits dans un temps où on n'avoit encore que des idées peu exactes des révolutions du Ciel.

Le P. Gaubil parle dans son histoire de l'astronomie Chinoise de six calendriers publiés au temps des *Hane*, comme de monumens anciens & supposés donner exactement l'époque astronomique du commencement des Empereurs ou des dynasties dont ils portent le nom: l'année & le jour de cette époque étoient désignés par leur note cyclique, on supposoit que ce jour avoit été celui d'une syzygie; on ajoutoit le nom de la lune, & quelquefois d'autres caractères astronomiques: le P. Gaubil n'entre point dans ce détail, mais le *Cou-kine-lu-li-cau* ou l'histoire de l'astronomie en 28 volumes par *Hing-yune-lou*, que j'ai eue pendant quelques mois entre les mains, & que j'ai parcourue, me met en état d'en dire un peu davantage.

Page 46.

*Hing-yune-lou* faisant au vi.<sup>e</sup> vol. fol. 14, l'histoire de l'astronomie des *Hane*, parle de ces six calendriers, & donne pour note cyclique de celui d'*Hoang-ti*, les caractères *Sine-mao* 28, pour *Tchuene-hio*, *Y-mao* 52, pour *Chumc*, *Vou-ou* 55, pour les *Hia*, *Ping-yne* 3, pour les *Chang*, *Kia-yne* 51, pour les *Chéou*, *Ting-se* 54; je ne m'étendrai que sur les deux premiers de ces calendriers, sur celui d'*Hoang-ti* & sur celui de *Tchuene-hio*, parce que la tradition joint à leur date plusieurs circonstances qui peuvent être examinées par le calcul.

Le P. Martini dit dans son histoire de la Chine, que l'historien qu'il abrégéoit, plaçoit à l'an vingt-huitième d'un cycle la fixation du calendrier par *Hoang-ti* l'an 2670, qui étoit aussi le vingt-huitième de son règne; l'abrégé du *Ouai-ki-mis* à la tête du *Tong-kiene-cang-mou* ou des annales authentiques, suit une autre tradition, & marque l'an *Kia yne* cinquante-unième du cycle & du règne d'*Hoang-ti*, pour l'époque du calendrier.

Cet abrégé du *Ouai-ki* est l'ouvrage de *Kine-lu-siang* mort en 1303 sous les *Yuene* ou Tartares *Mongous*; le *Ouai-ki* avoit été composé par *Lieou-jou* associé de *Ssé-ma-couang* auteur du texte historique du *Tong-kiene-cang-mou*, dans le onzième siècle de J. C: l'objet de *Lieou-jou* avoit été de ramasser dans un seul corps les différentes traditions qui ne sont pas fondées sur les *King*. Le titre de *Ouai-ki* marque ce qui n'est pas contenu, ce qui est hors des *King* (a); *Lieou-jou* remontoit jusqu'à l'an 4344 avant J. C, où il plaçoit l'état de chaos le *Pouene-cou*.

Comme le *Tsiene-piene* de *Kine-lu-siang* est obscur en quelques endroits, il auroit été à propos de consulter le *Ouai-ki* même; mais ce livre est extrêmement rare, & le P. Gaubil auquel je m'étois adressé, m'a répondu qu'il l'avoit cherché inutilement. On lit dans ce *Tsiene-piene*, que l'empereur *Hoang-ti* régla le *Tiao-ly* ou calendrier, 1.<sup>o</sup> que la note cyclique de l'année fut *Kia-yue* 51, & celle des jours *Kia-tzé* 1; que par ce *Kia-tzé* les saisons & les *Tsie-ki* ou vingt-quatrième partie du zodiaque furent réglées; 2.<sup>o</sup> que cette année le solstice & la syzygie se trouvèrent au jour *Ki-yeou* 46; 3.<sup>o</sup> qu'à la seconde lune du printemps la syzygie arriva dans la constellation *Coueï*; 4.<sup>o</sup> qu'au jour *Y-mao* cinquante-deuxième, on chanta certains cantiques sur quoi on renvoie au *Ouai-ki* de *Lieou-jou*.

On ne voit point dans le *Tsiene-piene* 1.<sup>o</sup> à quoi se rapporte le *Kia-tzé*: si la syzygie solsticiale est arrivée le jour *Ki-yeou* quarante-sixième d'un cycle, il faut remonter 30 lunes plus haut, c'est-à-dire, deux ans & demi, pour trouver une autre syzygie qui soit arrivée un jour *Kia-tzé*, & jusqu'à une syzygie moyenne réunie au solstice d'été; si ce *Kia-tzé* a été pris en descendant, il tombera à la vingt-septième lune suivante, c'est-à-dire à celle d'un équinoxe du printemps: tout cela auroit besoin d'être vérifié par le texte original du *Ouai-ki*, mais le P. Gaubil n'a pu satisfaire ma curiosité là dessus.

(a) Ce titre ressemble à celui d'*extravagantes*, donné aux *Décrétales* ajoutées à l'ancienne collection.

2.° Ce qui est dit du jour *Y-mao* 52, forme encore un nouvel embarras : si la syzygie solsticielle est arrivée le quarante-sixième d'un cycle; la lune suivante ou la seconde a commencé le quinzième d'un autre cycle, le jour *Y-mao* cinquante-deuxième, ne s'est pas rencontré dans cette seconde lune, mais dans la première: le texte du *Tsène-piène* n'ajoute point le mot *jour* à la note cyclique *Y-mao*, mais le sens le demande, & la version Tartare, faite avec le plus grand soin, par les ordres & sous les yeux de *Cang-hi*, l'ajoute.

3.° La syzygie de la seconde lune, dans la constellation *Couey*, est encore impossible; cette constellation, qui a 14 degrés d'étendue dans le zodiaque, commence à l'étoile  $\zeta$  de l'épaule d'Andromède, & s'étend jusqu'à l'étoile  $\beta$  du Bélier. En 2647 avant J. C, année *Kia-yue* du calendrier, elle comprenoit depuis le 16.° degré d'*Aquarius* jusqu'au 29.°: la seconde lune de cette année commença le 30.° jour après le solstice; donc la syzygie se fit au 29.° degré de *Caper*, & celle de la lune suivante ou de la troisième, au 28.° d'*Aquarius*. Ce fut cette troisième syzygie & non la seconde, qui se fit dans la constellation *Couey*. On peut se rappeler qu'à la Chine l'ordre des lunes dépend du lieu de l'écliptique où se fait la syzygie, & du commencement du signe ou *Tchong-ki*, compris dans la lunaison. Ce troisième caractère est donc absolument faux, & ne peut convenir avec une année qui auroit commencé au solstice, à moins de remonter 12 ou 1300 ans plus haut, vers l'an 3900 avant J. C.

4.° L'an *Kia-yue* d'*Hoang-ti* répond au 2647.° avant J. C. Selon la chronologie du *Tong-kiène*, cette année Julienne commença le trente-septième d'un cycle; ainsi le quarante-sixième tomba au 10.° janvier, qui fut en effet celui du solstice, ce qu'on pouvoit aisément calculer au douzième siècle par les tables de ce temps-là. Mais ce même jour ne put être celui d'une syzygie, il étoit le douzième de la lune; les astronomes d'alors ne pouvoient tomber dans une faute si grossière: & de là on doit conclurre, de même que de

tous les autres caractères, que tout ce qui est dit du *Tiao-ki* n'étoit fondé que sur une ancienne tradition, imaginée par des gens qui n'avoient pas les premiers élémens de l'astronomie.

Le second calendrier, ou celui de *Tchuene-hio*, portoit pour caractères, 1.° la note *Y-mao*, cinquante-deuxième du cycle pour l'année; 2.° la note *Ki-tchéou*, vingt-sixième pour le jour; 3.° ce jour étoit celui d'une syzygie: 4.° la syzygie étoit arrivée au 15.° d'*Aquarius*, & au premier degré du *Tsie-ki-meng-tchune* ou *Li-tchune*, le quarante-sixième jour après le solstice. 5.° Enfin ce même jour, les cinq planètes Saturne, Jupiter, Mars, Vénus & Mercure se trouvèrent réunies dans la conjonction *Ché*. Ces quatre caractères se trouvent dans l'ancien calendrier, & dans l'ouvrage de *Hing-yune-lou*.

Une date accompagnée d'un phénomène astronomique aussi rare que la conjonction des cinq planètes dans un lieu du Ciel déterminé, frappa les esprits de nos savans d'Europe, lorsqu'elle fut annoncée par le P. Martini, dans son histoire de la Chine. Deux astronomes célèbres, feu M. Cassini & M. Kirch, de Berlin, cherchèrent le temps de cette conjonction; mais comme ils n'étoient point instruits des deux premiers caractères, c'est-à-dire des notes cycliques de l'année & du jour, ils n'y eurent aucun égard. L'année *Y-mao* est l'an 2466 avant J. C., dont les jours *Ki-tchéou* furent le premier mars, le premier mai, &c.

Avant que de rapporter les calculs des astronomes Européens, j'observerai que les Chinois regardant en général les conjonctions des planètes, dans certaines constellations, comme d'un très-heureux présage, il leur arrive de donner de simples approximations des planètes pour de véritables conjonctions, & de supposer qu'elles sont toutes réunies lorsqu'il n'y en a qu'une partie. C'est ainsi qu'en 1725 l'approximation de Mercure, Vénus, Mars & Jupiter devint une conjonction de toutes les planètes, & fut marquée comme telle dans les registres. Quelquefois même on en

a supposé d'absolument fausses; telle est, suivant la remarque de *Hing-yune-lou*, celle que les historiens des *Hane* ont marquée à la dixième lune de *Cao-ti*, fondateur des *Hane*, dans la constellation *Tsing* ou des Gémeaux. J'en ai remarqué dans le *Tsou-chou* quelques-unes que je crois de cette espèce. Ce que des historiens publics, qui travailloient sous les yeux d'un tribunal chargé d'examiner leur ouvrage, ont osé faire pour un temps peu éloigné du leur, il est hors de doute que des particuliers n'auroient pas craint de le faire pour des temps extrêmement éloignés: ce sera l'examen astronomique qui nous apprendra s'ils l'ont fait.

Cou-kine-lu-li-car, vol. XXI, fol. 1, 56.

Le solstice vrai arriva cette année 2466 à la Chine le 9 janvier 21 heures 48 minutes après minuit, 2 heures 12 minutes avant le 36.<sup>e</sup> du cycle; le quarante-sixième jour après le 9 janvier fut le 24.<sup>e</sup> février, qui étoit le vingt-unième du cycle & non le vingt-sixième: ce jour n'étoit pas celui d'une syzygie, mais le seizième d'une moyenne lunaison, & voisin de la pleine lune. Il n'y eut ce jour-là aucune conjonction, ni approximation des planètes dans *Ché*; ainsi tous les caractères manquent à l'année 2466, la seule de celle de *Tchuene-hio* qui ait été la cinquante-deuxième d'un cycle.

La constellation *Ché* ou *Tiene-ché*, Palais céleste, est formée par les deux étoiles du Pégase, *Marcab* dans l'aîle, & *Scheat* dans la jambe. Les anciens catalogues Chinois donnent 16 degrés d'étendue dans l'équateur à cette constellation, elle finit à la dernière de l'aîle; sa longitude est de 15 degrés 40 minutes dans l'écliptique: ôtant du lieu de *Marcab*, en 1740, 2 signes 0 degrés 5 minutes 8 secondes pour le mouvement des étoiles en 4206 ans, on aura le commencement de *Ché*, en 2466 avant J. C, au 19.<sup>e</sup> degré 47 minutes 13 secondes de *Caper*, & la fin au 5.<sup>e</sup> degré 2 minutes 23 secondes d'*Aquarius*. C'est dans cet espace qu'auroit dû arriver la conjonction, mais il n'y en eut aucune, comme je l'ai dit.

Les astronomes Européens ont donc cherché cette conjonction dans une autre année. M. Kirch & le P. de Mailla.

Jésuite ont cru en trouver une convenable l'an 2449, qui, dans les Annales, est une des années de *Tchuene-hio*; feu M. Cassini l'a cherchée 437 ans plus tard dans l'année 2012, & 424 ans après la fin de *Tchuene-hio*, suivant la chronologie des Annales.

*Miscellanea Be-*  
*rolinensia. Conti-*  
*nuat. Secunda, p.*  
*165.*

Je commence par la conjonction trouvée en 2449 par M. Kirch & par le P. de Mailla. Le premier a publié son calcul dans la suite des mémoires de Berlin, le second m'a communiqué le sien dans une lettre du 10 novembre 1738; il y a de légères différences entre leurs calculs, qui viennent de ce que M. Kirch s'est servi des tables Rudolphines de Képler, & le P. de Mailla de celles de M. de la Hire: mais ces différences ne méritent pas qu'on en fasse deux articles séparés.

J'observerai d'abord que l'année 2449 ne fut point *Y-mao* ou cinquante-deuxième d'un cycle, mais *Gine-chine* la neuvième; 2.<sup>o</sup> que la syzygie voisine de la conjonction se fit au dix-huitième degré d'*Aquarius*, suivant le P. de Mailla & M. Kirch, ainsi cette lune ne comprit point le *Li-tchune* ou le *Tsie-ki* du printemps qui, selon la méthode chinoise, appartient à la lune précédente; 3.<sup>o</sup> le jour de cette syzygie fut le 27 février julien, qui répondit au trente-troisième d'un cycle, & non au vingt-sixième, ainsi le calcul pour l'an 2449 ne remplit aucune des trois premières conditions du problème. Il reste à examiner la quatrième, qui a été leur principal objet.

En 2449, le commencement de la constellation *Ché* étoit au 19.<sup>e</sup> degré 51 minutes 47 secondes de *Caper*, & sa fin à 5 degrés 38 minutes 57 secondes d'*Aquarius*. Le P. de Mailla trouve les quatre planètes, Saturne, Jupiter, Mars & Mercure, dans un intervalle de 11 degrés 43 minutes, approximation sensible qui a pû être donnée par les Chinois comme une conjonction; cet intervalle s'étend depuis le 14.<sup>e</sup> degré 36 minutes 16 secondes de *Pisces*, jusqu'au 26.<sup>e</sup> degré 39 minutes 47 secondes du même signe, & commence à 39 degrés 17 minutes 19 secondes de distance

de la fin de *Ché*; cette distance de près de 40 degrés, étoit occupée par les trois constellations, *Pi*, *Coueï* & *Leou*, & celle des planètes qui étoit la moins éloignée, étoit au troisième degré de la constellation *Oueï* ou *Goueï*, formée par les trois étoiles de la fleur de Lys ou de la Mouche.

Le texte des Annales dit expressément que les étoiles occupoient ou parcouroient la constellation *Ché*, le P. Fouquet, dans une lettre que j'ai vûe, traduit le caractère *percurrando*; mais le P. de Mailla traduit *transmissâ constellatione Ché*, hors de *Ché*. Surpris de cette façon de désigner le lieu d'une conjonction par le nom de la constellation où elle n'étoit pas, & dont elle étoit éloignée de 39 degrés, je me suis adressé au P. Gaubil & au P. Parennin, qui m'ont assuré que le P. de Mailla se trompoit sur l'interprétation de ce caractère, & qu'aucun Chinois ne l'entendoit au sens qu'il lui donne; ils ajoutèrent même que le P. de Mailla en étoit convenu, & qu'il avoit promis de réformer sa traduction du *Tong kiene-cang-mou*.

Le calcul de M. Kirch donne une plus grande approximation des planètes, qu'il renferme dans un espace de moins de 7 degrés, depuis le onzième jusqu'au dix-huitième de *Pisces*; mais il suppose encore une distance de 35 degrés 32 minutes 36 secondes entre la fin de *Ché* & la planète la moins éloignée, & celle-ci en est toujours séparée par trois constellations entières.

Le calcul de M. Cassini est beaucoup plus exact que celui des deux autres astronomes, du moins quant à la conjonction dans la constellation *Ché*; il place cette constellation en 2012 avant J. C, année pour laquelle il a calculé le lieu de *Ché*, depuis le vingt-quatrième degré de *Caper*, jusqu'au onzième d'*Aquarius*. Sa vraie étendue est depuis le 26.<sup>e</sup> degré 6 minutes 21 secondes de *Caper*, jusqu'au 11.<sup>e</sup> degré 53 minutes 31 secondes d'*Aquarius*: mais cette différence n'est d'aucune importance, puisque la conjonction des trois planètes, Jupiter, Vénus & Mercure, s'est faite entre le vingt-quatrième de *Caper* & le huitième d'*Aquarius*, par

Publié à la fin  
de la relation  
du voyage de  
Siam, par M.  
de la Loubère.

conséquent dans l'étendue de la constellation *Ché*, Saturne n'en étoit qu'à deux degrés; à cet égard M. Cassini peut être supposé avoir pleinement rempli la quatrième condition, mais il n'en est pas de même des trois autres.

1.° La syzygie arriva le 27 février qui étoit le huitième d'un cycle, & non le vingt-sixième; 2.° l'année 2012 étoit la vingt-sixième d'un cycle, & non la cinquante deuxième; 3.° la syzygie se fit au vingt-unième degré d'*Aquarius*, & 6 degrés après le *Li-tchune*, elle est postérieure de 51 jours au solstice; l'ancien calendrier & les Annales parlent d'une syzygie arrivée le quarante-sixième jour. M. Cassini n'ayant rempli qu'une des quatre conditions, on ne peut dire qu'il ait résolu le problème: mais tout ce qu'il en faut conclure, c'est que le fait astronomique est supposé & le pur ouvrage de quelque mauvais astronome du temps des *Hane*, qui trouvant la confection d'un calendrier, attribuée à *Tchuene-hio*, voulut en donner les caractères astronomiques.

Un endroit de la chronique *Tsou-chou*, où il est parlé de l'établissement du calendrier à la treizième année de *Tchuene-hio*, me feroit penser que cette tradition étoit plus ancienne que les *Hane*; la treizième année de *Tchuene-hio* répond à l'an 2342 avant l'Ère chrétienne: mais, ni à cette année, ni à toutes les autres de son règne, on ne voit aucune note chronologique dans le *Tsou-chou*.

Dans la glose jointe au texte du *Tong-kienne-cang-mou*, on cite l'autorité d'un *Sfé-ki* à l'occasion de la conjonction de *Tchuene-hio*; le P. de Mailla dans ses lettres & dans sa traduction du *Tong-kienne* prétend que ce *Sfé-ki* est celui de *Sfé-ma-tsiene*, car il y a plusieurs ouvrages de différens écrivains qui portent ce titre: il ajoûte que *Sfé-ma-couang*, historien des *Hane*, antérieur à la supposition des six calendriers; a parlé de cette conjonction.

Comme le fait me paroissoit d'une grande importance pour la chronologie Chinoise, je priai le P. Gaubil de l'éclaircir: il me répondit que le P. de Mailla, consulté sur ce fait, n'avoit pû se rappeler dans quel endroit de leurs ouvrages

ces deux écrivains en avoient parlé. Il ajoûte qu'ayant relû attentivement dans le *Ssé-ki* de *Ssé-ma-tsiene* l'histoire des temps anciens, il n'avoit rien aperçû qui eût quelque rapport à ce calendrier; qu'il n'avoit jamais rien trouvé là-dessus dans les autres écrivains d'un temps antérieur à la publication des six calendriers, dont la fausseté avoit été prouvée dans un écrit composé exprès par l'astronome *Tou-yu*, duquel on a un ouvrage sur le *Tchune-tsiéou*, & qui vivoit vers l'an 274 de J. C. Il ne paroît pas que ni *Pane-cou*, ni *Lieou-hine*, ni aucun astronome de quelque réputation, ait jamais pensé à faire usage de ces calendriers, & se soit donné la peine de calculer l'époque du solstice de *Hoang-ti*, ou du *Ly-tchune* de *Tchuene-hio*.

V. Astron. du  
P. Gaubil, pag.  
46.

Dans la supposition que ces calendriers ont été fabriqués du temps des *Hane*, j'ai voulu voir si du moins ils seroient imaginés en conséquence de quelque calcul fait selon les hypothèses reçues alors, & en remontant, de quelqu'un des solstices déterminés par *Pane-cou*; mais je n'ai rien trouvé qui réunît les caractères de l'année & du jour, désignés par les notes cycliques, & je me suis convaincu qu'ils étoient l'ouvrage de quelque faussaire mal habile, qui ne savoit pas même calculer.

Les dix-neuf époques déterminées dans le huitième article, sont d'un genre bien différent; elles sont tirées ou des livres canoniques, ou d'un ouvrage composé avant la destruction des anciens livres par *Chi-hoang-ti*: elles se trouvent toutes confirmées par le calcul, & elles remontent jusqu'à l'an 2450, c'est-à-dire, jusqu'à *Hoang-ti*. La preuve qu'elles forment pour la certitude chronologique de l'histoire Chinoise est telle, qu'on ne trouve rien de semblable dans l'histoire d'aucune autre nation.

Au temps de *Meng-tzé* & de l'auteur du *Tsou-chou*, sur la fin des *Tchéou*, les astronomes qui se trompoient dans la distribution des lunes du calendrier, n'étoient certainement pas en état de remonter par leurs calculs à des époques éloignées de 2000 ans. Je ne crois pas que ceux qui auront

la moindre notion de l'astronomie, puissent croire qu'un rapport aussi parfait & aussi continu, ait pû être l'effet du hasard.

Si l'auteur du *Tsou-chou*, ou ceux qu'il copioit, avoient cherché à confirmer la chronologie reçûe par leurs calculs, on apercevrait des traces de leur dessein; ils auroient choisi les époques importantes, pour leur donner des caractères astronomiques ou chronologiques: mais on n'y découvre rien de semblable; les dates sont répandues comme au hasard, le plus souvent elles n'accompagnent aucuns évènements, ou du moins aucuns évènements importans. Il n'y en a aucune sous les premiers Empereurs avant *Yao*; il n'y en a aucune sous la dynastie de *Chang*, & très-peu sous celle de *Hia*. Il n'est donc pas possible de soupçonner aucun dessein dans ces écrivains, & quand même ils en auroient pû avoir un, il est sûr qu'ils n'étoient pas en état de l'exécuter de façon que nos tables astronomiques ne découvrirent pas la fausseté de leurs calculs.

#### C O N C L U S I O N.

RÉUNISSONS à présent par un résultat abrégé, les principes & les dates chronologiques discutées dans ce Mémoire. On a vû 1.<sup>o</sup> que la chronique *Tsou-chou* est le plus ancien monument qui nous donne une suite complète de la chronologie; 2.<sup>o</sup> que les caractères astronomiques & chronologiques qui accompagnent plusieurs de ses dates, forment des démonstrations qui établissent la certitude de sa chronologie, & la portent au plus haut degré où cette certitude puisse s'élever.

Cette chronique remonte jusqu'au temps d'*Hoang-ti*, dont elle fixe le commencement à l'an 2455 avant J. C; mais *Hoang-ti* n'a pas été le premier empereur de la Chine, Confucius assure qu'avant lui, *Fo-hi* & *Chine-noung* avoient régné sur la Chine. La durée de ces deux règnes n'est marquée dans aucun des anciens monumens de l'histoire Chinoise; *Ssé-ma-tsiene* le plus ancien & le plus accrédité

*Confucius*  
Hist., cap. 13,  
art. 1, 111, v.

des historiens, n'a point marqué la durée des règnes avant Yao. Le *Ta-tsay-li*, écrit au commencement des *Hane*, donne 100 ans de règne à *Hoang-ti*; le *Chî-pene*, livre composé avant *Ssé-ma-tsiene*, mais sous les *Hane*, quoiqu'on l'ait donné pour un livre ancien, fait régner *Chine-noung* pendant 84 ans: ces deux durées feroient celle de 184 ans, laquelle ajoutée à l'an 2455, donneroit l'an 2639 pour le commencement de *Fo-hi* & pour l'époque du premier règne.

Les écrivains postérieurs ont allongé la durée de ces deux règnes; *Hoang-fou-mi* en 266 de J. C. la fit de 230 ans, l'auteur du *Tai-ying-yu-lane* en 976 la supposa de 230 ans, *Ssé-ma-couang* en 1086 de 250 ans; enfin le *Tong-kiene* adoptant la chronologie du *Kine-lu-siang*, fait cette même durée de 255 ans, ce qui feroit remonter l'époque à l'an 2710 avant J. C. Le *Tong-kiene* marque deux règnes pendant 102 ans entre *Hoang-ti* & *Chine-noung*, d'autres chronologistes en insèrent un plus grand nombre entre *Fo-hi* & *Hoang-ti*; mais cela est contraire à Confucius & à *Tso-kiou-ming*, & n'est fondé que sur les traditions fabuleuses des *Tao-ssé*.

En donnant aux deux règnes de *Fo-hi* & d'*Hoang-ti* 184 ans de durée, on remontera, comme je l'ai dit, à l'an 2639 avant J. C; j'avoue que j'ai quelque peine à digérer la longue durée de ces deux règnes: aussi les deux anciens écrivains Chinois qui en ont parlé, n'ont-ils pas semblé dignes de foi à *Ssé-ma-tsiene*, qui n'a fait aucun usage de leur témoignage.

Quoique le nom de ces deux Princes se trouve dans Confucius & dans le commentaire de *Tso-ki-cou-ming* sur le *Tchune-tsiéou*, le silence que garde à leur sujet la chronique du *Tsou chou*, fait penser que de son temps on ignoroit la durée de leur règne; *Ssé-ma-tsiene* observe même que le *Chang-chou* ou l'ancienne compilation historique abrégée par Confucius, commençoit à Yao, & ne contenoit rien des règnes antérieurs: ainsi je crois que le parti le plus raisonnable est de regarder, comme indéterminée & comme

inconnue la durée des temps antérieurs à *Hoang-ti* ou à l'an 2455 avant J. C.

La conciliation de la chronologie Chinoise avec celle de l'Écriture, est le point le plus important de cet article, parce que les livres de Moÿse, même en faisant abstraction du respect que nous inspire pour eux la Religion, sont ce que nous connoissons de plus authentique & de plus ancien. Mais il faut prendre garde en examinant ce point, de confondre avec l'Écriture les divers systèmes, imaginés par les Critiques pour en déterminer la chronologie. Ces systèmes, qui sont la plupart opposés les uns aux autres, ne sont que des opinions particulières qu'il a toujours été libre aux Critiques d'examiner & de combattre. J'ai montré dans l'article troisième de ce Mémoire, 1.° que la vocation d'Abraham devoit être marquée au plus tard à l'an 2135 avant J. C. & au plus tôt à l'an 2155; 2.° que l'intervalle entre la naissance de Phaleg & celle d'Abraham varioit dans les différens manuscrits de l'Écriture: que le manuscrit des Massorèthes, sur lequel a été faite la version vulgate, ne lui donnoit que 326 ans; en sorte que la naissance de Phaleg, marquée par l'Écriture comme l'époque de la dispersion des peuples, seroit au plus tôt de l'an 2526 avant J. C.

Que celui des Samaritains donne 541 ans à ce même intervalle, ce qui fait remonter l'époque de la dispersion à l'an 2771. Enfin que le manuscrit sur lequel la version des Septantes avoit été faite, donne, suivant les copies de cette version vûes par Jules Africain & par Eusèbe, 661 ans à cet intervalle; ce qui remonte à l'an 2891.

La naissance de Phaleg ou la dispersion, précède donc le commencement d'*Hoang-ti* de 71 ans, selon le manuscrit des Massorèthes; de 316 ans, suivant le manuscrit Samaritain; & de 436 ans, suivant celui des Septantes. De la naissance de Phaleg au déluge les Massorèthes comptent 199 ans; donc le déluge seroit de l'an 2725 seulement; les Samaritains marquent 499 ans, ce qui fait remonter le déluge à l'an 3270 avant J. C: enfin tous les exemplaires des Septantes donnent

629 ans à ce même intervalle, ce qui remonte à l'an 3520, & précède le commencement d'*Hoang-ti* de 1065 ans.

La variété de ces différens manuscrits, tous également autorisés, nous laisse la liberté du choix; & il nous est permis de préférer celui qui facilite davantage la conciliation de la chronologie des Histoires profanes avec celle de l'Écriture. Cette conciliation est beaucoup plus importante que ne le croient ceux qui, par un respect mal entendu pour le texte des Massorèthes, prennent le parti de rejeter toutes celles des traditions historiques qu'ils ne peuvent ajuster avec leur chronologie.

Les Critiques qui raisonnent ainsi, oublient qu'ils ne pouvoient démontrer aux esprits forts & aux Infidèles la certitude des traditions hébraïques, qu'en posant pour premier principe de critique qu'il faut en croire une Nation sur sa propre histoire, lorsque cette histoire est suivie & liée dans ses différentes parties, lorsqu'elle ne contient que des faits admis comme véritables par toute la Nation, & lorsque cette persuasion est appuyée sur des monumens d'une certaine antiquité. En rejetant des histoires profanes qui ont de semblables caractères, n'est-ce pas détruire le principe même sur lequel on se fonde? à quel moyen les Théologiens auront-ils recours pour détruire les objections de ceux qui ne regardent pas la Bible comme un livre revêtu d'une autorité divine, & qui ait été écrit par des hommes inspirés? Allégueront-ils, comme une exception en faveur des Juifs, leur attachement à la Religion, aux loix & aux coutumes anciennes? mais ce même attachement avoit lieu chez les autres Nations, & les Chinois le peuvent disputer aux Juifs; eux dont la Monarchie subsiste depuis 4000 ans avec la même forme de gouvernement, les mêmes loix & les mêmes usages; eux qui ont toujours été une Nation studieuse, qui font le plus grand cas des Lettres, & qui conservent jusqu'aux moindres fragmens de leurs anciens livres avec un soin qui va jusqu'à la superstition, & qui depuis 2000 ans fait une des principales attentions du gouvernement.

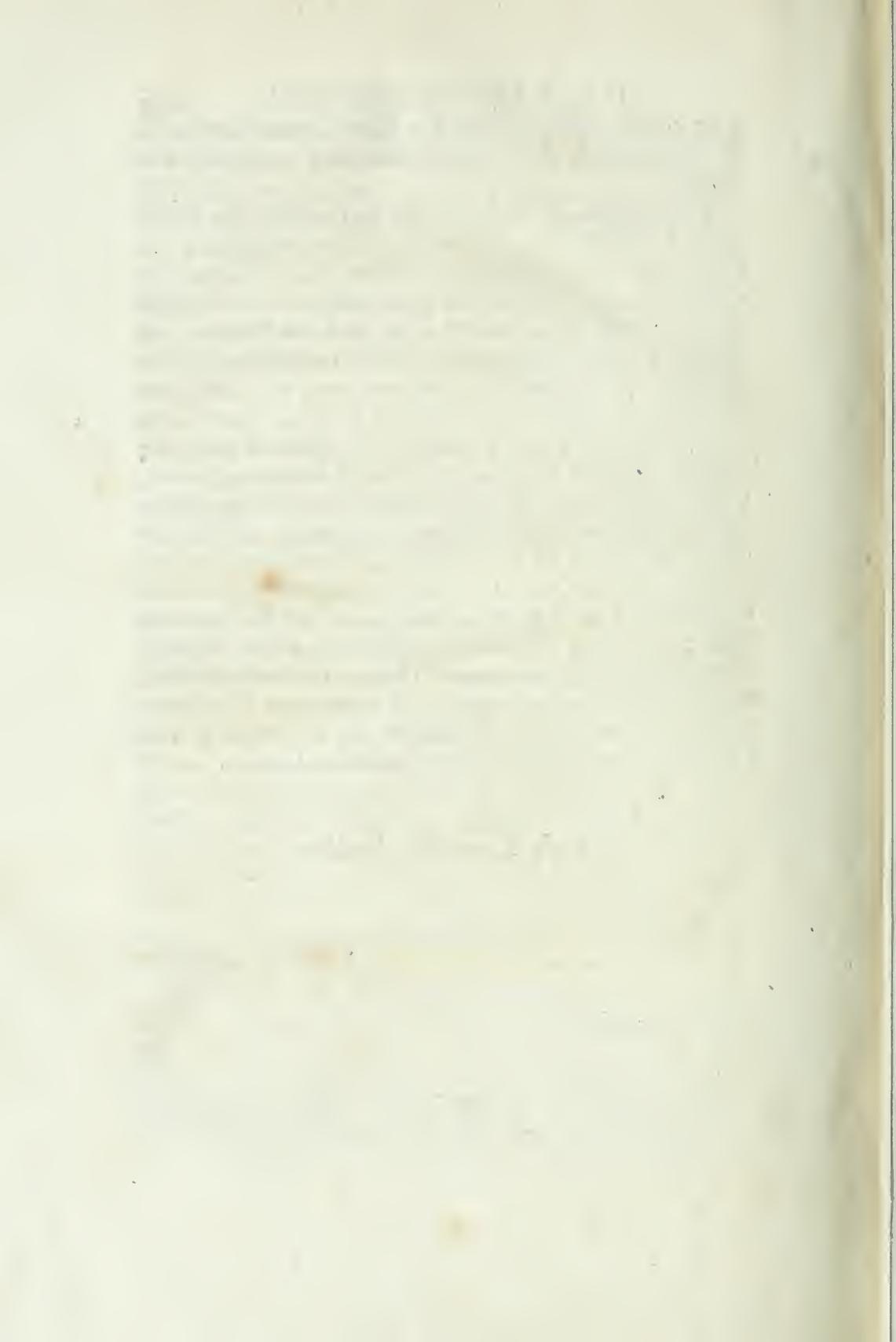
La plupart de nos théologiens en écrivant sur ces matières raisonnent comme si les adversaires dont ils entreprennent de réfuter les opinions, avoient les mêmes opinions qu'eux sur ce qui fait le fond de la dispute, & ils ne pensent pas que les principes qu'ils leur opposent pour les obliger de recevoir les traditions historiques des Juifs, & de rejeter celles des autres Nations, ne sont pas admis par ceux qu'ils combattent. Une des premières règles de la Critique, est de n'employer que des principes communs aux deux partis, sur-tout que ceux que nous attaquons ne puissent pas se servir contre nous des principes d'où nous partons. C'est par cette raison, jointe à plusieurs autres, que je me suis attaché à éclaircir & à discuter l'ancienne chronologie des Nations profanes; j'ai reconnu par cette étude, qu'en séparant les traditions véritablement historiques; anciennes, suivies & liées les unes aux autres, & attestées ou même fondées sur des monumens reçûs comme authentiques, qu'en les séparant, dis-je, de toutes celles qui sont manifestement fausses, fabuleuses ou même nouvelles, le commencement de toutes les Nations, même de celle dont on fait remonter le plus haut l'origine, se trouvera toujours d'un temps où la vraie chronologie de l'Écriture montre que la terre étoit peuplée depuis plusieurs siècles: j'appelle la vraie chronologie celle des Septantes & celle des Samaritains; car pour celle du manuscrit des Masforèthes, qui donne lieu à des difficultés & à des embarras dont les commentateurs n'ont encore pû se tirer, j'avoue que je ne puis la regarder que comme une chronologie tronquée & altérée, comme l'ont prouvé Vossius, le P. Pezron, le P. de Tournemine, & plusieurs autres Critiques Catholiques & Protestans.

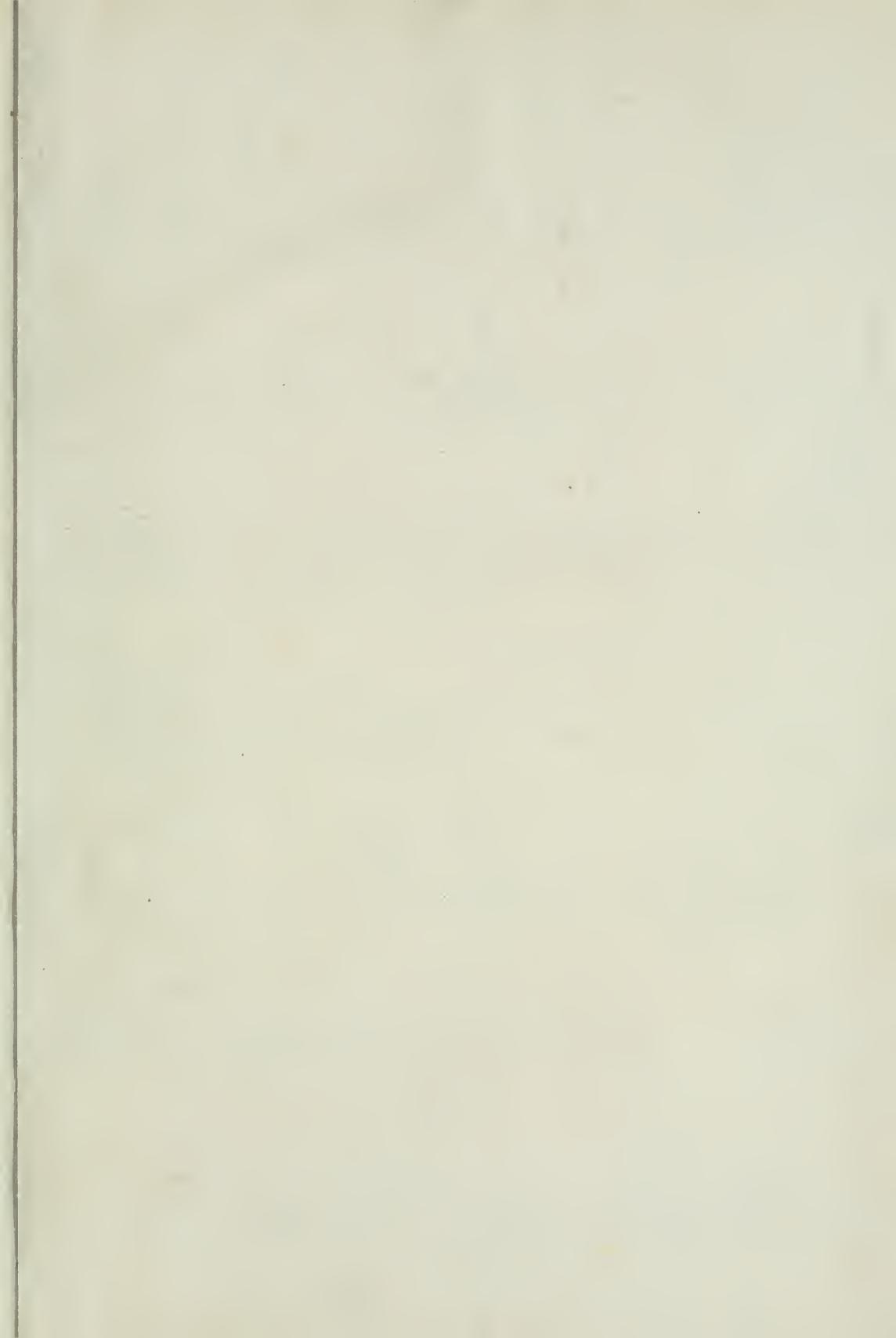
Admettant, avec le manuscrit des Septantes suivi par Eusèbe, 1069 ans entre le déluge & le commencement du règne d'*Hoang-ti* en 2455, ce règne sera postérieur de 436 ans à la naissance de Phaleg, où l'Écriture marque la dispersion des peuples; & la formation des sociétés politiques ou des différens états particuliers. Ce temps sera suffisant

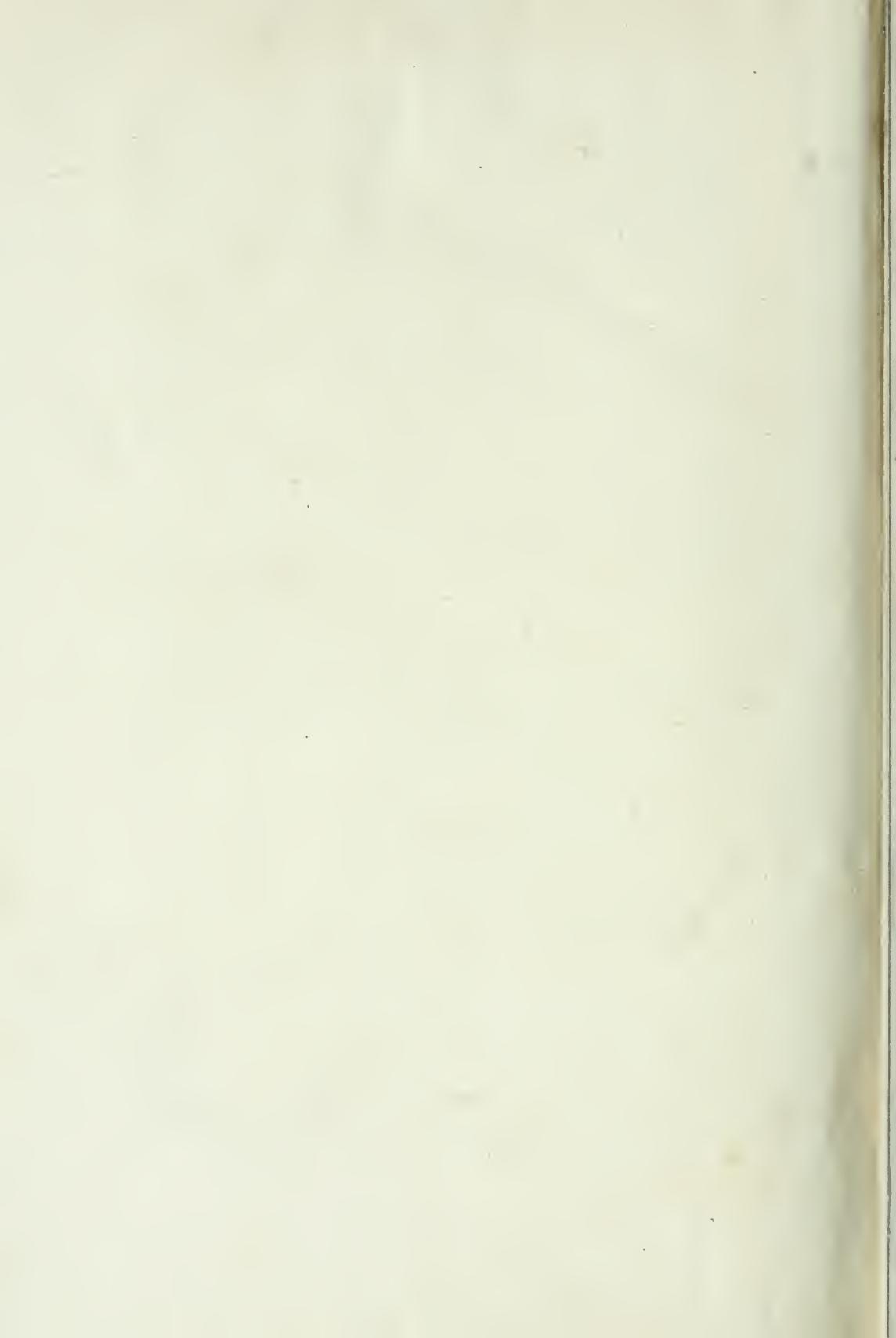
pour conduire des colonies à la Chine, pour faire multiplier ces colonies, & pour qu'elles aient commencé à se policer.

Les défenseurs de la chronologie du manuscrit des Massorètes sont obligés de supposer que l'intervalle des 314 ans écoulés depuis la naissance de Phaleg jusqu'à la vocation d'Abraham, avoit été suffisant pour remplir la terre d'habitans, qui étoit alors partagée entre plusieurs Nations, qui formoient des états policés, qui avoient des loix & des cultes différens, qui connoissoient plusieurs arts, qui bâtissoient des villes, en un mot qui étoient en général à peu près au même état où elles sont aujourd'hui; ce qu'on est obligé de supposer s'être fait en 314 ans, a pû se faire en 436 ans, que je compte entre *Phaleg* & *Hoang-ti*; rien ne nous oblige de supposer qu'au temps d'*Hoang-ti* en 2455, la Chine fût déjà au même état où la Chaldée & l'Égypte se trouvoient, trois siècles après en 2155 ou au temps de la vocation d'Abraham. Ces deux pays, plus voisins que la Chine de la terre de Sennaar ou du premier séjour des enfans de Noé, devoient avoir reçu leurs premiers habitans beaucoup plus tôt, & ces colonies avoient eu plus de temps pour se policer. C'est par cette raison que l'histoire des Égyptiens & des Chaldéens remonte plus haut que celle des Chinois.

*Fin du Tome dix-huitième.*









La Bibliothèque  
Université d'Ottawa

**Echéance**

Celui qui rapporte un volume après la dernière date timbrée ci-dessous devra payer une amende de cinq sous, plus un sou pour chaque jour de retard.

The Library  
University of Ottawa

**Date due**

For failure to return a book on or before the last date stamped below there will be a fine of five cents, and an extra charge of one cent for each additional day.

--	--	--	--	--



AS  
162  
.P3A518  
1753

Acad. des inscr.  
et Belles  
Lettres, Paris

Mémoires de  
Littérature, 18

